Patrick RENAUDIE

Généalogie
LORNAC Hervé

Recueil des Actes



C'est avec un très grand plaisir que j'ai effectué cette généalogie. Les actes se trouvant dans cet ouvrage sont ceux recueillis dans les différents états civils.
Tout n'étant pas numérisé, il restera à combler les manquants car une généalogie n'est jamais terminée.
Des découvertes! Nous sommes cousins en 10^{éme} génération par le mariage Faye Léonard avec Anne Bruel à Saint Méard le 10 février 1733 dont naitra le jeudi 4 novembre 1745 Faye Géris notre aïeul. Ce cousinage étant sur la branche Peyramaure de ma généalogie, tu es aussi cousin avec ton épouse.!!!!!
Bonne lecture

Ton cousin

Patrick RENAUDIE

Sosa 1
LORNAC Hervé

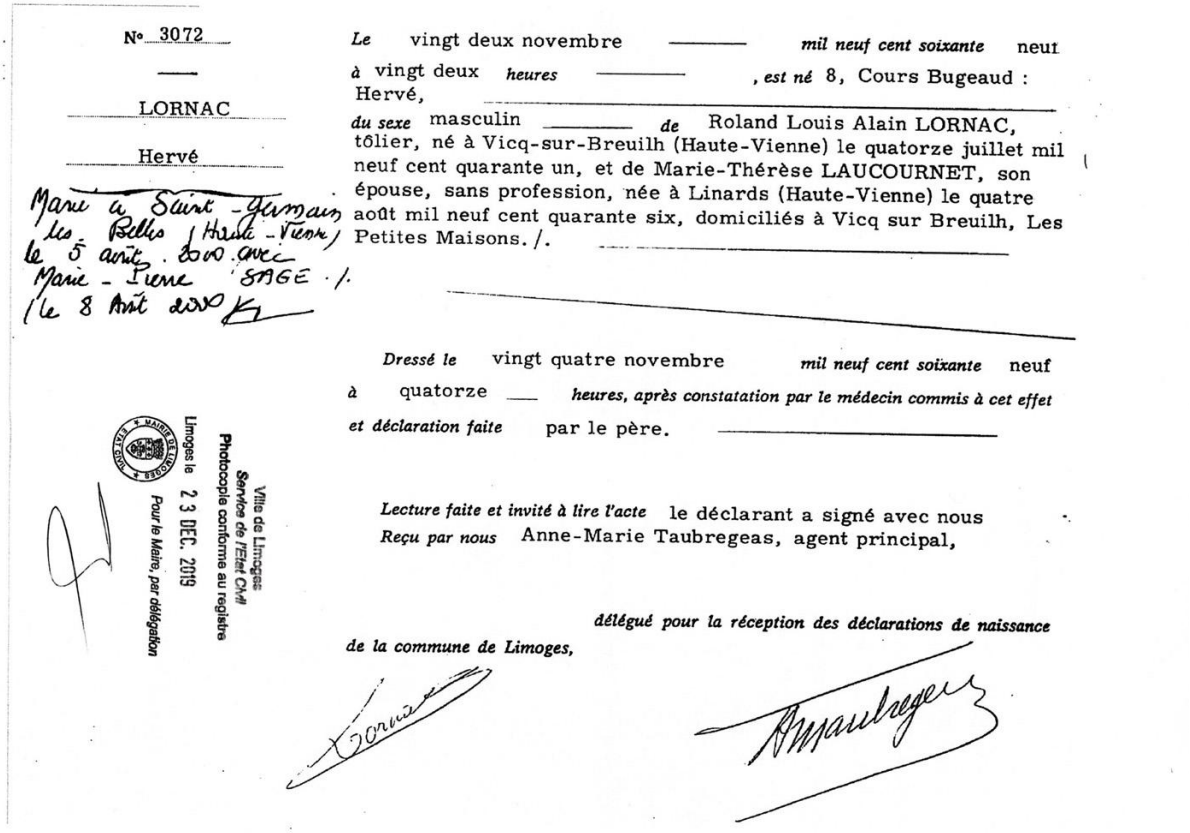

N° 3072

LORNAC

Hervé

Marié à Saint-Germain les Belles (Haute-Vienne) le 5 août 2000 avec Marie-Pierre SAGE. /.
Le 8 Août 2000

Le vingt deux novembre mil neuf cent soixante neuf à vingt deux heures , est né 8, Cours Bugeaud : Hervé,
du sexe masculin de Roland Louis Alain LORNAC, tôlier, né à Vicq-sur-Breuilh (Haute-Vienne) le quatorze juillet mil neuf cent quarante un, et de Marie-Thérèse LAUCOURNET, son épouse, sans profession, née à Linards (Haute-Vienne) le quatre août mil neuf cent quarante six, domiciliés à Vicq sur Breuilh, Les Petites Maisons. /.

Dressé le vingt quatre novembre mil neuf cent soixante neuf à quatorze heures, après constatation par le médecin commis à cet effet et déclaration faite par le père.

Lecture faite et invité à lire l'acte le déclarant a signé avec nous
Reçu par nous Anne-Marie Taubregeas, agent principal,

délégué pour la réception des déclarations de naissance de la commune de Limoges,

Ville de Limoges
Service de l'Etat Civil
Photocopie conforme au registre
Limoges le 23 DEC. 2019
Pour le Maire, par délégation

Sosa 1
LORNAC Hervé-SAGE Marie-Pierre

N° 05 Le cinq août deux m

à quinze heures trente devant Nous, ont comparu publiquement en la maison comm

Hervé LORNAC agent technique q

Hervé LORNAC né à LIMOGES, Haute-Vienne

le vingt deux novembre mil neuf cent soixante neuf, trey

et domicilié à MAGNAC-BOURG, Haute-Vienne "Du

Marie-Pierre SAGE fils de Roland Louis Alain LORNAC, retraité

et de Marie-Thérèse LAUCOURNET, ouvrière agr

domiciliés à VICQ-SUR-BREUILH, Haute-Vienne "Les Tel

Maisons"

d'une pa

Et Marie-Pierre SAGE Assistante administrat

et commerciale à l'exportation

née à LIMOGES, Haute-Vienne

le sept mars mil neuf cent soixante treize vingt-sept an

domiciliée à SAINT-GERMAIN-LES-BELLES "Leycura

fille de Jean Roger SAGE, plombier chauffagiste

et de Marie-Jeanne PEYRONNET, exploitante agri

domiciliés à Leycuras, SAINT-GERMAIN-LES-BELL

d'autre par

EXTRAIT DES REGISTRES
DE L'ETAT CIVIL
Pour Photocopie Certifiée
Conforme au Registre

L'Officier d'Etat-Civil
le 23.12.2019

MAIRIE de St GERMAIN-les-BELLES 87 (Hte-Vne)

Pour le Maire,
Le Secrétaire de Mairie délégué

Les futurs époux Hervé LORNAC et Marie-Pierre SAGE déclarent qu'un

contrat de mariage a été passé devant Maître Alai

DEBROSSE, notaire à MAGNAC-BOURG, le trente et u

juillet deux mille

Hervé LORNAC et Marie-Pierre SAGE

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom

de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Véronique LORNAC, Documentaliste, 33 ans,
domiciliée à SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, Patrick LORNAC,
Imprimeur bobinier, 33 ans, domicilié à SAINT-YRIEIX-
PERCHE, Alexandra GARAUDE, Assistante Communicati
26 ans, domiciliée SIGNÉ AUX ANGES, Jean-Louis SAGE, Conseil
financier, 71 ans, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL
témoins majeurs. Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont signé avec

Nous, Marc DITLECADET, Maire, Officier de l'E
Civil.

SAGE Marie-Pierre

N° 778

SAGE

Marie-Pierre

Marié à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) le 5 août 2000 avec Hervé LORNAC. / Le 8 août 2000 /

Le seize mars ——— *mil neuf cent soixante* treize
à treize *heures* quinze minutes, *est né* 130, avenue Ernest Ruben Marie-Pierre
du sexe féminin *de* Jean Roger SAGE, né à La Porcherie (Haute-Vienne) le huit avril mil neuf cent quarante neuf, plombier, et de Marie-Jeanne PEYRONNET, son épouse, née à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne) le dix huit janvier mil neuf cent cinquante trois, sans profession, domiciliés à Saint-Germain-les-Belles à Leycuras./.

Dressé le seize mars ——— *mil neuf cent soixante* treize
à quatorze ——— *heures, après constatation par le médecin commis à cet effet et déclaration faite* par le père

Lecture faite et invité à lire l'acte le déclarant a signé avec nous
Reçu par nous Aimé Cantié, chef de bureau

délégué pour la réception des déclarations de naissance de la commune de Limoges,

Ville de Limoges
Service de l'Etat Civil
Photocopie conforme au registre
Limoges le 23 DEC. 2019
Pour le Maire, par délégation

LORNAC Margaux Jeanne Albane

LIMOGES
ARTS DU FEU ET INNOVATION

ACTE DE NAISSANCE
Année 2005

ACTE DE NAISSANCE N°1747
Margaux Jeanne Albane LORNAC

Nom de l'enfant :	LORNAC----------
Prénoms :	Margaux Jeanne Albane----------
sexe :	féminin ----------
née le :	vingt trois avril deux mil cinq----------
à :	quinze heures cinquante trois minutes----------
à :	2, avenue Martin Luther king, LIMOGES (Haute-Vienne)----------
NOM du père :	LORNAC----------
Prénom :	Hervé----------
né le :	22 novembre 1969----------
à :	Limoges (Haute-Vienne)----------
profession :	cuisinier----------
domicile :	Les Petites Maisons, Magnac-Bourg (Haute-Vienne)----------
NOM de la mère :	SAGE----------
Prénom :	Marie-Pierre----------
née le :	16 mars 1973----------
à :	Limoges (Haute-Vienne)----------
profession :	assistante commerciale----------
domicile :	Les Petites Maisons, Magnac-Bourg (Haute-Vienne)----------
son épouse----------	
Tiers déclarant :	Françoise LAROCHE, épouse VILLEFAYAUD, sage-femme, Centre Hospitalier --------
	Universitaire, Limoges (Haute-Vienne) 2, avenue Martin Luther King----------
Date et heure de l'acte :	le 25 avril 2005 à 08 heures 30 minutes----------
	Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Nicole TROUTAUD, Adjoint ----------
	Administratif Principal 2ème classe, déléguée pour la réception des déclarations de -----
	naissance de la Commune de Limoges (Haute-Vienne), avons signé avec la déclarante.--

Suivent les Signatures

Mentions Marginales
Néant

Pour copie conforme
à Limoges, le 23 décembre 2019
Le Maire
L'Officier d'Etat Civil délégué

Sosa 2
LORNAC Roland Louis Alain

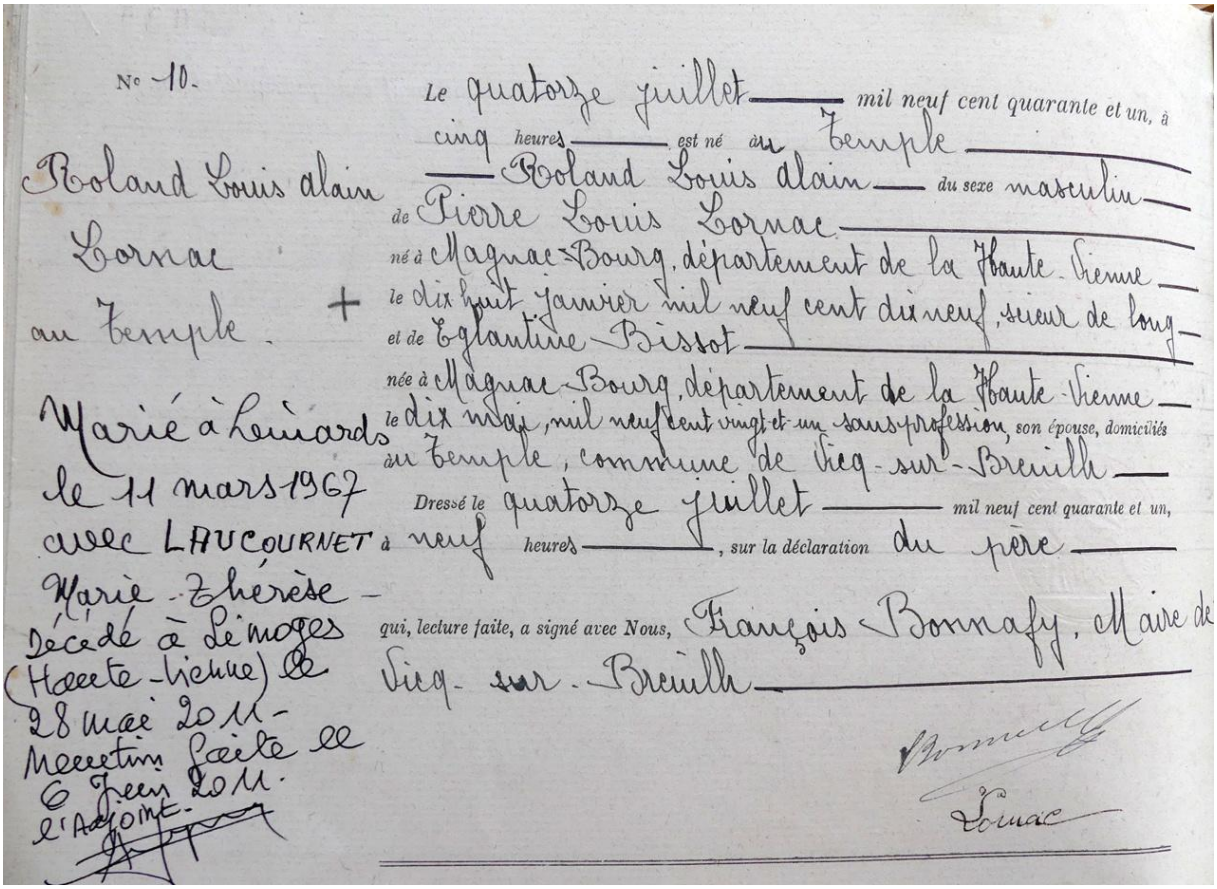

N° 10.

Le quatorze juillet ——— mil neuf cent quarante et un, à cinq heures ——— est né au Temple ———

——— Roland Louis Alain ——— du sexe masculin ———

de Pierre Louis Lornac ———

né à Magnac-Bourg, département de la Haute-Vienne ———

le dix huit janvier mil neuf cent dix neuf, sieur de long-

et de Eglantine Bissot ———

née à Magnac-Bourg, département de la Haute-Vienne ———

le dix mai, mil neuf cent vingt et un sans profession, son épouse, domiciliés

au Temple, commune de Vieq-sur-Breuilh ———

Dressé le quatorze juillet ——— mil neuf cent quarante et un,

à neuf heures ———, sur la déclaration du père ———

qui, lecture faite, a signé avec Nous, François Bonnafy, Maire de

Vieq-sur-Breuilh ———

Bonnafy

Lornac

Roland Louis alain

Lornac

au Temple. +

Marié à Couzeix

le 11 mars 1967

avec LAUCOURNET

Marie-Thérèse

Décédé à Limoges

(Haute-Vienne) le

28 mai 2011 -

Mention faite le

6 juin 2011.

L'Adjoint

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

LIMOGES
ARTS DU FEU ET INNOVATION

ACTE DE DÉCÈS

- COPIE INTÉGRALE -
Année 2011 / N° 1176

DECES - N° 1176 - **Roland Louis Alain LORNAC** -

* * * Le **vingt huit mai deux mil onze** à zéro heure trente minutes ** est décédé à LIMOGES (Haute-Vienne), 18, rue du Général Catroux : ** **Roland Louis Alain LORNAC**, né à Vicq-sur-Breuilh (Haute-Vienne) **le** * **14 juillet 1941**, retraité, domicilié à Vicq-sur-Breuilh ********** (Haute-Vienne), Les Petites Maisons ; fils de Pierre Louis LORNAC, * décédé et de Eglantine BISSOT, retraitée, domiciliée à ********** Vicq-sur-Breuilh (Haute-Vienne), Le Temple. Epoux de Marie-Thérèse * **LAUCOURNET**.**********
****
* * * Dressé le vingt huit mai deux mil onze à dix heures trente *** minutes sur la déclaration de Françoise CHAMOULEAU, épouse ********* CHATAIGNON, directrice adjointe de la clinique François Chénieux, ** Limoges (Haute-Vienne), 18, rue du Général Catroux, qui, lecture *** faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Corinne RABEC, ** Adjoint Administratif Principal 2ème classe, déléguée pour la ****** réception des actes de l'état civil de la Commune de Limoges ******* (Haute-Vienne).**********
****

Suivent les signatures

Mentions Marginales

Néant

Pour copie conforme.

à LIMOGES,
le 23 décembre 2019
L'Officier de l'Etat Civil

Sosa 2-3
LORNAC Roland Louis Alain-LAUCOURNET Marie-Thérèse

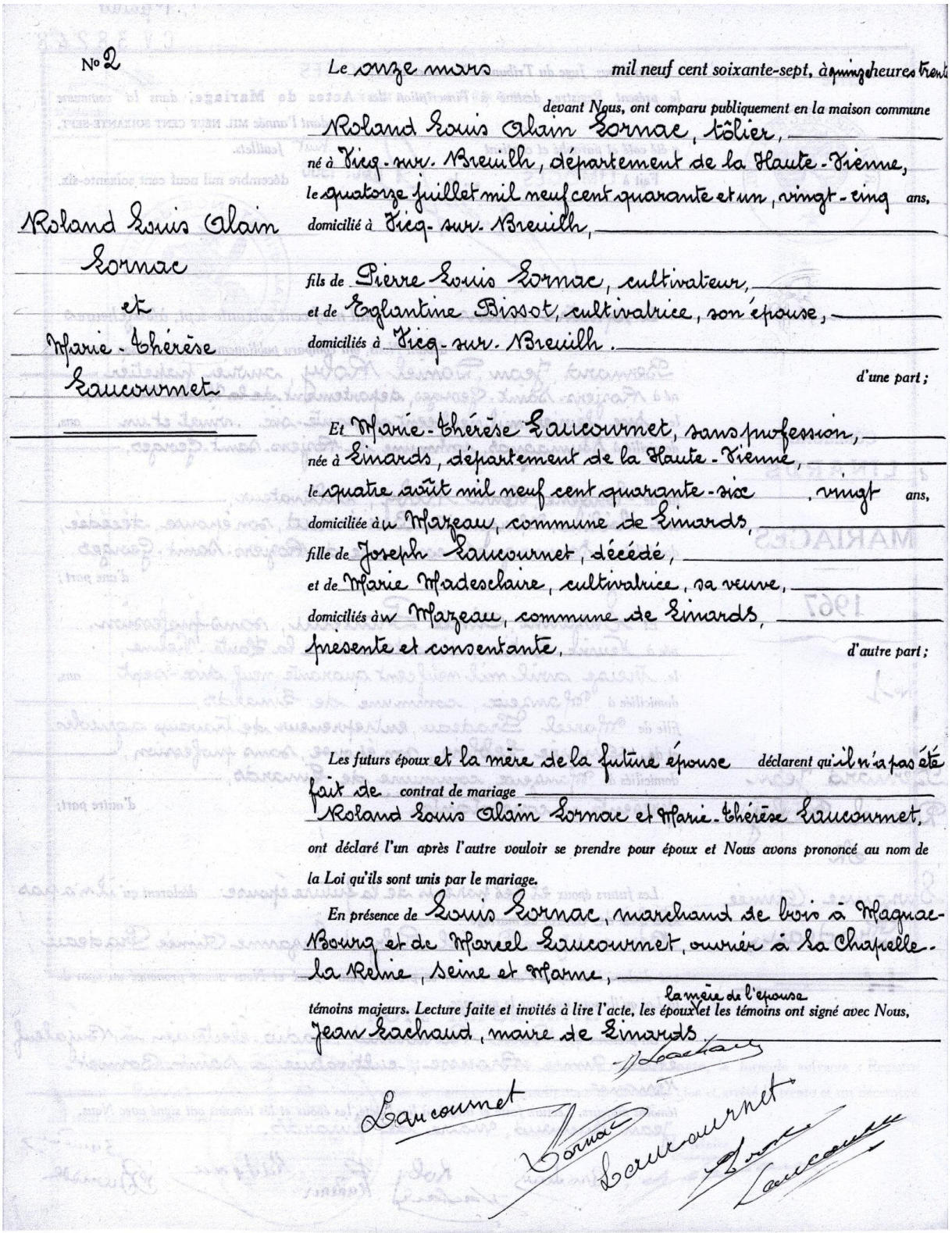

N° 2

Roland Louis Alain Lornac et Marie-Thérèse Laucournet

Le onze mars mil neuf cent soixante-sept, à quinze heures trente

devant Nous, ont comparu publiquement en la maison commune

Roland Louis Alain Lornac, tôlier,

né à Vieq-sur-Breuilh, département de la Haute-Vienne,

le quatorze juillet mil neuf cent quarante et un, vingt-cinq ans,

domicilié à Vieq-sur-Breuilh,

fils de Pierre Louis Lornac, cultivateur,

et de Eglantine Bissot, cultivatrice, son épouse,

domiciliés à Vieq-sur-Breuilh.

d'une part ;

Et Marie-Thérèse Laucournet, sans profession,

née à Linards, département de la Haute-Vienne,

le quatre août mil neuf cent quarante-six, vingt ans,

domiciliée au Mazeau, commune de Linards,

fille de Joseph Laucournet, décédé,

et de Marie Madeleine, cultivatrice, sa veuve,

domiciliés au Mazeau, commune de Linards,

présente et consentante,

d'autre part ;

Les futurs époux et la mère de la future épouse déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Roland Louis Alain Lornac et Marie-Thérèse Laucournet,

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Louis Lornac, marchand de bois à Magnac-Bourg et de Marcel Laucournet, ouvrier à la Chapelle-la Reine, Seine et Marne,

témoins majeurs. Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et la mère de l'épouse et les témoins ont signé avec Nous,

Jean Lachaud, maire de Linards

Laucournet Lornac Laucournet

Sosa 3
LAUCOURNET Marie-Thérèse

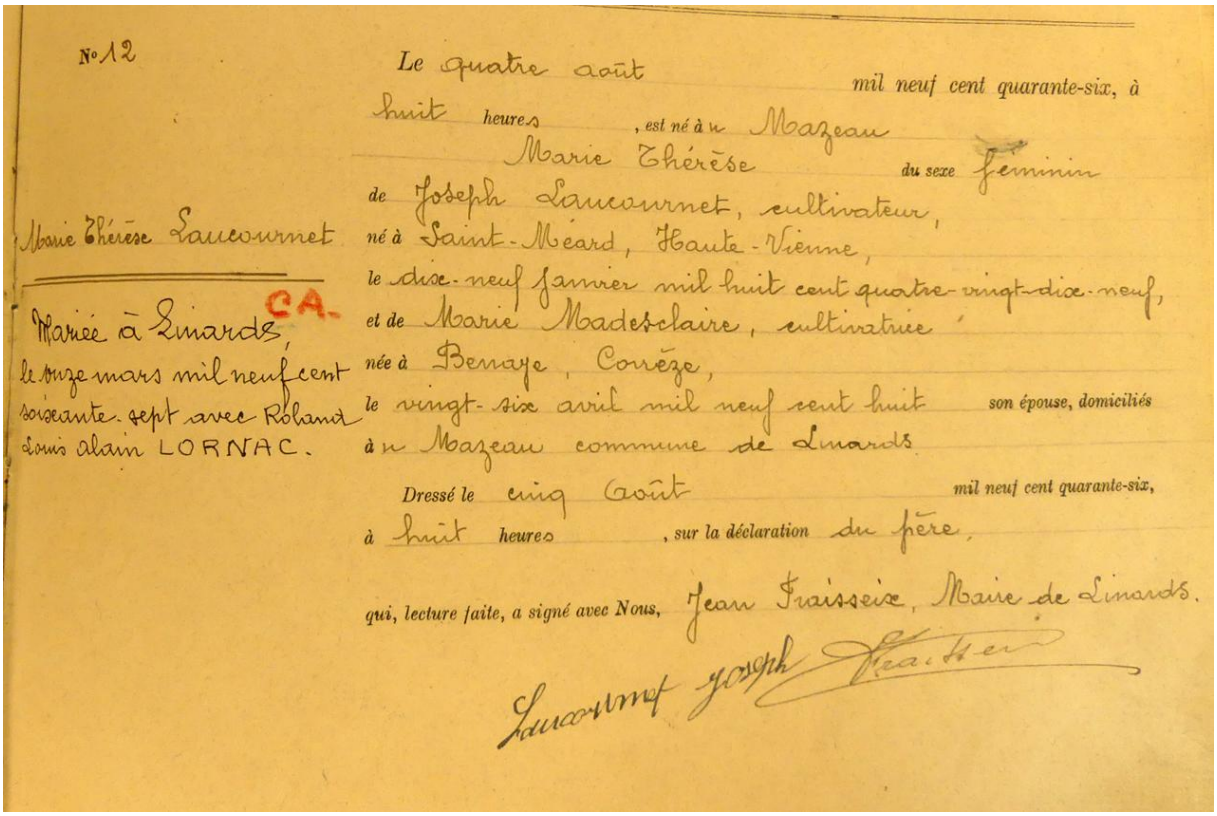

N°12

Le quatre août mil neuf cent quarante-six, à huit heures, est né à Mazeau

Marie Thérèse du sexe féminin

de Joseph Laucournet, cultivateur,

né à Saint-Méard, Haute-Vienne,

le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf,

et de Marie Madeleine, cultivatrice

née à Benaye, Corrèze,

le vingt-six avril mil neuf cent huit son épouse, domiciliés

à Mazeau commune de Linards

Dressé le cinq Août mil neuf cent quarante-six,

à huit heures, sur la déclaration du père,

qui, lecture faite, a signé avec Nous, Jean Traisseix, Maire de Linards.

Laucournet Joseph

Marie Thérèse Laucournet

Mariée à Linards, CA

le onze mars mil neuf cent soixante-sept avec Roland Louis Alain LORNAC.

Sosa 4
LORNAC Pierre Louis

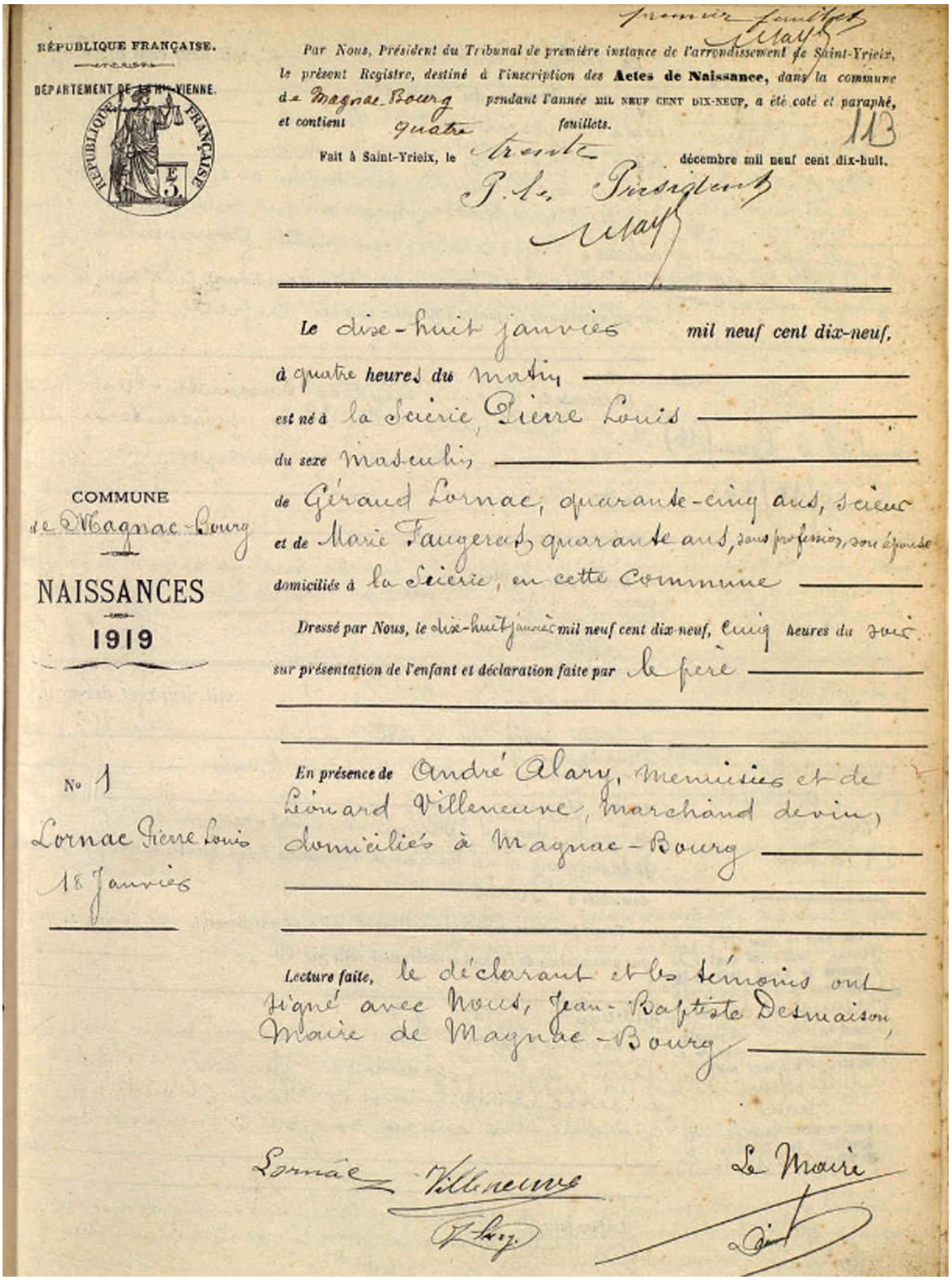

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DE LA HTE-VIENNE.

Premier feuillet

Par Nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Saint-Yrieix, le présent Registre, destiné à l'inscription des **Actes de Naissance**, dans la commune de Magnac Bourg pendant l'année MIL NEUF CENT DIX-NEUF, a été coté et paraphé, et contient quatre feuillets. 113

Fait à Saint-Yrieix, le trente décembre mil neuf cent dix-huit.

P. le Président

COMMUNE de Magnac-Bourg

NAISSANCES

1919

Le dix-huit janvier mil neuf cent dix-neuf,

à quatre heures du matin

est né à la Scierie, Pierre Louis

du sexe masculin

de Gérard Lornac, quarante-cinq ans, scieur

et de Marie Faugeras, quarante ans, sans profession, son épouse

domiciliés à la Scierie, en cette Commune

Dressé par Nous, le dix-huit janvier mil neuf cent dix-neuf, cinq heures du soir

sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père

En présence de André Alary, menuisier et de Léonard Villeneuve, marchand devin, domiciliés à Magnac-Bourg

N° 1

Lornac Pierre Louis

18 Janvier

Lecture faite, le déclarant et les témoins ont signé avec Nous, Jean-Baptiste Desmaison, Maire de Magnac-Bourg

Lornac Villeneuve

Le Maire

Sosa 4
LORNAC Pierre Louis

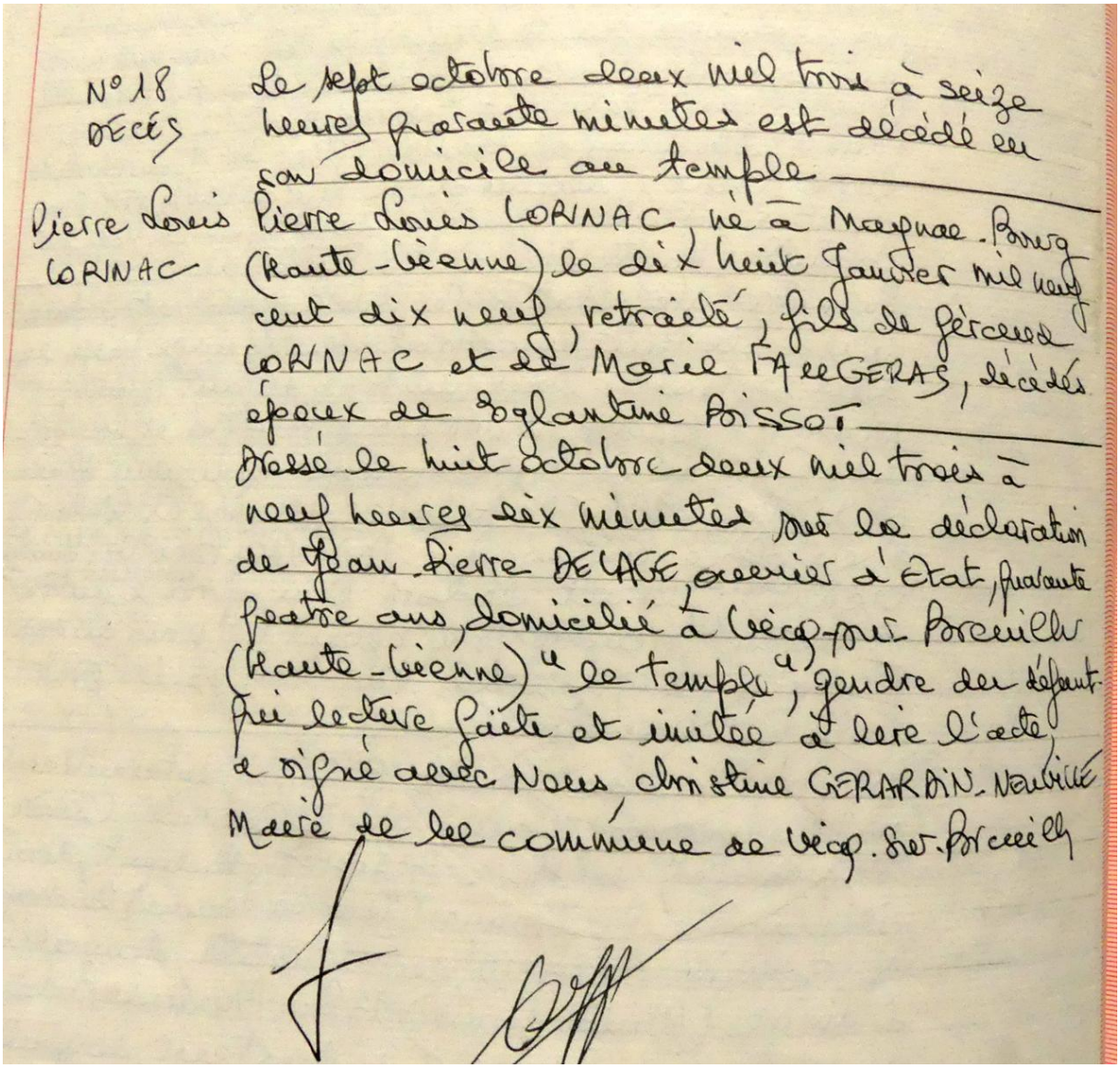

N° 18
DECÉS

Le sept octobre deux mil trois à seize heures quarante minutes est décédé en son domicile au temple

Pierre Louis LORNAC

Pierre Louis LORNAC, né à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) le dix huit janvier mil neuf cent dix neuf, retraité, fils de Pierre LORNAC et de Marie FAUGERAS, décédés époux de Huguette POISSOT

Dressé le huit octobre deux mil trois à neuf heures six minutes sur la déclaration de Jean Pierre DELAGE, ouvrier d'Etat, quarante quatre ans, domicilié à Magnac-sur-Parcheil (Haute-Vienne) "le temple", gendre du défunt. Lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Christine GERARDIN-NAUDIN Maire de la commune de Magnac-sur-Parcheil

Sosa 4-5
LORNAC Pierre Louis-BISSOT Eglantine

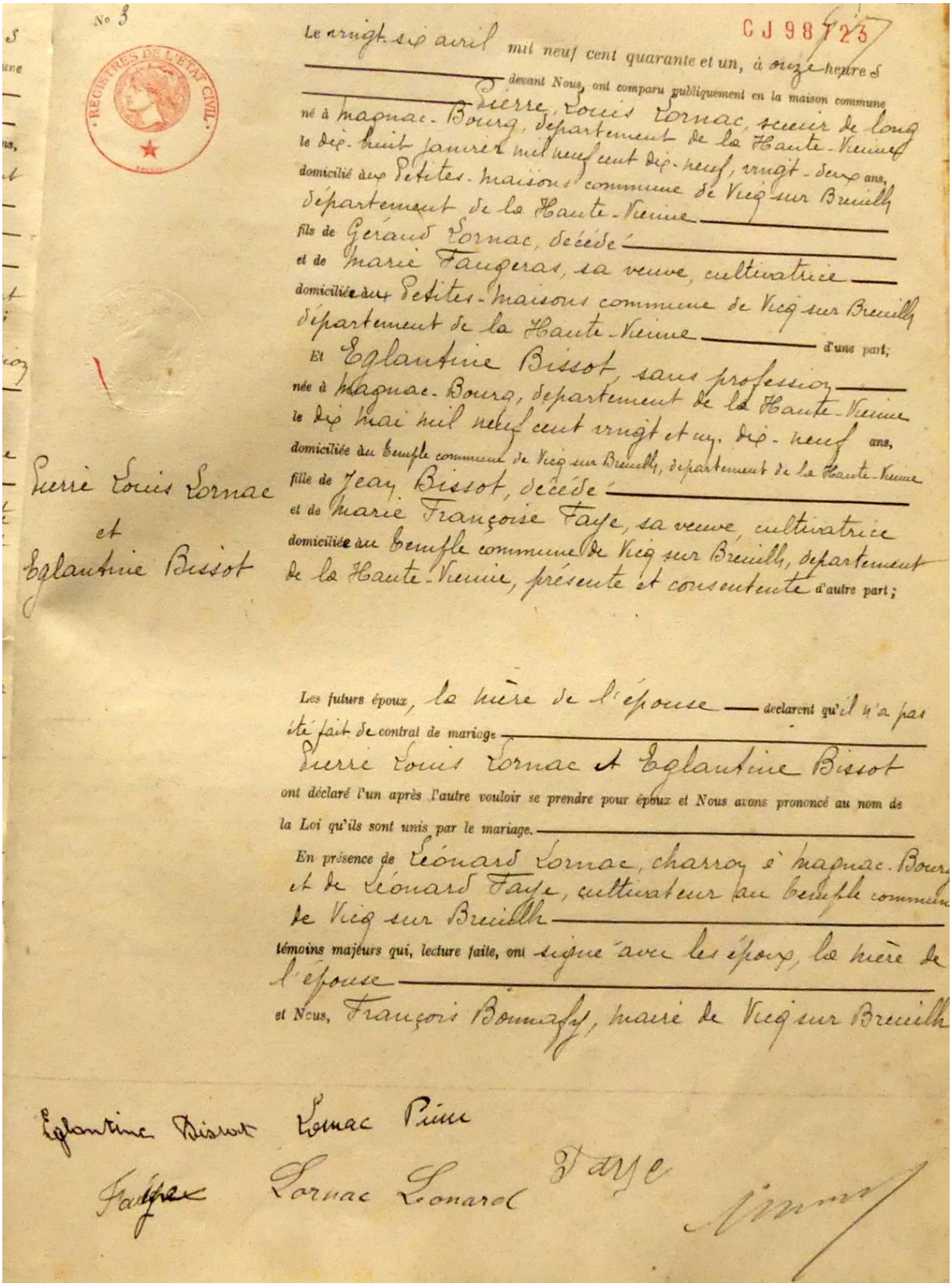

No 3

CJ 98723

Le vingt six avril mil neuf cent quarante et un, à onze heures
devant Nous, ont comparu publiquement en la maison commune
Pierre Louis Lornac, sevrier de long
né à Magnac-Bourg, département de la Haute-Vienne
le dix huit janvier mil neuf cent dix-neuf, vingt-deux ans,
domicilié aux Petites-maisons commune de Vicq sur Breuilh
département de la Haute-Vienne
fils de Gérard Lornac, décédé
et de Marie Faugeras, sa veuve, cultivatrice
domiciliée aux Petites-maisons commune de Vicq sur Breuilh
département de la Haute-Vienne d'une part;
Et Eglantine Bissot, sans profession
née à Magnac-Bourg, département de la Haute-Vienne
le dix mai mil neuf cent vingt et un, dix-neuf ans,
domiciliée au Beuffle commune de Vicq sur Breuilh, département de la Haute-Vienne
fille de Jean Bissot, décédé
et de Marie Françoise Faye, sa veuve, cultivatrice
domiciliée au Beuffle commune de Vicq sur Breuilh, département
de la Haute-Vienne, présente et consentante d'autre part;

Pierre Louis Lornac
et
Eglantine Bissot

Les futurs époux, la mère de l'épouse déclarent qu'il n'a pas
été fait de contrat de mariage
Pierre Louis Lornac et Eglantine Bissot
ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de
la Loi qu'ils sont unis par le mariage.
En présence de Léonard Lornac, charron à Magnac-Bourg
et de Léonard Faye, cultivateur au Beuffle commune
de Vicq sur Breuilh
témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les époux, la mère de
l'épouse
et Nous, François Bonnafy, maire de Vicq sur Breuilh

Eglantine Bissot Lornac Pierre
Faugeras Lornac Léonard Faye

Sosa 5
BISSOT Eglantine

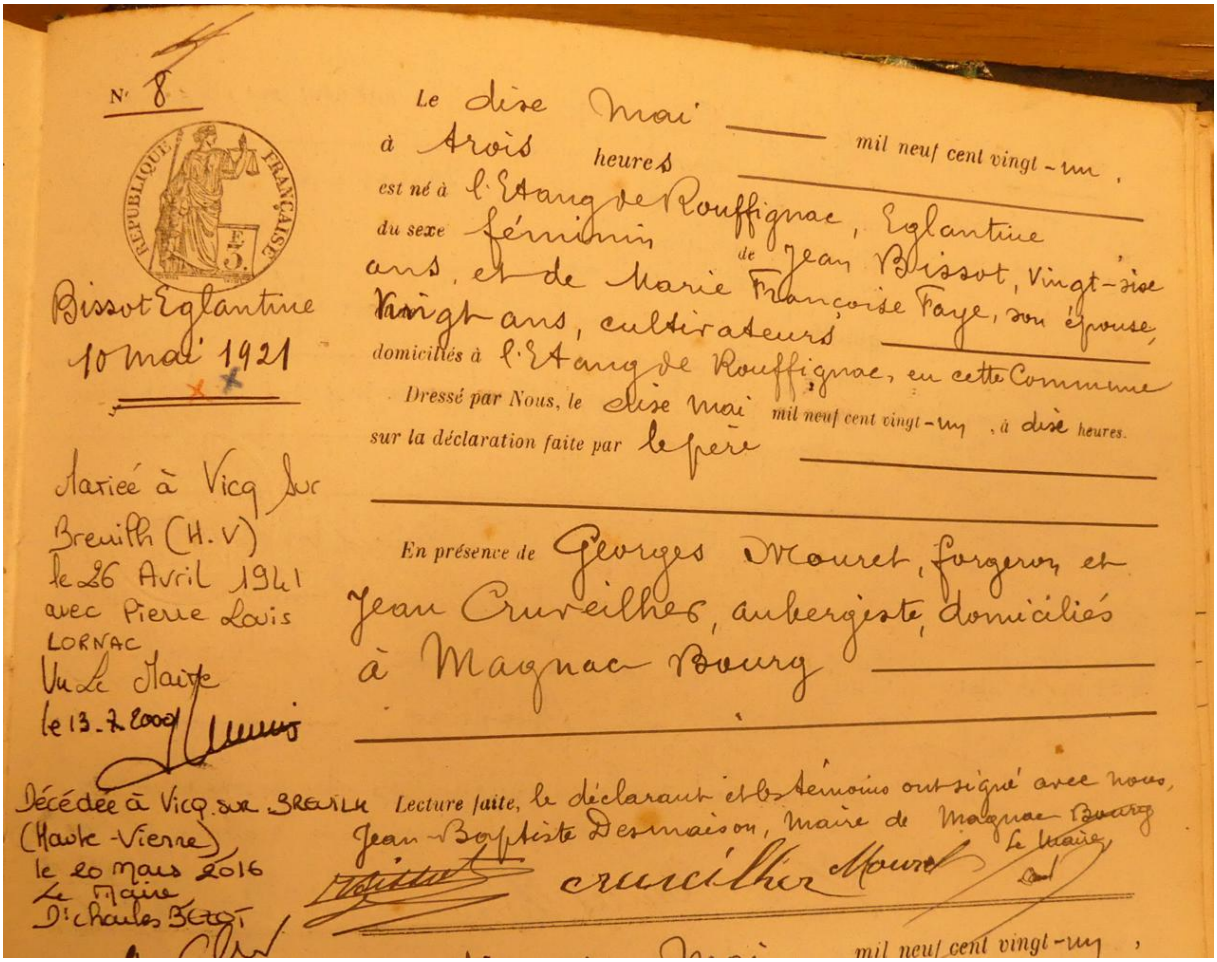

N° 8

Le dise Mai mil neuf cent vingt-un,
à trois heures
est né à l'Etang de Rouffignac, Eglantine
du sexe féminin de Jean Bissot, Vingt-sise
ans, et de Marie Françoise Faye, son épouse,
Vingt ans, cultivateurs
domiciliés à l'Etang de Rouffignac, en cette Commune
Dressé par Nous, le dise Mai mil neuf cent vingt-un, à dise heures.
sur la déclaration faite par le père

En présence de Georges Mouret, forgeron et
Jean Cruveilhes, aubergiste, domiciliés
à Magnac Bourg

Lecture faite, le déclarant et les témoins ont signé avec nous,
Jean-Baptiste Desmaison, maire de Magnac Bourg
Le Maire,
cruveilher Mouret

mil neuf cent vingt-un,

Bissot Eglantine
10 mai 1921

Mariée à Vicq sur Breuilh (H.V)
le 26 Avril 1941
avec Pierre Louis
LORNAC
Vu le Maire
le 13-7-2000

Décédée à Vicq sur BREUILH
(Haute-Vienne)
le 20 mars 2016
Le Maire
D. Charles BERGI

SA40547 ÉTAT CIVIL

N° 7 DECES BISSOT Eglantine	Le vingt mars deux mil seize à dix-sept heures trente est décédée en son domicile à Le Temple, BISSOT Eglantine, née à Magnac-Bourg (Haute Vienne) le dix mai mil neuf cent vingt et un, domiciliée à Le Temple, Vicq sur Breuilh (Haute – Vienne), fille de BISSOT Jean et de FAYE Marie-Françoise, décédés, veuve de LORNAC Pierre Louis. Dressé le vingt-deux mars deux mil seize à quatorze heures sur la déclaration de Serge CRUVEILHER, ambulancier, Pompes Funèbres Graffeuil-Feisthammel, Le Catala, Saint-Germain-les-Belles (Haute - Vienne) qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Jean-Paul LONGEQUEUE, Premier Adjoint au Maire de la commune de Vicq sur Breuilh (Haute – Vienne).

Sosa 6
LAUCOURNET Joseph

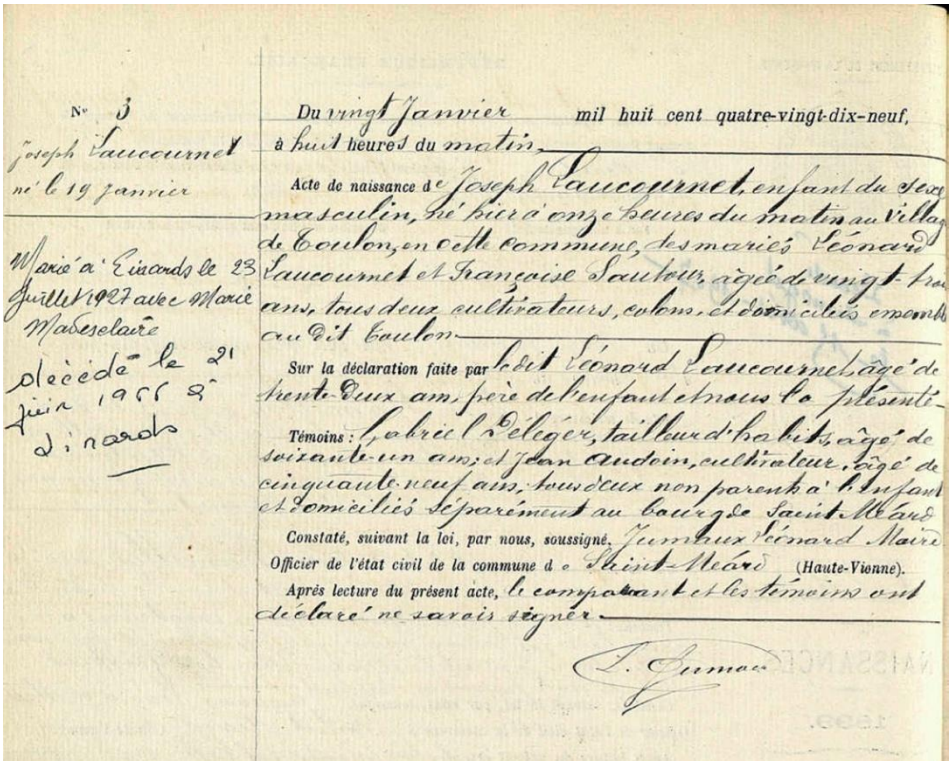

N° 3

Joseph Laucournet
né le 19 janvier

Marié à Linards le 23 juillet 1921 avec Marie Madeleine
décédé le 21 juin 1966 à Linards

Du vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf,
à huit heures du matin.

Acte de naissance de Joseph Laucournet, enfant du sexe masculin, né hier à onze heures du matin au village de Coulon, en cette commune, des mariés Léonard Laucournet et Françoise Sautour, âgés de vingt-trois ans, tous deux cultivateurs, colons, et domiciliés ensemble au dit Coulon.

Sur la déclaration faite par le père Léonard Laucournet âgé de trente-deux ans, père de l'enfant et nous a présenté.

Témoins : Fabien Delégier, tailleur d'habits, âgé de soixante-un ans et Jean Audoin, cultivateur, âgé de cinquante-neuf ans, tous deux non parents à l'enfant et domiciliés séparément au bourg de Saint-Méard.

Constaté, suivant la loi, par nous, soussigné, Jumeaux Léonard Maire Officier de l'état civil de la commune de Saint-Méard (Haute-Vienne).

Après lecture du présent acte, le comparant et les témoins ont déclaré ne savoir signer.

L. Jumeaux

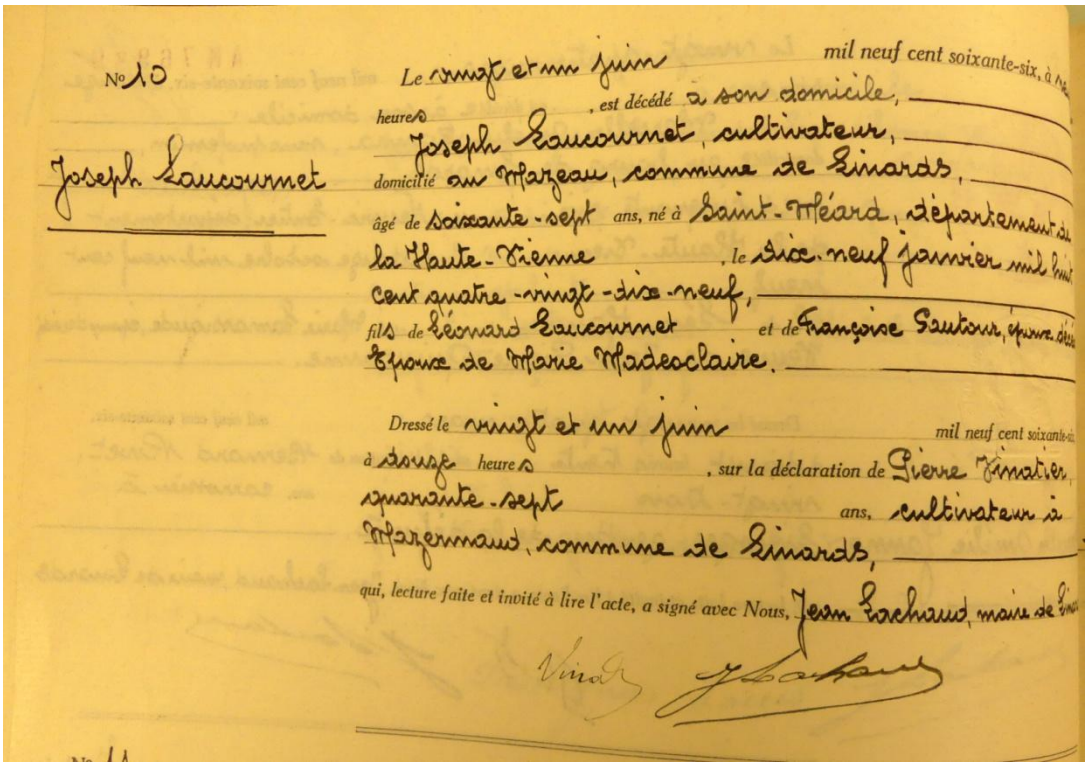

N°10

Joseph Laucournet

Le vingt et un juin mil neuf cent soixante-six, à [illegible] heures, est décédé à son domicile,
Joseph Laucournet, cultivateur,
domicilié au Marzeau, commune de Linards,
âgé de soixante-sept ans, né à Saint-Méard, département de la Haute-Vienne, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf,
fils de Léonard Laucournet et de Françoise Sautour, épouse décédée
époux de Marie Madeleine.

Dressé le vingt et un juin mil neuf cent soixante-six,
à douze heures, sur la déclaration de Pierre Finatier,
quarante-sept ans, cultivateur à Marzemaud, commune de Linards,
qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Jean Lachaud, maire de Linards.

Vinds J Lachaud

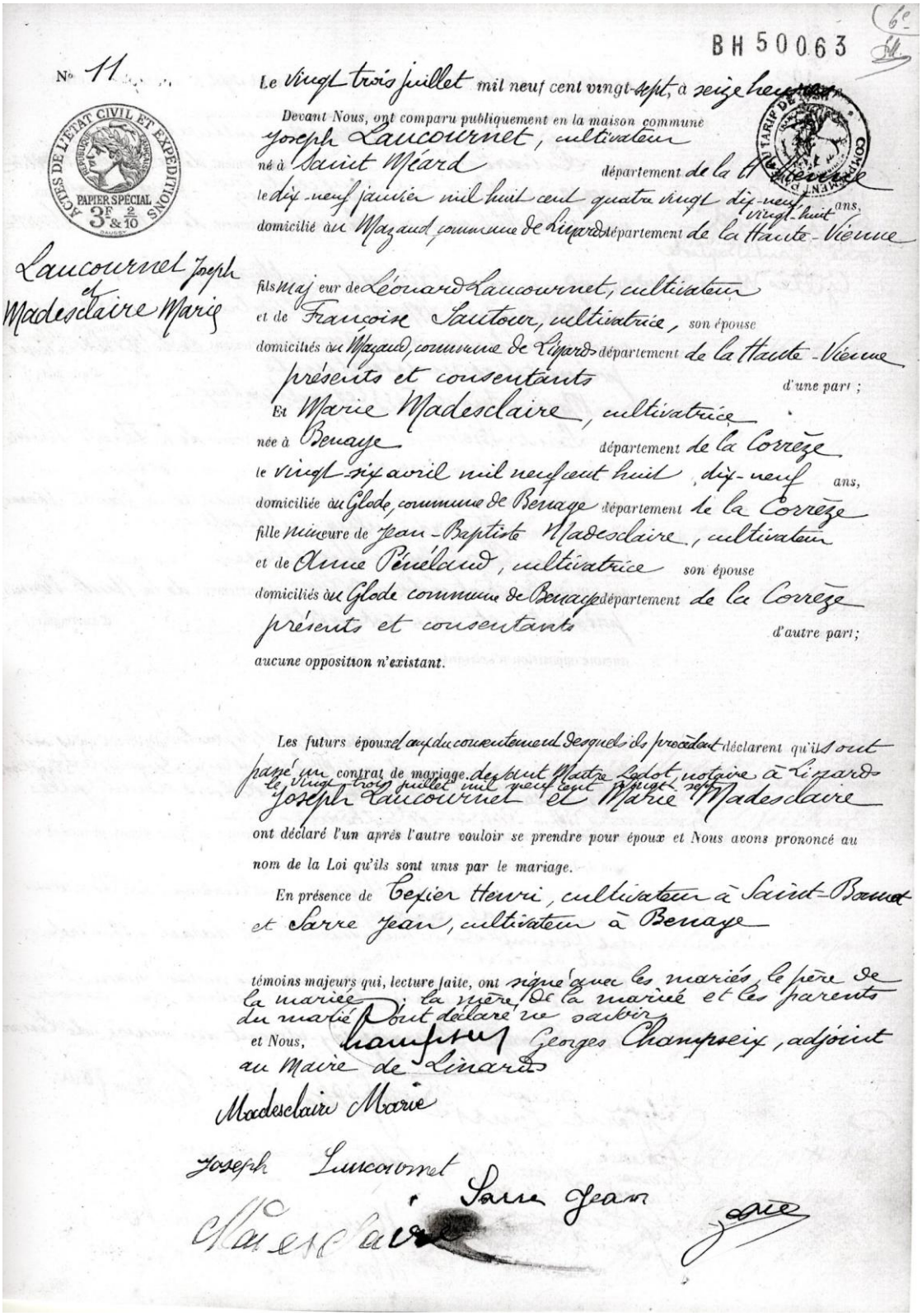

BH 50063

N° 11

ACTES DE L'ETAT CIVIL ET EXPEDITIONS
PAPIER SPECIAL
3F 2/10

Laucournet Joseph
et
Madesclaire Marie

Le vingt trois juillet mil neuf cent vingt-sept, à seize heures

Devant Nous, ont comparu publiquement en la maison commune

Joseph Laucournet, cultivateur
né à Saint Méard département de la Haute Vienne
le dix-neuf janvier mil huit cent quatre vingt dix-neuf ans,
domicilié au Mazaud, commune de Linards département de la Haute-Vienne
fils majeur de Léonard Laucournet, cultivateur
et de Françoise Sautour, cultivatrice, son épouse
domiciliés au Mazaud, commune de Linards département de la Haute-Vienne
présents et consentants d'une part ;

Et Marie Madesclaire, cultivatrice
née à Benaye département de la Corrèze
le vingt six avril mil neuf cent huit, dix-neuf ans,
domiciliée au Glode, commune de Benaye département de la Corrèze
fille mineure de Jean-Baptiste Madesclaire, cultivateur
et de Anne Pénélaud, cultivatrice son épouse
domiciliés au Glode commune de Benaye département de la Corrèze
présents et consentants d'autre part ;

aucune opposition n'existant.

Les futurs époux ayant déclaré qu'ils ont passé un contrat de mariage devant Maître Ladot notaire à Linards le vingt trois juillet mil neuf cent vingt sept Joseph Laucournet et Marie Madesclaire ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Texier Henri, cultivateur à Saint-Bonnet et Sarre Jean, cultivateur à Benaye

témoins majeurs qui, lecture faite, ont signé avec les mariés, le père de la mariée, la mère de la mariée et les parents du marié Pont déclaré ne savoir et Nous, Georges Champseix, adjoint au Maire de Linards

Madesclaire Marie
Joseph Laucournet
Sarre Jean

Sosa 7
MADESCLAIRE Marie

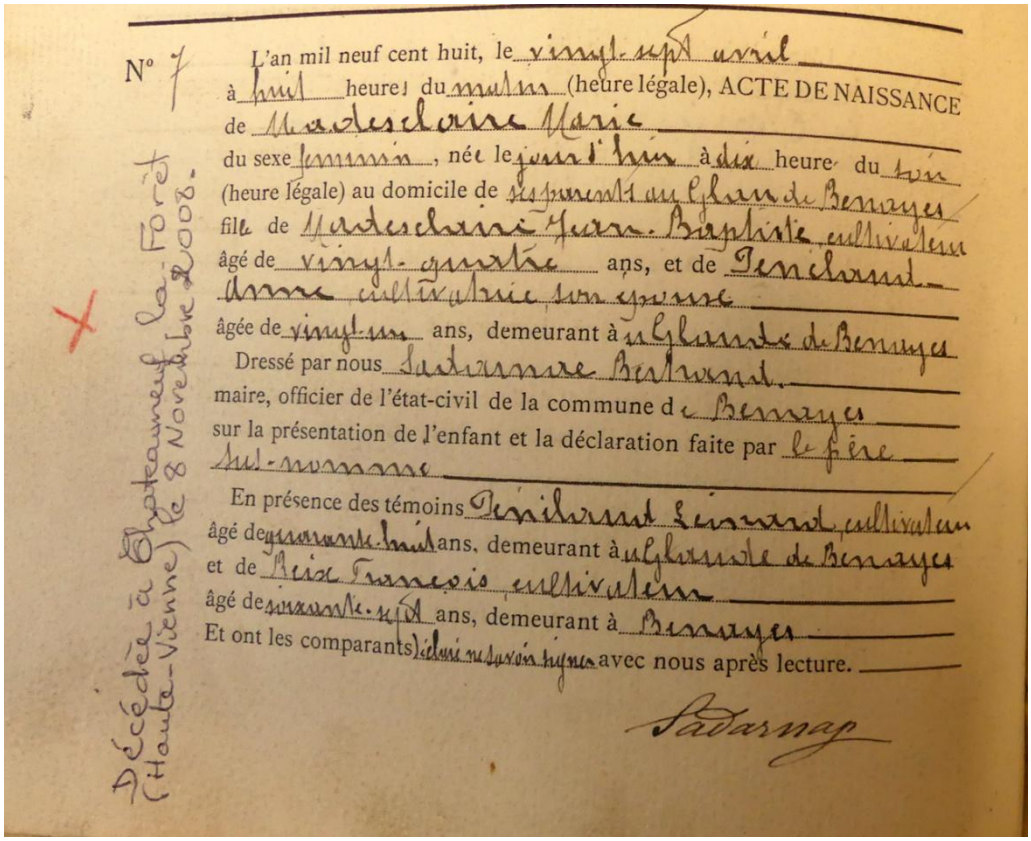

N° 7

L'an mil neuf cent huit, le vingt-sept avril
à huit heures du matin (heure légale), ACTE DE NAISSANCE
de Madesclaire Marie
du sexe féminin, née le jour d'hier à dix heures du soir
(heure légale) au domicile de ses parents au Lyon de Benayes
fille de Madesclaire Jean-Baptiste cultivateur
âgé de vingt-quatre ans, et de Penichoud
Anne cultivatrice son épouse
âgée de vingt-un ans, demeurant à Lyon de Benayes
Dressé par nous Lachamaise Bertrand
maire, officier de l'état-civil de la commune de Benayes
sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père
lui-même
En présence des témoins Penichoud Léonard cultivateur
âgé de quarante-huit ans, demeurant à Lyon de Benayes
et de Reix François cultivateur
âgé de soixante-sept ans, demeurant à Benayes
Et ont les comparants, témoins ne savoir signer avec nous après lecture.

Décédée à Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne) le 8 Novembre 2008.

Acte de décès n. 32 / MARIE MADESCLAIRE

Le huit novembre deux mille huit, à quatorze heures, est décédée Maison de retraite du Puy Chat, **MARIE MADESCLAIRE**, née à BENAYE (Corrèze), le vingt six avril mil neuf cent huit, retraitée, domiciliée à Châteauneuf-La-Forêt (Haute-Vienne), Maison de retraite, fille de Jean-Baptiste MADESCLAIRE et de Anne PENELAUD, décédés, veuve de Joseph LAUCOURNET.

Dressé le dix novembre deux mille huit, à onze heures, sur la déclaration de Laurence LE QUAN épouse LABONNE, âgée de 54 ans, ambulancière, domiciliée à Châteauneuf-La-Forêt (Haute-Vienne), 4-6 Route de la Forêt, sans parenté avec la défunte, qui, lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Marc MONTAUDON, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Châteauneuf-La-Forêt.

Sosa 8
LORNAC Géraud

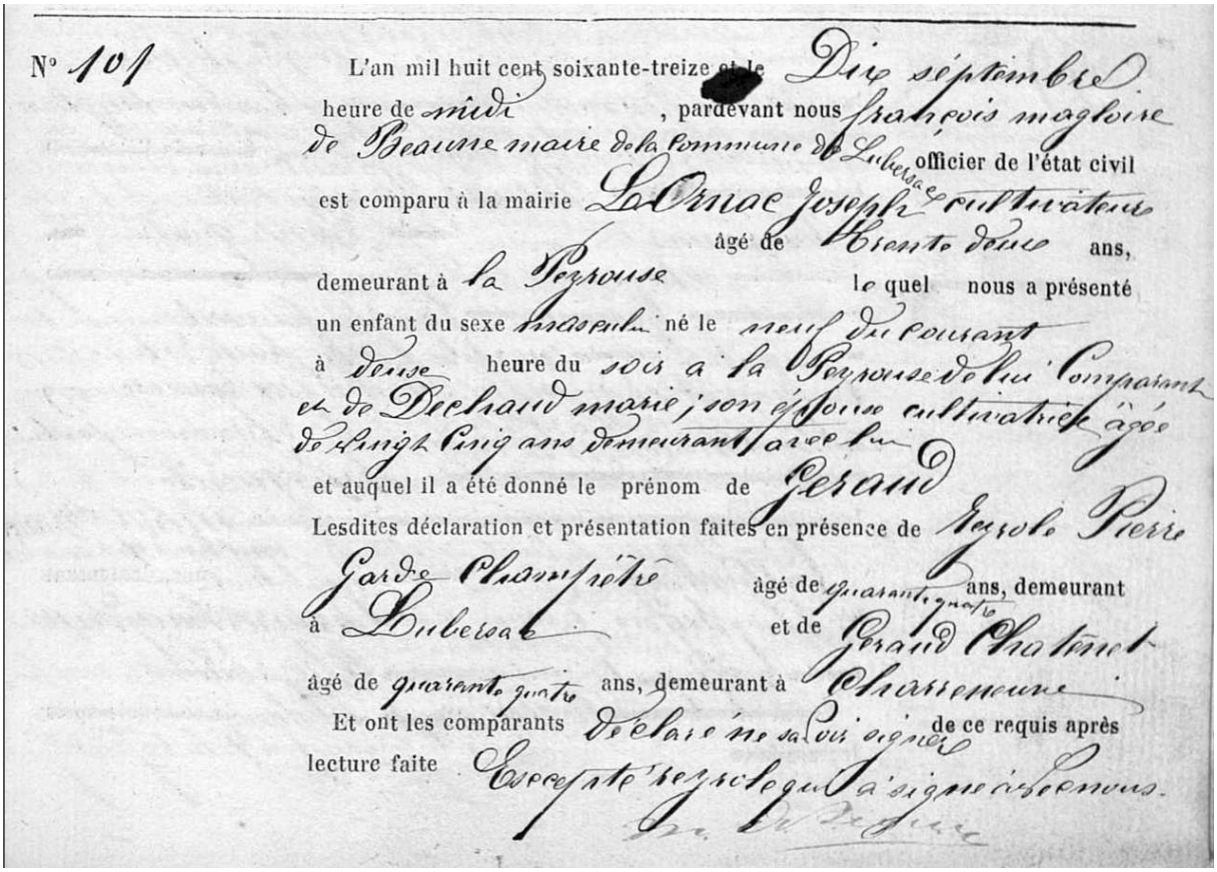

N° 101

L'an mil huit cent soixante-treize et le Dix septembre
heure de midi, pardevant nous François magloire
de Beaune maire de la commune de Lubersac officier de l'état civil
est comparu à la mairie Lornac Joseph cultivateur
âgé de trente deux ans,
demeurant à la Peyrouse le quel nous a présenté
un enfant du sexe masculin né le neuf du courant
à deux heure du soir à la Peyrouse de lui Comparant
et de Dechaud marie, son épouse cultivatrice âgée
de vingt cinq ans demeurant avec lui
et auquel il a été donné le prénom de Geraud
Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Regole Pierre
Garde champêtre âgé de quarante quatre ans, demeurant
à Lubersac et de Geraud Chaumet
âgé de quarante quatre ans, demeurant à Chartreuse
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite Exempté de la signature a signé avec nous.

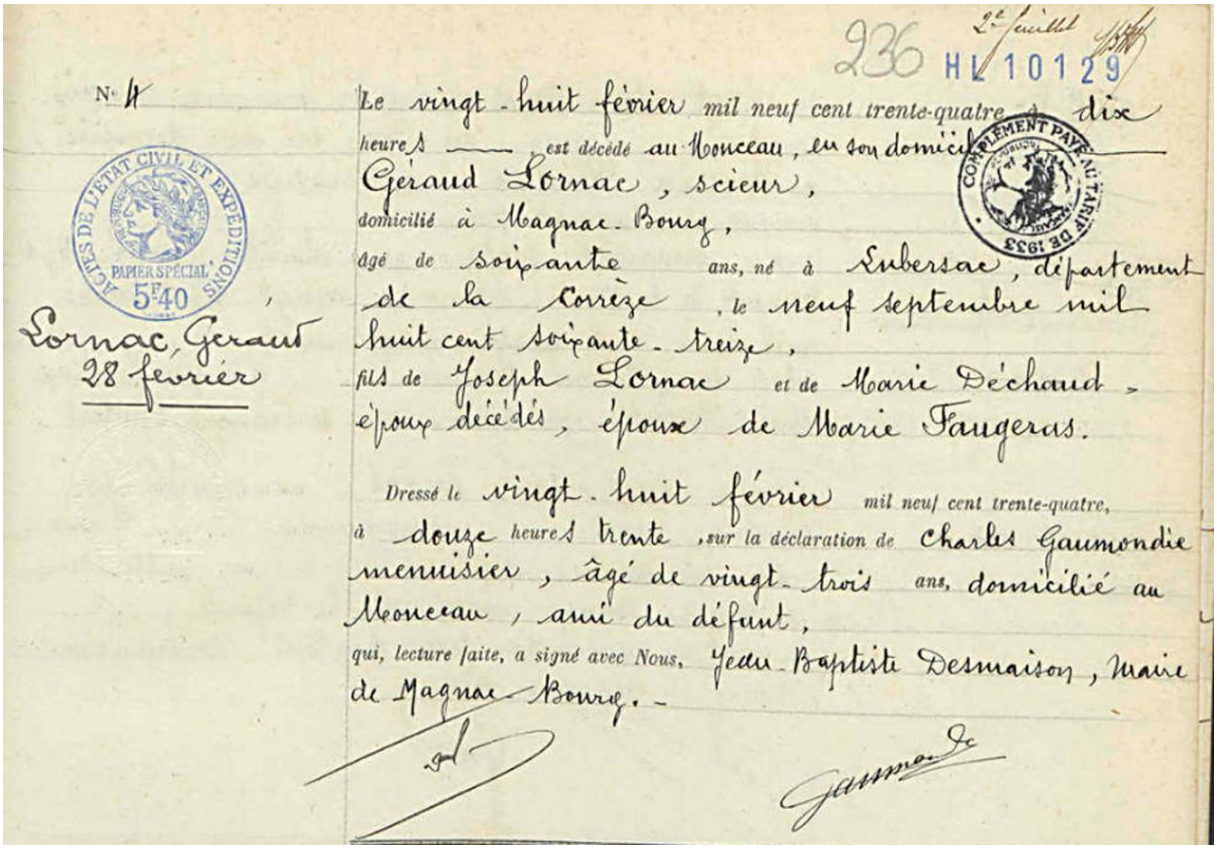

2e feuillet
236 HL 10129

N° 4

ACTES DE L'ETAT CIVIL ET EXPEDITIONS
PAPIER SPÉCIAL
5F40

COMPLÉMENT PAYÉ AU TARIF DE 1933

Lornac, Geraud
28 février

Le vingt-huit février mil neuf cent trente-quatre à dix
heures — est décédé au Monceau, en son domicile
Géraud Lornac, sieur,
domicilié à Magnac-Bourg,
âgé de soixante ans, né à Lubersac, département
de la Corrèze, le neuf septembre mil
huit cent soixante-treize,
fils de Joseph Lornac et de Marie Déchaud,
époux décédés, époux de Marie Faugeras.

Dressé le vingt-huit février mil neuf cent trente-quatre,
à douze heures trente, sur la déclaration de Charles Gaumondie
menuisier, âgé de vingt-trois ans, domicilié au
Monceau, ami du défunt,
qui, lecture faite, a signé avec Nous, Jean-Baptiste Desmaison, Maire
de Magnac-Bourg. —

Gaumondie

Sosa 8-9
LORNAC Géraud-FAUGERAS Marie Catherine

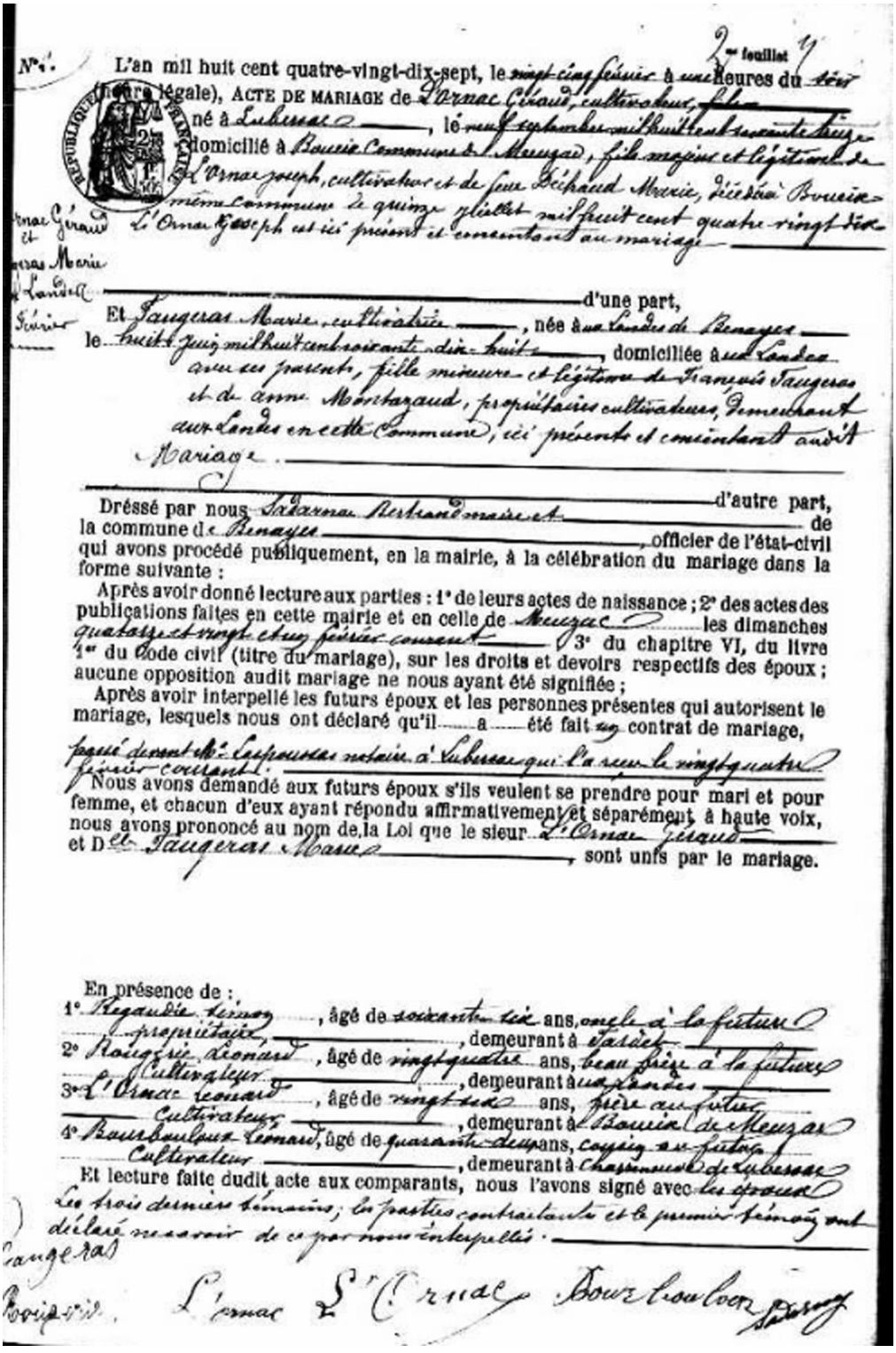

2me feuillet

N°1.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le ~~vingt cinq février~~ à ~~une~~ heures du ~~soir~~ (heure légale), ACTE DE MARIAGE de Lornac Géraud, cultivateur, fils
né à Lubersac, le ~~neuf septembre mil huit cent soixante huit~~
domicilié à Bouvie Commune de Meuzac, fils majeur et légitime de
Lornac Joseph, cultivateur et de feue Delpeaud Marie, décédée à Bouvie
même commune le quinze juillet mil huit cent quatre vingt dix
Lornac Géraud et Faugeras Marie de Landes — Lornac Joseph est ici présent et consentant au mariage

d'une part,

Et Faugeras Marie, cultivatrice, née à aux Landes de Benayes
le ~~huit juin mil huit cent soixante dix huit~~, domiciliée aux Landes
avec ses parents, fille mineure et légitime de François Faugeras
et de Anne Montazaud, propriétaires cultivateurs, demeurant
aux Landes en cette Commune, ici présents et consentant audit
Mariage.

d'autre part,

Dressé par nous Sadarnac Bertrand maire et de la commune de Benayes, officier de l'état-civil qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante :

Après avoir donné lecture aux parties : 1° de leurs actes de naissance ; 2° des actes des publications faites en cette mairie et en celle de Meuzac les dimanches ~~quatorze et vingt et un février courant~~ 3° du chapitre VI, du livre 1er du Code civil (titre du mariage), sur les droits et devoirs respectifs des époux ; aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée ;

Après avoir interpellé les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a été fait ~~un~~ contrat de mariage, passé devant Me Lespinasse notaire à Lubersac qui l'a reçu le ~~vingt quatre~~ février courant.

Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix, nous avons prononcé au nom de la Loi que le sieur Lornac Géraud et Dlle Faugeras Marie, sont unis par le mariage.

En présence de :

1° Regaudie Léonard, âgé de ~~soixante dix~~ ans, oncle à la future, propriétaire, demeurant à Jabiat
2° Rougerie Léonard, âgé de ~~vingt quatre~~ ans, beau frère à la future, Cultivateur, demeurant aux Landes
3° Lornac Léonard, âgé de ~~vingt deux~~ ans, frère au futur, Cultivateur, demeurant à Bouvie de Meuzac
4° Bourbaulaux Léonard, âgé de ~~quarante deux~~ ans, voisin au futur, Cultivateur, demeurant à Chapoulaud de Lubersac

Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les époux, les trois derniers témoins, les parties contractantes et le premier témoin ont déclaré ne savoir de ce par nous interpellés.

Faugeras
Rougerie. Lornac Lornac Bourbaulaux Sadarnac

Sosa 9
FAUGERAS Marie Catherine

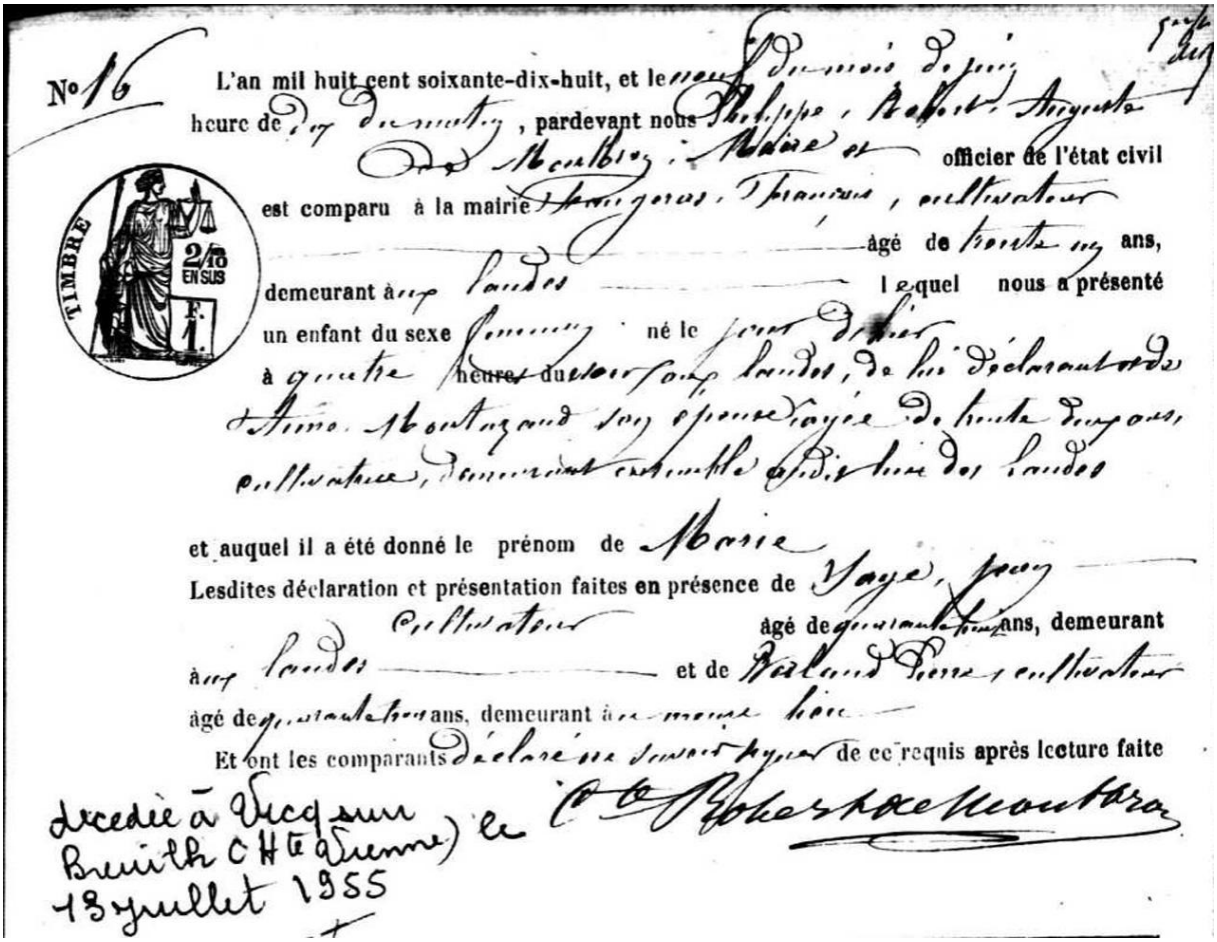

N° 16 L'an mil huit cent soixante-dix-huit, et le [illegible] heure de [illegible], pardevant nous [illegible] officier de l'état civil est comparu à la mairie [illegible], âgé de [illegible] ans, demeurant à [illegible] lequel nous a présenté un enfant du sexe [illegible] né le [illegible] à [illegible] heures du soir, de lui déclarant et de [illegible] son épouse, [illegible], demeurant ensemble audit lieu des Landes

et auquel il a été donné le prénom de Marie

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de [illegible], âgé de [illegible] ans, demeurant à [illegible] et de [illegible], âgé de [illegible] ans, demeurant à même lieu

Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

décédée à Vicq sur Breuilh (Hte Vienne) le 13 juillet 1955

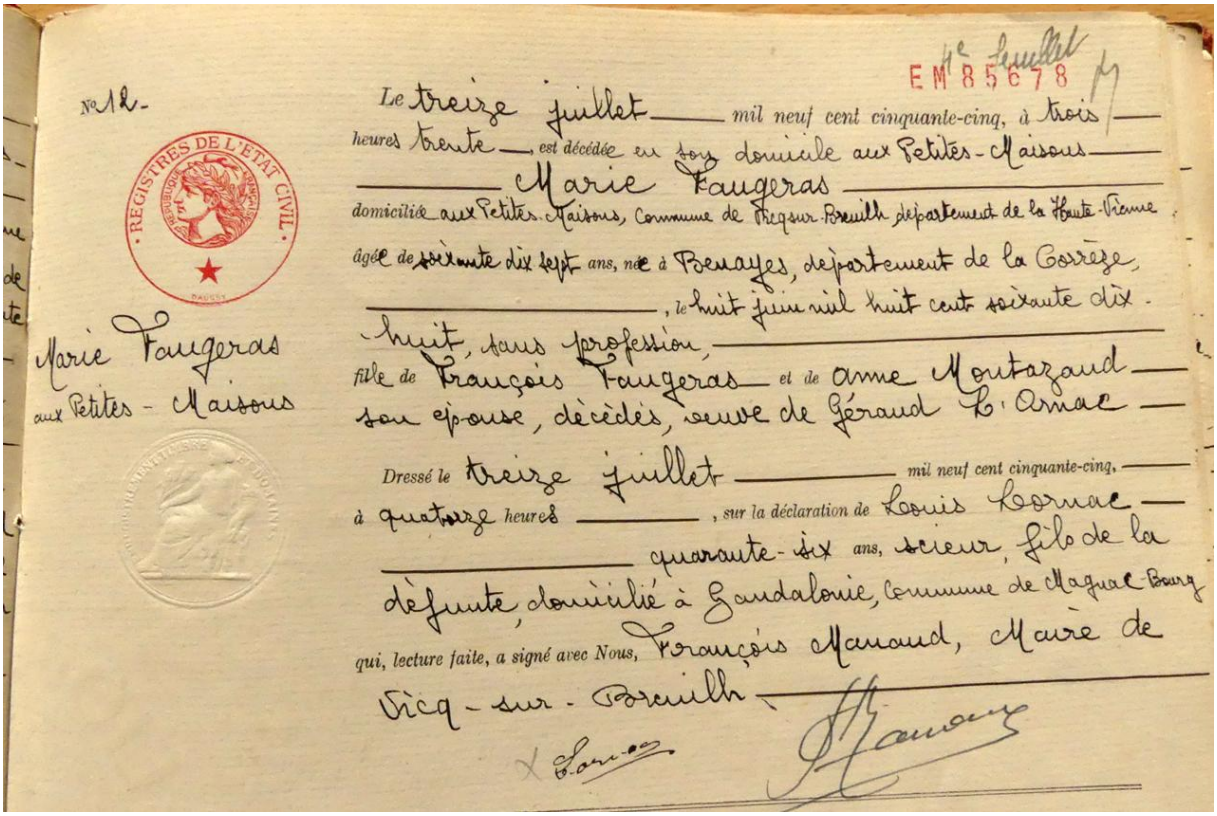

N° 12

EM 85678

Le treize juillet mil neuf cent cinquante-cinq, à trois heures trente, est décédée en son domicile aux Petites-Maisons Marie Faugeras domiciliée aux Petites-Maisons, Commune de Vicq-sur-Breuilh département de la Haute-Vienne âgée de soixante dix sept ans, née à Benayes, département de la Corrèze, le huit juin mil huit cent soixante dix-huit, sans profession, fille de François Faugeras et de Anne Montazaud son épouse, décédés, veuve de Gérard B. Arnac

Dressé le treize juillet mil neuf cent cinquante-cinq, à quatorze heures, sur la déclaration de Louis Lornac quarante-six ans, acteur, fils de la défunte, domicilié à Gandalonie, Commune de Magnac-Bourg qui, lecture faite, a signé avec Nous, François Manaud, Maire de Vicq-sur-Breuilh

Marie Faugeras aux Petites-Maisons

Sosa 10
BISSOT Jean

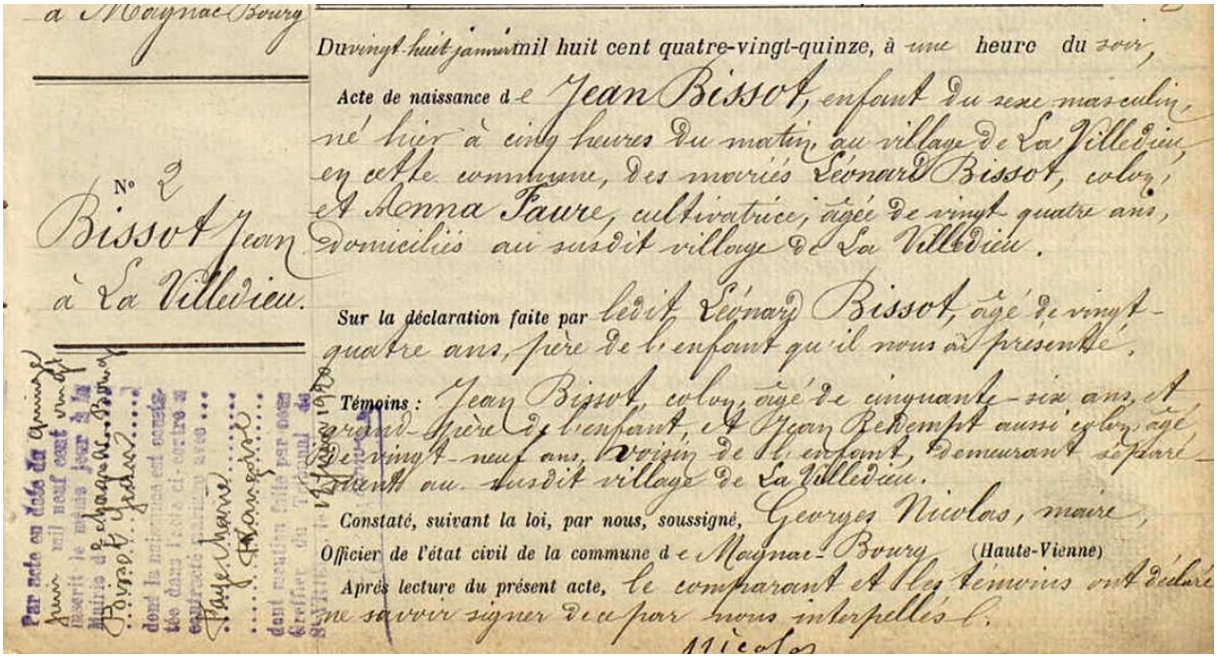

à Magnac Bourg

N° 2
Bissot Jean
à La Villedieu

Du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, à une heure du soir,

Acte de naissance de Jean Bissot, enfant du sexe masculin, né hier à cinq heures du matin au village de La Villedieu, en cette commune, des mariés Léonard Bissot, colon, et Anna Faure, cultivatrice, âgée de vingt-quatre ans, domiciliés au susdit village de La Villedieu.

Sur la déclaration faite par ledit Léonard Bissot, âgé de vingt-quatre ans, père de l'enfant qu'il nous a présenté.

Témoins : Jean Bissot, colon, âgé de cinquante-six ans, et Bernard, père de l'enfant, et Jean Redempt aussi colon, âgé de vingt-neuf ans, voisin de la mère de l'enfant, demeurant séparément au susdit village de La Villedieu.

Constaté, suivant la loi, par nous, soussigné, Georges Nicolas, maire, Officier de l'état civil de la commune de Magnac-Bourg (Haute-Vienne)

Après lecture du présent acte, le comparant et les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce par nous interpellés de.

Nicolas

Par acte en date du quinze juin mil neuf cent vingt
Inscrit le même jour à la Mairie de Magnac-Bourg
Bissot Jean
dont la mention est portée dans l'acte de naissance
enregistré
Faye Maire
dont mention faite par nous Greffier du Tribunal de
Signé

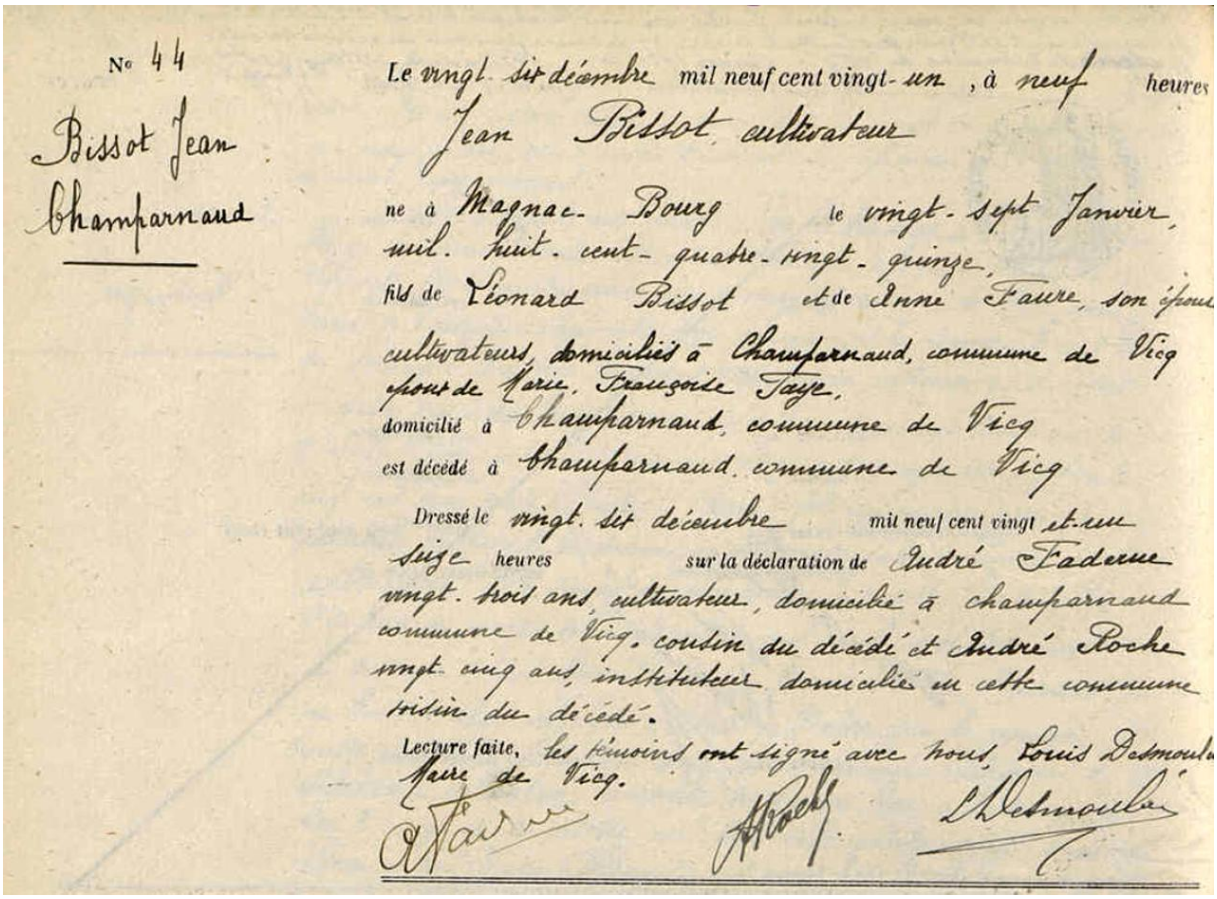

N° 44
Bissot Jean
Champarnaud

Le vingt six décembre mil neuf cent vingt-un, à neuf heures

Jean Bissot cultivateur

né à Magnac-Bourg le vingt-sept Janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, fils de Léonard Bissot et de Anne Faure, son épouse cultivateurs, domiciliés à Champarnaud, commune de Vicq

veuf de Marie Françoise Faye,

domicilié à Champarnaud, commune de Vicq

est décédé à Champarnaud, commune de Vicq

Dressé le vingt six décembre mil neuf cent vingt et-un

sept heures sur la déclaration de André Faderne

vingt-trois ans, cultivateur, domicilié à champarnaud commune de Vicq, cousin du décédé et André Roche vingt cinq ans, instituteur domicilié en cette commune voisin du décédé.

Lecture faite, les témoins ont signé avec nous, Louis Desmoul... Maire de Vicq.

A Faderne

A Roche

L Desmoulin

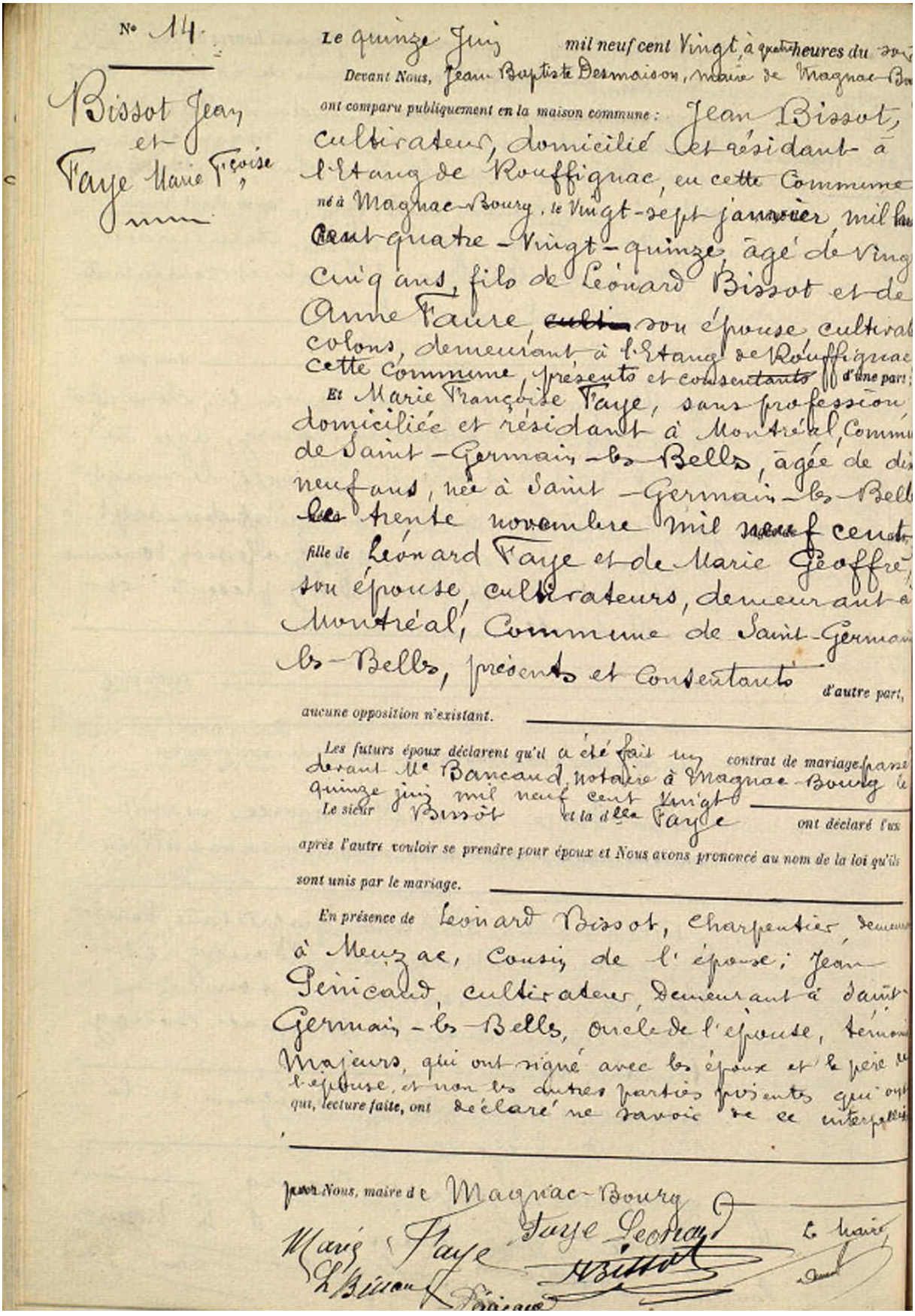

N° 14.

Bissot Jean
et
Faye Marie Françoise

Le quinze Juin mil neuf cent Vingt à quatre heures du soir
Devant Nous, Jean Baptiste Desmaison, maire de Magnac-Bourg
ont comparu publiquement en la maison commune : Jean Bissot, cultivateur, domicilié et résidant à l'Etang de Rouffignac, en cette Commune né à Magnac-Bourg, le Vingt-sept janvier mil huit cent quatre-Vingt-quinze âgé de Vingt cinq ans, fils de Léonard Bissot et de Anne Faure son épouse cultivateurs colons, demeurant à l'Etang de Rouffignac cette Commune, présents et consentants d'une part ;
Et Marie Françoise Faye, sans profession domiciliée et résidant à Montréal, Commune de Saint-Germain-les-Belles, âgée de dix neuf ans, née à Saint-Germain-les-Belles trente novembre mil neuf cent fille de Léonard Faye et de Marie Geoffre son épouse, cultivateurs, demeurant à Montréal, Commune de Saint-Germain-les-Belles, présents et Consentants d'autre part,
aucune opposition n'existant.

Les futurs époux déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage par devant Me Bancaud, notaire à Magnac-Bourg le quinze juin mil neuf cent Vingt
Le sieur Bissot et la dlle Faye ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Léonard Bissot, charpentier, demeurant à Meuzac, Cousin de l'épouse ; Jean Peniçaud, cultivateur, demeurant à Saint-Germain-les-Belles, oncle de l'épouse, témoins Majeurs, qui ont signé avec les époux et le père de l'épouse, et non les autres parties présentes qui ont déclaré ne savoir de ce interpellés qui, lecture faite, ont

Pour Nous, maire de Magnac-Bourg
Le maire adjoint

Marie Faye
L. Bissot
Faye Léonard
Bissot
Pénicaud

Sosa 11
FAYE Marie-Françoise

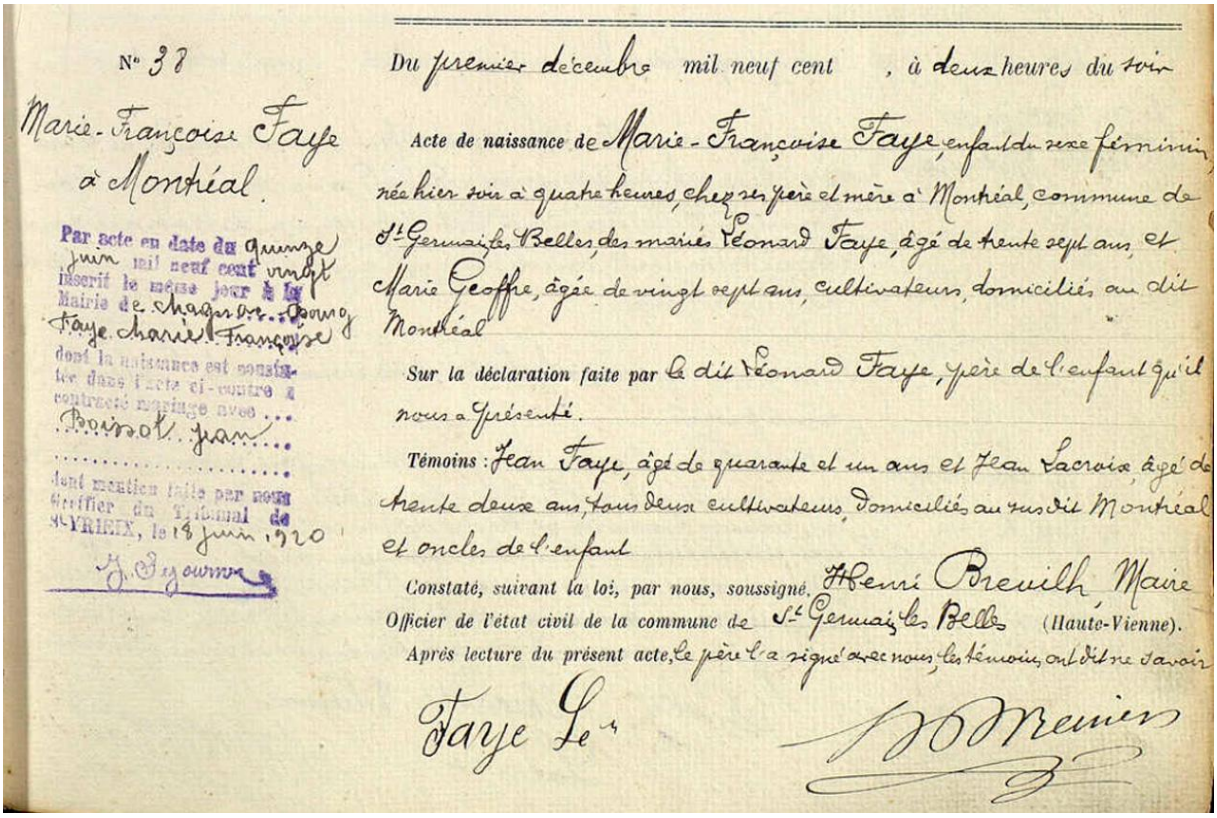

N° 38

Marie-Françoise Faye à Montréal

Par acte en date du quinze juin mil neuf cent vingt inscrit le même jour à la Mairie de Chaptelat... Doung Faye Marie Françoise dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec ... Boissot Jean ... dont mention faite par nous Greffier du Tribunal de St-YRIEIX, le 18 juin 1920

Du premier décembre mil neuf cent , à deux heures du soir

Acte de naissance de Marie-Françoise Faye, enfant du sexe féminin, née hier soir à quatre heures, chez ses père et mère à Montréal, commune de St Germain-les-Belles, des mariés Léonard Faye, âgé de trente sept ans, et Marie Geoffre, âgée de vingt sept ans, cultivateurs, domiciliés au dit Montréal

Sur la déclaration faite par le dit Léonard Faye, père de l'enfant qu'il nous a présenté.

Témoins : Jean Faye, âgé de quarante et un ans et Jean Lacroix, âgé de trente deux ans, tous deux cultivateurs, domiciliés au susdit Montréal et oncles de l'enfant

Constaté, suivant la loi, par nous, soussigné, Henri Breuilh, Maire Officier de l'état civil de la commune de St Germain-les-Belles (Haute-Vienne).

Après lecture du présent acte, le père l'a signé avec nous, les témoins, ont dit ne savoir

Faye Le[illegible]

N° 3
DECES.

Marie Françoise FAYE,

EM 09775

ÉTAT CIVIL

Le vingt quatre février mil neuf cent quatre vingt treize à dix sept heures est décédée en son domicile au temple

Marie Françoise FAYE, née le trente novembre mil neuf cent à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), retraitée, fille de Léonard FAYE et de Marie GEOFFRE, époux décédés, veuve de Léonard FAYERNE

Dressé le vingt cinq février mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures trente minutes sur la déclaration de Pierre LORNAC, retraité, soixante quatorze ans, domicilié au "temple" Vicp-sur-Breuilh (Haute-Vienne) gendre de la défunte, qui lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous, Aimé LAFOND, Maire de la commune de Vicp-sur-Breuilh

Sosa 12
LAUCOURNET Léonard

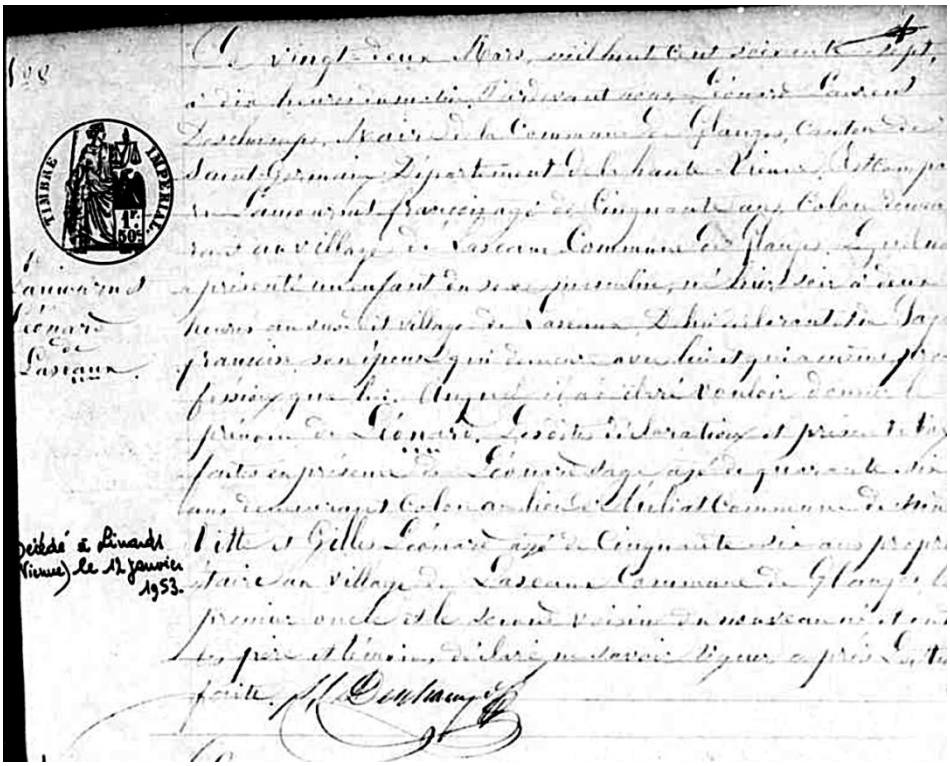

Décédé à Linards (Vienne) le 12 janvier 1953.

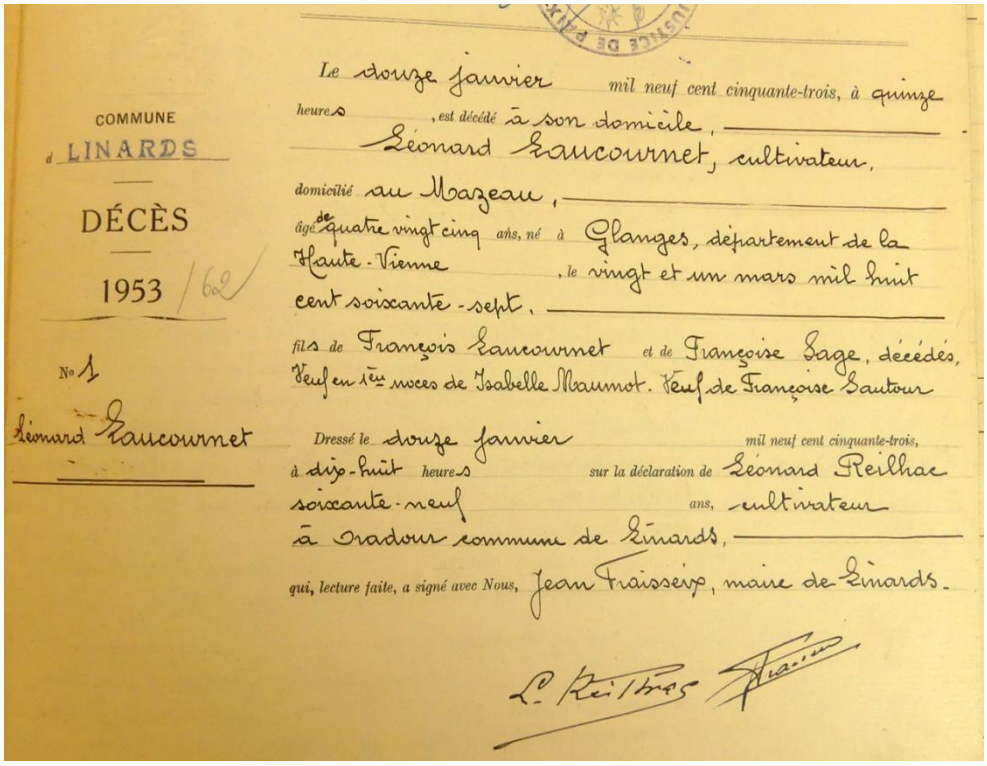

COMMUNE
d LINARDS

DÉCÈS

1953 / 62

N° 1

Léonard Laucournet

Le douze janvier mil neuf cent cinquante-trois, à quinze heures, est décédé à son domicile, Léonard Laucournet, cultivateur, domicilié au Mazeau, âgé de quatre vingt cinq ans, né à Glanges, département de la Haute-Vienne, le vingt et un mars mil huit cent soixante-sept, fils de François Laucournet et de Françoise Sage, décédés, Veuf en 1ères noces de Isabelle Naumot. Veuf de Françoise Sautour

Dressé le douze janvier mil neuf cent cinquante-trois, à dix-huit heures sur la déclaration de Léonard Reilhac soixante-neuf ans, cultivateur à Gradour commune de Linards, qui, lecture faite, a signé avec Nous, Jean Fraisseix, maire de Linards.

L. Reilhac

Sosa 12-13
LAUCOURNET Léonard-SAUTOUR Françoise

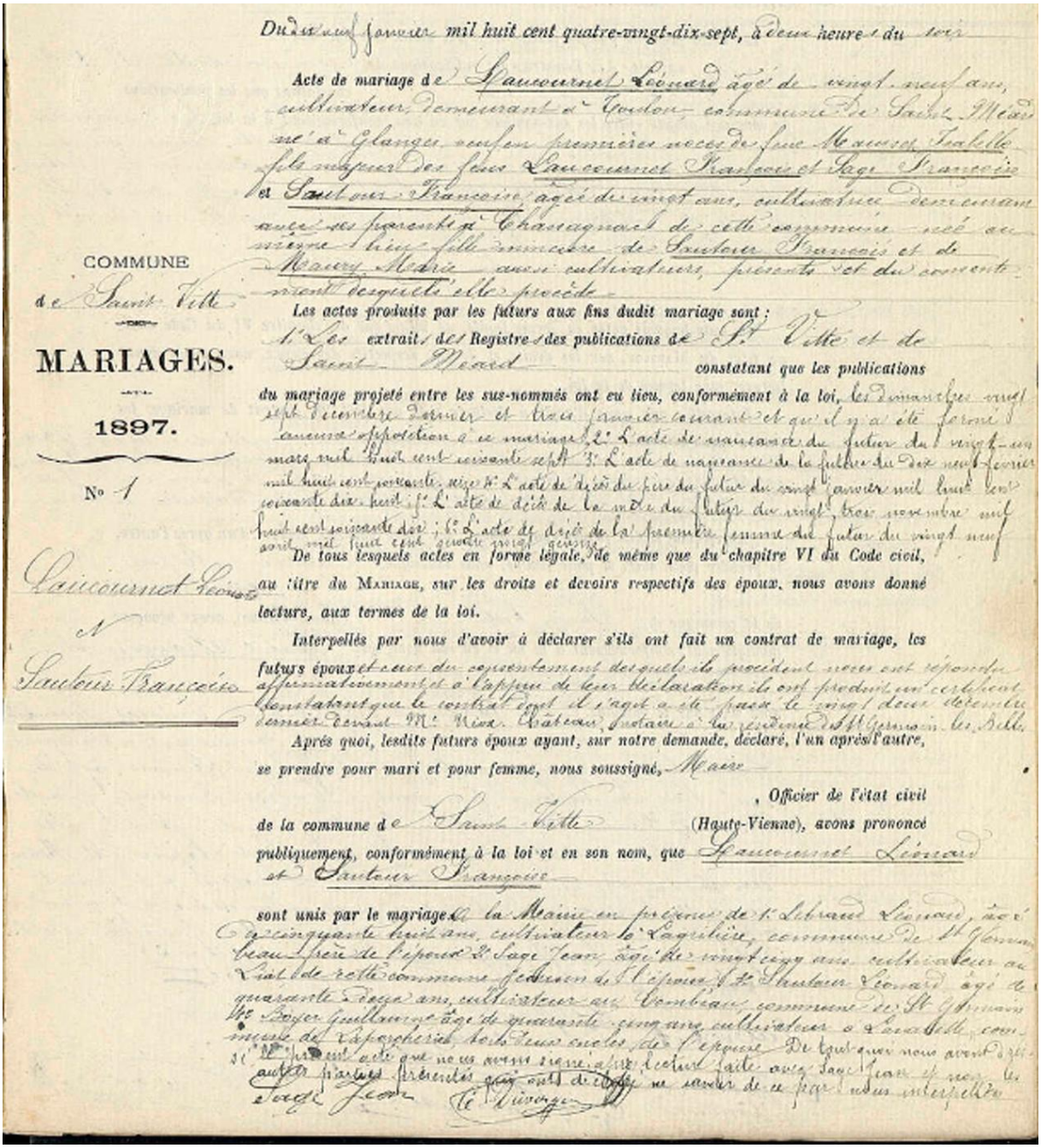

COMMUNE
de Saint Yrieix

MARIAGES.

1897.

N° 1

Laucournet Léonard
et
Sautour Françoise

Du dix sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures du soir

Acte de mariage de Laucournet Léonard âgé de vingt neuf ans, cultivateur, demeurant à Cordon, commune de Saint Méard né à Glanges, veuf en première noces de feue Maurice Isabelle fils majeur des feus Laucournet François et Sage Françoise et Sautour Françoise âgée de vingt ans, cultivatrice demeurant avec ses parents à Chavagnac de cette commune née au même lieu fille mineure de Sautour Pierre et de Maury Marie aux cultivateurs, présents et du consentement desquels elle procède.

Les actes produits par les futurs aux fins dudit mariage sont :

1° Les extraits des Registres des publications de St Yrieix et de Saint Méard constatant que les publications du mariage projeté entre les sus-nommés ont eu lieu, conformément à la loi, les dimanches vingt sept décembre dernier et trois janvier courant et qu'il n'a été formé aucune opposition à ce mariage, 2° L'acte de naissance du futur du vingt-un mars mil huit cent soixante sept 3° L'acte de naissance de la future du dix neuf février mil huit cent soixante neuf 4° L'acte de décès du père du futur du vingt janvier mil huit cent soixante dix huit ; 5° L'acte de décès de la mère du futur du vingt trois novembre mil huit cent soixante dix ; 6° L'acte de décès de la première femme du futur du vingt neuf août mil huit cent quatre vingt seize.

De tous lesquels actes en forme légale, de même que du chapitre VI du Code civil, au titre du Mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux, nous avons donné lecture, aux termes de la loi.

Interpellés par nous d'avoir à déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, les futurs époux et ceux du consentement desquels ils procèdent nous ont répondu affirmativement et à l'appui de leur déclaration ils ont produit un certificat constatant que le contrat reçu il y a été passé le vingt deux décembre dernier devant Me Mix Bateau, notaire à la résidence de St Germain les Belles.

Après quoi, lesdits futurs époux ayant, sur notre demande, déclaré, l'un après l'autre, se prendre pour mari et pour femme, nous soussigné, Maire, Officier de l'état civil de la commune de Saint Yrieix (Haute-Vienne), avons prononcé publiquement, conformément à la loi et en son nom, que Laucournet Léonard et Sautour Françoise sont unis par le mariage. A la Mairie en présence de Lebrand Léonard âgé de cinquante huit ans, cultivateur à Lagrillière, commune de St Germain beau frère de l'époux 2° Sage Jean âgé de vingt cinq ans cultivateur au Sud de cette commune, frère de l'épouse 3° Sautour Léonard âgé de quarante cinq ans, cultivateur au Combeau, commune de St Germain les Belles, 4° Boyer Guillaume âgé de quarante cinq ans, cultivateur à Lavaud, commune de Laporcherie, tous trois oncles de l'épouse. De tout quoi nous avons dressé le présent acte que nous avons signé après lecture faite avec Sage Jean et non les autres parties prenantes qui ont déclaré ne savoir de ce par nous interpellés

Sage Jean

Le Maire

Sosa 13
SAUTOUR Françoise

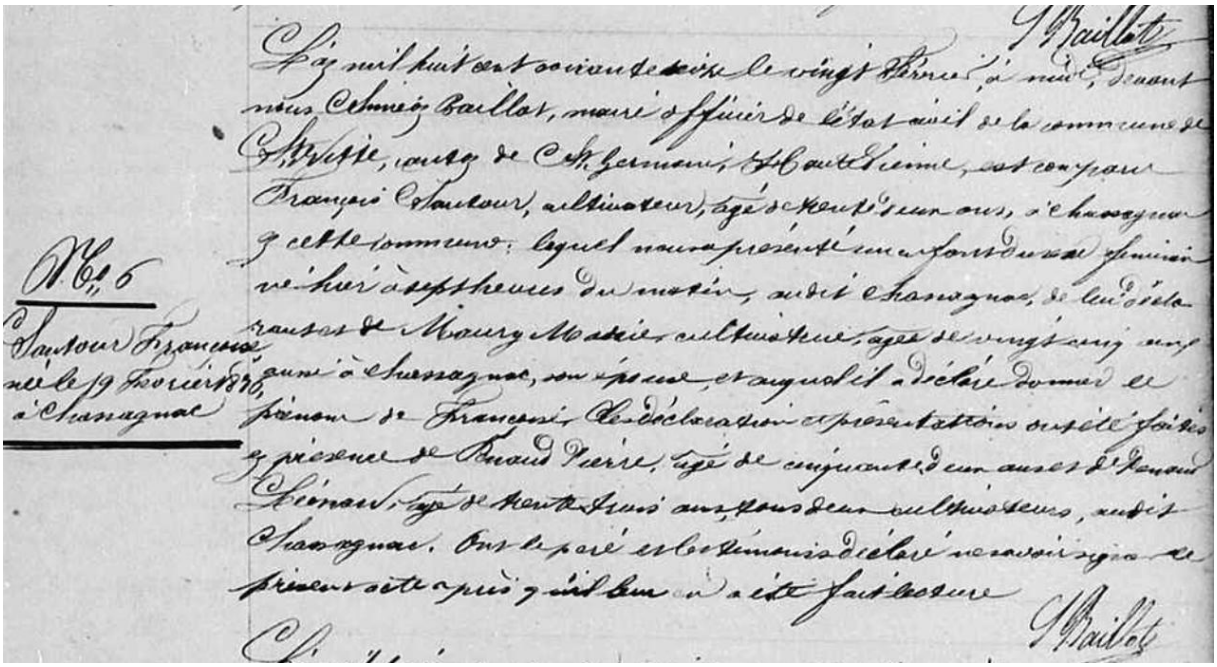

N° 6
Sautour Françoise
née le 19 février 1876
à Chassagnac

L'an mil huit cent soixante dix sept le vingt trois Mars à midi, devant nous Etienne Baillat, maire officier de l'état civil de la commune de St Yrieix, canton de St Germain, Haute Vienne, est comparu François Sautour, cultivateur, âgé de trente deux ans, domicilié à Chassagnac commune de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à sept heures du matin, audit Chassagnac, de lui déclarant et de Maury Madeleine cultivateur âgée de vingt sept ans, mariés à Chassagnac, son épouse, et auquel il a déclaré donner le prénom de Françoise. Cette déclaration et présentation ont été faites en présence de Renaud Pierre, âgé de cinquante deux ans et de Renaud Léonard, âgé de trente sept ans tous deux cultivateurs, voisins de Chassagnac. Dont le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite.

Baillat

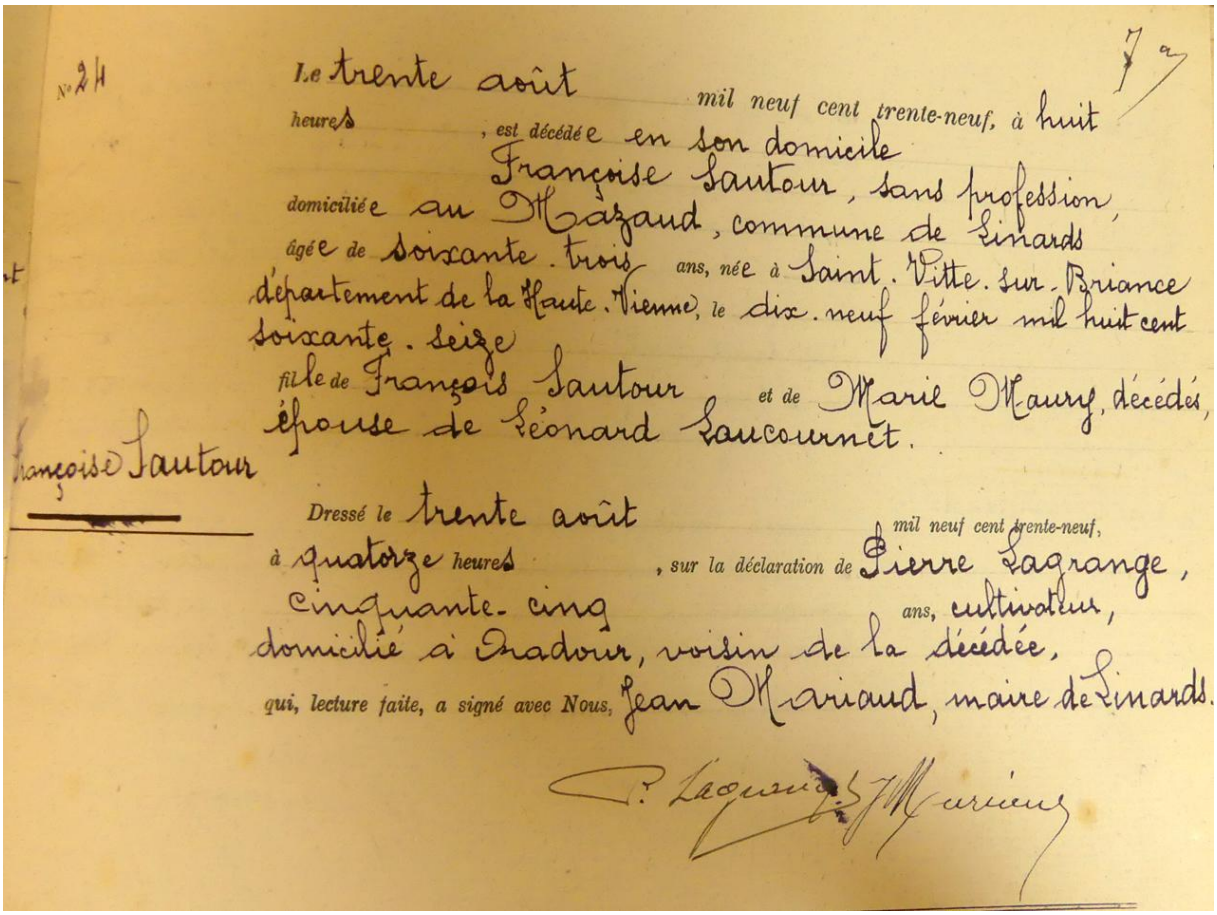

N° 24

Le trente août mil neuf cent trente-neuf, à huit heures, est décédée en son domicile
Françoise Sautour, sans profession,
domiciliée au Mazaud, commune de Linards
âgée de soixante trois ans, née à Saint Vitte sur Briance
département de la Haute Vienne, le dix neuf février mil huit cent
soixante seize
fille de François Sautour et de Marie Maury, décédés,
épouse de Léonard Saucournet.

Françoise Sautour

Dressé le trente août mil neuf cent trente-neuf,
à quatorze heures, sur la déclaration de Pierre Lagrange,
cinquante cinq ans, cultivateur,
domicilié à Gadour, voisin de la décédée,
qui, lecture faite, a signé avec Nous, Jean Mariaud, maire de Linards.

P. Lagrange J. Mariaud

Sosa 14
MADESCLAIRE Baptiste

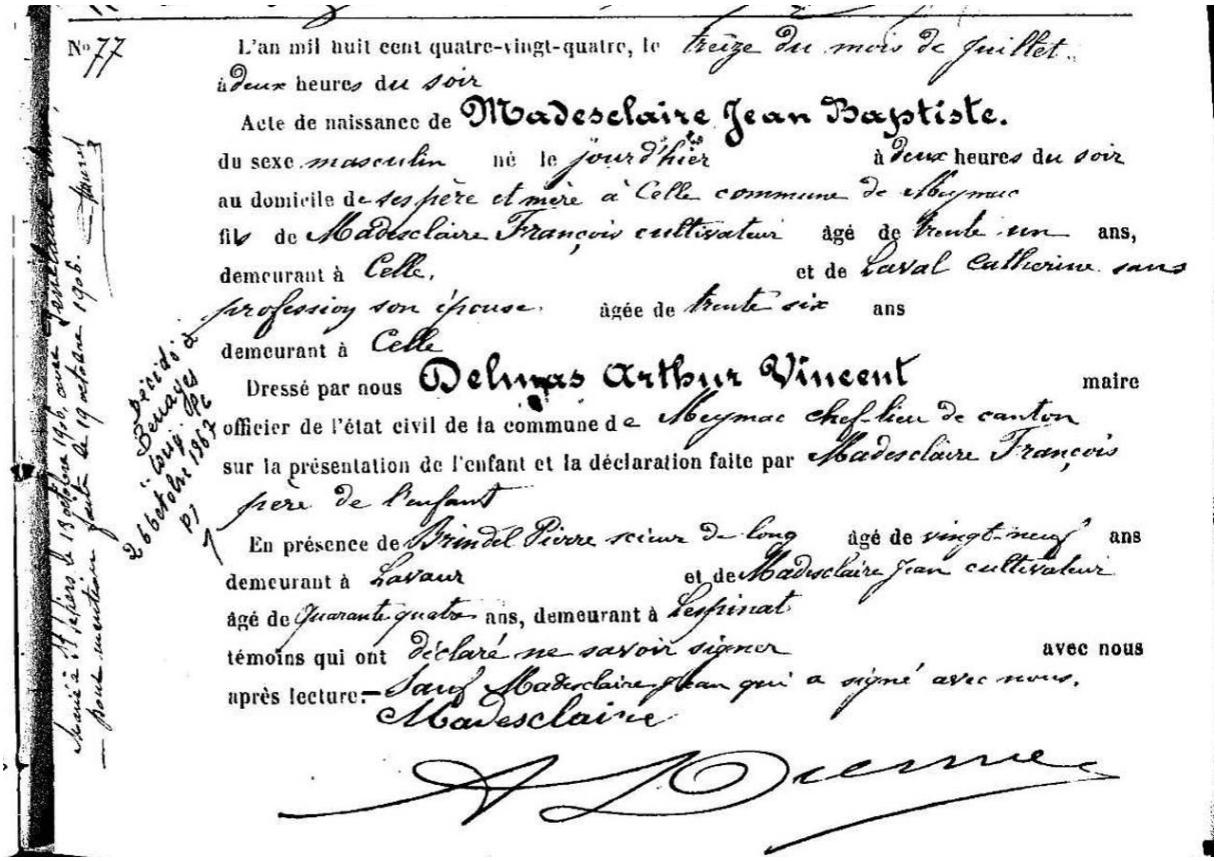

N° 77

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le treize du mois de juillet
à deux heures du soir

Acte de naissance de **Madesclaire Jean Baptiste.**

du sexe masculin né le jour d'hier à deux heures du soir
au domicile de ses père et mère à Celle commune de Meymac
fils de Madesclaire François cultivateur âgé de trente-un ans,
demeurant à Celle, et de Laval Catherine sans
profession son épouse âgée de trente-six ans
demeurant à Celle

Dressé par nous **Delmas Arthur Vincent** maire
officier de l'état civil de la commune de Meymac chef-lieu de canton
sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par Madesclaire François
père de l'enfant

En présence de Brindel Pierre voiturier de long âgé de vingt-neuf ans
demeurant à Savaux et de Madesclaire Jean cultivateur
âgé de quarante-quatre ans, demeurant à Lespinat
témoins qui ont déclaré ne savoir signer avec nous
après lecture. Laval Madesclaire Jean qui a signé avec nous,
Madesclaire

Reçu à la Mairie de Meymac le 15 octobre 1906, pour expédition conforme à l'acte de naissance ci-dessus inscrit sous le n° 77 de l'année 1884.

Le Maire
Delmas

Décédé à Benayes (Corrèze) le 26 octobre 1963
pj

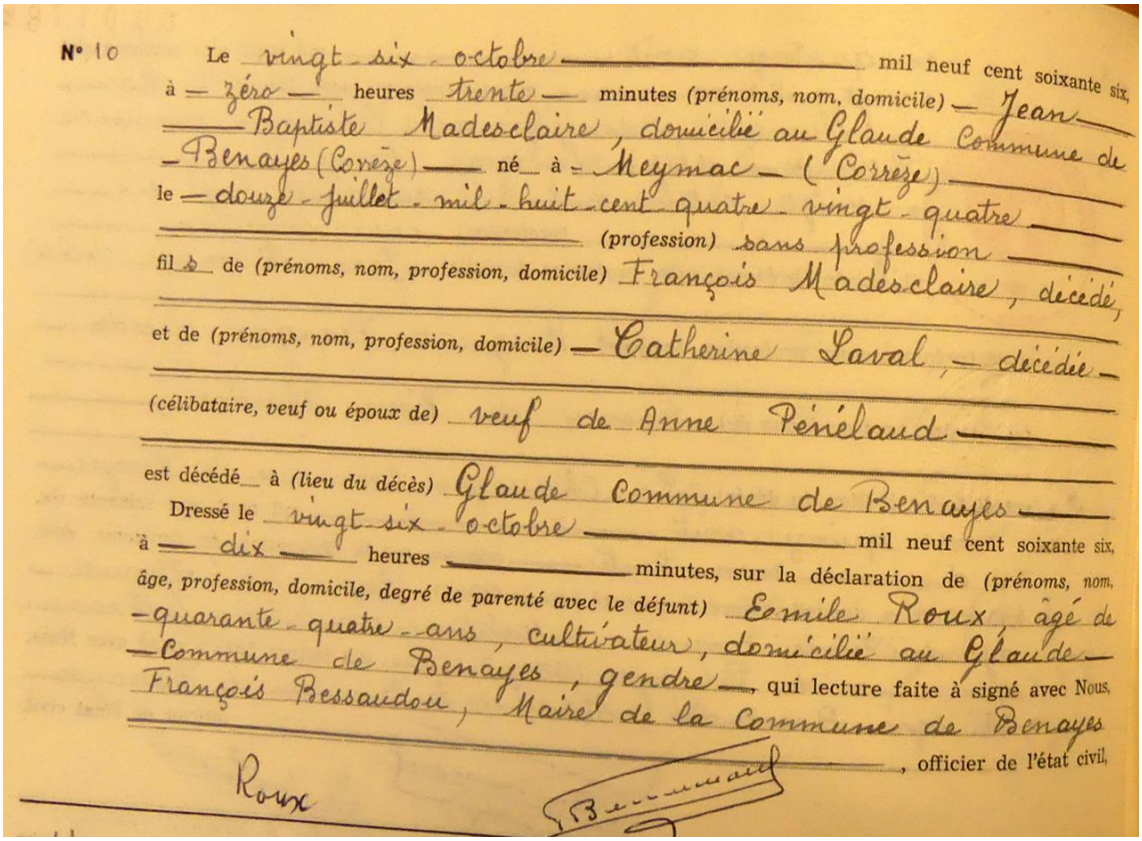

N° 10

Le vingt-six octobre mil neuf cent soixante six,
à zéro heures trente minutes (prénoms, nom, domicile) Jean
Baptiste Madesclaire, domicilié au Glaude Commune de
Benayes (Corrèze) né à Meymac (Corrèze)
le douze juillet mil huit cent quatre vingt quatre
(profession) sans profession
fils de (prénoms, nom, profession, domicile) François Madesclaire, décédé,
et de (prénoms, nom, profession, domicile) Catherine Laval, décédée
(célibataire, veuf ou époux de) veuf de Anne Penélaud
est décédé à (lieu du décès) Glaude Commune de Benayes
Dressé le vingt-six octobre mil neuf cent soixante six,
à dix heures minutes, sur la déclaration de (prénoms, nom,
âge, profession, domicile, degré de parenté avec le défunt) Emile Roux âgé de
quarante-quatre ans, cultivateur, domicilié au Glaude
Commune de Benayes, gendre, qui lecture faite à signé avec Nous,
François Bessaudou, Maire de la Commune de Benayes
, officier de l'état civil,

Roux

Sosa 15
PENELAUD Anne

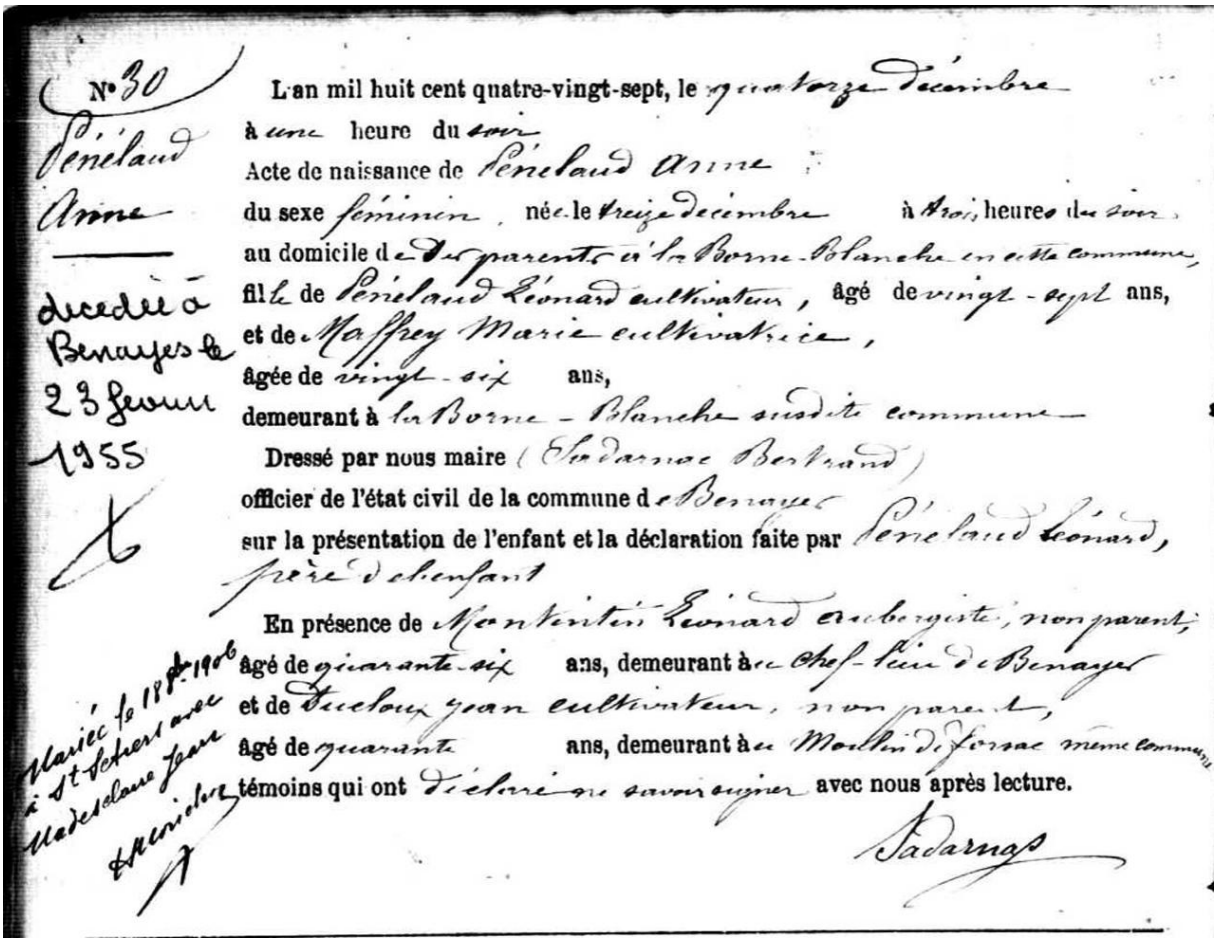

N°30

Pénélaud Anne

décédé à Benayes le 23 février 1955

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le quatorze décembre
à une heure du soir
Acte de naissance de Pénélaud Anne
du sexe féminin, née le treize décembre à trois heures du soir,
au domicile de ses parents à la Borne-Blanche en cette commune,
fille de Pénélaud Léonard cultivateur, âgé de vingt-sept ans,
et de Maffrey Marie cultivatrice,
âgée de vingt-six ans,
demeurant à la Borne-Blanche susdite commune
Dressé par nous maire (Eudamac Bertrand)
officier de l'état civil de la commune de Benayes
sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par Pénélaud Léonard,
père d'enfant
En présence de Montintin Léonard aubergiste, non parent,
âgé de quarante-six ans, demeurant au Chef-lieu de Benayes
et de Decloux Jean cultivateur, non parent,
âgé de quarante ans, demeurant au Moulin de Fornac même commune
témoins qui ont déclaré ne savoir signer avec nous après lecture.

Fadarnac

Marié le 19 Juin 1906 à St Setiers avec Madeleine Jean décédée

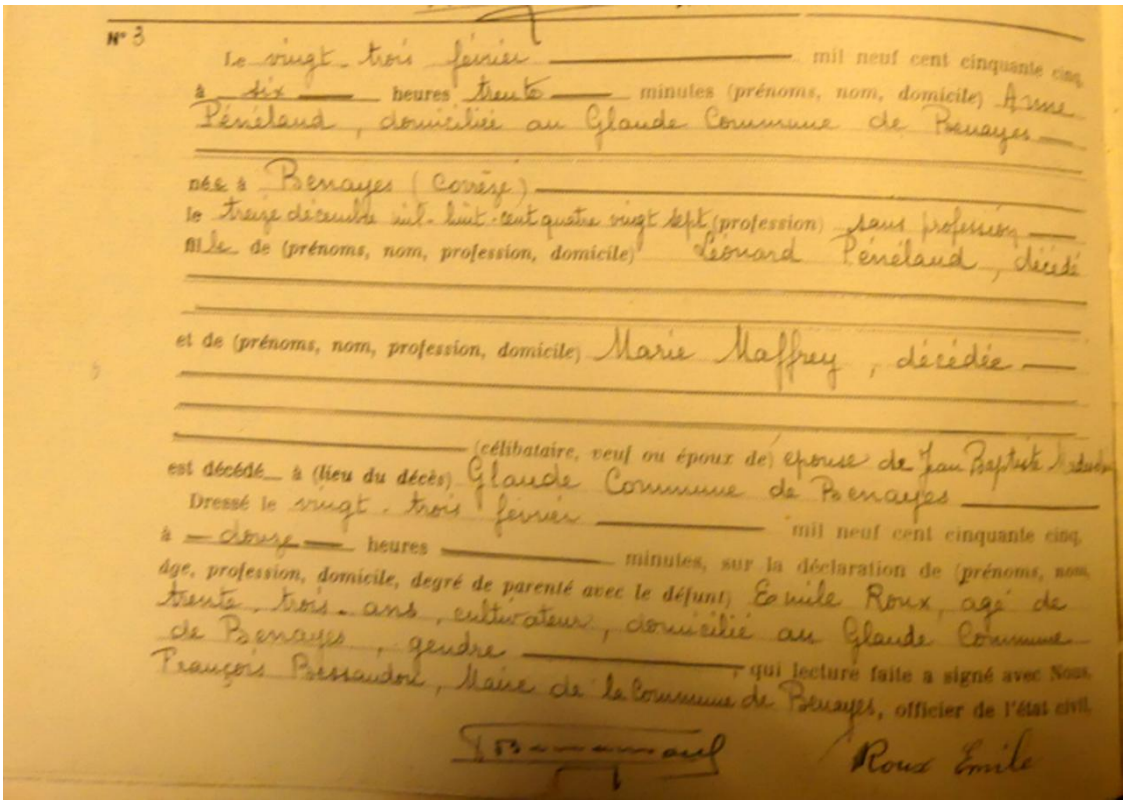

N° 3

Le vingt-trois février mil neuf cent cinquante cinq
à dix heures trente minutes (prénoms, nom, domicile) Anne Pénélaud, domiciliée au Glaude Commune de Benayes
née à Benayes (Corrèze)
le treize décembre mil huit cent quatre vingt sept (profession) sans profession
fille de (prénoms, nom, profession, domicile) Léonard Pénélaud, décédé
et de (prénoms, nom, profession, domicile) Marie Maffrey, décédée
(célibataire, veuf ou époux de) épouse de Jean Baptiste
est décédée à (lieu du décès) Glaude Commune de Benayes
Dressé le vingt-trois février mil neuf cent cinquante cinq
à douze heures minutes, sur la déclaration de (prénoms, nom, âge, profession, domicile, degré de parenté avec le défunt) Emile Roux, âgé de trente trois ans, cultivateur, domicilié au Glaude Commune de Benayes, gendre
qui lecture faite a signé avec Nous François Bessandon, Maire de la Commune de Benayes, officier de l'état civil.

Roux Emile

Sosa 16
LORNAT Joseph

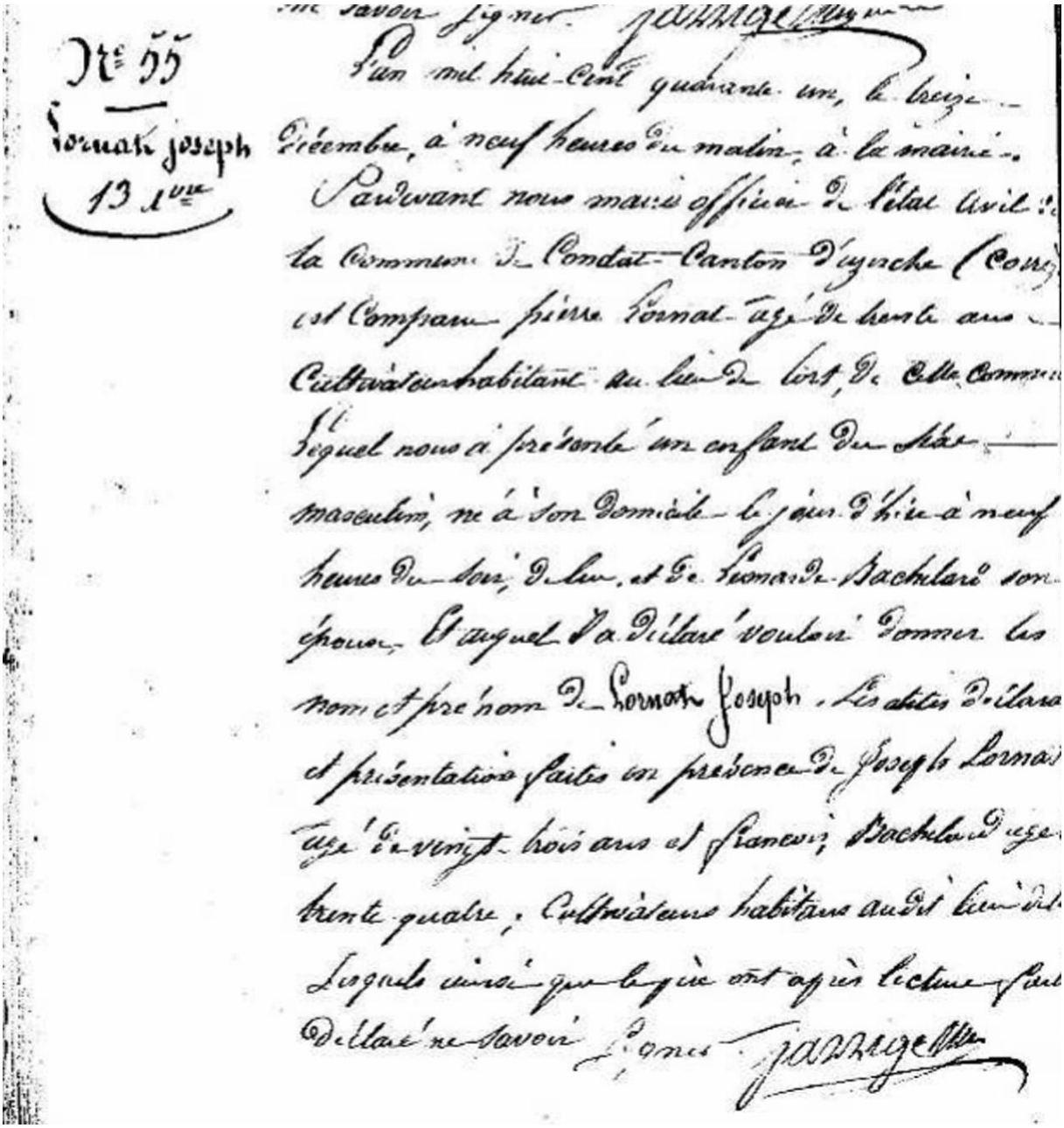

N° 55
Lornat joseph
13 1re

savoir signer
L'an mil huit cent quarante un, le treize
Décembre, à neuf heures du matin, à la mairie.
Pardevant nous maire officier de l'état civil
la Commune de Condat-Canton d'Eygurande (Corr
est Comparu pierre Lornat âgé de trente ans
Cultivateur habitant au lieu de Lort, de cette Commune
lequel nous a présenté un enfant du sexe
masculin, né à son Domicile le jour d'hier à neuf
heures du soir, de lui, et de Leonarde Bachelard son
épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les
nom et prénom de Lornat Joseph. Les actes de déclara
et présentation faites en présence de Joseph Lornat
âgé de vingt trois ans et François Bachelard âgé
trente quatre, Cultivateurs habitans audit lieu de
Lesquels ainsi que le père ont après lecture faite
déclaré ne savoir signer

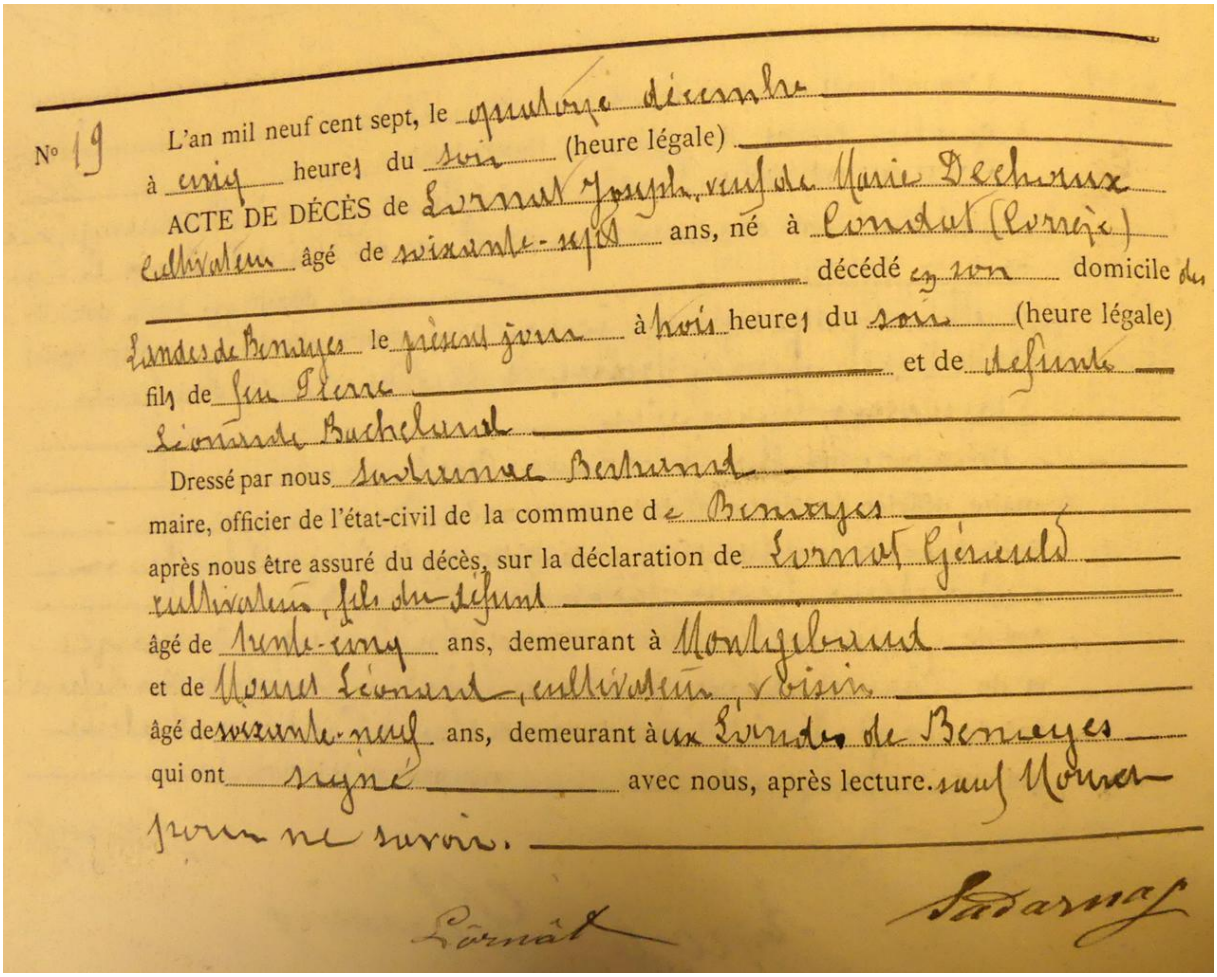

N° 19

L'an mil neuf cent sept, le vingt-cinq décembre
à cinq heures du soir (heure légale)
ACTE DE DÉCÈS de Lornac Joseph, veuf de Marie Decheroux
cultivateur âgé de soixante-sept ans, né à Condat (Cantal)
décédé en son domicile du
Landes de Bonnac le présent jour à trois heures du soir (heure légale)
fils de Jean Pierre et de défunte
Léonarde Bachelard
Dressé par nous Sulpicien Bachelard
maire, officier de l'état-civil de la commune de Bonnac
après nous être assuré du décès, sur la déclaration de Lornac Clément
cultivateur, fils du défunt
âgé de trente-cinq ans, demeurant à Montgibaud
et de Mesnet Léonard, cultivateur, voisin
âgé de soixante-neuf ans, demeurant à aux Landes de Bonnac
qui ont signé avec nous, après lecture. sauf Mesnet
Léonard ne savoir.

Lornac

Bachelard

Sosa 16-17
LORNAT Joseph-DECHAUD Marie

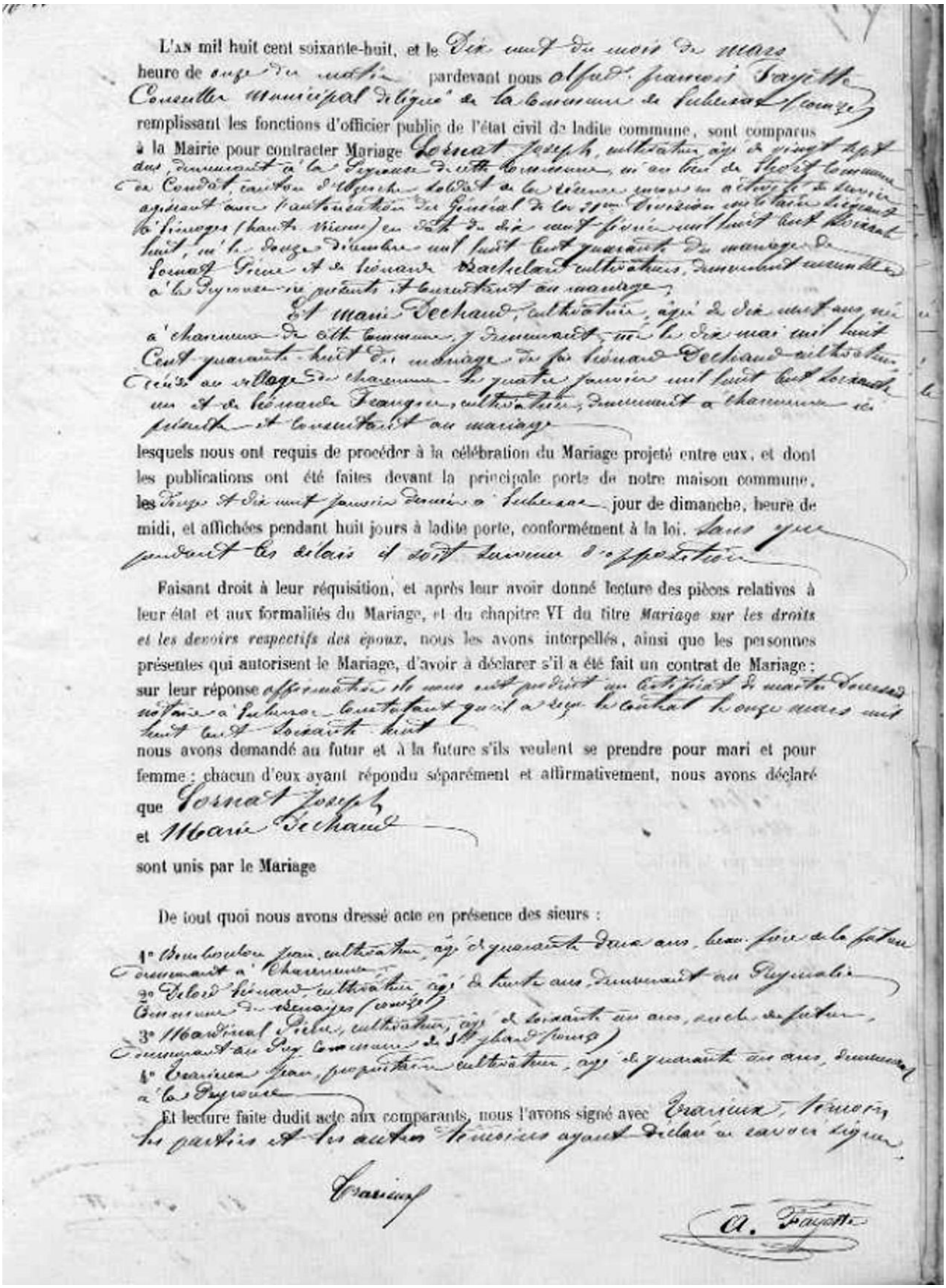

L'AN mil huit cent soixante-huit, et le Dix neuf du mois de mars
heure de onze du matin pardevant nous Alfred François Fayette
Conseiller municipal délégué de la Commune de Lubersac (Corrèze)
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus
à la Mairie pour contracter Mariage Lornat Joseph, cultivateur, âgé de vingt sept
ans, demeurant à la Peyrouse de cette Commune, né au lieu de Theil Commune
de Condat, canton d'Ayen, Département de la Vienne, mon acte de naissance
agissant avec l'autorisation du Général de la 31me Division sur le rapport légalisé
de Limoges (Haute Vienne) en date du dix neuf février mil huit cent soixante
huit, et le douze décembre mil huit cent quarante du mariage de
Lornat Pierre et de Léonarde Barbelard cultivateurs, demeurant ensemble
à la Peyrouse ici présents et consentant au mariage;

Et Marie Dechaud, cultivatrice, âgée de dix neuf ans, née
à Chamnac de cette Commune, y demeurant, le dix mai mil huit
Cent quarante huit de mariage de Léonard Dechaud cultivateur
Décédé au village de Chamnac le quatre janvier mil huit cent soixante
un et de Léonarde Feaugas, cultivatrice, demeurant à Chamnac ici
présente et consentant au mariage

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les Trois et dix neuf janvier dernier à Lubersac jour de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite porte, conformément à la loi. Sans qu'
pendant ce délais il soit survenu d'opposition

Faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces relatives à leur état et aux formalités du Mariage, et du chapitre VI du titre *Mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux*, nous les avons interpellés, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le Mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage: sur leur réponse affirmative ils nous ont présenté un Certificat de mariage dressé
par Maître Lubersac Contenant qu'il a été fait le Contrat le onze mars mil
huit cent soixante huit
nous avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré que Lornat Joseph
et Marie Dechaud
sont unis par le Mariage

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs :

1° Boulouton Jean, cultivateur, âgé de quarante deux ans, beau frère de la future
Demeurant à Chamnac
2° Peloux Léonard, cultivateur âgé de trente cinq ans, demeurant au Puymalet
Commune de Benayes (Corrèze)
3° Marchadier Pierre, cultivateur, âgé de soixante un ans, oncle de future,
Demeurant au Puy Commune de St Yrieix (Haute Vienne)
4° Chanieux Jean, propriétaire cultivateur, âgé de quarante cinq ans, demeurant
à la Peyrouse

Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec Chanieux, témoins
les parties et les autres témoins ayant déclaré ne savoir signer.

Chanieux

A. Fayette

Sosa 17
DECHAUD Marie

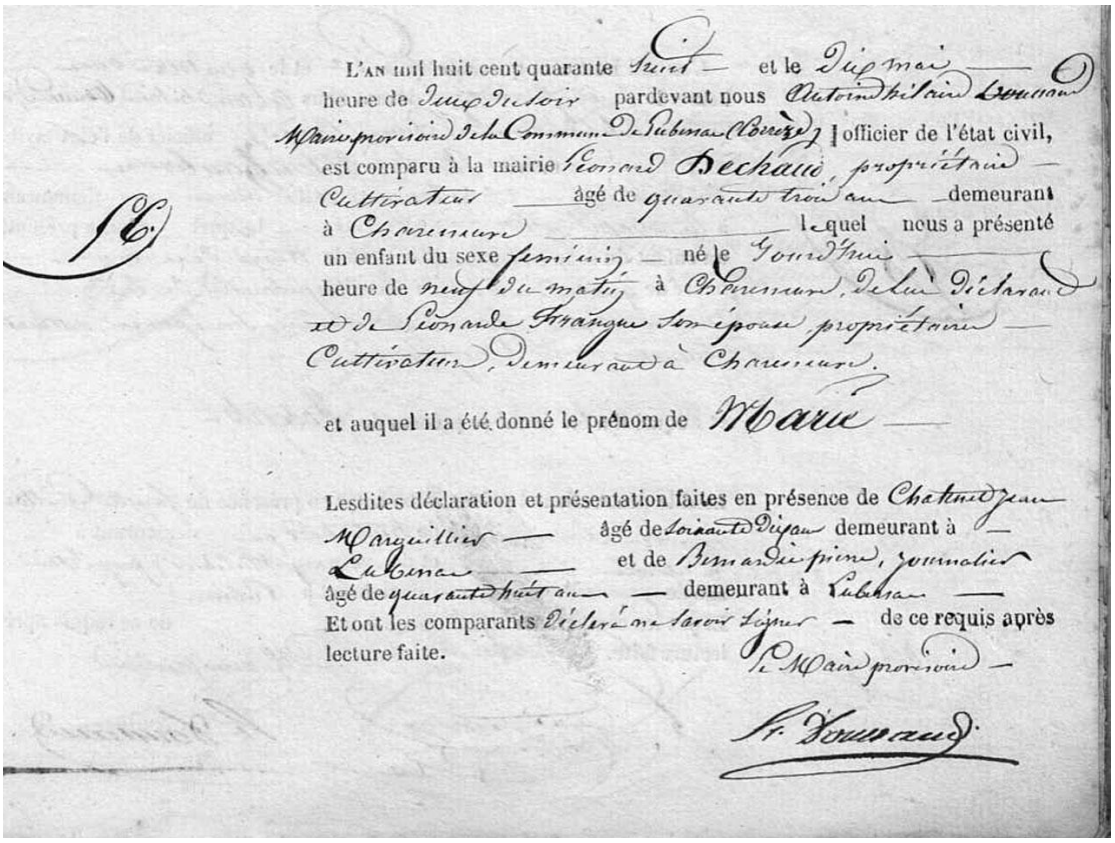

L'an mil huit cent quarante sept — et le Dix mai — à heure de Dix heures du soir pardevant nous Antoine Victorin Lavaud Maire provisoire de la Commune de Lubersac (Corrèze) officier de l'état civil, est comparu à la mairie Léonard Dechaud, propriétaire — Cultivateur — âgé de quarante trois ans — demeurant à Chaumeuse — lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin — né le Jourd'hui — heure de neuf du matin à Chaumeuse, de lui déclarant et de Léonarde Fraigne son épouse propriétaire — Cultivateur, Demeurant à Chaumeuse.

et auquel il a été donné le prénom de Marie —

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Chatenet Jean Marguillier — âgé de soixante Dix ans demeurant à — et de Bernardie Pierre, Journalier à Lubersac — âgé de quarante huit ans — demeurant à Lubersac — Et ont les comparants déclaré ne savoir signer — de ce requis après lecture faite.

Le Maire provisoire —

L. Lavaud

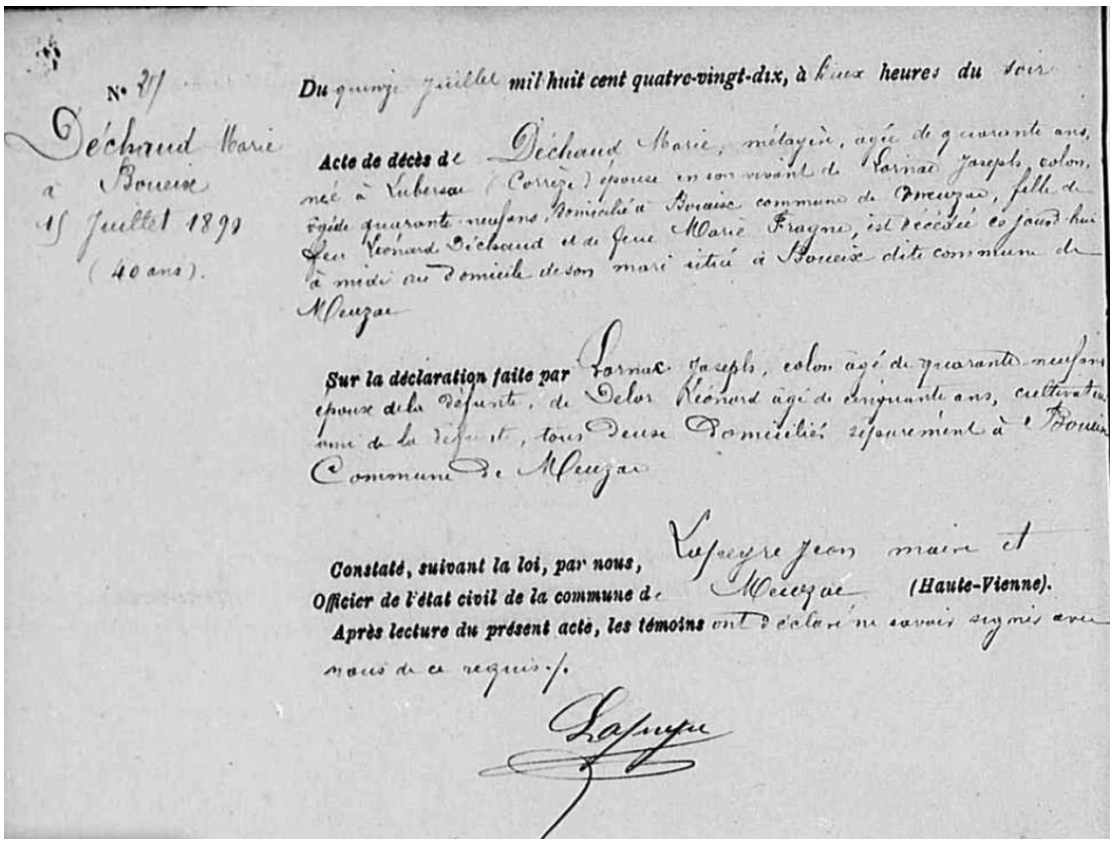

N° 21

Déchaud Marie
à
Boueix
15 juillet 1890
(40 ans).

Du quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, à huit heures du soir

Acte de décès de Déchaud Marie, métayère, âgé de quarante ans, né à Lubersac (Corrèze) époux en son vivant de Tornac Jacques, colon, âgé de quarante neuf ans, Domicilié à Boueix commune de Meuzac, fille de feu Léonard Déchaud et de Jeune Marie Fraigne, est décédée ce jourd'hui à midi au domicile de son mari situé à Boueix dite commune de Meuzac

Sur la déclaration faite par Tornac Jacques, colon âgé de quarante neuf ans époux de la défunte, de Delor Léonard âgé de cinquante ans, cultivateur Domiciliés séparément à Boueix commune de la défunte, tous deux Commune de Meuzac

Constaté, suivant la loi, par nous, Lespeyre Jean maire et Officier de l'état civil de la commune de Meuzac (Haute-Vienne).

Après lecture du présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer avec nous de ce requis./.

Lespeyre

Sosa 18
FAUGERAS François

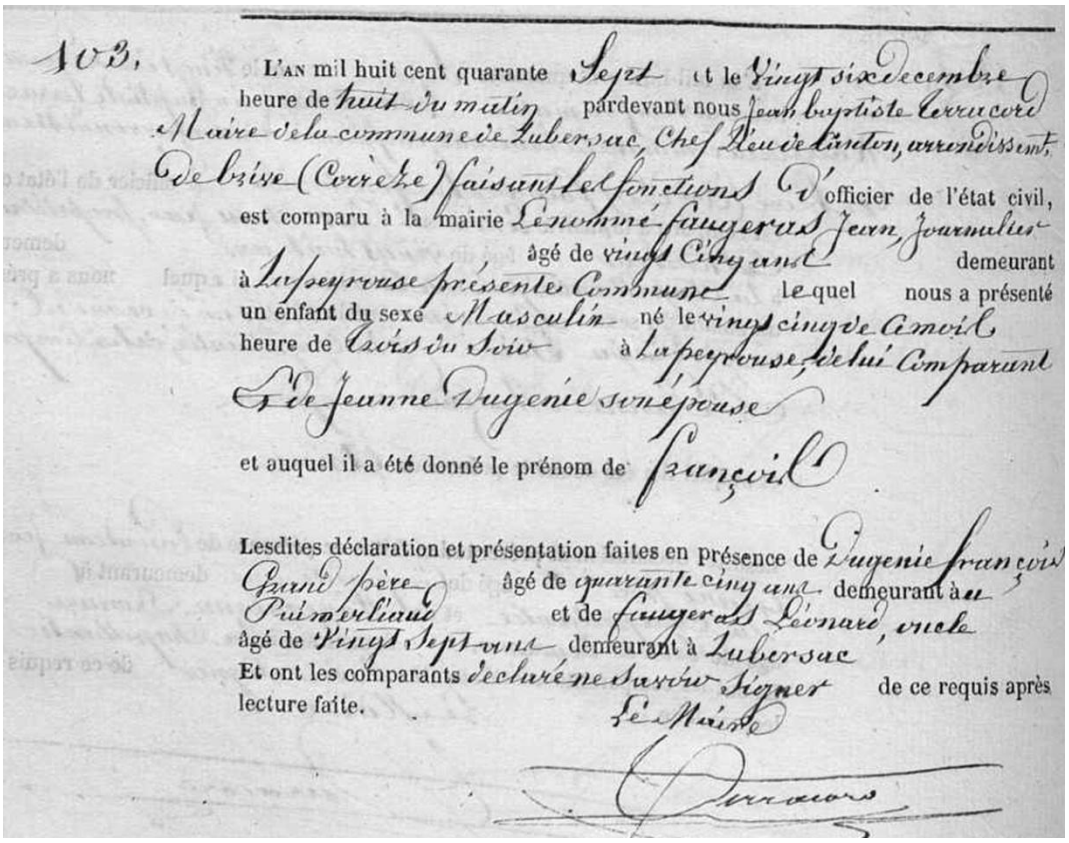

103.

L'an mil huit cent quarante Sept et le Vingt six décembre heure de huit du matin pardevant nous Jean baptiste Cerrucore Maire de la commune de Lubersac, Chef lieu de canton, arrondissement de Brive (Corrèze) faisant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu à la mairie Le nommé faugeras Jean, journalier âgé de vingt Cinq ans demeurant à La peyrouse présente Commune lequel nous a présenté un enfant du sexe Masculin né le vingt cinq de Courant heure de Cinq du Soir à La peyrouse, de lui Comparant Et de Jeanne Eugenie sa epouse et auquel il a été donné le prénom de François

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Eugenie François Grand père âgé de quarante cinq ans demeurant à Puimerlinaud et de faugeras Léonard, oncle âgé de Vingt Sept ans demeurant à Lubersac Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite.

Le Maire

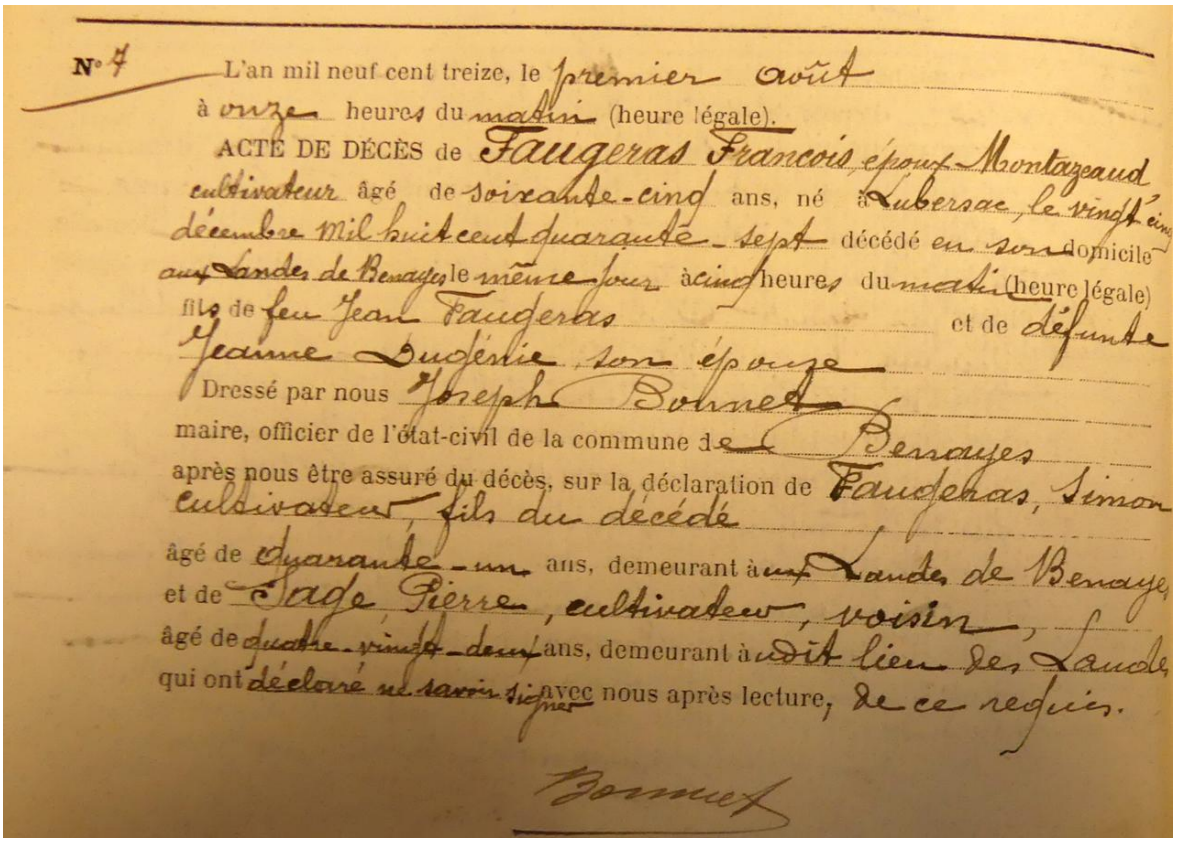

N° 7

L'an mil neuf cent treize, le premier août à onze heures du matin (heure légale).

ACTE DE DÉCÈS de Faugeras François, époux Montazeaud cultivateur âgé de soixante-cinq ans, né à Lubersac, le vingt cinq décembre Mil huit cent quarante-sept décédé en son domicile aux Landes de Benayes le même jour à cinq heures du matin (heure légale) fils de feu Jean Faugeras et de défunte Jeanne Eugénie son épouse

Dressé par nous Joseph Bonnet maire, officier de l'état-civil de la commune de Benayes après nous être assuré du décès, sur la déclaration de Faugeras, Simon cultivateur fils du décédé âgé de quarante-un ans, demeurant aux Landes de Benayes et de Lade Pierre, cultivateur, voisin, âgé de quatre-vingt-deux ans, demeurant à dit lieu des Landes qui ont déclaré ne savoir signer avec nous après lecture, de ce requis.

Bonnet

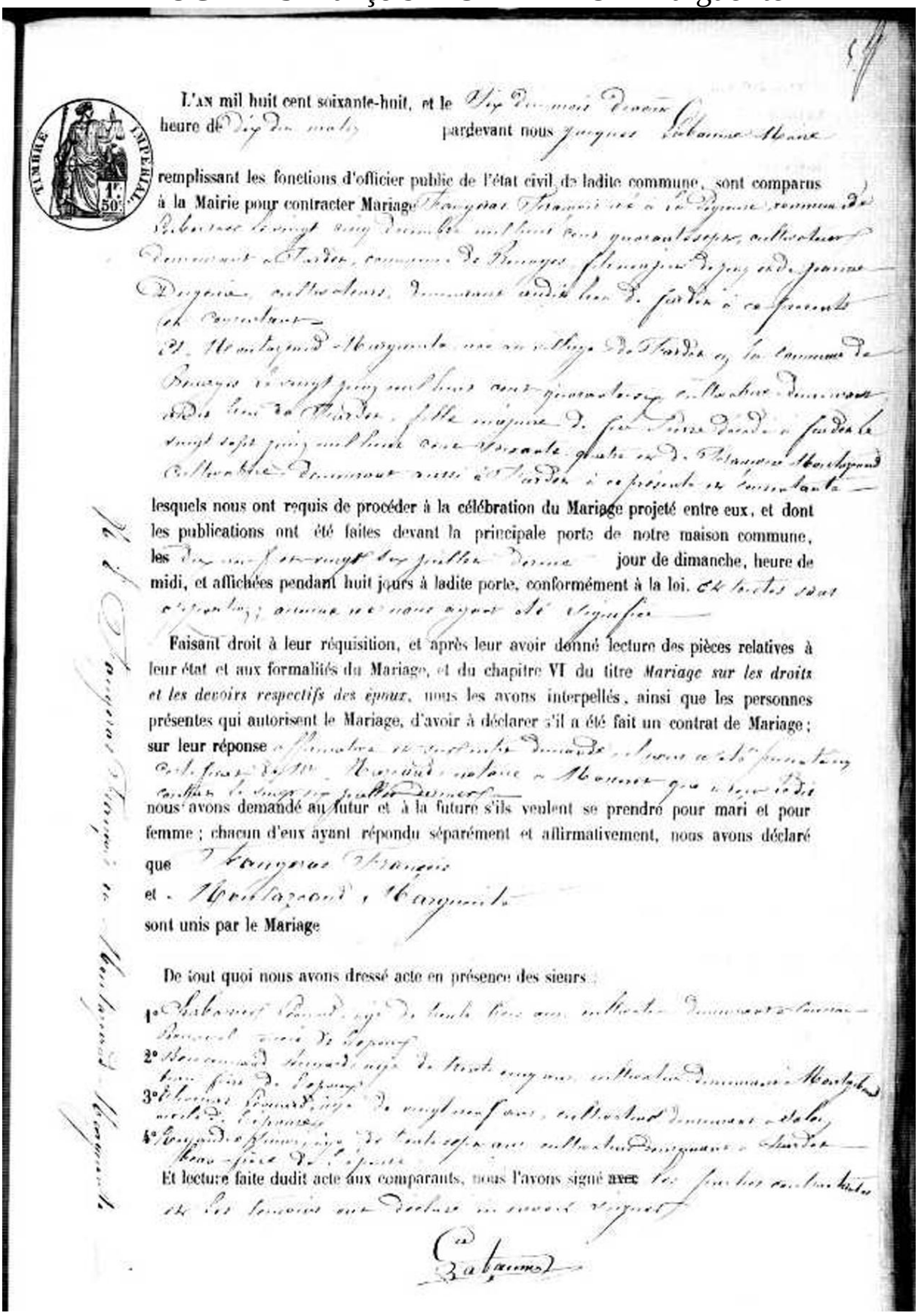

L'an mil huit cent soixante-huit, et le Dix Deuxmois Devant
heure de Dix Du matin pardevant nous Jacques Sabanne Maire
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus
à la Mairie pour contracter Mariage François Faugeras né à la Cigogne commune de
Rebeyrac le vingt cinq Décembre mil huit cent quarante sept cultivateur
Demeurant à Tardes, commune de Bonnyes fils majeur de Jean ordre de jeanne
Dupeyrat, cultivateurs, Demeurant audit lieu de Tardes à ce présents
et consentant —
Et Montazaud Marguerite née au village de Tardes de la commune de
Bonnyes le vingt cinq mil huit cent quarante cultivateur Demeurant
audit lieu de Tardes, fille majeure de feu Pierre Dardé et feu de la
vingt sept juin mil huit cent trente quatre ou de Blanche Montazaud
cultivateur Demeurant aussi à Tardes à ce présente et consentante —

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les Dix un Quatorze des quatre Dimanche jour de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite porte, conformément à la loi. Et toutes ces opérations ayant eu lieu, aucune ne nous ayant été signifiée —

Faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces relatives à leur état et aux formalités du Mariage, et du chapitre VI du titre *Mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux*, nous les avons interpellés, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le Mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage; sur leur réponse qu'ils n'avaient fait aucun contrat de mariage et qu'ils entendaient se prendre pour mari et femme sans contrat, nous avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré que François Faugeras
et Montazaud Marguerite
sont unis par le Mariage

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs :
1° Sabanne Raimond âgé de trente huit ans cultivateur Demeurant à Cornac Bonnyes voisin de l'époux
2° Bonnefond Raimond âgé de trente cinq ans cultivateur Demeurant à Montazaud Bonnyes frère de l'épouse
3° Blanchet Léonard âgé de vingt neuf ans cultivateur Demeurant à Montazaud Bonnyes voisin de l'épouse
4° Faugeras Pierre âgé de trente sept ans cultivateur Demeurant à Tardes Bonnyes frère de l'époux
Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec les quatre témoins et les témoins ont déclaré ne savoir signer

Sabanne

Sosa 19
MONTAZAUD Marguerite

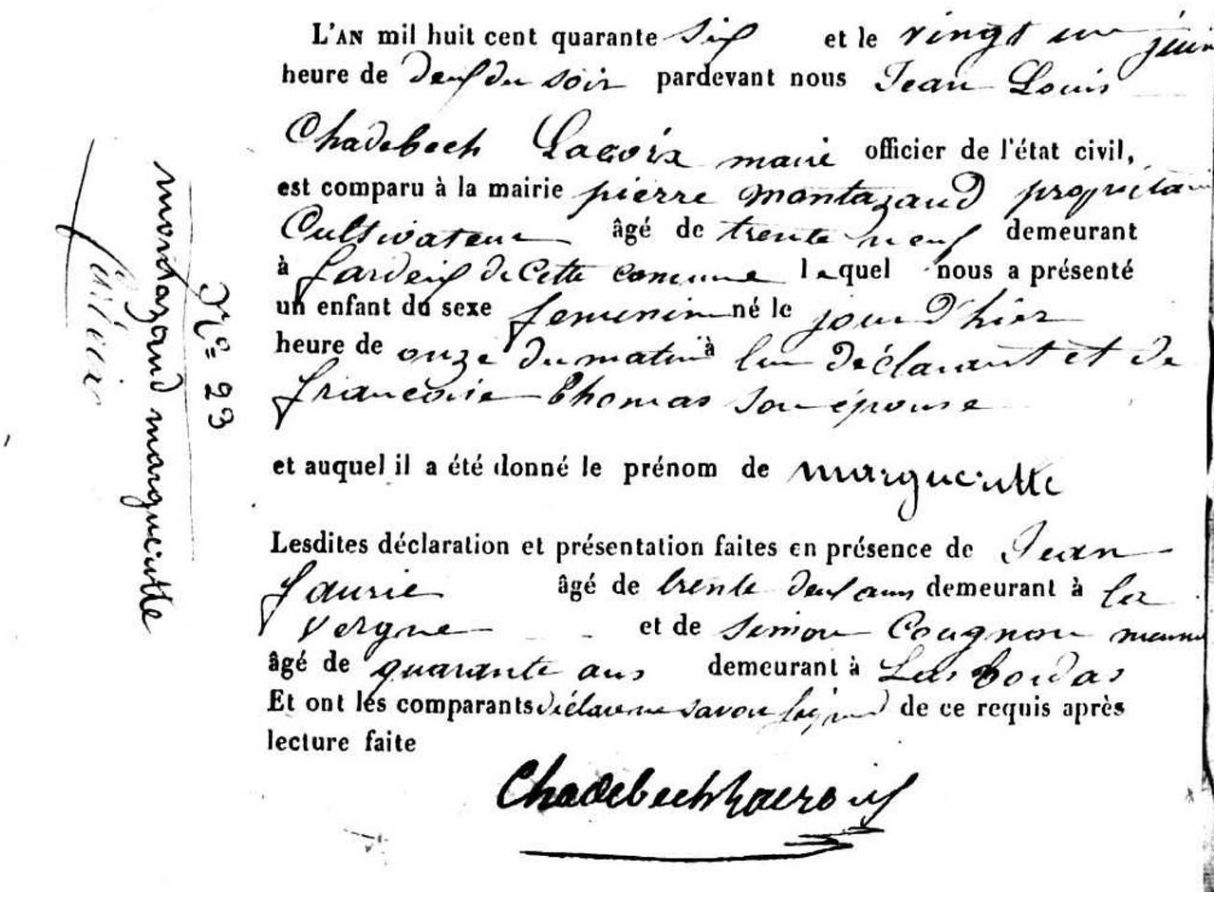

L'AN mil huit cent quarante six et le vingt un jui
heure de deux du soir pardevant nous Jean Louis
Chadebech Lacoix maire officier de l'état civil,
est comparu à la mairie pierre montazaud propriétair
Cultivateur âgé de trente neuf demeurant
à Lardeyl de Cette Commune lequel nous a présenté
un enfant du sexe feminin né le jour d'hier
heure de onze du matin à lui déclarant et de
Francoise thomas son épouse

et auquel il a été donné le prénom de marguerite

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean
Laurie âgé de trente deux ans demeurant à la
Vergne et de Simon Cagnon maçon
âgé de quarante ans demeurant à Les Bordas
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

Chadebech maire

N° 23
montazaud marguerite

Sosa 20
BISSOT Léonard

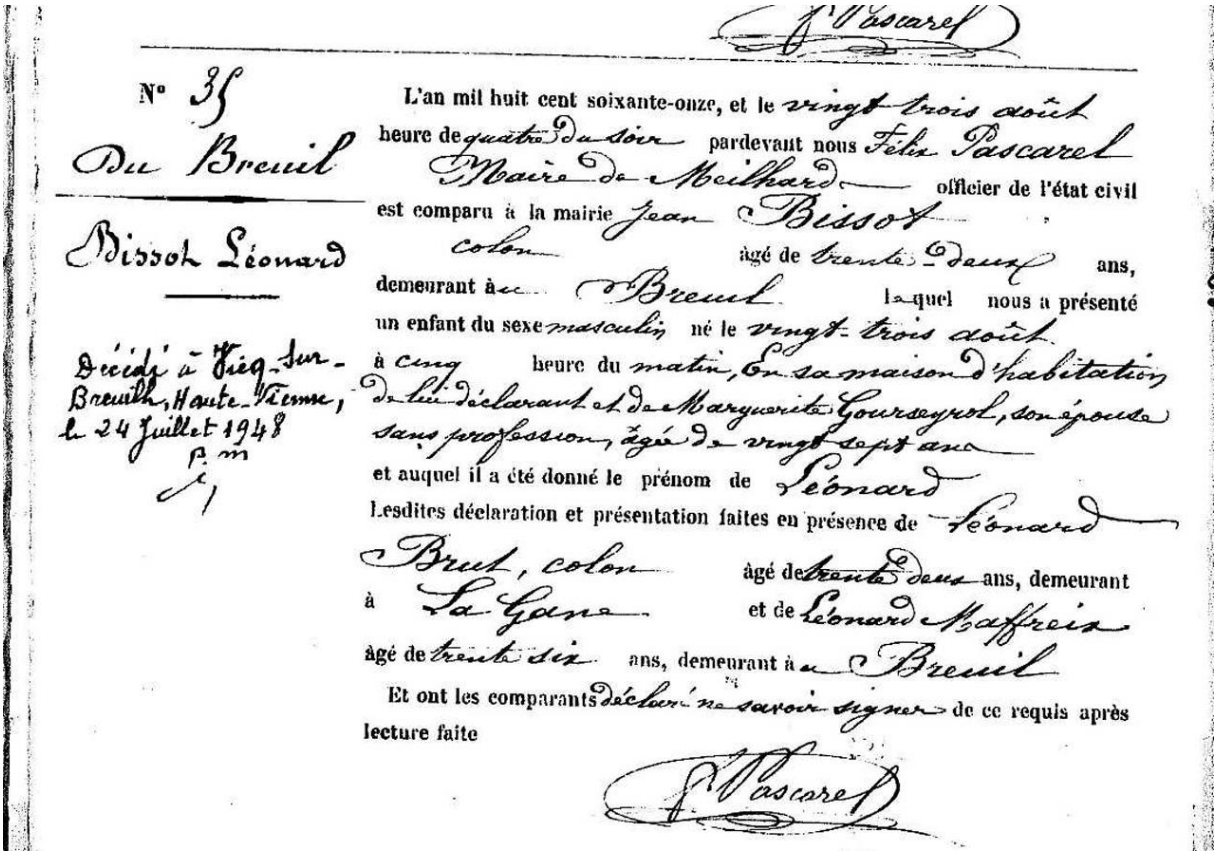

N° 35

Du Breuil

Bissot Léonard

Décédé à Vieq-sur-Breuilh, Haute-Vienne, le 24 juillet 1948

L'an mil huit cent soixante-onze, et le vingt trois août heure de quatre Du soir pardevant nous Félix Pascarel Maire de Meilhard officier de l'état civil est comparu à la mairie Jean Bissot colon âgé de trente Deux ans, demeurant à Breuil lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt trois août à cinq heure du matin, En sa maison d'habitation de lui déclarant et de Marguerite Goursegrol, son épouse sans profession, âgé de vingt sept ans et auquel il a été donné le prénom de Léonard Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Léonard Brut, colon âgé de trente Deux ans, demeurant à La Gane et de Léonard Maffreix âgé de trente six ans, demeurant à Breuil Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

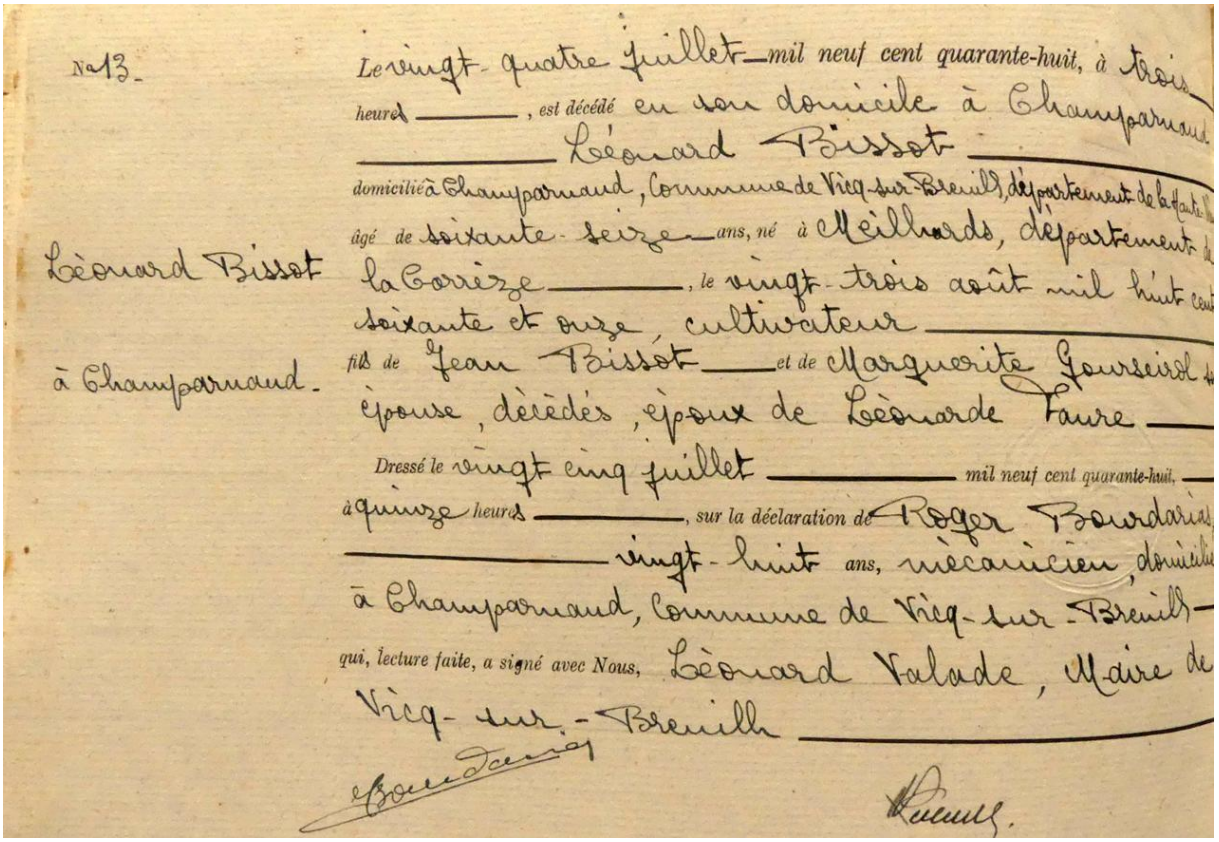

N°13.

Léonard Bissot à Champarnaud.

Le vingt-quatre juillet mil neuf cent quarante-huit, à trois heures, est décédé en son domicile à Champarnaud Léonard Bissot domicilié à Champarnaud, Commune de Vieq-sur-Breuilh, département de la Haute-Vienne âgé de soixante-seize ans, né à Meilhards, département de la Corrèze, le vingt-trois août mil huit cent soixante et onze, cultivateur fils de Jean Bissot et de Marguerite Goursegrol son épouse, décédés, époux de Léonarde Faure

Dressé le vingt cinq juillet mil neuf cent quarante-huit, à quinze heures, sur la déclaration de Roger Bourdarias vingt-huit ans, mécanicien, domicilié à Champarnaud, Commune de Vieq-sur-Breuilh qui, lecture faite, a signé avec Nous, Léonard Valade, Maire de Vieq-sur-Breuilh

Sosa 20-21
BISSOT Léonard-FAURE Léonarde

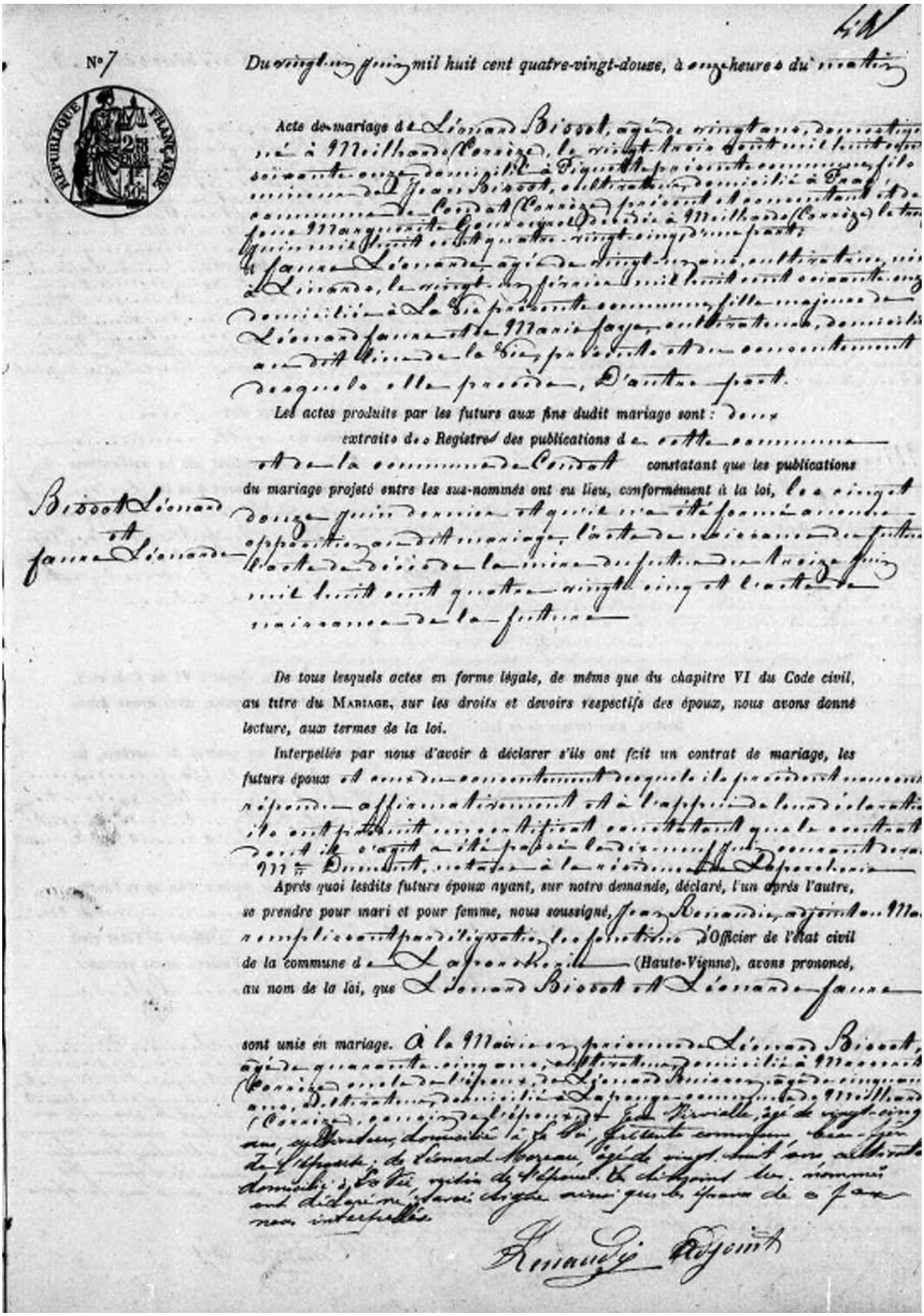

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 21
FAURE Léonarde

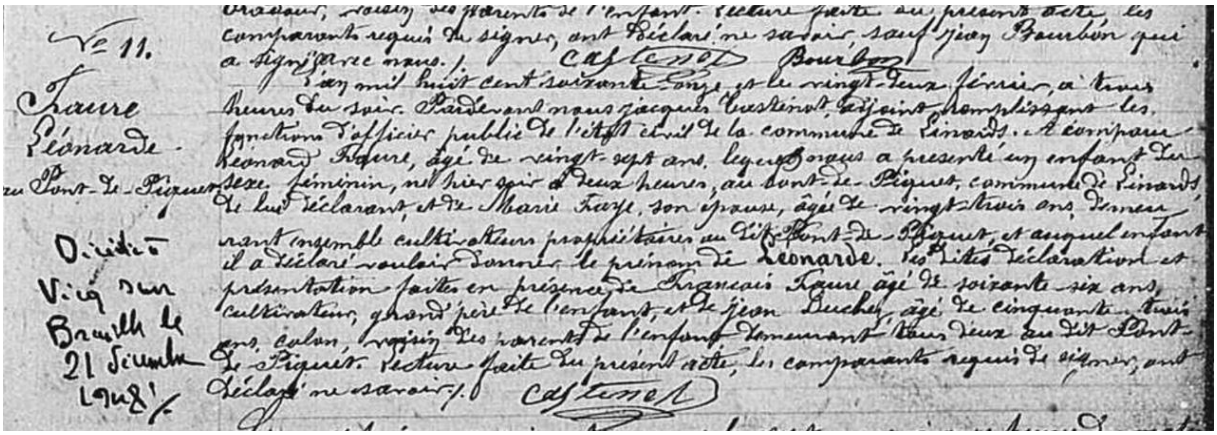

N° 11.

Faure
Léonarde -
au Pont-le-Piquet

Décédée
Vicq sur
Breuilh le
21 Décembre
1948

Vraisemblablement, voisins des parents de l'enfant. Lecture faite au présent acte les comparants requis de signer, ont déclaré ne savoir, sauf Jean Bourbon qui a signé avec nous. / Castenet Bourbon

L'an mil huit cent soixante-douze et le vingt-deux février, à trois heures du soir. Pardevant nous Jacques Casimir Castenet, officier remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Linards. A comparu Léonard Faure, âgé de vingt-sept ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier soir à deux heures, au Pont-le-Piquet, commune de Linards, de lui déclarant, et de Marie Faye, son épouse, âgée de vingt-trois ans, demeurant ensemble cultivateurs propriétaires au dit Pont-de-Piquet, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Léonarde. Les dites déclaration et présentation faites en présence de François Faure âgé de soixante-six ans, cultivateur, grand père de l'enfant, et de Jean Bucher, âgé de cinquante-huit ans, colon, voisin des parents de l'enfant demeurant tous deux au dit Pont-de-Piquet. Lecture faite du présent acte, les comparants requis de signer, ont déclaré ne savoir. / Castenet

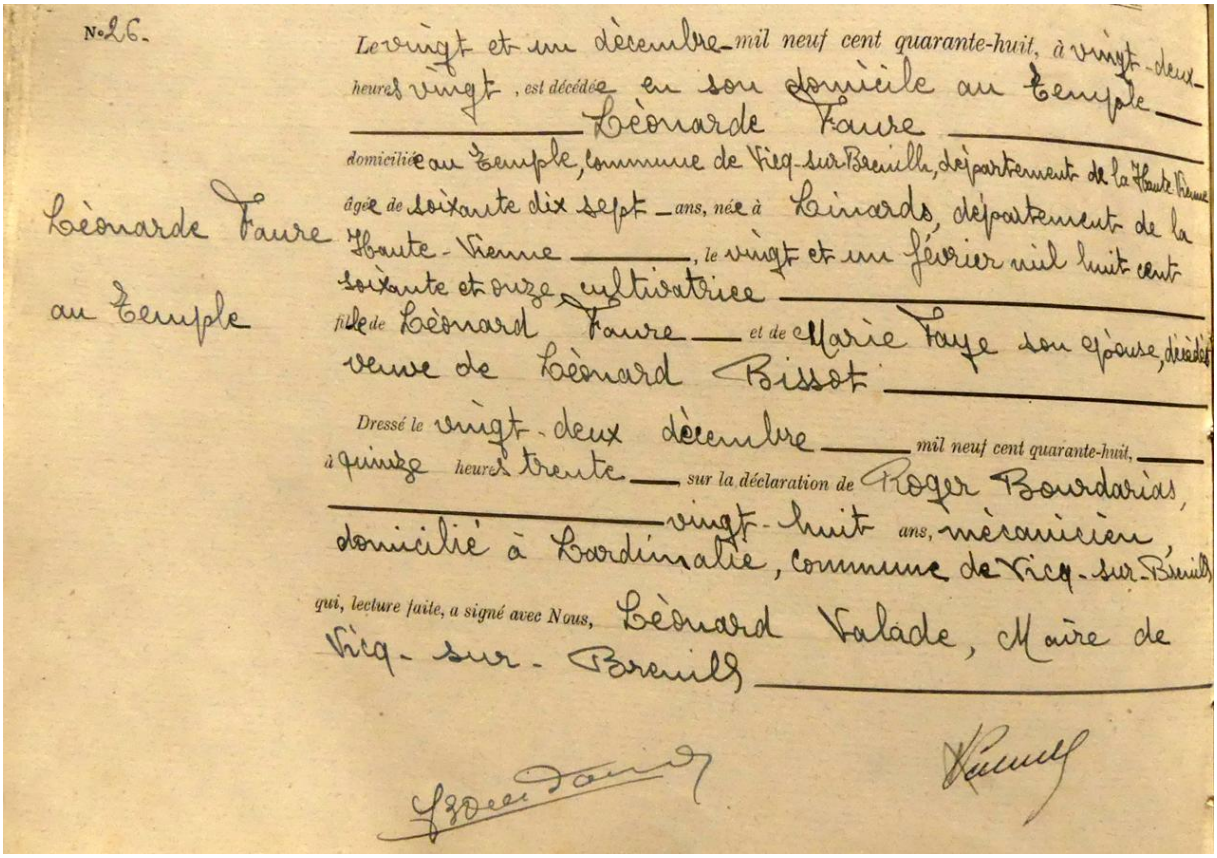

N°26.

Léonarde Faure
au Temple

Le vingt et un décembre mil neuf cent quarante-huit, à vingt-deux heures vingt, est décédée en son domicile au Temple Léonarde Faure
domiciliée au Temple, commune de Vicq-sur-Breuilh, département de la Haute Vienne
âgée de soixante dix sept ans, née à Linards, département de la Haute-Vienne, le vingt et un février mil huit cent soixante et onze cultivatrice
fille de Léonard Faure et de Marie Faye son épouse, décédée
veuve de Léonard Bissot

Dressé le vingt-deux décembre mil neuf cent quarante-huit, à quinze heures trente sur la déclaration de Roger Bourdarias
vingt-huit ans, mécanicien
domicilié à Bordinalie, commune de Vicq-sur-Breuilh
qui, lecture faite, a signé avec Nous, Léonard Valade, Maire de Vicq-sur-Breuilh

Roger Bourdarias

Sosa 22
FAYE Léonard

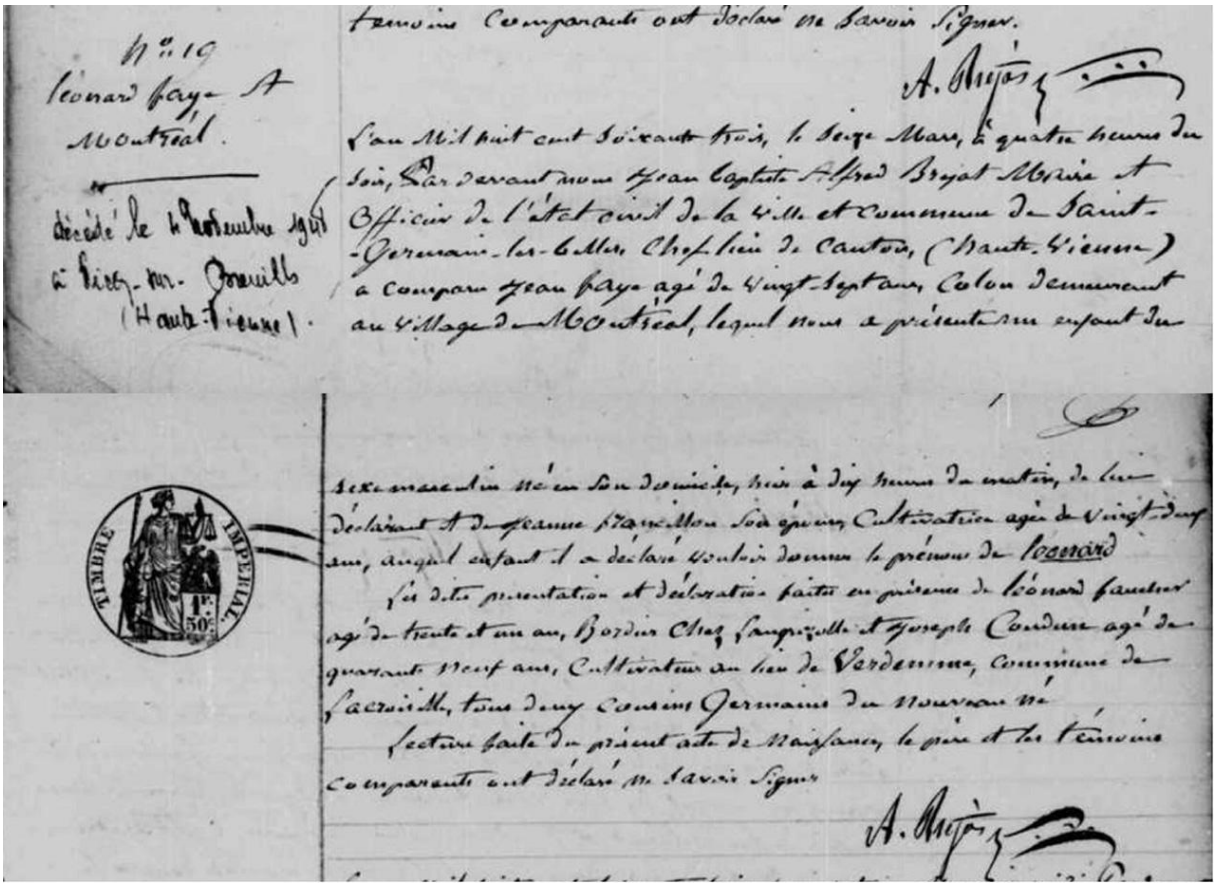

N°19
Léonard Faye A Montréal.

décédé le 4 Novembre 1948 à Vicq-sur-Breuilh (Haute-Vienne)

Témoins Comparants ont déclaré ne savoir Signer.

A. Mestre

L'an Mil huit cent soixante trois, le Seize Mars, à quatre heures du soir, Par devant nous Jean Baptiste Alfred Bujat Maire et Officier de l'état civil de la Ville et Commune de Saint-Germain-les-Belles, Chef lieu de Canton, (Haute-Vienne) a comparu Jean Faye âgé de Vingt-Sept ans, Colon demeurant au Village de Montréal, lequel nous a présenté un enfant du

Sexe masculin né en Son Domicile, hier à Dix heures du matin, de Lui déclarant et de Jeanne Francillon Son épouse, Cultivateur âgé de Vingt-Deux ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Léonard

Sur dite présentation et déclaration faites en présence de Léonard Faulcon âgé de trente et un ans, Bordier Chez Sanpizelle et Joseph Cordeau âgé de quarante Neuf ans, Cultivateur au lieu de Verdeuneau, Commune de Lacroisille, tous deux Cousins Germains du Nouveau Né

Lecture faite du présent acte de Naissance, le père et les Témoins Comparants ont déclaré ne Savoir Signer

A. Mestre

TIMBRE IMPÉRIAL 1f 50c

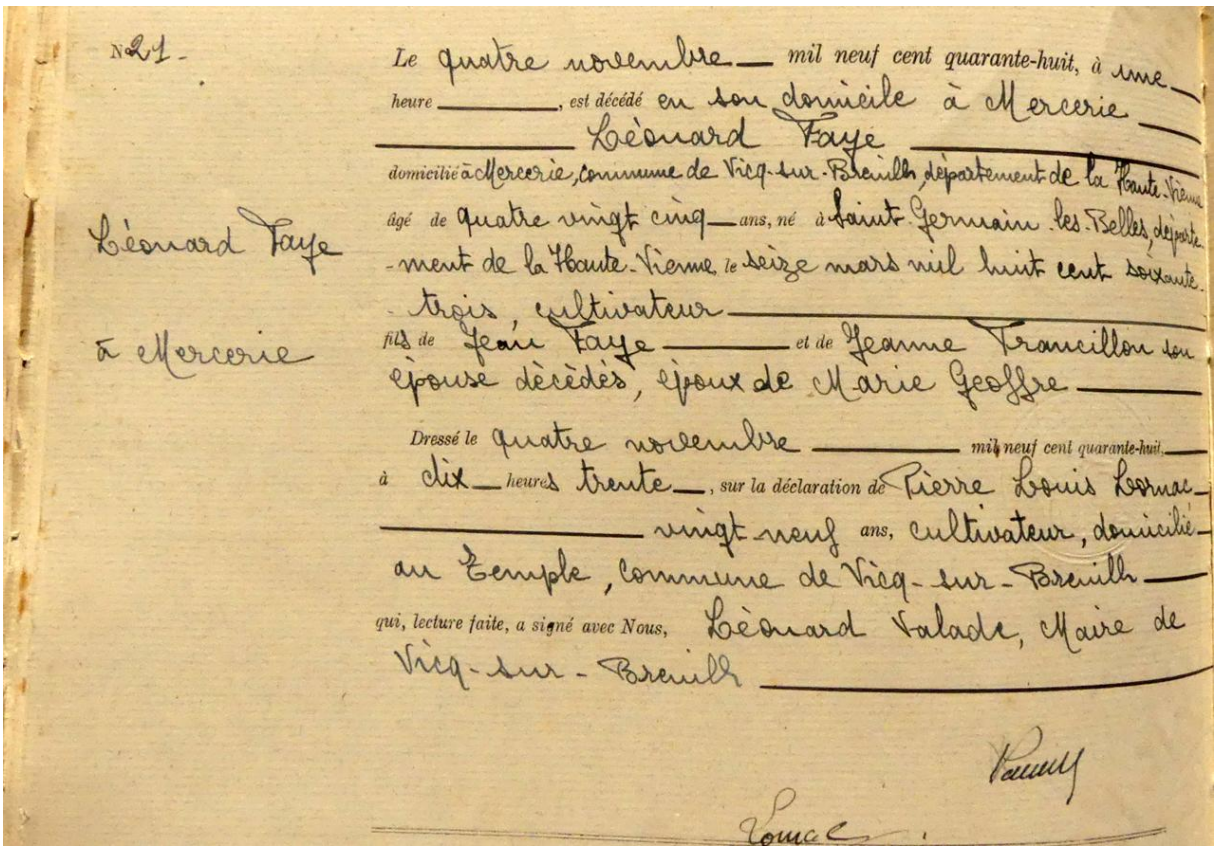

N°21.

Le quatre novembre mil neuf cent quarante-huit, à une heure _____, est décédé en son domicile à Mercerie Léonard Faye domicilié à Mercerie, commune de Vicq-sur-Breuilh, département de la Haute-Vienne âgé de quatre vingt cinq ans, né à Saint-Germain-les-Belles, département de la Haute-Vienne le seize mars mil huit cent soixante-trois, cultivateur fils de Jean Faye et de Jeanne Francillon son épouse décédés, époux de Marie Geoffre

Léonard Faye

à Mercerie

Dressé le quatre novembre mil neuf cent quarante-huit à dix heures trente, sur la déclaration de Pierre Louis Lornac vingt-neuf ans, cultivateur, domicilié au Temple, commune de Vicq-sur-Breuilh qui, lecture faite, a signé avec Nous, Léonard Valade, Maire de Vicq-sur-Breuilh

Lornac

Sosa 22-23
FAYE Léonard-GEOFFRE Marie

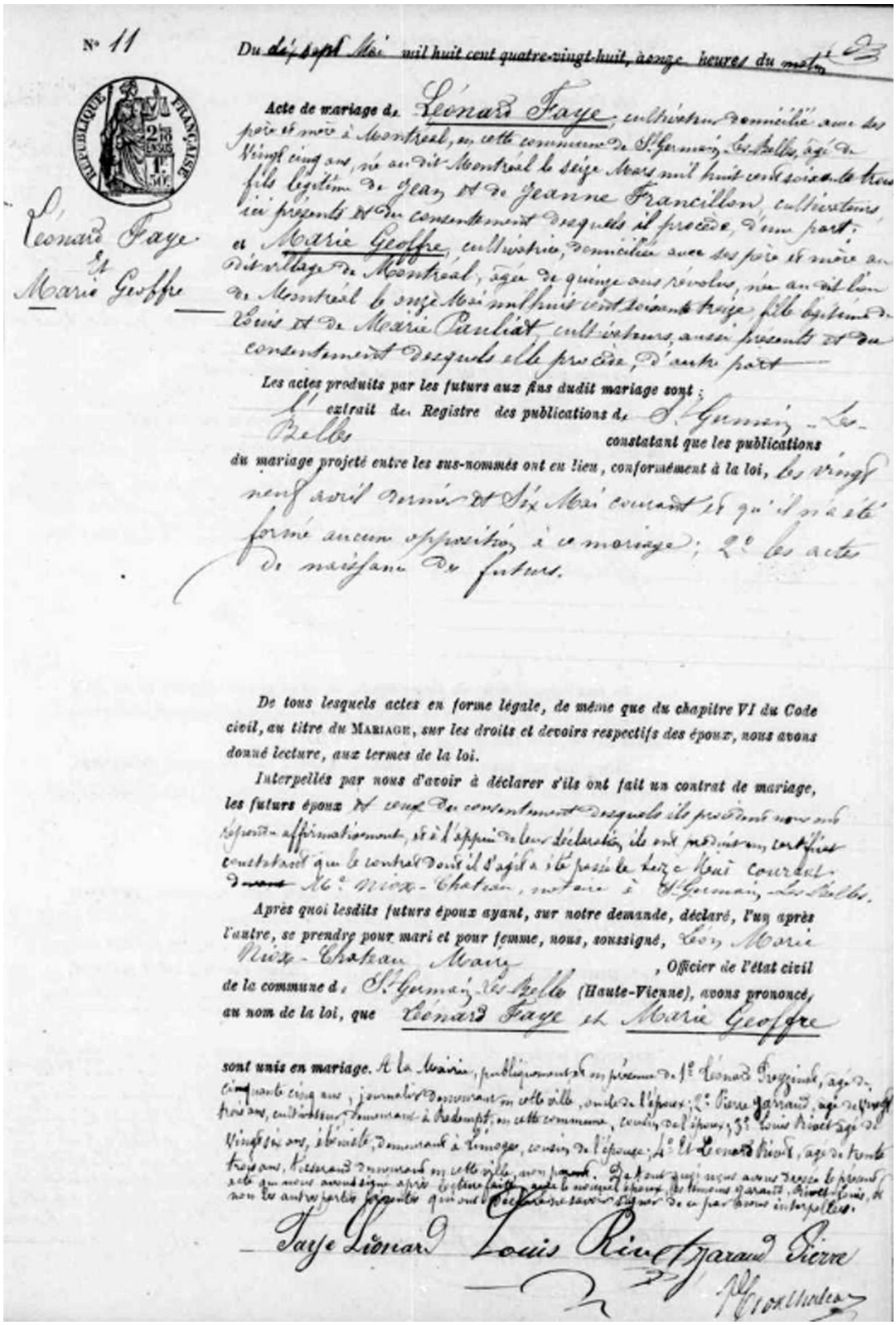

N° 11

Du dix sept Mai mil huit cent quatre-vingt-huit, à onze heures du matin

Acte de mariage de Léonard Faye, cultivateur, domicilié avec ses père et mère à Montreal, en cette commune de St Germain-Les-Belles, âgé de Vingt cinq ans, né au dit Montréal le seize Mars mil huit cent soixante-trois fils légitime de Jean et de Jeanne Francillon, cultivateurs, ici présents et du consentement desquels il procède, d'une part;

et Marie Geoffre, cultivatrice, domiciliée avec ses père et mère au Rivetlage de Montreal, âgée de quinze ans révolus, née au dit lieu de Montréal le onze Mai mil huit cent soixante-treize fille légitime de Louis et de Marie Pauliat, cultivateurs, aussi présents et du consentement desquels elle procède, d'autre part

Les actes produits par les futurs aux fins dudit mariage sont :

1° extrait du Registre des publications de St Germain-Les-Belles constatant que les publications du mariage projeté entre les sus-nommés ont eu lieu, conformément à la loi, les vingt neuf avril dernier et Six Mai courant et qu'il n'a été formé aucune opposition à ce mariage; 2° les actes de naissance des futurs.

De tous lesquels actes en forme légale, de même que du chapitre VI du Code civil, au titre du MARIAGE, sur les droits et devoirs respectifs des époux, nous avons donné lecture, aux termes de la loi.

Interpellés par nous d'avoir à déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, les futurs époux et ceux du consentement desquels ils procèdent nous ont répondu affirmativement, et à l'appui de leur déclaration, ils ont représenté, constaté contenant que le contrat dont il s'agit a été passé le treize Mai courant devant Me Nicot-Chateau, notaire à St Germain-Les-Belles.

Après quoi lesdits futurs époux ayant, sur notre demande, déclaré, l'un après l'autre, se prendre pour mari et pour femme, nous, soussigné, Léon Marie Nicot-Chateau Maire, Officier de l'état civil de la commune de St Germain-Les-Belles (Haute-Vienne), avons prononcé, au nom de la loi, que Léonard Faye et Marie Geoffre sont unis en mariage. A la Mairie, publiquement en présence de 1° Léonard Progeaud, âgé de cinquante cinq ans, journalier demeurant en cette ville, oncle de l'époux; 2° Pierre Garraud, âgé de vingt trois ans, cultivateur demeurant à Redumpt, en cette commune, cousin de l'époux; 3° Louis Rivet, âgé de Vingt six ans, ébéniste, demeurant à Limoges, cousin de l'épouse; 4° Léonard Rivet, âgé de trente trois ans, tisserand demeurant en cette ville, non parent. Et ont tous signé avec nous le présent acte qui leur a été lu après lecture faite, excepté le témoin Garraud, Rivet-Louis et Rivet-Léonard qui ont déclaré ne savoir signer de ce par nous interpellés.

Faye Léonard Louis Rivet Garraud Pierre

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 23
GEOFFRE Marie

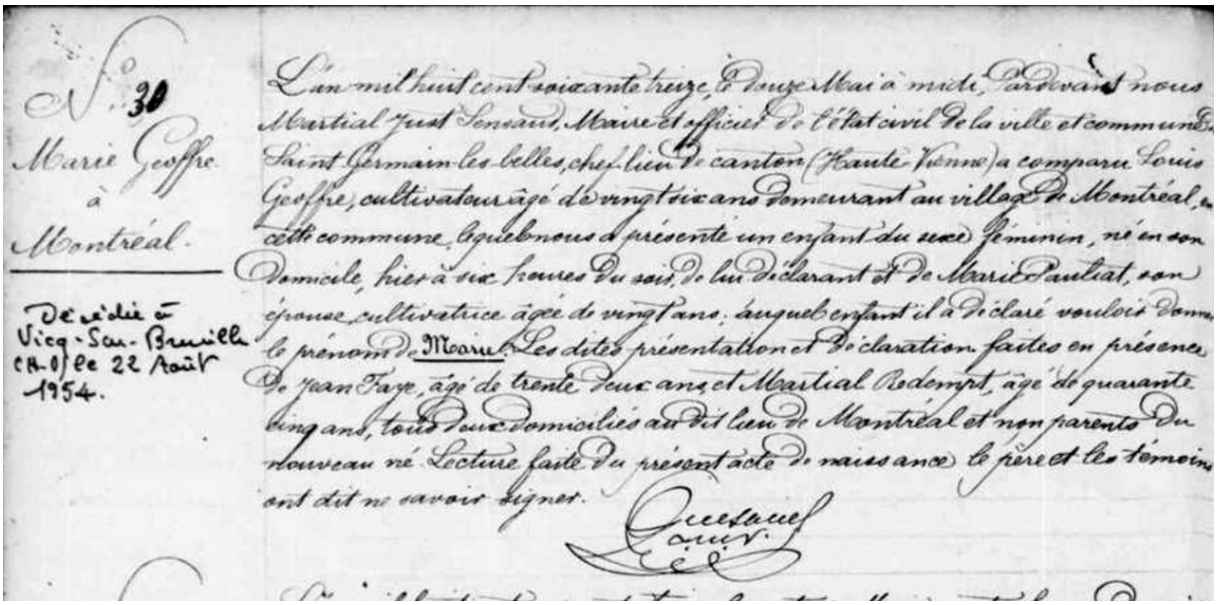

N° 30

Marie Geoffre
à
Montréal

Décédée à Vicq-Sur-Breuilh (H-Vne) le 22 Août 1954.

L'an mil huit cent soixante treize, le douze Mai à midi, Pardevant nous Martial Just Lonvaud, Maire et officier de l'état civil de la ville et commune de Saint Germain-les-belles, chef-lieu de canton (Haute-Vienne) a comparu Louis Geoffre, cultivateur âgé de vingt six ans demeurant au village de Montréal, de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, hier à six heures du soir, de lui déclarant et de Marie Pauliat, son épouse cultivatrice âgée de vingt ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Jean Faye, âgé de trente deux ans et Martial Redempt, âgé de quarante cinq ans, tous deux domiciliés au dit lieu de Montréal et non parents du nouveau né. Lecture faite du présent acte de naissance le père et les témoins ont dit ne savoir signer.

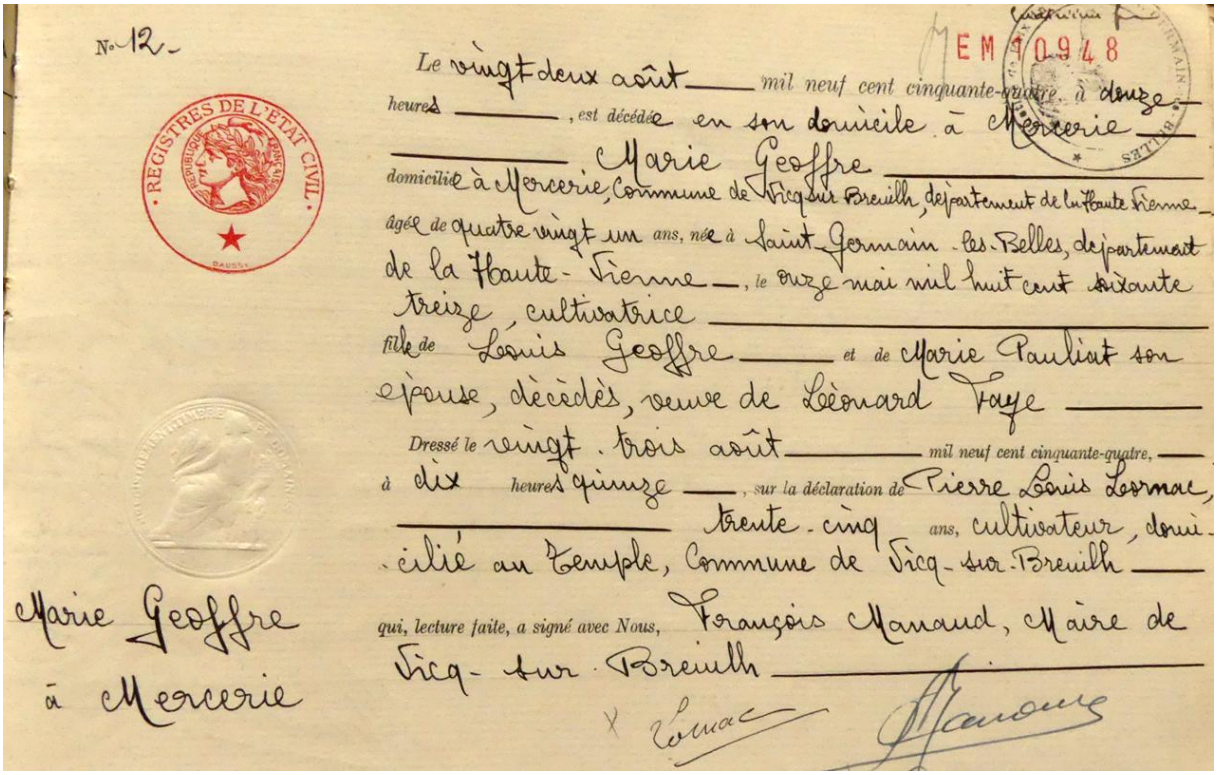

N° 12.

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

EM 10948

Le vingt deux août mil neuf cent cinquante-quatre, à douze heures, est décédée en son domicile à Mercerie Marie Geoffre domiciliée à Mercerie, Commune de Vicq-sur-Breuilh, département de la Haute Vienne, âgée de quatre vingt un ans, née à Saint-Germain-les-Belles, département de la Haute-Vienne, le douze mai mil huit cent soixante treize, cultivatrice fille de Louis Geoffre et de Marie Pauliat son épouse, décédés, veuve de Léonard Faye

Dressé le vingt trois août mil neuf cent cinquante-quatre, à dix heures quinze, sur la déclaration de Pierre Louis Lormac, trente-cinq ans, cultivateur, domicilié au Temple, Commune de Vicq-sur-Breuilh qui, lecture faite, a signé avec Nous, François Manaud, Maire de Vicq-sur-Breuilh

Marie Geoffre
à Mercerie

Sosa 24
LAUCOURNET François

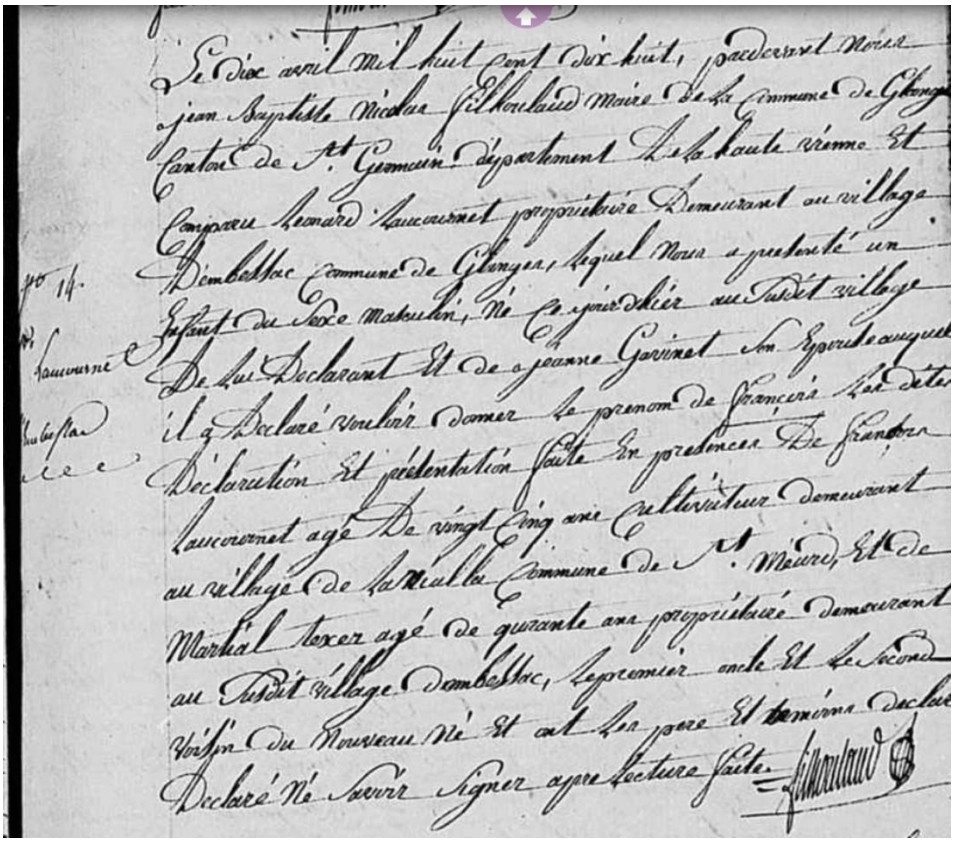

Le dix avril mil huit cent dix huit, pardevant Nous
Jean Baptiste Nicolas Gilbertaud Maire de la Commune de Glanges
Canton de St Germain Département de la haute Vienne Et
Comparu Léonard Laucournet propriétaire Demeurant au village
Dembellac Commune de Glanges, lequel Nous a présenté un
Enfant du Sexe Masculin, Né Ce jourd'hier au Dit village
De lui Déclarant Et de Jeanne Gavinet son Epouse auquel
il a Déclaré vouloir donner le prenom de François fait dete
Déclaration et présentation faite En présences De Jean Lor
Laucournet agé De vingt Cinq ans Cultivateur demeurant
au village de la Meallas Commune de St Maurice Et de
Martial Texier agé de quarante ans propriétaire demeurant
au Dit village Dembellac, Lepremier oncle Et le second
Voisin du Nouveau Né Et ont les pere Et témoins Declare
Déclaré Ne Savoir Signer apres lecture faite

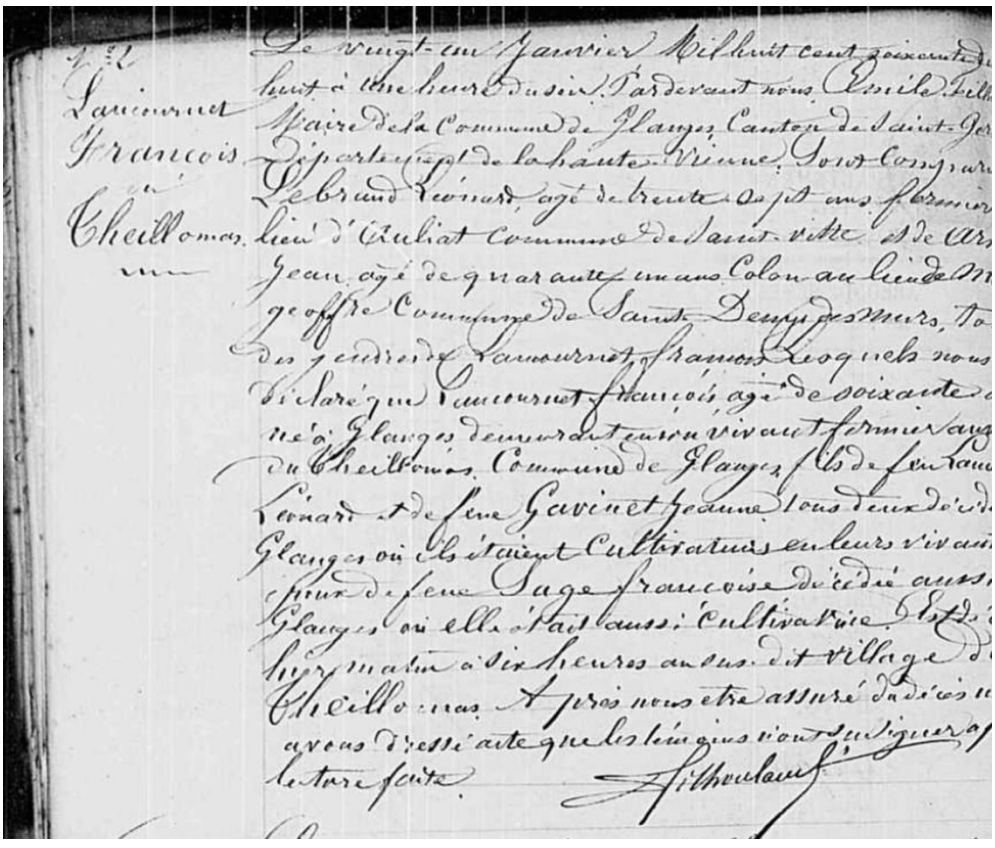

Le vingt un Janvier Mil huit cent soixante d
huit à une heure du soir. Pardevant nous Emile Fell
Maire de la Commune de Glanges Canton de Saint-Ge
Département de la haute Vienne Sont Comparu
Lebrun Léonard, agé de trente deux ans Cultivateur
lieu d'Eyliat Commune de Saint Yrieix Et de Ma
Jean agé de quarante cinq ans Colon au lieu de M
geoffre Commune de Saint Dennis les Mines, To
des gendres de Laucournet François lesquels nous
Déclaré que Laucournet François, agé de soixante
né à Glanges demeurant en son vivant ferme Lau
du Cheilloux Commune de Glanges fils de feu Lau
Léonard et de feue Gavinet Jeanne tous deux d'ici
Glanges où ils étaient Cultivateurs en leurs vivan
veuve de feu Sage Françoise décédé aussi
Glanges où elle était aussi Cultivatrice Est d
hier matin à dix heures au sus dit village d
Cheilloux Et pour nous etre assuré du décès
avons dressé acte que les témoins vont soussigner a
lecture faite.

Sosa 24-25
LAUCOURNET François-SAGE Françoise

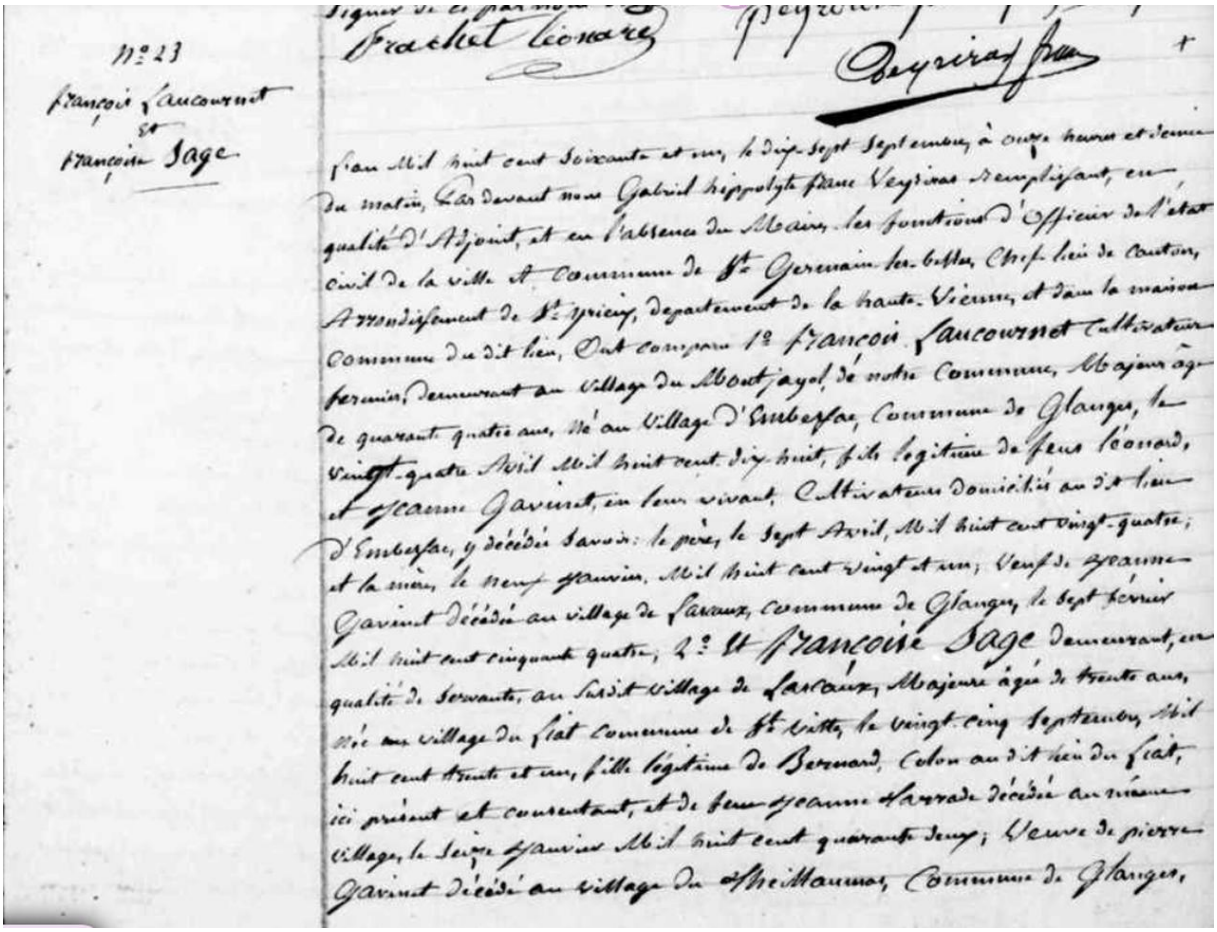

N° 23
François Laucournet
et
Françoise Sage

Fracket Léonard

Peyrivas fils

L'an Mil huit cent soixante et un, le dix-sept Septembre, à onze heures et demie du matin, Par devant nous Gabriel Hippolyte Jaime Peyrivas remplissant, en qualité d'Adjoint, et en l'absence du Maire, les fonctions d'officier de l'état civil de la ville et Commune de Ste Germaine-les-bottes, Chef-lieu de Canton, Arrondissement de St Yrieix, Département de la haute-Vienne, et dans la maison Commune de dit lieu, Ont comparu 1° François Laucournet Cultivateur fermier, demeurant au Village du Montjayol, de notre Commune, Majeur âgé de quarante quatre ans, N° au Village d'Embessac, Commune de Glanges, le vingt-quatre Avril Mil huit cent dix huit, fils légitime de feus Léonard, et Joanne Javinet, en leur vivant, Cultivateurs domiciliés au dit lieu d'Embessac, y décédés savoir: le père, le Sept Avril, Mil huit cent vingt-quatre; et la mère, le neuf Janvier, Mil huit cent vingt et un; Veuf de Joanne Javinet décédée au village de Sarroux, Commune de Glanges, le Sept Février Mil huit cent cinquante quatre, 2° et Françoise Sage demeurant, en qualité de Servante, au Sus dit Village de Sarroux, Majeure âgée de trente ans, N° au Village du Fiat Commune de Ste Fritte, le vingt-cinq Septembre, Mil huit cent trente et un, fille légitime de Bernard, Colon au dit lieu du Fiat, ici présent et consentant, et de feue Joanne Darrade décédée au même Village, le Seize Janvier Mil huit cent quarante deux; Veuve de Pierre Javinet décédé au village du Theillaumas, Commune de Glanges,

le huit février Mil huit cent cinquante cinq — Lequel comparant nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été légalement faites à la Mairie de St Yrieix, les dimanches premier et huit Septembre courant, et à celle de Ste Germain, les dimanches huit et quinze du dit mois de Septembre — A l'appui de leur réquisition, le dit François Lancournet, futur époux, Nous a remis 1° Copie de son acte de naissance; 2° autres Copies des actes de décès de ses père et mère et de son épouse, le tout délivré par le Maire de Glanges; qui a remis, en outre, un Certificat de publications délivré par nous Maire; la dite Françoise Sage future épouse, a produit 1° Copie de son acte de Naissance; 2° autres Copies des actes de décès de sa mère et de son mari; 3° un Certificat de publications, lesquelles pièces délivrées partie par le Maire de St Yrieix, partie par celui de Glanges, demeureront annexées au présent acte. — Les futurs époux ayant déclaré par nous, en exécution de la loi du dix juillet, mil huit cent cinquante, Nous ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de Mariage.

Aucune Opposition ne nous ayant été Signifiée, Nous Officier de l'état civil avons donné lecture aux parties des pièces ci-dessus mentionnées et des dispositions du Code Napoléon au Chapitre Sixième du titre du mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux. Après quoi Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour Mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, Nous avons prononcé, au nom de la loi, que François Lancournet et Françoise Sage sont unis par le mariage

Le tout a été fait publiquement et en présence de 1° Léonard Lancournet âgé de vingt trois ans; 2° Sébastien Sage âgé de trente ans, ces deux premiers Cultivateurs, Neveux de l'époux, domiciliés au dit Mont Jayol; 3° Léonard Sage âgé de trente neuf ans, demeurant au dit Village du Fiat; 4° et Joseph Sage âgé de vingt neuf ans, domicilié au lieu de Curzat Commune de St Yrieix, ces deux derniers Cultivateurs et frères de l'épouse

Et Nous avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux parties et aux Témoins et que nous avons Signé Seul, les nouveaux époux le père de l'épouse et les Témoins ses Nommés ayant déclaré ne savoir signer de ce par nous requis

Peyrissac Maire

Sosa 25
SAGE Françoise

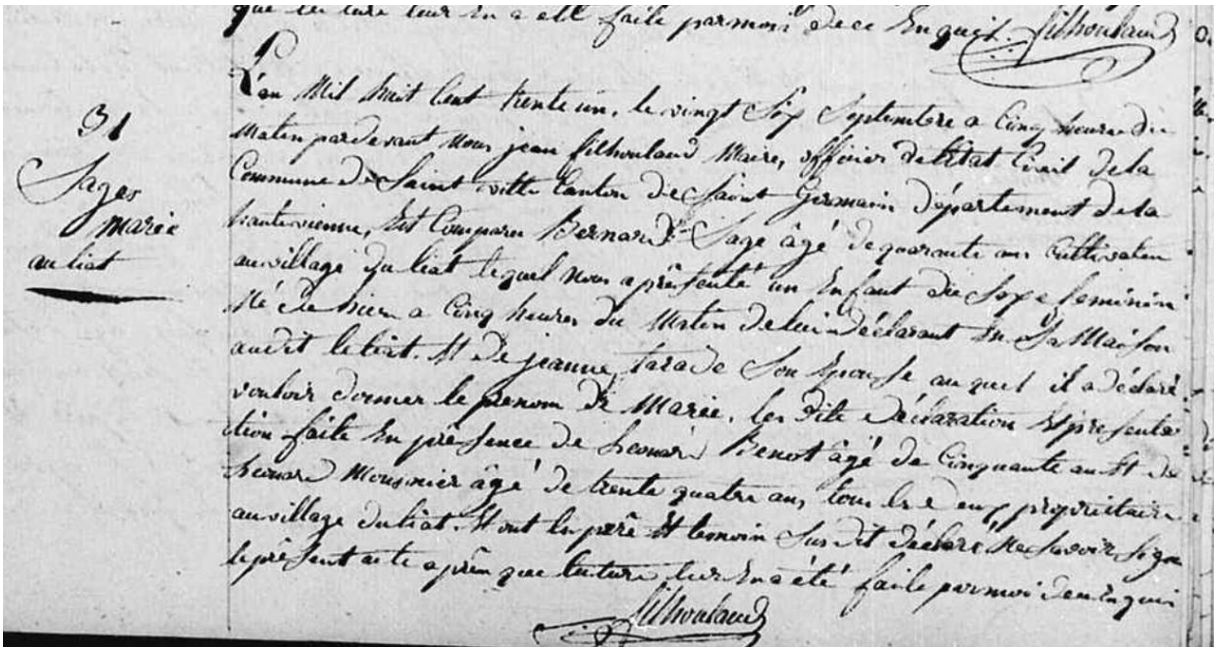

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 26
SAUTOUR François

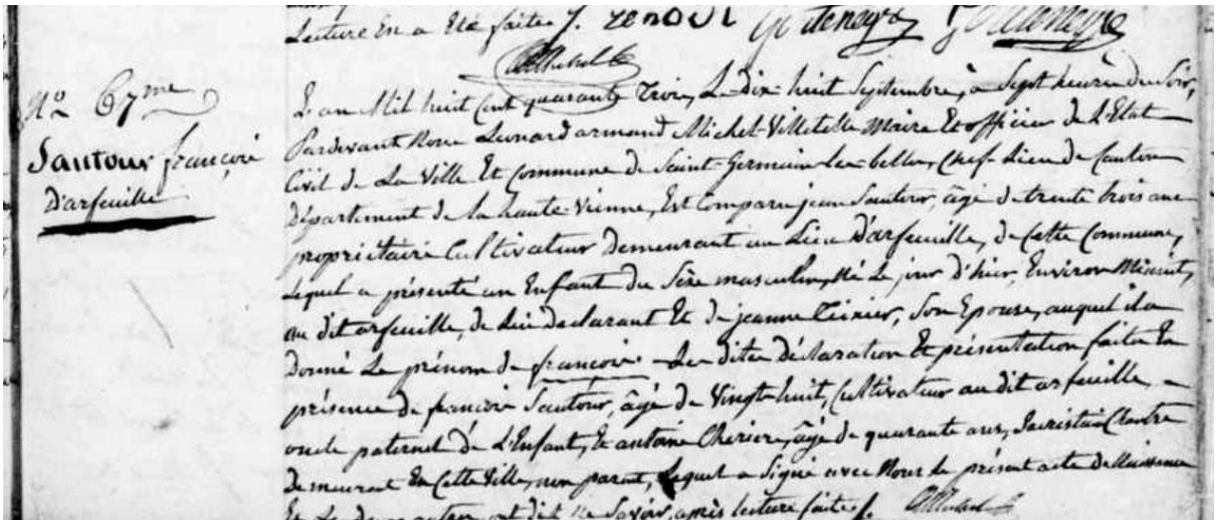

N° 67me
Sautour françois
d'arfeuille

L'an Mil huit cent quarante Trois, le dix-huit Septembre, à Sept heures du Soir,
Pardevant Nous Leonard armand Michel Villatte le Maire et Officier de l'Etat
Civil de la Ville et Commune de Saint-Germain-les-belles, Chef-lieu de Canton
Département de la haute-Vienne, Est Comparu jean Sautour, âgé de trente trois ans
propriétaire Cultivateur demeurant au lieu d'arfeuille, de cette Commune,
lequel a présenté un Enfant du Sexe masculin, né de jour d'hier, environ Minuit,
au dit arfeuille, de lui declarant Et de jeanne Cessier, Son Epouse, auquel il a
donné le prénom de françois. Les dites déclaration et présentation faites en
présence de françois Sautour, âgé de Vingt-huit, Cultivateur au dit arfeuille,
oncle paternel de l'Enfant, de antoine Cherier, âgé de quarante ans, Sacristain, Voisin
de meurant de cette Ville, non parent, lequel a Signé avec Nous de present acte de Reconnu
Et le dit comparant a dit ne Savoir, après lecture faite de

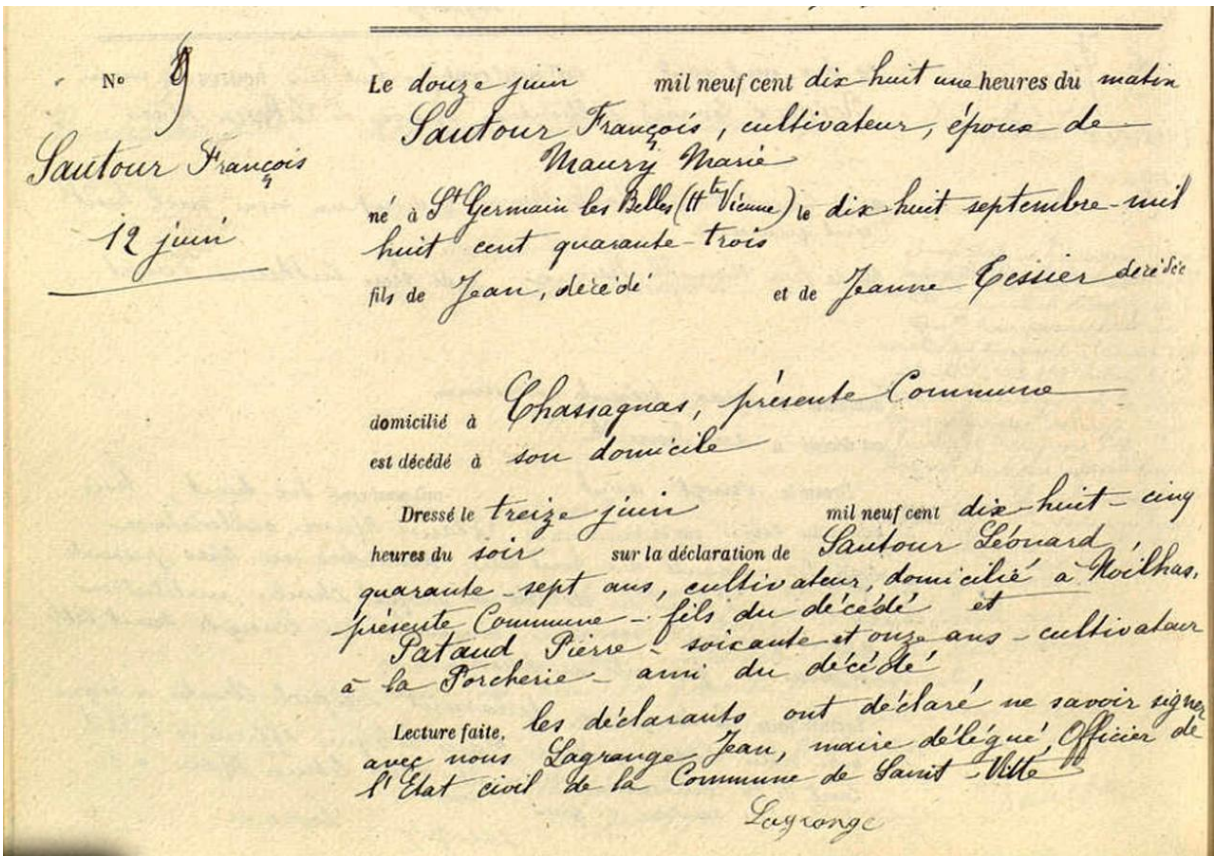

N° 69

Sautour François
12 juin

Le douze juin mil neuf cent dix-huit une heures du matin
Sautour François, cultivateur, époux de
Maury Marie
né à St Germain les Belles (Hte Vienne) le dix-huit septembre mil
huit cent quarante-trois
fils de Jean, décédé et de Jeanne Cessier décédée

domicilié à Chassagnas, présente Commune
est décédé à son domicile

Dressé le treize juin mil neuf cent dix-huit cinq
heures du soir sur la déclaration de Sautour Léonard,
quarante-sept ans, cultivateur, domicilié à Rochas,
présente Commune, fils du décédé et
Pataud Pierre, soixante et onze ans, cultivateur
à la Porcherie, ami du décédé

Lecture faite, les déclarants ont déclaré ne savoir signer
avec nous Lagrange Jean, maire délégué, Officier de
l'Etat civil de la Commune de Saint-Ville

Lagrange

Sosa 26-27
SAUTOUR François-MAURY Léonarde

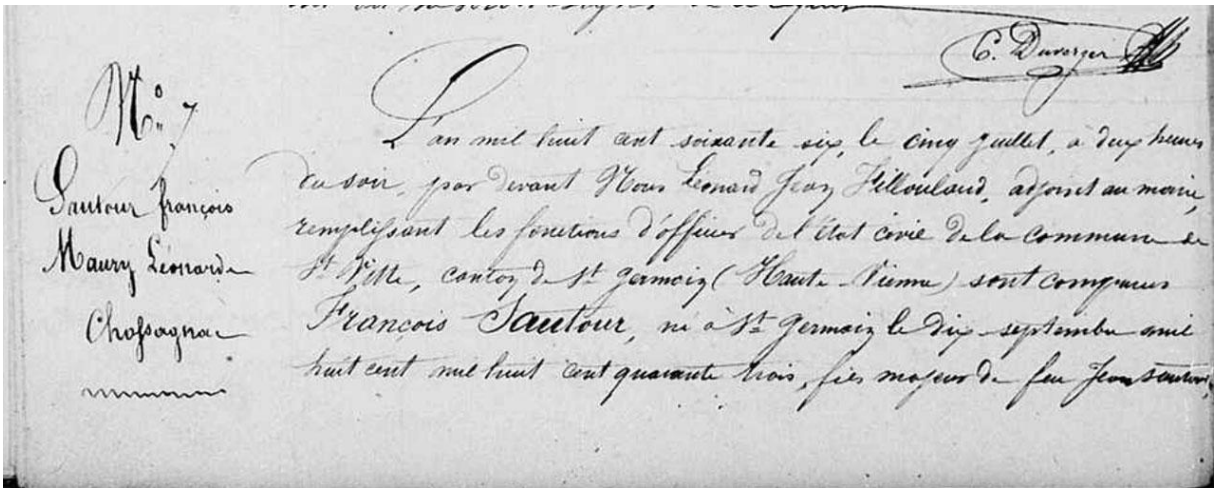

Mariage
Sautour François
Maury Léonarde
Chassagnac

L'an mil huit cent soixante six, le cinq juillet, à deux heures du soir, par devant Nous Léonard Jean Félicissand, adjoint au maire, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de St Yrieix, canton de St Germain (Haute Vienne) sont comparus François Sautour, né à St Germain le dix septembre mil huit cent huit cent quarante trois, fils majeur de feu Jean Sautour,

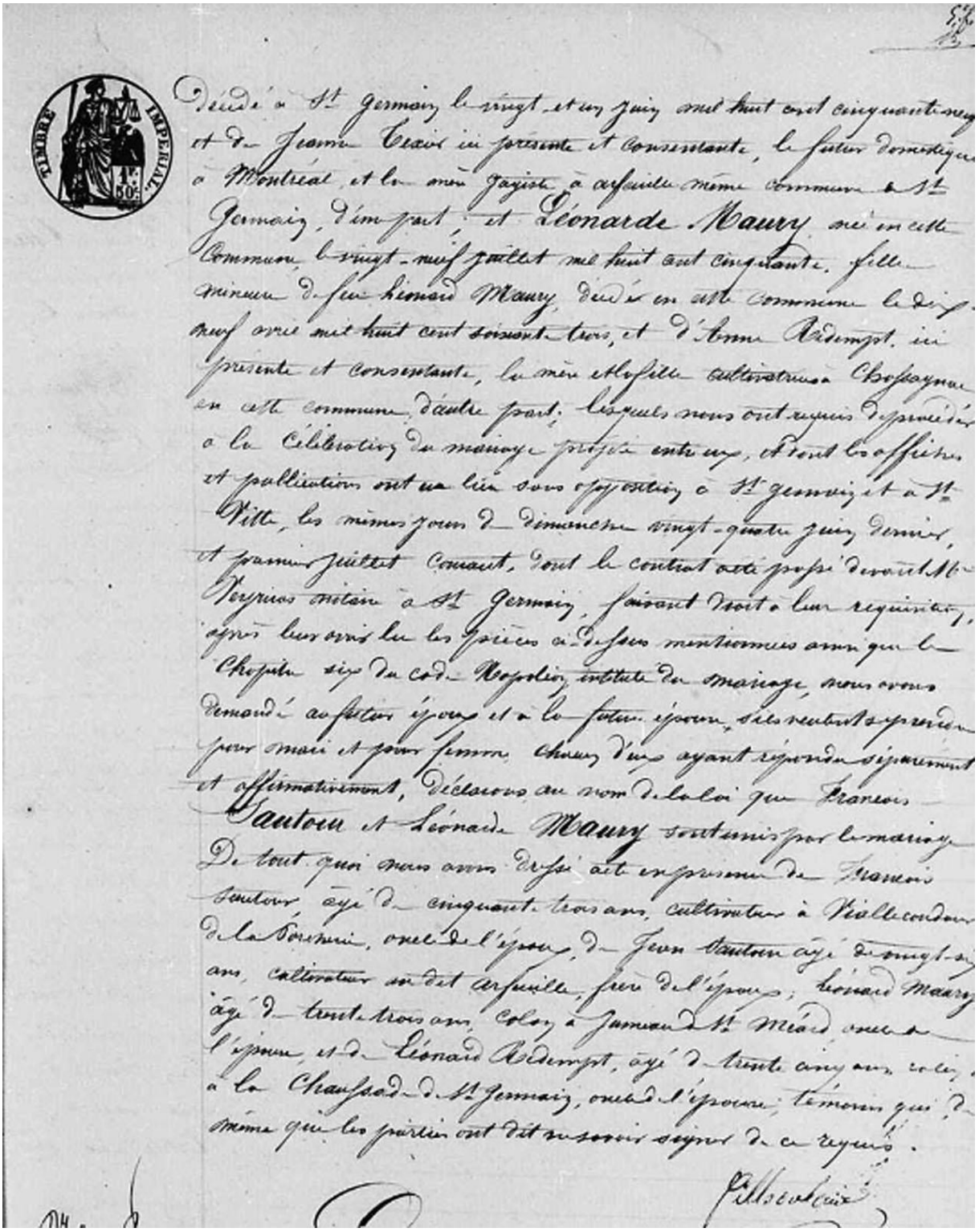

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 27
MAURY Léonarde

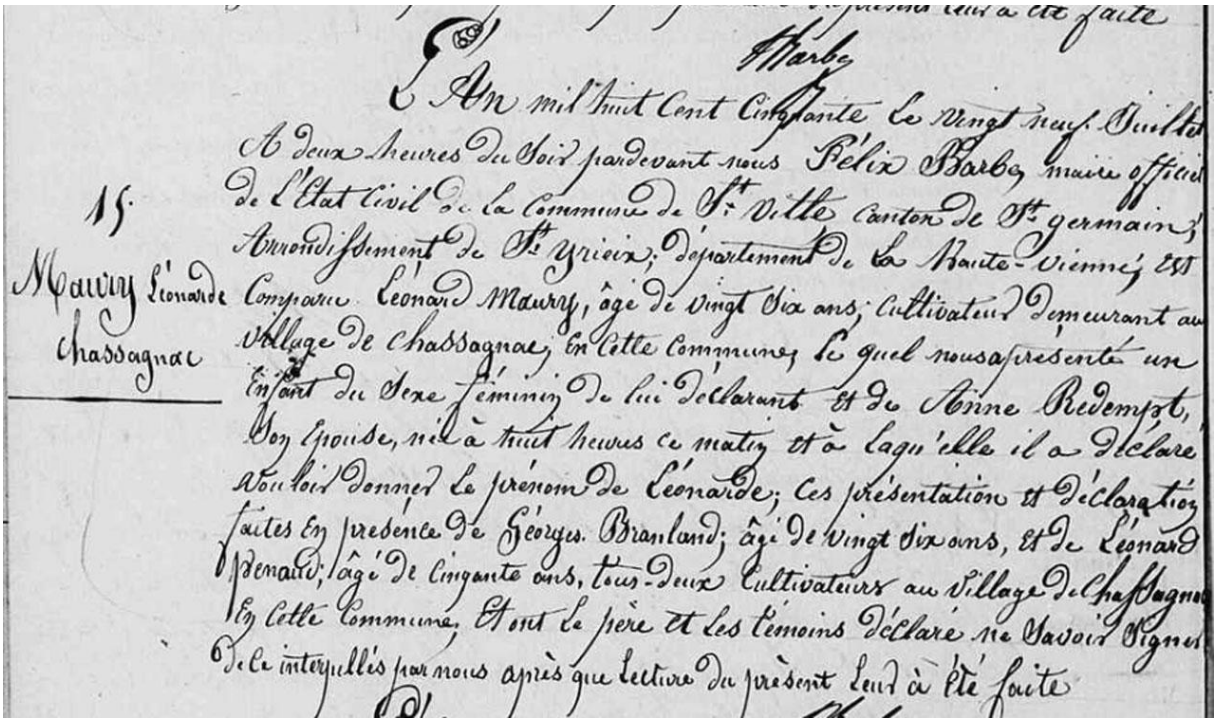

15.
Maury Léonarde
Chassagnac

L'An mil huit Cent Cinquante le Vingt neuf Juillet
A deux heures du Soir pardevant nous Félix Barbe maire officier
de l'Etat Civil de la Commune de St Ybars canton de St germain
Arrondissement de St Yrieix, département de la Haute-Vienne, est
Comparu Léonard Maury, âgé de vingt Six ans, Cultivateur demeurant au
Village de Chassagnac, en Cette Commune, Le quel nous a présenté un
Enfant du Sexe féminin de lui Déclarant et de Anne Redempt,
Son Epouse, né à huit heures ce matin et à laquelle il a déclaré
Vouloir donner le prénom de Léonarde; ces présentation et déclaration
faites en presence de Georges Branland, âgé de vingt Six ans, et de Léonard
Renaud, âgé de Cinquante ans, tous-deux Cultivateurs au Village de Chassagnac
En Cette Commune, Et ont le père et les témoins déclaré ne Savoir Signer
de ce interpellés par nous après que Lecture du présent Leur a été faite

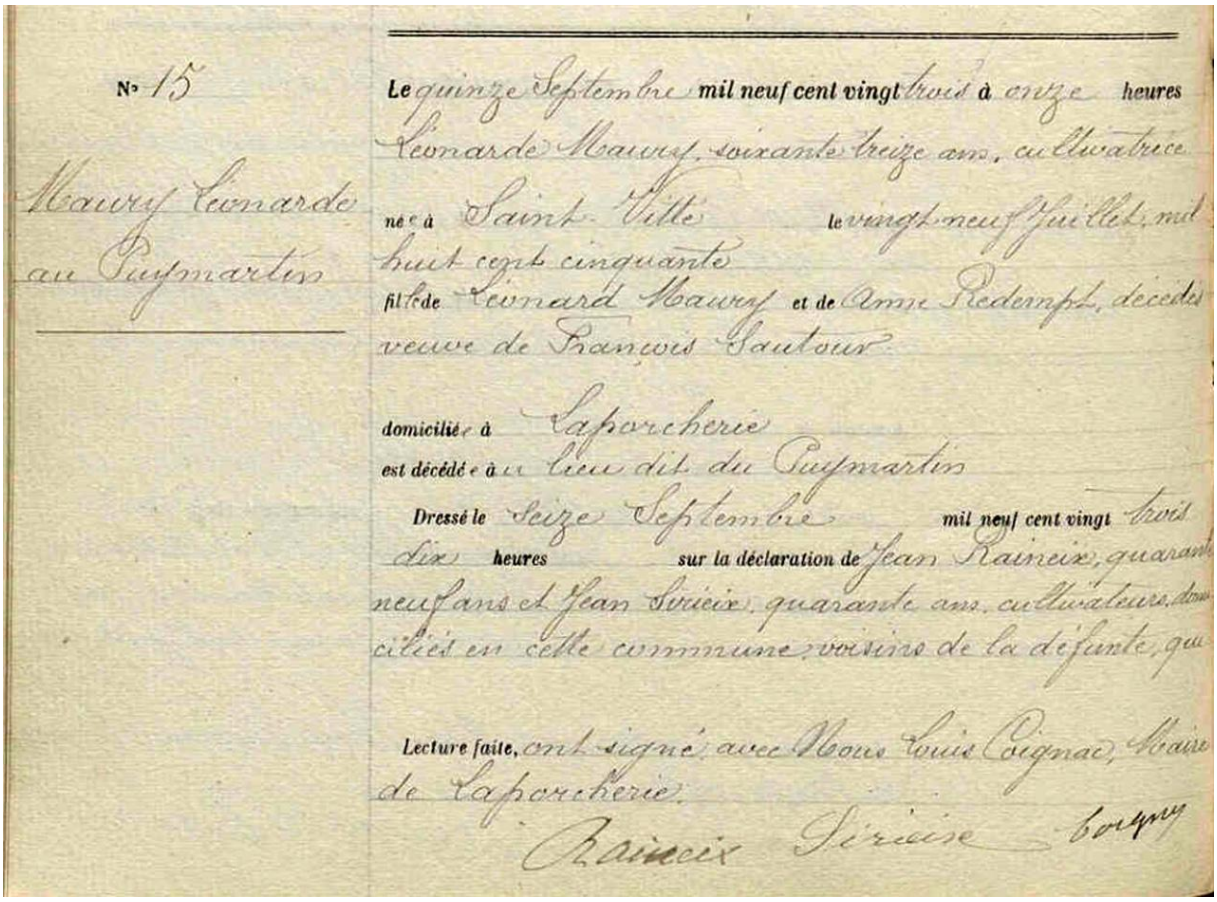

N° 15

Maury Léonarde
au Puymartin

Le quinze Septembre mil neuf cent vingt trois à onze heures
Léonarde Maury, soixante treize ans, cultivatrice
née à Saint Ybars le vingt neuf Juillet mil
huit cent cinquante
fille de Léonard Maury et de Anne Redempt, décédés
veuve de François Sautour

domiciliée à Laporcherie
est décédée au lieu dit du Puymartin

Dressé le Seize Septembre mil neuf cent vingt trois
dix heures sur la déclaration de Jean Raineix, quarante
neuf ans et Jean Sirieix, quarante ans, cultivateurs, domi-
ciliés en cette commune, voisins de la défunte, qui

Lecture faite, ont signé avec Nous Louis Cognac, Maire
de Laporcherie.

Raineix Sirieix Cognac

Sosa 28
MADESCLAIRE François

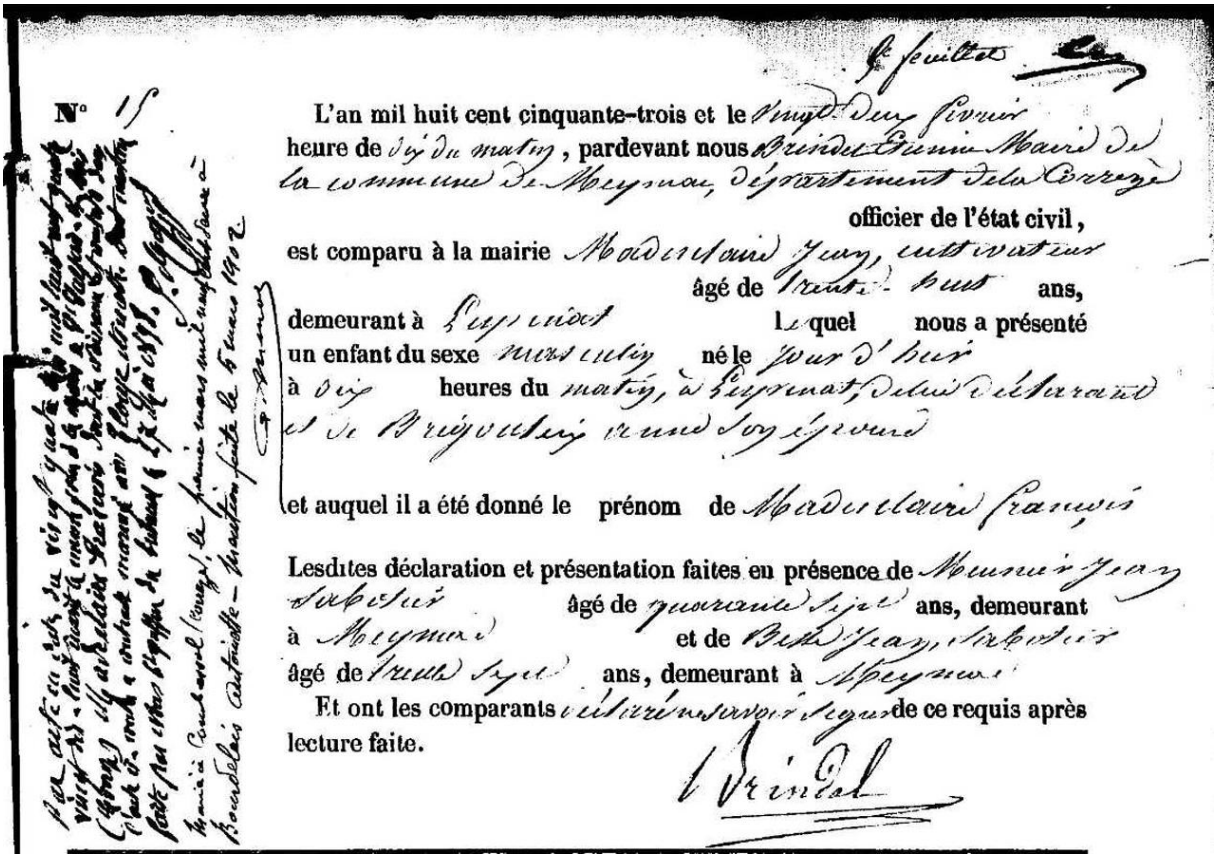

N° 15

L'an mil huit cent cinquante-trois et le vingt deux février
heure de dix du matin, pardevant nous Brivet Etienne Maire de
la commune de Meymac, département de la Corrèze
officier de l'état civil,
est comparu à la mairie Madesclaire Jean, cultivateur
âgé de trente huit ans,
demeurant à Seyrenet lequel nous a présenté
un enfant du sexe masculin né le jour d'hier
à dix heures du matin, à Seyrenat, de lui déclarant
et de Brejoulet Marie son épouse

et auquel il a été donné le prénom de Madesclaire François

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Meunier Jean
instituteur âgé de quarante sept ans, demeurant
à Meymac et de Bellet Jean, instituteur
âgé de trente sept ans, demeurant à Meymac
Et ont les comparants et témoins signé avec nous de ce requis après
lecture faite.

Brivet

Sosa 28-29
MADESCLAIRE François-LAVAL Catherine

30

L'an mil huit cent soixante dix-huit, et le sept novembre
heure de Deux de soir pardevant nous Jean Baptiste Marcel Bony
Maire de la commune de Mayrinhac chef lieu de Canton
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus à la
Mairie pour contracter Mariage M. François Madesclaire sieur de Bony
majeur, cultivateur domicilié au village de Mayrinhac le vingt
neuf octobre mil huit cent cinquante trois fils majeur et légitime de Jean Madesclaire et de
Brigouleix Frédéric au dit lieu de Lagibaut Jean Madesclaire le vingt
octobre mil huit cent soixante quinze et Anne Brigouleix le quatorze
mil huit cent cinquante cinq, ainsi qu'il paraît d'actes dûment légalisés

Et M.lle Catherine Laval sans profession domiciliée à Cette commune
Mayrinhac, née au lieu de Mayrinhac commune Saint Médard les-deux
Eglises le vingt trois avril mil huit cent quarante huit
majeure et légitime de Jean Laval et de Françoise Couderc cultivateurs
demeurant ensemble au village de Cette lieu de Deux ici présents et consentants
au mariage

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les vingt sept octobre dernier et trois novembre courant jour de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite porte, conformément à la loi. Sans opposition

Faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces relatives à leur état et aux formalités du Mariage, et du chapitre VI du titre *Mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux*, nous les avons interpellés, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le Mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage ; sur leur réponse affirmative et qu'aucune opposition à ce mariage nous a été préalablement mise entre les mains de l'officier public soussigné, nous avons demandé à futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré que M. François Madesclaire
et Mlle Catherine Laval
sont unis par le Mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs :

1° Jacques Salaverne cultivateur âgé de quarante cinq ans demeurant à Mayrinhac ami du futur.
2° Jean Madesclaire cultivateur âgé de trente sept ans demeurant à Cayla commune de Mayrinhac frère du futur
3° Léger Teyssal sabotier de Bony âgé de soixante cinq ans demeurant à Cette commune de Mayrinhac ami de la future.
4° Pierre Bonnarel sabotier de Lavie âgé de trente ans demeurant à Mayrinhac commune d'Aurillac beau frère du futur.

Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec Jean Baptiste Marcel Bony maire et les parties ont déclaré ne savoir signer de ce requises.

Salaverne
Madesclaire

Le maire
Bony

Sosa 29
LAVAL Catherine

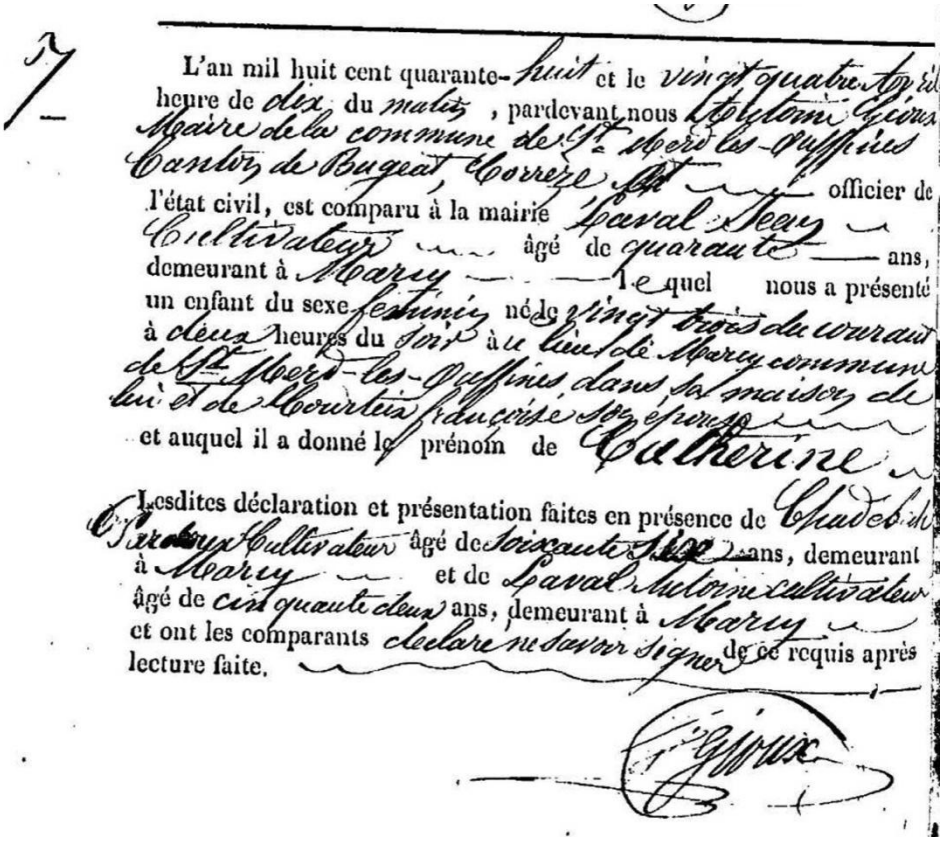

L'an mil huit cent quarante-huit et le vingt quatre du mois de
heure de dix du matin, pardevant nous Ludovic Louis
Maire de la commune de St Hilaire les Courbes
Canton de Bugeat, Corrèze officier de
l'état civil, est comparu à la mairie Laval Jean
Cultivateur âgé de quarante ans,
demeurant à Marcy lequel nous a présenté
un enfant du sexe feminin né de ce jourd'hui vingt trois du courant
à deux heures du soir au lieu de Marcy commune
de St Hilaire les Courbes dans sa maison de
lui et de Courteix Françoise son épouse
et auquel il a donné le prénom de Catherine

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Chadebec
Pierre Cultivateur âgé de soixante deux ans, demeurant
à Marcy et de Laval Ludovic cultivateur
âgé de cinquante deux ans, demeurant à Marcy
et ont les comparants declaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.

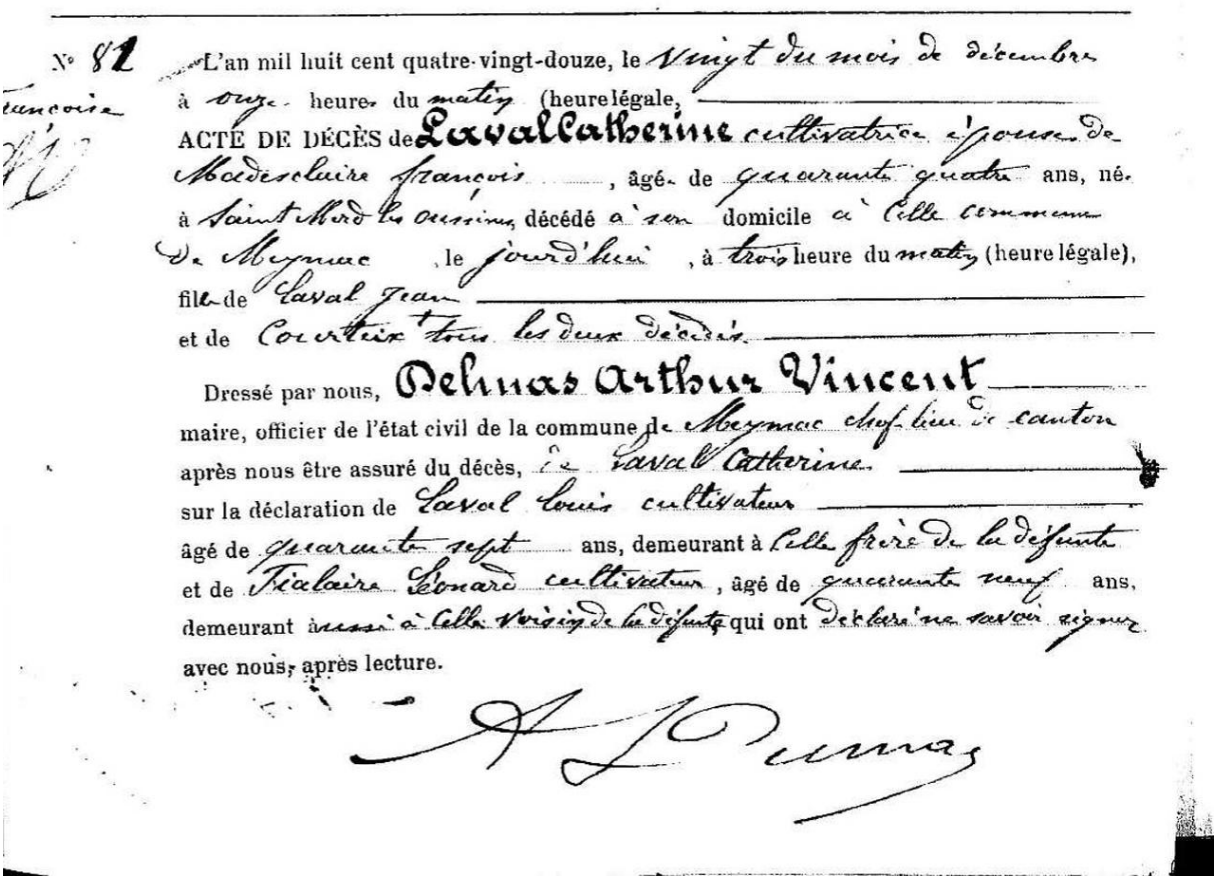

N° 81

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le Vingt du mois de décembre
à onze heure du matin (heure légale,
ACTE DE DÉCÈS de Laval Catherine cultivatrice épouse de
Mondescluire François, âgé de quarante quatre ans, né
à Saint Merd les Oussines, décédé à son domicile à Celle commune
de Meymac, le jourd'hui, à trois heure du matin (heure légale),
fille de Laval Jean
et de Courteix tous les deux décédés.

Dressé par nous, Delmas Arthur Vincent
maire, officier de l'état civil de la commune de Meymac chef lieu de canton
après nous être assuré du décès, de Laval Catherine
sur la déclaration de Laval Louis cultivateur
âgé de quarante sept ans, demeurant à Celle frère de la défunte
et de Fialaire Léonard cultivateur, âgé de quarante neuf ans,
demeurant aussi à Celle Voisin de la défunte qui ont déclaré ne savoir signer
avec nous, après lecture.

Sosa 30
PENELAUD Léonard

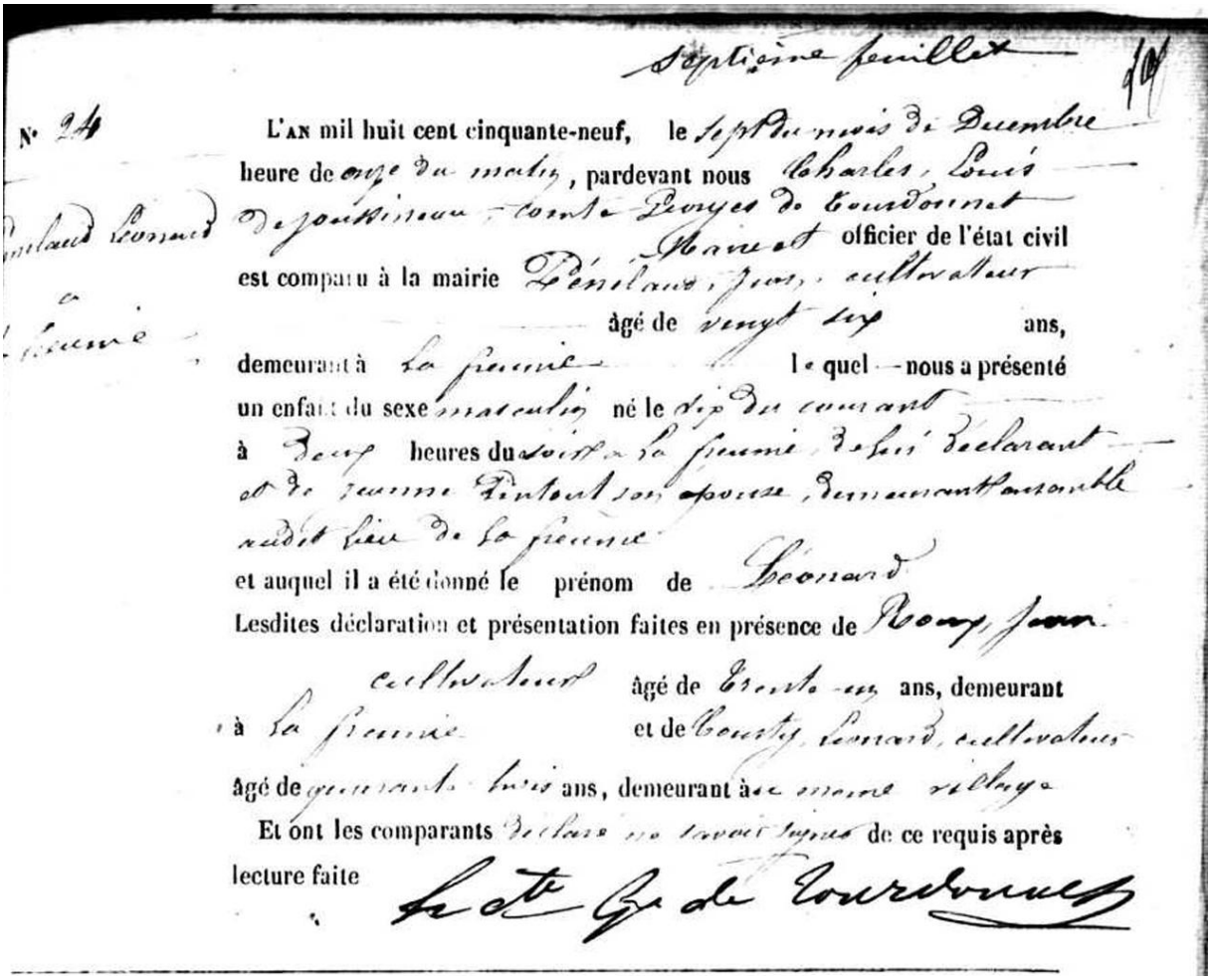

Septième feuillet 10

N° 24

L'AN mil huit cent cinquante-neuf, le Sept du mois de Decembre
heure de onze du matin, pardevant nous Charles, Louis
Penelaud Léonard Dejoubinaux, Comte Pouyes de Courdouret
Maire officier de l'état civil
est comparu à la mairie Pénélaus, Jean, cultivateur
âgé de vingt six ans,
demeurant à La Jeunie lequel nous a présenté
un enfant du sexe masculin né le dix du courant
à Deux heures du soir en la Jeunie de lui déclarant
et de Jeanne Pinsault son épouse, demeurant ensemble
audit lieu de la Jeunie
et auquel il a été donné le prénom de Léonard
Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Roux, Jean
cultivateur âgé de trente un ans, demeurant
à La Jeunie et de Courtès, Léonard, cultivateur
âgé de quarante huit ans, demeurant à ce mairie voisins
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

Le dit Cte de Courdouret

Sosa 30-31
PENELAUD Léonard-MAFFREIX Marie

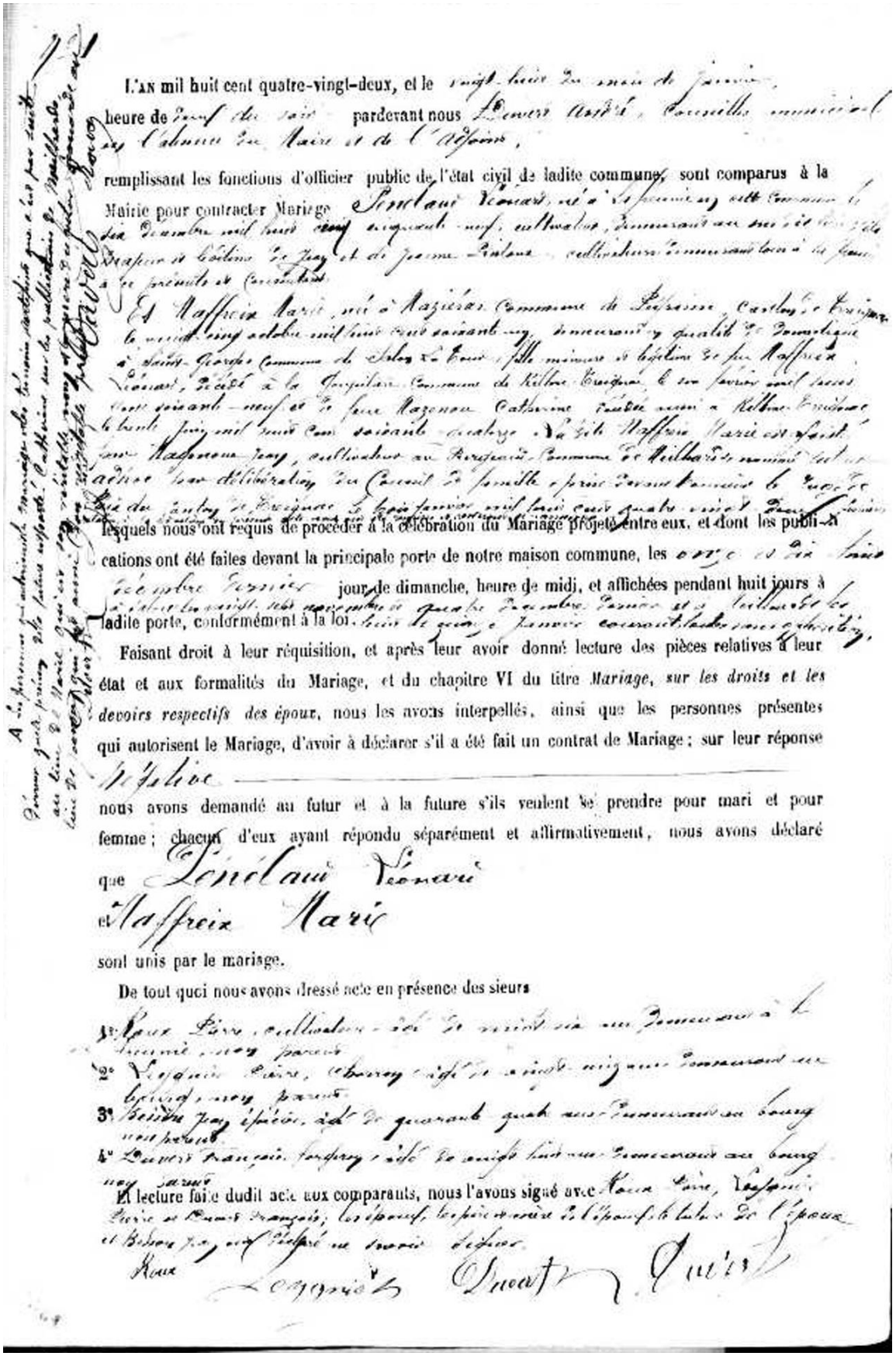

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, et le vingt-huit du mois de janvier,
heure de deux de soir pardevant nous Lavergne André, Conseiller municipal
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus à la
Mairie pour contracter Mariage Penelaud Léonard, né à Le Fournet, cette Commune, le
dix Décembre mil huit cent cinquante-neuf, cultivateur, Domiciliés au village de
Draperie et Célina Le Jay et de jeune Pinlone cultivateur Domiciliés tous à la dite
Le présents et Consentants

Et Maffreix Marie, né à Nazieras Commune de Peyrissas, Canton de Peyrat
le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-cinq, domiciliés en qualité de Domestique
à Saint-Georges Commune de Saint-Yrieix la Perche fille mineure et légitime de feu Maffreix
Léonard, Décédé à la Jugeritas Commune de Rilhac Rancon, et de Lavergne mil huit
cent soixante-neuf et de feue Nazeneau Catherine Décédée aussi à Rilhac Rancon
le trente juin mil huit cent soixante. La fille Maffreix Marie est assistée de
feue Nazeneau Jean, cultivateur au Bergerie Commune de Rilhac Rancon, suivant acte
reçu par Me Deliberation du Conseil de famille et prise devant Monsieur le Juge
de Paix du Canton de Peyrat le trois février mil huit cent quatre-vingt-deux, en
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publi-
cations ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les deux de dix heures
de ce mois jour de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à
la date du vingt-huit novembre et quatre décembre dernier et ce, conformément aux
ladite porte, conformément à la loi. Dont de quoi a Jeunier concernant l'absence ou empêchement,

Faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces relatives à leur
état et aux formalités du Mariage, et du chapitre VI du titre *Mariage, sur les droits et les
devoirs respectifs des époux*, nous les avons interpellés, ainsi que les personnes présentes
qui autorisent le Mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage ; sur leur réponse
Négative

nous avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré
que Penelaud Léonard
et Maffreix Marie
sont unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs

1° Roux Pierre, cultivateur, âgé de soixante-six ans, demeurant au
bourg, voisin parent
2° Lespinas Pierre, charron, âgé de soixante-neuf ans, demeurant au
bourg, voisin parent
3° Bidou Jean, épicier, âgé de quarante-quatre ans, demeurant au bourg
voisin présent
4° Lavergne François, forgeron, âgé de soixante-huit ans, demeurant au bourg
voisin présent

Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec Roux Pierre, Lespinas
Pierre et Bidou François, les époux, les père et mère et l'époux de la future et
et Bidou Jean, voisin présent au mariage et nous

Roux Lespinas Penelaud Lavergne Maffreix Lavergne

Sosa 31
MAFFREIX Marie

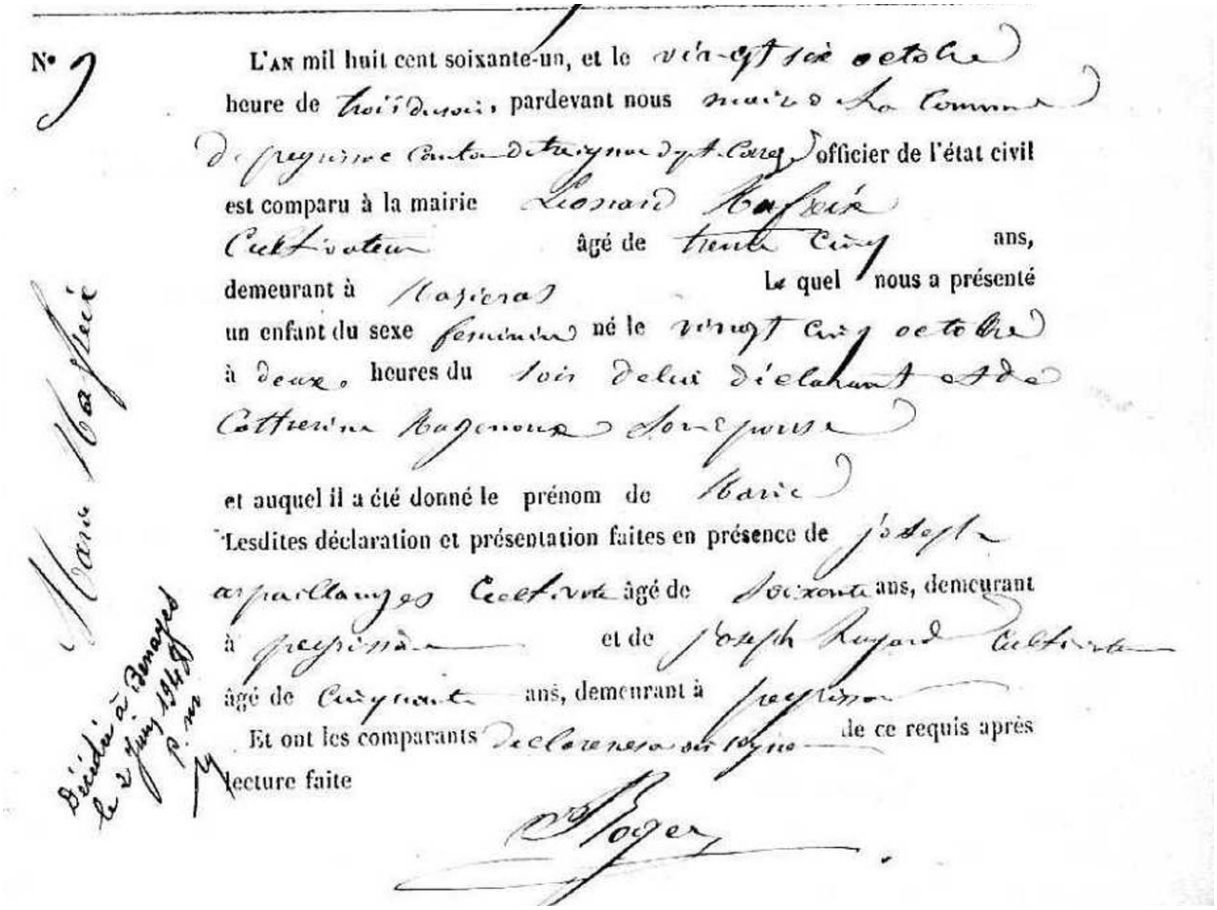

N° 7

L'an mil huit cent soixante-un, et le vingt-sept octobre
heure de trois heures, pardevant nous maire de la Commune
de Peyrignac Canton de Peyrignac Dpt. Corrèze officier de l'état civil
est comparu à la mairie Léonard Maffreix
Cultivateur âgé de trente cinq ans,
demeurant à Masjeral Le quel nous a présenté
un enfant du sexe féminin né le vingt cinq octobre
à deux heures du soir deux déclarant et de
Catherine Rougerie son épouse
et auquel il a été donné le prénom de Marie
Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Joseph
Maffreix Cultivateur âgé de soixante ans, demeurant
à Peyrignac et de Joseph Rougerie Cultivateur
âgé de Cinquante ans, demeurant à Peyrignac
Et ont les comparants déclaré ne le savoir de ce requis après
lecture faite

Maire Maffreix

Décédé à Bonnefond le 2 juin 1942 R. 100

Roger

Sosa 32
LORNAT Pierre

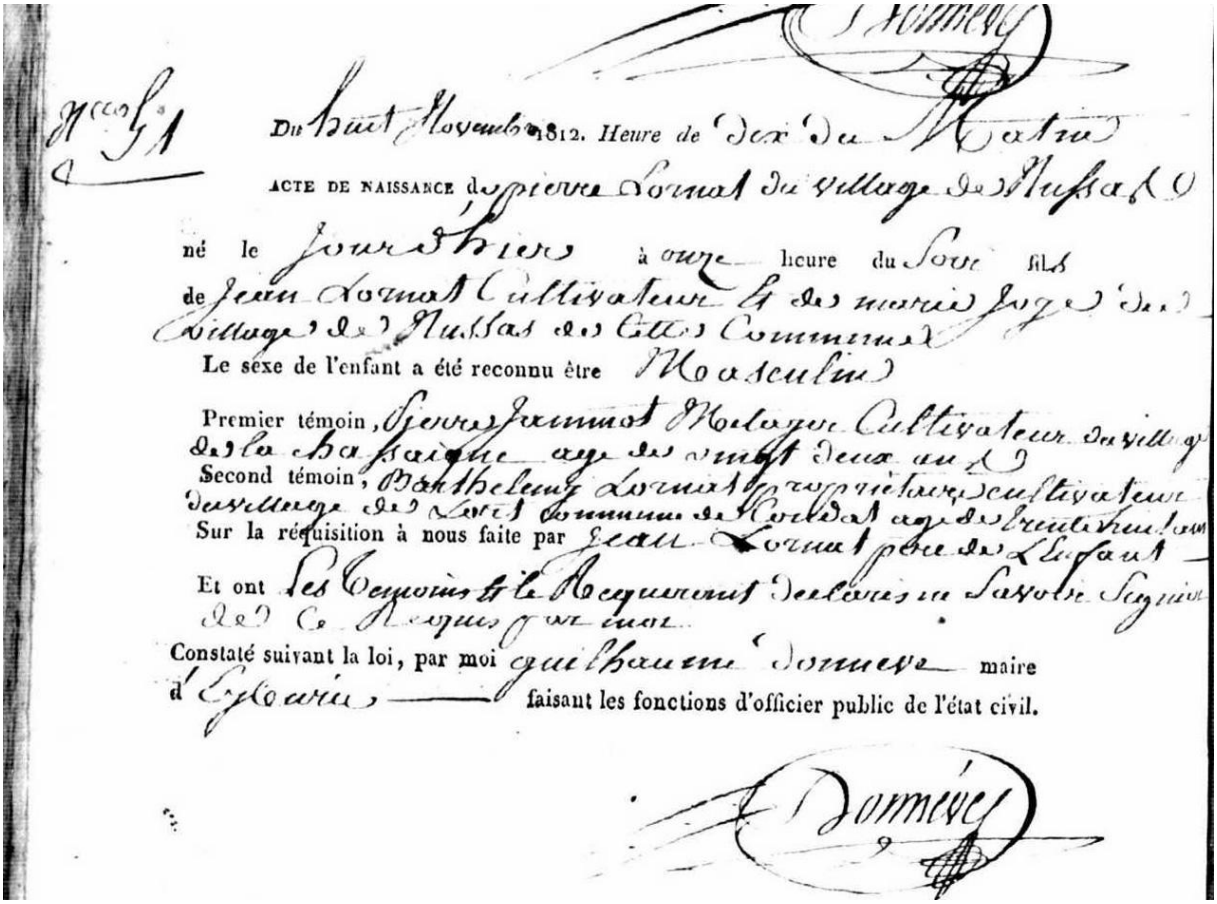

Du Haut Mauco 1812. Heure de Dix du Matin

ACTE DE NAISSANCE de Pierre Lornat du village de Mussas

né le Jour d'hier à onze heure du Soir fils

de Jean Lornat Cultivateur et de Marie Juge du

Village de Mussas de cette Commune

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin, Pierre Jammet Melayer Cultivateur du village

de la Barraque age de vingt deux ans

Second témoin, Barthelemy Lornat propriétaire cultivateur

du village de Lavet Commune de Mordat age de trente huit ans

Sur la réquisition à nous faite par Jean Lornat père de l'enfant

Et ont les Temoins et le Requerant Declaré ne Savoir Signer

de ce Requis par nous

Constaté suivant la loi, par moi Guilhaume Domeve maire

d'Eyvaries faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Domeve

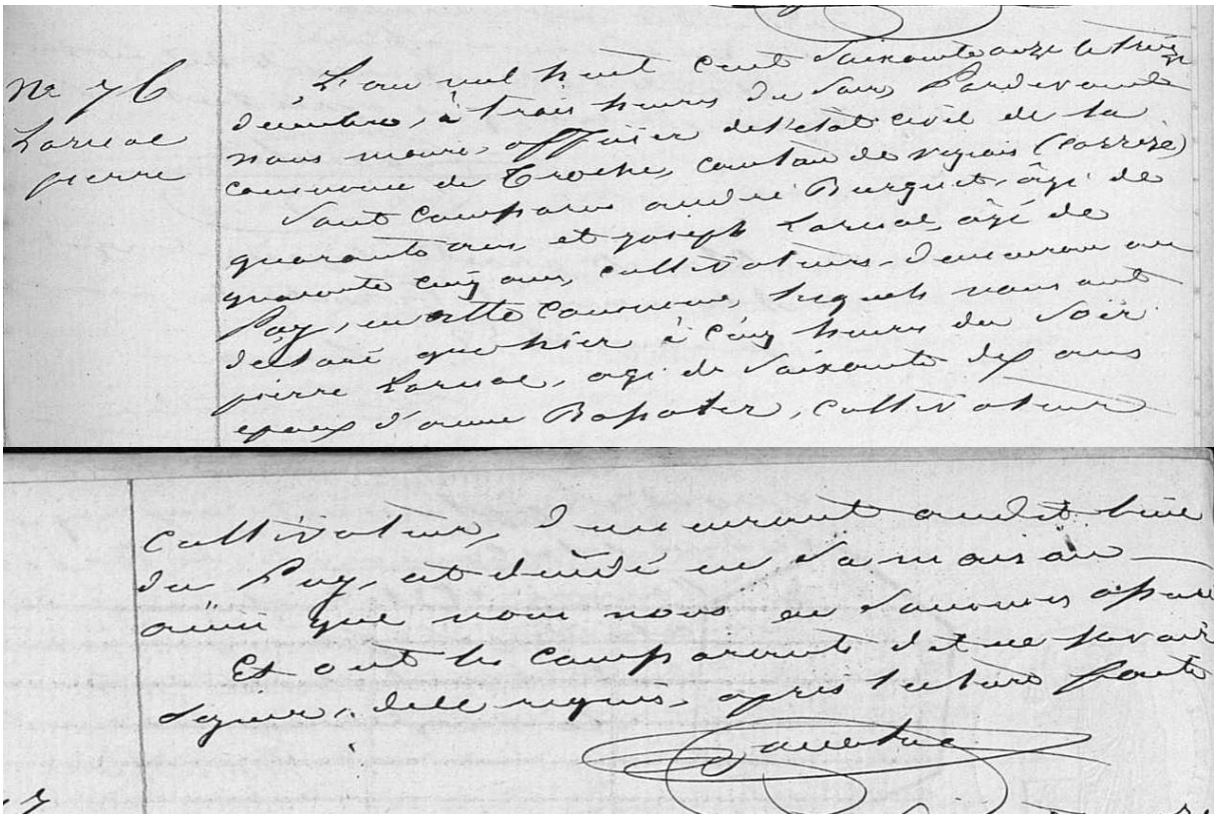

Le vingt huit Août mil huit cent douze à trois heures du Soir Pardevant

nous maire officier de l'état civil de la

Commune de Eyvaries, Canton de Vigan (Gard)

Sont comparus André Burguet âgé de

quarante ans et Joseph Lornat âgé de

quarante cinq ans, cultivateurs demeurant en

Bay, cette Commune, lesquels nous ont

déclaré que hier à cinq heures du Soir

Pierre Lornat, âgé de Soixante dix ans

époux d'une Boyatier, cultivateur

cultivateur, Domicilié au dit lieu

du Bay, est décédé en sa maison au

dit lieu que nous nous en Sommes apercu

Et ont les comparants déclaré ne savoir

signer, de ce requis, après lecture faite

Lecture

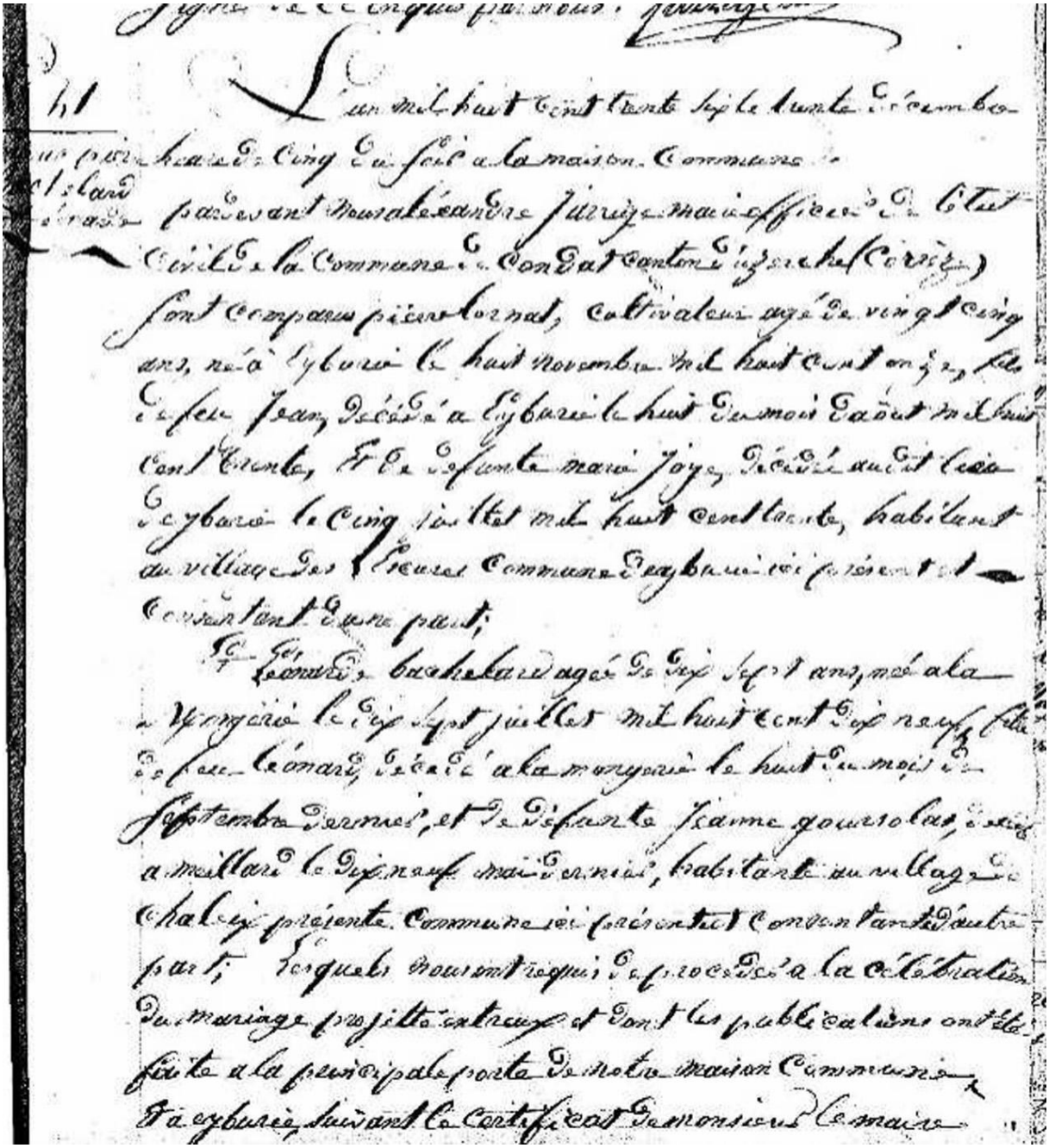

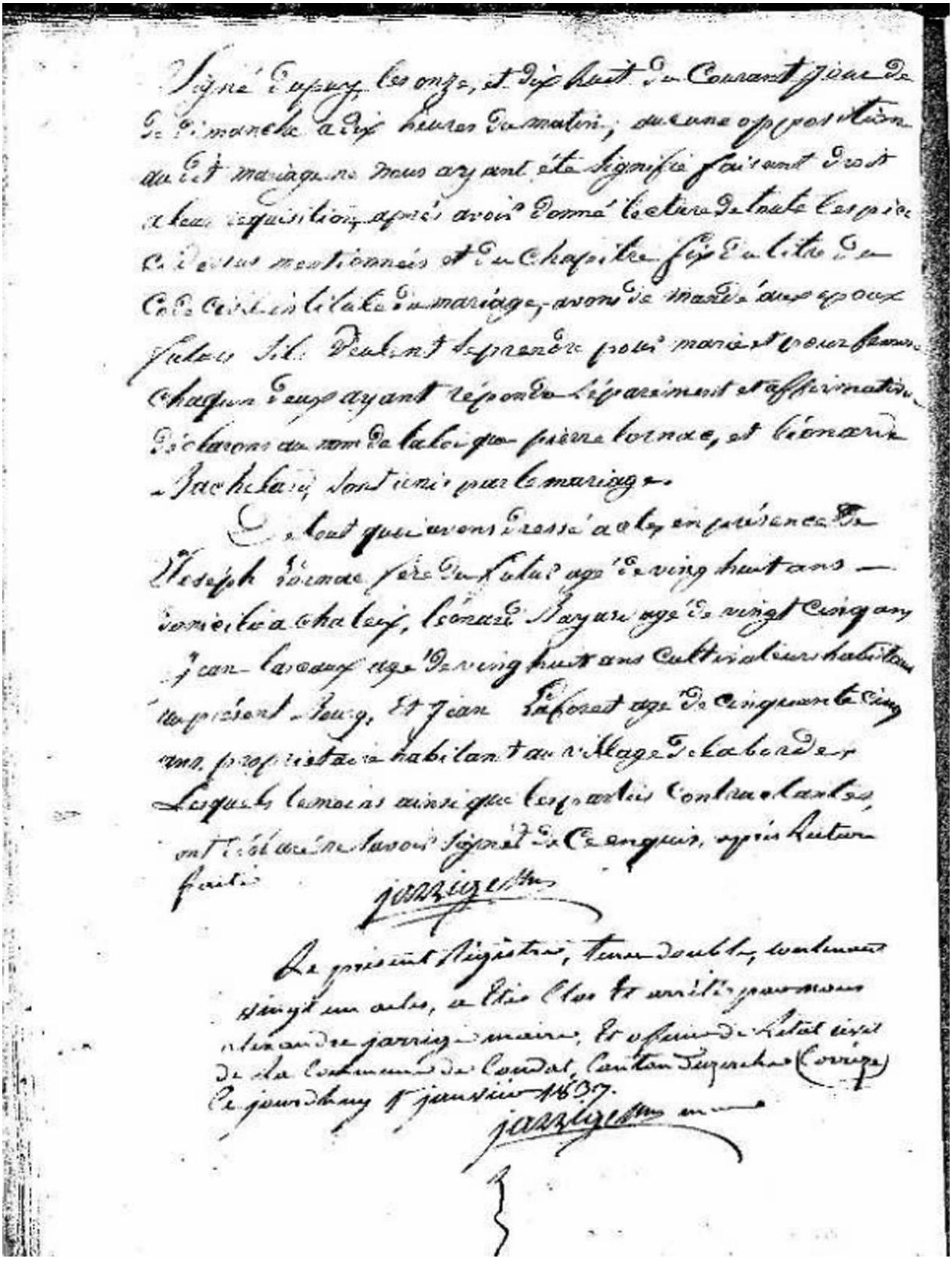

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 33
BACHELARD Léonarde

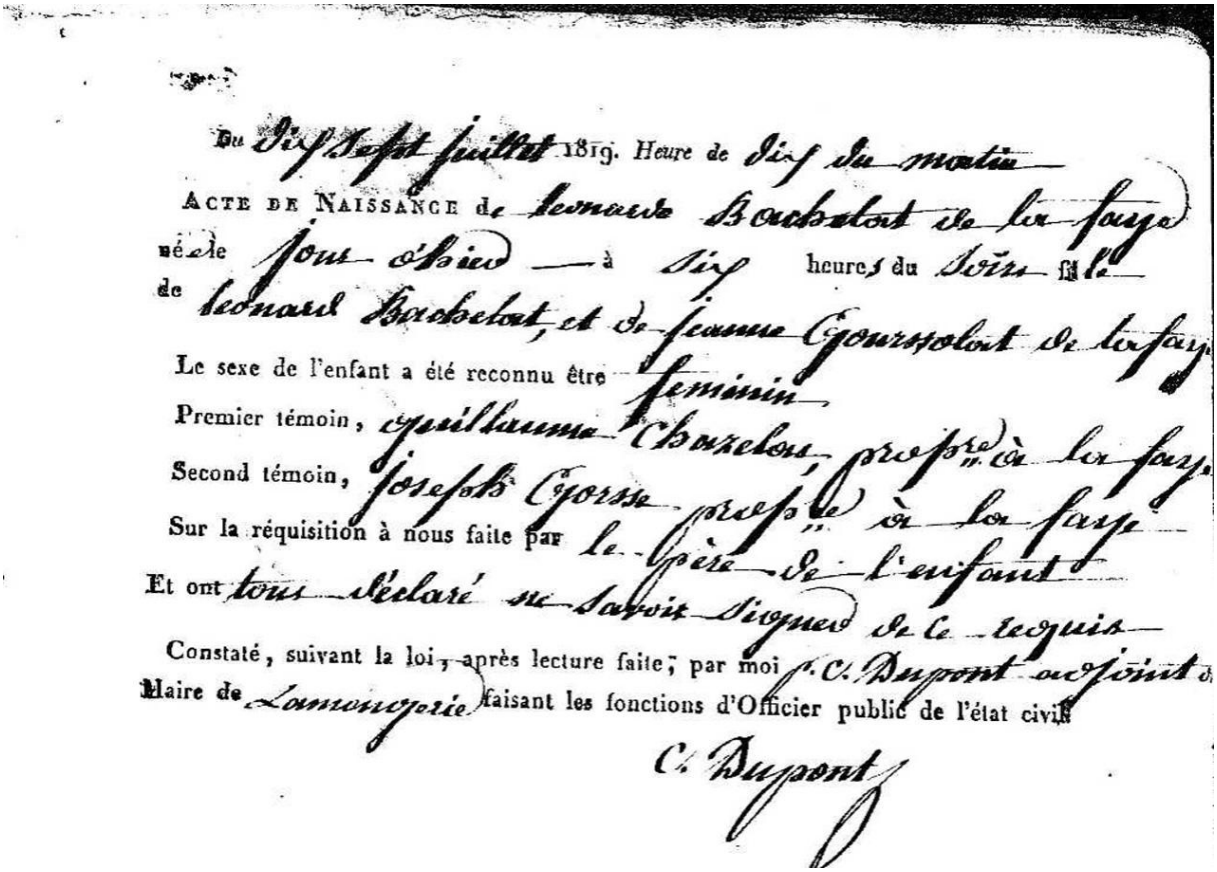

Du Dix Sept juillet 1819. Heure de Dix du matin

ACTE DE NAISSANCE de Léonarde Bachelard de la Forge

née le Jour d'hier — à Dix heures du Soir fille

de Léonard Bachelard, et de Jeanne Goursolas de la Forge

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin

Premier témoin, Guillaume Chazelas, propre à la Forge

Second témoin, Joseph Cyprien propre à la Forge

Sur la réquisition à nous faite par le père de l'enfant

Et ont tous déclaré ne savoir signer de ce requis

Constaté, suivant la loi, après lecture faite, par moi J. C. Dupont adjoint

Maire de Lamongerie faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil

C. Dupont

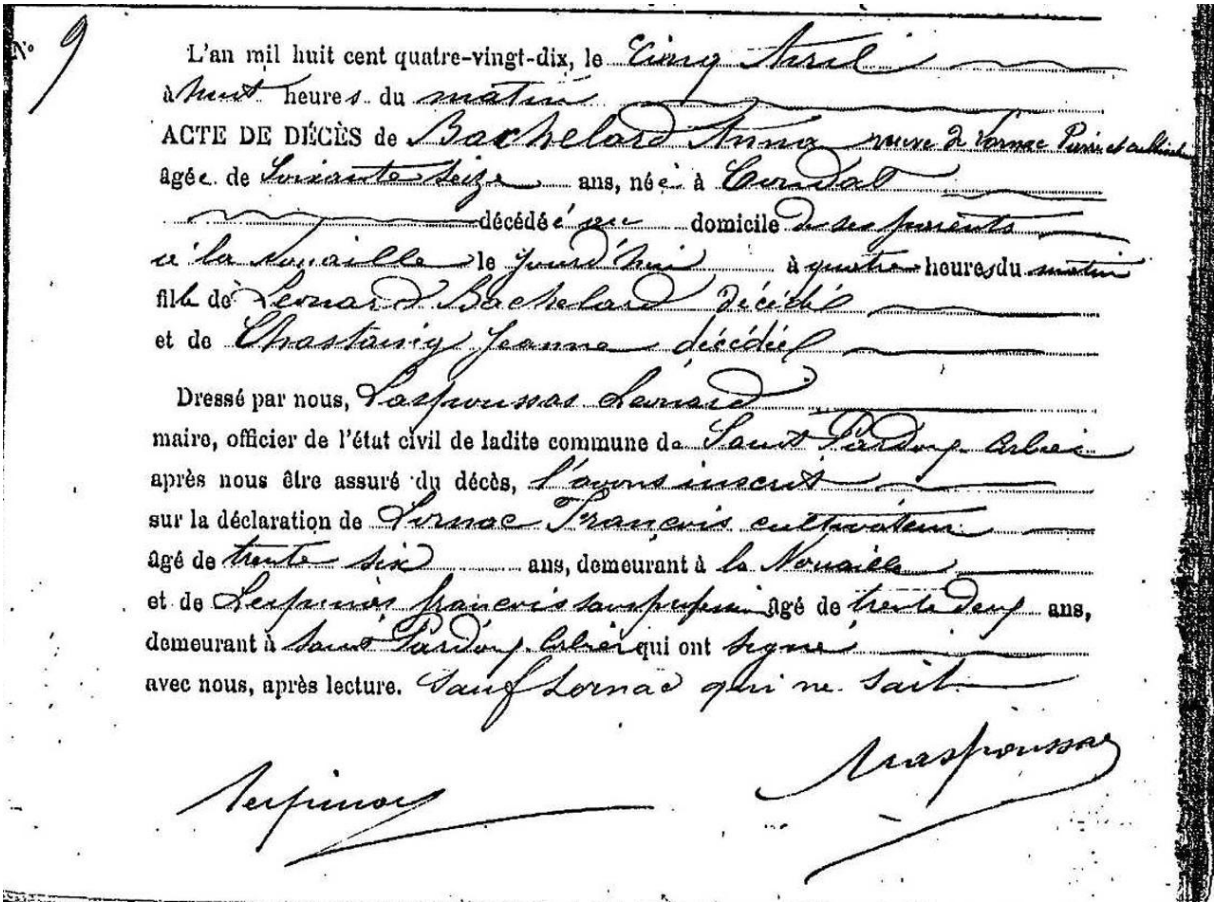

N° 9

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le Cinq Avril

à Neuf heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Bachelard Anne veuve de Lornac Pierre Gabriel

âgée de Soixante Deux ans, née à Curadet

décédée ce jourd'hui domicile de ses parents

à la Nouaille le Jourd'hui à quatre heures du matin

fille de Léonard Bachelard décédé

et de Chastanier Jeanne décédée

Dressé par nous, Jacques Lornac

maire, officier de l'état civil de ladite commune de Saint Pardoux Corbier

après nous être assuré du décès, Lagorsse Vincent

sur la déclaration de Lornac François cultivateur

âgé de trente six ans, demeurant à la Nouaille

et de Lagorsse François sans profession âgé de trente deux ans,

demeurant à Saint Pardoux Corbier qui ont signé

avec nous, après lecture. Sauf Lornac qui ne sait

Lagorsse

Jacques Lornac

Sosa 34
DECHAUD Léonard

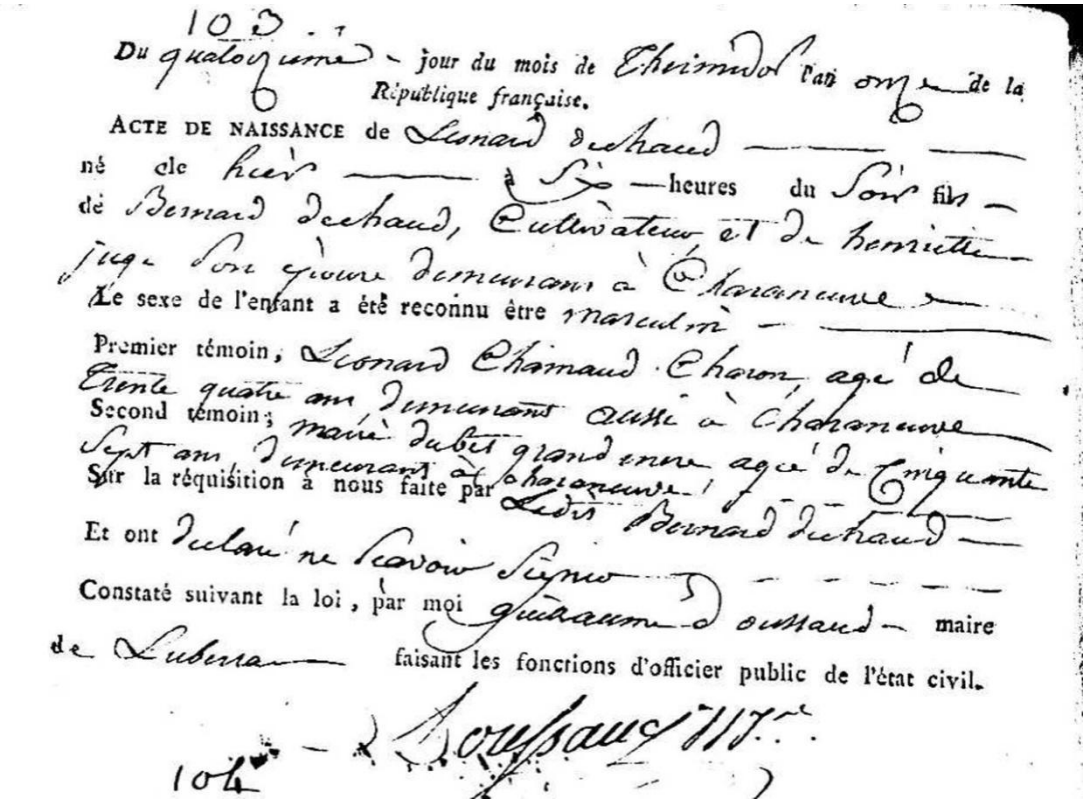

103

Du quatorzième jour du mois de Thermidor l'an onze de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Léonard Dechaud

né cle hier à Six heures du Soir fils de Bernard Dechaud, Cultivateur et de Henriette Juge son épouse demeurant à Charanceuse

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Léonard Chamaud Charon agé de Trente quatre ans demeurant aussi à Charanceuse

Second témoin, marié dubis grand oncle agé de Cinquante Sept ans demeurant à Charanceuse

Sur la réquisition à nous faite par Louis Bernard Dechaud

Et ont déclaré ne Savoir Signer

Constaté suivant la loi, par moi Guillaume Dumand maire de Lubersac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

104 - Rousseau 11 Tre.

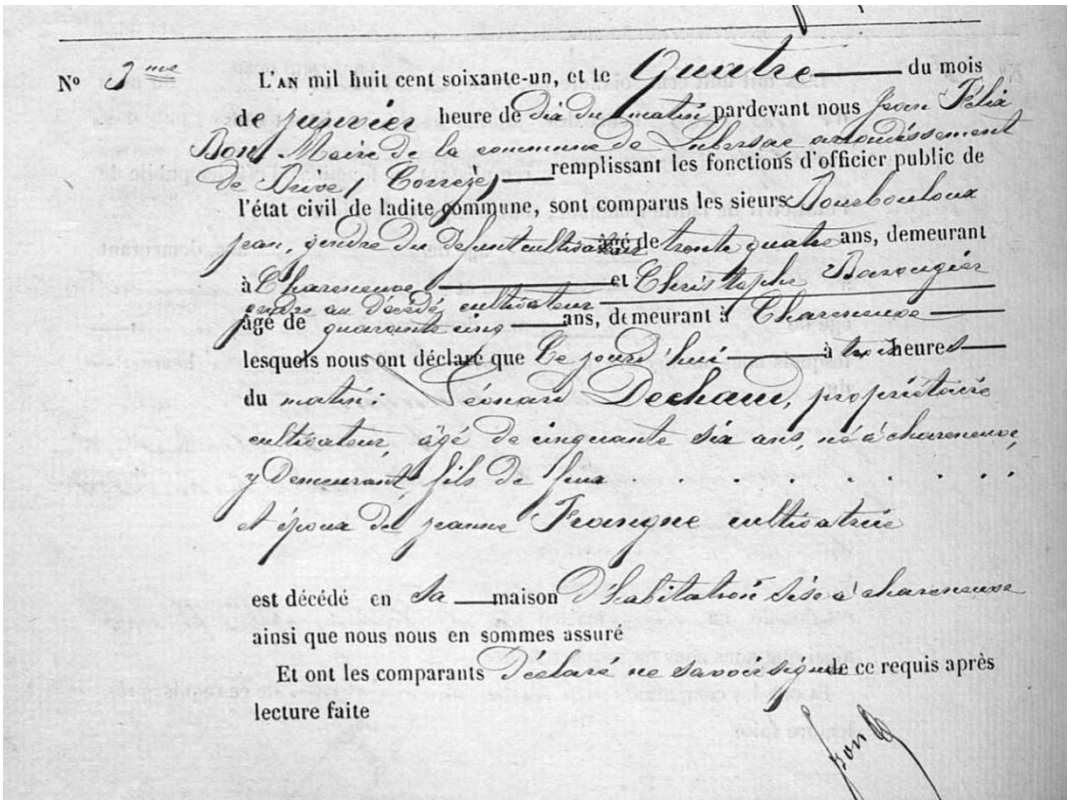

N° 3 me

L'AN mil huit cent soixante-un, et le Quatre du mois de janvier heure de Dix du matin pardevant nous Jean Félix Bony Maire de la commune de Lubersac arrondissement de Brive, Corrèze, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Bouchoulous Jean, Jardinier Cultivateur âgé de trente quatre ans, demeurant à Charanceuse et Christophe Barrougier rentier ou Décédé cultivateur âgé de quarante cinq ans, demeurant à Charanceuse lesquels nous ont déclaré que Ce jourd'hui à Six heures du matin Léonard Dechaud, propriétaire cultivateur, âgé de cinquante Six ans, né à Charanceuse, y Demeurant fils de Jean . . . . . et de Jeanne Feuergne cultivatrice

est décédé en Sa maison d'habitation Sise à Charanceuse ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants Déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

Sosa 34-35
DECHAUD Léonard-FRANGNE Léonarde

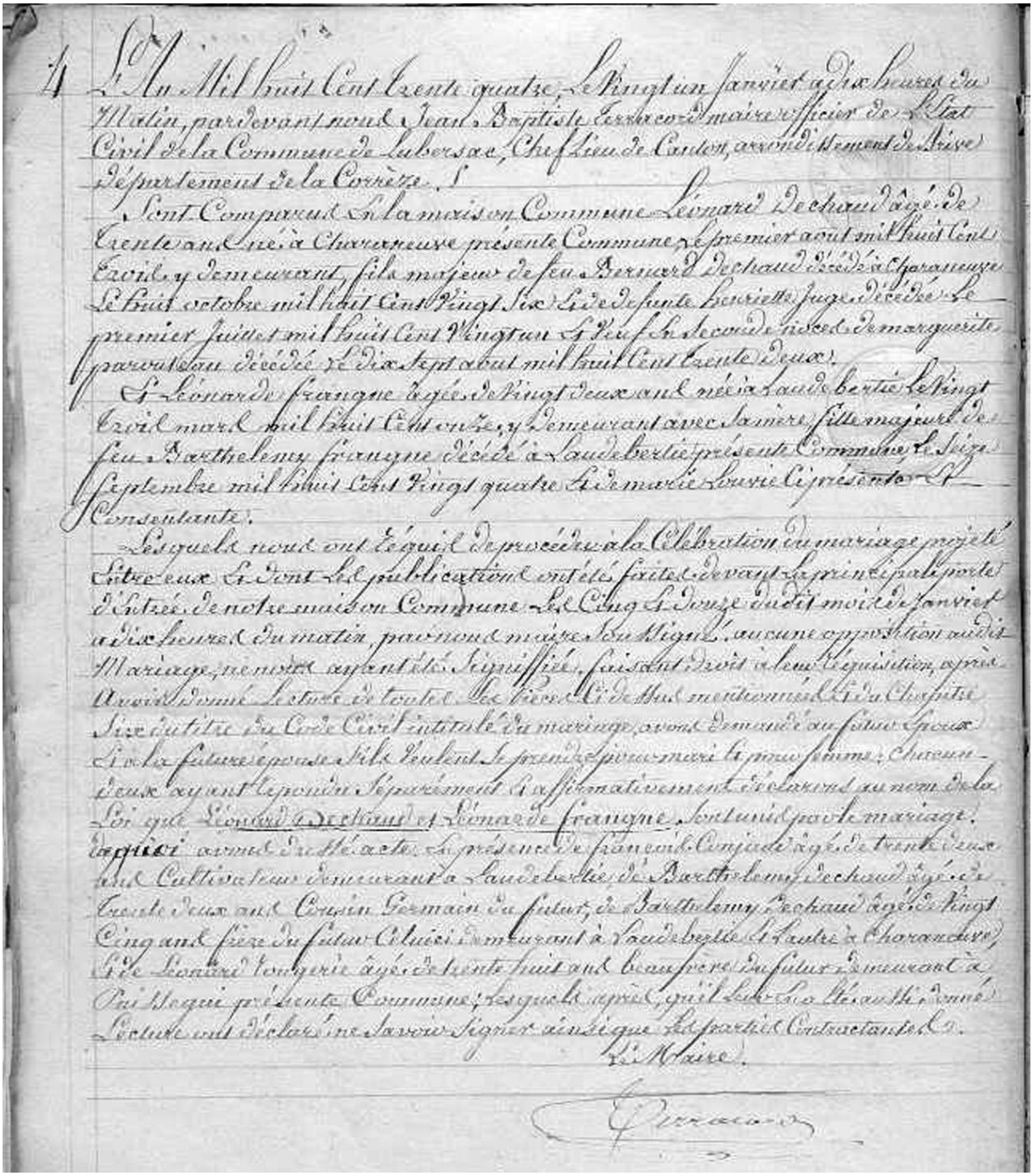

L'An Mil huit Cent Trente quatre, Le Vingt un janvier a dix heures du Matin, par devant nous Jean Baptiste Terrac Maire officier de l'Etat Civil de la Commune de Lubersac, Chef lieu de Canton, arrondissement de Brive Département de la Corrèze.

Sont Comparus En la maison Commune Léonard Dechaud âgé de Trente un ans, né à Chavanneuve présente Commune, le premier août mil huit Cent Trois, y demeurant, fils majeur de feu Bernard Dechaud décédé à Chavanneuve Le huit octobre mil huit Cent Vingt Six et de feu Ste Henriette Juge décédée le premier juillet mil huit Cent Vingt un Et veuf en secondes noces de Marguerite Parvat aussi décédée le dix sept août mil huit Cent Trente Deux.

Et Léonarde frangne âgée de Vingt deux ans née à Laudebertie le Vingt Civil mars mil huit Cent Trente, y demeurant avec son père, fille majeure de feu Barthelemy frangne décédé à Laudebertie présente Commune, le Seize septembre mil huit Cent Vingt quatre Et de marie Louvie Ci présente Et Consentante.

Lesquels nous ont requis de procéder à la Célébration du mariage projeté entre eux Et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison Commune les Cinq et Dimanche dudit mois de janvier a dix heures du matin, par nous Maire soussigné, aucune opposition audit Mariage, ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur Réquisition, après avoir donné Lecture de toutes les Pièces Et de tout mentionné Et du Chapitre Sixième du titre du Code Civil intitulé du mariage, avons demandé au futur Epoux Et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; Chacun deux ayant répondu Séparément et affirmativement et déclarant au nom de la Loi que Léonard Dechaud et Léonarde frangne sont unis par le mariage. Aussi avons dressé acte de la présence de Jean Dechaud âgé de trente deux ans Cultivateur demeurant à Laudebertie, de Barthelemy Dechaud âgé de Trente deux ans Cousin Germain du futur, de Barthelemy Dechaud âgé de Vingt Cinq ans frère du futur Celui ci demeurant à Laudebertie Et autre à Chavanneuve, Et de Léonard Longerie âgé de trente huit ans beau père du futur demeurant à Puy Roque présente Commune; lesquels après, qu'il leur a été donné Lecture du tout Ont déclaré ne savoir signer ainsi que les parties Contractantes.

Le Maire.

Sosa 35
FRANGNE Léonarde

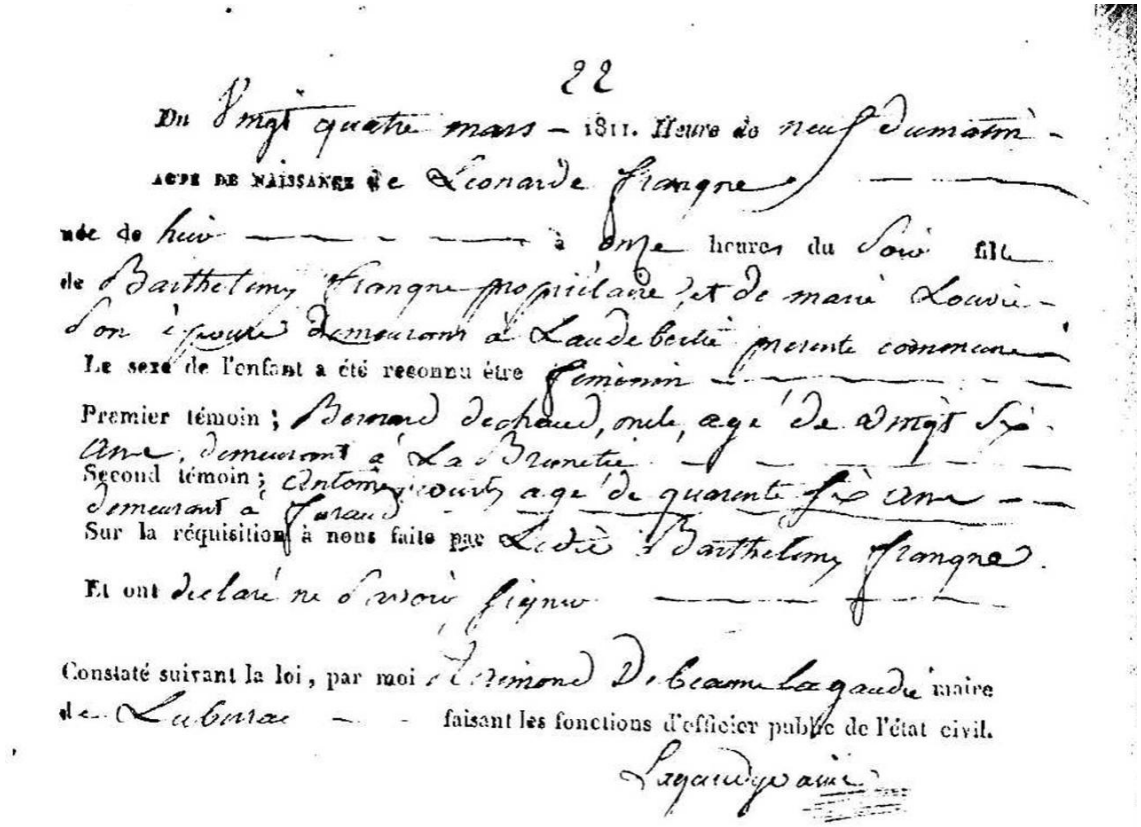

22

Du vingt quatre mars – 1811. Heure de neuf du matin –

ACTE DE NAISSANCE de Léonarde Frangne

née de hier – à onze heures du soir fille

de Barthelemy Frangne propriétaire et de marie Louise

son épouse demeurant à Laudebertie présente commune

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin

Premier témoin ; Bernard Dechaud, oncle, age de vingt six

ans, demeurant à La Brunetie

Second témoin ; Antoine Courty age de quarante six ans

demeurant a Charmes

Sur la réquisition à nous faite par Ledit Barthelemy Frangne.

Et ont déclaré ne savoir signer

Constaté suivant la loi, par moi Raimond de Beaumelagarde maire

de Lubersac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lagarde maire

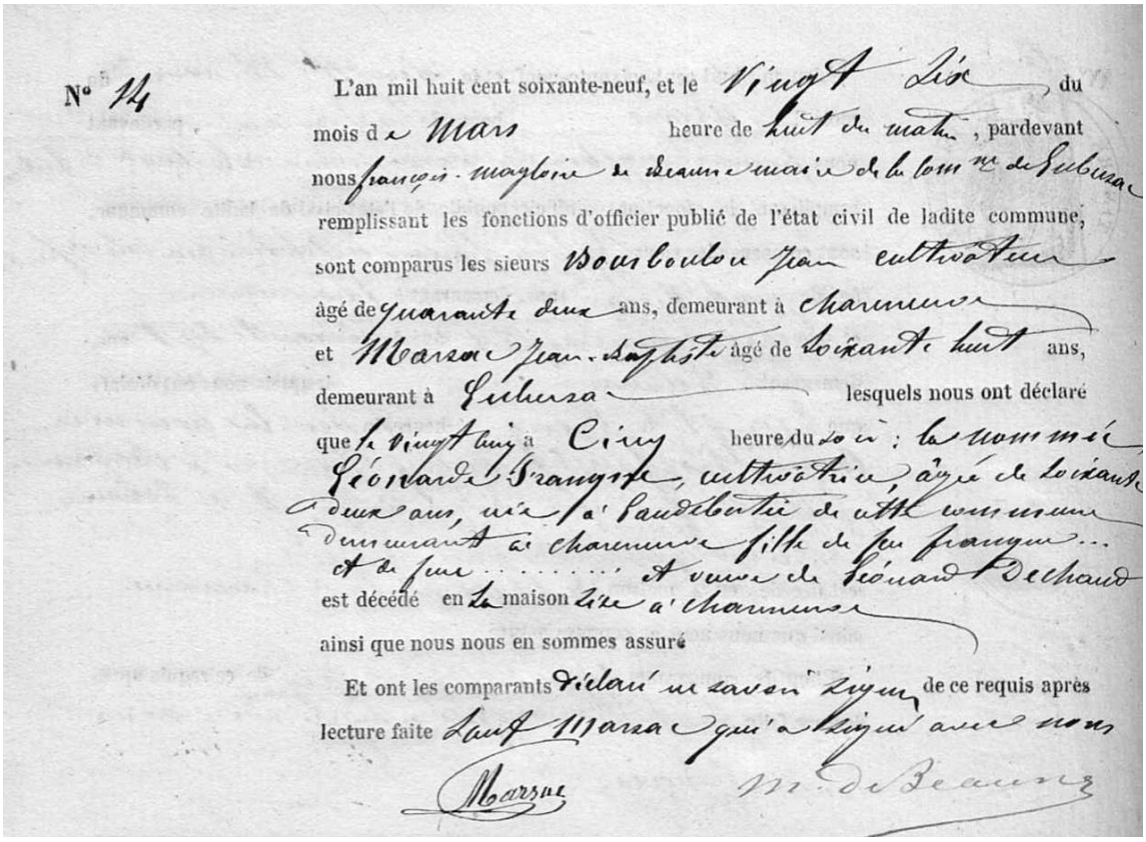

N° 14

L'an mil huit cent soixante-neuf, et le Vingt Six du

mois de Mars heure de huit du matin, pardevant

nous françois magloire de Beaumont maire de la commune de Lubersac

remplissant les fonctions d'officier publié de l'état civil de ladite commune,

sont comparus les sieurs Bourboulon Jean cultivateur

âgé de quarante deux ans, demeurant à Charmes

et Marsac Jean Baptiste âgé de soixante huit ans,

demeurant à Lubersac lesquels nous ont déclaré

que le vingt huit à Cinq heure du soir : la nommée

Léonarde Frangne, cultivatrice, âgée de soixante

deux ans, née à Laudebertie de cette commune

demeurant à Charmes fille de feu François ...

et de feue ..... Veuve de Léonard Dechaud

est décédé en la maison sise à Charmes

ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après

lecture faite Lecture faite Marsac qui a signé avec nous

Marsac M. de Beaumont

Sosa 36
FAUGERAS Jean

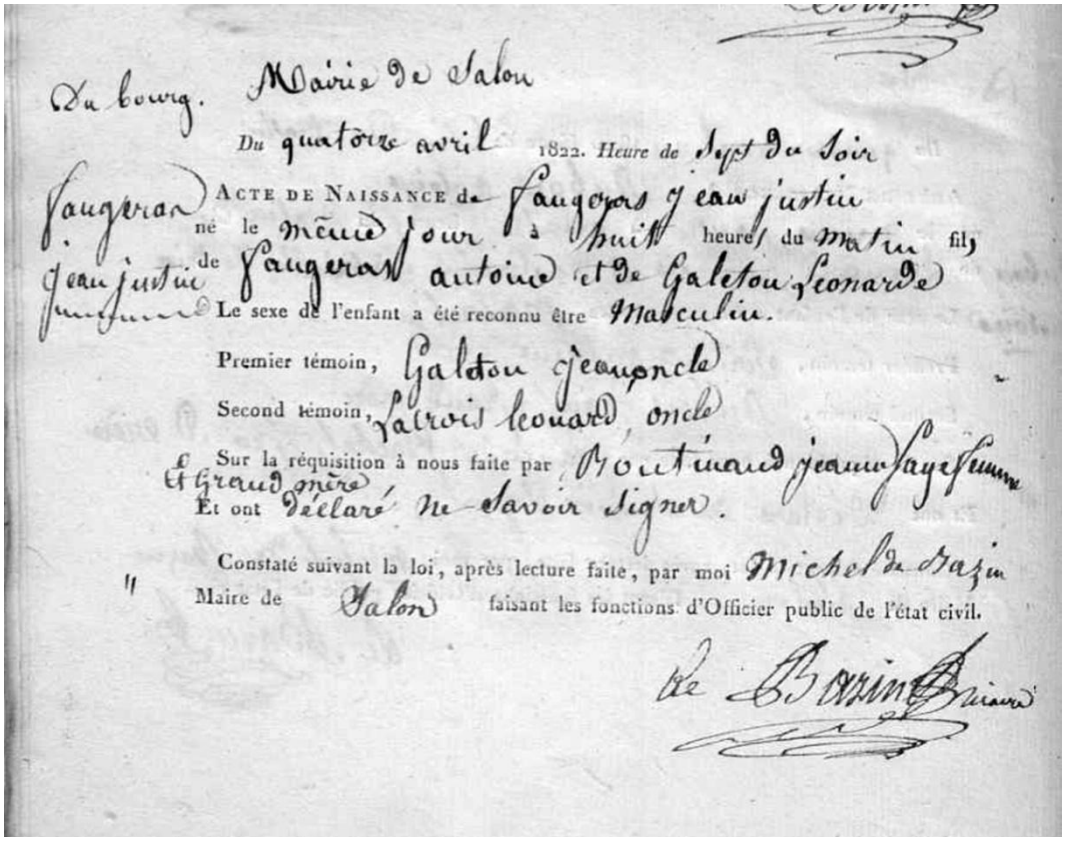

Du bourg. Mairie de Salon

Du quatorze avril 1822. Heure de Sept du Soir

Acte de Naissance de Faugeras Jean Justin

né le même jour à huit heures du matin fils

de Jean Justin Faugeras Antoine et de Galetou Leonarde

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin.

Premier témoin, Galetou Jean oncle

Second témoin, Patrois Leonard, oncle

Sur la réquisition à nous faite par Roustaud Jeanne Sage femme et Grand mère

Et ont déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Michel de Brazin

Maire de Salon faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil.

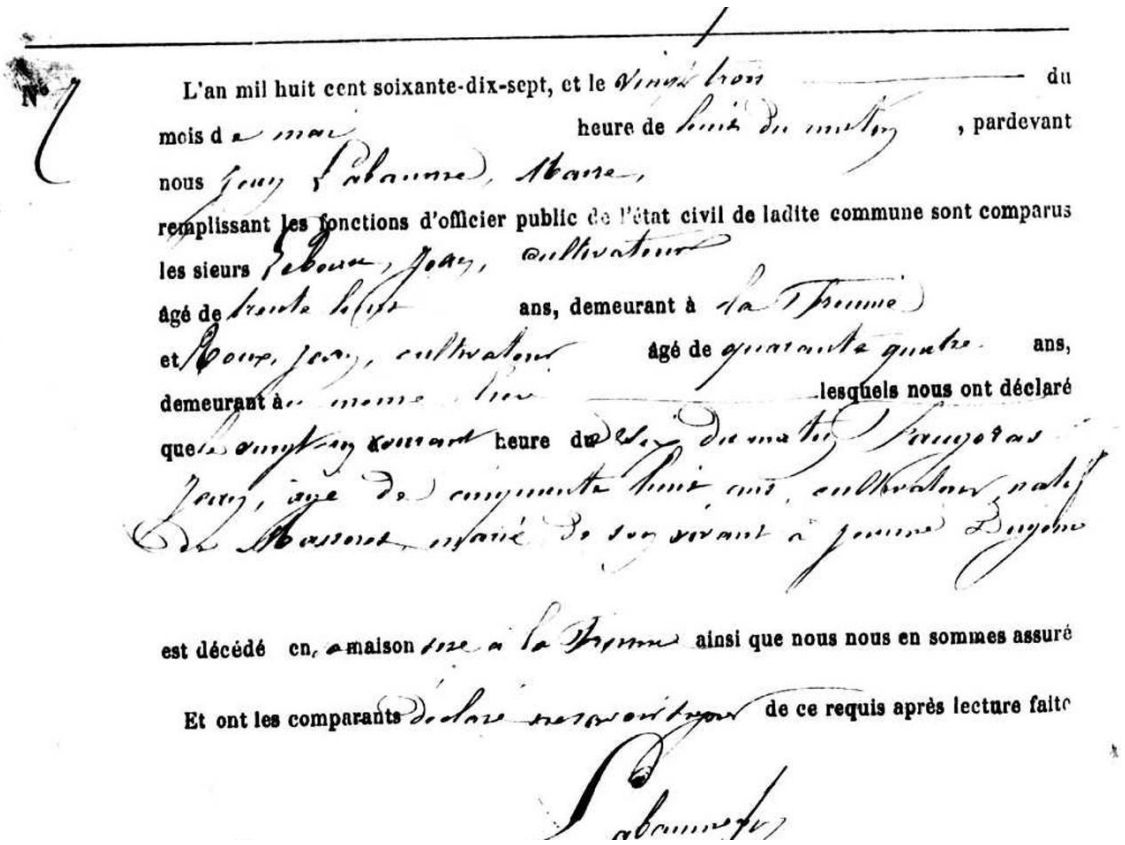

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, et le Vingt trois du

mois de mai heure de huit du matin, pardevant

nous Jean Sébastien Abeille,

remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune sont comparus

les sieurs Febrer, Jean, cultivateur

âgé de trente huit ans, demeurant à la Pomme

et Roux, Jean, cultivateur âgé de quarante quatre ans,

demeurant au même lieu lesquels nous ont déclaré

que ce matin à heure de ce jour Faugeras

Jean, âgé de cinquante trois ans, cultivateur natif

de Marseille marié de son vivant à femme Bruyère

est décédé en sa maison sise à la Pomme ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

Sébastien

Sosa 36-37
FAUGERAS Jean-DUGENIE Jeanne

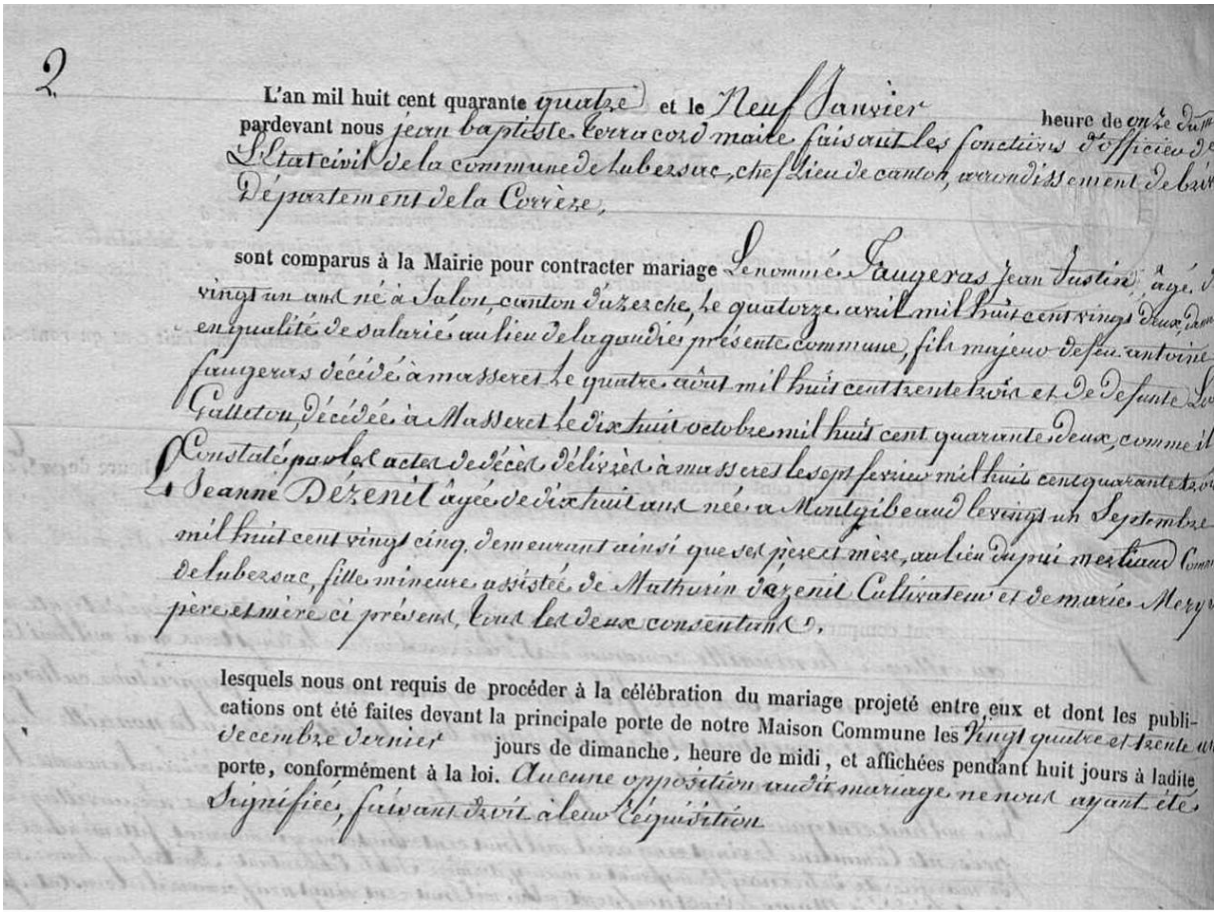

2

L'an mil huit cent quarante quatre et le Neuf Janvier heure de
pardevant nous jean baptiste terracord maire faisant les fonctions d'officier d
L'Etat civil de la commune de lubersac, chef lieu de canton, arrondissement de Brive
Département de la Corrèze,

sont comparus à la Mairie pour contracter mariage Le nommé Faugeras Jean Justin, âgé, d
vingt un ans né à Salon, canton d'uzerche, le quatorze avril mil huit cent vingt deux, dem
en qualité de salarié au lieu de la gaudrie présente commune, fils majeur de feu Antoine
faugeras décédé à masseret le quatre août mil huit cent trente trois et de Defunte Le
Galleton, décédée à Masseret le dix huit octobre mil huit cent quarante deux, comme il
Constaté par les actes de décès délivrés à masseres les sept janvier mil huit cent quarante trois
Jeanne Dezenit âgée de dix huit ans née à Montgibeaud le vingt un Septembre
mil huit cent vingt cinq, demeurant ainsi que ses père et mère, au lieu du puy merlaud Comm
de lubersac, fille mineure, assistée de Mathurin Dezenit Cultivateur et de marie Mery
père et mère ci présents, tous les deux consentants,

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publi-
cations ont été faites devant la principale porte de notre Maison Commune les Vingt quatre et trente u
decembre dernier jours de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite
porte, conformément à la loi. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été
Signifiée, suivant devit à leur réquisition

Sosa 37
DUGENIE Jeanne

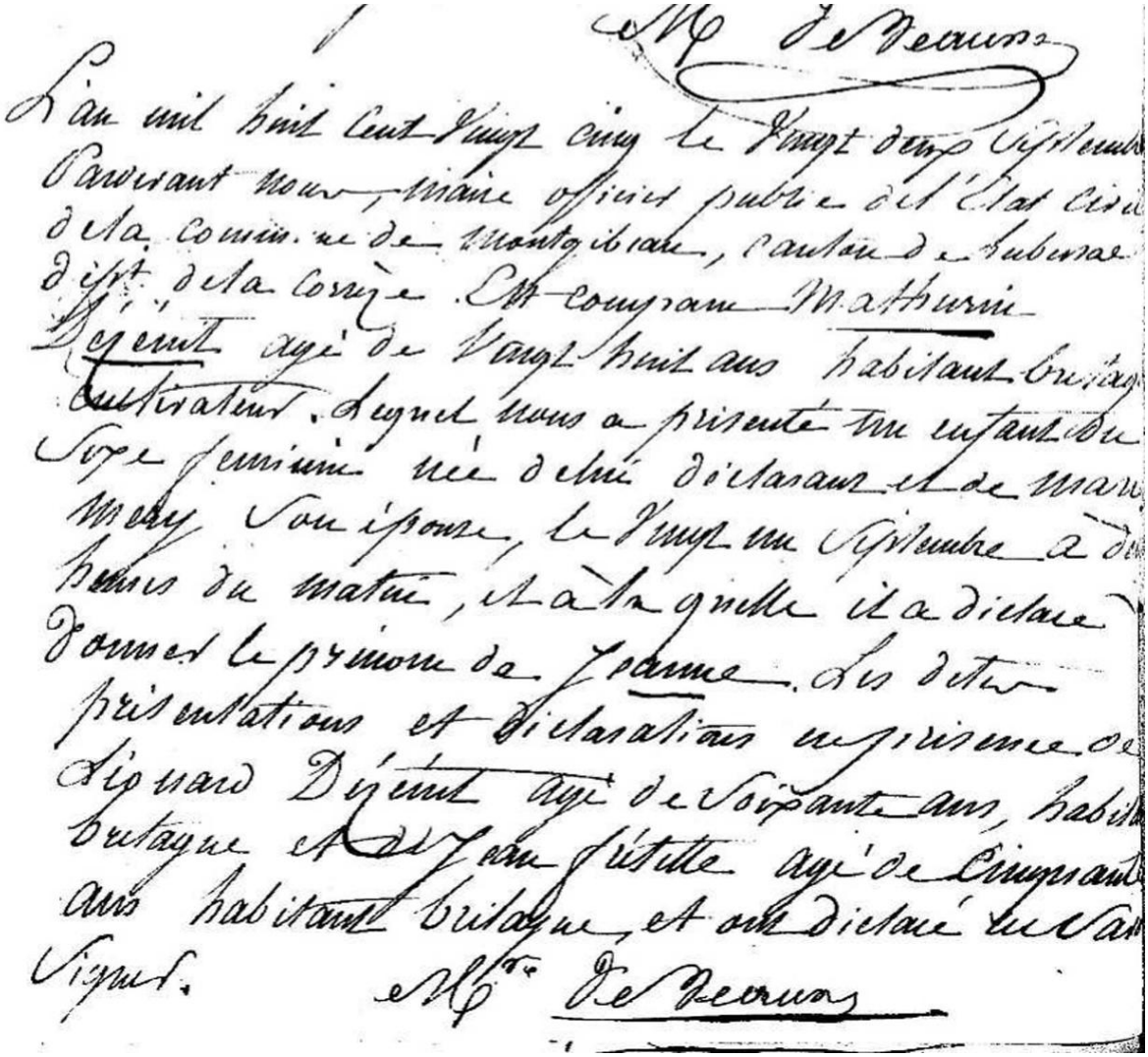

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 38
MONTAZAUD Pierre

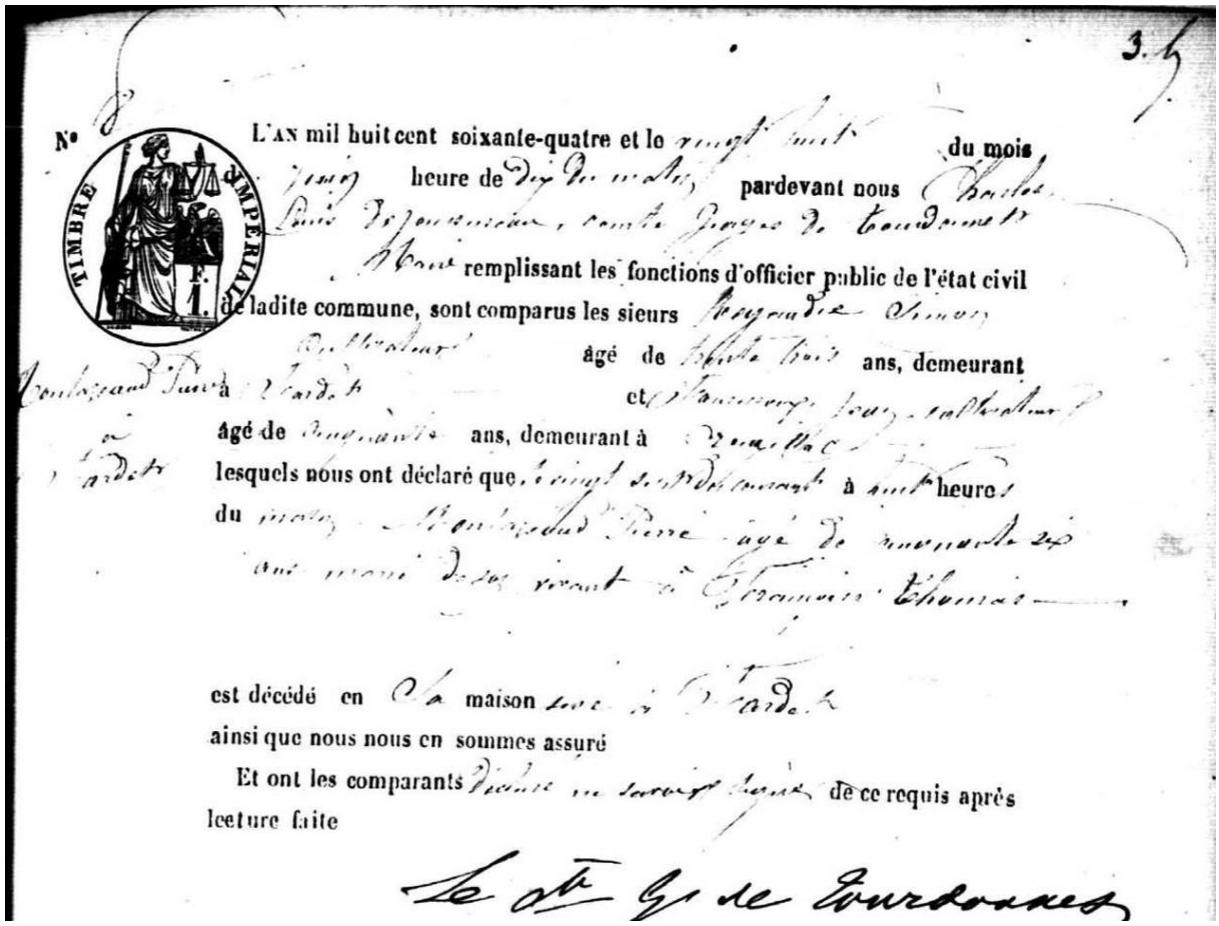

L'an mil huit cent soixante-quatre et le vingt huit du mois
heure de Dix du matin, pardevant nous
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil
de ladite commune, sont comparus les sieurs
âgé de trente trois ans, demeurant
et
âgé de cinquante ans, demeurant à
lesquels nous ont déclaré que le vingt sept du présent à sept heures
du matin Montazeaud Pierre âgé de soixante six
ans marié décédé vivant à Thomas Françoise
est décédé en la maison sise à
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants signé avec nous de ce requis après
lecture faite

Sosa 38-39
MONTAZAUD Pierre-THOMAS Françoise

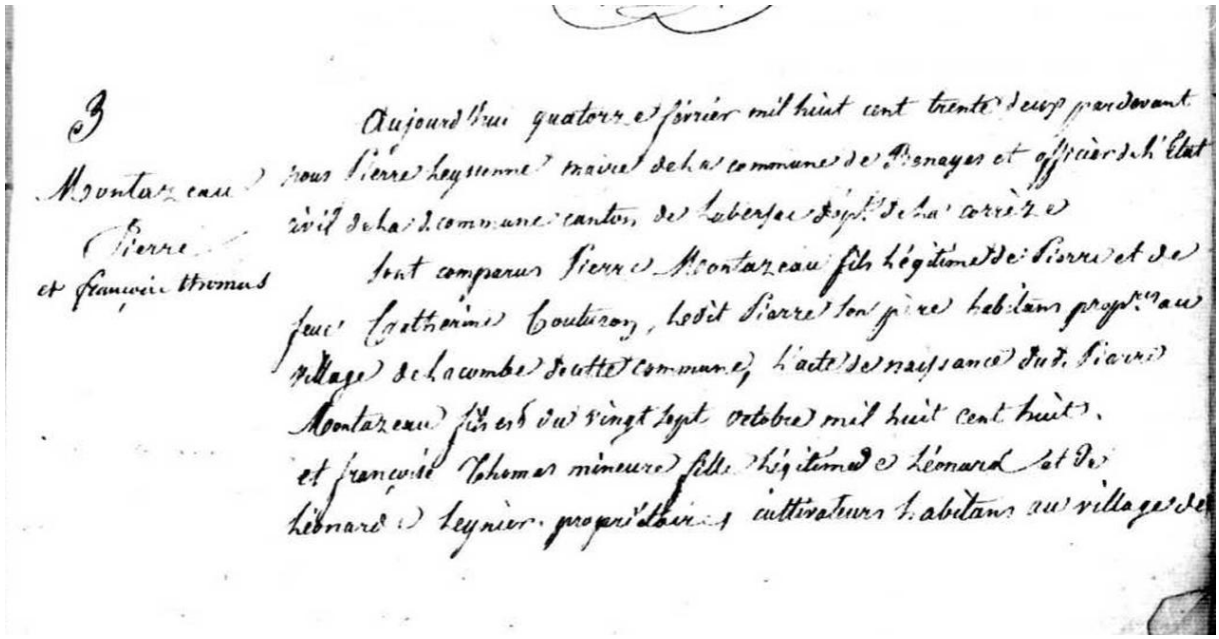

3
Montazeaud
Pierre
et Françoise Thomas

Aujourd'hui quatorze février mil huit cent trente deux pardevant nous Pierre Leymonie maire de la commune de Benayes et officier de l'état civil de la dite commune canton de Labarthe dept de la corrèze
sont comparus Pierre Montazeaud fils légitime de Pierre et de feue Catherine Couturon, ledit Pierre leur père habitans propriétaires au village de Lacombe de cette commune, l'acte de naissance dud. Pierre Montazeaud fils est du vingt sept octobre mil huit cent huit.
et Françoise Thomas mineure fille légitime de Léonard et de Léonarde Leynier propriétaires cultivateurs habitans au village de

Sardet Commune dud. les père et mère présens et consentans
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage proposé
entre ledit Pierre Montazeau et la dite françoise Thomas, et dont les
publications et affiches à la principale porte de la maison commune, savoir,
la première le dix du courant à dix heures du matin et la seconde le douze
aussi du courant à dix heures du matin faisant droit de la réquisition des
d. comparans après leur avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus
mentionnées et du Chapitre six du titre cinq du code civil intitulé du
mariage, n'étant survenues aucunes oppositions au dit mariage, nous
avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement, déclarons, au nom de la loi que Pierre Montazeau et
françoise Thomas sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé
acte en présence de jean Thomas cultivateur propre habitant au village de
Sardet commune de Benayes agé de vingt quatre ans oncle de l'épouse, de
Gabriel Arnaud propre cultivateur demt au village de Lacombe même
commune agé de vingt un ans cousin Germain de l'épouse, de jean
Saucher propre cultivateur habitant au d. Sardet agé de vingt un ans voisin
et simon Cognon propre meunier au moulin de Lasborder même
commune agé de vingt six ans non parent des époux lesquels témoins
et époux ont déclaré ne savoir signer de ce enquis après que lecture
leur a été faite des présentes par le Maire soussigné.

Seyssenes maire

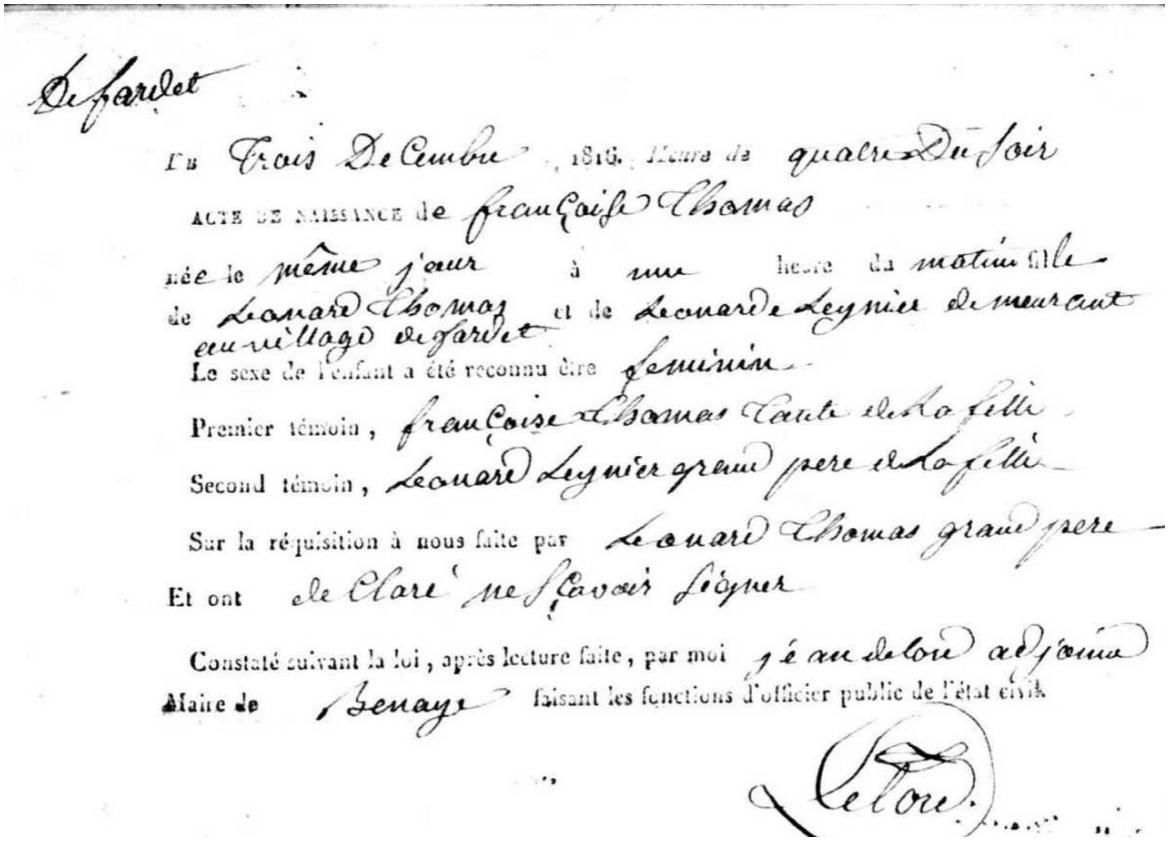

Defardet

Le Trois Decembre 1816. Heure de quatre Du Soir

ACTE DE NAISSANCE de françoise Thomas

née le même jour à une heure du matin fille de Leonard Thomas et de Leonarde Leynier demeurant au village de fardet

Le sexe de l'enfant a été reconnu être feminin

Premier témoin, françoise Thomas Tante de la fille

Second témoin, Leonard Leynier grand pere de la fille

Sur la réquisition à nous faite par Leonard Thomas grand pere

Et ont declaré ne sçavoir signer

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Maire de Benayes faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Lecture.

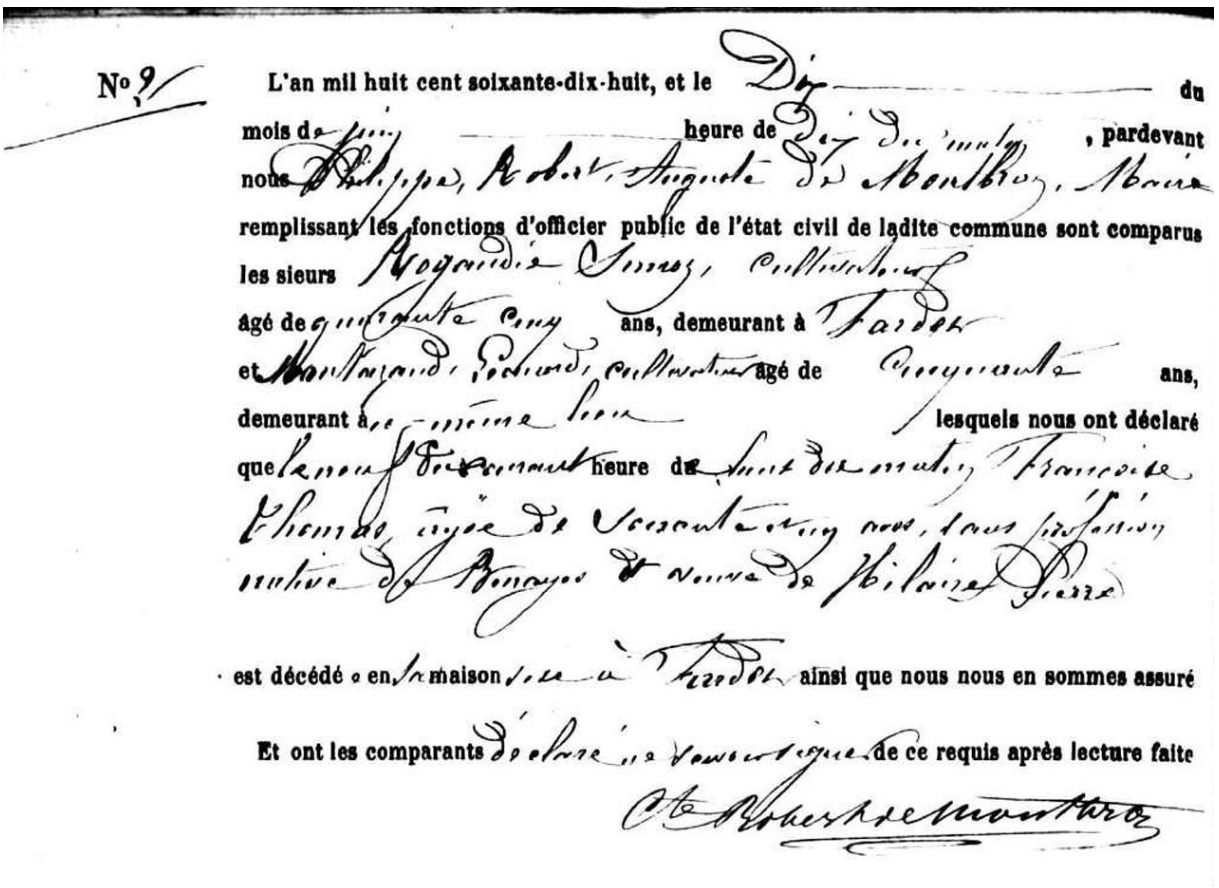

N° 9

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, et le Dix du mois de Juin heure de Dix du matin, pardevant nous Philippe, Robert, Auguste de Montbron, Maire remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune sont comparus les sieurs Raymond Simon, Cultivateur âgé de quarante cinq ans, demeurant à Fardet et Martin Raymond Edouard, Cultivateur âgé de Cinquante ans, demeurant à même lieu lesquels nous ont déclaré que le neuf Décembre heure de Sept du matin Françoise Thomas âgée de Soixante ans, sans profession native de Benayes et veuve de Silvain Pierre est décédé en sa maison sise à Fardet ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

Ph. Robert de Montbron Maire

Sosa 40
BISSOL Jean

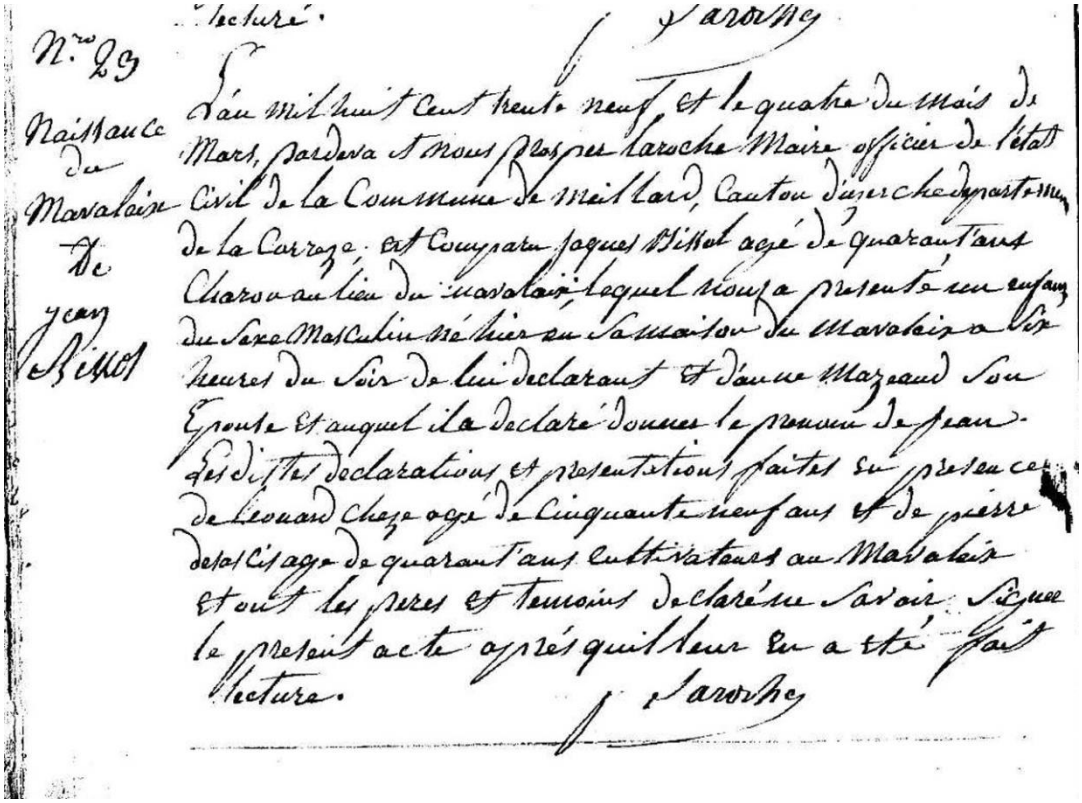

N.° 23
Naissance
du
Mavalaix
de
Jean
Bissol

Lecture.

L'an mil huit Cent Vente neuf, et le quatre du mois de Mars, par devant nous Jacques Laroche Maire officier de l'état Civil de la Commune de Meillard, Canton d'Eyrein Arrondissement de la Corrèze, est Comparu Jacques Bissol agé de quarante ans Cultivateur au lieu du mavalaix, lequel nous a presenté un enfant du Sexe Masculin né hier en la maison du Mavalaix a Six heures du Soir de lui declarant et d'Anne Mazaud Son Epouse et auquel il a declaré donner le prenom de Jean. Les dites declarations et presentations faites en presence de Leonard Chaze agé de Cinquante neuf ans et de Pierre Delsol agé de quarante ans Cultivateurs au Mavalaix et ont les peres et temoins declaré ne Savoir Signer le present acte après quil leur en a été fait lecture.

Laroche

Sosa 41
GOURSEYROL Marguerite

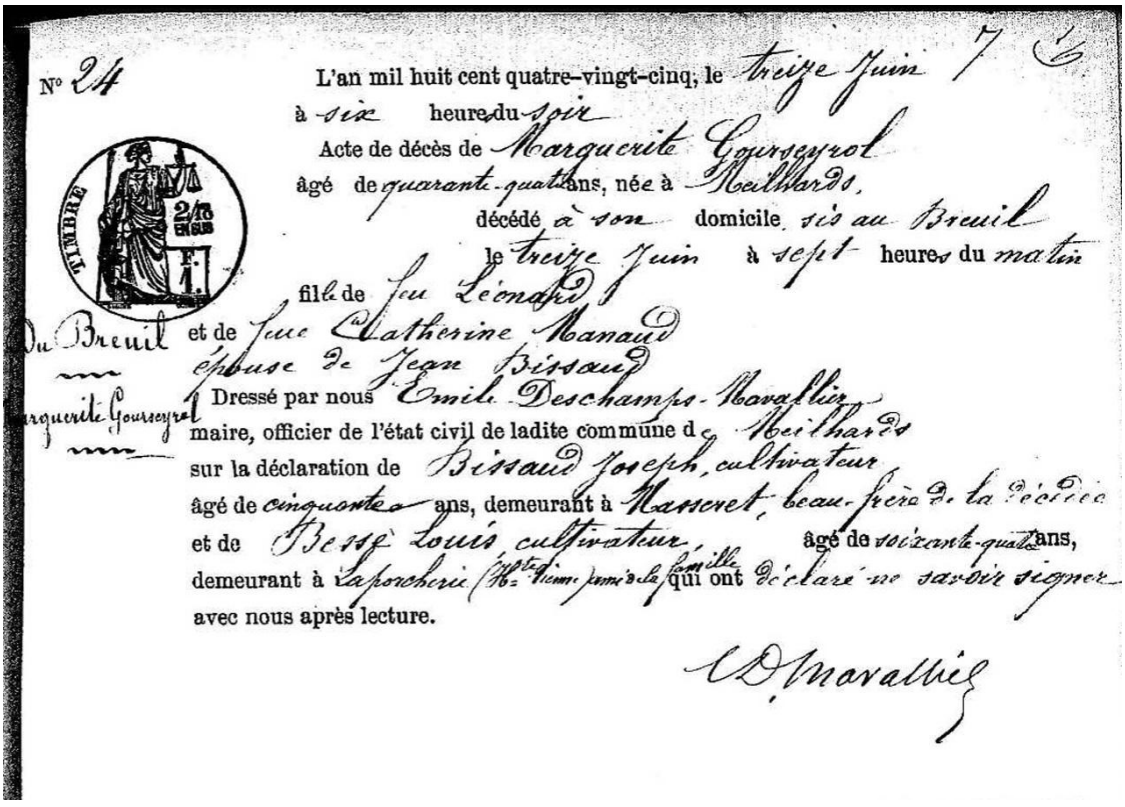

N° 24

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le treize Juin
à six heure du soir
Acte de décès de Marguerite Gourseyrol
âgé de quarante-quatre ans, née à Meillards,
décédé à son domicile sis au Breuil
le treize Juin à sept heures du matin
fille de Jeu Léonard
et de Jeue Catherine Manaud
épouse de Jean Bissaud

Du Breuil
Marguerite Gourseyrol

Dressé par nous Emile Deschamps-Mavallier
maire, officier de l'état civil de ladite commune de Meillards
sur la déclaration de Bissaud Joseph, cultivateur
âgé de cinquante ans, demeurant à Masseret, beau-frère de la défunte
et de Besse Louis cultivateur, âgé de soixante-quatre ans,
demeurant à La Porcherie (Meillards) parents de la famille qui ont déclaré ne savoir signer
avec nous après lecture.

D. Mavallier

Sosa 40-41
BISSOL Jean-GOURSEYROL Marguerite

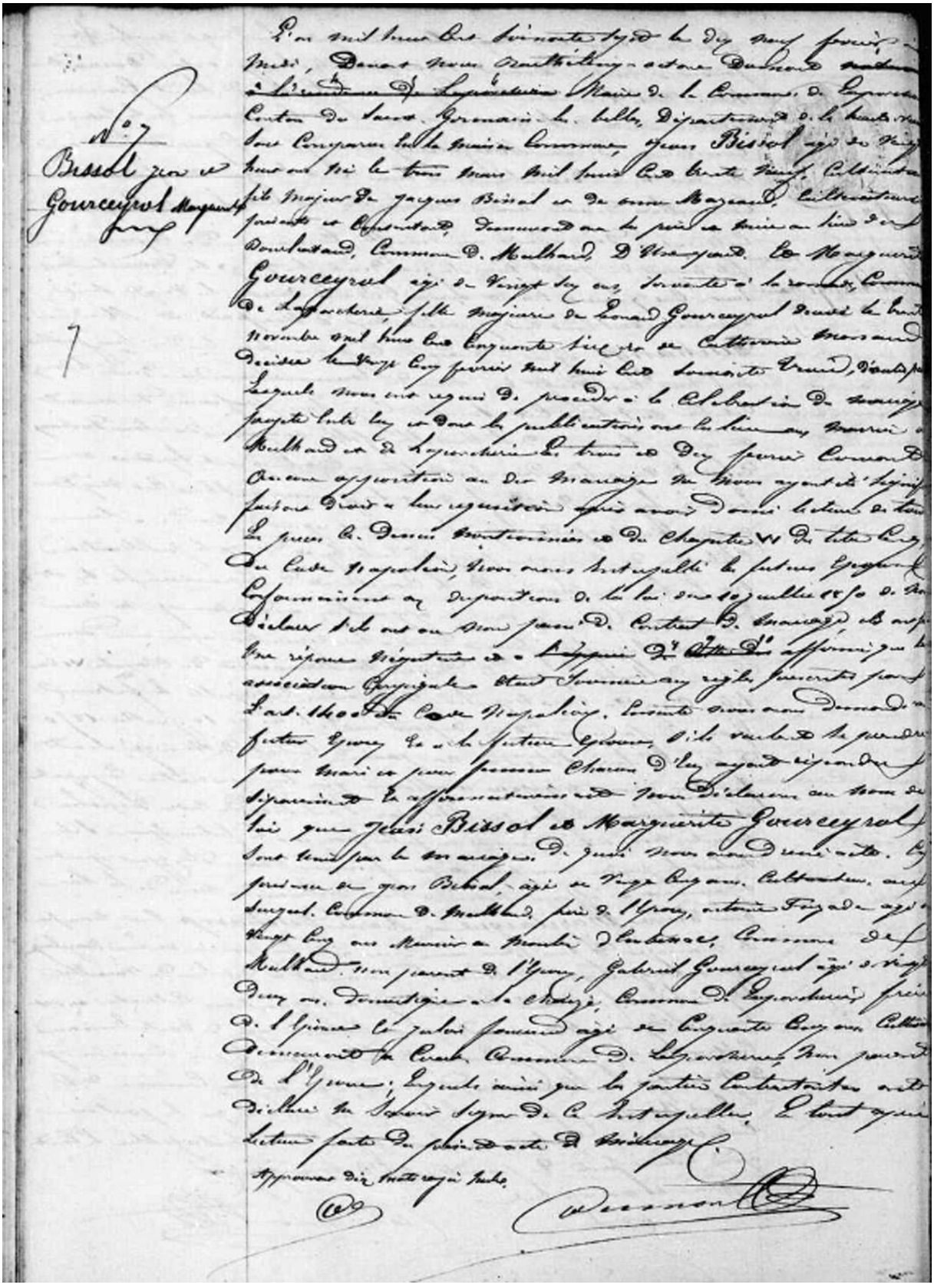

Sosa 42
FAURE Léonard

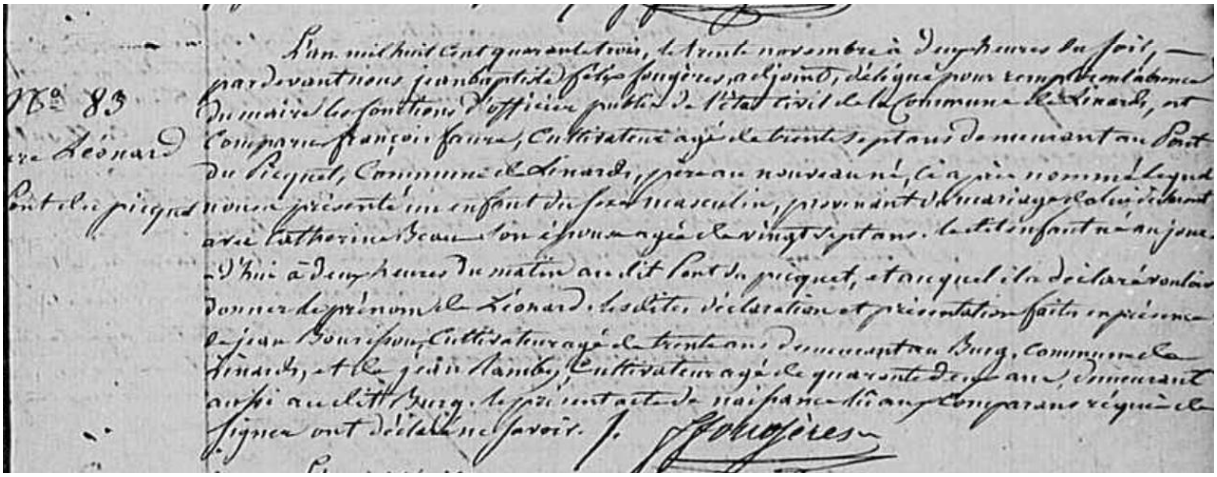

Sosa 43
FAYE Marie

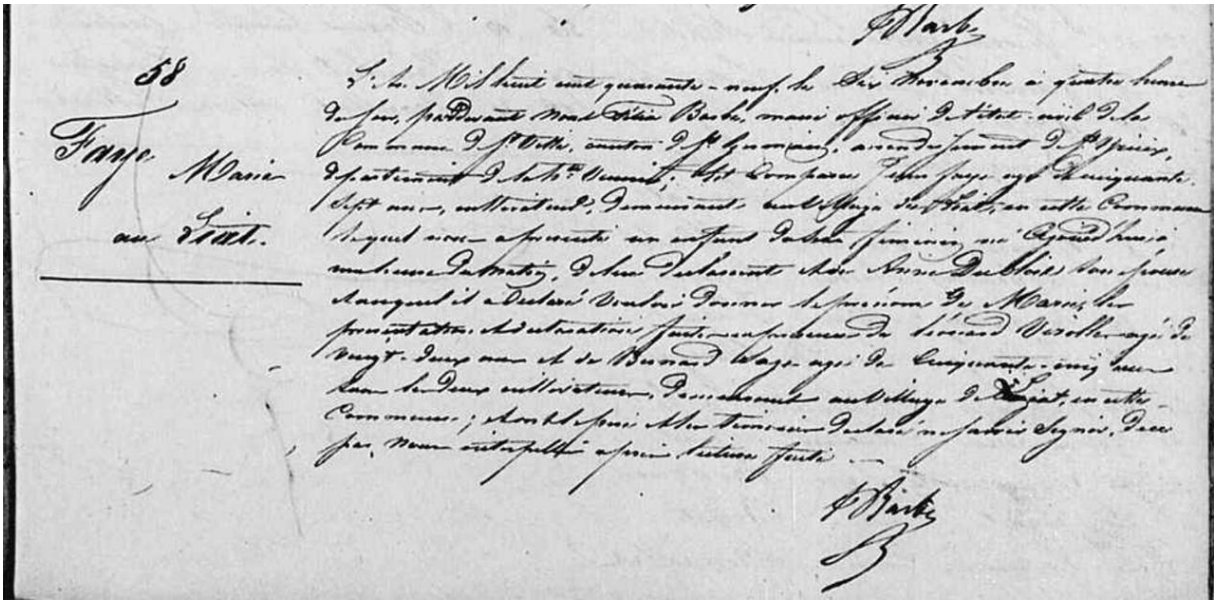

Sosa 42-43
FAURE Léonard-FAYE Marie

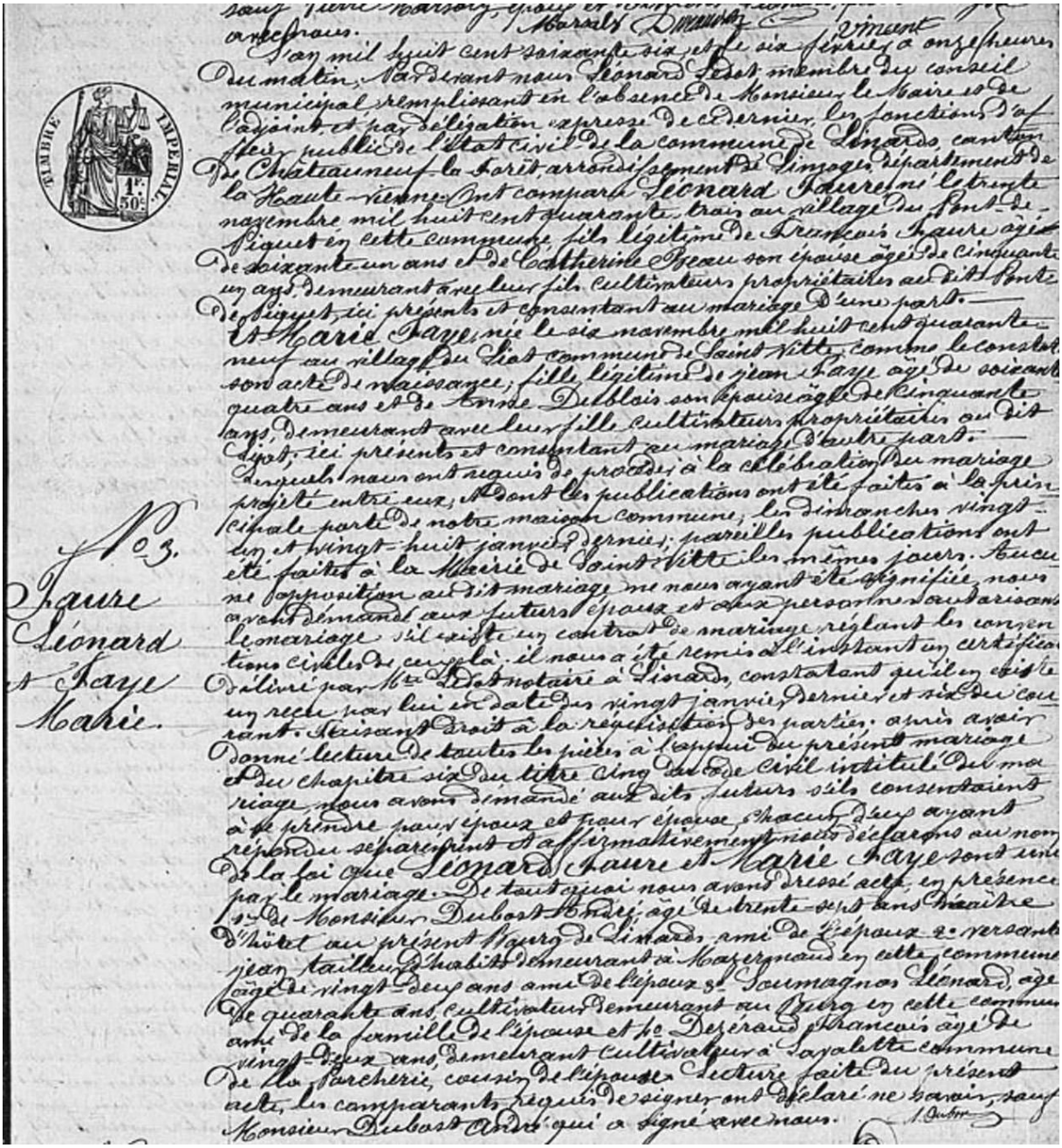

N°3.
Faure
Léonard
et Faye
Marie.

Sosa 44
FAYE Jean

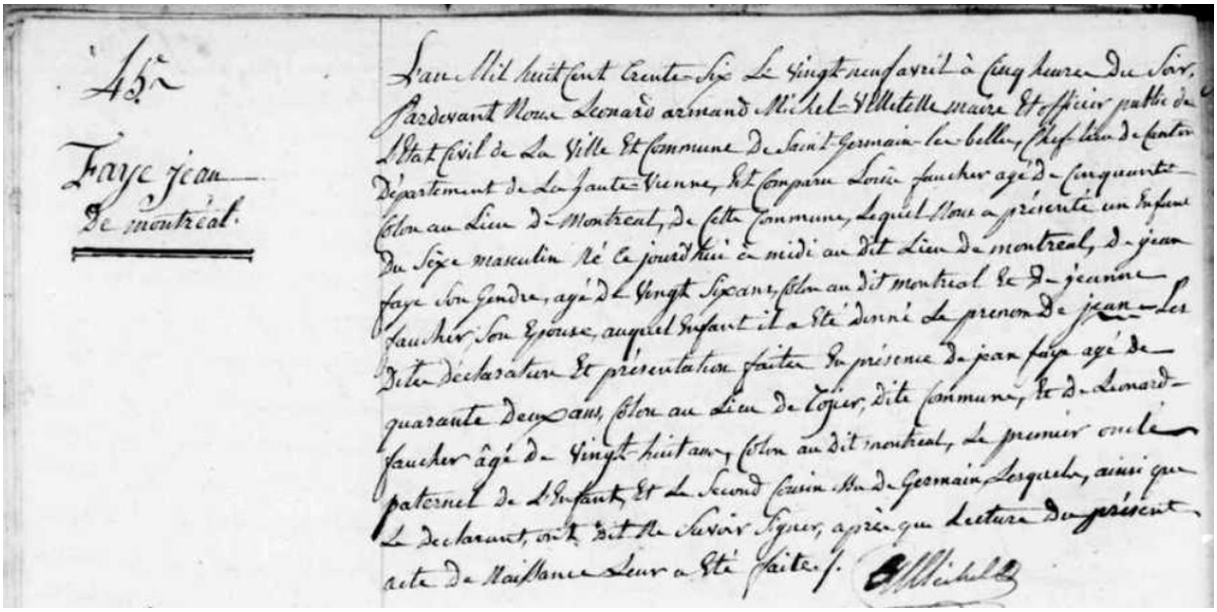

45

Faye jean
De montréal

L'an Mil huit cent Cente-Six Le Vingt neuf avril à cinq heures du Soir,
Pardevant Nous Leonard armand Michel Vellutelle maire Et officier public de
l'Etat civil de La Ville Et Commune de Saint Germain-les-belles Chef lieu de Canton
Département de La Haute Vienne, Est Comparu Louis faucher agé de Cinquante
Cinq ans au Lieu de Montreal, de cette Commune, Lequel Nous a présenté un Enfant
du Sexe masculin Né Ce jourd'hui à midi au dit Lieu de montreal, de jean
faye son Gendre, agé de Vingt Sept ans, selon au dit montreal Et de jeanne
faucher, Son Epouse, auquel Enfant il a été donné Le prenom de jean Les
Dites déclaration Et présentation faites En présence de jean faye agé de
quarante deux ans, selon au Lieu de Cojeu, dite Commune, Et de Leonard
faucher âgé de Vingt huit ans, selon au dit montreal, Le premier ouncle
paternel de l'Enfant, Et Le Second Cousin Issu de Germain, Lesquels, ainsi que
Le declarant, ont dit Ne Savoir Signer, après que Lecture du présent
acte de Naissance Leur a été faite. S. Michel

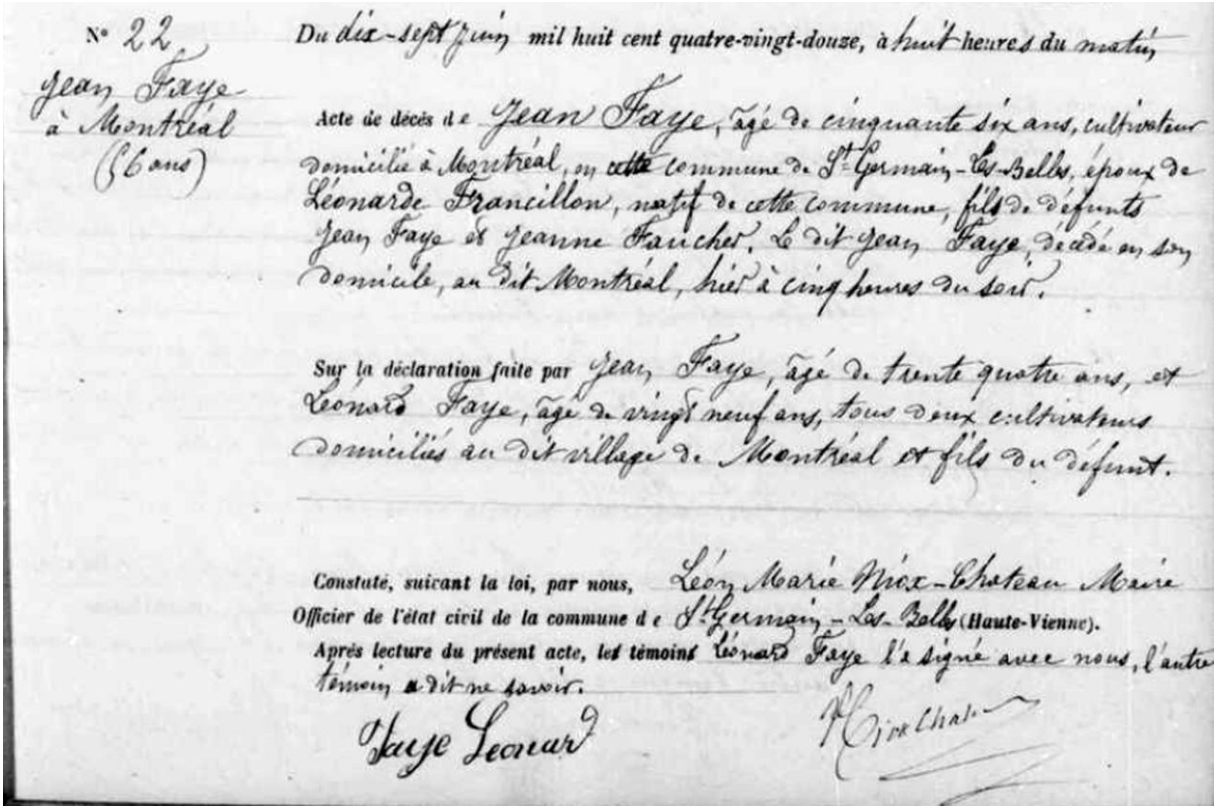

N° 22.
Jean Faye
à Montréal
(66 ans)

Du dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à huit heures du matin,

Acte de décès de Jean Faye, âgé de cinquante six ans, cultivateur domicilié à Montréal, en cette commune de St Germain-Les-Belles, époux de Léonarde Francillon, natif de cette commune, fils de défunts Jean Faye et Jeanne Faucher. Le dit Jean Faye, décédé en son domicile, au dit Montréal, hier à cinq heures du soir.

Sur la déclaration faite par Jean Faye, âgé de trente quatre ans, et Léonard Faye, âgé de vingt neuf ans, tous deux cultivateurs domiciliés au dit village de Montréal et fils du défunt.

Constaté, suivant la loi, par nous, Léon Marie Nioux-Chateau Maire
Officier de l'état civil de la commune de St Germain-Les-Belles (Haute-Vienne).
Après lecture du présent acte, les témoins Léonard Faye l'a signé avec nous, l'autre
témoin a dit ne savoir.

Faye Leonard

Sosa 44-45
FAYE Jean-FRANCILLOU Jeanne

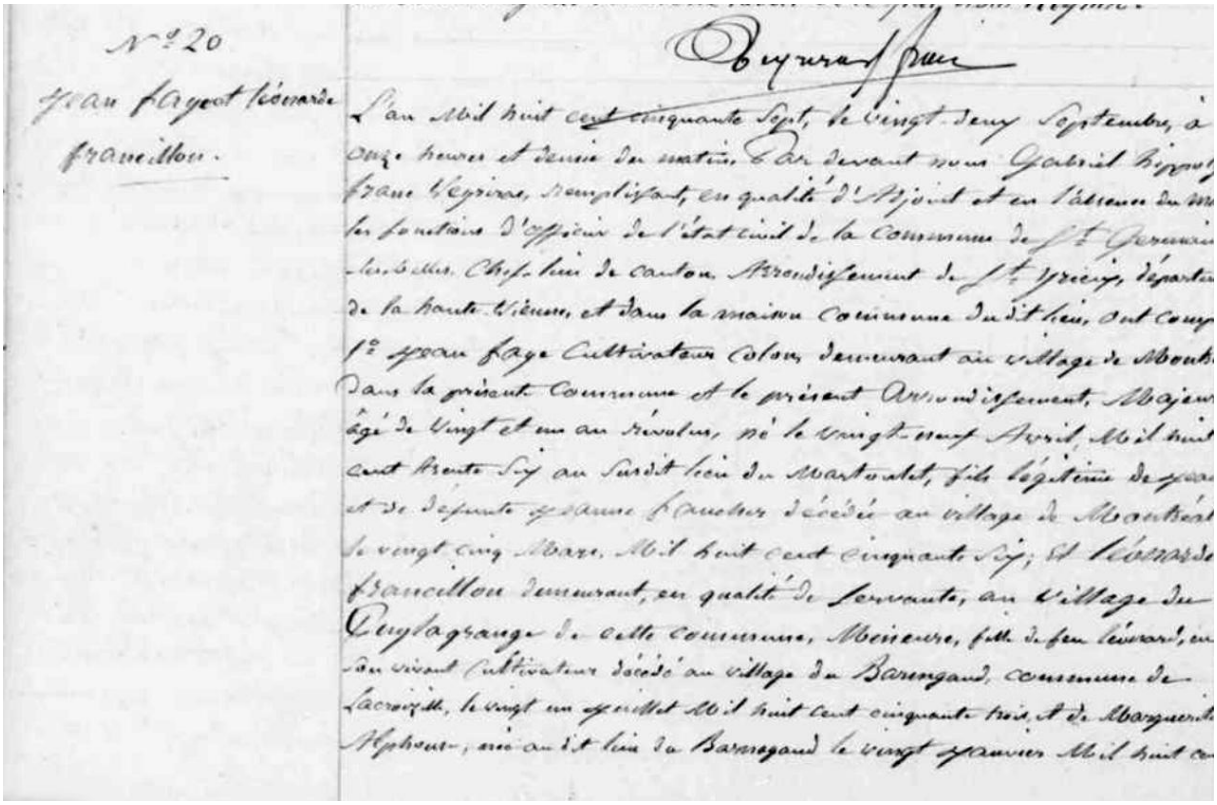

N° 20

Jean Fayet Léonarde Francillou.

Bayrac Jean

L'an Mil huit cent ~~cinquante~~ Sept, le Vingt deux Septembre, à onze heures et demie du matin, Par devant nous Gabriel Bigot Jeune Vigniras, remplissant, en qualité d'Adjoint et en l'absence du Maire fonctions d'officier de l'état civil de la Commune de St Germain-les-Belles, Chef-lieu de Canton, Arrondissement de St Yrieix, Départt de la haute Vienne, et dans la maison Commune dudit lieu, ont comp. Jean Fayet Cultivateur Colon, demeurant au village de Mont dans la présente Commune et le présent Arrondissement, Majeur âgé de Vingt et un ans révolus, né le Vingt-neuf Avril, Mil huit cent trente Six au sus dit lieu du Masteralet, fils légitime de Jean et de Defunte Jeanne Faucher décédée au village de Montbéral le vingt cinq Mars, Mil huit cent cinquante Six; Et Léonarde Francillou demeurant, en qualité de Servante, au village de Puylagrange de cette Commune, Majeure, fille de feu Léonard, en son vivant Cultivateur décédé au village de Barangand, Commune de Lacroisille, le vingt un Septembre Mil huit cent cinquante trois, et de Marguerite Mathieu, née au dit lieu de Barangand le vingt Janvier Mil huit ce

garanti dlle, ainsi qu'il résulte de l'acte de mariage de Ses père et mère, sous la date du dix sept Mil huit cent quarante un, dont la copie a été mise sous ses yeux, et où il se trouvent constatés sa naissance antérieure et sa légitimation ——— Lesquels Comparans, procédant la dite Léonie Francillon avec l'assistance de sa mère susnommée, ici présente et expressément consentant, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites savoir: dans la Commune de Lacroizille les vingt trois et trente Août dernier, et dans celle de St Germain, les dimanches trente Août et Six Septembre courant, ainsi qu'il résulte du Registre des publications dont l'original a été mis sous nos yeux ——— A l'appui de leur réquisition les parties ont produit 1° l'expédition de l'acte de naissance du futur; 2° la copie du décès de sa mère; 3° l'expédition du décès de Léonard Francillon père de la future épouse; 4° le Certificat de publications et de Non opposition délivré par le Maire de la Commune de Lacroizille, sous la date du vingt septembre courant.

Les futurs époux ainsi que la dite Marguerite Alphonse mère de la future ici présente pour autoriser le Mariage, interpellés par nous, en exécution de la loi du dix Germinal, Mil huit cent cinquante, nous ont déclaré qu'il n'a point été fait de Contrat de Mariage. ——— Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, Nous, Officier de l'état civil, avons donné lecture aux parties des pièces ci dessus mentionnées, et des dispositions du Code Napoléon, au Chapitre Six, du titre du Mariage, sur les droits et les devoirs respectifs des époux; Ayant ensuite reçu de la future épouse et de l'autre part, du futur époux, la déclaration qu'ils entendaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement et en présence de 1° Léonard Sermet âgé de quarante neuf ans, propriétaire Cultivateur, demeurant au Village du Peyrapanse en cette commune, non parent des époux; 2° Léonard Faurbon âgé de vingt six ans, Cultivateur Colon demeurant au dit lieu de Montréal, oncle maternel de l'époux; 3° Léonard Francillon âgé de trente huit ans, Cultivateur demeurant au lieu du Barrageard commune de Lacroizille, oncle paternel de l'époux; 4° et autre Léonard Francillon âgé de vingt-quatre ans, aussi Cultivateur demeurant au Peyroux, même commune, frère consanguin de l'époux; Et nous avons dit le présent acte dont nous avons donné lecture aux parties et aux témoins et que nous avons signé seul, les époux et les témoins ayant déclaré ne savoir de ce par nous requis.

Peyrat Maire

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 46
GEOFFRE Louis

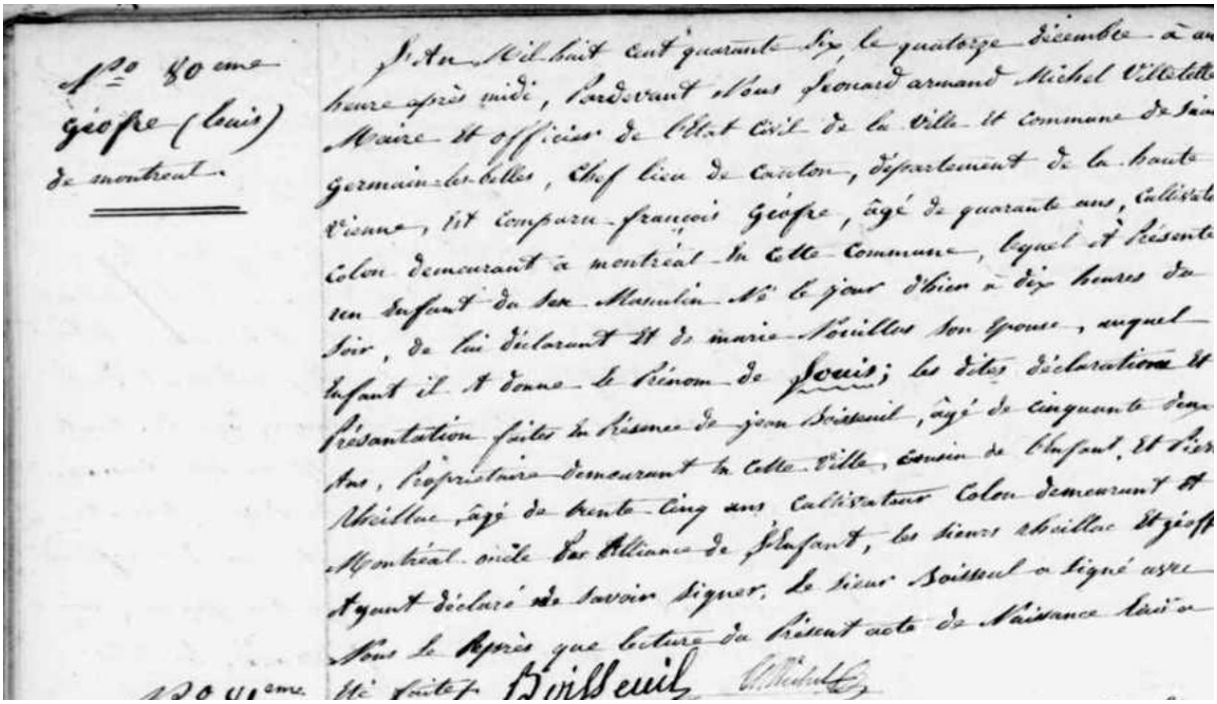

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 46-47
GEOFFRE Louis-PAULIAT Marie

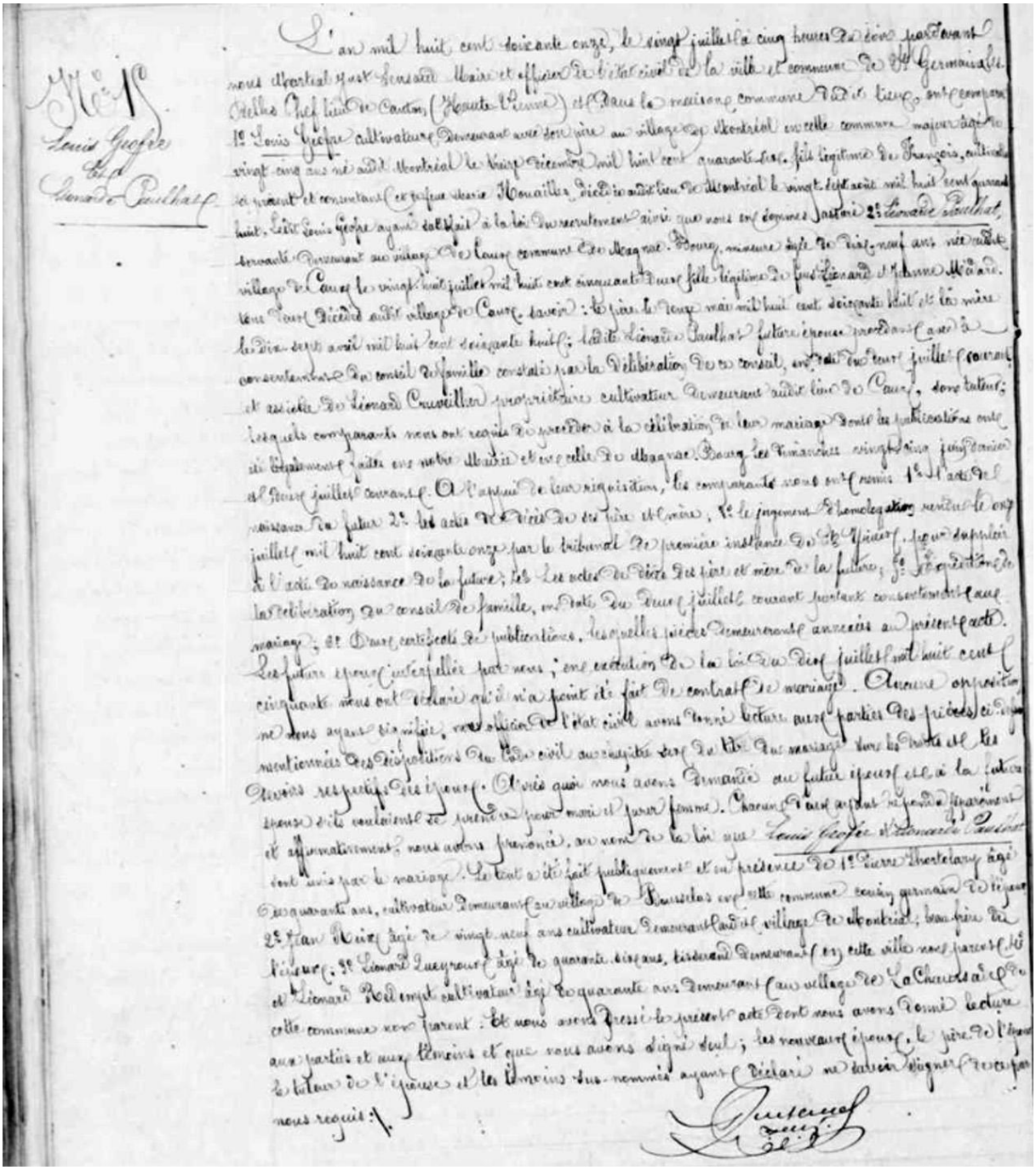

Sosa 48
LAUCOURNET Léonard

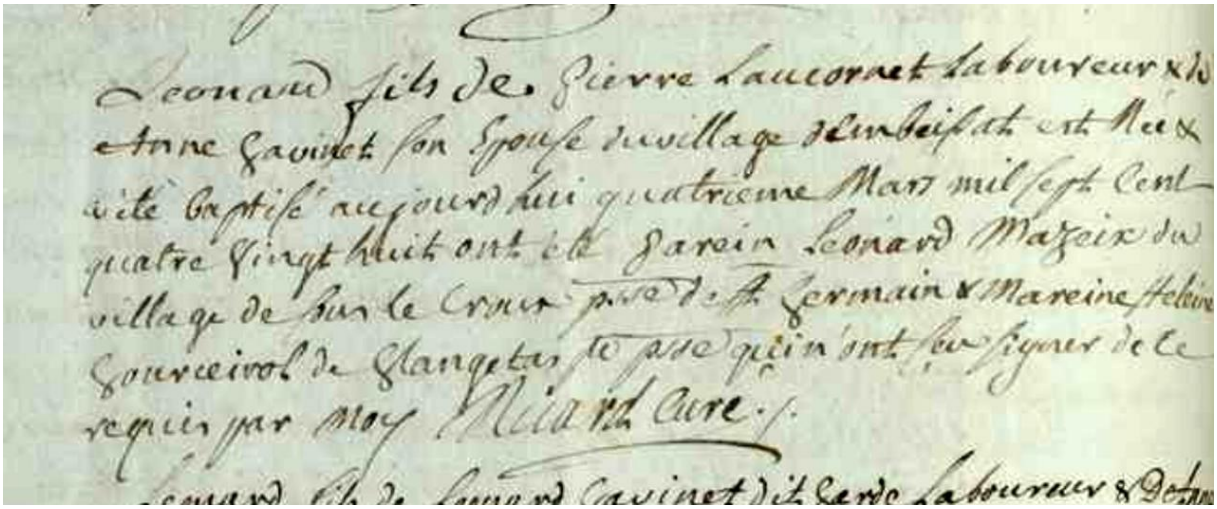

Leonard fils de Pierre Laucornet laboureur et
etienne Gavinet son Epouse du village d'Embeissat ont fait
ete Baptisé aujourd'hui quatrieme Mars mil sept cent
quatre vingt huit ont été parein Leonard Mazeix du
village de Sur le Creux paroisse de St Germain et Mareine Helene
Gourceirol de Glangeat lesquels ont fait signer de ce
requis par Moy Millard Curé.

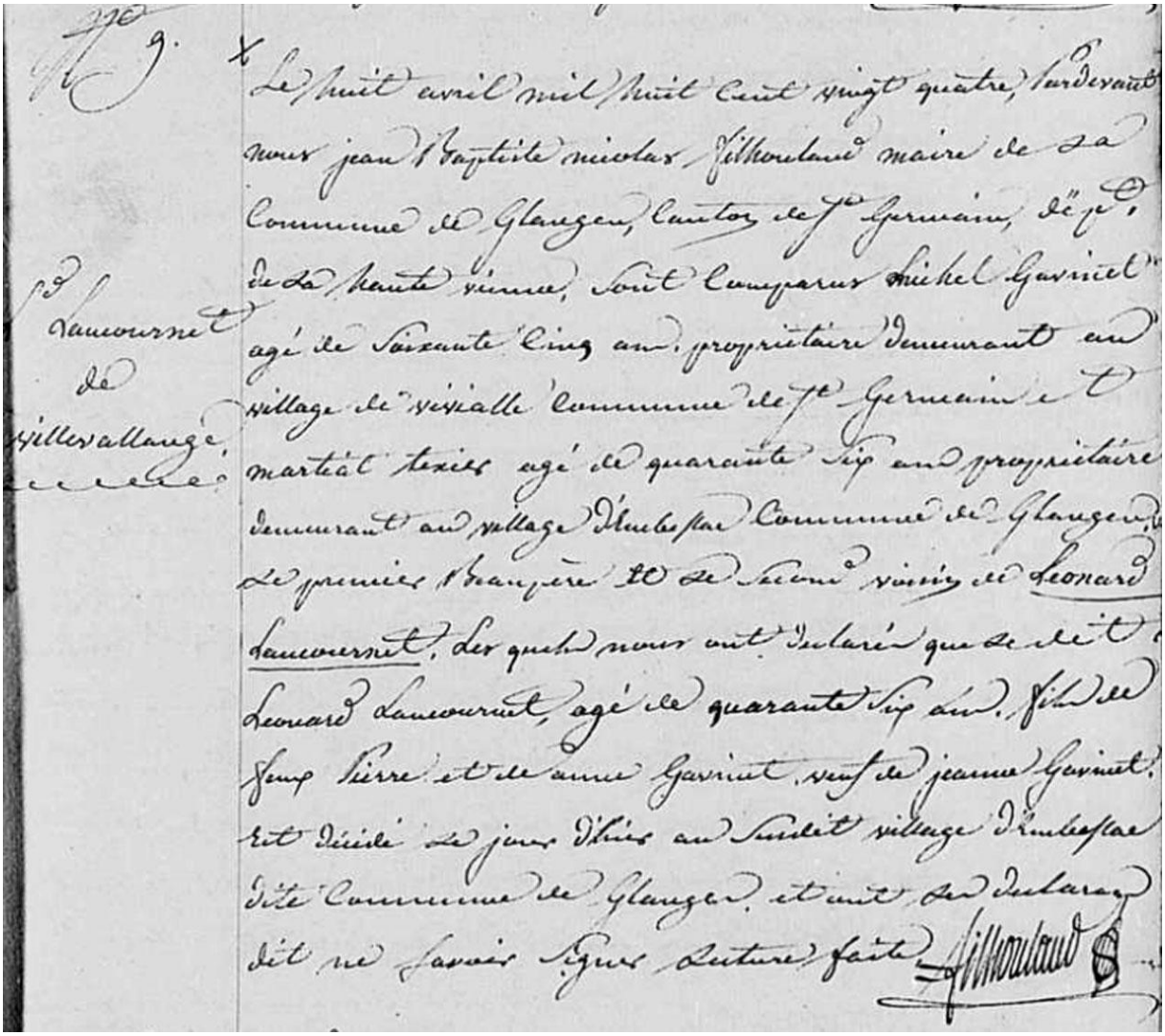

9e Laucournet de Villevallange.

Le huit avril mil huit cent vingt quatre, pardevant
nous jean Baptiste nicolas Gillardeau maire de la
Commune de Glangeat, Canton de St Germain, Dpt de
la haute vienne, sont comparus Michel Gavinet
agé de Soixante cinq ans, propriétaire demeurant au
village de Vieyalle Commune de St Germain et
martial texier agé de quarante six ans propriétaire
demeurant au village d'Embeyssat Commune de Glangeat
les premiers Beaupere et de Jeanne vinsy de Leonard
Laucournet, Les quels nous ont declaré que ledit
Leonard Laucournet, agé de quarante six ans, fils de
Jean Pierre et de anne Gavinet, veuf de jeanne Gavinet,
est decédé ce jourd'hui dix au dudit village d'Embeyssat
dite Commune de Glangeat, et ont les declarans
dit ne savoir signer lecture faite

Gillardeau

Sosa 48-49
LAUCOURNET Léonard-GAVINET Jeanne

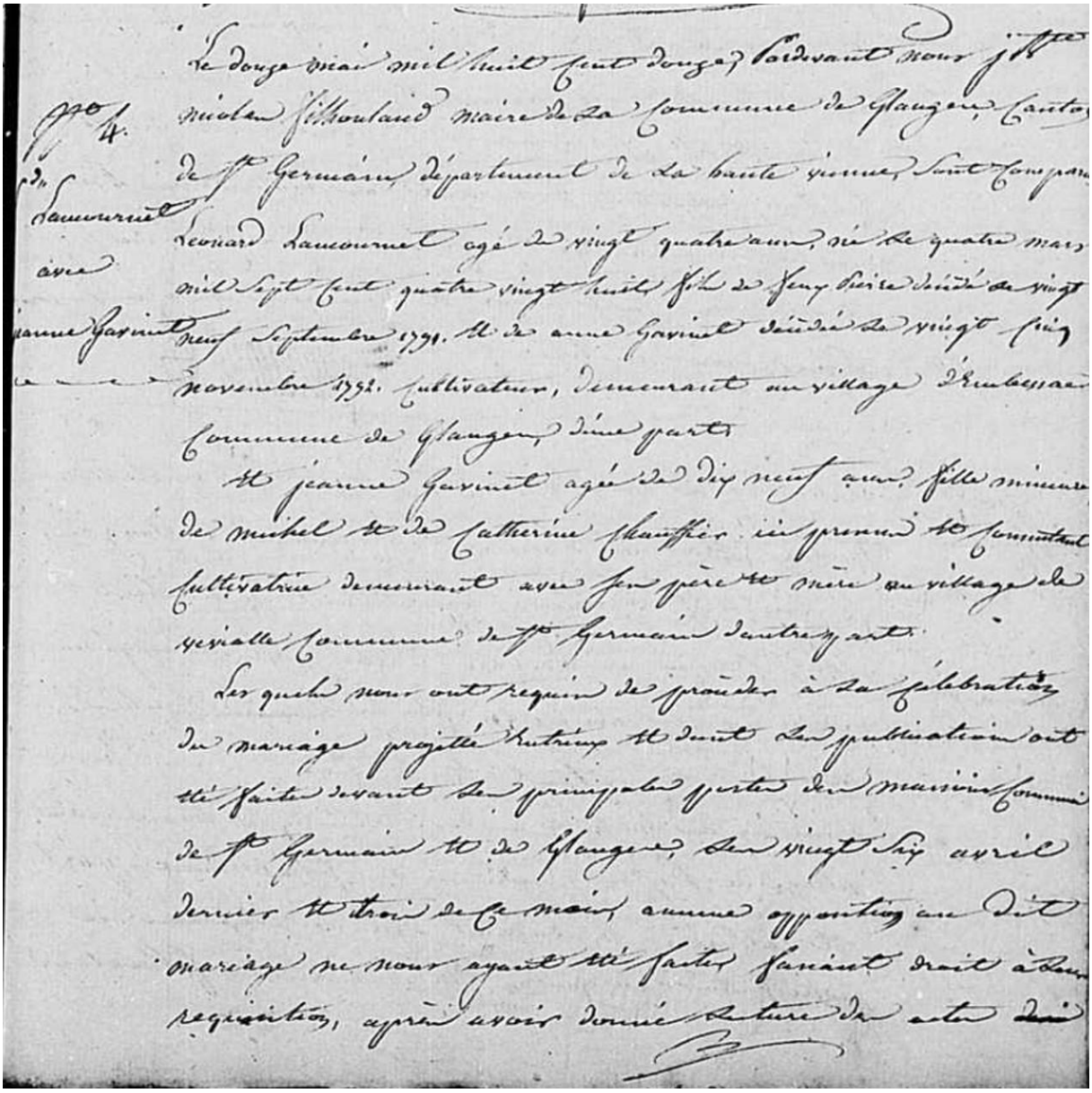

Le douze mai mil huit cent douze, Par devant Nous J.B.
Nicolas Filhoulaud Maire de la Commune de Glanges, Canton
de St Germain, département de la haute vienne, Sont Comparus
Léonard Laucournet agé de vingt quatre ans, né le quatre mars
mil Sept cent quatre vingt huit, fils de Jean Pierre décédé de vingt
neuf Septembre 1791. et de Anne Gavinet décédée le vingt Cinq
Novembre 1791. cultivateur, demeurant au village d'Eubessac
Commune de Glanges, d'une part
Et Jeanne Gavinet agée de dix neuf ans, fille mineure
de Michel et de Catherine Chauffier ici présents et consentant
cultivateur demeurant avec son père et mère au village de
Verialle Commune de St Germain d'autre part.
Les quels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projetté entr'eux, et dont les publications ont
été faites devant la principale porte des Maisons Communes
de St Germain et de Glanges, les vingt Cinq avril
dernier et trois de ce mois, aucune opposition au dit
mariage ne nous ayant été faite, Faisant droit à leur
requisition, après avoir donné lecture des actes dits

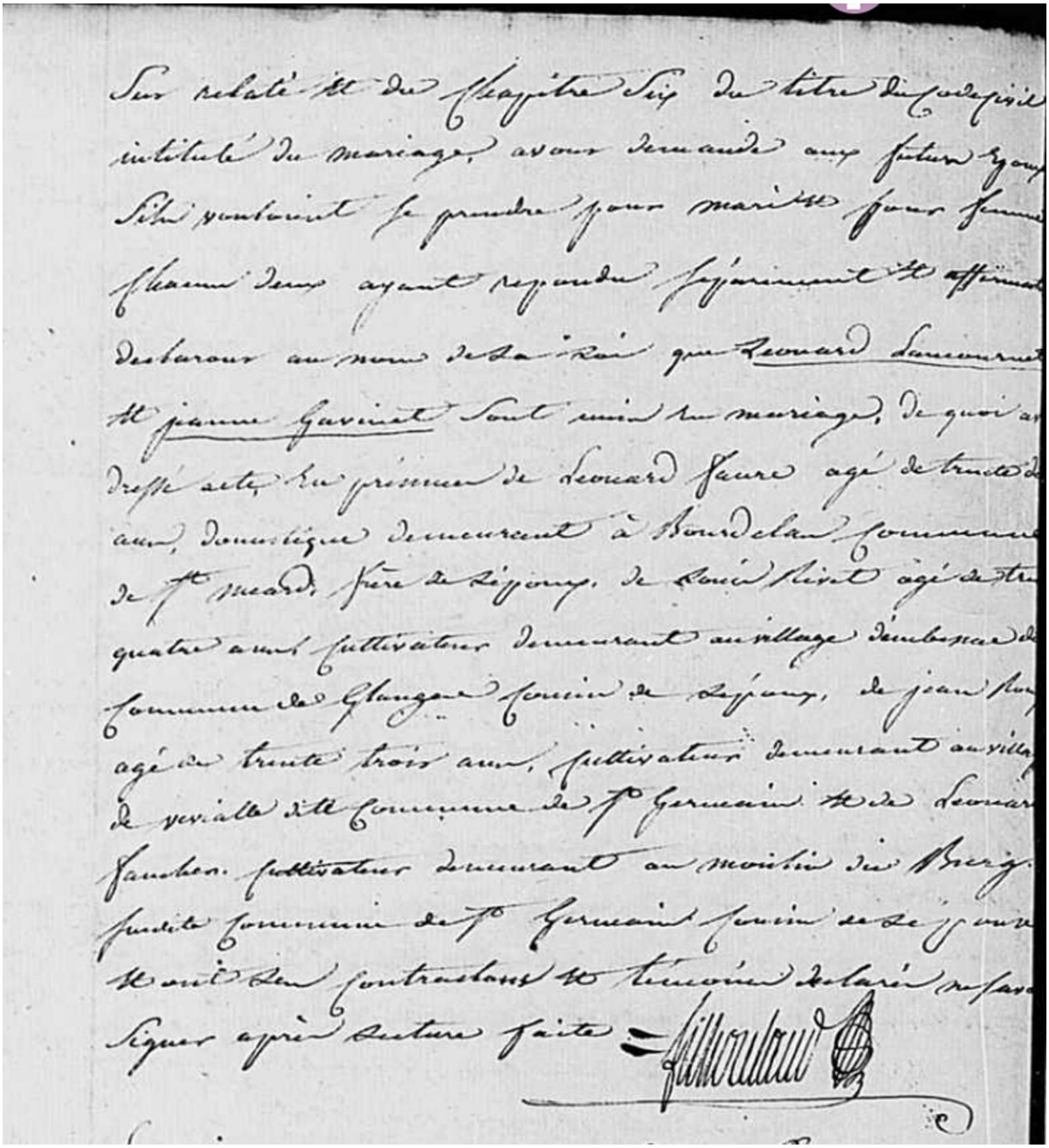

Sur relaté ill du Chapitre Six du titre du Code civil
intitulé du mariage, avons demandé aux futurs époux
S'ils veulent se prendre pour mari et femme
Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
Devant nous au nom de la Loi que Léonard Lamarque
et Jeanne Gavinet sont unis en mariage. De quoi avons
dressé acte en présence de Léonard Faure âgé de trente deux
ans, domestique demeurant à Bourdelan, commune
de St Médard, père de l'époux, de Louis Pierre âgé de trente
quatre ans, cultivateur demeurant au village d'Embesque de la
commune de Glanges, voisin de l'époux, de Jean Pierre
âgé de trente trois ans, cultivateur demeurant au village
de Verdalle dite commune de St Germain et de Léonard
Sanches, cultivateur demeurant au moulin du Berg
susdite commune de St Germain, voisin de l'épouse
témoins choisis par les contractants de témoins de la loi qui ont
signé après lecture faite = Villandraut

Sosa 49
GAVINET Jeanne

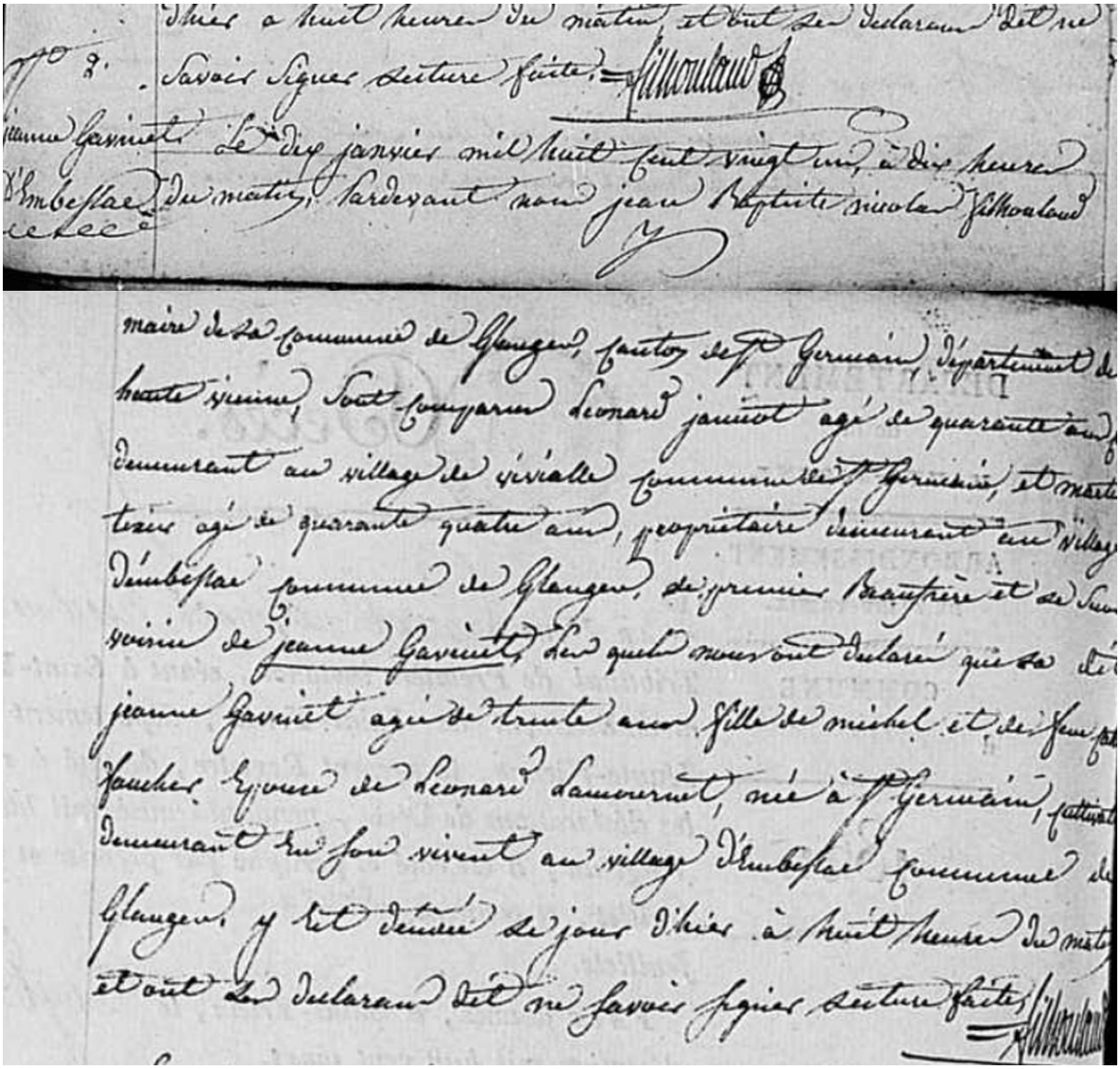

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

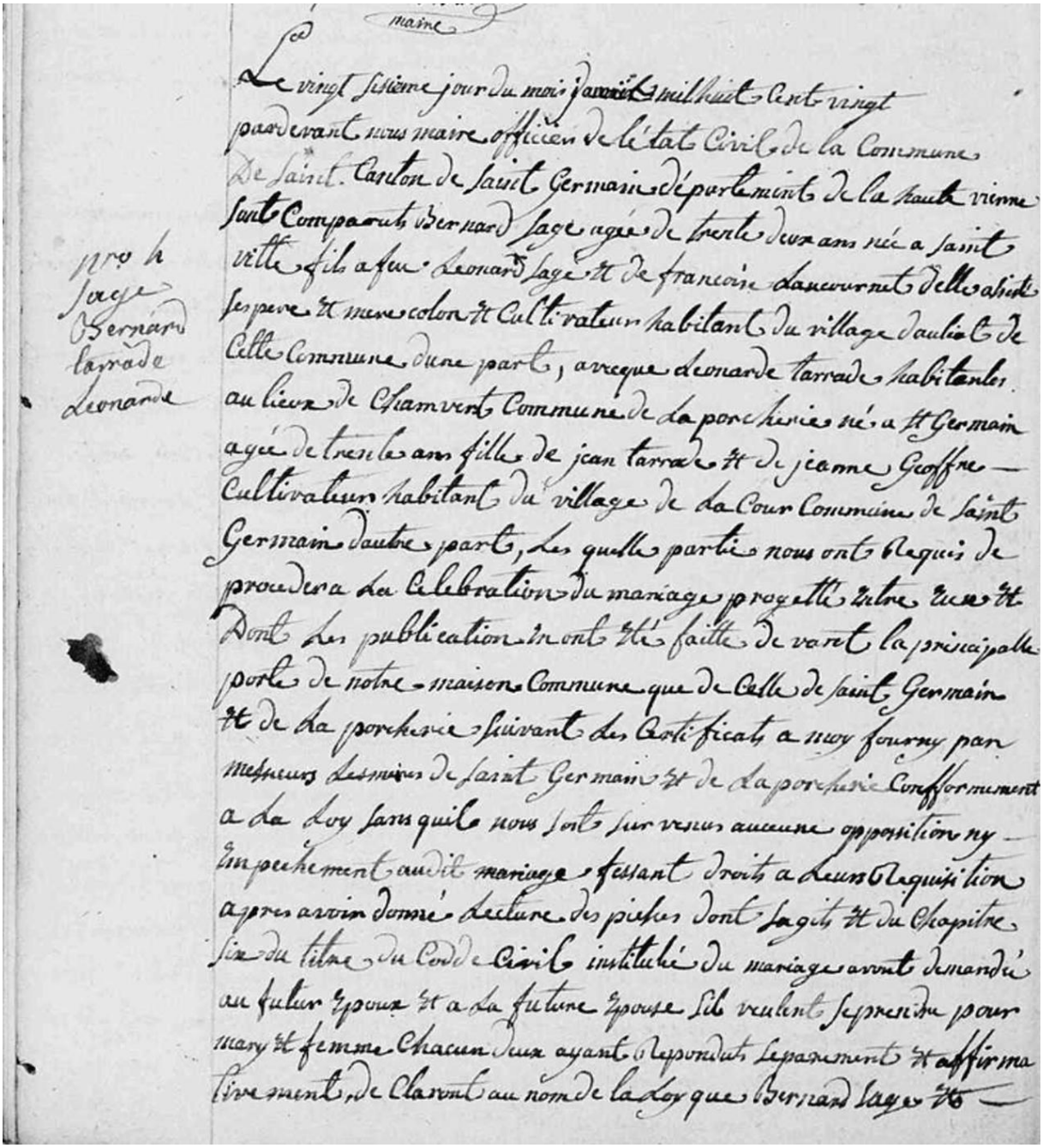

Le vingt sixième jour du mois janvier mil huit cent vingt
pardevant nous maire officier de l'état Civil de la Commune
de Saint Carlon de Saint Germain département de la haute vienne
sont Comparus Bernard Sage agé de trente deux ans né a Saint
ville fils a feu Leonard Sage et de francoise Laveurne Dellabide
Sespere et mere colon et Cultivateur habitant du village daulieb de
Celle Commune dune part, avecque Leonarde tarrade habitantes
au lieux de Chamvert Commune de la porcherie née a St Germain
agée de trente ans fille de jean tarrade et de jeanne Goffre
Cultivateur habitant du village de la Cour Commune de Saint
Germain daubes part, Les quelle parties nous ont Requis de
proceder a la Celebration du mariage projetté entre eux et
Dont les publications ont été faitte de vant la principalle
porte de notre maisen Commune que de Celle de Saint Germain
et de la porcherie Suivant les Certificats a nous fourny par
Messieurs les maires de Saint Germain et de la porcherie Conformement
a la loy sans quil nous soit sur venus aucune opposition ny
Empechement audit mariage, faisant droits a leurs Requisition
apres avoir donné Lecture des pieces dont Sagit et du Chapitre
Six du titre du Code Civil institué du mariage avons demandé
au futur Epoux et a la future Epouse Sils veulent Sepredre pour
mary et femme Chacun deux ayant Respondus Separement et affirma
tivement, de Clavent au nom de la loy que Bernard Sage et

pro h
Sage
Bernard
tarrade
Leonarde

maire

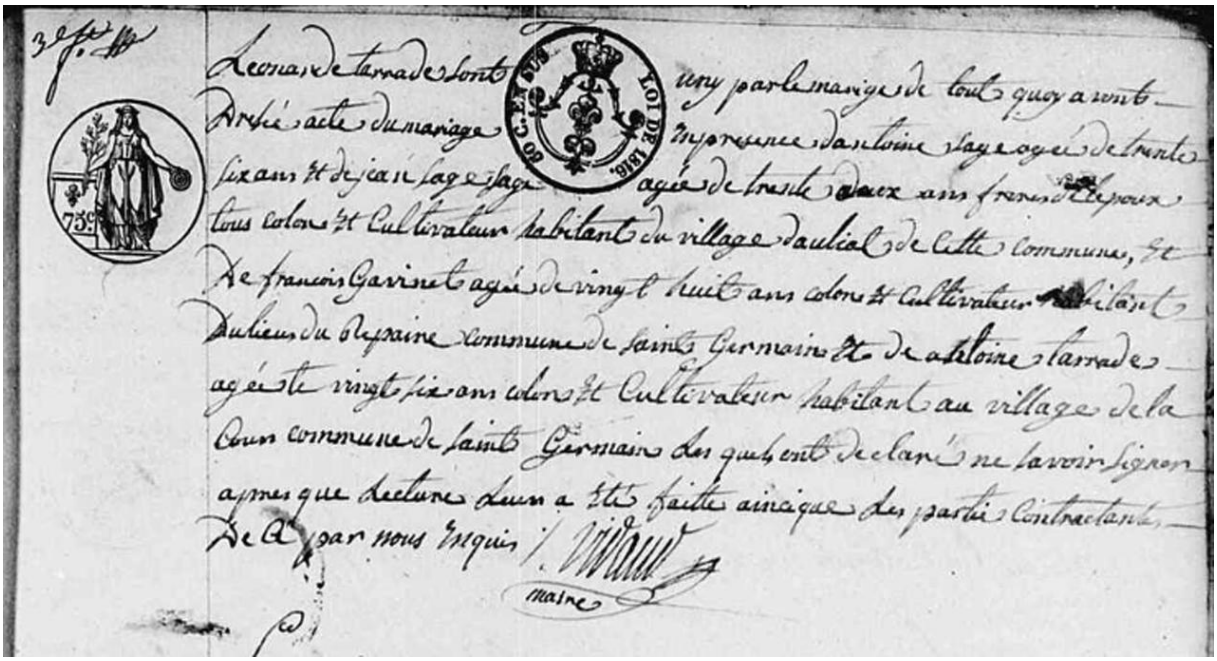

Sosa 51
TARRADE Jeanne

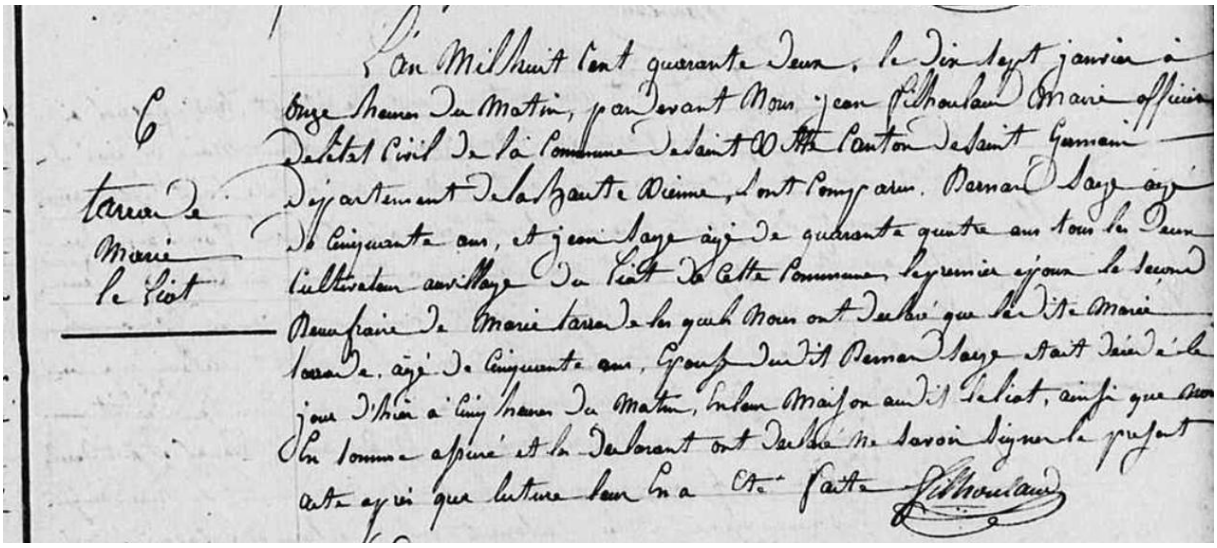

Sosa 52
SAUTOUR Jean

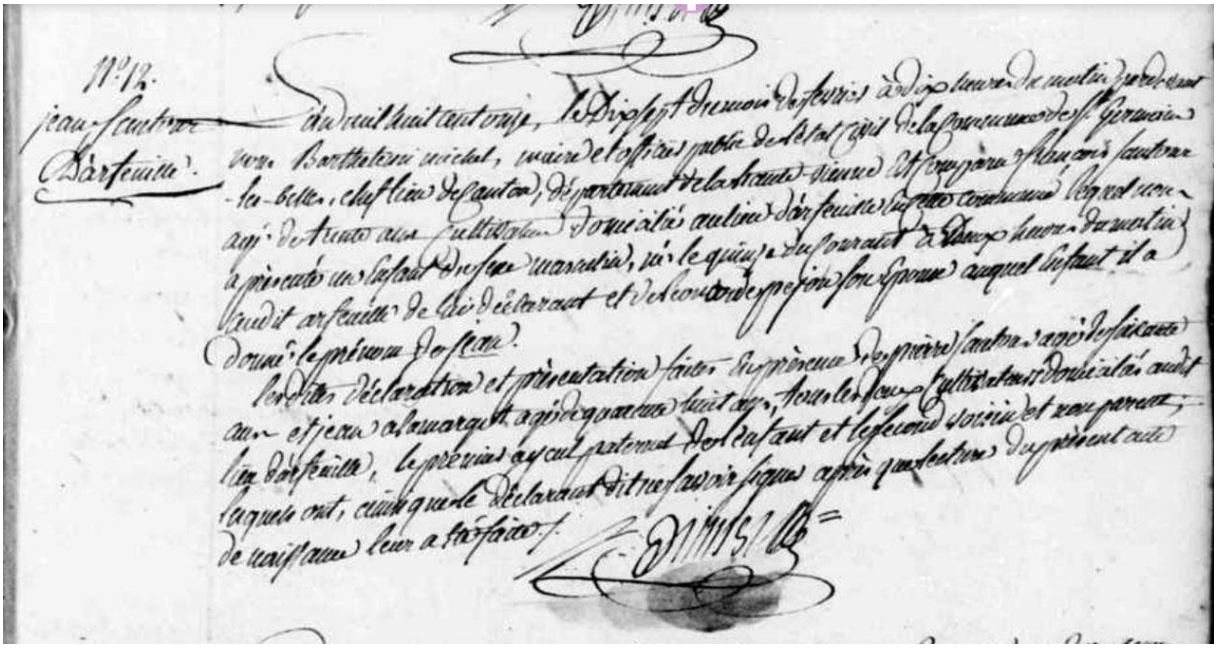

N°12.
Jean Sautour
Barfeuille.

L'an mil huit cent cinquante, le Dix sept Decembre à dix heures du matin, pardevant
nous Barthelemi Bridat, maire de l'officier public de l'état civil de la commune de Ste Germain-
les-belles, chef lieu de canton, Dpt. du Puy de Dôme, y demeurant et soussigné, est comparu
Jean Sautour cultivateur domicilié au lieu de Barfeuille, commune de Ste Germain
susdite, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le quinze du courant à dix heures du matin
de lui déclarant et de Jeanne Sautour son épouse auquel enfant il a
dit vouloir donner le prénom de Jean.
Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Sautour cultivateur domicilié
au lieu de Barfeuille, le père du dit enfant, et de Jean Sautour cultivateur domicilié au
lieu de Barfeuille, le grand père du dit enfant, tous les deux majeurs et voisins et nous parents,
lesquels ont, ainsi que le déclarant dit ne savoir signer après lecture du présent acte
de naissance leur a été faite.

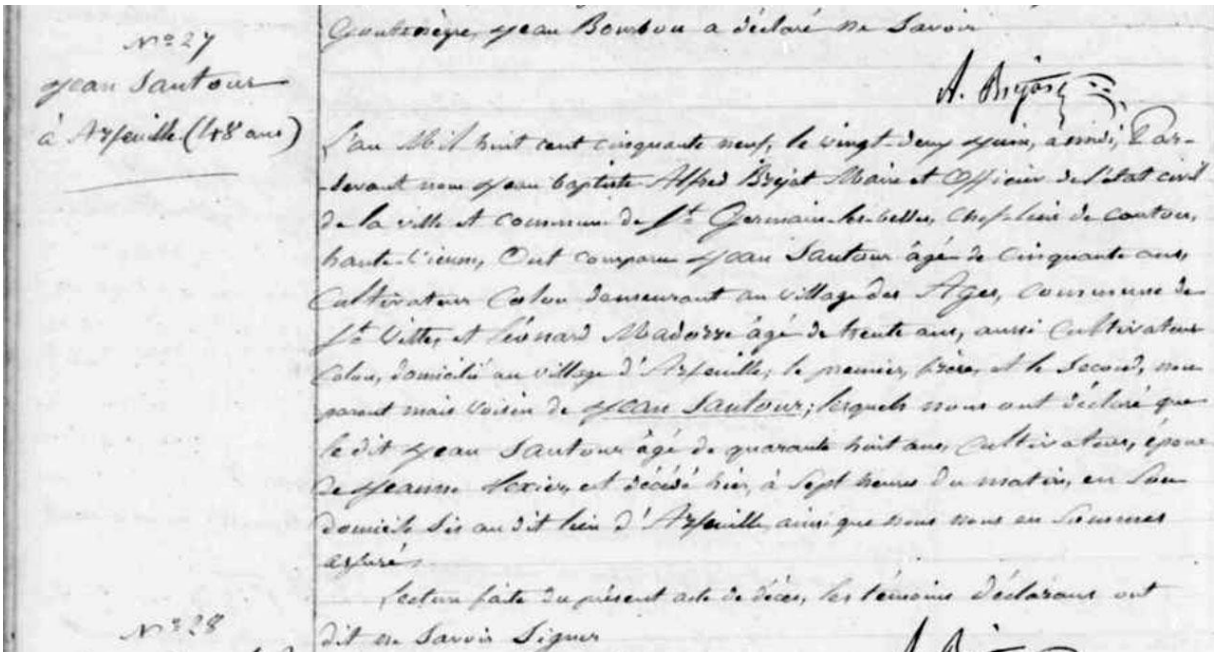

N°27
Jean Sautour
à Arfeuille (148 ans)

Contresigné Jean Bombon a déclaré ne savoir

A. Bajat

L'an Mil huit cent cinquante neuf, le vingt deux juin, à onze heures du ma-
tin pardevant nous Jean Baptiste Alfred Bajat Maire et Officier de l'état civil
de la ville et Commune de Ste Germain-les-belles, Chef lieu de Canton,
haute Vienne, est comparu Jean Sautour âgé de cinquante ans,
Cultivateur Colon demeurant au village des Ages, Commune de
Ste Vitte, et Léonard Badoure âgé de trente ans, aussi Cultivateur
Colon, domicilié au village d'Arfeuille, le premier frère, et le second, non
parent mais voisin de Jean Sautour; lesquels nous ont déclaré que
le dit Jean Sautour âgé de quarante huit ans, Cultivateur, époux
de Jeanne Sautour, est décédé hier, à sept heures du matin, en sa
domicile sis au dit lieu d'Arfeuille ainsi que nous nous en sommes
assurés.
Lecture faite du présent acte de décès, les témoins déclarant ont
dit ne savoir signer

N°28

Sosa 52-53
SAUTOUR Jean-TEXIER Jeanne

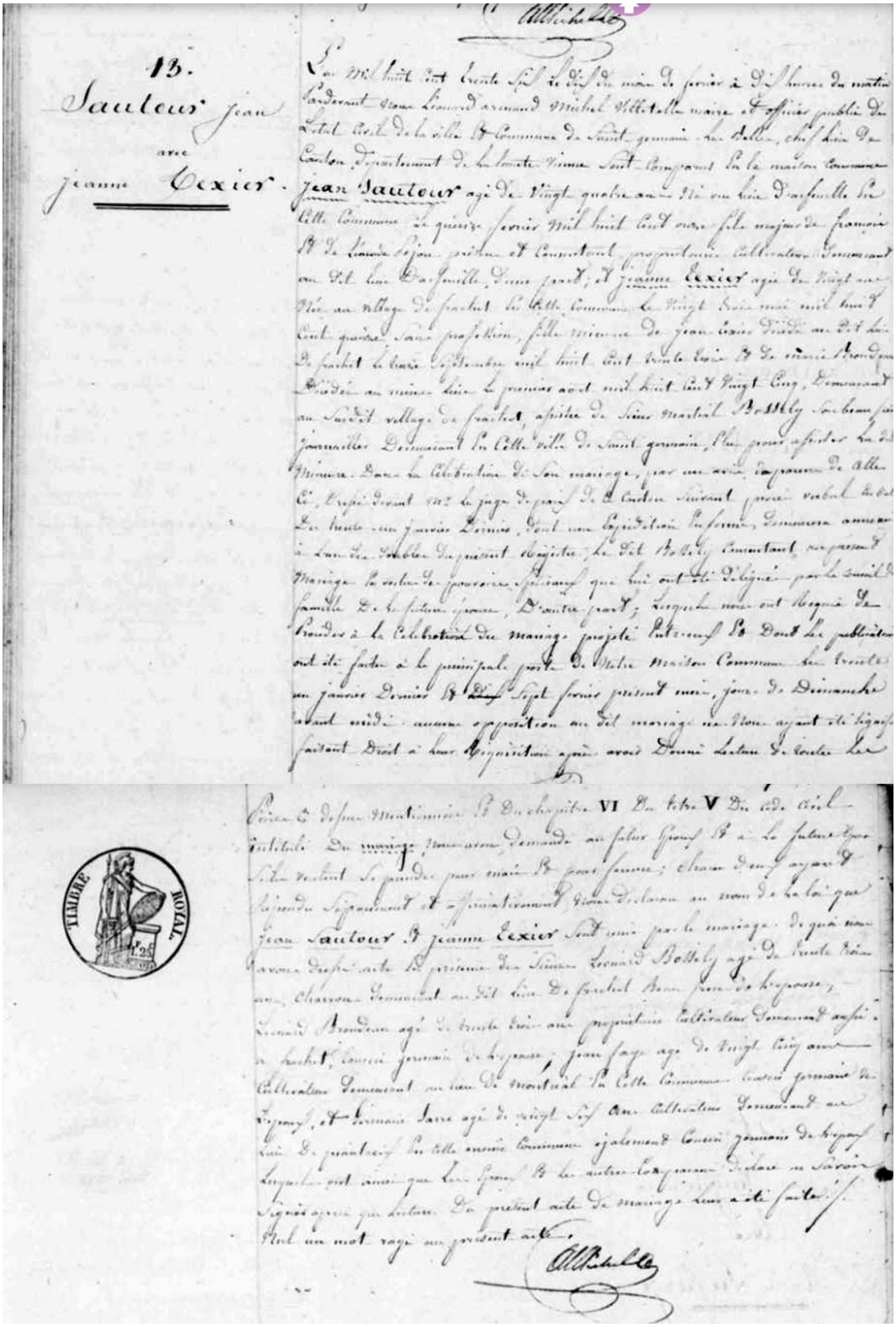

13.
Sautour jean
avec
jeanne Texier.

L'an mil huit cent trente sept le dix sept du mois de janvier à dix heures du matin
Par devant moi Léonard armand Michel Albitalle maire et officier public de
l'état civil de la ville et Commune de Saint germain les Belles, chef lieu de
Canton Département de la haute Vienne Sont Comparus En la maison Commune
jean Sautour agé de Vingt quatre ans Né en lieu d'arsanille En
Cette Commune de guéret le vingt sept mil huit cent onze fils majeur de françois
St de Cendre Sejeun prêtre et Cultivateur propriétaire Cultivateur Demeurant
au Dit lieu d'arsanille Dune part; Et jeanne texier agée de Vingt ans
Née au village de fraichet En Cette Commune le Vingt trois mai mil huit
Cent quatre sans profession, fille mineure de jean texier Cultivateur au Dit lieu
De fraichet et de marie Brondeau
Cultivateur au même lieu Le premier août mil huit cent Vingt Cinq, Demeurant
au Susdit village de fraichet, assistée de Sieur martial Bottely Cultivateur
journalier Demeurant En Cette ville de Saint germain, Elue pour assister La di
Mineure Dans la Celebration de Son mariage, par un acte du trente de Cet
Cr, trois devant moi le juge de paix De Ce Canton Suivant procès verbal En d
Du trente un janvier Dernier, Dont une Expédition En forme, Demeurera annexé
à Ces Ces Présentes Du présent Registre, Le Dit Bottely Comparant en personne
Mariage Le notaire de procréation susdit que lui ont été Délégué par le conseil de
famille De la future épouse, D'autre part; Lequel nous ont Requis De
Procéder à la Célébration du mariage projeté Entre eux Dont les publications
ont été faites à la principale porte De Notre maison Commune les trente
un janvier Dernier Et Dix Sept février présent mois, jours de Dimanche
Avant midi aucune opposition au dit mariage ne Nous ayant été Signifiée
faisant Droit à leur Requisition ayons Donné Lecture De toutes les

Pièces Et Susdites Mentionnées Et Du chapitre VI Du titre V Du Code Civil
Intitulé Du mariage nous avons Demandé au futur époux Et à la future épouse
Chacun En Particulier Si Ils Veulent Se prendre pour mari Et pour femme; Chacun d'eux ayant
Répondu Séparément Et Distinctement Nous Déclarons au nom De la loi que
jean Sautour Et jeanne texier Sont unis par le mariage; De quoi nous
avons Dressé acte En présence Des Sieurs Léonard Bottely agé De trente trois
ans, Charron Demeurant au Dit lieu De fraichet Beau frère de l'époux,
Léonard Brondeau agé de trente trois ans propriétaire Cultivateur Demeurant aussi
au fraichet, Cousin germain De l'épouse; jean Sage agé de Vingt Cinq ans
Cultivateur Demeurant au lieu De montaud En Cette Commune Cousin germain De
l'époux, Et Germain Sarre agé de vingt Six ans Cultivateur Demeurant au
Lieu De grandchamp En Cette même Commune également Cousin germain De l'époux
Lequel ont ainsi que Les époux Et le autre Les parents Déclaré ne savoir
Signer après Lecture Du présent acte De mariage Lui a été faite.
Dont un mot rayé nul présent acte.

Albitalle

Sosa 53
TEXIER Jeanne

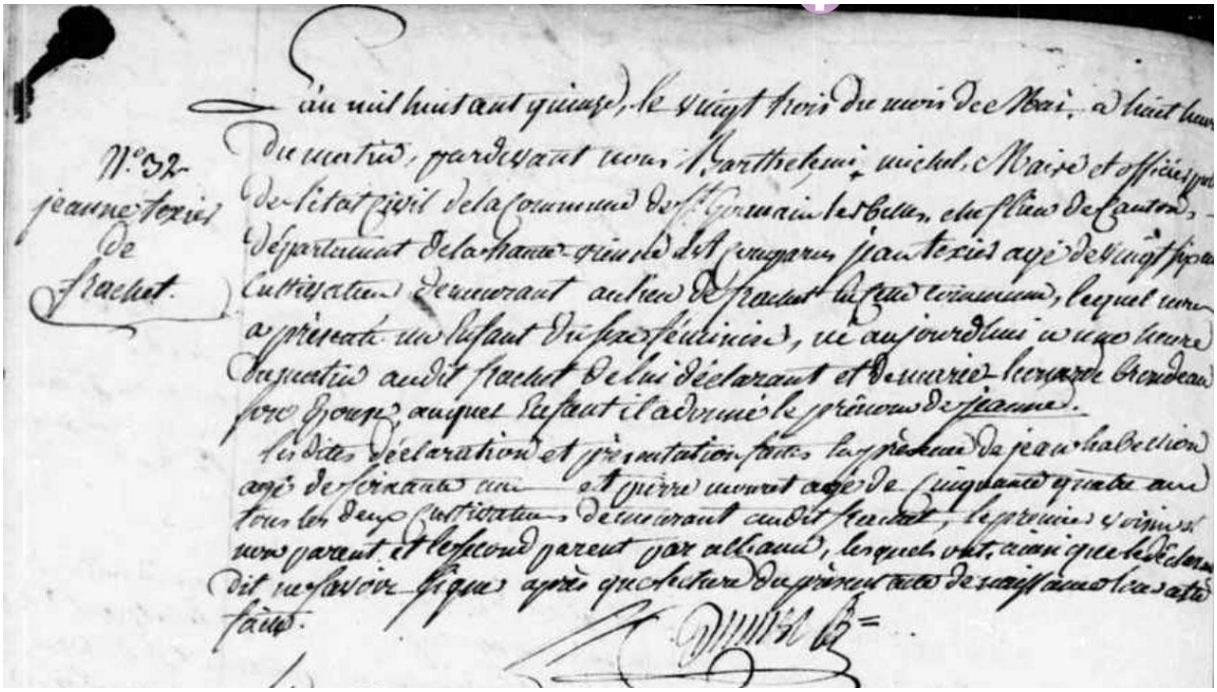

Sosa 54
MAURIS Léonard

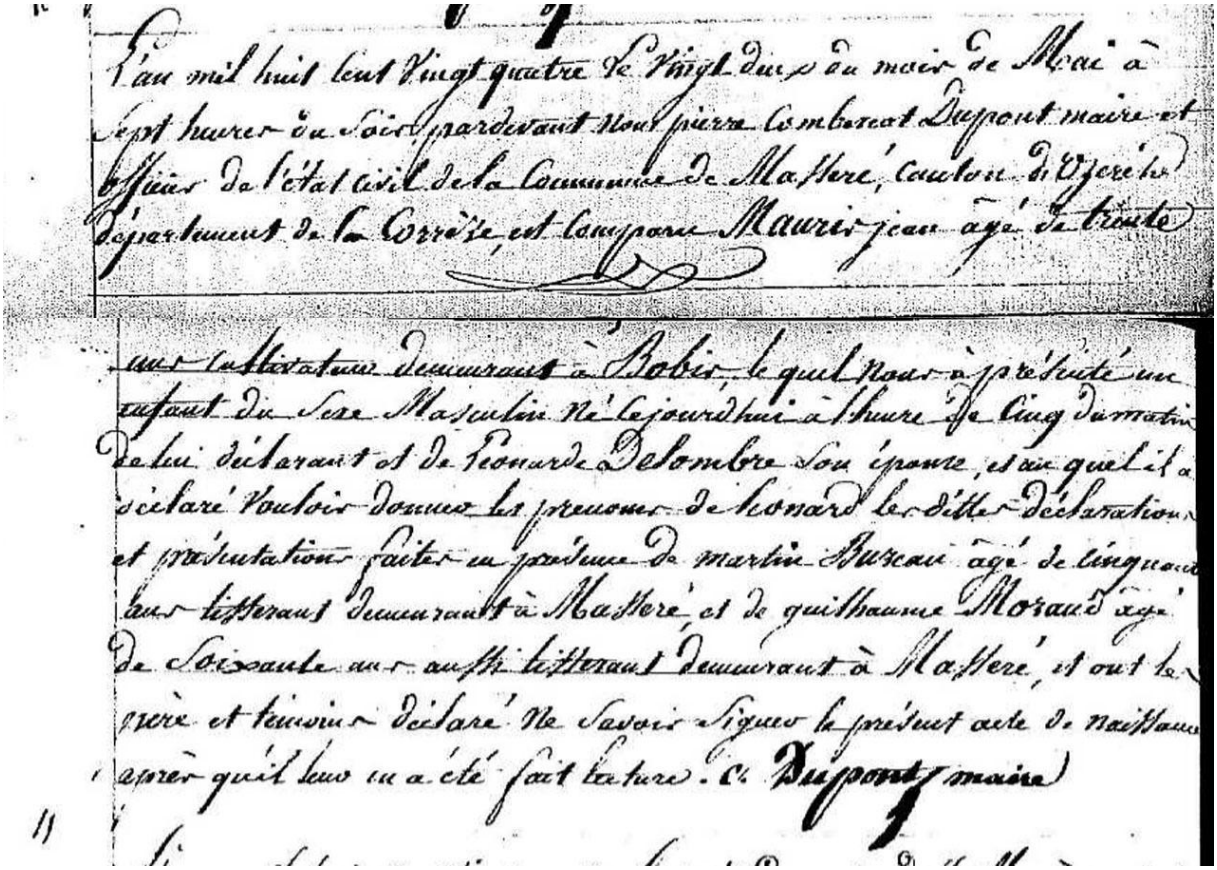

l'an mil huit cent vingt quatre le vingt deux du mois de Mai à
sept heures du soir, pardevant Nous pierre Cambecat Dupont maire et
officier de l'état civil de la Commune de Mastere, canton d'Ygrande
département de la Corrèze, est comparu Mauris jean agé de trente
ans cultivateur demeurant à Babin lequel Nous a présenté un
enfant du sexe Masculin Né le jourd'hui à heure de cinq du matin
de lui déclarant et de Leonarde Delombre son épouse, et auquel il a
déclaré Vouloir donner les prenoms de Leonard les dites déclaration
et présentation faites en présence de martin Bureau agé de cinquante
ans tisserand demeurant à Mastere, et de guilhaume Moraud agé
de soixante ans aussi tisserand demeurant à Mastere, et ont le
père et témoins déclaré Ne savoir signer la présent acte de naissance
après quil leur en a été fait lecture. C. Dupont maire

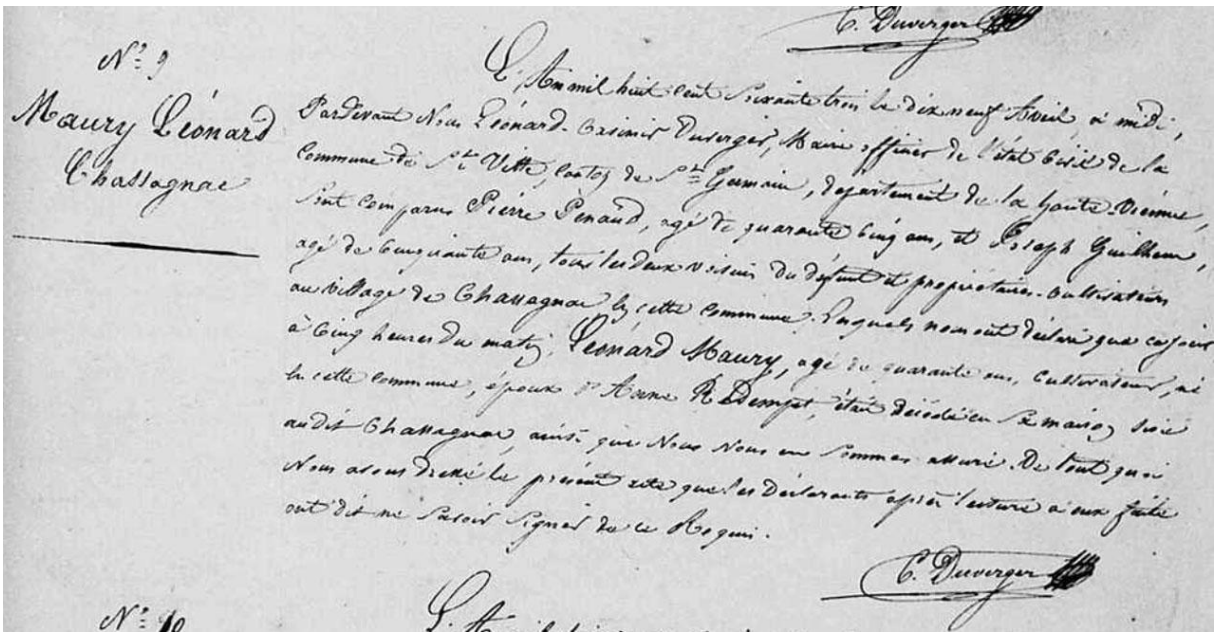

N° 9
Maury Léonard
Chassagnac

C. Duvergier

L'an mil huit cent soixante trois le dix neuf Avril à midi,
Pardevant Nous Léonard Casimir Duvergier, Maire officier de l'état civil de la
Commune de Ste Ville, Canton de Ste Germain, département de la haute Vienne,
sont comparus Pierre Renaud, agé de quarante cinq ans, et Joseph Guilhem,
agé de cinquante ans, tous les deux voisins du déposant et propriétaires cultivateurs
au village de Chassagnac de cette Commune, lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui
à cinq heures du matin, Leonard Maury, agé de quarante ans, cultivateur, né
en cette Commune, époux de Anne R Dumont, étant décédé en sa maison, sise
au dit Chassagnac ainsi que Nous nous en sommes assuré de tout quoi
Nous avons dressé le présent acte que les déclarants après lecture à eux faite
ont dit ne savoir signer de ce requis.

C. Duvergier

N° 10

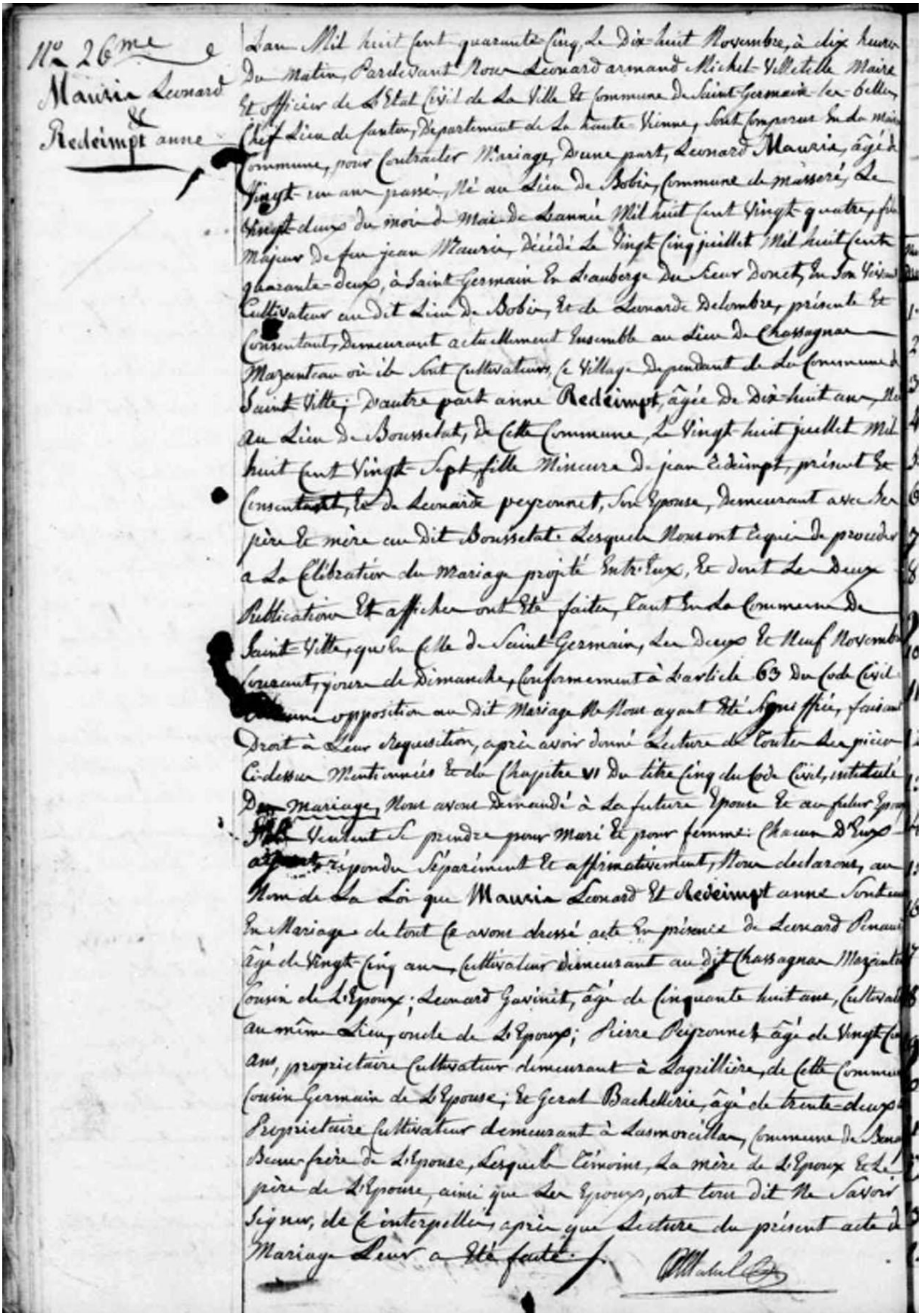

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 55
REDEMPT Anne

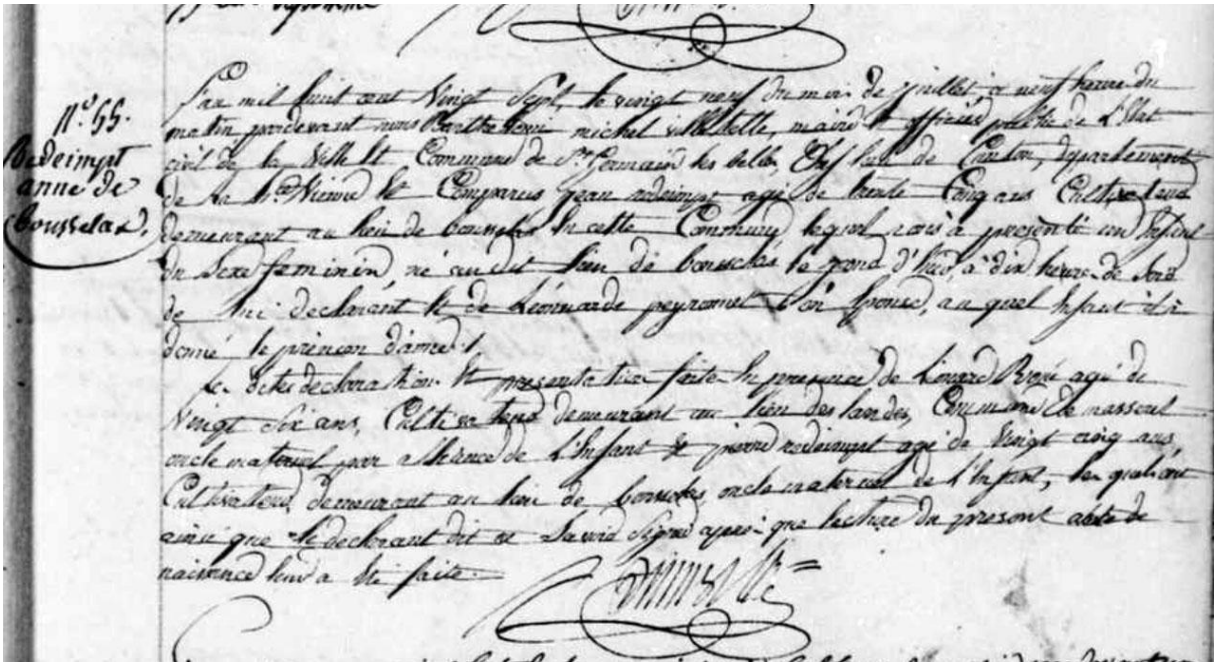

N°. 65.
Redempt
anne de
Coussac.

L'an mil huit cent Vingt Sept, le vingt neuf Prairial de juillet à neuf heures du
matin pardevant nous Charles Henri michel villatelle, maire et officier public de l'Etat
civil de la Ville St Commune de St Germain les belles, Chef lieu de Canton, Arrondissement
de la St Vienne le Comparus Jean redempt agé de trente Cinq ans Cultivateur
demeurant au lieu de Compeix Commune susdite lequel nous a presenté un Enfant
de Sexe feminin, ne ce jourd'hui Sept heures du matin d'hui, à du lieu de Sa
demeure declarant le dit Comparant pour Epouse, auquel Enfant il
donné le prénom d'Anne

Le dit declarant. Et presentant a été present Jacques Regné agé de
Vingt six ans, Cultivateur demeurant au lieu des Landes, Commune de Nassaud
oncle maternel par alliance de l'Enfant et Jeanne redempt agé de Vingt cinq ans
oncle maternel de l'Enfant, les quels ont
Cultivateur, demeurant au lieu de Compeix oncle maternel de l'Enfant,
ainsi que le declarant dit ne savoir signer apres lecture du present acte de
naissance dont a été fait

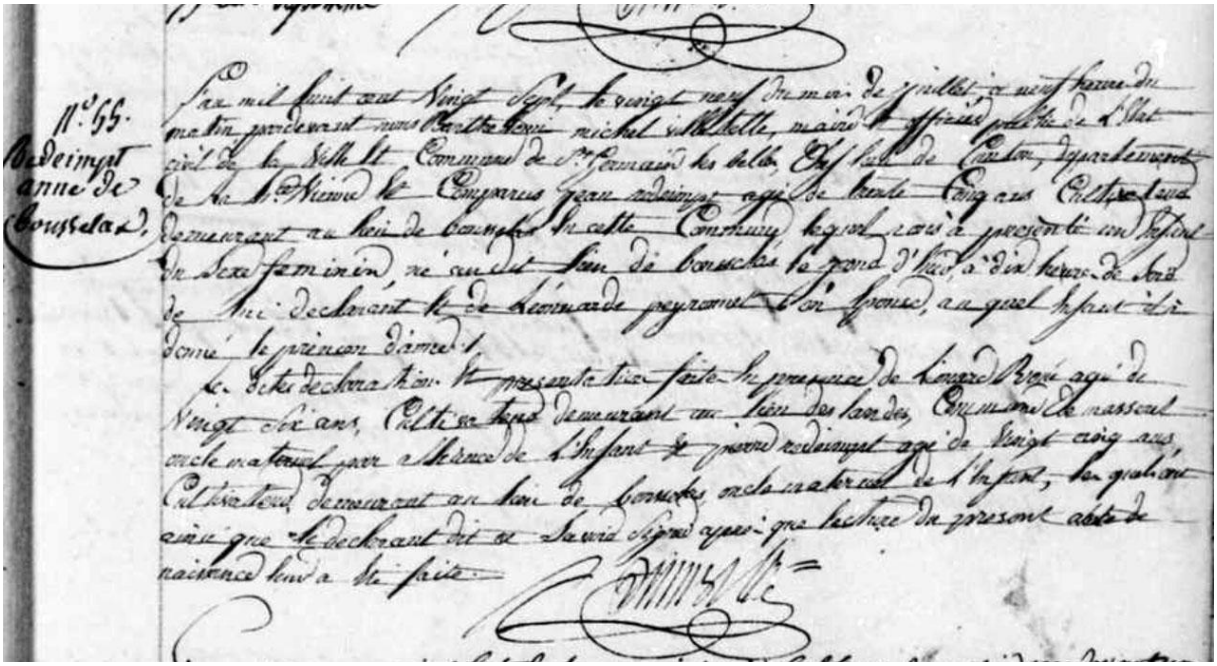

N°. 65.
Redempt
anne de
Coussac.

L'an mil huit cent Vingt Sept, le vingt neuf Prairial de juillet à neuf heures du
matin pardevant nous Charles Henri michel villatelle, maire et officier public de l'Etat
civil de la Ville St Commune de St Germain les belles, Chef lieu de Canton, Arrondissement
de la St Vienne le Comparus Jean redempt agé de trente Cinq ans Cultivateur
demeurant au lieu de Compeix Commune susdite lequel nous a presenté un Enfant
de Sexe feminin, ne ce jourd'hui Sept heures du matin d'hui, à du lieu de Sa
demeure declarant le dit Comparant pour Epouse, auquel Enfant il
donné le prénom d'Anne

Le dit declarant. Et presentant a été present Jacques Regné agé de
Vingt six ans, Cultivateur demeurant au lieu des Landes, Commune de Nassaud
oncle maternel par alliance de l'Enfant et Jeanne redempt agé de Vingt cinq ans
oncle maternel de l'Enfant, les quels ont
Cultivateur, demeurant au lieu de Compeix oncle maternel de l'Enfant,
ainsi que le declarant dit ne savoir signer apres lecture du present acte de
naissance dont a été fait

Sosa 56
MADESCLAIRE Jean

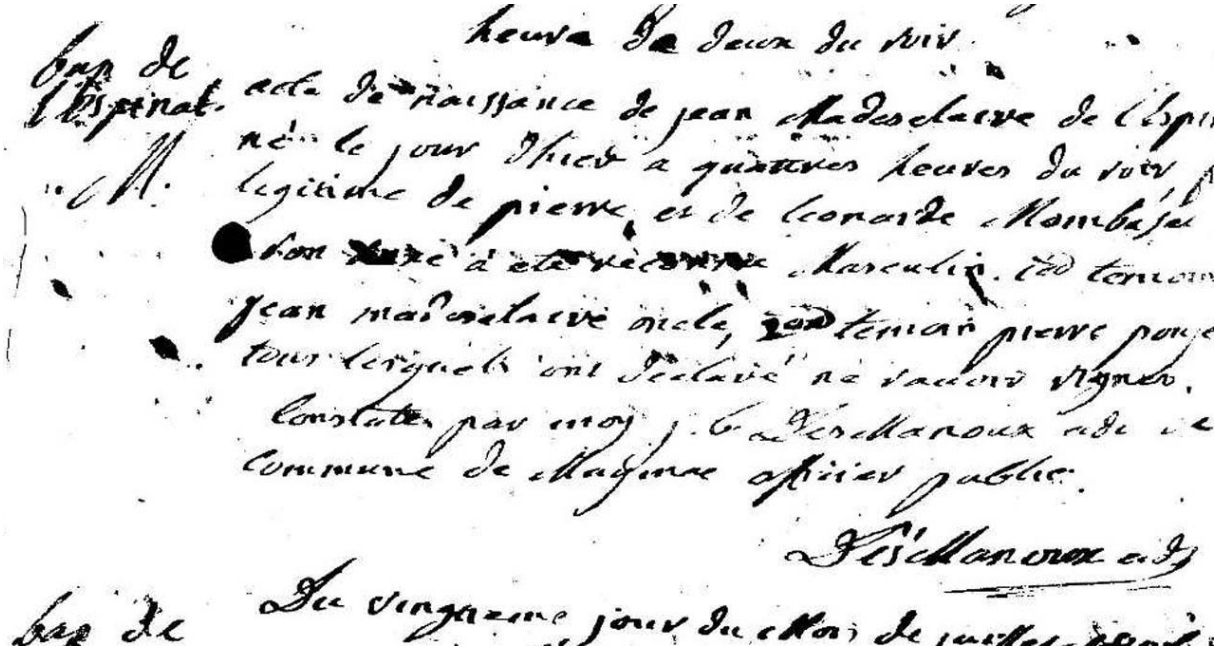

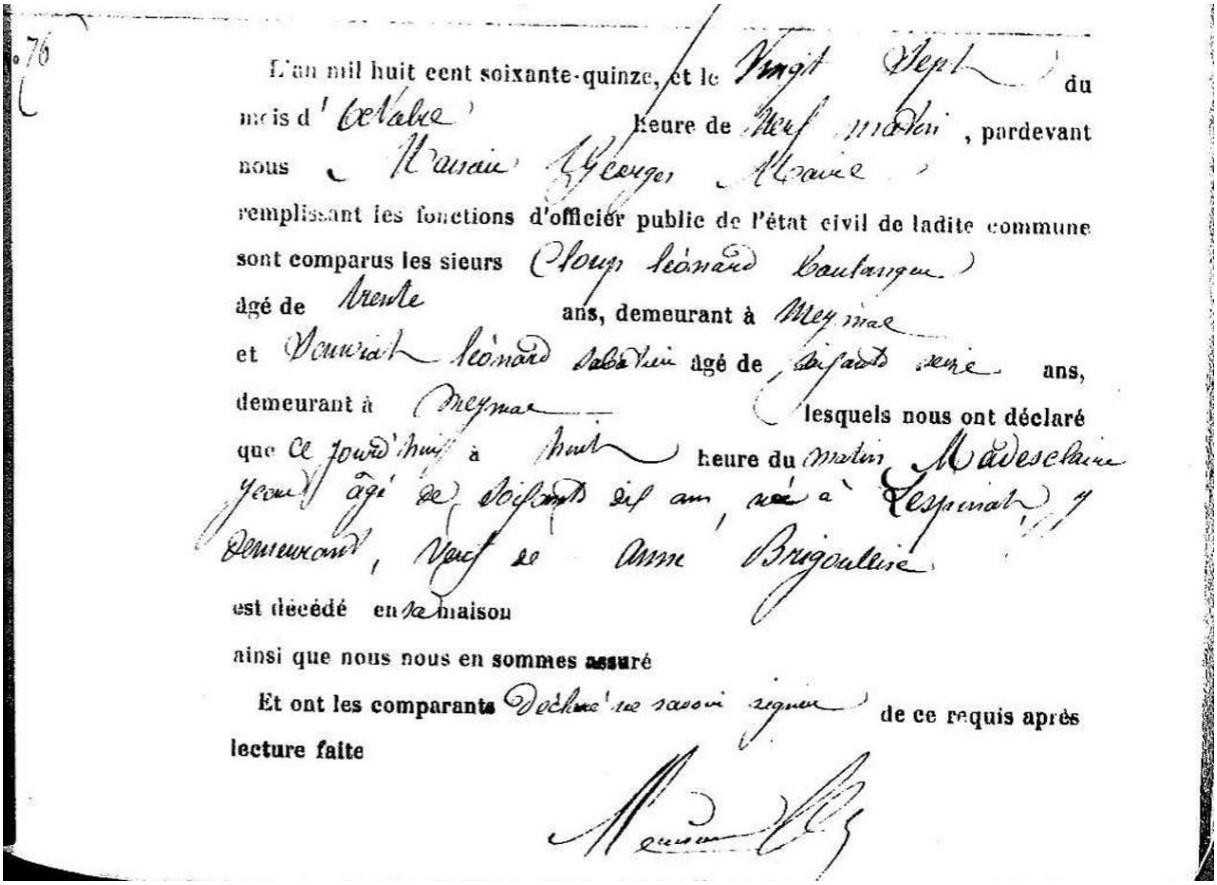

L'an mil huit cent soixante-quinze, et le Vingt Sept du
mois d'Octobre heure de Neuf matin, pardevant
nous Maire Officier remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune
sont comparus les sieurs Loup Léonard Cantarque
âgé de trente ans, demeurant à Meymac
et Doucet Léonard Sabotier âgé de vingt sept ans,
demeurant à Meymac lesquels nous ont déclaré
que ce jourd'hui à huit heure du matin Madesclaire
Jean âgé de soixante dix ans, né à Lespinat
demeurant, Veuf de Anne Brigouleix
est décédé en sa maison
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

Sosa 56-57
MADESCLAIRE Jean-BRIGOULEIX Anne

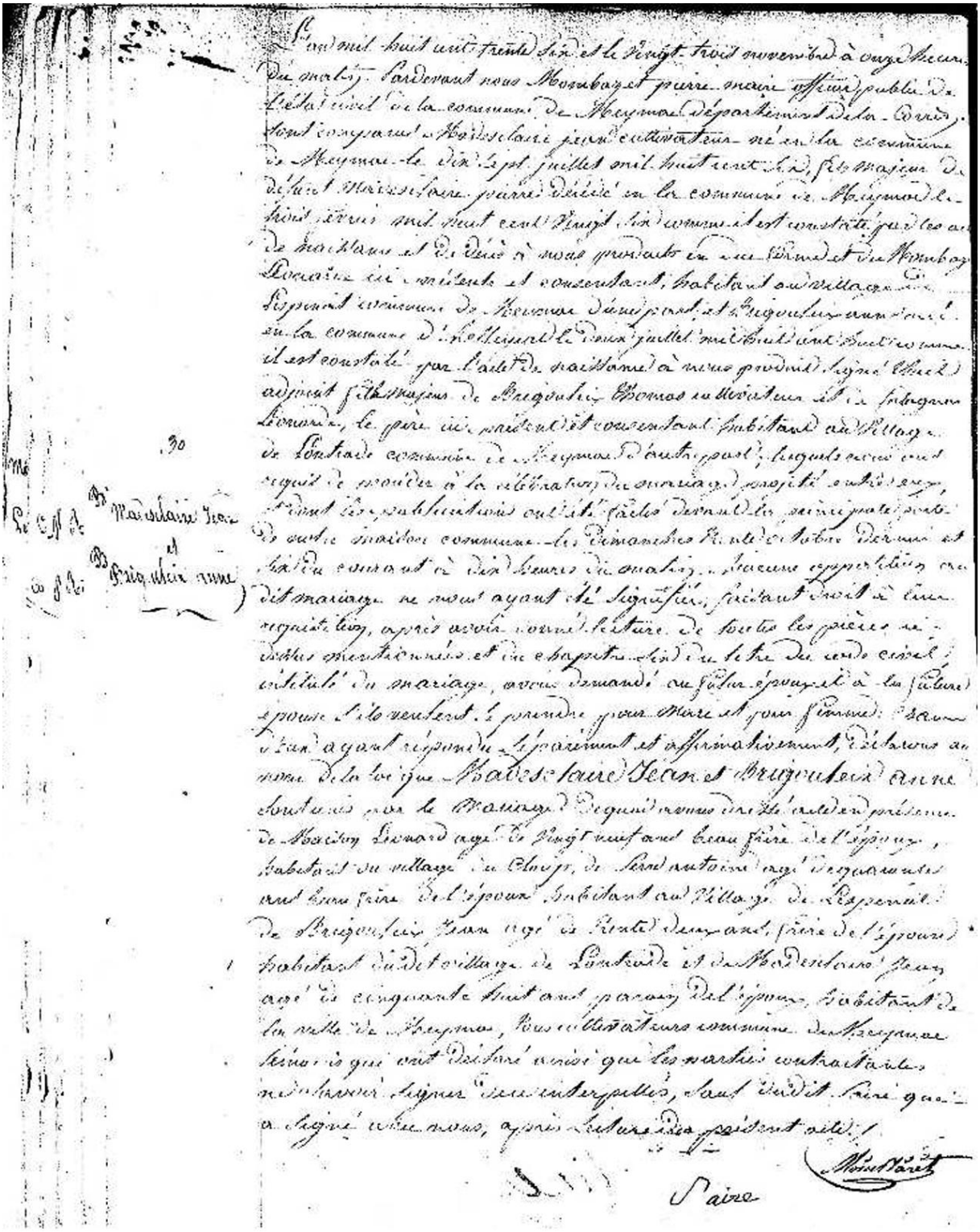

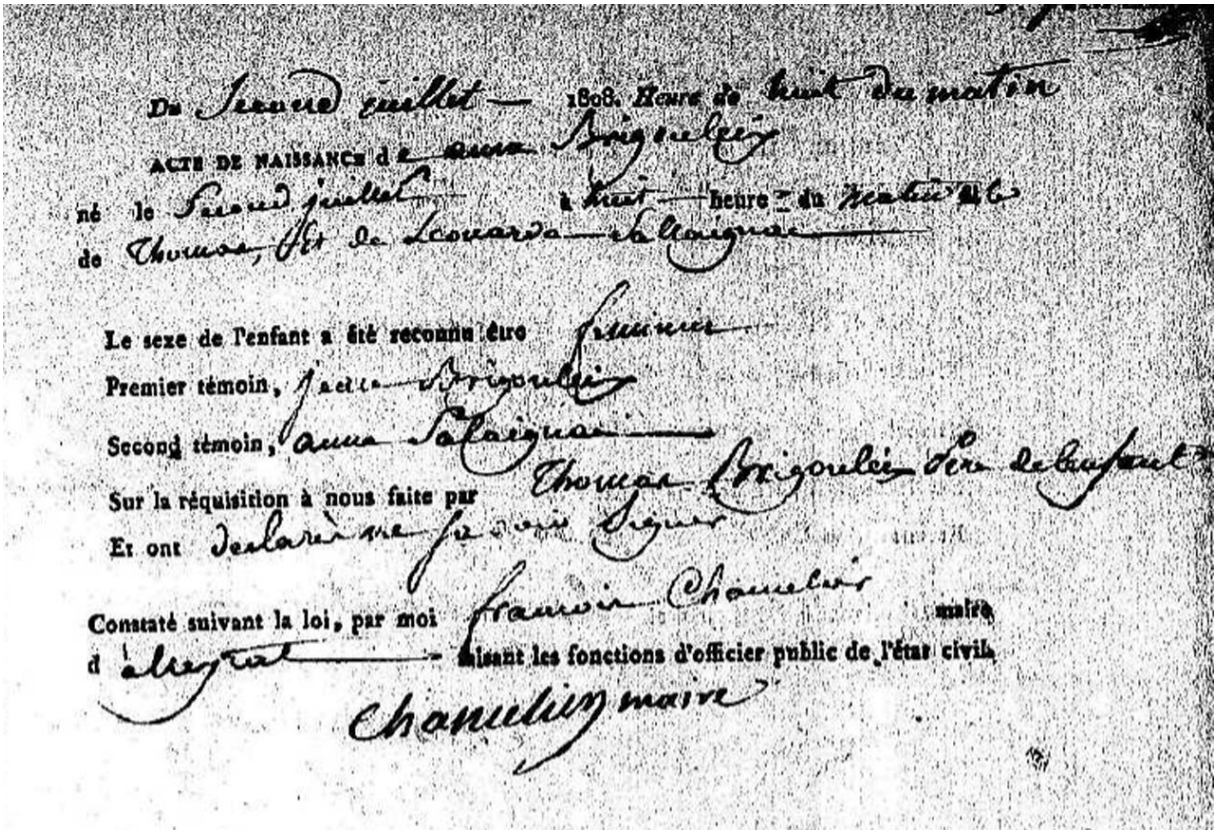

Du Second juillet — 1808. Heure de huit du matin
ACTE DE NAISSANCE de Anne Brigouleix
né le Second juillet — à huit — heure — du matin
de Thomas, fils de Leonard — Lalaigne —

Le sexe de l'enfant a été reconnu être feminin
Premier témoin, Jacques Brigouleix
Second témoin, Anne Lalaigne —
Sur la réquisition à nous faite par Thomas Brigouleix père de l'enfant
Et ont declaré ne savoir signer
Constaté suivant la loi, par moi François Chanelier maire
d'Allegre — faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
Chanelier maire

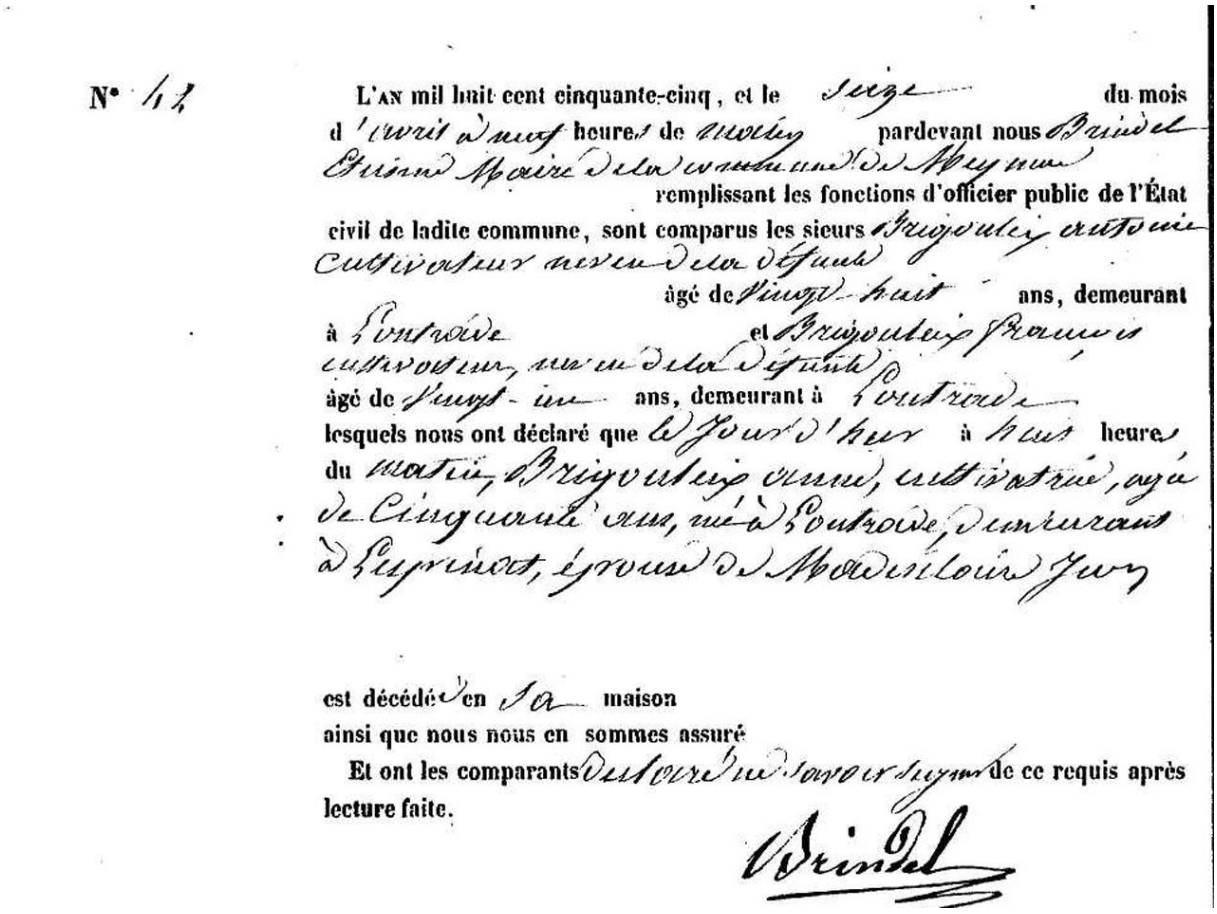

N° 11

L'AN mil huit cent cinquante-cinq, et le seize du mois
d'avril à neuf heures du matin pardevant nous Brindel
Etienne Maire de la commune de Mercoeur
remplissant les fonctions d'officier public de l'État
civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Brigouleix cultivateur
cultivateur ne sachant de signer
âgé de vingt-huit ans, demeurant
à Soutrode et Brigouleix François
cultivateur, sachant de signer
âgé de vingt-un ans, demeurant à Soutrode
lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à huit heures
du matin, Brigouleix Anne, cultivatrice, âgée
de Cinquante ans, née à Soutrode, demeurant
à Lespinat, épouse de Mathieu Jean

est décédée en sa maison
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.
Brindel

Sosa 58
LAVAL Jean

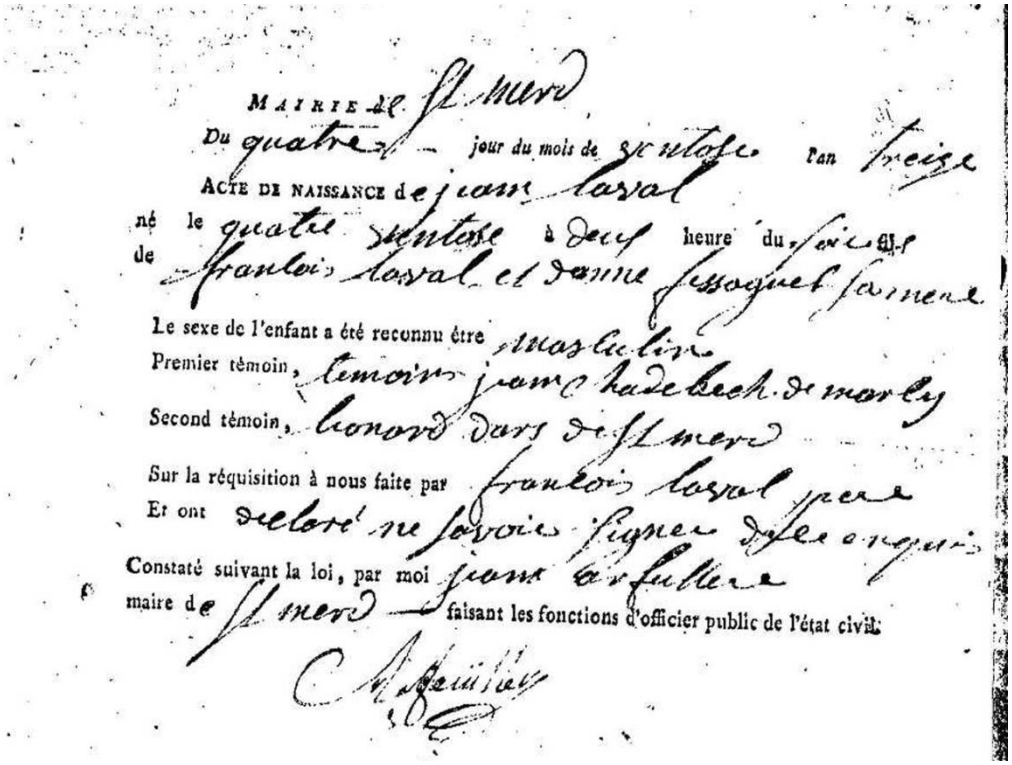

MAIRIE de St Mard

Du quatre — jour du mois de ventose l'an treize

ACTE DE NAISSANCE de jean laval

né le quatre ventose à deux heure du soir fils

de François laval et Jeanne Jacquet Jarnene

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, témoin jean Hadebech de marly

Second témoin, leonard dars de St mard

Sur la réquisition à nous faite par françois laval pere

Et ont declaré ne savoir signer de ce enquis

Constaté suivant la loi, par moi jean Defuller

maire de St mard — faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sosa 59
COURTEIX Anne

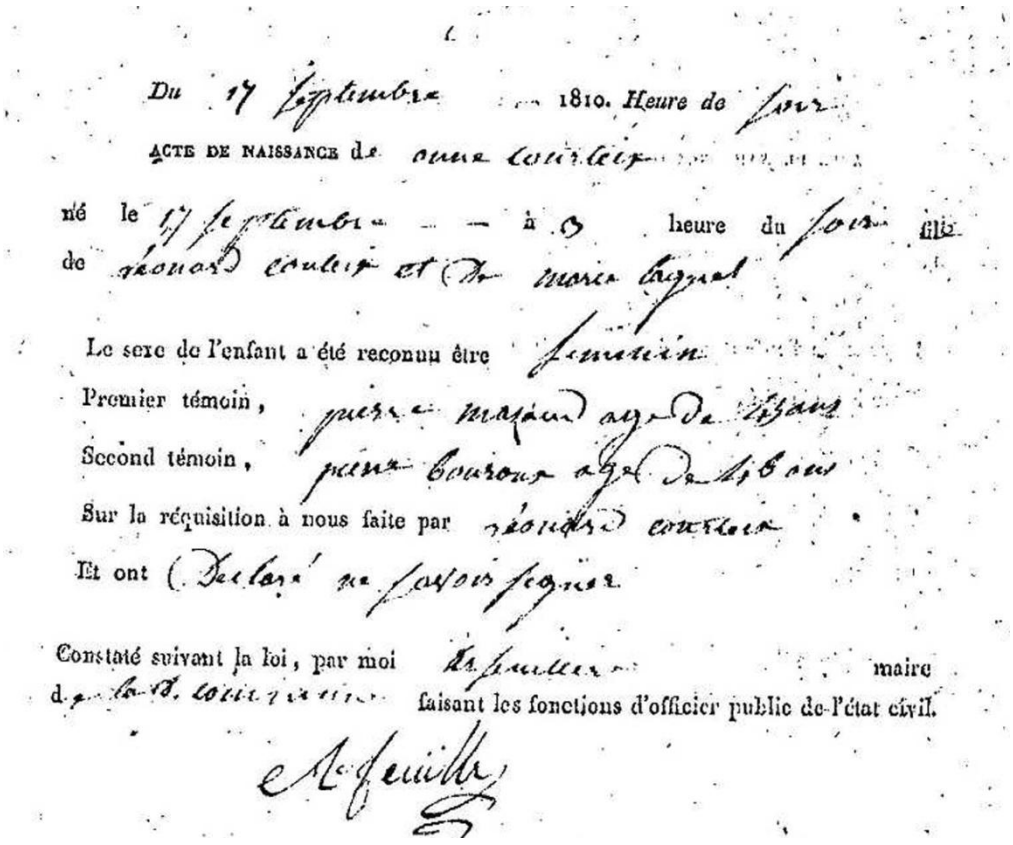

Du 17 septembre — 1810. Heure de soir

ACTE DE NAISSANCE de anne courteix

né le 17 septembre — à 8 heure du soir fille

de leonard courteix et de marie lagnal

Le sexe de l'enfant a été reconnu être feminin

Premier témoin, pierre maysou age de 42 ans

Second témoin, pierre bourdeau age de 46 ans

Sur la réquisition à nous faite par leonard courteix

Et ont (Declaré ne savoir signer

Constaté suivant la loi, par moi Defuller maire

de la B. courteix faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sosa 58-59
LAVAL Jean-COURTEIX Anne

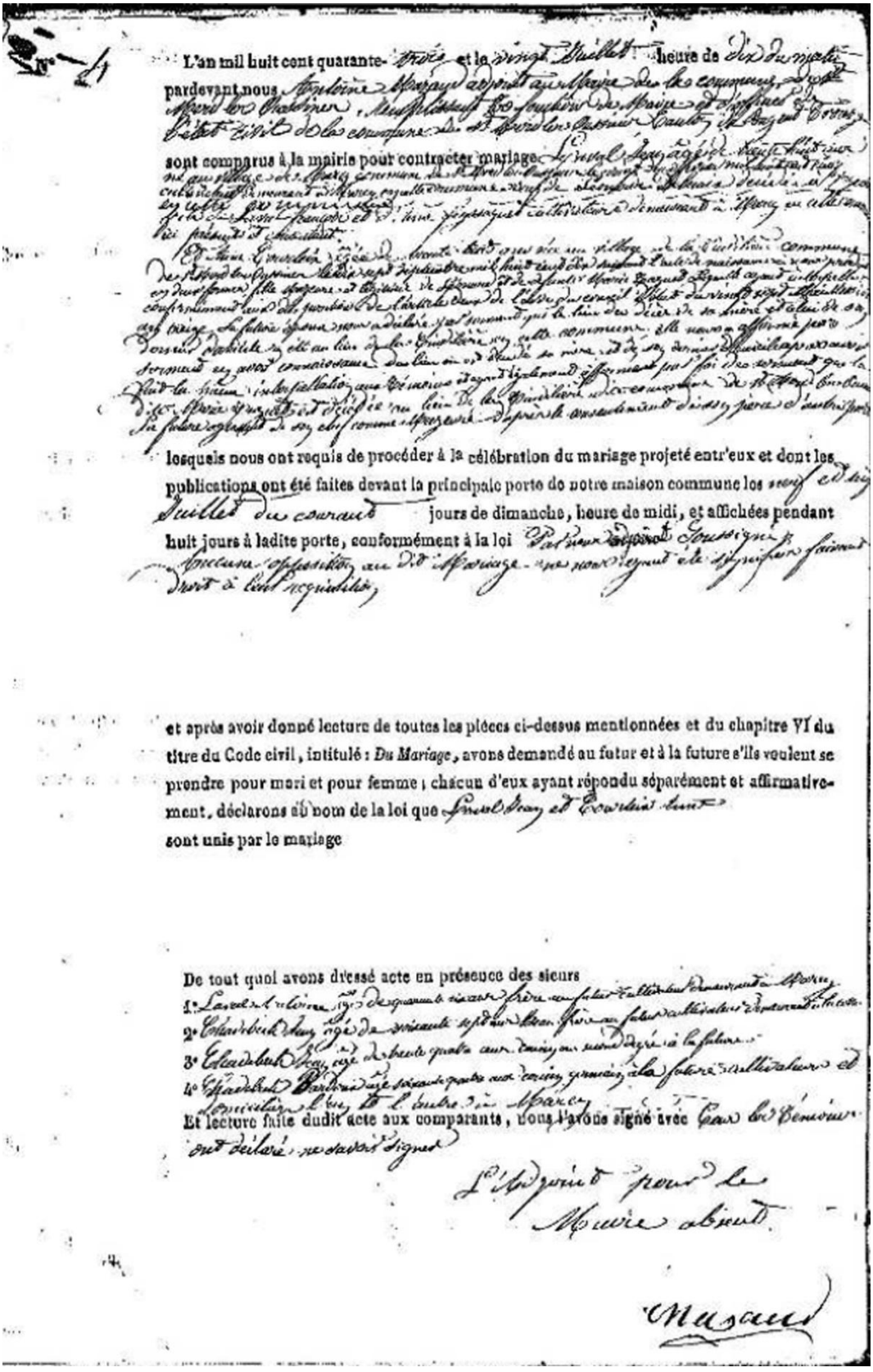

L'an mil huit cent quarante-trois et le vingt Juillet heure de dix du matin pardevant nous Antoine Mazeyrie adjoint au Maire de la commune de Marcillac Chabrignac, Remplissant les fonctions de Maire et officier de l'état civil de la commune de St Bonnet les Quatre Routes Canton de Beynat Corrèze

sont comparus à la mairie pour contracter mariage

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les neuf et dix Juillet du courant jours de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite porte, conformément à la loi

et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé : *Du Mariage*, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

sont unis par le mariage

De tout quoi avons dressé acte en présence des sieurs

1° Laval
2° Courteix
3° Courteix
4° Courteix

Et lecture faite dudit acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux les Témoins et déclaré ne savoir signer

L'Adjoint pour le Maire absent

Mazeyrie

Sosa 60-61
PENELAUD Jean-PINTOU Jeanne

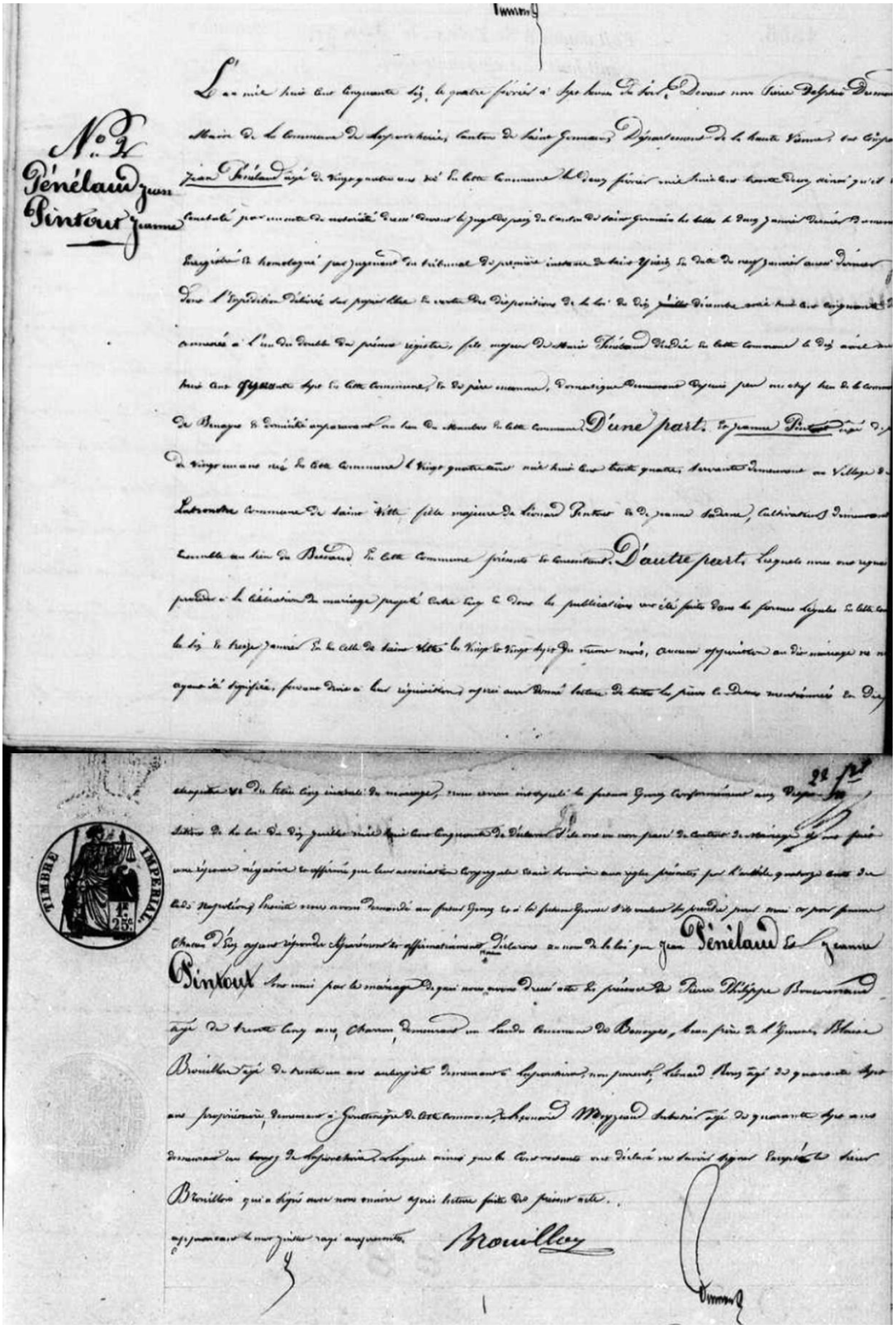

Sosa 61
PINTOU Jeanne

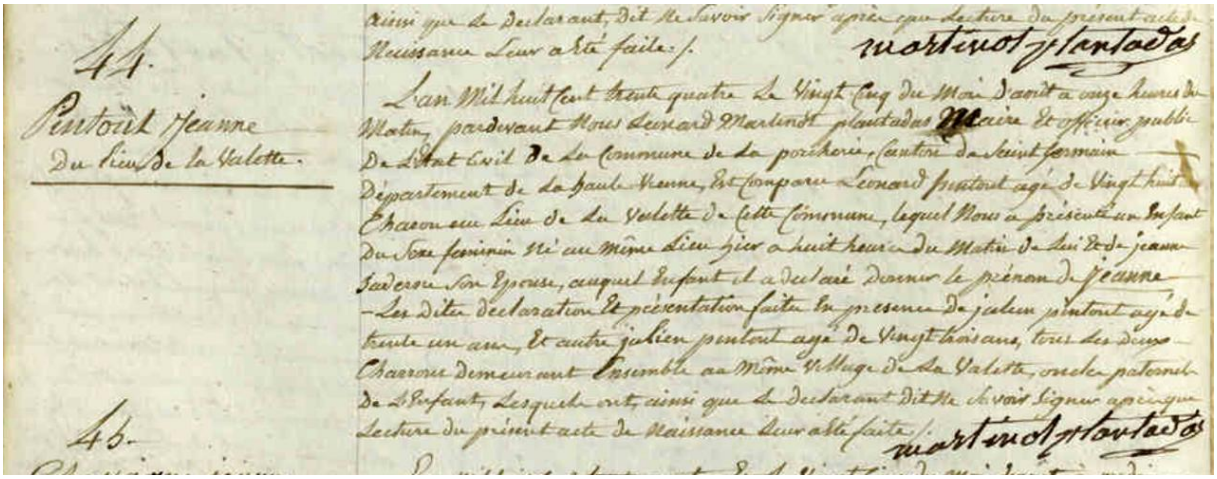

44.
Pintoul Jeanne
Du lieu de la Valette.

ainsi que la Declarant, Dit ne Savoir Signer après que Lecture du présent acte de Reconnaissance Leur a été faite. / martinot y tantot

L'an Mil huit cent trente quatre Le Vingt Cinq du Mois d'août à onze heures du Matin, pardevant Nous Leonard Martinot plantadas Maire et officier public De l'état Civil de la Commune de la porcherie, Canton de Saint Germain Département de la haute Vienne, Est Comparu Leonard pintout agé de Vingt huit Chaumeau Lieu de la Valette de cette Commune, lequel Nous a présenté un Enfant Du Sexe feminin Né au même lieu hier a huit heures du Matin de lui et de jeanne Jadreau Son Epouse, auquel Enfant il a declaré donner le prénom de Jeanne — Les dites Declaration et présentation faites en presence de julien pintout agé de trente un ans, Et autre julien pintout agé de Vingt trois ans, tous les deux Chaumeau demeurant Ensemble au même Village de la Valette, oncle paternel de l'Enfant, Lesquels ont, ainsi que la Declarant Dit ne Savoir Signer après que Lecture du présent acte de Naissance Leur a été faite. / martinot y tantot

46.

Sosa 62
MAFFREIX Léonard

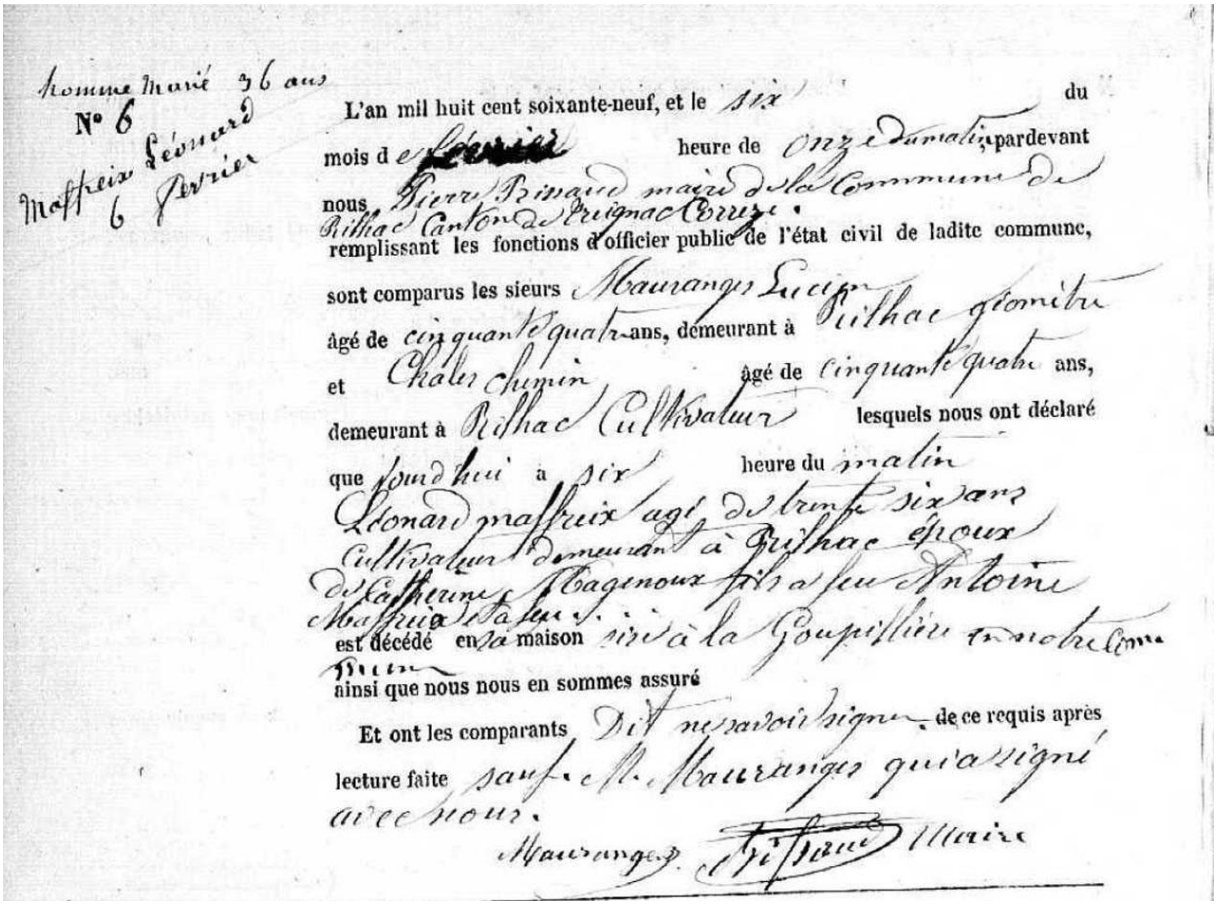

homme marié 36 ans
N° 6
Maffreix Léonard
6 février

L'an mil huit cent soixante-neuf, et le six du mois de février heure de onze d'matin, pardevant nous, Pierre Rivaud maire de la Commune de Rilhac Canton de Brignac Corrèze, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Maurange Lucien âgé de cinquante quatre ans, demeurant à Rilhac géomètre et Chaler Chimin âgé de cinquante quatre ans, demeurant à Rilhac Cultivateur lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui à six heure du matin Léonard maffreix agé de trente six ans Cultivateur demeurant à Rilhac époux de Catherine Magenoux fils de feu Antoine Maffreix de Rilhac est décédé en sa maison sise à la Coupillière commune ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants dit ne savoir signer de ce requis après lecture faite sauf. M. Maurange qui a signé avec nous.

Maurange. Rivaud Maire

Sosa 62-63
MAFFREIX Léonard-MAGENOU Catherine

N° 1

L'an mil huit cent cinquante-neuf, et le Cinq juin
heure de Deux du soir par devant nous maire de Rejaïsse
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus
à la mairie pour contracter Mariage jean Maffrey age de vingt six ans
Cultivateur demeurant a Rajeros de notre Commune Commune Domaty
fils de feu Leonard décédé a Villac teignac le vingt six août mil huit cent
cinquante huit et de Jeanne Devoge décédé au même lieu
Villac teignac le quatre novembre mil huit cent cinquante trois
d'une part.
et Catherine Magenoux fille mineure agée de vingt ans née en
notre Commune de feu Leonard décédé notre Commune et de Marie Jeanne
Cultivatrice demeurant aussi a Rajeros Commune de Rejaïsse de présent
et autorisant le mariage d'autre part

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune, les vingt deux et vingt neuf mai jour de dimanche, heure de midi, et affichées pendant huit jours à ladite porte, conformément à la loi. dans qu'il nous soit parvenue aucune opposition au dit Mariage

Faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces relatives à leur état et aux formalités du Mariage, du chapitre VI du titre *Mariage*, *sur les droits et les devoirs respectifs des époux*, nous les avons interpellés, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le Mariage, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de Mariage; sur leur réponse negative

nous avons demandé au futur et à la future s'il veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré que Maffrey jean
et Magenoux Marie
sont unis par le Mariage

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs :

1° Chemin Charles Cultivateur Cousin a futur agé de quarante deux ans
2° Cossac Martial cultivateur agé de cinquante huit ans
3° Magenoux Leonard cultivateur agé de vingt huit ans
4° Bartolin jeune Cultivateur agé de vingt cinq ans

Et lecture faite dudit acte aux compe ants, nous l'avons signé avec le
Le garçon Cousin ayant declaré ne savoir signer de ce requis après
Lecture faite.

Signé

Sosa 63
MAGENOU Catherine

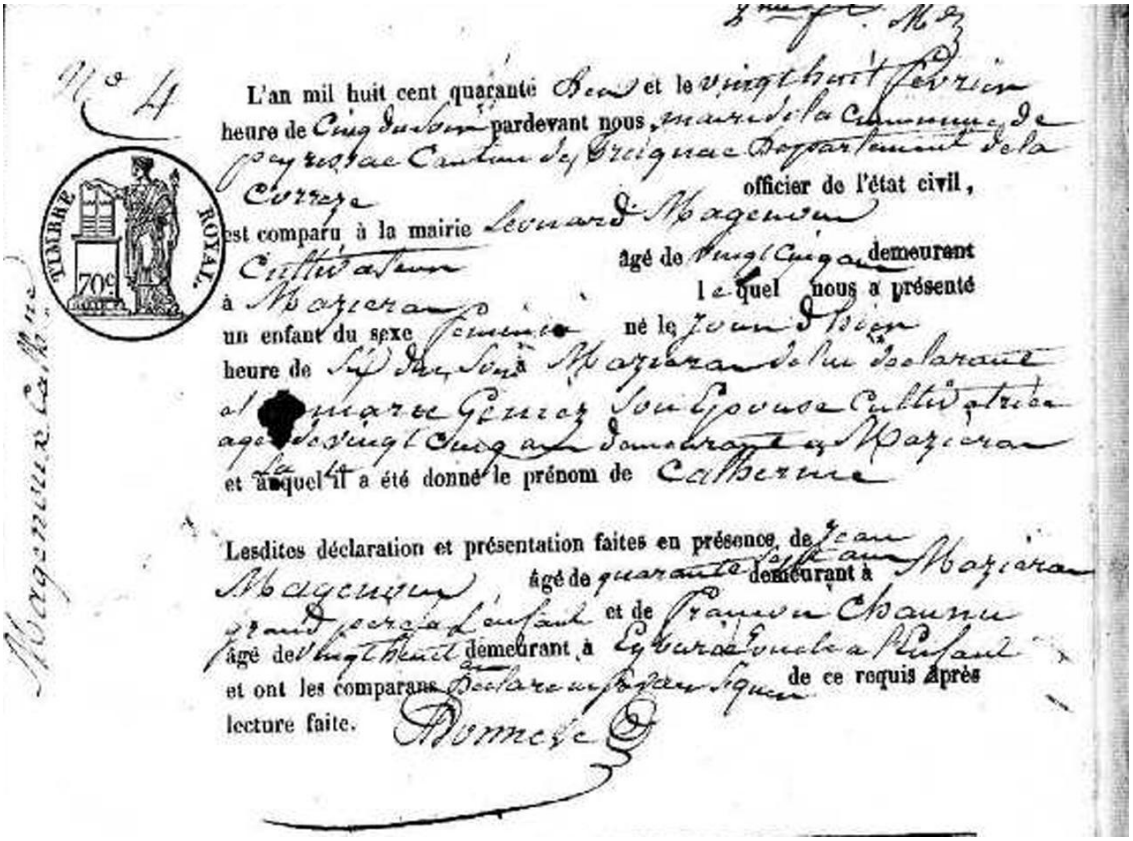

L'an mil huit cent quarante Deux et le vingt huit Février
heure de Cinq du soir pardevant nous, maire de la Commune de
Peyrelevade Canton de Gentioux Département de la
Corrèze officier de l'état civil,
est comparu à la mairie Leonard Magenou
Cultivateur âgé de Vingt Cinq ans demeurant
à Mazieras lequel nous a présenté
un enfant du sexe Feminin né le Jeune d'hier
heure de Sept du Soir à Mazieras de lui déclarant
et [redacted] Guillaume Genest Sous Lieutenant Cultivateur
âgé de Vingt Cinq ans demeurant à Mazieras
et auquel il a été donné le prénom de Catherine

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean
Magenou âgé de quarante ans demeurant à
Mazieras grand père de l'enfant et de François Chaunu
âgé de Vingt Huit ans demeurant à Peyrelevade voisin de l'enfant
et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.

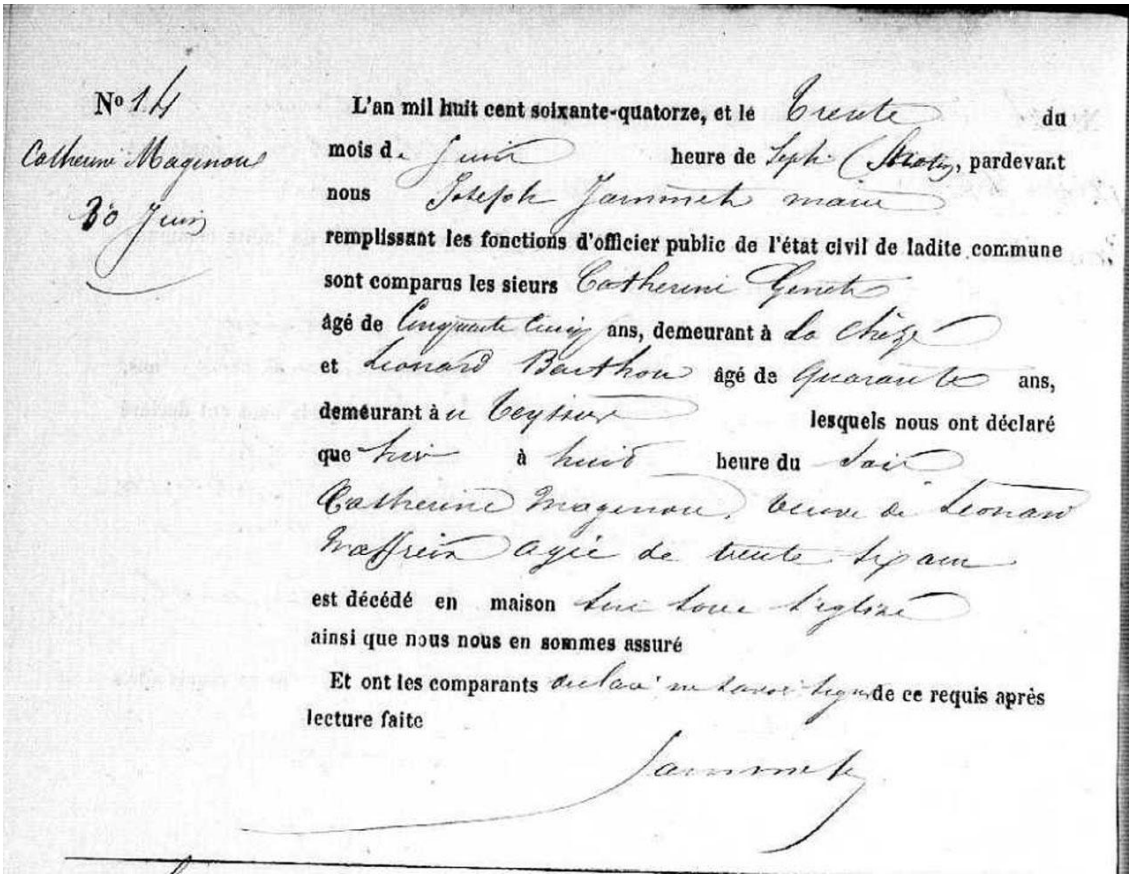

N° 14
Catherine Magenou
30 juin

L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le Trente du
mois de Juin heure de Sept (Sept) heures, pardevant
nous Joseph Jammet maire
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune
sont comparus les sieurs Catherine Genest
âgé de Cinquante Cinq ans, demeurant à Le Chaix
et Leonard Barthou âgé de Quarante ans,
demeurant à Peyrelevade lesquels nous ont déclaré
que hier à huit heure du soir
Catherine Magenou veuve de Leonard
Maffren âgée de trente sept ans
est décédé en maison sise Roue Peyrelevade
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

Jammet

Sosa 64
LORNAT Jean

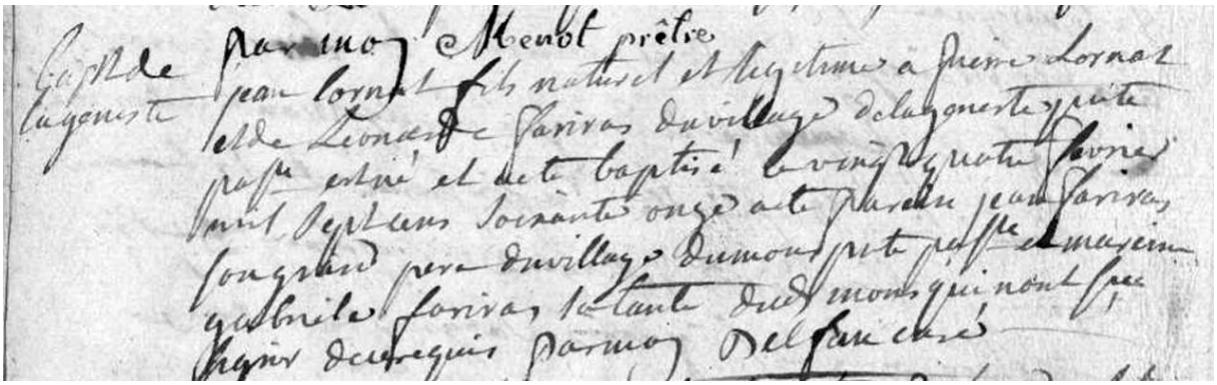

Extrait de Lugaignac
Parmo Menot prêtre
Jean Lornat fils naturel et légitime à Pierre Lornat
et de Léonarde Soriras du village de Lugaignac paroisse
dud. lieu et de ce baptisé le vingt septembre mil
sept cent soixante onze a été parrain Jean Soriras
son grand père du village dudit Lugaignac paroisse et meyen
Gabriele Soriras tante dud. enfant qui ont signé
avec nous ledit jour Parmo Del Sau curé

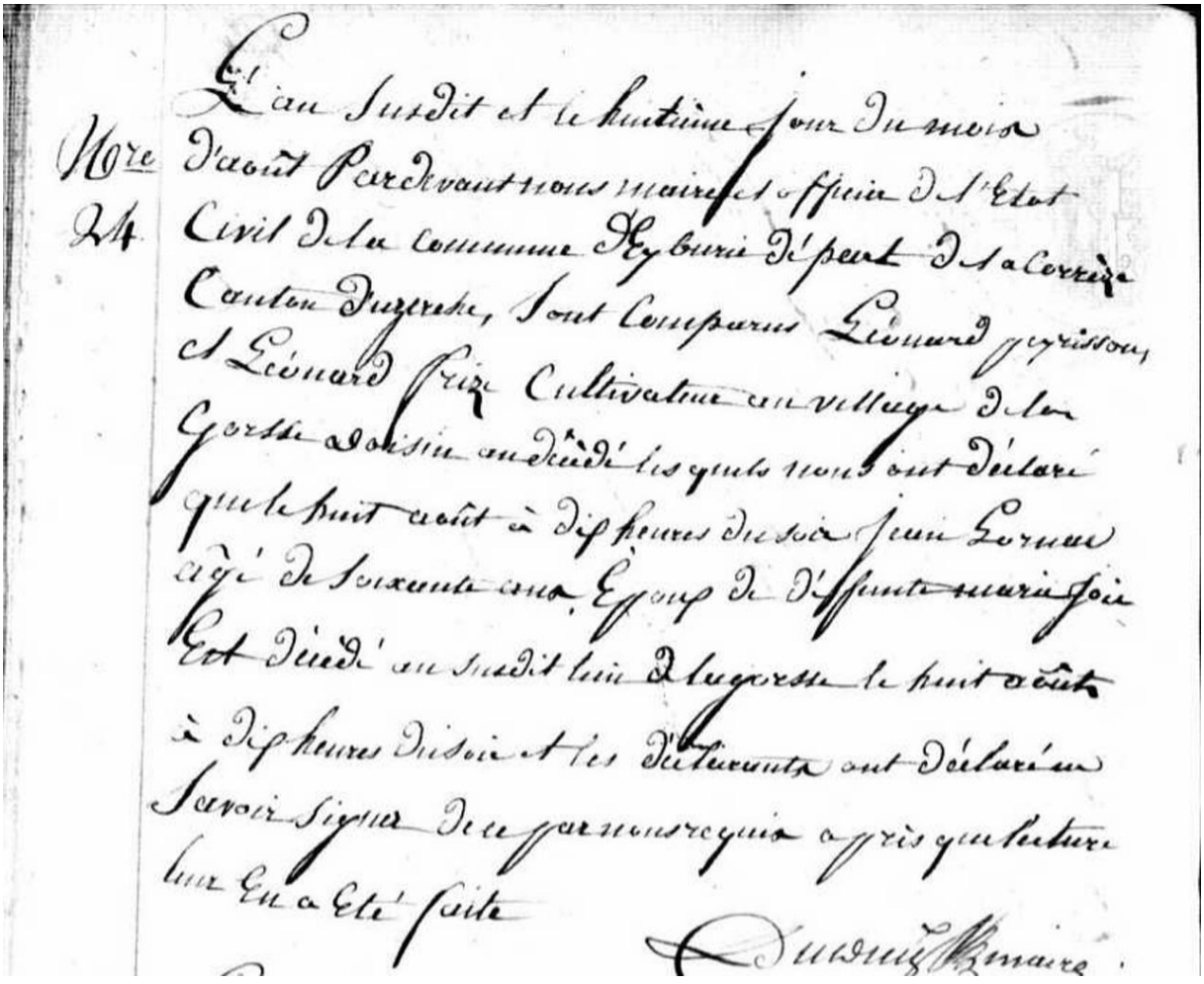

L'an susdit et le huitième jour du mois
Mre d'août Par devant nous maire et officier de l'Etat
24 Civil de la commune de Lyburie dépendt de la Corrèze
Canton Duzerche, sont comparus Léonard Jeyrisson
et Léonard Prize Cultivateur en village de la
Gorsse lesquels nous ont déclaré
que le huit août à dix heures du soir Jean Lornac
âgé de soixante cinq ans époux de Marie Joie
est décédé en ledit lieu de Lugaresse le huit août
à dix heures du soir et les déclarants ont déclaré ne
savoir signer de ce par nous requis a gris que lecture
leur en a été faite

Dudreuil Maire

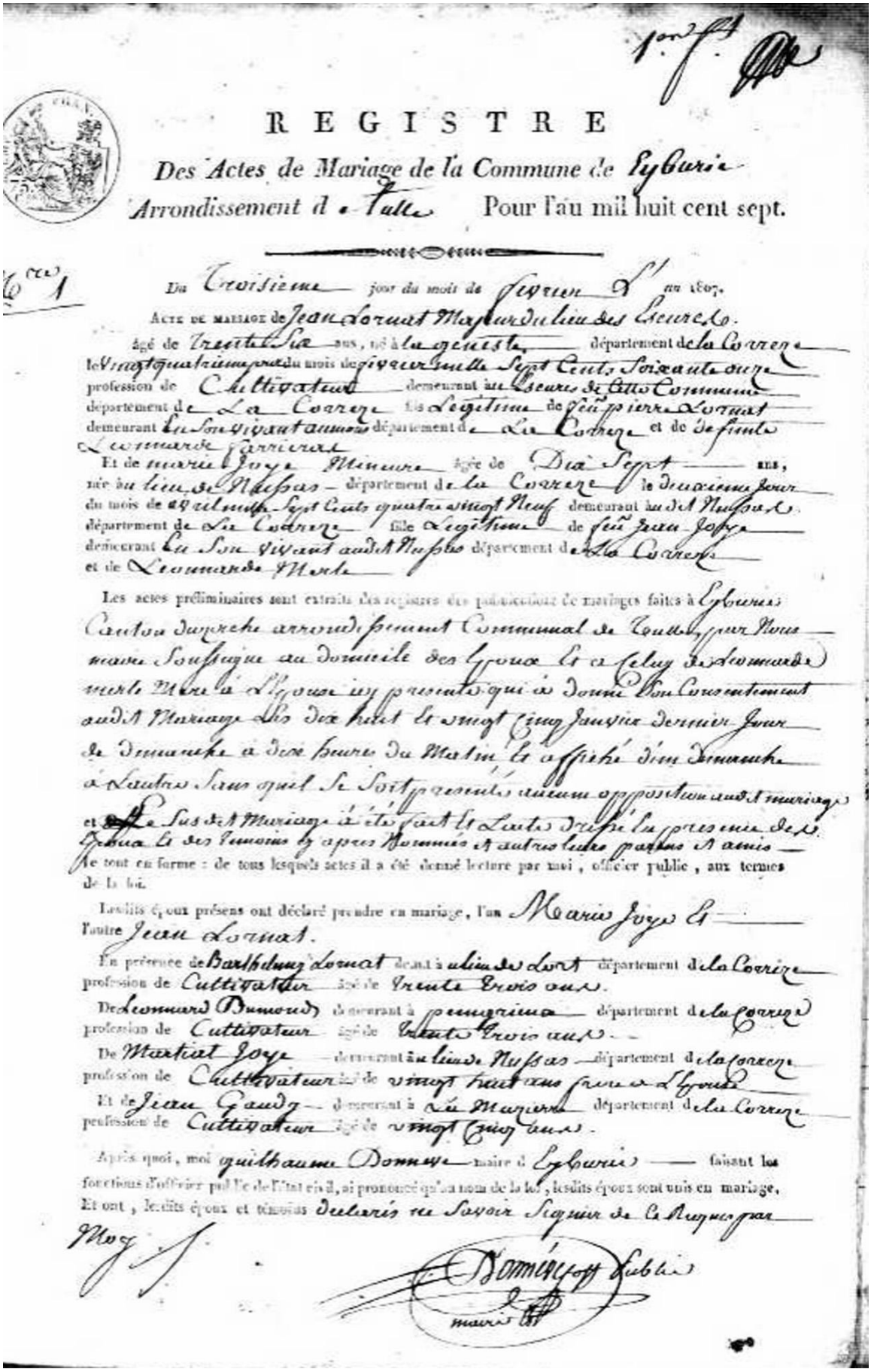

REGISTRE

Des Actes de Mariage de la Commune de Lyburie
Arrondissement d. Tulle Pour l'an mil huit cent sept.

Du Troisieme jour du mois de Janvier an 1807.

Acte de mariage de Jean Lornat Majeur du lieu des Leures de.
âgé de Trente Six ans, né à la geneste département de la Correze
le Vingt quatrième jour du mois de Janvier Mille Sept Cents Soixante onze
profession de Cultivateur demeurant au Leures de Cette Commune
département de La Correze fils Legitime de feu pierre Lornat
demeurant En Son vivant au meme département de La Correze et de defunte
Leonnarde Farrierat

Et de marie Joye Mineure âgée de Dix Sept ans,
née au lieu de Nespas département de la Correze le Deuxieme jour
du mois de Avril mille Sept Cents quatre vingt Neuf demeurant au dit Nespas
département de La Correze fille Legitime de feu Jean Joye
decedé En Son vivant audit Nespas département de La Correze
et de Leonnarde Merle

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à Lyburies
Canton Superieur arrondissement Communal de Tulle, par Nous
maire Soussigné au Domicile des Epoux et celuy de Leonnarde
merle Mere de l'Epouse ici presents qui a donné Son Consentement
audit Mariage Les Dix huit et vingt Janvier dernier Jour
de Dimanche à Deux heures du Matin et affiché dim Dimanche
à Lautre Sans quil Se Soit presenté aucun opposition audit mariage
et Le Sus dit Mariage a été fait et Lecte Devant la presence de
Epoux et des Temoins ci après Nommés et autres Tres parens et amis
de tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes
de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Joye et
l'autre Jean Lornat.

En présence de Barthelemy Lornat demeurant à ulieu de Leurt département de la Correze
profession de Cultivateur âgé de Trente Trois ans.

De Leonnard Dumoud demeurant à pengrimo département de la correze
profession de Cultivateur âgé de Trente Trois ans.

De Martial Joye demeurant au lieu de Nespas département de la correze
profession de Cultivateur âgé de vingt huit ans parent de l'Epouse

Et de Jean Gaudy demeurant à Le Maurierre département de la Correze
profession de Cultivateur âgé de vingt Cinq ans.

Après quoi, moi guilhaume Domeyre maire de Lyburies faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont, lesdits époux et témoins Declarés ne Savoir Signer de Ce Requis par

Domeyroff Public
maire

Sosa 65
JOYE Marie

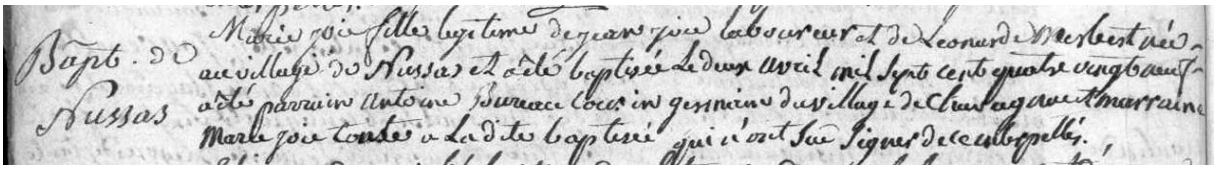

Bapt. de Russas

Marie joie fille legitime de jean joie laboureur et de Leonarde Merbest née au village de Russas et a été baptisée le deux avril mil Sept cent quatre vingt deux a été parrain antoine Bureau Cousin germain du village de Chambaran et marraine Marie joie tantes a la dite baptisée qui n'ont Sue Signer de ce interpellés.

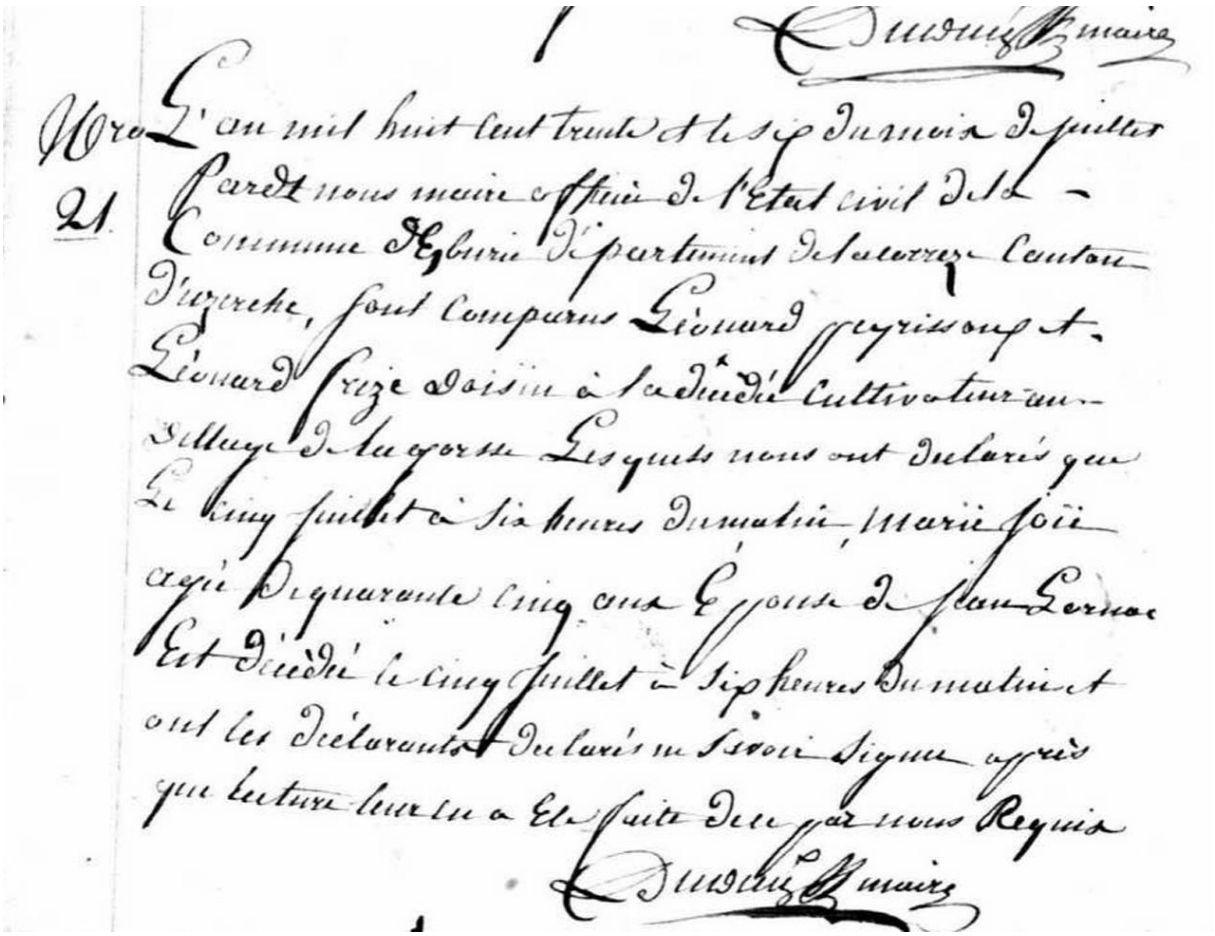

1 Duplicata mairie

L'an mil huit cent trente et le six Dumois de juillet
21 Parent nous maire officier de l'Etat civil de la
Commune de Eyrieu Département de la Drome Canton
d'Virieu, sont Comparus Léonard peyrissoux et
Léonard Prize Voisin à la Duché Cultivateur au
Village de Margotte Lesquels nous ont Declaré que
Le Cinq juillet à Six heures Dumatin, Marie Joie
agée de quarante cinq ans Epouse de Jean Lornac
Et Dimanche le Cinq Juillet à Sept heures Du matin et
ont les Déclarants Declarés ne Savoir Signer après
que Lecture leur en a Eté faite Dee par nous Reynis

Duplicata mairie

Sosa 66
BACHELARD Léonard

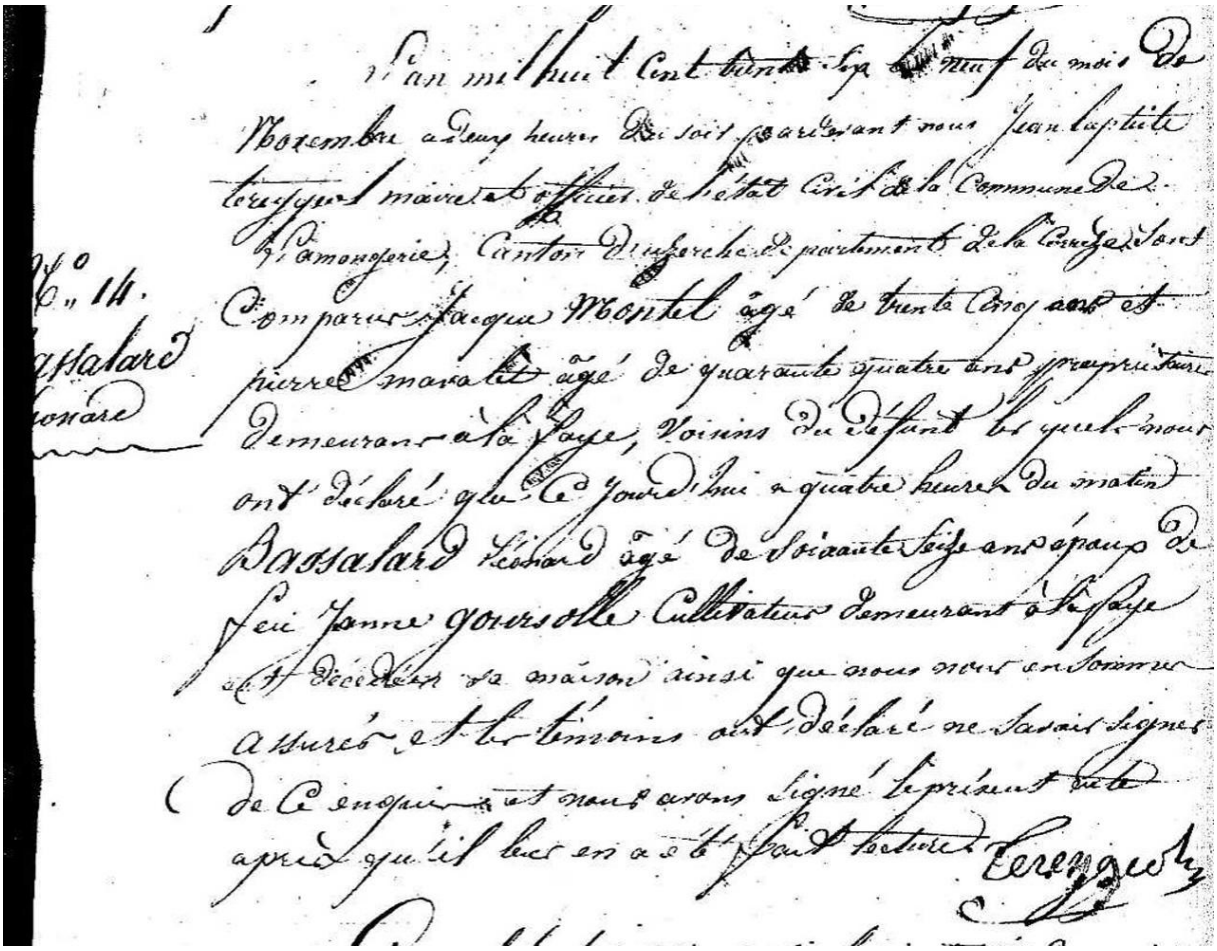

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 66-67
BACHELARD Léonard-GOURSOLAS Marie

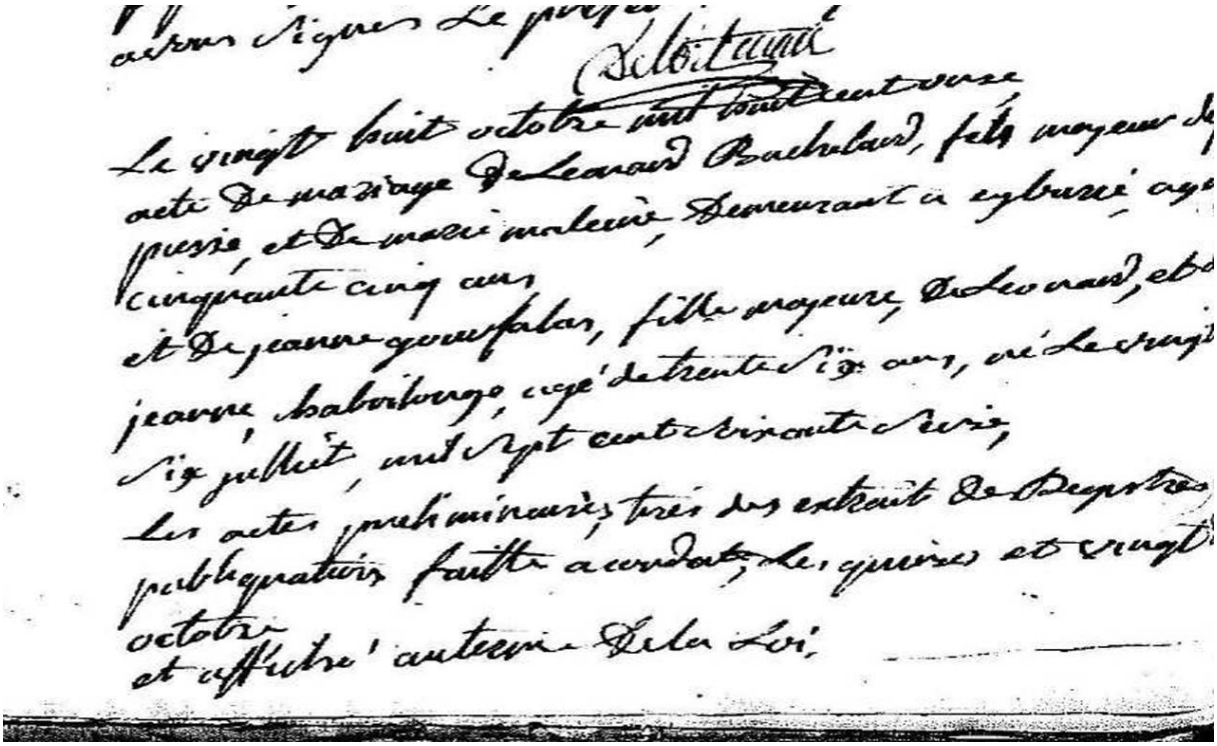

Le vingt huit octobre mil dix huit cent trente neuf
acte de mariage de Leonard Bachelard, fils majeur de
profession, et de marie ci dessous, demeurant a eybuzie age
cinquante cinq ans
et de jeanne gourgalas, fille majeure, de Leonard, et de
jeanne Laborderie, agé de trente six ans, ici le vingt
six juillet, mil huit cent soixante deux,
les actes preliminaires, tirés des extraits de Baptêmes
publications faites a ce dates, les quinze et vingt
octobre
et affiche' a la porte de la Loi.

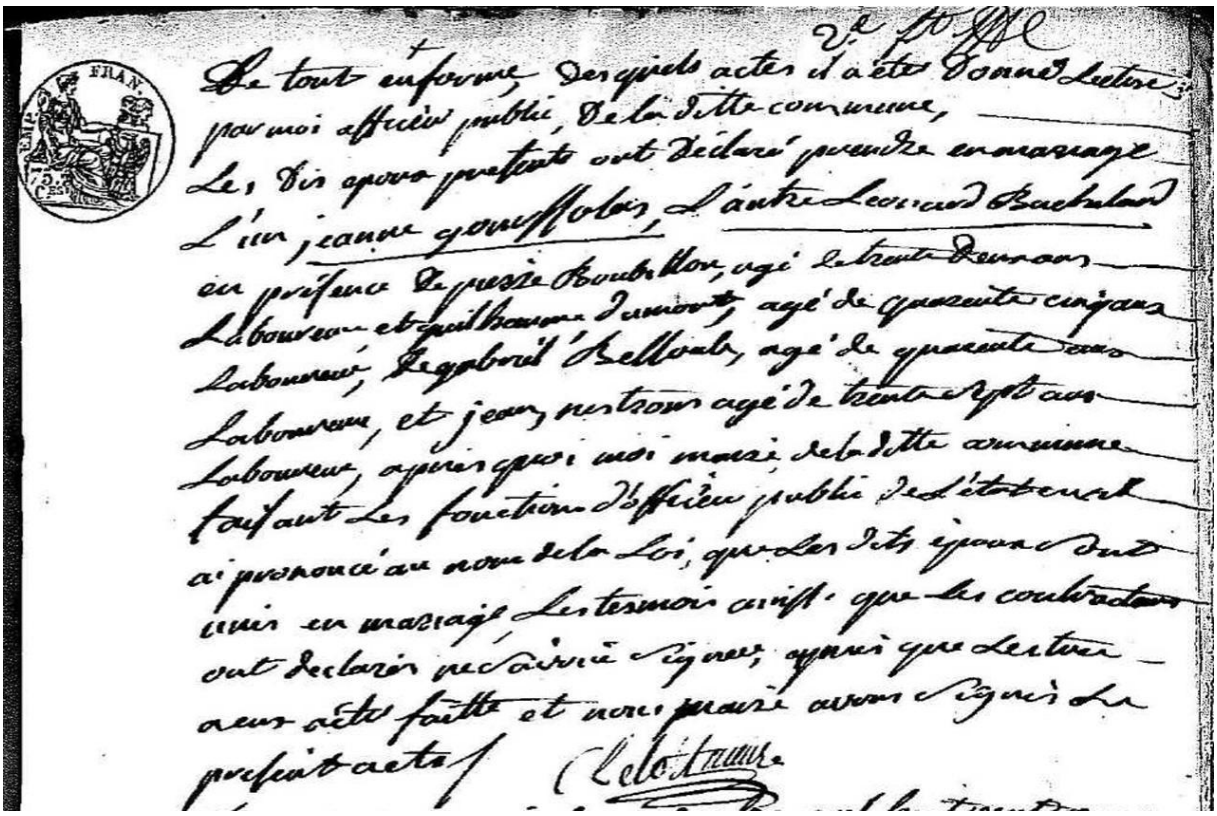

Le tout enforme, des quels actes il a été donné lecture
par moi officier public, de la dite commune,
Les dits epoux present ont declaré prendre en mariage
l'un, jeanne gourgalas, l'autre Leonard Bachelard
en presence de pierre Bordillon, agé de trente deux ans
Laboureur et guilhaume dumont, agé de quarante cinq ans
Laboureur, Jacques Bordil Bellevaux, agé de quarante deux ans
Laboureur, et jean, nestor agé de trente huit ans
Laboureur, apres quoi moi maire de la dite commune
faisant les fonctions d'officier public de l'etat civil
ai prononcé au nom de la Loi, que les dits epoux sont
unis en mariage, Les temoins ainsi. que les contractans
ont declaré ne savoir signer, apres quoi lecture
a eux acte faite et nous maire avons signé le
present acte/

Sosa 67
GOURSOLAS Marie

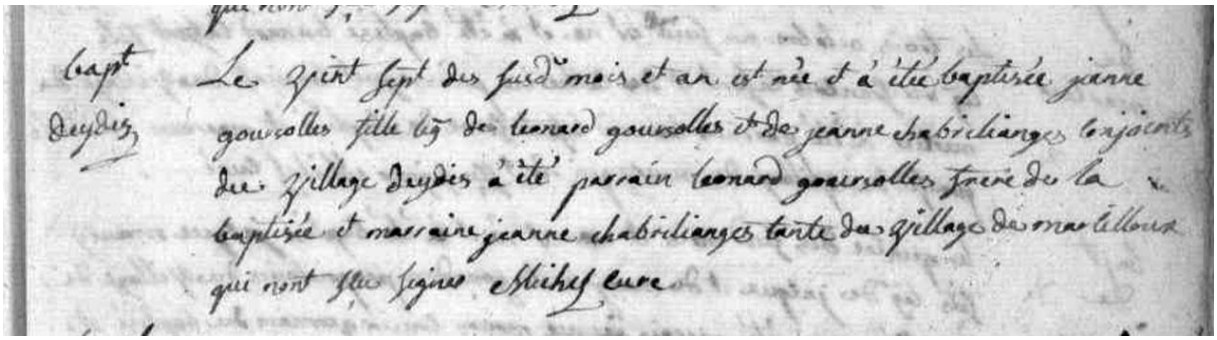

Capt
Deydes

Le 7bre Sept des fusd mois et an est née et a été baptisée jeanne
goursolles fille lg de leonard goursolles et de jeanne chabrilanges conjoints
du village Deydes a été parrain leonard goursolles frere de la
baptisée et marraine jeanne chabrilanges tante du village de mas Elbous
qui ont fait signes Michel Curé

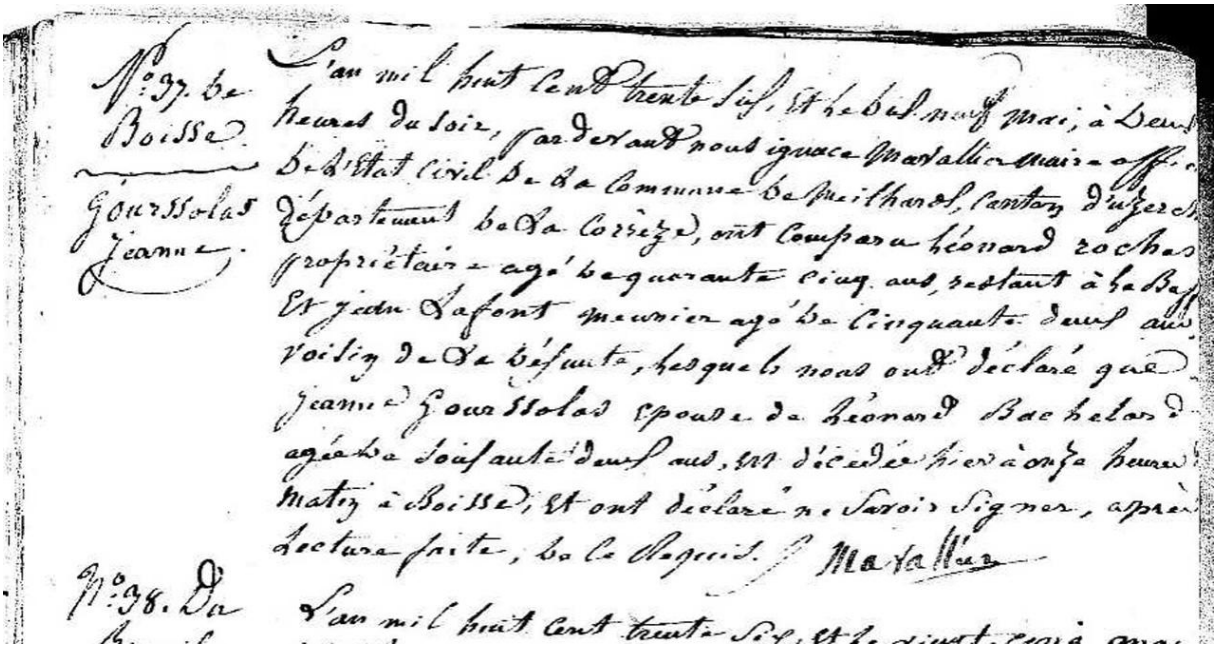

N°37. de Boisse

Goursolas Jeanne.

L'an mil huit cent trente six, et le dix neuf Mai, à Deux
heures du soir, par devant nous ignace Marallier maire offi.
de l'état civil de la Commune de Meilhards, Canton d'Uzerche
Département de la Corrèze, ont Comparu léonard rochas
propriétaire agé de quarante cinq ans, restant à la Bas
Et jean Lafont meunier agé de Cinquante deux ans
voisin de la défunte, lesquels nous ont déclaré que
Jeanne Goursolas épouse de léonard Bachelard
agée de soixante deux ans, est décédée hier à onze heures
Matin à Boisse, et ont déclaré ne savoir signer, après
lecture faite, de ce requis. Marallier

N°38. De

L'an mil huit cent trente six, et le vingt cinq

Sosa 68
DECHAUD Bernard

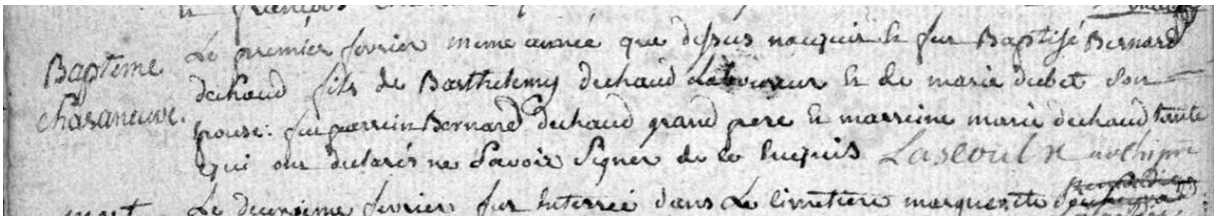

Baptême
Parrain
Marraine

Le premier février même année que dessus naquit et fut baptisé Bernard Dechaud fils de Barthelemy Dechaud laboureur et de marie dubet son épouse. Fut parrain Bernard Dechaud grand pere et marraine marie dechaud tante qui ont declaré ne savoir signer de ce requis Lasteyrie curé

Le deuxième février fut inhumé dans le cimetière marquerite [illegible]

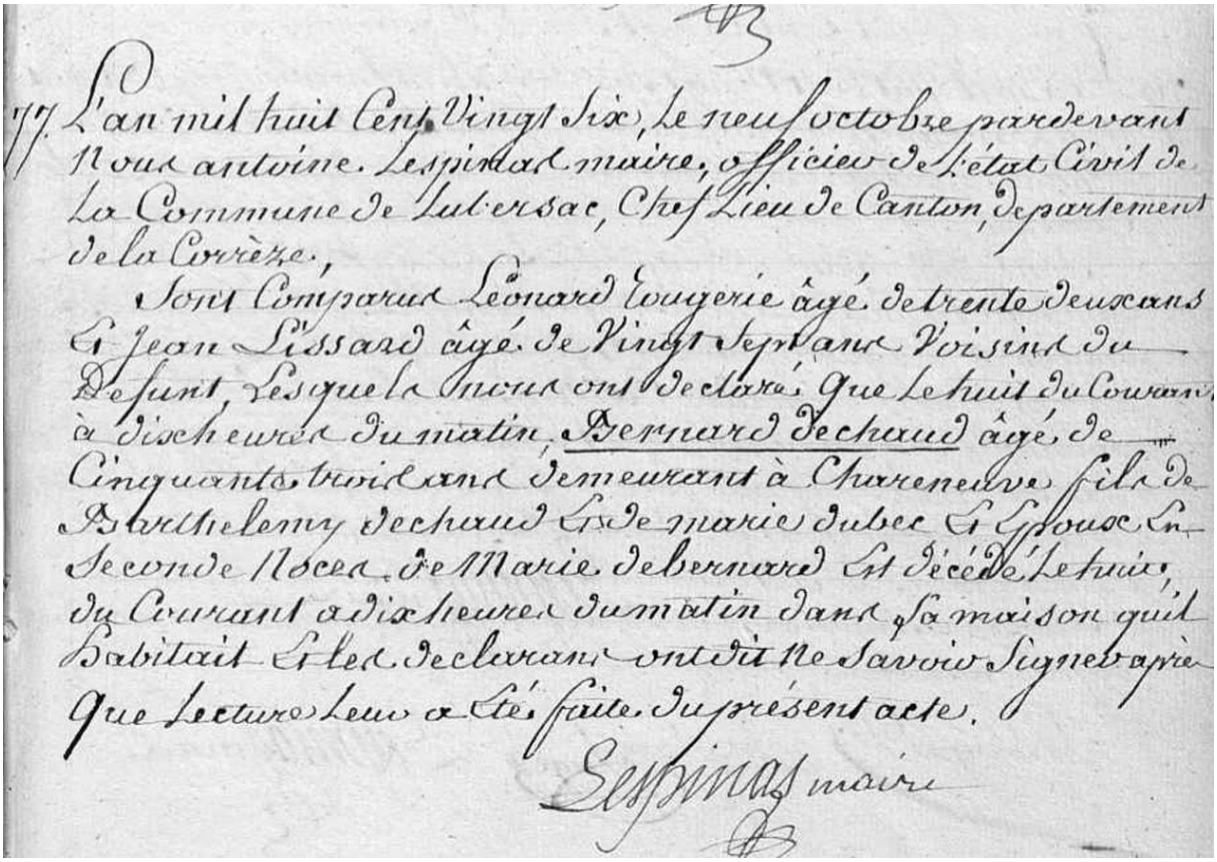

L'an mil huit Cent Vingt Six, le neuf octobre pardevant Nous antoine Lespinat maire, officier de l'état Civil de La Commune de Lubersac, Chef Lieu de Canton, departement de la Corrèze,

Sont Comparus Léonard Fougerie âgé de trente deux ans et Jean Lissard âgé de Vingt Sept ans Voisins du Defunt, lesquels nous ont declaré, Que Le huit du Courant à dix heures du matin, Bernard Dechaud âgé de Cinquante trois ans demeurant à Charreneuve fils de Barthelemy Dechaud et de marie dubet et Epoux en Seconde Noces de Marie debernard Est décédé Ledit jour, du Courant a dix heures du matin dans sa maison qu'il habitait Et les declarans ont dit ne Savoir Signer après Que Lecture Leur a été faite du présent acte.

Lespinat maire

Sosa 68-69
DECHAUD Bernard-JUGE Henriette

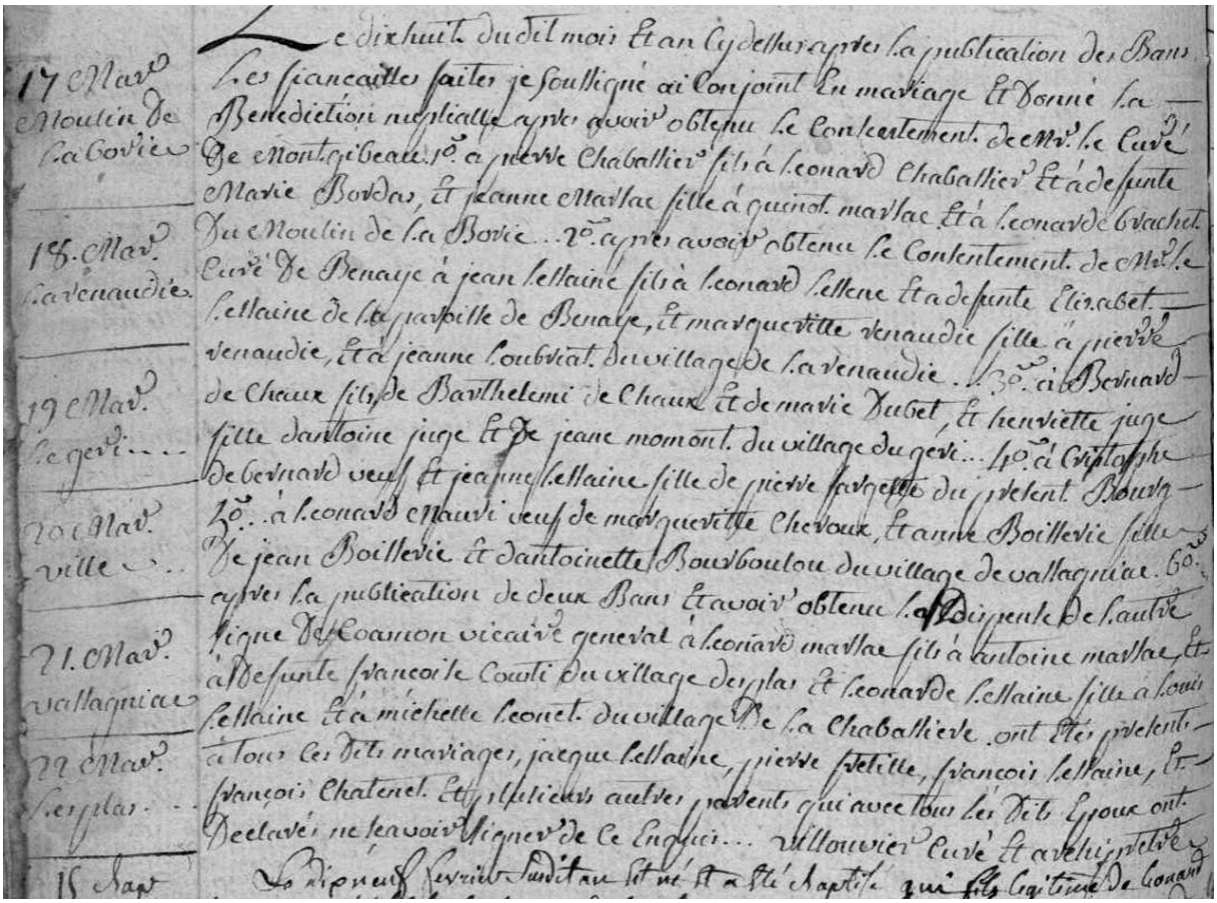

Sosa 69
JUGE Henriette

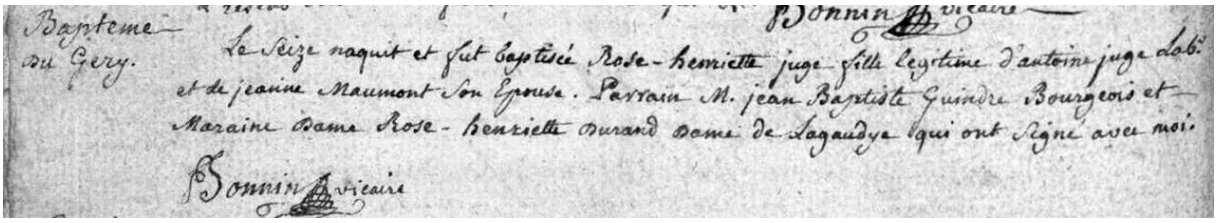

Baptême du Gery. Le Seize naquit et fut baptisée Rose-henriette juge fille légitime d'antoine juge lab.r et de jeanne Maumont son Epouse. Parrain M. jean Baptiste Guindre Bourgeois et Maraine dame Rose-henriette durand dame de Lagaudye qui ont Signé avec moi.

Bonnin Vicaire

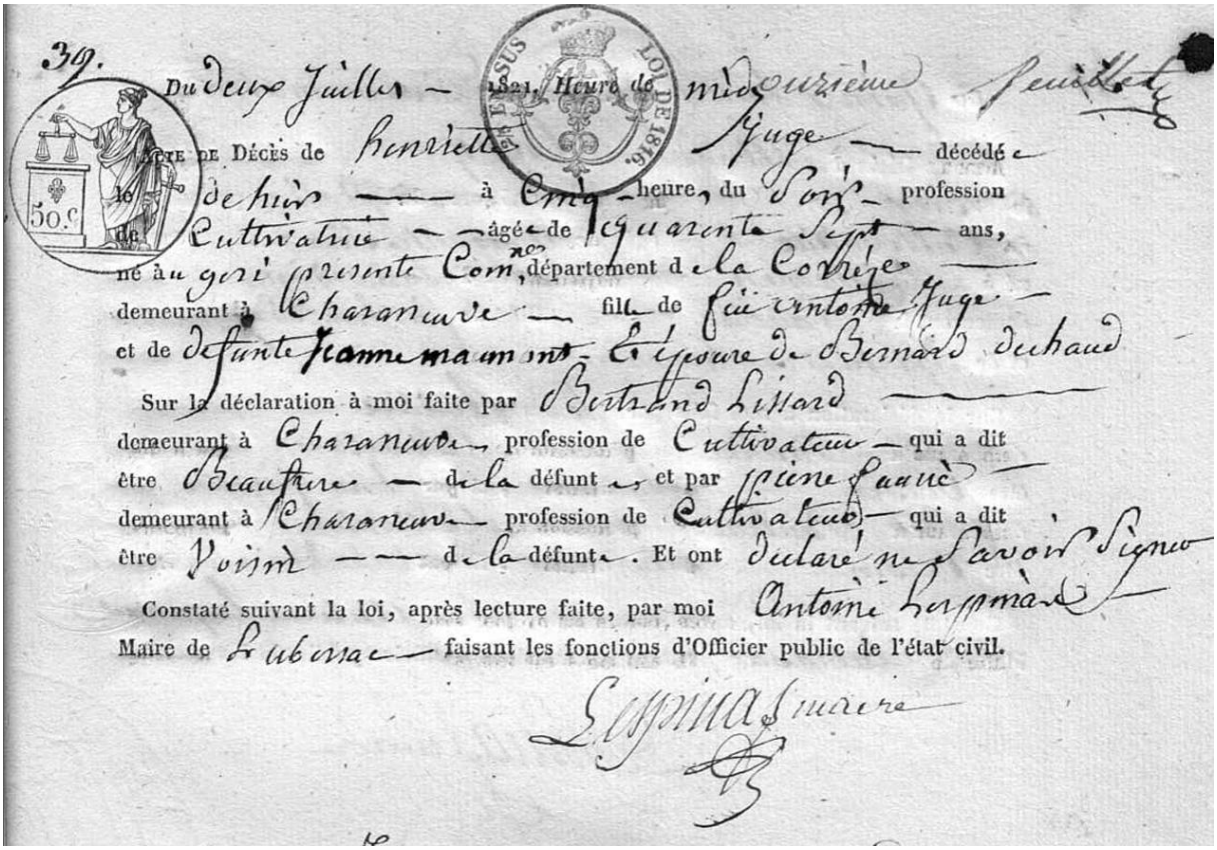

39.

Du deux Juillet — 1821, Heure de midi — Acte de Décès de henriette Juge — décédée hier — à Cinq — heure, du Soir — profession de Cultivatrice — âgée de quarante Sept — ans, né au gerí présente Com.ne, département de la Corrèze — demeurant à Charanceve — fille de feu antoine Juge — et de defunte Jeanne maumont — Epouse de Bernard Dubaud

Sur la déclaration à moi faite par Bertrand Lissard — demeurant à Charanceve, profession de Cultivateur — qui a dit être Beaufrere — de la défunt, et par Pierre Lauriè — demeurant à Charanceve — profession de Cultivateur — qui a dit être Voisin — de la défunte. Et ont déclaré ne savoir Signer

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Antoine Lespinasse — Maire de Lubersac — faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil.

Lespinasse Maire

Sosa 70
FRANGNE Barthélémy

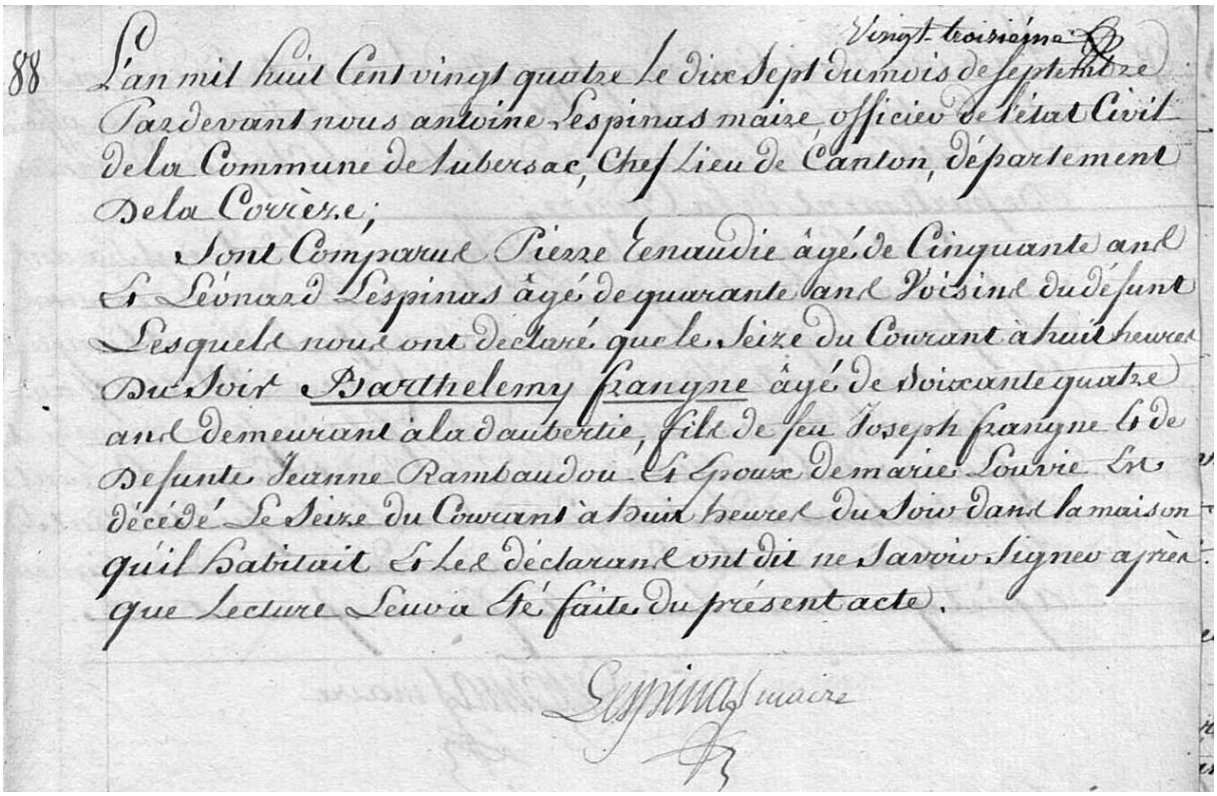

88 L'an mil huit Cent vingt quatre Le dix Sept du mois de septembre Vingt troisième
Par devant nous antoine Espinas maire officier de l'état Civil
de la Commune de Lubersac, Chef Lieu de Canton, département
de la Corrèze;
Sont Comparus Pierre Renaudie âgé de Cinquante ans
et Léonard Espinas âgé de quarante ans Voisins du défunt
Lesquels nous ont déclaré que le Seize du Courant à huit heures
du Soir Barthelemy Frangne âgé de soixante quatre
ans demeurant à la daubertie, fils de feu Joseph Frangne et de
Defunte Jeanne Rambaudou Ses Epoux de marie Louvie Est
décédé Le Seize du Courant à huit heures du Soir dans la maison
qu'il habitait Et les déclarants ont dit ne Savoir Signer après
que Lecture Leur a Été faite du présent acte.

Espinas maire

Sosa 70-71
FRANGNE Barthélémy-LOUVIE Marie

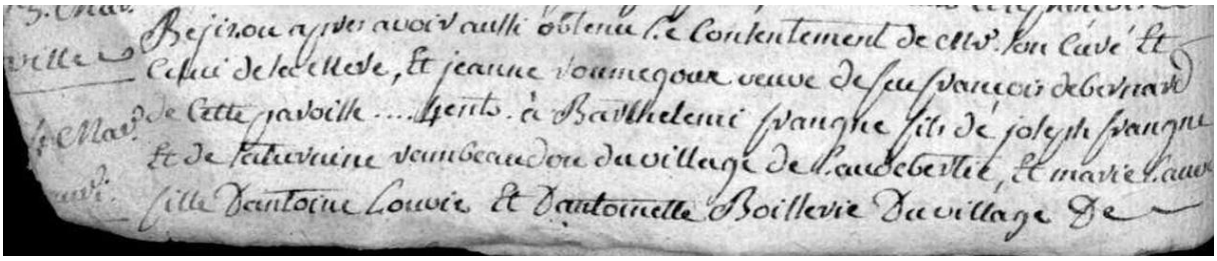

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 71
LOUVIE Marie

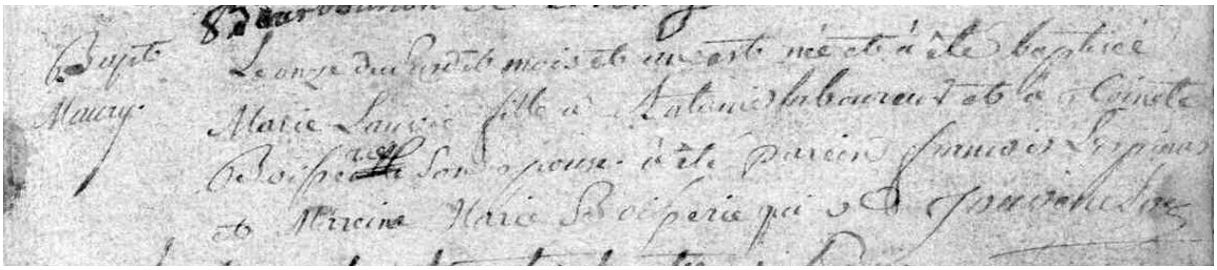

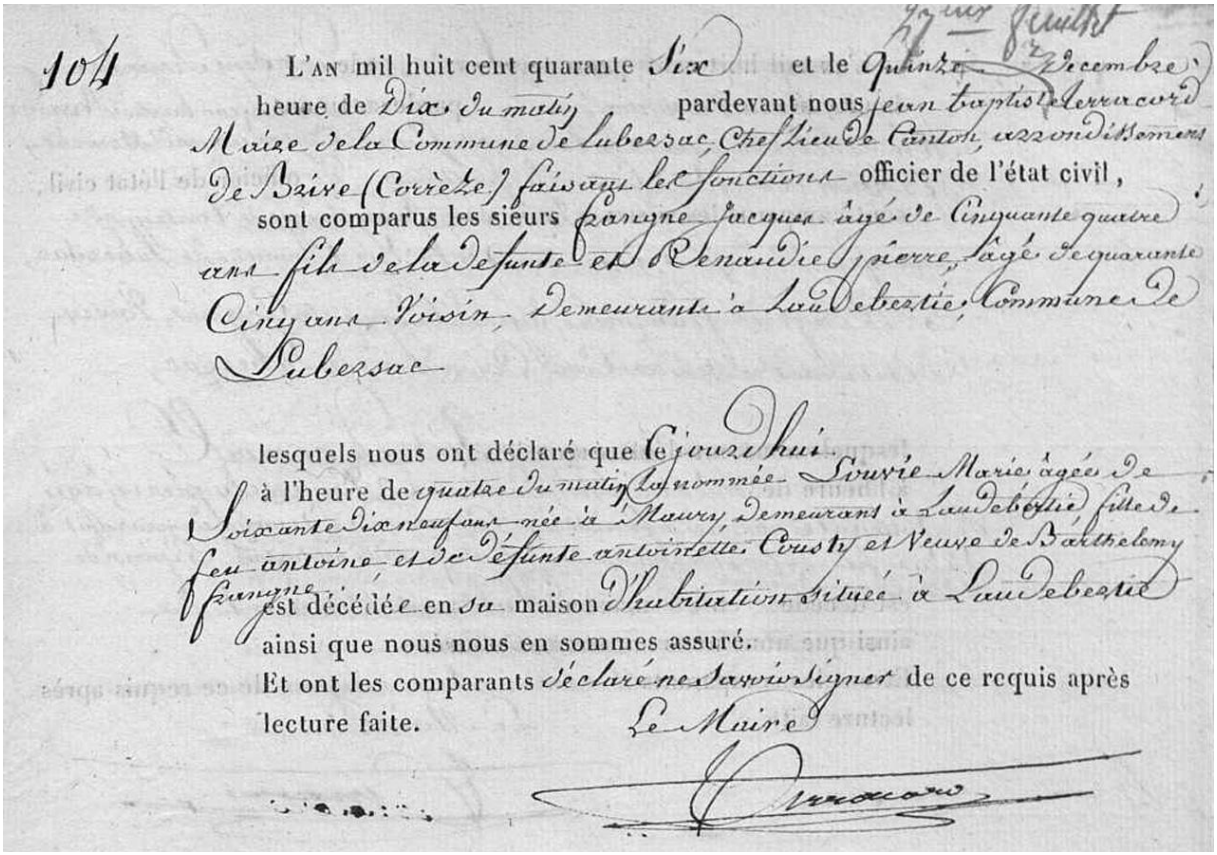

104

L'AN mil huit cent quarante Six et le Quinze Décembre
heure de Dix du matin pardevant nous Jean Baptiste Lerouvcorb
Maire de la Commune de Lubersac, Chef lieu de Canton, arrondissement
de Brive (Corrèze) faisant les fonctions officier de l'état civil,
sont comparus les sieurs Jarigne Jacques âgé de Cinquante quatre
ans fils de la défunte et Renaudie Pierre, âgé de quarante
Cinq ans Voisin, demeurants à Lau de bertie, Commune de
Lubersac

lesquels nous ont déclaré que le jourd'hui
à l'heure de quatre du matin la nommée Louvie Marie âgée de
Soixante Dix neuf ans née à Maury, demeurant à Lau de bertie, fille de
feu Antoine, et de défunte Antoinette Coustty et Veuve de Barthelemy
Jarigne est décédée en sa maison d'habitation située à Lau de bertie
ainsi que nous nous en sommes assuré.
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite. Le Maire

Sosa 72
FAUGERAS Antoine

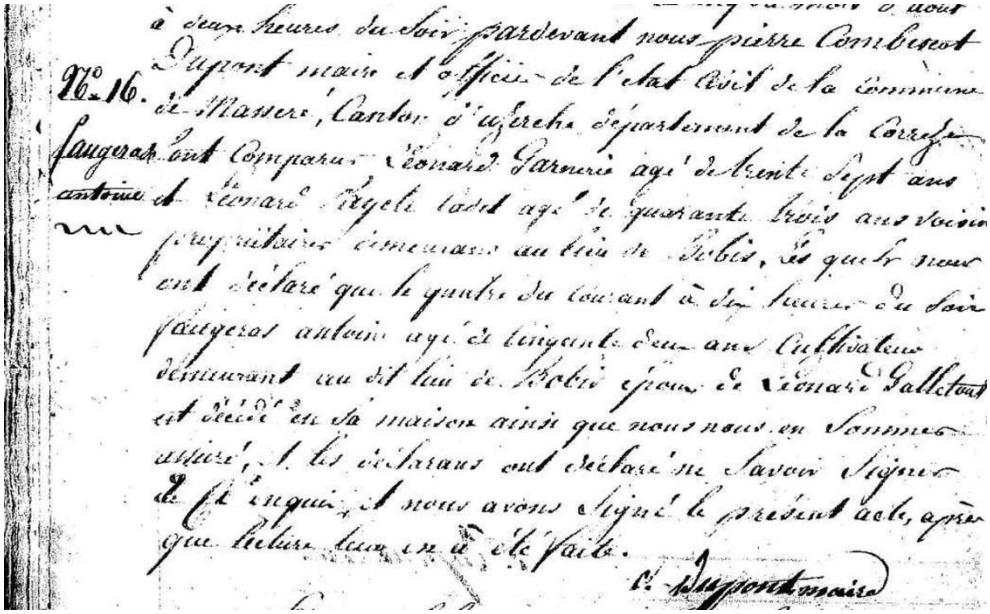

à cinq heures du soir pardevant nous pierre Combescot
Dupont maire et officier de l'état civil de la Commune
96-16. de Masseret, Canton d'Ugerche Département de la Corrèze
Faugeras Sont Comparus Léonard Garnerie agé de trente Sept ans
Antoine et Léonard Regelet tous agé de quarante trois ans voisin
propriétaires demeurans au lieu de Tebis, Les quels nous
ont déclaré que le quatre du courant à dix heures du soir
faugeras antoine agé de cinquante deux ans Cultivateur
demeurant au dit lieu de Tebis époux de Léonarde Gallet
est décédé en sa maison ainsi que nous nous en Sommes
assuré, A les déclarans ont déclaré ne Savoir Signer
de ce requis, A nous avons Signé le présent acte, après
que lecture leur en a été faite.

C. Dupont maire

Sosa 72-73
FAUGERAS Antoine-GALLETOU Léonarde

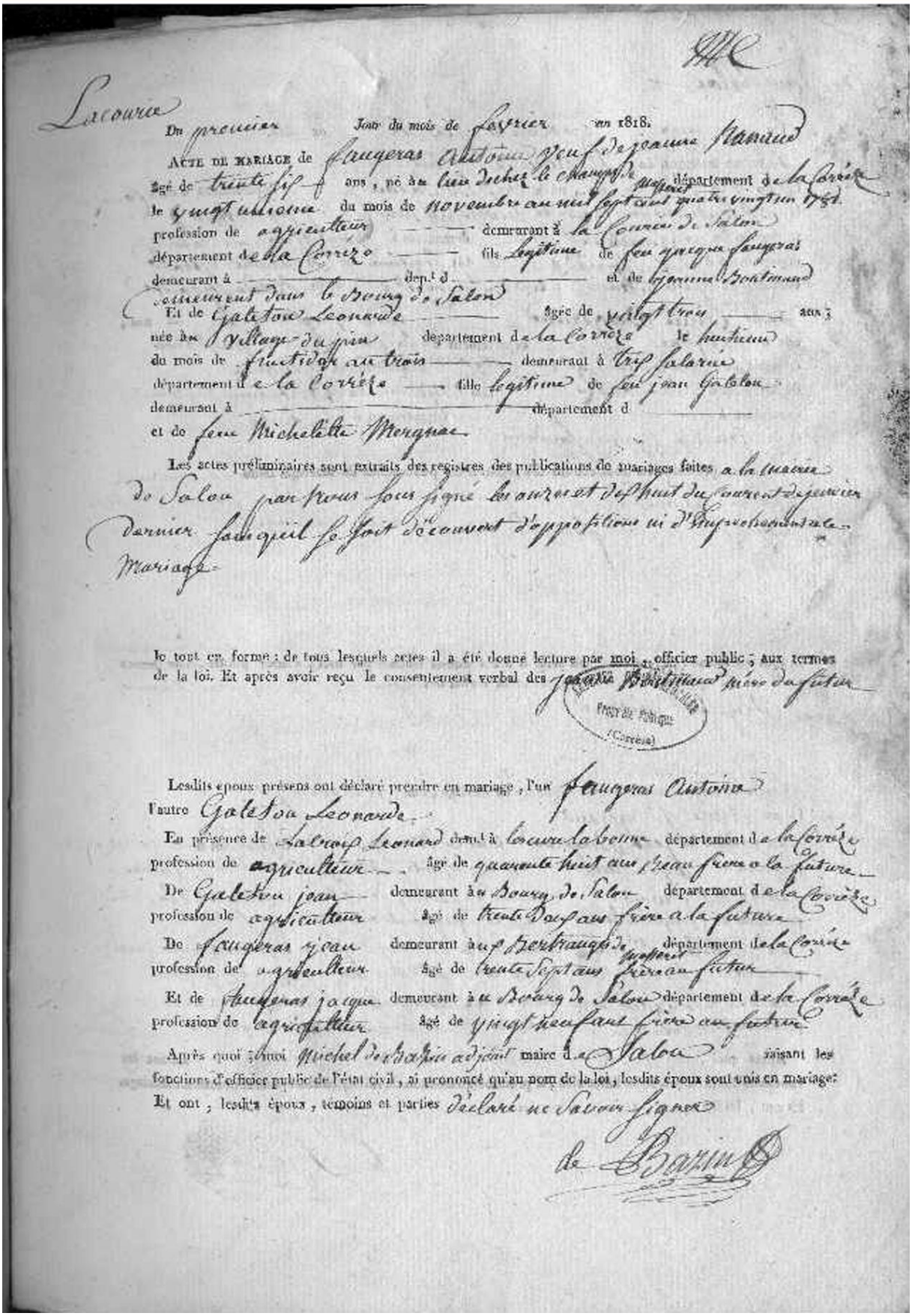

Lecourie

Du premier Jour du mois de Janvier an 1818.

ACTE DE MARIAGE de Faugeras Antoine Veuf de Joanne Manaud
âgé de trente six ans, né au lieu dudit le Champ de Mazuret département de la Corrèze
le quatre octobre du mois de Novembre an mil sept cent quatre vingt un 1781.
profession de agriculteur demeurant à la Courie de Salon
département de la Corrèze fils Légitime de feu Jacque Faugeras
demeurant à dep.t d et de Joanne Boutinaud
demeurant dans le Bourg de Salon
Et de Galetou Leonarde âgée de vingt trois ans;
née au Village du pin département de la Corrèze le huitieme
du mois de Fructidor an trois demeurant à Trip Salarnie
département de la Corrèze fille Légitime de feu Jean Galetou
demeurant à département d
et de feue Michelette Mongnac

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites a la mairie de Salon par trois fois signé le quatre et deuxieme du courant dernier dudit quel il ne lui fait découvert d'opposition ni d'empechement au Mariage.

le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public ; aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des Jacque Boutinaud père du futur

Mairie de Salon (Corrèze)

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Faugeras Antoine
l'autre Galetou Leonarde
En présence de Lacroix Leonard demt à Lecourie la Borne département de la Corrèze
profession de agriculteur âgé de quarante huit ans, l'un parent de la future
De Galetou Jean demeurant au Bourg de Salon département de la Corrèze
profession de agriculteur âgé de trente Deux ans frère de la future
De Faugeras Jean demeurant au Bourg de Bertrandie département de la Corrèze
profession de agriculteur âgé de trente Sept ans parent de l'un et l'autre
Et de Faugeras Jacque demeurant au Bourg de Salon département de la Corrèze
profession de agriculteur âgé de vingt neuf ans frère du futur

Après quoi, moi Michel Dubois adjoint maire de Salon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux, témoins et parties déclaré ne savoir signer

de Dubois

Sosa 73
GALLETOU Léonarde

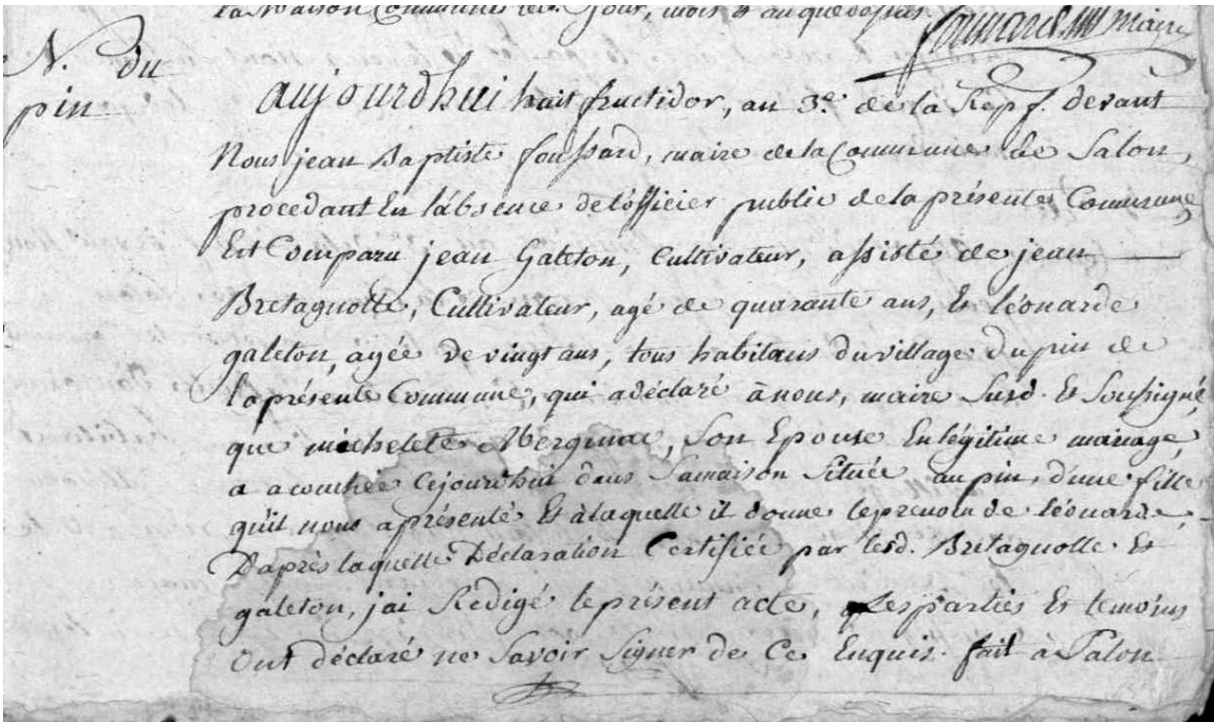

N. du pin

Aujourdhui huit fructidor, an 3e de la Rep.e devant
Nous jean Baptiste Soulpard, maire de la Commune de Salon,
procedant en labsence de lofficier public de la présente Commune
Est Comparu jean Galeton, Cultivateur, assisté de jean
Bretagnolle, Cultivateur, agé de quarante ans, et Léonarde
galeton, agée de vingt ans, tous habitans du village du pin de
la présente Commune, qui a déclaré à nous, maire Sus.d et Soussigné
que michelette Bergnaud, Son Epouse En légitime mariage,
a accouchée Cejourdhui dans Lamaison Située au pin, dune fille
quil nous a présenté Et à laquelle il donne le prenom de Léonarde,
Dapres laquelle Déclaration Certifiée par les.d Bretagnolle et
galeton, jai Redigé le présent acte, que les parties et temoins
Ont déclaré ne Savoir Signer de Ce Enquis. fait à Salon

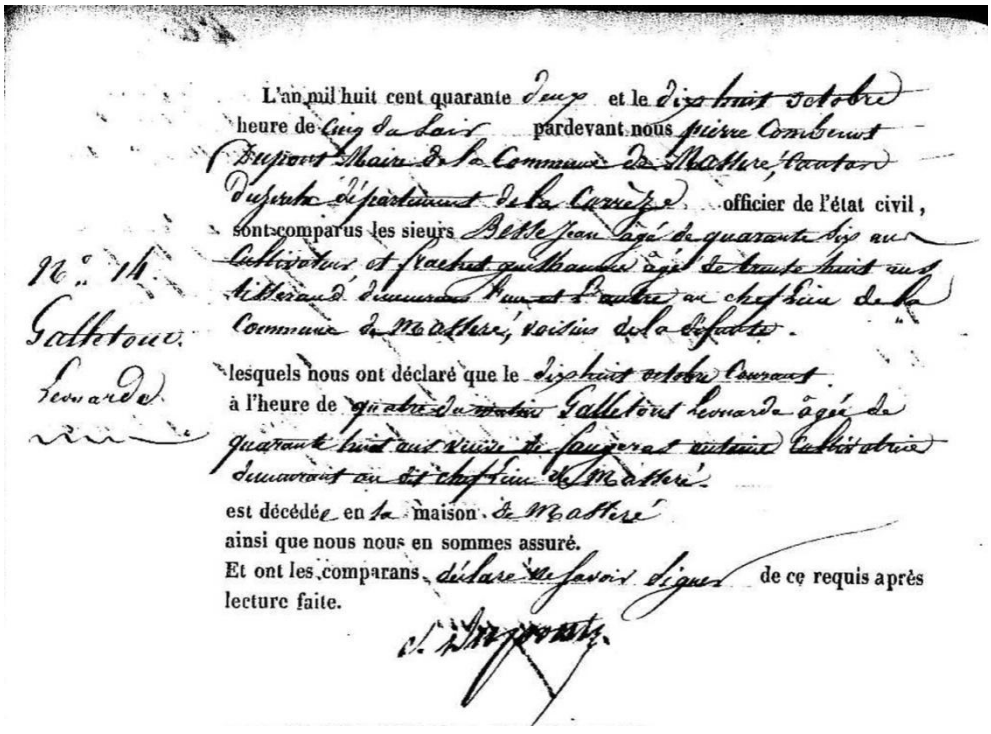

L'an mil huit cent quarante deux et le dix huit octobre
heure de cinq du soir pardevant nous pierre Combernat
Deputé Maire de la Commune de Mallefougasse, Canton
Duperthe département de la Drôme officier de l'état civil,
sont comparus les sieurs Bertet jean âgé de quarante six ans
Cultivateur et Brochet guillaumin âgé de trente huit ans
tous deux domiciliés Tun et l'autre au chef lieu de la
Commune de Mallefougasse, voisins de la défunte.

N.° 14
Galletou
Leonarde

lesquels nous ont déclaré que le dix huit octobre courant
à l'heure de quatre du matin Galletou Leonarde âgé de
quarante huit ans veuve de jacques antoine Eustache Andrieu
demeurant au dit chef lieu de Mallefougasse
est décédée en la maison de Mallefougasse
ainsi que nous nous en sommes assuré.
Et ont les comparans déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.

Sosa 74
DEGENYS Mathurin

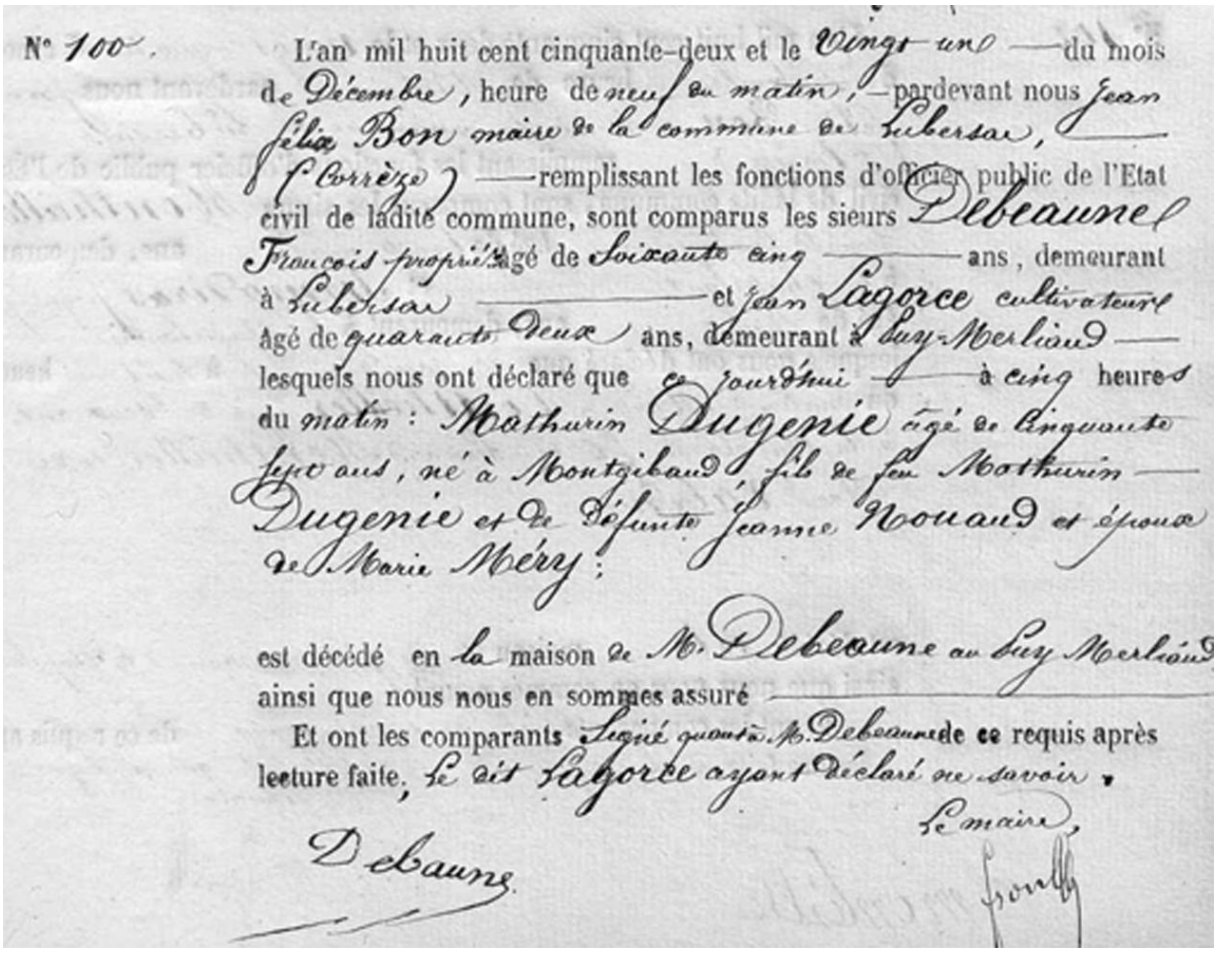

N° 100.

L'an mil huit cent cinquante-deux et le Vingt un —du mois de Décembre, heure de neuf du matin, —pardevant nous Jean félix Bon maire de la commune de Lubersac, (Corrèze) —remplissant les fonctions d'officier public de l'Etat civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Debeaune François propriétaire âgé de Soixante cinq ——— ans, demeurant à Lubersac ——— et Jean Lagorce cultivateur âgé de quarante Deux ans, demeurant à Luy-Merlioud — lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui à cinq heures du matin : Mathurin Dugenie âgé de Cinquante Sept ans, né à Montgibaud, fils de feu Mathurin — Dugenie et de Défunte Jeanne Nouaud et époux de Marie Méry ;

est décédé en la maison de M. Debeaune au Luy Merlioud ainsi que nous nous en sommes assuré ———

Et ont les comparants Signé quant à M. Debeaune de ce requis après lecture faite, Le dit Lagorce ayant déclaré ne savoir.

Le maire,

Debaune

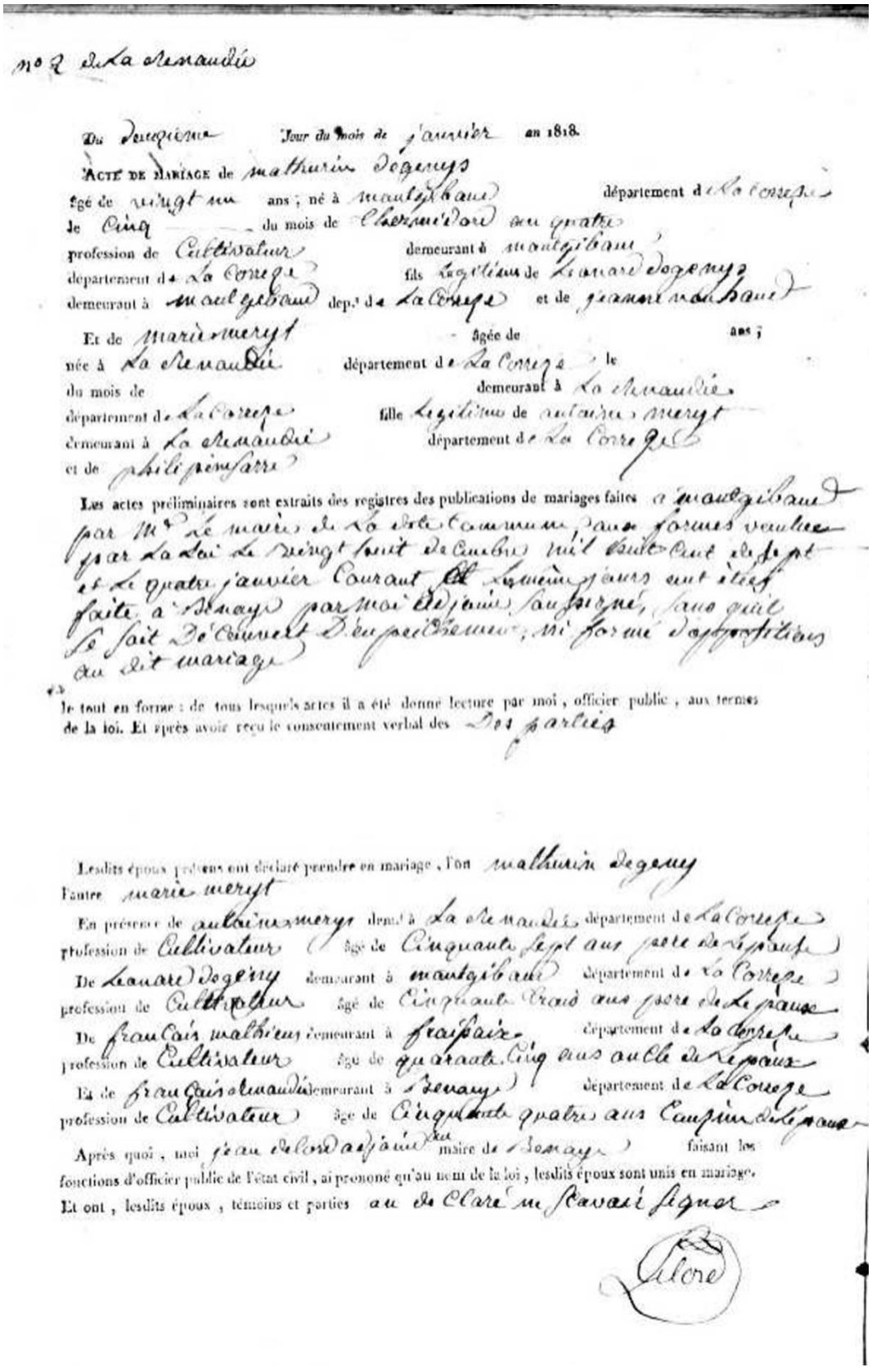

no 2 de La Renaudie

Du Deuxième Jour du mois de janvier an 1818.

Acte de mariage de mathurin Degenys
âgé de vingt un ans ; né à mauzybaud département de La Correze
le Cinq du mois de Thermidor an quatre
profession de Cultivateur demeurant à mauzybaud
département de La Correze fils Légitime de Léonard degenys
demeurant à mauzybaud dep.t de La Correze et de jeanne vaubaud

Et de Marie meryt âgée de ans ;
née à La Renaudie département de La Correze le
du mois de demeurant à La Renaudie
département de La Correze fille Légitime de aubain meryt
demeurant à La Renaudie département de La Correze
et de philippe farre

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à mauzybaud par Mr le maire de la dite Commune, sans formes voulues par la loi le vingt sept de Xmbre mil huit cent dix sept et le quatre janvier Courant de la même année ont été faits à Beaune par moi Etienne Faugeras, sans qu'il se soit Opposé Aucun Empechement, ni forme d'opposition au dit mariage

le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des Dits parties

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un mathurin degeny
l'autre marie meryt

En présence de aubain meryt demt à La Renaudie département de La Correze
profession de Cultivateur âgé de Cinquante Sept ans pere de l'epouse
De Leonard Degeny demeurant à mauzybaud département de La Correze
profession de Cultivateur âgé de Cinquante Trois ans pere de l'epoux
De françois mathieu demeurant à fraisaix département de la Correze
profession de Cultivateur âgé de quarante Cinq ans oncle de l'epoux
Et de françois renaudie demeurant à Beaune département de La Correze
profession de Cultivateur âgé de Cinquante quatre ans Cousin de l'epoux

Après quoi, moi jean delord adjoint au maire de Beaune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux, témoins et parties ainsi que Clare Mr Beaune signé

Delord

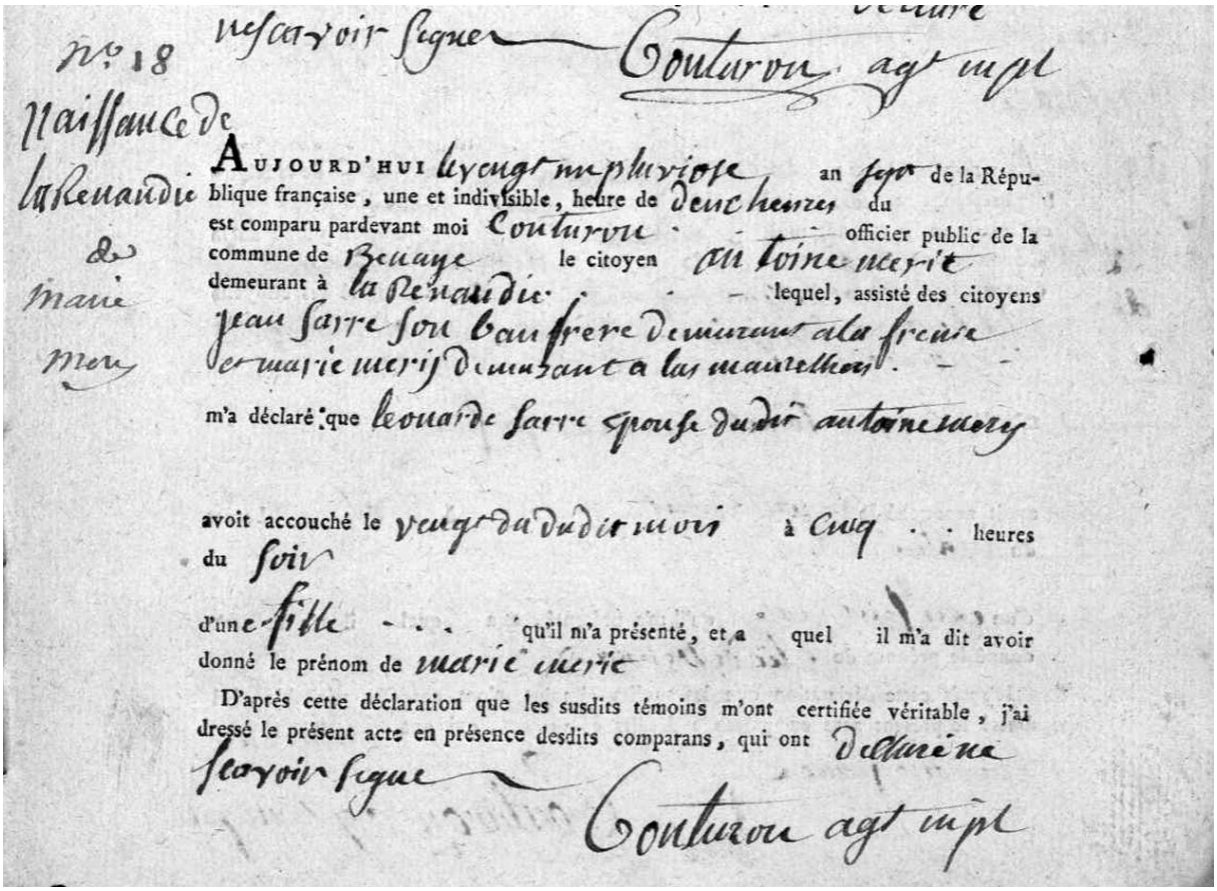

N° 18
Naissance de
la Renaudie
de
marie
mery

Sçavoir signer — Couturon agt mpl

Aujourd'hui Levingt mpluviose an 3eme de la République française, une et indivisible, heure de deux heures du soir est comparu pardevant moi Couturon officier public de la commune de Beaune le citoyen Antoine merit demeurant à la Renaudie lequel, assisté des citoyens jean Sarre son beau frere demeurant a la freyse et marie merit demeurant a las maurelhas m'a déclaré que leonarde Sarre epouse dudit antoine mery avoit accouché le vingt du dudit mois à cinq heures du soir d'une fille qu'il m'a présenté, et a quel il m'a dit avoir donné le prénom de marie merie

D'après cette déclaration que les susdits témoins m'ont certifiée véritable, j'ai dressé le présent acte en présence desdits comparans, qui ont declaré sçavoir signer

Couturon agt mpl

N° 3

Mery
Marie

L'an mil huit cent soixante-treize, et le deux du mois de Mai, heure de cinq du soir, pardevant nous André Burguet remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune sont comparus les sieurs Jacques Gabriel Mounda âgé de soixante ans, demeurant à Rougnat, et Chabassier Léonard âgé de quarante ans, demeurant à la Compotte lesquels nous ont déclaré que le deux à onze heure du matin Mery Marie agée de soixante quatorze ans veuve de feu Desmy Mathieu est décédé en sa maison aux bois labiche ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants non sçu signer de ce requis après lecture faite

Sosa 76
MONTAZAUD Pierre

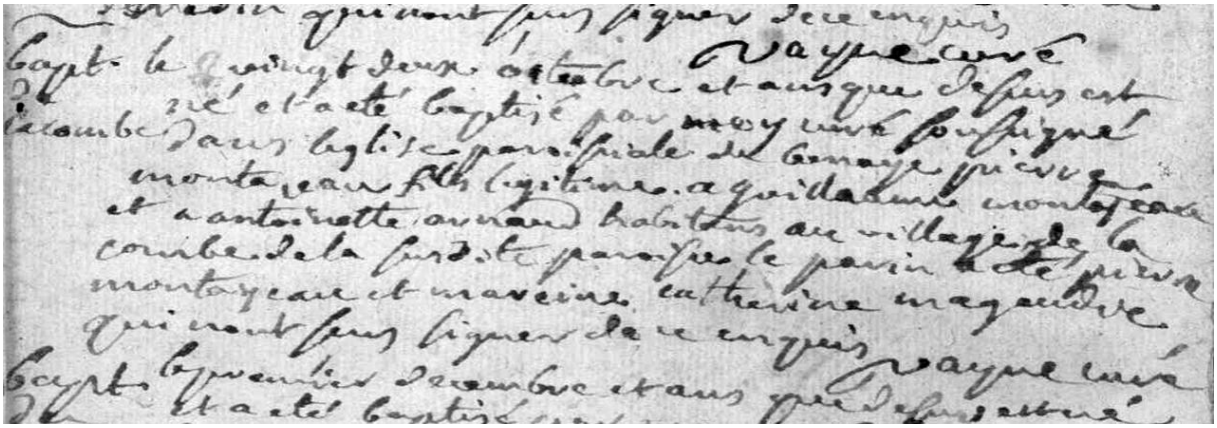

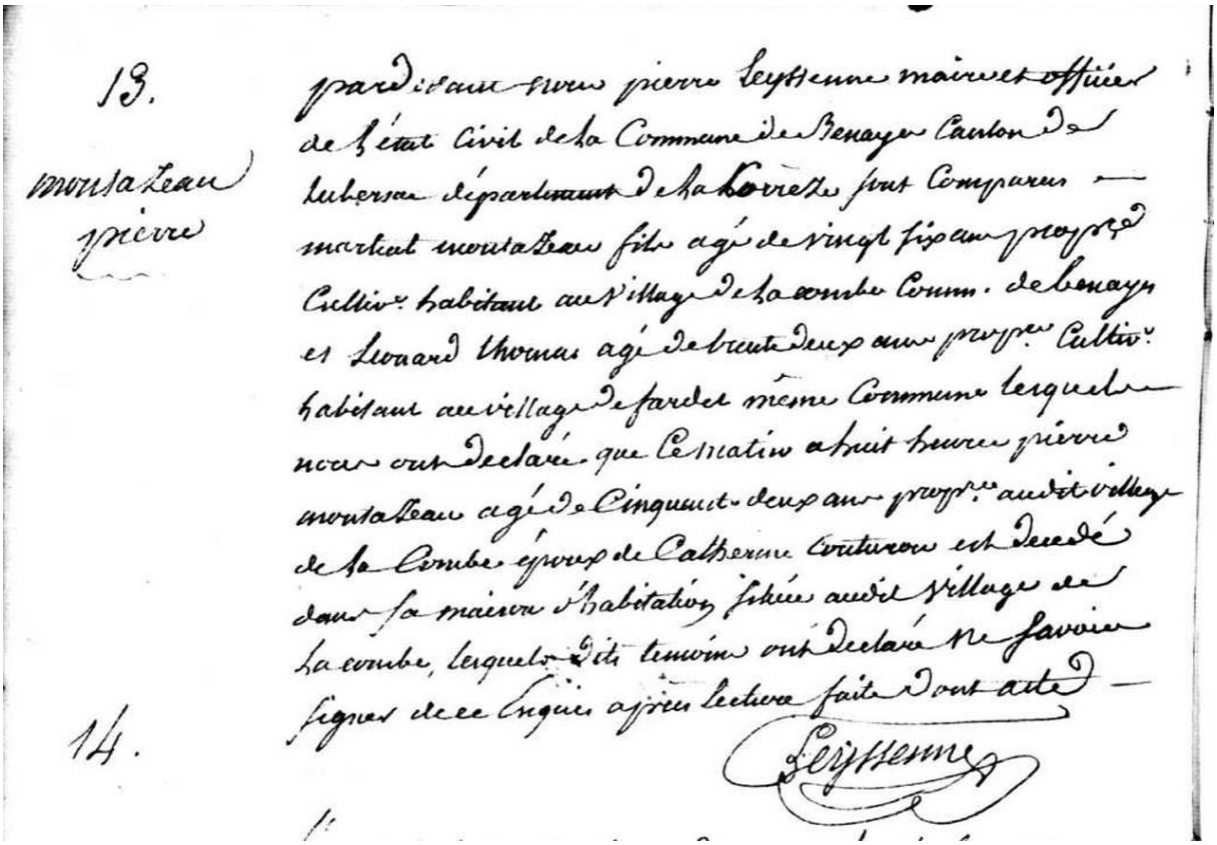

13.

montazeau
pierre

14.

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 76-77
MONTAZAUD Pierre-COUTURON Catherine

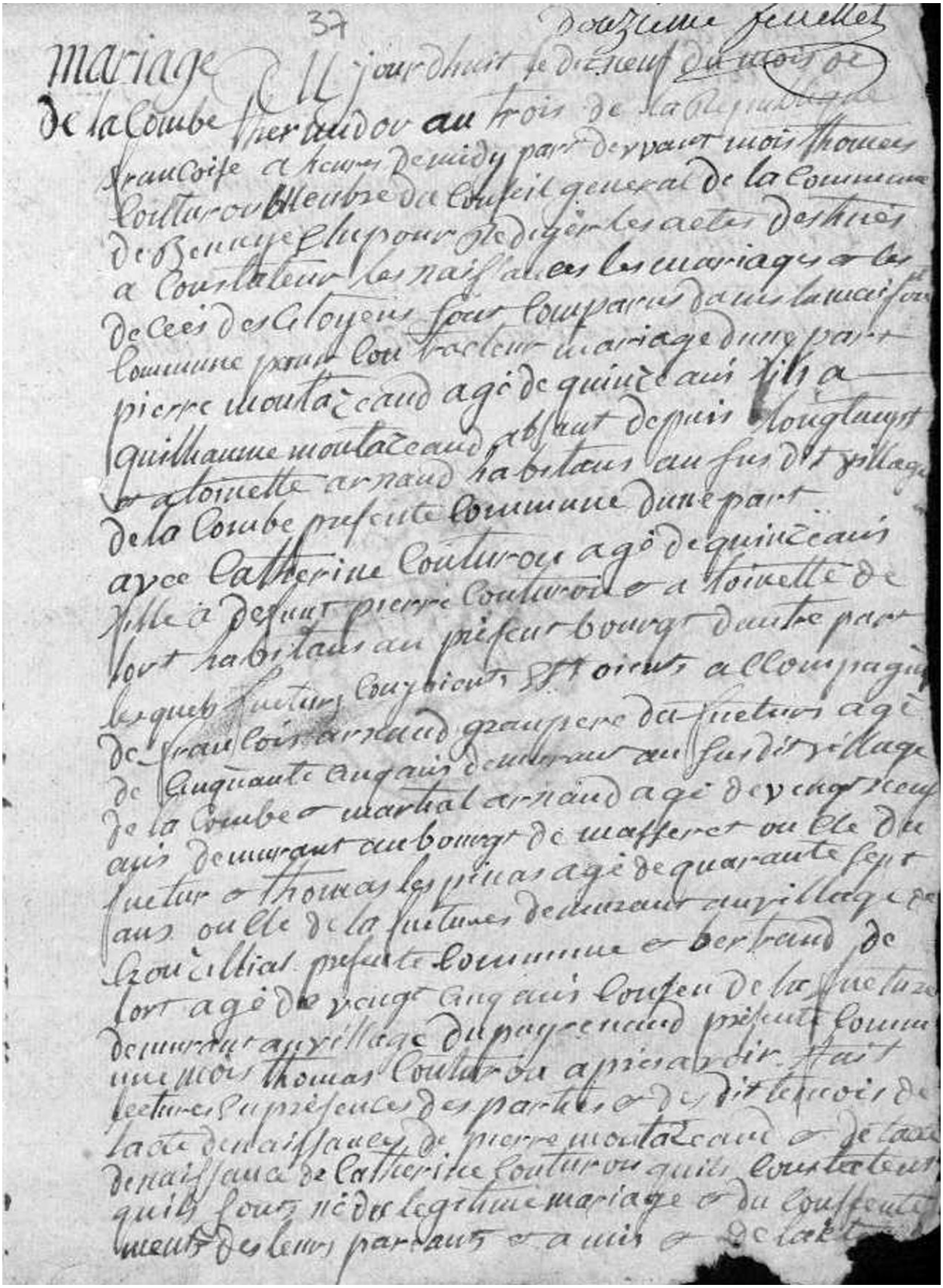

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 77
COUTURON Catherine

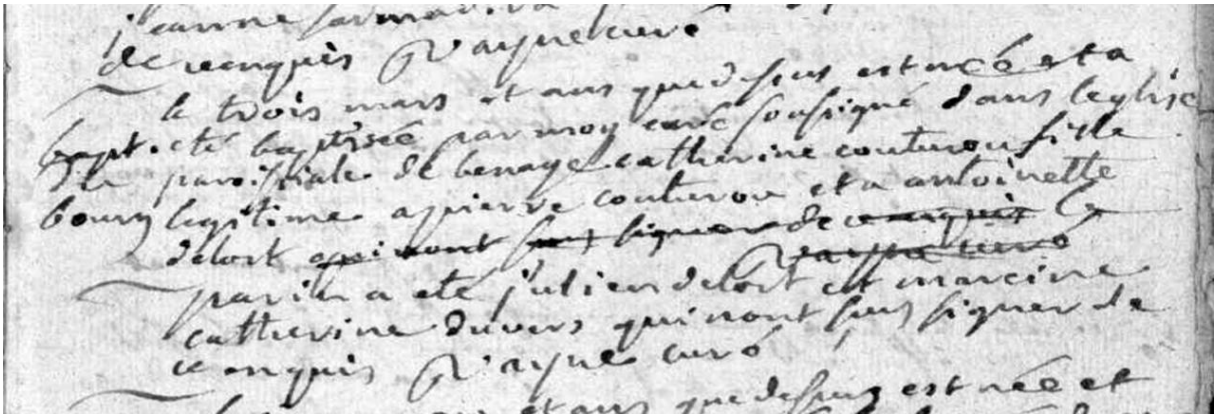

Sosa 78
THOMAS Léonard

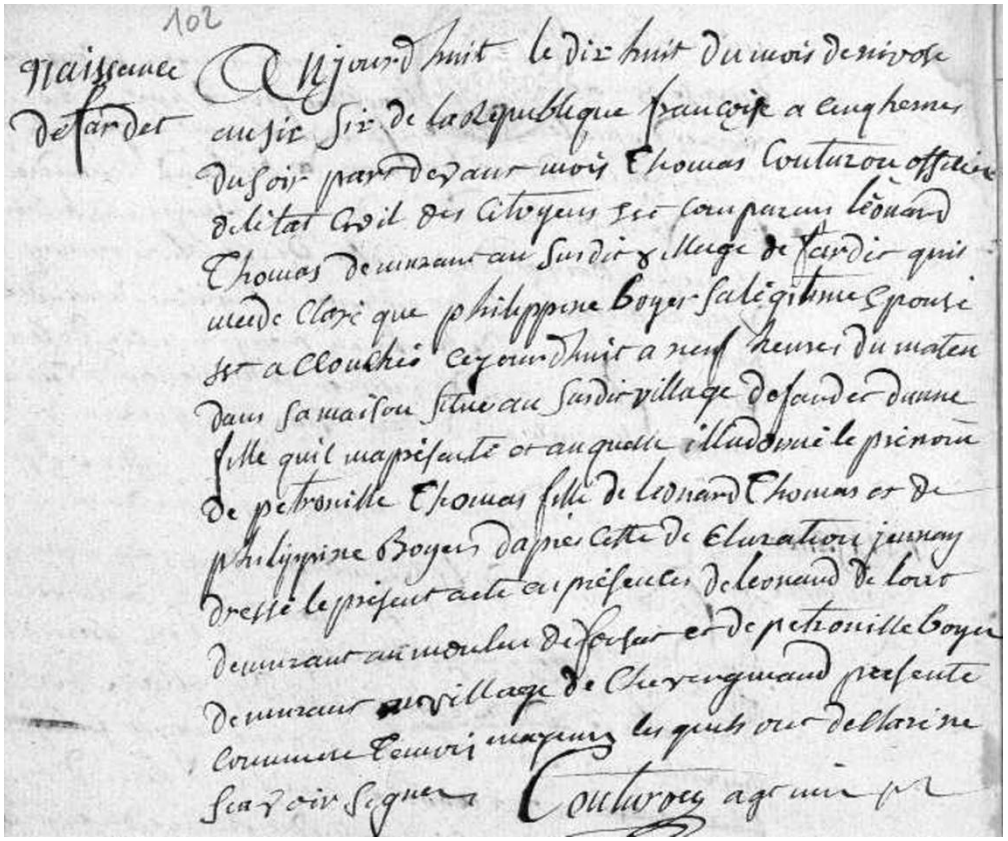

Naissance de Jardet

Aujourd'huit le dix huit du mois de nivose an six de la Republique francoise a cinq heures du soir par devant moi Thomas Couturon officier de l'etat civil des Citoyens est comparu Léonard Thomas demeurant au Surdis village de Jardet qui m'a declaré que Philippine Boyer sa legitime Epouse est accouchée ce jourd'huit a neuf heures du matin dans sa maison scitue au Surdis village de Jardet d'une fille qu'il ma presenté et auquelle il a donné le prenom de petronille Thomas fille de Leonard Thomas et de Philippine Boyer d'apres cette declaration jai dressé le present acte en presence de Leonard de Lort demeurant au moulin de Jardet et de petronille Boyer demeurant au village de Chevrenguand presente Commune lesquels ont signés avec moi les quels ont declaré ne Scavoir Signer Couturon agent municipal

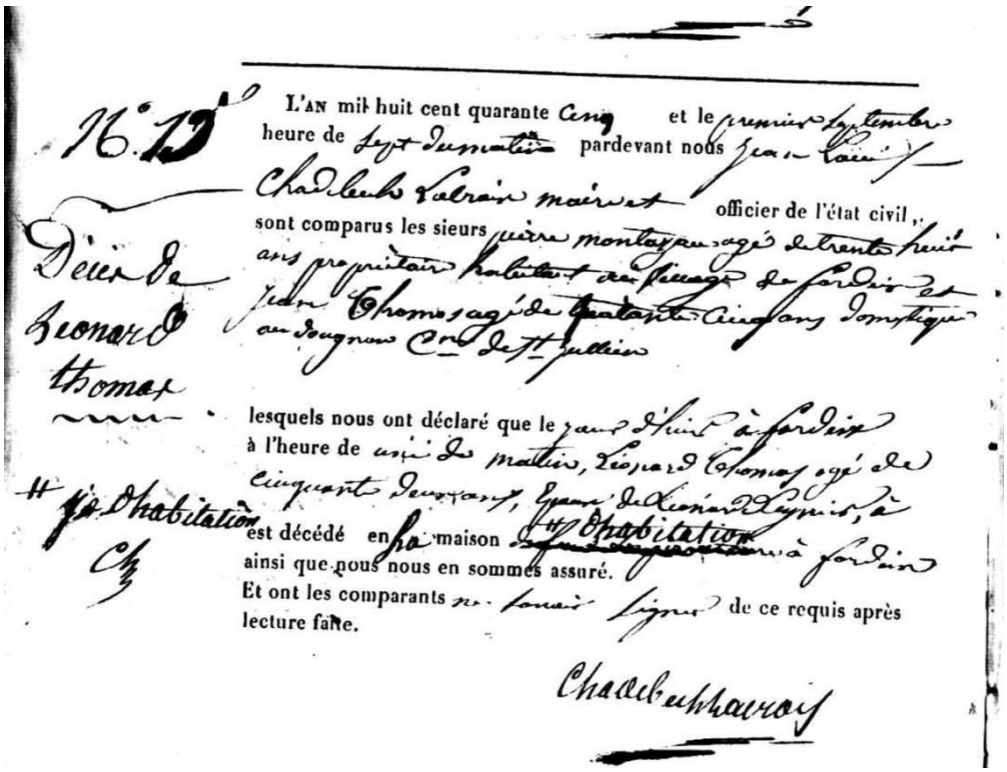

N° 13

Décès de Léonard thomas

L'an mil huit cent quarante cinq et le premier septembre heure de sept du matin pardevant nous Jean Laine Chevalier Valrain maire et officier de l'état civil, sont comparus les sieurs Pierre Montagnac agé de trente huit ans propriétaire habitant au village de Jardet et Jean Thomas agé de quarante cinq ans domestique au dit lieu Commune de St Julien

lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à sept heures à l'heure de onze du matin, Léonard Thomas agé de cinquante deux ans, époux de Léonard Peyrin, à est décédé en sa maison habitation à Jardet ainsi que nous nous en sommes assuré.

Et ont les comparants ne sachant signer de ce requis après lecture faite.

Chevalier Valrain maire

Sosa 78-79
THOMAS Léonard-LEYNIER Léonarde

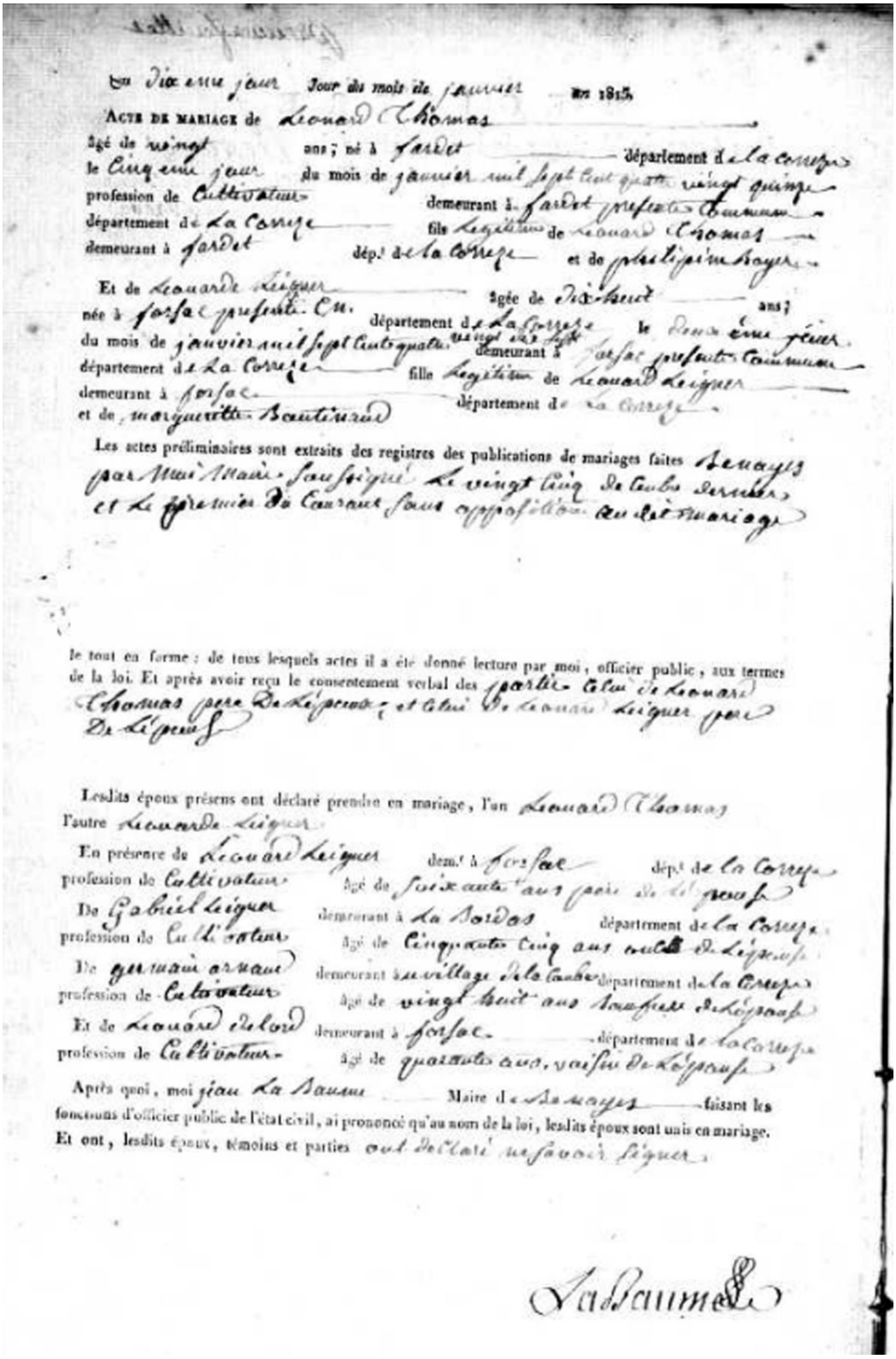

Le dix neuf jour Jour du mois de janvier An 1815

ACTE DE MARIAGE de Léonard Thomas

âgé de vingt ans ; né à Sardet département de la Corrèze
le Cinq eme jour du mois de janvier mil sept cent quatre vingt quinze
profession de Cultivateur demeurant à Sardet prefecture Commune
département de La Corrèze fils Legitime de Léonard Thomas
demeurant à Sardet dép.t de la Corrèze et de Philippine Boyer

Et de Léonarde Leigner âgée de dix-huit ans ;
née à Forsac prefecture Cne. département de La Corrèze le deux eme février
du mois de janvier mil sept cent quatre vingt dix huit demeurant à Forsac prefecture Commune
département de La Corrèze fille Legitime de Léonard Leigner
demeurant à Forsac département de la Corrèze
et de Marguerite Bautinaud

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites Semaye par Nous Maire soussigné Le vingt cinq de Xbre dernier et Le premier de Courant sans opposition au dit mariage

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des parties Celui de Léonard Thomas pere De Léonarde ; et Celui de Léonard Leigner pere De Léonarde

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Léonard Thomas l'autre Léonarde Leigner.

En présence de Léonard Leigner demt. à Forsac dépt de la Corrèze
profession de Cultivateur Agé de soixante ans pere de la future
De Gabriel Leigner demeurant à La Bordas département de la Corrèze
profession de Cultivateur Agé de Cinquante cinq ans oncle de Léonarde
De germain arnaud demeurant au village de la Cambe département de la Corrèze
profession de Cultivateur Agé de vingt huit ans beaufrere de Léonarde
Et de Léonard delord demeurant à Forsac département de la Corrèze
profession de Cultivateur Agé de quarante cinq ans voisin de Léonarde

Après quoi, moi jean La Saume Maire de Semaye faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux, témoins et parties ont declaré ne savoir signer.

La Saume

Sosa 79
LEYNIER Léonarde

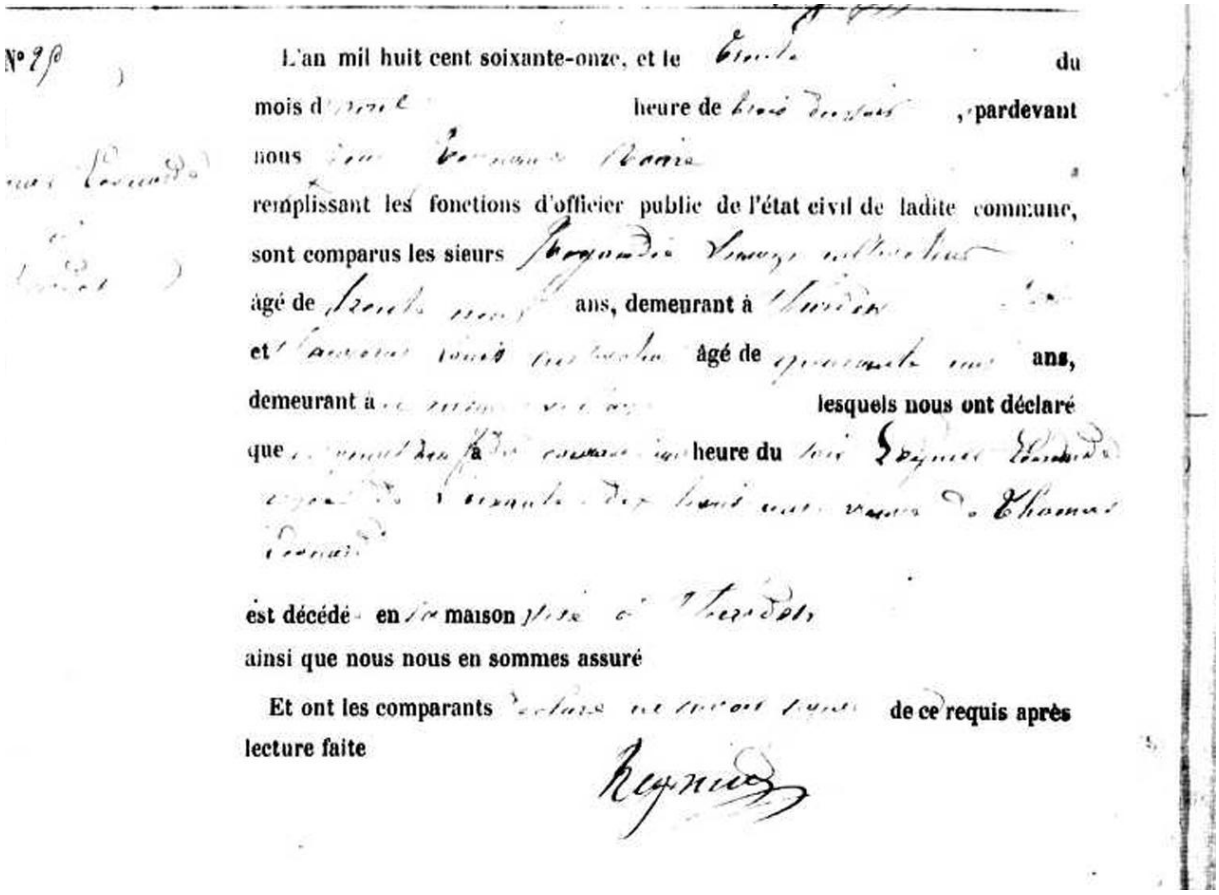

N° 9/8

L'an mil huit cent soixante-onze, et le [illegible] du mois d[illegible] heure de [illegible], pardevant nous [illegible] remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs [illegible] âgé de [illegible] ans, demeurant à [illegible] et [illegible] âgé de [illegible] ans, demeurant à [illegible] lesquels nous ont déclaré que [illegible] heure du [illegible]

est décédé en [illegible]
ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants [illegible] de ce requis après lecture faite

Sosa 80
BISSOL Jacques

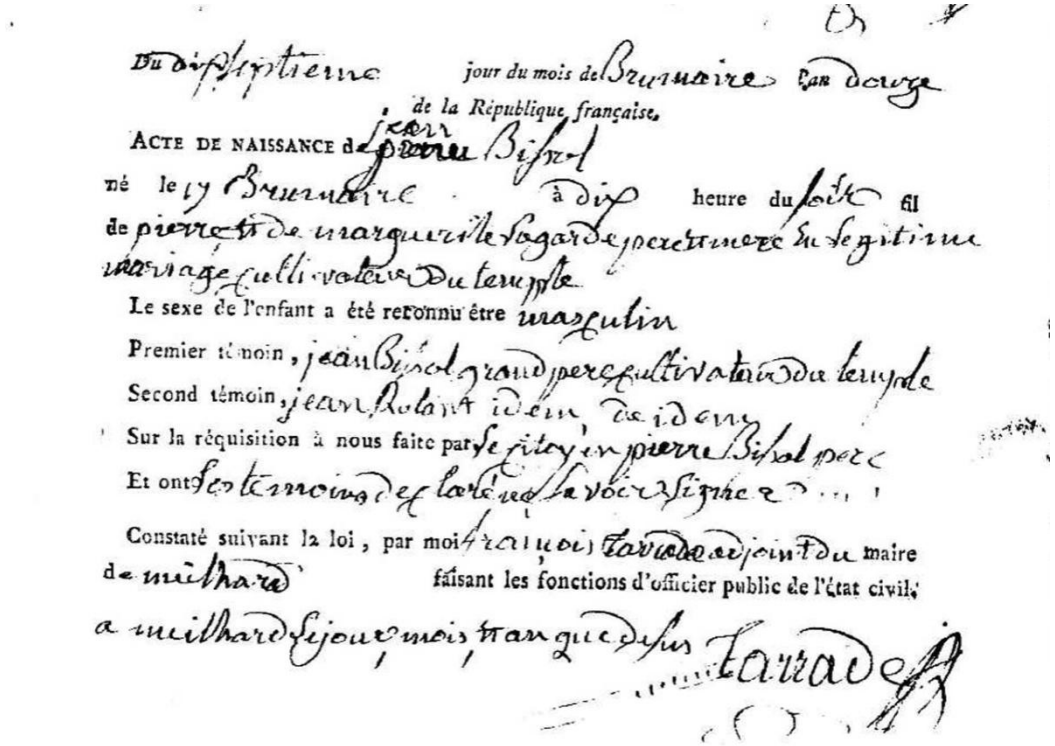

Du dix septième jour du mois de Brumaire l'an douze
de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Jean Pierre Bissol
né le 19 Brumaire à dix heure du soir fil
de pierre et de marguerite Lagarde pere et mere légitime
mariage cultivateur du temple
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin, jean Bissol grand pere cultivateur du temple
Second témoin, jean Rolant idem de idem
Sur la réquisition à nous faite par le citoyen pierre Bissol pere
Et ont les témoins et lecteur la voix signé

Constaté suivant la loi, par moi Jean Pierre Tarrade adjoint du maire
de meilhard faisant les fonctions d'officier public de l'état civil;
a meilhard le jour mois an que dessus
Tarrade

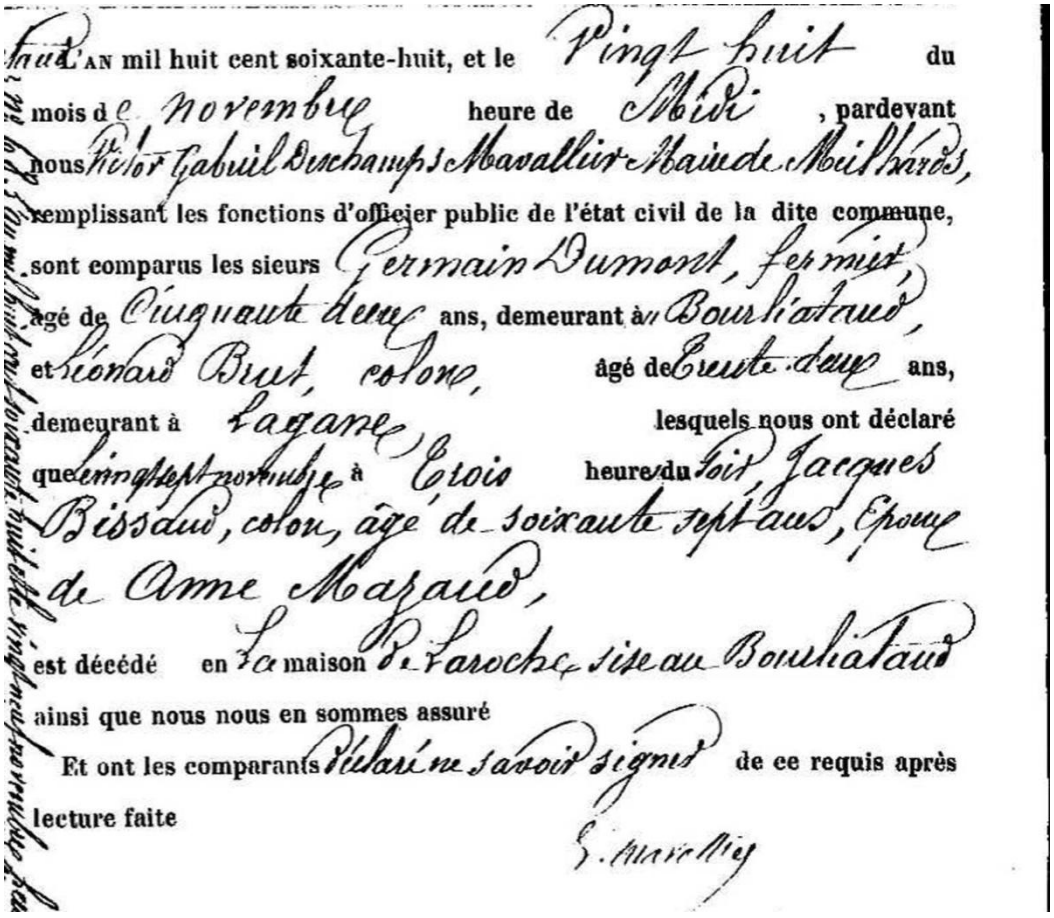

L'AN mil huit cent soixante-huit, et le Vingt huit du
mois de novembre heure de Midi, pardevant
nous Victor Gabriel Duchamps Mavallier Maire de Meilhards,
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de la dite commune,
sont comparus les sieurs Germain Dumont, fermier,
âgé de Cinquante deux ans, demeurant au Bourdiataud,
et Léonard Brut, colon, âgé de Trente deux ans,
demeurant à Lagane, lesquels nous ont déclaré
que ce jourd'hui à Trois heure du soir, Jacques
Bissaud, colon, âgé de soixante sept ans, époux
de Anne Mazaud,
est décédé en la maison Delaroche, sise au Bourdiataud
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

G. Mavallier

Sosa 80-81
BISSOL Jacques-MAZEAUD Anne

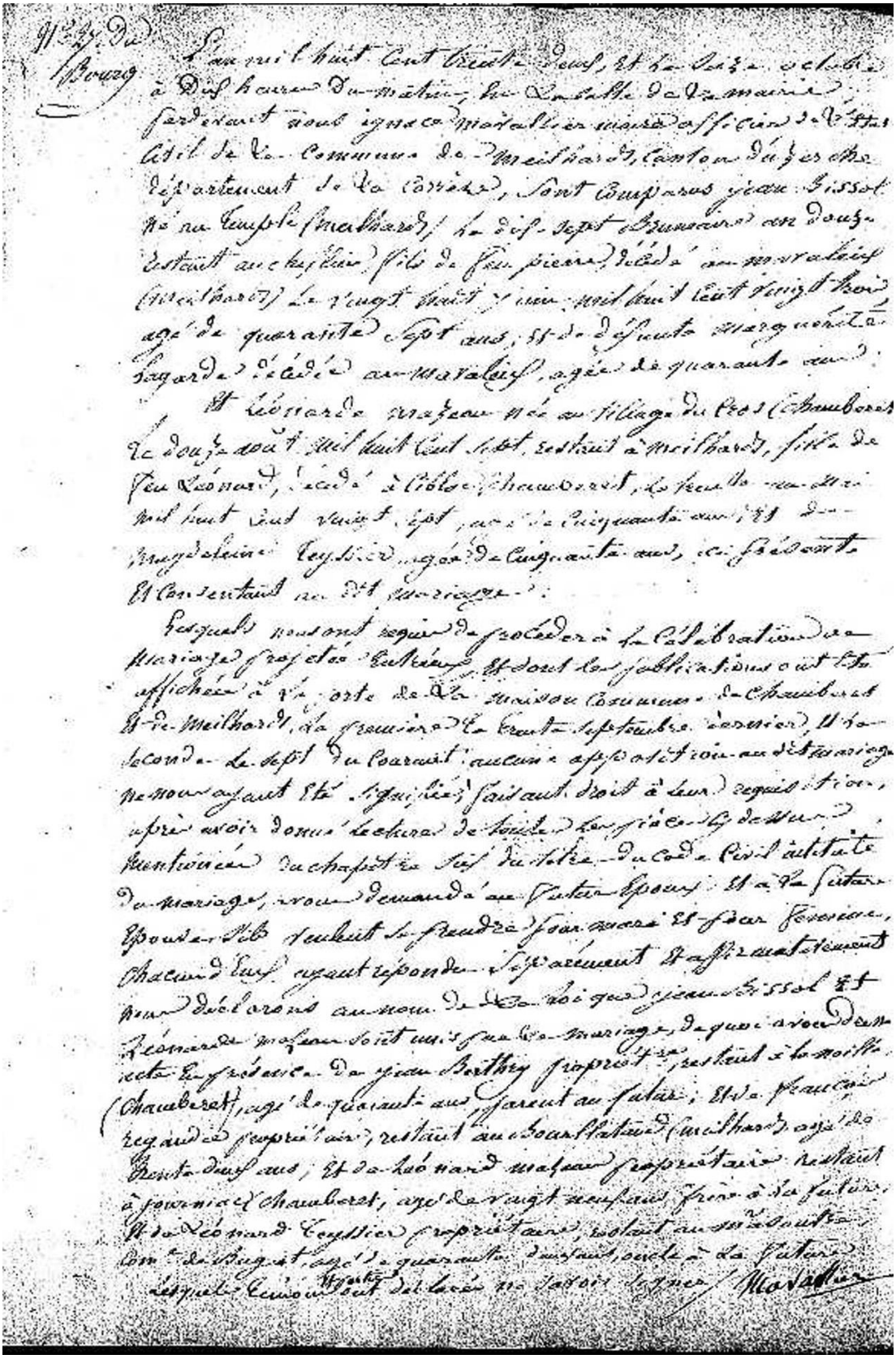

Sosa 81
MAZEAUD Anne

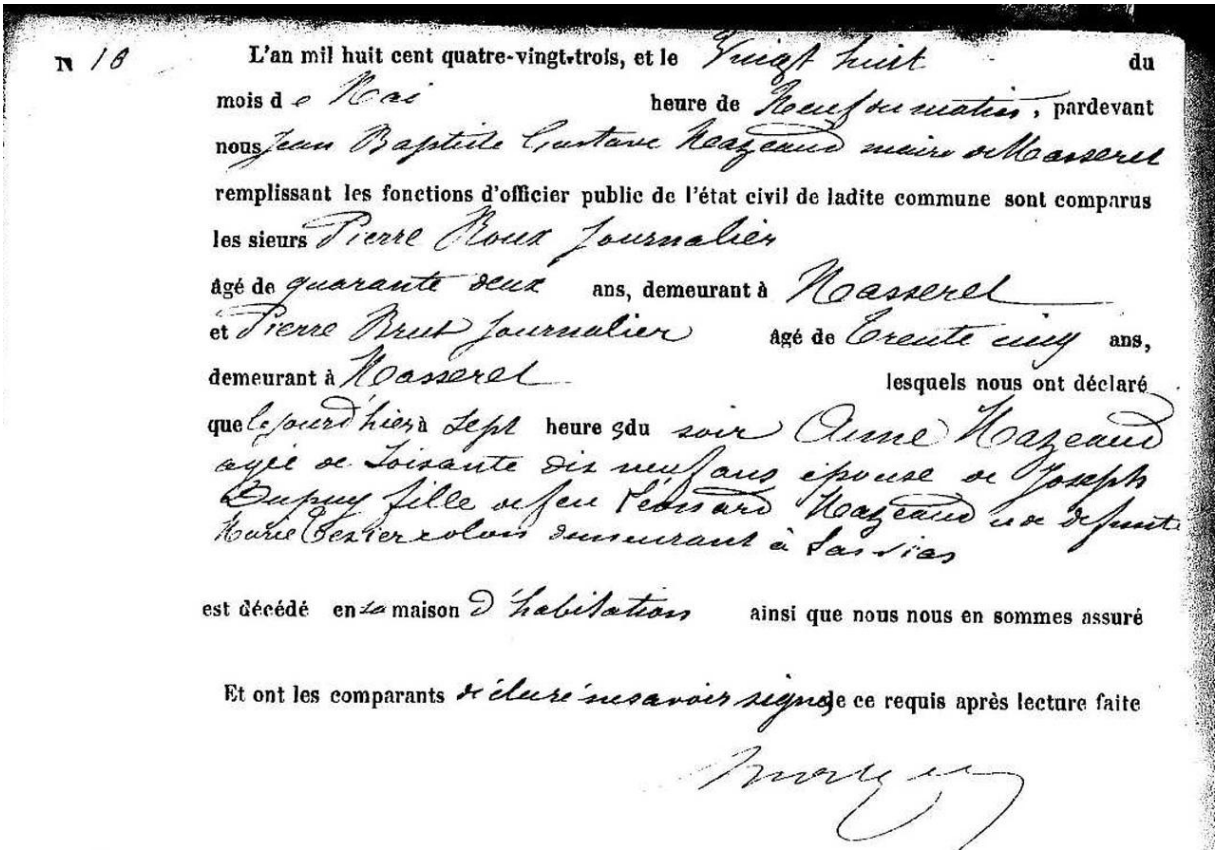

N 16 L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, et le huit du
mois de Mai heure de neuf du matin, pardevant
nous Jean Baptiste Gustave Mazeaud maire de Massérel
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune sont comparus
les sieurs Pierre Roux Journalier
âgé de quarante deux ans, demeurant à Massérel
et Pierre Brut Journalier âgé de Trente cinq ans,
demeurant à Massérel lesquels nous ont déclaré
que le jourd'hier à Sept heure du soir Anne Mazeaud
agée de Soixante dix neuf ans épouse de Joseph
Dupuy fille de feu Edouard Mazeaud vivant de Jeanne
Marie Cartier rentier domiciliée à Massérel
est décédé en la maison d'habitation ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants de ce requis après lecture faite

Sosa 82
GOURSEYROL Léonard

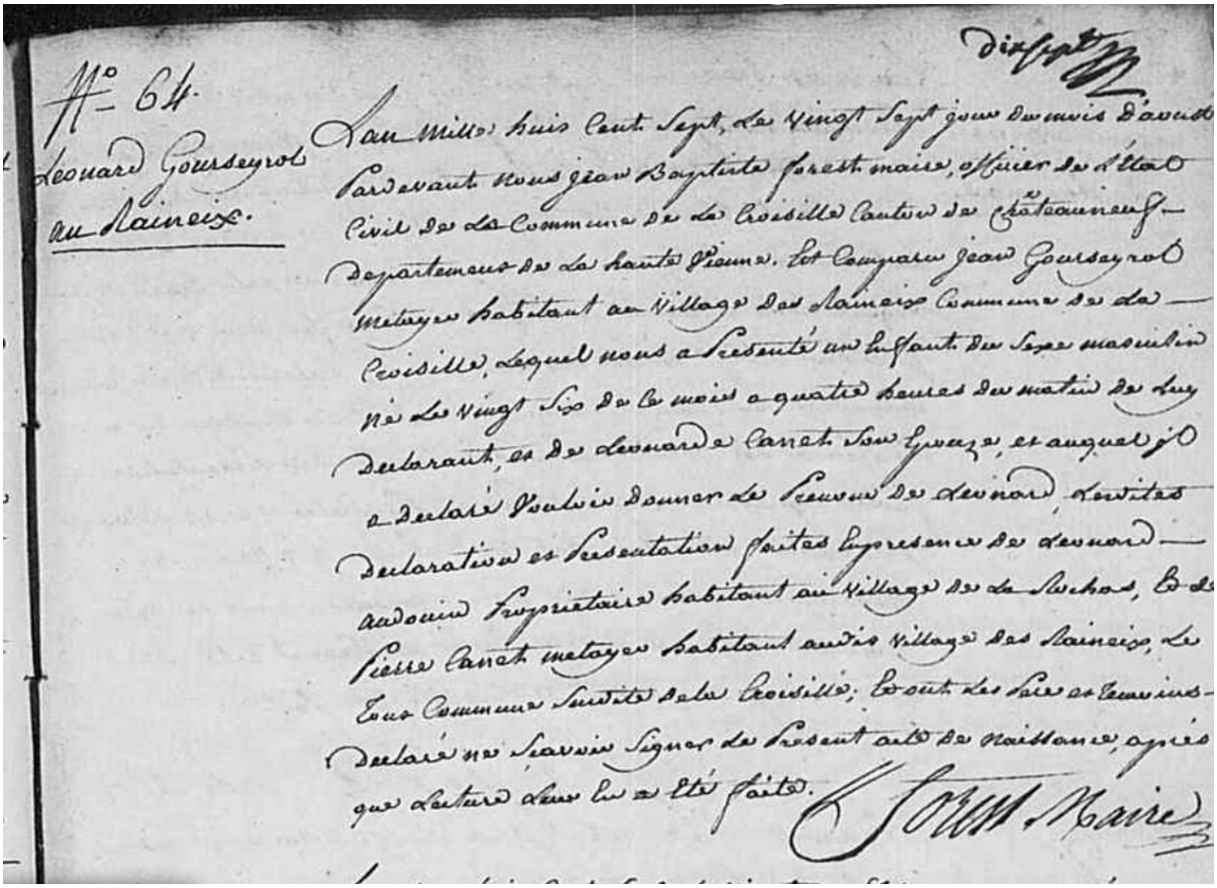

N°. 64.
Léonard Gourseyrol
au Naneix.

L'an Mille huit Cent Sept, le Vingt Sept jour du mois d'Août
Pardevant nous Jean Baptiste Forest maire, officier de l'état
Civil de la Commune de la Croisille Canton de Châteauneuf
Département de la haute Vienne. Est Comparu Jean Gourseyrol
Metayer habitant au Village des Naneix Commune de la
Croisille, Lequel nous a Presenté un Enfant du Sexe masculin
né Le Vingt Six de ce mois a quatre heures du matin de Luy
Declarant, et de Leonarde Canet Son Epouze, et auquel il
a Declaré Vouloir donner le Prenom de Leonard, Lecture
Declarative et Presentation faites En presence de Leonard
Audouin Proprietaire habitant au Village de la Rochas, Et de
Pierre Canet metayer habitant audit Village des Naneix, Le
Tout Commune Soussigné de la Croisille; Et ont les Dits et Temoins
Declaré ne Scavoir Signer de Present acte de Naissance, après
que Lecture leur en a été faite.

Jean Maire

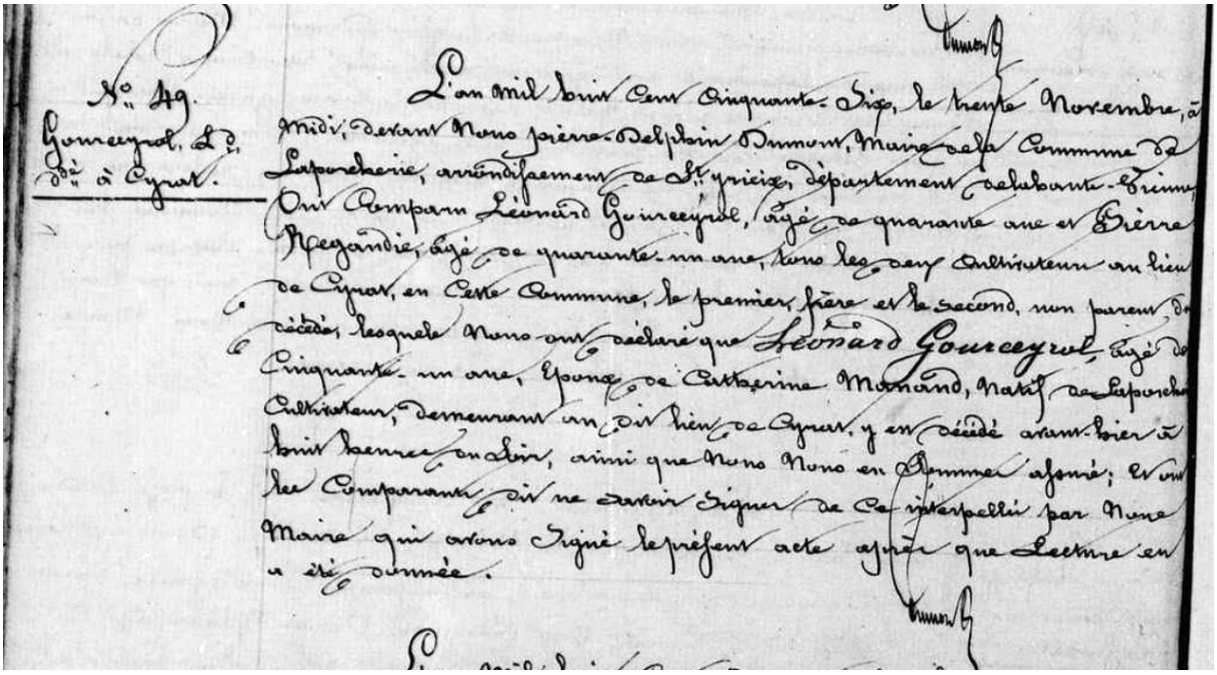

N°. 49.
Gourseyrol, Ls.
Dé. à Cyrat.

L'an mil huit Cent Cinquante-Dix, le trente Novembre, à
Midi, devant Nous Pierre-Delphin Dumont, Maire de la Commune de
Laponcherie, arrondissement de St. Yrieix, département de la Haute-Vienne,
Ont Comparu Léonard Gourseyrol, âgé de quarante ans et Pierre
Regandie, âgé de quarante-un ans, tous les deux Cultivateurs au lieu
de Cyrat, en cette Commune, le premier, frère et le second, un parent du
décédé, lesquels Nous ont déclaré que Léonard Gourseyrol, âgé de
Cinquante-un ans, Epoux de Catherine Monnard, Natif de Laponcherie
Cultivateur, demeurant au dit lieu de Cyrat, y est décédé avant-hier à
huit heures du soir, ainsi que Nous Nous en sommes assuré; et ont
les Comparants dit ne savoir Signer de ce interpellés par Nous
Maire qui avons Signé le présent acte après que Lecture en
a été donnée.

Sosa 82-83
GOURSEYROL Léonard-MANAUD Catherine

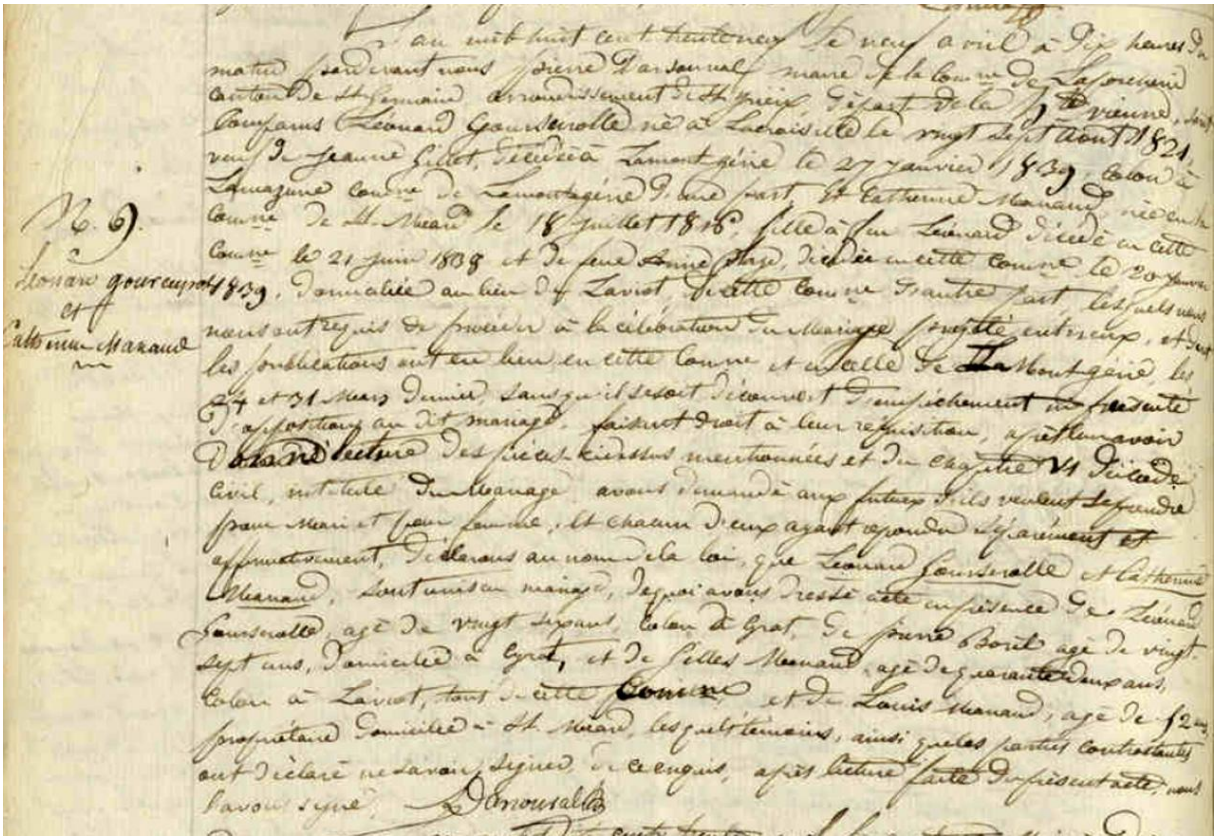

Sosa 83
MANAUD Catherine

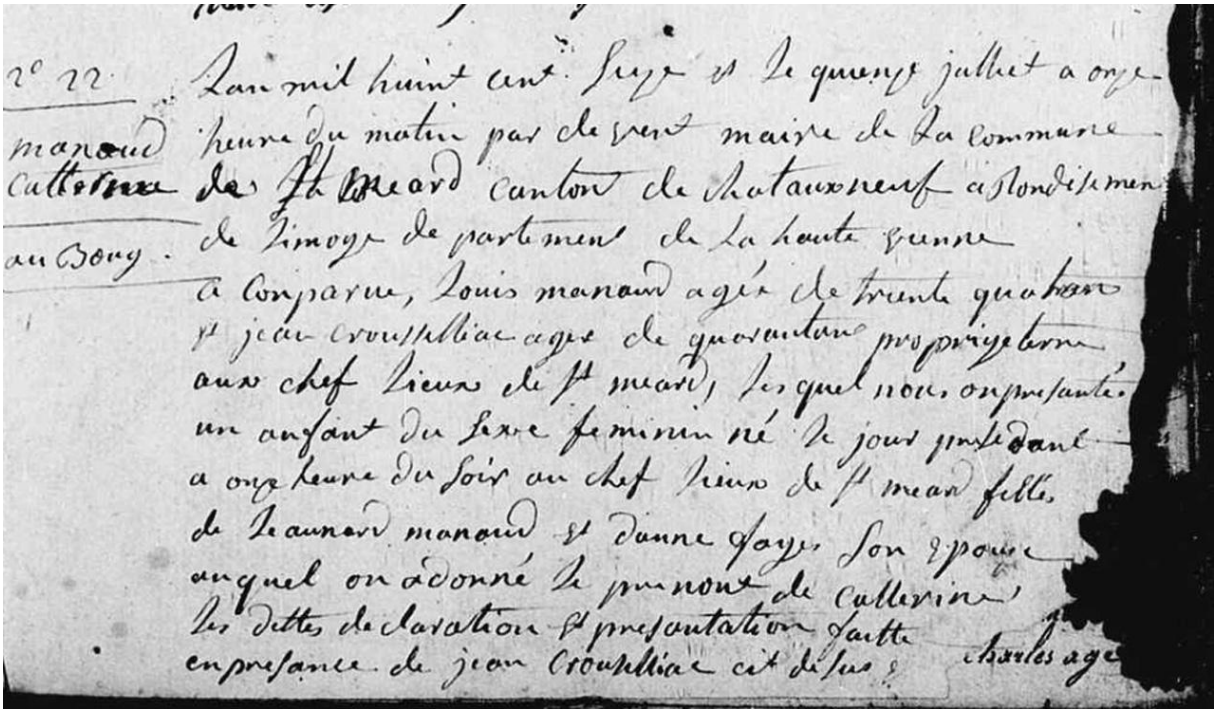

n° 12.
manaud
Catherine
au Bourg.

L'an mil huit cent Seize le quinze juillet a onze
heure du matin par devant maire de la commune
de St Méard canton de Châteauneuf arrondissement
de Limoge département de la haute vienne
a Comparue, Louis manaud agée de trente quatre
St jean Croupillac agee de quarante cinq propriétaires
aux chef lieux de St méard, lesquel nous ont présenté
un enfant du sexe feminin né le jour hier dans
a onze heure du soir au chef lieux de St méard fille
de Jeannot manaud et Jeanne Faye, Son épouse
auquel on a donné le prénom de Catherine
les dites declaration & presentation faite
en presence de jean Croupillac cité dessus ; Charles age

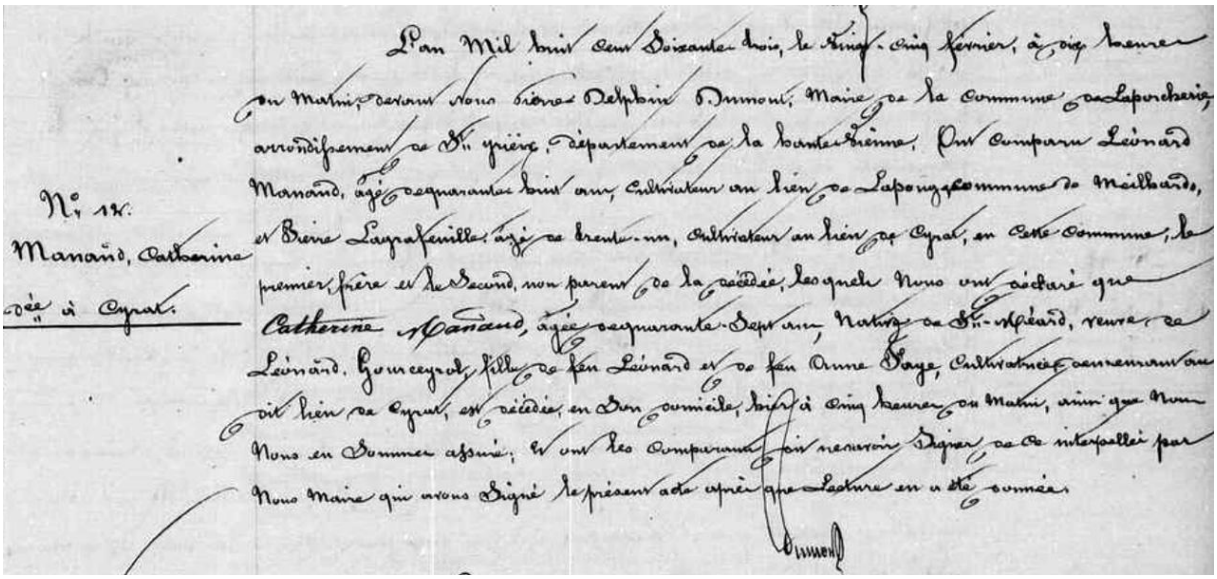

N°. 18.
Manaud, Catherine
née à Cyrat.

L'an Mil huit cent Soixante trois, le Cinq février, à cinq heures
du Matin, devant Nous Pierre Delphin Dumont, Maire de la Commune de Laporcherie,
arrondissement de Bellac, département de la haute Vienne, Est comparu Léonard
Manaud, âgé de quarante huit ans, Cultivateur au lieu de Lapouge commune de Meilhards,
et Pierre Lagrafeuille âgé de trente-un, Cultivateur au lieu de Cyrat, en cette Commune, le
premier frère et le second, non parent de la décédée, lesquels Nous ont déclaré que
Catherine Manaud, âgée de quarante Sept ans, Native de St-Méard, veuve de
Léonard, Domestique, fille de feu Léonard et de feu Anne Faye, Cultivateurs, demeurant au
dit lieu de Cyrat, est décédée, en Sa Commune, hier à cinq heures du Matin, ainsi que Nous
Nous en Sommes assuré, et ont les Comparants fait reserve Signer de de interpellés par
Nous Maire qui avons Signé le présent acte après que Lecture en a été donnée.

Dumont

Sosa 84
FAURE François

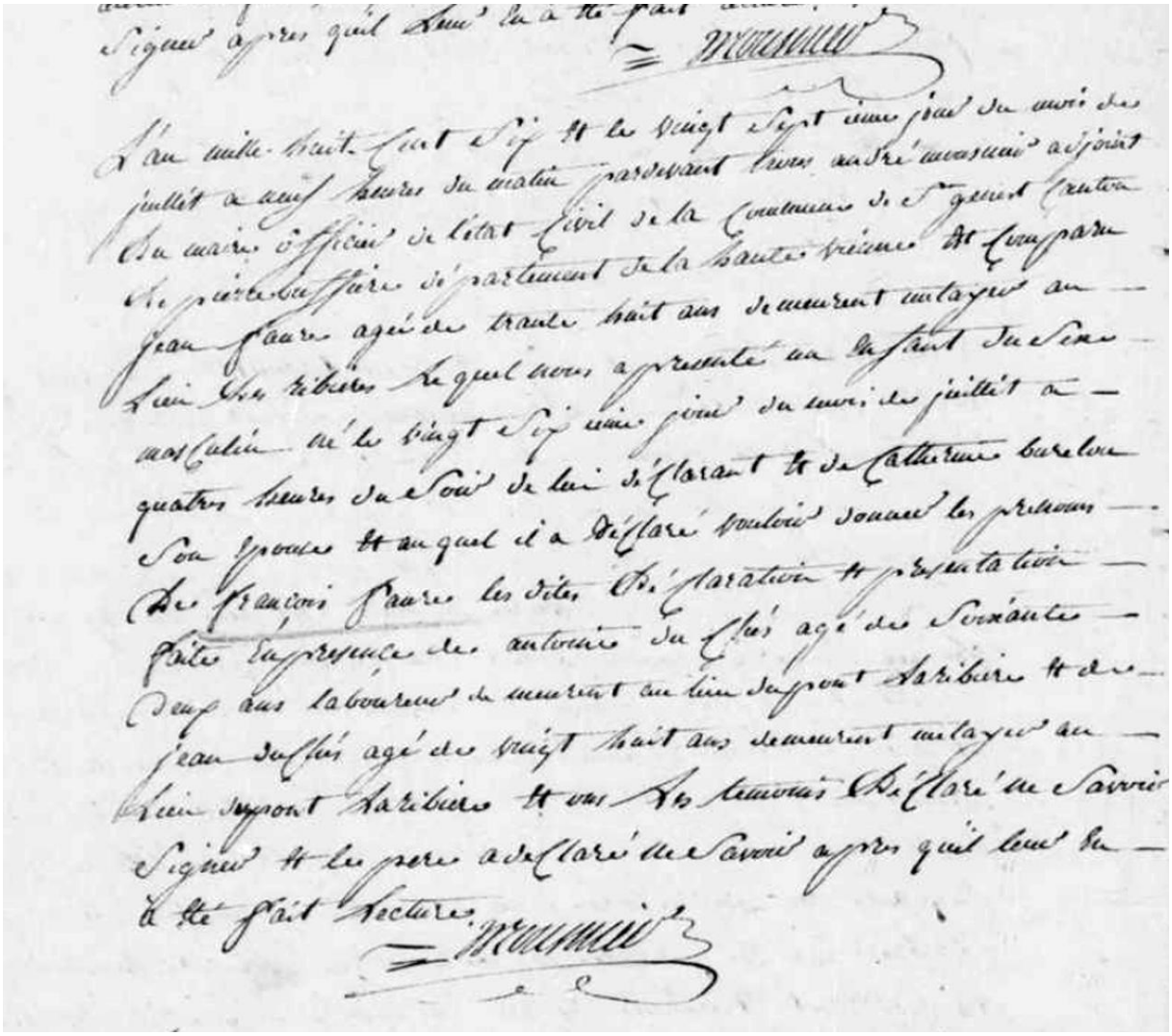

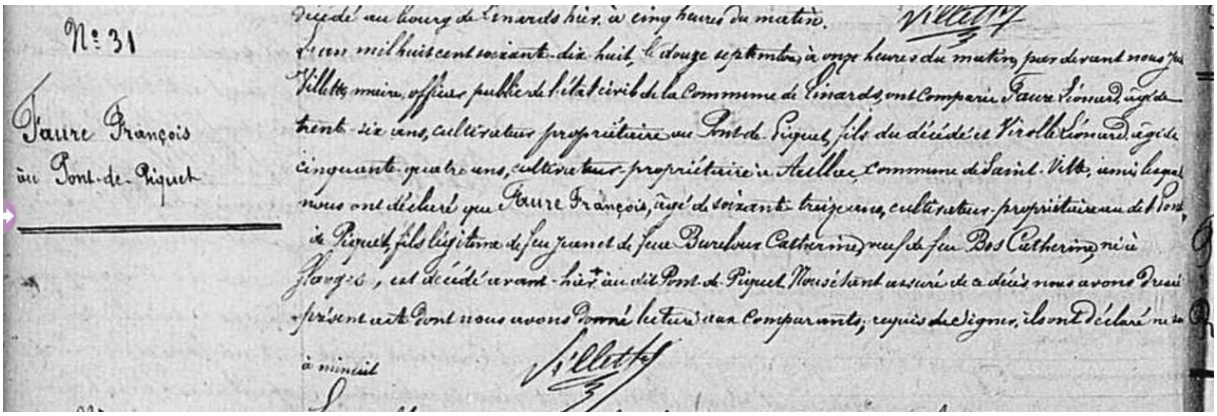

Sosa 84-85
FAURE François-BEAU Catherine

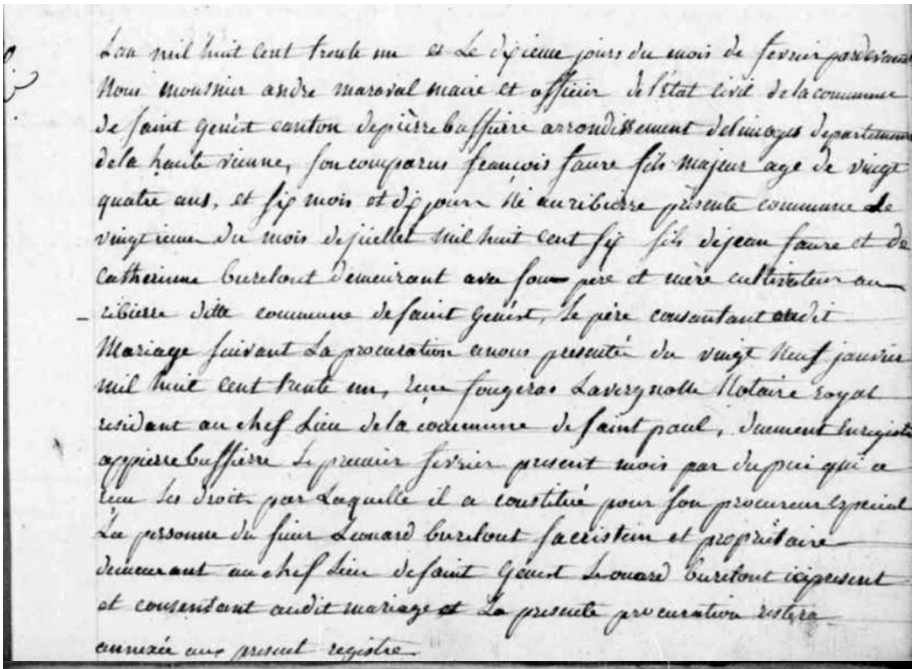

L'an mil huit cent trente un et le dixième jours du mois de février par devant
Nous Monsieur andre maroval maire et officier de l'état civil de la commune
de saint Geniet canton de pierre buffière arrondissement de limoges département
de la haute vienne, sont comparus françois faure fils majeur age de vingt
quatre ans, et fils mois et dix jours ne au ribière présente commune le
vingt cinq du mois de juillet mil huit cent six fils de jean faure et de
catherine burelout demeurant avec son père et mère cultivateur au
ribière dite commune de saint Geniet, le père consentant audit
Mariage suivant la procuration en nous présentée du vingt neuf janvier
mil huit cent trente un, reçue fougeras Lavergnolle Notaire royal
residant au chef lieu de la commune de saint paul, dument enregistré
appierre buffière le premier février présent mois par duquel il a
reçu les droits par laquelle il a constitué pour son procureur spécial
la personne de jean Leonard burelout sacristain et propriétaire
demeurant au chef lieu de saint Geniet Leonard burelout icipresent
et consentant audit mariage et la présente procuration restera
annexée au présent registre

et catherine bos fille mineure de joseph bos propriétaire et de françoise
le bleu agée de quinze ans et cinq mois et cinq jours ne a auriliage
de teignac dite commune le cinq du mois de septembre mil huit cent
quinze de meurant avec son père et a jeanne a teignac commune de saint
geniet le père de la future ici présent consentant au dit Mariage les
quels nous ont requis de procéder a la célébration dudit mariage projeté
entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale
porte de notre dit[e] public savoir le treize janvier et le six février
mil huit cent trente un dernier jour de dimanche a dix heures dudit
et aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée
et nous faisant droit a leur requisition après avoir donné lecture
de toutes les pièces spécifiées mentionnées et du chapitre six du titre troisième
français intitulé du mariage avons demandé au futur époux et a la
future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun
deux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au
nom de la loi que françois faure et catherine bos sont unis par
le mariage de tout et avons dressé acte en présence de jeanne faure
veuve de la future sabotier et propriétaire demeurant au village de
de la rougerie commune de saint geniet françois marbouty cultivateur
âgé de cinquante cinq ans de meurant au hameau de la roche dite commune
veuve de futur, etienne bidou âgé de soixante trois propriétaire demeu
=rant a teignac commune de saint Geniet oncle de la future, et antoine
vinour âgé de vingt six ans cultivateur de meurant au village de teignac
dite commune voisin de la future les quels après quelle leur a été fait
lecture ainsi que aux parties contractantes ont déclaré ne savoir signer

Sosa 85
BEAU Catherine

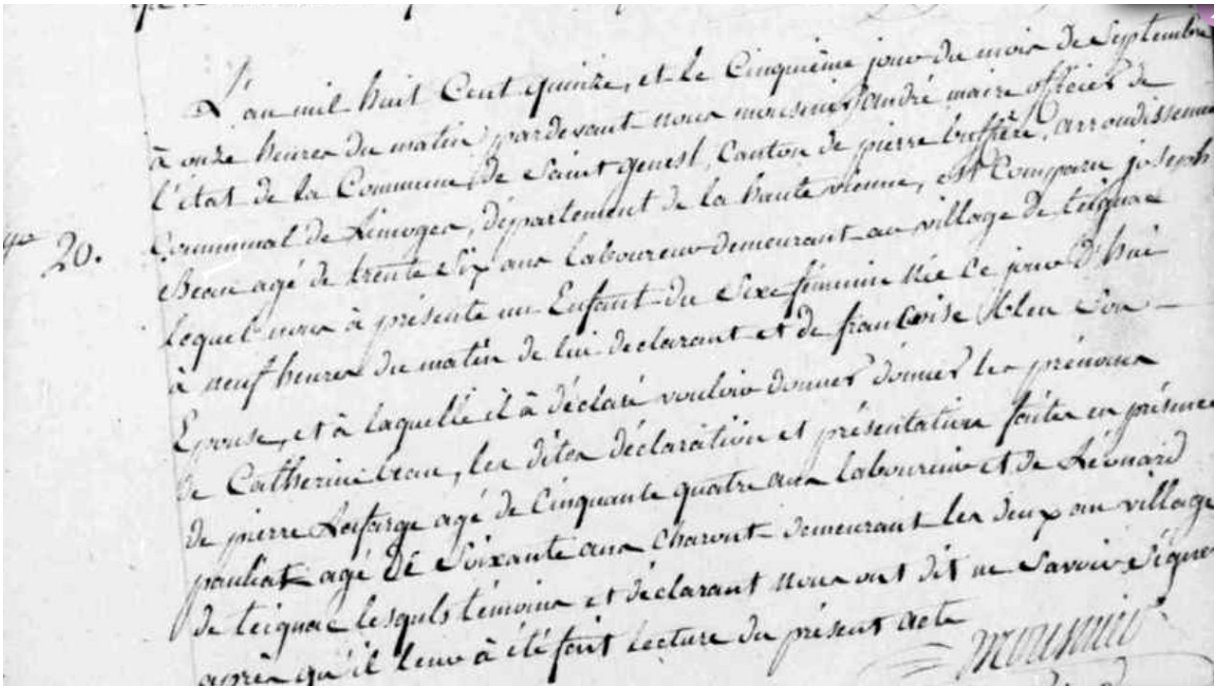

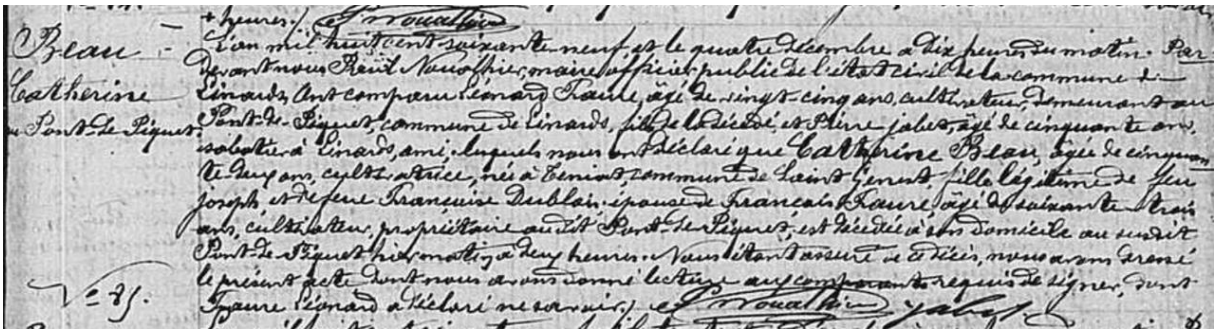

Sosa 86
FAYE Jean

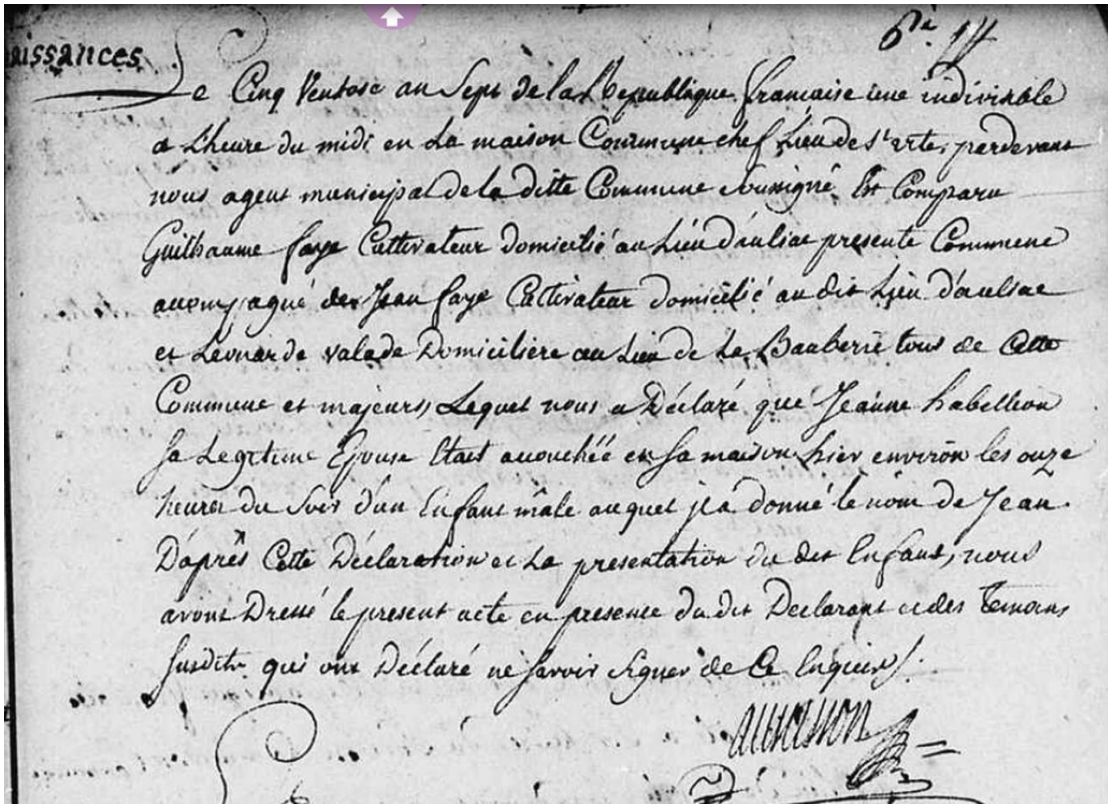

naissances
6e 14

Le Cinq Ventose an Sept de la Republique Française une indivisible
a Lheure du midi en la maison Commune chef lieu de Larbre, pardevant
nous agent municipal de la dite Commune soussigné. Est Comparu
Guilhaume Faye Cultivateur domicilié au Lieu daulias presente Commune
assisté de Jean Faye Cultivateur domicilié au dit lieu daulias
et Leonard de vale de domiciliere au lieu de la Baberie tous de cette
Commune et majeurs, Lequel nous a Déclaré que Jeanne Babellon
sa Legitime Epouse Etait accouchée en sa maison hier environ les onze
heures du Soir dun Enfant male auquel il a donné le nom de Jean.
Dapres cette Déclaration et la presentation du dit Enfant, nous
avons Dressé le present acte en presence du dit Declarant et des Temoins
susdits qui ont Déclaré ne savoir signer de ce Enquis.

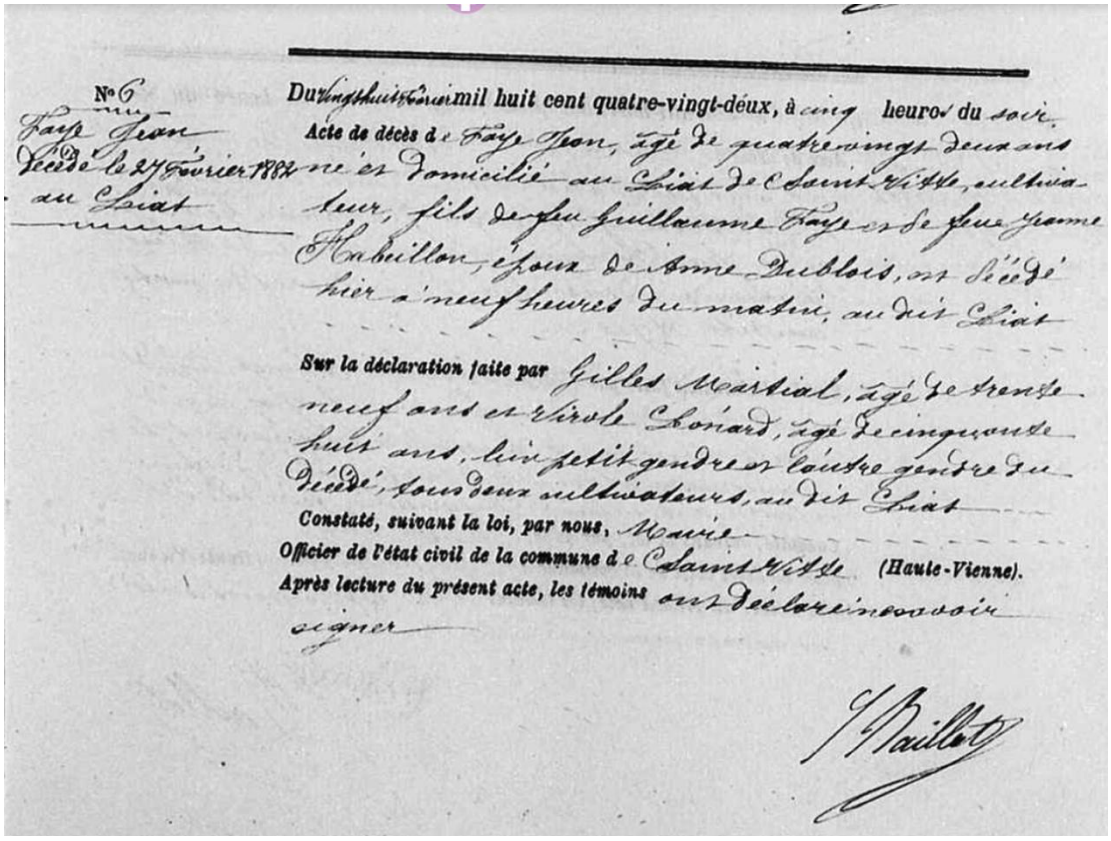

N° 6
Faye Jean
Décédé le 27 Février 1882
au Clat

Du vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, à cinq heures du soir.
Acte de décès de Faye Jean, âgé de quatre-vingt-deux ans
né et domicilié au Clat de Saint-Yrieix, cultiva-
teur, fils de feu Guillaume Faye et de feue Jeanne
Babillon, époux de Anne Dubois, est décédé
hier à neuf heures du matin, au dit Clat

Sur la déclaration faite par Gilles Martial, âgé de trente-
neuf ans et Virole Léonard, âgé de cinquante-
huit ans, lun petit-gendre et lautre gendre du
décédé, tous deux cultivateurs, au dit Clat
Constaté, suivant la loi, par nous, Marie
Officier de l'état civil de la commune de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
Après lecture du présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir
signer

Sosa 86-87
FAYE Jean-DEBLOIS Anne

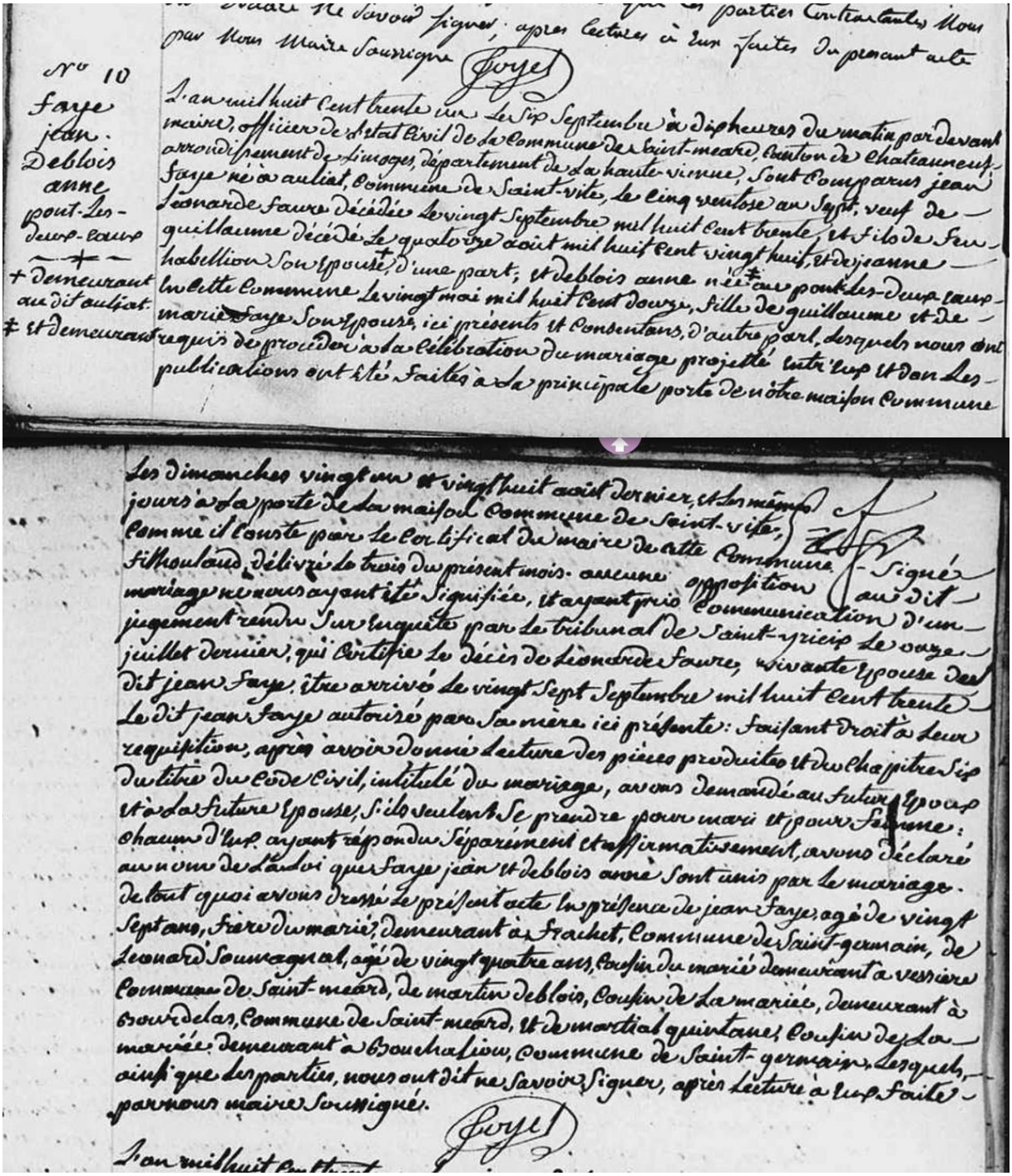

Sosa 87
DEBLOIS Anne

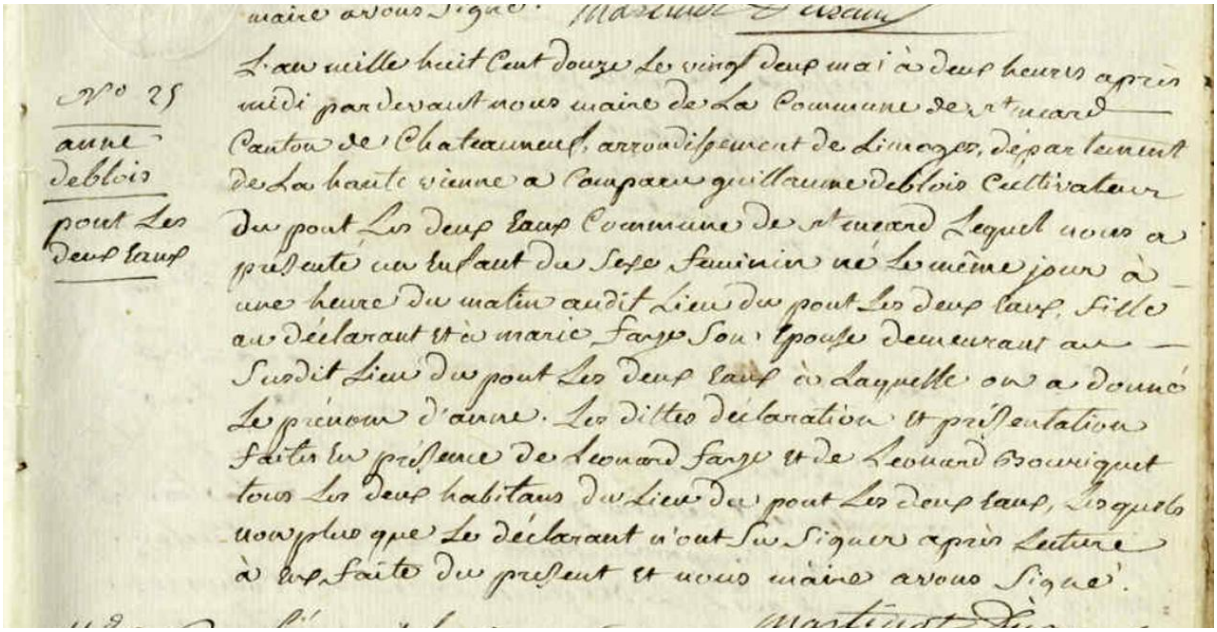

maire a vous signé. Martinet Desaux

N° 25
anne
deblois
pour les
deux eaux

L'an mille huit Cent douze Le vingt deux mai à deux heures après midi par devant nous maire de La Commune de St Ouard Canton de Chateauneuf, arrondissement de Limoges, département de La haute vienne a comparu guillaume deblois Cultivateur du pont Les deux Eaux Commune de St ouard Lequel nous a présenté un Enfant du Sexe feminin né Le même jour à une heure du matin audit Lieu du pont Les deux Eaux, fille au déclarant et de marie Faye Son Epouse demeurant au — Susdit Lieu du pont Les deux Eaux à Laquelle on a donné Le prénom d'anne. Les dittes déclaration et présentation faites en présence de Leonard Faye et de Leonard Bourriquet tous Les deux habitans du Lieu du pont Les deux Eaux, Lesquels nous ont plus que Le déclarant n'ont Su Signer après Lecture à eux faite du présent et nous maire avons Signé.

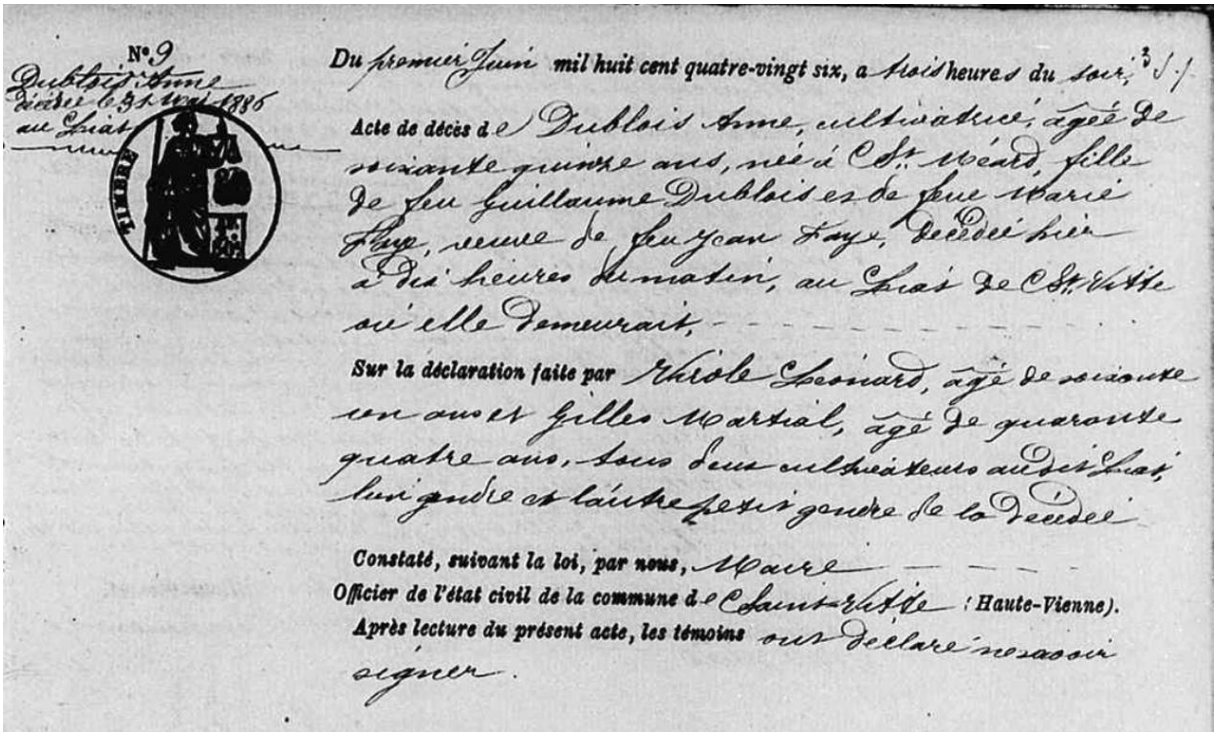

N°9
Deblois Anne
décédée le 31 mai 1885
au Chât[illegible]

Du premier Juin mil huit cent quatre-vingt six, a trois heures du soir. 3 h. s.

Acte de décès de Deblois Anne, cultivatrice, âgée de soixante quinze ans, née à St. Méard, fille de feu Guillaume Deblois et de feue Marie Faye, veuve de Jean Jean Faye, décédée hier à dix heures du matin, au Lieu de St. Victurnien où elle demeurait.

Sur la déclaration faite par Nicole Leonard, âgé de soixante cinq ans et Gilles Martial, âgé de quarante quatre ans, tous deux cultivateurs au dit Lieu, lui gendre et Laitier voisin de la Décédée

Constaté, suivant la loi, par nous, Maire
Officier de l'état civil de la commune de Saint-Victurnien (Haute-Vienne).
Après lecture du présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer.

Sosa 88
FAYE Jean

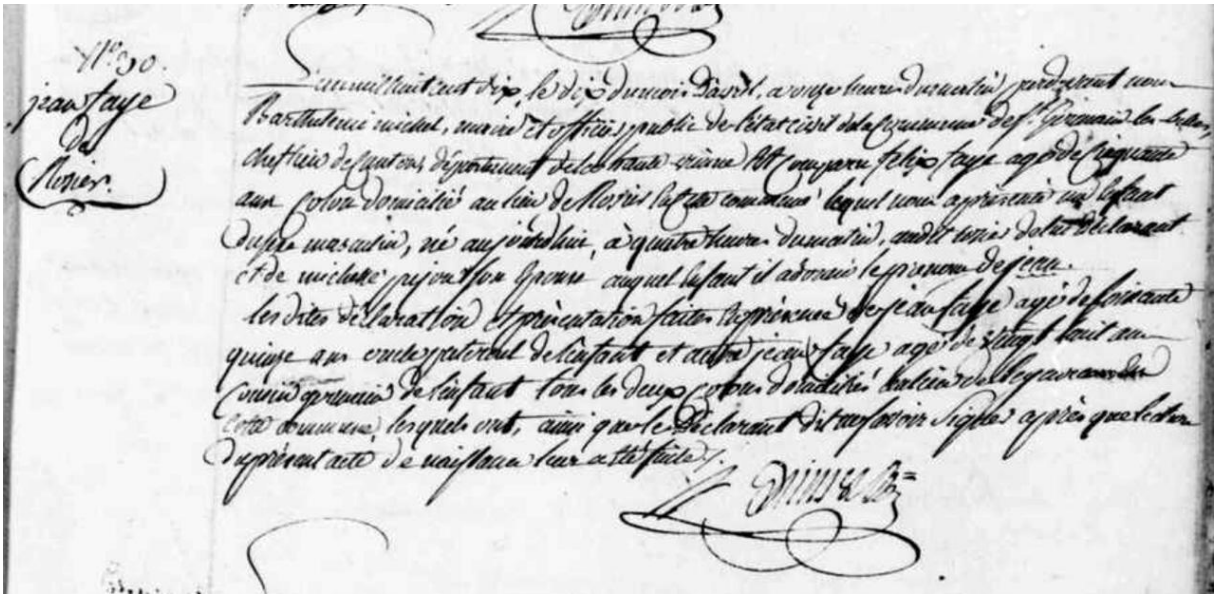

Sosa 88-89
FAYE Jean-FAUCHER Anne

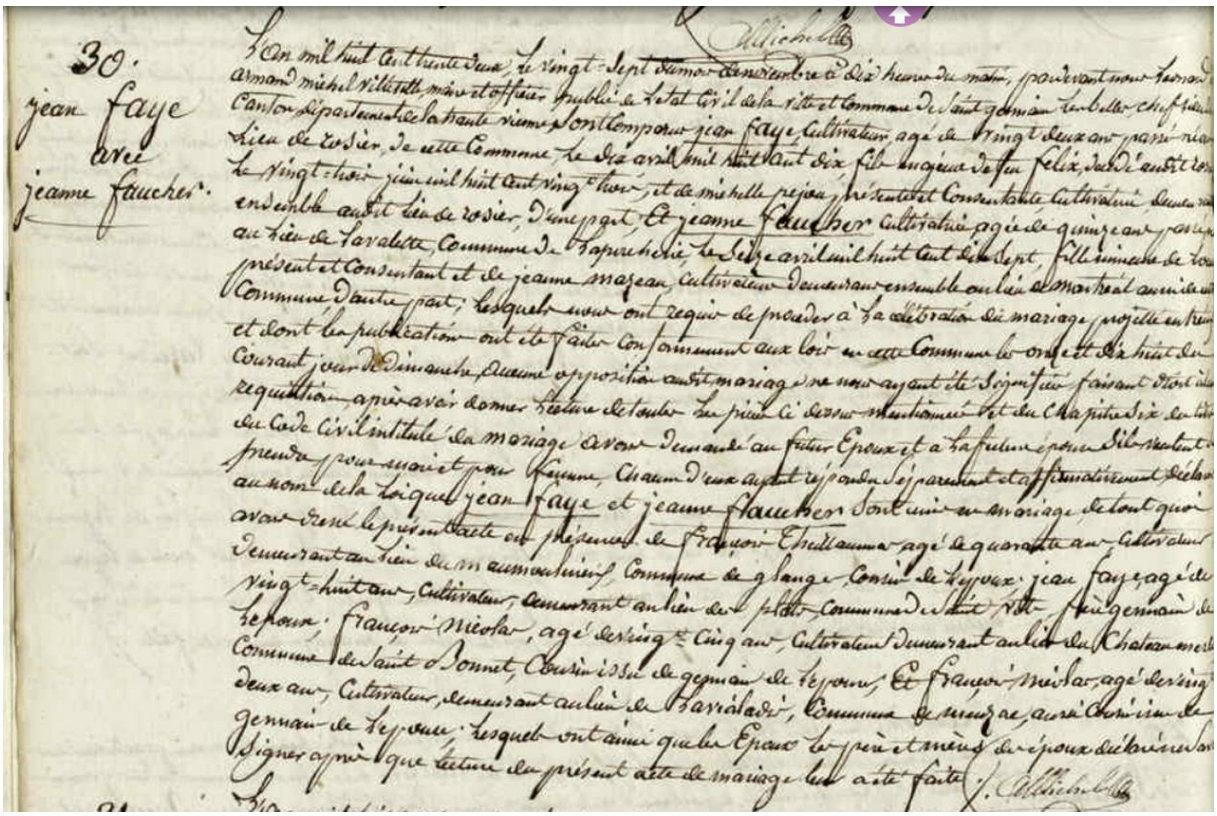

Sosa 89
FAUCHER Anne

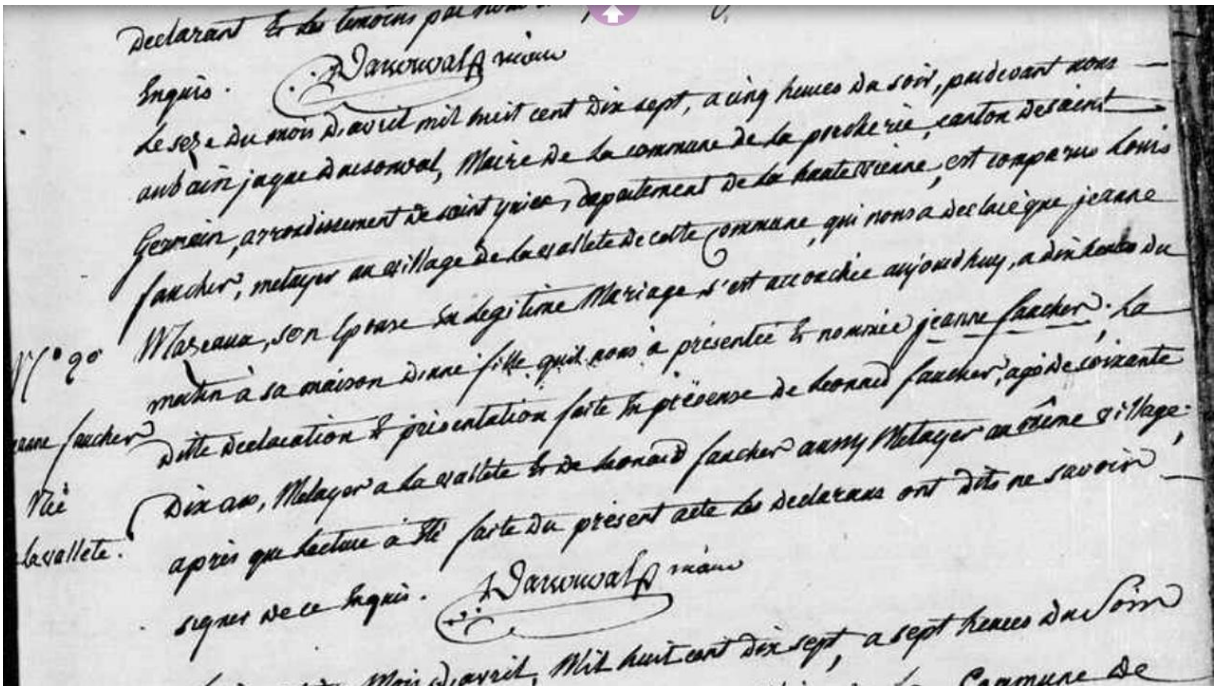

declarant et les temoins pa
Enquis. Darcourval maire
Le sept du mois d'avril mil huit cent dix sept, a cinq heures du soir, pardevant nous
ambain jaque darcourval, Maire de la commune de la prochere, canton de saint
Germain, arrondissement de saint yriex, departement de la haute vienne, est comparu Louis
faucher, metayer au village de la vallete de cette commune, qui nous a declaré que jeanne
Wazeaud, son epouse en legitime Mariage s'est accouchée aujourd'huy, a dix heures du
matin à sa maison d'une fille qu'il nous a presentée et nommée jeanne faucher. La
dite declaration et presentation faite en presence de leonard faucher, agé de soixante
dix ans, Metayer a la vallete et de leonard faucher aussy Metayer au même village,
après que lecture a été faite du present acte les declarans ont dit ne savoir
signer de ce enquis. Darcourval maire

N° 90
jeanne faucher
Née
la vallete.

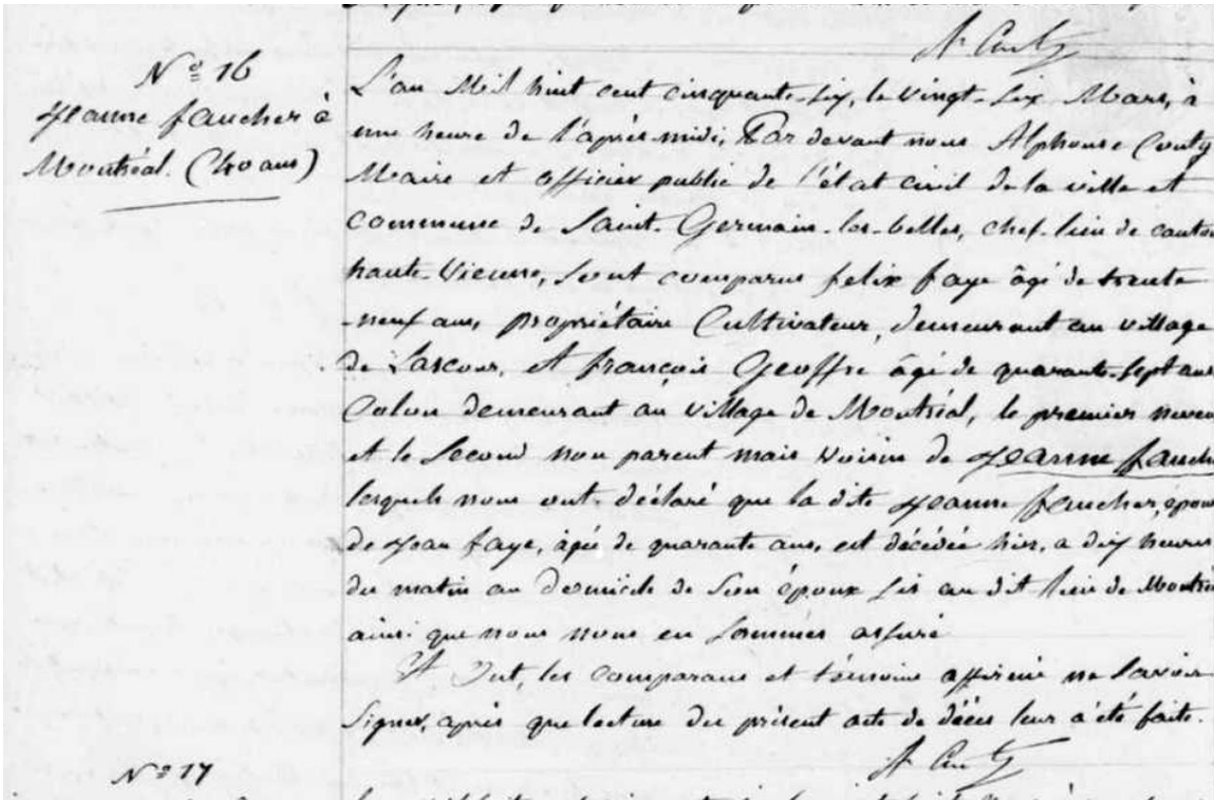

N° 16
Jeanne faucher à
Montréal. (40 ans)

L'an Mil huit cent cinquante-six, le Vingt-Six Mars, à
une heure de l'après midi, Par devant nous Alphonse Couty
Maire et officier public de l'état civil de la ville et
commune de Saint-Germain-les-belles, chef-lieu de canton
haute-Vienne, sont comparus felix faye âgé de trente
neuf ans, propriétaire Cultivateur, Demeurant au village
de Larcour, et françois Geuffre âgé de quarante-sept ans
Colon Demeurant au village de Montréal, le premier voisin
et le second non parent mais voisin de Jeanne faucher
lesquels nous ont déclaré que la dite Jeanne faucher, épouse
de Jean faye, âgé de quarante ans, est décédée hier, à dix heures
du matin au domicile de Son époux ici au dit lieu de Montréal
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparans et témoins affirmé ne savoir
Signer après que lecture du présent acte de décès leur a été faite.

N° 17

Sosa 90
FRANCILLOU Léonard

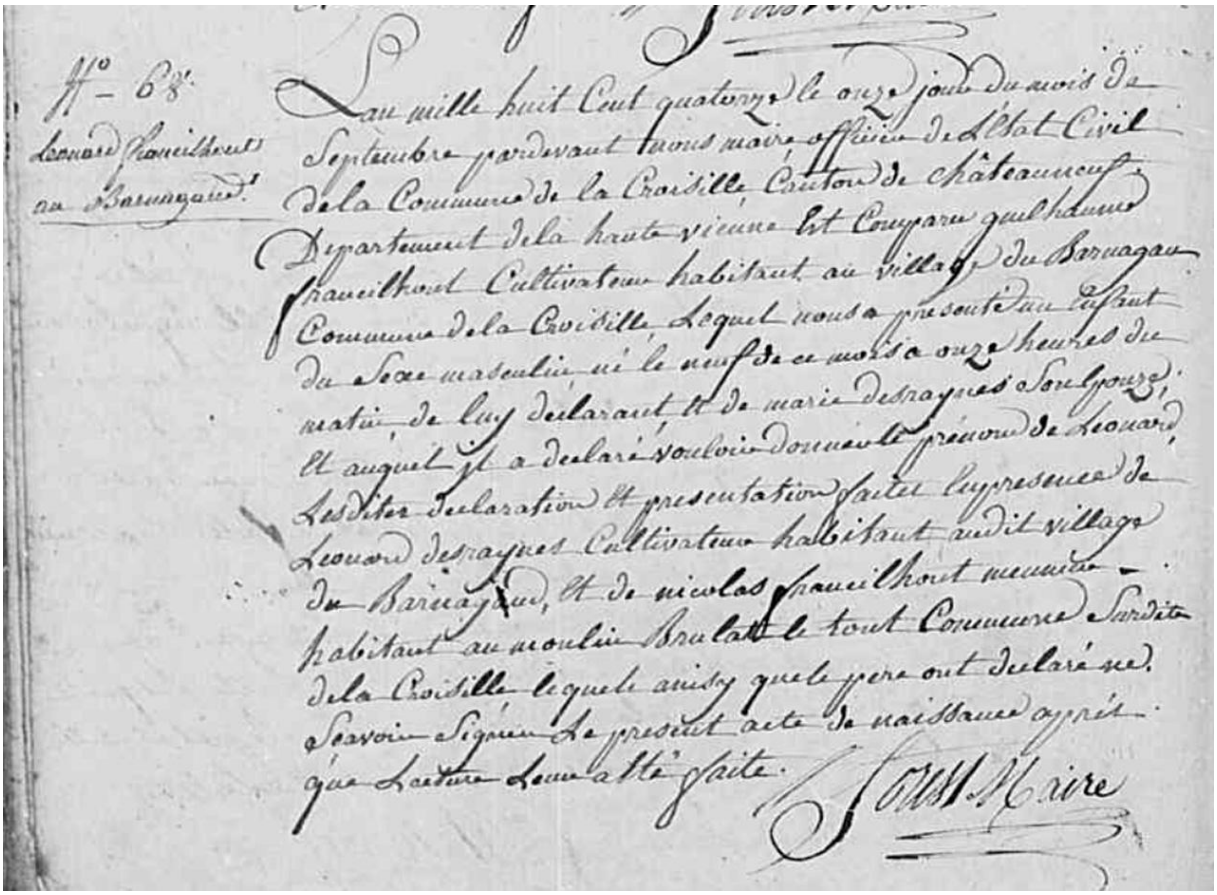

N° 68
Léonard Francillou
au Barnagaud

L'an mille huit Cent quatorze le onze jour du mois de Septembre pardevant nous maire officier de l'Etat Civil de la Commune de la Croisille, Canton de Chateauneuf Département de la haute vienne Est Comparu quelhaume Francillou Cultivateur habitant au village du Barnagaud Commune de la Croisille, Lequel nous a presenté un Enfant du Sexe masculin, né le neuf de ce mois a onze heures du matin de luy declarant et de marie Desraynes Son Epouze, Et auquel Il a declaré vouloir donner le prénom de Léonard, Ladite Declaration Et presentation faites Lupresence de Léonard Desraynes Cultivateur habitant audit village du Barnagaud, Et de nicolas Francillou meunier habitant au moulin Brulat le tout Commune Susdite de la Croisille, lequel ainsy que le pere ont declaré ne Sçavoir Signer de present acte de naissance après que Lecture leur a été faite.

Maire

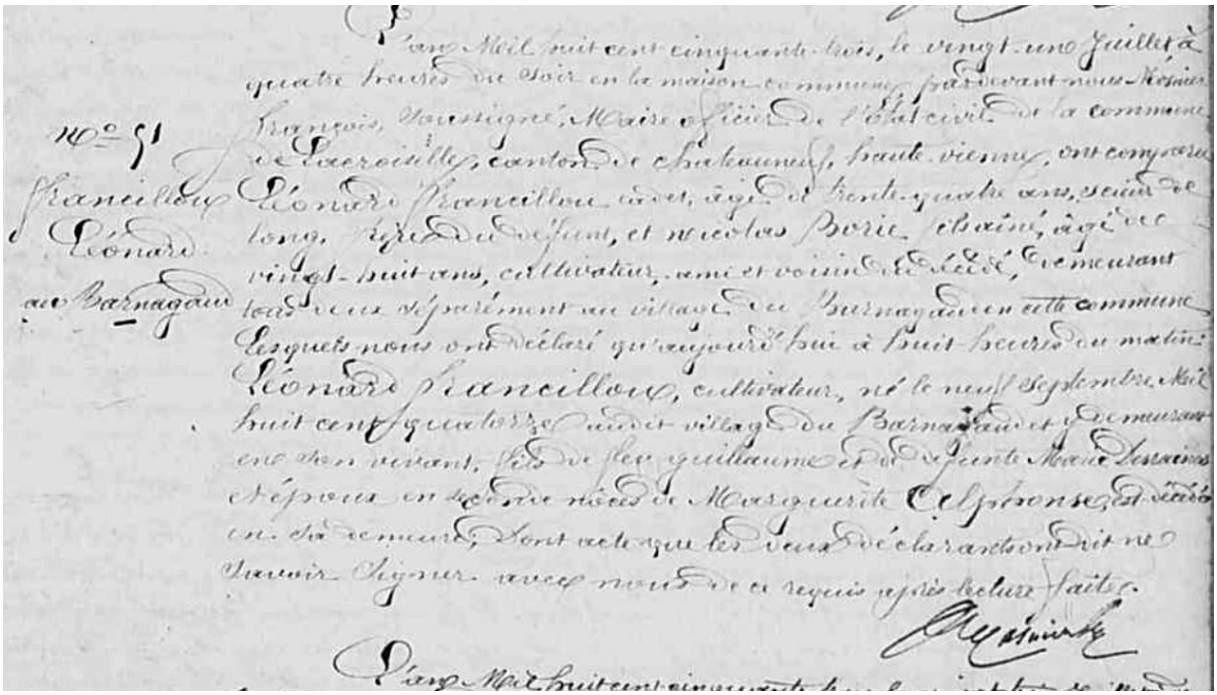

N° 51
Francillou
Léonard
au Barnagaud

L'an Mil huit cent cinquante-huit, le vingt-une Juillet à quatre heures du Soir en la maison commune, pardevant nous Martin François, Chevalier, Maire officier de l'état civil de la commune de Lacroisille, canton de Chateauneuf, haute vienne, ont comparu Léonard Francillou cultivateur, âgé de trente-quatre ans, veuf de Long, Agé de Sept ans, et nicolas Borie cultivateur, âgé de vingt-huit ans, cultivateur, ami et voisin de celui, demeurant tous deux séparément au village du Barnagaud en cette commune Lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui huit à huit heures du matin Léonard Francillou, cultivateur, né le neuf Septembre mil huit cent quatorze audit village du Barnagaud et demeurant en son vivant, fils de feu guillaume et de defunte Marie Desraynes Epoux en secondes noces de Marguerite Delpeyroux est décédé en sa demeure, Sont ce que les deux déclarants ont dit ne Savoir Signer avec nous de ce requis après lecture faite.

Maire

Sosa 90-91
FRANCILLOU Léonard-ALPHONSE Marguerite

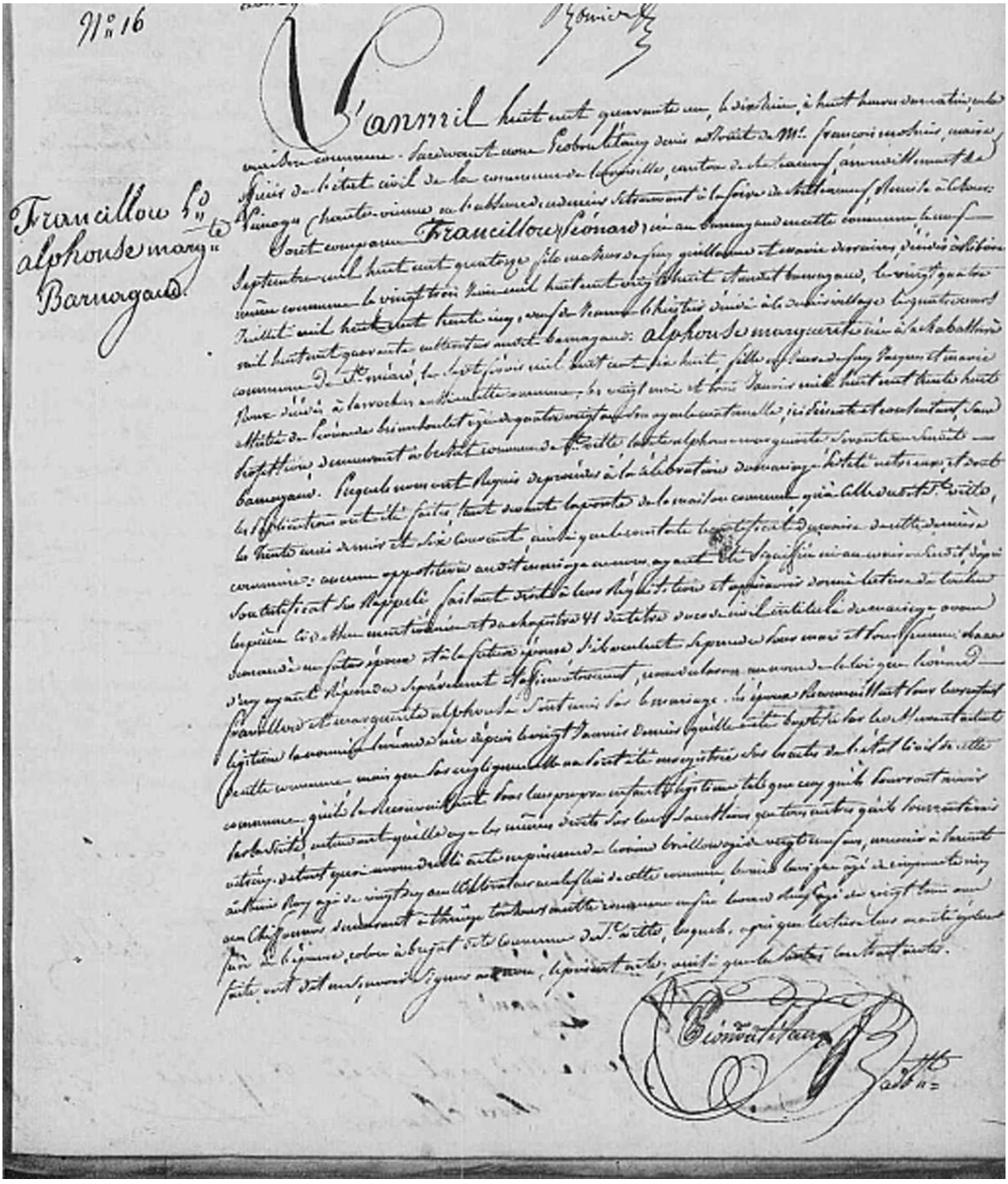

Sosa 91
ALPHONSE Marguerite

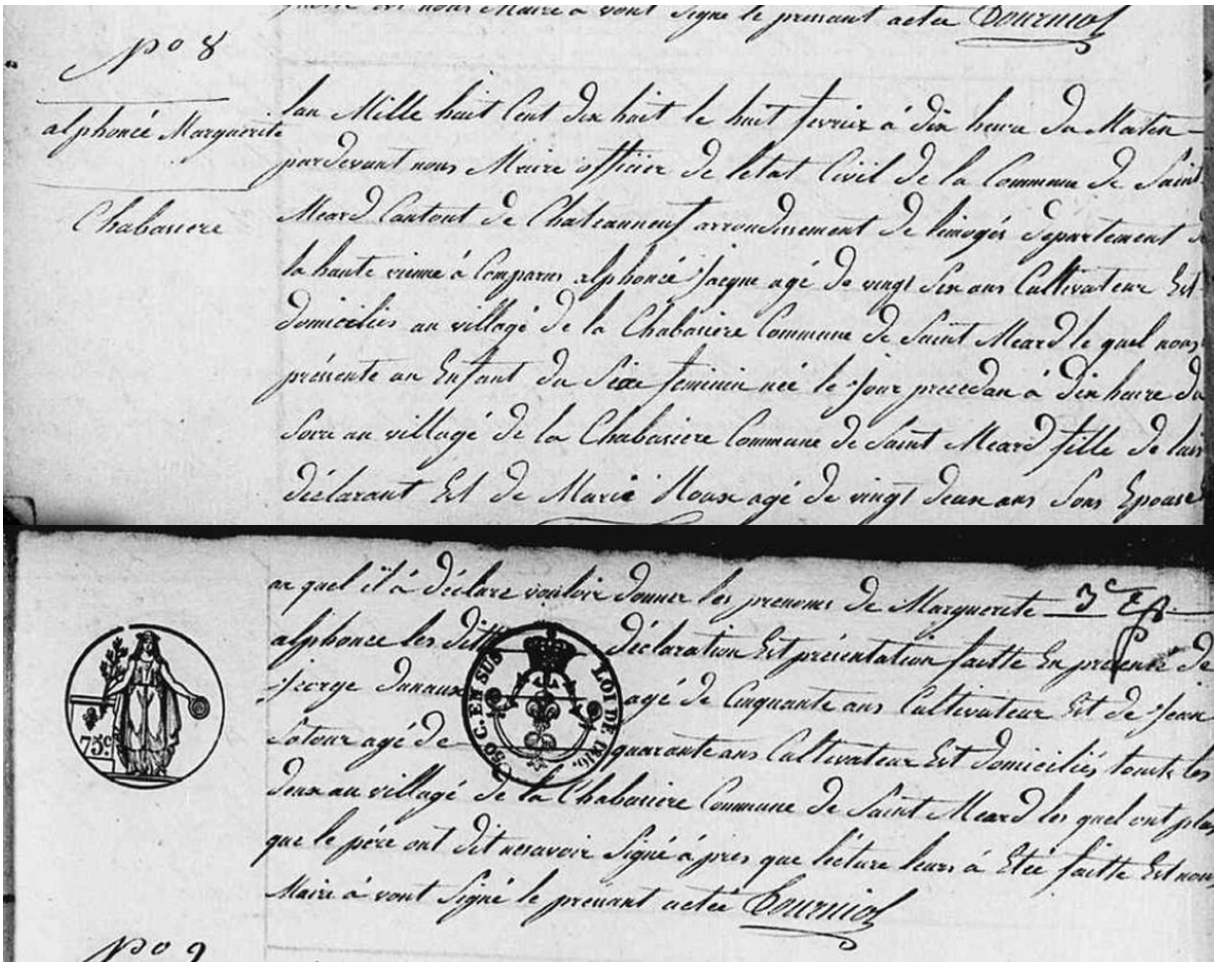

Sosa 92
GEOFFRE François

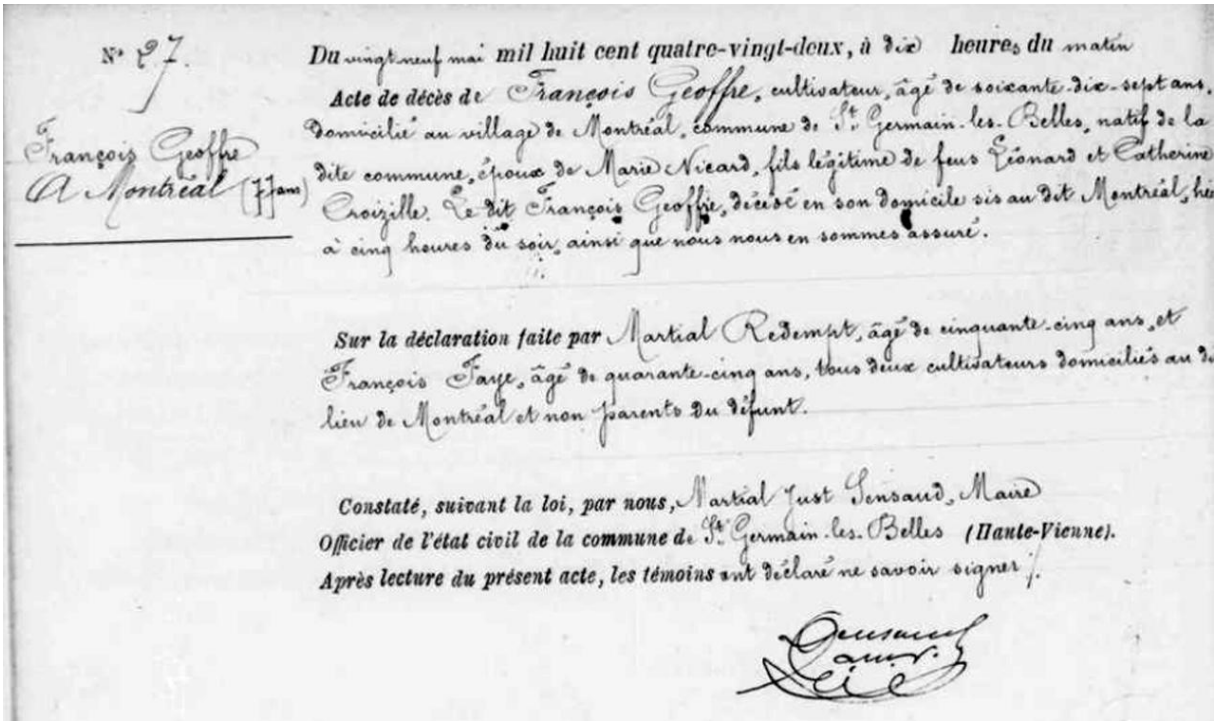

N° 97.

François Geoffre
A Montréal (77 ans)

Du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin
Acte de décès de François Geoffre, cultivateur, âgé de soixante-dix-sept ans,
domicilié au village de Montréal, commune de St. Germain-les-Belles, natif de la
dite commune, époux de Marie Nicard, fils légitime de feus Léonard et Catherine
Croizille. Le dit François Geoffre, décédé en son domicile sis au dit Montréal, hi
à cinq heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré.

Sur la déclaration faite par Martial Redempt, âgé de cinquante-cinq ans, et
François Farge, âgé de quarante-cinq ans, tous deux cultivateurs domiciliés au d
lieu de Montréal et non parents du défunt.

Constaté, suivant la loi, par nous, Martial Just Sensaud, Maire
Officier de l'état civil de la commune de St. Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
Après lecture du présent acte, les témoins ont déclaré ne savoir signer.

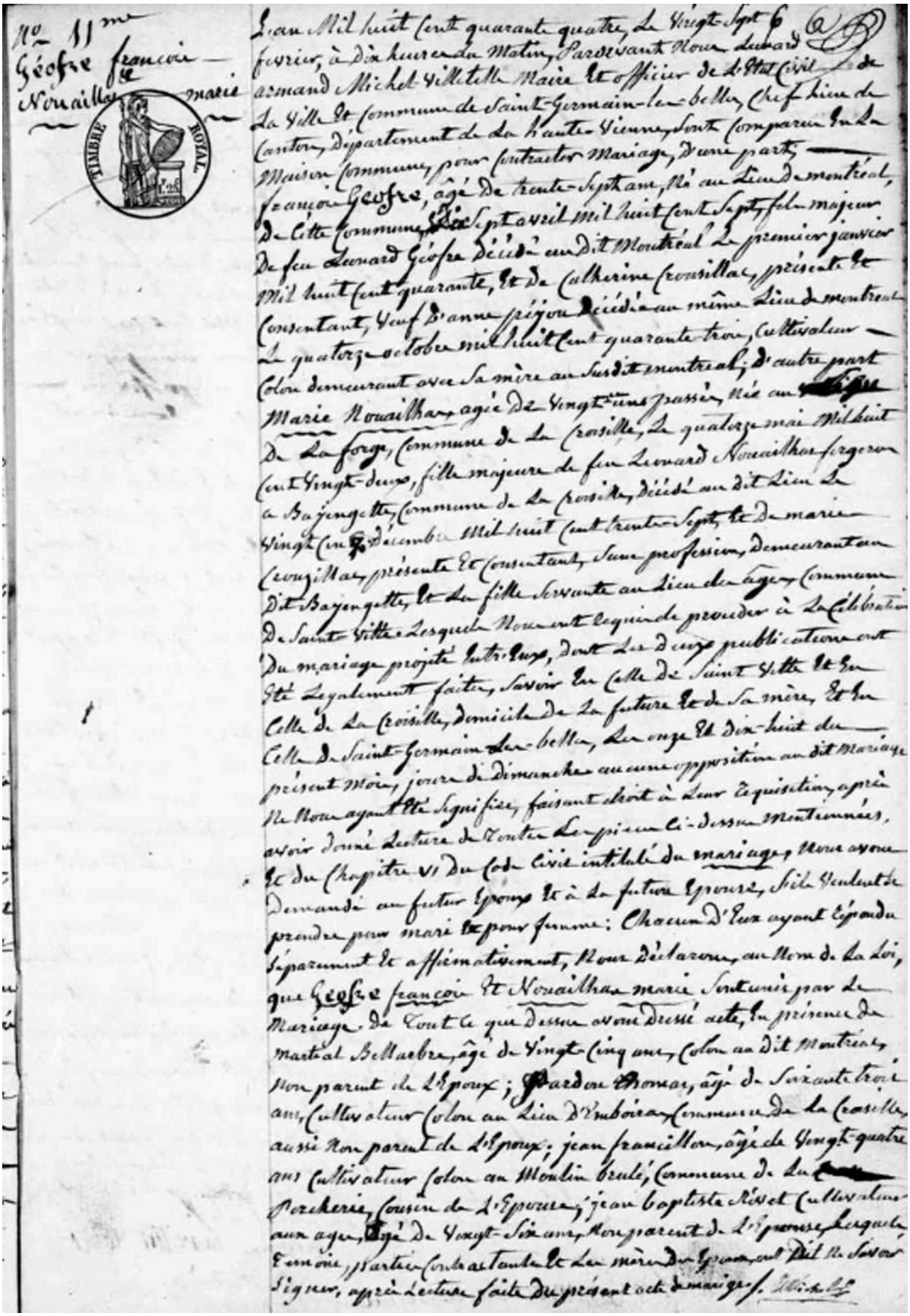

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 93
NOUAILLAS Marie

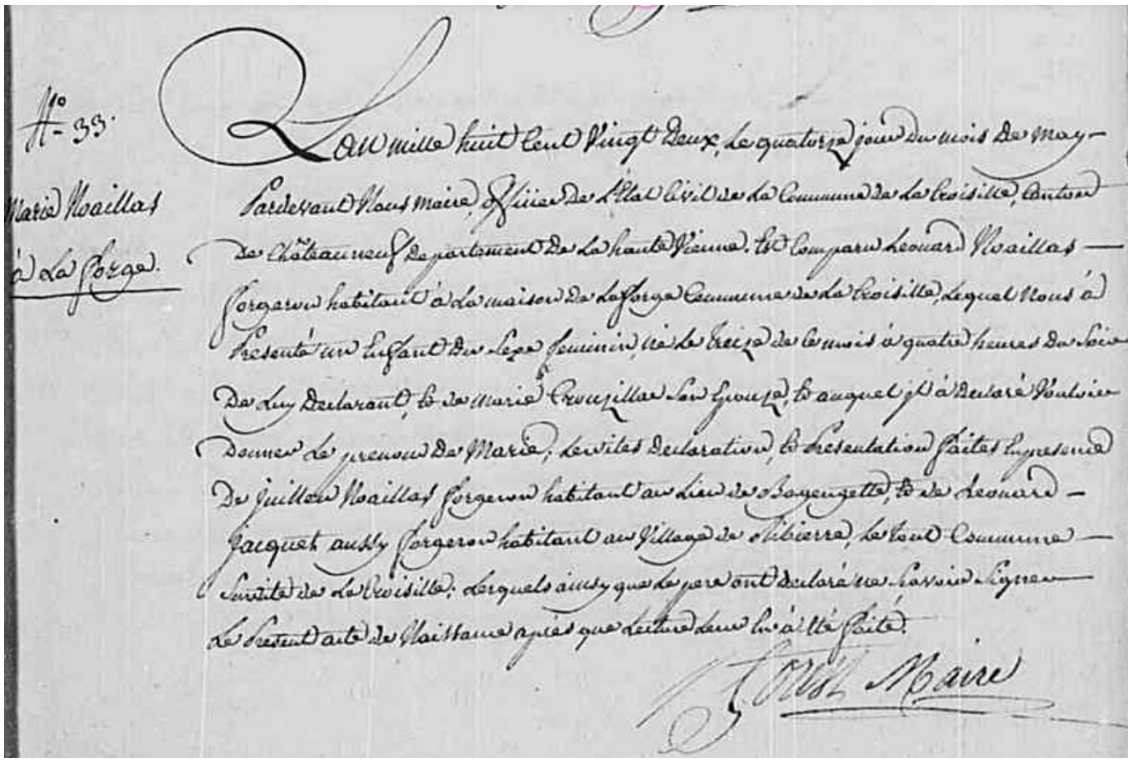

N° 33.

Marie Nouaillas
à la forge.

L'an mille huit cent vingt deux, le quatorze jour du mois de May — par devant nous maire, officier de l'état civil de la Commune de la Croisille, Canton de Chateauneuf, Département de la haute Vienne. Est Comparu Leonard Nouaillas — forgeron habitant à la maison de la forge Commune de la Croisille, lequel nous a présenté un Enfant du Sexe feminin, né le Treize du Courant à quatre heures du Soir — Du Dit Declarant, et de Marie Crouzillat son Epouse, et auquel il a Declaré Vouloir donner le prenom de Marie, Lecture faite Declaration faite Signé — De Guillaume Nouaillat forgeron habitant au lieu de Borgeugette, et de Leonard — Jacquet aussy forgeron habitant au Village de Subierre, Commune — Limitrophe de la Croisille, lesquels ainsy que le pere ont Declaré ne Savoir Signer — Le Present acte de Naissance a été par nous Lecture faite.

Maire

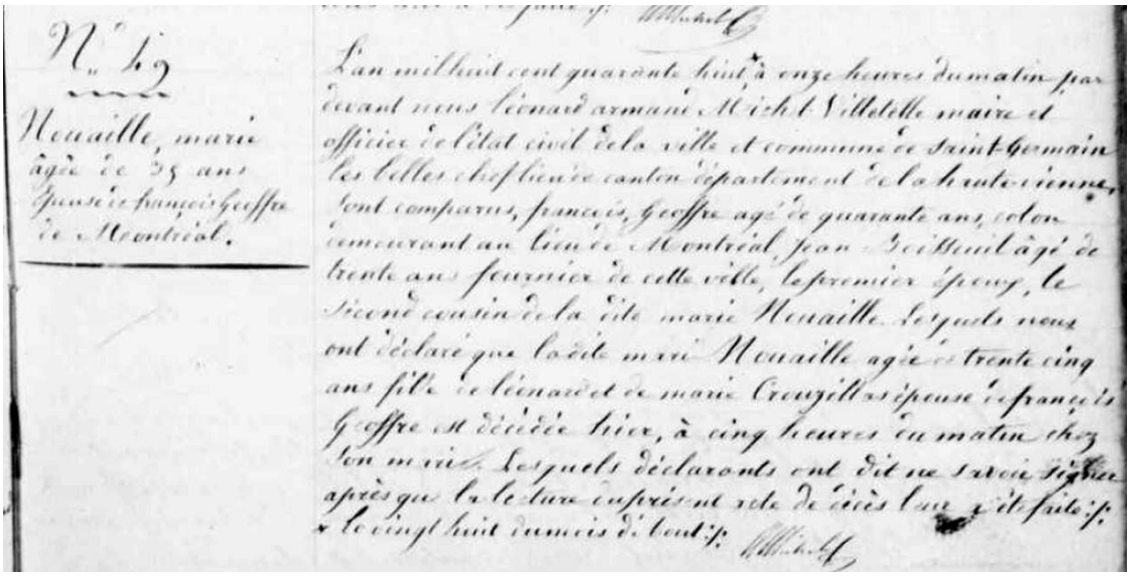

N° 42

Nouaille, marie
âgée de 35 ans
épouse de françois Geoffre
de Montréal.

L'an mil huit cent quarante huit à onze heures du matin par devant nous Léonard armand Michel Villatelle maire et officier de l'état civil de la ville et commune de Saint-Germain les belles chef lieu de canton département de la haute vienne, sont comparus, françois Geoffre agé de quarante ans, colon demeurant au lieu de Montréal, jean Guillaumet âgé de trente ans fournier de cette ville, le premier époux, le second cousin de la fille marie Nouaille les quels nous ont déclaré que la fille marie Nouaille agée de trente cinq ans fille de Léonard et de marie Crouzillat épouse de françois Geoffre est décédée hier, à cinq heures du matin chez son mari. Les quels déclarants ont dit ne savoir signer après que la lecture en a été faite de ces lieu et date que dessus le vingt huit du mois d'août.

Sosa 94
PAULHAT Léonard

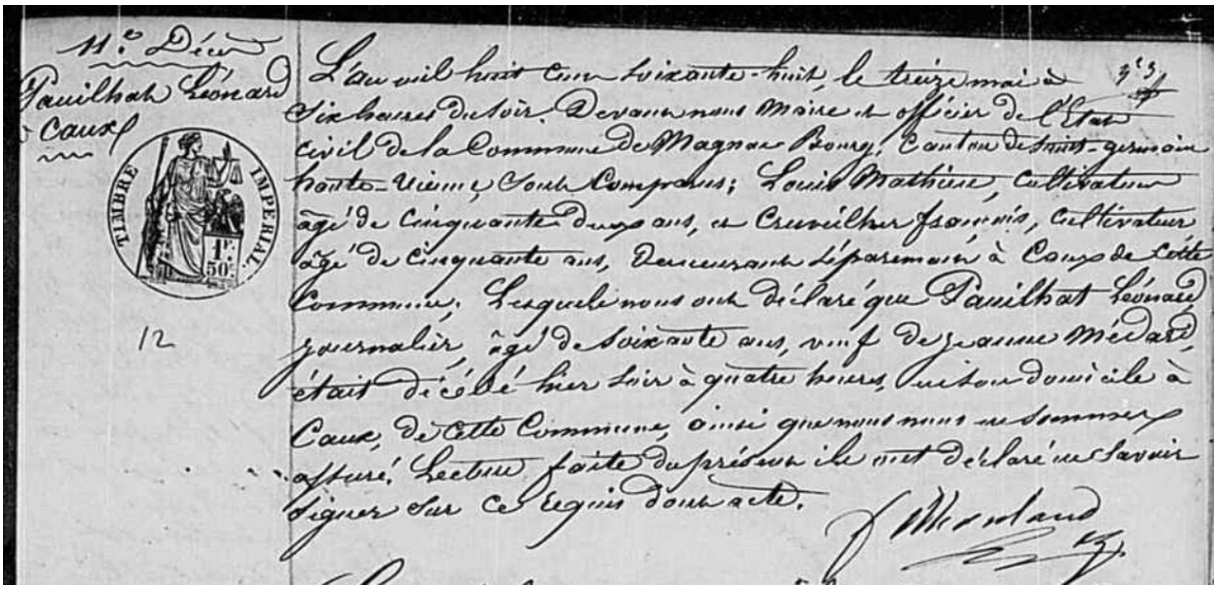

11e Déc
Paulhat Léonard
Caux

L'an mil huit cent soixante-huit, le treize mai à
six heures du soir. Devant nous Maire et officier de l'état
civil de la Commune de Magnac Bourg, Canton de Saint-Germain
Haute-Vienne, Soussignés; Louis Mathieu, Cultivateur
âgé de Cinquante deux ans, et Cruvellier Jean, dit, Cultivateurs
âgé de Cinquante ans, Demeurant séparément à Caux de cette
Commune; lesquels nous ont déclaré que Paulhat Léonard
journalier, âgé de soixante ans, veuf de Jeanne Médard
était décédé hier soir à quatre heures, sur son domicile à
Caux, de cette Commune, ainsi que nous nous sommes
assuré. Lecture faite du présent acte il nous a déclaré ne savoir
signer sur ce requis dont acte.

J Mouland

Sosa 94-95
PAULHAT Léonard-MEDARD Jeanne

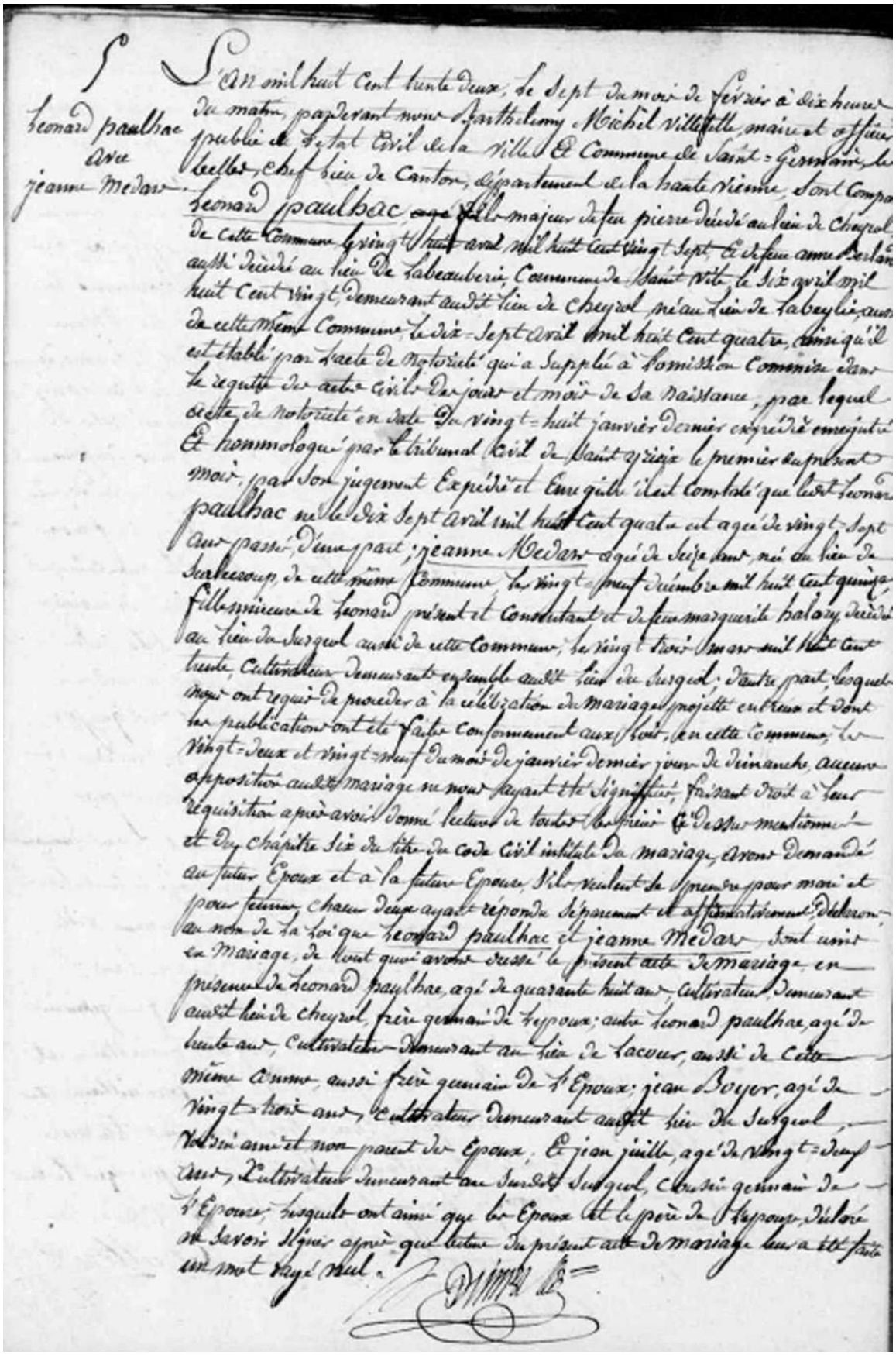

Léonard paulhac
avec
jeanne Medar

L'An mil huit Cent trente deux, le Sept du mois de février à dix heures du matin, par devant nous Barthelemy Michel villatte, maire et officier public de l'état Civil de la ville & Commune de Saint-Geniez, le Bellet, chef lieu de Canton, département de la haute Vienne, sont Comparus Léonard paulbac âgé de vingt huit ans majeur de feu pierre décédé au lieu de Cheyrol de cette Commune le vingt huit avril mil huit Cent vingt Sept, et de feu anne Berlan aussi décédé au lieu De labeauberie, Commune de Saint Yrieix le Six avril mil huit Cent vingt, demeurant audit lieu de Cheyrol, né au lieu de labeylie, aussi de cette même Commune le dix-Sept avril mil huit Cent quatre, ainsi qu'il est établi par l'acte de Notoriété qui a Supplié à l'omission commise dans le requisitoire de notre Civil Du jour et mois de sa Naissance, par lequel acte de Notoriété en date Du vingt-huit janvier dernier enregistré et homologué par le tribunal Civil de Saint yrieix le premier du présent mois, par son jugement Expédié et Enregistré il est Constaté que Leonard paulbac ne le dix Sept avril mil huit Cent quatre est agé de vingt-Sept ans passé, d'une part; jeanne Medar agé de seize ans, né au lieu de Sarbessoup, de cette même Commune le vingt-quatre Décembre mil huit Cent quinze, fille mineure de leonard présent et Consentant et de feu marguerite balary décédé au lieu du Surgeol aussi de cette Commune, le vingt Sept Janvier mil huit Cent trente, Cultivateur demeurant ensemble audit lieu du Surgeol d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projetté entr'eux et dont les publications ont été faites Conformément aux lois, en cette Commune, le Vingt-deux et vingt-neuf du mois de janvier dernier jour de dimanche, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été Signifiée, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre Six du titre du Code Civil intitulé du mariage, avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun deux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que leonard paulhac et jeanne Medar sont unis en Mariage, de tout quoi avons dressé le présent acte de mariage en présence de leonard paulbac, agé de quarante huit ans, Cultivateur, demeurant audit lieu de cheyrol, frère germain de l'époux; autre leonard paulbac, agé de trente ans, Cultivateur demeurant au lieu de lacour, aussi de cette même Comune aussi frère germain de l'Epoux; jean Boyer, agé de vingt-trois ans, Cultivateur demeurant audit lieu du Surgeol, Voisin ami et non parent de l'Epoux, Et jean jeuille, agé de vingt-deux ans, Cultivateur demeurant au lieu du Surgeol, Cousin germain de l'Epouse, lesquels ont signé avec les Epoux et le père de l'époux, dûment interpellé de savoir signer après que lecture du présent acte de mariage leur a été faite un mot Rayé Nul.

Sosa 95
MEDARD Jeanne

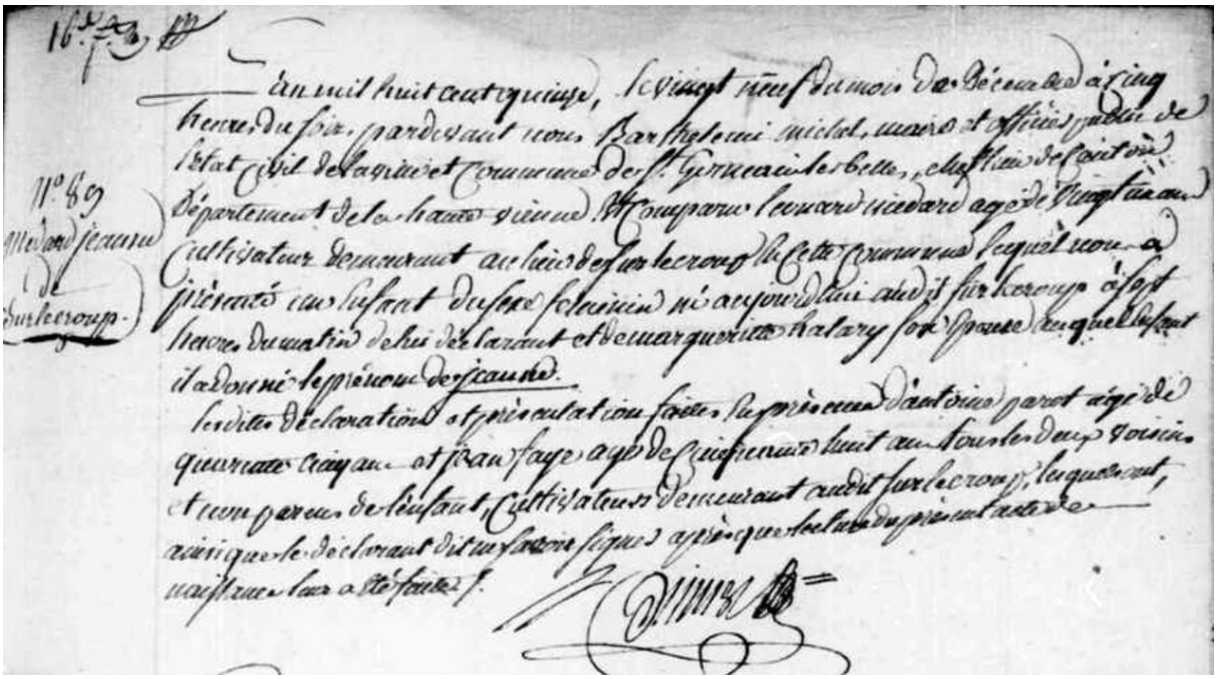

16 Déc
Médard Jeanne
de Caux

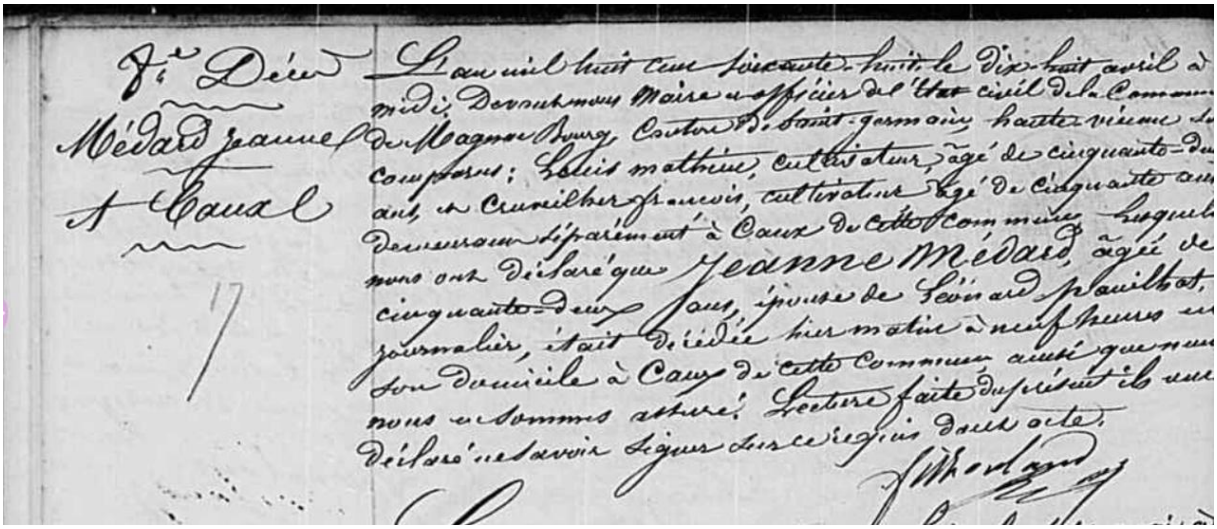

Sosa 96
LAUCOURNET Pierre

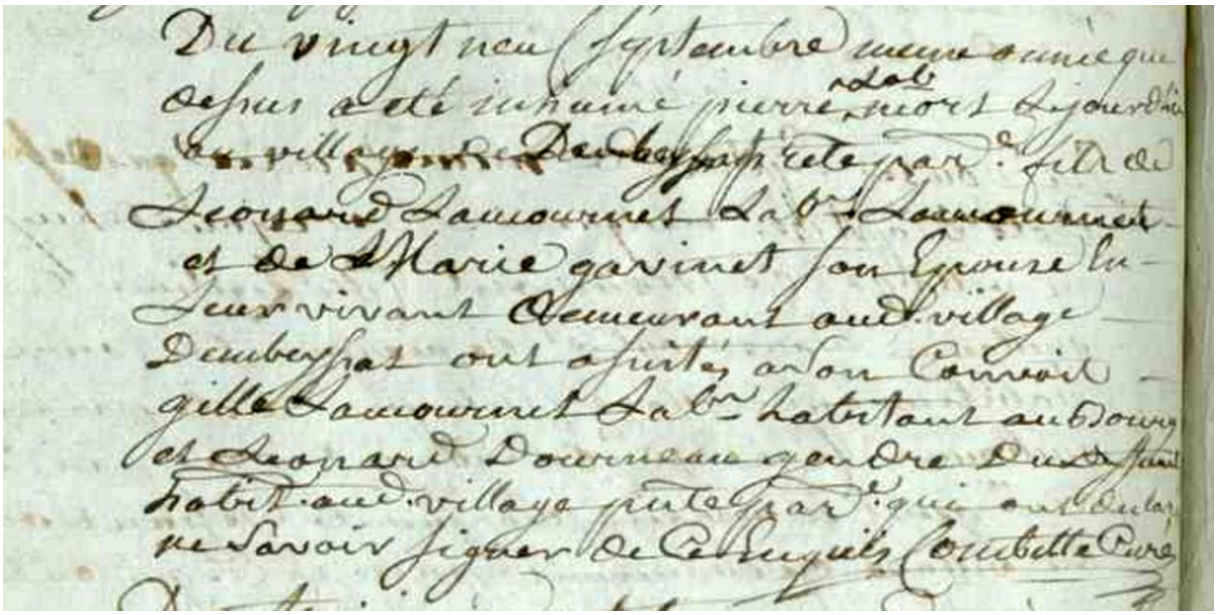

Sosa 96-97
LAUCOURNET Pierre-GAVINET Anne

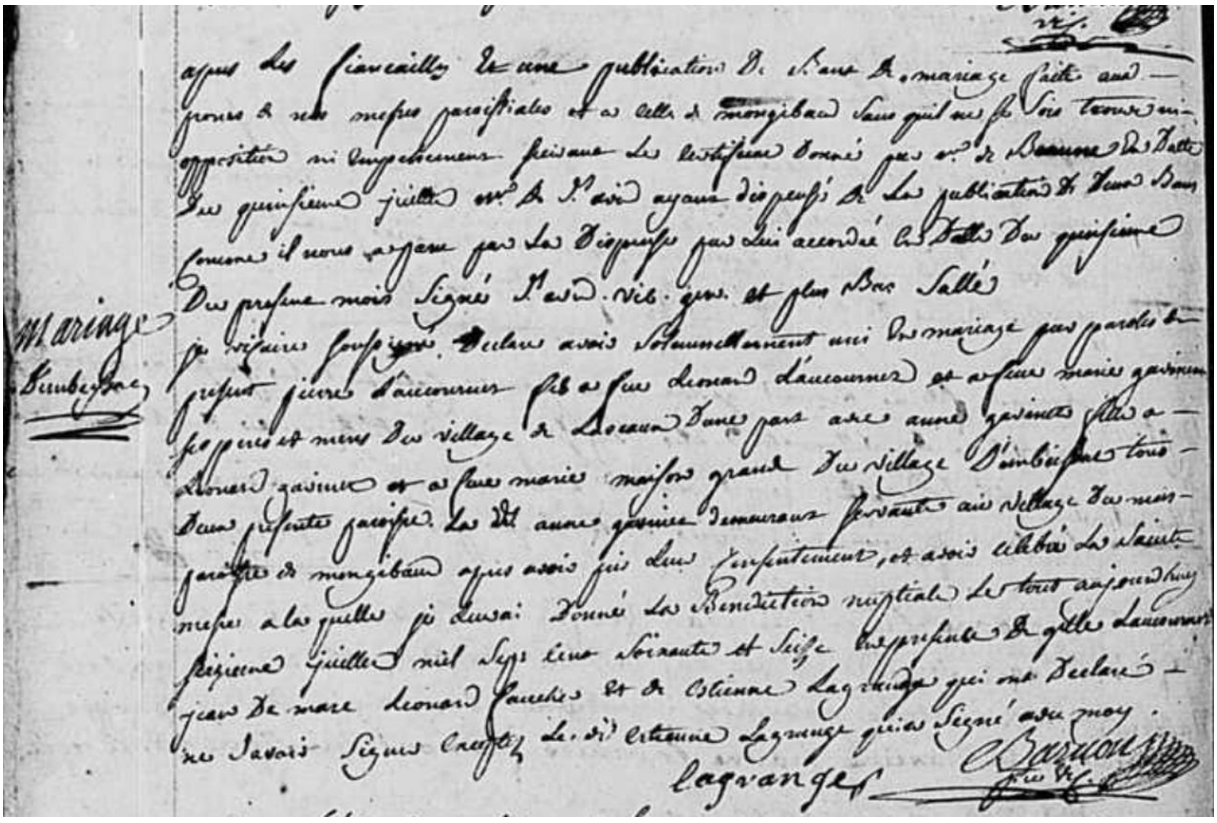

Sosa 97
GAVINET Anne

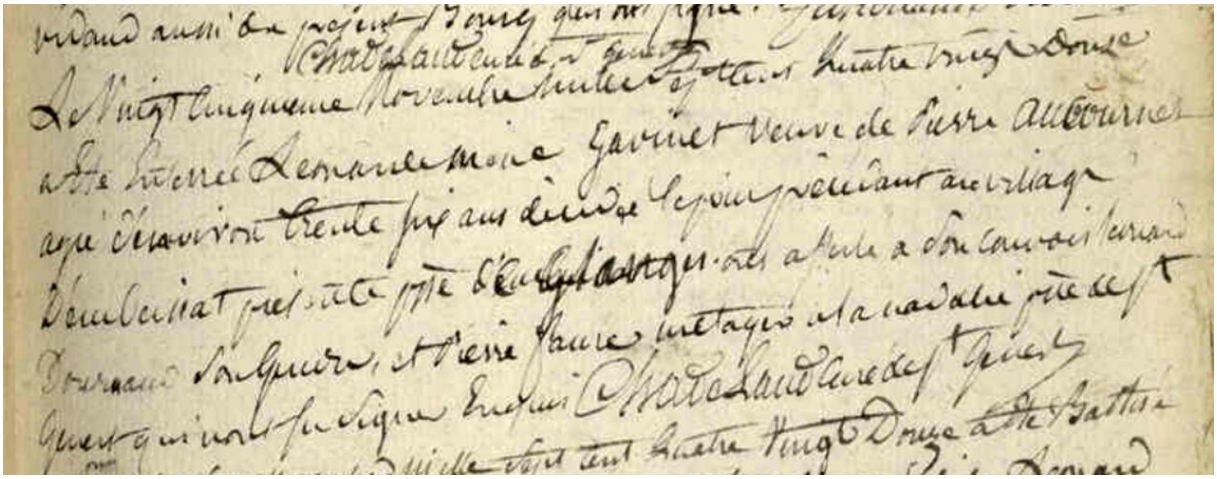

Sosa 98-99
GAVINET Michel-CHAUFFIER Catherine

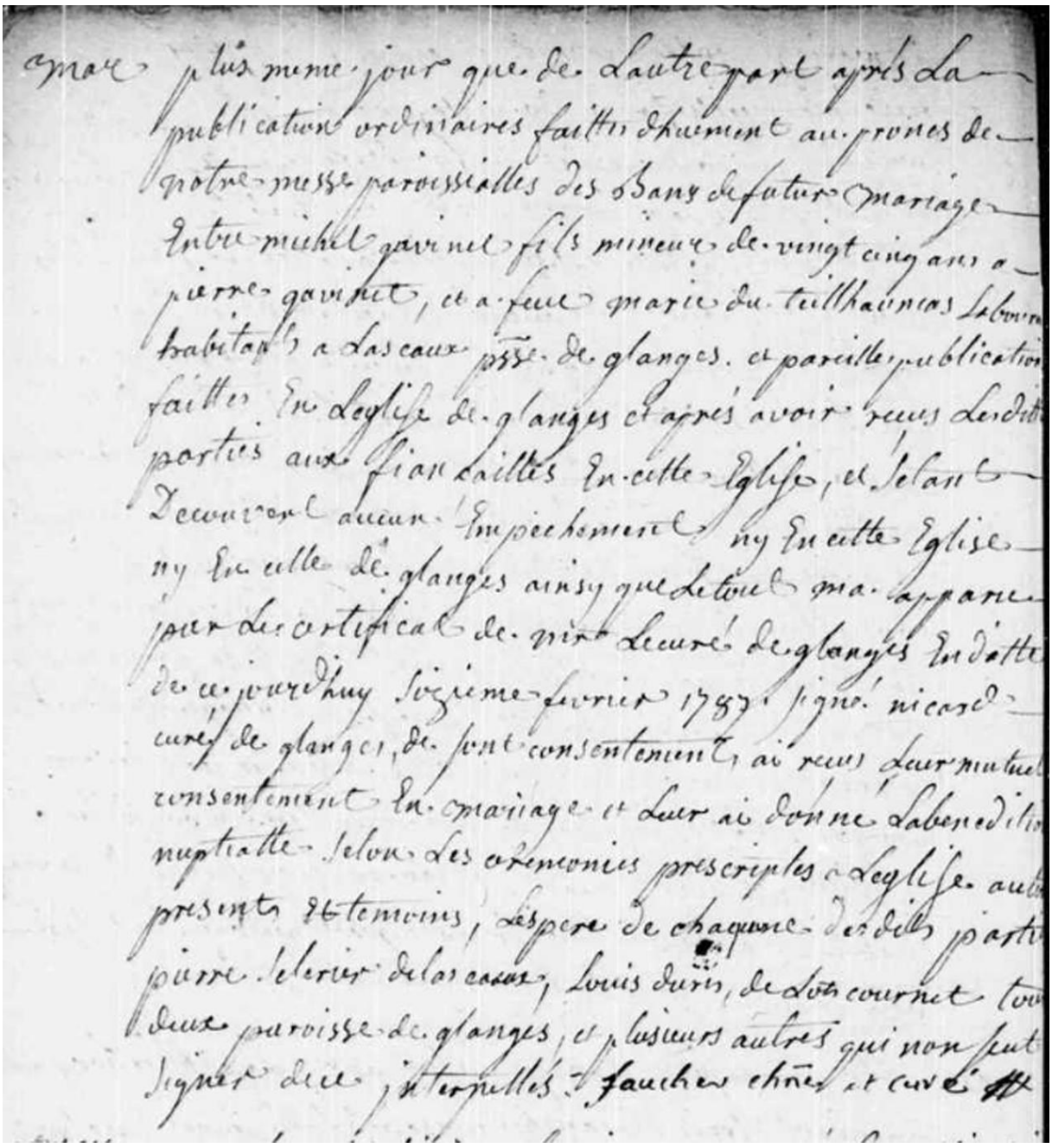

Sosa 100-101
SAGE Léonard-LAUCOURNET Françoise

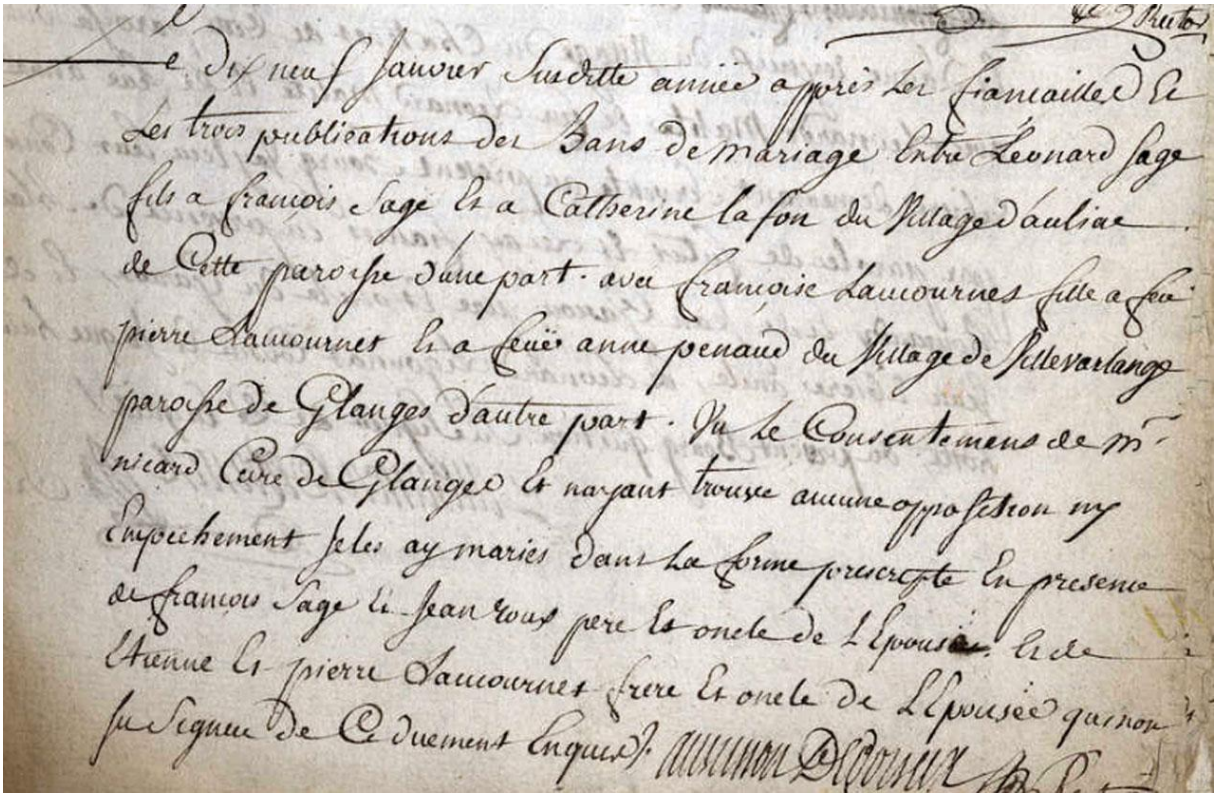

Sosa 101
LAUCOURNET Françoise

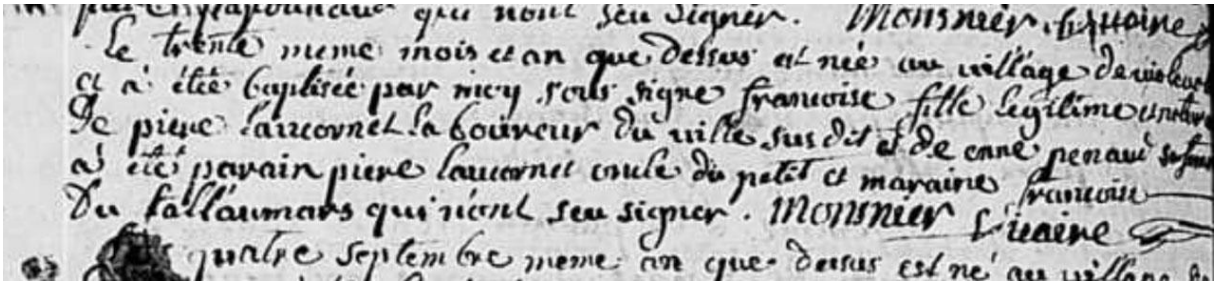

Sosa 102-103
TARRADE Jean-GEOFFRE Jeanne

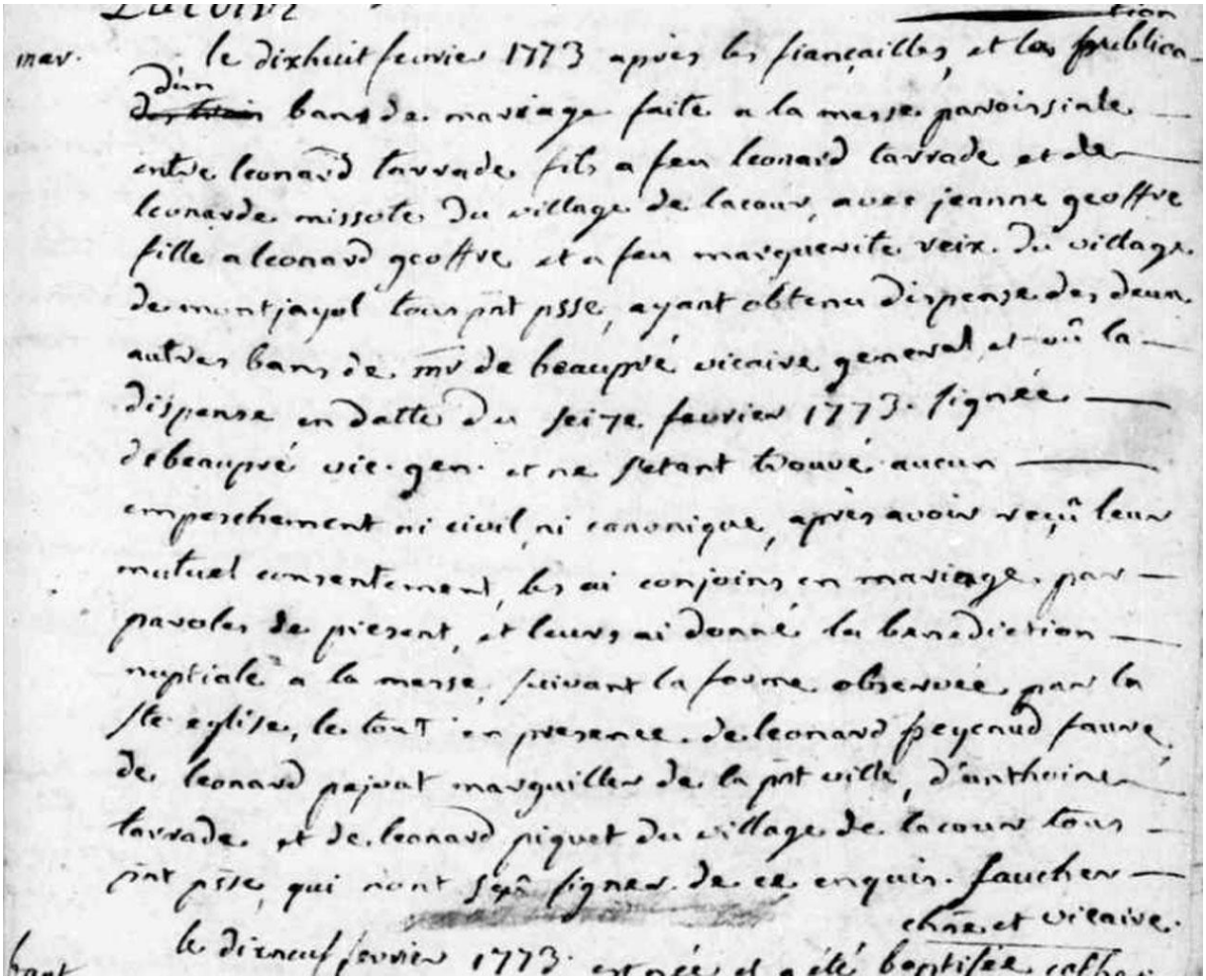

mar. le dixhuit fevrier 1773 apres les fiançailles, et les publica-
tion
d'un bans de. mariage faite a la messe. paroissiale —
entre leonard tarrade fils a feu leonard tarrade et de
leonarde missote Du village de. lacoux, avec jeanne geoffre
fille a leonard geoffre et a feu marguerite veix. du village.
de montjayol tous pat psse, ayant obtenu dispense des deux
autres bans de. mr de beaupré vicaire general et vû la —
dispense en datte du seize. fevrier 1773. signée —
debeaupré vic. gen. et ne setant trouvé aucun —
empechement ni civil, ni canonique, après avoir reçû leur
mutuel consentement, les ai conjoints en mariage, par —
paroles de present, et leur ai donné la benediction —
nuptiale a la messe, suivant la forme observée, dans la
ste eglise, le tout en presence. de leonard peyenud fauve.
de leonard pajoux marguilles de la pat ville, d'anthoine —
tarrade. et de. leonard piquet du village de. lacoux tous —
pat psse, qui ont sçû signer. de ce enquis. faucher —
chez. et vicaire.
le dixneuf fevrier 1773. est née et a été baptisée cathe-
pat

Sosa 104
SAUTOUR François

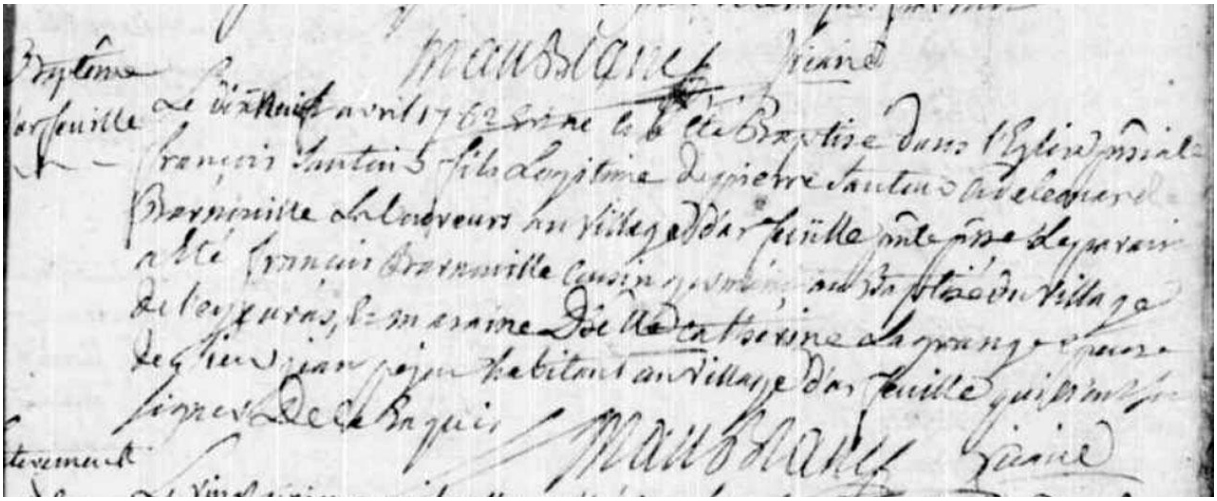

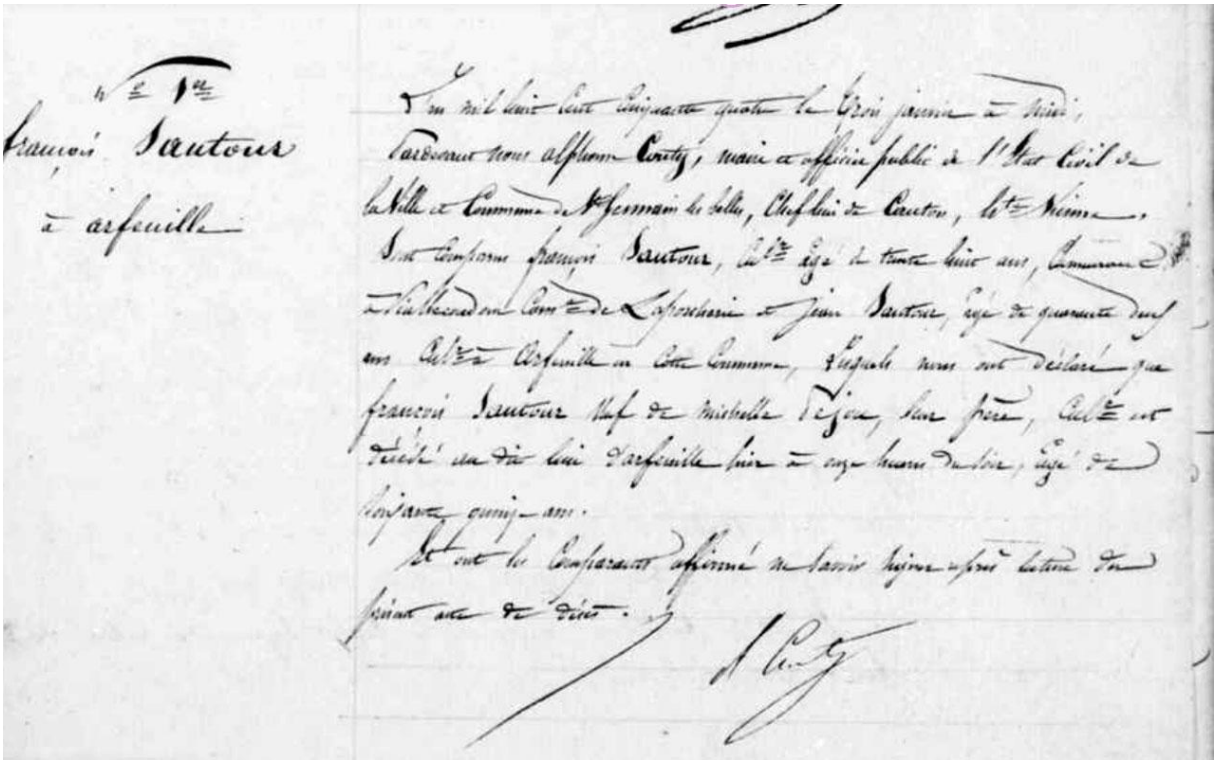

Sosa 104-105
SAUTOUR François-PEJOU Léonarde

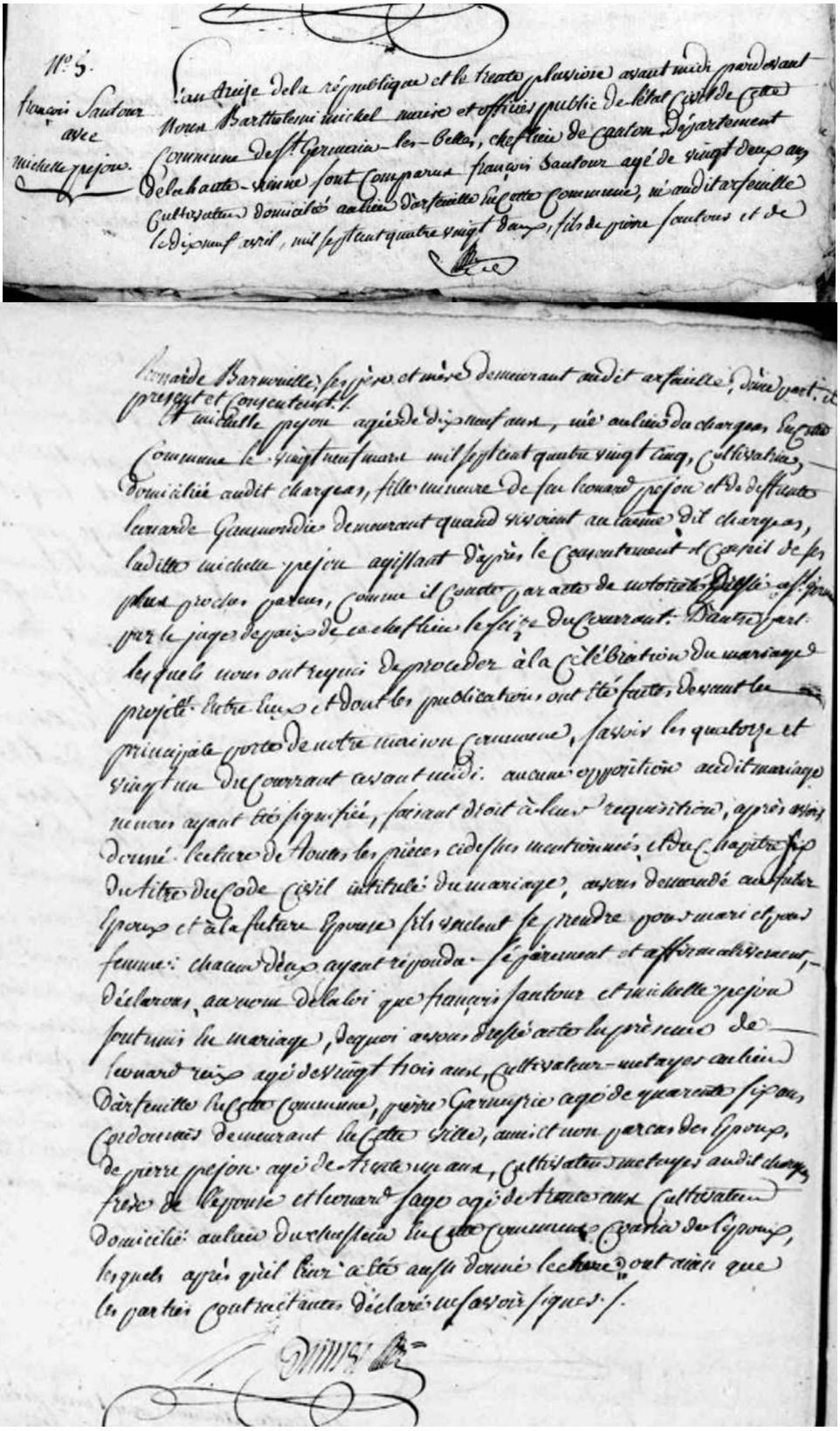

Sosa 105
PEJOU Léonarde

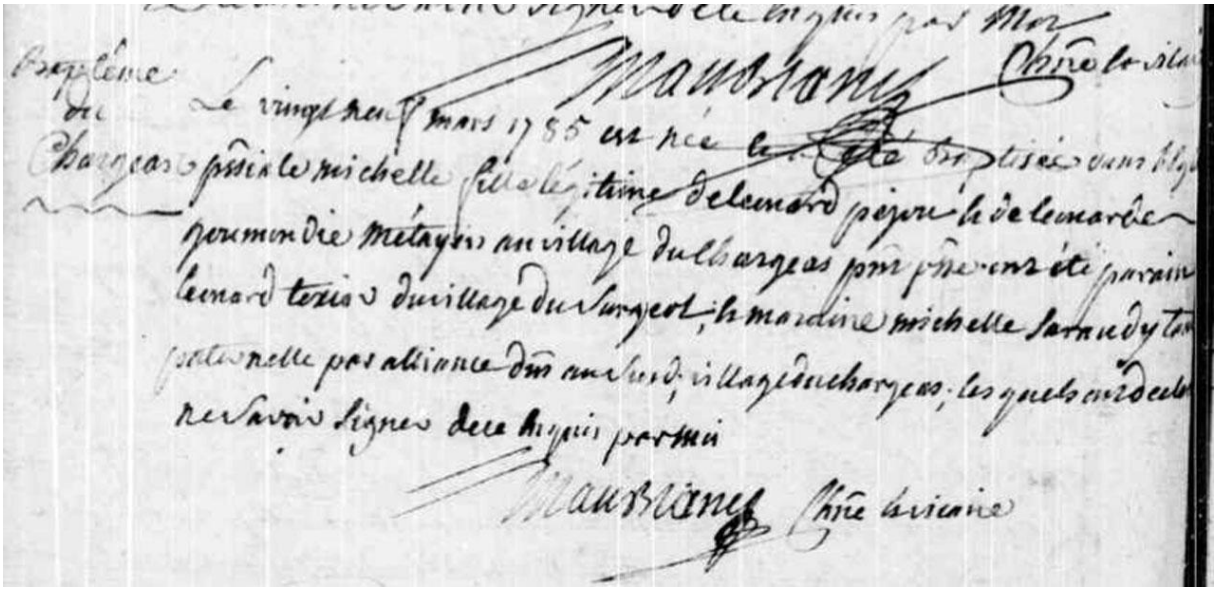

Baptême de Bargeas

Le vingt neuf mars 1785 est née [illegible] baptisée dans l'église
Bargeas par le Sr Michelle fille légitime de Léonard Pejou [illegible] de Léonarde
Geremondie métayers au village du Bargeas pour père est été parrain
Léonard Texier du village du Surgeot, la marraine Michelle Sarrandy tante
paternelle par alliance dud. village de Bargeas, les quels ont declaré
ne savoir signer de ce requis par moi

Maubrun Curé de Bricaine

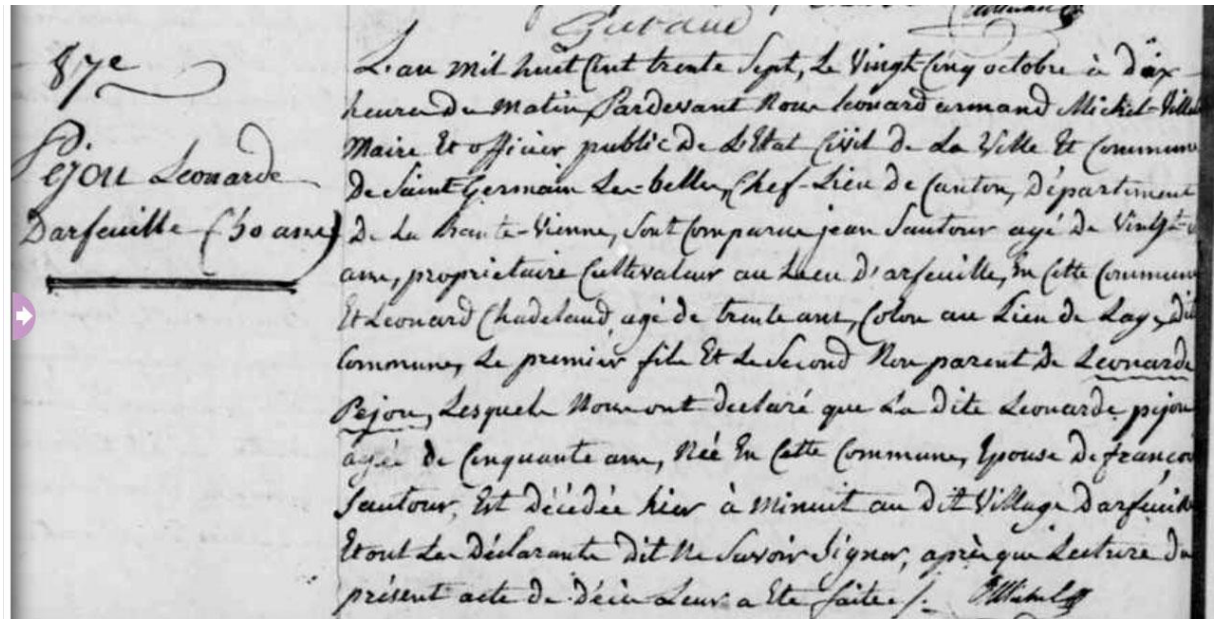

87e

Pejou Léonarde
Darseuille 60 ans

L'an mil huit Cent trente Sept, Le Vingt Cinq octobre à dix
heures du matin Pardevant Nous Léonard Armand Michel Villa
Maire et officier public de l'Etat Civil de la Ville et Commune
de Saint Germain Les Belles, Chef-Lieu de Canton, département
de la haute-Vienne, Sont Comparus Jean Sautour agé de Vingt-
ans, propriétaire Cultivateur au Lieu d'arseuille, en cette Commune
Et Léonard Chadelaud, agé de trente ans, Colon au Lieu de Lay, dite
Commune, Le premier fils Et le Second Non parent de Léonarde
Pejou, Lesquels Nous ont declaré que la dite Léonarde Pejou
agée de Cinquante ans, Née en cette Commune, Epouse de Francois
Sautour, Est décédée hier à Minuit au dit Village d'arseuille
Et ont les Déclarants dit ne Savoir Signer, après que Lecture du
présent acte de Décès leur a été faite. [illegible]

Sosa 106
TEXIER Jean

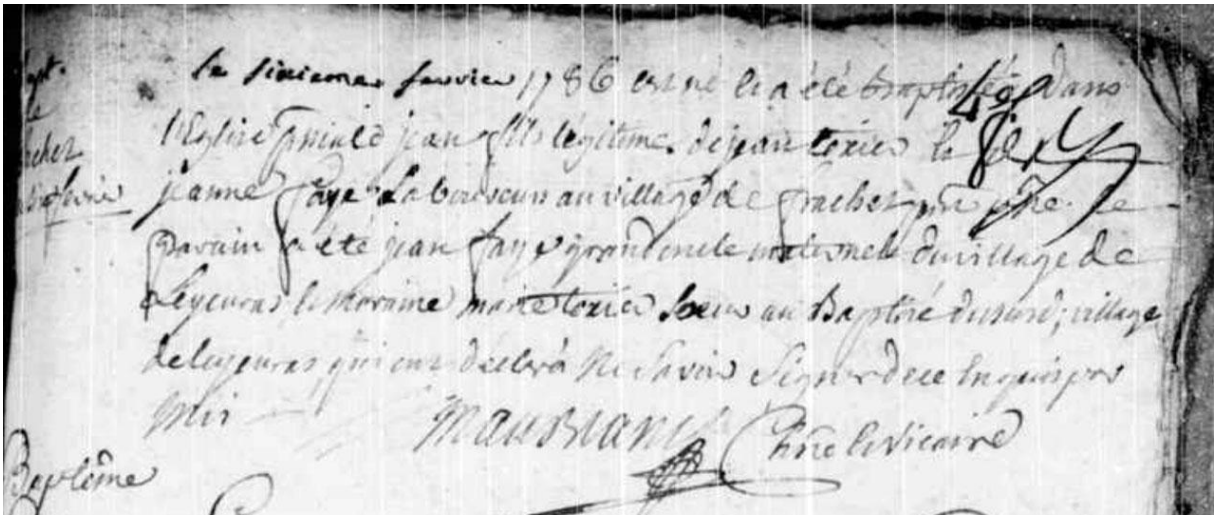

Le vingt-neuf janvier mil sept cent quatre-vingt-six a été baptisé dans l'église paroissiale Jean fils légitime de Jean Texier le jeune laboureur au village de Chabrignac et de Marie Fage le parrain Jean Fage grand oncle maternel du village de Peyrouse la marraine Marie Texier sœur au baptisé du susdit village de Lagueyras qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis par nous

MAUBLANC prêtre vicaire

Baptême

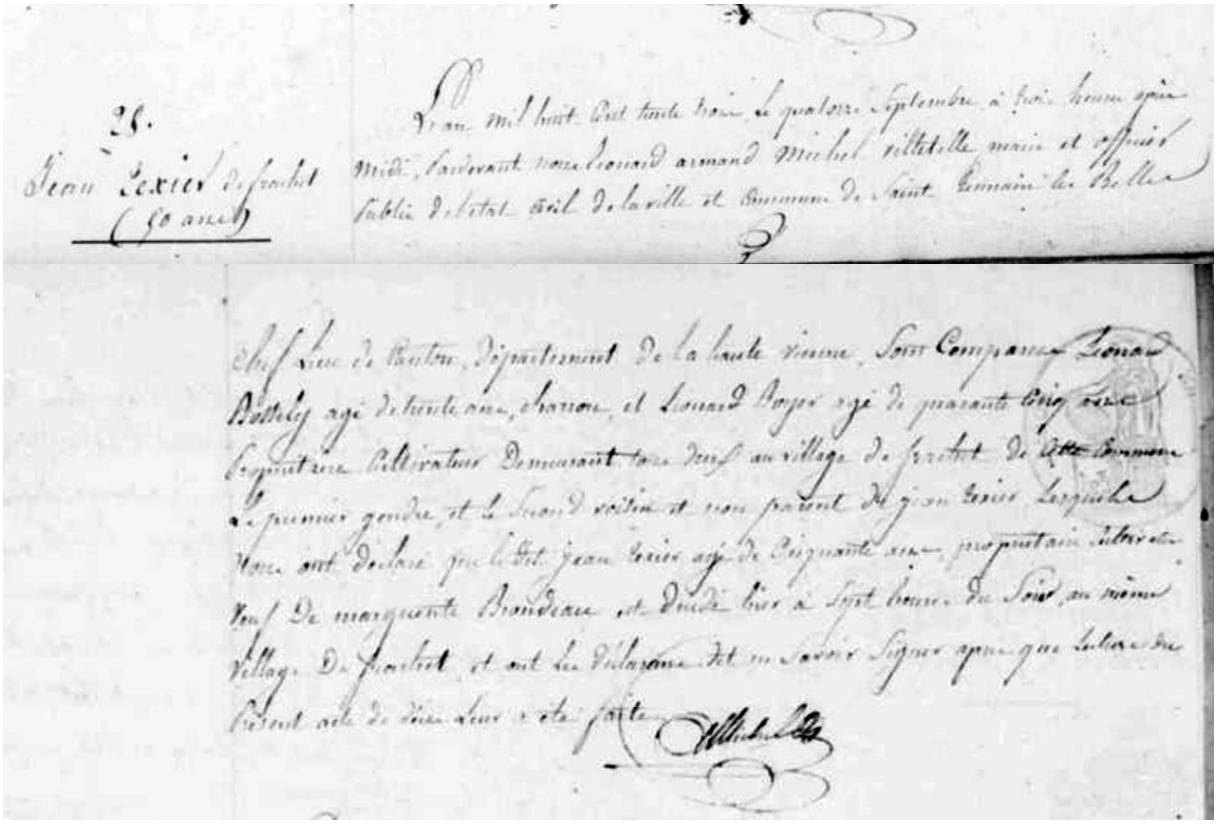

28.

Jean Texier décédé
(50 ans)

L'an mil huit cent trente le quatorze septembre à trois heures après midi, pardevant nous Léonard Armand Michot notaire public de l'état civil de la ville et commune de Saint Germain de Belle

Chef lieu de canton, département de la haute vienne, sont comparus Léonard Bardy âgé de trente ans, charron, et Léonard Boyer âgé de quarante cinq ans cultivateur demeurant tous deux au village de Grattet de cette commune, parents au premier degré, et le second voisin et non parent de Jean Texier lesquels nous ont déclaré que le dit Jean Texier âgé de cinquante six ans propriétaire laboureur veuf de Marguerite Brandeau est décédé hier à sept heures du soir en son village de Grattet et ont les déclarants dit ne savoir signer après lecture du présent acte de ce interpellés

Sosa 106-107
TEXIER Jean-BRONDEAU Marie

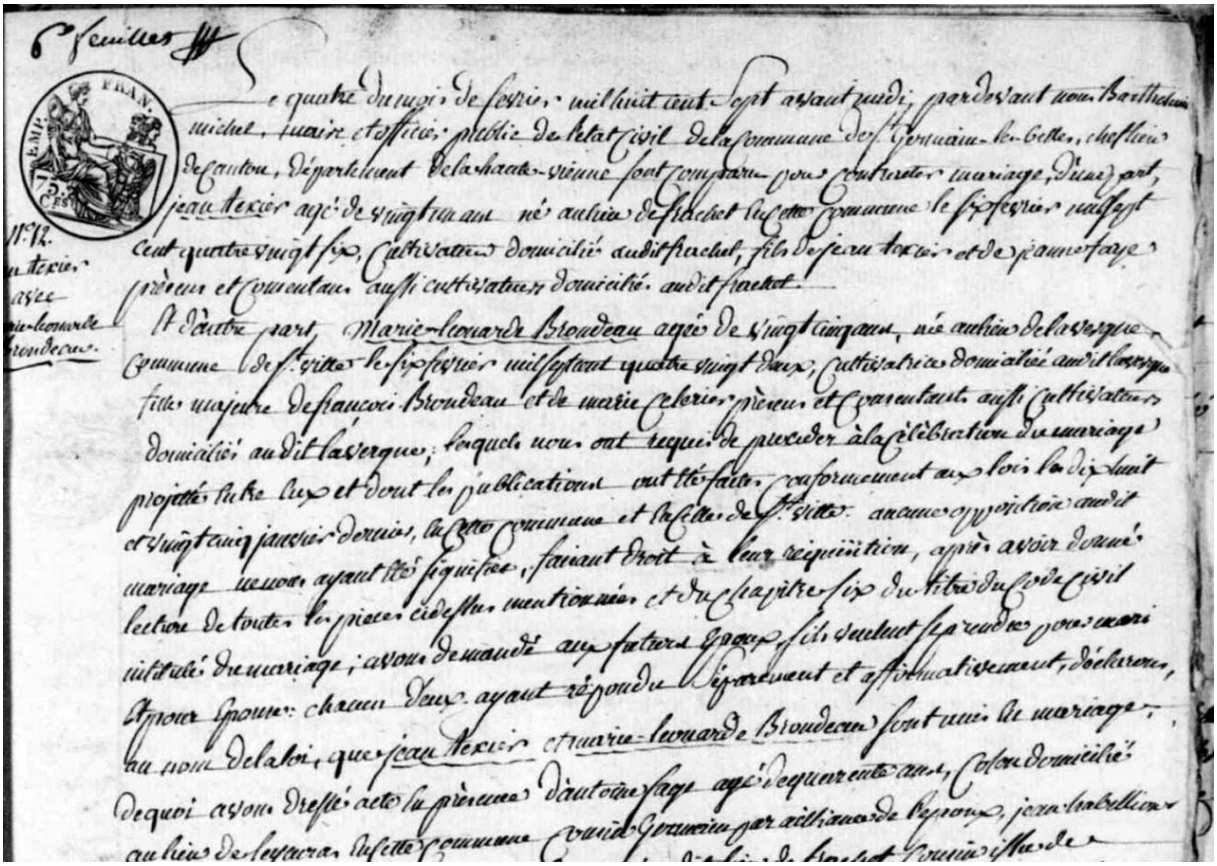

Sosa 107
BRONDEAU Marie

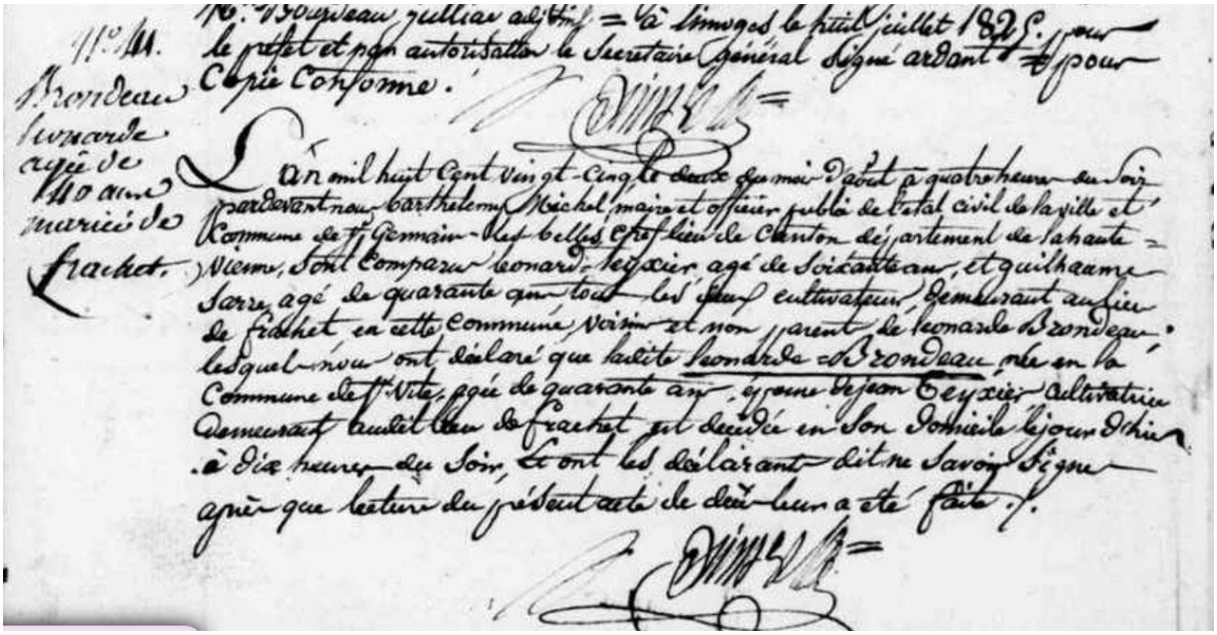

Sosa 108
MAURIS Jean

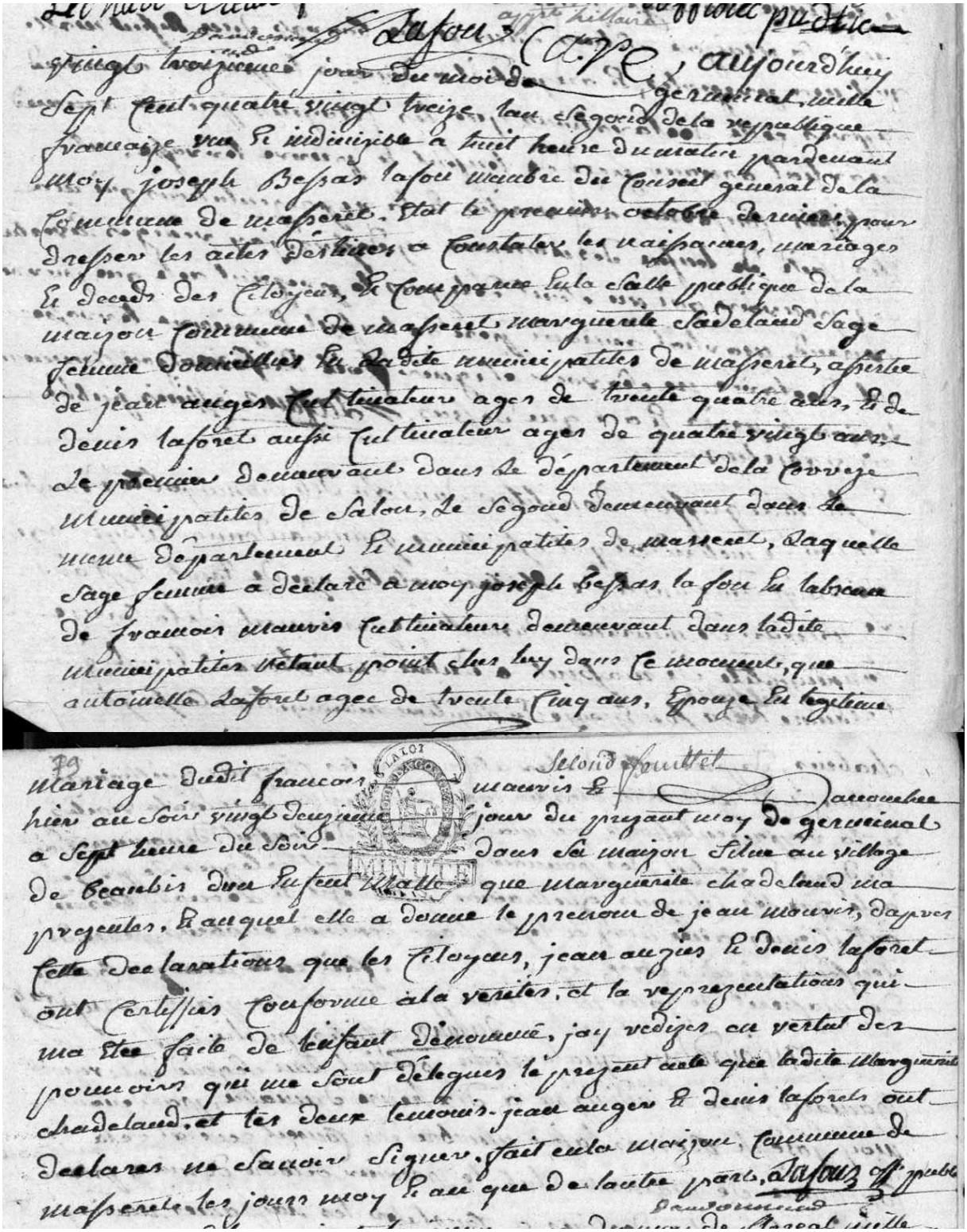

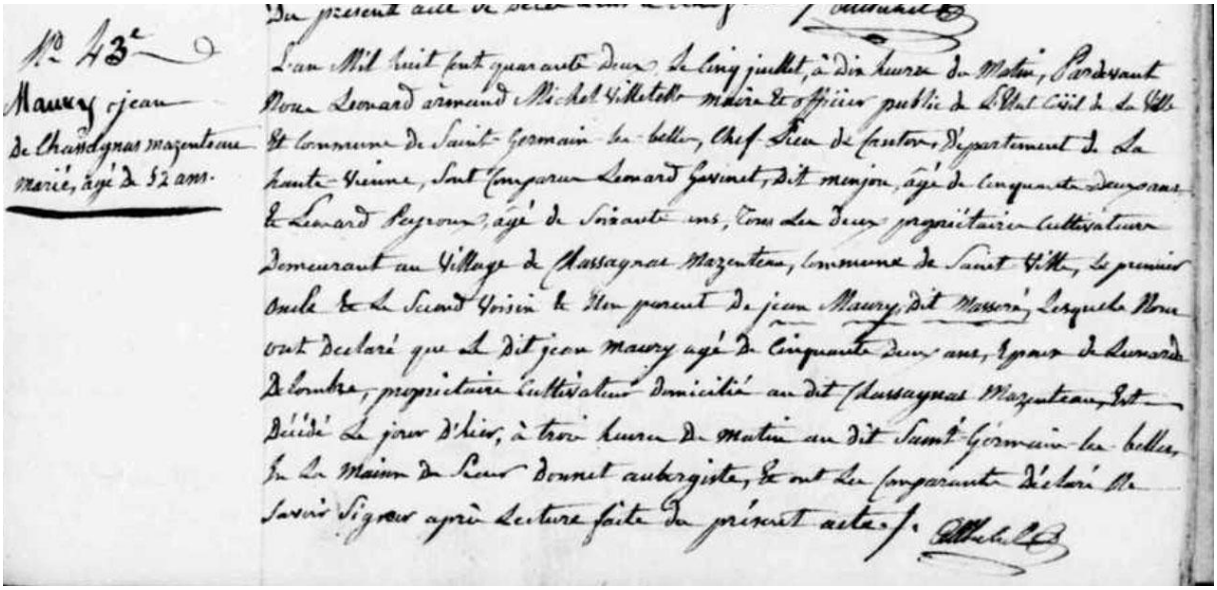

Sosa 108-109
MAURIS Jean-DELOMBRE Léonarde

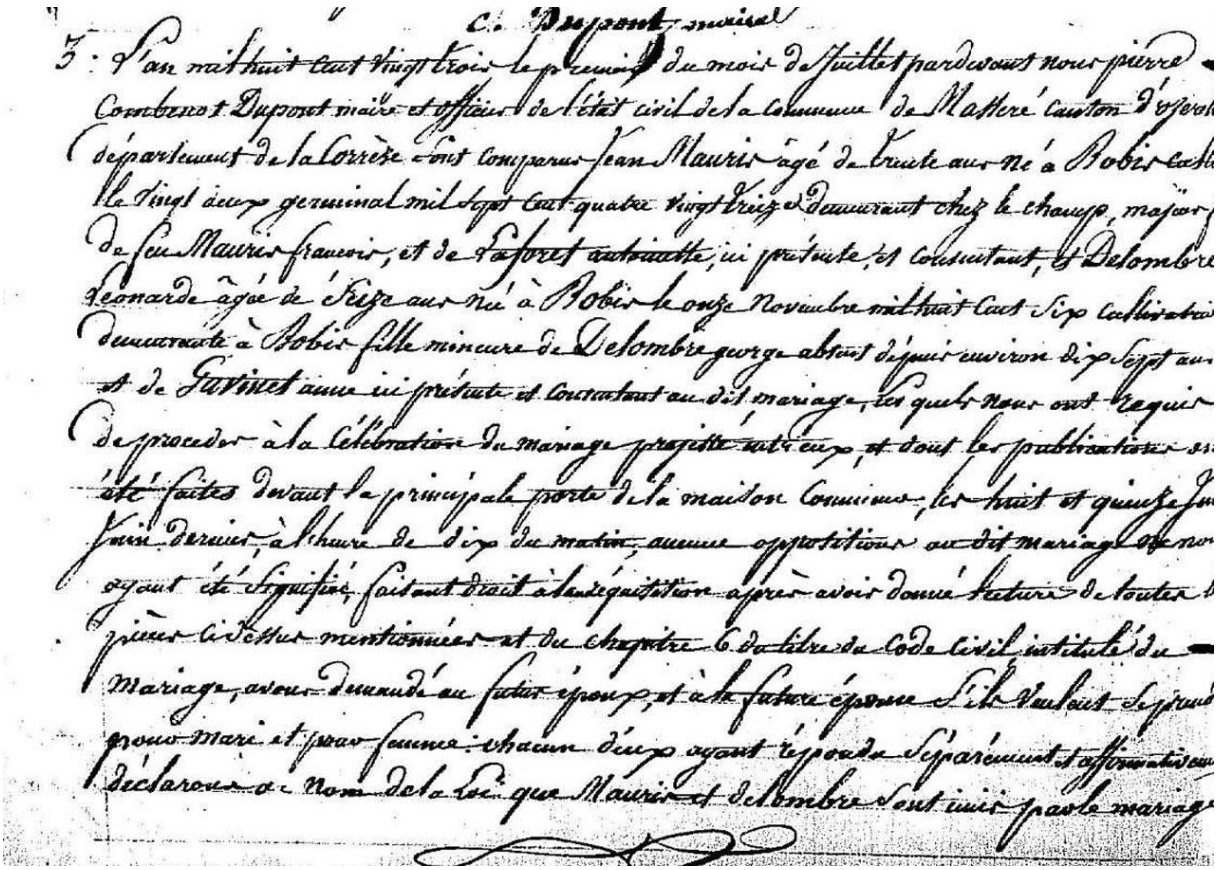

Sosa 109
DELOMBRE Léonarde

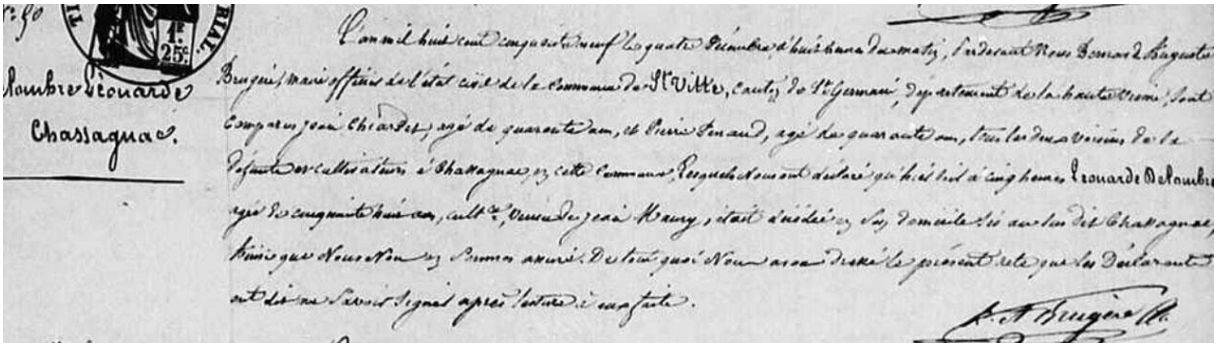

Sosa 110
REDEMPT Jean

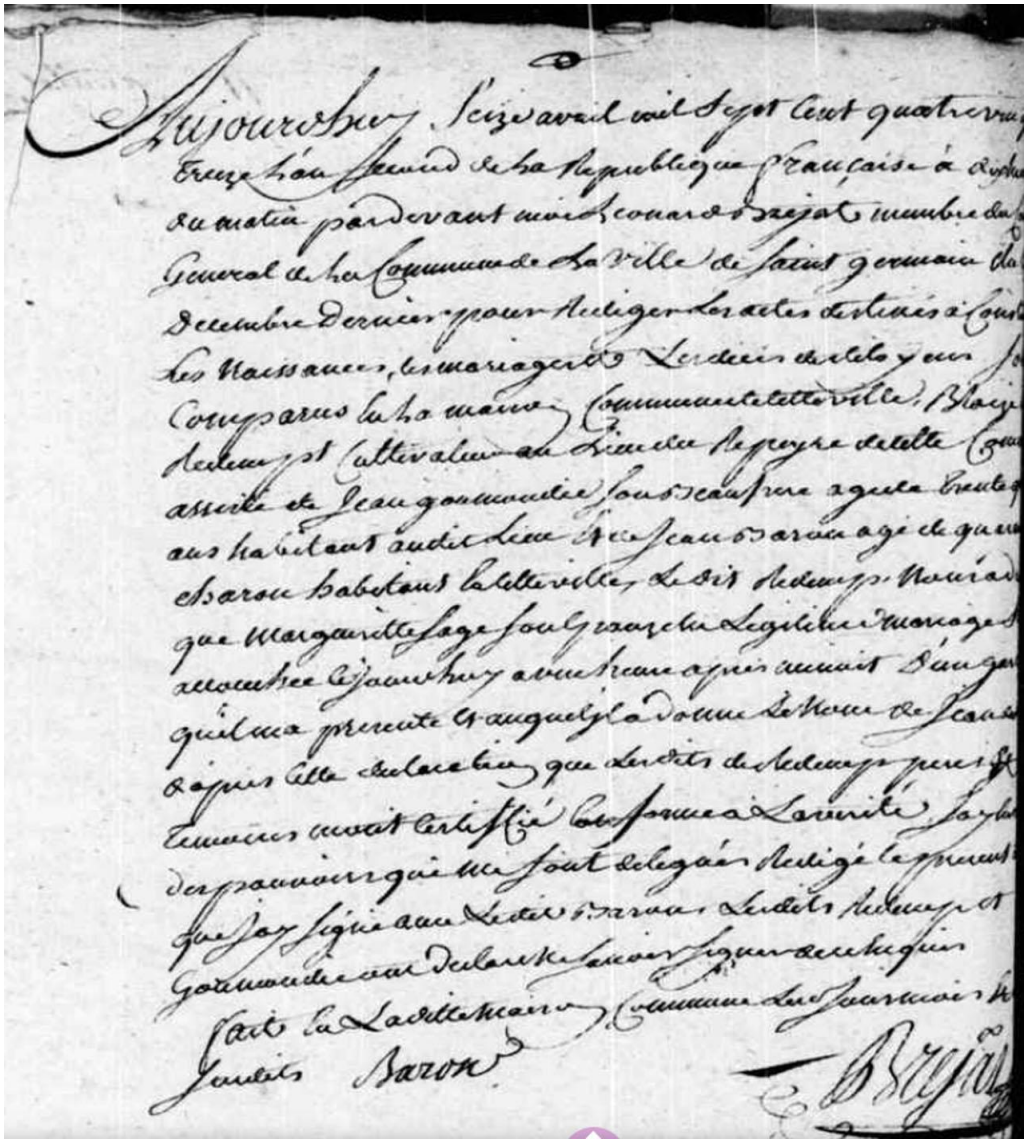

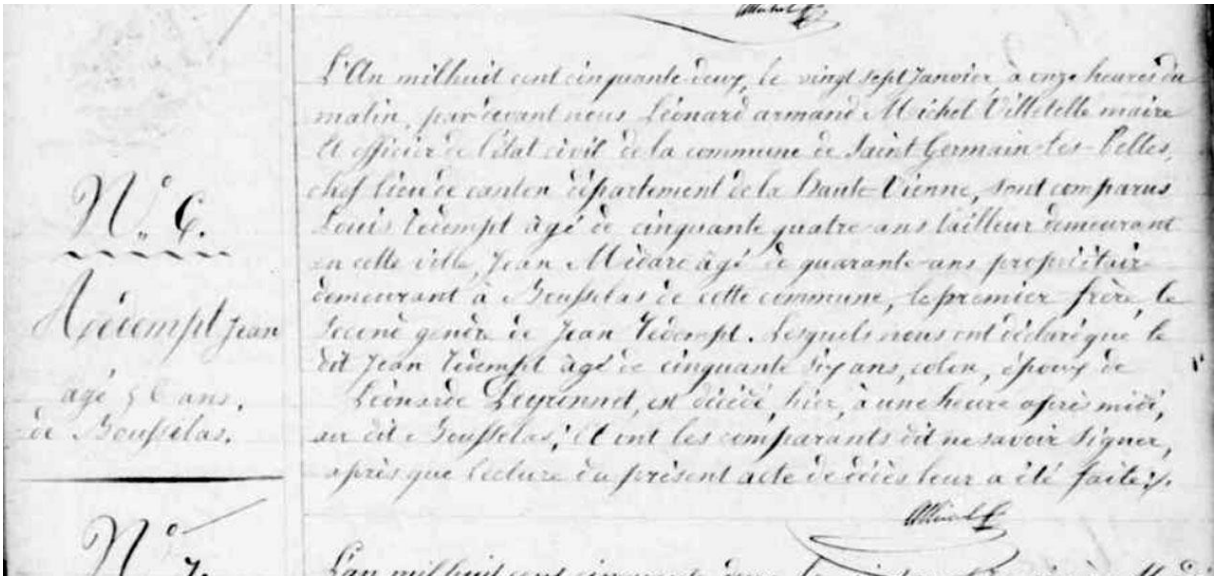

Sosa 110-111
REDEMPT Jean-PEYRONNET Léonarde

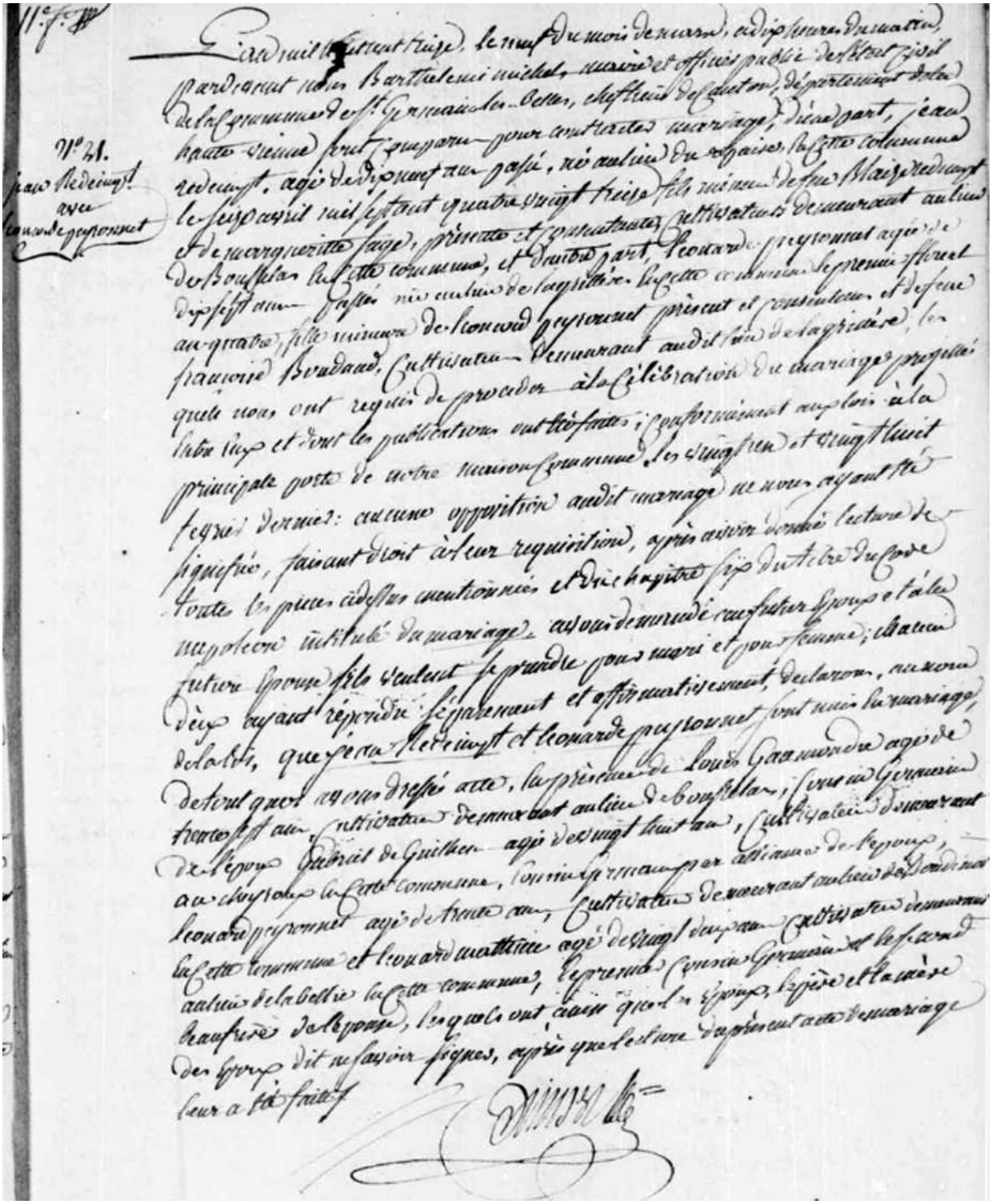

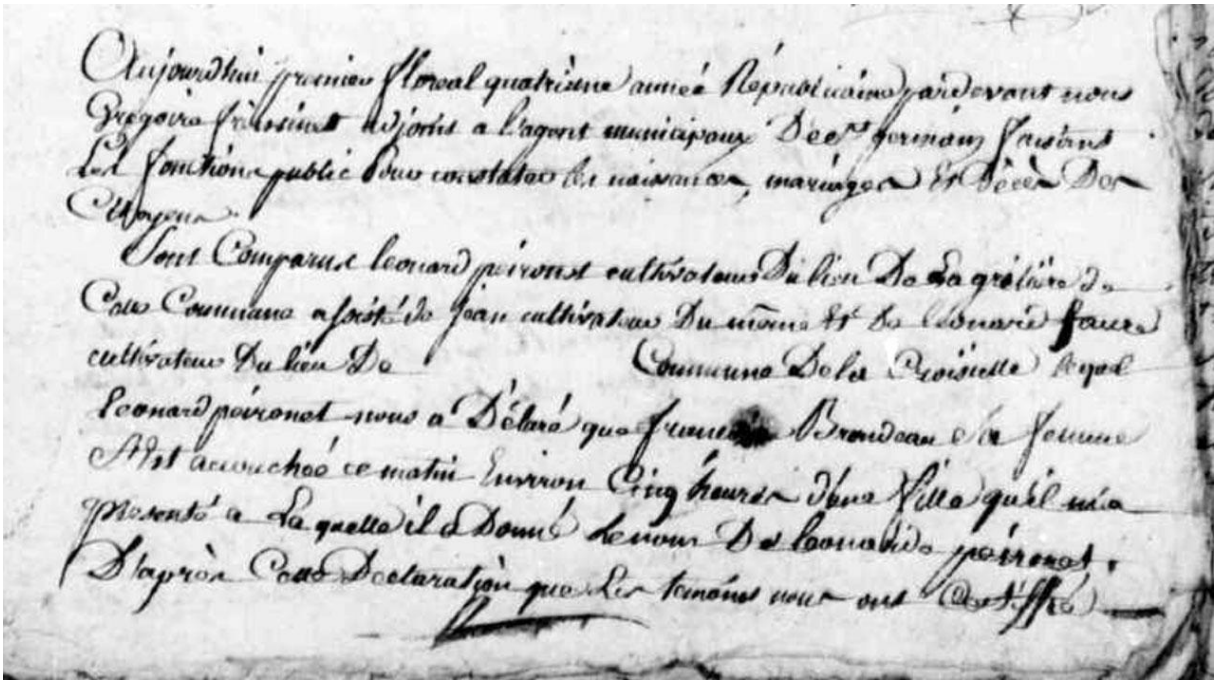

Aujourd'hui premier floréal quatrième année Républicaine pardevant nous Grégoire Pélissier adjoint à l'agent municipal de Bec[ ] Germain Fauteux officier public pour constater les naissances, mariages et décès Dor[ ]

Sont Comparus Leonard peironet cultivateur du lieu de la grélière de cette Commune assisté de Jean cultivateur du même lieu et de Bernard Faure cultivateur du lieu de Commune de la Roiselle Lesquels Leonard peironet nous a déclaré que Jeanne Brandeau sa femme est accouchée ce matin environ cinq heures d'une fille qu'il nous présente à laquelle il a donné le nom de Leonarde peironet. Lecture faite de la déclaration que les témoins nous ont attestée [illegible]

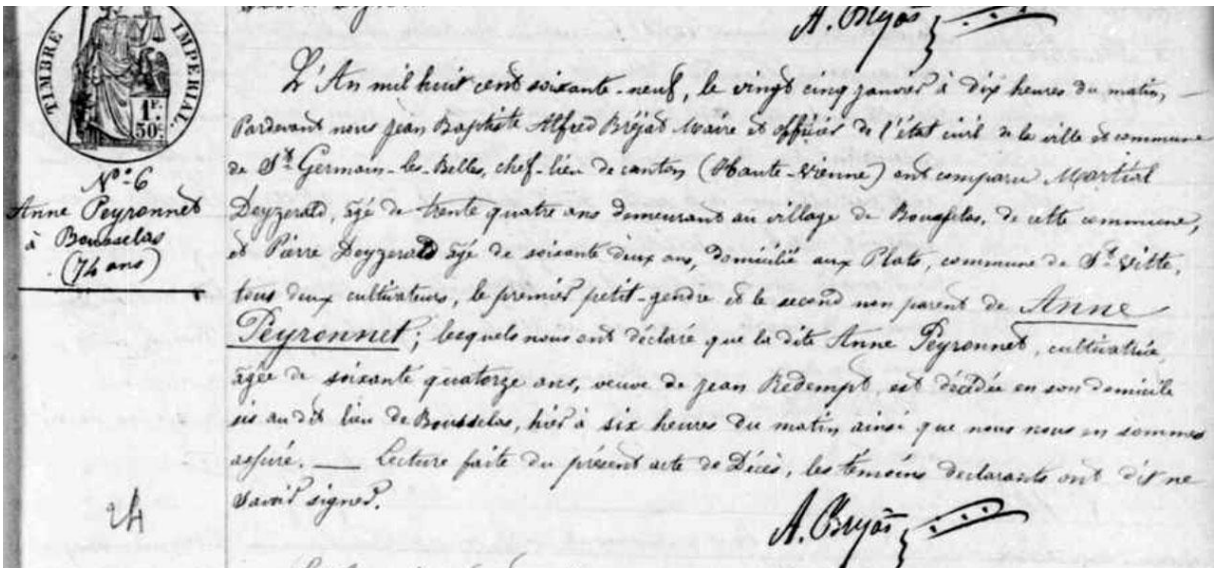

A. Bréjat

L'An mil huit cent soixante-neuf, le vingt cinq janvier à dix heures du matin, pardevant nous Jean Baptiste Alfred Bréjat Maire et officier de l'état civil de la ville de commune de St Germain-les-Belles, chef-lieu de canton (Haute-Vienne) est comparu Martial Peyzerat, âgé de trente quatre ans demeurant au village de Bonnaplas, de cette commune, et Pierre Peyzerat âgé de soixante dix ans, domicilié aux Plats, commune de St Gilles, tous deux cultivateurs, le premier petit-gendre et le second non parent de Anne Peyronnet; lesquels nous ont déclaré que la dite Anne Peyronnet, cultivatrice âgée de soixante quatorze ans, veuve de Jean Redempt, est décédée en son domicile sis au dit lieu de Boussolas, hier à six heures du matin ainsi que nous nous en sommes assuré. — Lecture faite du présent acte de décès, les témoins déclarants ont dit ne savoir signer.

A. Bréjat

TIMBRE IMPÉRIAL 1f 50c

N°6
Anne Peyronnet
à Boussolas
(74 ans)

Sosa 112
MADESCLAIRE Pierre

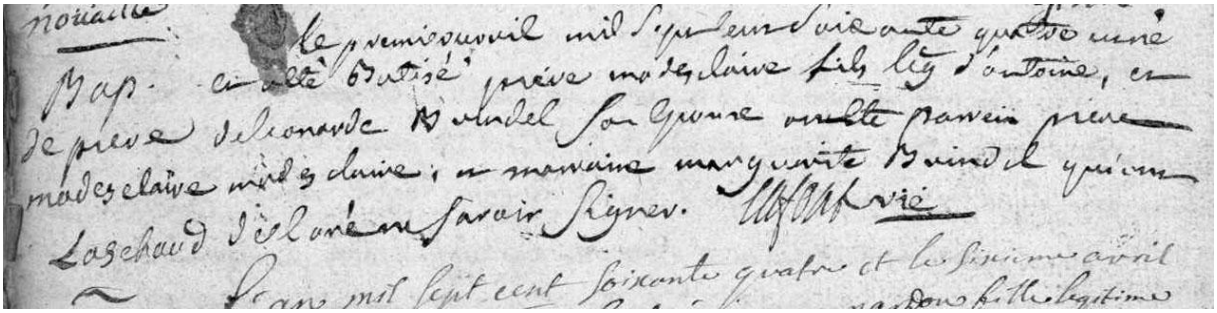

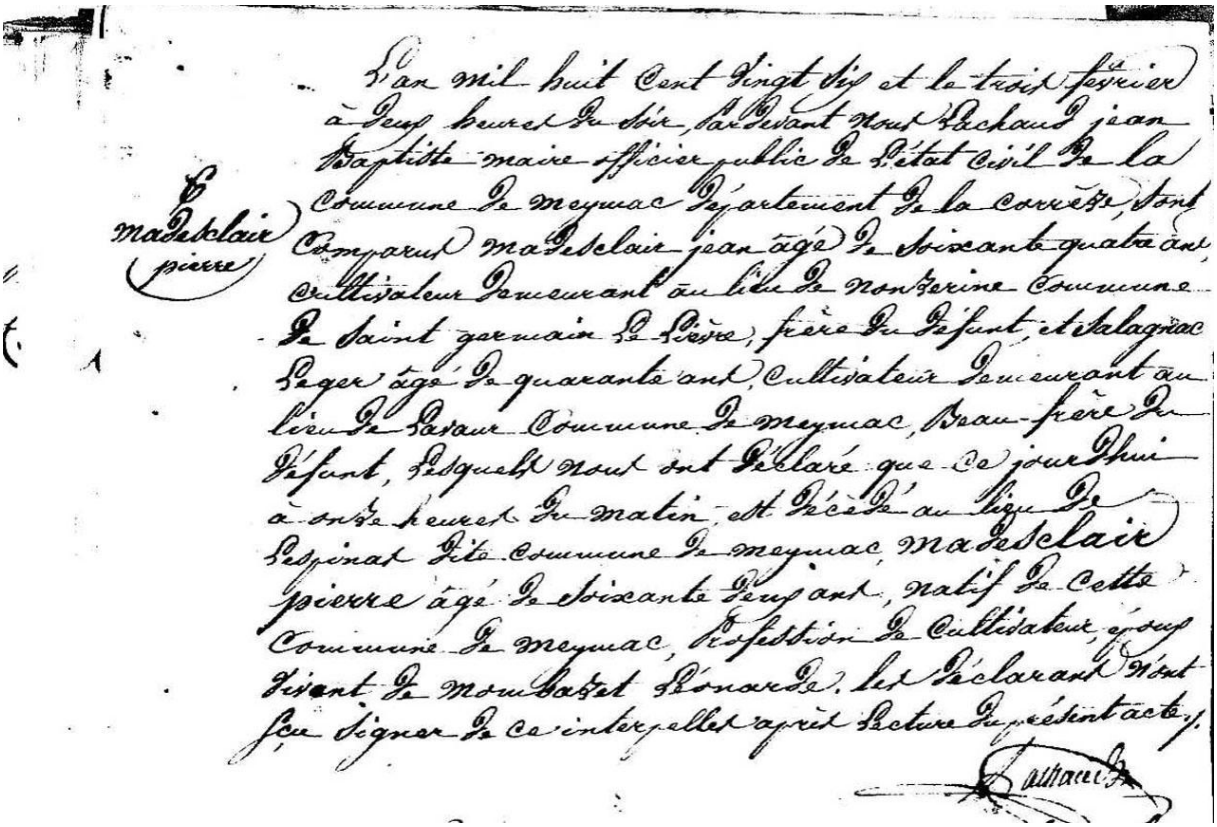

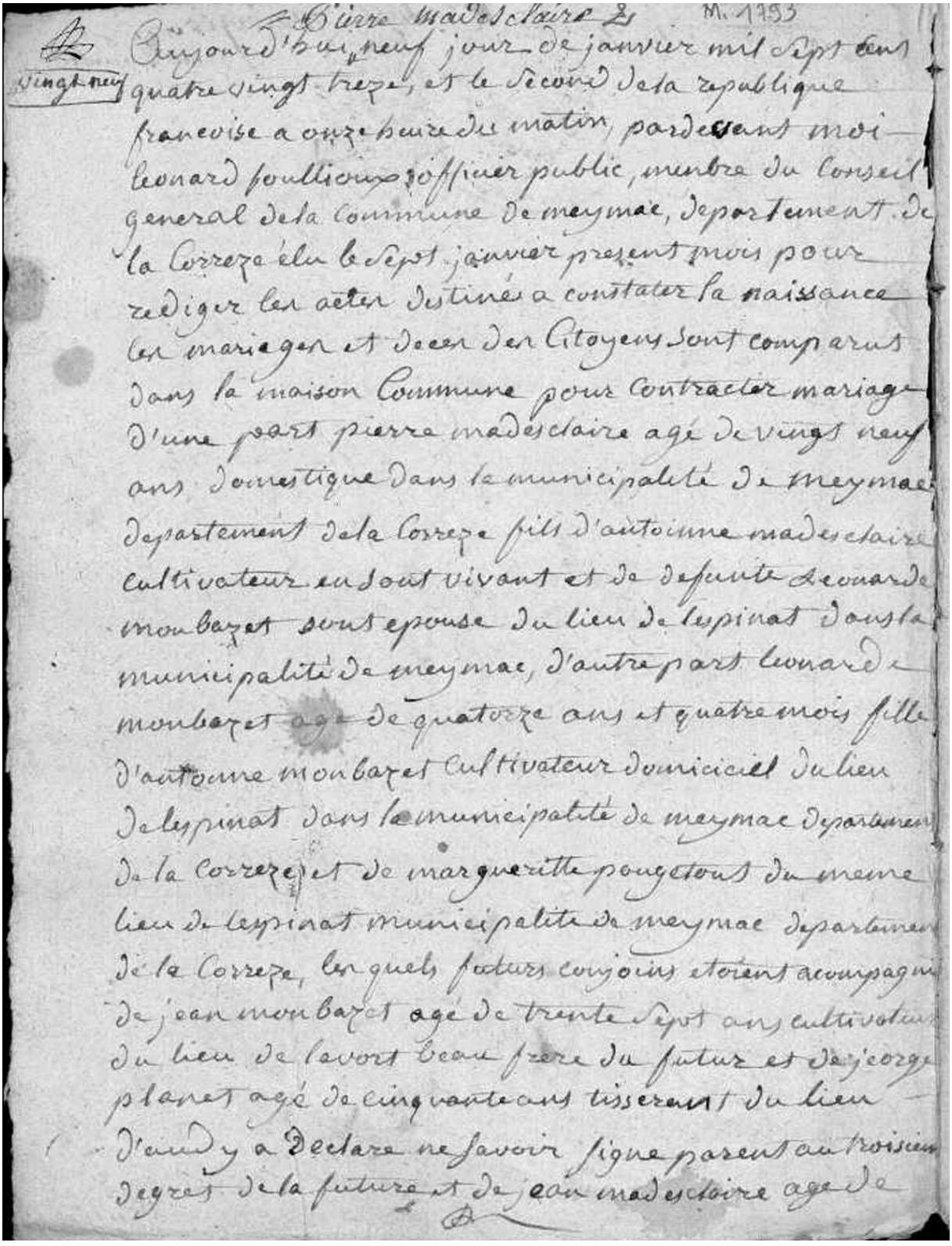

Pierre madesclaire
M. 1793

Aujourd'hui neuf jour de janvier mil sept cent quatre vingt treize, et le Second de la republique francoise a onze heure du matin, pardevant moi leonard foullioux officier public, membre du Conseil general de la Commune de meymac, departement de la Correze élu le Sept janvier present mois pour rediger les actes destinés a constater la naissance les mariages et decez des Citoyens sont comparus dans la maison Commune pour Contracter mariage d'une part pierre madesclaire agé de vingt neuf ans domestique dans la municipalité de meymac departement de la Correze fils d'antoine madesclaire cultivateur en sont vivant et de defunte leonarde monbazet sont epouse du lieu de lespinat dans la municipalité de meymac, d'autre part leonarde monbazet agé de quatorze ans et quatre mois fille d'antoine monbazet Cultivateur domicilié du lieu de lespinat dans la municipalité de meymac departement de la Correze et de marguerite pongetoux du meme lieu de lespinat municipalité de meymac departement de la Correze, les quels futurs conjoins etoient accompagné de jean monbazet agé de trente Sept ans cultivateur du lieu de lavort leur frere du futur et de jacques planet agé de cinquante ans tisserant du lieu d'aud y a Declaré ne savoir signé parent au troisieme degrés de la future et de jean madesclaire agé de

Sosa 113
MONBAZET Léonarde

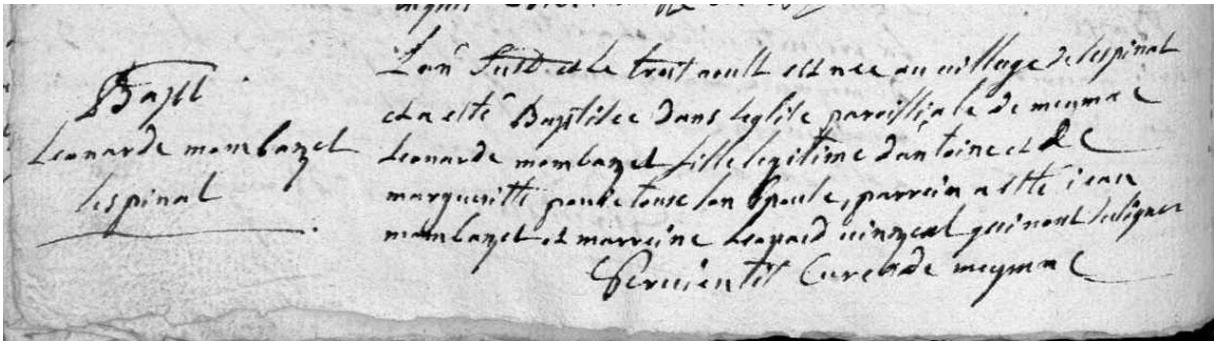

Bazet
Leonarde monbazet
espinal

L'an mil huit cent trente neuf le trente un juillet a été par nous soussigné
curé de cette Baptisée dans l'église paroissiale de mesme
Leonarde monbazet fille legitime d'antoine et de
marguerite pouteteuse son épouse, parroin a été jean
monbazet et marraine Leonard mingeat qui ont declaré
ne savoir signer
Servient Curé de meyrac

N° 10 L'an mil huit cent cinquante-quatre et le premier jour du mois de février heure de huit du matin pardevant nous Brindel Etienne Maire de la commune de Meyrac remplissant les fonctions d'officier public de l'État civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Rouquerol Sylvain cultivateur, gendre de la défunte âgé de trente huit ans, demeurant à Lavaur et Clouzet Léger, cultivateur voisin de la défunte âgé de quarante huit ans, demeurant à Espinal lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à une heure du matin, Monbazet Léonarde, cultivatrice veuve de Sicard Dix ans, née à Espinal y demeurant veuve de Mardesclaux Pierre

est décédée en sa maison
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite.

Brindel

Sosa 114
BRIGOULEIX Thomas

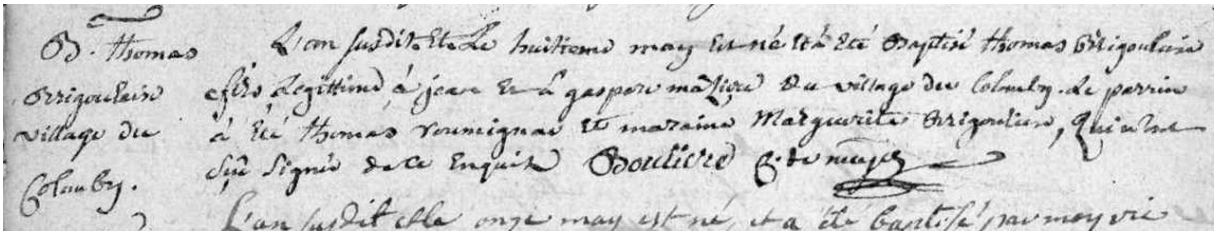

Bd. Thomas Brigouleix village du Colombey.

L'an susdit et le huitieme may fut né et le 9e Baptisé Thomas Brigouleix fils legitime de Jean et de Gaspard Maziere du village des Colombey de parroisse de Ste Thomas reconnus et marraine Marguerite Brigouleix, Ghislaine Sus Signés de la Enquit Boudiere 6 te nuage

L'an susdit et le onze may est né et a été Baptisé par moy vic

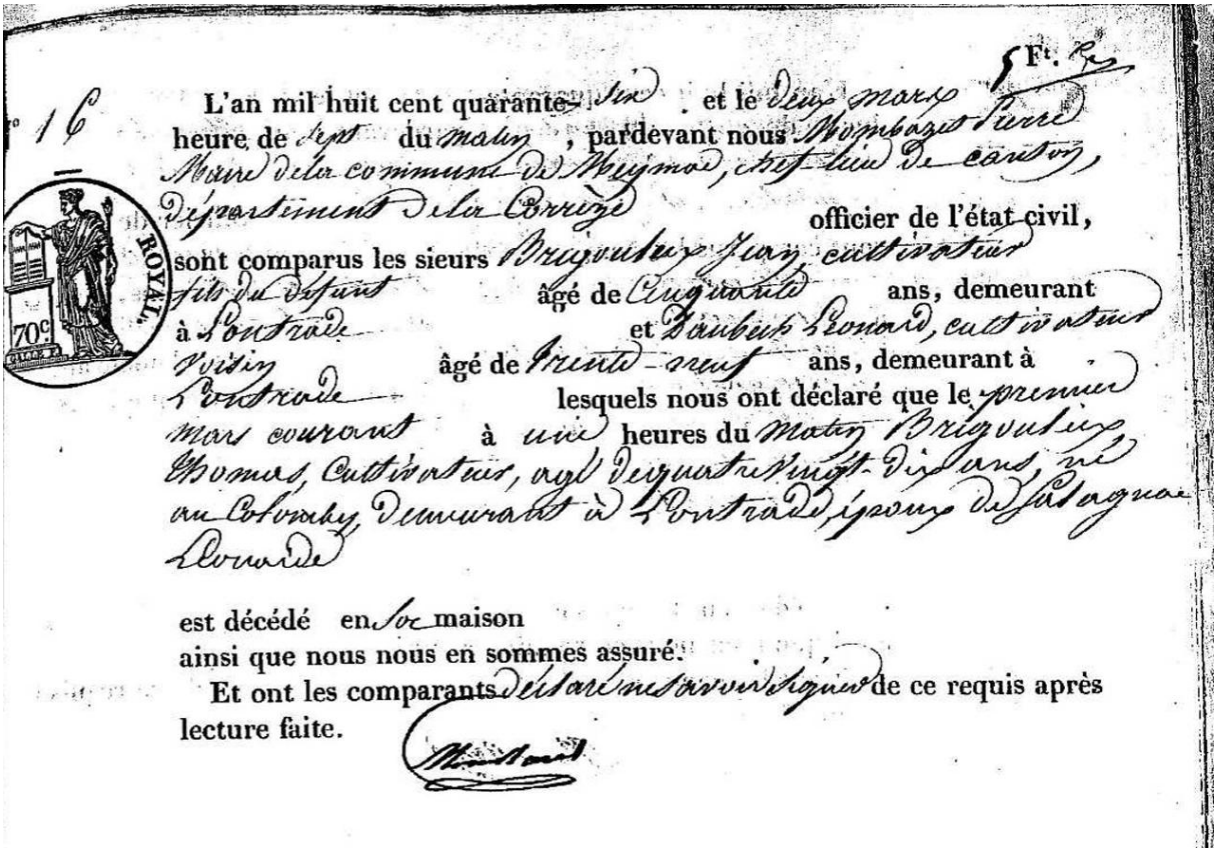

N° 16

Ft. R

L'an mil huit cent quarante-six et le deux mars heure de sept du matin, pardevant nous Mombazet Pierre Maire de la commune de Meymac, chef-lieu de canton, Département de la Corrèze officier de l'état civil, sont comparus les sieurs Brigouleix Jean cultivateur fils du défunt âgé de cinquante ans, demeurant à Soutrade et Bardeix Léonard, cultivateur voisin âgé de trente-neuf ans, demeurant à Soutrade lesquels nous ont déclaré que le premier mars courant à une heures du matin Brigouleix Thomas, cultivateur, agé de quatre-vingt-dix ans, né au Colombey, demeurant à Soutrade, époux de Ste Marguerite Léonarde

est décédé en Soc maison ainsi que nous nous en sommes assuré.

Et ont les comparants de ce requis après lecture faite.

Sosa 114-115
BRIGOULEIX Thomas-SALLAGNAC Léonarde

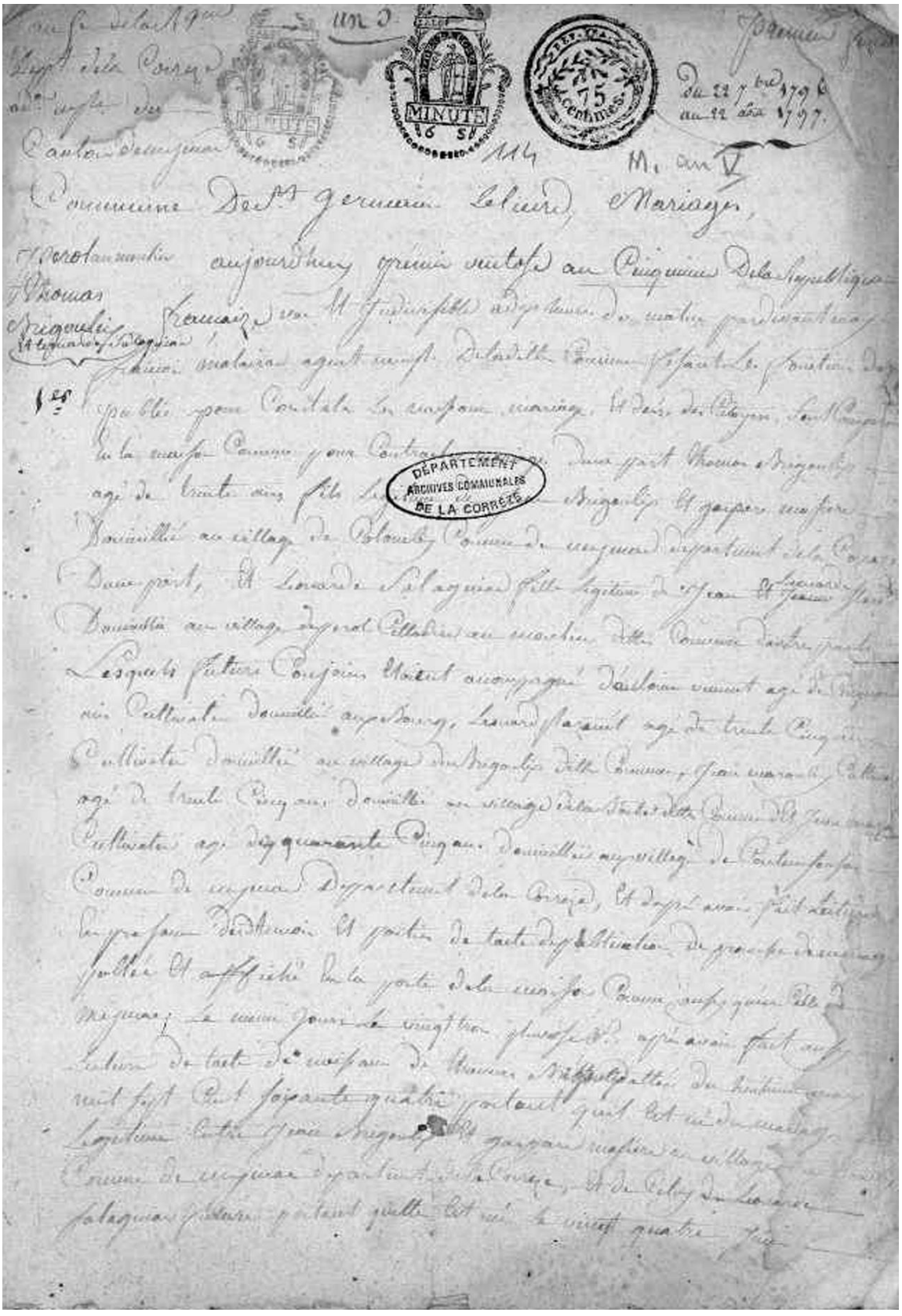

Sosa 115
SALLAGNAC Léonarde

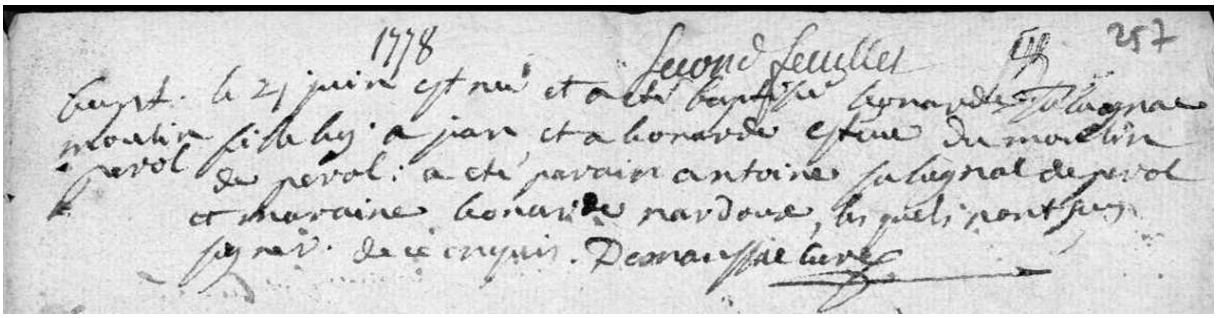

1778
Bapt. le 24 juin est né et a été baptisé Léonarde de Sallagnac
Antoine fils légit. de Jean et de Léonarde Estève du moulin
de Peyrol. a été parrain Antoine Sallagnal de Peyrol
et marraine Léonarde Navarre, lesquels ont fait
signé de ce requis. Demarsac curé

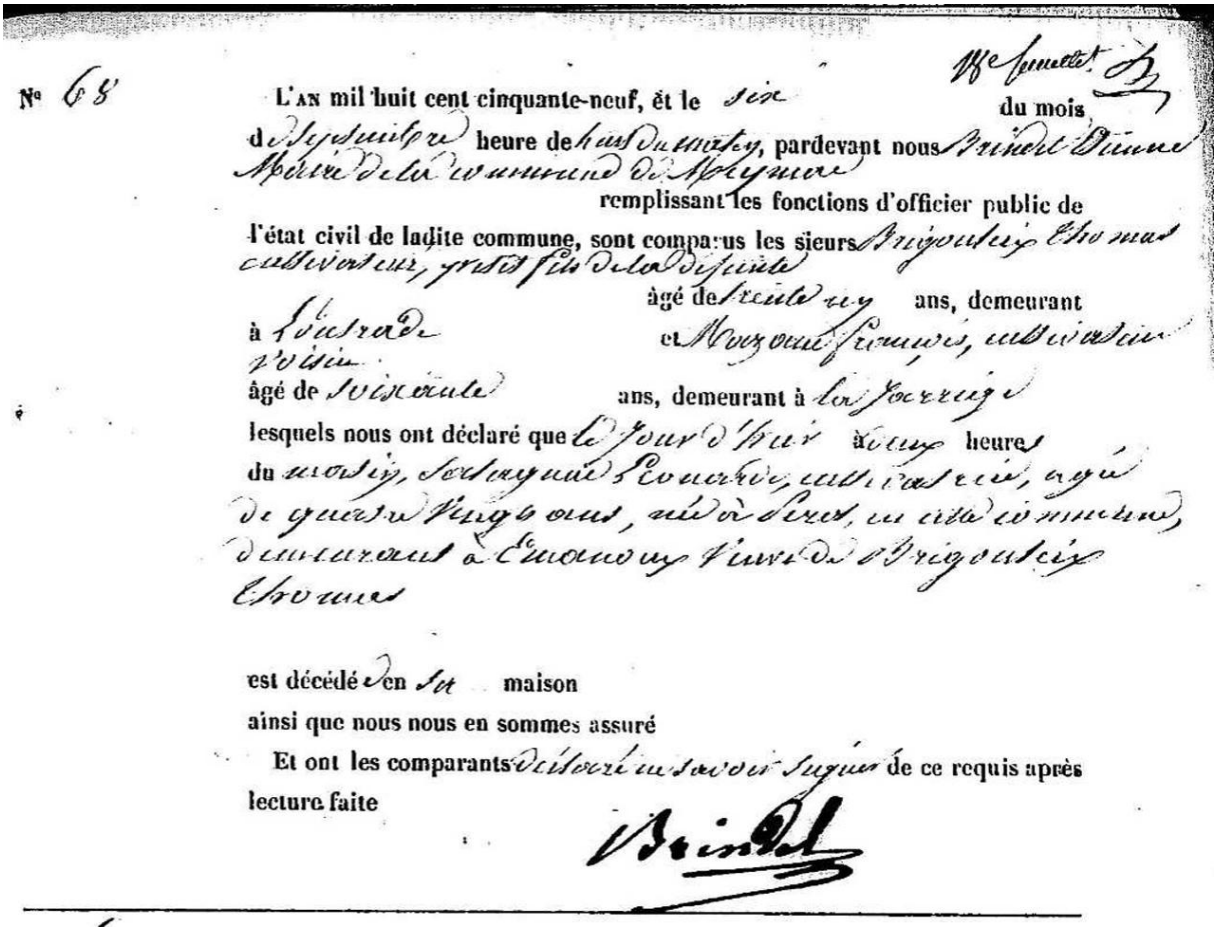

N° 68

L'an mil huit cent cinquante-neuf, et le seize du mois
de septembre heure de huit du matin, pardevant nous Antoine Dumas
Maire de la commune de Peyrignac
remplissant les fonctions d'officier public de
l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Brigouleix Etienne
cultivateur, grand fils de la défunte
âgé de trente cinq ans, demeurant
à Soulrade
et Mouzonne Jeanne, veuve Brigouleix
sans profession
âgé de soixante ans, demeurant à Soulrade
lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à onze heures
du matin, Jeanne Mouzonne, veuve Brigouleix, âgée
de quatre vingt sept ans, née à Peyrignac, commune
de Peyrignac, demeurant à Soulrade veuve de Brigouleix
Etienne

est décédée en sa maison
ainsi que nous nous en sommes assuré
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite

Dumas

Sosa 116
LAVAL François

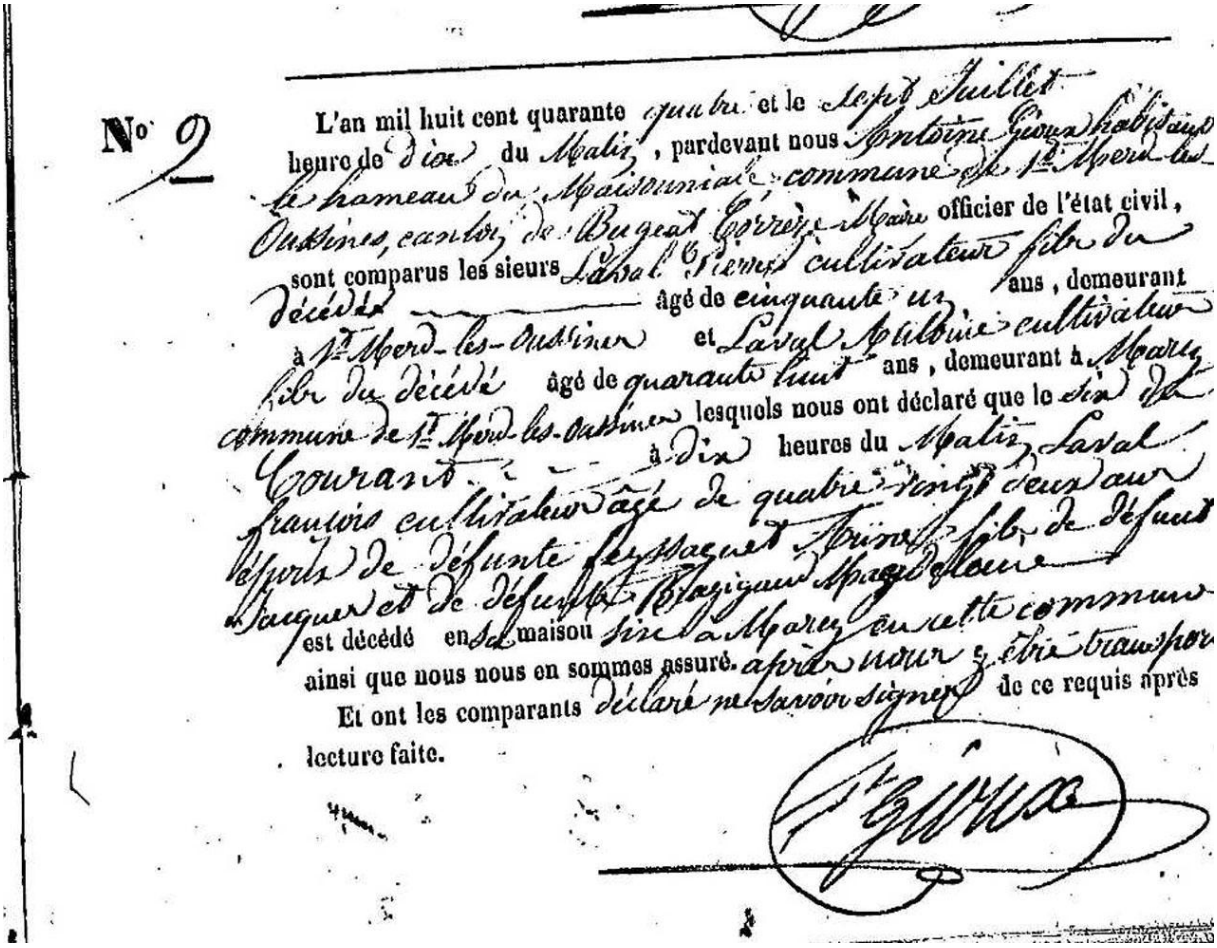

L'an mil huit cent quarante quatre et le Sept Juillet
heure de dix du Matin, pardevant nous Antoine Guyon habitant
le hameau de Maisonniale commune de St Yrieix les
Oussines, canton de Bugeat Corrèze Maire officier de l'état civil,
sont comparus les sieurs Laval Pierre cultivateur fils de
décédé âgé de cinquante un ans, demeurant
à St Yrieix les Oussines et Laval Antoine cultivateur
fils du décédé âgé de quarante huit ans, demeurant à Maisonniale
commune de St Yrieix les Oussines lesquels nous ont déclaré que le sieur de
Courant à dix heures du Matin Laval
François cultivateur âgé de quatre vingt deux ans
veuf de défunte Feyssaguet Marie fils de défunt
Jacques et de défunte Bonnefont Magdeleine
est décédé en sa maison sise à Maisonniale en cette commune
ainsi que nous nous en sommes assuré. après mort et entier transport
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.

Sosa 116-117
LAVAL François-FEYSSAGUET Anne

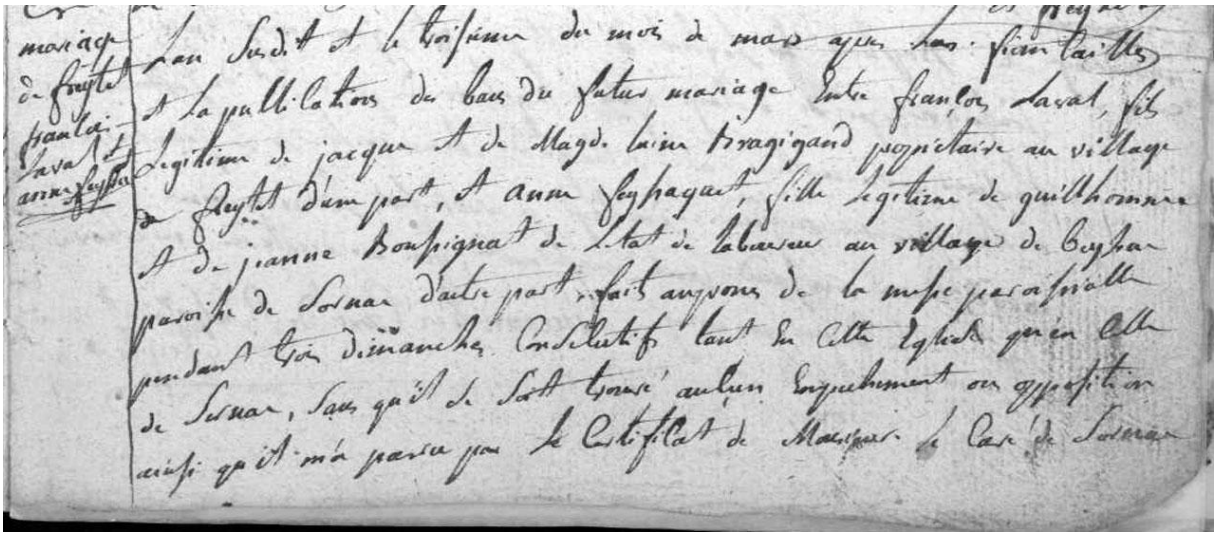

mariage de Feyssaguet Jeanne avec Laval

Jean Sudet et le troisième du mois de mars après bans publiés
et la publication des bans du futur mariage entre François Laval, fils
légitime de Jacque et de Magd. Laine Bragigand propriétaire au village
de Feyssaguet d'une part, et Anne Feyssaguet fille légitime de Guillaume
et de Jeanne Bonnefont de l'état de laboureur au village de Ceyssac
paroisse de Soursac d'autre part, fait aujourd'hui de la messe paroissiale
pendant trois dimanches consécutifs tant en cette église susdite
de Soursac, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition
ainsi qu'il m'a paru par le Certificat de Monsieur le Curé de Soursac

Sosa 117
FEYSSAGUET Anne

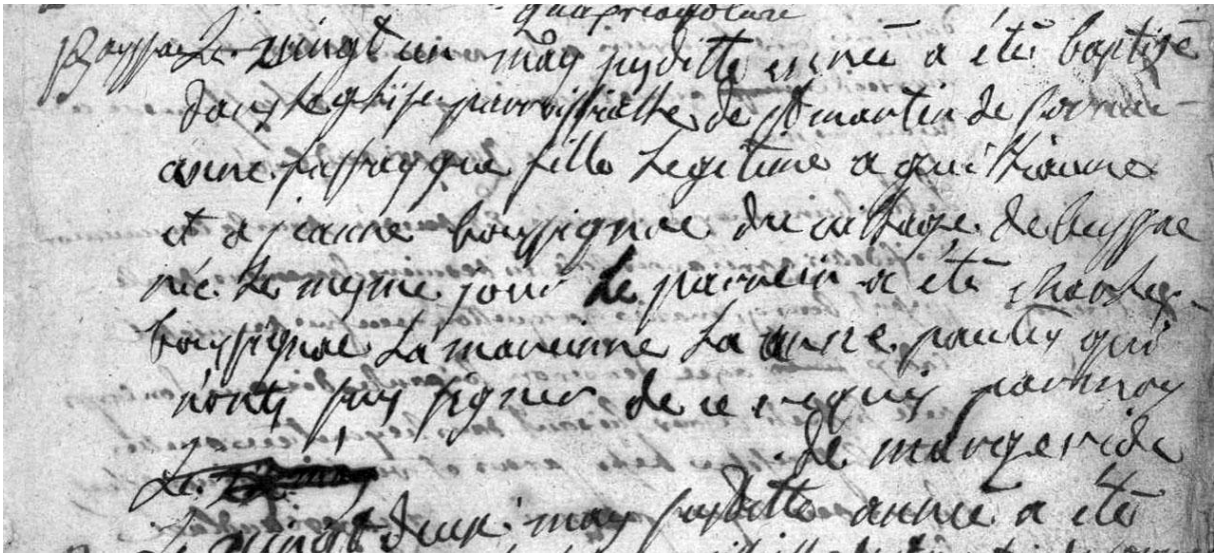

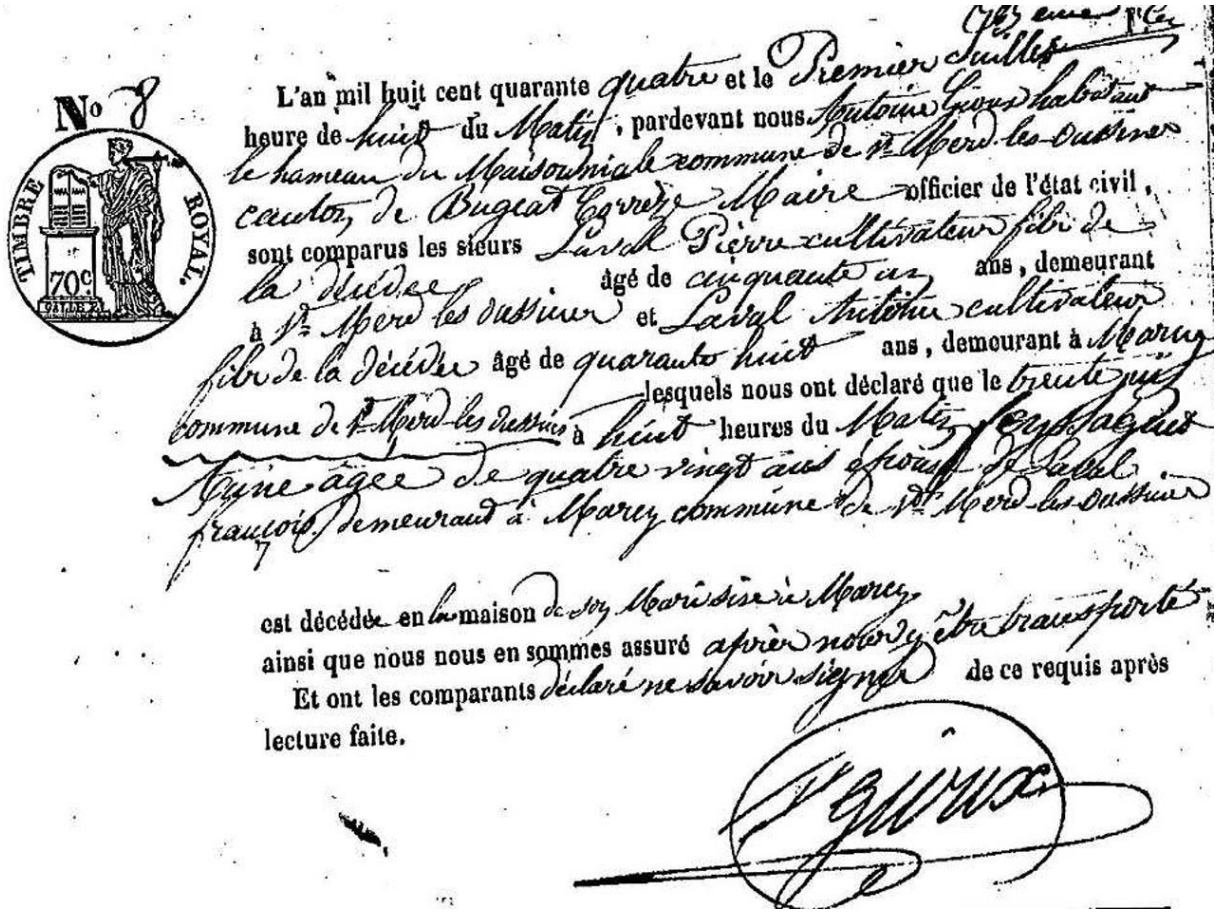

L'an mil huit cent quarante quatre et le Premier Juillet
heure de huit du Matin, pardevant nous Antoine Jacques Labatut
le hameau de Maisonniale commune de St Aper les Orgues
canton de Bugeat Corrèze Maire officier de l'état civil,
sont comparus les sieurs Laval Pierre cultivateur fils de
la décédée âgé de cinquante ans, demeurant
à St Aper les Orgues et Laval Antoine cultivateur
fils de la décédée âgé de quarante huit ans, demeurant à Marey
commune de St Aper les Orgues lesquels nous ont déclaré que le trente juin
à huit heures du Matin, Feyssaguet
Marie âgée de quatre vingt ans veuve de Laval
François demeurant à Marey commune de St Aper les Orgues
est décédée en la maison de son fils Maison de Marey
ainsi que nous nous en sommes assuré après notre transport
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.

Sosa 118
COURTEIX Pierre

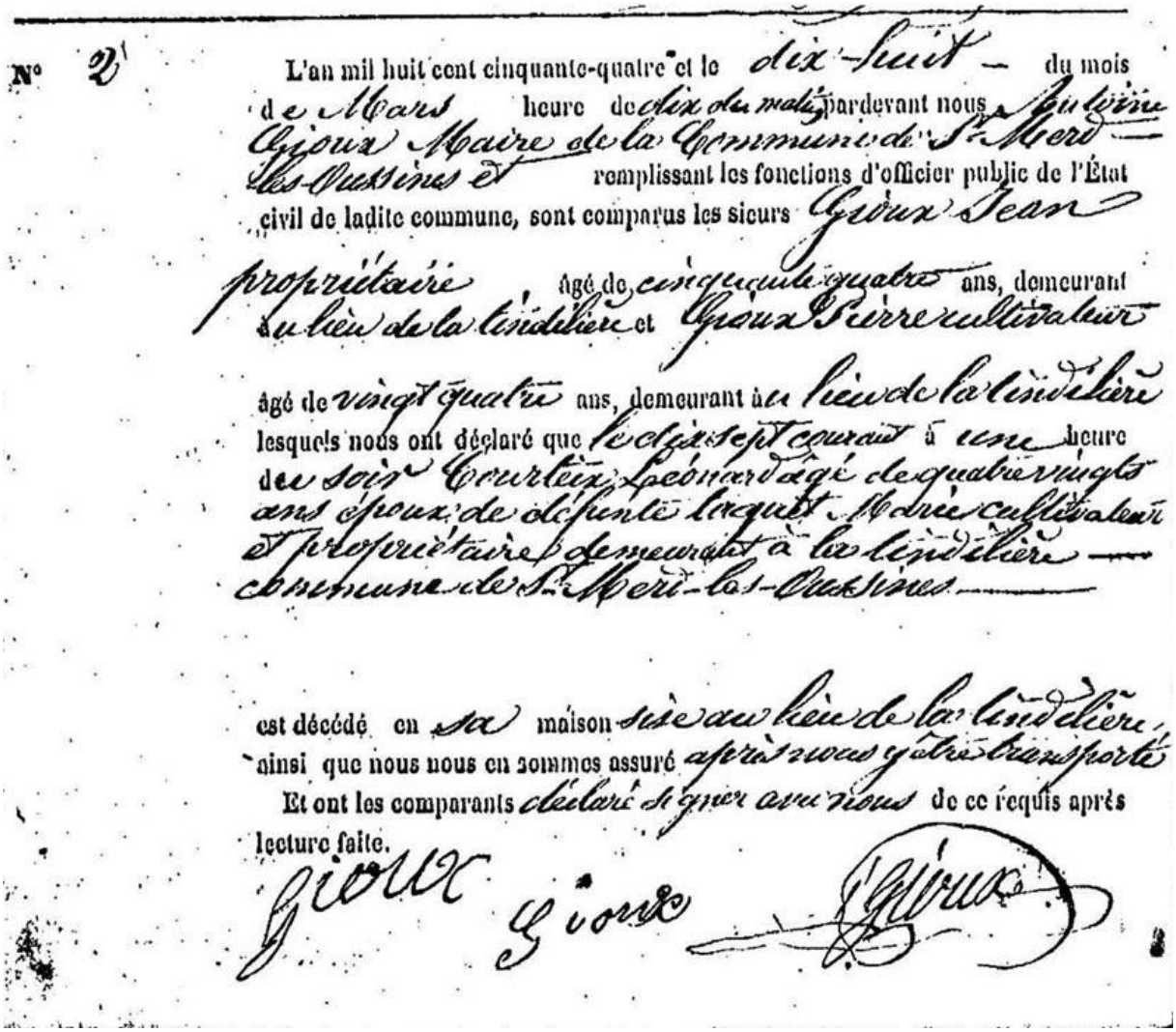

N° 21

L'an mil huit cent cinquante-quatre et le dix-Sept — du mois de Mars heure de dix du matin, pardevant nous Julien Groux Maire de la Commune de St Meri les Quessines et remplissant les fonctions d'officier public de l'État civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Groux Jean propriétaire, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant au lieu de la Lindelière et Groux Pierre cultivateur âgé de vingt quatre ans, demeurant au lieu de la Lindelière lesquels nous ont déclaré que le dix-sept courant à une heure du soir Courteix Léonard âgé de quarante-huit ans époux de défunte Laquet Marie cultivateur et propriétaire demeurant à la Lindelière — commune de St Meri-les-Quessines —

est décédé en sa maison sise au lieu de la Lindelière, ainsi que nous nous en sommes assuré après nous y être transporté

Et ont les comparants déclaré ne signer avec nous de ce requis après lecture faite.

Groux Groux Groux

Sosa 118-119
COURTEIX Pierre-TAGUET Jeanne

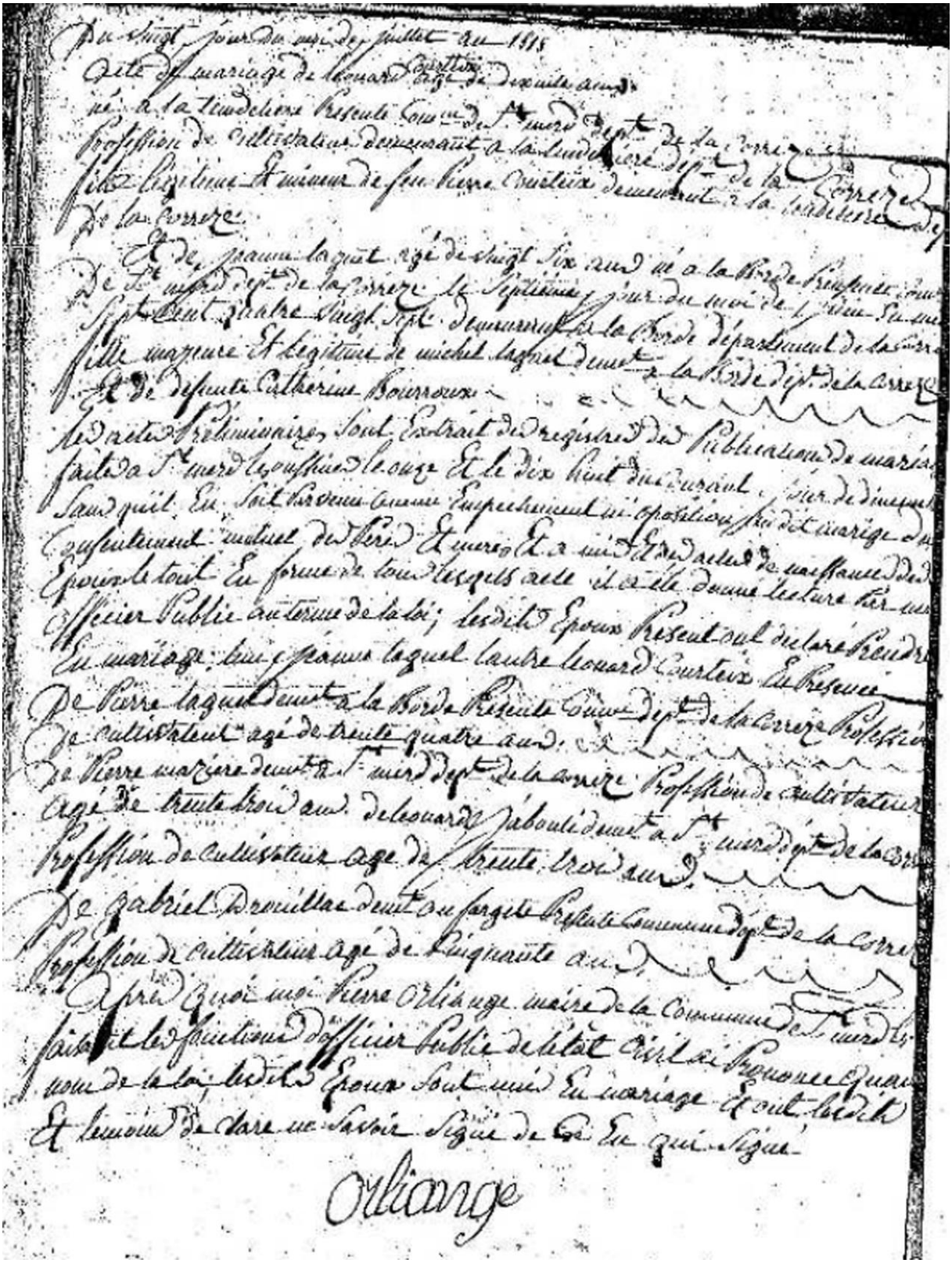

Ortiange

Sosa 119
TAGUET Jeanne

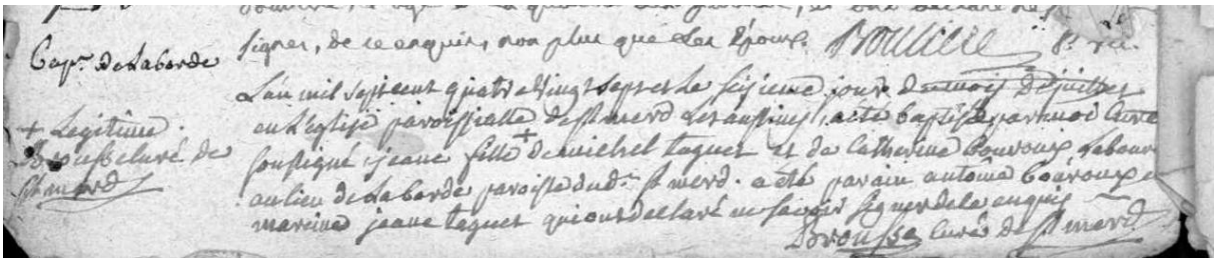

Capne de Labordes

signer, de ce requis, ont plus que des Epoux [illegible]

l'an mil sept cent quatre vingt sept le sixieme jour d'octobre

onze heures par devant nous maire officier public de cette

paroisse de Labordes soussigné sont comparus Jean Taguet

laboureur de Labordes paroisse dudit Labordes, lequel nous a

marine Jeanne Taguet [illegible]

Labordes

N° 11

L'an mil huit cent cinquante-neuf, et le dix du mois de Septembre heure de trois du soir, pardevant nous Pierre Guillaume Maire de la Commune de St Marie Les Saintes et remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Courtois Jean cultivateur âgé de quarante ans, demeurant à ce lieu de Marey et Magnan Antoine cultivateur âgé de soixante six ans, demeurant au lieu de Marey lesquels nous ont déclaré que le six du courant à deux heures du soir Taguet Jeanne âgée de soixante dix huit ans cultivatrice épouse de Jean Courtois Léonard domiciliée au lieu de Marey commune de St Marie Les Saintes est décédée en sa maison située au lieu de Marey ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après lecture faite

Guillaume

Sosa 121
PENELAUD Marie

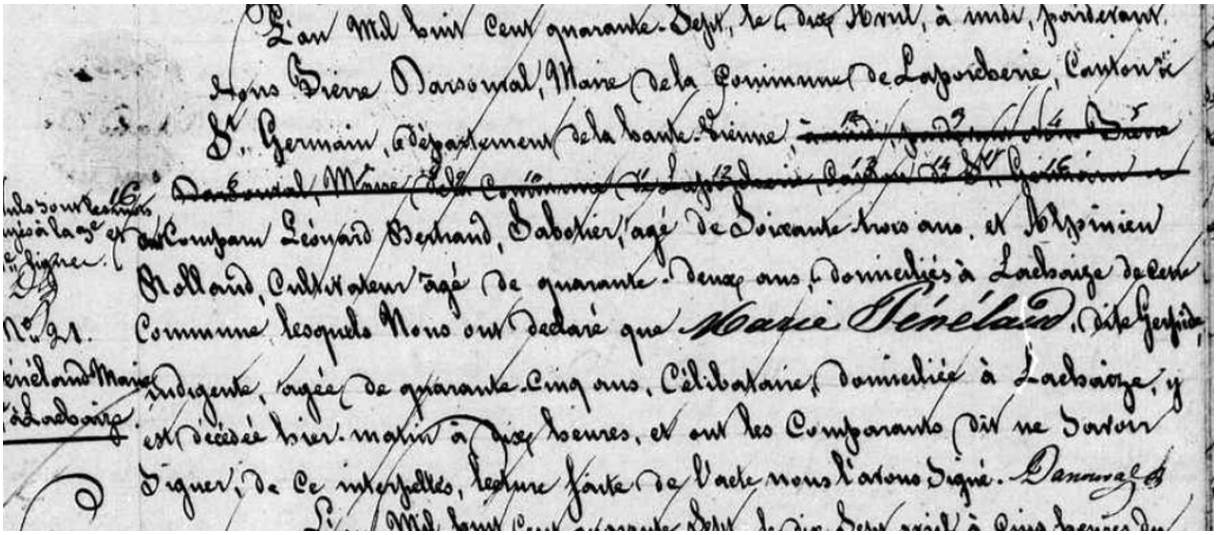

Sosa 122
PINTOU Léonard

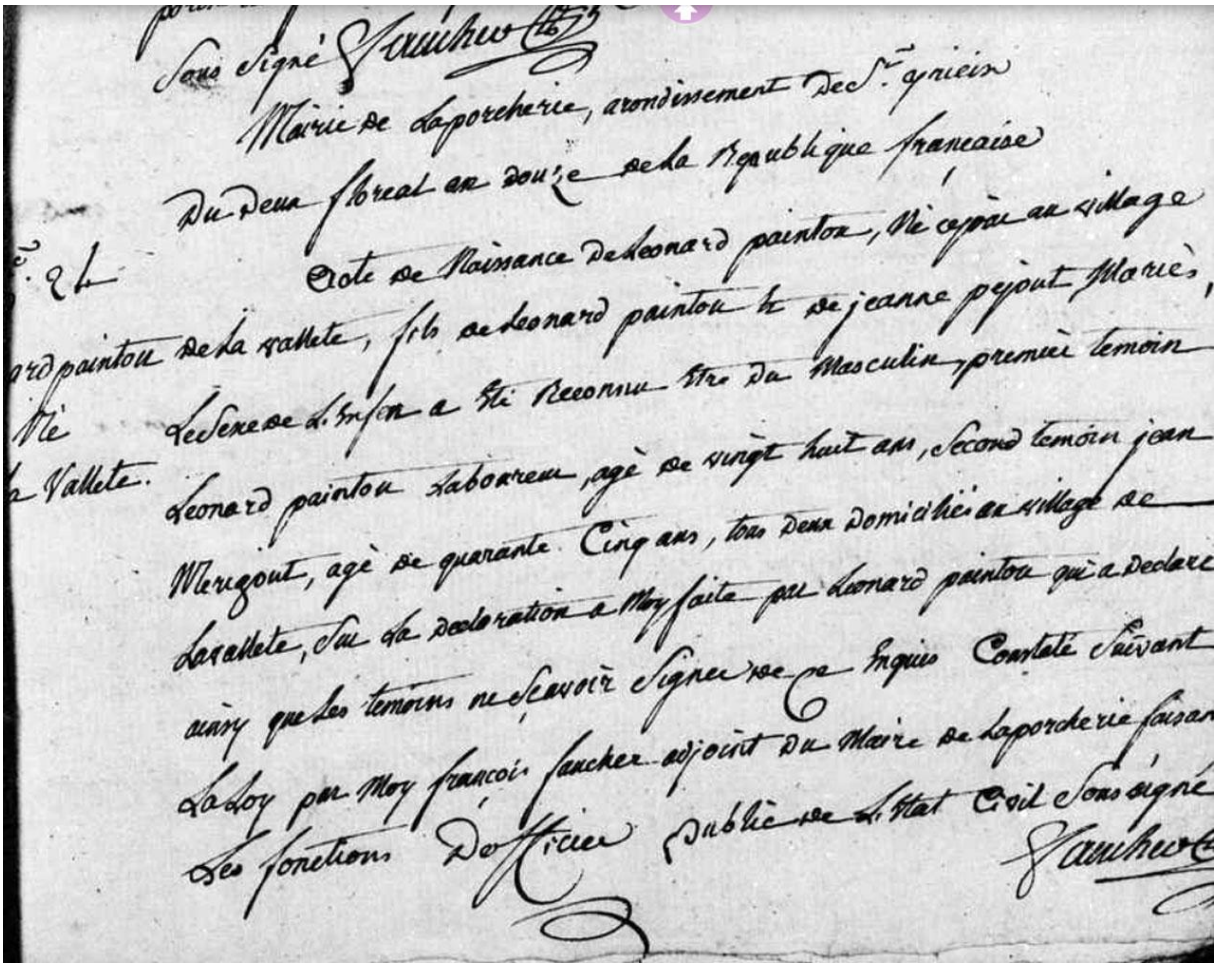

Sosa 122-123
PINTOU Léonard-SADERNE Jeanne

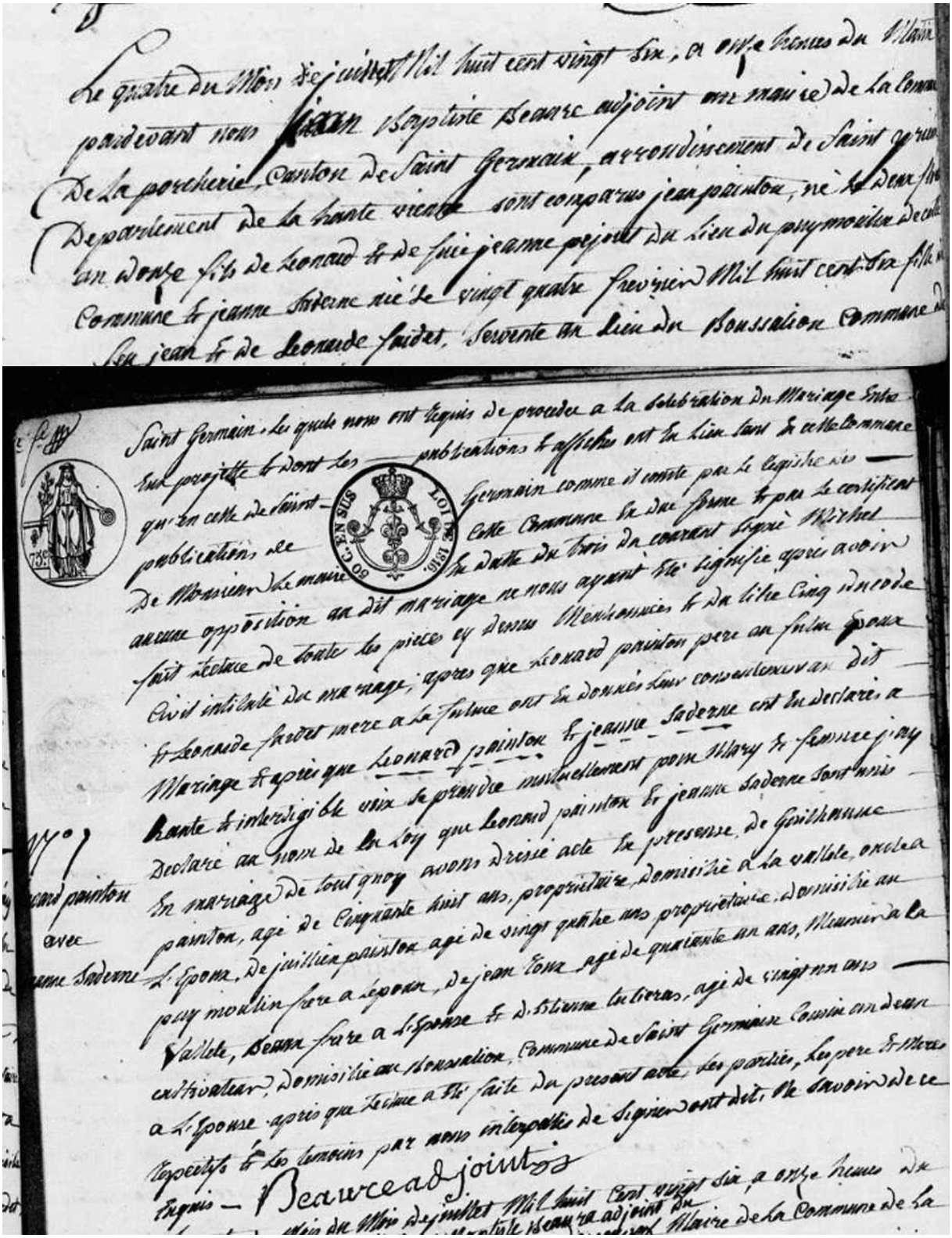

Sosa 124
MAFFREIX Léonard

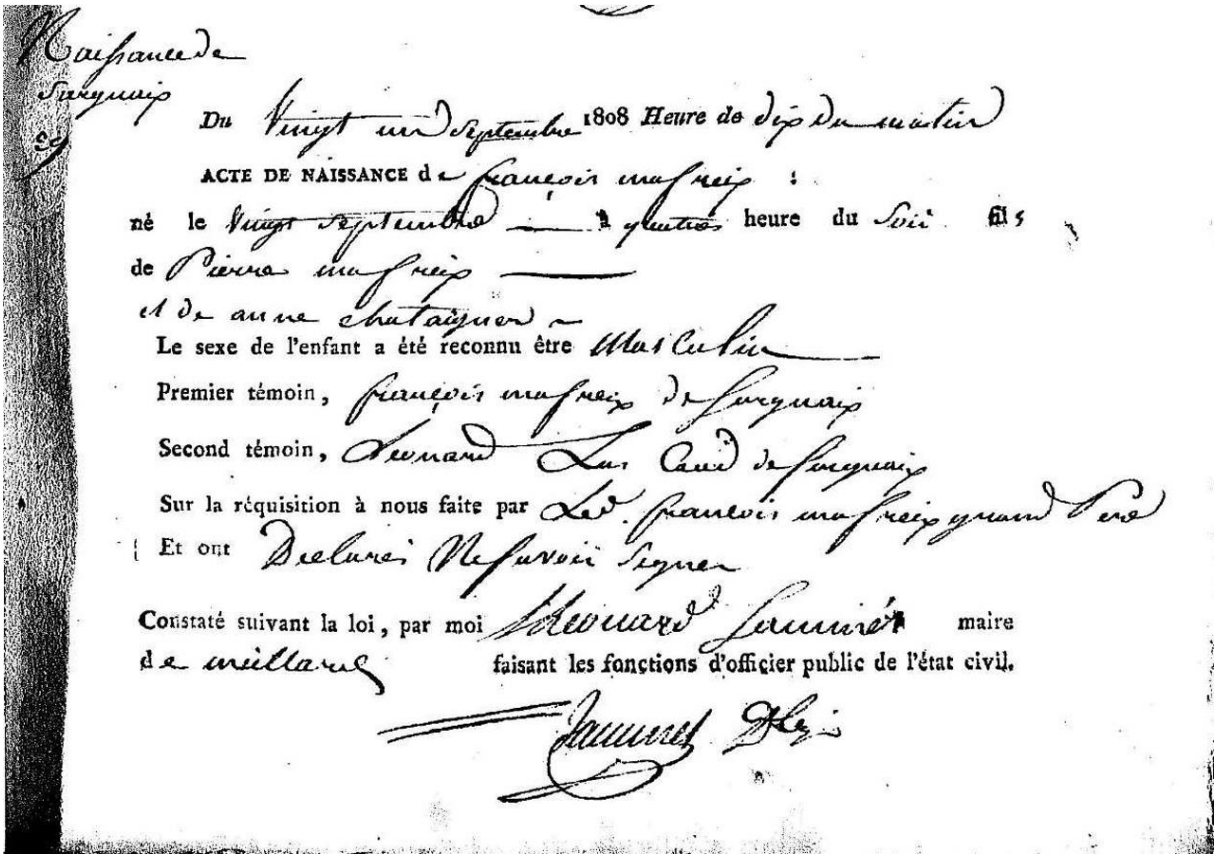

Naissance de
Sargnac

Du Vingt un Septembre 1808 Heure de dix du matin

ACTE DE NAISSANCE de François maffreix :

né le Vingt Septembre à quatre heure du Soir fils

de Pierre maffreix

et de anne chataignier

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Mâle Enfant

Premier témoin, françois maffreix de Sargnac

Second témoin, Bernard Lacaud de Sargnac

Sur la réquisition à nous faite par Le françois maffreix grand Père

Et ont Declaré Ne savoir Signer

Constaté suivant la loi, par moi Bernard Lamuniére maire

de meillars faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

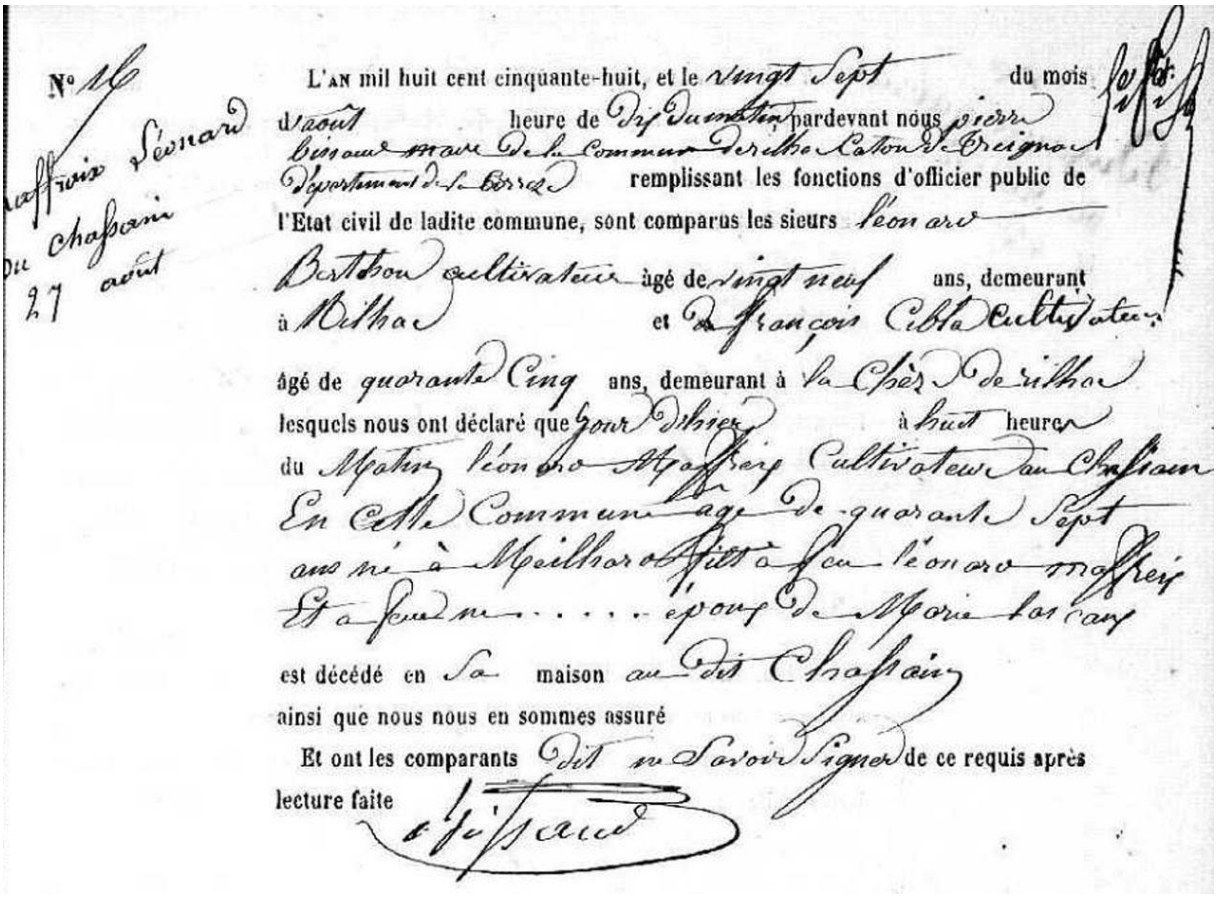

N° 16

maffreix Léonard

Du Chapsain

27 août

L'an mil huit cent cinquante-huit, et le Vingt Sept du mois

d'août heure de Dix du matin pardevant nous pierre

Bernard maire de la Commune de Meillars Canton de Creignac

Département de la Corrèze remplissant les fonctions d'officier public de

l'Etat civil de ladite commune, sont comparus les sieurs Léonard

Barbou cultivateur âgé de vingt neuf ans, demeurant

à Meillars et François Gibb cultivateur

âgé de quarante Cinq ans, demeurant à la Chèze de Meillars

lesquels nous ont déclaré que Jour d'hier à huit heures

du Matin Léonard Maffreix Cultivateur au Chapsain

En cette Commune âgé de quarante Sept

ans né à Meillars fils à feu Léonard maffreix

Et à feue Marie [illegible] épouse de Marie Lascaux

est décédé en Sa maison au dit Chapsain

ainsi que nous nous en sommes assuré

Et ont les comparants dit ne Savoir Signer de ce requis après

lecture faite

Sosa 124-125
MAFFREIX Léonard-DESAGE Jeanne

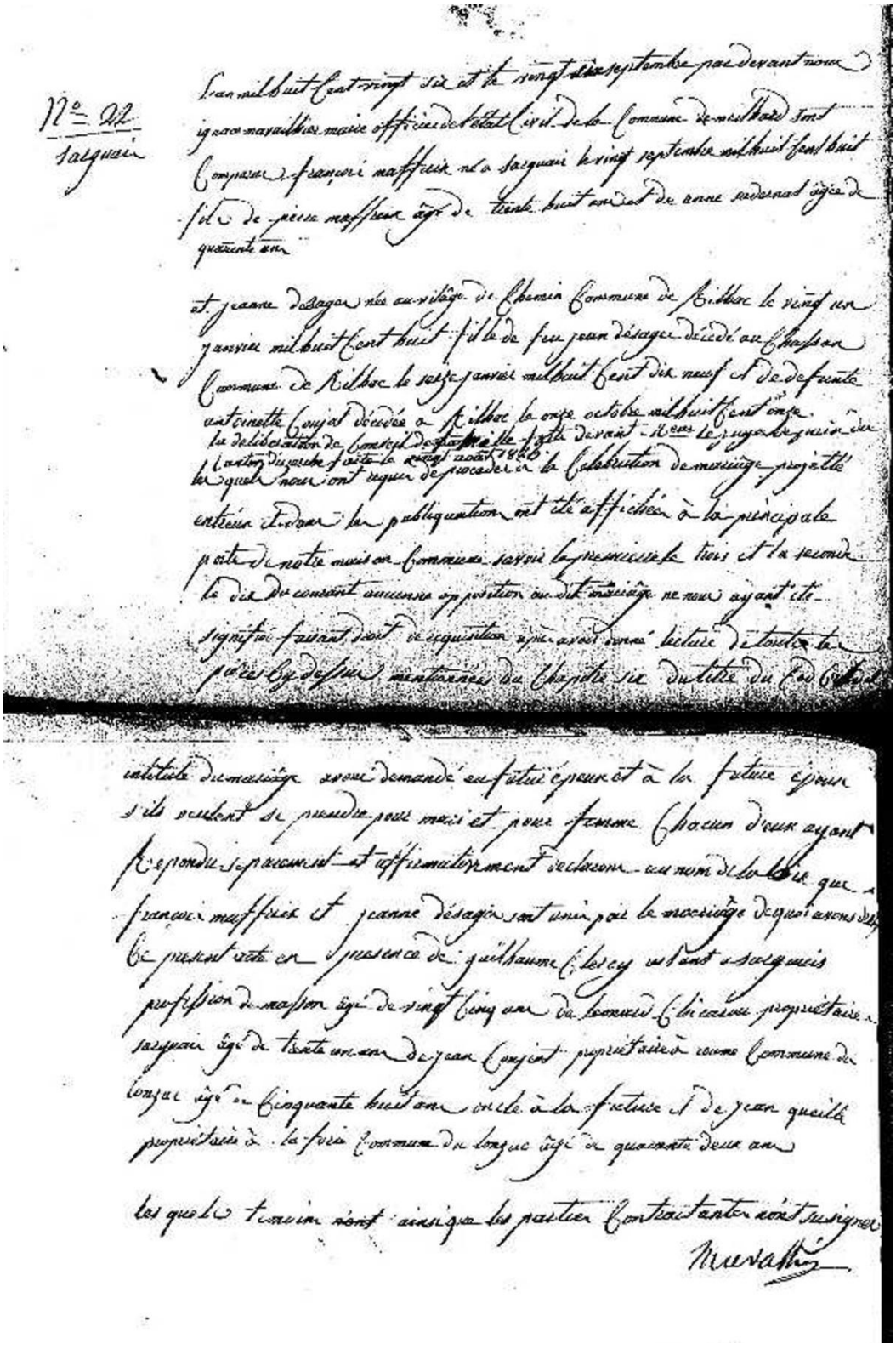

Mariage
Sargnac

L'an mil huit cent vingt six et le vingt deux septembre par devant nous
Ignace Marvaldes maire officier de l'état civil de la Commune de Sargnac sont
Comparus François Maffreix né a Sargnac le vingt septembre mil huit cent huit
fils de Pierre Maffreix âgé de trente huit ans et de Anne Sudernad âgée de
quarante ans

et Jeanne Désagre née au village de Chemin Commune de Rilhac le vingt un
janvier mil huit cent huit fille de feu Jean Désagre décédé au Chassan
Commune de Rilhac le sept janvier mil huit cent dix neuf et de defunte
Antoinette Conjat décédée a Rilhac le onze octobre mil huit cent onze
la deliberation du Conseil de famille tenue devant Mr. le juge de paix de
Canton Dusaubre faite le vingt août 1826 à la Celebration de mariage projetté
lequel nous ont requis de procéder a la Celebration de mariage projetté
entr'eux. Et pour les publications ont été affichées à la principale
porte de notre mairie et Commune savoir le premier le trois et le second
le dix de courant auxquelles aucune opposition ou dit mariage ne nous ayant été
signifié faisant droit de requisition a nous avons donné lecture de toutes les
pièces cy dessus mentionnées du Chapitre six du titre du Code Civil

relatif du mariage ensuite avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement declarons au nom de la loi que
François Maffreix et Jeanne Désagre sont unis par le mariage duquel nous
Ce présent acte en présence de Guillaume Clercy maçon et Sargnac
profession de maçon âgé de vingt cinq ans de Jeanne Clercy propriétaire à
Sargnac âgé de trente un an de Jean Conjat propriétaire à cette Commune de
Longue âgé de cinquante huit ans oncle à la future et de Jean Queille
propriétaire à la susdite Commune de Longue âgé de quarante deux ans

les quels témoins ont ainsi que les parties Contractantes dont signé

Marvaldes

Sosa 125
DESAGE Jeanne

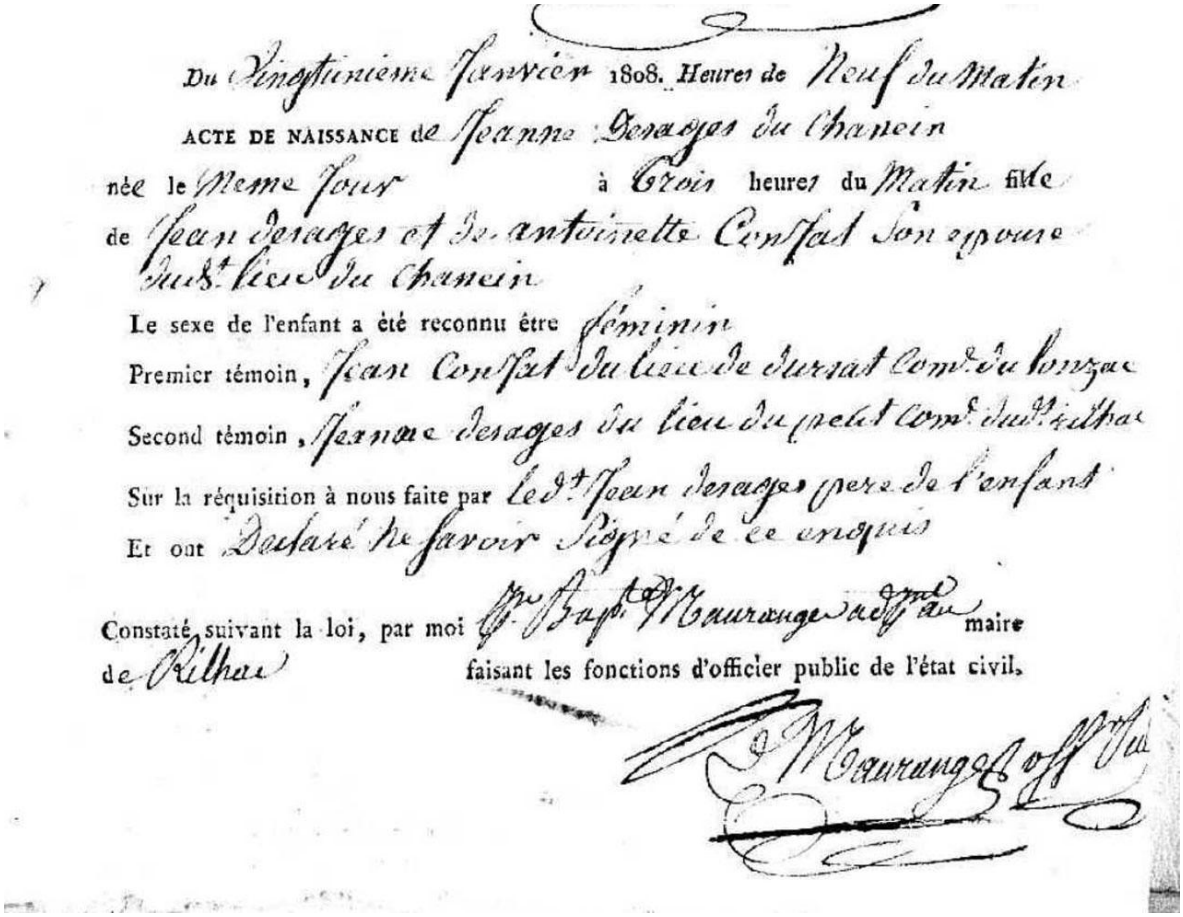

Du Vingtunième Janvier 1808. Heures de Neuf du Matin

ACTE DE NAISSANCE de Jeanne Desages du Chanein

née le Meme Jour à Trois heures du Matin fille

de Jean Desages et de antoinette Constat Son epouse

Dud.t lieu du Chanein

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin

Premier témoin, Jean Constat du lieu de Durnat Comm.e du Monzac

Second témoin, Jeanne desages du lieu du petit Comm.e dud.t Pilhac

Sur la réquisition à nous faite par le d.t Jean desages pere de l'enfant

Et ont Declaré ne savoir Signé de ce requis

Constaté, suivant la loi, par moi J.n Bap.te Maurange adj.t au maire

de Pilhac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

J Maurange Adj.t Mai

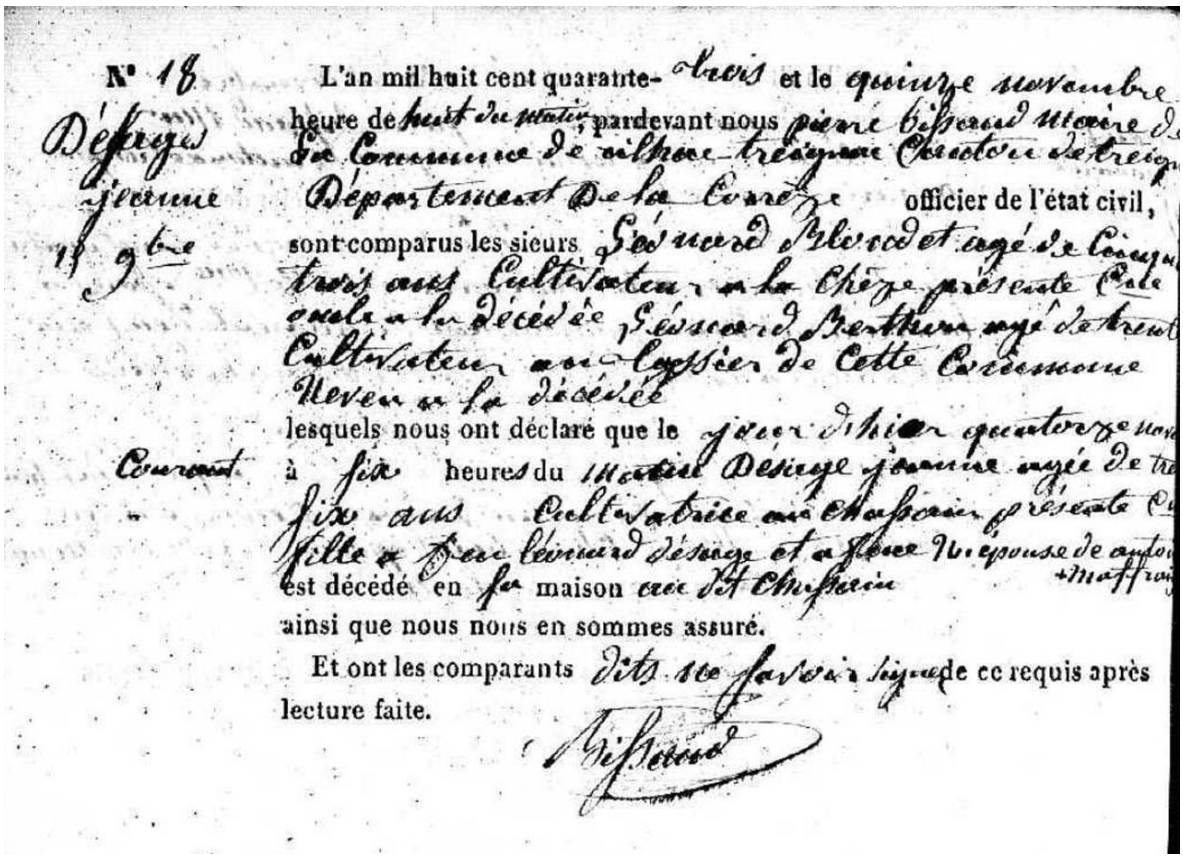

N.° 18

Désages

Jeanne

1 9 bre

L'an mil huit cent quarante- trois et le quinze novembre

heure de huit du matin, pardevant nous Pierre Bessaud Maire de

la Commune de Pilhac troisieme Canton de l'arrondissement

Département de la Correze officier de l'état civil,

sont comparus les sieurs Léonard Blanc cultivateur agé de Cinquante

trois ans Cultivateur en la Chèze présente Commune

veuf en premieres noces de la décédée Léonard Desages agé de trente

Cultivateur aussi Cossier de Cette Commune

Neveu de la décédée

lesquels nous ont déclaré que le jourd'hui quinze novembre mil

Courant à six heures du Matin Desage Jeanne agée de trente

six ans Cultivatrice aux Chanseix présente Commune

fille de Pierre Léonard Désage et de Marie Blanc son epouse de cujus

est décédé en sa maison aux dit Chanseix

ainsi que nous nous en sommes assuré.

Et ont les comparants dits ne savoir signé de ce requis après

lecture faite.

Bessaud

Sosa 126
MAGENOUX Léonard

naissance
à magiera

Du troisième decembre 1816. Heure de huit du matin

ACTE DE NAISSANCE de Leonard magenoux, de magiera

né le deux decembre à une — heure du soir fils

de gabriel magenoux et de anne Conseryguis du village

de magiera

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Leonard Conseryguis oncle a l'enfant, de

lieu de martial d'office

Second témoin, martial magenoux grand pere a l'enfant

Sur la réquisition à nous faite par gabriel magenoux pere a l'enfant

Et ont declaré ne scavoir signer

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Pierre Lasmas

Maire de Peyrissas faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Lasmas



N° 16

L'an mil huit cent cinquante huit et le dimanche deux

mois de novembre a dix heures du matin par devant nous

Philippe Roye maire employant les fonctions d'officier

public de la Commune de Peyrissac Canton de Lubersac departement

de la Corrèze sont comparus en leurs, Leonard Magenoux

fils dud. defunt agé de vingt un ans Cultivateur demeurant

a Magieras et Martin Lestrade agé de trente cinq ans

demeurant au Montaire Commune de meilland Lesquels nous

ont declaré que hier a quatre heures du matin Leonard

Magenoux agé de quarante trois ans époux de Marie Genest

demeurant a Magieras est décédé en sa maison d'habitation

sise a Magieras ainsi que nous nous sommes assuré

et ont les comparants declaré ne savoir signer de ce requis après

Lecture faite.

Roye

Sosa 126-127
MAGENOUX Léonard-GENET Marie

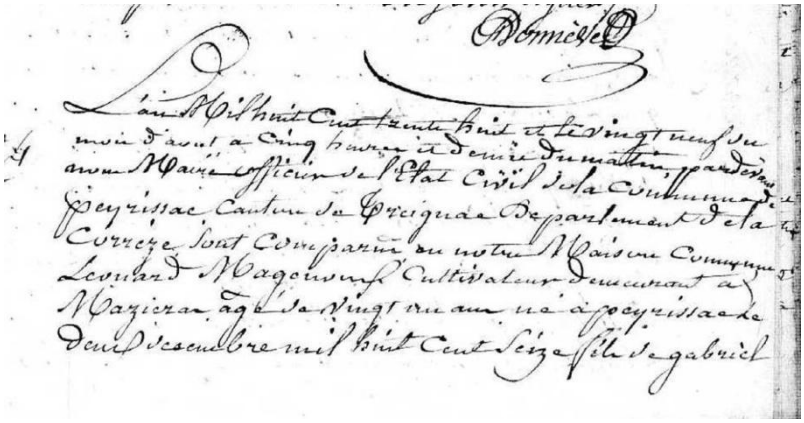

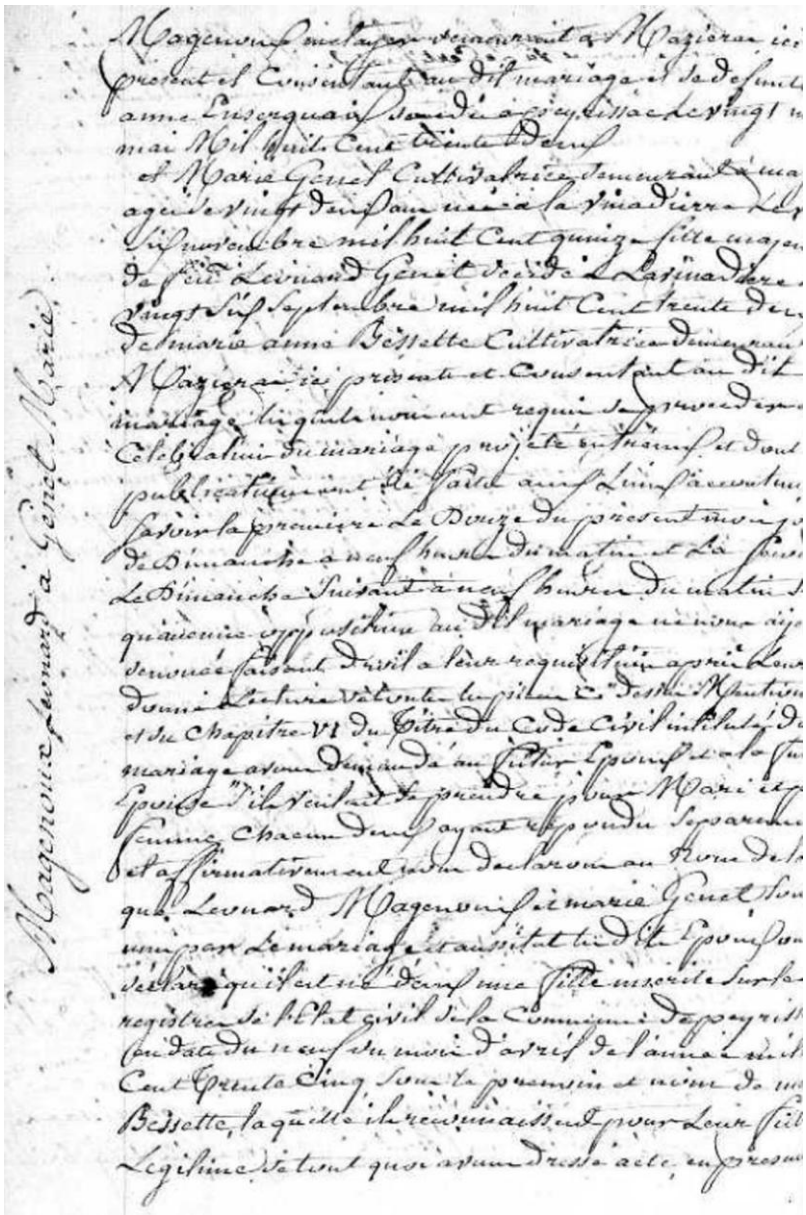

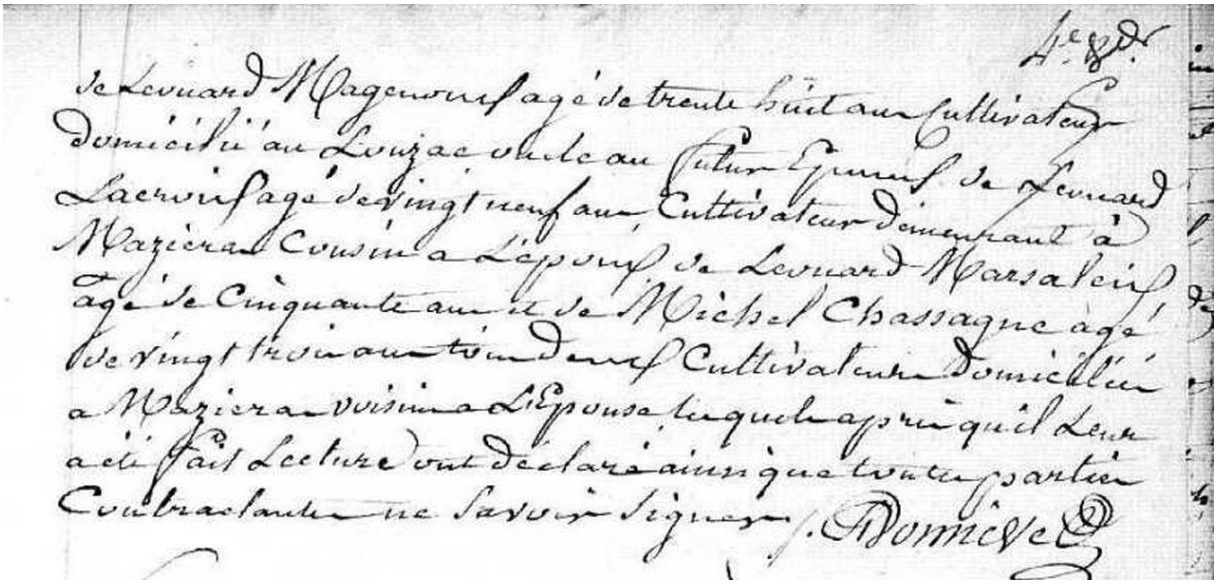

Sosa 127
GENET Marie

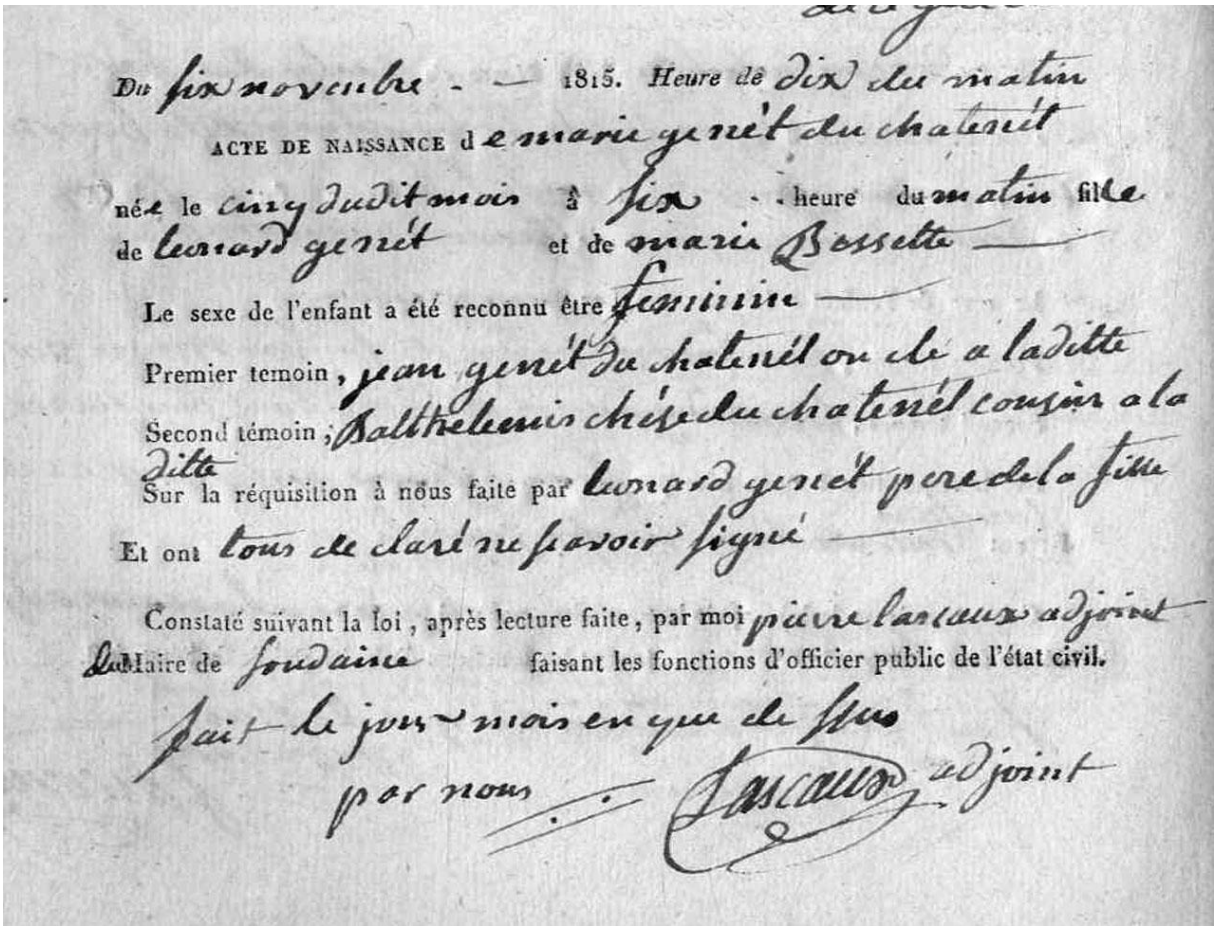

Du six novembre — 1815. Heure de dix du matin
ACTE DE NAISSANCE de marie genet du chatenet
née le cinq dudit mois à six heure du matin fille
de leonard genet et de marie Bessette
Le sexe de l'enfant a été reconnu être feminin
Premier temoin, jean genet du chatenet oncle a ladite
Second témoin, Balthelemis chiseu du chatenet cousin a la
dite
Sur la réquisition à nous faite par leonard genet pere de la fille
Et ont tous declare ne savoir signé
Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi pierre lascaux adjoint
du Maire de soudaine faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
fait le jour mois en que dessus
par nous lascaux adjoint

Sosa 128
LORNAT Pierre

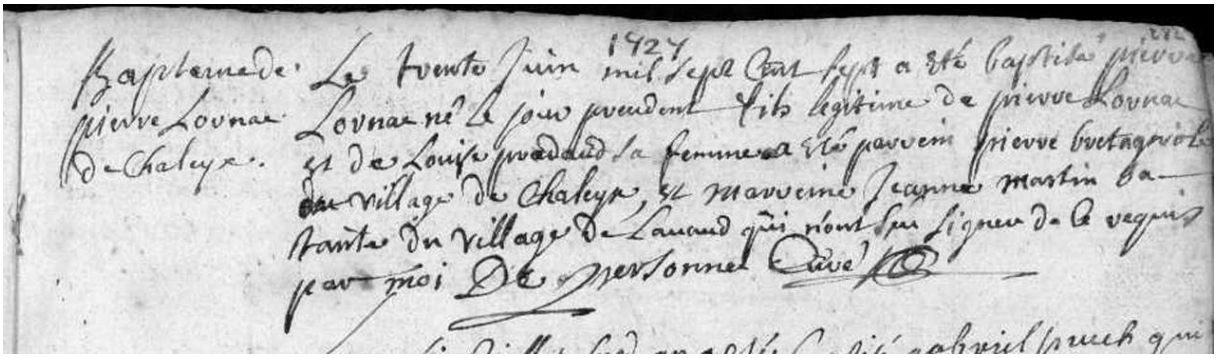

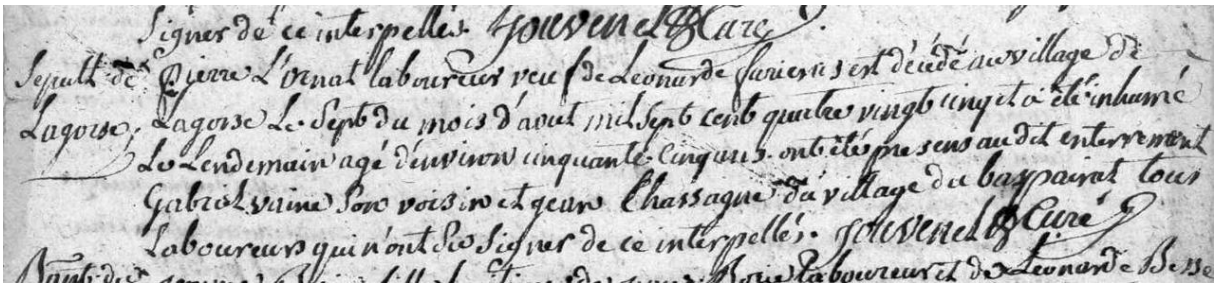

Sosa 128-129
LORNAT Pierre-FARRIERAS Léonarde

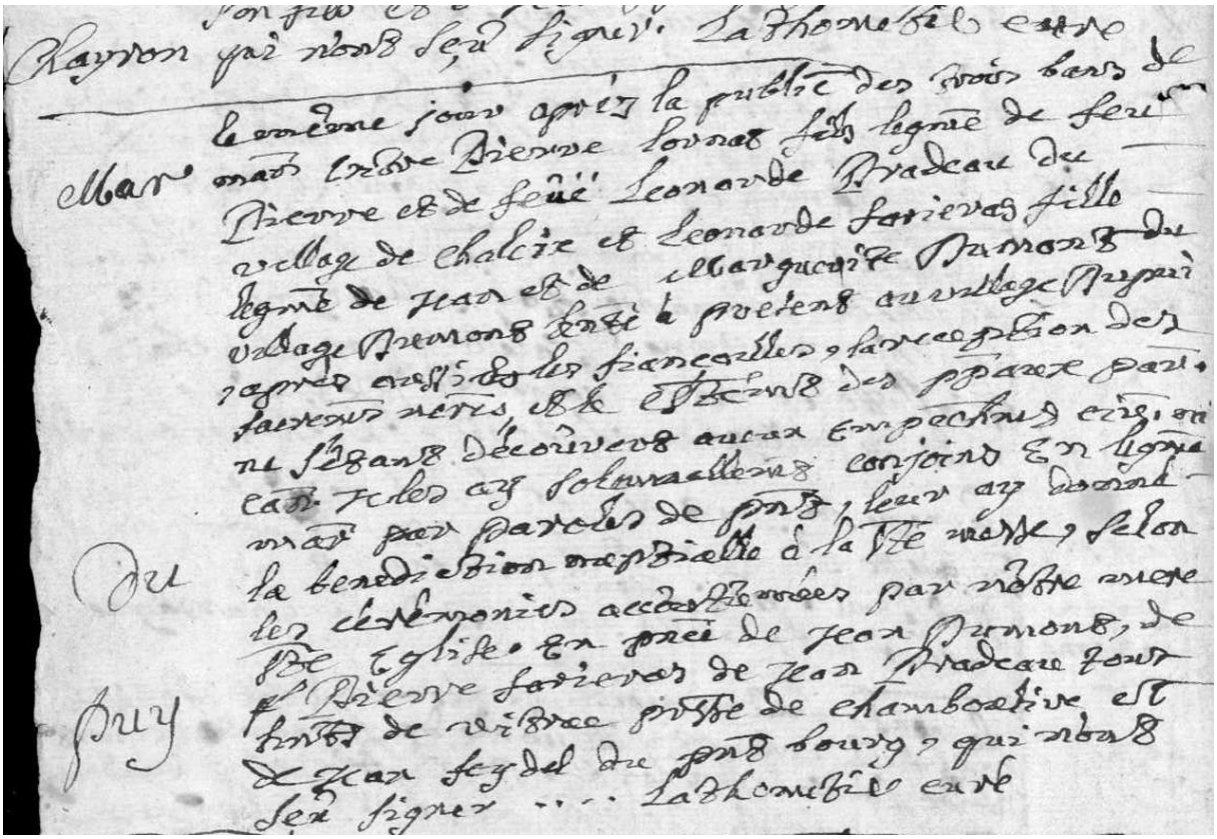

Sosa 129
FARRIERAS Léonarde

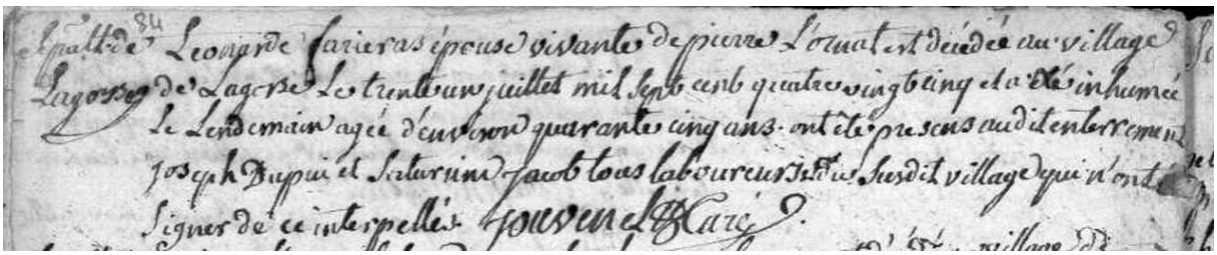

Sosa 130
JOYE Jean

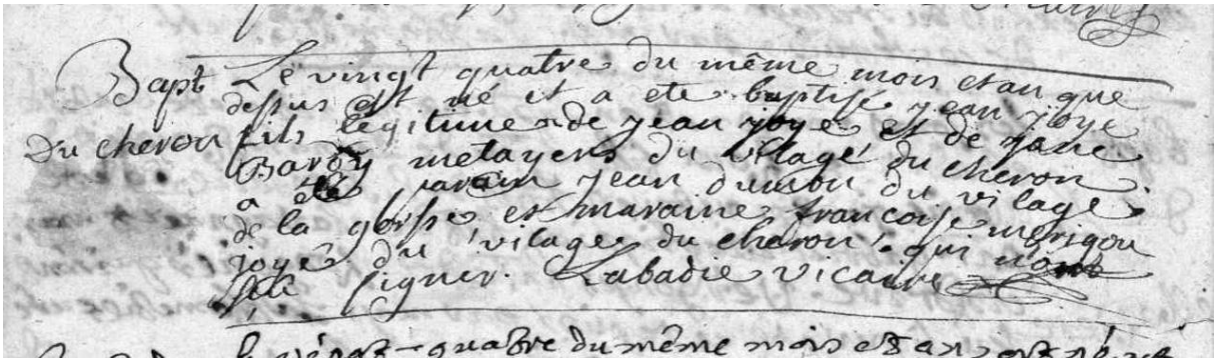

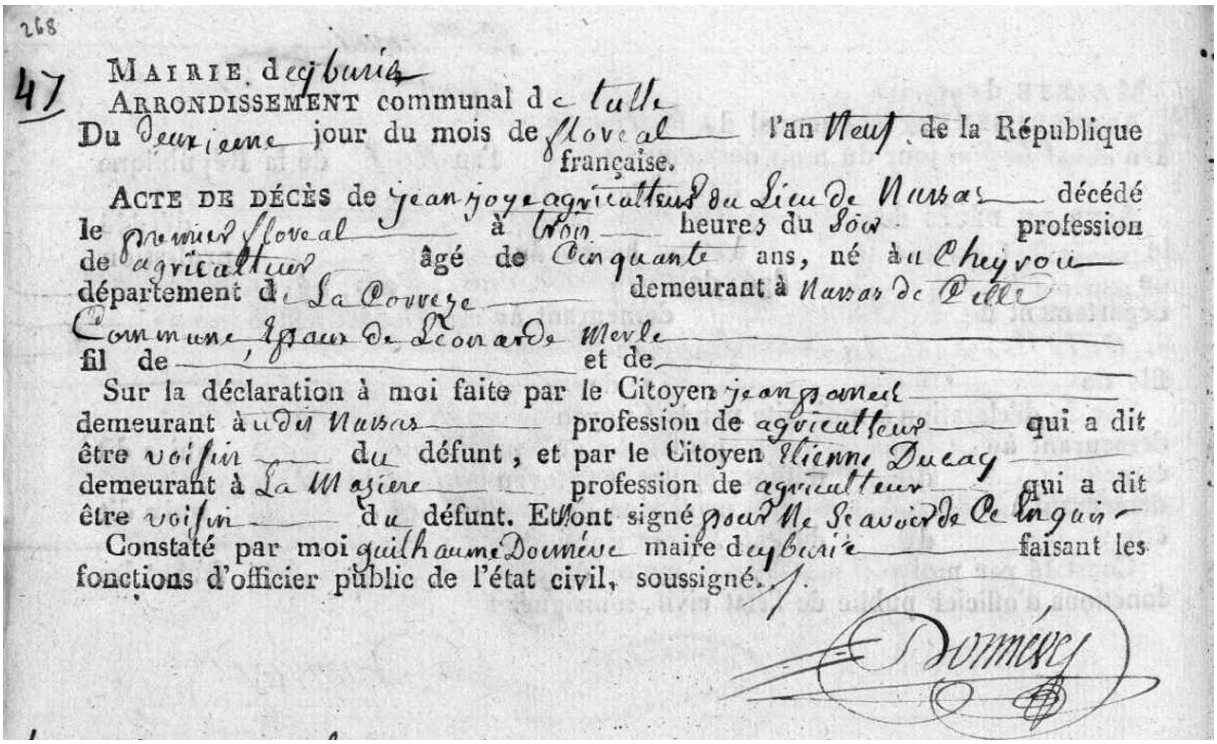

268

47

MAIRIE de Leyburia
ARRONDISSEMENT communal de Tulle
Du Deuxieme jour du mois de Floreal l'an Neuf de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Jean Joye agriculteur du Lieu de Nuzas décédé le premier Floreal à trois heures du Soir profession de agriculteur âgé de Cinquante ans, né au Cheyroux département de La Correze demeurant à Nuzas de Pelle Commune Issaux de Leonarde Merle fil de et de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Pommel demeurant à Nuzas profession de agriculteur qui a dit être voisin du défunt, et par le Citoyen Etienne Ducay demeurant à La Mazière profession de agriculteur qui a dit être voisin du défunt. Et ont signé pour ne savoir de ce enquis

Constaté par moi guilhaume Dommève maire de Leyburia faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Dommève

Sosa 130-131
JOYE Jean-MERLE Léonarde

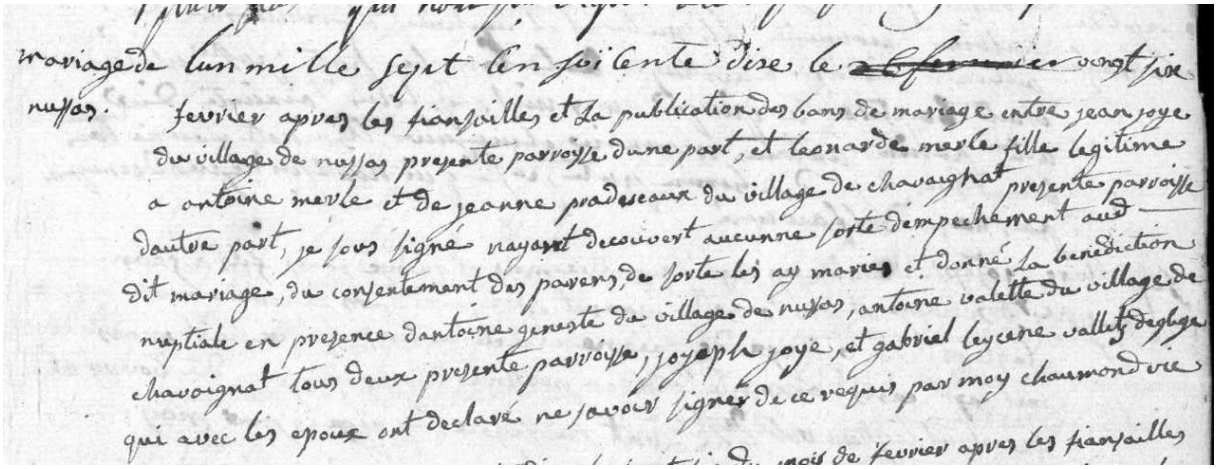

mariage de lun mille sept cen soixante dixe le [illegible] dont fixe
nessas. fevrier apres les fiançailles et la publication des bans de mariage entre jean joye
du village de nessas presente parroisse dune part, et leonarde merle fille legitime
a antoine merle et de jeanne pradeaux du village de chavaignat presente parroisse
dautre part, je sous signé nayant decouvert aucunne sorte dempechement aud
dit mariage, du consentement des parens de lune et lautre les ay mariés et donné la benediction
nuptiale en presence dantoine geneste du village des nessas, antoine valette du village de
chavaignat tous deux presente parroisse, joyaple joye, et gabriel leycene valet deglise
qui avec les epoux ont declaré ne savoir signer de ce requis par moy chasmond vicr

Sosa 131
MERLE Léonarde

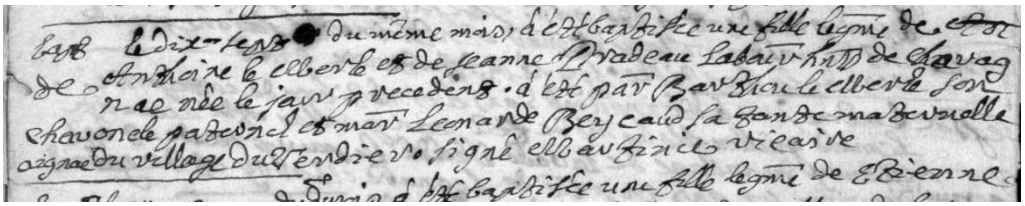

le dix-sept du même mois, a été baptisée une fille legitime de [illegible]
Antoine Leberle et de Jeanne Pradeau Laboureur de Chavag
nac née le jour precedent, a été par Bar Bienvenu Leberle son
chanoine le parrain et mar Leonarde Bey caud sa grande maternelle
oignac du village du Verdier, signé Leberle vicaire

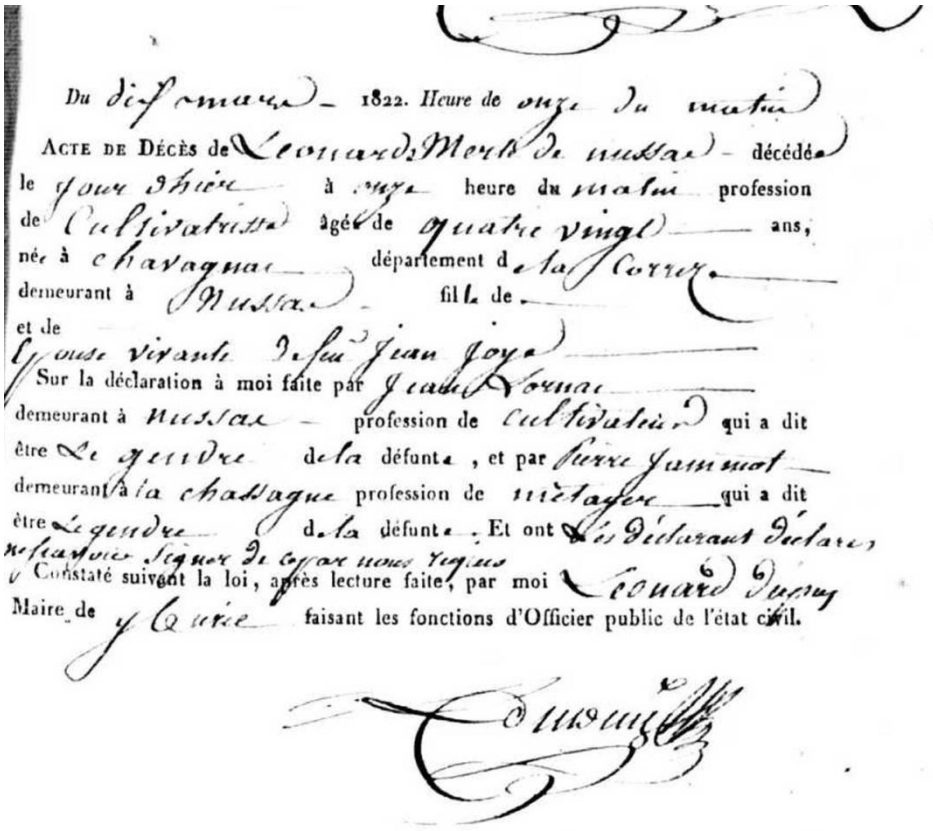

Du dix mars 1822. Heure de onze du matin
Acte de Décès de Leonarde Merle de nessac décédée
le jour d'hier à onze heure du matin profession
de Cultivatrice âgée de quatre vingt ans,
née à chavagnac département de la Corrèze
demeurant à Nessac fille de
et de
feu Jean Joye
Sur la déclaration à moi faite par Jean Lormat
demeurant à Nessac profession de Cultivateur qui a dit
être le gendre de la défunte, et par Pierre Jammot
demeurant à la chassagne profession de métayer qui a dit
être le gendre de la défunte. Et ont les déclarant déclaré
ne savoir signer de ce par nous requis
Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Léonard Dumas
Maire de Lubersac faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil.

Sosa 134
GOURSOLAS Léonard

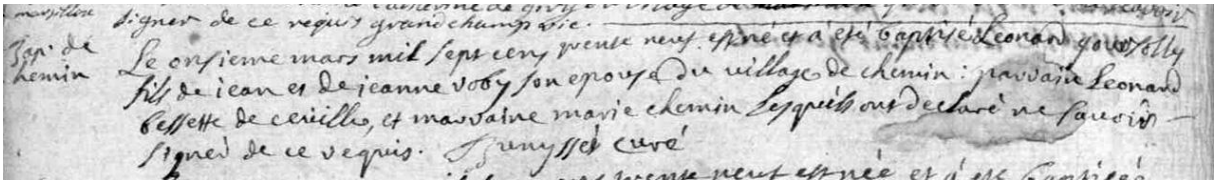

Sosa 135
CHABRILANGES Jeanne

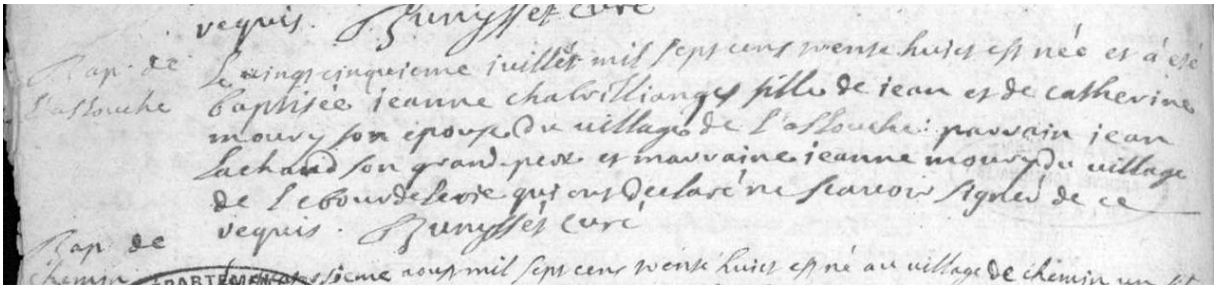

Sosa 136
DECHAUD Barthélémy

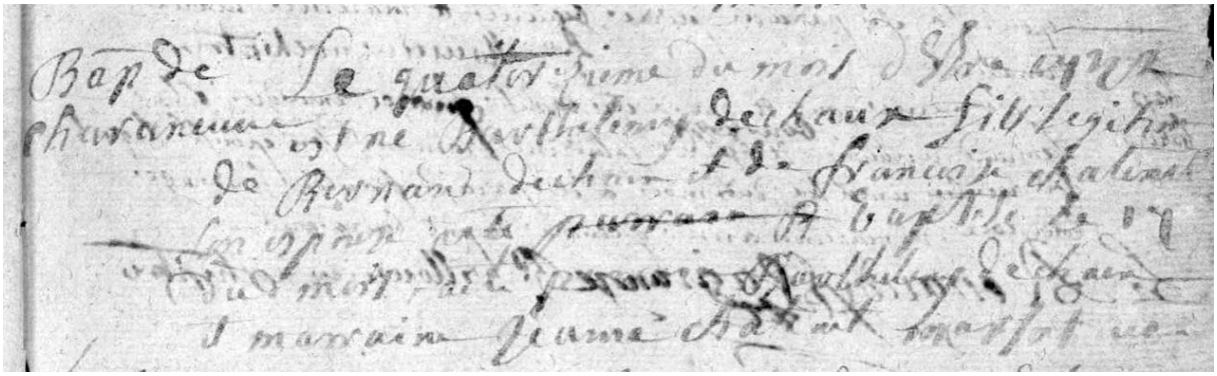

Sosa 136-137
DECHAUD Barthélémy-DUBET Marie

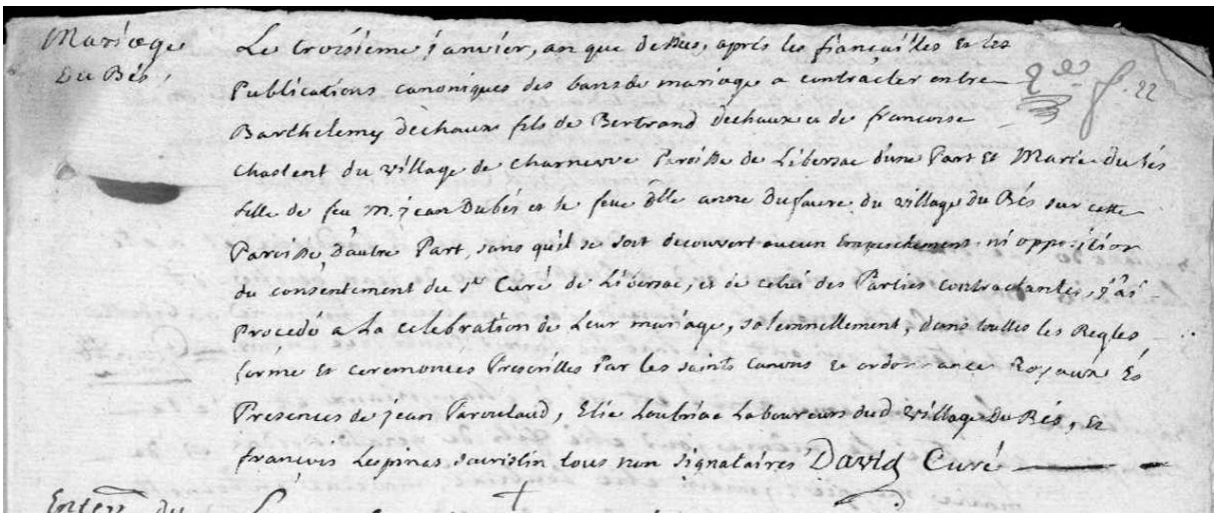

Sosa 137
DUBET Marie

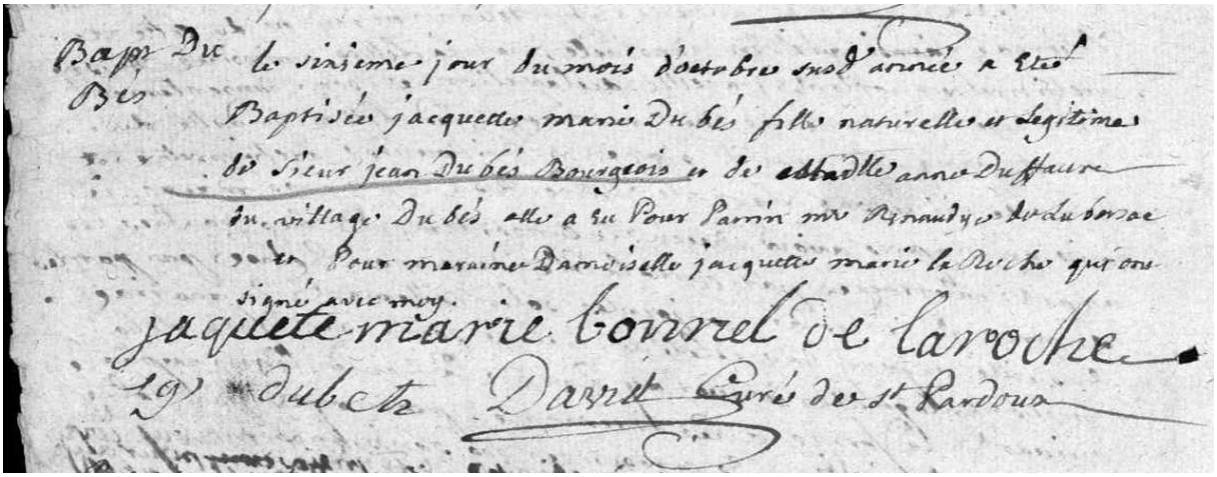

Bapt. Du Bes

le sixieme jour du mois d'octobre mil sept cent vingt deux a été baptisée jacquette marie Du bés fille naturelle et legitime de Sieur jean Du bés Bourgeois et de estradle anne Dufaure du village Du bés elle a eu pour parrin mre Reynaud Ve du bourg et pour maraine Damoiselle jacquette marie la Roche qui ont signé avec moy.

jaquette marie Conrel de laroche

Dubets Davet Curé de St Pardoux

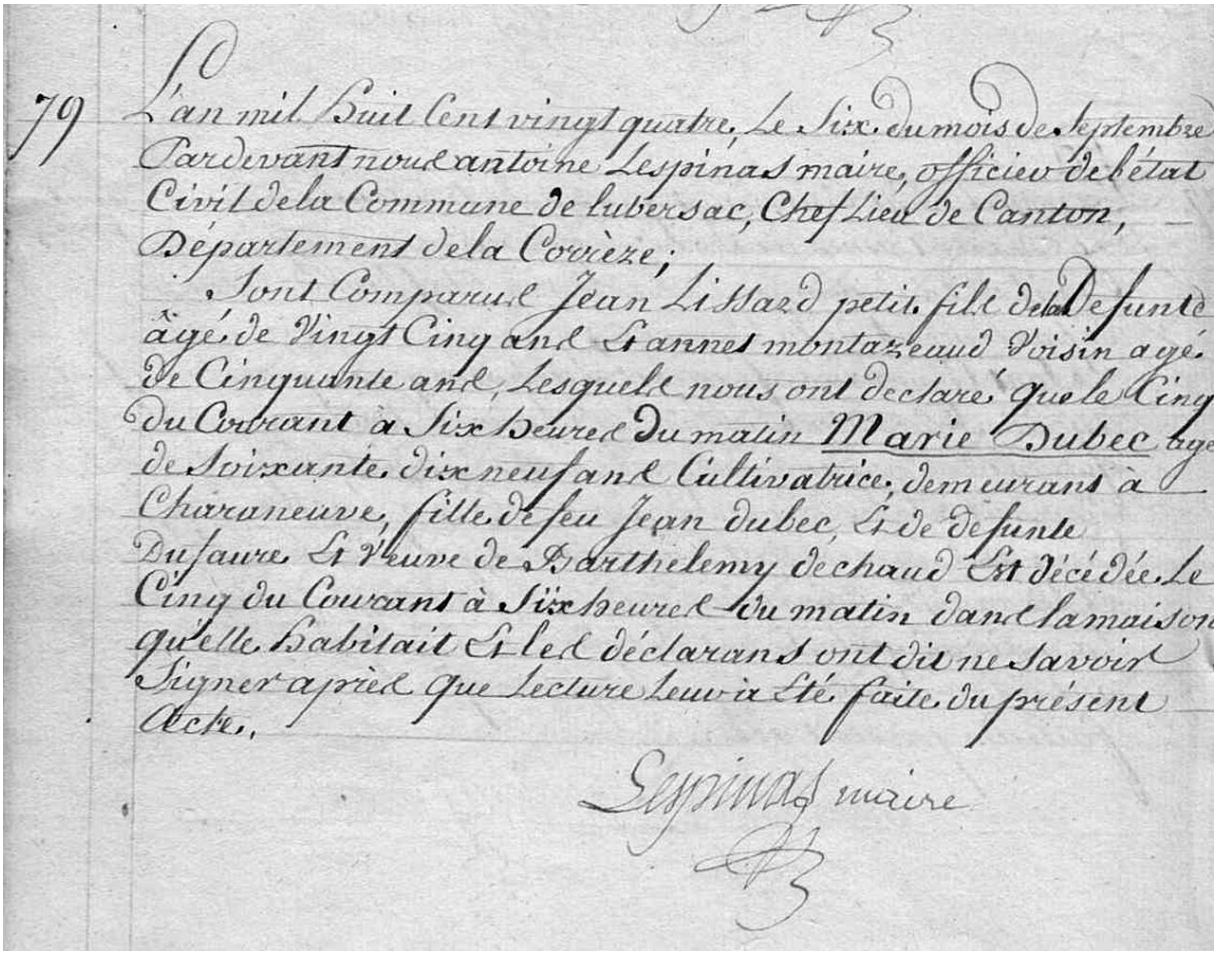

79

L'an mil Sept Cent vingt quatre, Le Six du mois de Septembre
Pardevant nous Antoine Lespinas maire, officier de l'état
Civil de la Commune de Lubersac, Chef lieu de Canton,
Département de la Corrèze;
Sont Comparus Jean Lissard petit fils de la Defunte
âgé de Vingt Cinq ans Et Jeanne montazeaud Voisin agé
de Cinquante ans, Lesquels nous ont declaré que le Cinq
du Courant à Six heures du matin Marie Dubec âgée
de Soixante dix neuf ans Cultivatrice, demeurans à
Charaneuve, fille de feu Jean dubec, Et de Defunte
Dufaure Et Veuve de Barthelemy de chaud Est décédée. Le
Cinq du Courant à Six heures du matin dans la maison
qu'elle habitait Et les déclarans ont dit ne savoir
Signer après que lecture leur a été faite du présent
Acte.

Lespinas maire

Sosa 138-139
JUGE Antoine-MAUMONT Jeanne

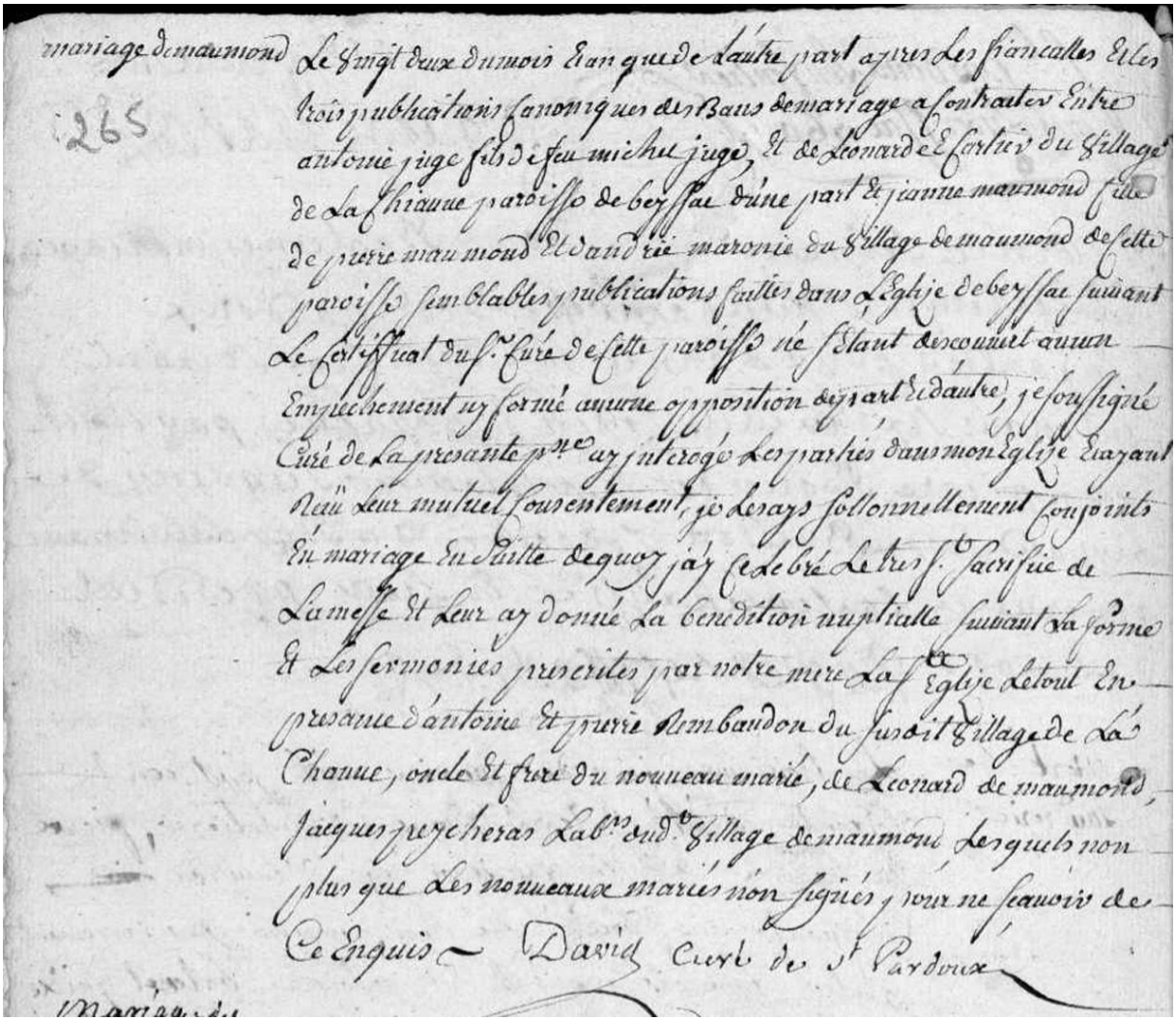

mariage de maumond

265

Le 9mgt deux dumois dan que de lautre part ay reçu les fiancailles Et les
trois publications canoniques des Bans de mariage a contracter Entre
antoine juge fils defeu michel juge, Et de Leonard Essartier du Village
de la Chaume paroisse de bersac dune part Et jeanne maumond fille
de pierre maumond Et dandrie maronie du Village de maumond de cette
paroisse semblables publications faites dans Leglise de bersac suivant
Le certificat du S.r curé de cette paroisse ne sestant decouvert aucun
Empechement ny formé aucune opposition de part Et dautre, je soussigné
Curé de La presente p.sse ay interogé Les parties dans mon Eglise Et ayant
Reçu Leur mutuel consentement, je Les ay Solemnellement conjointes
En mariage En Suitte dequoy jay Celebré Le tres S.t Sacrifice de
La messe Et Leur ay donné La benediction nuptialle suivant la forme
Et Les ceremonies prescrites par notre mere La S.te Eglise Le tout En
presence dantoine Et pierre Rambaudon du susdit Village de La
Chaume, oncle Et frere du nouveau marié, de Leonard de maumond,
jacques prejecheras Lab.r dud.t Village de maumond, Les quels non
plus que Les nouveaux mariés non Signés y pour ne Scavoir de
Ce Enquis ~ David Curé de St Pardoux

Sosa 139
MAUMONT Jeanne

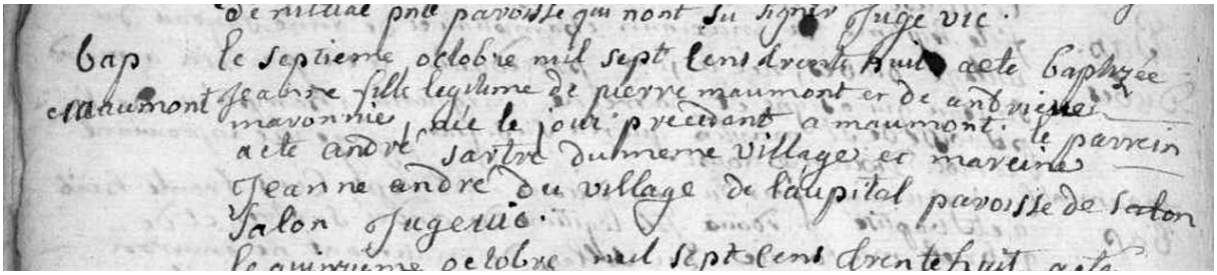

Bap Maumont
de ritual pnte paroisse qui nont su signer Juge vic.
Le septieme octobre mil sept cens dreute huit acte baptisée
Jeanne fille legitime de pierre maumont et de anne nicolas
mariés dite le jour precedant a maumont. le parein
acte andre sartre dumeme village et mareine
Jeanne andre du village de lhopital paroisse de salon
Salon Jugerie.
le quinzieme octobre mil sept cens dreute huit acte

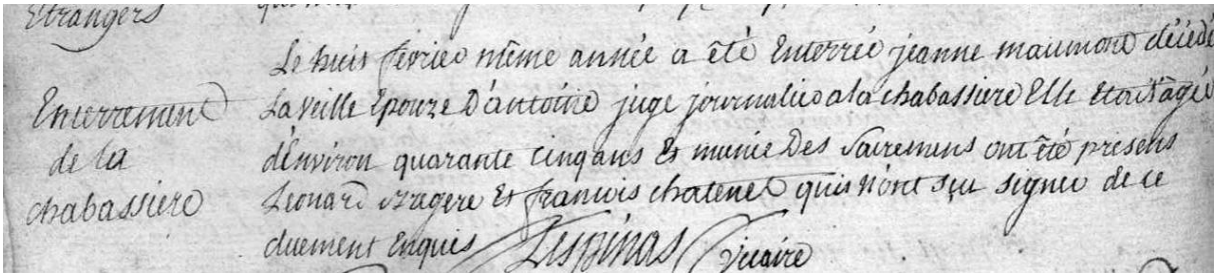

Etrangers
Enterrement de la chabassiere
Le huit février même année a été enterré jeanne maumond dite
la veille épouze d'antoine juge journalier a la chabassiere elle etoit agée
d'environ quarante cinq ans et munie des sacremens on été presents
Leonard azagery et francois chatenet qui n'ont su signer de ce
duement enquis Lesbros vicaire

Sosa 140
FRANGNE Joseph

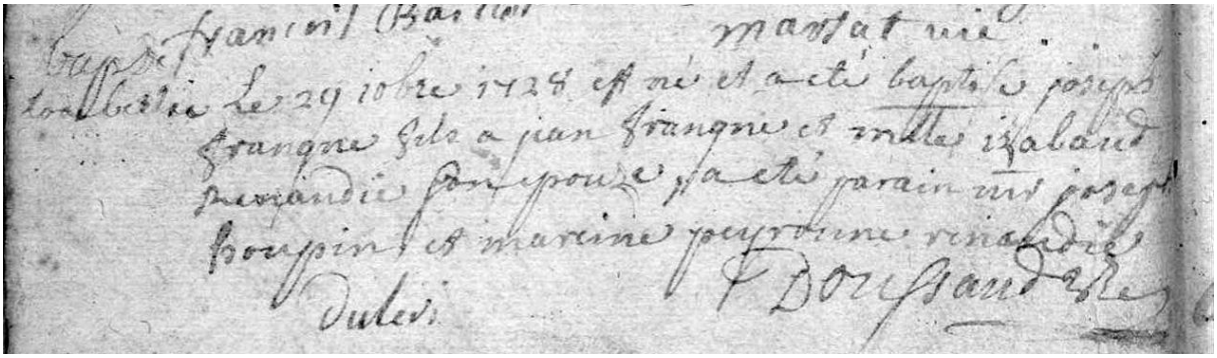

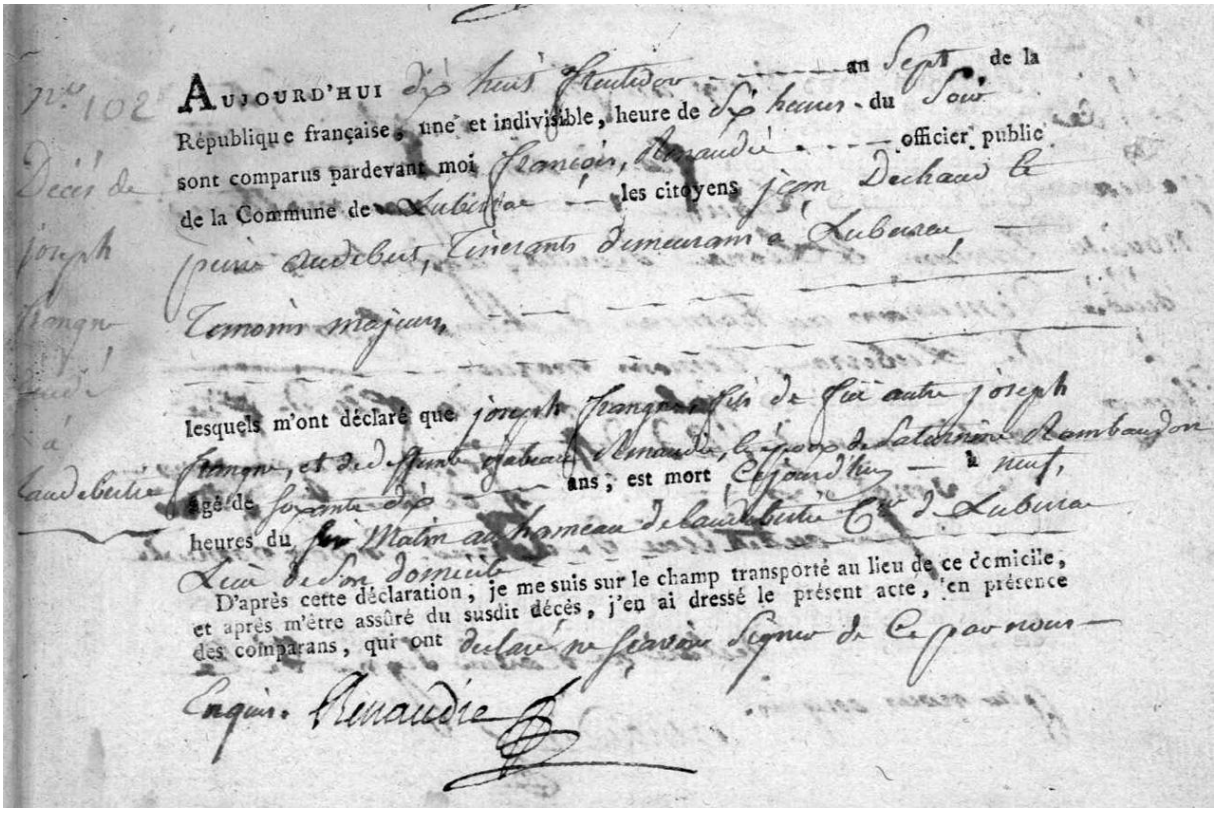

AUJOURD'HUI ... an Sept. de la République française, une et indivisible, heure de ... du Soir ... sont comparus pardevant moi ... officier public de la Commune de Lubersac — les citoyens ... Dechaud le puîné ... Témoins majeurs, ... lesquels m'ont déclaré que ... est mort ... à neuf heures du ... Matin au hameau de Lavaud-Gentil Cne de Lubersac Lieu de son domicile. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, et après m'être assuré du susdit décès, j'en ai dressé le présent acte, en présence des comparans, qui ont ... ne savoir ... Signé de ce par nous —

Enquis. Renaudie

Sosa 140-141
FRANGNE Joseph-RAMBAUDOU Saturnine

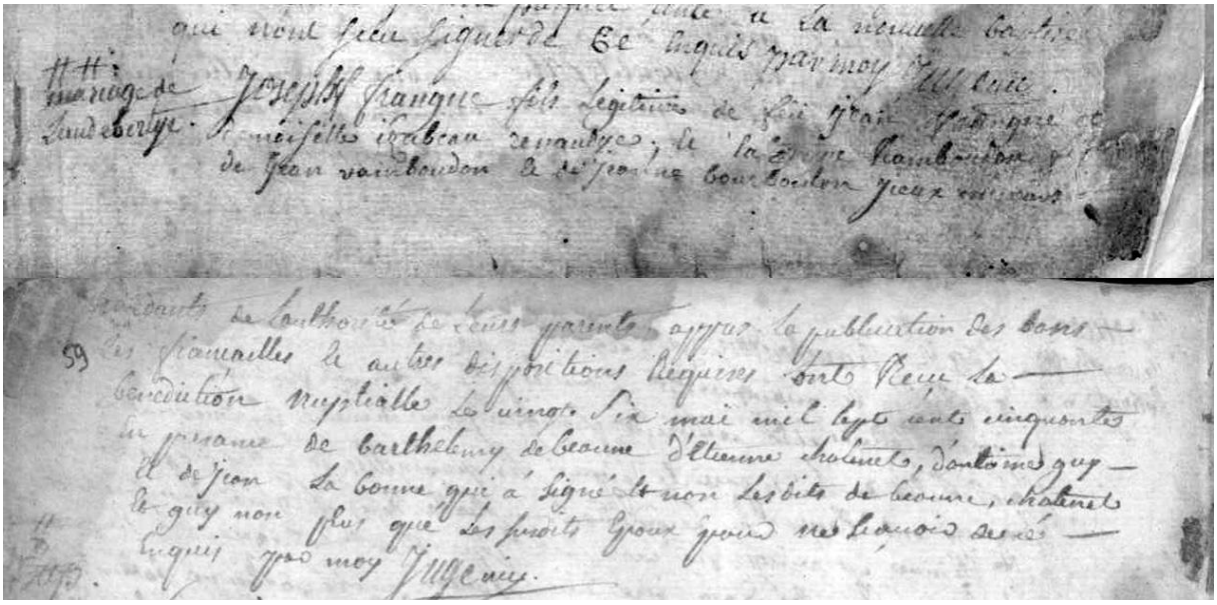

Sosa 141
RAMBAUDOU Saturnine

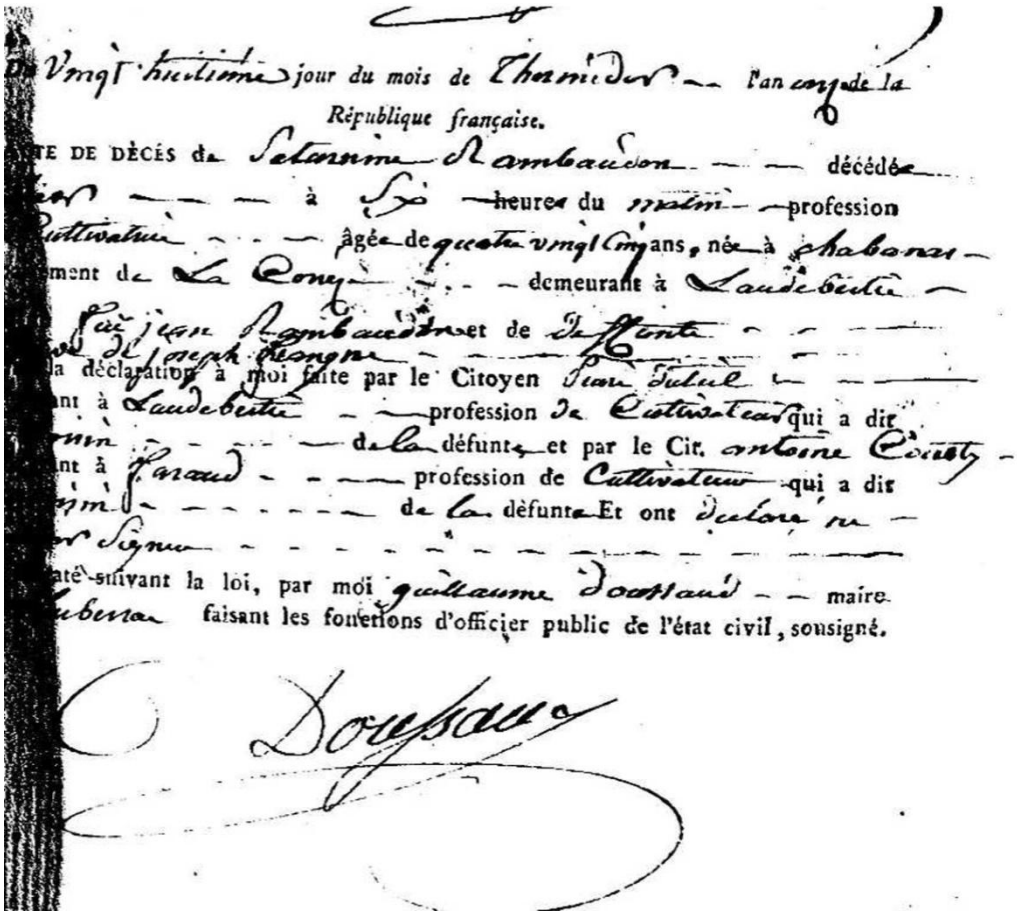

Vingt huitième jour du mois de Thermidor — l'an cinq de la
République française.

ACTE DE DÉCÈS de Saturnine Rambaudou — décédé
à Lo heures du matin — profession
Cultivateur — âgé de quatre vingt cinq ans, né à Chabanais —
département de La Corne — demeurant à Laudebertie —
fils de Jean Rambaudou et de Jeanne
fils de Joseph Frangne
la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Dubut —
ant à Laudebertie — profession de Cultivateur qui a dit
connaître — de la défunte et par le Cit. Antoine Coudy —
ant à Parand — profession de Cultivateur qui a dit
connaître — de la défunte Et ont Dubut ne —
ont signé

Dacté suivant la loi, par moi guillaume Doussaud — maire
Chabanais faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Doussaud

Sosa 142
LOUVIER Antoine

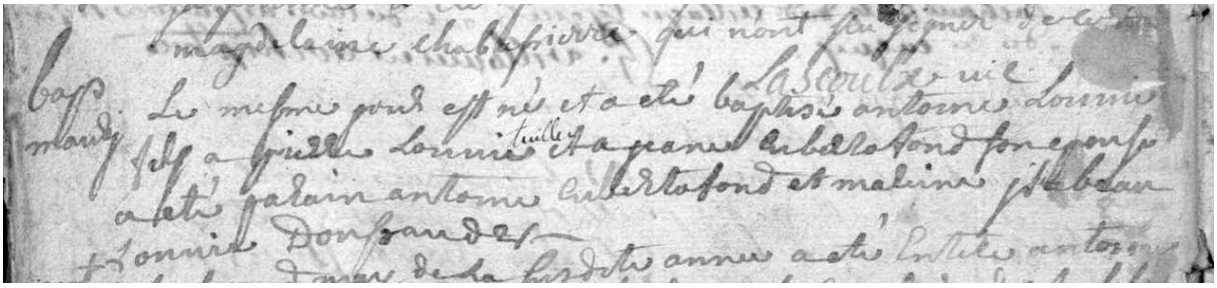

Sosa 142-143
LOUVIER Antoine-BOISSERIE Antoinette

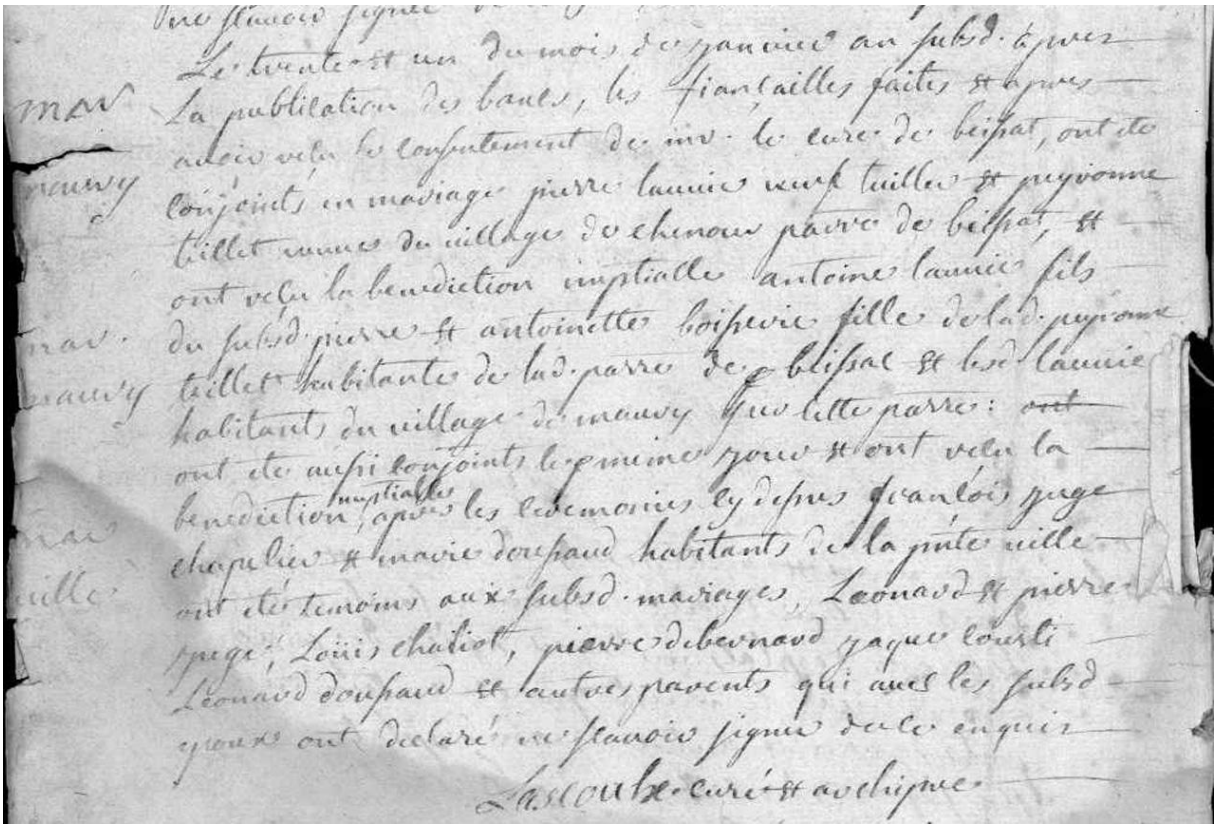

Sosa 143
BOISSERIE Antoinette

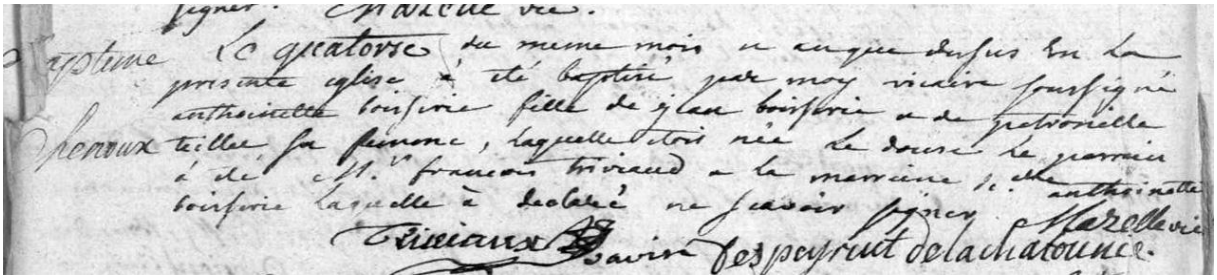

Sosa 144
FAUGERAS Jacques

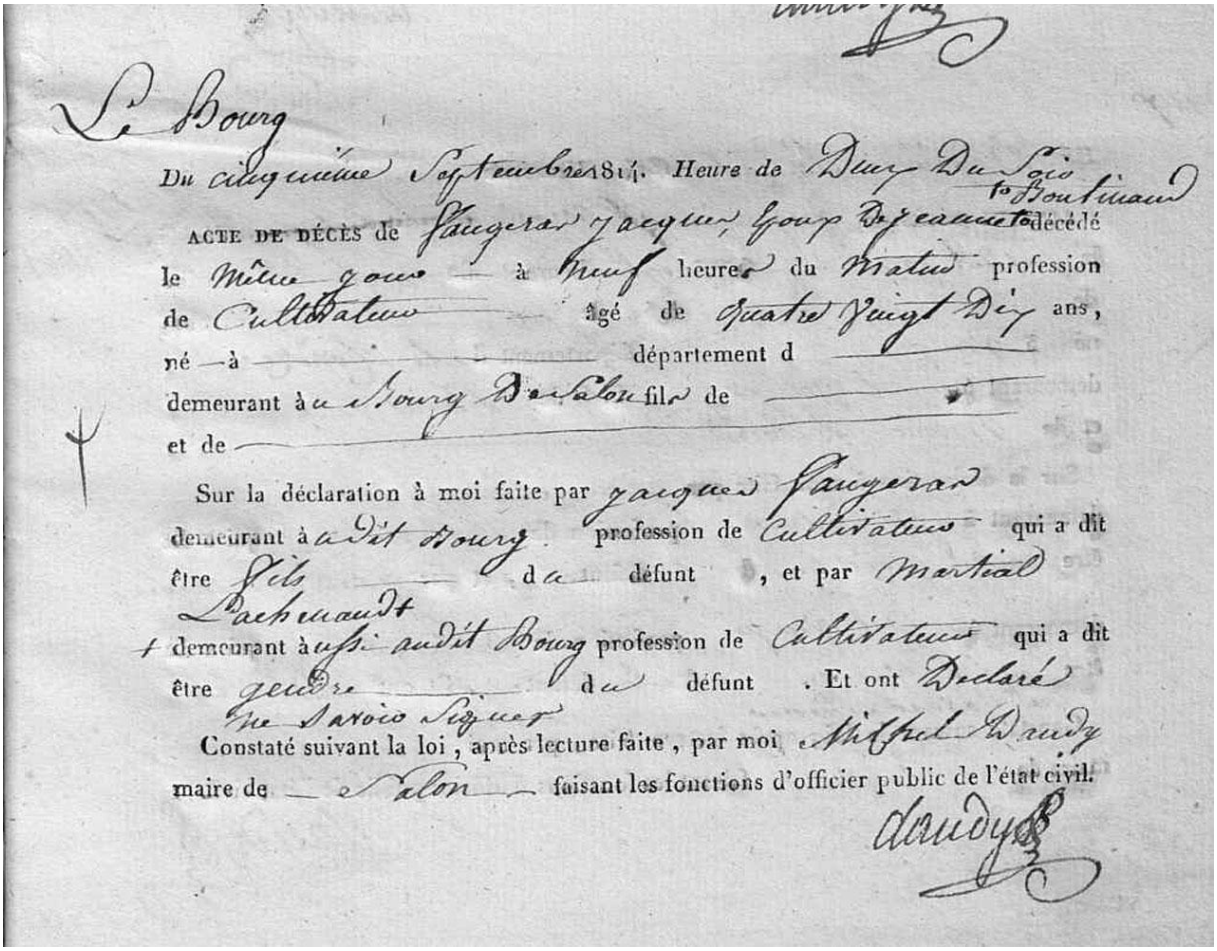

Le Bourg

Du cinquième Septembre 1815. Heure de Deux Du Soir

ACTE DE DÉCÈS de Faugeras Jacques Joseph Bonhomme décédé

le Même Jour à Neuf heures du Matin profession

de Cultivateur âgé de Quatre Vingt Dix ans,

né à ——— département d ———

demeurant à au Bourg Dudit Salon fils de ———

et de ———

Sur la déclaration à moi faite par Jacques Faugeras

demeurant à audit Bourg profession de Cultivateur qui a dit

être fils du défunt, et par Martial

Lachenaudt

demeurant à aussi audit Bourg profession de Cultivateur qui a dit

être gendre du défunt. Et ont Declaré

Par Savoir Signer

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Michel Brudy

maire de Salon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Brudy

Sosa 146
GALETOU Jean



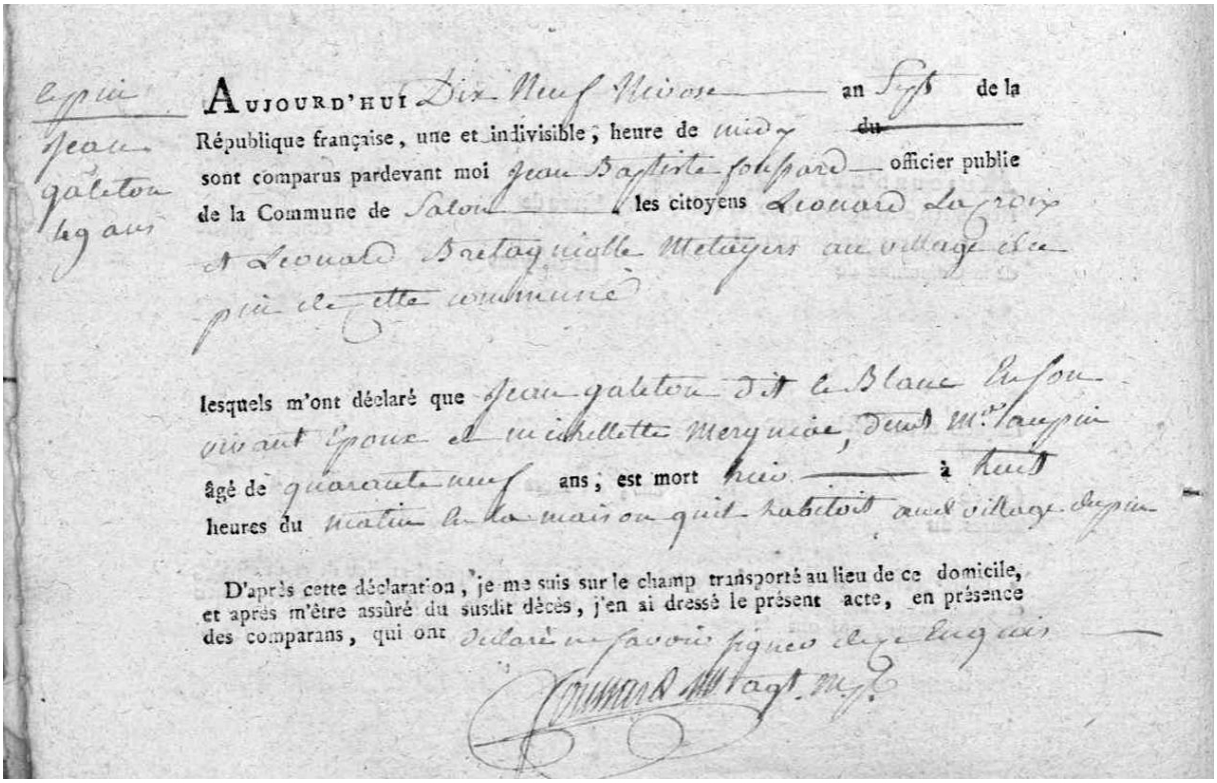

Aujourd'hui Dix Neuf Nivose an Sept de la
République française, une et indivisible, heure de midy
sont comparus pardevant moi Jean Baptiste Jolipard officier publie
de la Commune de Salon les citoyens Leonard Lagroix
et Leonard Bretagnolle Metayers au village de Lespin de cette commune

lesquels m'ont déclaré que Jean galetou dit le Blanc Laboureur vivant époux de michellette Meryniac, demt au Lespin
âgé de quarante neuf ans, est mort hier à huit
heures du matin en la maison qui habitoit audit village de Lespin

D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, et après m'être assuré du susdit décès, j'en ai dressé le présent acte, en présence des comparans, qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis

Leonard Bretagnolle Mayt. Mpl.

Sosa 146-147
GALETOU Jean-MERGNAC Michelle

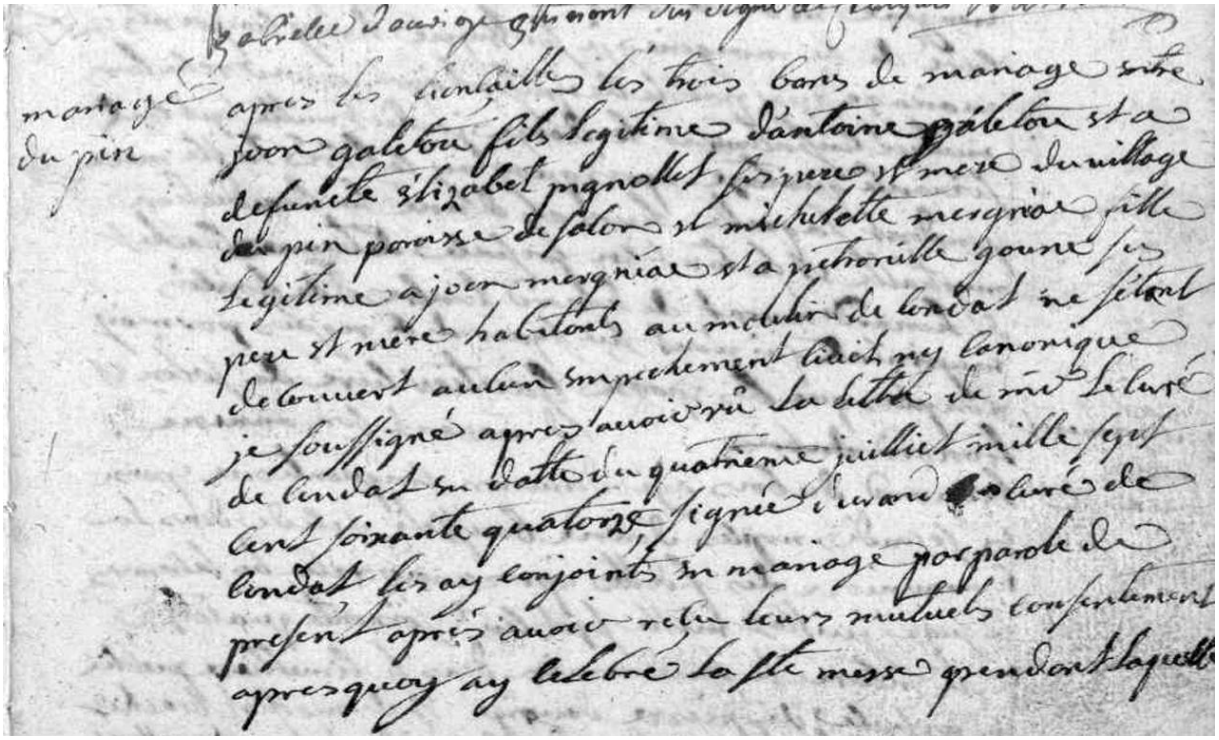

Sosa 148
DEJENIT Léonard

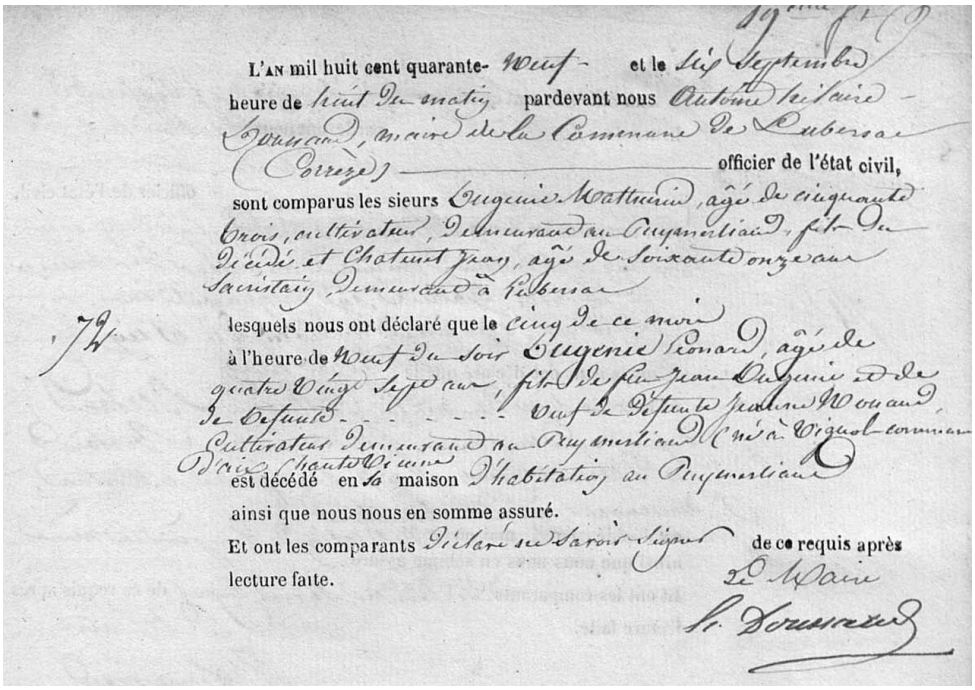

L'an mil huit cent quarante- neuf - et le six Septembre
heure de huit du matin pardevant nous Antoine Lafaire -
Maire, maire de la Commune de Lubersac
(Corrèze) officier de l'état civil,
sont comparus les sieurs Eugenie Mathieu, âgé de cinquante
trois, cultivateur, Demeurant au Puymartiaud, fils de
Décédé et Chatenet Jeay, âgé de soixante onze ans
Sacristain, Demeurant à Lubersac
lesquels nous ont déclaré que le cinq de ce mois
à l'heure de neuf du soir Eugenie Léonard, âgé de
quatre vingt sept ans, fils de feu Jean Eugenie et de
Defunte - - - - - Veuf de Défunte Jeanne Mouraud,
Cultivateur Demeurant au Puymartiaud né à Vigeol commune
de Chaptelat
est décédé en sa maison d'habitation au Puymartiaud
ainsi que nous nous en sommes assuré.
Et ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce requis après
lecture faite.
Le Maire
A. Lafaire

Sosa 150
MERY Antoine



Acte de Décès de antoine mery
le Dix du Courant à dix heure du Soir profession
de Cultivateur âgé de Cinquante Sept ans ;
né à la Renaudie département de la Corrèze
demeurant au village de la Renaudie fils de Deu jean mery
et de Catherine Sadernac

Sur la déclaration à moi faite par Leonard mery
demeurant à la Renaudie profession de Cultivateur qui a dit
être fils legitime du defunt , et par mathurin degnis
demeurant à montgibaud profession de Cultivateur qui a dit
être gendre du defunt . Et ont declaré ne sçavoir
signer

Constaté, suivant la loi, après lecture faite, par moi jean delord adjoint
au Maire de Seneuje faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil.

Sosa 150-151
MERY Antoine-SARRE Léonarde

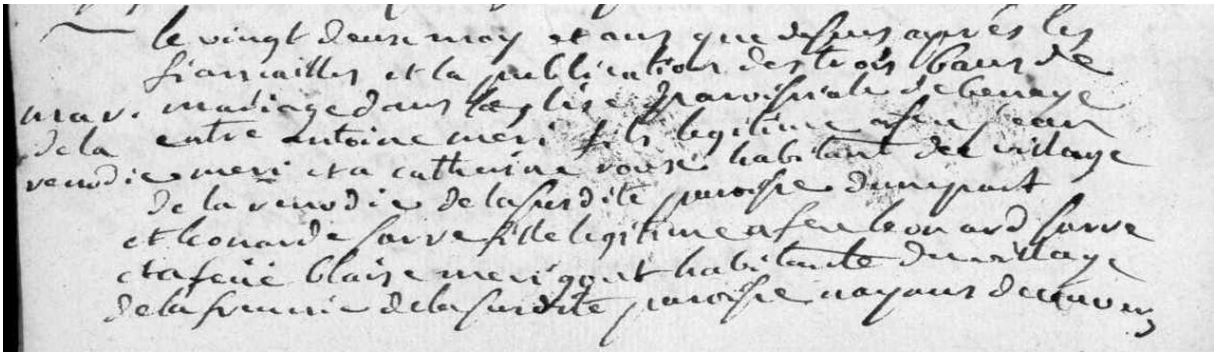

le vingt deux may et an que dessus après les
fiançailles et la publication des trois bans de
mariage dans la glise paroissiale de Seneuje
entre antoine mery fils legitime a feu jean
de la renaudie mery et a catherine sadernac habitant de ce village
de la renaudie de la susdite paroisse d'une part
et leonarde sarre fille legitime a feu leonard sarre
et a feue claire merigout habitante de ce village
de la susdite paroisse majeurs de deux

Sosa 151
SARRE Léonarde

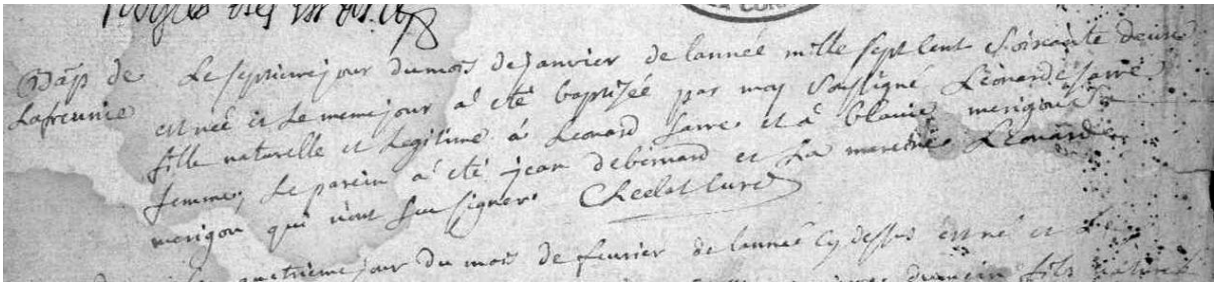

Le septieme jour du mois de janvier de lannée mille sept cent soixante deuze
est née et le meme jour a été baptisée par moy soussigné Léonarde sarre
fille naturelle et legitime a Leonard sarre et a claire merigout
femmes le parein a été jean debernard et la marreine Léonarde
merigout qui n'ont sçu signer de

Sosa 154-155
COUTURON Pierre-DELORT Toinette

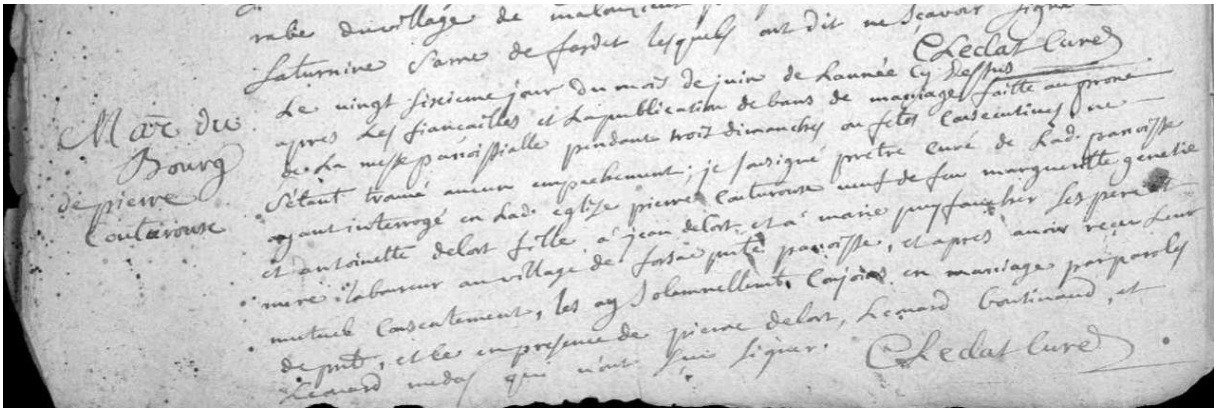

Sosa 156
THOMAS Léonard

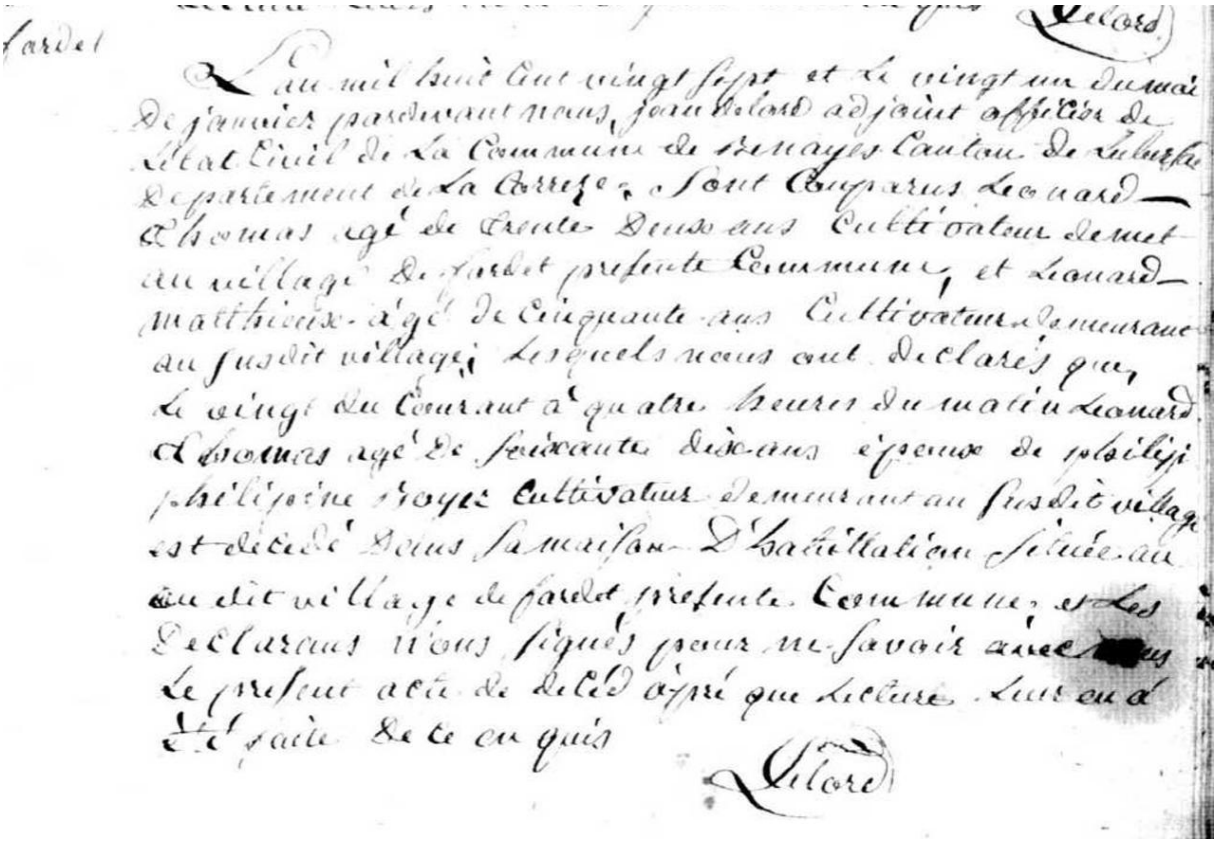

Sosa 158
LEYNIER Léonard

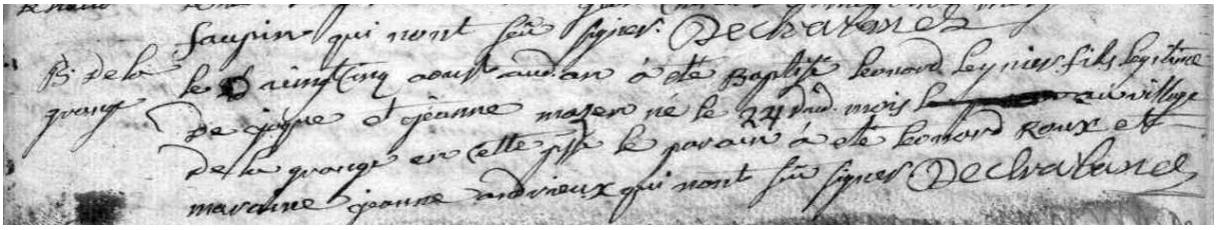

Sosa 158-159
LEYNIER Léonard-BOUTINAUD Marguerite

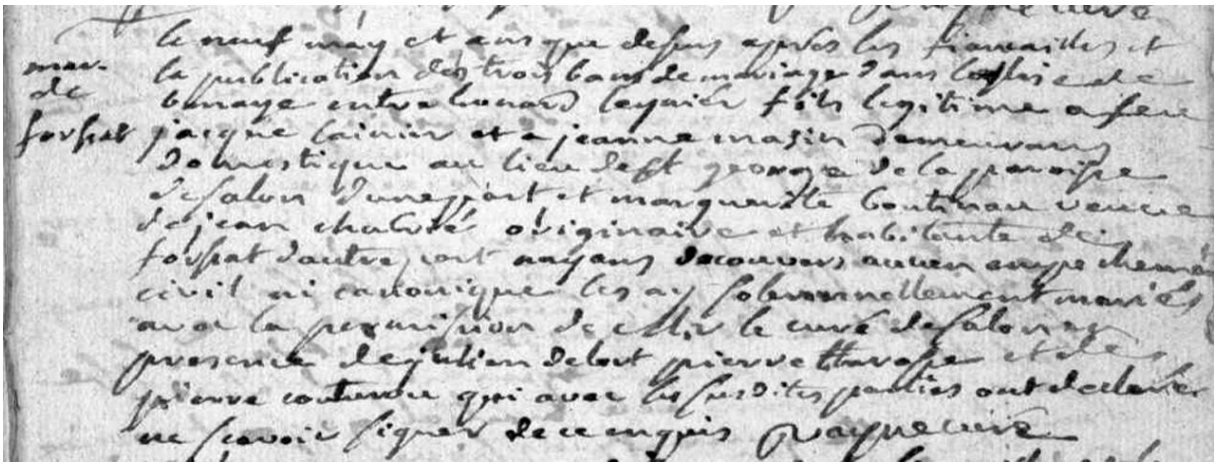

Sosa 159
BOUTINAUD Marguerite

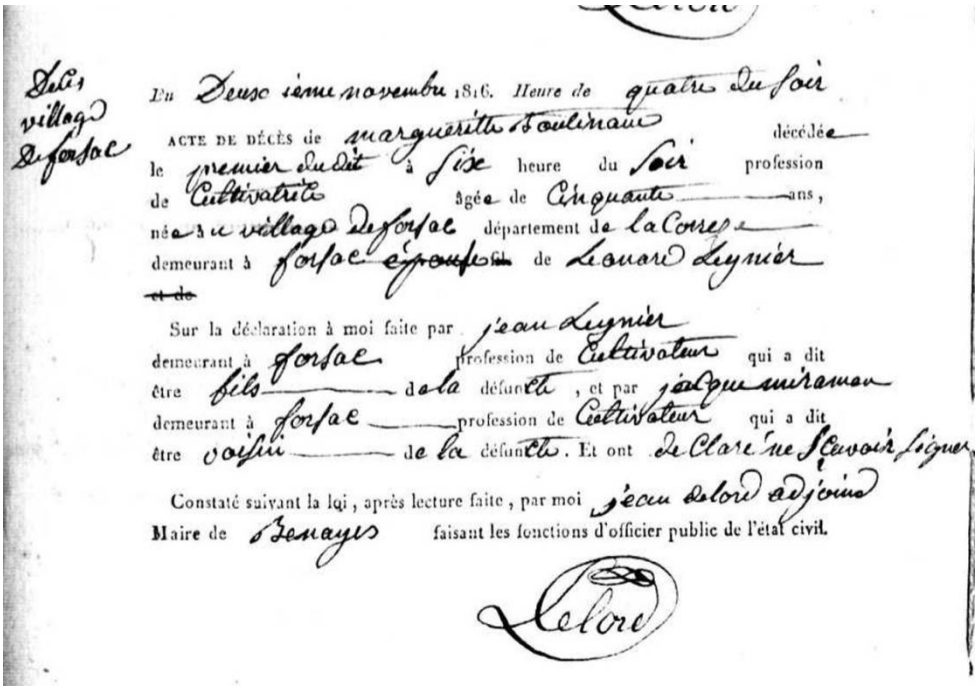

Dits village de forsac

L'an Deuxième novembre 1816. Heure de quatre du soir

ACTE DE DÉCÈS de marguerite boutinaud décédée le premier dudit à six heure du soir profession de Cultivatrice âgée de Cinquante ans, née au village de forsac département de la Corrèze demeurant à forsac épouse de Leonard Leynier

Sur la déclaration à moi faite par jean Leynier demeurant à forsac profession de Cultivateur qui a dit être fils de la défunte, et par jacque mirambeau demeurant à forsac profession de Cultivateur qui a dit être voisin de la défunte. Et ont de Clare ne sçavoir signer

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi jean delord adjoint Maire de Benayes faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Delord

Sosa 160
BISSOL Pierre

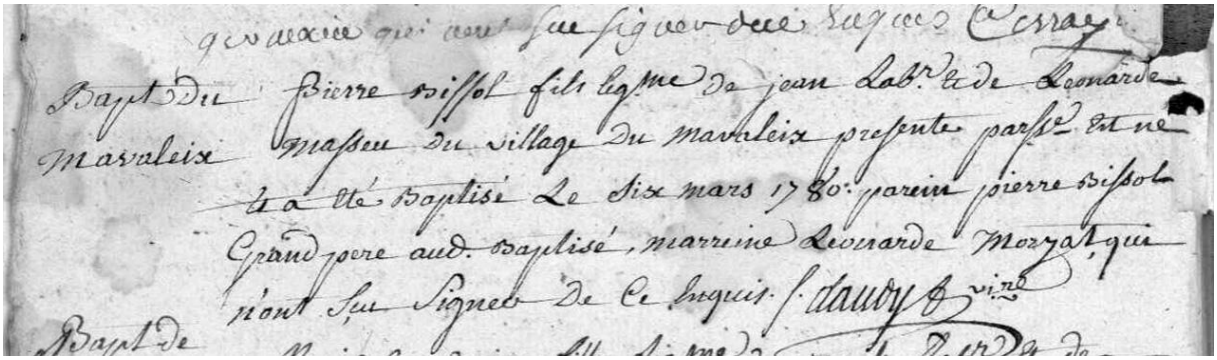

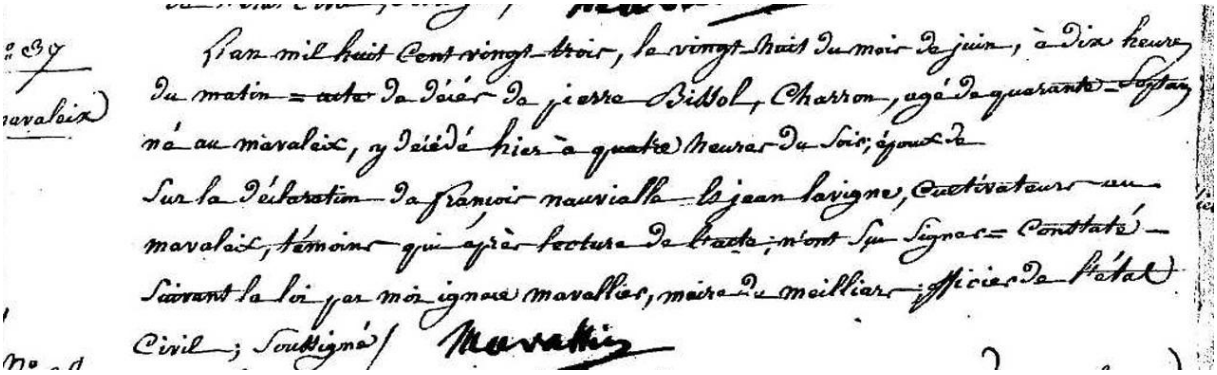

Sosa 161
LAGARDE Marguerite

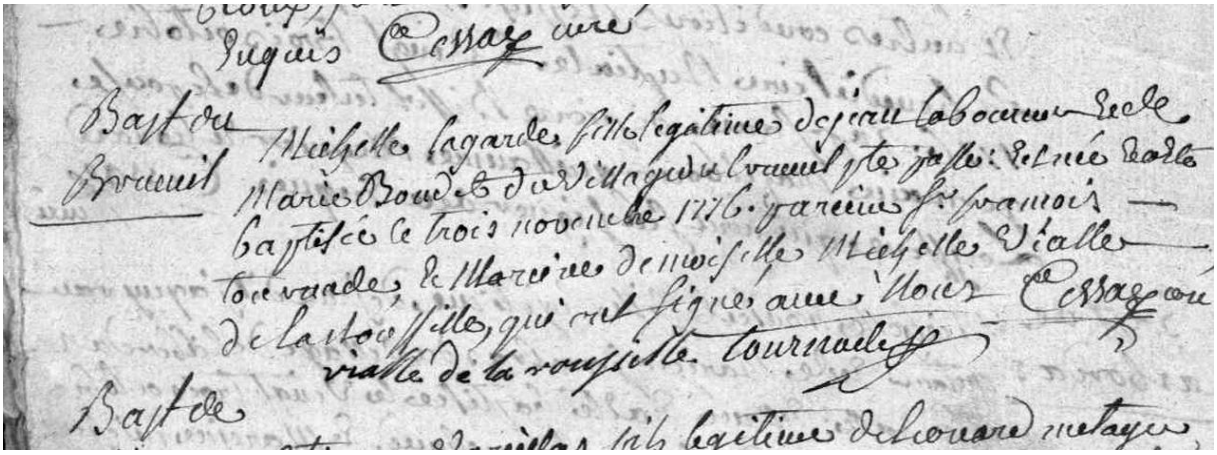

Sosa 160-161
BISSOL Pierre-LAGARDE Marguerite

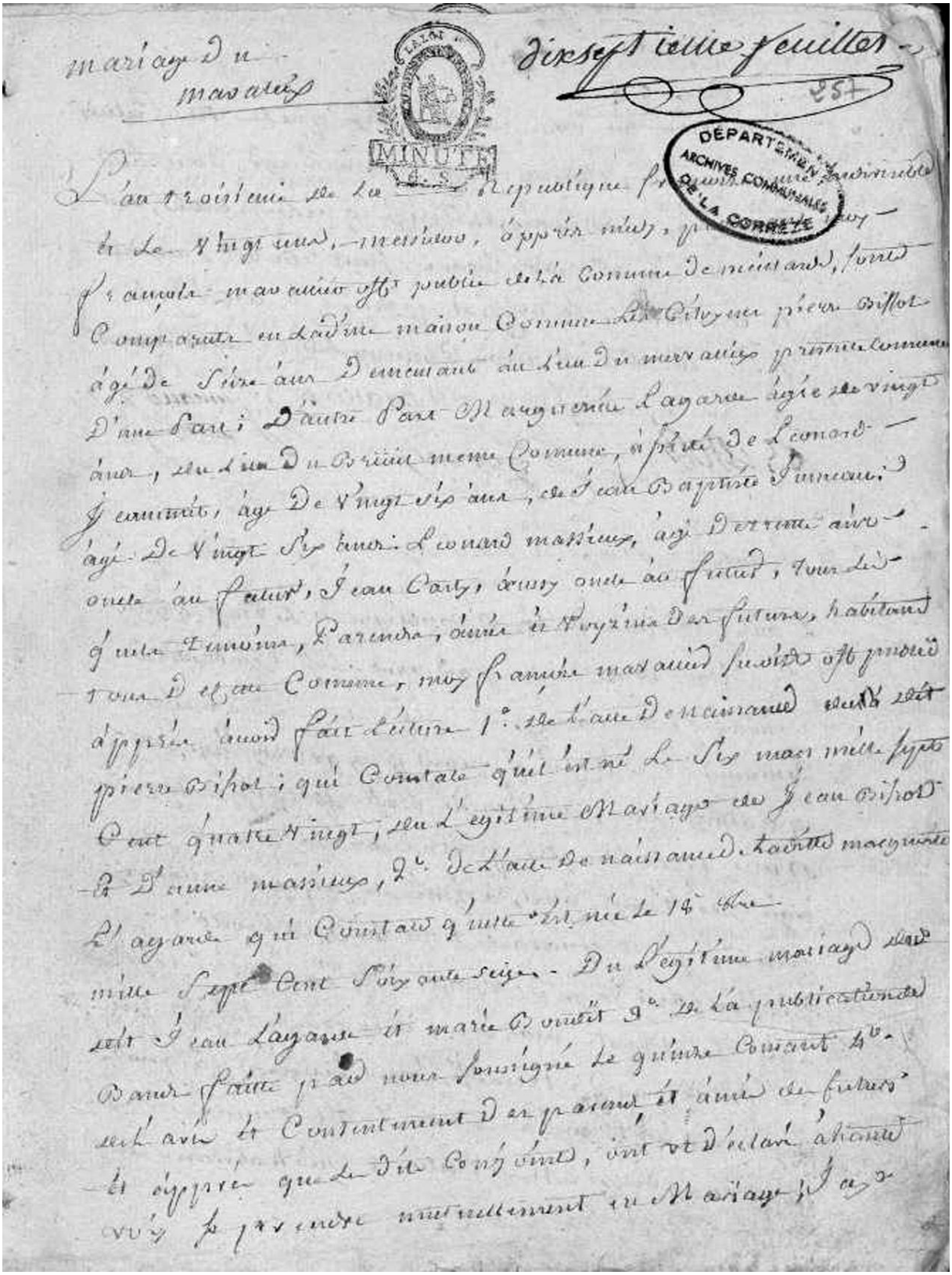

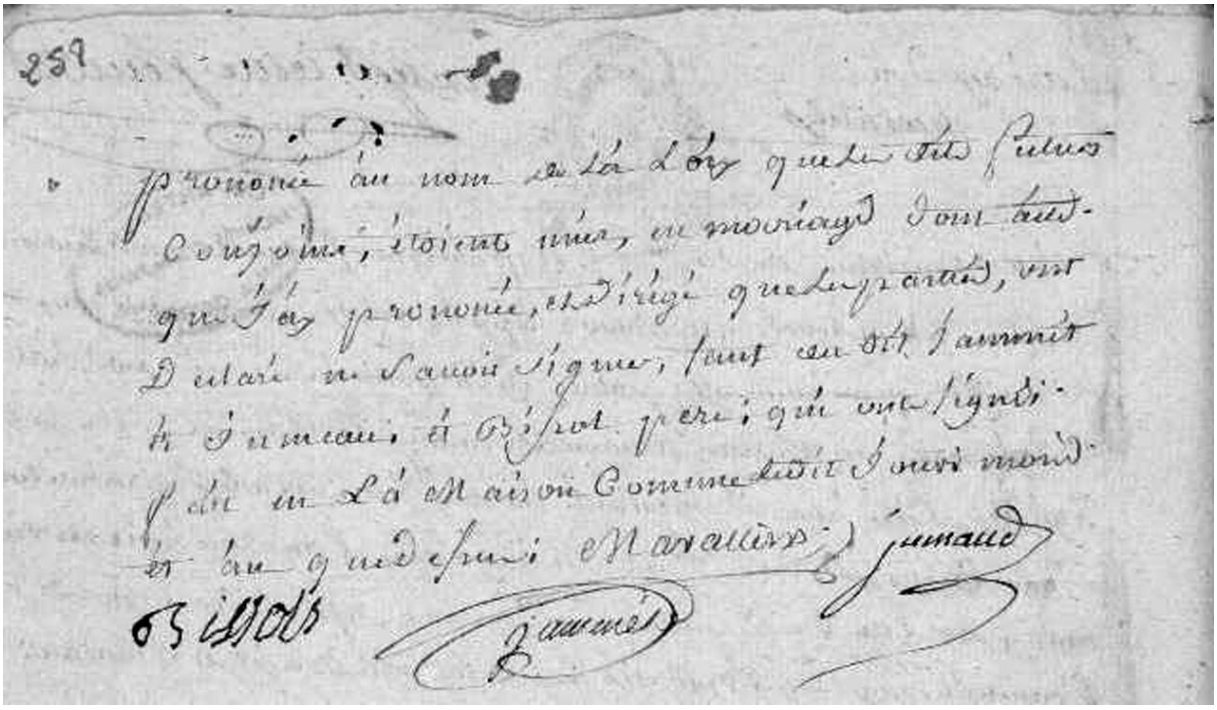

Sosa 162
MAZEAUD Léonard

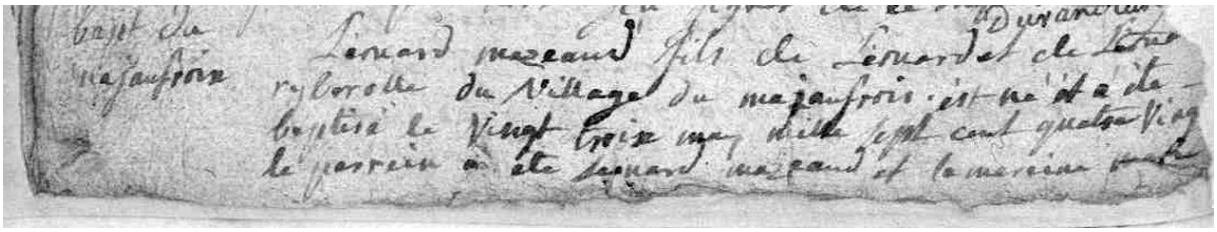

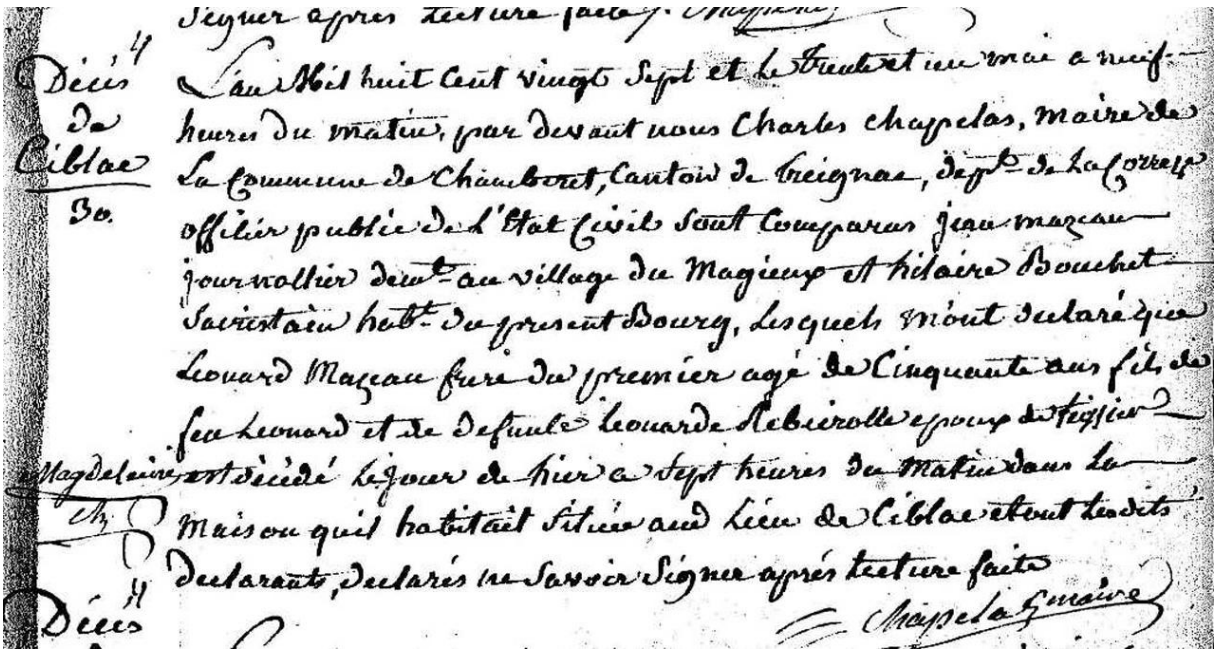

Sosa 162-163
MAZEAUD Léonard-TEYSSIER Magdeleine

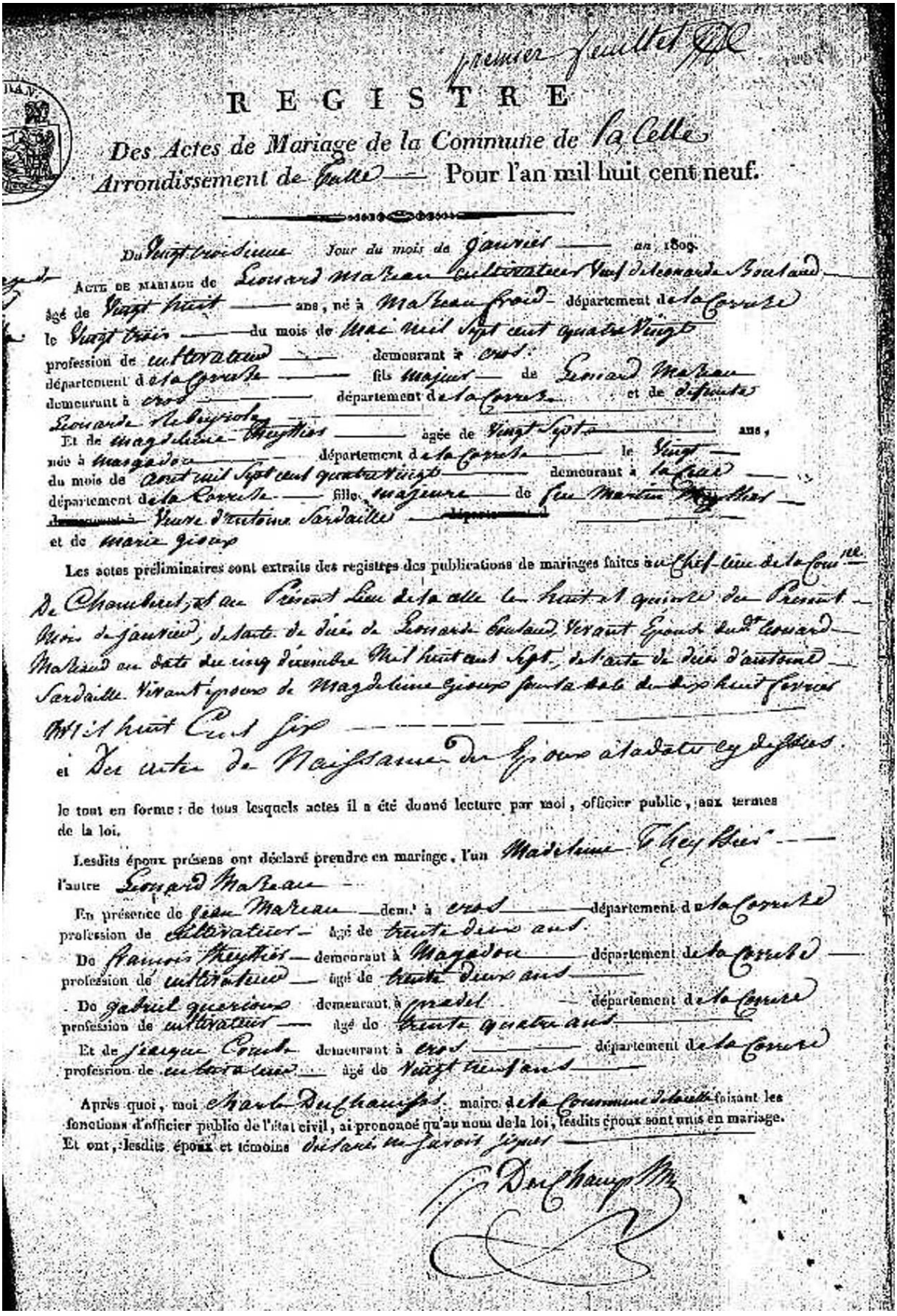

premier feuillet

REGISTRE

Des Actes de Mariage de la Commune de la Celle
Arrondissement de Brignolles — Pour l'an mil huit cent neuf.

Du Vingt troisieme Jour du mois de janvier an 1809.

Acte de mariage de Leonard mazeau Cultivateur Veuf de Leonarde Boulaud
âgé de Vingt huit ans, né à Mazeau froid département de la Correze
le Vingt trois du mois de Mai mil Sept cent quatre Vingt
profession de cultivateur demeurant à ceps
département de la Correze fils majeur de Leonard Mazeau
demeurant à ceps département de la Correze et de defunte
Leonarde Lebeyriole
Et de magdeleine Theyssier âgée de Vingt Sept ans,
née à Margerides département de la Correze le Vingt
du mois de Août mil Sept cent quatre Vingt demeurant à la Celle
département de la Correze fille majeure de feu Martin Theyssier
demeurant à Veuve d'Antoine Sardaille
et de marie Gieux

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites au Chef-lieu de la Commune de Chambaut, et au Premier Lieu de la Celle le huit et quinze du Present mois de janvier, de l'acte de décès de Leonard Boulaud Vivant Epoux de Leonard Mazeau en date du cinq décembre Mil huit cent Sept, de l'acte de décès d'Antoine Sardaille Vivant époux de Magdeleine Gieux passés tous les deux dans le Canton de Brignolles Mil huit Cent Six
et Des actes de Naissance des Epoux à la date ci y dessus.

le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Madeleine Theyssier
l'autre Leonard Mazeau

En présence de Jean Mazeau dem.t à ceps département de la Correze
profession de Cultivateur âgé de trente deux ans
De François Theyssier demeurant à Margerides département de la Correze
profession de cultivateur âgé de trente deux ans
De Gabriel guerrieux demeurant à Gradel département de la Correze
profession de cultivateur âgé de trente quatre ans
Et de Jacques Coudo demeurant à ceps département de la Correze
profession de cultivateur âgé de Vingt trois ans

Après quoi, moi Marie Duchaunes maire de la Commune de la Celle faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont, lesdits époux et témoins déclaré ne savoir signer

Duchaunes M.re

Sosa 163
TEYSSIER Magdeleine

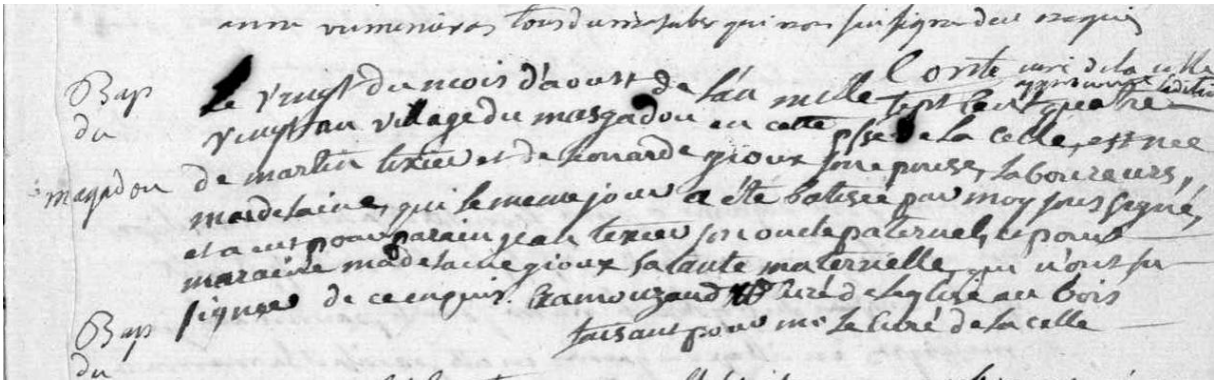

Sosa 164
GOURSEYROL Jean

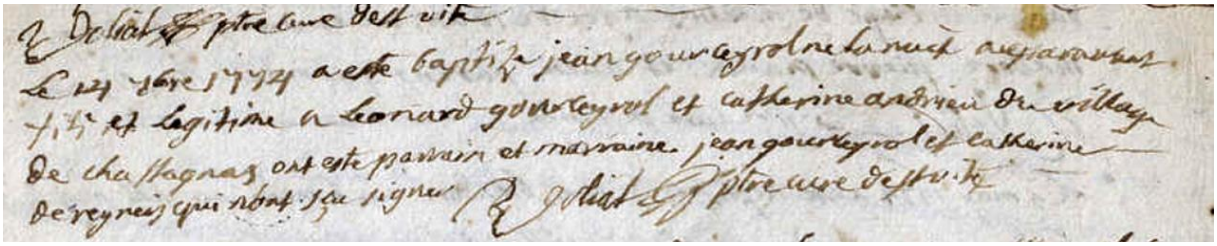

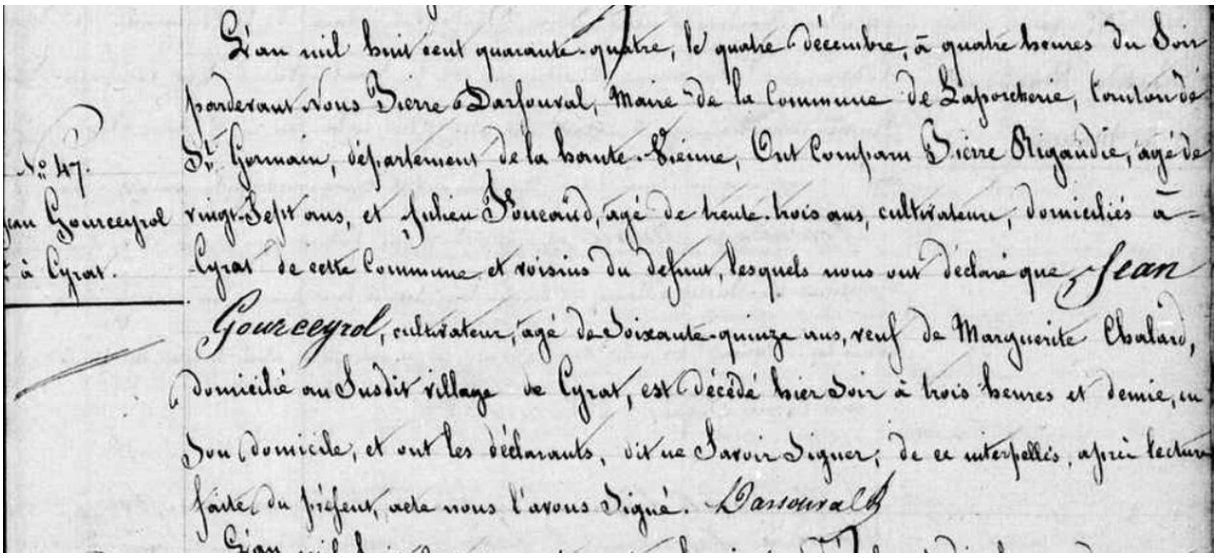

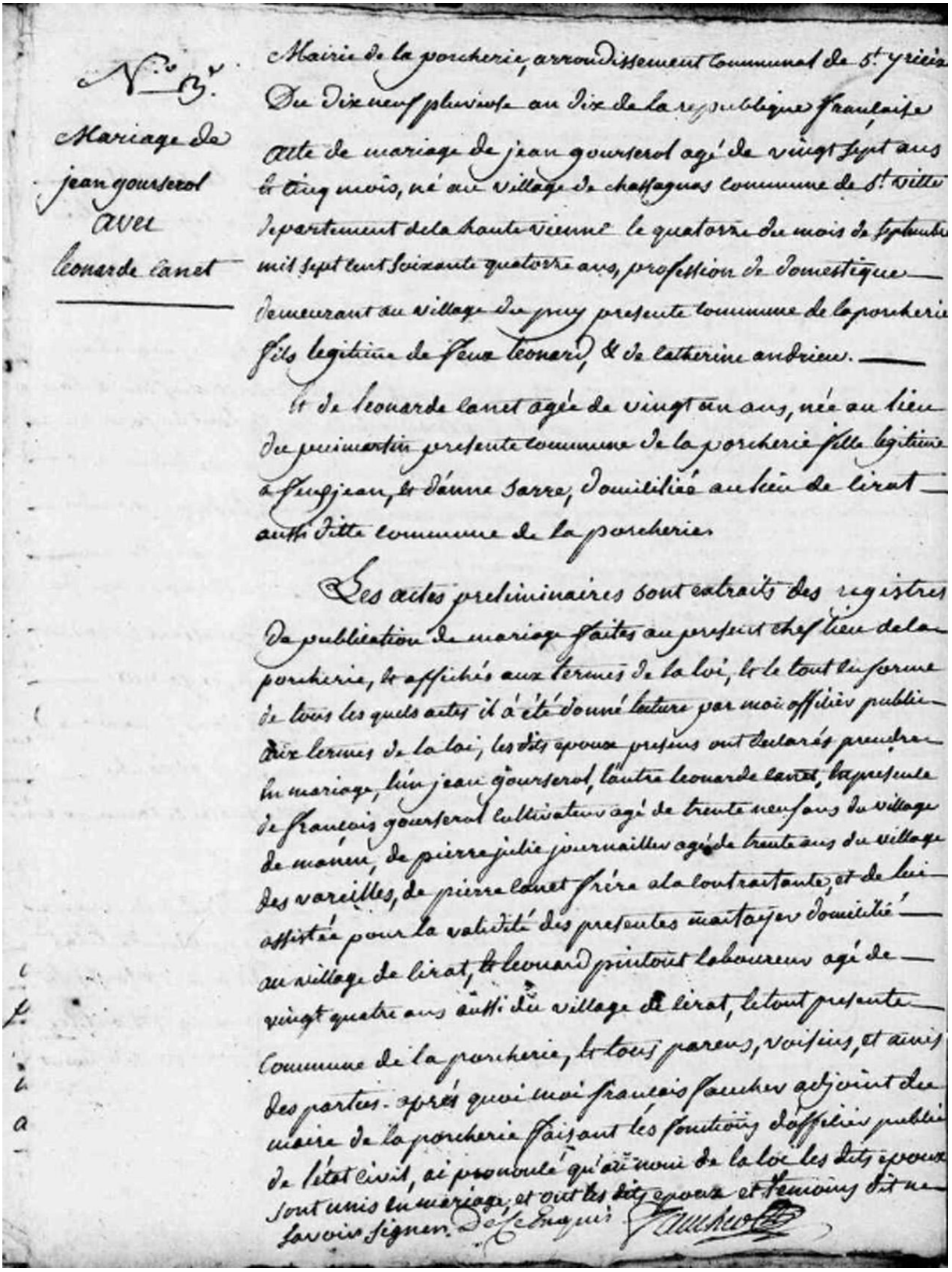

N.° 5.v.
Mariage de
jean gourserol
avec
leonarde canet

Mairie de la porcherie, arrondissement communal de St yrieix
Du Dix neuf pluviose an dix de la republique française
Acte de mariage de jean gourserol agé de vingt sept ans
et cinq mois, né au village de chassagnas commune de St Yrieix
Département de la haute vienne le quatorze du mois de septembre
mil sept cent soixante quatorze ans, profession de domestique
demeurant au village du puy presente commune de la porcherie
fils legitime de feus leonard, & de catherine ambrieux. —
Et de leonarde canet agée de vingt un ans, née au lieu
de peimartin presente commune de la porcherie fille legitime
de feu jean, et d'anne sarre, domiciliée au lieu de lirat —
aussi Dite commune de la porcherie.

Les actes preliminaires sont extraits des registres
de publication de mariage faites au present chef lieu de la
porcherie, et affichés aux termes de la loi, et le tout les formes
de tous les quels actes il a été donné lecture par moi officier public
dix termes de la loi, les dits epoux presens ont declarés prendre
en mariage, lun jean gourserol, lautre leonarde canet, la presente
de francois gourserol cultivateur agé de trente neuf ans du village
de manen, de pierre julie journailleu agé de trente ans du village
des vareilles, de pierre canet frere a la contractante, et de lui
assistée pour la validité des presentes maitre par domicilié —
au village de lirat, et leonard pinton cet laboureur agé de —
vingt quatre ans aussi du village de lirat, le tout presente —
commune de la porcherie, et tous parens, voisins, et amis
des parties. après quoi moi francois faucher adjoint de
maire de la porcherie faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits epoux
sont unis en mariage, et ont les dits epoux et temoins dit ne
savoir signer. De ce requis.

Sosa 165
CANET Léonarde

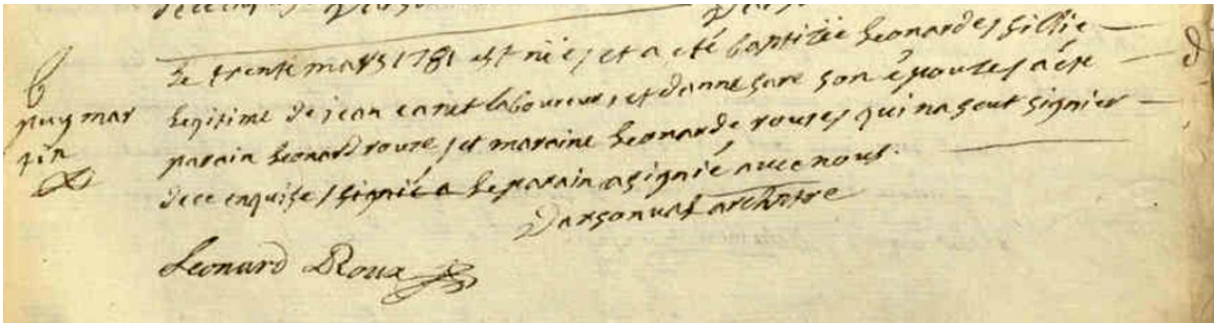

le trente mars 1781 est né, et a été baptisée Leonarde Gilbie
légitime de jean canet laboureur, et de anne gore son épouse, a été
parrain Leonard roure, et marraine Leonarde roure, qui ne sont signés
de ce enquis, signé a la minute signés avec nous.
Darsonval archiprêtre
Leonard Roux

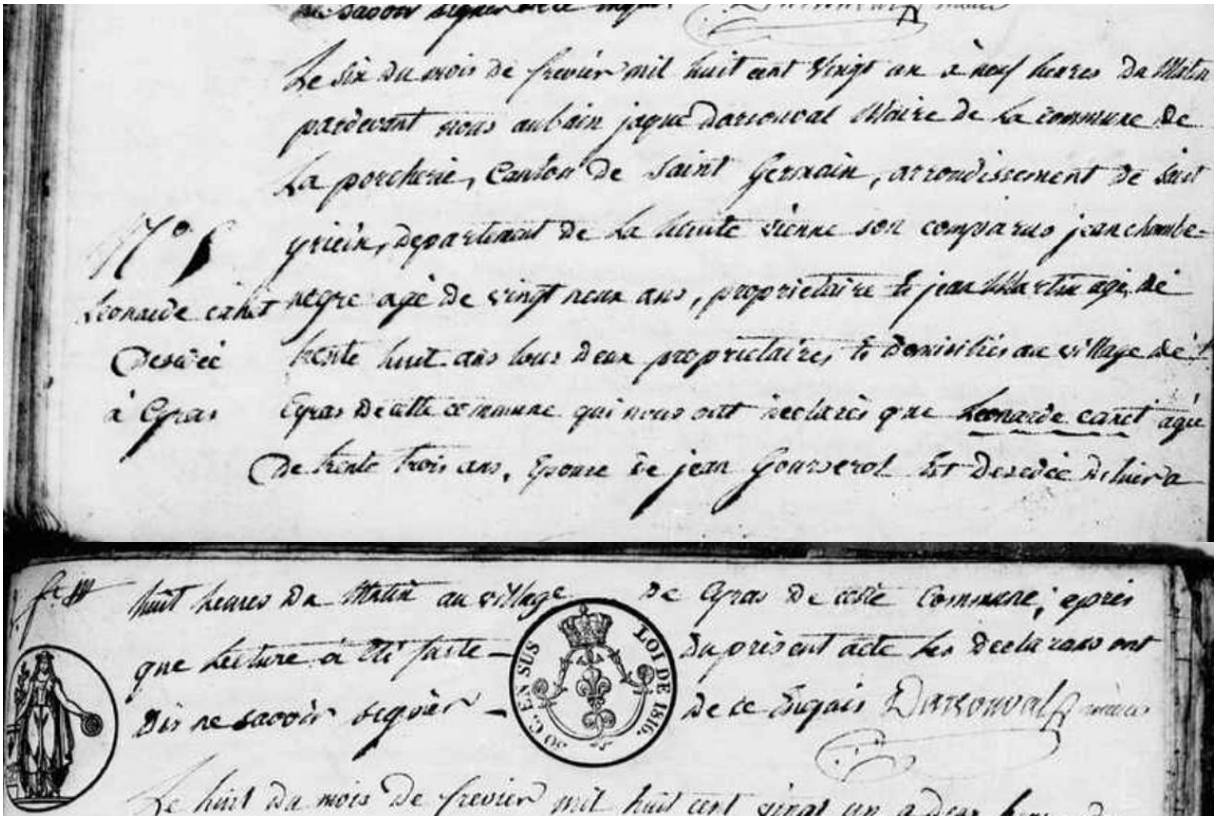

Le six du mois de février mil huit cent vingt un à neuf heures du matin
pardevant nous aubin jacque darsonval maire de la commune de
la porcherie, canton de saint germain, arrondissement de saint
yrieix, département de la haute vienne soit comparus jean chambe-
negre agé de vingt neuf ans, propriétaire de jean dite actuellement agé de
soixante huit ans tous deux propriétaires, domiciliés au village de
Leonarde canet
Desaic
à Cyras
Cyras de cette commune qui nous ont declaré que leonarde canet agée
de trente trois ans, épouse de jean gouneral est décédée dans la

huit heures du matin au village de Cyras de cette commune, après
que lecture a été faite
Dix ne sachant signer
de ce dispais Darsonval
Le huit du mois de février mil huit cent vingt un à deux

Sosa 166
MANAUD Léonard

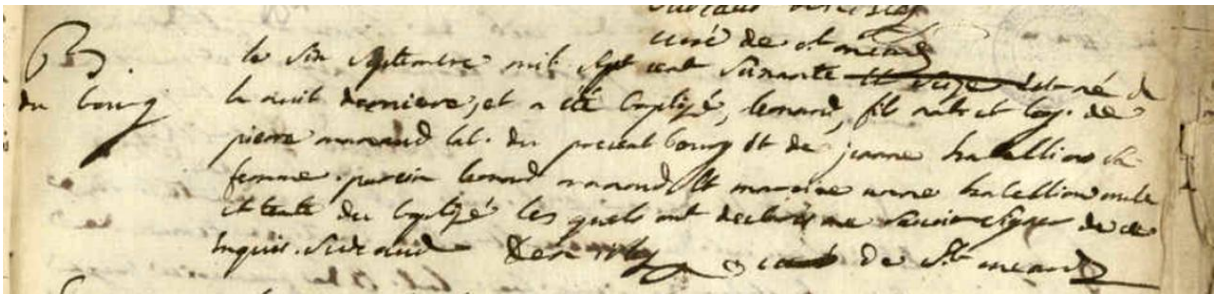

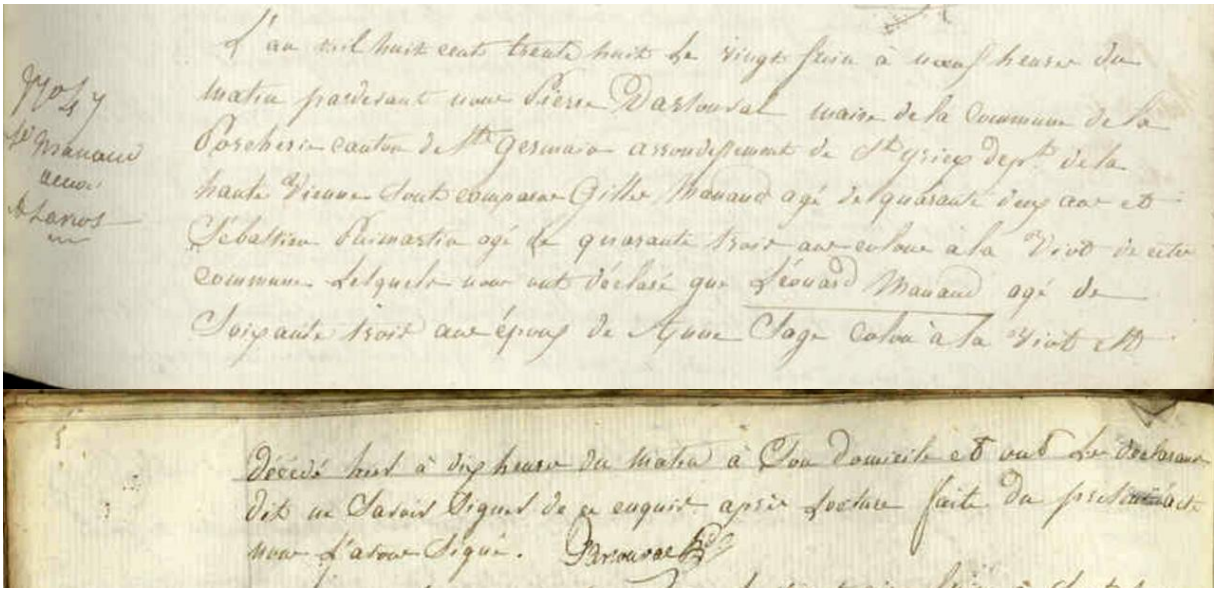

Sosa 166-167
MANAUD Léonard-FAYE Anne

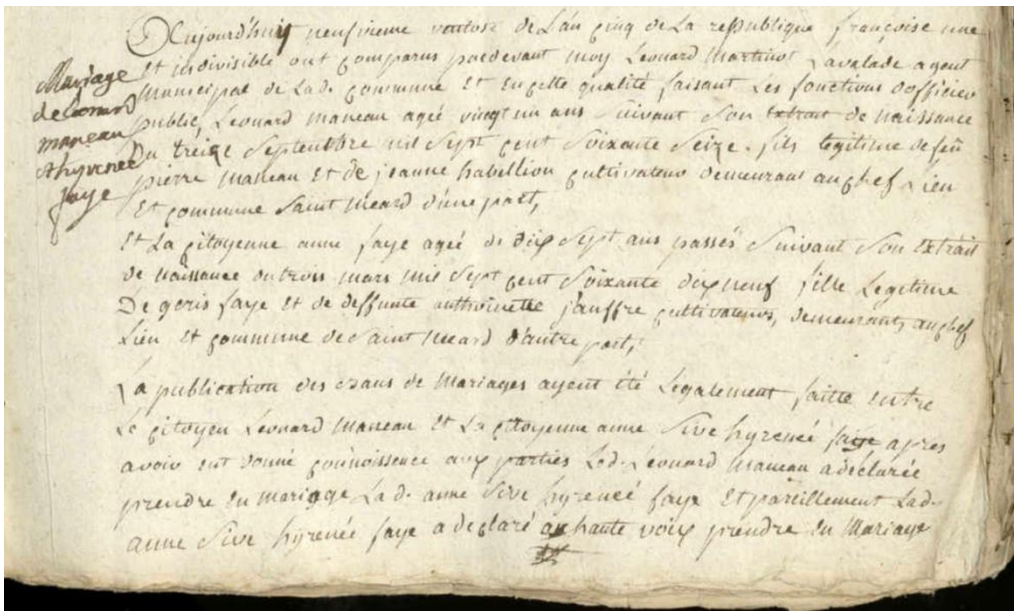

Sosa 167
FAYE Anne

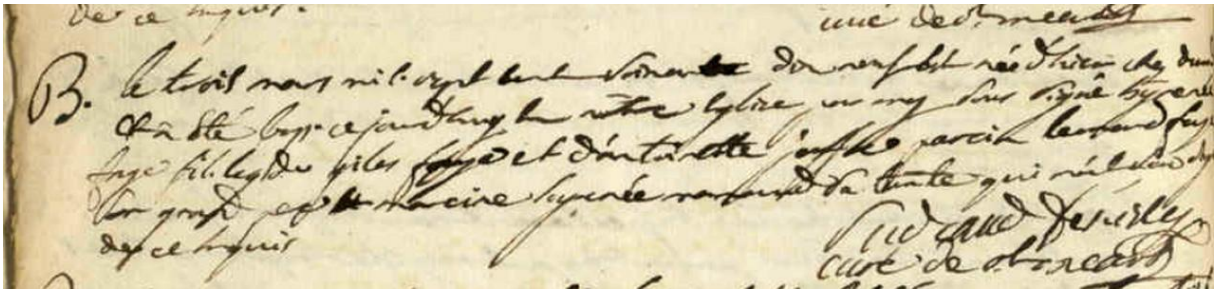

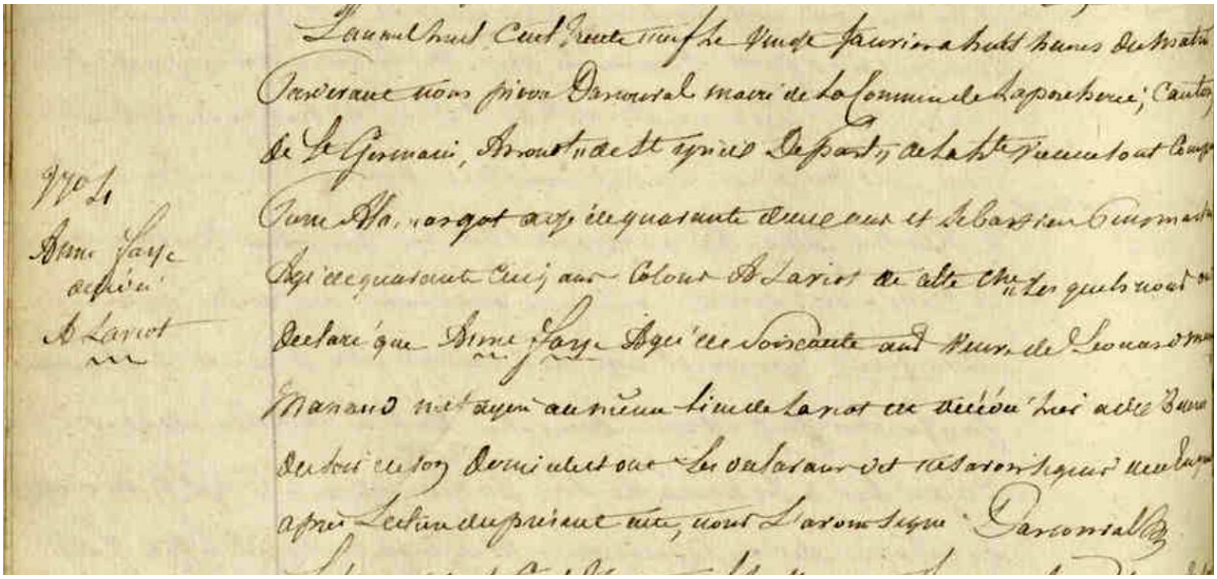

Sosa 168
FAURE Jean

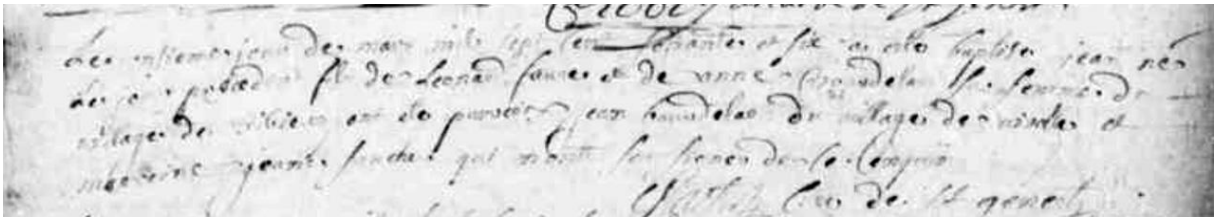

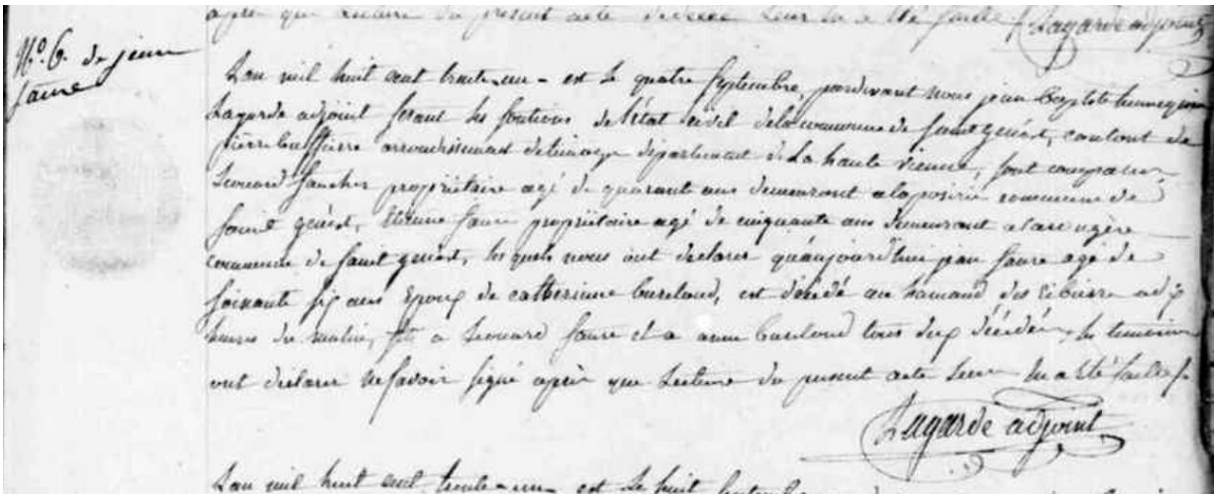

Sosa 168-169
FAURE Jean-BURELOU Catherine

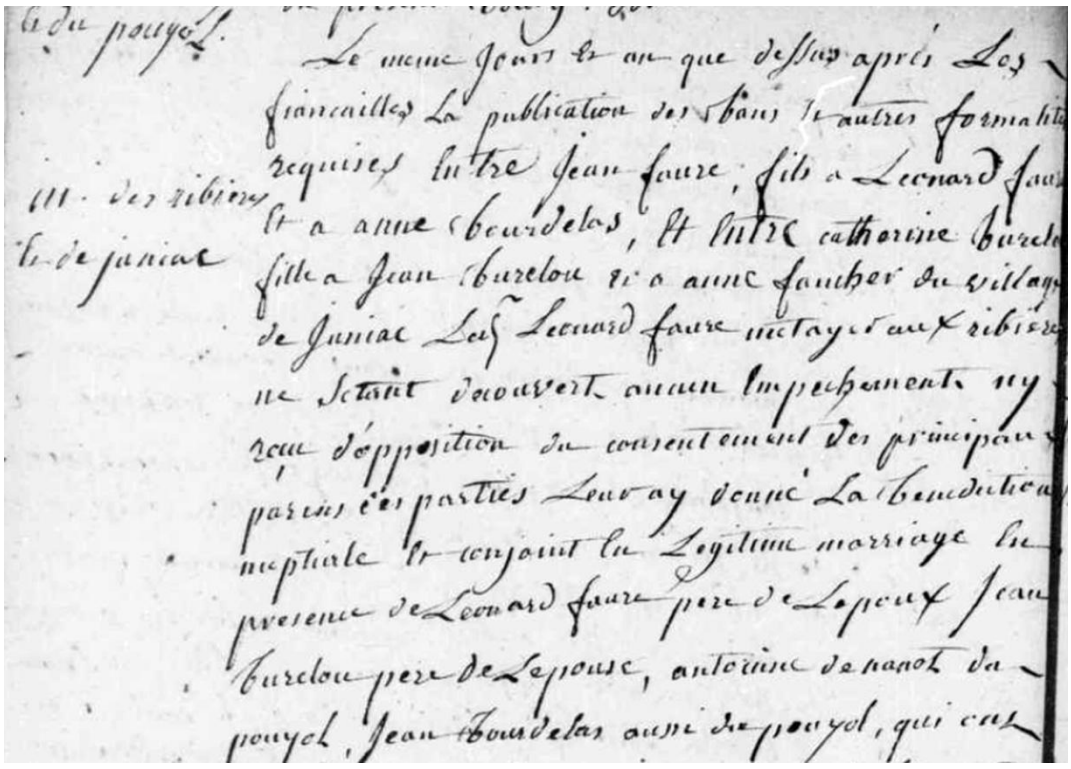

Sosa 169
BURELOU Catherine

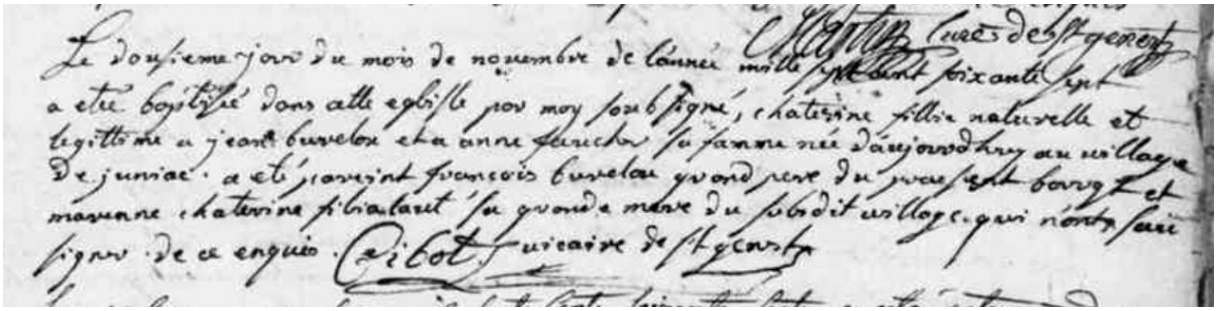

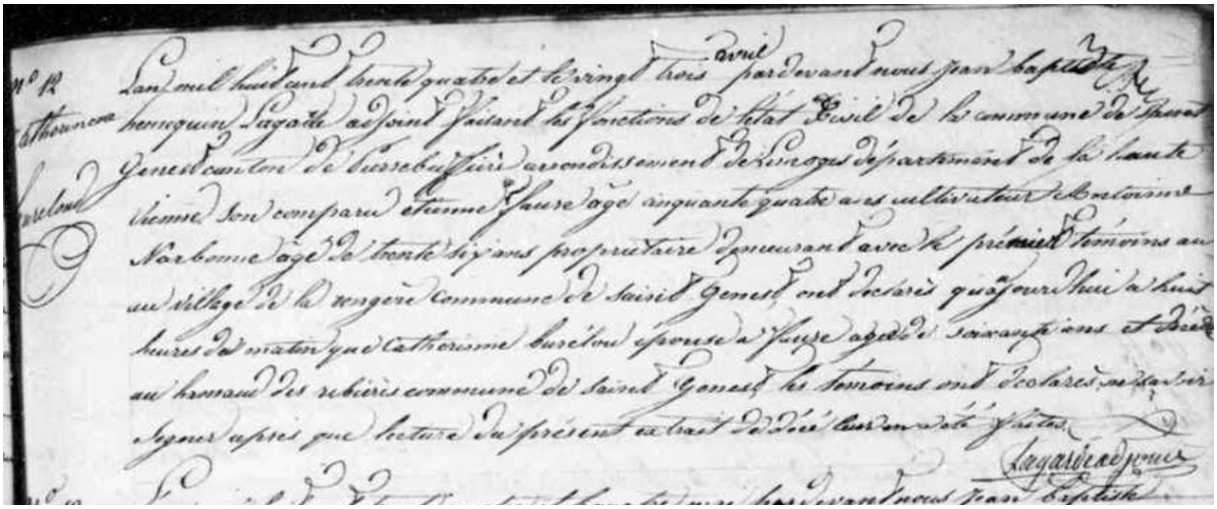

Sosa 170
BEAU Joseph

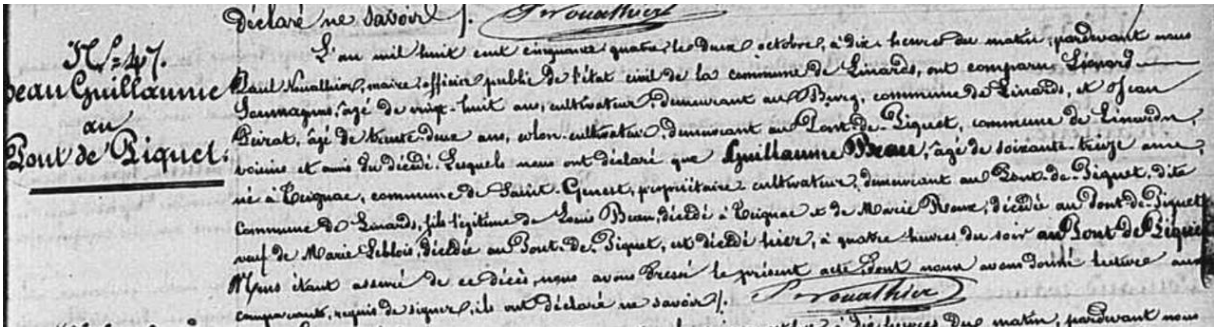

Sosa 171
LEBLOIX Françoise

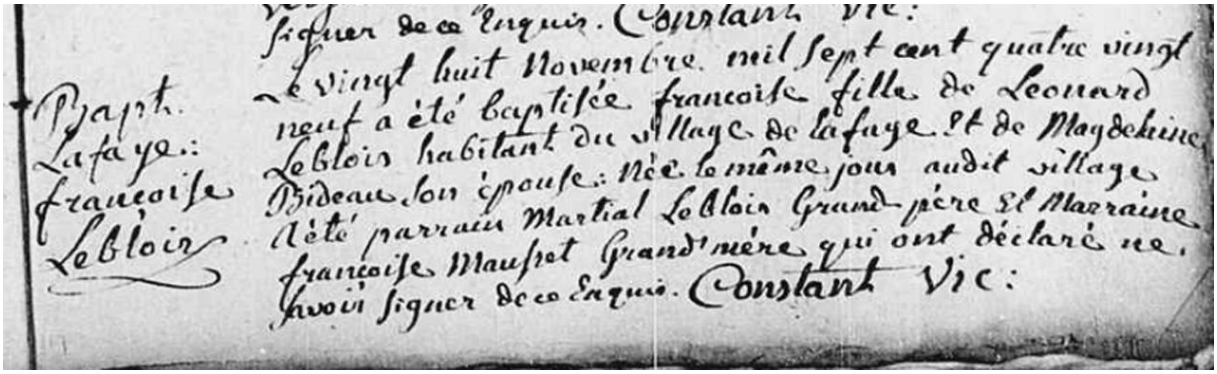

Bapt.
Lafaye.
Françoise
Leblois

fichier de ce Enquis. Constant Vic:
le vingt huit Novembre mil sept cent quatre vingt
neuf a été baptisée françoise fille de Leonard
Leblois habitant du village de la faye et de Magdelaine
Bideau son épouse: née le même jours audit village
a été parrain Martial Leblois Grand père et Marraine
françoise Mauset Grand mère qui ont déclaré ne
savoir signer de ce Enquis. Constant Vic:

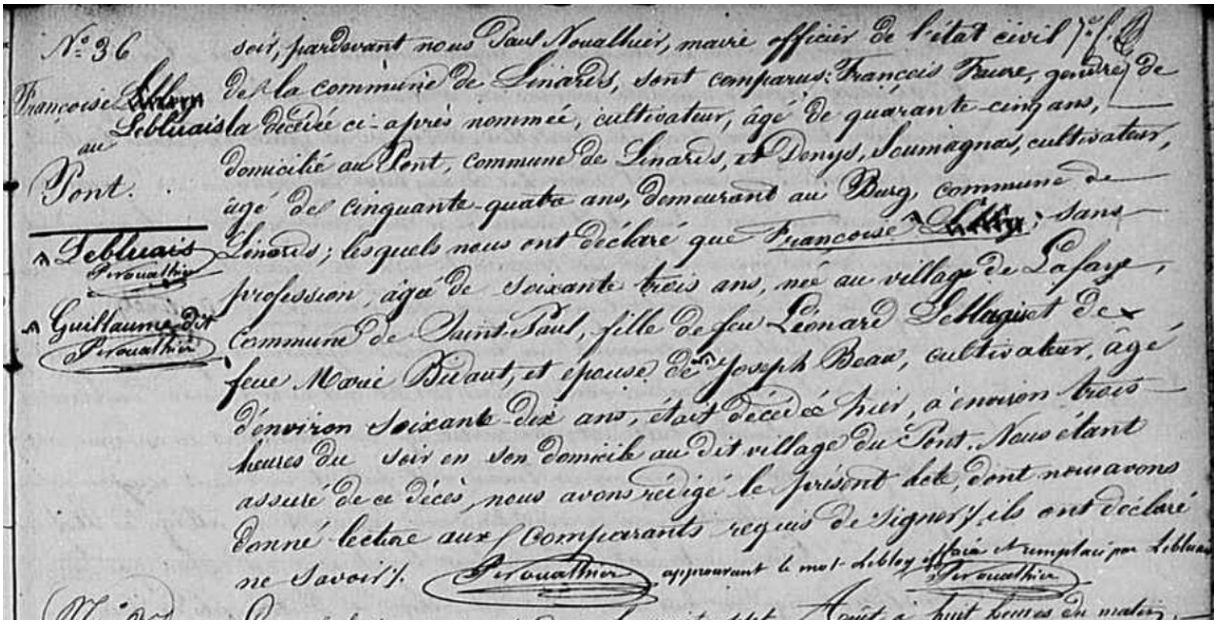

N° 36
Françoise Leblois au Pont.
Leblais
Guillaume dit Perouthier

soit, pardevant nous Paul Noualhier, maire officier de l'état civil
de la commune de Linards, sont comparus: François Faure, genitre de
la décédé ci-après nommée, cultivateur, âgé de quarante cinq ans,
domicilié au Pont, commune de Linards, et Denys, Soumagnac, cultivateur,
âgé de cinquante quatre ans, demeurant au Burg, commune de
Linards; lesquels nous ont déclaré que Francoise Leblois, sans
profession, âgée de soixante trois ans, née au village de Lafaye,
commune de Saint Paul, fille de feu Léonard Leblois et de
feue Marie Bideau, et épouse de Joseph Beau, cultivateur, âgé
d'environ soixante dix ans, était décédé hier, à environ trois
heures du soir en son domicile au dit village du Pont. Nous étant
assuré de ce décès, nous avons rédigé le présent dot, dont nous avons
donné lecture aux comparants requis de signer, ils ont déclaré
ne savoir. Perouthier approuvant le mot Leblois écrit et remplacé par Leblais
Perouthier

Sosa 170-171
BEAU Joseph-LEBLOIX Françoise

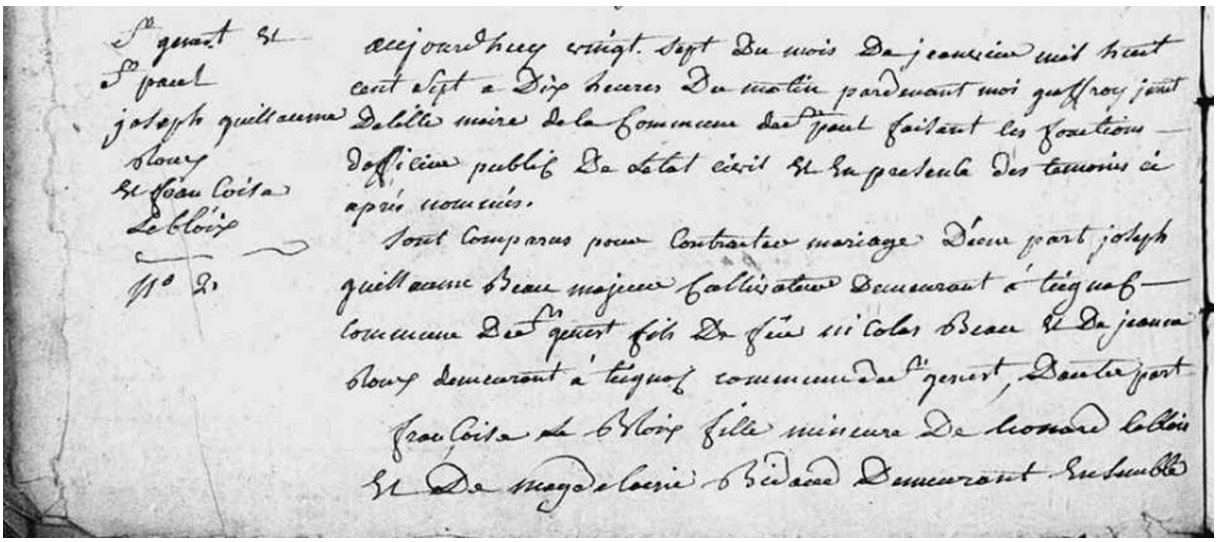

St genest et St paul
joseph guillaume blouy et jean Croix Leblois
N° 2.

aujourd'hui vingt sept du mois de janvier mil sept
cent sept a dix heures du matin pardevant moi guillaume joseph
de Leblois maire de la commune de St paul faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil et en presence des temoins ci
après nommés.
sont comparus pour contracter mariage dune part joseph
guillaume Beau majeur laboureur demeurant à Teyjeux
commune de St genest fils de feu nicolas Beau et de jeanne
blouy demeurant à teyjeux commune de St genest, dautre part
françoise de Blois fille mineure de leonard Leblois
et de magdelaine Bideau demeurant ensemble

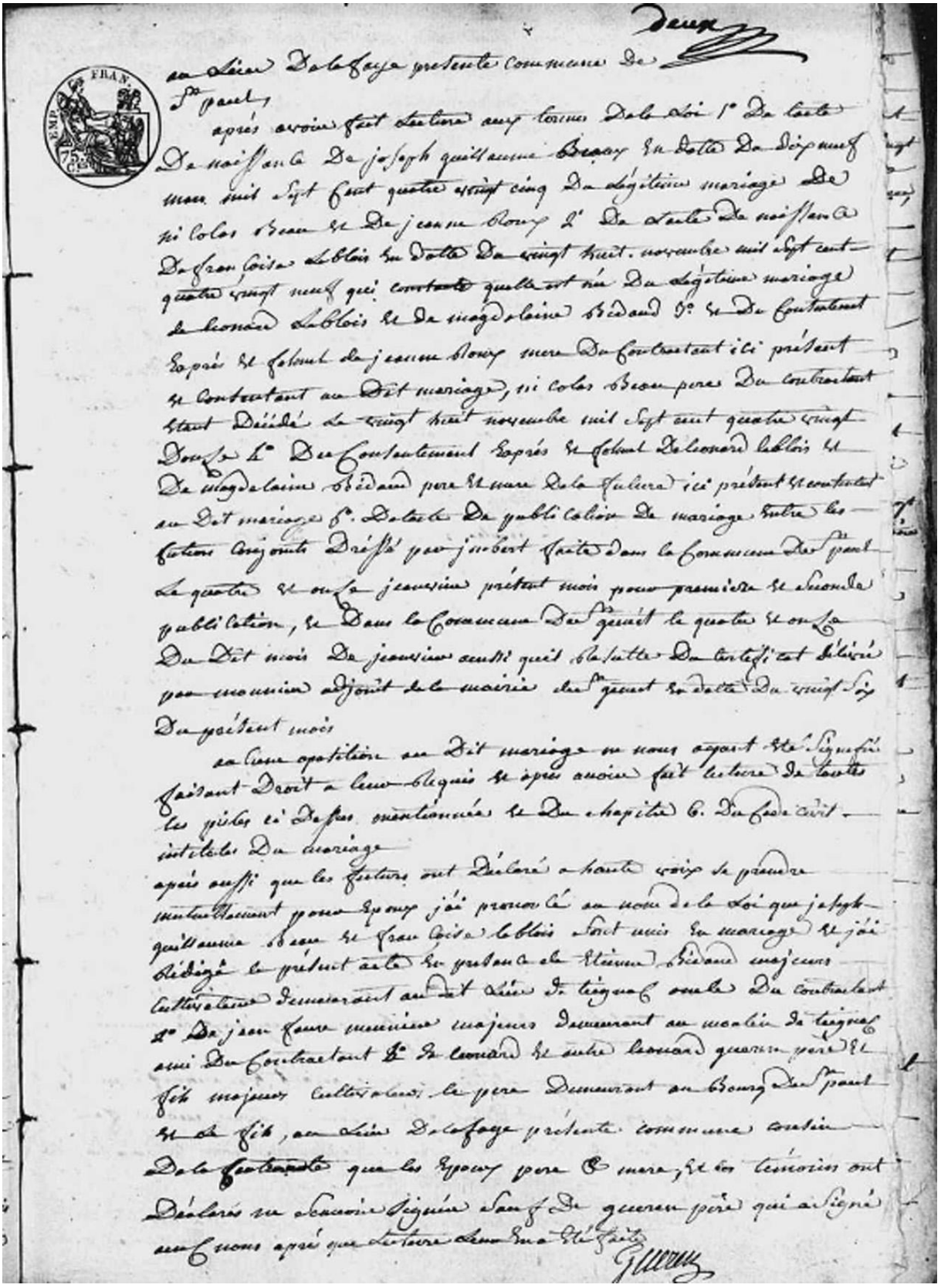

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 172
FAYE Guillaume

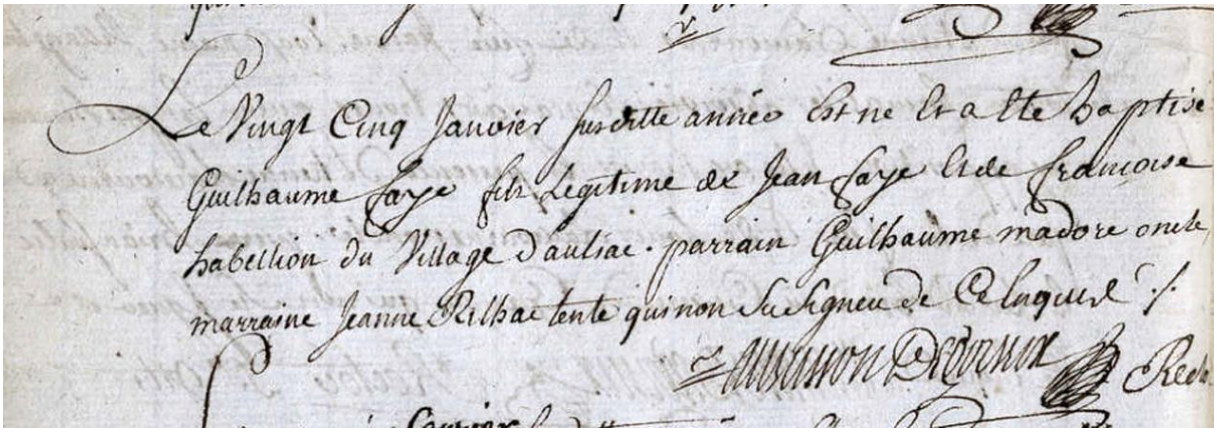

Le Vingt Cinq Janvier present annee est ne et a ete baptise
Guilhaume Faye fils Legitime de Jean Faye et de Jeanne
Labeillon du Village d'aulhac. parrain Guilhaume Madore oncle
marraine Jeanne Rilhac tente quinon Sachgneu de Calaguet /.

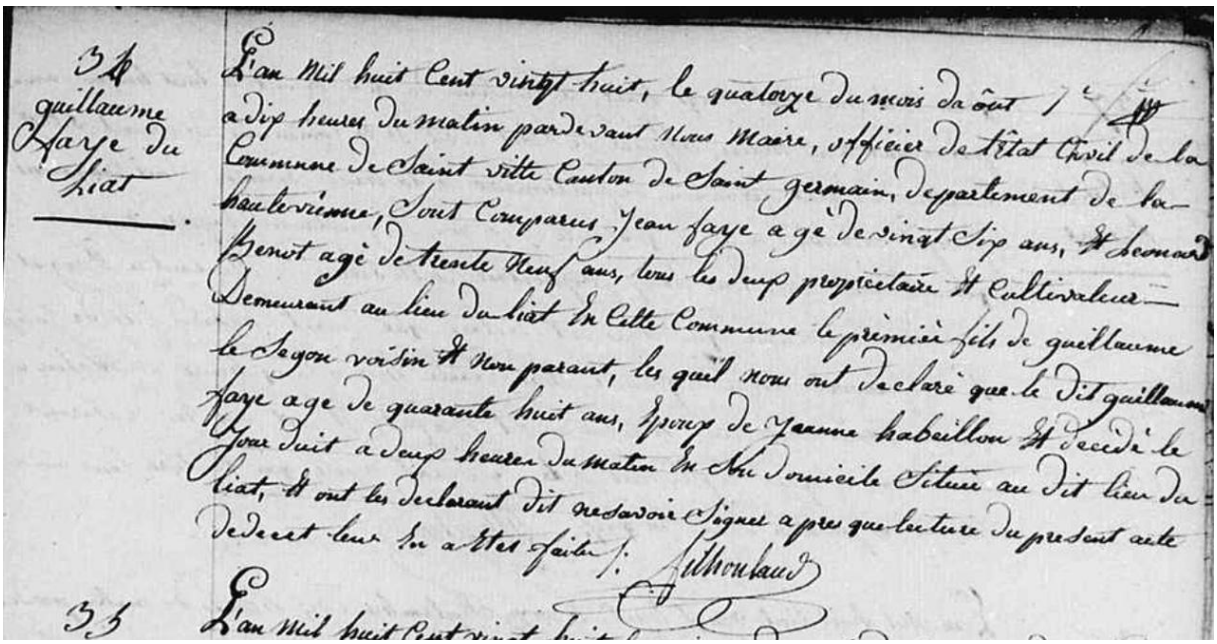

34
Guillaume Faye du Liat

L'an Mil huit Cent vingt huit, le quatorze du mois d'août / à dix heures du matin pardevant Nous Maire, officier de l'état Civil de la Commune de Saint Vitte Canton de Saint germain, departement de la haute vienne, Sont Comparus, Jean faye age de vingt Cinq ans, et Bernard Benoit agé de trente Neuf ans, tous les deux proprietaire et Cultivateur Demeurant au lieu du Liat En Cette Commune le premier fils de Guillaume le Sayon voisin et Nous parant, les quel nous ont declaré que le dit Guillaume Faye age de quarante huit ans, epoux de Jeanne Labeillon et decede le Jour huit a deux heures du matin En Son Domicile Situé au dit lieu du Liat, et ont les declarant dit ne savoir Signer apres que lecture du present acte de deces leur en a ete faite /. Guilhoulaud

35 L'an Mil huit Cent vingt huit

Sosa 172-173
FAYE Guillaume-HABEILLON Jeanne

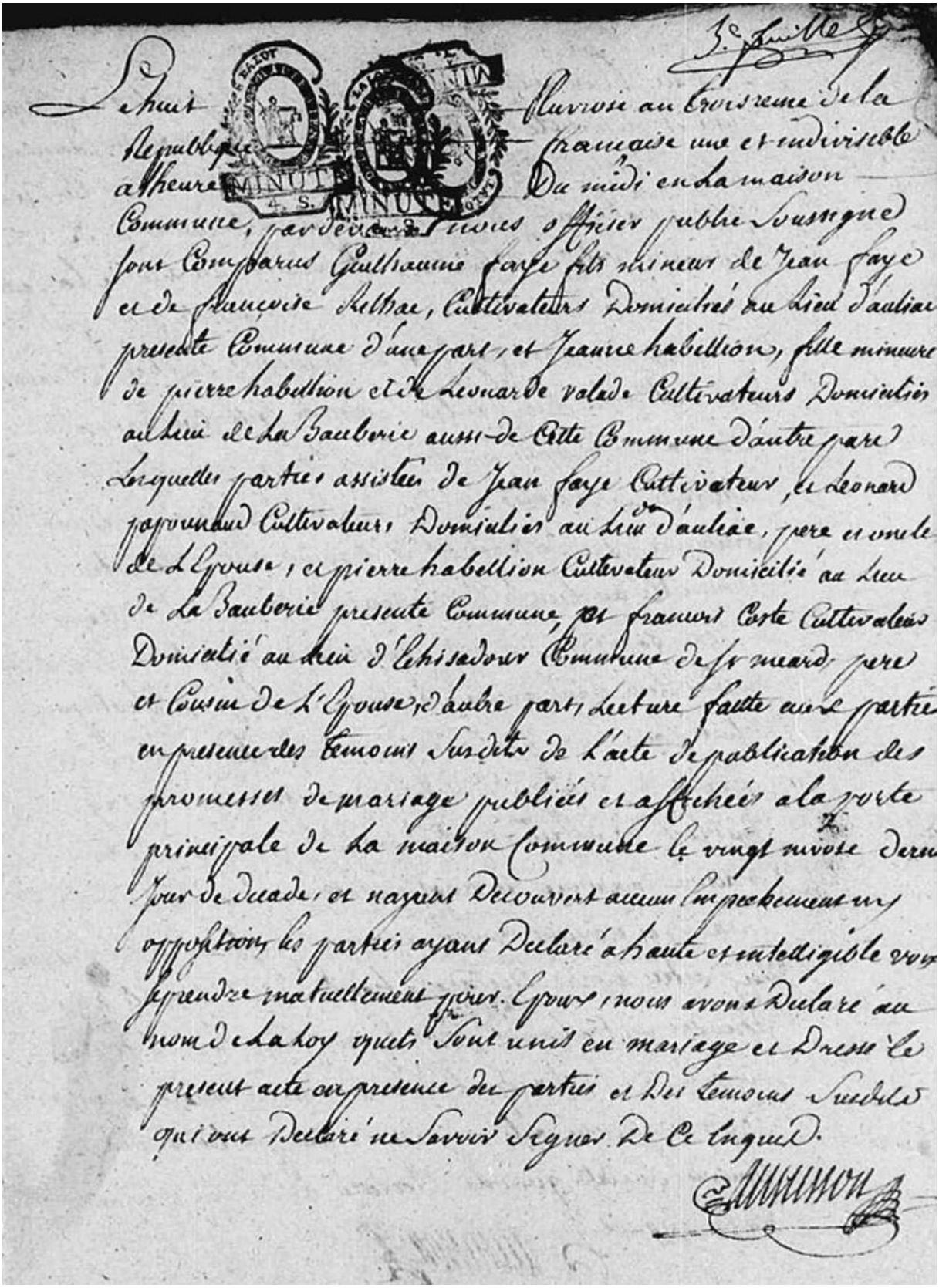

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 173
HABEILLON Jeanne

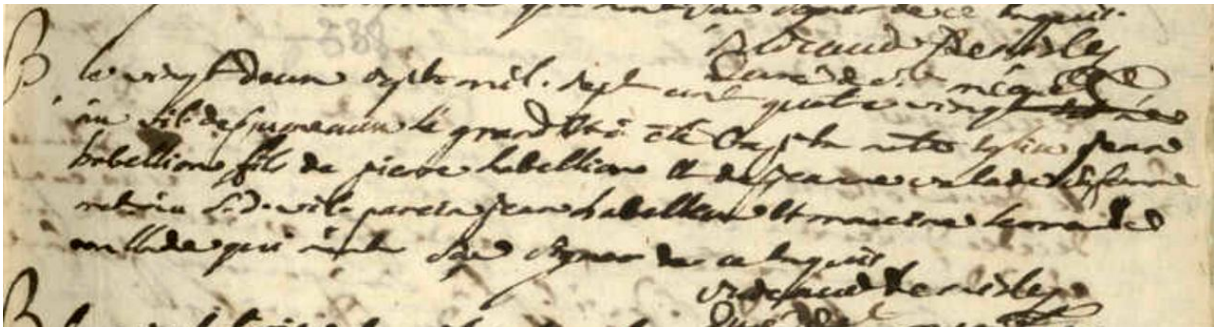

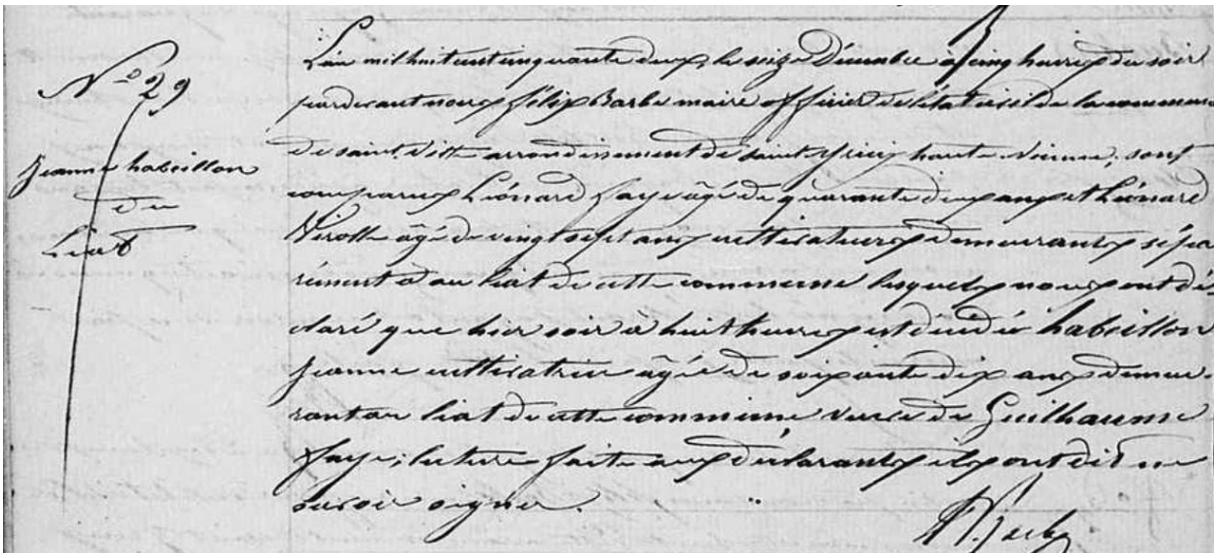

Sosa 174
DEBLOIX Guillaume

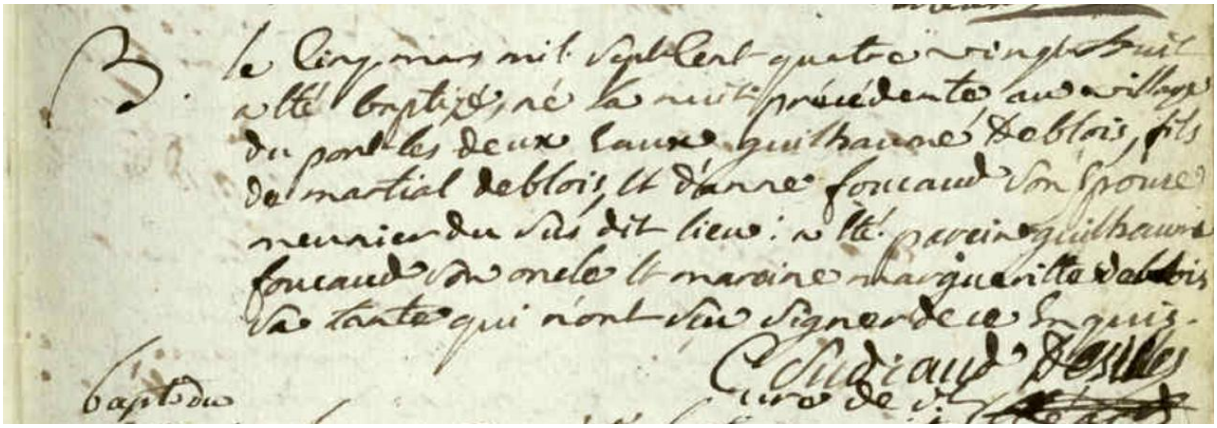

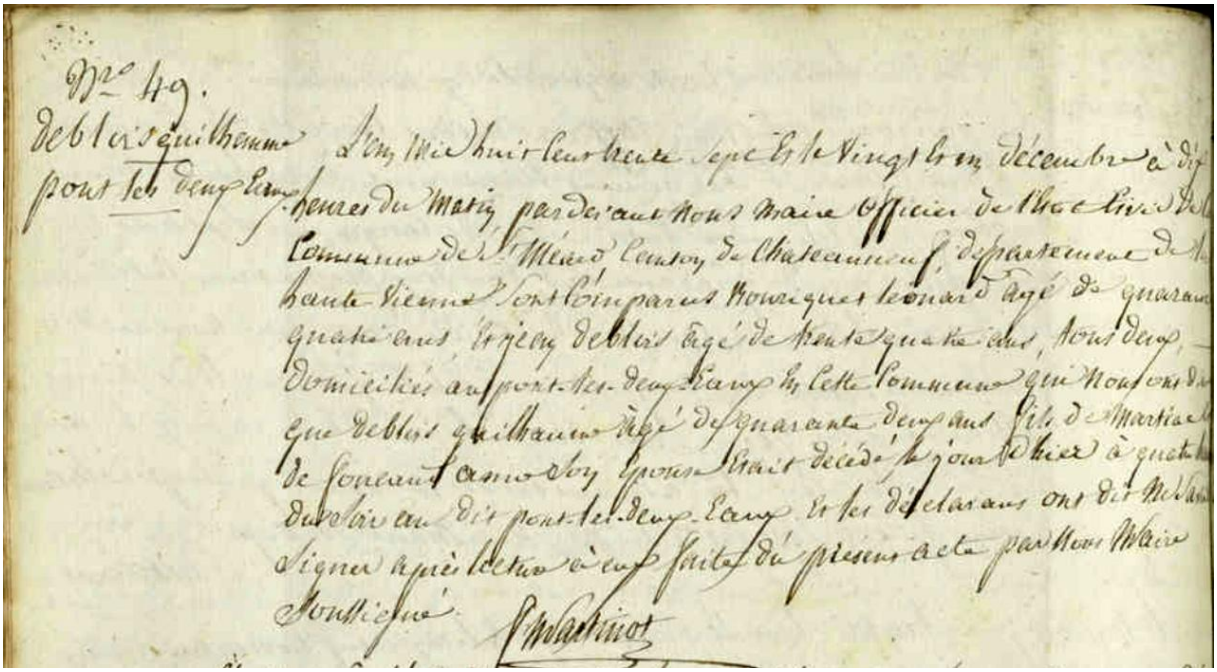

Sosa 174-175
DEBLOIX Guillaume-FAYE Marie

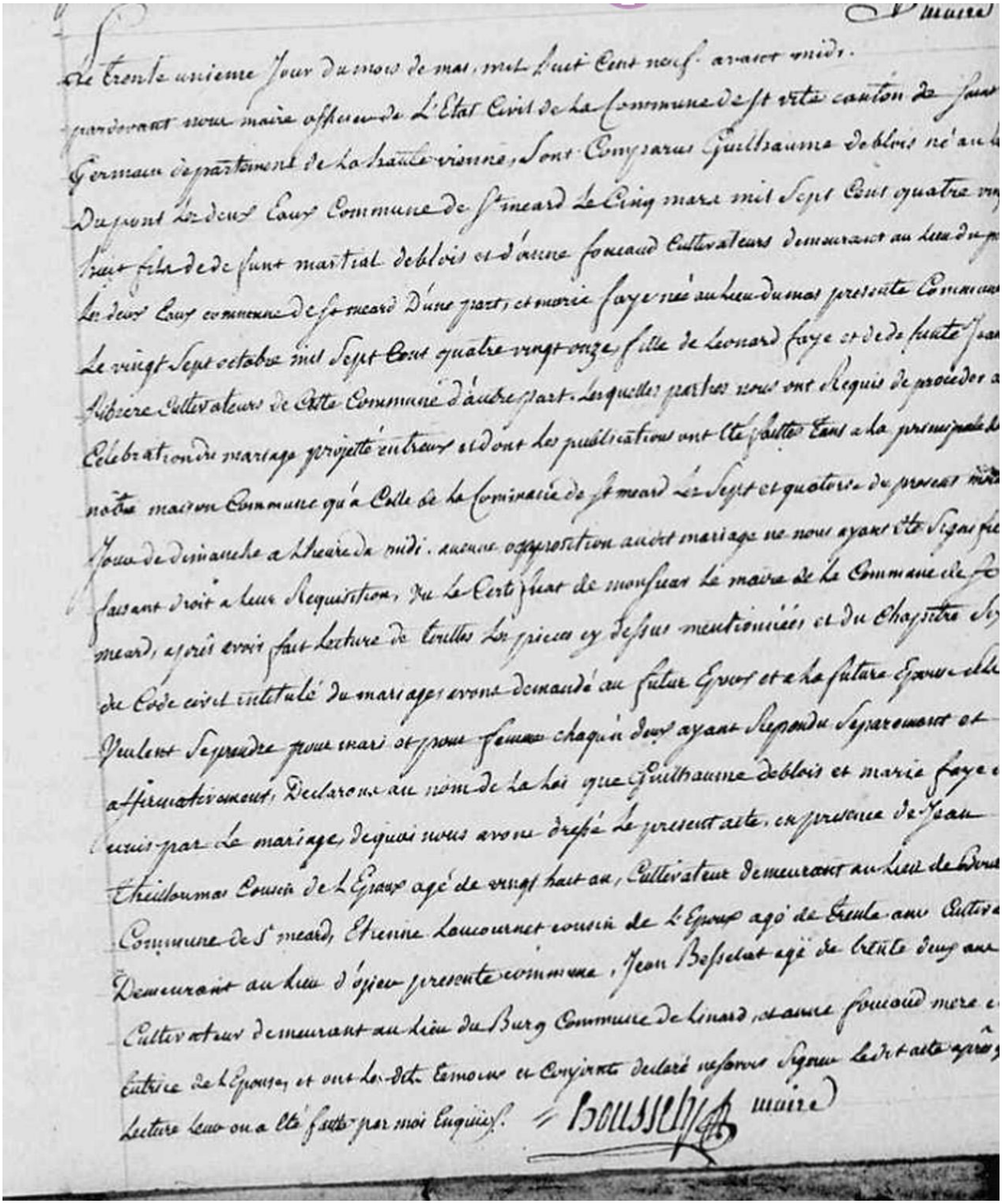

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 175
FAYE Marie

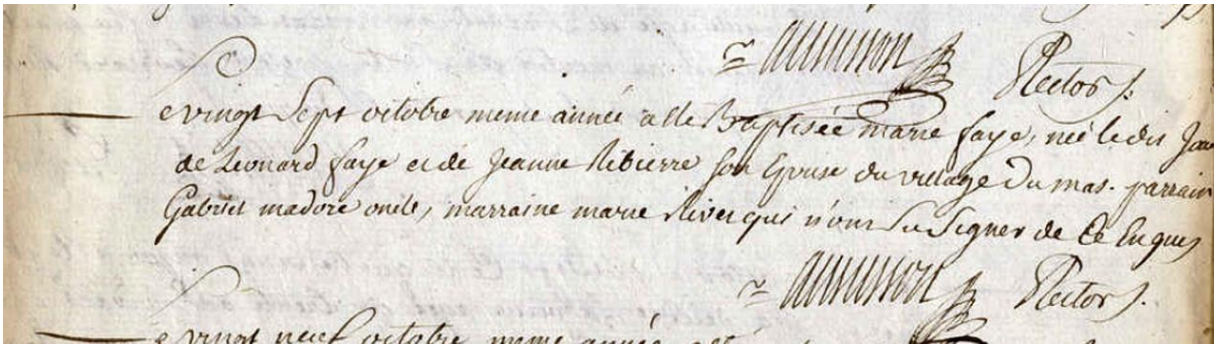

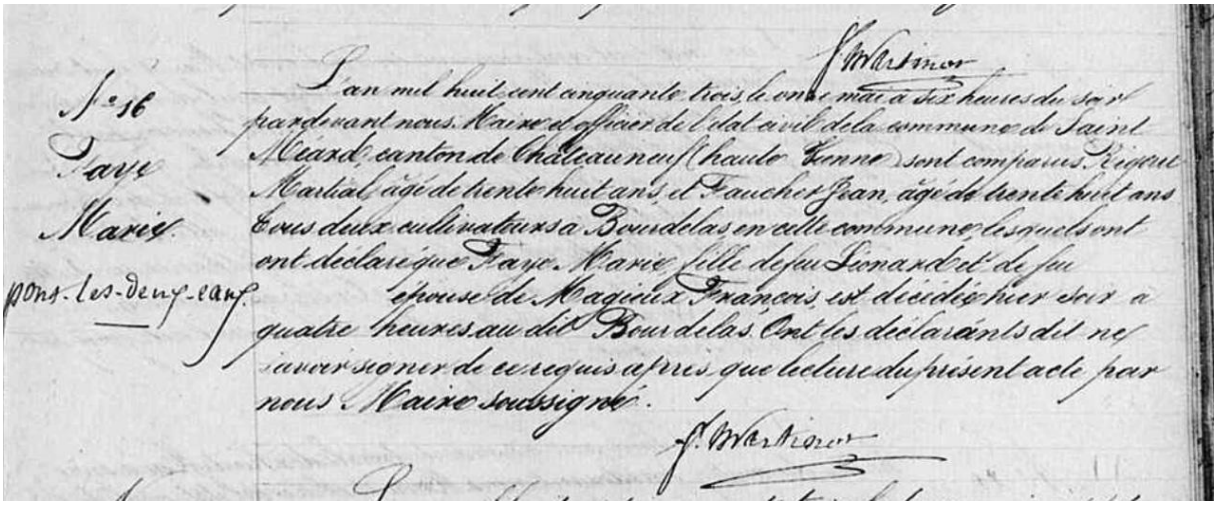

N°16
Faye
Marie
pons-les-deux-eaux

L'an mil huit cent cinquante trois le onze mai a six heures du soir
par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Saint
Mizard, canton de Chateauneuf (haute Vienne) sont comparus Peigné
Martial âgé de trente huit ans et Fauchet Jean âgé de trente huit ans
tous deux cultivateurs a Bourdelas en cette commune, lesquels ont
ont declaré que Faye Marie fille de feu Leonard et de feu
épouse de Magicien François, est décédée hier soir a
quatre heures au dit Bourdelas. Ont les declarants dit ne
savoir signer de ce requis après que lecture du présent acte par
nous Maire soussigné.

Sosa 176
FAYE Félix

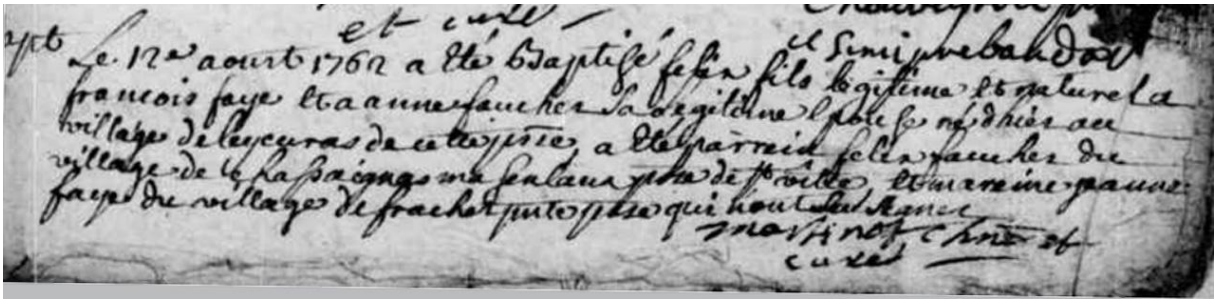

Le 12e aout 1762 a été baptisé Felix fils legitime et naturel de
François Faye et de Anne Faucher sa legitime epouse nés dudit
village de Leycuras de cette paroisse a été parrain Felix Faucher du
village de la Bajonge mon Felan ? de cette ville et marraine Jeanne
Faye du village de Frachet susdite qui ont tous deux
signé
Martinot Curé

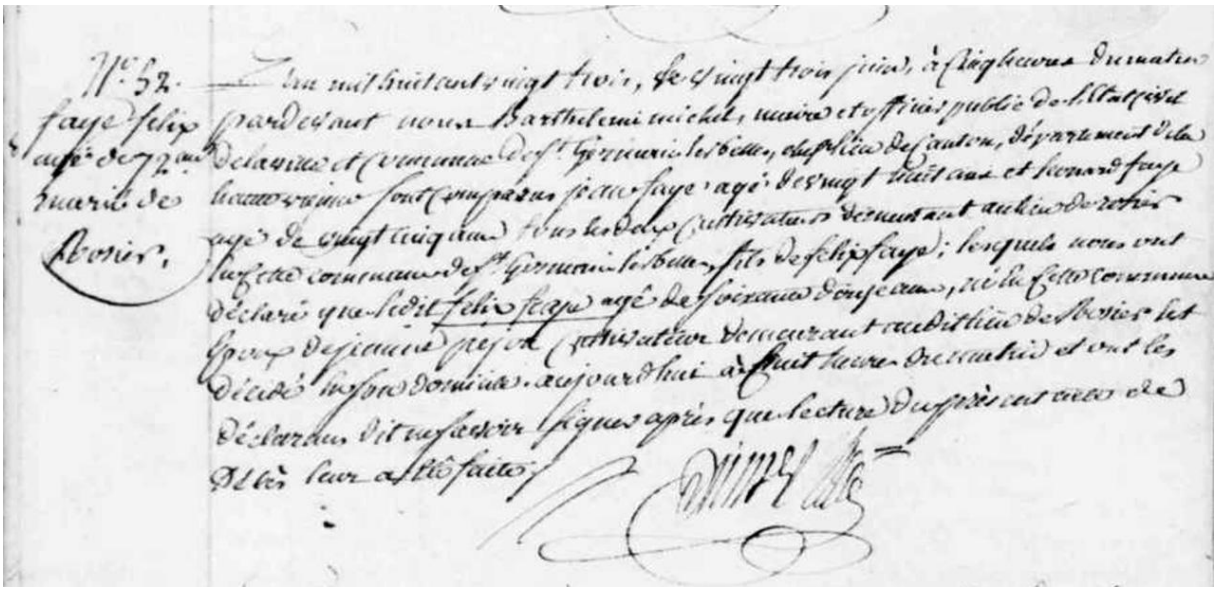

N° 32.
Faye Felix
agé de 72 ans
marié de
Bosier.

L'an mil sept cent soixante trois, le vingt trois juin, à Puycheverus Dumaine
grand est mont nous Barthelemi michel, maire et officier public de la Mairie
de la ville et commune de St Germain les belles, chef lieu de canton, département de la
haute vienne sont comparus en leur personne Faye agé de soixante huit ans et Bernarde Faye
agée de soixante cinq ans tous les deux cultivateurs demeurant au lieu de Bosier
lesquels nous ont
fait leur déclaration de St Germain les belles, fils de feu Faye ; lesquels nous ont
déclaré que ledit Felix Faye agé de soixante douze ans, né la ville commune
de Bosier est
leur fils légitime et naturel décédé ce jourd'hui à huit heures du matin dudit lieu de Bosier et ont les
dits déclarants signé avec nous après que lecture du présent acte leur
a été faite.

Sosa 176-177
FAYE Félix PEJOU Michèle

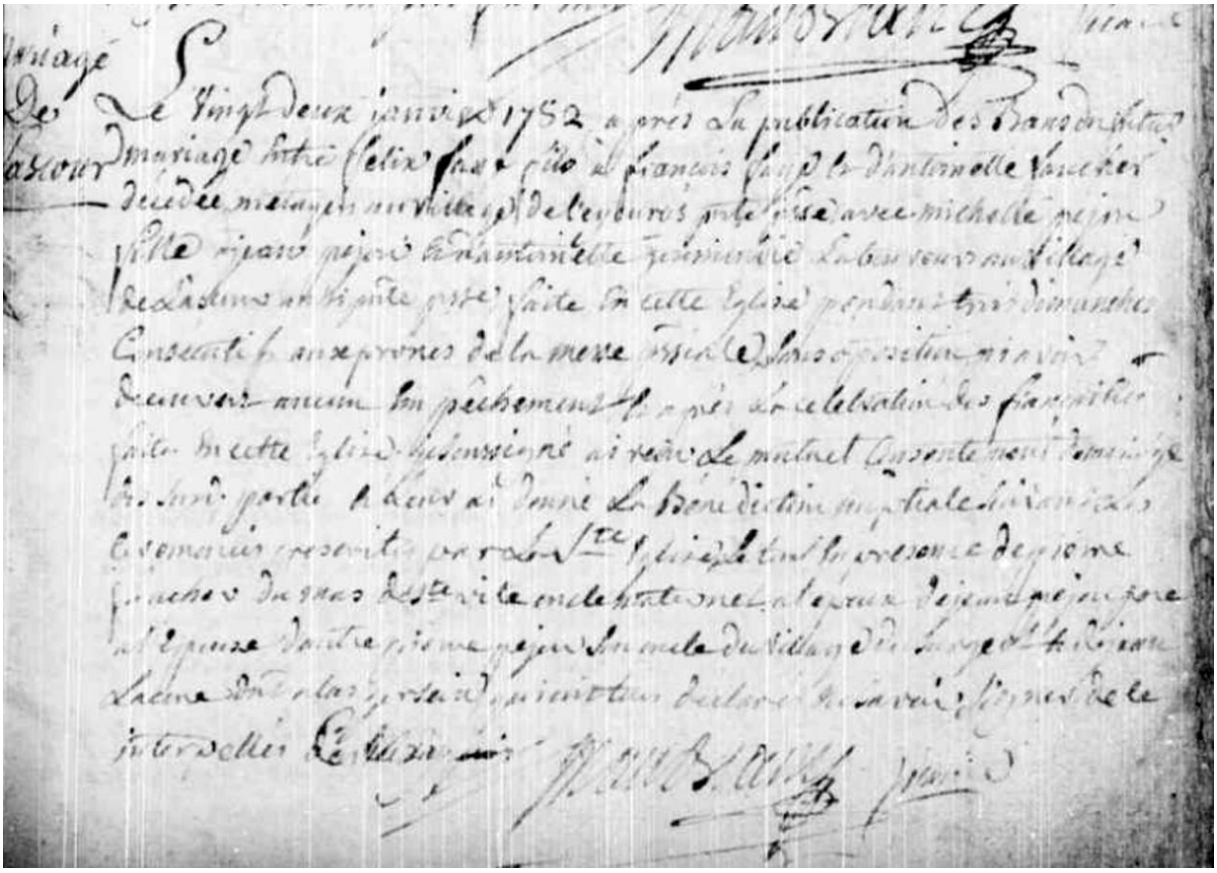

Sosa 177
PEJOU Michèle

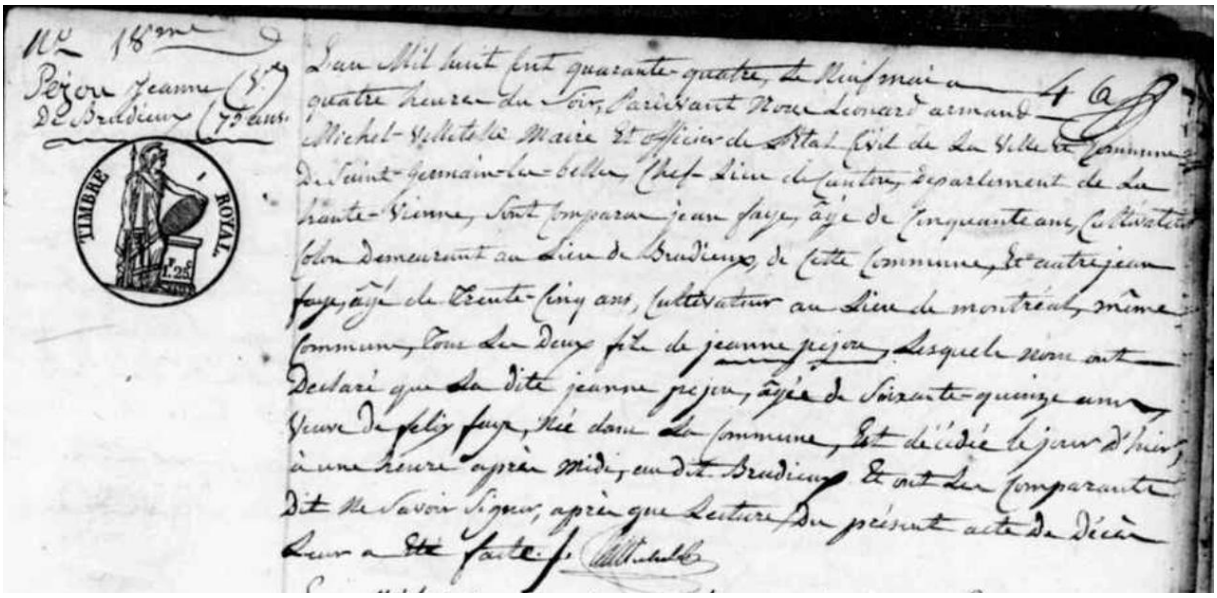

Sosa 178
FAUCHER Louis

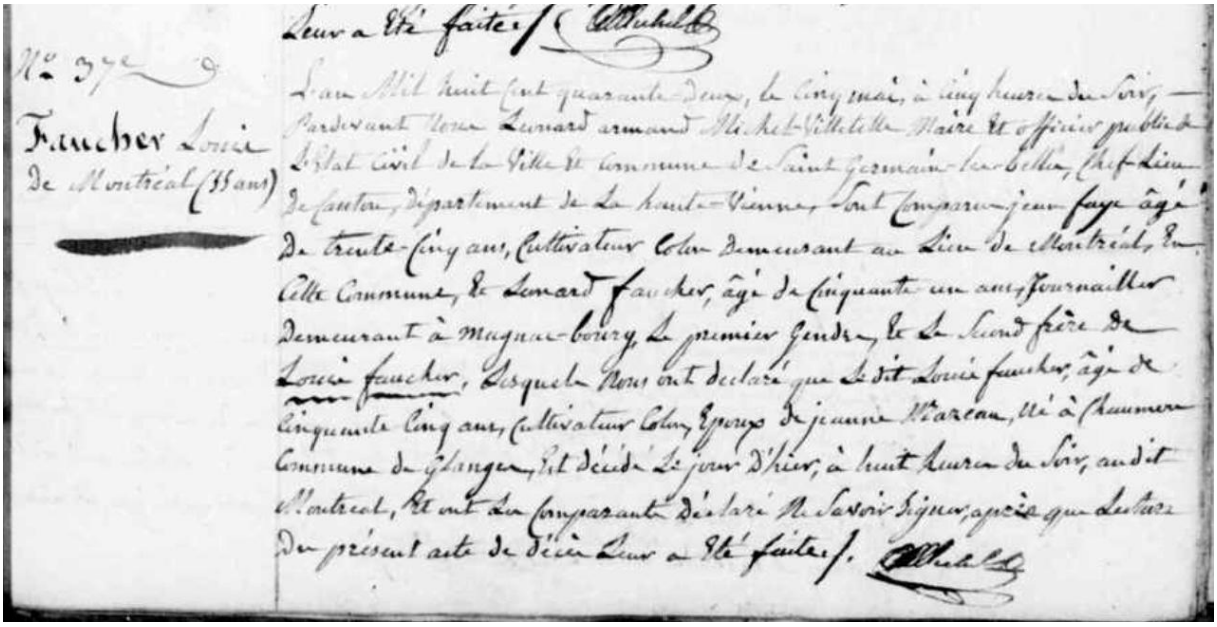

Leur a été faite. /

N° 37e

Faucher Louis
De Montréal (55 ans)

L'an Mil huit cent quarante deux, le cinq mai, à cinq heures du soir, — pardevant Nous Lenard armand Michel Villetelle Maire et officier public de l'Etat Civil de la Ville et Commune de Saint Germain-les-Belles, Chef-Lieu de canton, département de la haute-Vienne, sont comparus jean faye âgé de trente-cinq ans, Cultivateur Colon demeurant au lieu de Montréal, en cette Commune, de Lenard Faucher, âgé de cinquante un ans, journallier demeurant à Magnac-bourg, le premier Gendre, et de Lenard frère de Louis faucher, lesquels Nous ont declaré que le dit Louis faucher, âgé de cinquante cinq ans, Cultivateur Colon, époux de jeanne Marcon, né à Chaumeron Commune de Glanges, est décédé le jour d'hier, à huit heures du soir, au dit Montreal, et ont les comparants déclaré de savoir signer, après que lecture du présent acte de décès Leur a été faite. /.

Sosa 178-179
FAUCHER Louis-MAZEAU Jeanne

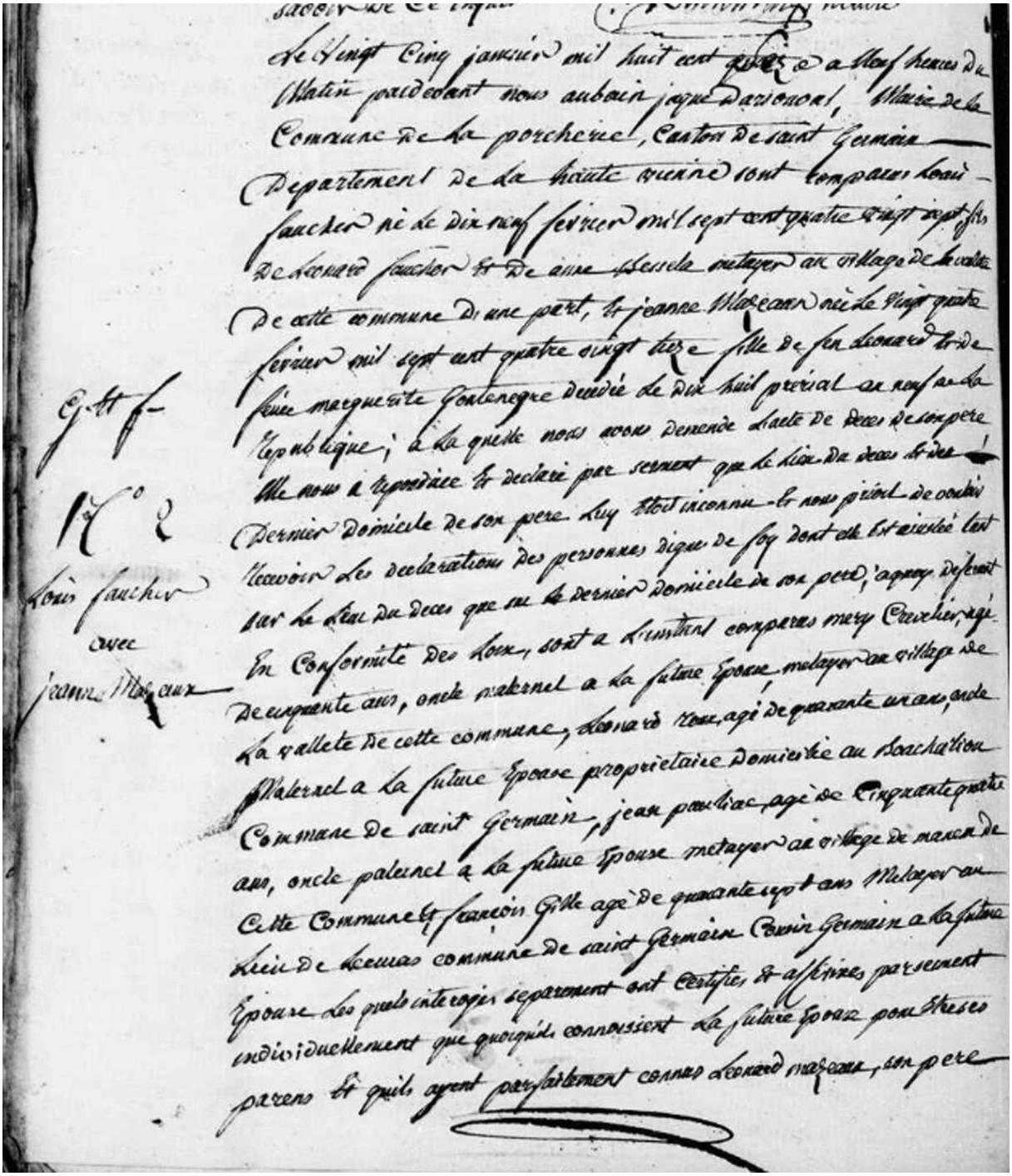

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

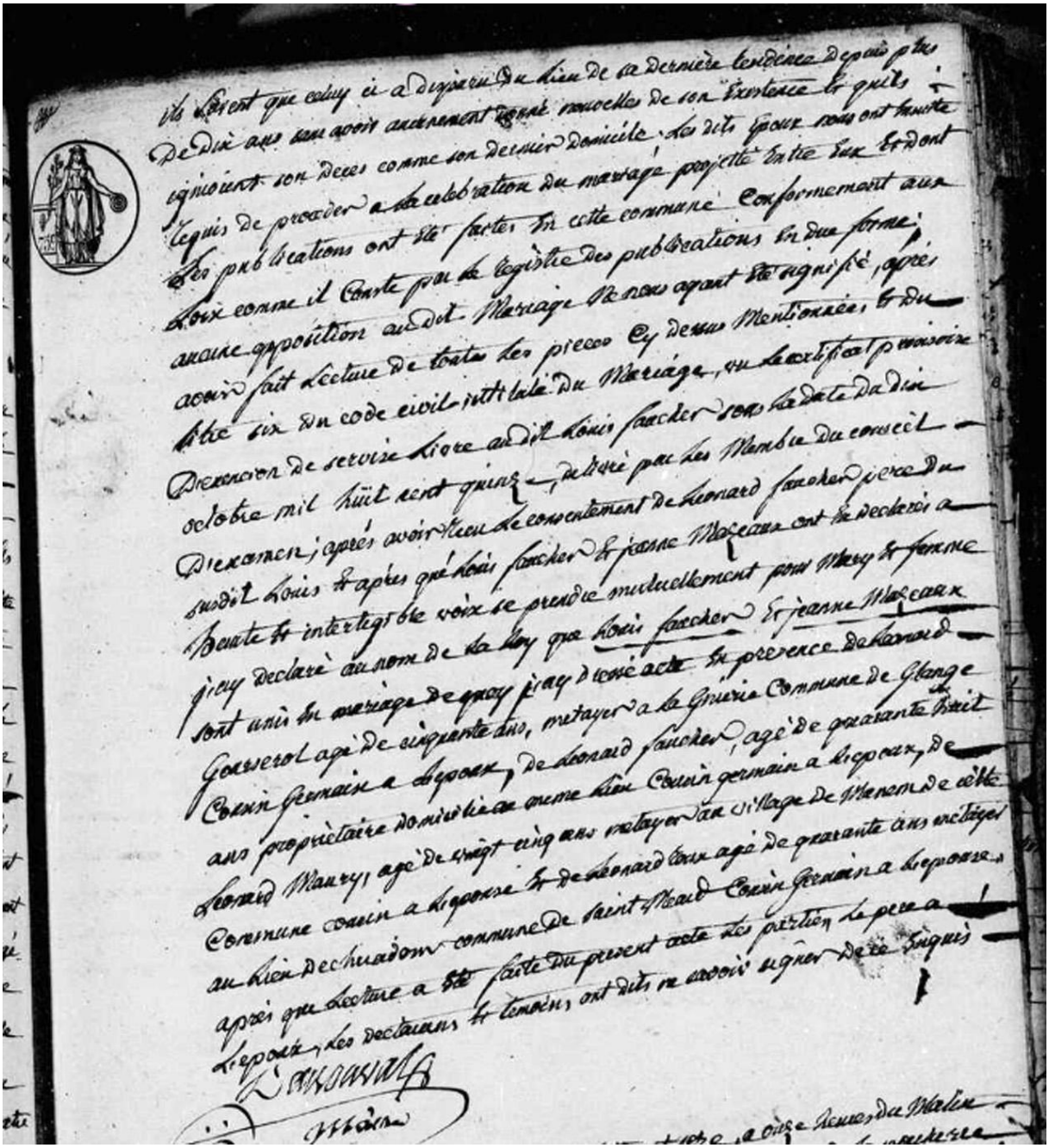

Sosa 179
MAZEAU Jeanne

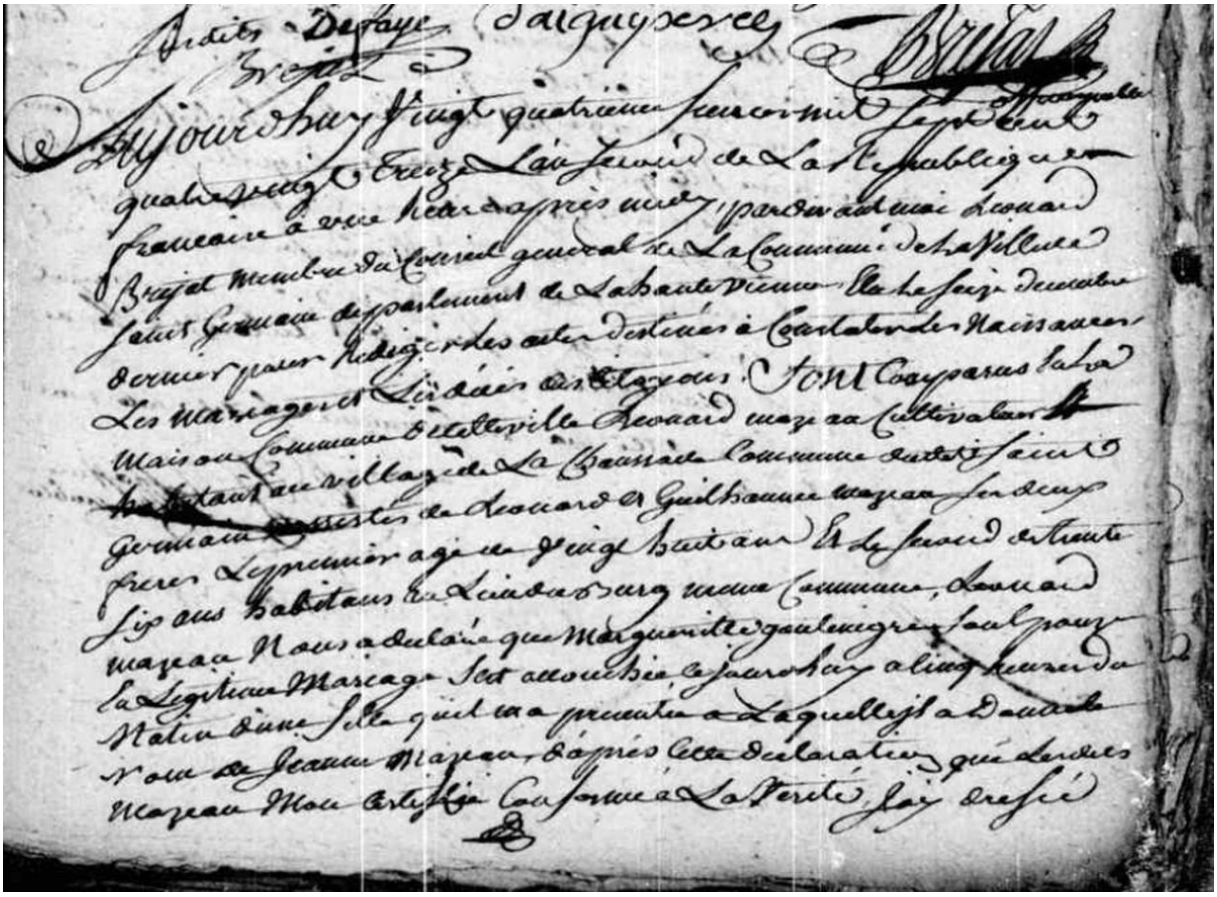

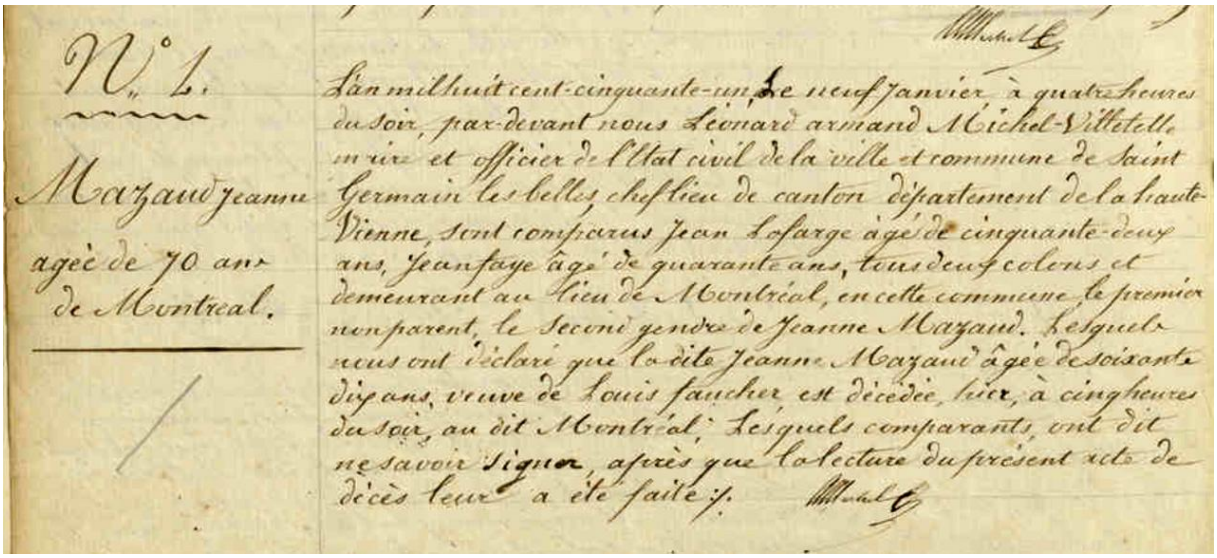

N° 1.

Mazaud Jeanne
agée de 70 ans
de Montreal.

L'an mil huit cent-cinquante-un, le neuf janvier, à quatre heures du soir, par-devant nous Léonard armand Michel-Villetelle maire et officier de l'état civil de la ville et commune de Saint Germain les belles, chef-lieu de canton, département de la haute-Vienne, sont comparus jean Lafarge âgé de cinquante-deux ans, jean faye âgé de quarante ans, tous deux colons et demeurant au lieu de Montréal, en cette commune, le premier mon parent, le second gendre de Jeanne Mazaud. Lesquels nous ont déclaré que ladite Jeanne Mazaud âgée de soixante dix ans, veuve de Louis faucher est décédée, hier, à cinq heures du soir, au dit Montréal. Lesquels comparants, ont dit ne savoir signer, après que la lecture du présent acte de décès leur a été faite.

Sosa 180
FRANCILLOU Guillaume

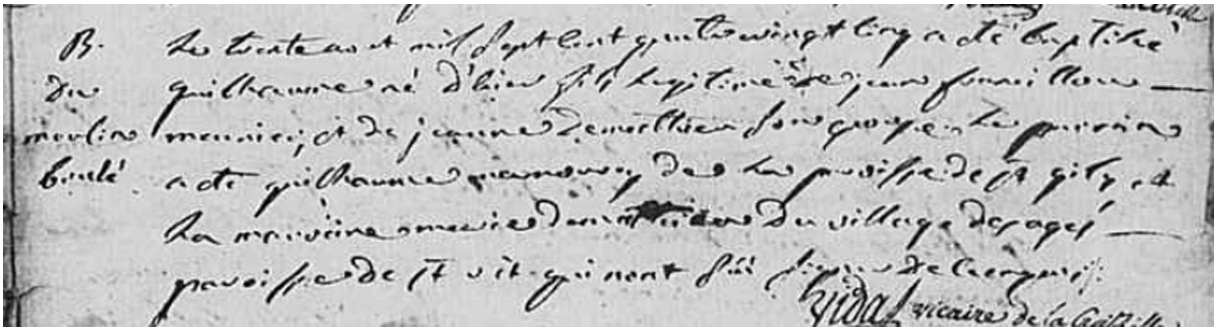

B. Du moulin brulé

Le trente un mil sept cent quatre vingt cinq a été baptisé guillaume né d'hier fils légitime de jean francillou meunier, et de jeanne demeilhan son épouse de la paroisse a été guillaume grandmougin, de la paroisse de la gite, et la marraine femme d'antoine du village de rages paroisse de st vit qui ne sait signer de ce requis

vidal vicaire de la Gu...

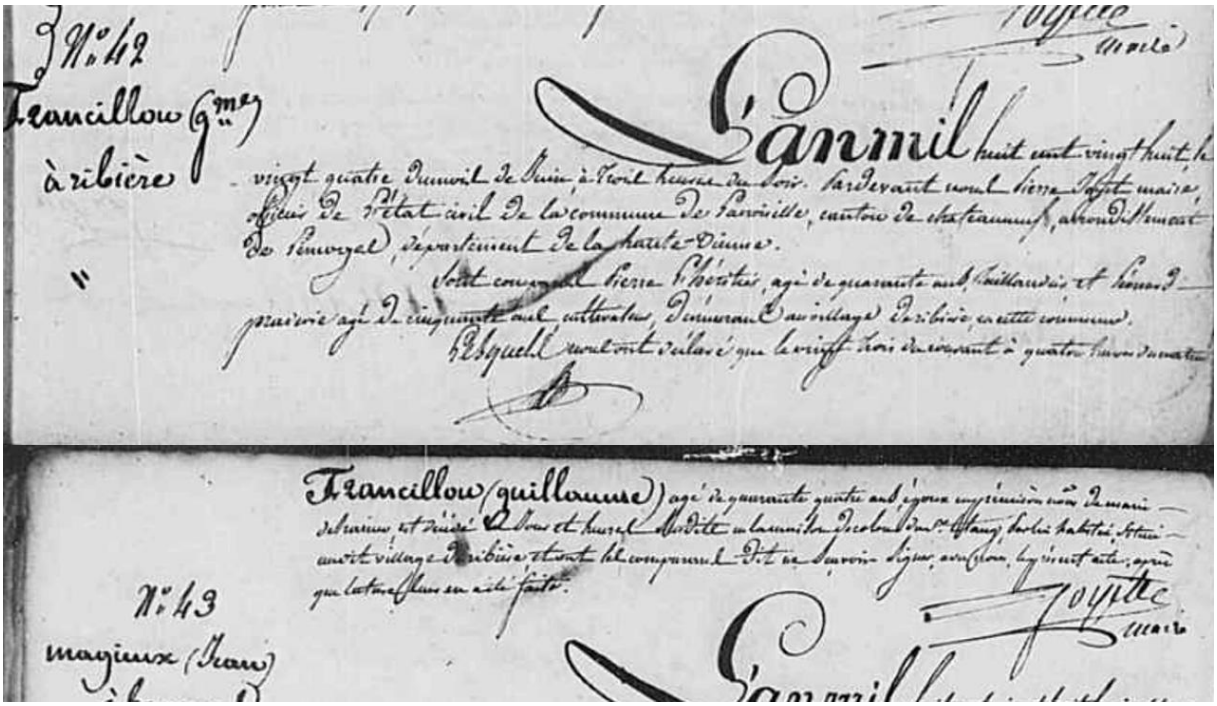

N°42

Francillou (gme) à ribière

Germinal huit cent vingt huit, le vingt quatre Germinal de Midi, à trois heures du soir. Pardevant nous Pierre Joseph maire, officier de l'état civil de la commune de Lanville, canton de Chateauneuf, arrondissement de Limoges, département de la haute Vienne.

Sont comparus Pierre Chevrier, agé de quarante ans, laboureur, et Simon grandvie agé de cinquante ans cultivateur, demeurans au village de ribière, en cette commune.

Lesquels nous ont déclaré que le vingt trois du courant à quatre heures du matin

Voyez Mariage

Francillou (guillaume) agé de quarante quatre ans, cultivateur, veuf de marie delarivière, et décédé ce jour et hier à dix heures du matin, dans sa maison, village de ribière, en cette commune, dit nous avoir déclaré, en présence de, lecture faite et signé avec les déclarans et nous.

N°43

mayeux (Jean)

Voyez Mariage

Germinal

Sosa 180-181
FRANCILLOU Guillaume-DESRAINES Marie

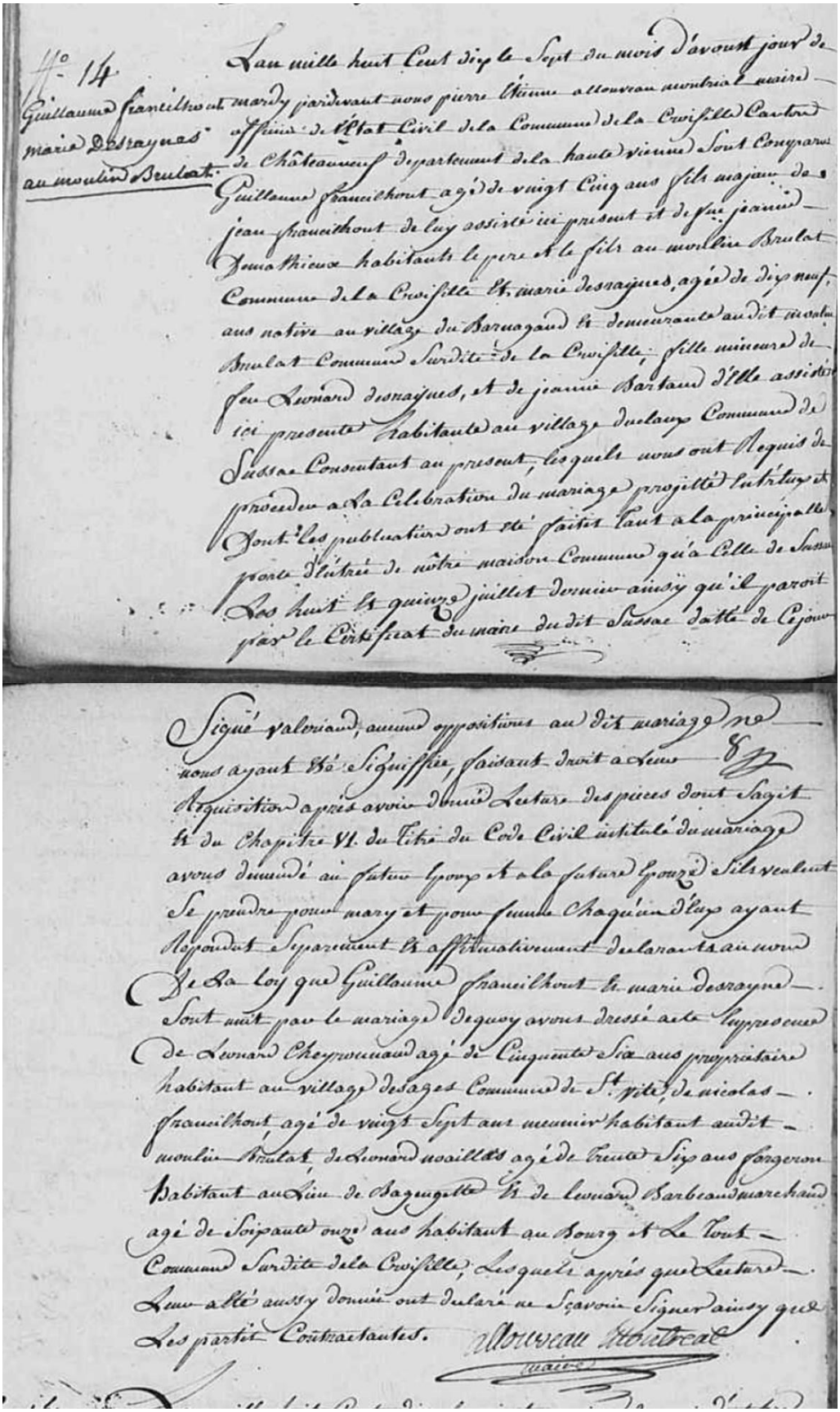

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 181
DESRAINES Marie

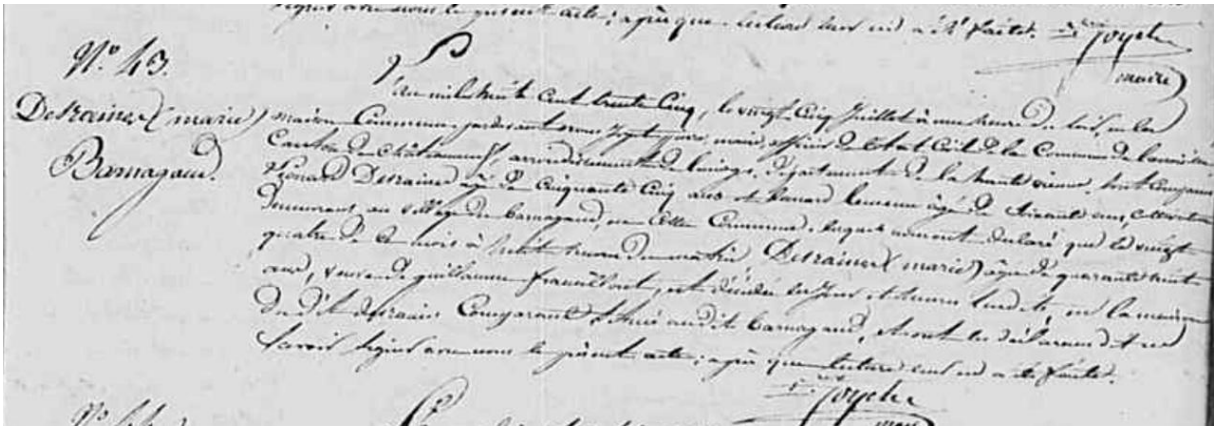

Sosa 182
ALPHONSE Jacques

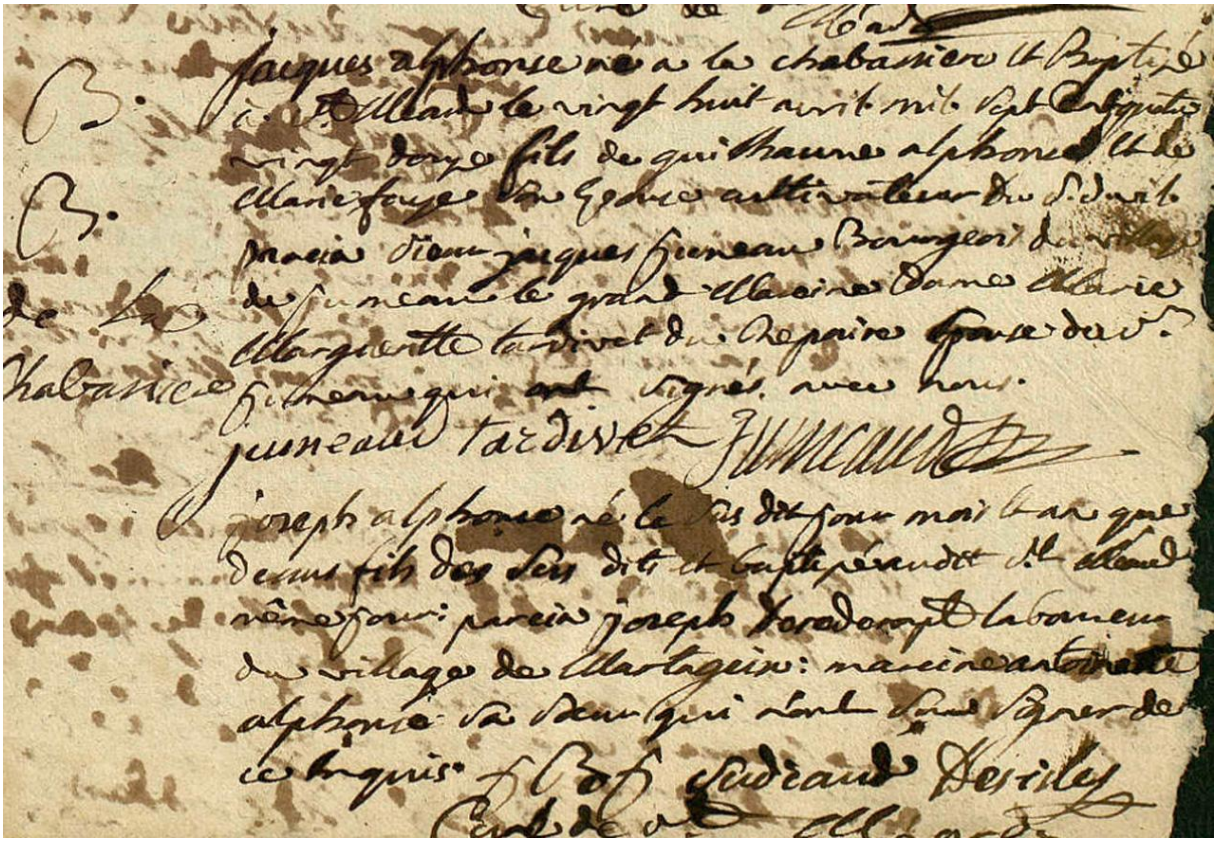

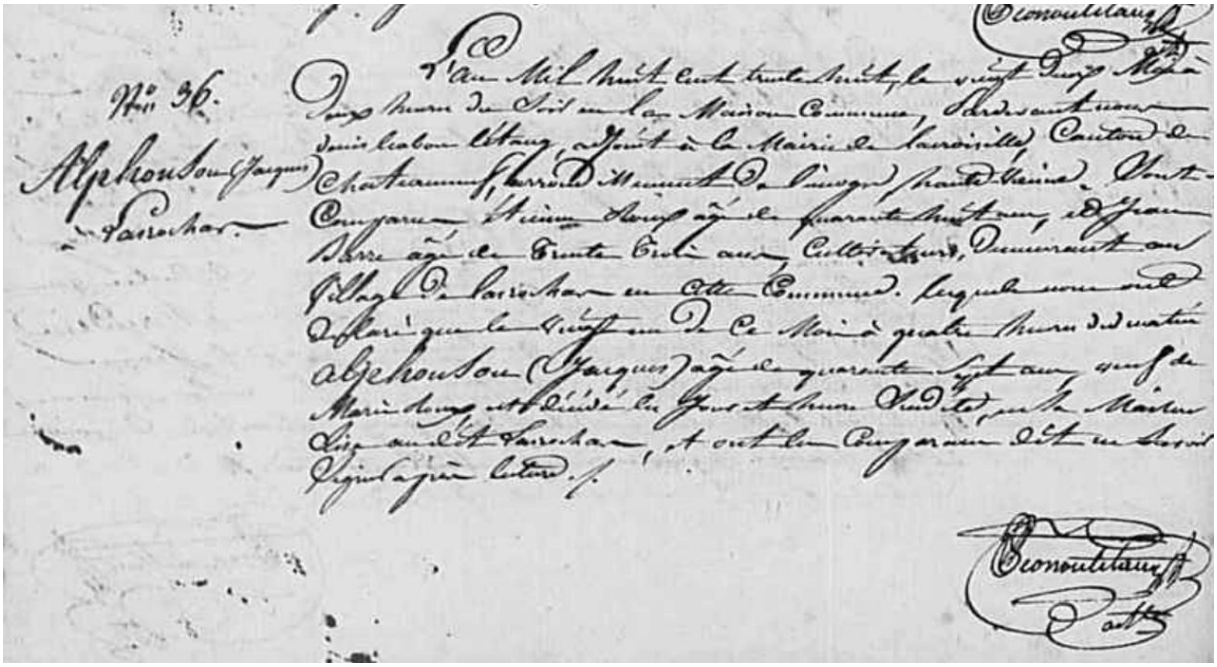

Sosa 182-183
ALPHONSE Jacques-ROUX Marie

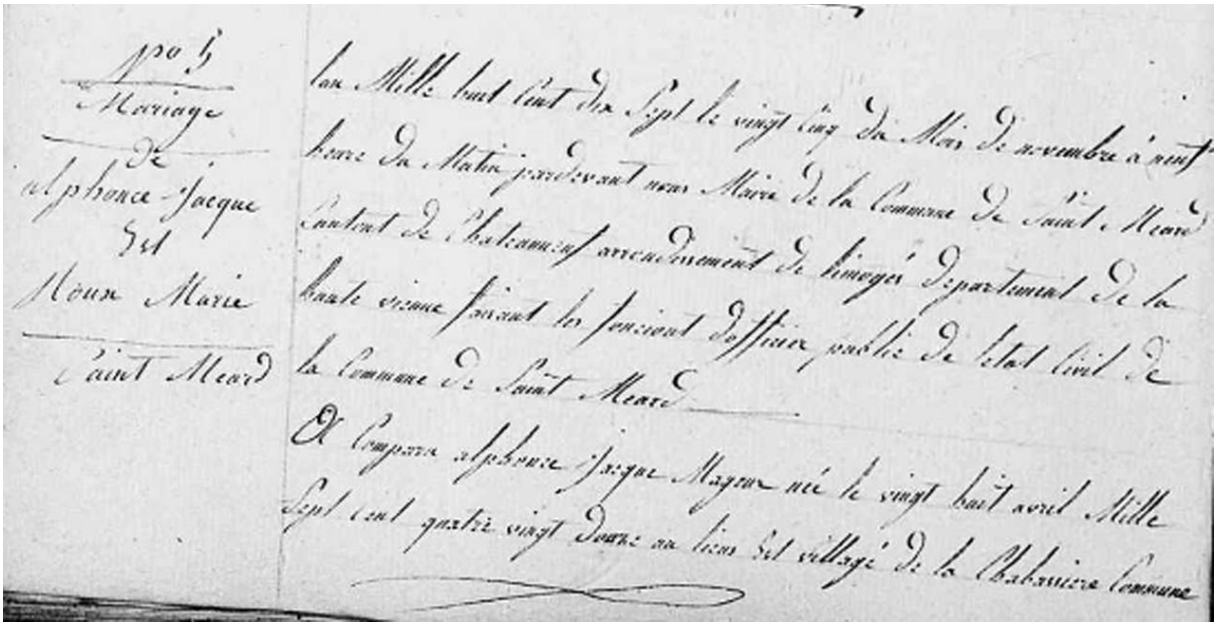

Mariage
De
Alphonse Jacque
Et
Roux Marie
Saint Méard

l'an Mille huit cent Dix Sept le vingt cinq du Mois de novembre à neuf
heure du Matin pardevant nous Maire de la Commune de Saint Méard
Canton de Châteauneuf arrondissement de Limoges Département de la
haute vienne faisant les fonction d'officier public de l'état civil de
la Commune de Saint Méard

A Comparu Alphonse Jacque Majeur né le vingt huit avril Mille
Sept cent quatre vingt Douze au lieu dit village de la Chaussière Commune

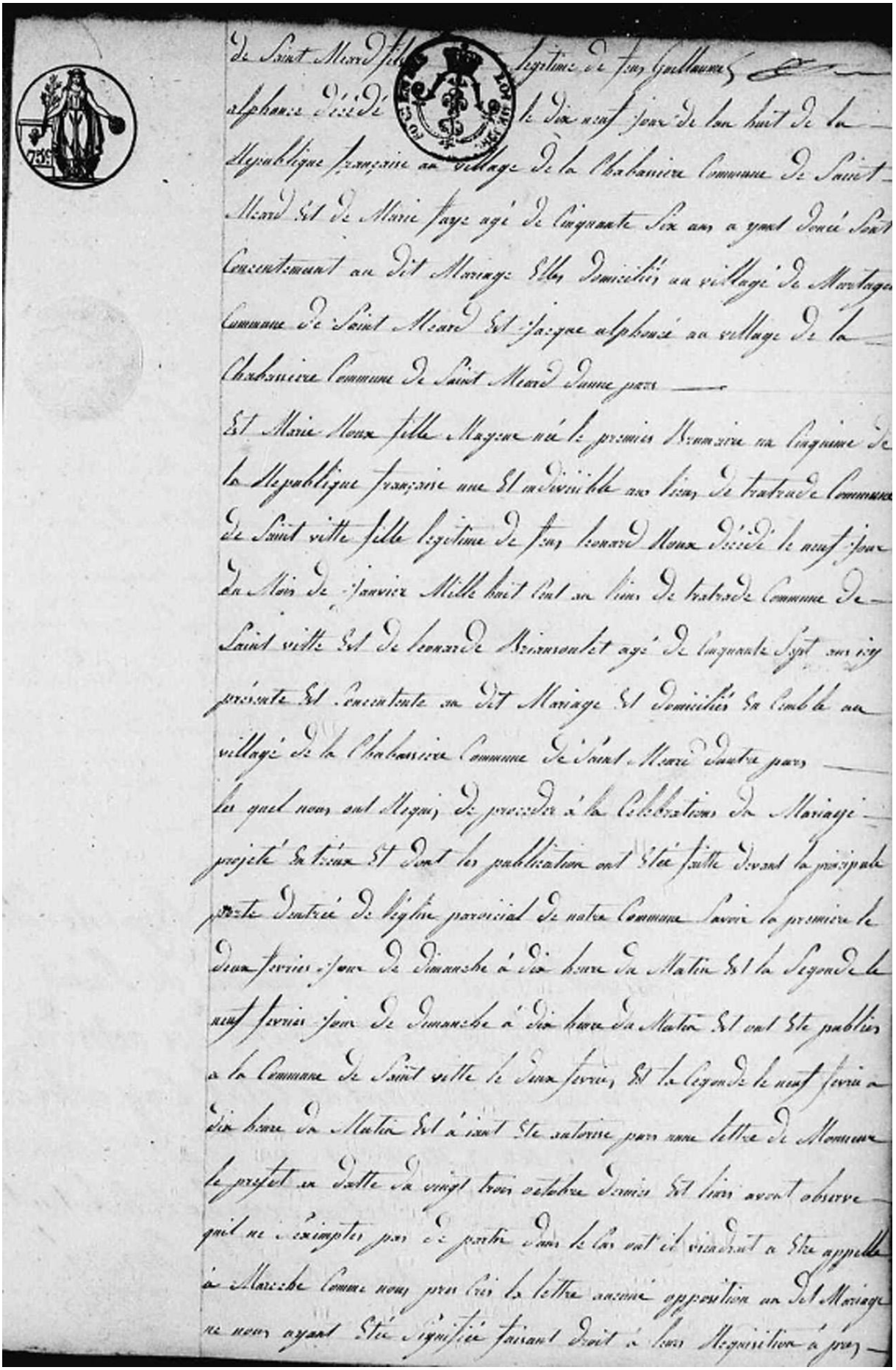

de Saint Méard Fils légitime de feu Guillaume
Alphonse décédé le dix neuf jour de l'an huit de la
République française au village de la Chabanière Commune de Saint-
Méard Et de Marie Faye agé de Cinquante Six ans a ymet donné Son
Consentement au Dit Mariage Elle domiciliée au village de Montagu
Commune de Saint Méard Et Faye alphonsé au village de la
Chabanière Commune de Saint Méard d'une part ——
Et Marie Roux fille Majeure née le premier Brumaire an Cinquième de
la République française une Et indivisible aux lieu de traduire Commune
de Saint vitte fille légitime de feu Léonard Roux décédé le neuf jour
du Mois de Janvier Mille huit Cent un lieu de traduire Commune de
Saint vitte Et de Léonarde Rizemanlet agé de Cinquante Sept ans icy
présente Et Consentante au Dit Mariage Et domiciliée En Emble au
village de la Chabanière Commune de Saint Méard d'autre part ——
les quel nous ont Requis de procéder à la Célébrations du Mariage
projeté En leur Et Dont les publications ont Été faitte Devant la principale
porte D'entrée de Eglise paroissial de notre Commune Savoir la premiere le
Deux Fervier jour de Dimanche à Dix heure du Matin Et la Seconde le
neuf Fervier jour de Dimanche à Dix heure du Matin Et ont Été publiées
a la Commune de Saint vitte le Deux Fervier Et la Seconde le neuf Fervier a
Dix heure du Matin Et a Dont Été Satisfait par une Lettre de Monsieur
le préfet en Datte du vingt trois octobre Dernier Et lieu avant observe
quil ne Existoit pas de Empechement Dirimant le Lien qui Eut Pu Etre appellé
à Marcher Comme nous pres Cri la lettre aucune opposition au Dit Mariage
ne nous ayant Été Signifiée faisant Droit à leur Requisition a pres —

Sosa 183
ROUX Marie

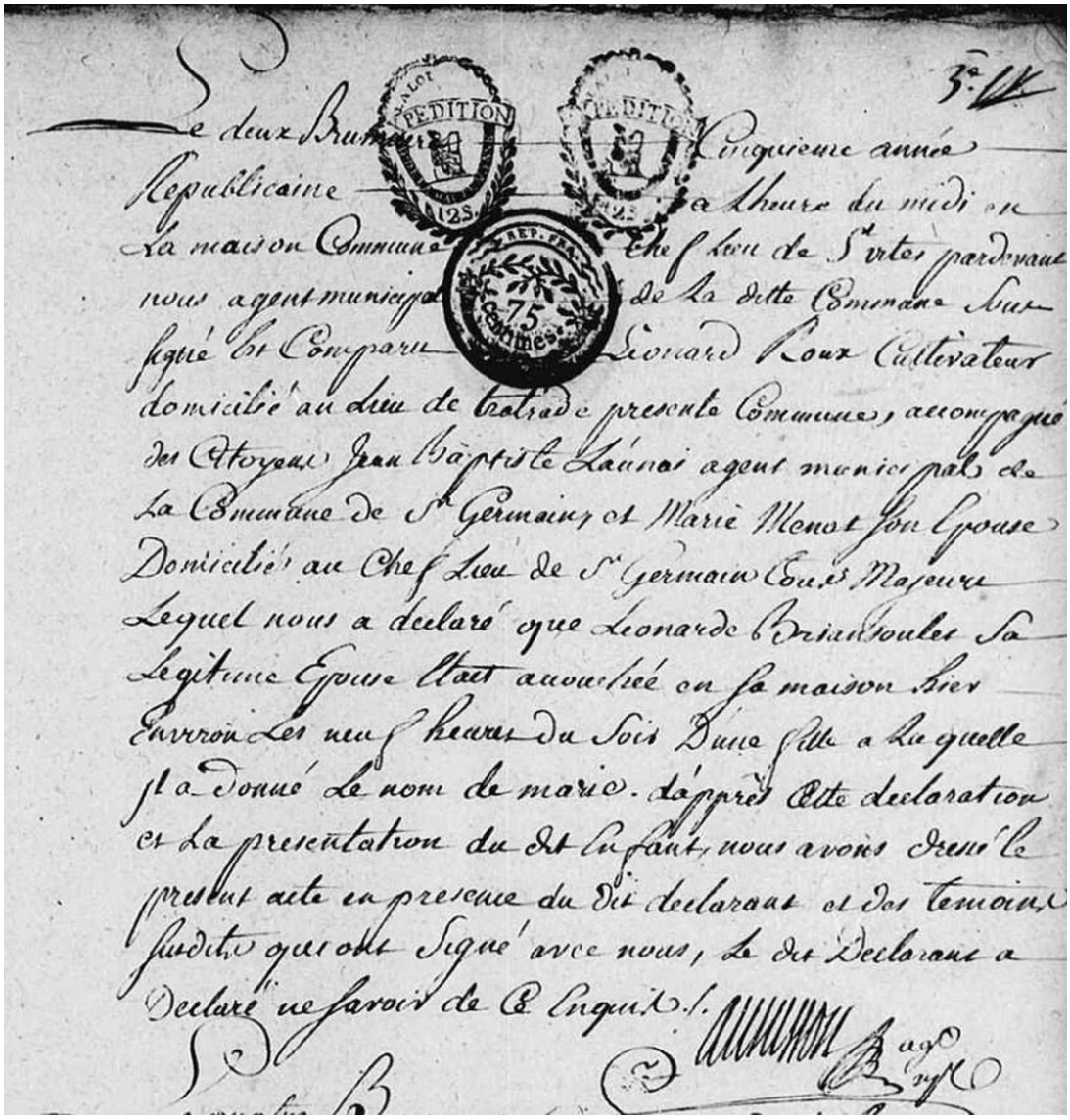

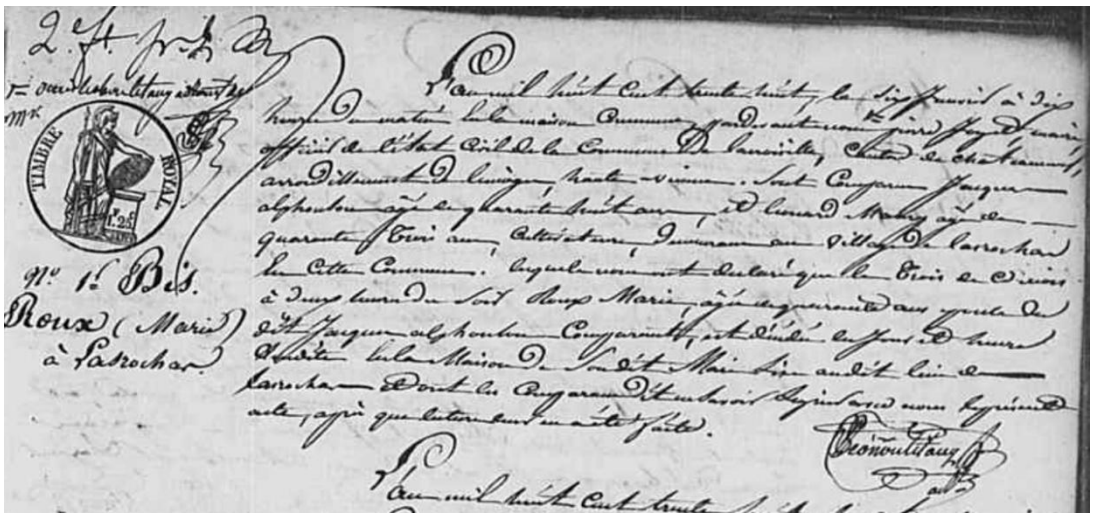

Sosa 184
GEOFFRE Léonard

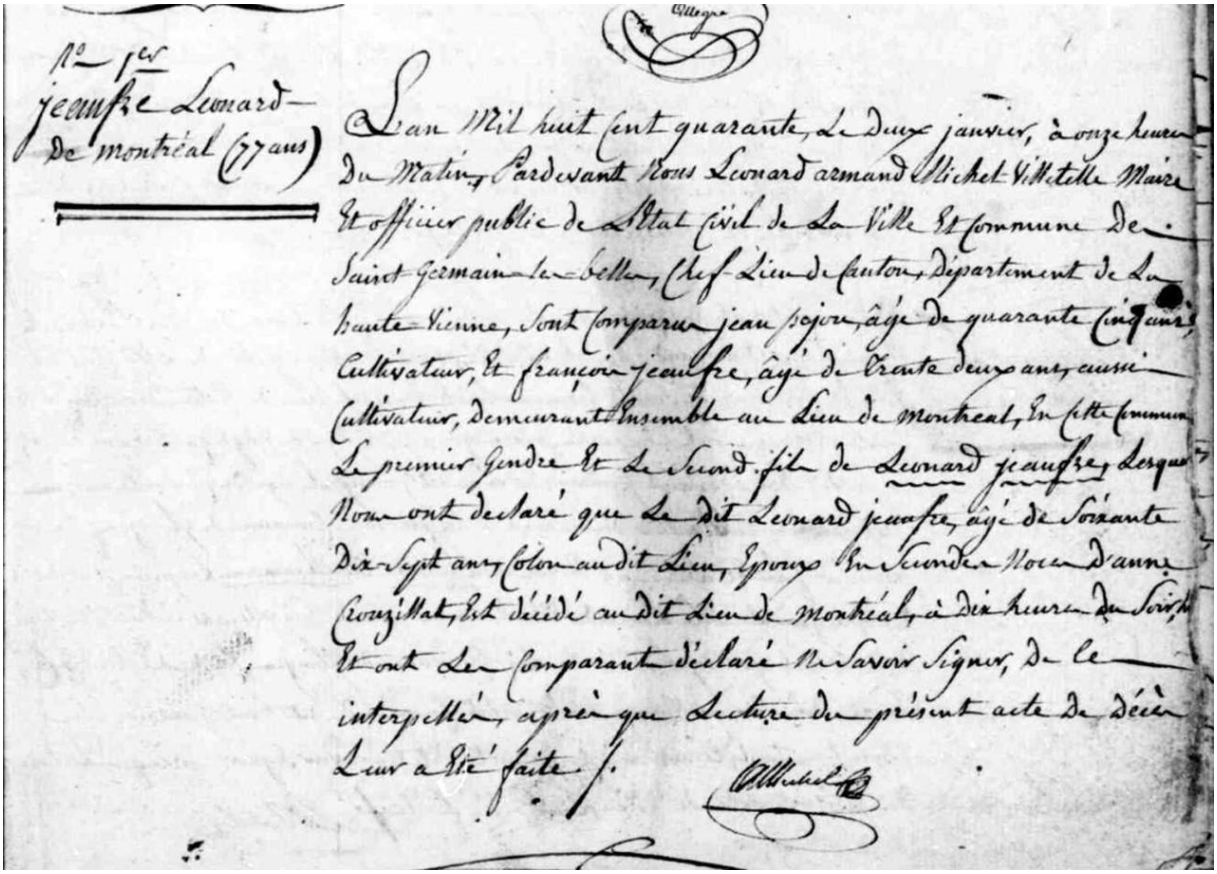

N° 1er
Jeaufre Leonard
de Montréal (77 ans)

L'an Mil huit cent quarante, le deux janvier, à onze heures
du Matin, Pardevant Nous Leonard armand Michel Villetelle Maire
et officier public de l'Etat civil de la Ville et Commune de
Saint Germain-les-Belles, Chef-Lieu de Canton, Département de la
haute Vienne, Sont Comparus jean Pejore, âgé de quarante cinq ans,
Cultivateur, Et françois jeaufre, âgé de trente deux ans, aussi
Cultivateur, demeurant Ensemble au Lieu de Montreal, En cette Commune
Le premier Gendre Et le Second fils de Leonard jeaufre, Lesquels
Nous ont declaré que le dit Leonard jeaufre, âgé de Soixante
dix-Sept ans, Colon au dit Lieu, Epoux en Secondes Noces d'anne
Crouzillat, Est décédé au dit Lieu de Montréal, à dix heures du Soir,
Et ont les Comparants déclaré ne Savoir Signer, de ce
interpellés, après que Lecture du présent acte de décès
Leur a été faite. J.

Sosa 185
CROUSILLAC Catherine

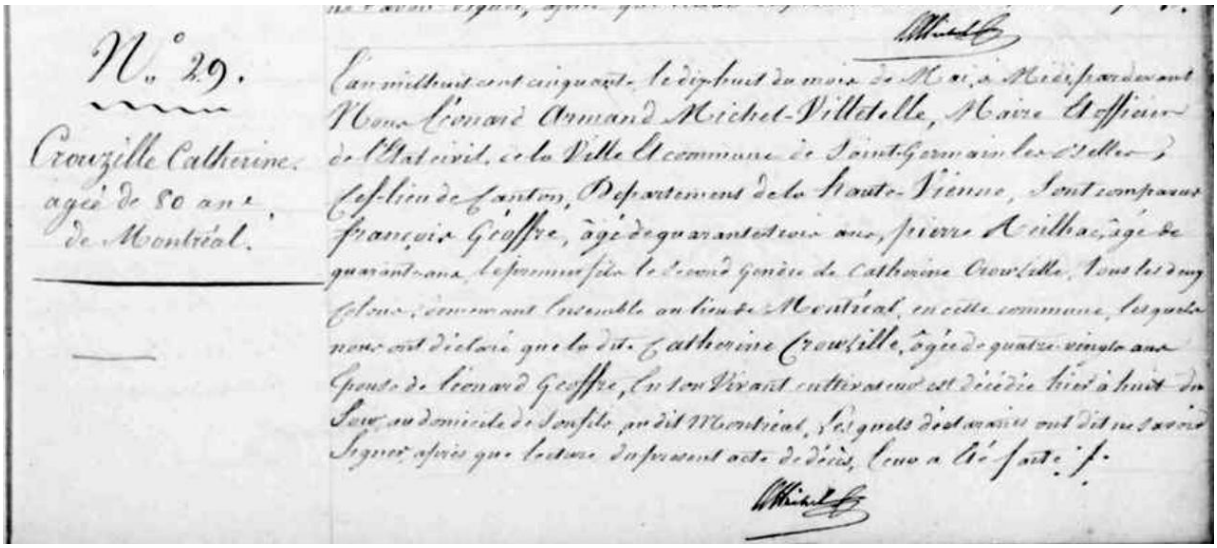

N° 29.

Crouzille Catherine
agée de 80 ans
de Montréal.

L'an mil huit cent cinquante le dix-huit du mois de Mai à Midi pardevant
Nous Leonard Armand Michel-Villetelle, Maire et officier
de l'Etat civil de la Ville et commune de Saint-Germain les Belles,
Chef-lieu de Canton, Département de la Haute-Vienne, Sont comparus
françois Geoffre, âgé de quarante trois ans, pierre Veilhac, âgé de
quarante-sept ans, Le premier fils et Second Gendre de Catherine Crouzille, tous les deux
Colons, Demeurant Ensemble au lieu de Montréal, en cette commune, lesquels
nous ont declaré que la dite Catherine Crouzille, âgée de quatre-vingts ans
Epouse de Leonard Geoffre, Cultivateur est décédée hier à huit du
Soir, au domicile de Sondit, au dit Montréal, Lesquels déclarants ont dit ne savoir
Signer, après que lecture du présent acte de décès, leur a été faite. J.

Sosa 184-185
GEOFFRE léonard-CROUSILLAC Catherine

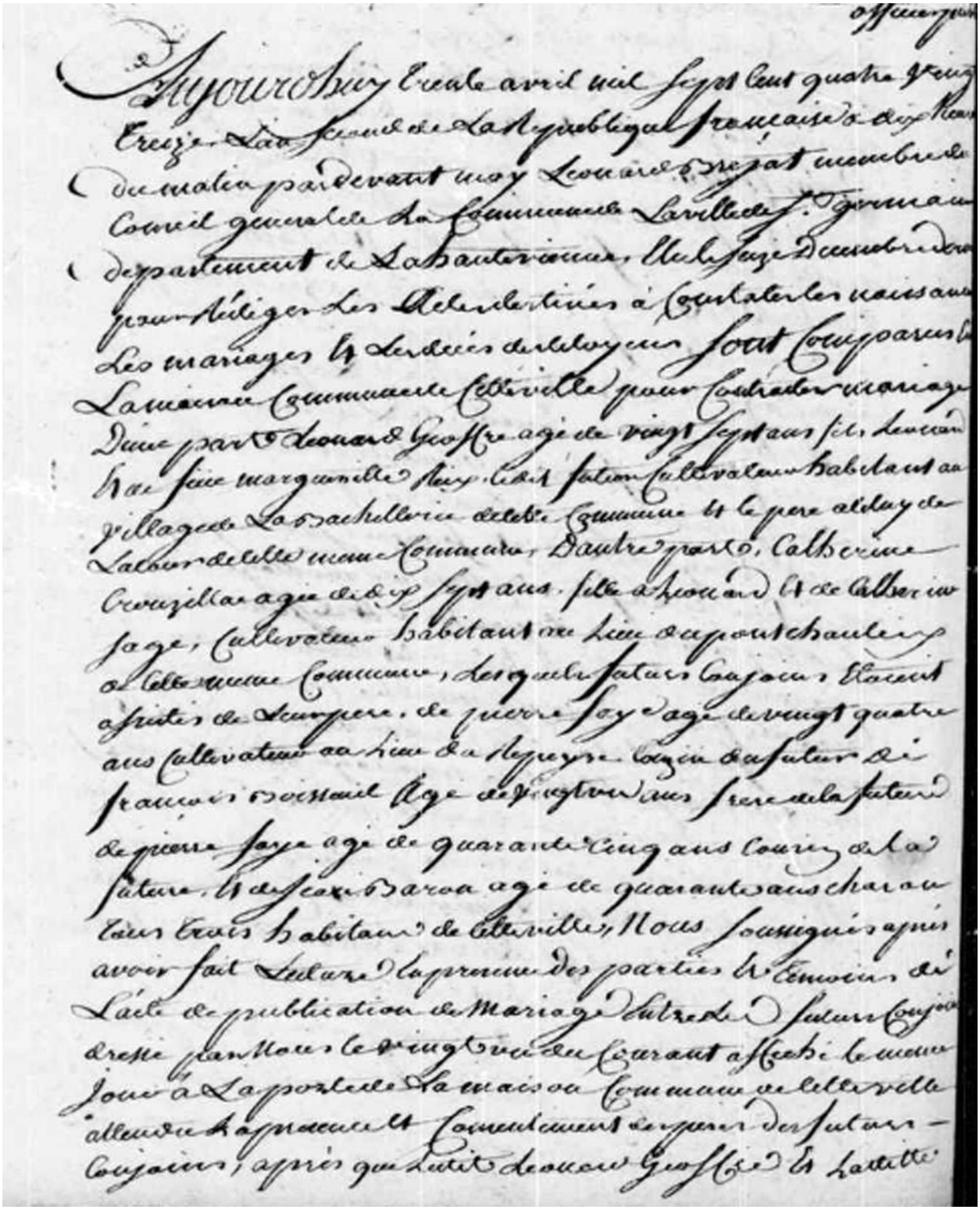

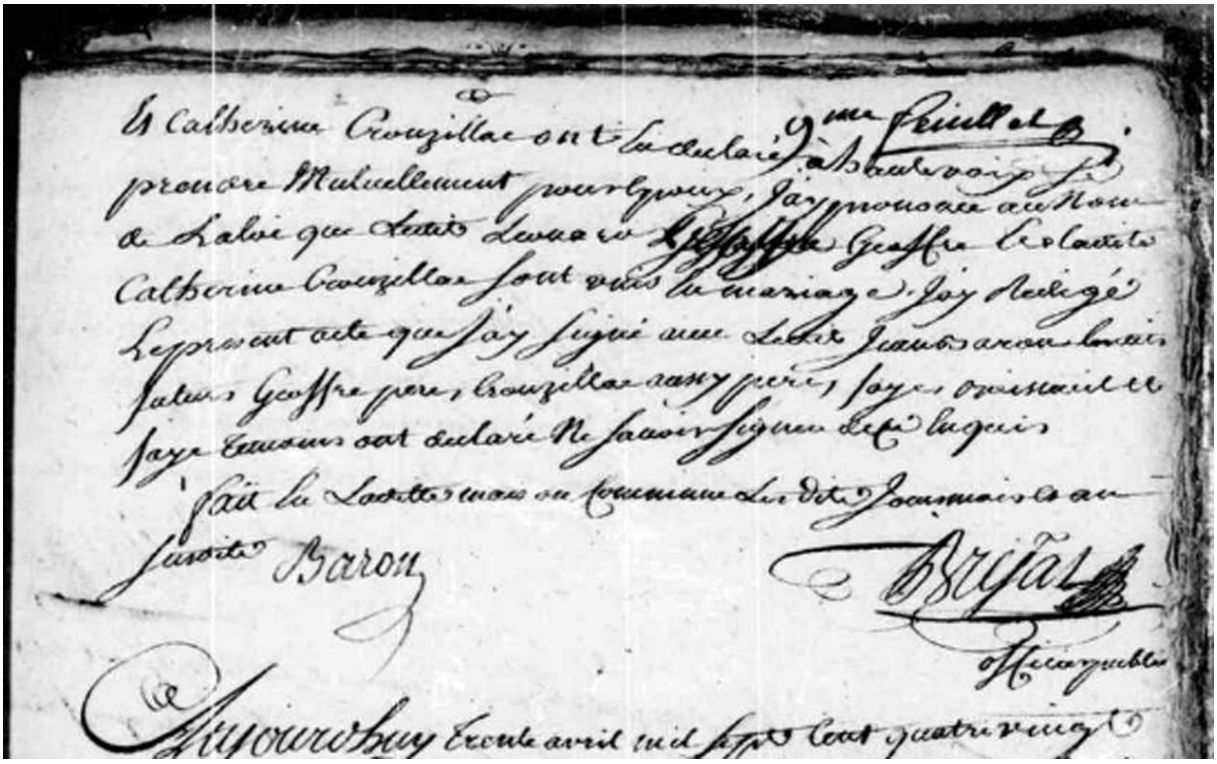

Sosa 186
NOUAILHAS Léonard

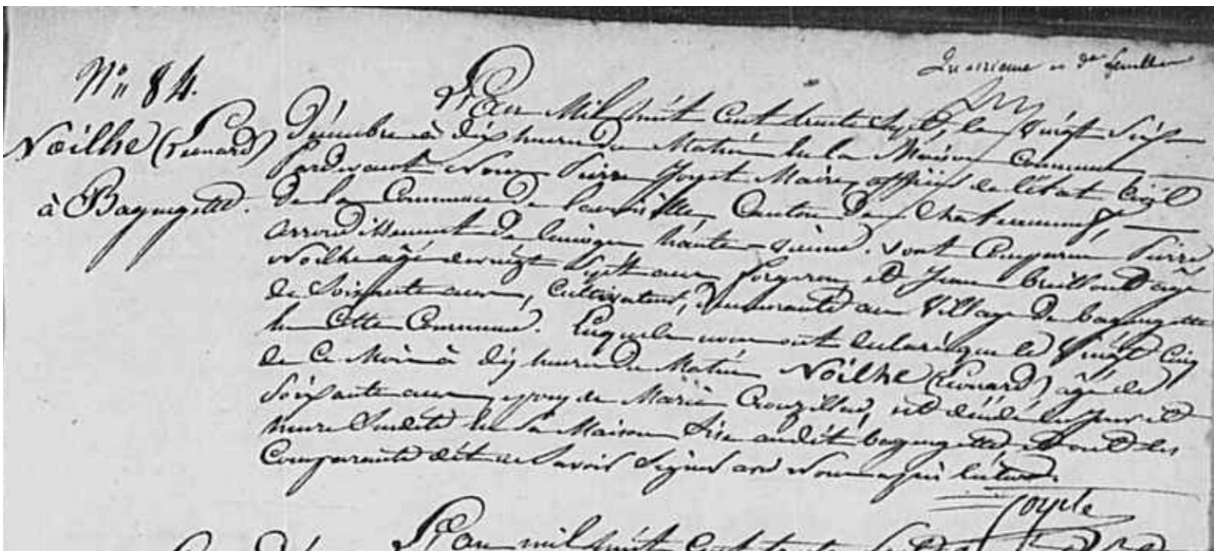

Sosa 186-187
NOUAILHAS Léonard-CROUZILLAC Marie

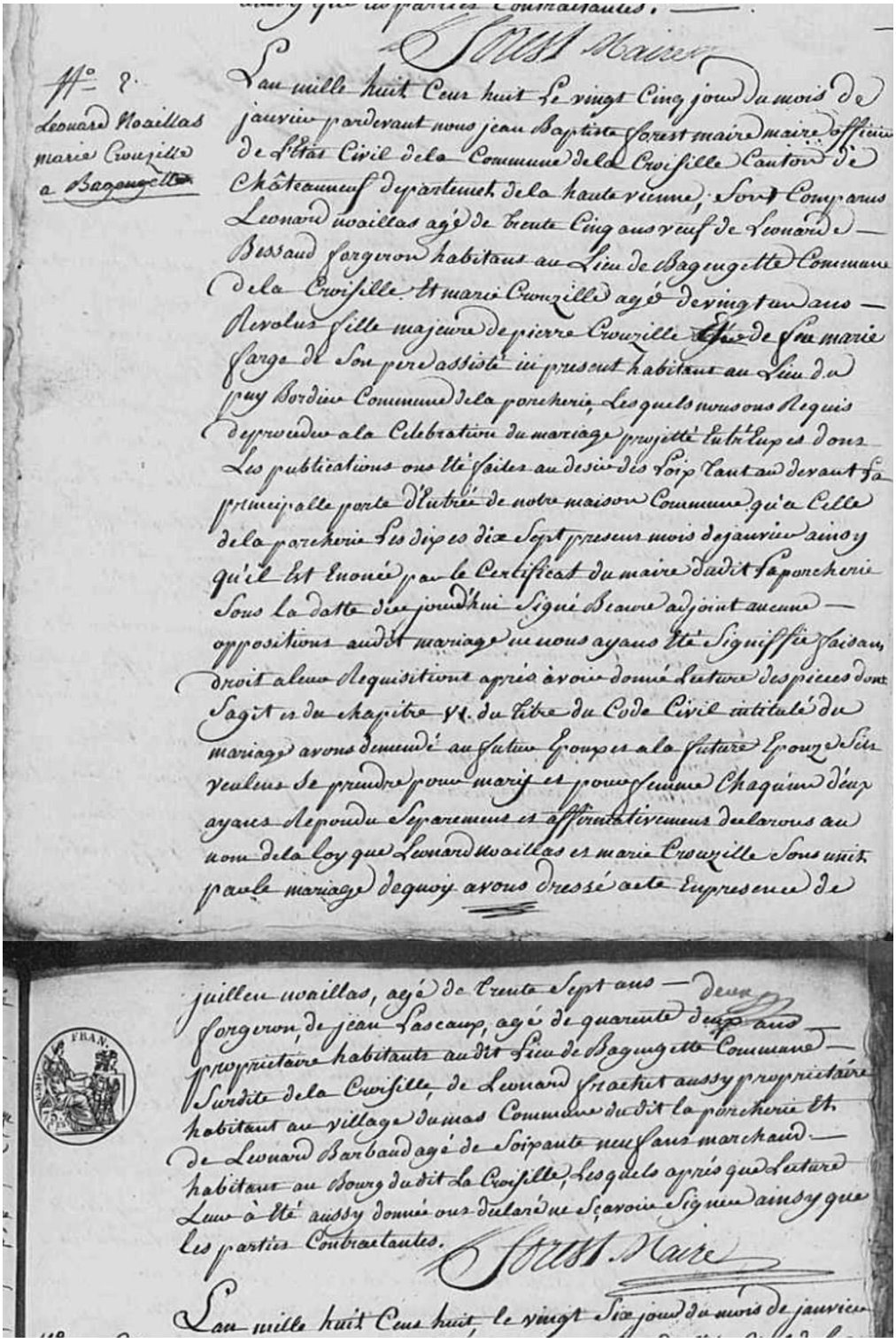

Ff° 8.
Leonard Nouailhas
marie Crouzille
a Bagnagette

Sous Maire

L'an mille huit Cens huit Le vingt Cinq jour du mois de
janvier pardevant nous jean Baptiste Sorest maire officier
de l'état Civil de la Commune de la Croisille Canton de
Châteauneuf Departement de la haute vienne, sont Comparus
Leonard nouailhas agé de trente Cinq ans veuf de Leonard
Bessaud Sargeron habitans au Lieu de Bagnagette Commune
de la Croisille Et marie Crouzille agé de vingt un ans
Revolus fille majeure de pierre Crouzille Sieur de Sa marie
Sarge de Son pere assisté in present habitant au Lieu de
puy Bordier Commune de la porcherie, Les quels nous ons Requis
de proceder a la Celebration du mariage projetté Entr'eux et dont
Les publications ont été faites au desir des loix tant au devant de la
principalle porte d'Entrée de notre maison Commune qu'a Celle
de la porcherie Les dites dix Sept present mois de janvier ainsy
qu'il Est Enoncé par le Certificat du maire dudit la porcherie
Sous la datte de ce jourd'hui Signé Beauve adjoint aucune
oppositions audit mariage ne nous ayans été Signifiés faisant
droit a leurs Requisitions après avoir donné Lecture des pieces dont
Sagit et du chapitre VI. du Titre du Code Civil intitulé du
mariage avons demandé au futur Epoux et a la future Epouse Sils
veulent se prendre pour mari et pour femme Chacun d'eux
ayans Repondu Separement et affirmativement nous declarons au
nom de la loy que Leonard Nouailhas et marie Crouzille Sont unis
par le mariage dequoy avons dressé acte En presence de

juillen nouailhas, agé de trente Sept ans — deux
Sergeron, de jean Lascaux, agé de quarante deux ans
proprietaire habitants audit Lieu de Bagnagette Commune
Susdite de la Croisille, de Leonard Grachet aussy proprietaire
habitant au village du mas Commune dudit la porcherie Et
de Leonard Barbaud agé de Soixante neuf ans marchand
habitant au Bourg dudit La Croisille, Les quels après que Lecture
Leur a été aussy donné ous dulard ne Sçavoir Signé ainsy que
les parties Contractantes.

Sous Maire

L'an mille huit Cens huit le vingt Six jour du mois de janvier

Sosa 187
CROUZILLAC Marie

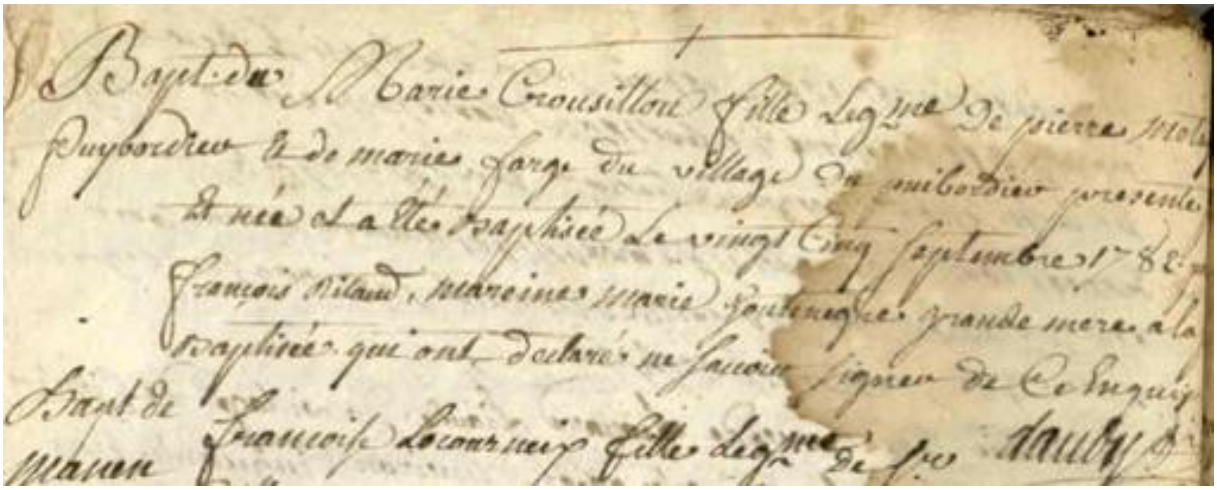

Bapt.e de Marie Crousillon fille Legme de pierre Mol
Puyboreau & de marie forge du village de Combedieu presente
et née le 24e baptisée le vingt cinq septembre 1788
François Milaud, marraine marie Fontenaud grande mere a la
baptisée qui ont declaré ne savoir signer de ce requis
Bapt de
Marie Françoise Lecourieux fille Legme de Jno Dauby

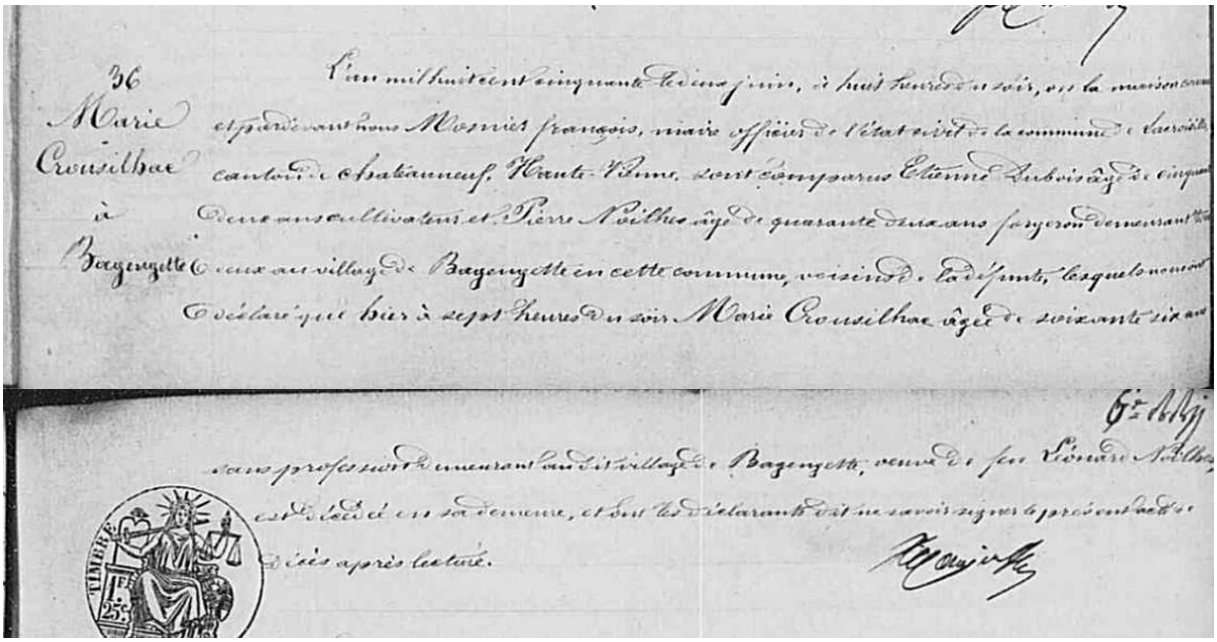

36
Marie Crousilhac à Bazengette

L'an mil huit cent cinquante deux juin, à huit heures du soir, en la maison comm
et par devant nous Morries françois, maire officier de l'état civil de la commune de Lacroix
canton de Chateauneuf, Haute-Vienne, sont comparus Etienne Dubois âgé de cinqua
deux ans cultivateur et Pierre Poilhes âgé de quarante deux ans paysan demeurant tou
deux au village de Bazengette en cette commune, voisins de la défunte, lesquels nous ont
déclaré que hier à sept heures du soir Marie Crousilhac âgée de soixante six ans

sans profession demeurant dans ce village de Bazengette, veuve de feu Pierre Poilhes
est décédée en sa demeure, et ont les déclarants dit ne savoir signer après lecture faite.

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 188
PAULHAT Pierre

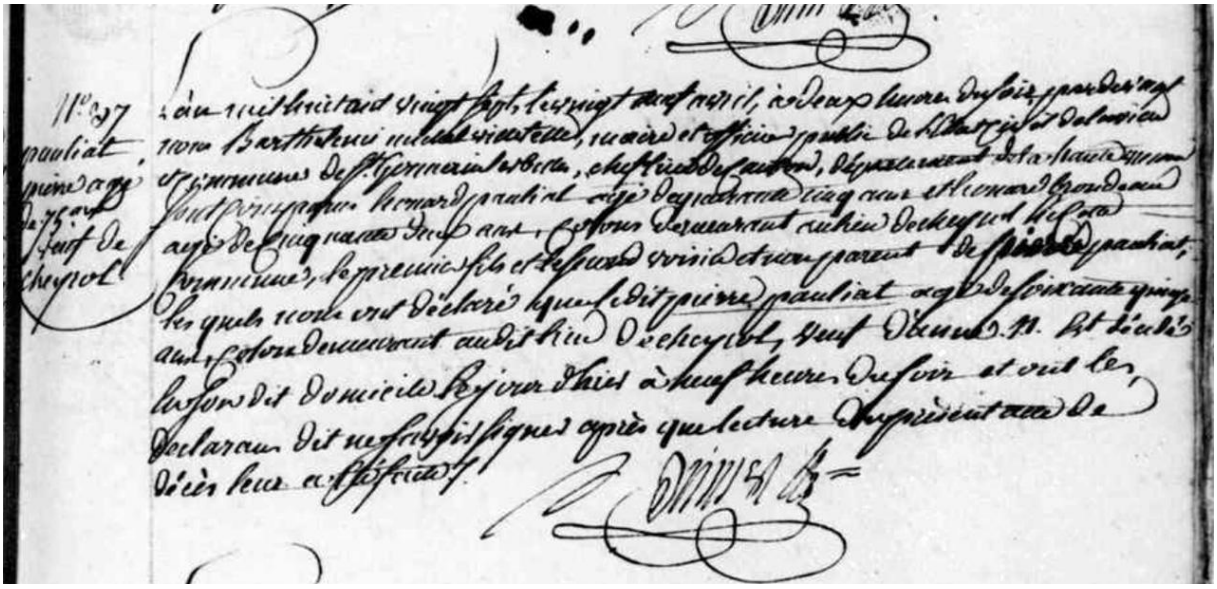

Sosa 188-189
PAULHAT Pierre-BERLAND Anne

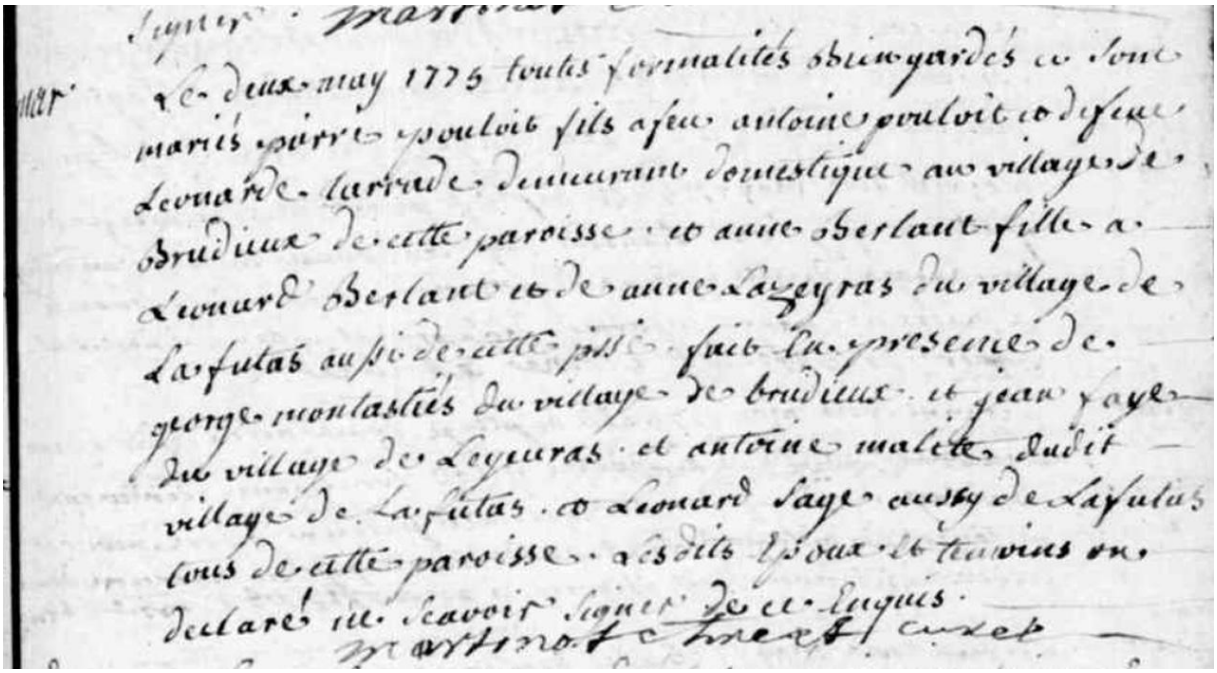

Sosa 189
BERLAND Anne

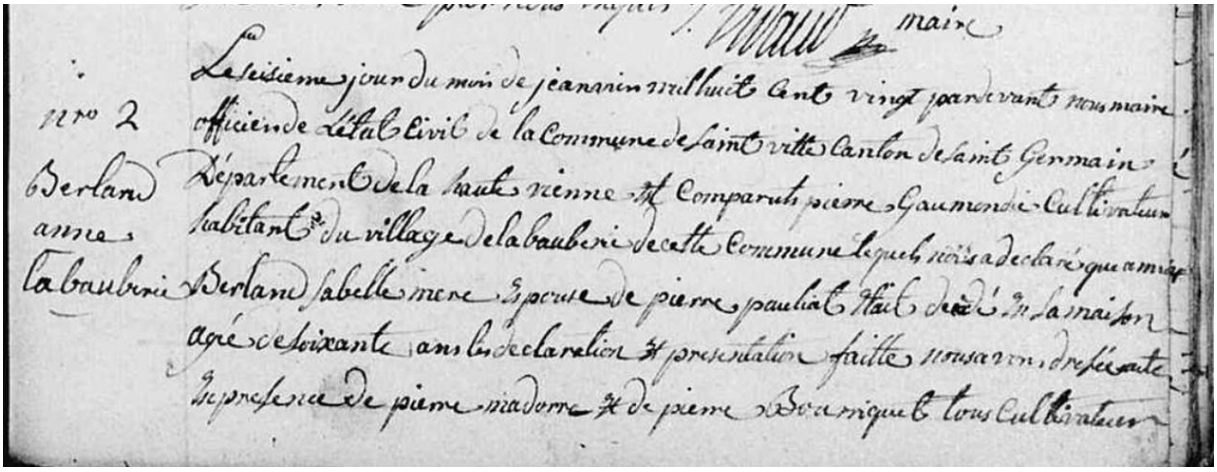

nro 2
Berland
anne
La Baubrie

maire

Le seizieme jour du mois de janvier mil huit cent vingt par devant nous maire
officier de l'état civil de la Commune de saint Vitte canton de saint Germain
Département de la haute vienne Se Comparut pierre Gaumondie Cultivateur
habitant du village de la Baubrie de cette Commune lequel nous a declaré que ce jourd'hui
Berland Isabelle mere Epouse de pierre paulhiat Tisserand dans sa maison
agée de soixante ans lui declaration et presentation faite nous avons dressé acte
de presence de pierre madorne et de pierre Bourniquet tous Cultivateurs

Sosa 190
MEDARD Léonard

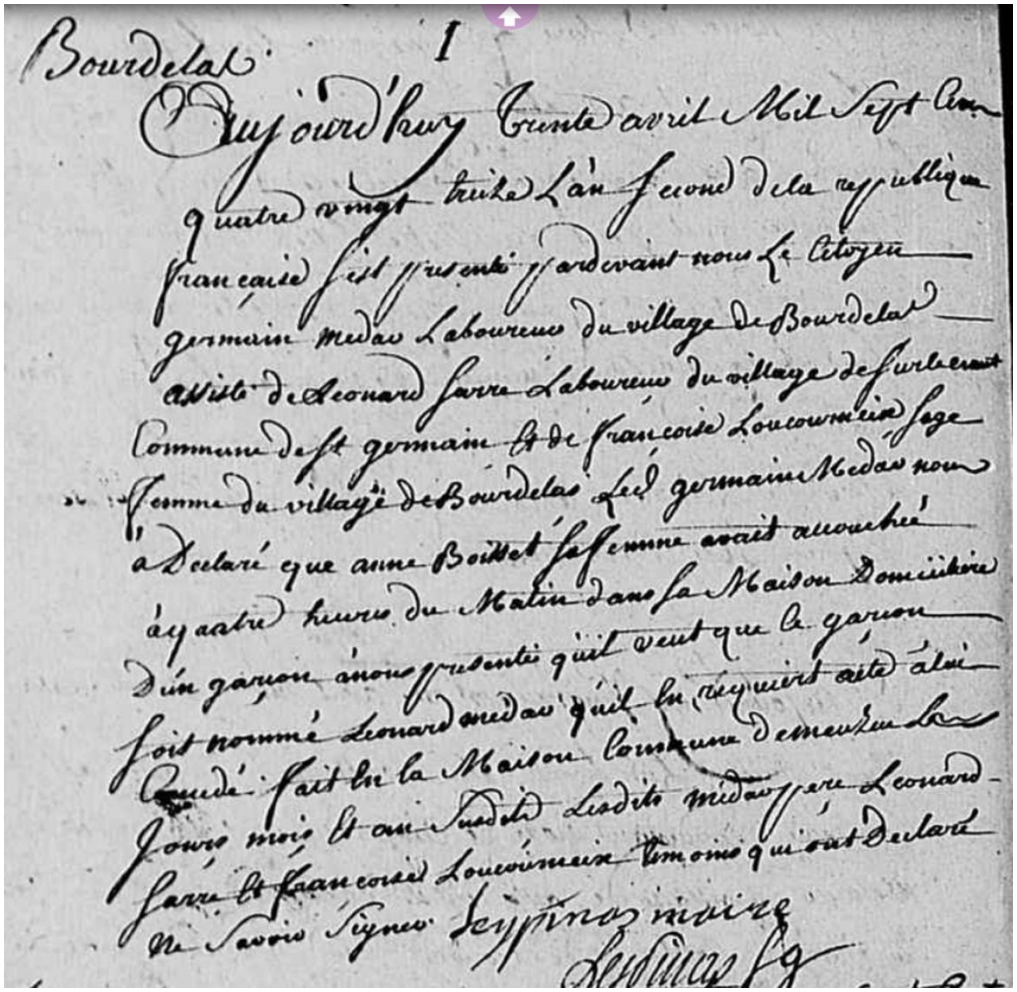

Bourdelat 1

Aujourd'hui Cinte avril Mil Sept Cen
quatre vingt huite L'an Second de la republique
française est presenté pardevant nous Le Citoyen
germain medar Laboureur du village de Bourdelat
assisté de Leonard Jarre Laboureur du village de Surlevent
Commune dest germain et de françoise Louvonmeix Sage
femme du village de Bourdelat Lequel germain Medar nous
a Declaré que anne Boillet Sa femme avait accouchée
ay a cette heure du Matin dans sa Maison Domicilière
dun garçon a nous presenté quil veut que le garçon
soit nommé Leonard medar quil Requiert acte de
Cequi dessus fait En la Maison Commune demeure la
Jour mois et an Susdit Ledit medar Jare Leonard
Jarre et Jean coiet Louvonmeix temoins qui ont Declaré
ne Savoir Signer Lecture faite

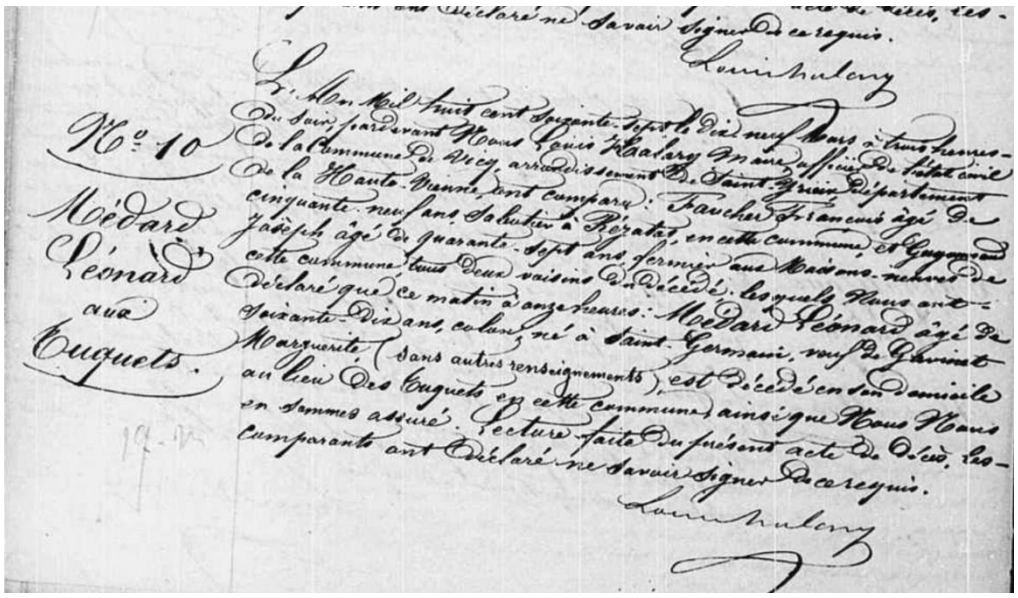

Declaré ne Savoir Signer De ce requis.

Louis Maleray

N°. 10

Médard
Léonard
avec
Enguets.

L'An Mil huit cent soixante-sept le Dix mars à trois heures
Du soir pardevant Nous Louis Maleray Maire officier de l'état civil
De la Commune De Nieg, arrondissement De Saint Yrieix Département
De la Haute Vienne, sont comparu: Faucher François âgé De
cinquante neuf ans Laboureur à Bérates, en cette commune, et Guyonnaud
Jacques âgé de quarante-sept ans fermier aux Maisons-neuves de
cette commune, tous Deux voisins Du Décédé, lesquels Nous ont
Déclaré que ce matin à onze heures: Médard Léonard âgé De
soixante-Dix ans, cultivateur né à Saint-Germain, veuf De Gabriel
Marguerite (sans autres renseignements), est Décédé en son domicile
au lieu Des Enguets en cette commune ainsi que Nous nous
en sommes assuré. Lecture faite Du présent acte De Décès, les
comparants ont Déclaré ne Savoir signer De ce requis.

Louis Maleray

Sosa 190-191
MEDARD Léonard-HALARY Marguerite

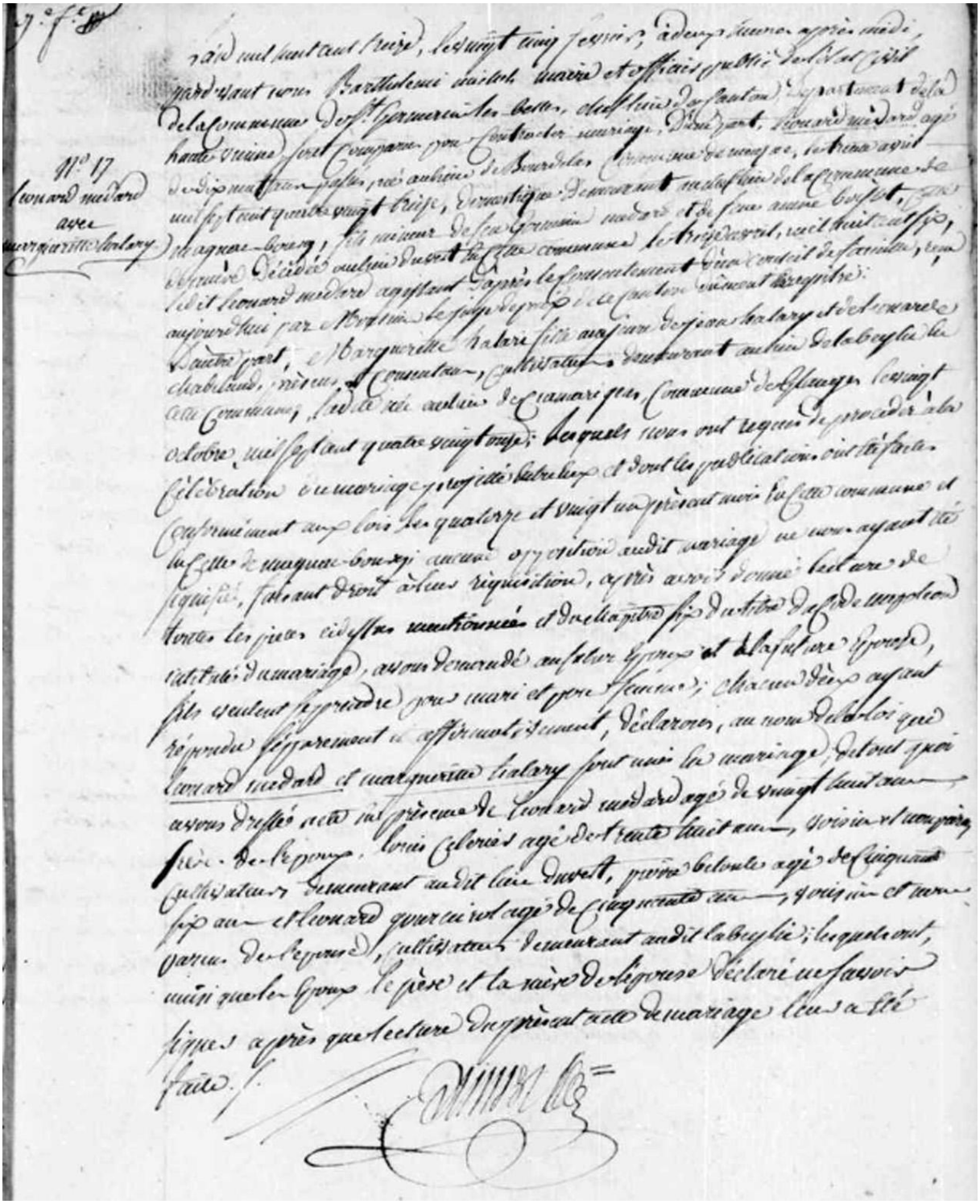



20
Marguerite Balary
Du Surgeol (38 ans)

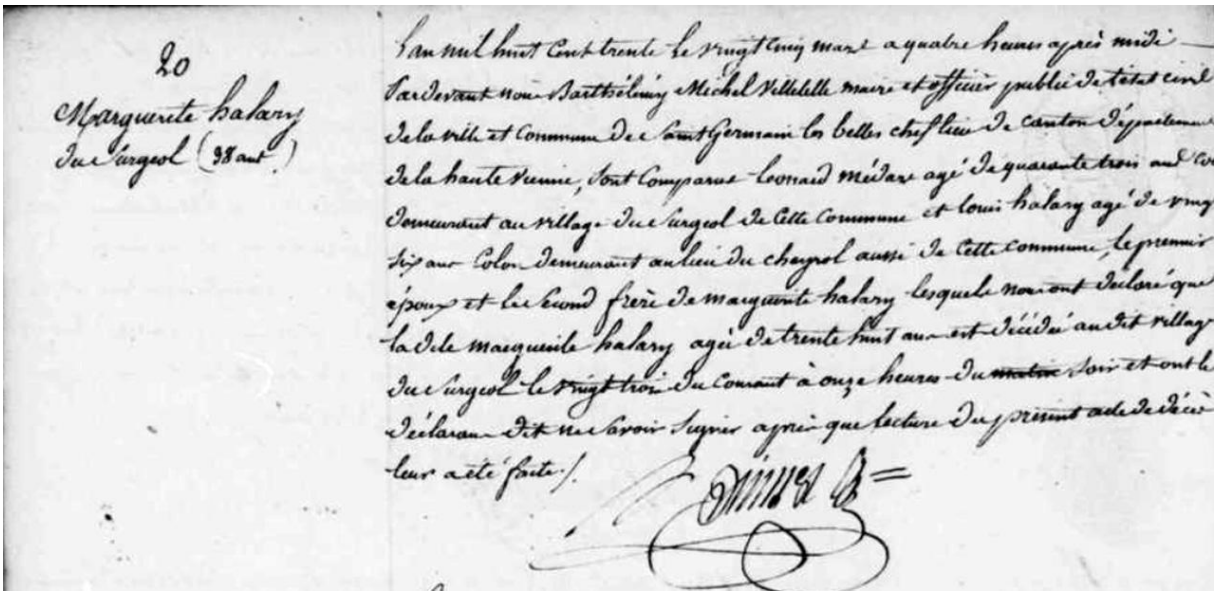

L'an mil huit Cent trente le vingt Cinq mars a quatre heures après midi
Par devant nous Barthélemy Michel Villedieu maire et officier public de l'état civil
de la ville et Commune de Saint Germain les belles chef lieu de canton département
de la haute Vienne, sont Comparus Leonard Médard agé de quarante trois ans
Demeurant au village du Surgeol de Cette Commune et Louis Balary agé de vingt
six ans Colon demeurant au lieu du chagnol aussi de Cette Commune, le premier
époux et le second frère de marguerite balary laquelle nous ont déclaré que
la dite marguerite balary agé de trente huit ans est décédé au dit village
du Surgeol le vingt trois du Courant à onze heures du matin soir et ont les
déclarans dit ne savoir signer après que lecture du présent acte de décès
leur a été faite.

Sosa 192-193
LAUCOURNET Léonard-GAVINET Marie

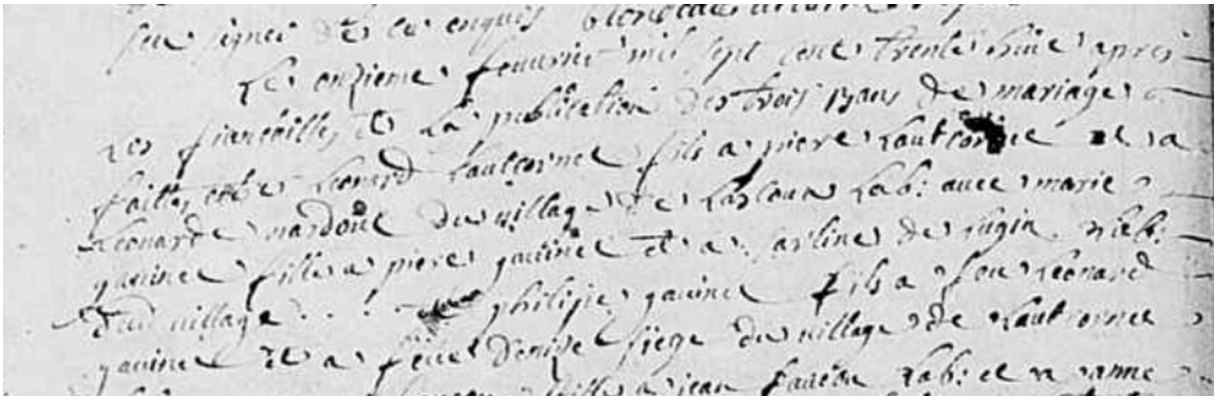

Sosa 196-197
GAVINET Pierre-DU TEILHAUMAS Marie

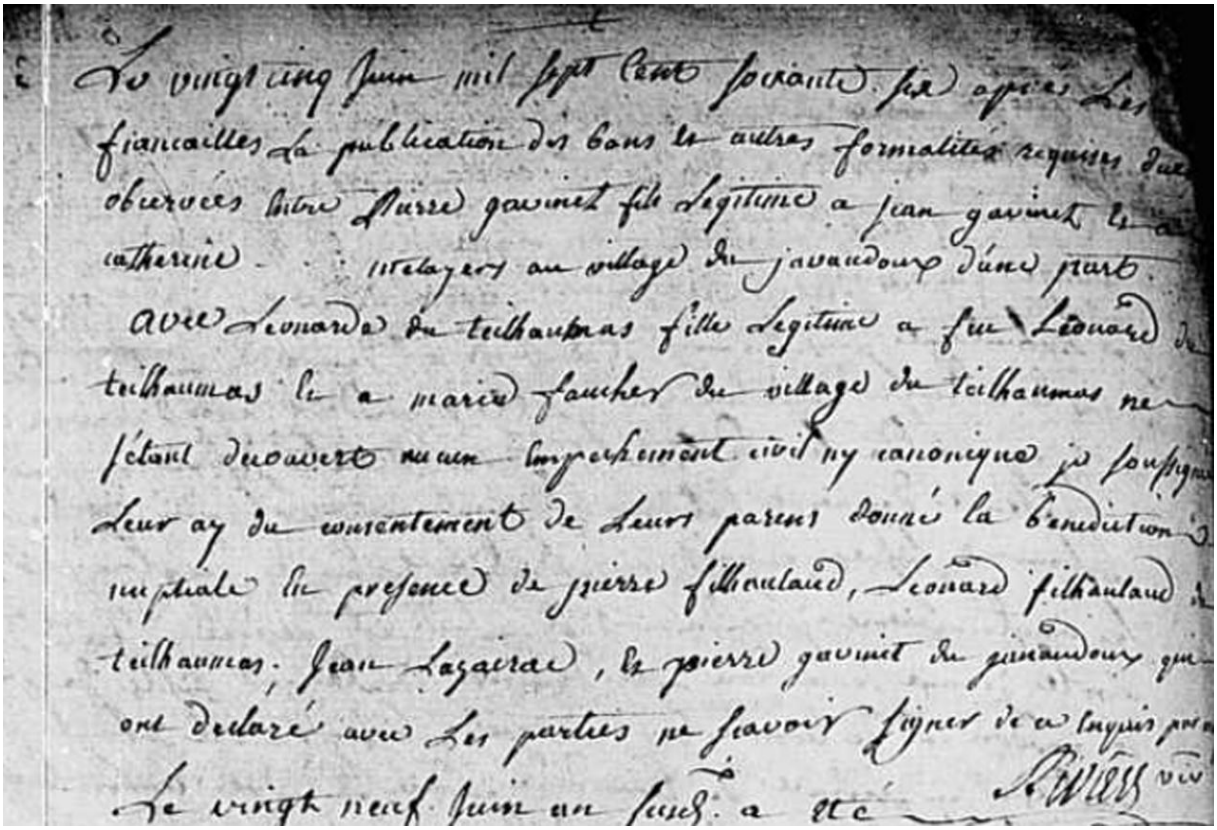

Sosa 198-199
CHAUFFIER Louis-DANEM Magdeleine

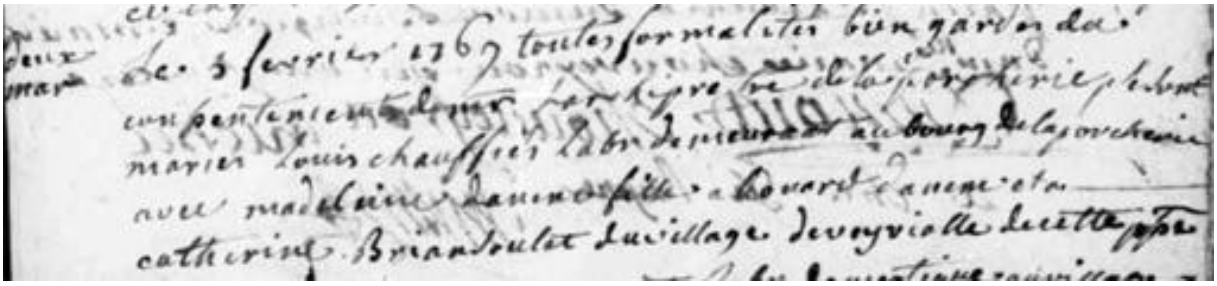

Sosa 202
LAUCOURNET Pierre

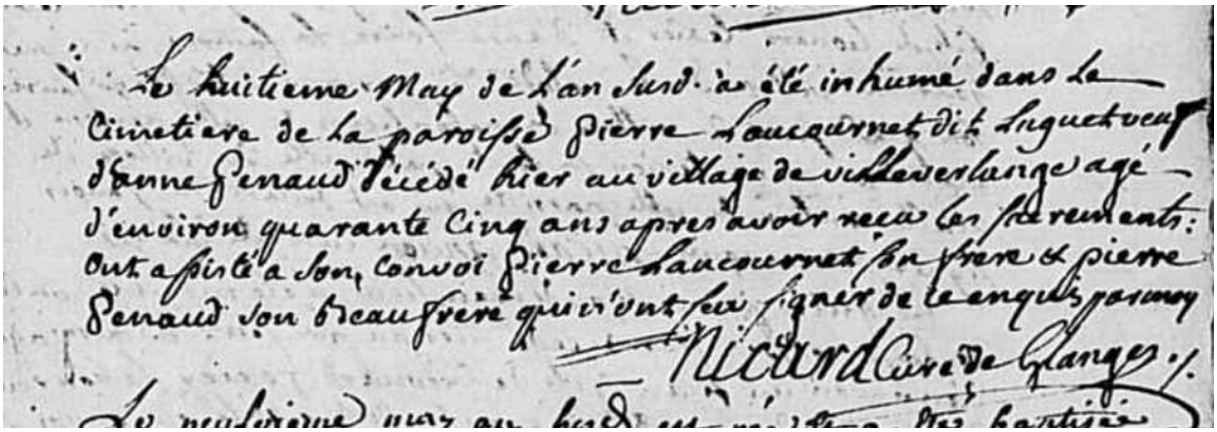

Sosa 203
PENAUD Anne

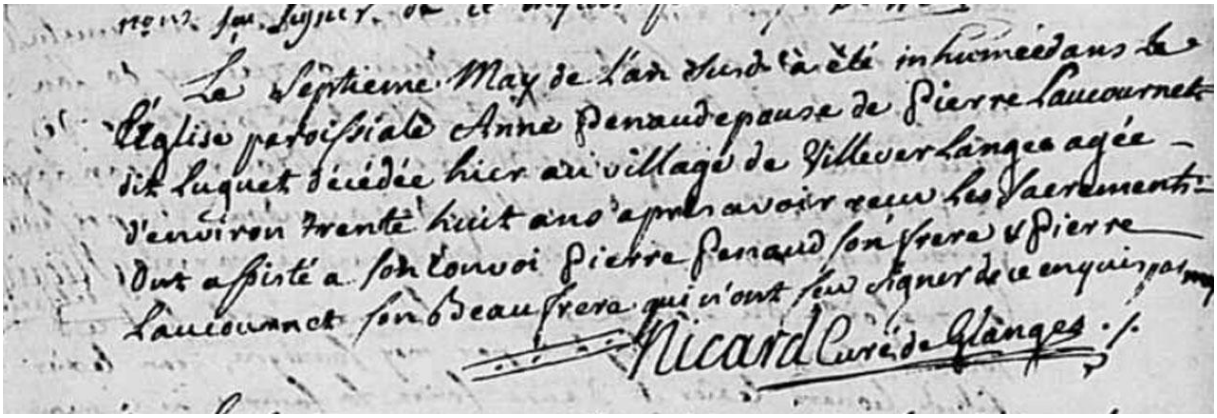

Sosa 202-203
LAUCOURNET Pierre-PENAUD Anne

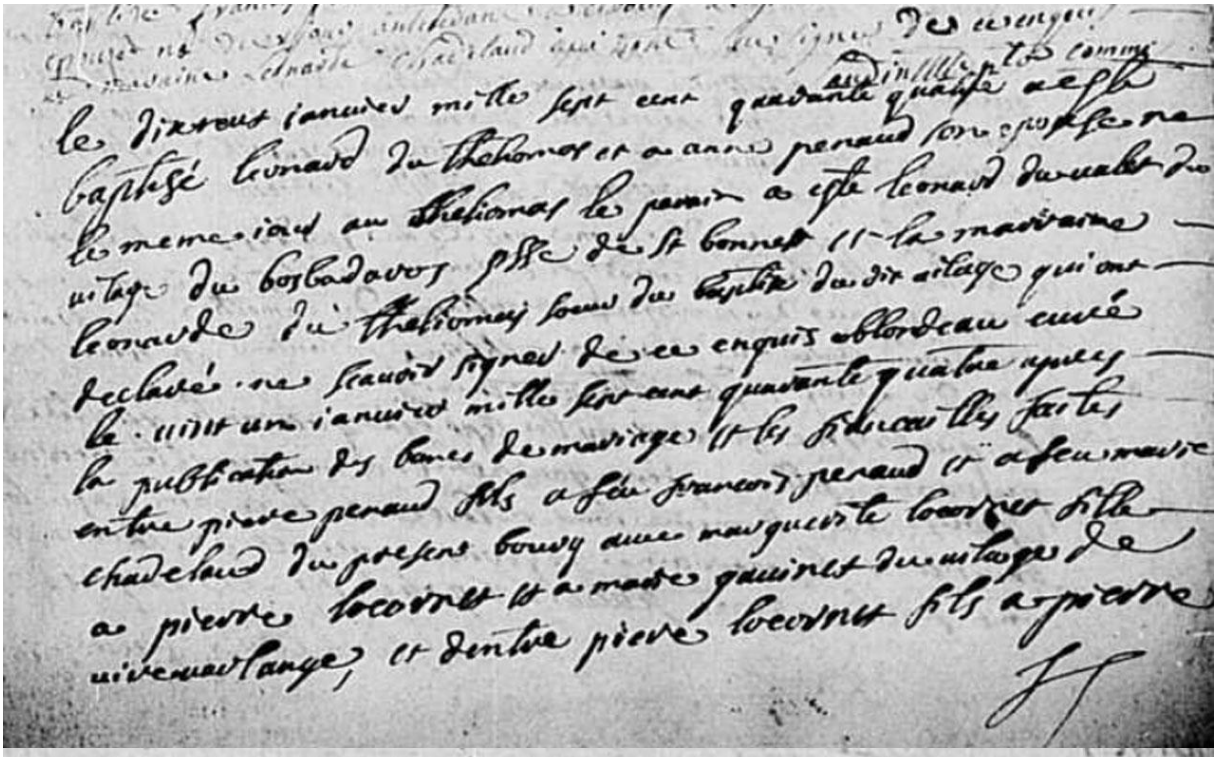

le dixseut ianuier mille sept cent quarante quatre a esté
baptisé Leonard du thelonnet et a anne penaud son espouse ne
le memeiard au thelonnet le parein a esté Leonard dumaine du
village du bosbadavet fils de St Bonnet et la marraine
Leonarde du thelonnet femme du baptize dudit village qui ont
declaré ne scauoir signer de ce enquis a bordeau curé
le vingt un ianuier mille sept cent quarante quatre apres
la publication des bans de mariage et les fiançailles faites
entre pierre penaud fils a feu francois penaud et a feu marie
chadelaud du present bourg avec marguerite laurier fille
a pierre laurier et a marie gaunet du village de
vivenaulange, et dicelle pierre laurier fils a pierre

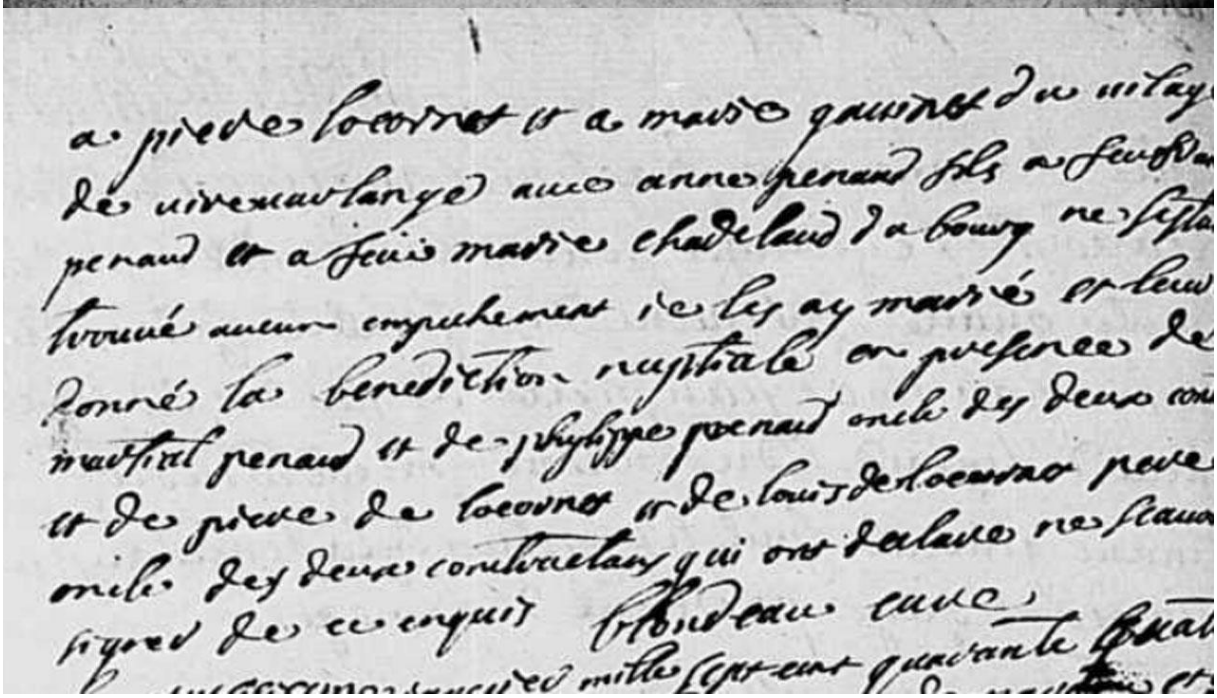

a pierre laurier et a marie gaunet du village
de vivenaulange avec anne penaud fils a feu fran
penaud et a feue marie chadelaud de bourg ne s'est
trouvé aucun empechement de les ay marié et leur
donné la benediction nuptiale en presence de
martial penaud et de philippe penaud oncle des deux con
et de pierre de laurier et de louis de laurier pere
oncle des deux contractans qui ont declaré ne scauoir
signer de ce enquis bordeau curé

Sosa 204-205
TARRADE Léonard-MISSOTTE Léonarde

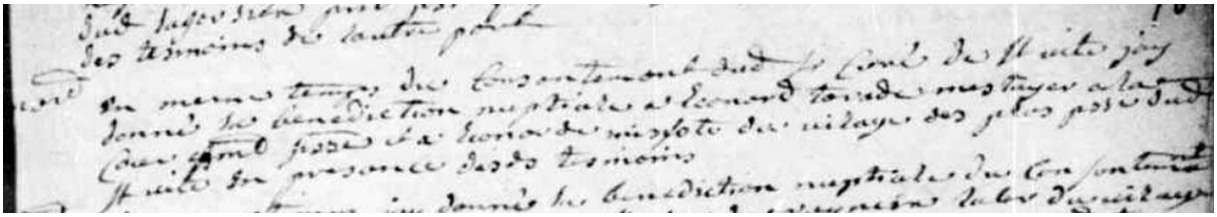

Sosa 206-207
GEOFFRE Léonard-REIX Marguerite

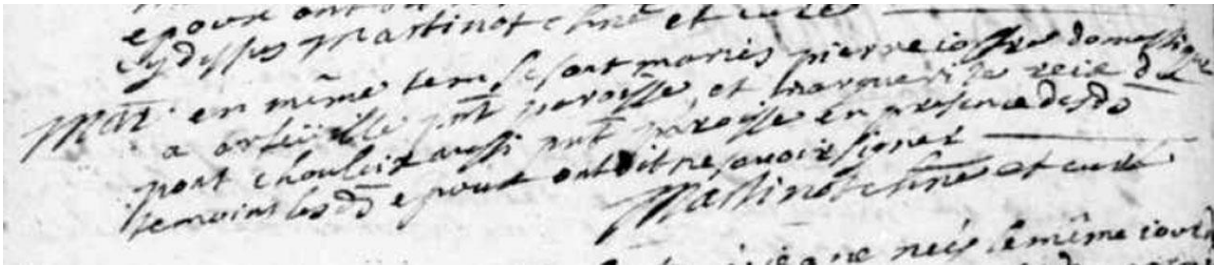

Sosa 208-209
SAUTOUR Pierre-BARNOUILLE Léonarde

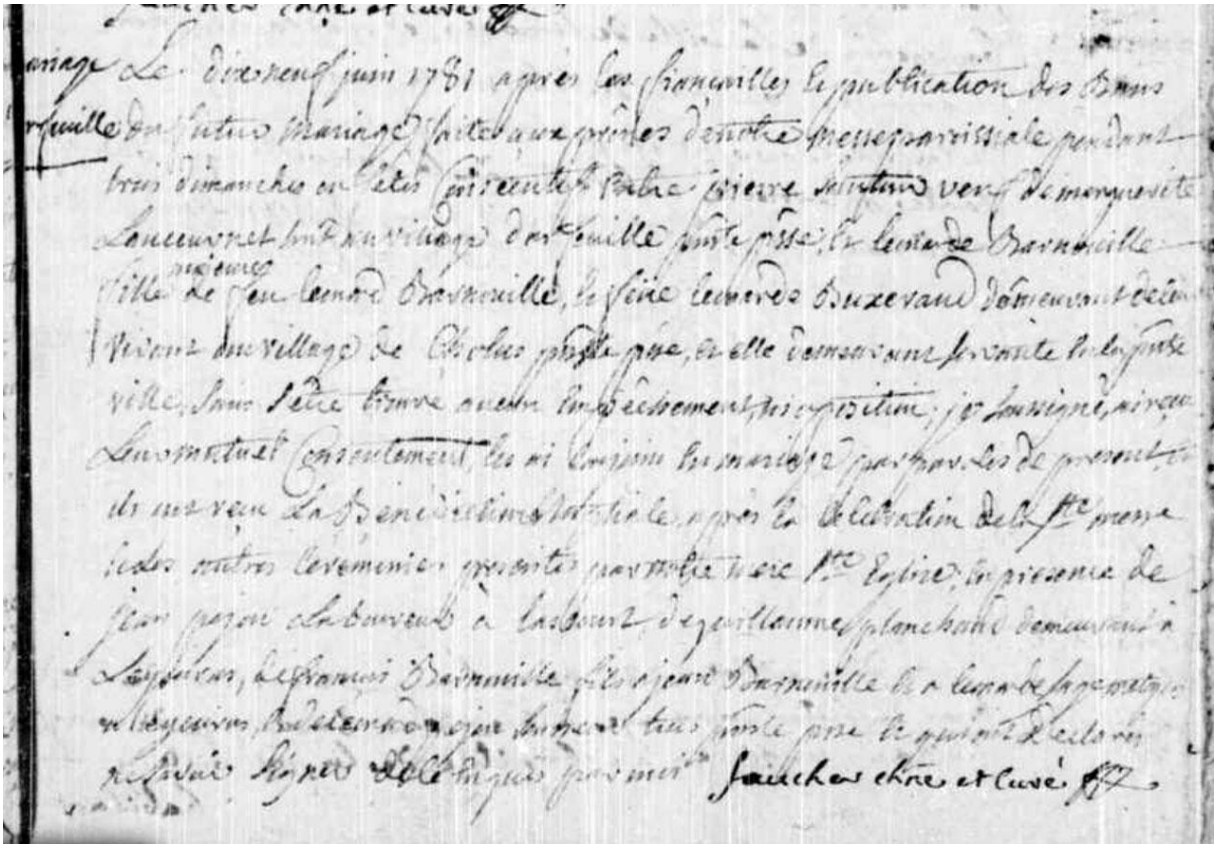

Sosa 214-215
BRONDEAU François-CELERIER Marie

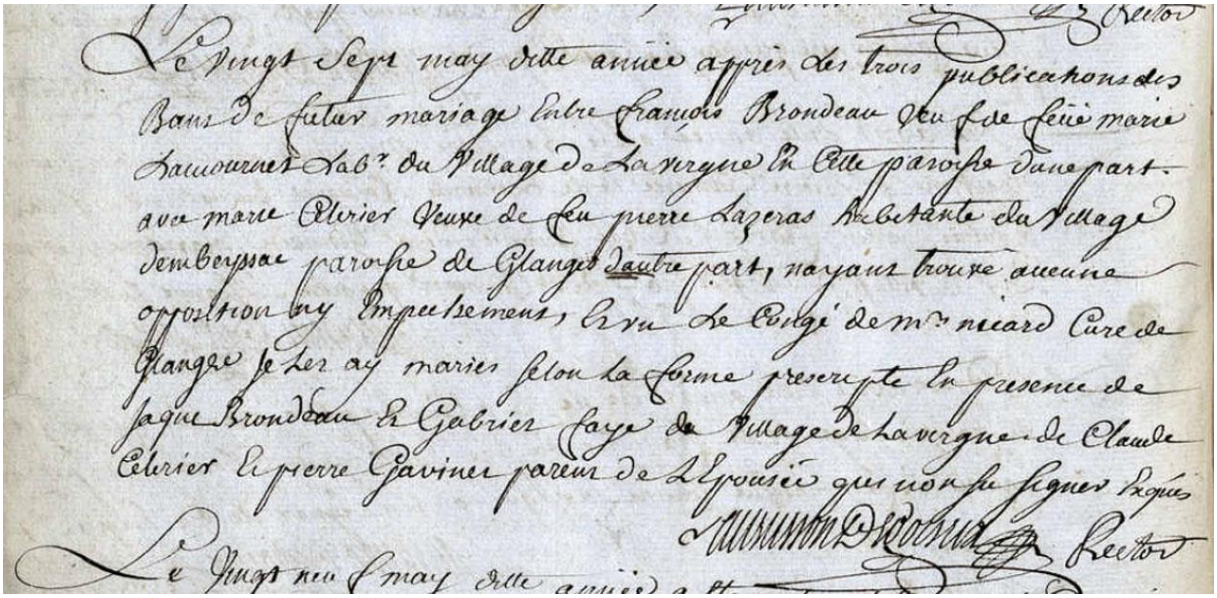

Le Vingt Sept may dite annee apres les trois publications des Bans de futur mariage entre François Brondeau Veu de feue Marie Lamourner Lab.r du Village de Lavergne En Cette paroisse dune part. avec marie Clerier Veuve de feu pierre Lazeras habitante du Village dembeyssac paroisse de Glanges dautre part, navans trouve aucune opposition ny empechement, Jay Recu le Consé de M.rs nicard Cure de Glanges le Ler ay maries Selon la forme prescripte En presence de Jaque Brondeau Et Gabrier Caye du Village de Lavergne de Claude Celerier Et pierre Gavinet parens de Lepouse qui non pu signer Requis

Le Vingt neu de may dite annee [illegible]

Recteur

Sosa 216
MAURY François

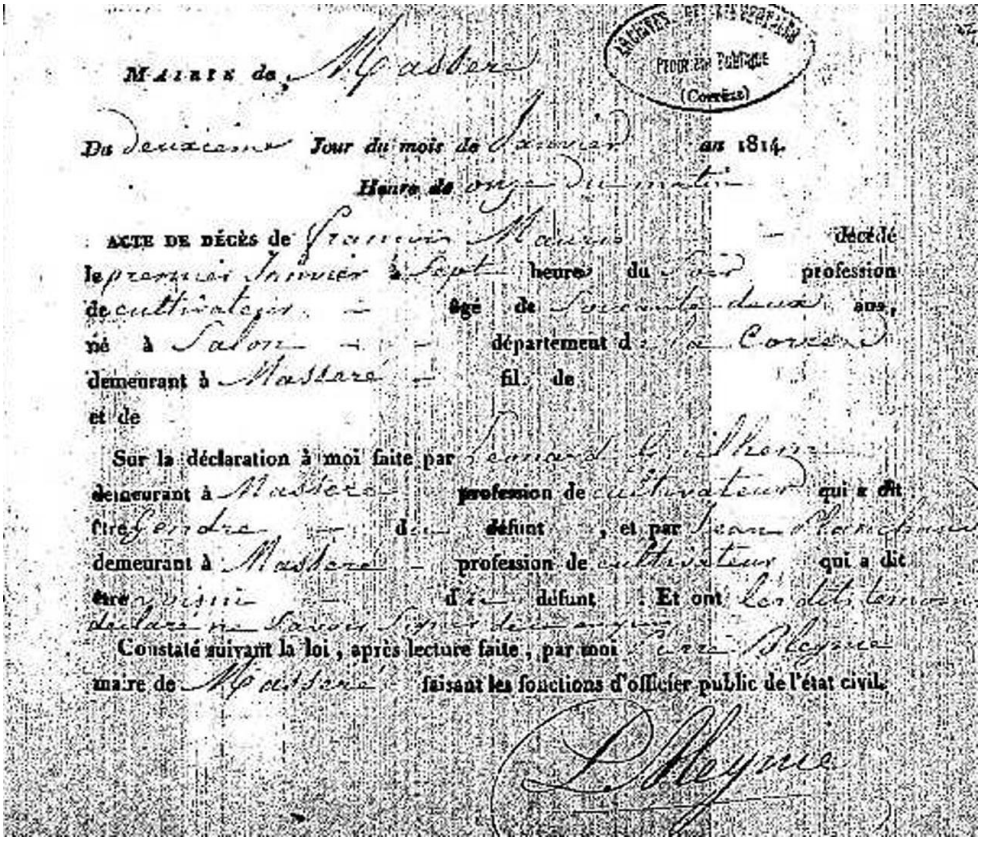

Mairie de Mauzac

Du deuxième Jour du mois de Janvier an 1814.

Heure de onze Du matin.

ACTE DE DÉCÈS de François Maury décédé le premier Janvier à sept heures du soir profession de cultivateur âgé de soixante deux ans, né à Salon département de la Corrèze demeurant à Mauzac fil. de et de

Sur la déclaration à moi faite par Jean Chaze demeurant à Mauzac profession de cultivateur qui a dit être fils du défunt, et par Jean Pierre Chaze demeurant à Mauzac profession de Cultivateur qui a dit être petit fils du défunt. Et ont les dits témoins déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Jean Bleyne maire de Mauzac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Bleyne

Sosa 217
LAFORET Antoinette

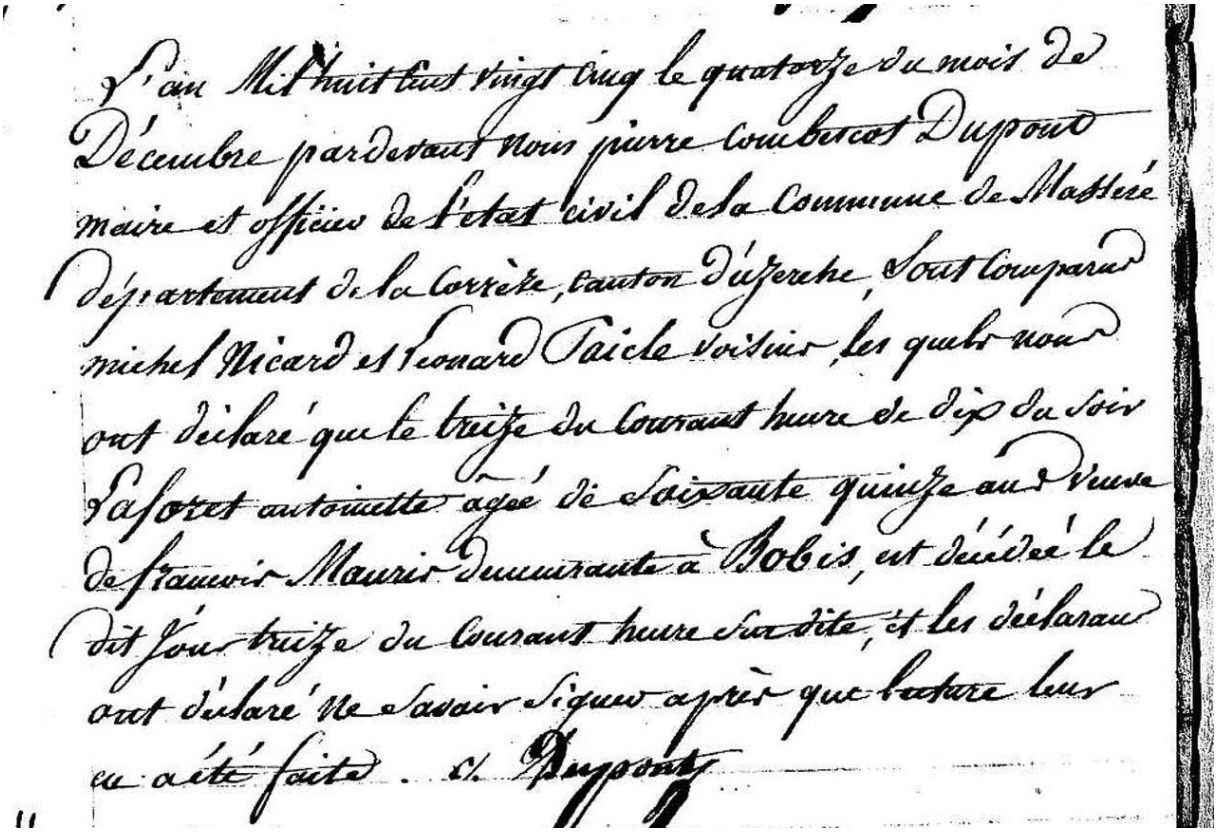

l'an Mil huit cent vingt cinq le quatorze du mois de
Décembre par devant Nous pierre Coubercat Dupont
maire et officier de l'état civil de la Commune de Mattieu
Département de la Corrèze, Canton d'Uzerche, Sont comparus
michel Ricard et Leonard Faicle voisins, les quels nous
ont déclaré que le treize du courant heure de dix du soir
Laforet antoinette agée de soixante quinze ans veuve
de Jean Maurin demeurante à Bobis, est décédée le
dit jour treize du courant heure sus dite, et les déclarans
ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur
en a été faite. et Dupont

Sosa 218
DELOMBRE Georges

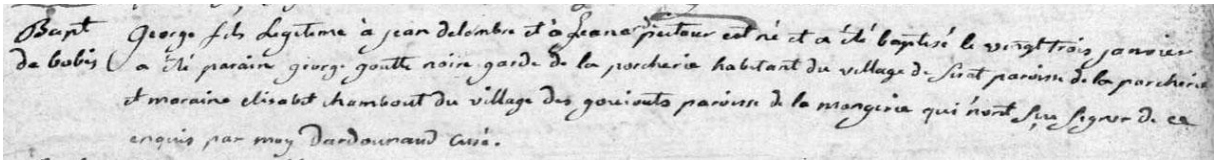

Bapt de Bobis George fils Legitime à jean delombre et à Jeanne Pateur est né et a été baptisé le vingt trois janvier
a été parain georg. goutte noira garde de la porcherie habitant du village de Sirat paroisse de la porcherie
et maraine elisabet chambout du village des gouissats paroisse de la mongerie qui n'ont sçu signer de ce
enquis par moy Dardaurand Curé.

Sosa 218-219
DELOMBRE Georges-GAVINET Anne

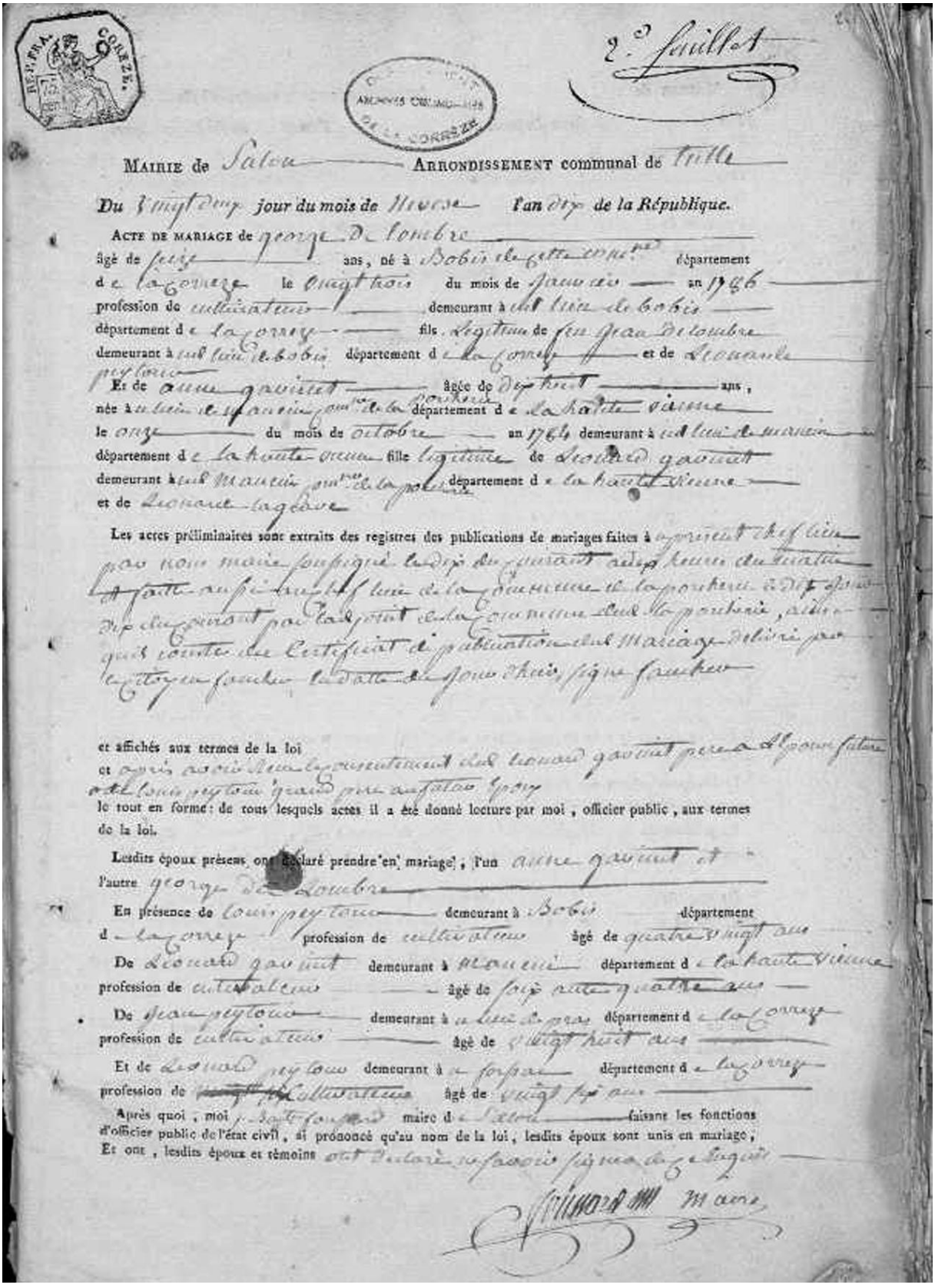

2e feuillet

MAIRIE de Salon — ARRONDISSEMENT communal de Tulle

Du vingt deux jour du mois de Messe — l'an dix de la République.

ACTE DE MARIAGE de georges de lombre
âgé de seize ans, né à Bobis de cette comne département
de la correze le vingt trois du mois de janvier an 1786
profession de cultivateur demeurant à dit lieu de bobis
département de la correze fils légitime de feu jean de lombre
demeurant à dit lieu de bobis département de la correze et de leonarde
peytou
Et de anne gavinet âgée de dix huit ans,
née à un lieu de la comne de la pouthie département de la haute vienne
le onze du mois de octobre an 1768 demeurant à dit lieu de maneix
département de la haute vienne fille légitime de leonard gavinet
demeurant à dit maneix comne de la pouthie département de la haute vienne
et de leonarde lagarde

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à [illegible]
par nous maire soussigné ledit jour de janvier mil sept cent quatre-vingt-six
heure de midi [illegible] de la commune de la pouthie, ainsi
qu'il conste du certificat de publication du mariage délivré par
le citoyen [illegible] ledit jour, signé [illegible]

et affichés aux termes de la loi
et après avoir reçu le consentement dud leonard gavinet père de l'épouse future
dud lieu peytou grand père de la future [illegible]
le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes
de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un anne gavinet et
l'autre georges de lombre

En présence de louis peytou demeurant à Bobis département
de la correze profession de cultivateur âgé de quatre vingt ans
De leonard gavinet demeurant à maneix département de la haute vienne
profession de cultivateur âgé de soixante quatre ans
De jean peytou demeurant à un lieu de peu département de la correze
profession de cultivateur âgé de vingt huit ans
Et de leonard peytou demeurant à [illegible] département de la correze
profession de [illegible] âgé de vingt six ans

Après quoi, moi [illegible] maire de Salon faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage,
Et ont, lesdits époux et témoins ont déclaré ne savoir signer de ce requis

[illegible] maire

Sosa 219
GAVINET Anne

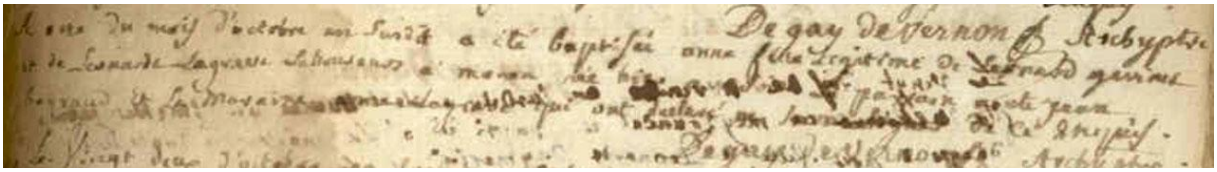

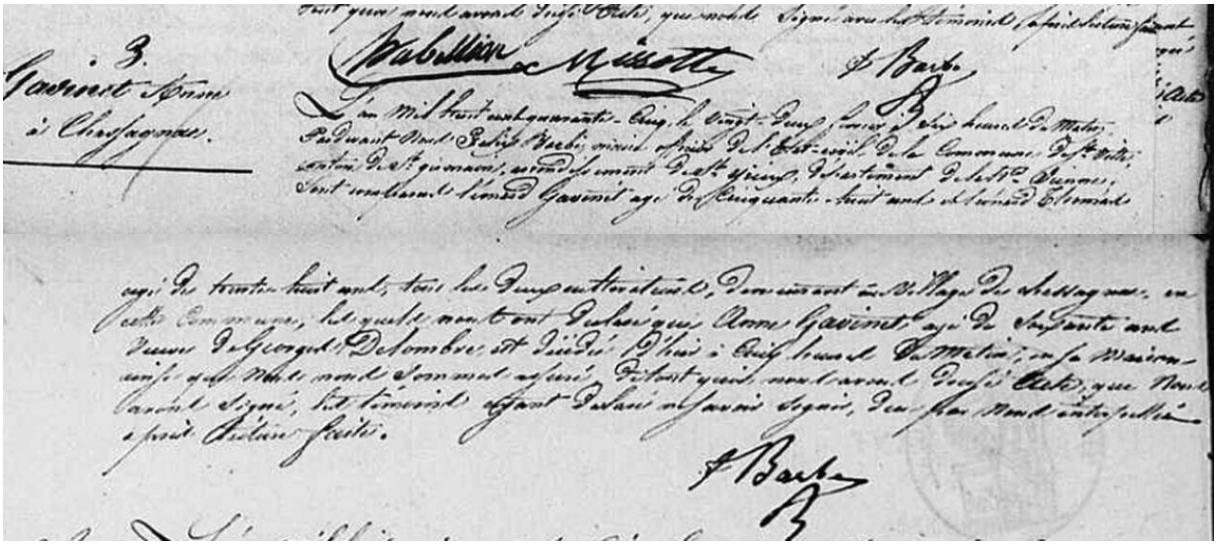

Sosa 220
REDEMPT Jean

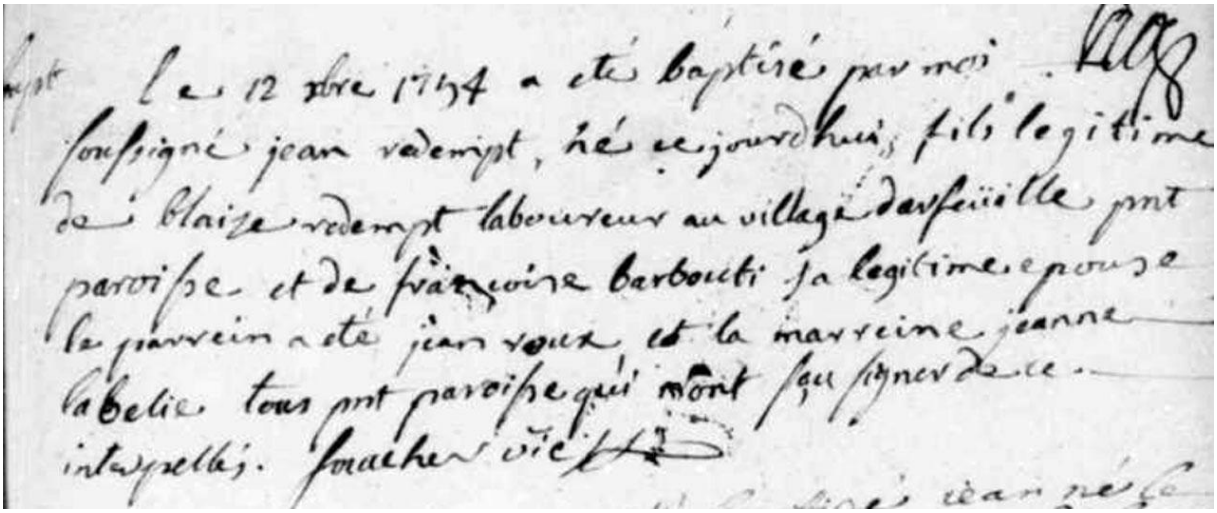

le 12 xbre 1734 a été baptisé par moi
soussigné jean redempt, né ce jourd'hui, fils légitime
de blaize redempt laboureur au village d'arfeuille pnt
paroisse et de françoise barbouti sa légitime epouse
le parrein a été jean roux et la marreine jeanne
labelie tous pnt paroisse qui n'ont sçu signer de le
interpellés. fouchet vic.t

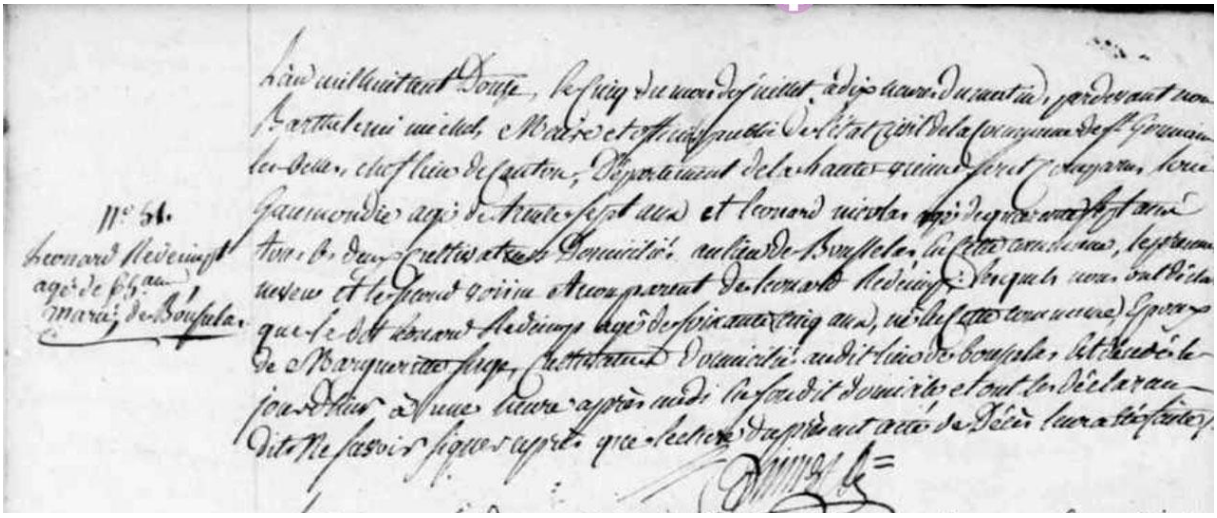

Bernard Redempt
agé de 63 ans
Marié de Bouffalat

Le dix huitieme Xbre mil sept cent soixante quatre, par devant nous
Barthelemi michel, Notaire et Greffier pour le Civil de la Seigneurie de St Germain
les Belles, chef lieu de Justice, Département de la haute vienne, soussigné
Jacques Nordier agé de trente sept ans et Bernard Nicolas agé de trente huit ans
tous les deux Greffiers et Commis domiciliés audit lieu de Bouffalat, les plus connus, les temoins
requis et les parens soussignés de Bernard Redempt, lequel nous a dit et déclaré
que le dit Bernard Redempt agé de soixante cinq ans, ne sachant ecrire ny signer
de Marguerite Lesage, son épouse, actuellement domiciliés audit lieu de Bouffalat, lui est decedé le
jour d'hier à onze heures après midi en sa dite domicile et dont il nous a déclaré
dite Ne savoir signer apres lecture faite du présent acte de déces leur a été faite

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 220-221
REDEMPT Jean-SAGE Marguerite

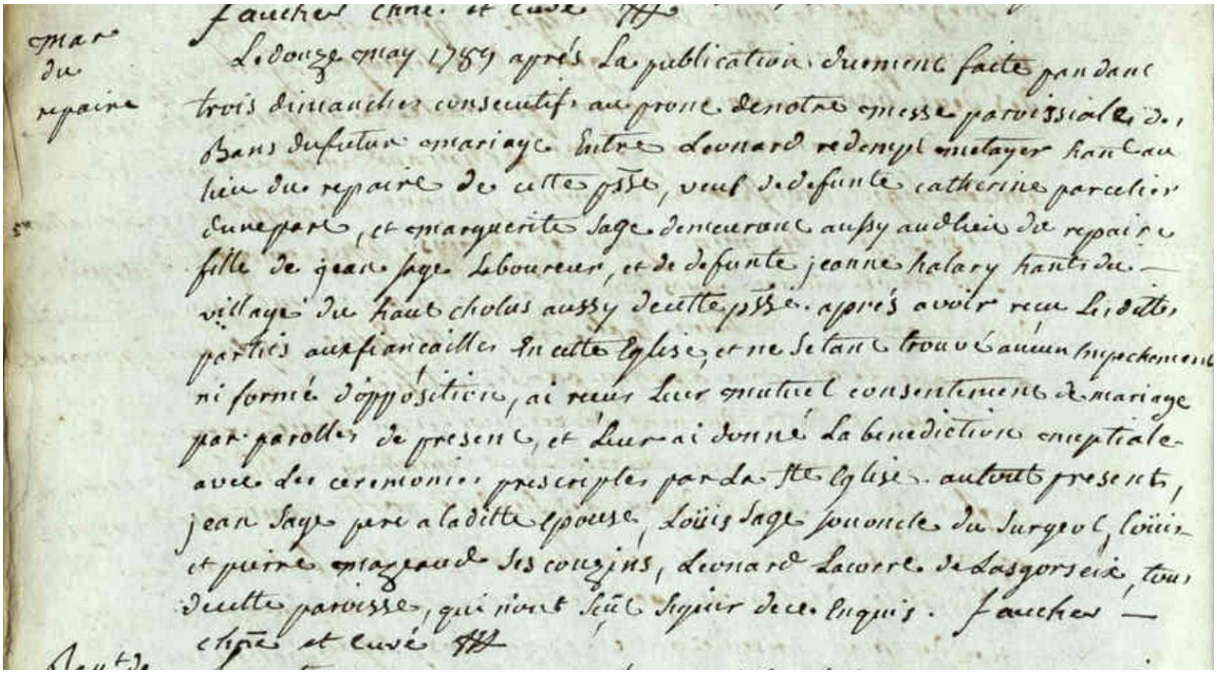

Fauchere chne. et curé ffff

Mar. du repaire

Le douze may 1759 après la publication. dument faite pendant trois dimanches consecutifs au prone. de notre messe paroissiale de bans de futur mariage. Entre Leonard redempt metayer hant au lieu du repaire de cette pssse, veuf de defunte catherine parcelier d'une part, et marguerite Sage demeurant aussy au dit lieu du repaire fille de jean. Sage laboureur, et de defunte jeanne halary hant du village du haut cholus aussy de cette pssse. après avoir reçu les dittes parties aux fiançailles en cette Eglise, et ne s'etant trouvé aucun empechement ni formé d'opposition, ai reçu leur mutuel consentement de mariage par parolles de present, et leur ai donné la benediction nuptiale avec les ceremonies prescrites par la ste Eglise. autorité presente, jean Sage pere a ladite epouse, Loüis Sage son oncle du Surgeol, Loüis et pierre mayzeaud ses cousins, Leonard Lacorre de Lasgorseix, tous de cette paroisse, qui nont Sçu Signer de ce. enquis. Fauchere — chre et curé ffff

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 221
SAGE Marguerite

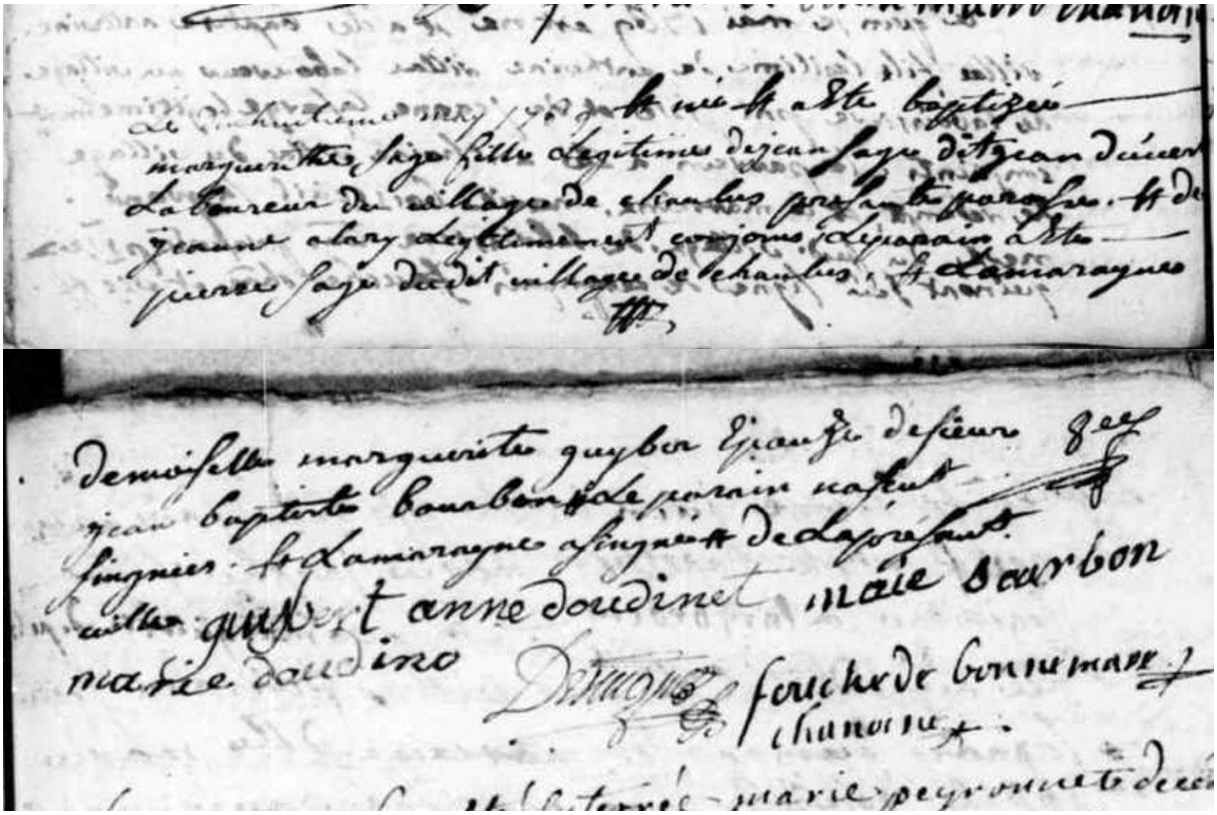

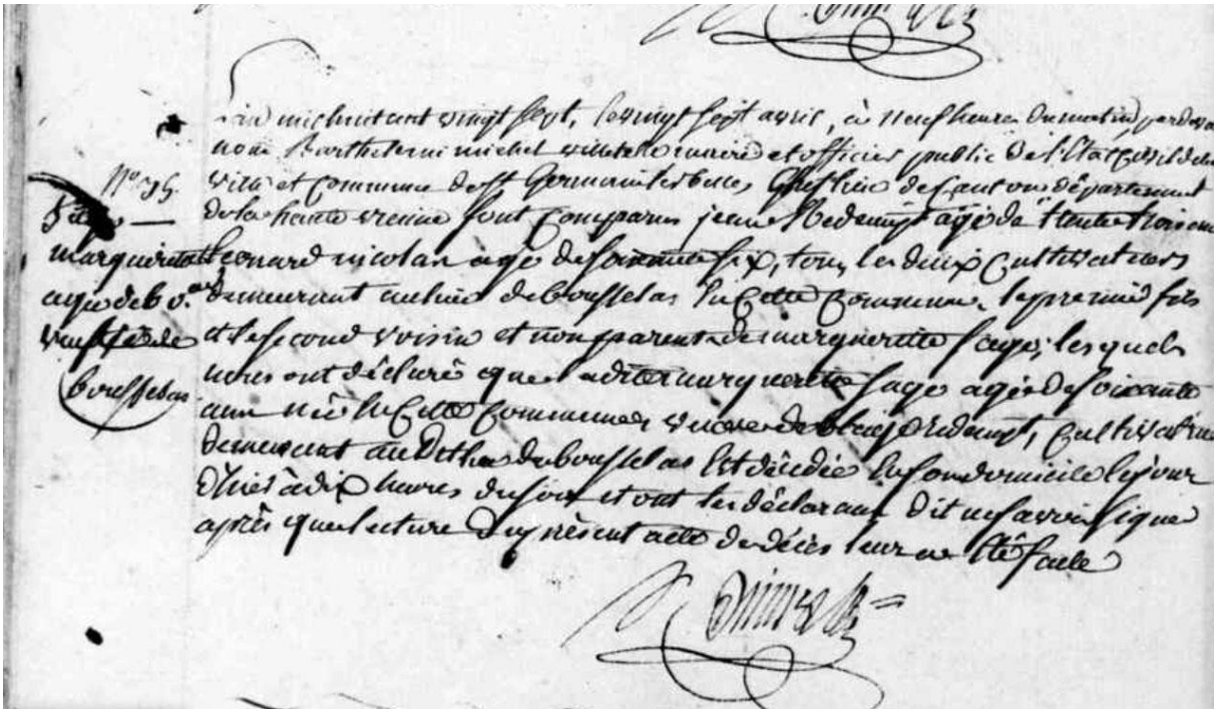

Sosa 222
PEYRONNET Léonard

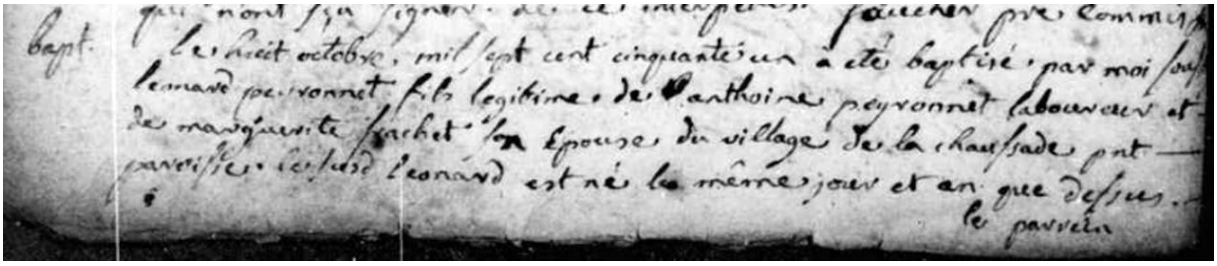

Bapt. [illegible] le vingt octobre, mil sept cent cinquante et un a été baptisé par moi soussigné Léonard peyronnet fils legitime de Anthoine peyronnet laboureur et de marguerite pachet son Epouse du village de la chaussade paroisse [illegible] Léonard est né le même jour et an que dessus. le parrein

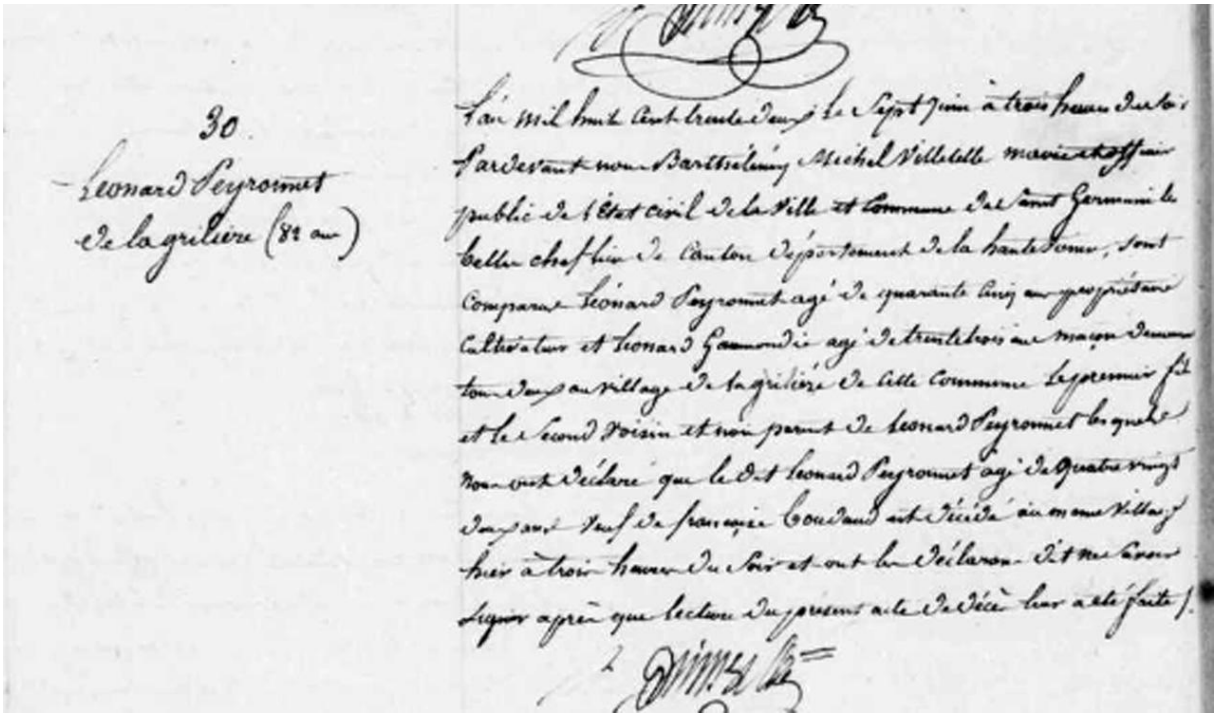

30
Leonard Seyronnet
de la grilliere (82 ans)

L'an mil huit cent trente deux le Sept juin à trois heures du soir pardevant nous Barthelemy Michel Villelle maire officier public de l'état civil de la ville et commune de Saint Germain le Belle chef lieu de canton département de la haute Vienne, sont Comparus Léonard Seyronnet agé de quarante cinq ans propriétaire Cultivateur et Leonard Lamondie agé de trente trois ans maçon demeurant tous deux au village de la grilliere de cette Commune le premier fils et le second voisin et non parent de Leonard Seyronnet lesquels nous ont déclaré que le dit Leonard Seyronnet agé de quatre vingt deux ans neuf de profession Cordonnier est décédé en son domicile hier à trois heures du soir et ont les déclarans dit ne savoir signer après que lecture du present acte de décès leur a été faite.

Sosa 222-223
PEYRONNET Léonard-BOUDAUD Françoise

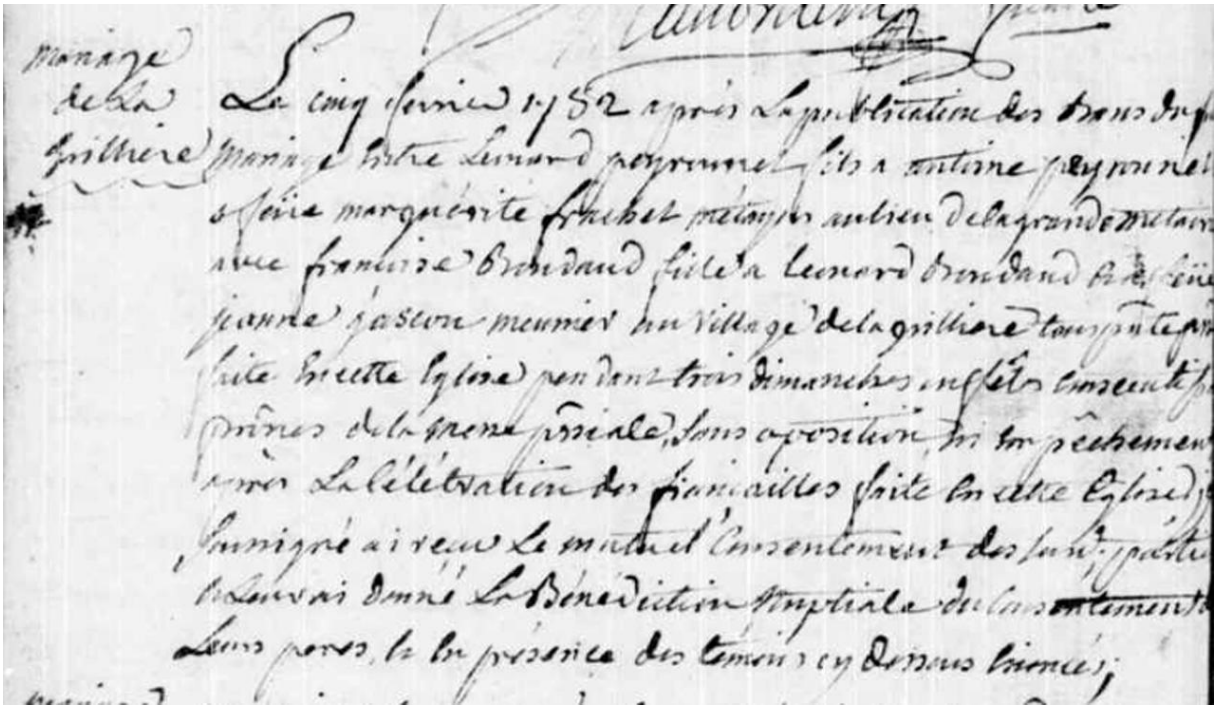

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 223
BOUDAUD Françoise

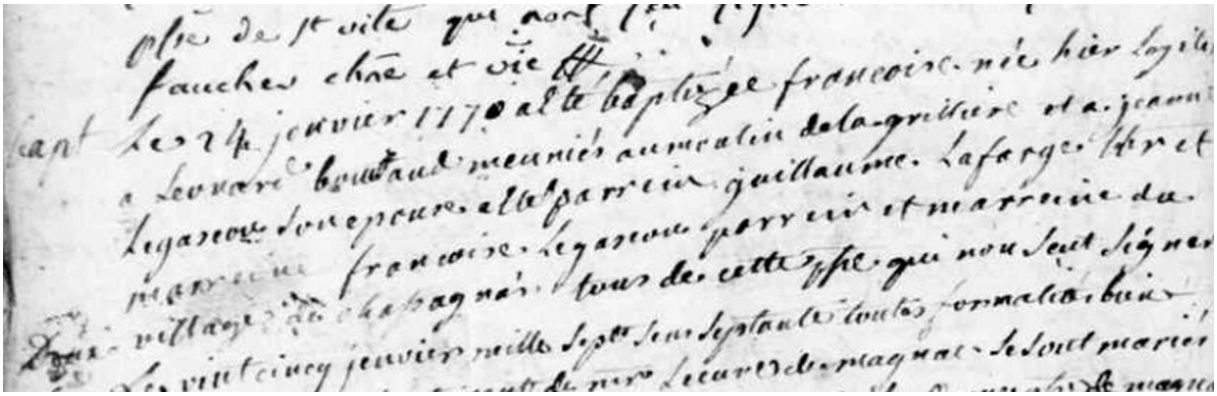

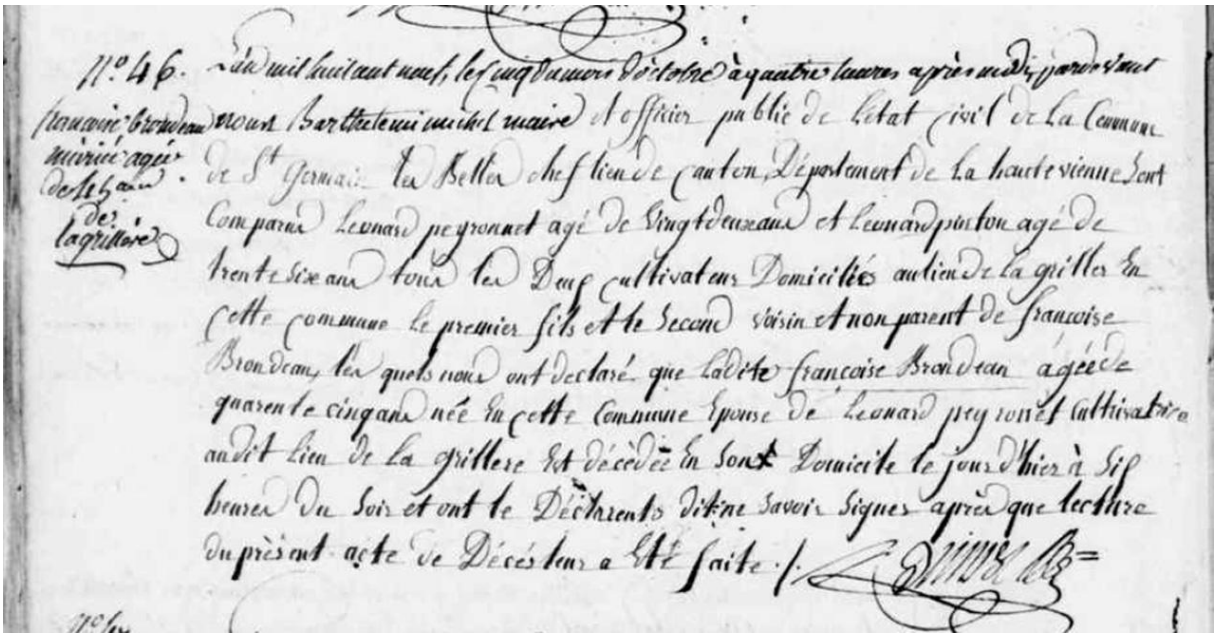

Sosa 224
MADESCLAIRE Antoine

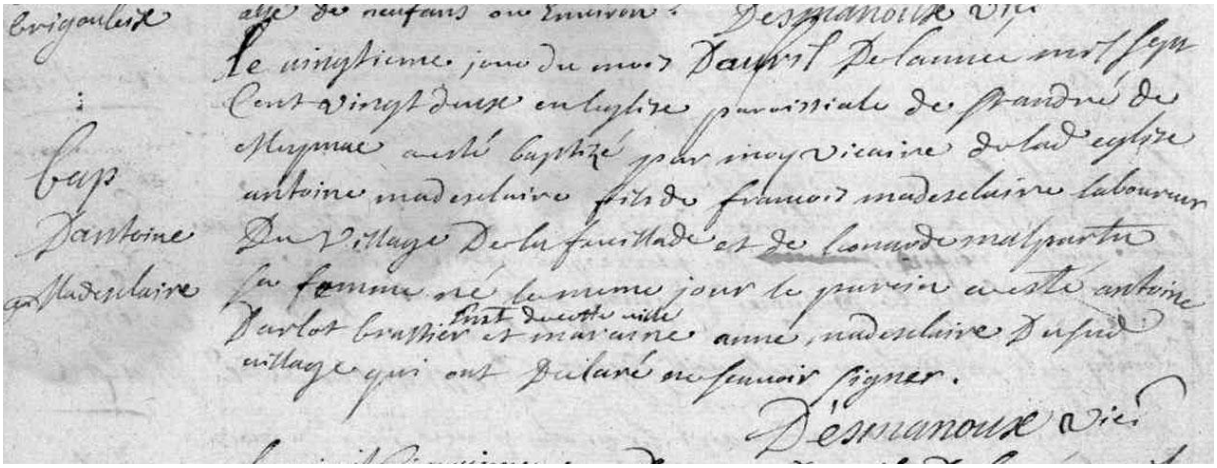

Le vingtieme jour du mois Daupt de l'année mil sept
Cent vingt deux en legitime mariage de Jean de
Lespinas a été baptisé par moy vicaire de lad eglise
antoine madesclaire fils de feu noel madesclaire laboureur
Du Village de la faurillade et de Leonarde malpertu
sa femme né le meme jour le gouverin a este antoine
Parlot brasher et marraine anne madesclaire du meme
village qui ont declaré ne sauvoir signer.

Desmanoux vic

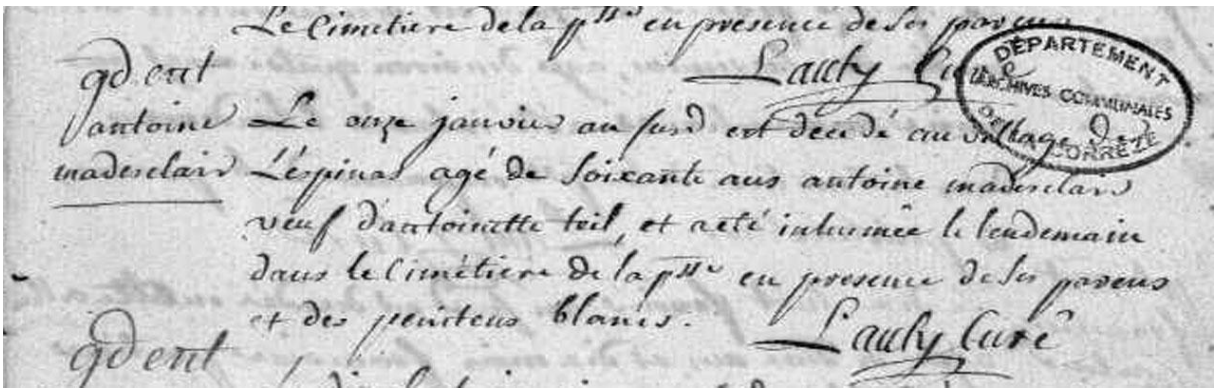

Le Cimetiere de la p.sse en presence de ses parens

Lauby

gd ent
Antoine
madesclair

Le onze janvier au soir est decedé au village de
L'espinas agé de soixante ans antoine madesclaire
veuf d'antoinette teil, et a été inhumée le lendemain
dans le Cimetiere de la p.sse en presence de ses parens
et de plusieurs blancs.

Lauby Curé

gd ent

DÉPARTEMENT
ARCHIVES COMMUNALES
CORRÈZE

Sosa 224-225
MADESCLAIRE Antoine-BRINDEL Léonarde

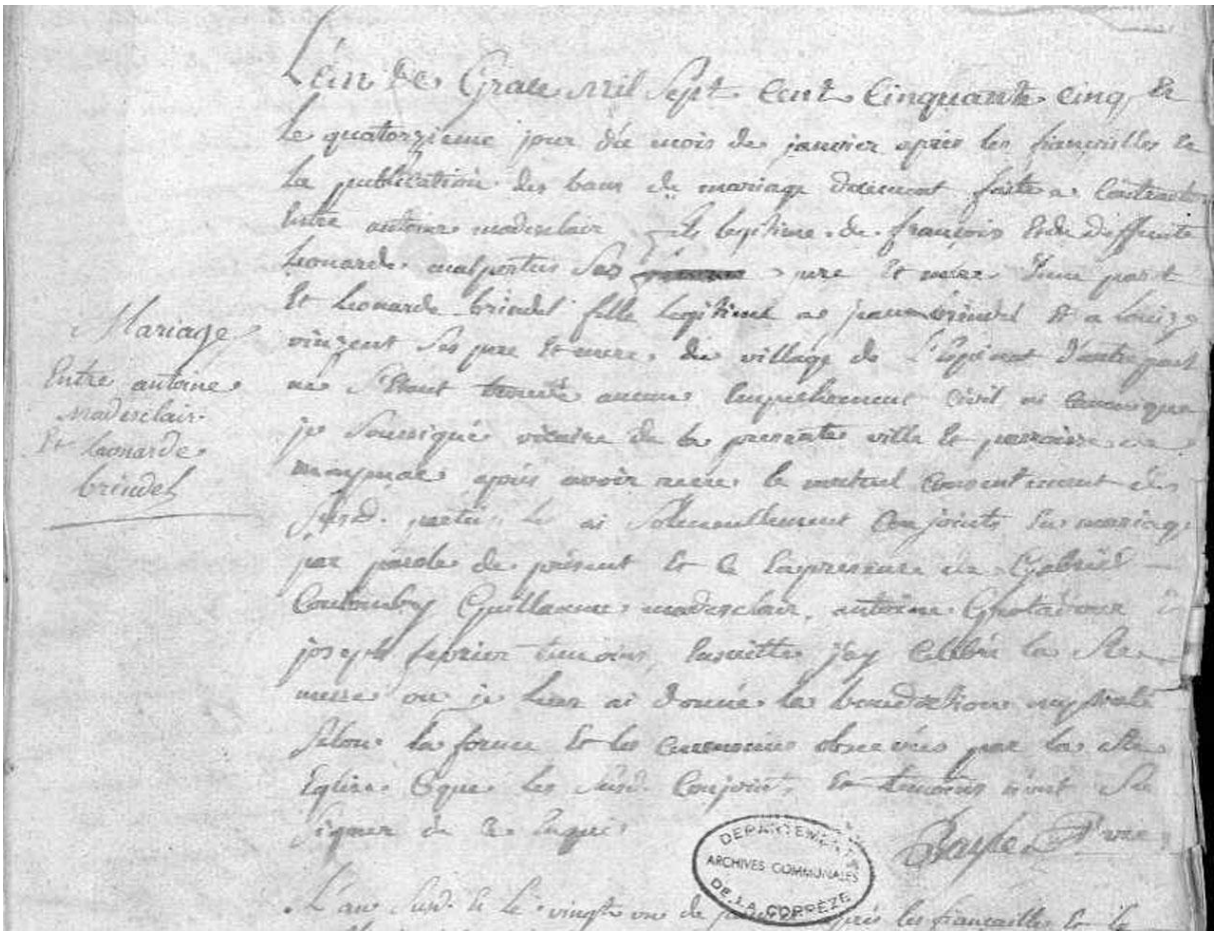

Mariage
entre antoine
madesclair
et Leonarde
brindel

L'an de Grace mil Sept Cent Cinquante cinq le quatorzieme jour du mois de janvier après les fiançailles et la publication des bans de mariage dument faite a Confolens entre antoine madesclair [illegible] et leonarde brindel fille Legitime de françois brindel et de louise [illegible] mariés [illegible] ure et notre Paroisse et leonarde brindel fille Legitime de jean brindel et de louise [illegible] mariés de cette paroisse du village de l'Epinat Paroisse de Confolens ne Nous étant venu aucun empechement civil ni canonique je Soussigné vicaire de la premiere ville de confolens ai reçu mutuellement leur mariage après avoir reçu le mutuel Consentement des Parties et ai Solennellement Conjoints les mariés par paroles de présent et a la presence de Gabriel Coutenbry Guillaume madesclair, antoine Chatenet [illegible] jean et Pierre temoins, lesquelles [illegible] les Benedictions nuptiales Selon les formes et les Ceremonies observées par la Ste Eglise. Ce que les Susd. Conjoints et temoins ont Signé avec nous

Bayle [illegible]

L'an Susd. le vingt un de [illegible] les fiançailles et

DEPARTEMENT
ARCHIVES COMMUNALES
DE LA CORREZE

Sosa 225
BRINDEL Léonarde

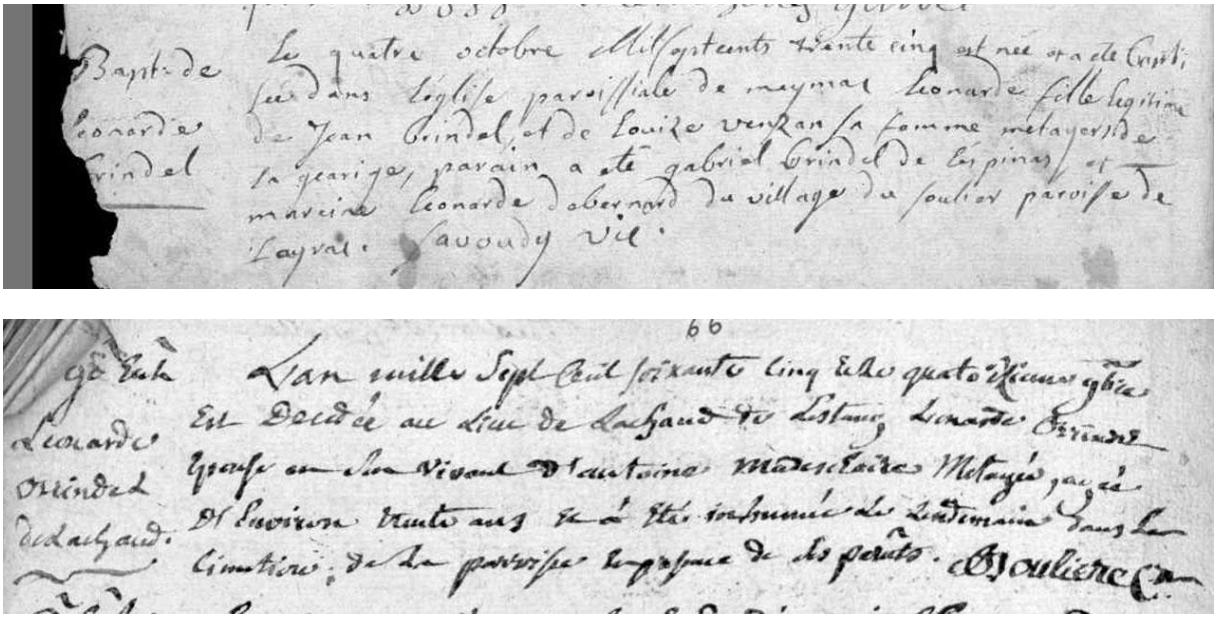

Baptde
Leonarde
Brindel

Le quatre octobre Mil sept cents trente cinq est née et a été Baptisée dans l'église paroissiale de meynial Leonarde fille legitime de Jean Brindel, et de Louize Verzan sa femme metayers de la gearigue, parain a été Gabriel Brindel de Lespinas et maraine Leonarde d'Abernard du village du soulier paroisse de Layrac. Lavoudey Vic.

66

Leonarde
Brindel
de Lachaud

L'an mille Sept Cent soixante cinq le dix quatre Xbre ogbre Est Decedée au Lieu de Lachaud de Layrac Leonarde Brindel épouse en Ier Vinces d'Antoine Maresclaire Metayer, âgée de Soixante trente ans et a été inhumée le Lendemain dans le Cimetière de la paroisse en présence de soussignés. Boulière Cre

Sosa 226-227
MONBAZET Antoine-POUJETOU Marguerite

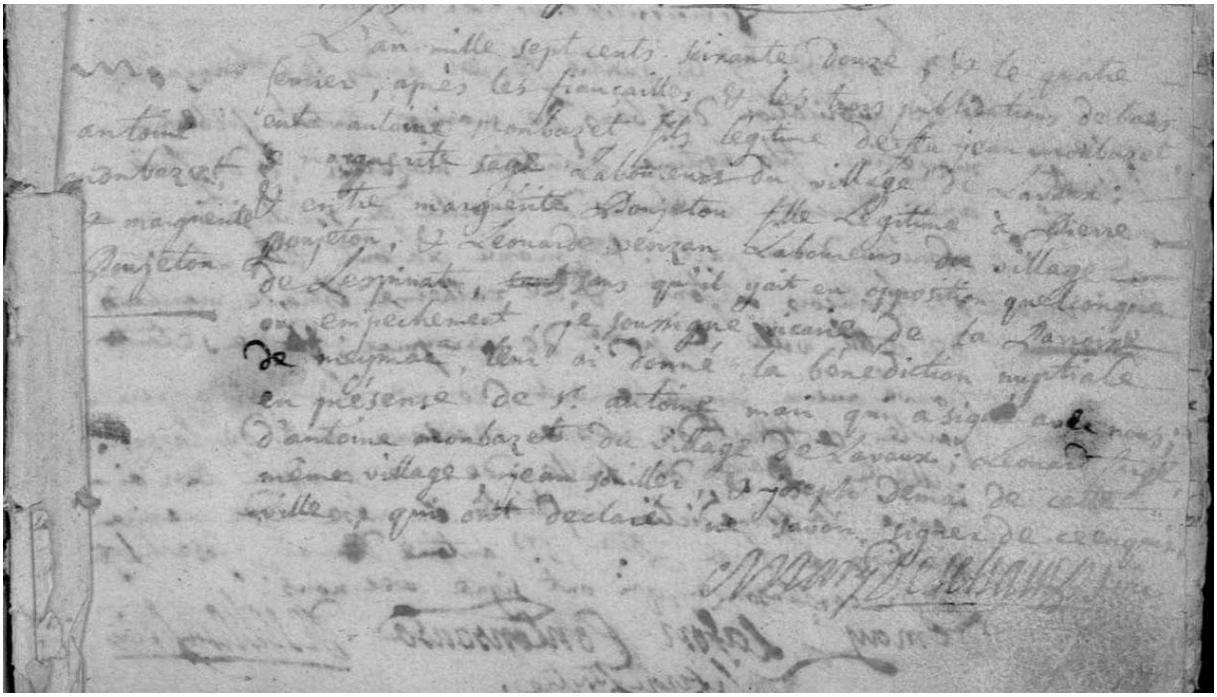

L'an mille sept cents soixante douze et le quatre
Antoine Monbazet fils legitime de feu Jean Monbazet
Marguerite Poujetou fille legitime de Pierre
Poujetou, et Leonarde Verzan Laboureurs du village
de Lespinat, tous les deux qu'il n'y ait en opposition qui empechent
de mariage, leur a donné la benediction nuptiale
en présence de St. Antoine maire qui a signé avec nous
d'Antoine Monbazet du village de Lavaux, Leonarde
même village, Jean Soulier, Joseph Demis de cette
ville, qui ont declaré ne savoir signer de ce

Sosa 227
POUJETOU Marguerite

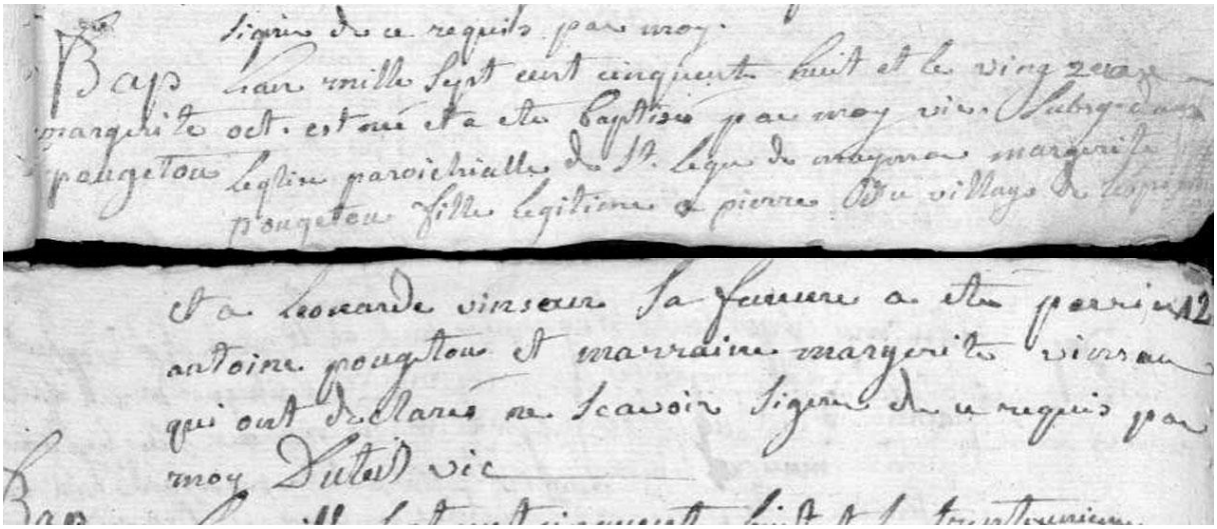

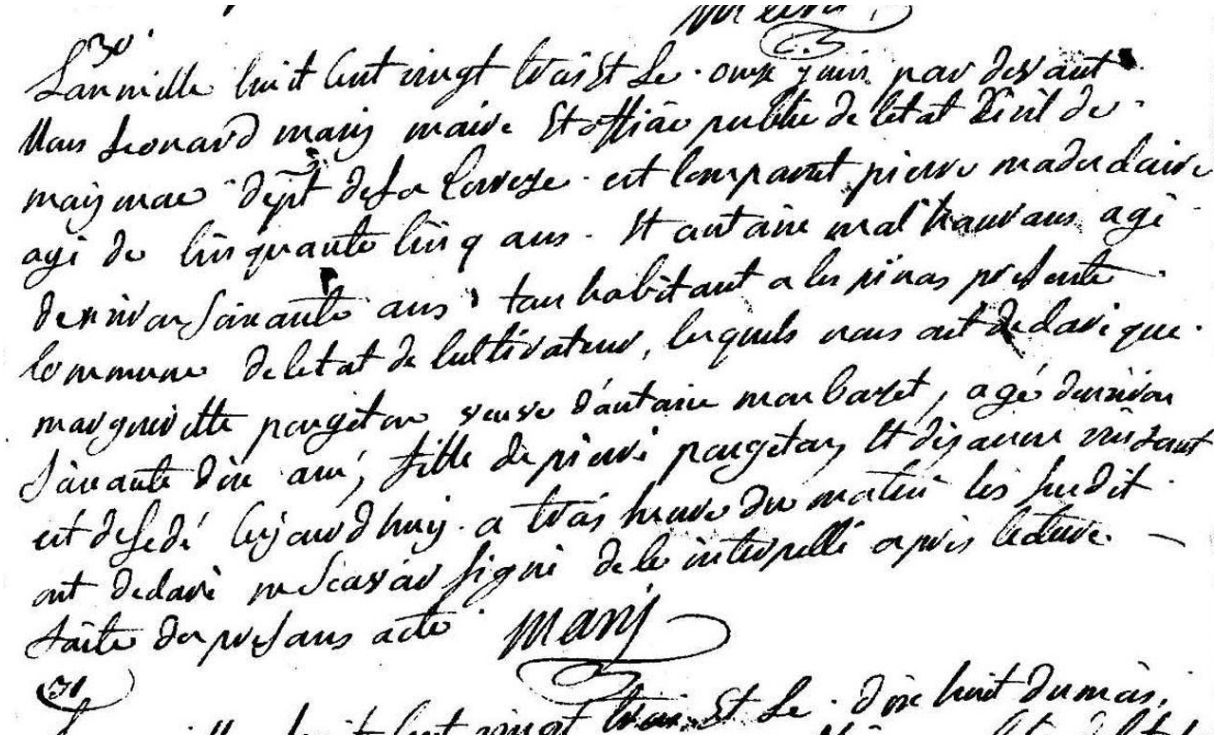

Sosa 230
SALAGNAC Jean

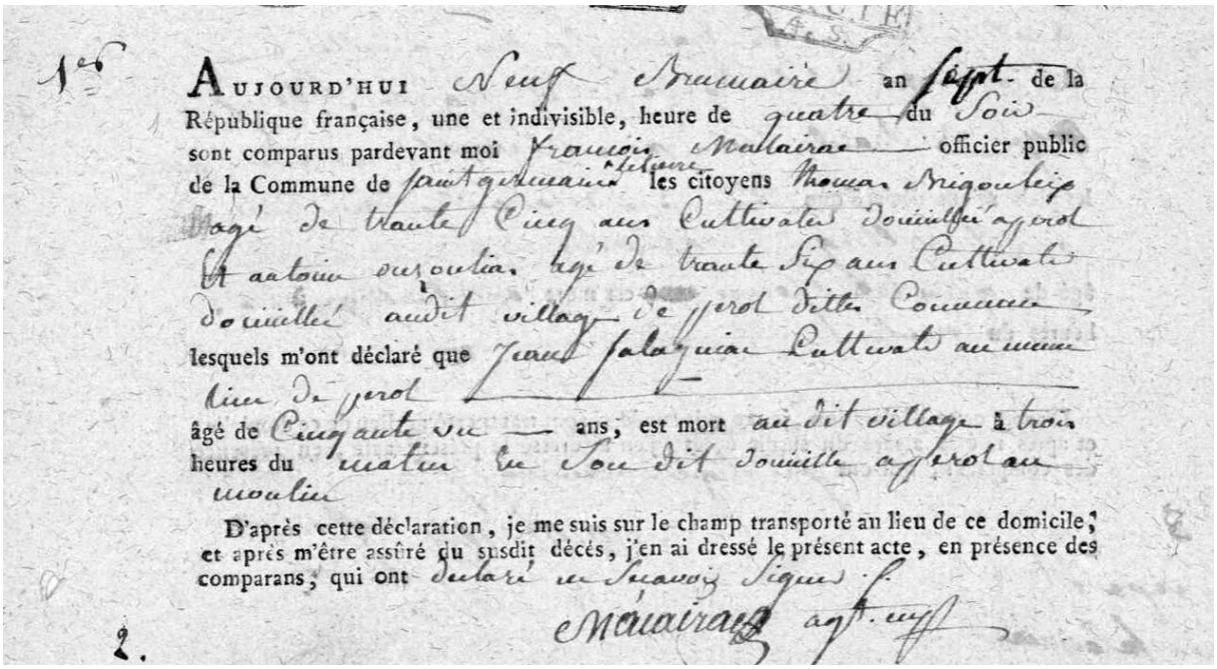

Aujourd'hui Neuf Brumaire an sept. de la République française, une et indivisible, heure de quatre du Soir sont comparus pardevant moi François Mallairac officier public de la Commune de Saint Germain Lespinasse les citoyens Thomas Migoulet âgé de trente Cinq ans Cultivateur Domicilié a Jerol Et antoine Migoulet âgé de trente Six ans Cultivateur domicilié audit village de Jerol dite Commune lesquels m'ont déclaré que Jean Salagnac Cultivateur au même lieu de Jerol âgé de Cinquante neuf ans, est mort au dit village à trois heures du matin En Son dit Domicille a Jerol au moulin

D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile; et après m'être assûré du susdit décés, j'en ai dressé le présent acte, en présence des comparans, qui ont dictaré ne Sçavoir Signer

Mallairac agt. nat.

Sosa 230-231
SALAGNAC Jean-ESTERRE Léonarde

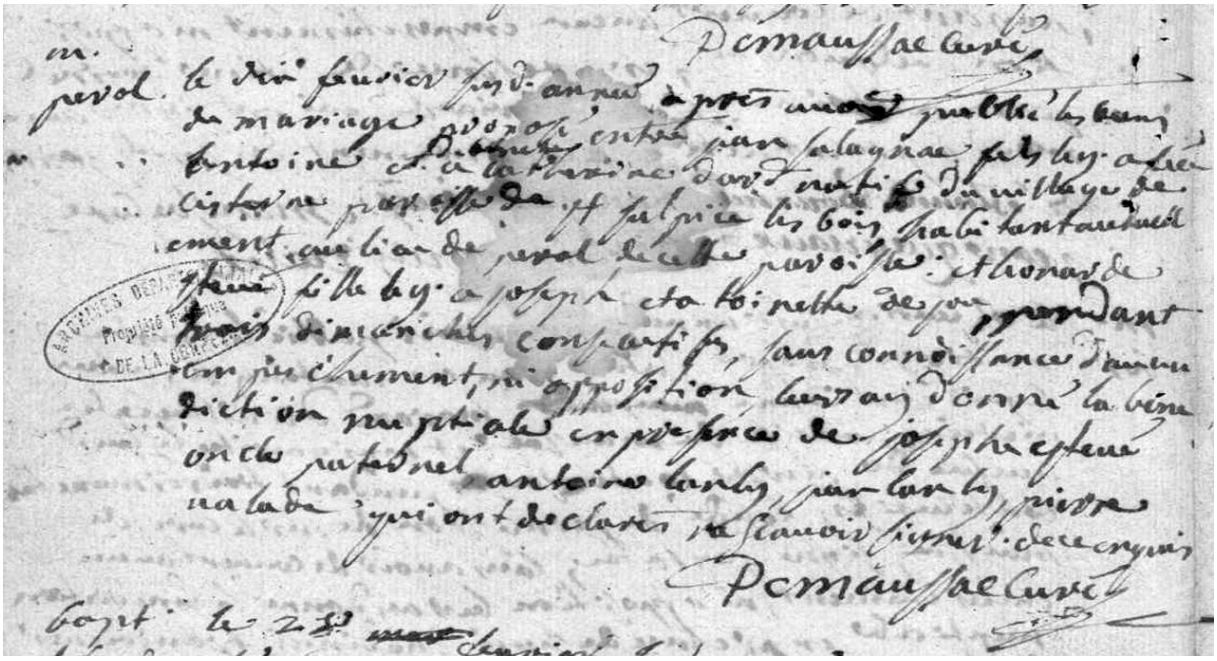

Pcmau fac Curé

Jerol le dix Janvier Jnd. an neuf après avoir publié les bans de mariage proposé entre Jean Salagnac fils leg. a de Cistac ne propre de Jerol et Julie les bois habitant audit lieu de Jerol de cette part fille leg. a de feu Joseph et Léonarde Jeanne fille leg. a de feu Joseph et Thérèse Jeanne Dubois habitante de Jerol de cette part et ne trouvant aucun empêchement, ni opposition dans mon ministère, Jai donné la bénédiction nuptiale en présence de Joseph et Jean oncles paternel et antoine Lanby, Jean Lanby, Pierre malade, qui ont declaré ne Sçavoir Signer de ce enquis

Pcmau fac Curé

Sept. le 23e mai

Sosa 231
ESTERRE Léonarde

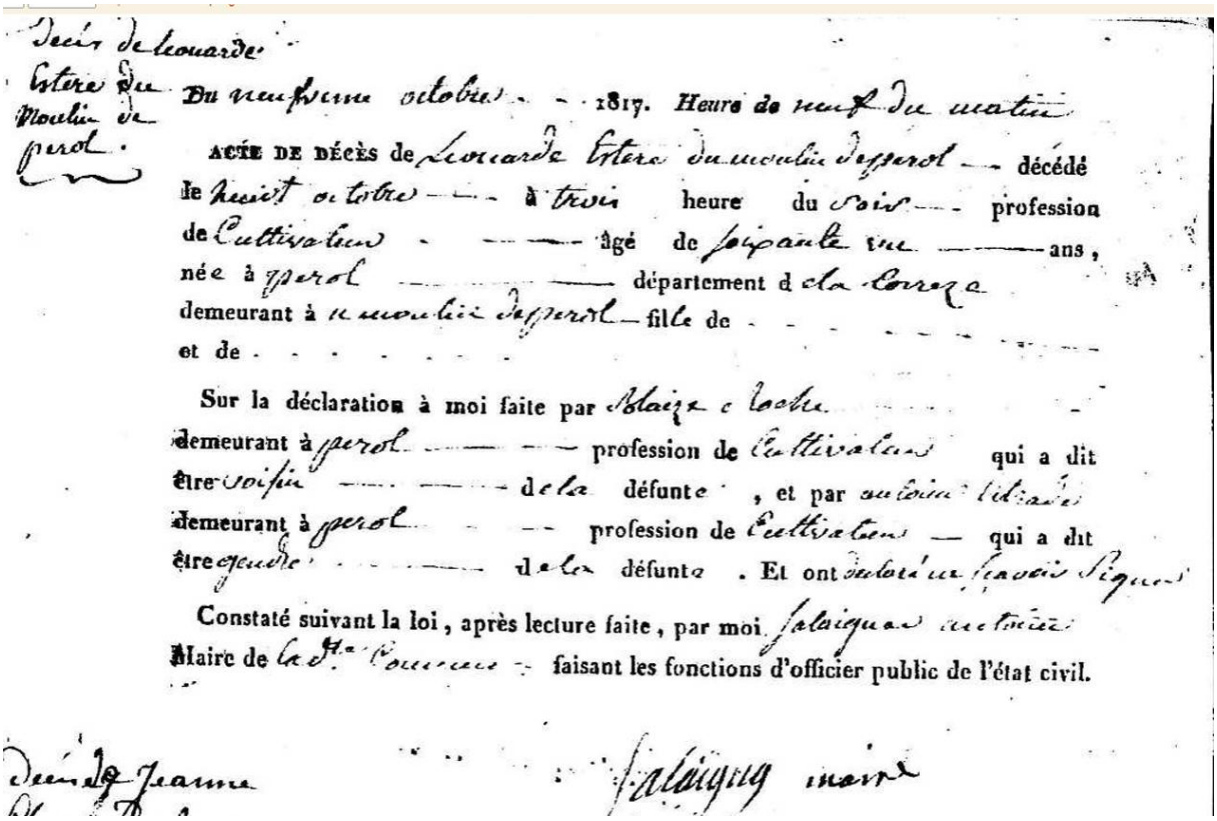

Décès de Léonarde Estère du Moulin de Perol.

Du neuf cinq octobre mil huit cent dix-sept. Heure de neuf du matin.

ACTE DE DÉCÈS de Léonarde Estère du moulin de Perol — décédé le huit de ce mois — à trois heure du soir — profession de Cultivateur — âgé de soixante cinq ans, née à Perol — département de la Correze demeurant à moulin de Perol — fille de — et de —

Sur la déclaration à moi faite par Blaize Lacoste — demeurant à Perol — profession de Cultivateur qui a dit être voisin — de la défunte, et par Antoine Vidalie demeurant à Perol — profession de Cultivateur — qui a dit être gendre — de la défunte. Et ont signé avec moi les déclarans.

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Jean Jacques Antoine Malaigue Maire de la Ste Fortunade faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Jacques Malaigue maire

Sosa 234
FEYSSAGUET Guillaume

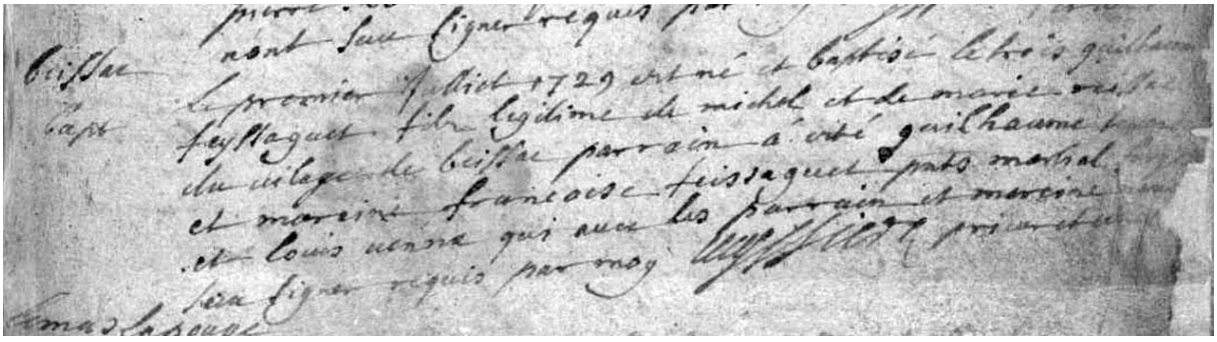

Baptême

Le premier juillet 1729 a été baptisé Pierre Guillaume Feyssaguet fils légitime de Michel et de Marie Vidalie du village de Beissac parrain a été Guillaume Feyssaguet et marraine Françoise Feyssaguet tous maternels et Louis Verna qui avec les parrain et marraine ont signé requis par moy

Sosa 238
TAGUET Michel

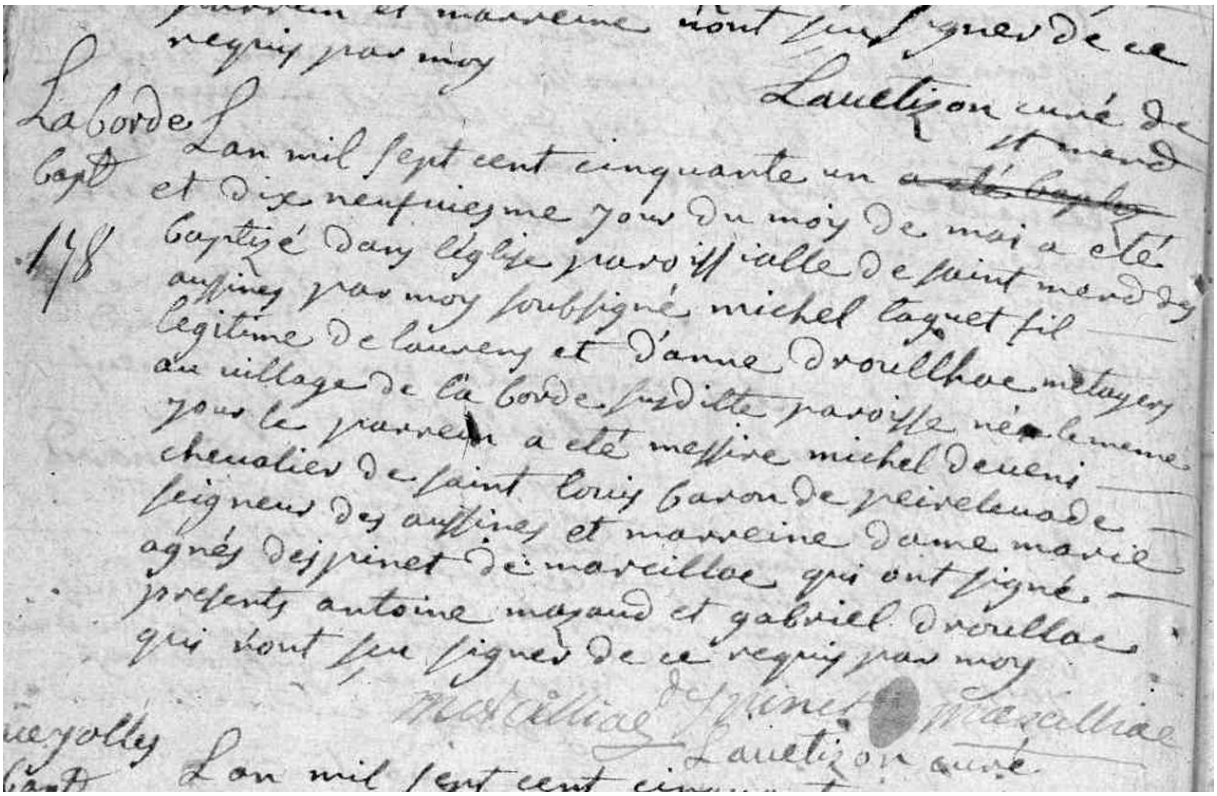

Sosa 238-239
TAGUET Michel-BOUROUX Catherine

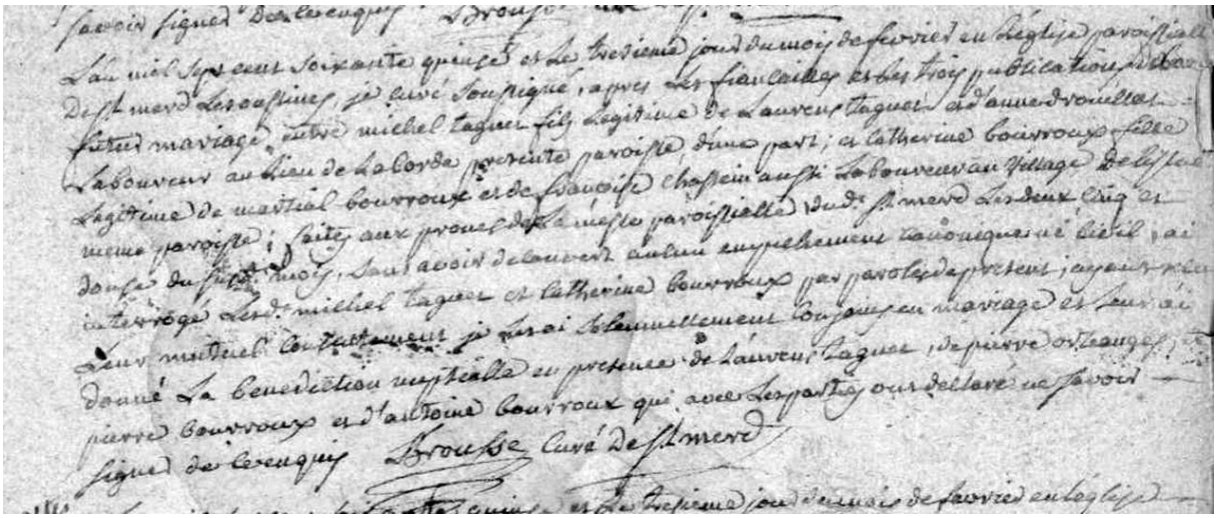

Sosa 244-245
PAINTOU Léonard-PEJOUT Jeanne

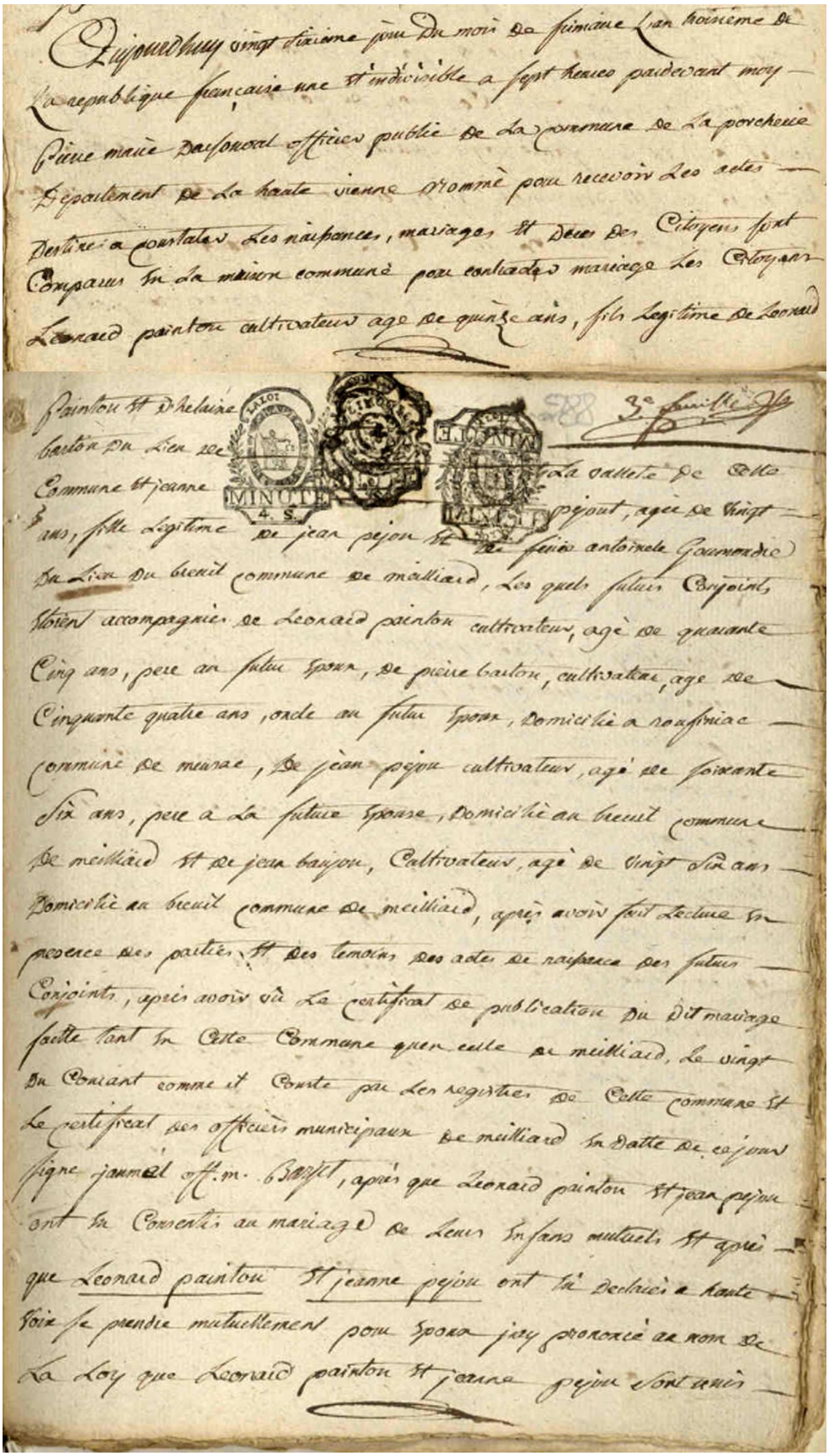

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

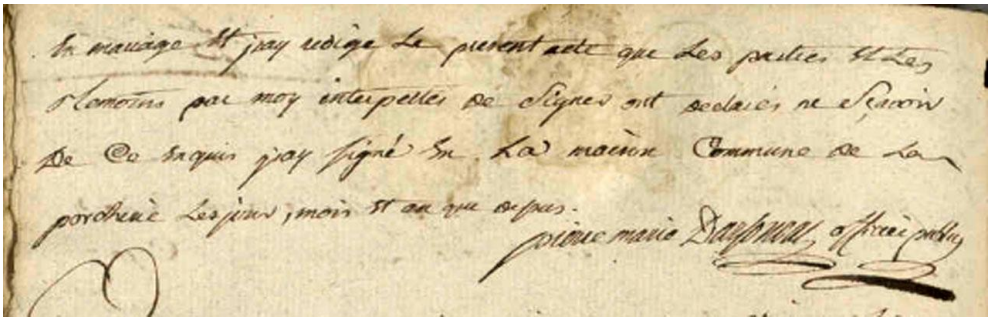

Sosa 246-247
SADERNE Jean-FARDET Léonarde

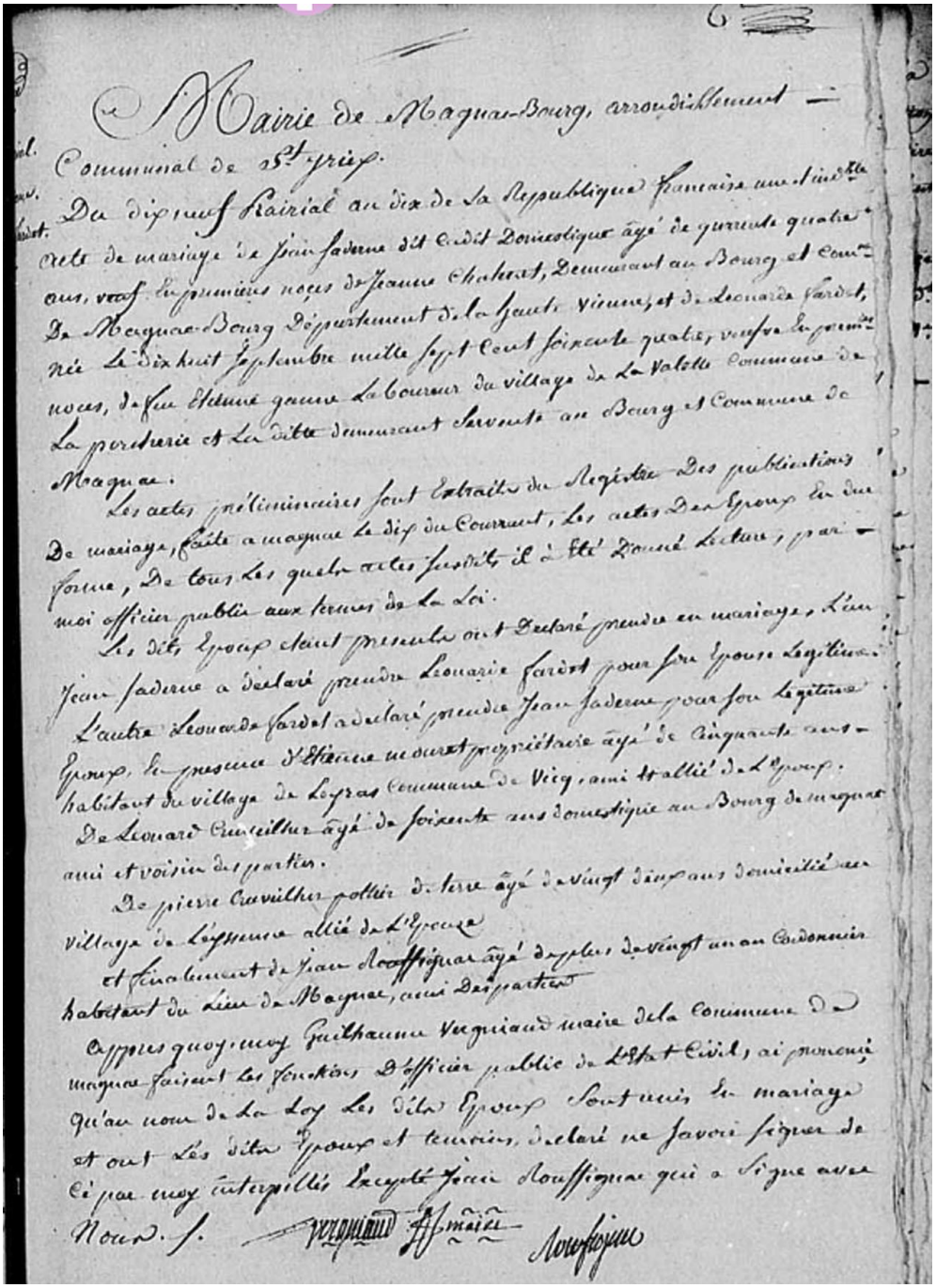

Sosa 250
DESAGE Jean

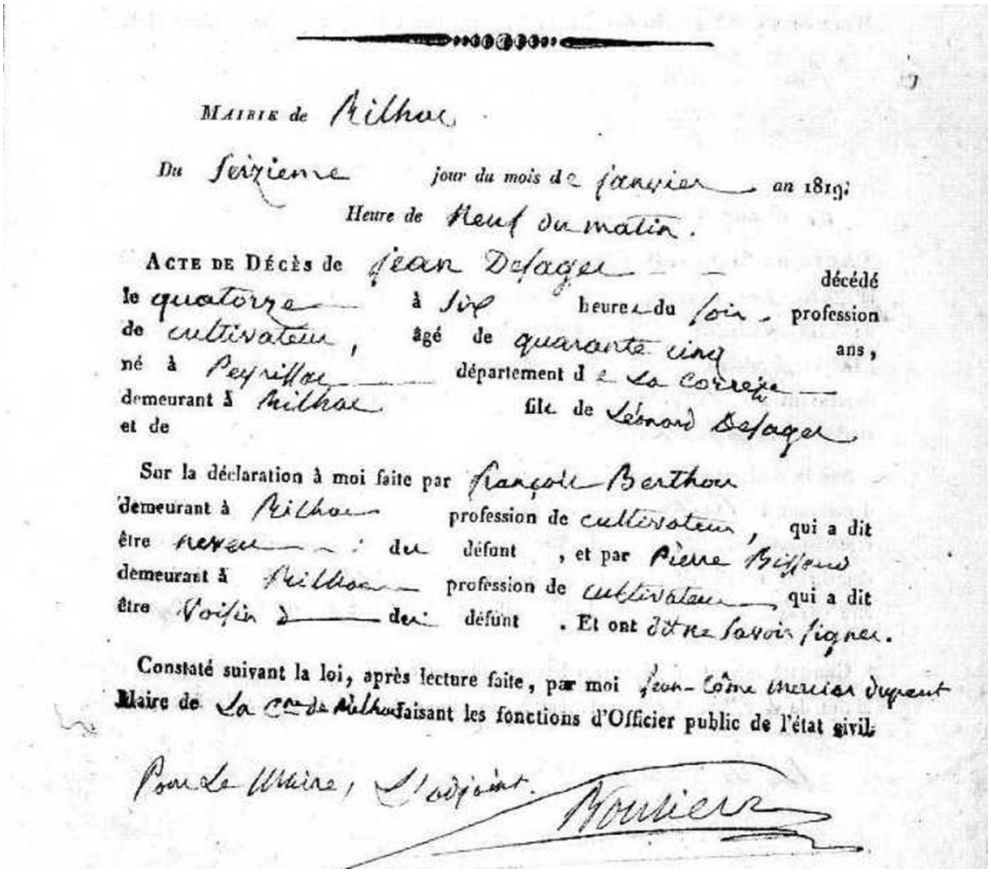

Mairie de Rilhac.

Du seizième jour du mois de janvier an 1819.
Heure de neuf du matin.

Acte de Décès de Jean Desages décédé le quatorze à six heures du soir, profession de cultivateur, âgé de quarante cinq ans, né à Peyrilhac département de la Corrèze, demeurant à Rilhac fils de Léonard Desages et de

Sur la déclaration à moi faite par François Berthon demeurant à Rilhac profession de cultivateur, qui a dit être neveu du défunt, et par Pierre Bissons demeurant à Rilhac profession de cultivateur, qui a dit être voisin du défunt. Et ont dit ne savoir signer.

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Jean-Côme Mercier Dupeyrat Maire de la Cne de Rilhac faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil.

Pour le Maire, l'adjoint.
Bourdier

Sosa 251
CONJAT Antoinette

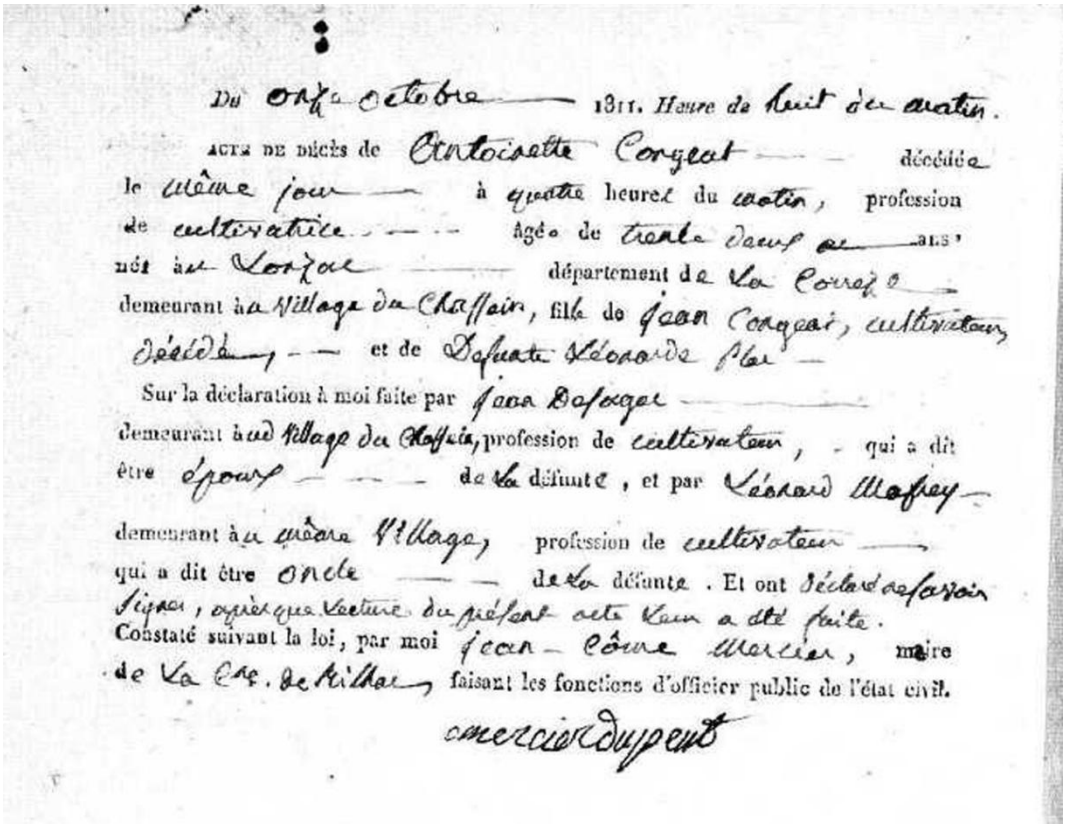

Du onze octobre 1811. Heure de huit du matin.

Acte de décès de Antoinette Conjeat décédée le même jour à quatre heures du matin, profession de cultivatrice âgée de trente deux ans, née au Vigean département de la Corrèze demeurant au village du Chassain, fille de Jean Conjeat, cultivateur, décédé, et de Défunte Léonarde Mar

Sur la déclaration à moi faite par Jean Desages demeurant au village du Chassin, profession de cultivateur, qui a dit être époux de la défunte, et par Léonard Maffey demeurant au même Village, profession de cultivateur qui a dit être oncle de la défunte. Et ont déclaré ne savoir signer, après que lecture du présent acte leur a été faite.
Constaté suivant la loi, par moi Jean-Côme Mercier, maire de la Cne de Rilhac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mercier Dupeyrat

Sosa 252-253
MAGENOUX Gabriel-ENSERGUEIX Anne

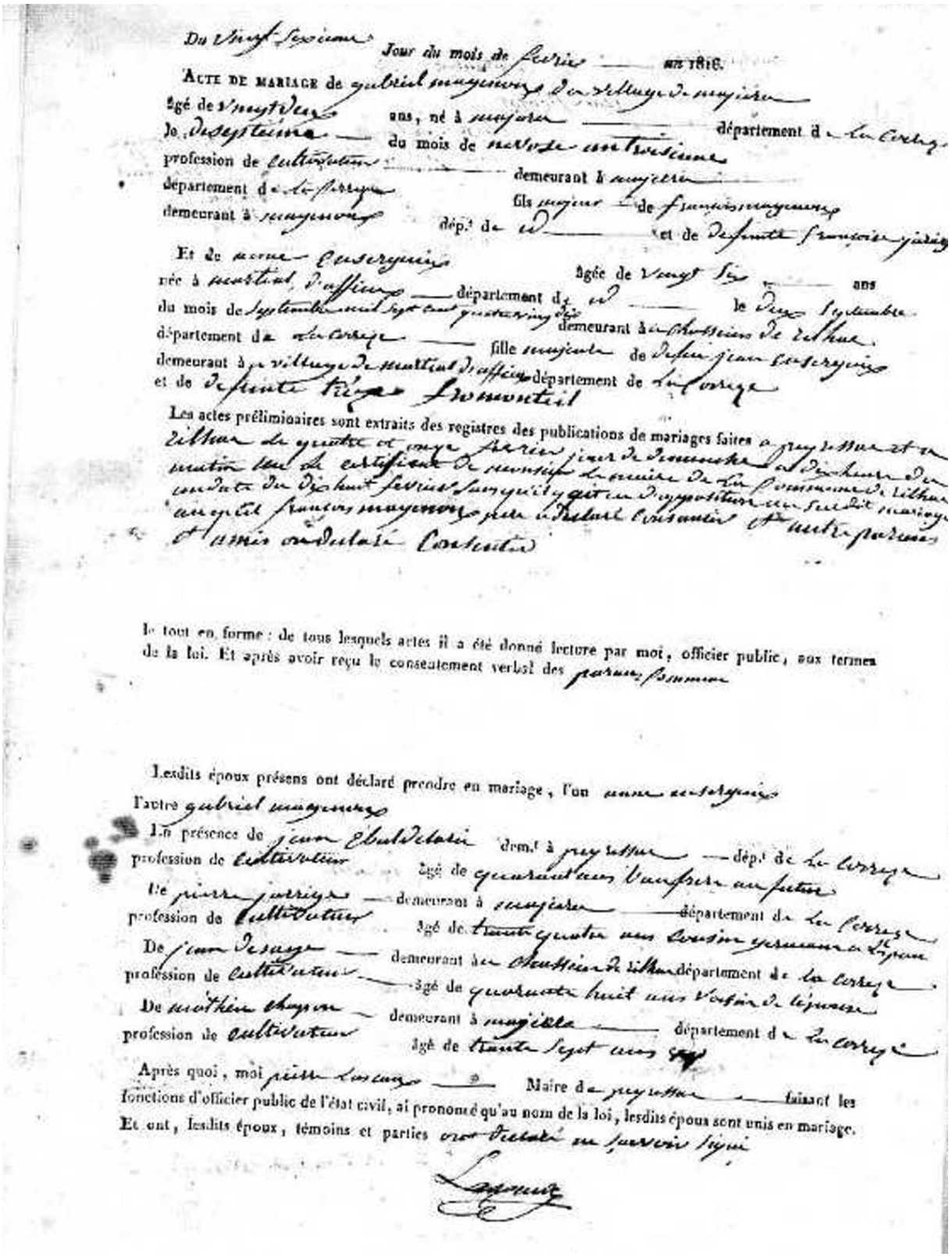

Du Vingt Sixième Jour du mois de Février — an 1816.

Acte de mariage de gabriel magnoux d'un village de magnac
âgé de vingt deux ans, né à magnac — département de la Corrèze
le dix septième — du mois de novembre mil huit cent
profession de cultivateur — demeurant à magnac
département de la Corrèze — fils majeur de françois magnoux
demeurant à magnac — dép.t de id — et de defunte françoise jarig

Et de anne Enserguix — âgée de Vingt Six — ans
née à montel d'auffiac — département de id — le Dix Septembre
du mois de Septembre mil huit cent quatorze
département de la Corrèze — demeurant à chastenet de Lithaud
demeurant à village de montel d'auffiac — fille majeure de defunt jean Enserguix
et de defunte Pierre Lamouroux — département de la Corrèze

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites a [illegible] et a
Lithaud de quatre et cinq février jour de dimanche a dix heure de
matin tant de certificat de mention de la première de la Commune de Lithaud
en date du dix huit février sur quoi il y a eu de opposition au susdit mariage
au gré [illegible] fait a Lithaud Consentie et autre parente
et unies ondulée Contentes

le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des parens Communs

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un anne enserguix
l'autre gabriel magnoux

En présence de jean Ebrard dem.t à puy rotger — dép.t de la Corrèze
profession de Cultivateur — âgé de quarante ans Voisin au futur
De pierre jarrige — demeurant à magnac — département de la Corrèze
profession de Cultivateur — âgé de trente quatre ans Cousin germain a l'épouse
De jean Desauge — demeurant au chastenet de Lithaud département de la Corrèze
profession de Cultivateur — âgé de quarante huit ans Voisin de l'épouse
De mathieu chapoux — demeurant à magnac — département de la Corrèze
profession de Cultivateur — âgé de trente sept ans

Après quoi, moi pierre Lamouroux — Maire de puy rotger — faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux, témoins et parties avec Ebrard un parent signé

Lamouroux

Sosa 253
ENSERGUEIX Anne

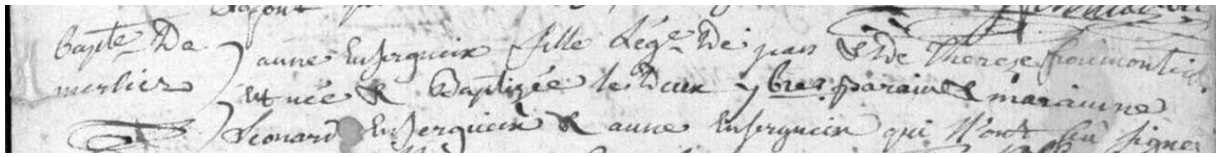

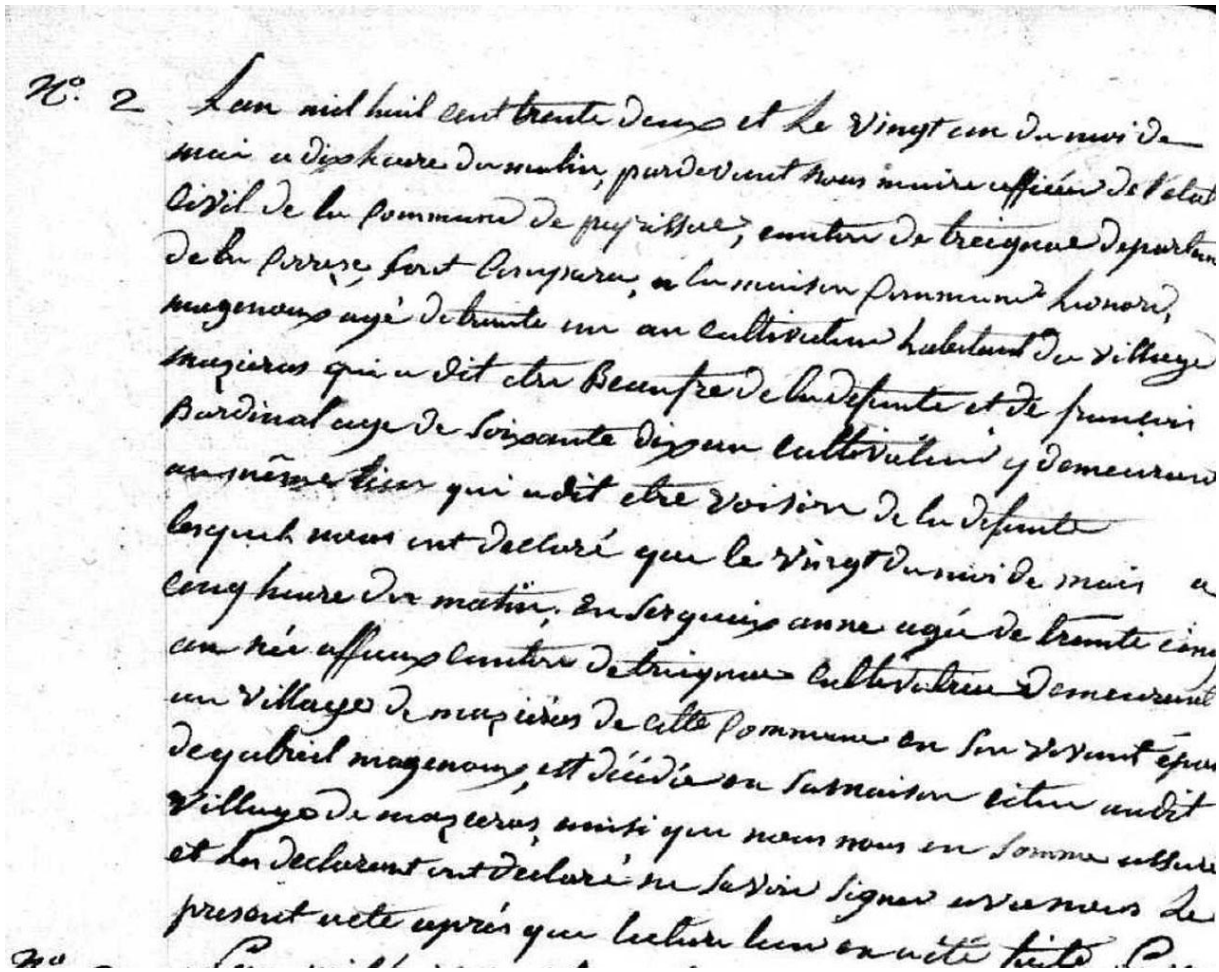

Sosa 254
GENET Léonard

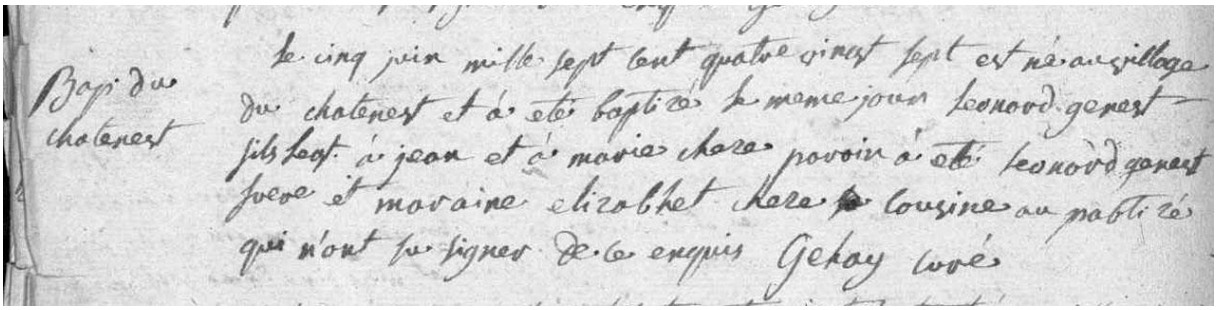

Bapt. du Chatenet

le cinq juin mille sept cent quatre vingt sept est né au village du chatenet et a été baptisé le même jour Leonard genet fils legt. à jean et à maria chaze pavoin a été Leonard genet parrain et marraine elizabet chaze cousine au pabli tés qui n'ont su signer de ce enquis Getay curé

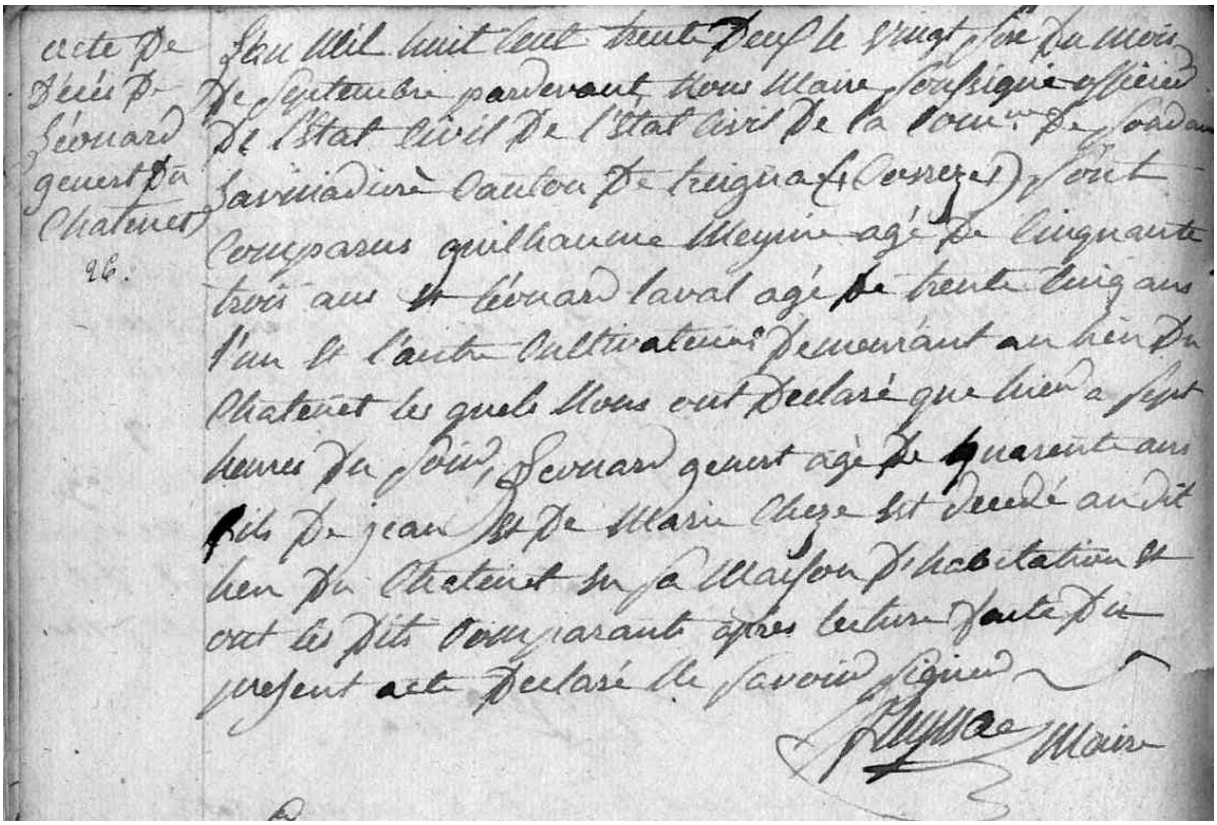

acte de décès de Léonard genet du Chatenet

26.

L'an mil huit cent trente deux le vingt six du mois de septembre pardevant nous Maire officier de l'état civil de l'état civil de la commune de Lavaud Savinadière canton de Treignac (Corrèze) y dénommé comparus guilhaume Meynie agé de cinquante trois ans et Léonard laval agé de trente cinq ans l'un et l'autre cultivateurs demeurant au lieu du Chatenet les quels nous ont declaré que hier a sept heures du soir, Léonard genet agé de quarante ans fils de jean et de Marie Chaze est decédé audit lieu du Chatenet en sa maison d'habitation et ont les dits comparants après lecture faite du present acte declaré de savoir signer

Maire

Sosa 254-255
GENET Léonard-BESSETTE Anne

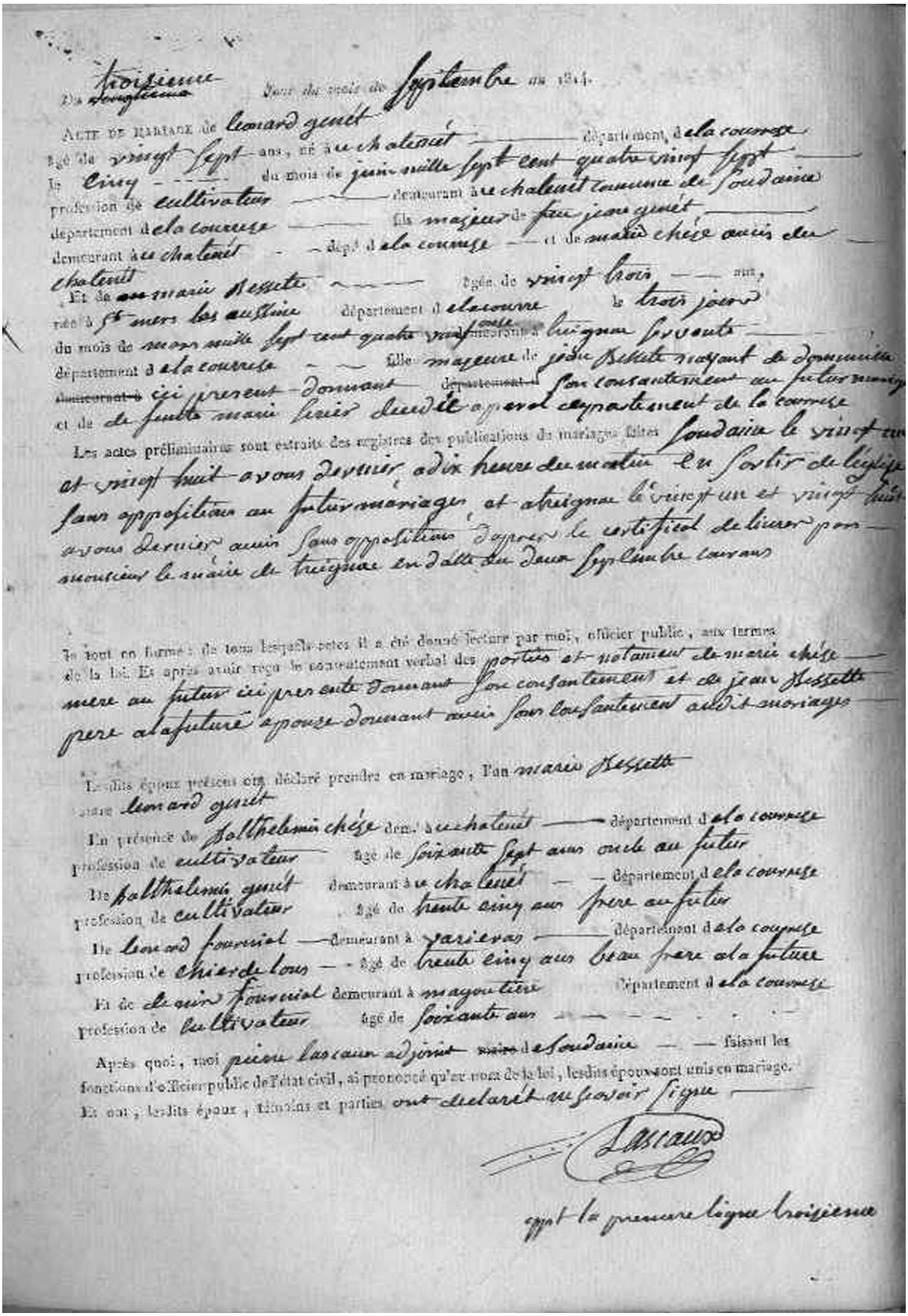

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 255
BESSETTE Anne

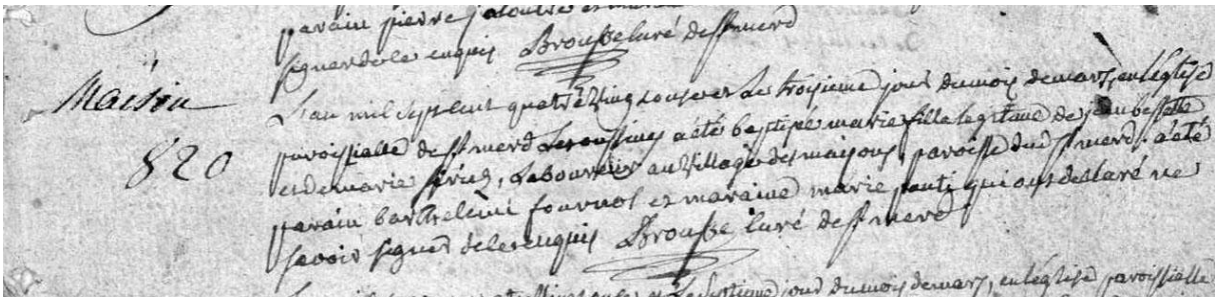

Sosa 256
LORNAT Pierre

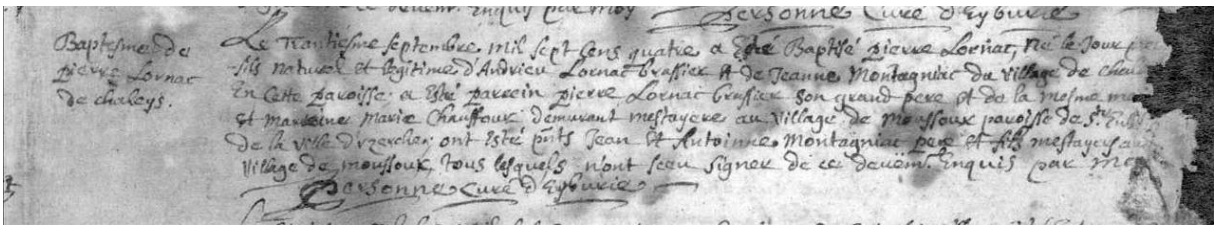

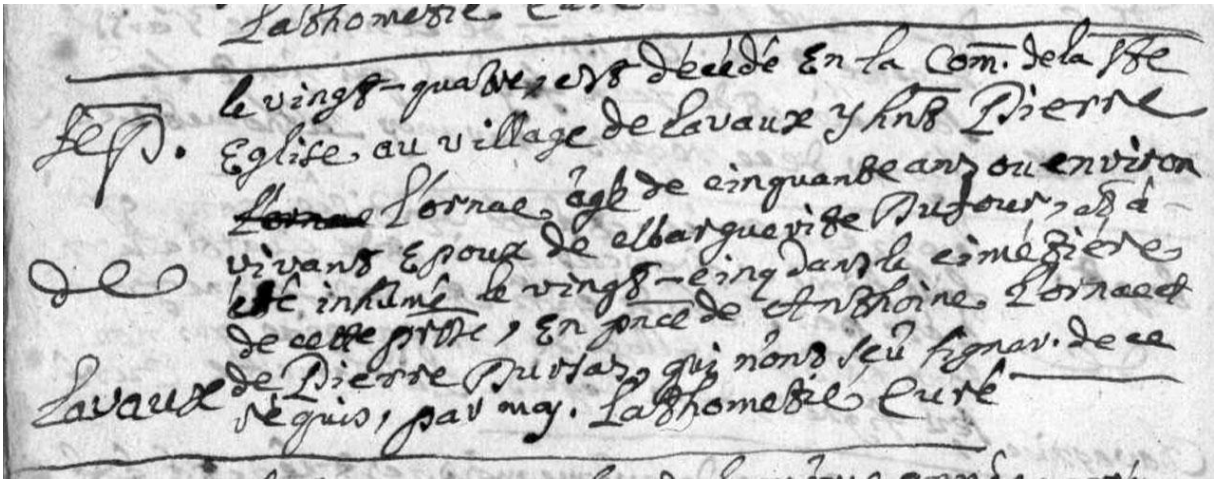

Sosa 256-257
LORNAT Pierre-PRADEAU Léonarde

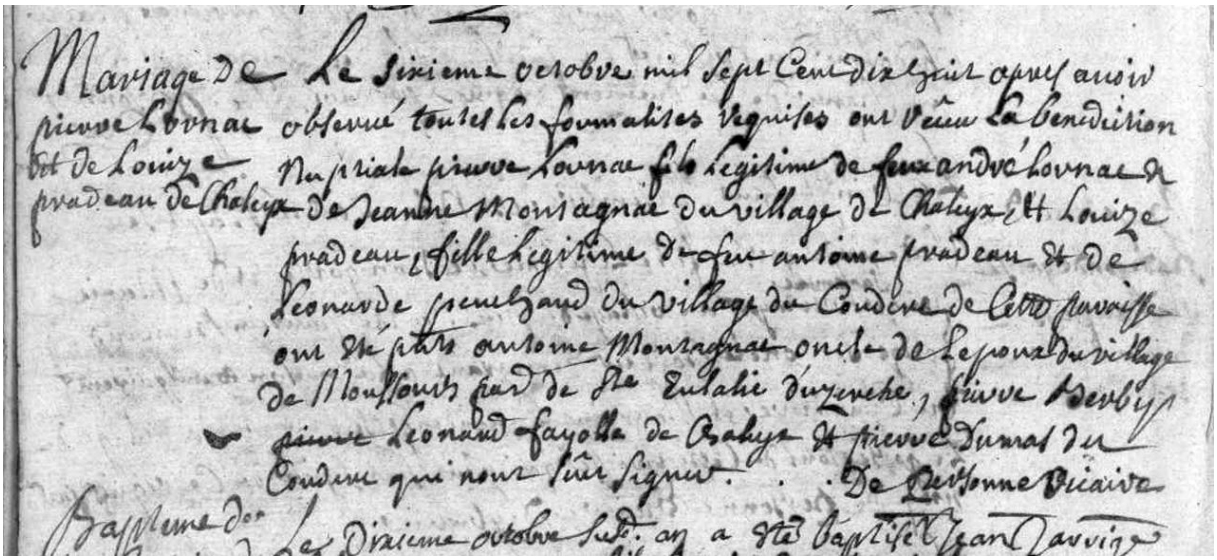

Sosa 257
PRADEAU Léonarde

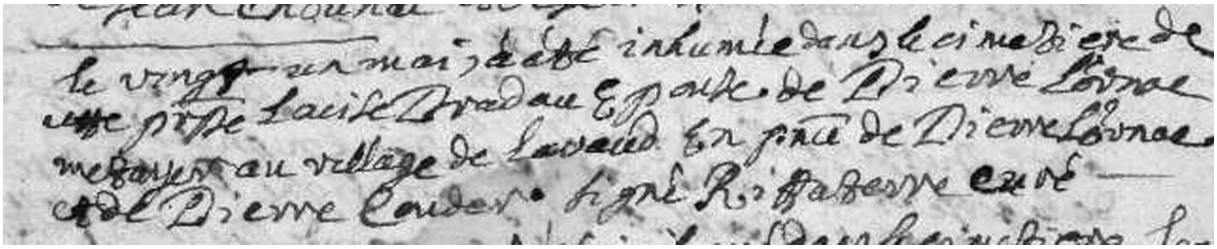

Sosa 258
FARIEYRAS Jean

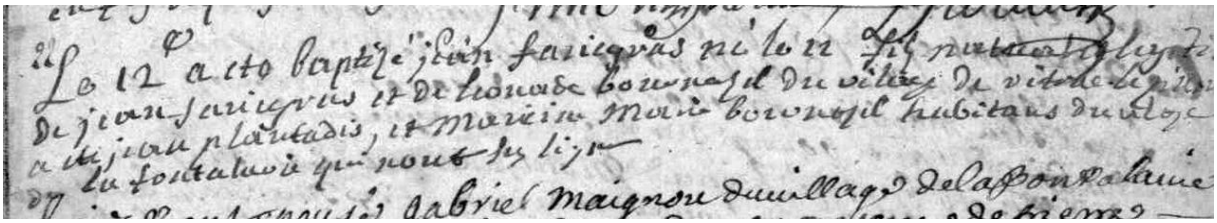

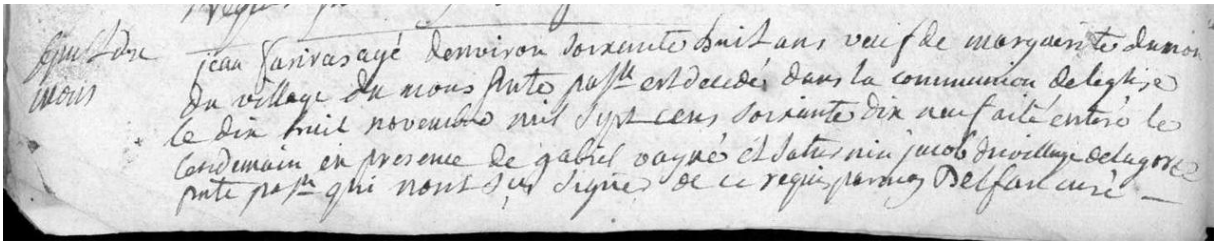

Sosa 258-259
FARIEYRAS Jean-DUMONT Marguerite

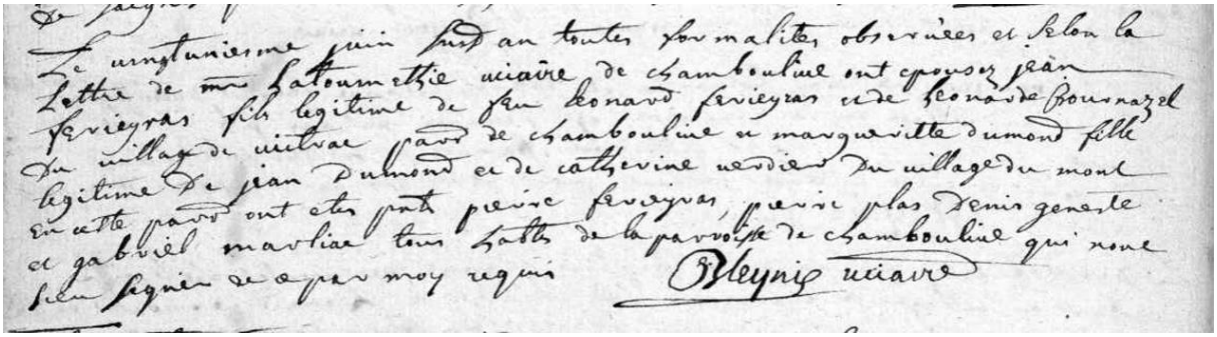

Sosa 259
DUMONT Marguerite

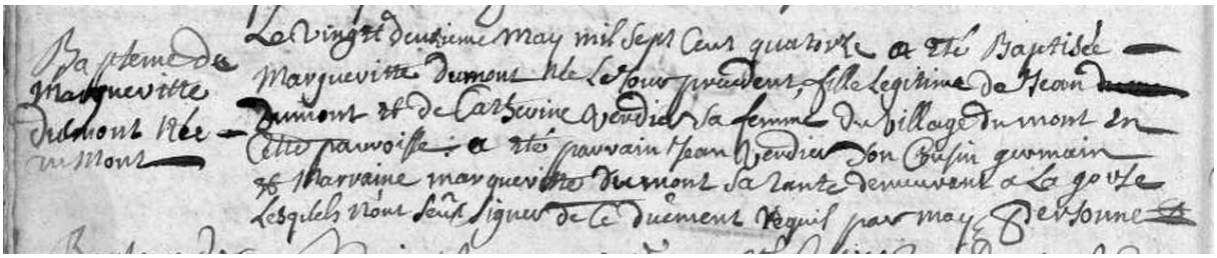

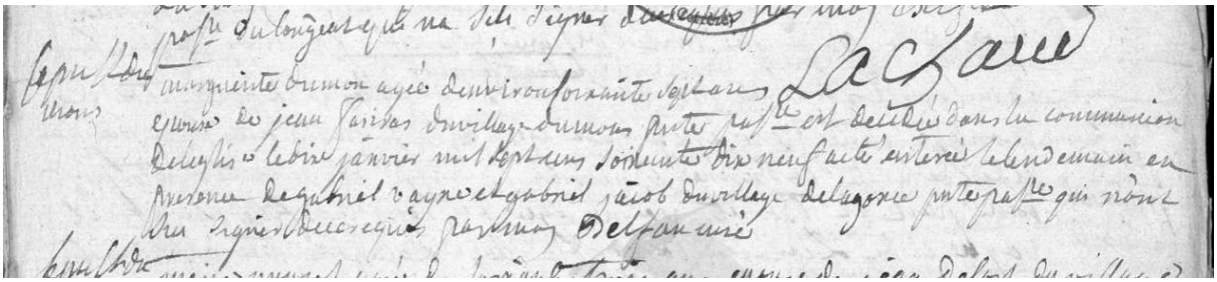

Sosa 260
JOYE Jean

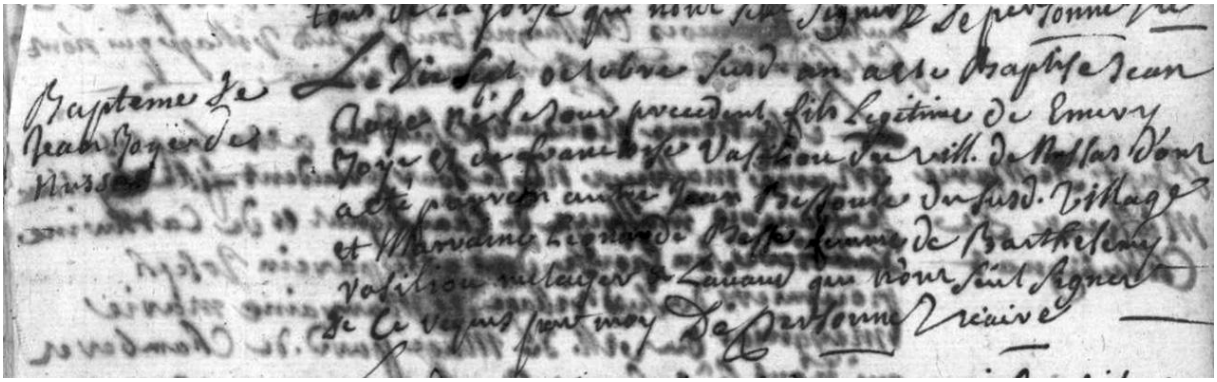

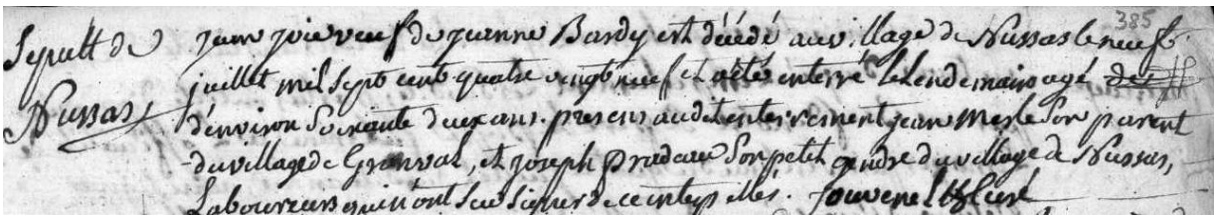

Sosa 260-261
JOYE Jean-BARDY Jeanne

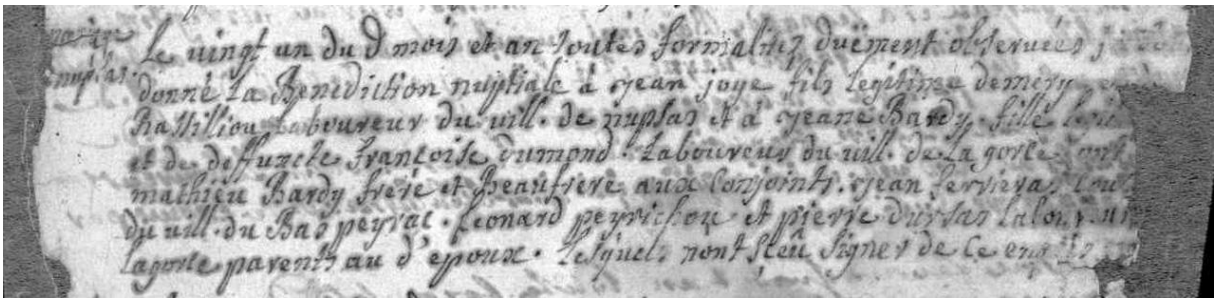

Sosa 261
BARDY Jeanne

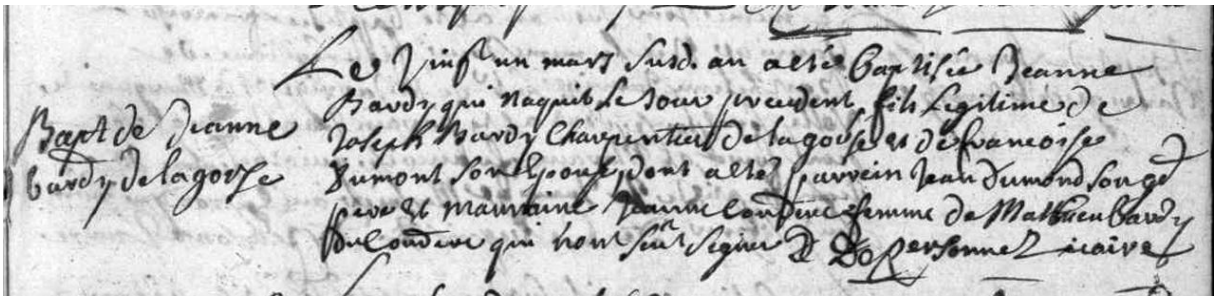

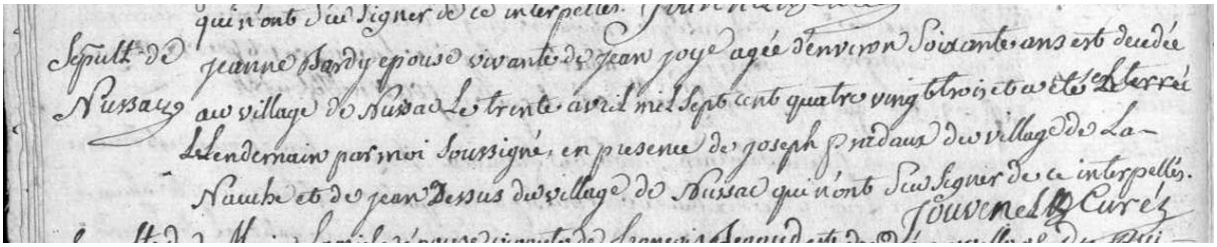

Sosa 262
MERLE Antoine

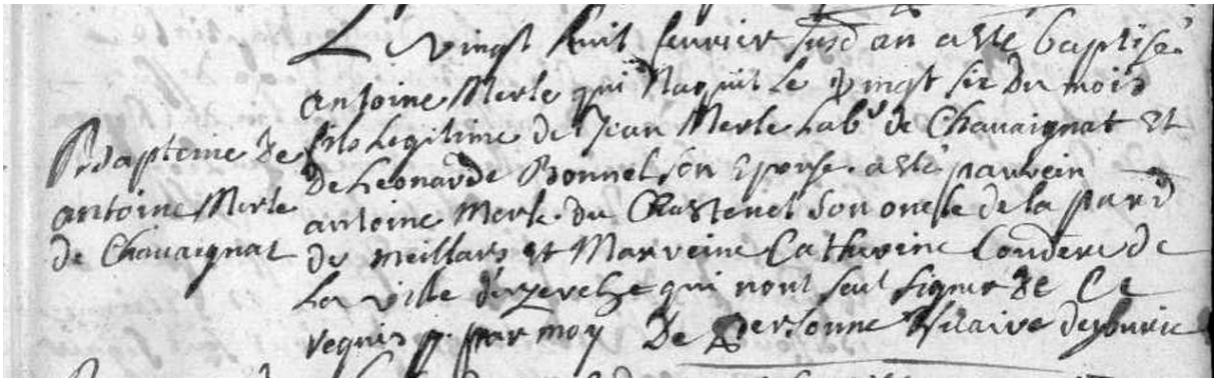

Bapteme de antoine Merle de Chavaignac

L'vingt huit janvier fut an esté baptisé antoine Merle qui Naquit le vingt six du mois fils Legitime de Jean Merle lab.r de Chavaignac et de Leonarde Bonnel son Epouse. a esté parrein antoine Merle du Rastenet son oncle de la part de meillars et Marreine Catherine Condere de la ville d'Eyzeche qui nont seu signer de ce requis par moy De [illegible] Vicaire desservie

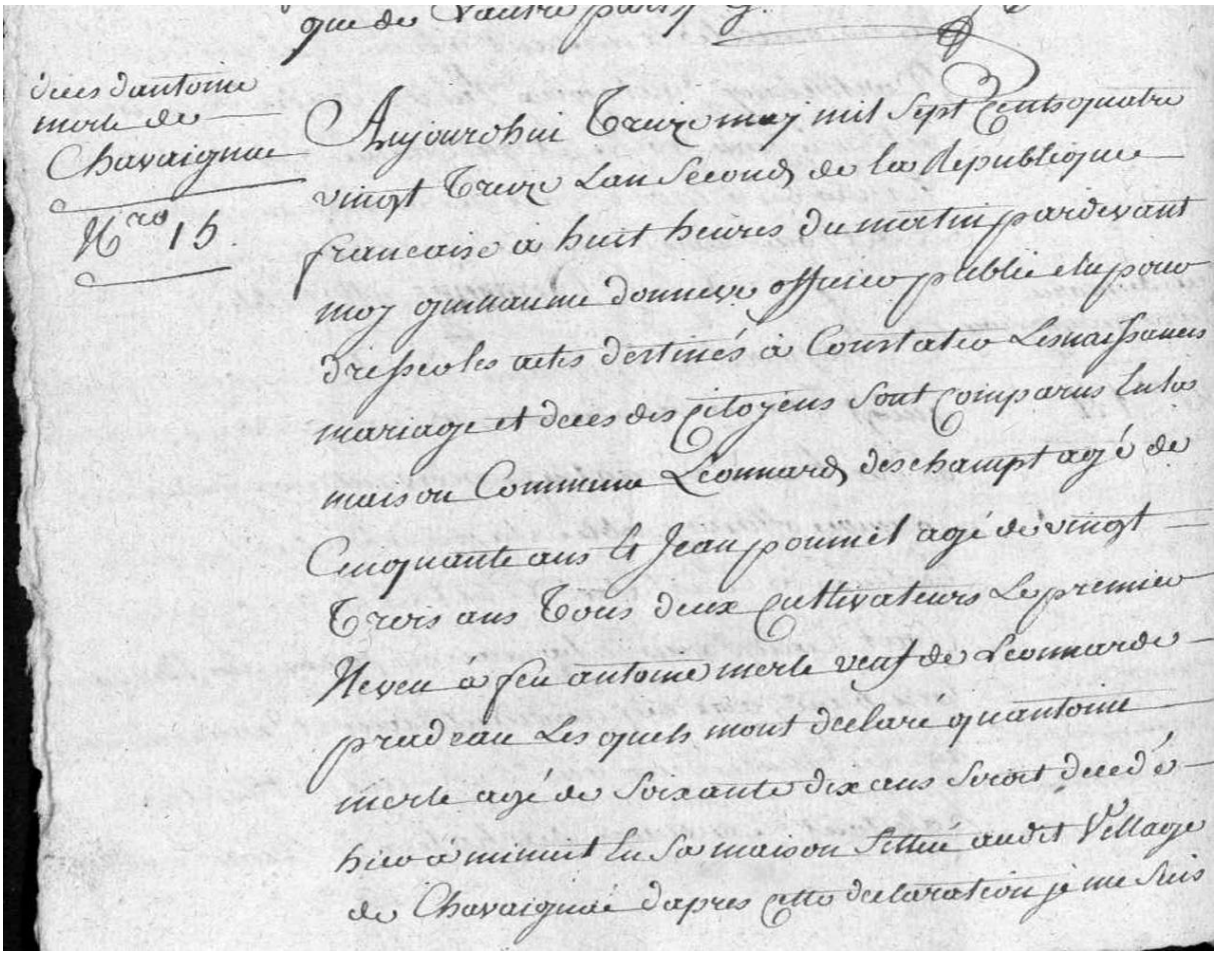

Décès d'antoine merle de Chavaignac

N.o 15.

Aujourd'hui Cinq nivôse mil Sept Cent soixante vingt Cinq Lan Second de la Republique française à huit heures du matin pardevant moy guillaume Donnevy officier public etc pour les actes destinés à Constater Les naissances mariage et décès des citoyens Sont Comparus Les maire ou Commune Leonard deschampt agé de Cinquante ans et Jean pommiel agé de vingt Cinq ans Tous deux Cultivateurs Le premier Neveu à feu antoine merle veuf de Leonarde preudeau Les quels mont declaré qu'antoine merle agé de Soixante dix ans Seroit decédé hier à minuit En Sa maison Scitué audit Village de Chavaignac Depuis Cette declaration je me Suis

Sosa 262-263
MERLE Antoine-PRADEAU Jeanne



Sosa 263
PRADEAU Jeanne

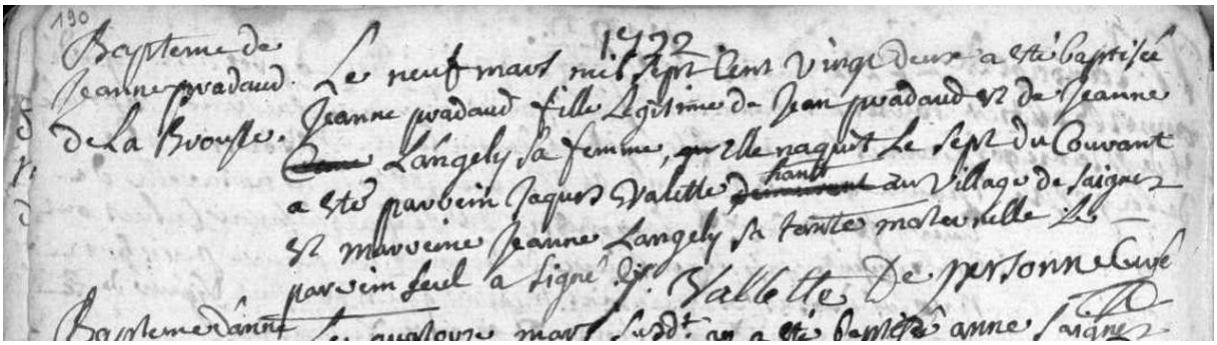

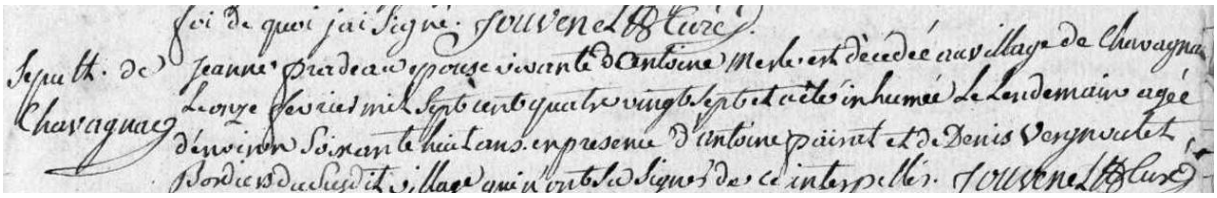

Sosa 264
GOURSOLAS Jean

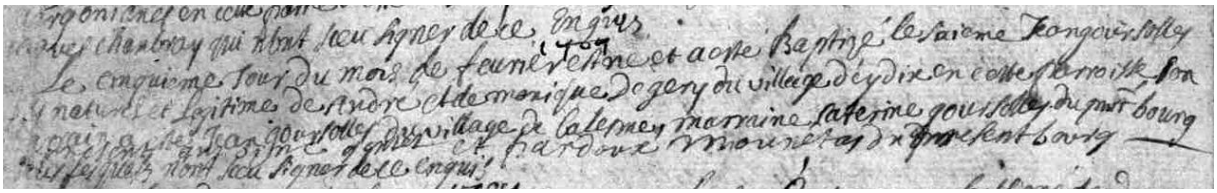

Sosa 264-265
GOURSOLAS Jean-ROBY Jeanne

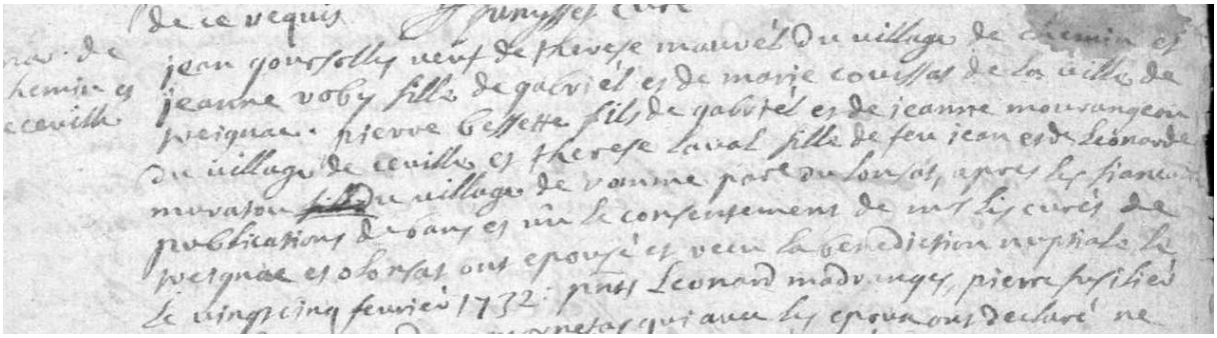

Sosa 265
ROBY Jeanne

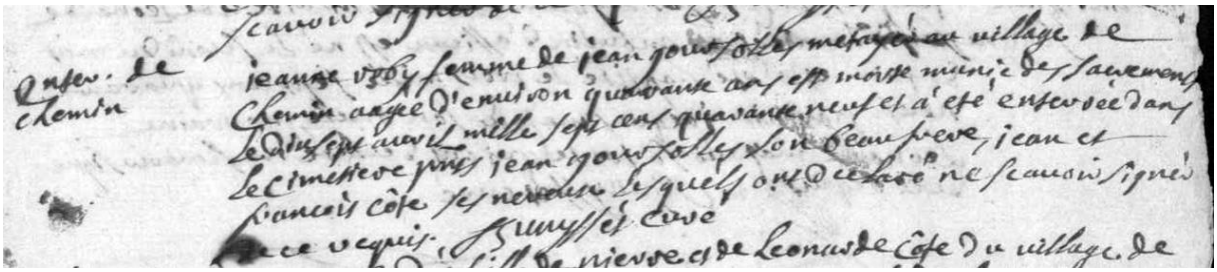

Sosa 270
CHABRILANGE Jean

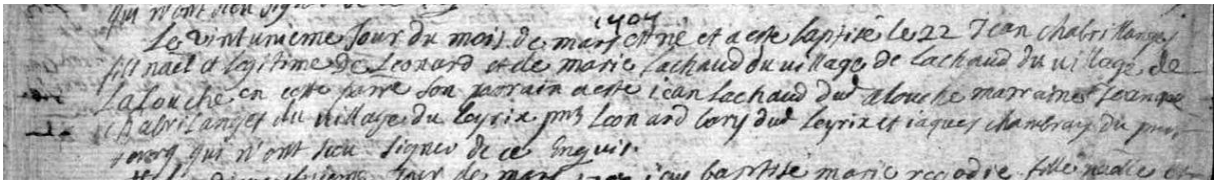

Sosa 270-271
CHABRILANGE Jean-MOURY Catherine

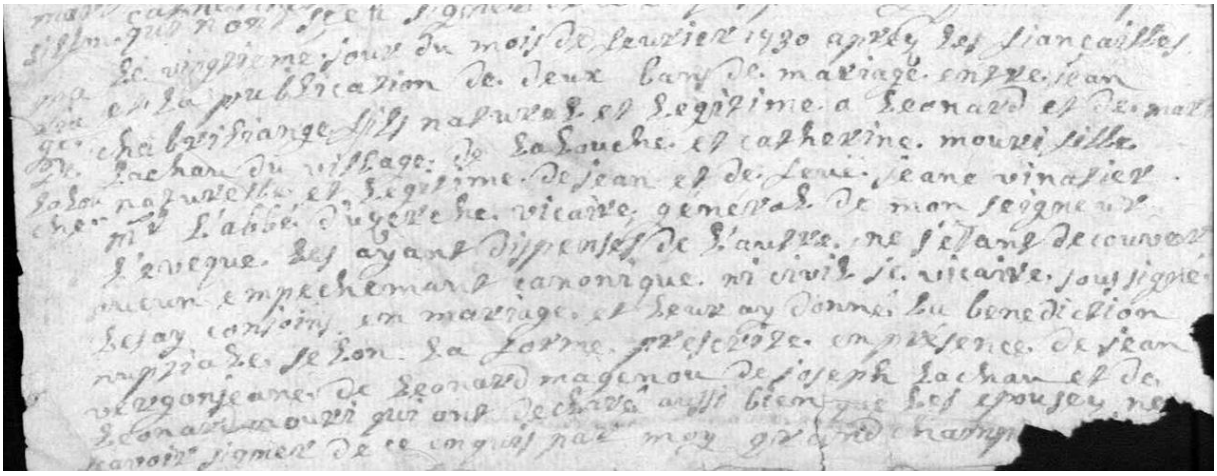

Sosa 271
MOURY Catherine

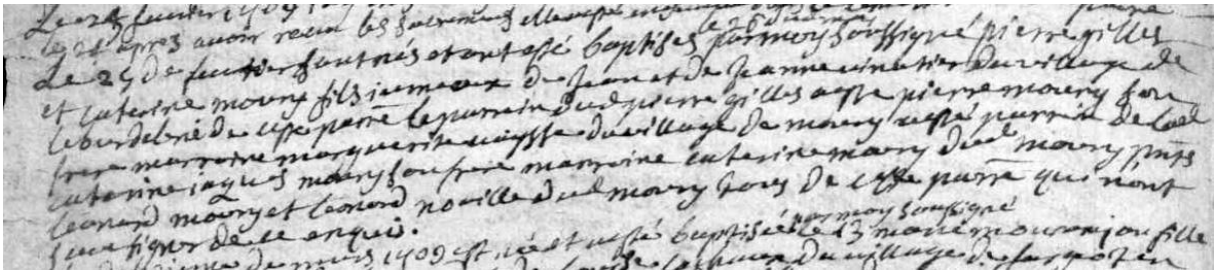

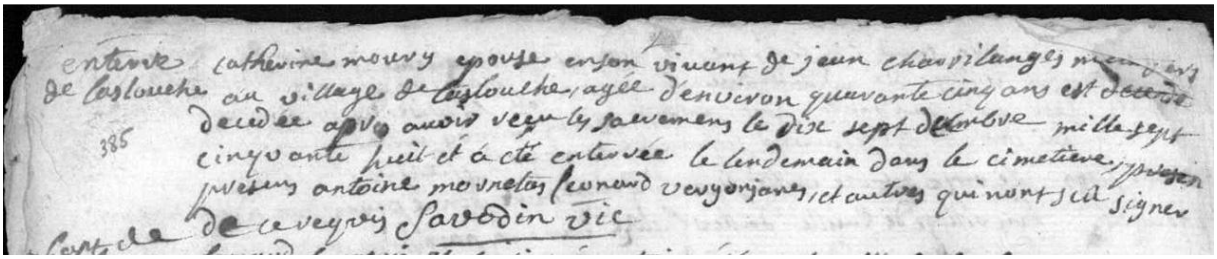

Sosa 272
DECHAUD Bernard

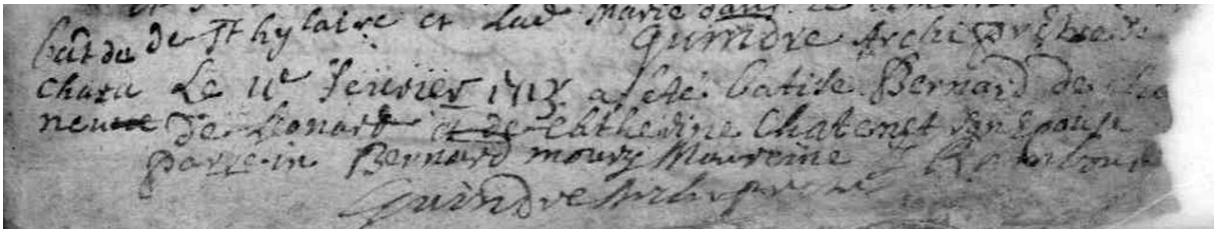

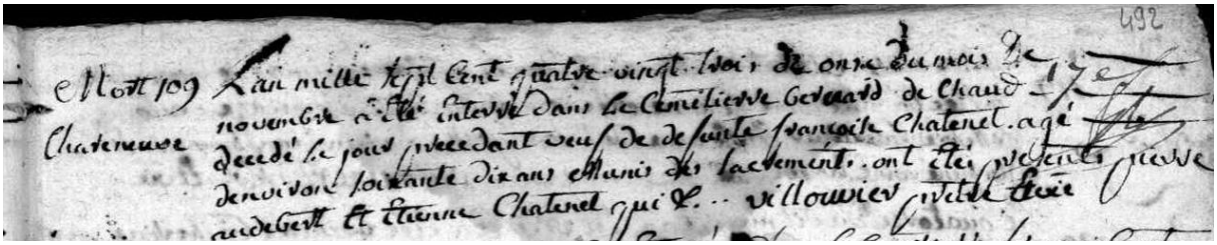

Sosa 272-273
DECHAUD Bernard-CHATENET Françoise

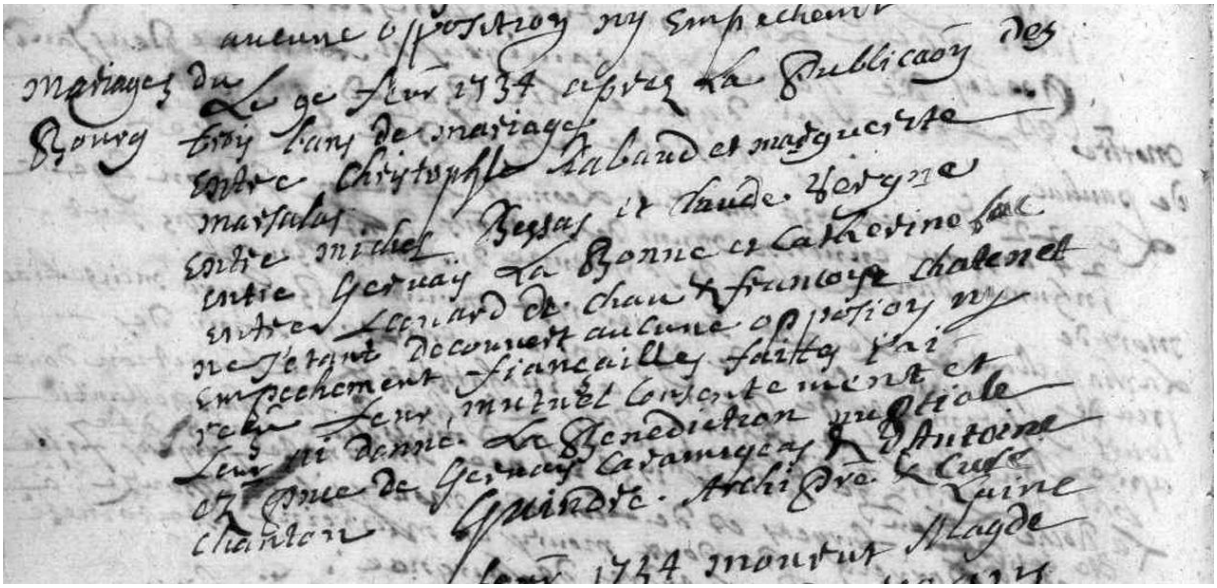

Sosa 273
CHATENET Françoise

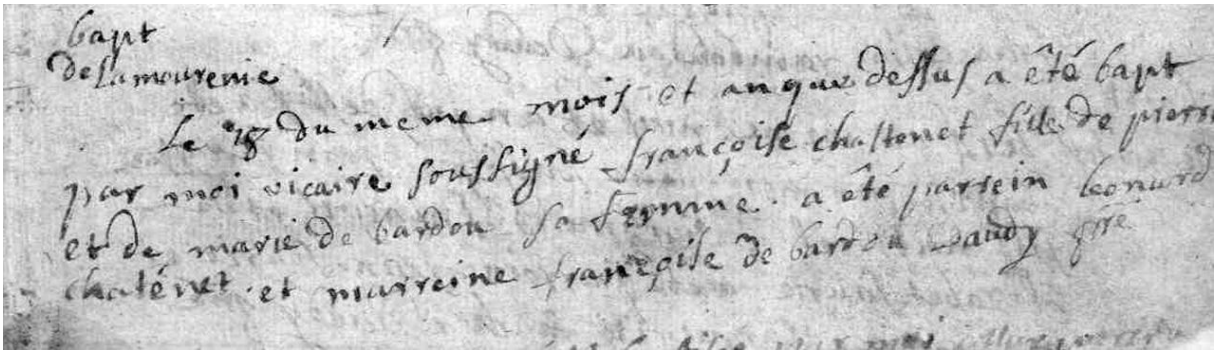

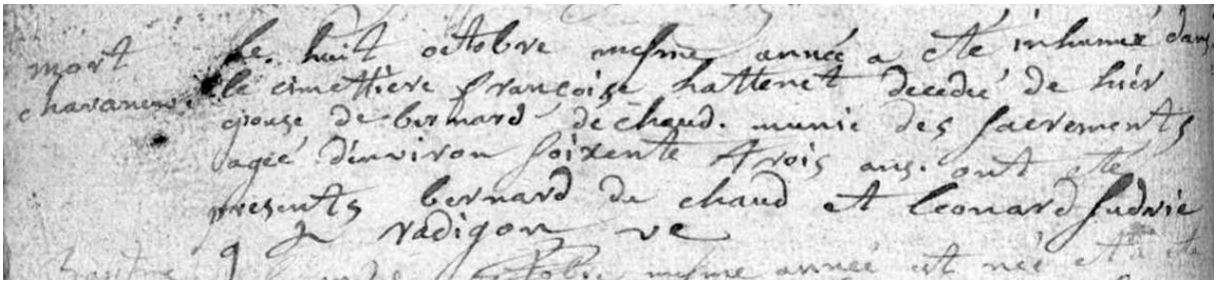

Sosa 274
DUBET Jean

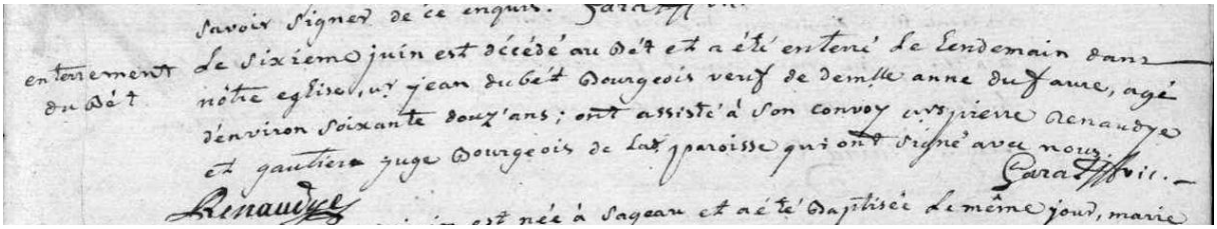

Sosa 275
DUFAURE Anne

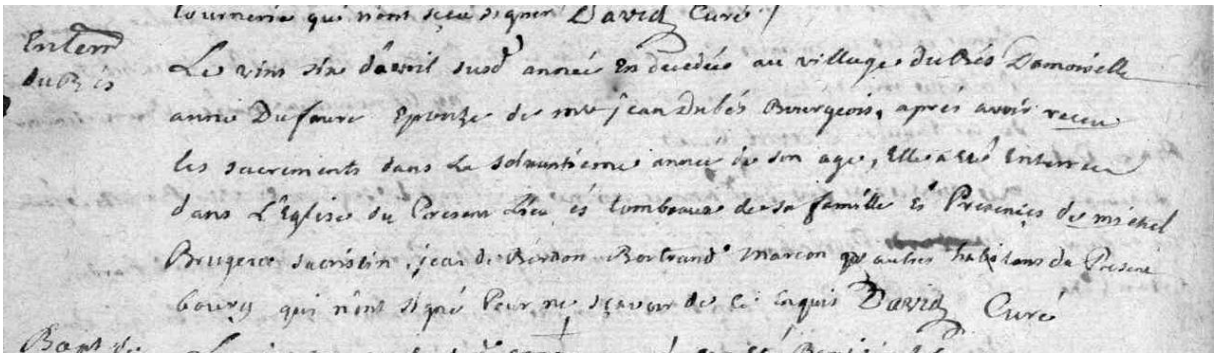

Sosa 278
MAUMONT Pierre

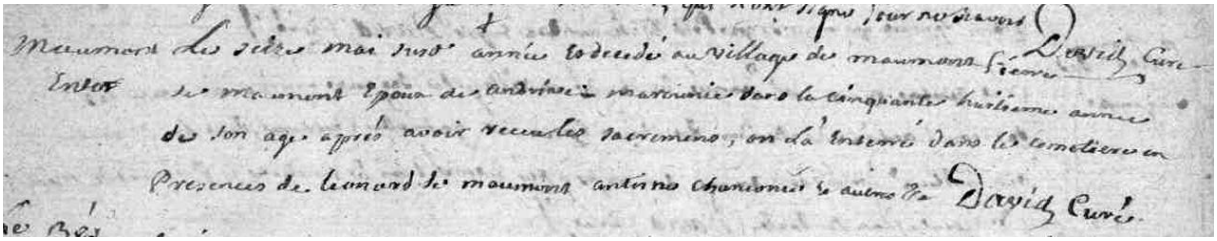

Sosa 280
FRANGNE Jean

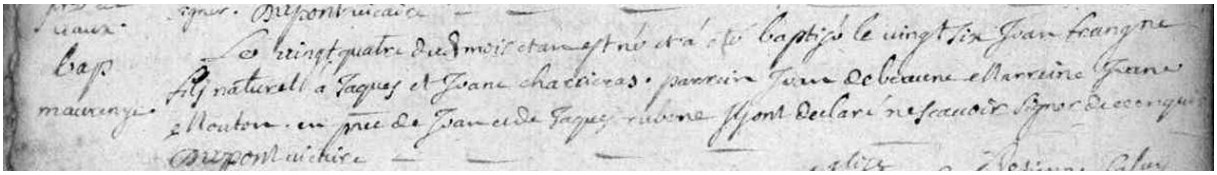

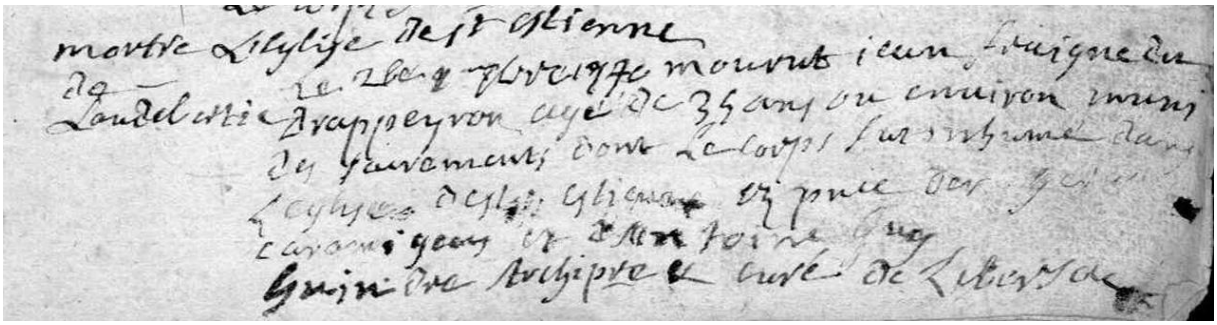

Sosa 281
RENAUDIE Izabeau

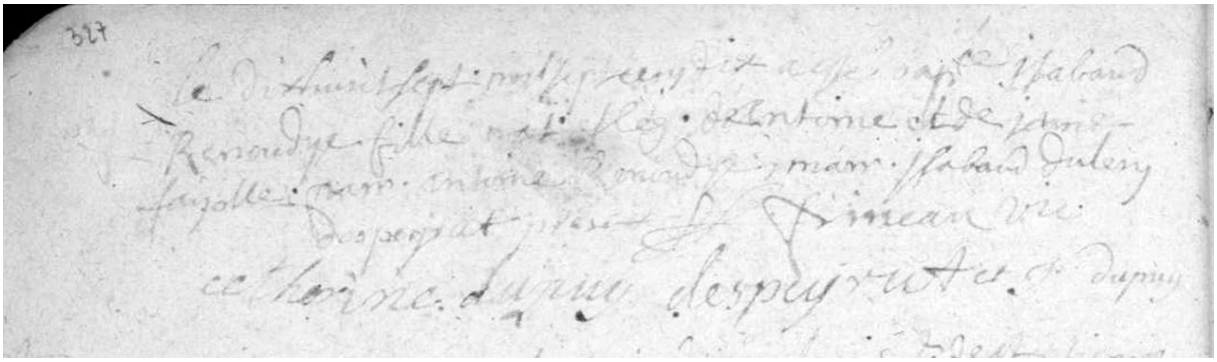

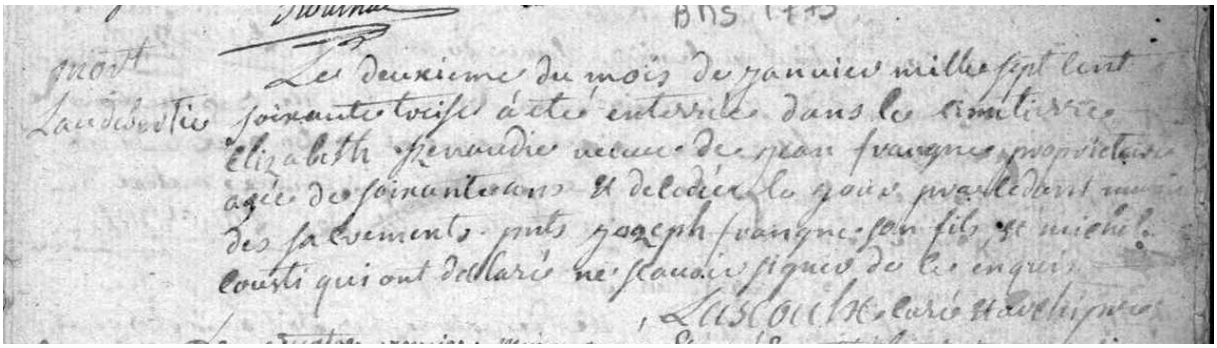

Sosa 282
RAMBAUDOU Jean

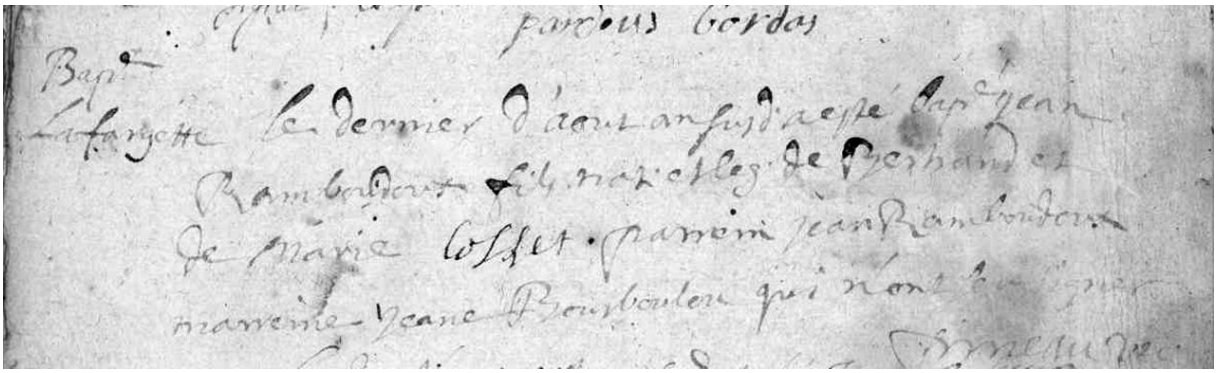

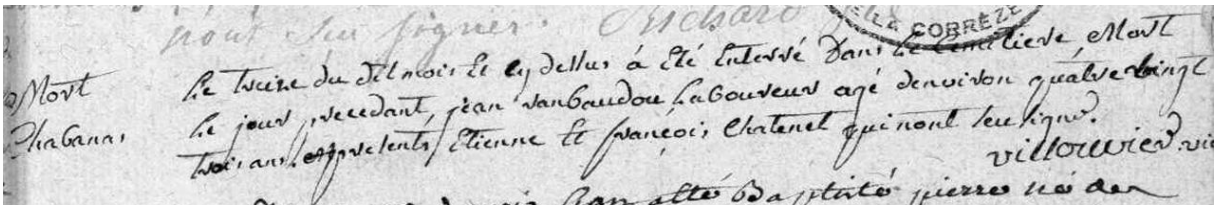

Sosa 283
BOURBOULOUX Jeanne

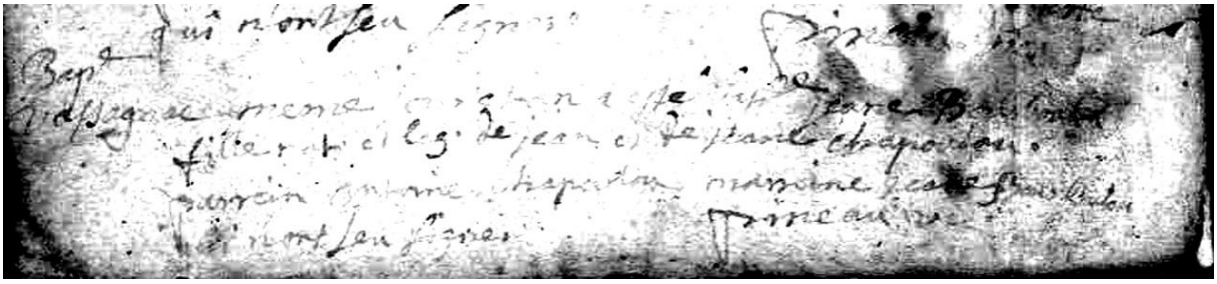

Sosa 284
LOUVIER Pierre

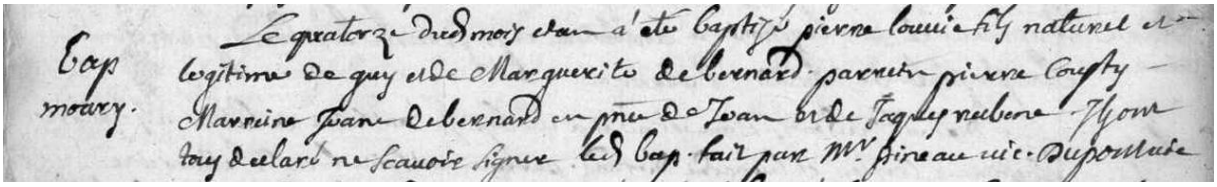

Sosa 284-285
LOUVIER Pierre-CUBERTAFOND Jeanne

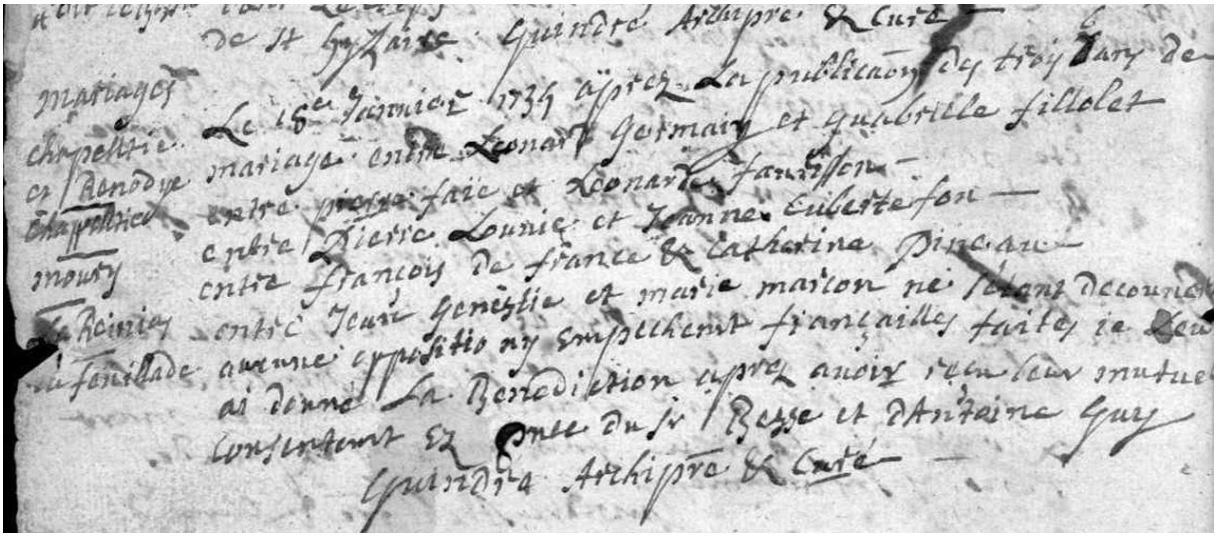

Sosa 285
CUBERTAFOND Jeanne

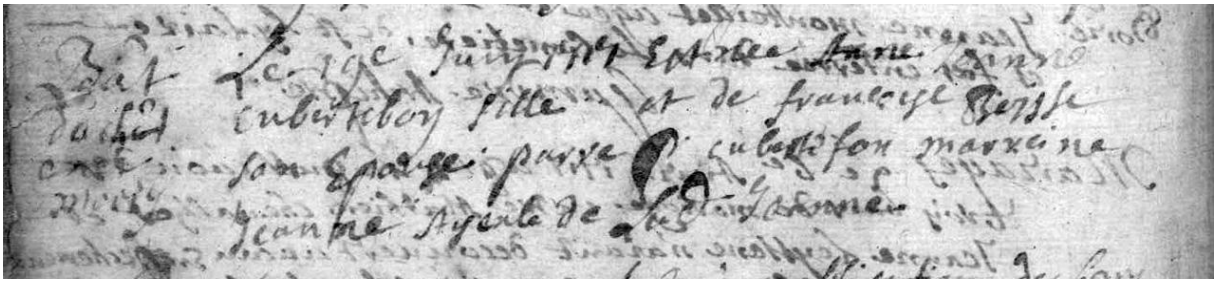

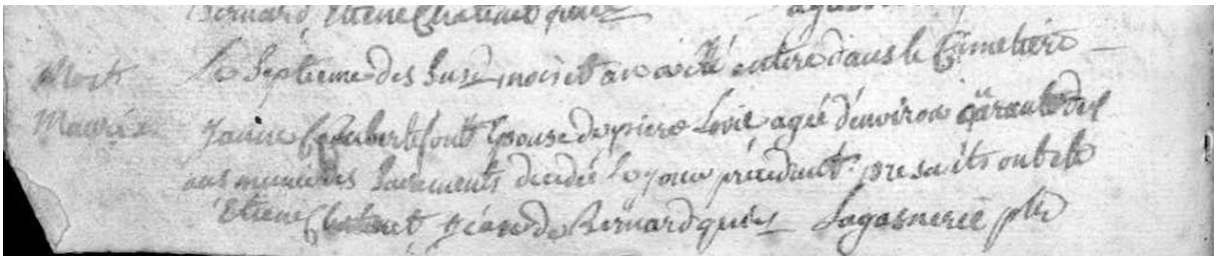

Sosa 286
BOISSERIE Jean

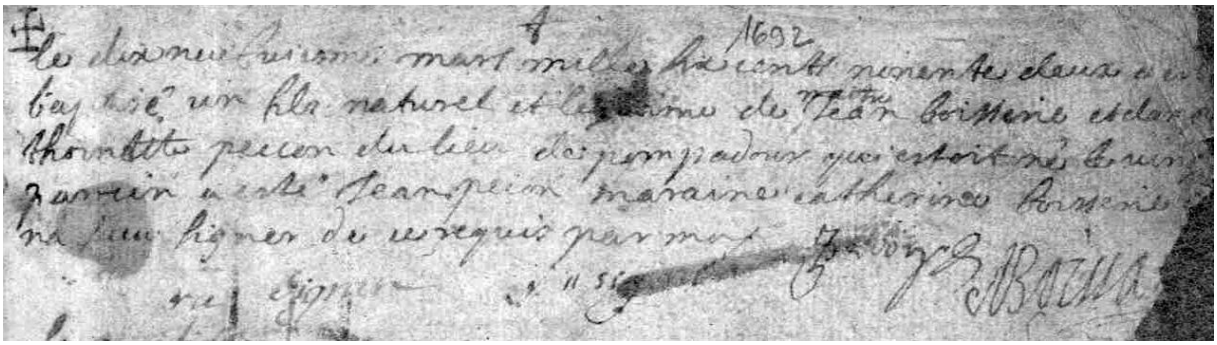

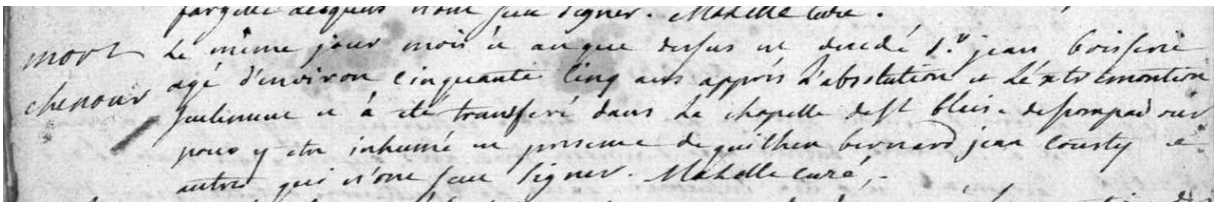

Sosa 286-287
BOISSERIE Jean-TEILHET Peyronne

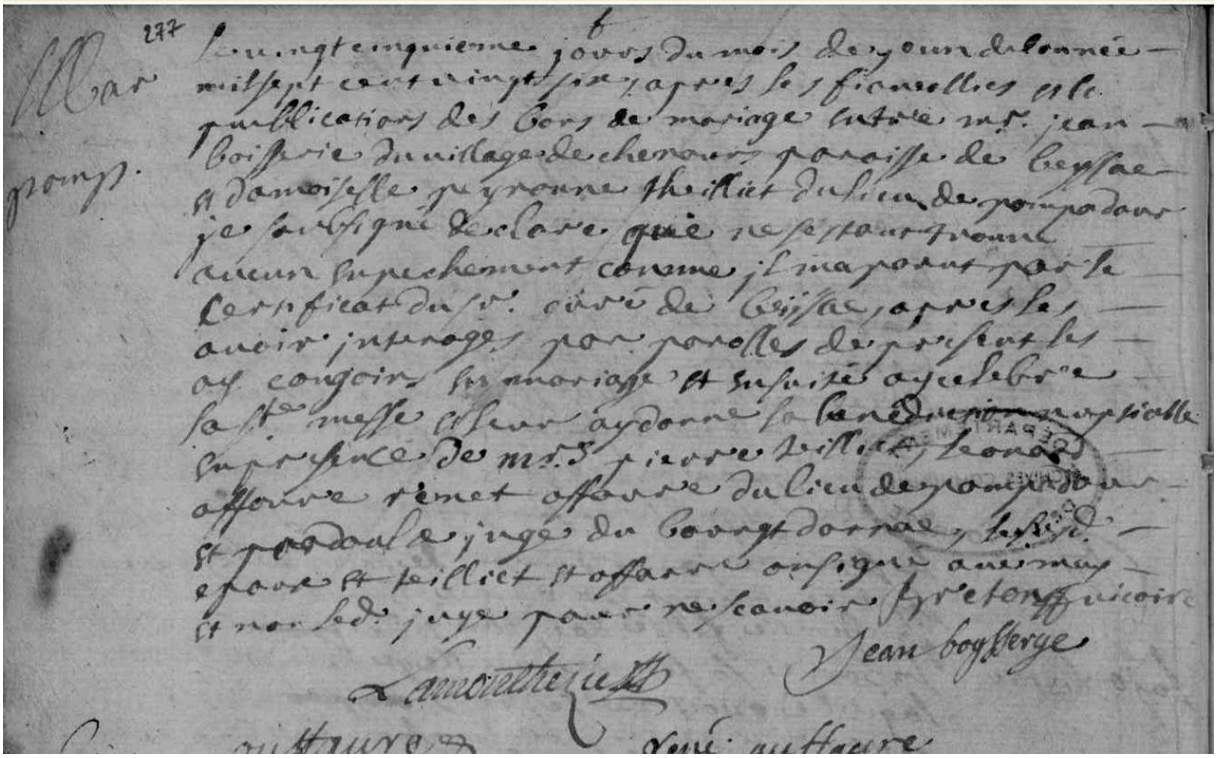

Sosa 292-293
GALETOU Antoine-PIGNOLLET Elisabeth

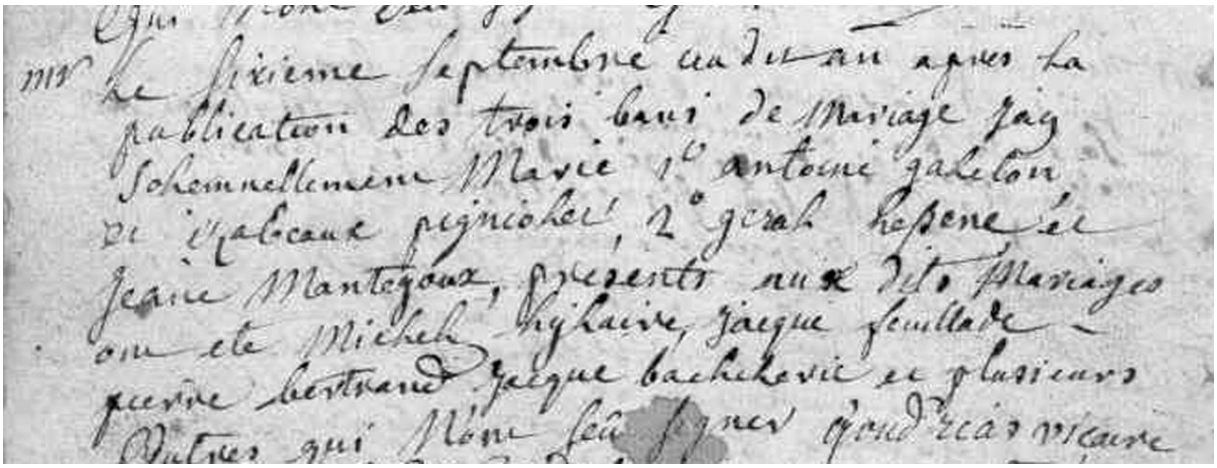

Sosa 301
ROUX Catherine

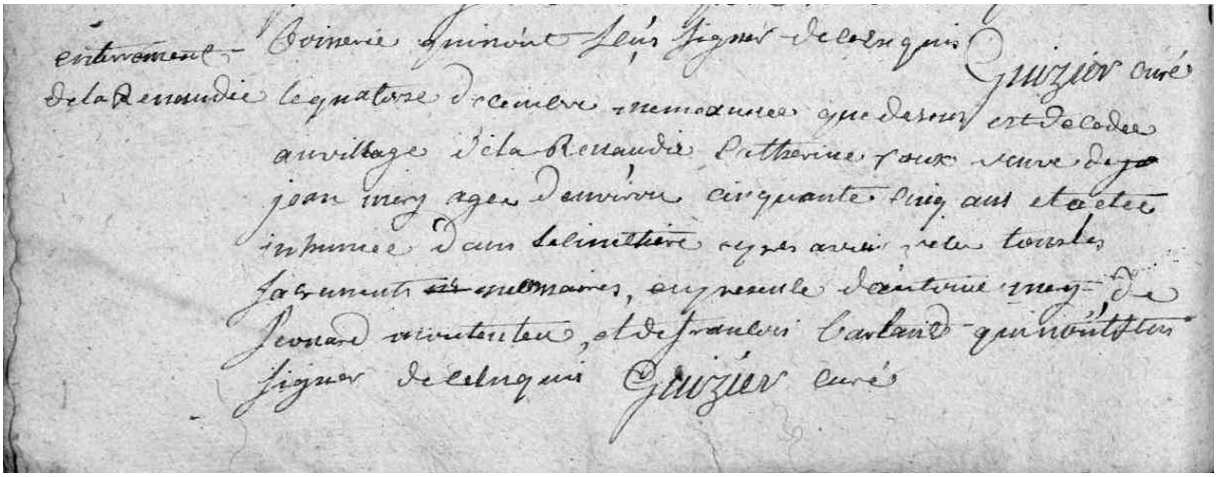

Sosa 302
SARRE Léonard

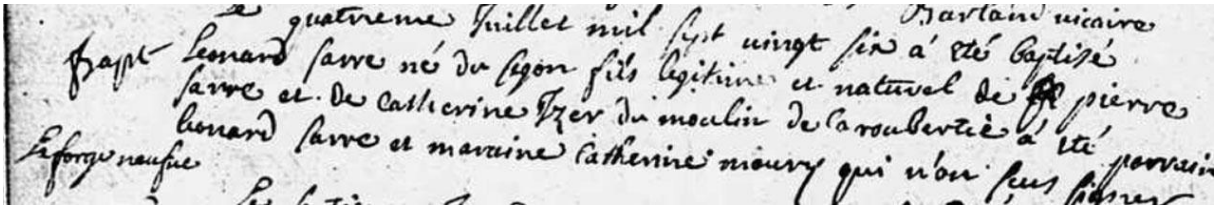

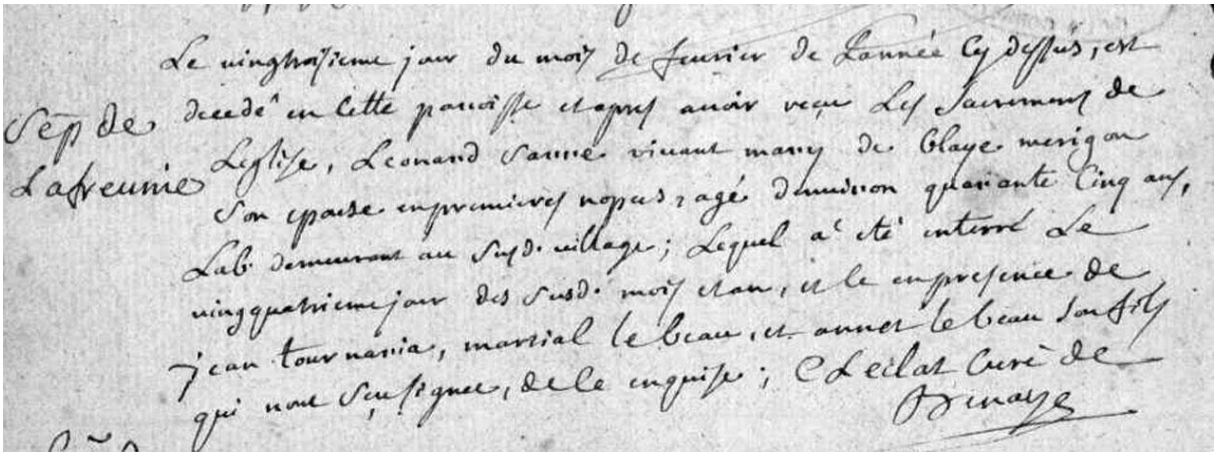

Sosa 302-303
SARRE Léonard-MERIGOU Blaye

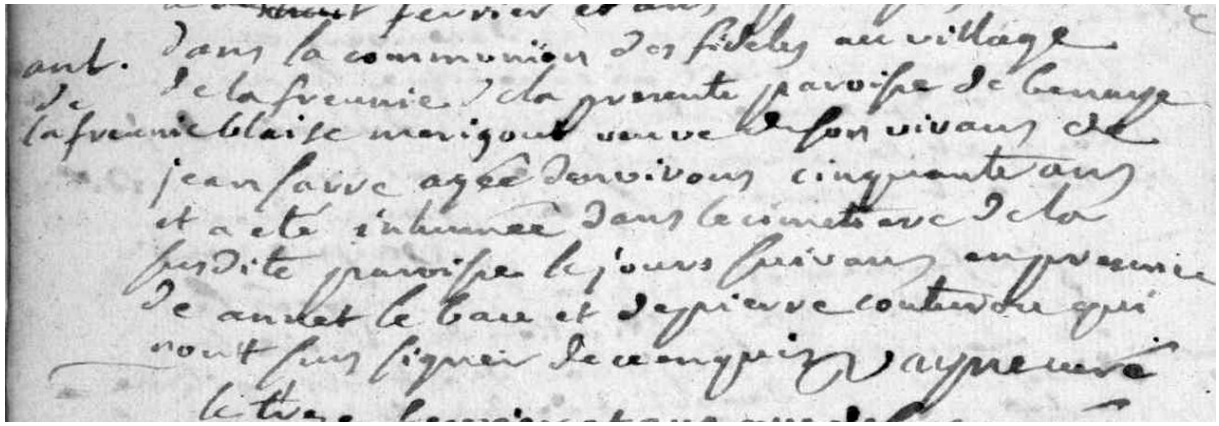

Sosa 303
MERIGOU Blaye

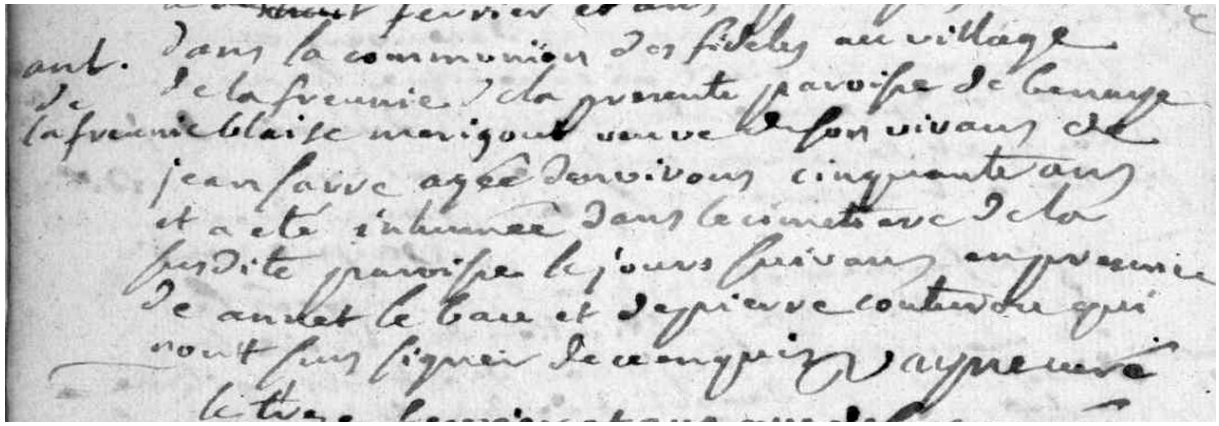

Sosa 309
MEDAS Marie

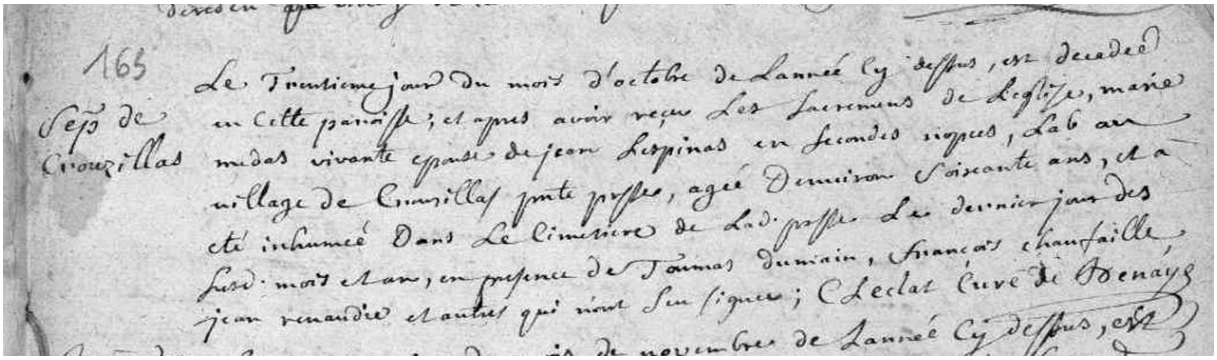

Sosa 310
DELORT Jean

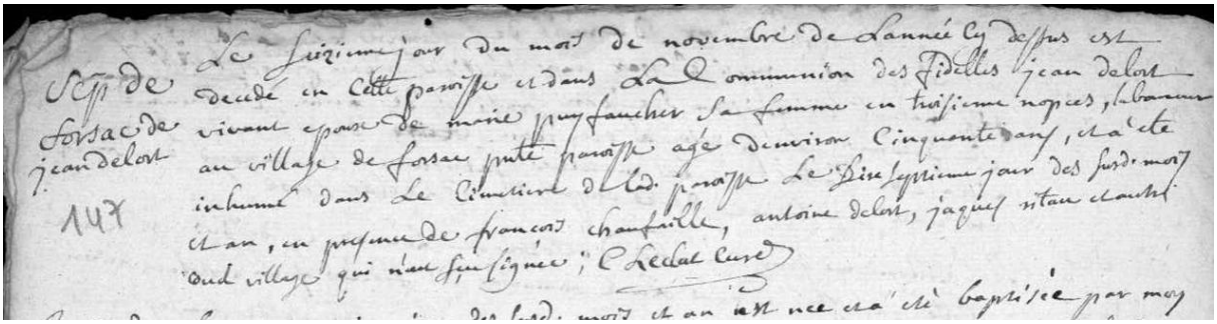

Sosa 310-311
DELORT Jean-PUYFAUCHER Marie

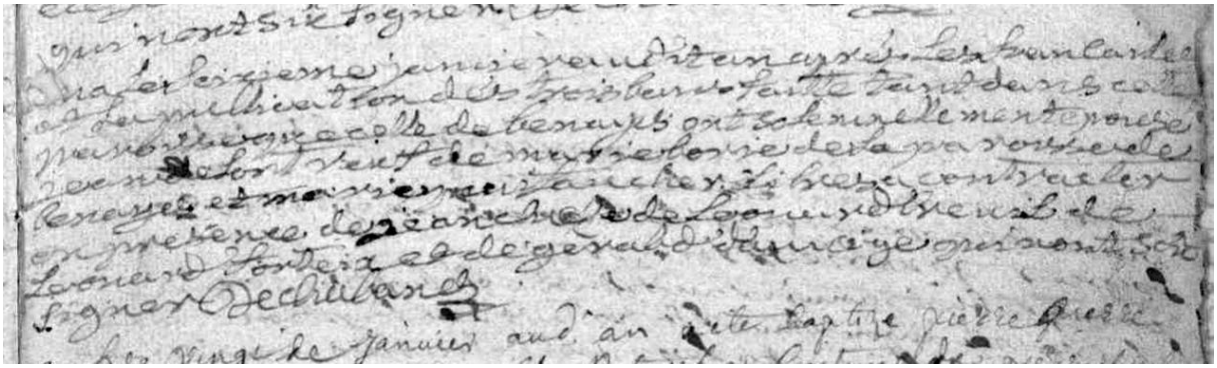

Sosa 311
PUYFAUCHER Marie

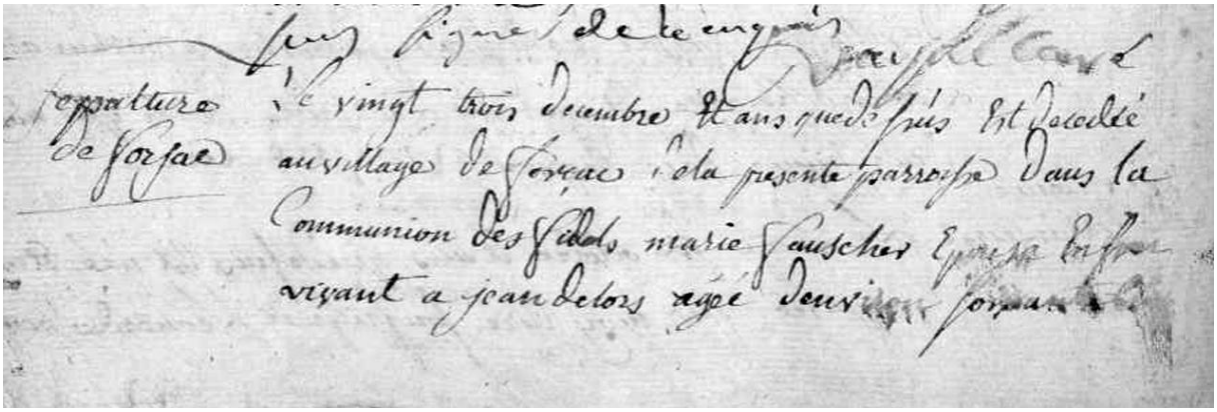

Sosa 316-317
LEYNIER Jacques-MAZIN Jeanne

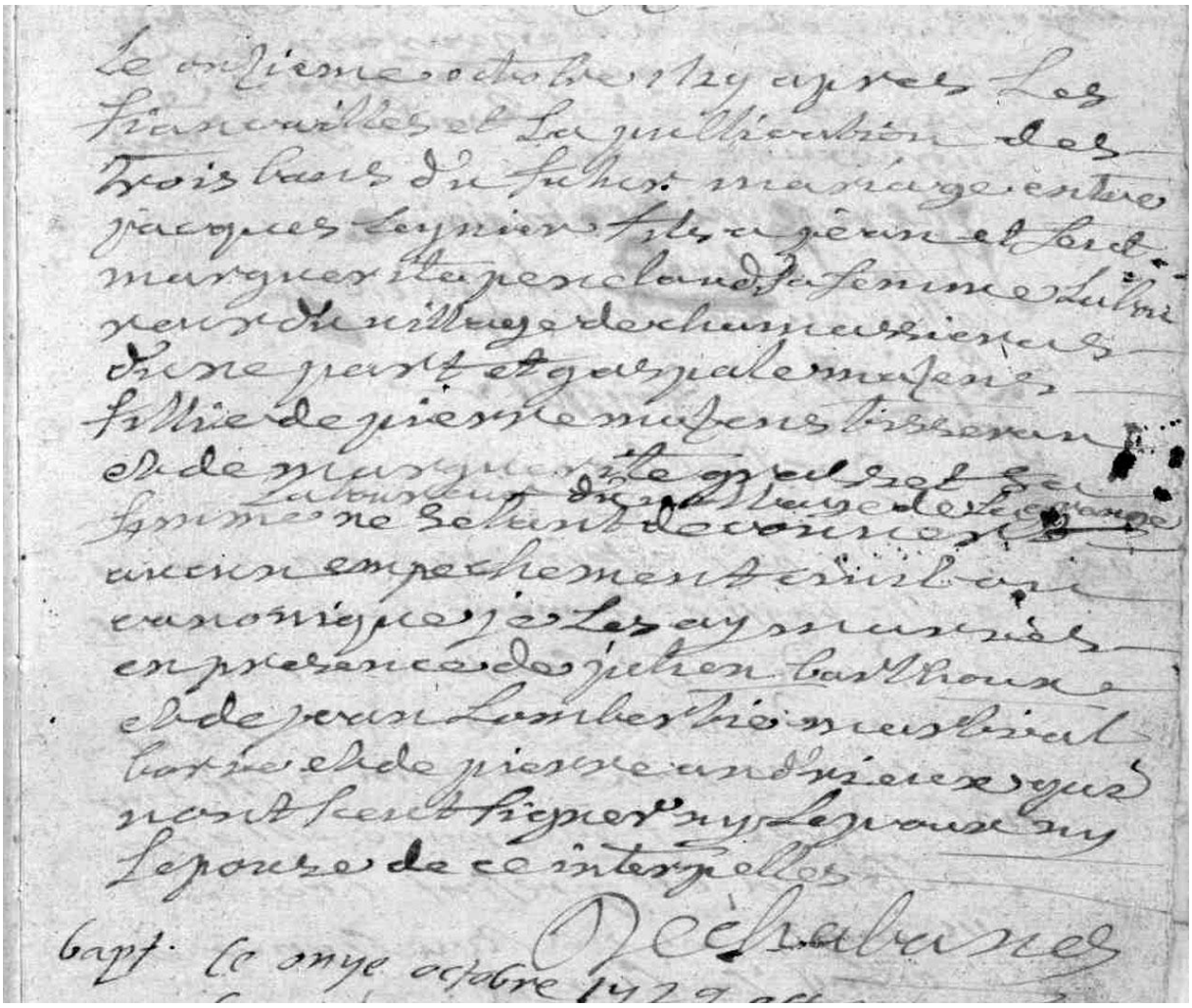

Sosa 320
BISSOL Jean

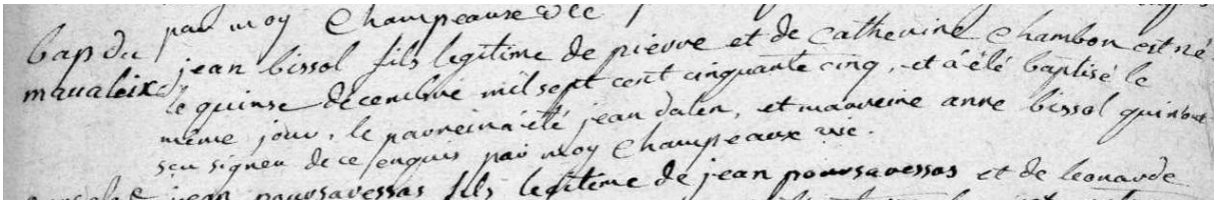

Sosa 320-321
BISSOL Jean-MASSEU Léonarde



Sosa 321
MASSEU Léonarde

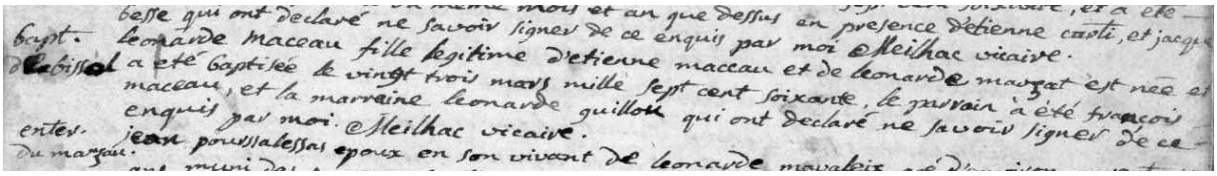

Sosa 322
LAGARDE Jean

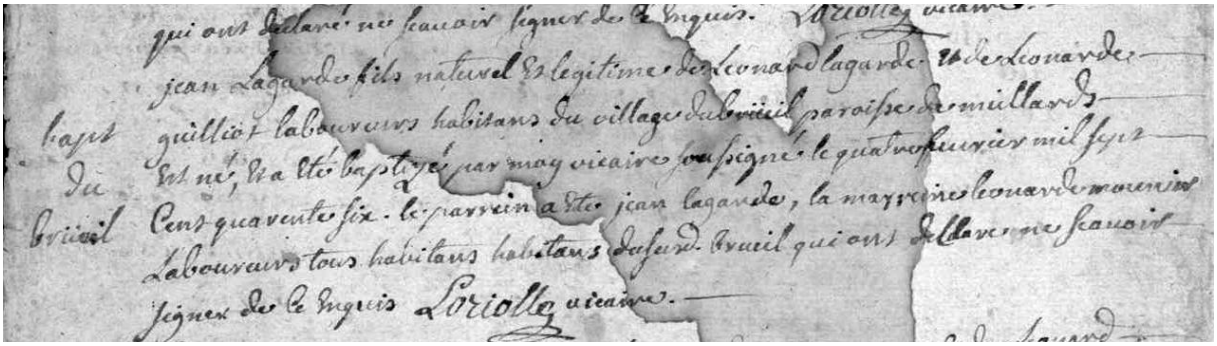

qui ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis. Loriolle vicaire.

jean Lagarde fils naturel et legitime de Leonard lagarde et de Leonarde guilliot laboureurs habitans du village dubreuil paroisse de meillard né le quatorzieme mil sept cens quarante six. le parrein a été jean lagarde, la marreine Leonarde morenier laboureurs tous habitans dudit dubreuil qui ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis Loriolle vicaire.

baptême du Breuil

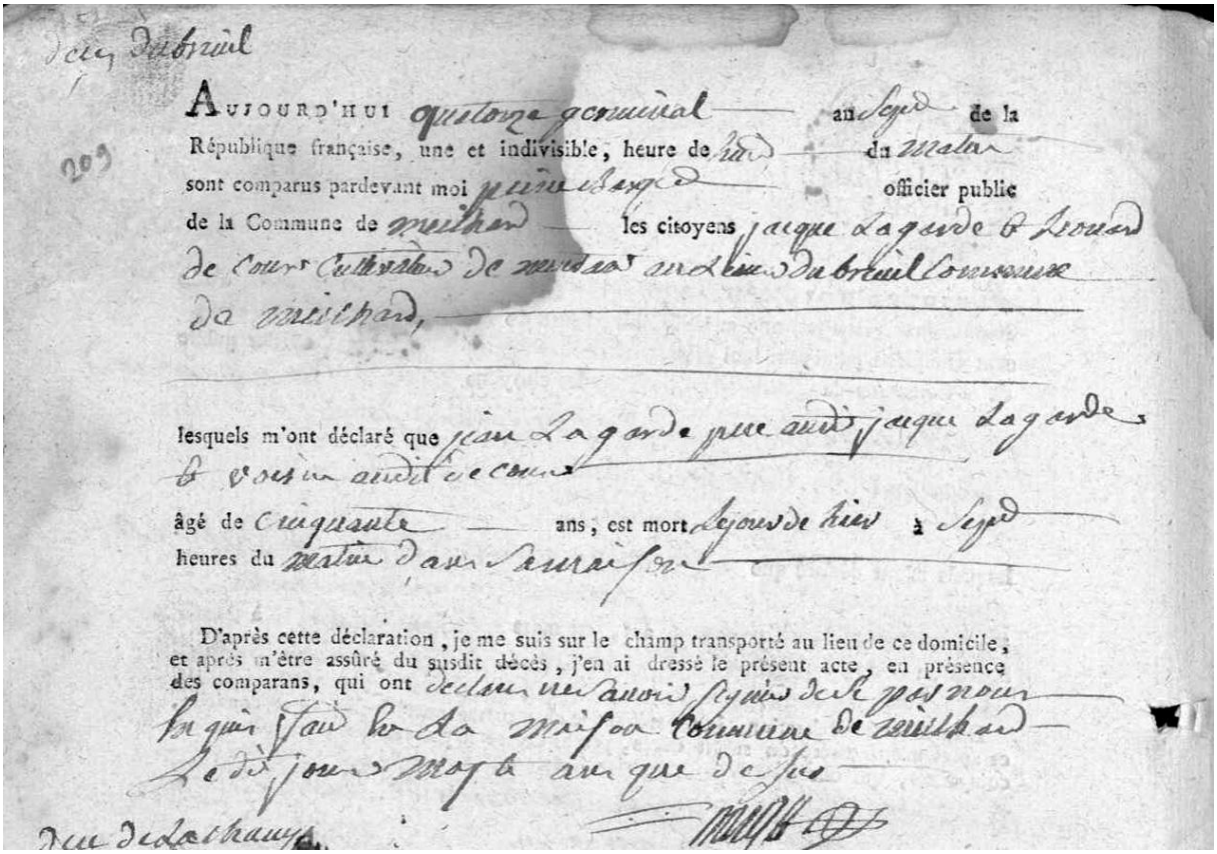

Dudit Dubreuil

209

AUJOURD'HUI quatorze germinal an 2e de la République française, une et indivisible, heure de midi du matin sont comparus pardevant moi officier publie de la Commune de meillard les citoyens jacque lagarde et Leonard de cour cultivateurs de meillard au lieu du breuil Commune de meillard,

lesquels m'ont déclaré que jean Lagarde fils audit jacque lagarde et de cy en audit lieu

âgé de cinquante ans, est mort le jour de hier à 5 heures du matin dans sa maison

D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, et après m'être assuré du susdit décès, j'en ai dressé le présent acte, en présence des comparans, qui ont déclaré ne savoir signer de ce par nous officier public susdit ledit jour mois et an que dessus

Dudit de Lachaume

Sosa 322-323
LAGARDE Jean-BOUDET Marie

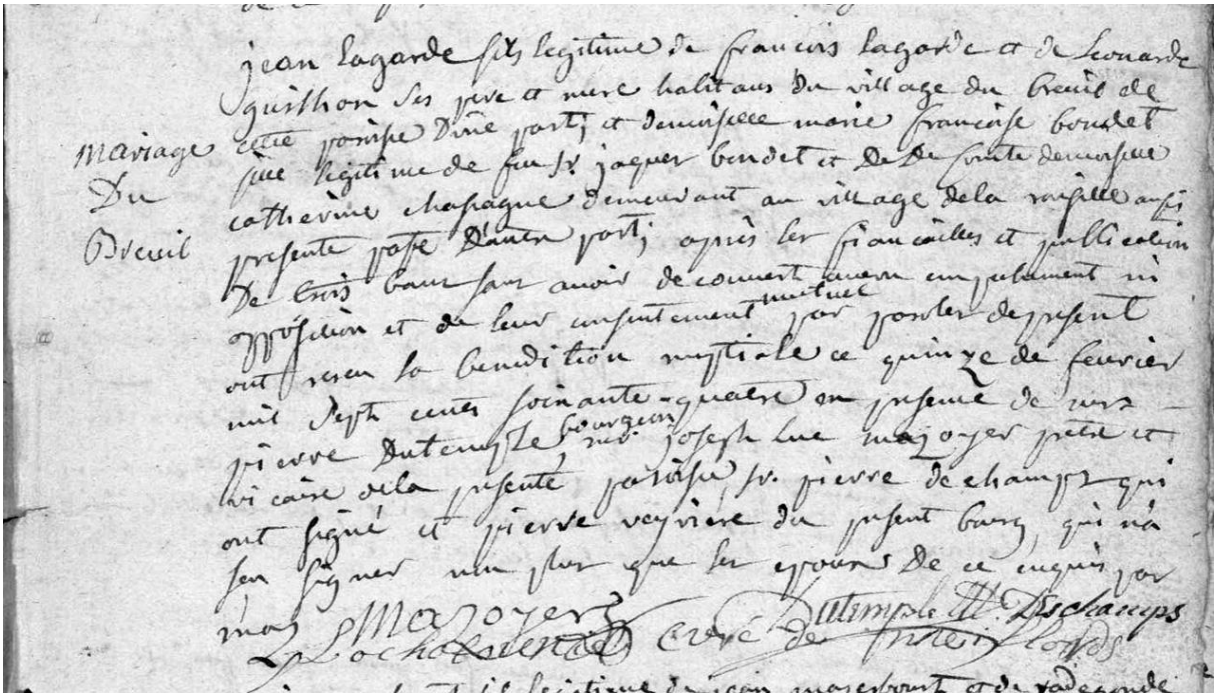

Mariage
Du
Dreuil

jean lagarde fils legitime de francois lagarde et de bernarde
Guilhon ses pere et mere habitans du village du Dreuil de
cette paroisse D'une part, et demoiselle marie françoise boudet
fille legitime de feu St. jaques boudet et de Dame sainte demoiselle
cathrine chapagne demeurant au village dela vaquille aussi
presente paroisse D'autre part, apres les fiançailles et publications
De trois bans sans avois de comet trouvé empechement ni
opposition et de leur consentement mutuel par parolles de present
ont receu la benediction nuptiale ce quinze de fevrier
mil sept cents soixante-quatre en presence de mrs
pierre Dutemps le bourgeois, nd. joseph lue majoyer pierre et
luc caire dela presente paroisse St. pierre de champs qui
ont signé et pierre veyriere du present bourg, qui na
jen sçu signer plus que les epoux de ce enquis par
nous Majoyer
Lochaud curé de [illegible]

Sosa 326
TEYSSIER Martin

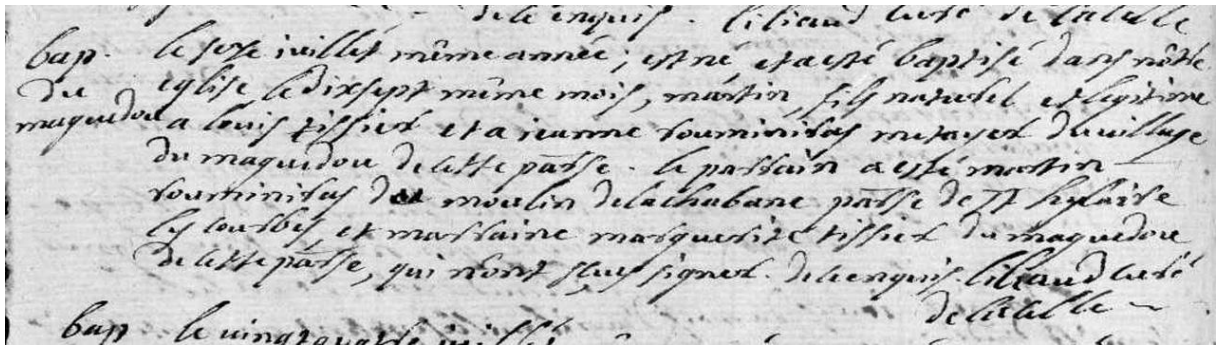

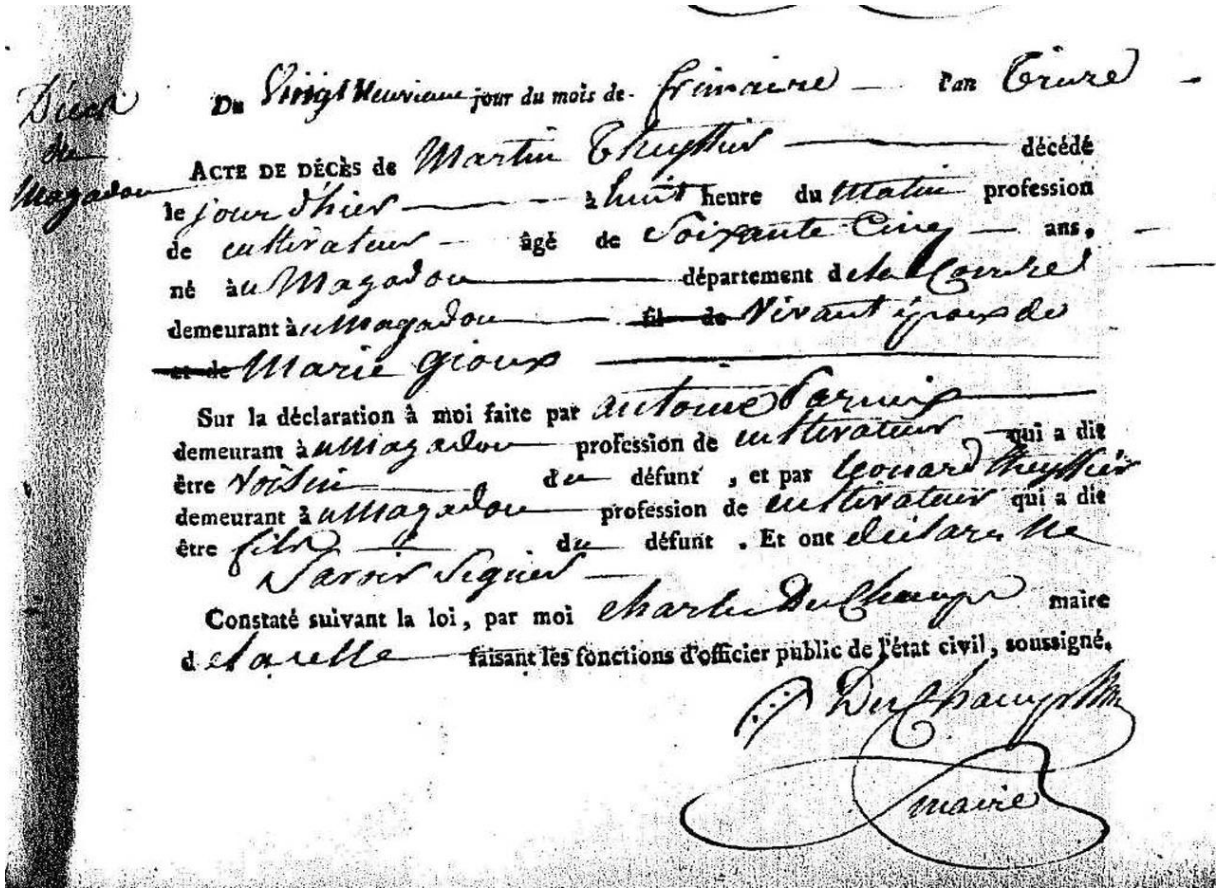

Du Vingt Neuvieme jour du mois de Frimaire — l'an Cinq —

Acte de décès de Martin Teyssier — décédé
le jour d'hier — à huit heure du matin profession
de cultivateur — âgé de Soixante Cinq — ans,
né à Magadou — département de la Corrèze —
demeurant à Magadou — fils de Vivant Jacques
et de Marie Jacques —

Sur la déclaration à moi faite par Antoine Farnier —
demeurant à Magadou profession de cultivateur qui a dit
être Voisin du défunt, et par Leonard Teyssier
demeurant à Magadou profession de cultivateur qui a dit
être fils du défunt. Et ont déclaré ne
savoir signer —

Constaté suivant la loi, par moi Charles Dubeaupuy maire
de Lanelle faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Dubeaupuy
maire

Sosa 326-327
TEYSSIER Martin-GIOUX Marie

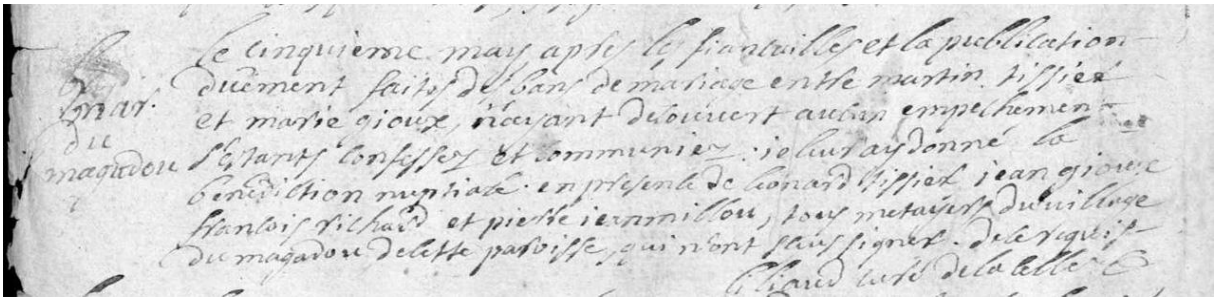

Sosa 327
GIOUX Marie

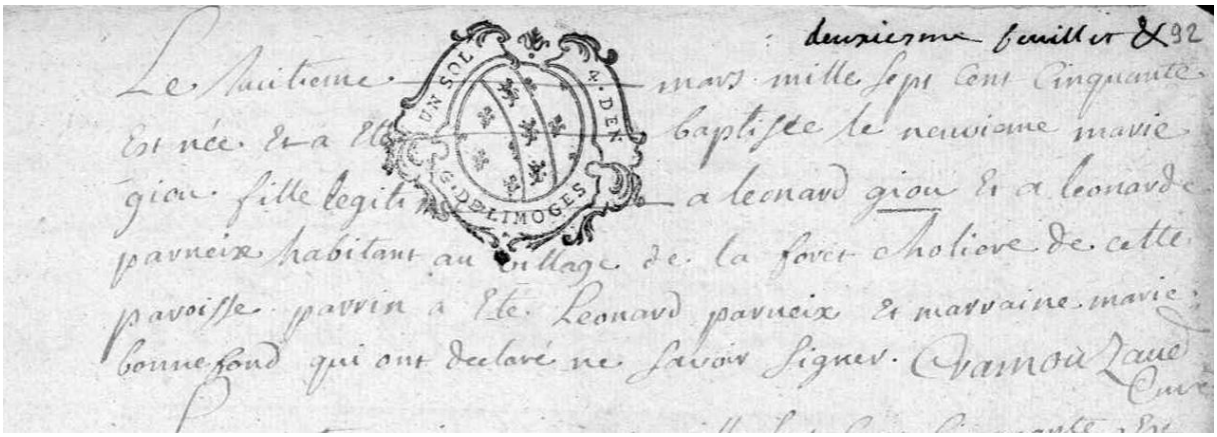

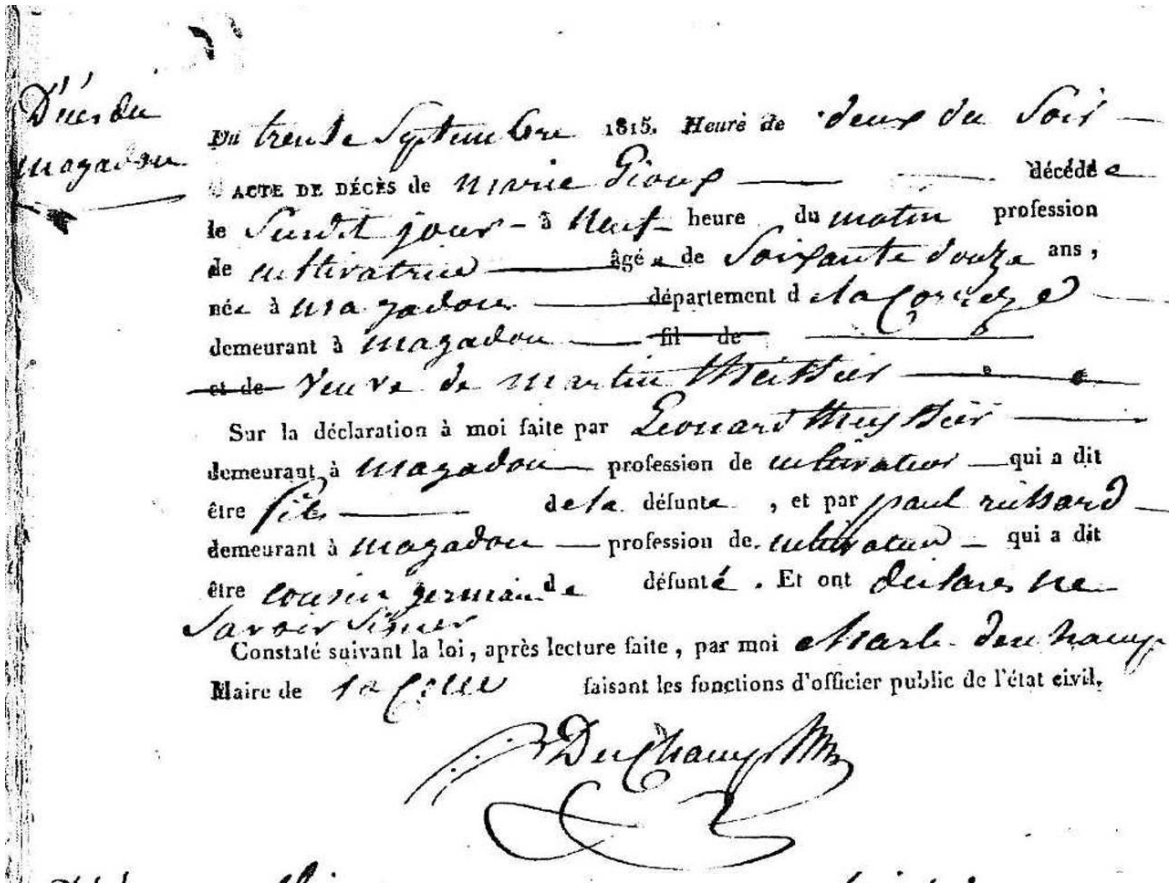

Du trente Septembre 1815. Heure de deux du Soir —
ACTE DE DÉCÈS de Marie Goux —— décédée
le Sept jour à Neuf heure du matin profession
de cultivatrice —— âgée de Soixante douze ans,
née à Magadoux —— département de la Corrèze
demeurant à Magadoux —— fille de ——
et de Veuve de Martin Teyssier ——
Sur la déclaration à moi faite par Leonard Teyssier ——
demeurant à Magadoux —— profession de cultivateur —— qui a dit
être fils —— de la défunte, et par Paul Ribard ——
demeurant à Magadoux —— profession de cultivateur —— qui a dit
être cousin germain de la défunte. Et ont déclaré ne
savoir signer.
Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Marie Dumas
Maire de la Celle faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sosa 328
GOURCEYROL Léonard

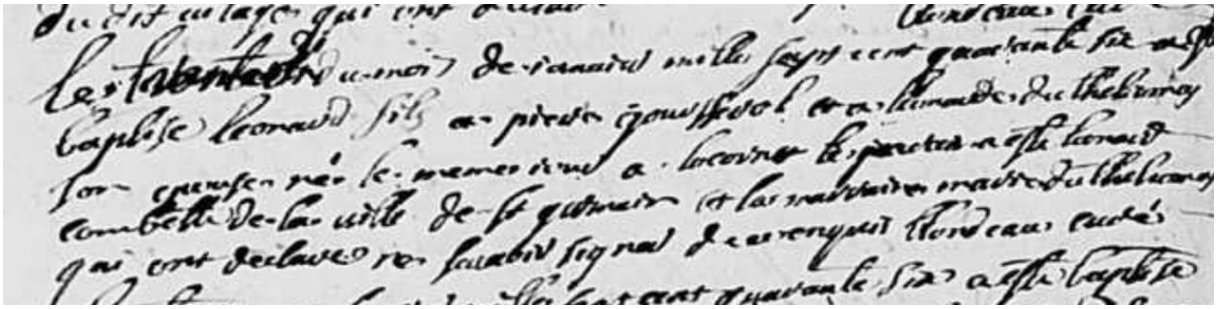

Sosa 328-329
GOURCEYROL Léonard-ANDRIEU Catherine

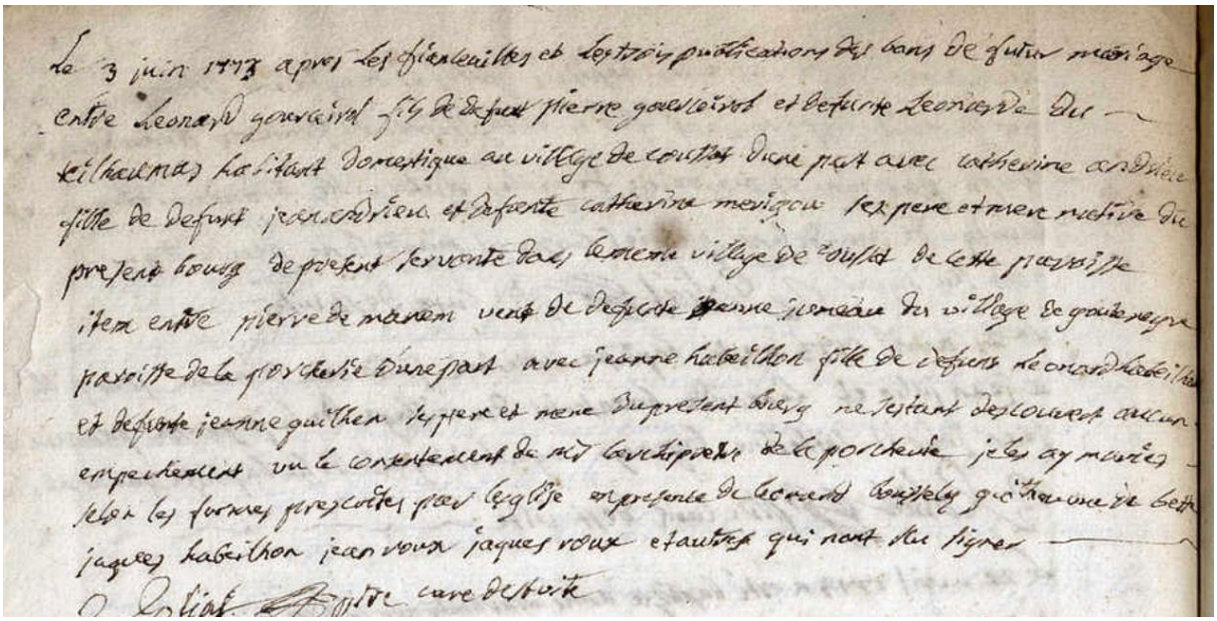

Sosa 330-331
CANET Jean-SARRE Anne

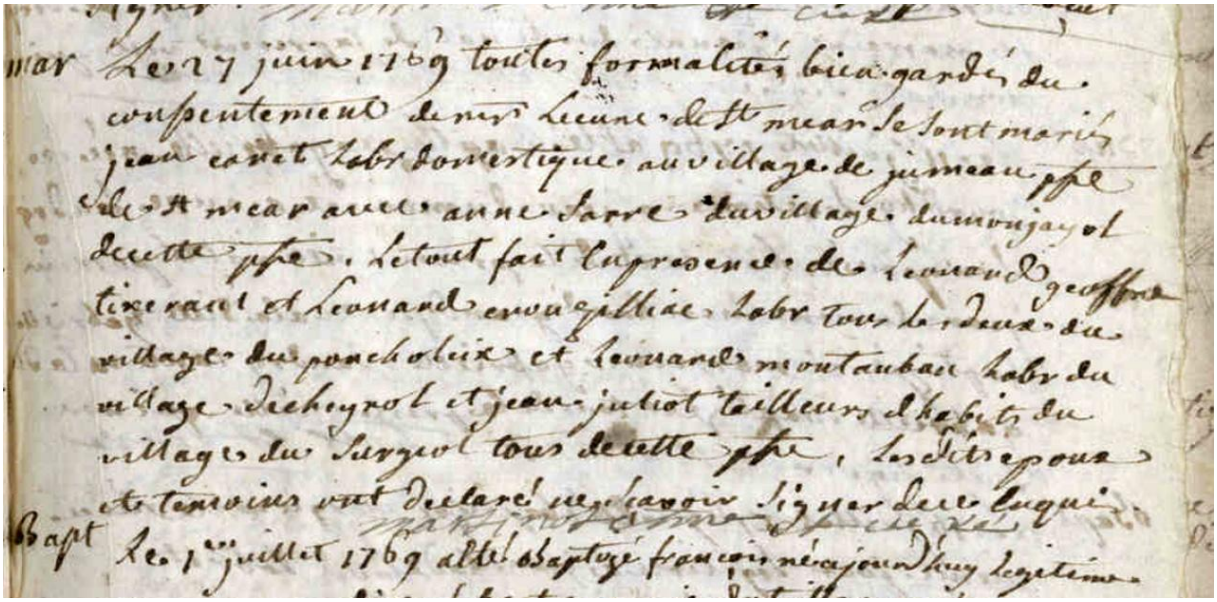

Sosa 332
MANAUD Pierre

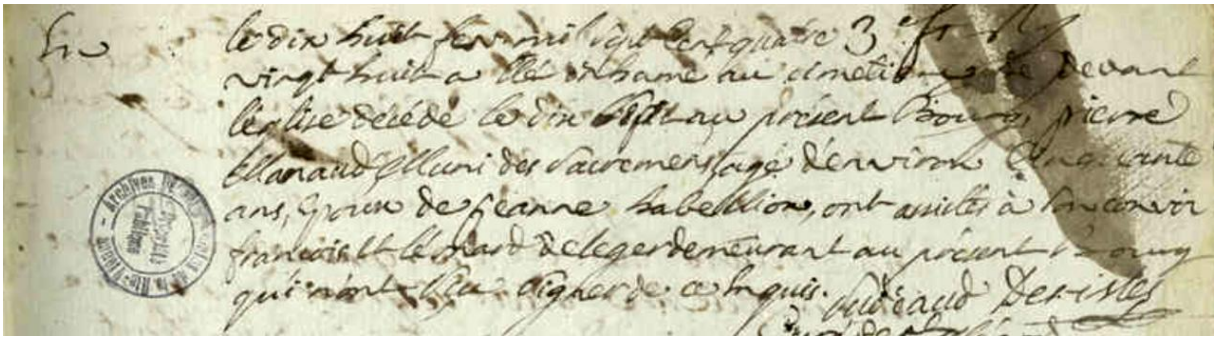

Sosa 332-333
MANAUD Pierre-HABEILLON Jeanne

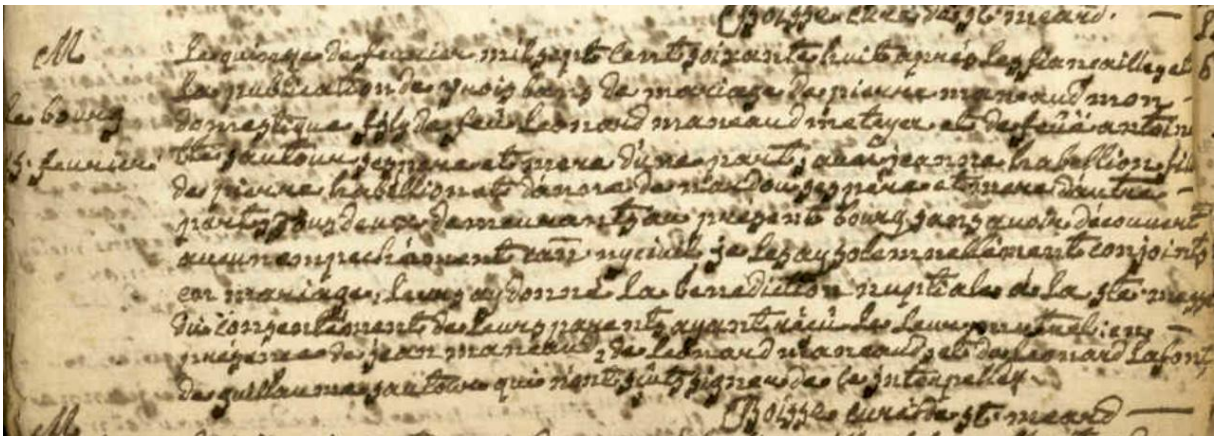

Sosa 333
HABEILLON Jeanne

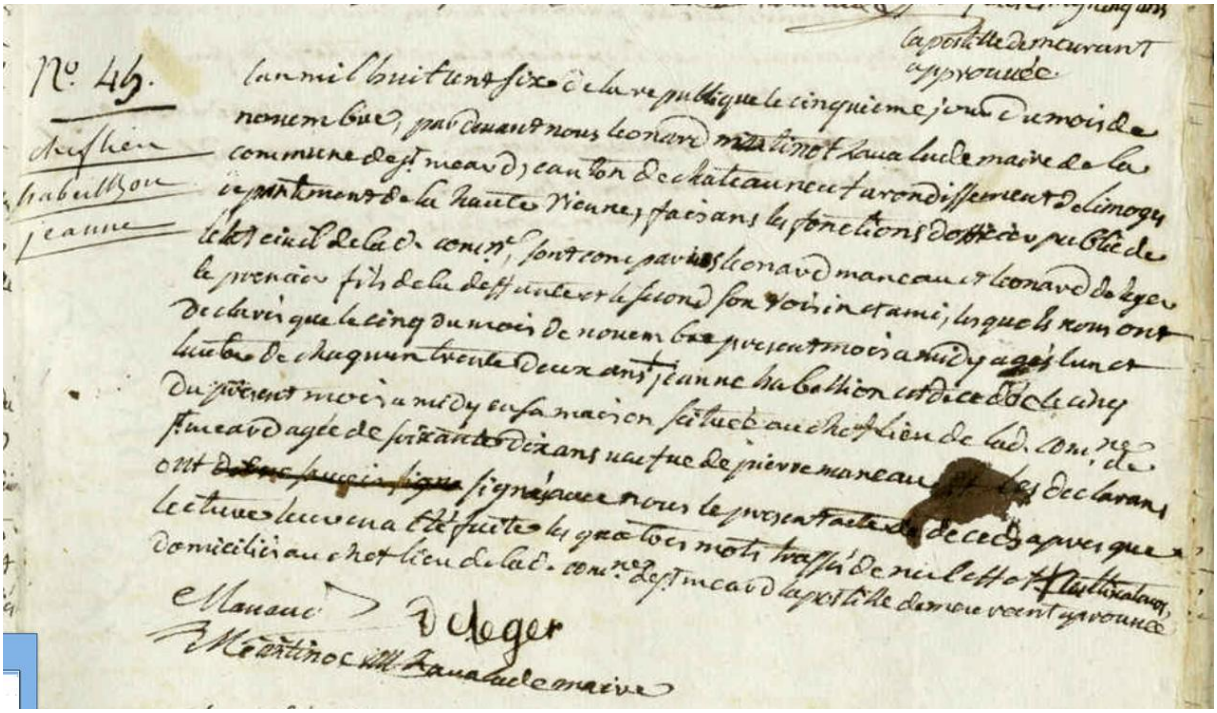

Sosa 334
FAYE Géris

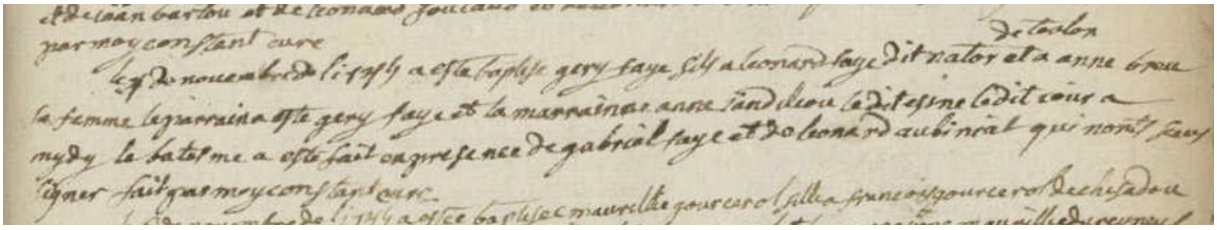

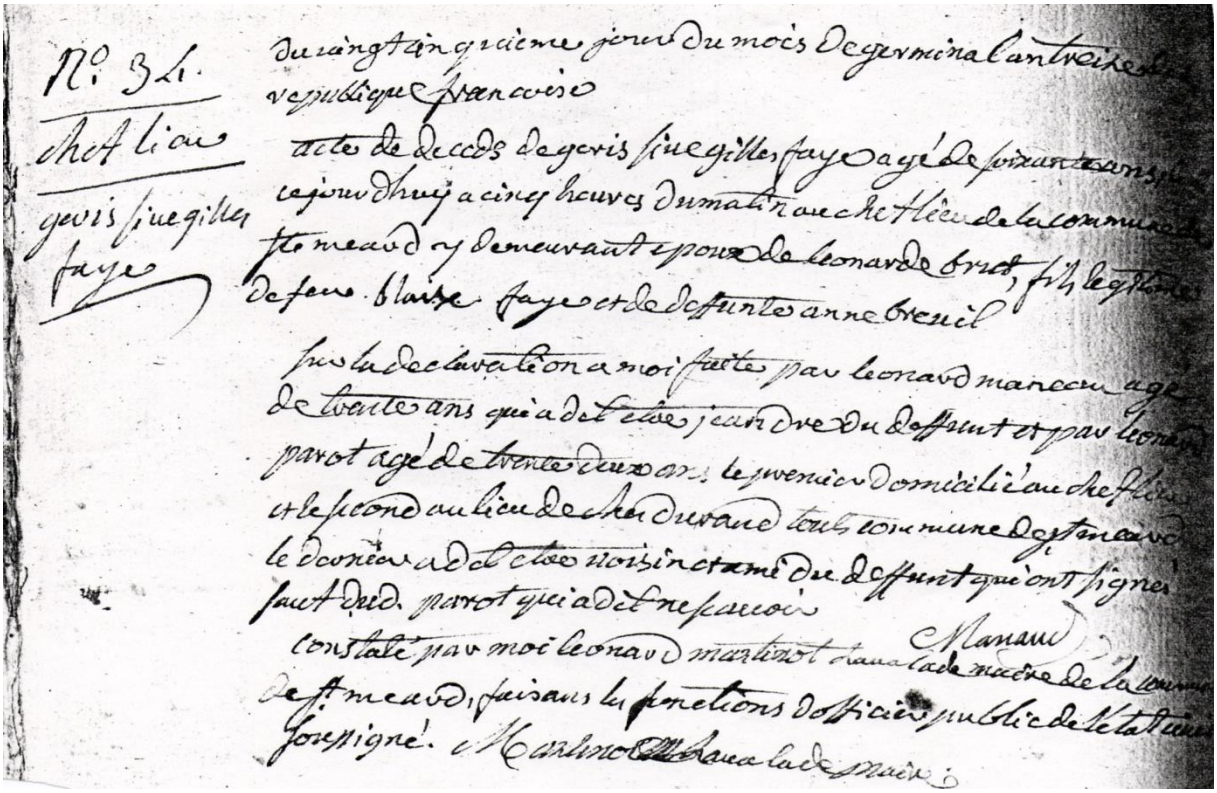

N° 31.
Acte de décès
Géris fille Gilles
Faye

du vingt cinquième jour du mois de germinal an trois de la
république française
acte de décès de Géris fille Gilles Faye âgé de soixante ans
ce jourd'hui à cinq heures du matin par devant moi officier de la commune
de Meaud y demeurant et par devant les témoins
de sexe Blaise Faye et de défunte Anne Breuil
sur la déclaration à moi faite par Léonard Manceau âgé
de trente ans qui a dit être gendre du défunt et par Léonard
Parrot âgé de trente deux ans le premier domicilié au chef lieu
et le second au lieu de Cher duquel tous comparants de la commune
le dernier a dit être voisin et ami du défunt qui ont signé
avec dit. Parrot qui a dit ne savoir
constaté par moi Léonard Marlinot [illegible] Manceau gendre de la
dit Meaud, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
soussigné. Marlinot [illegible] Manceau gendre

Sosa 334-335
FAYE Géris-JOFFRE Antoinette

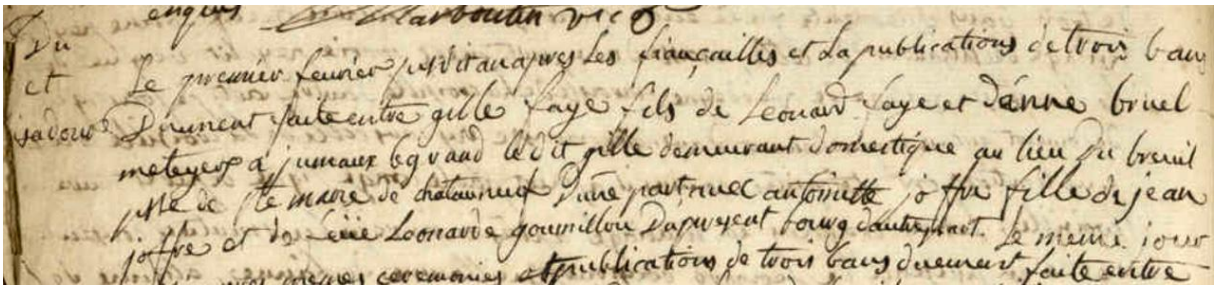

Vu et
agréé
Le premier fevrier [illegible] les fiançailles et la publications de trois bans
d'une part entre gille Faye fils de Léonard Faye et d'Anne Breuil
meteyer d'autre part et ledit gille demeurant dorénavant au lieu du breuil
fille de [illegible] mariée de chateaumeillant d'une part et Antoinette Joffre fille de Jean
Joffre et de [illegible] Léonarde Gourmillon d'autre part tous deux [illegible] le même jour
[illegible] cérémonies et publications de trois bans d'usage entre

Sosa 336
FAURE Léonard

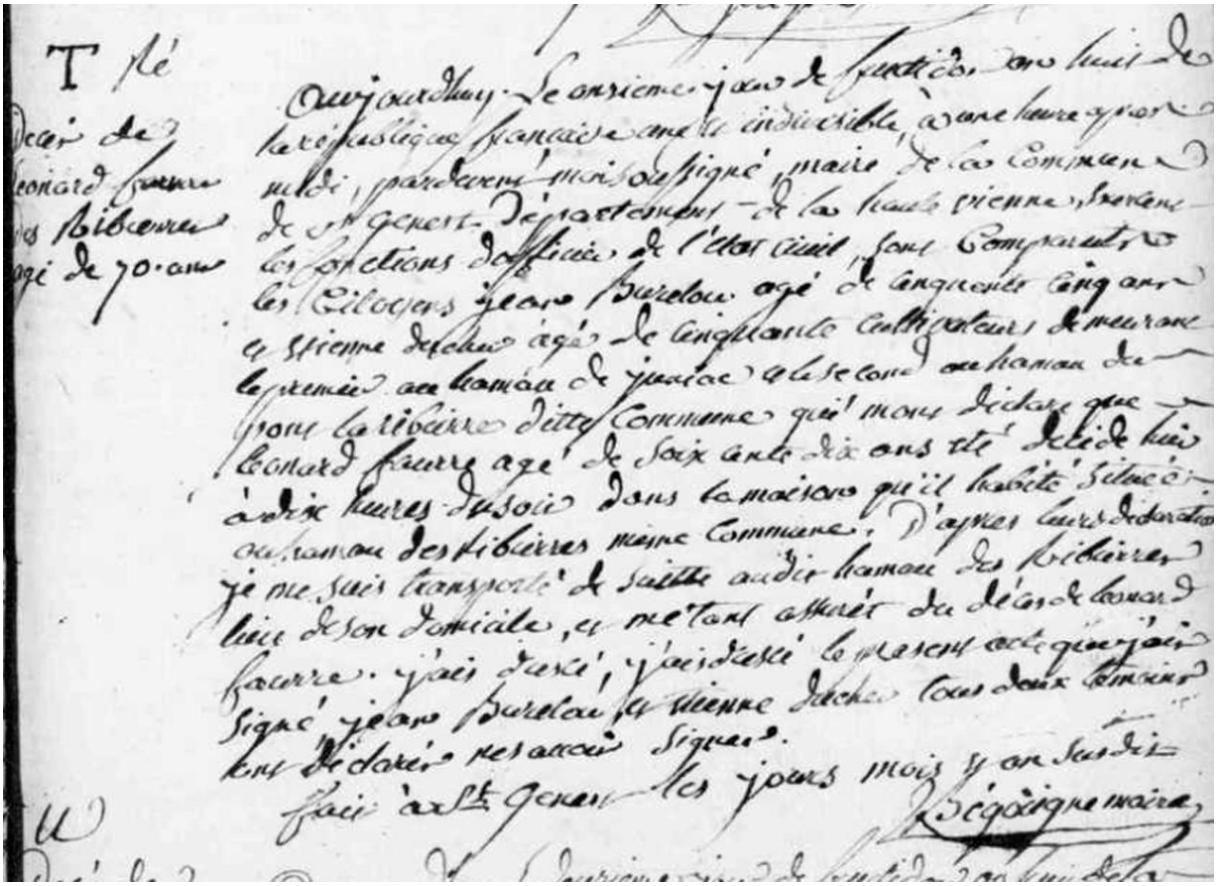

Sosa 336-337
FAURE Léonard-BOURDELAS Anne

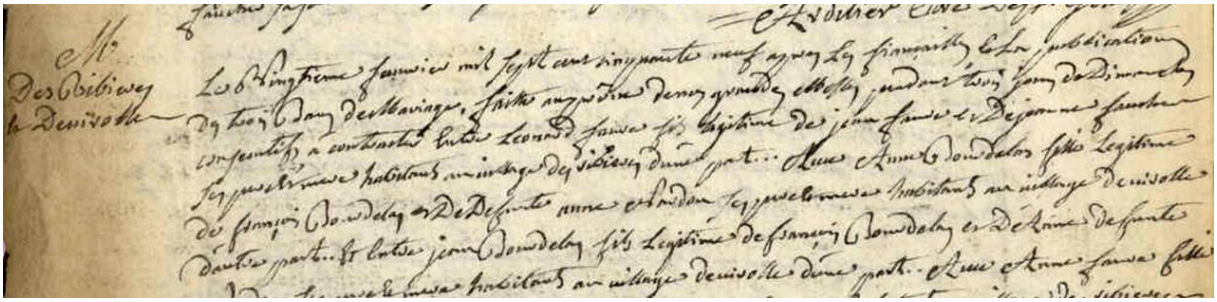

Sosa 337
BOURDELAS Anne

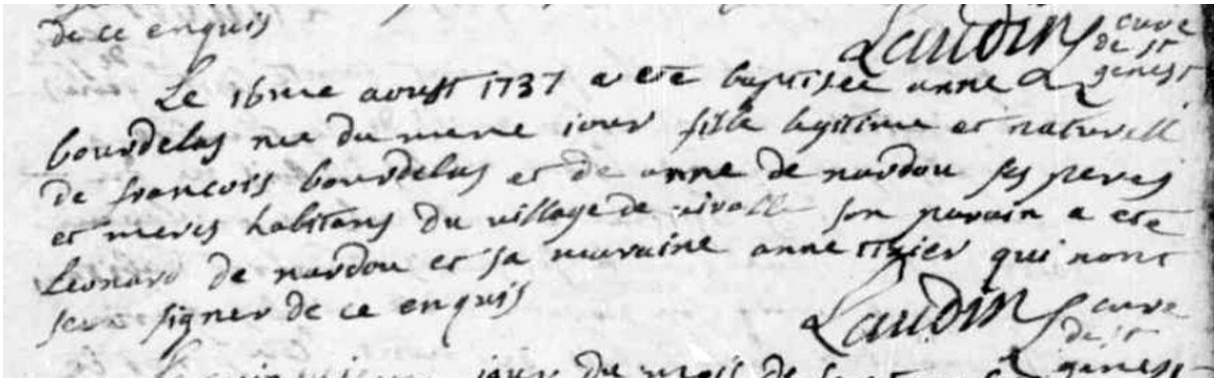

de ce enquis
Le 16ème aoust 1737 a été baptisée anne de Laudon curé de St Geniès
bourdelas née du même jour fille legitime et naturelle
de françois bourdelas et de anne de naudon ses pere et
mere habitans du village de rivalle son parrain a été
Leonard de naudon et sa marraine anne ribiers qui n'ont
sçu signer de ce enquis
Laudon curé de St

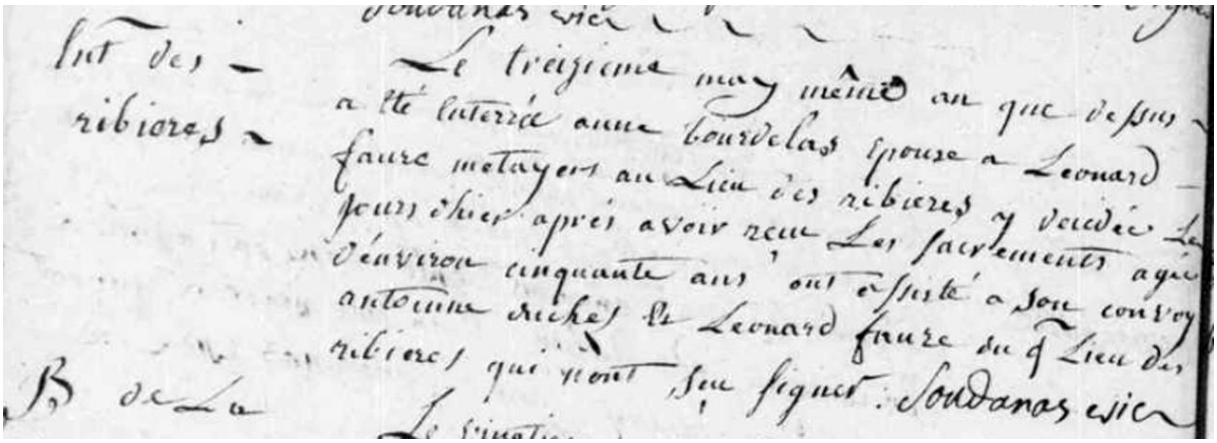

Sur des
ribieres
Le treizieme may mêmé an que dessus
a été baptizée anne bourdelas épouse a Leonard
faure metayer au Lieu des ribieres y demeurant le
jours d'hier après avoir reçu les sacrements agé
d'environ cinquante ans ont assisté a son convoy
antoine riches Leonard faure du d Lieu des
ribieres qui n'ont sçu signer. Soudanas curé
B de La

Sosa 338
BURELOU Jean

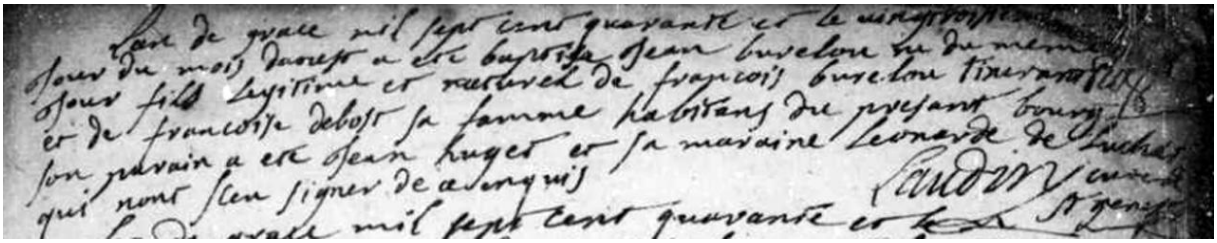

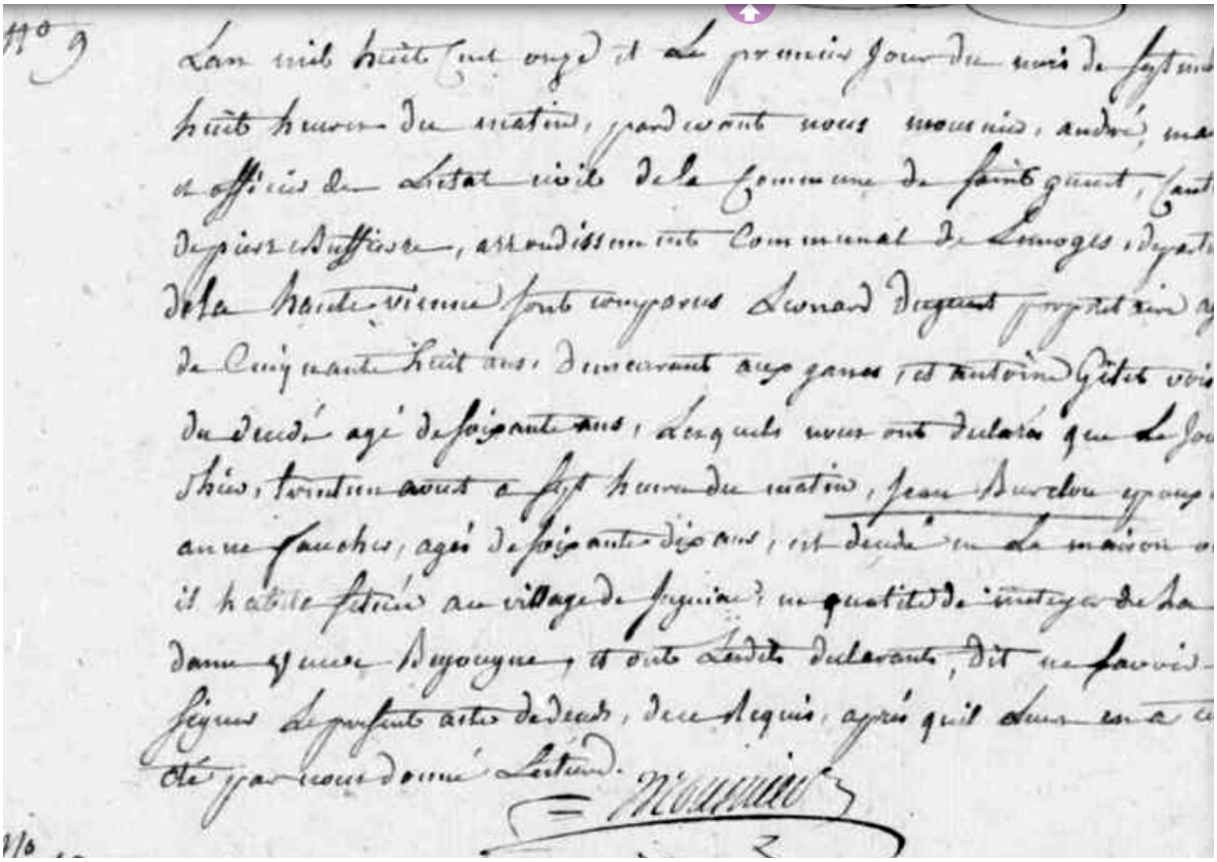

Sosa 338-339
BURELOU Jean-FAUCHER Anne

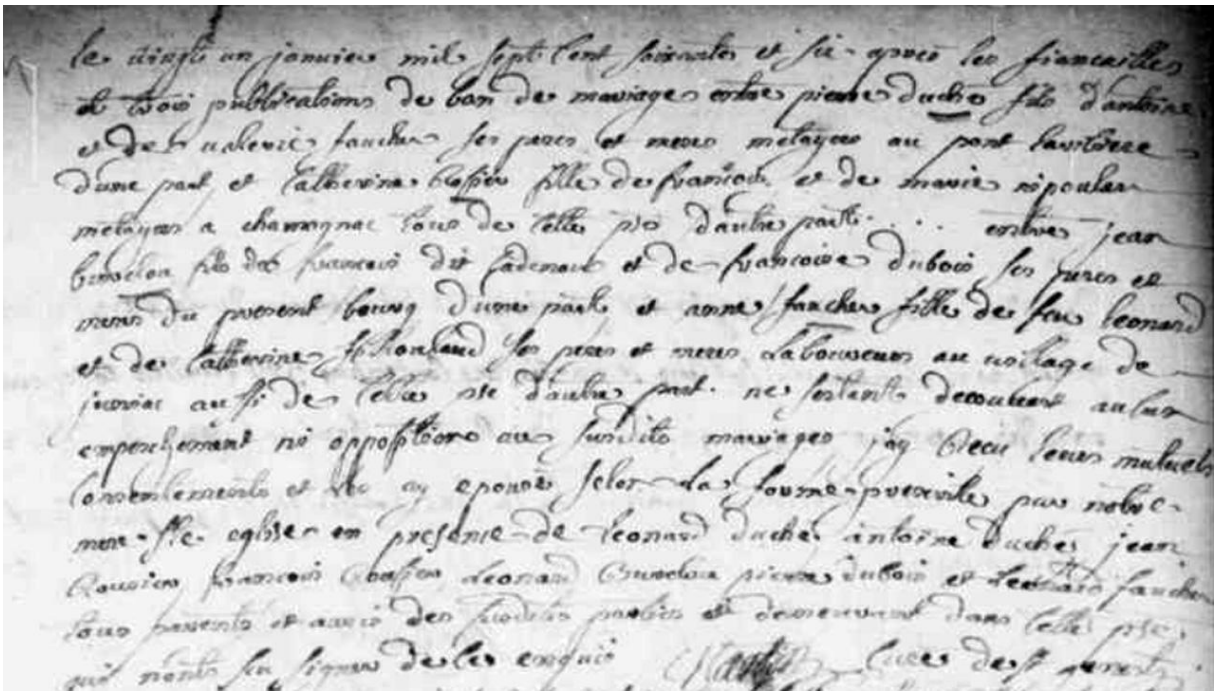

Sosa 339
FAUCHER Anne

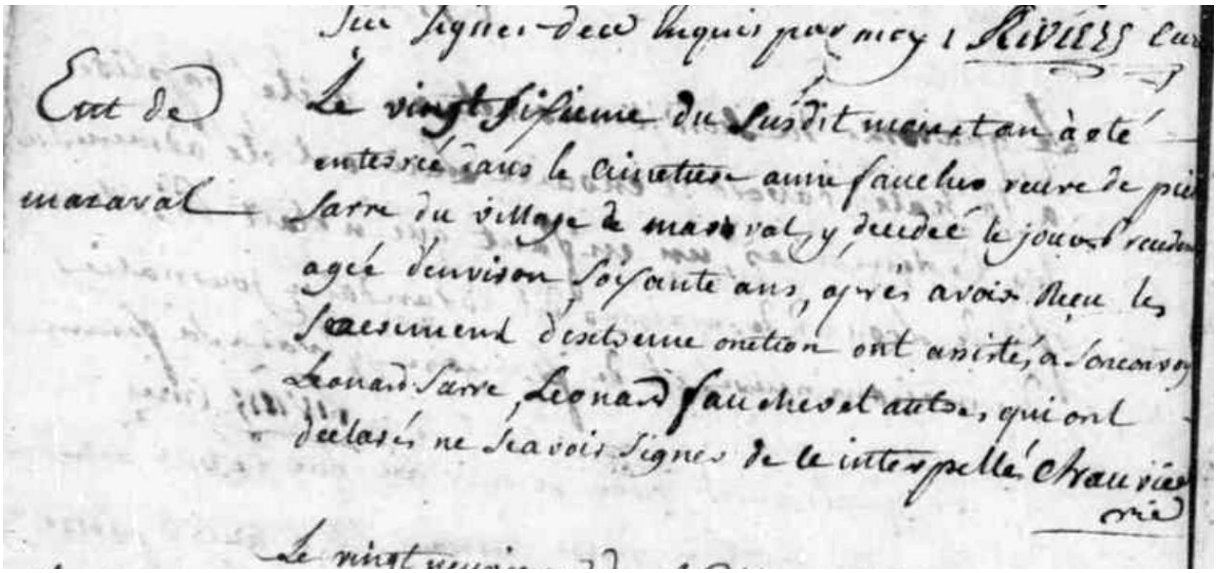

Sosa 340
BEAU Nicolas

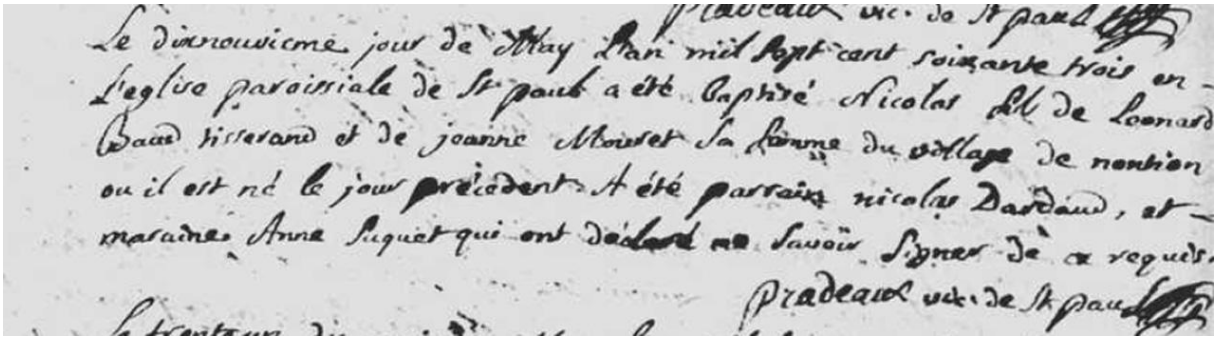

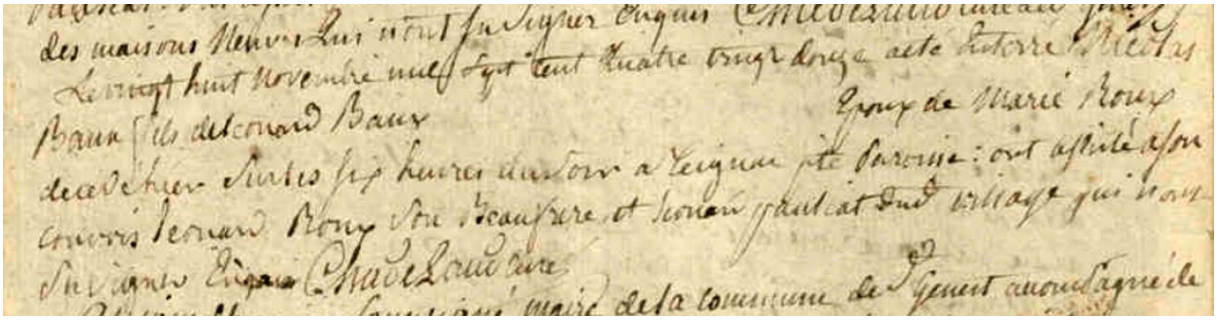

Sosa 340-341
BEAU Nicolas-ROUX Jeanne

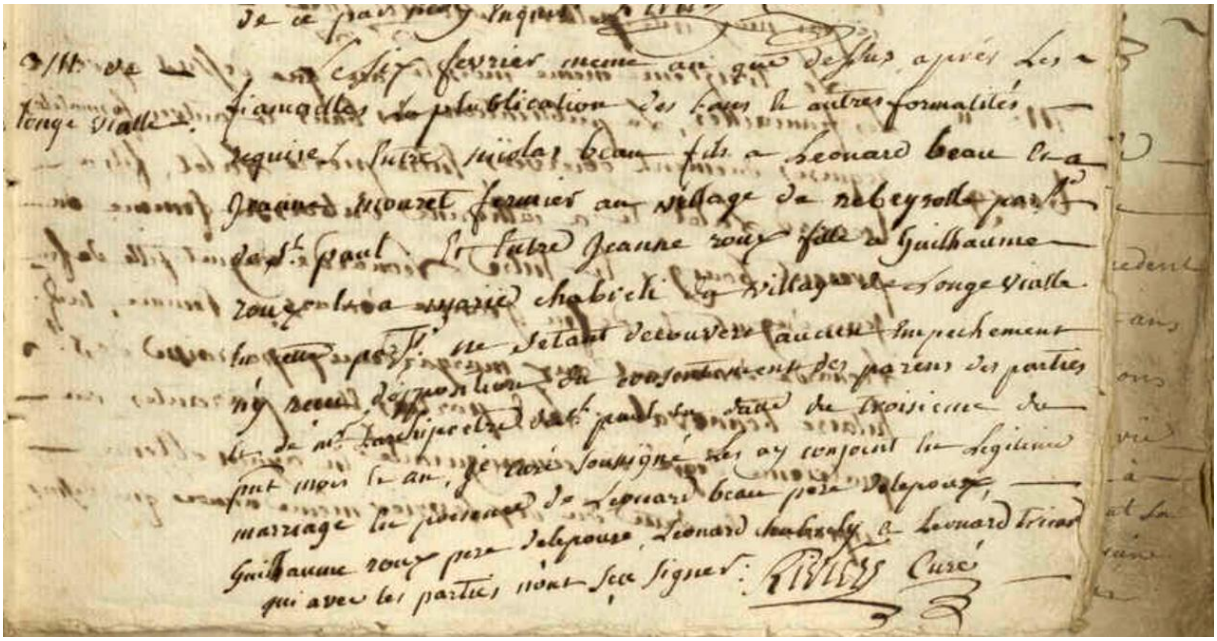

Sosa 342
LEBLOIS Léonard

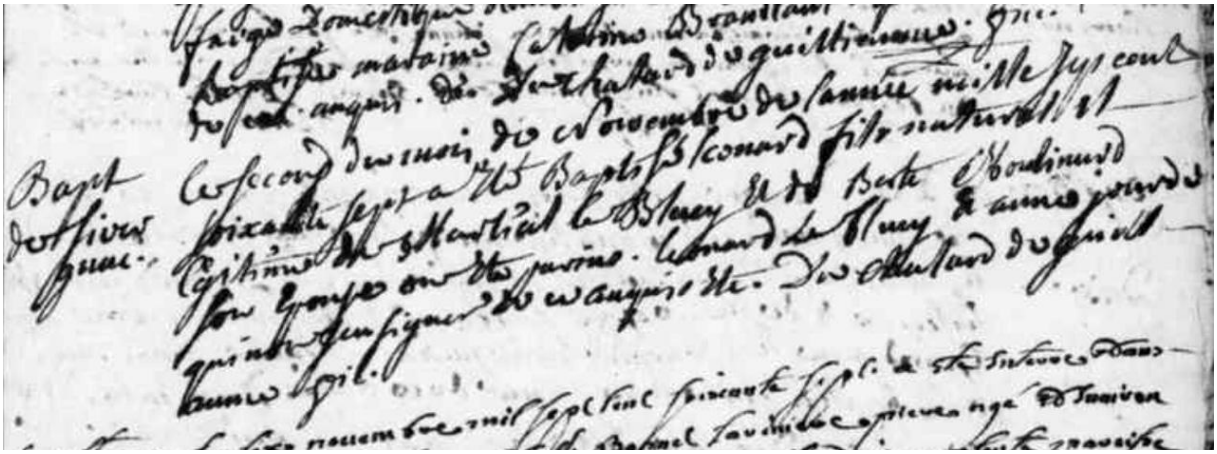

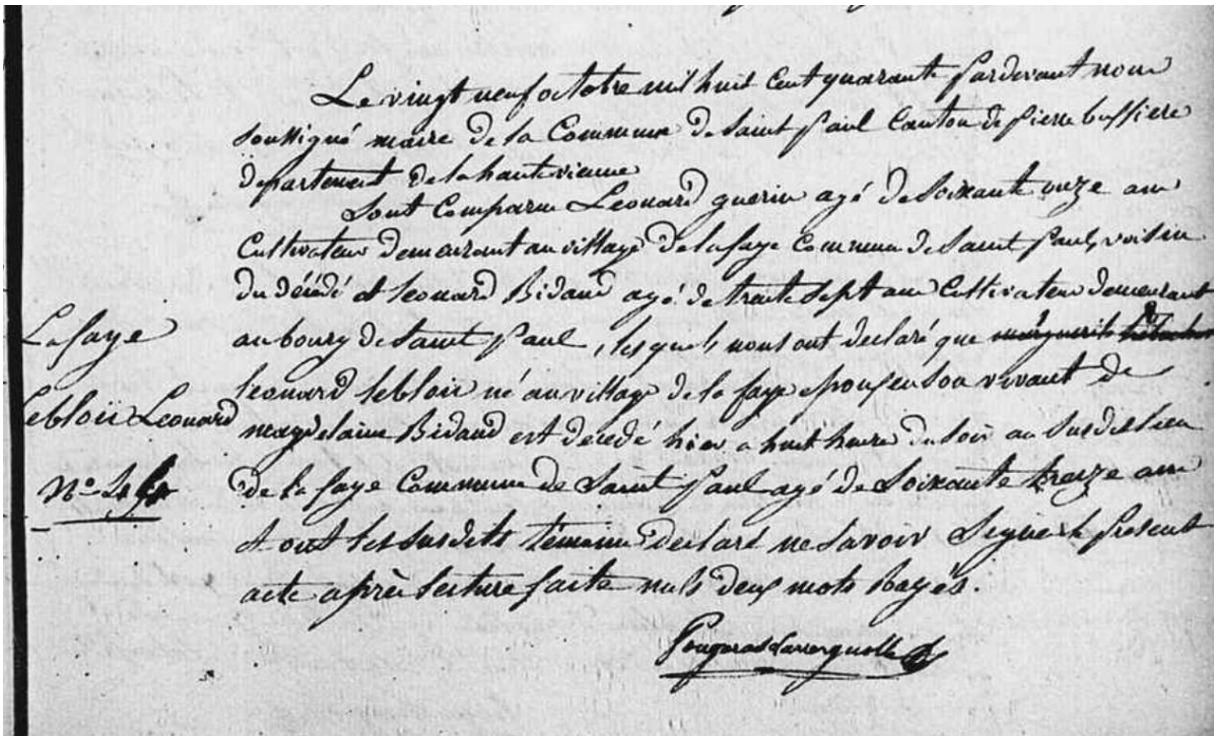

Le vingt neuf octobre mil huit Cent quarante par devant nous soussigné maire de la Commune de Saint Paul Canton de Pierre buffiere Département de la haute vienne
Sont Comparu Leonard guerin agé de soixante onze ans Cultivateur demeurant au village de la faye Commune de Saint Paul voisin du décédé et Leonard Bidaud agé de trente sept ans Cultivateur demeurant au bourg de Saint Paul, lesquels nous ont declaré que ce jourd'hui Leonard Leblois né au village de la faye propre fils de feu Leonard Leblois et de feu Marguerite Bidaud est décédé hier a huit heures du soir au lieu de la faye Commune de Saint Paul agé de soixante treize ans A quoi lesdits Témoins ont déclaré ne savoir signer le présent acte après lecture faite suivant deux mots bayés.

La faye
Leblois Leonard
N° 2 Go

Sosa 342-343
LEBLOIS Léonard-BIDAUT Marie



Sosa 343
BIDAUT Marie

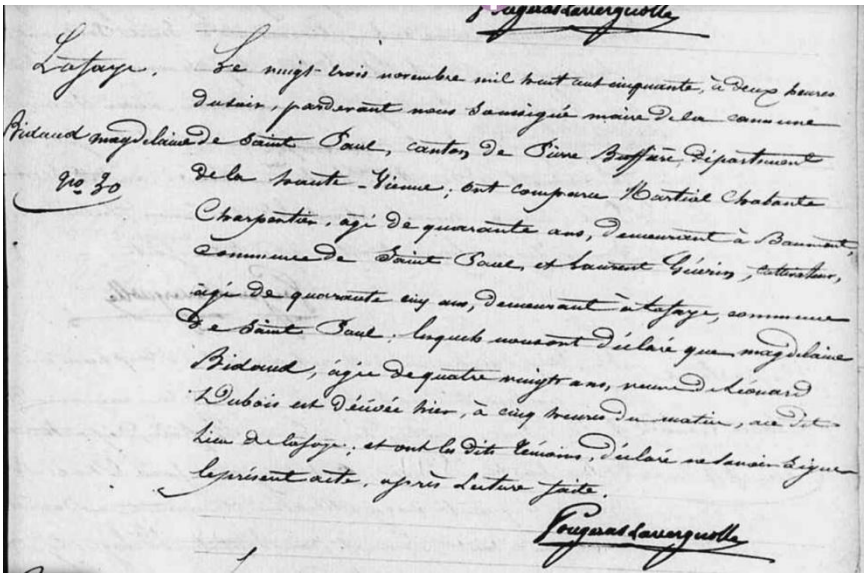

Sosa 344
FAYE Jean

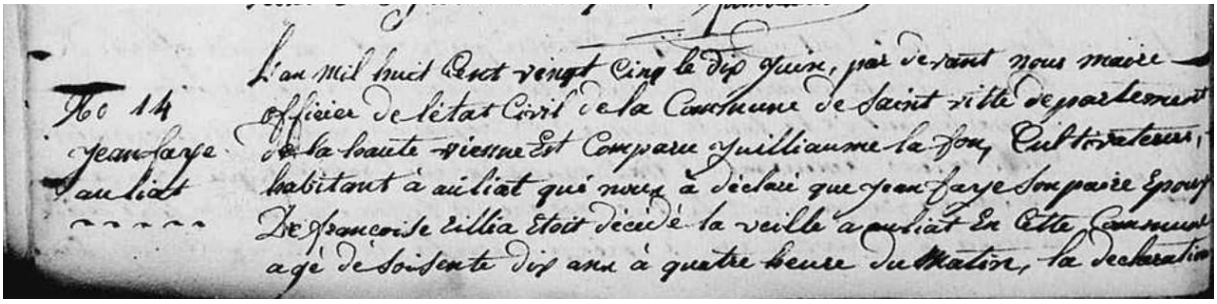

Sosa 344-345
FAYE Jean-RELHAC Françoise

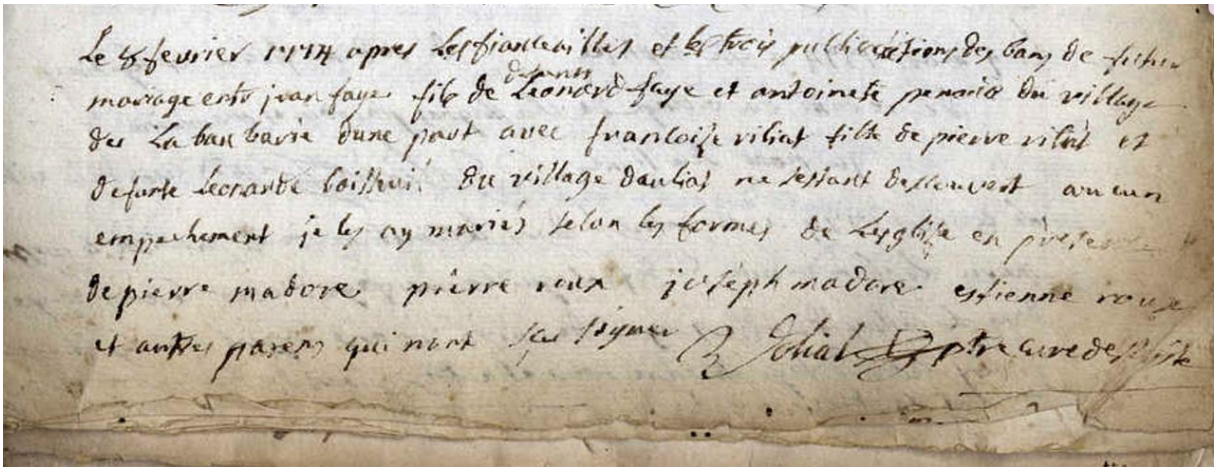

Sosa 345
RELHAC Françoise

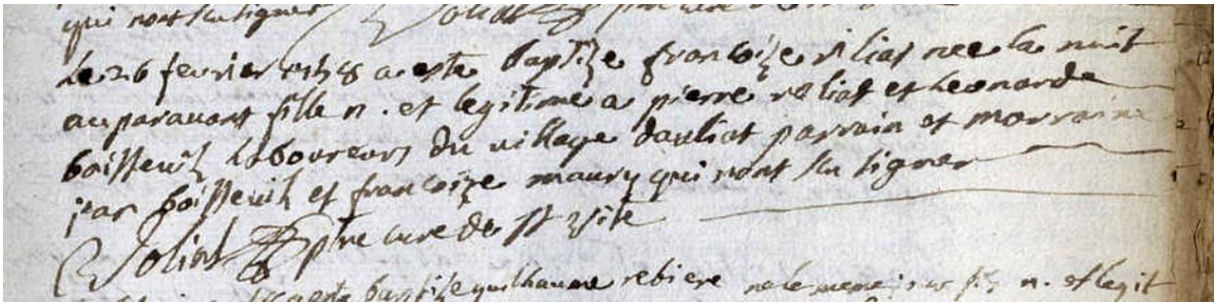

Sosa 346-347
HABEILLON Pierre-VALADE Jeanne

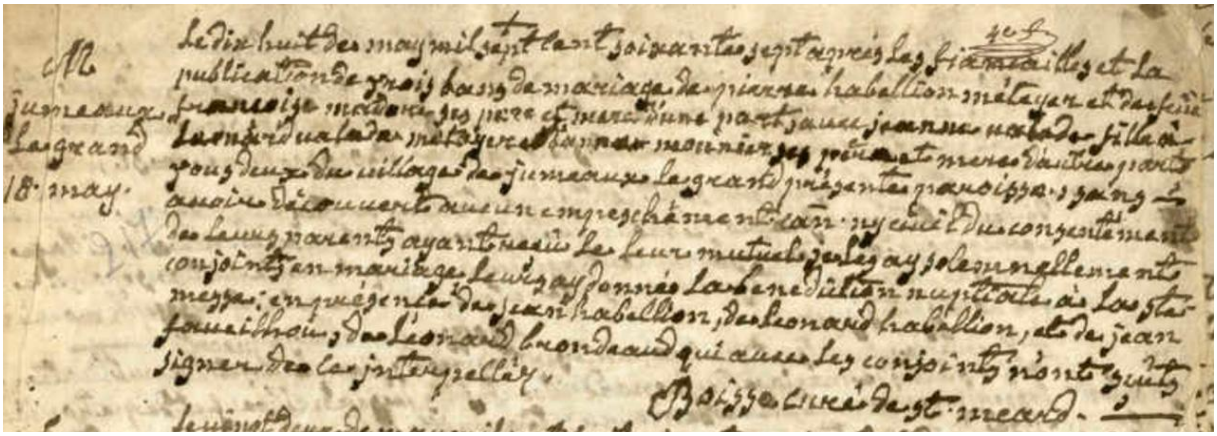

Sosa 347
VALADE Jeanne

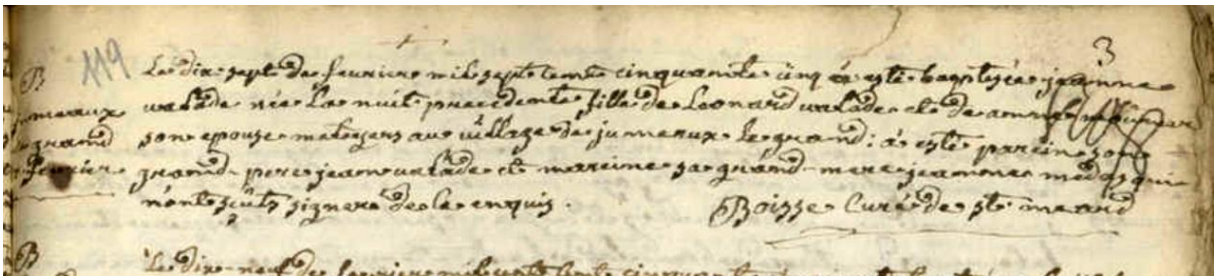

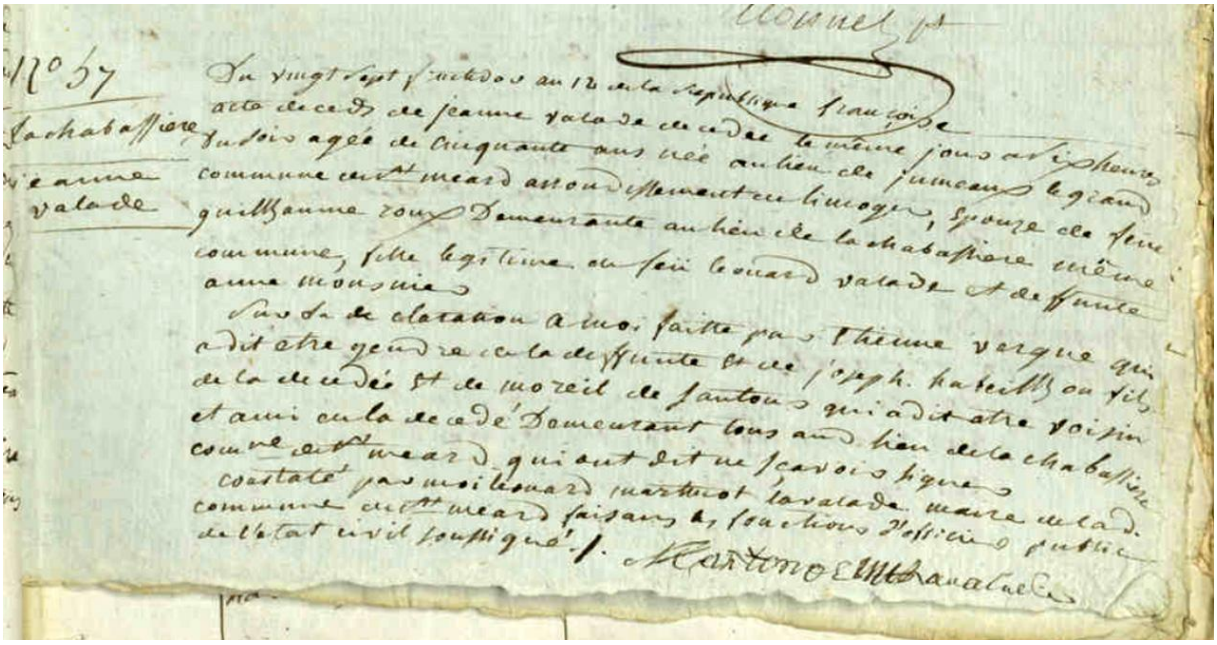

Sosa 348
DEBLOIS Martial

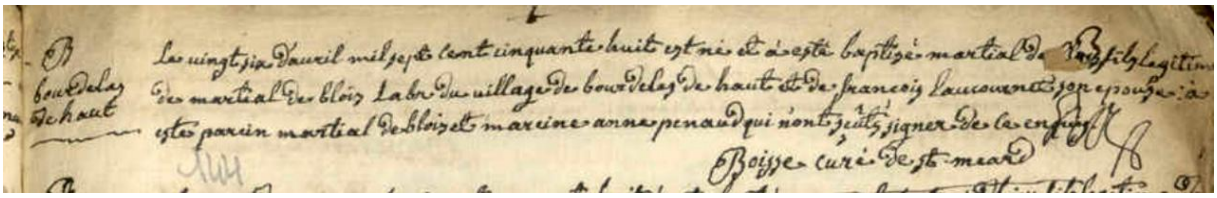

Les vingt six d'avril mil sept cent cinquante huit est né et a été baptisé martial de Bois fils légitime de martial de Blois Laboureur du village de bourdelas de haut et de françois Lavaud son épouse a été parein martial de Blois et marine anne penaud qui n'ont su signer de ce enquis

Boisse curé de ste meare

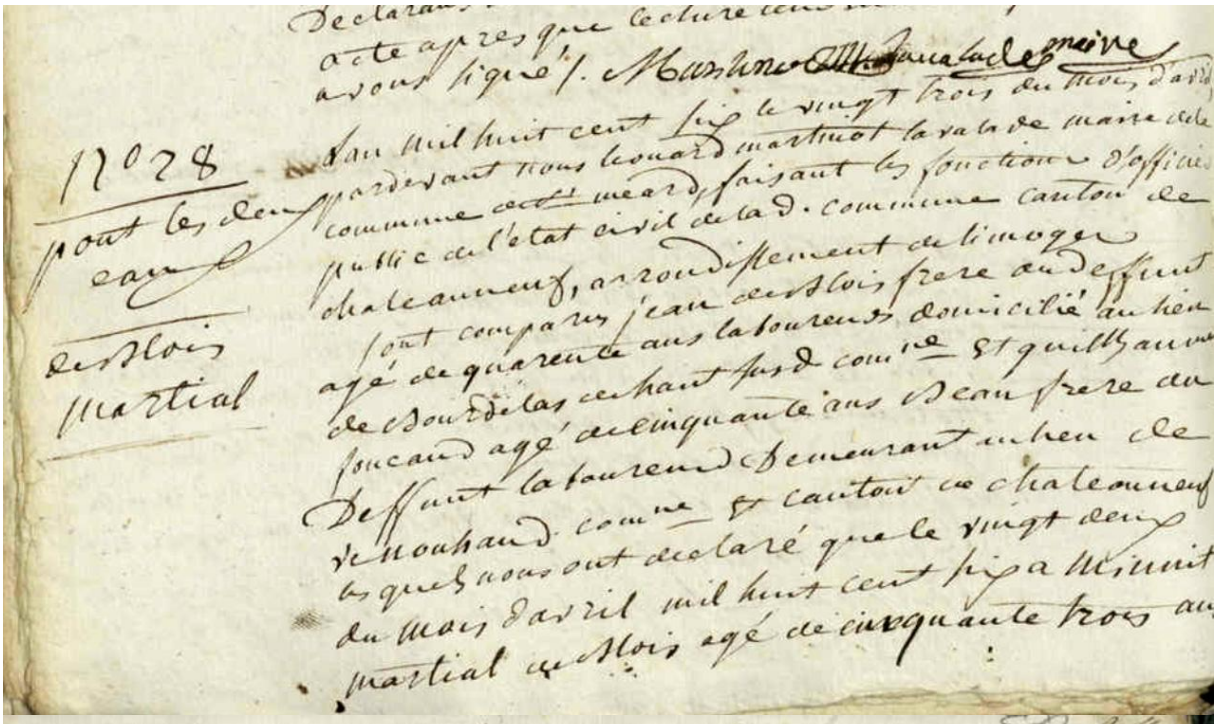

11 078

pour les deux cas

des Blois

Martial

acte après que lecture leur en a été faite a dit ne savoir signer de ce enquis. Martinot Lamalade maire

L'an mil huit cent dix le vingt trois du mois d'avril par devant nous Leonard martinot la valade maire de la commune de ste meare faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la d. commune canton de chalaunay arrondissement de limoges sont comparus jean des blois frere du défunt agé de quarante ans laboureur domicilié au lieu de bourdelas cehant sur d. com.ne et guillaume foucaud agé de cinquante ans aussi frere du défunt laboureur demeurant au lieu de renouhaud com.ne et canton de chalaunay lesquels nous ont déclaré que le vingt deux du mois d'avril mil huit cent dix a minuit martial des blois agé de cinquante trois ans

laboureur demeurant au lieu de pour les deux sus d. commune époux d'anne foucaud et fils de feu martial des blois et de défunte catherine lamourinet est décédé le vingt deux du mois d'avril mil huit cent dix a minuit en sa maison située au d. lieu de pour les deux sus d. com.ne et les déclarans ont dit ne savoir signer ce requis après lecture leur en a été faite et ont signé. Martinot Lamalade maire

11 079

Sosa 348-349
DEBLOIS Martial-FOUCAUD Anne

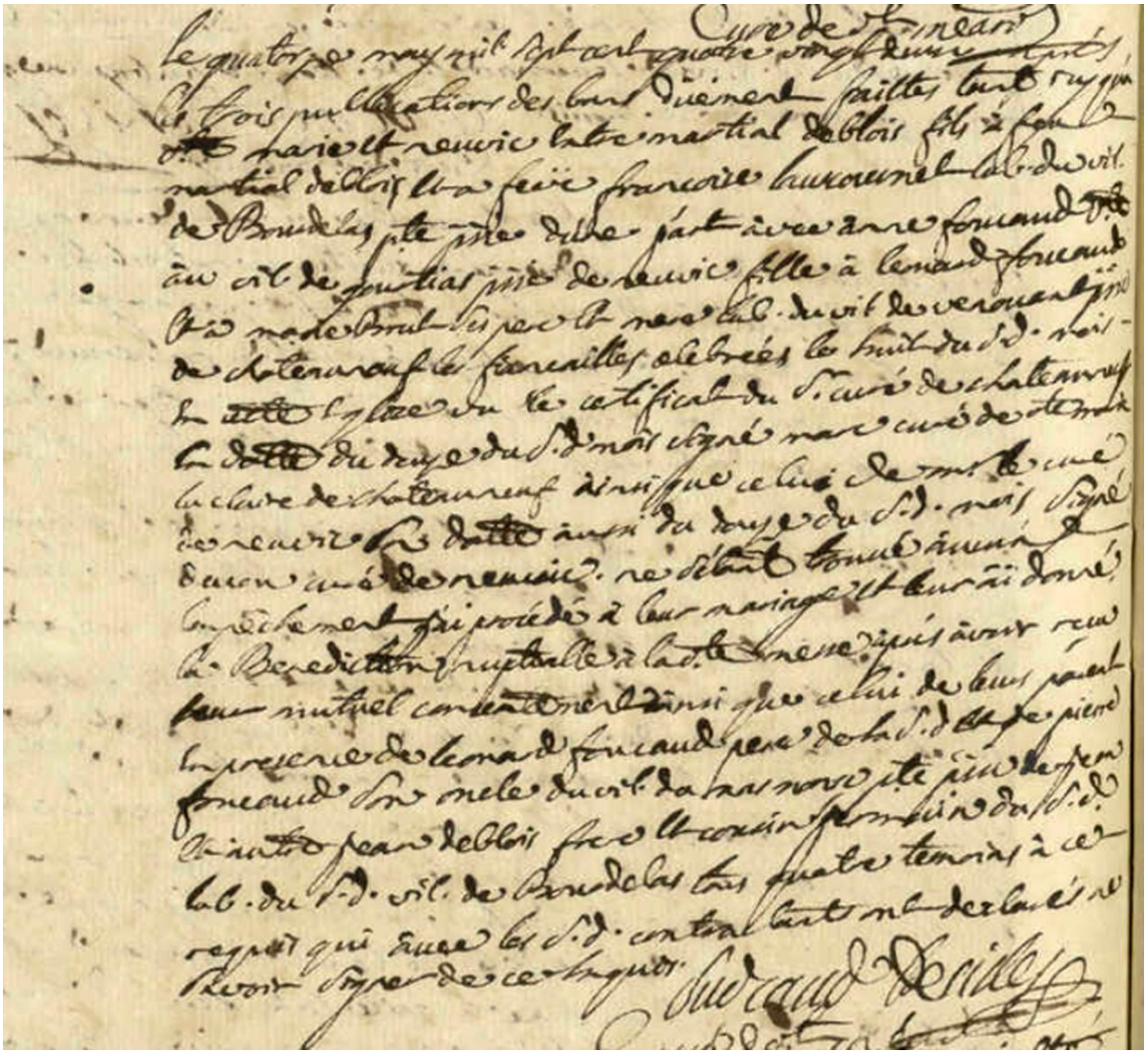

Sosa 349
FOUCAUD Anne

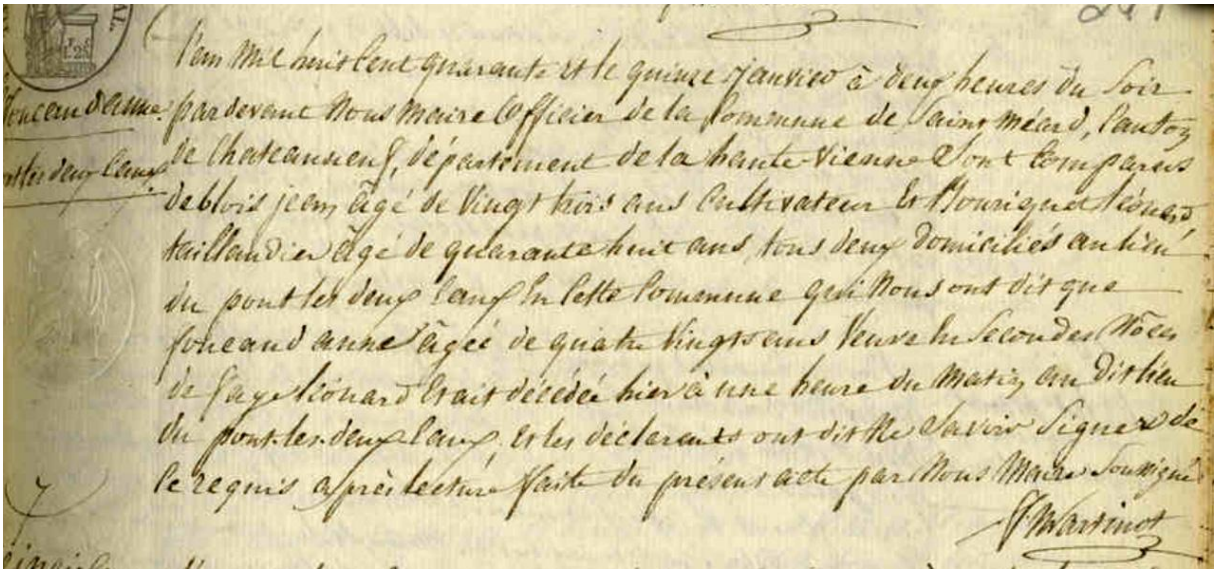

Sosa 350
FAYE Léonard

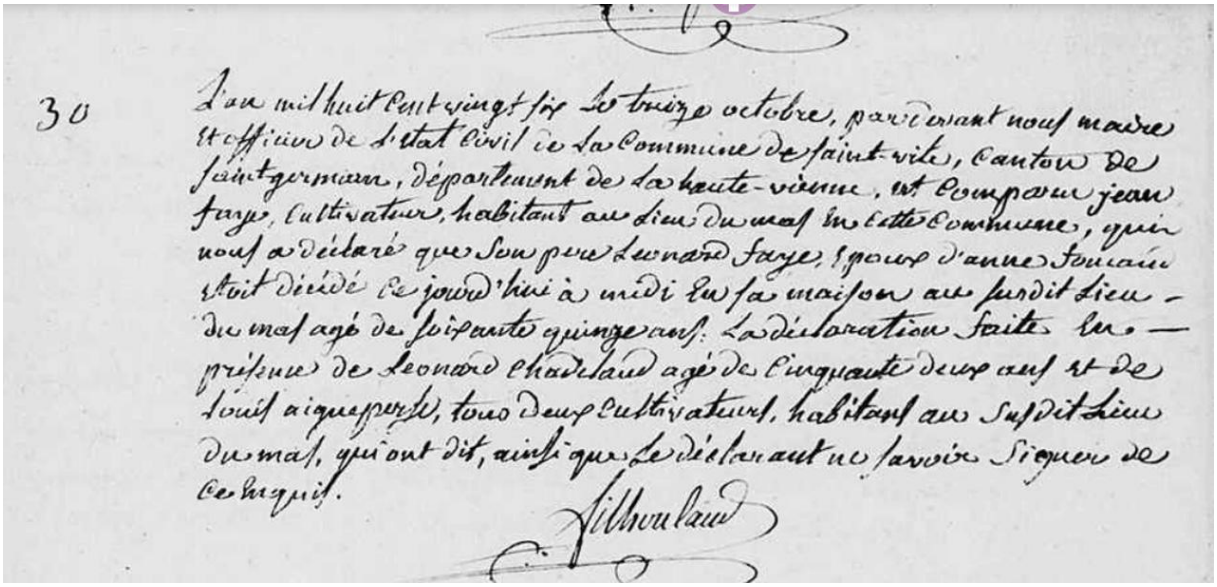

30 L'an mil huit Cent vingt six le treize octobre, par devant nous maire et officier de l'état civil de la Commune de saint-vite, Canton de saint-germain, département de la haute-vienne, est Comparu jean faye, Cultivateur, habitant au lieu du mas en Cette Commune, qui nous a déclaré que Son pere Leonard faye, Epoux d'anne fouraud etoit décédé ce jourd'hui à midi En Sa maison au Susdit lieu du mas agé de soixante quinze ans. La déclaration faite En — présence de Leonard chadelaud agé de Cinquante deux ans et de louis aigueperse, tous deux Cultivateurs, habitant au Susdit lieu du mas, qui ont dit, ainsi que le déclarant ne savoir Signer de Ce requis.

Sosa 350-351
FAYE Léonard-RIBIERE Jeanne

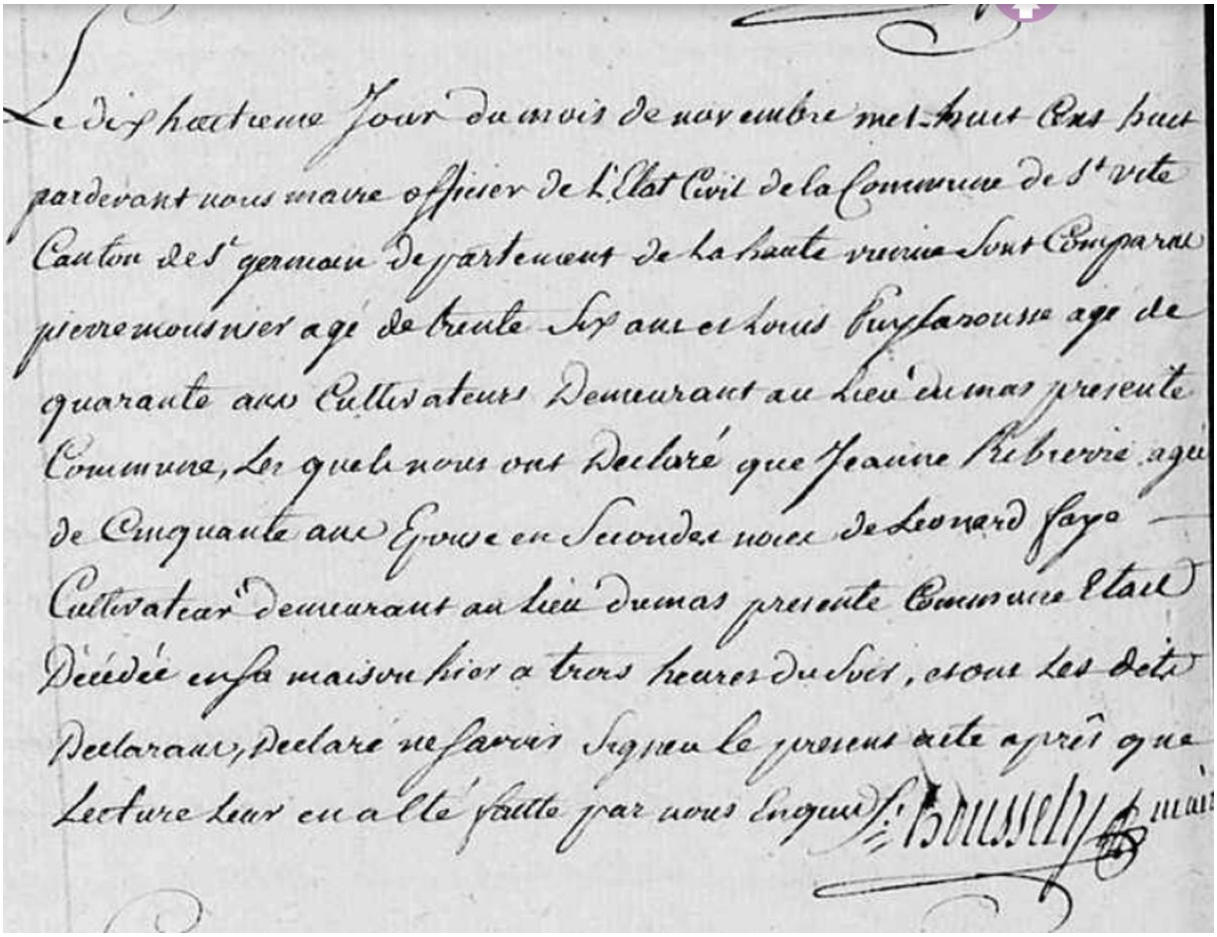

Le dix huitieme Jour du mois de novembre mil huit Cent Vingt Six par devant nous maire officier de l'Etat Civil de la Commune de St vite Canton de St germain Departement de la haute vienne Sont Comparus pierre nouvier agé de trente Six ans et louis Surpas agé de quarante ans Cultivateurs Demeurant au Lieu du mas presente Commune, Les quels nous ont Declaré que Jeanne Ribeyre agée de Cinquante ans Epouse en Secondes noces de Leonard Faye Cultivateur demeurant au lieu du mas presente Commune Etait Décédée en sa maison hier a trois heures du Soir, et ont les dits Declarans, Declaré ne Savoir Signer le present acte apres que Lecture leur en a été faite par nous Signé

Sosa 351
RIBIERE Jeanne

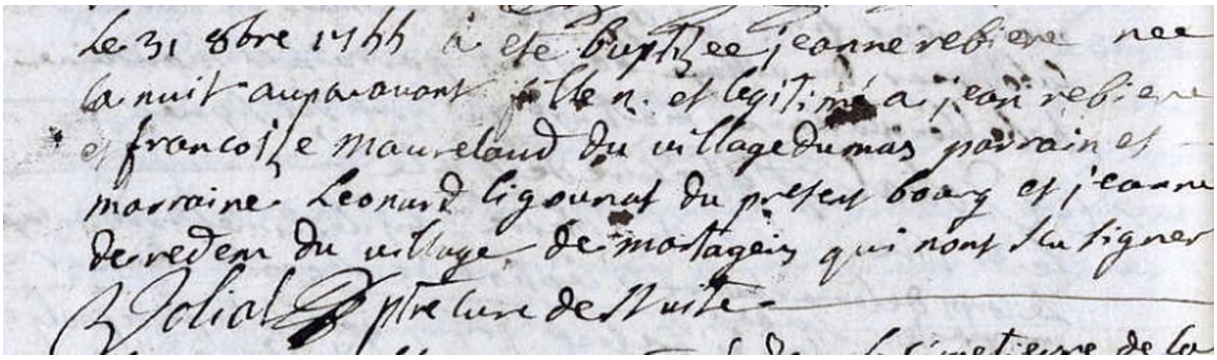

Le 31 obre 1766 a été Baptisée jeanne ribiere nee
la nuit anpassant fille n. et legit. de jean ribiere
et françoise maureland du village de mas parrain et
marraine Leonard ligounat du present bourg et jeanne
de reden du village de montagein qui nont su signer
Joliat Ptre Curé de Nuits

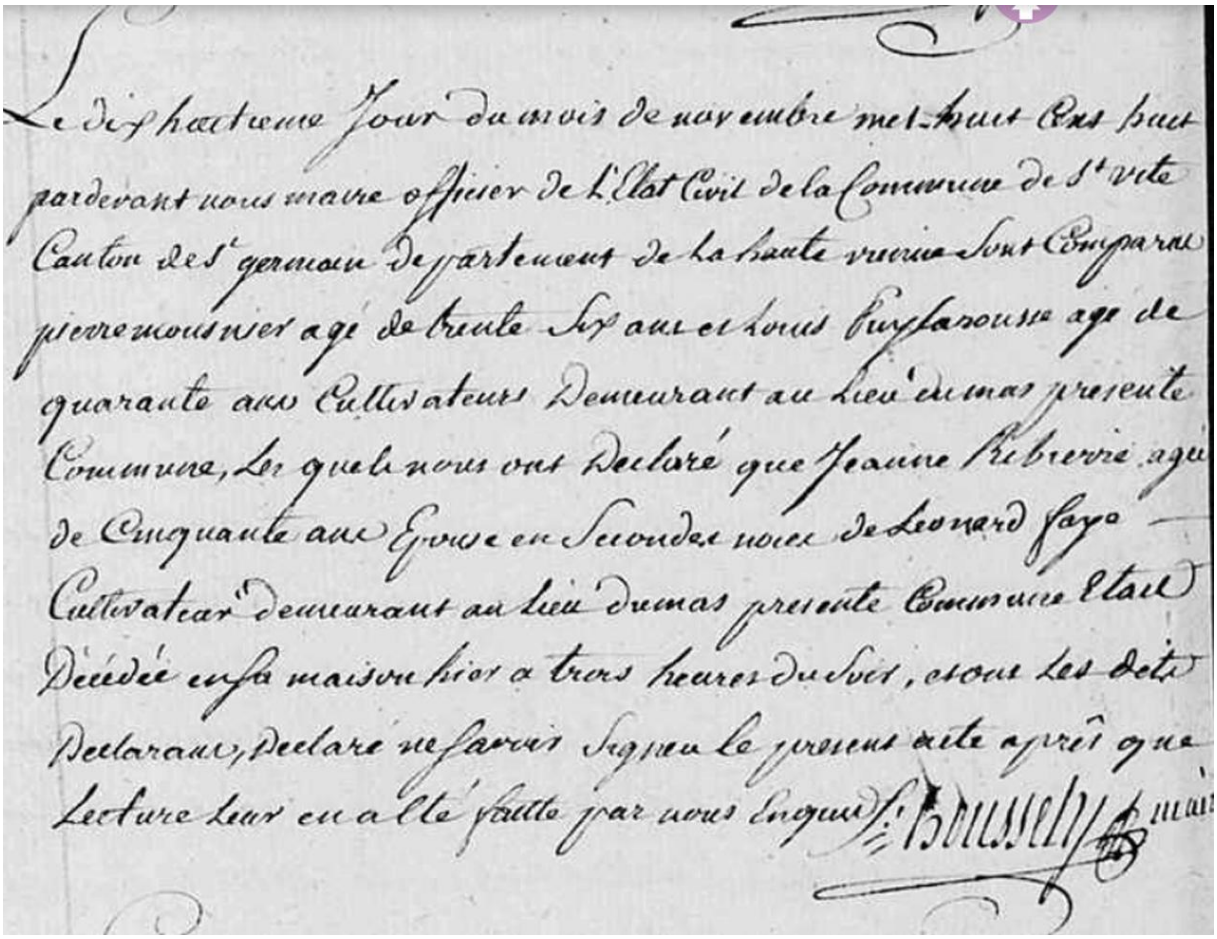

Le dix huitieme Jour du mois de novembre mil huit Cent huit
pardevant nous maire officier de l'Etat Civil de la Commune de St Vite
Canton de St germain Departement de la haute vienne Sont Comparus
pierre nouvisier agé de trente Six ans et louis Cuzasousse age de
quarante ans Cultivateurs Demeurant au lieu de mas presente
Commune, Les quels nous ont Declaré que Jeanne Ribierre agée
de Cinquante ans Epouse en Secondes noces de Leonard Cuzo
Cultivateur demeurant au lieu de mas presente Commune Etant
Décédée en sa maison hier a trois heures du Soir, et nous les dits
Declarans, Declarons ne savoir Signer le present acte a quoi ne
Lecture leur en a été faitte par nous Cinquis

Sosa 354-355
PEJOU Jean-GOUMONDIE Antoinette

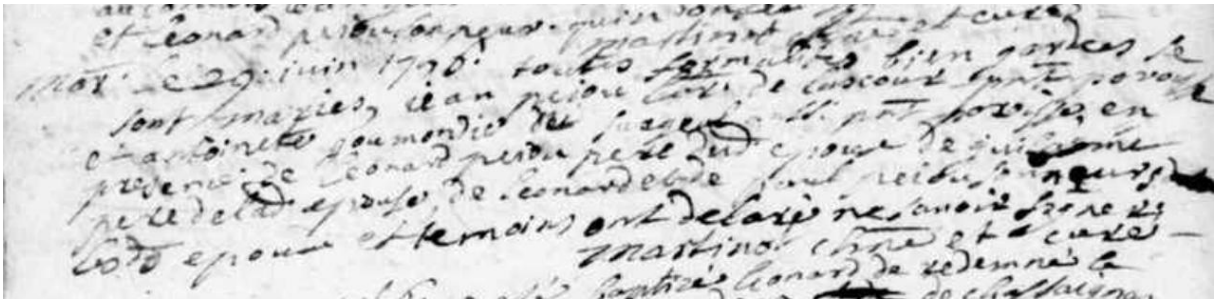

Sosa 356-357
FAUCHER léonard-BESSELAS Anne

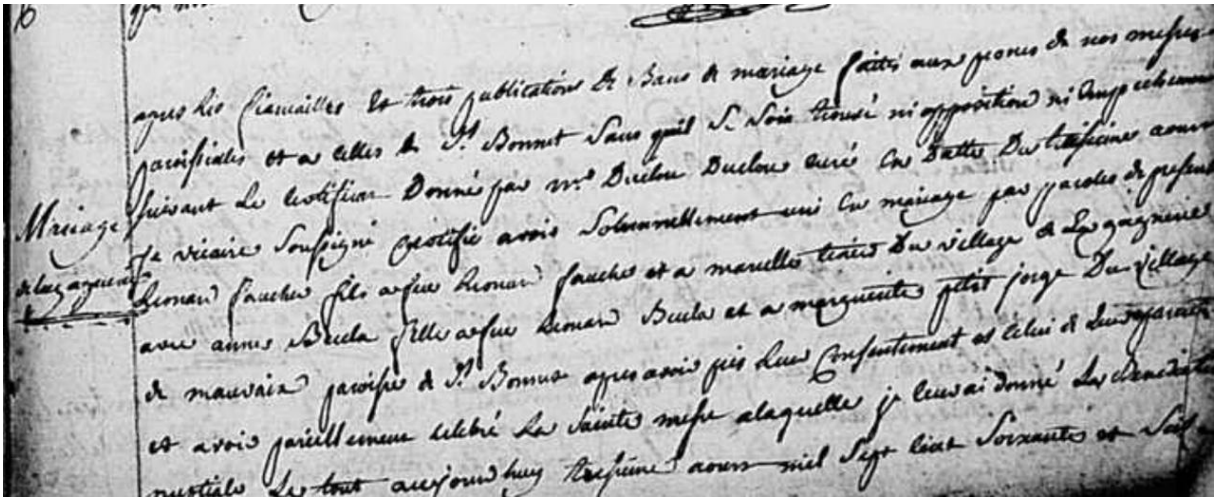

Sosa 358
MAZEAU Léonard

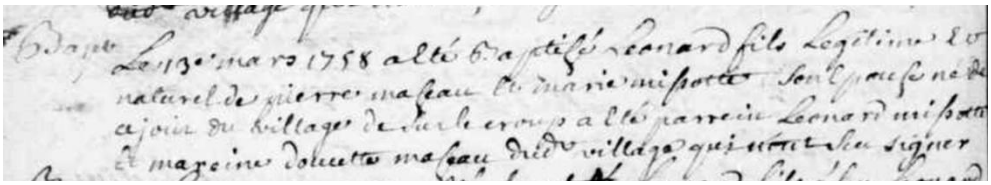



Sosa 358-359
MAZEAU Léonard-GOUTENEGRE Marguerite

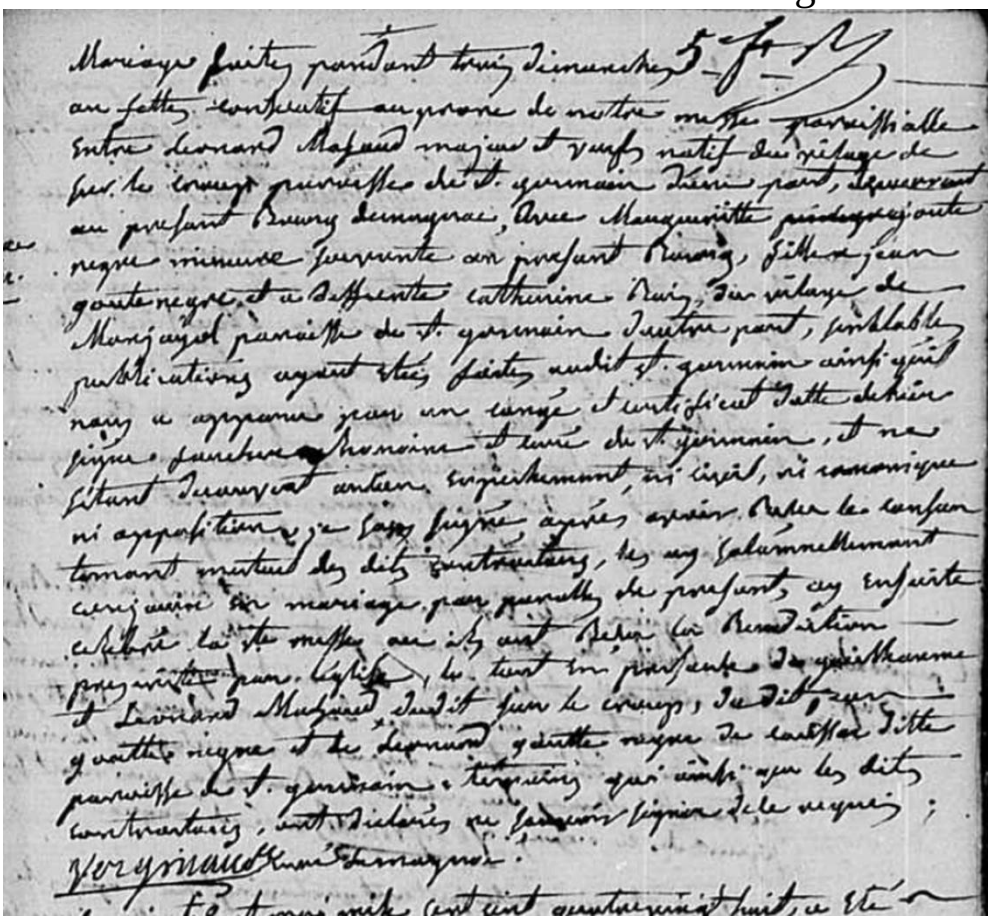

Sosa 359
GOUTENEGRE Marguerite

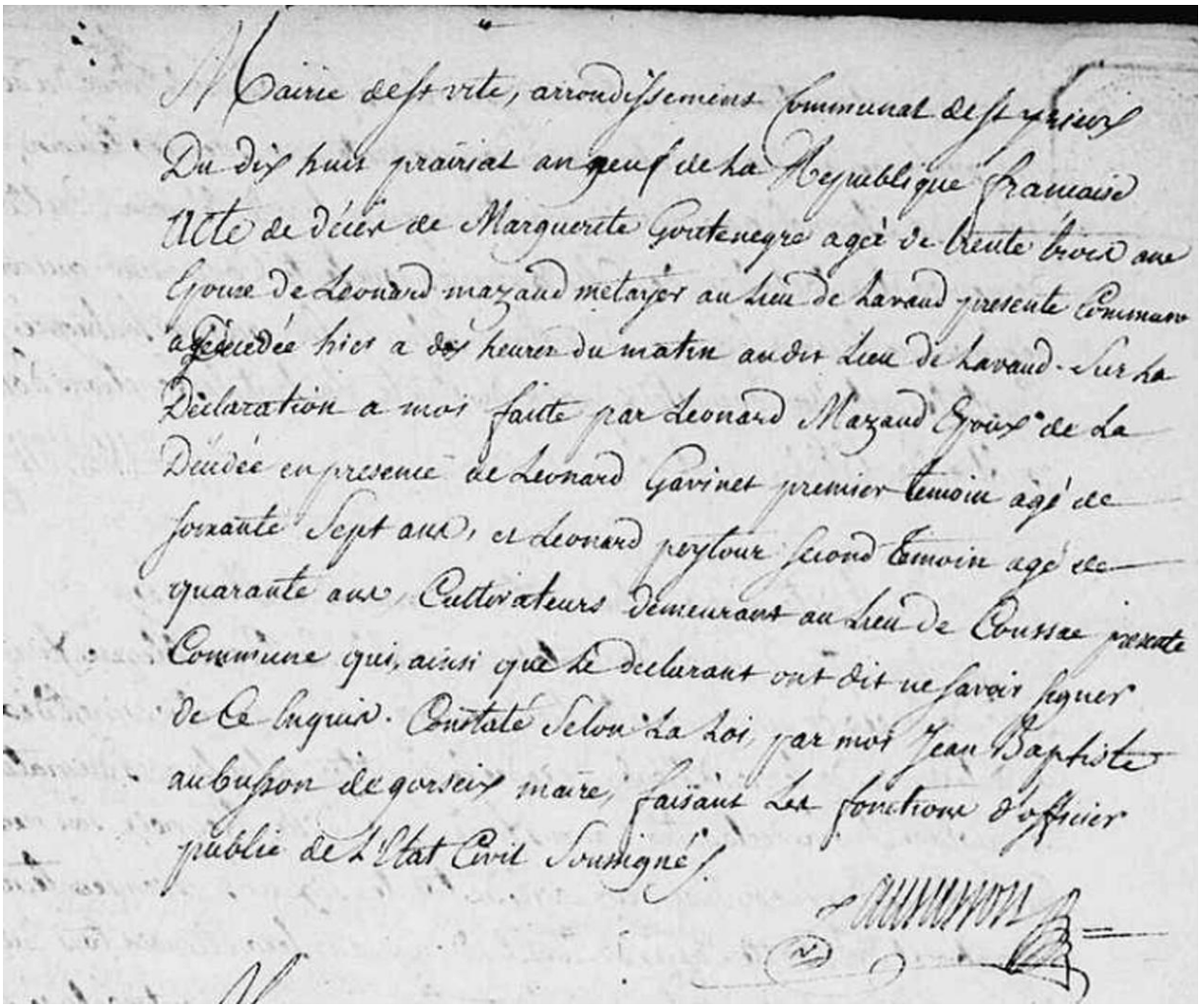

Mairie de St Vite, arrondissement communal de St Yrieix
Du dix huit prairial an neuf de la République Française
Acte de décès de Marguerite Goutenegre agée de trente trois ans
épouse de Léonard mazaud métayer au lieu de Lavaud présente Commune
a Jumedée hier a dix heures du matin au dit lieu de Lavaud. Sur la
Déclaration a moi faite par Léonard Mazaud époux de la
Défunte en présence de Léonard Gavinet premier témoin agé de
soixante Sept ans, et Léonard peyroux second témoin agé de
quarante ans, Cultivateurs demeurans au lieu de Coussac portant
Commune qui, ainsi que le déclarant ont dit ne savoir signer
de ce requis. Dressé selon la loi, par moi Jean Baptiste
aubuyson de gorsse maire, faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat Civil soussigné.

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 360
FRANCILLOU Jean

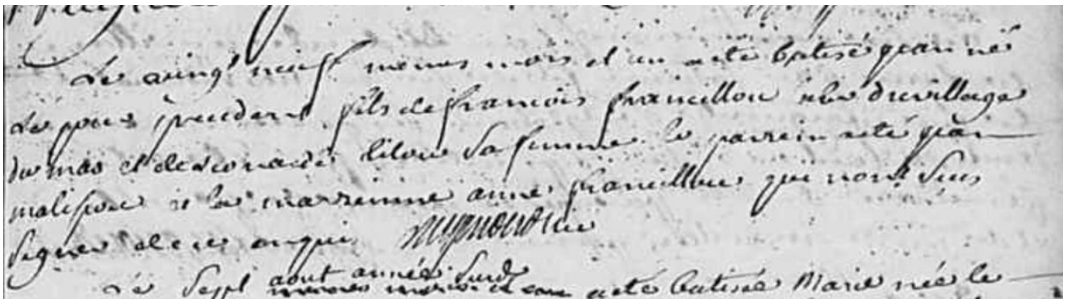

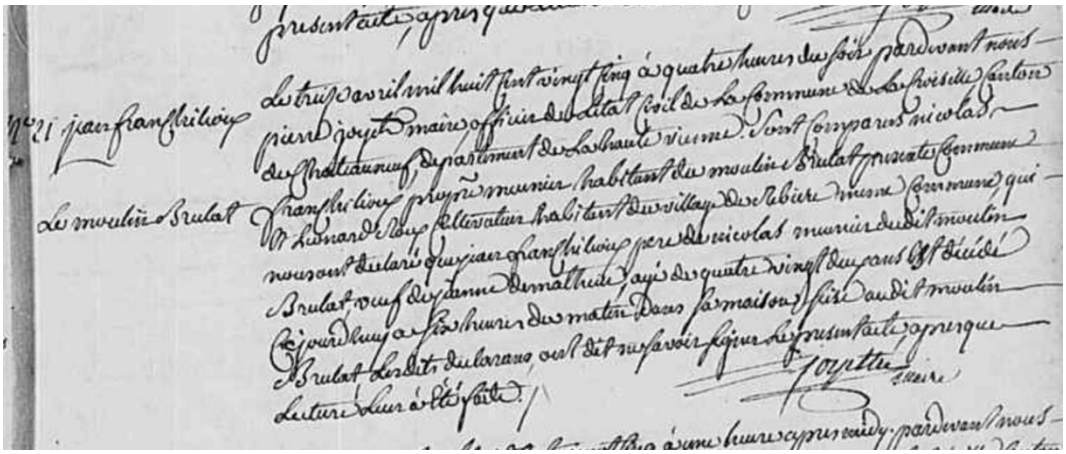

Sosa 360-361
FRANCILLOU Jean-DEMATHIEUX Jeanne

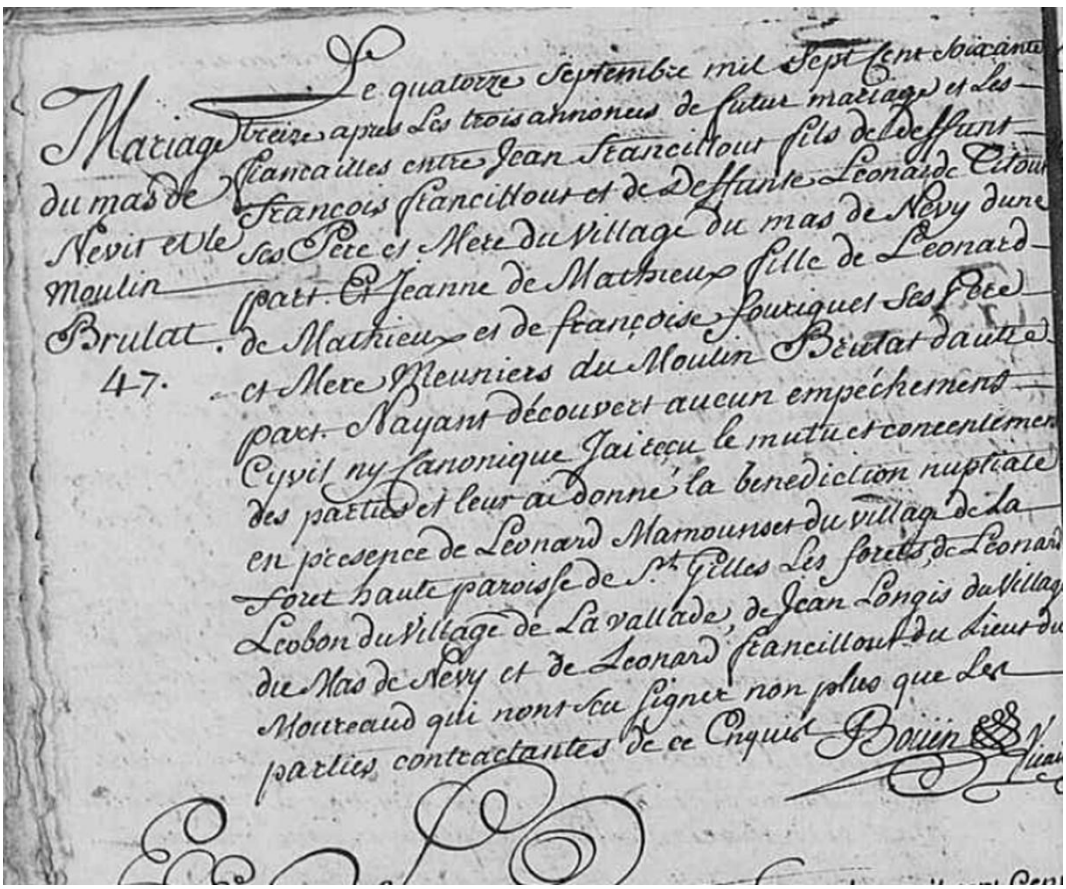

Sosa 361
DEMATHIEUX Jeanne

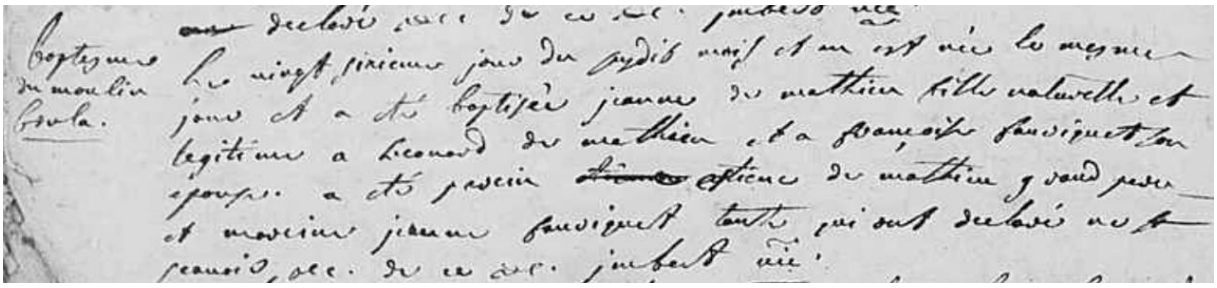

Baptême au moulin Boula.

le vingt sixième jour du dudit mois et an est née le susmé jour A a été baptisée jeanne de mathieu fille naturelle et legitime a Leonard de mathieu et a françoise faudiquet son epouse. a été parein ~~simon~~ etienne de mathieu grand pere et marraine jeanne faudiquet tante qui ont declaré ne sçavoir, de ce enquis.

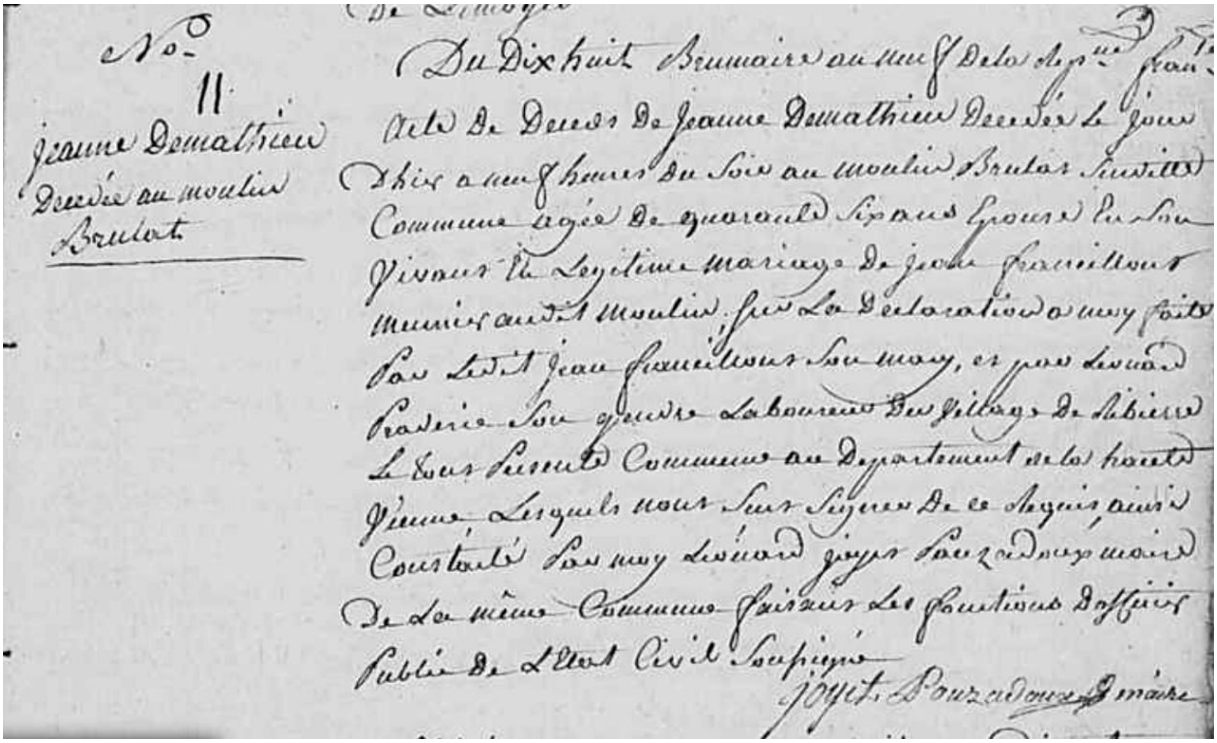

No 11

Jeanne Demathieu Decedée au moulin Boulat

Du Dix huit Brumaire an mil Dela Acte de Deces de Jeanne Demathieu Decedée Le jour dhier a mil heures du Soir au moulin Boulat Commune agée de quarante Six ans Epouse de Vivant de Legitime mariage de Jean Jaudillon Meunier audit Moulin. Sur La Declaration a nous faite Par Ledit Jean Jaudillon Son mary, et par Leonard Faudrie Son gendre Laboureur Des Villages de Sibieux Les deux Soussignés Commune au Departement de la haute Vienne. Lesquels nous Sont Signeux De ce Requis, ainsi Constaté Par nous Leonard Juges Pour Les fonctions De la même Commune faisant Les fonctions D'officier Public de l'Etat Civil Soussigné

Joyet Pour adjoint Le maire

Sosa 362
DESRAINES Léonard

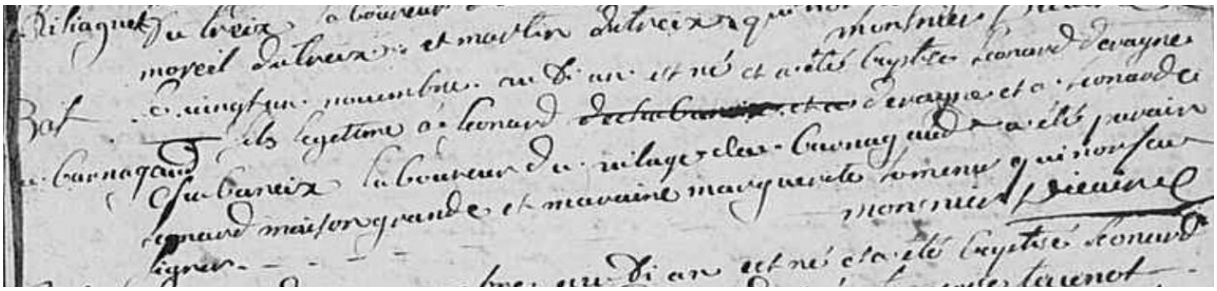

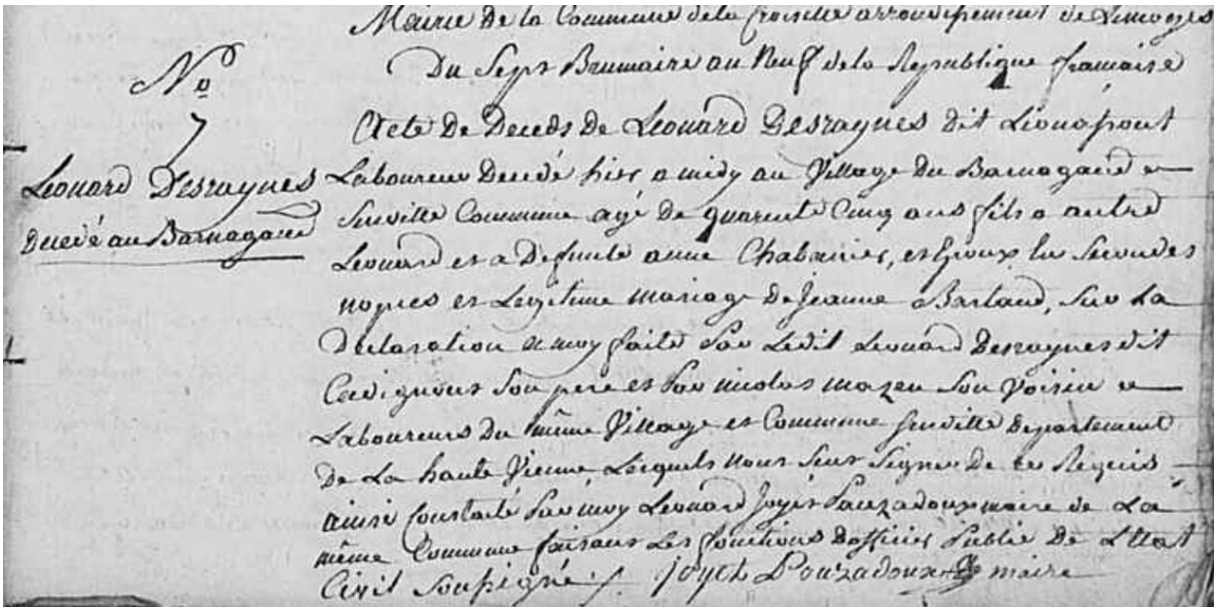

Léonard Desraynes
Decédé au Barnagaud

Sosa 362-363
DESRAINES Léonard-BARTAUD Jeanne

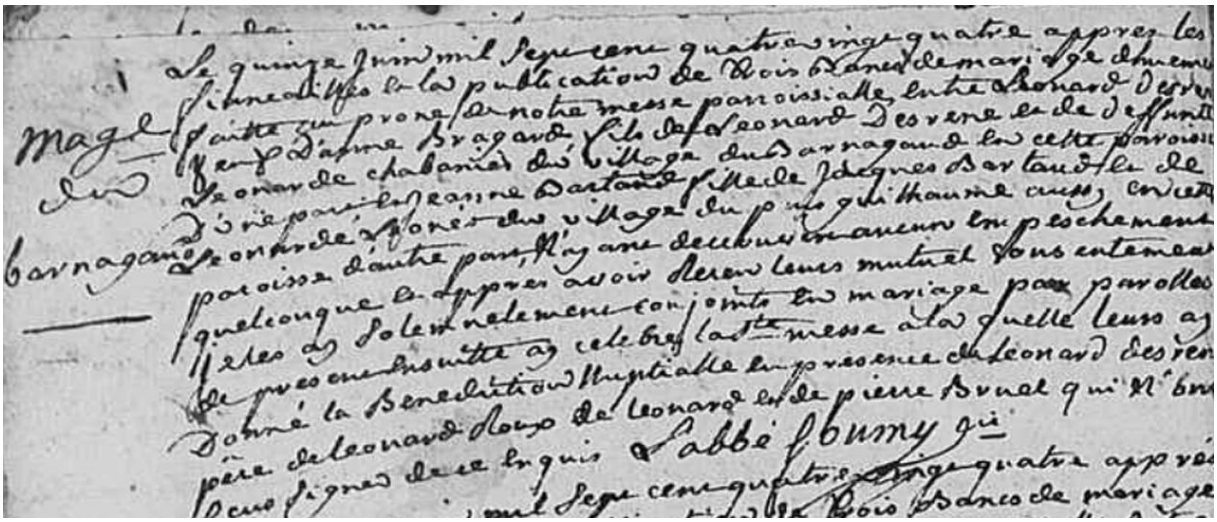

Sosa 364
ALPHONSE Guillaume

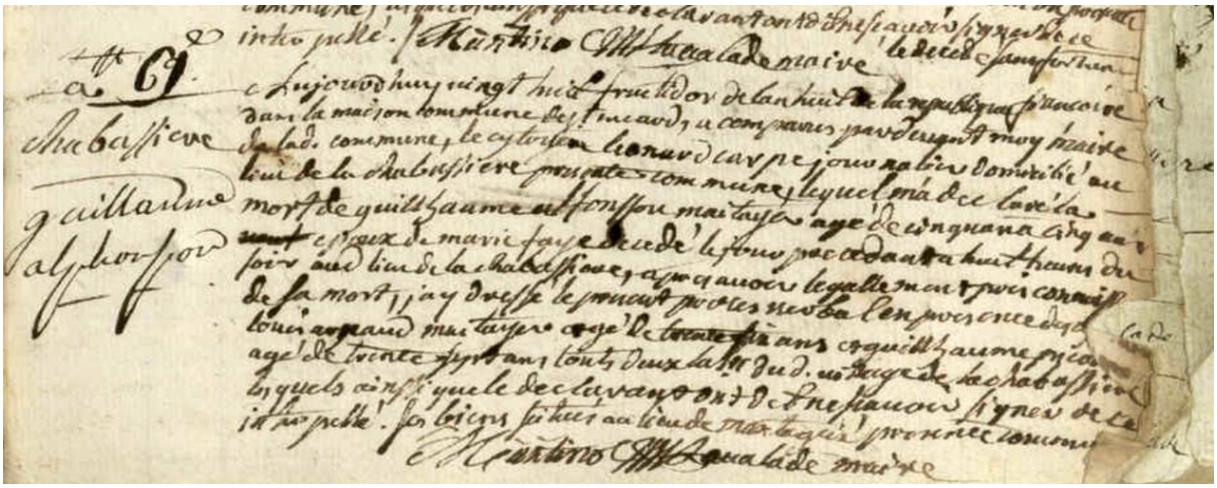

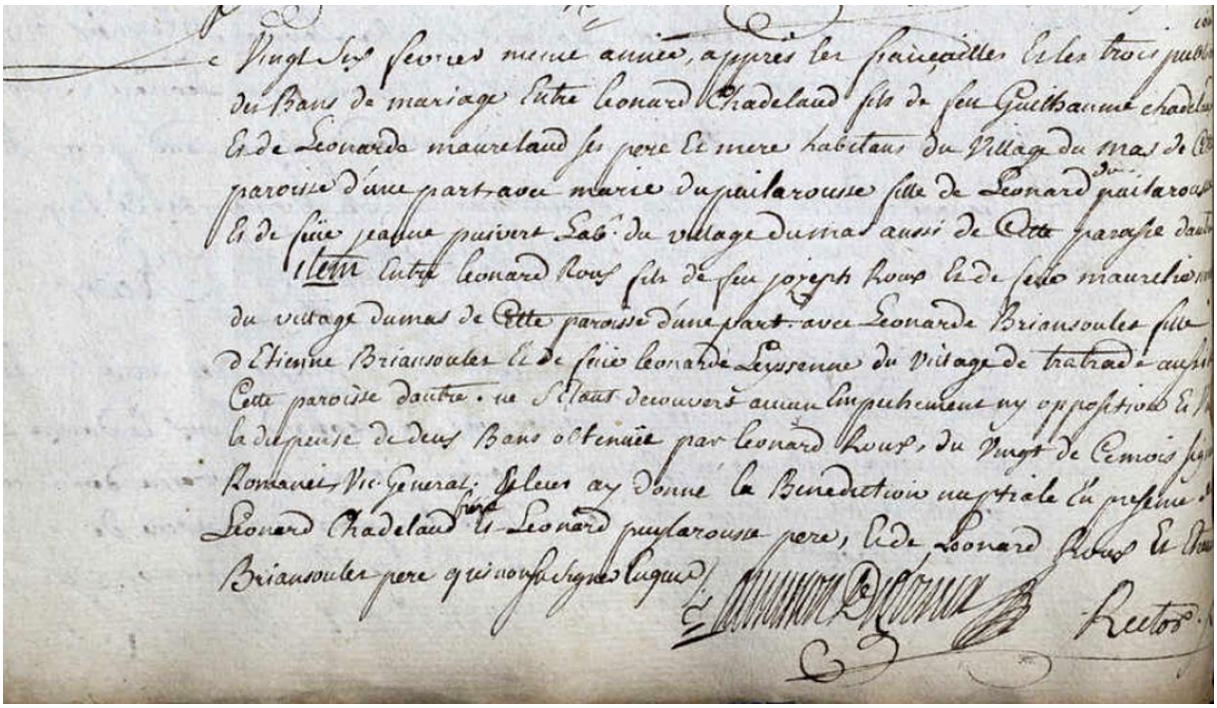

Sosa 368-369
GEOFFRE Léonard-REIX Marguerite

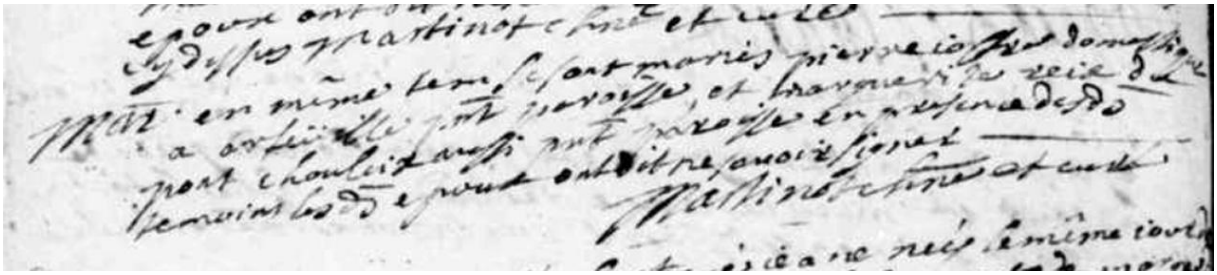

Sosa 370-371
CROUSILLAC Léonard-SAGE Catherine

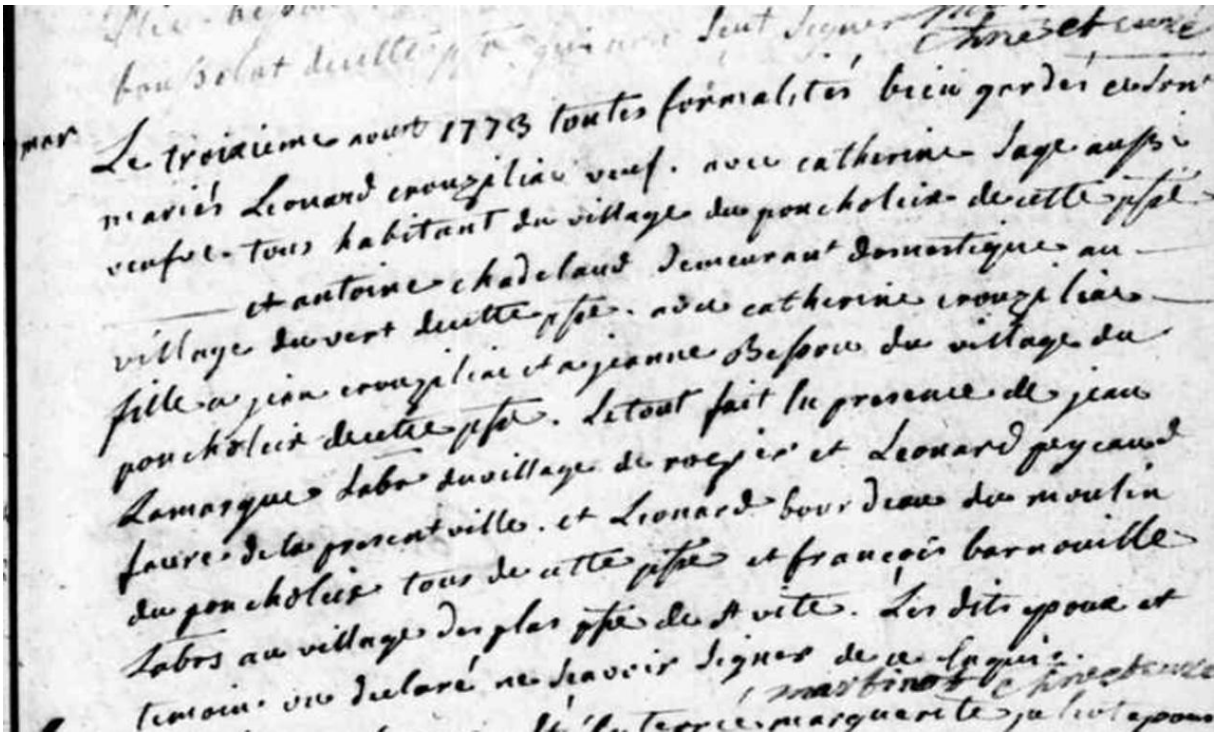

Sosa 372-373.
NOUAILLE Louis-ROUX Anne

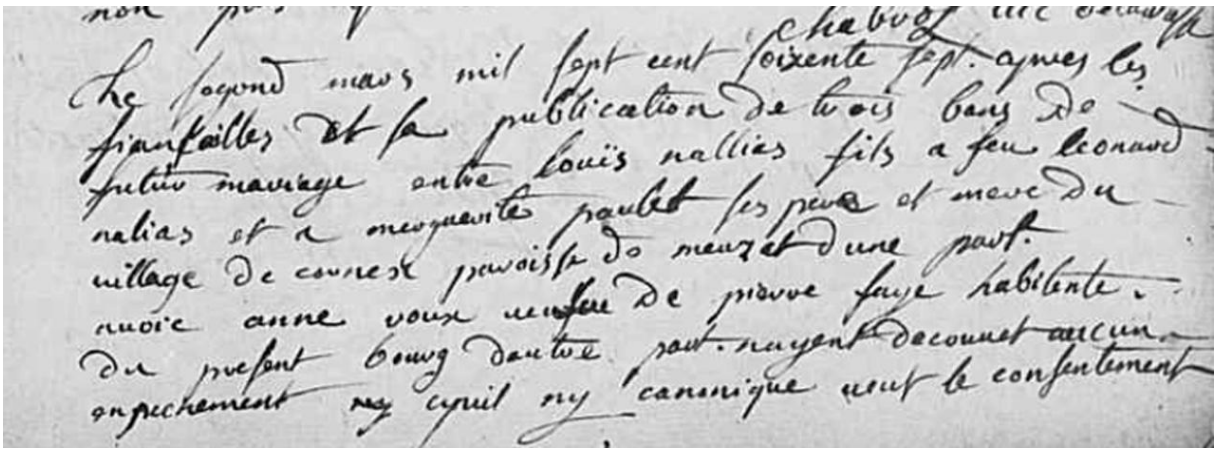

Sosa 374
CROUZILLE Pierre

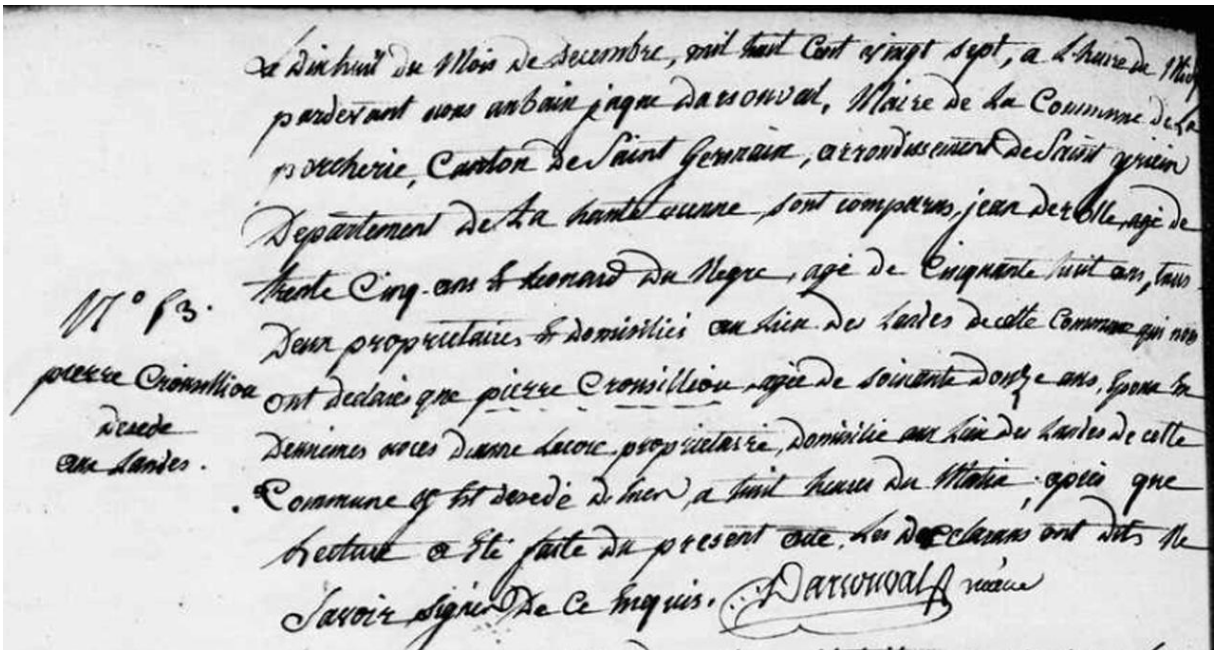

Sosa 374-375
CROUZILLE Pierre-FARGE Marie

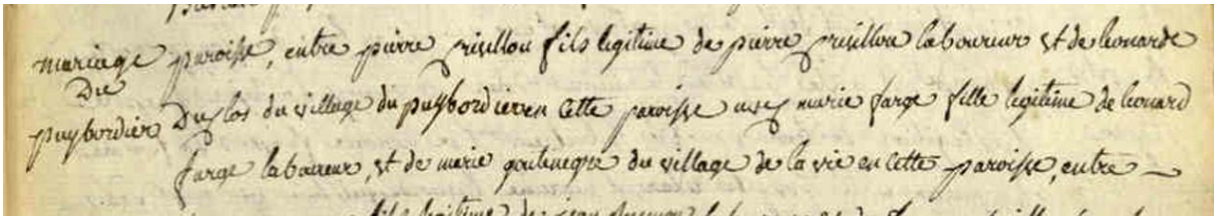

Sosa 375
FARGE Marie

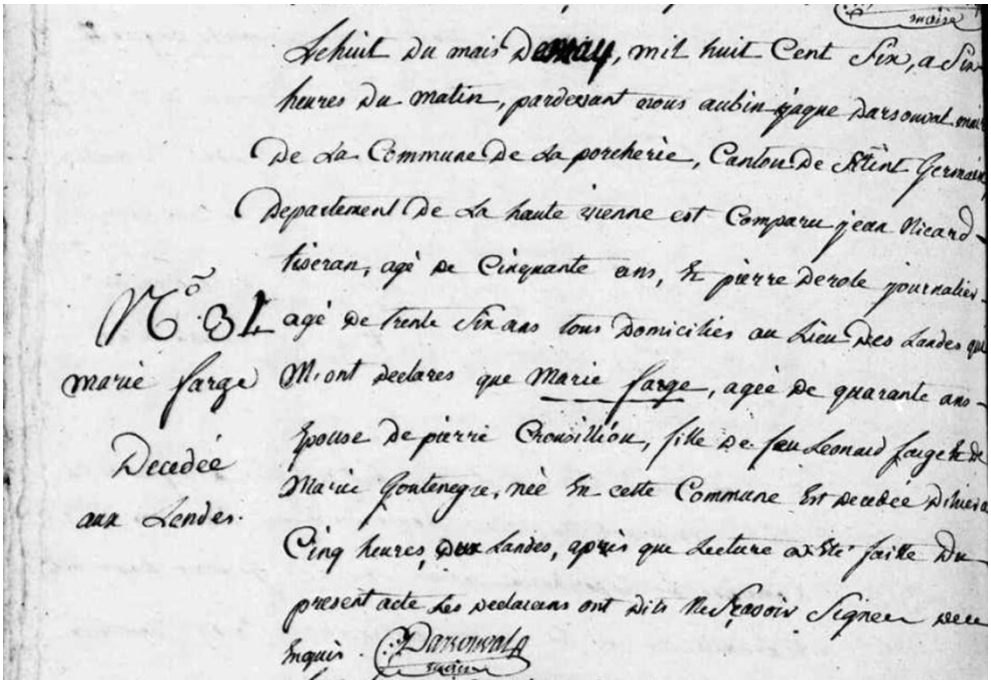

Sosa 376
PAULHAT Antoine

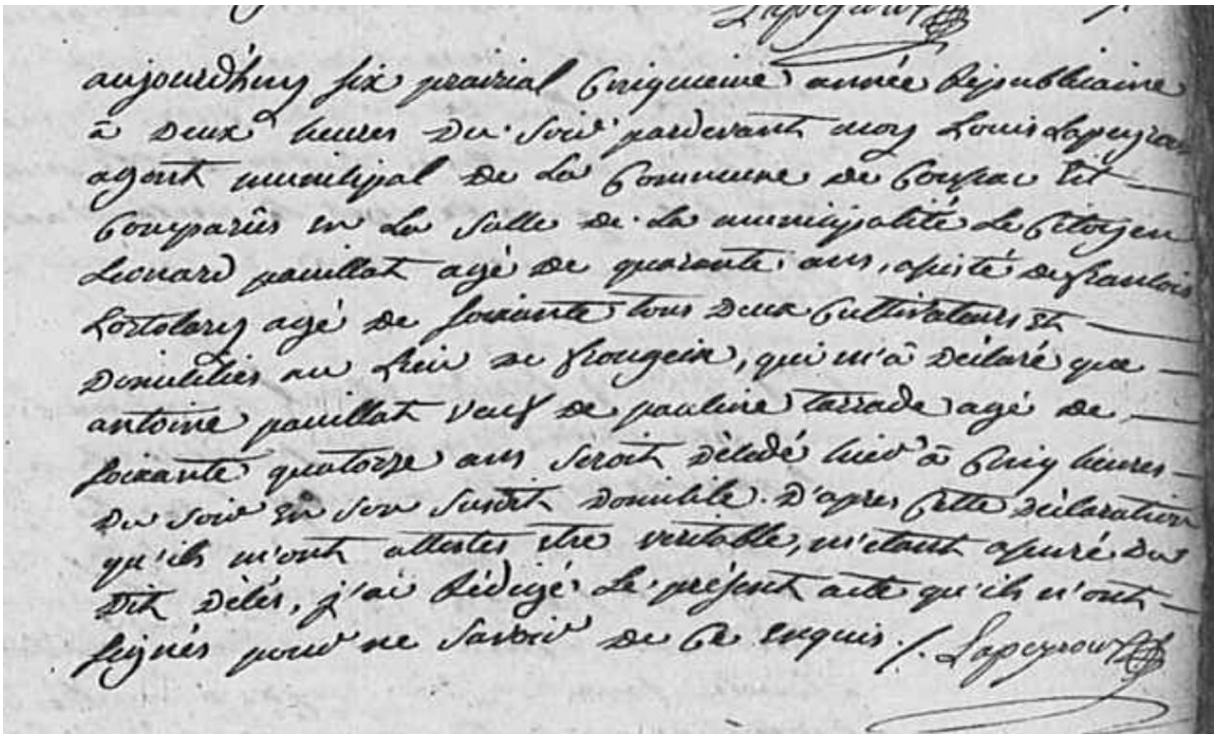

aujourd'huy six germinal cinquieme année Republicaine
à deux heures du soir pardevant moy Louis Lapeyre
agent municipal de la Commune de Corrèze
Comparûs en la Salle de la municipalité le Citoyen
Leonard paullat agé de quarante ans, epoux de françois
Lortolary agé de soixante tous deux Cultivateurs et
domiciliés au lieu de Rougeix, qui m'a déclaré que
antoine paullat veuf de pauline tarrade agé de
soixante quatorze ans seroit décédé hier à cinq heures
du soir en son Susdit domicile. D'après cette déclaration
qu'ils m'ont attestés etre veritable, m'etant assuré des
dits décès, j'ai rédigé le present acte qu'ils m'ont
signés pour ne savoir de ce enquis. Lapeyre

Sosa 376-377
PAULHAT Antoine-TARRADE Léonarde

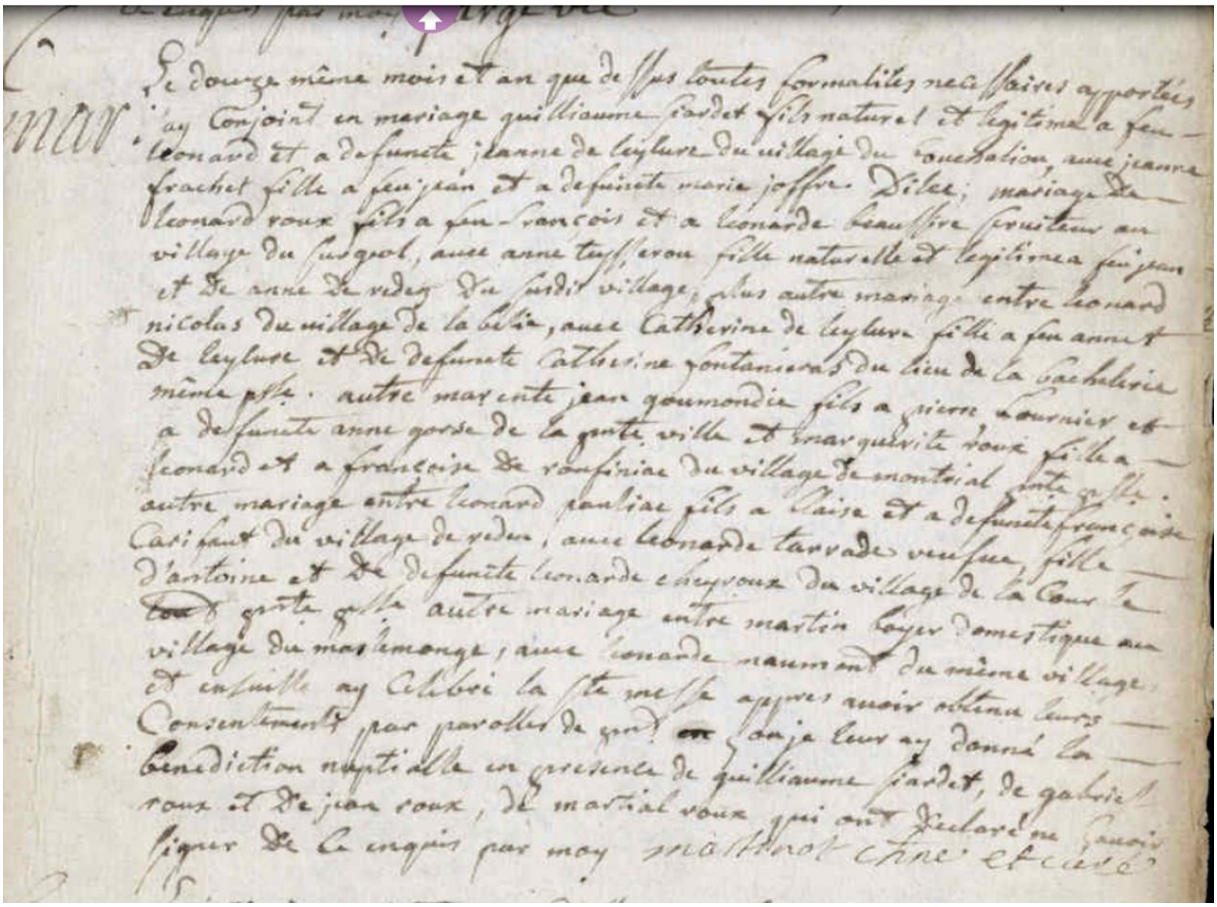

Le douze même mois et an que dessus toutes formalités necessaires apportées
au Conjoint en mariage guillaume Jardet fils naturel et legitime a feu
leonard et a defunte jeanne de leyluze du village du Coudalion, une jeanne
frachet fille a feu jean et a defunte maria joffre Dilee; mariage de
leonard roux fils a feu-rancois et a leonarde beaufive Serruteau au
village du Surgeol, avec anne tesseron fille naturelle et legitime a feu jean
et de anne de rideg du Susdit village, plus autre mariage entre leonard
nicolas du village de la bâte, avec Catherine de leyluze fille a feu anne
de leyluze et de defunte Catherine fontanieras du lieu de la Cachalerie
même pste. autre mariage jean goumondie fils a pierre Cournier et
a defunte anne gorse de la ganterie ville et bnar guivite roux fille a
leonard et a françoise de roufiniac du village de montial ainte ste.
autre mariage entre leonard pauliac fils a blaise et a defunte françoise
Castaignet du village de peden, avec leonarde tarrade veufve fille
d'antoine et de defunte leonarde chevroux du village de la Cour le
tout ganterie autre mariage entre martin boyer domestique au
village du marchemonge, avec leonarde naumont du même village
et ensuite ay Celebré la ste messe apres avoir obtenu leurs
Consentements par paroles de present et je leur ay donné la
benediction nuptiale en presence de guillaume jardet, de gabriel
roux et de jean roux, de martial roux qui ont declaré ne savoir
signer de ce enquis par moy malthorat Cure Chanoine

Sosa 380-381
MEDARD Germain-BOISSET Anne

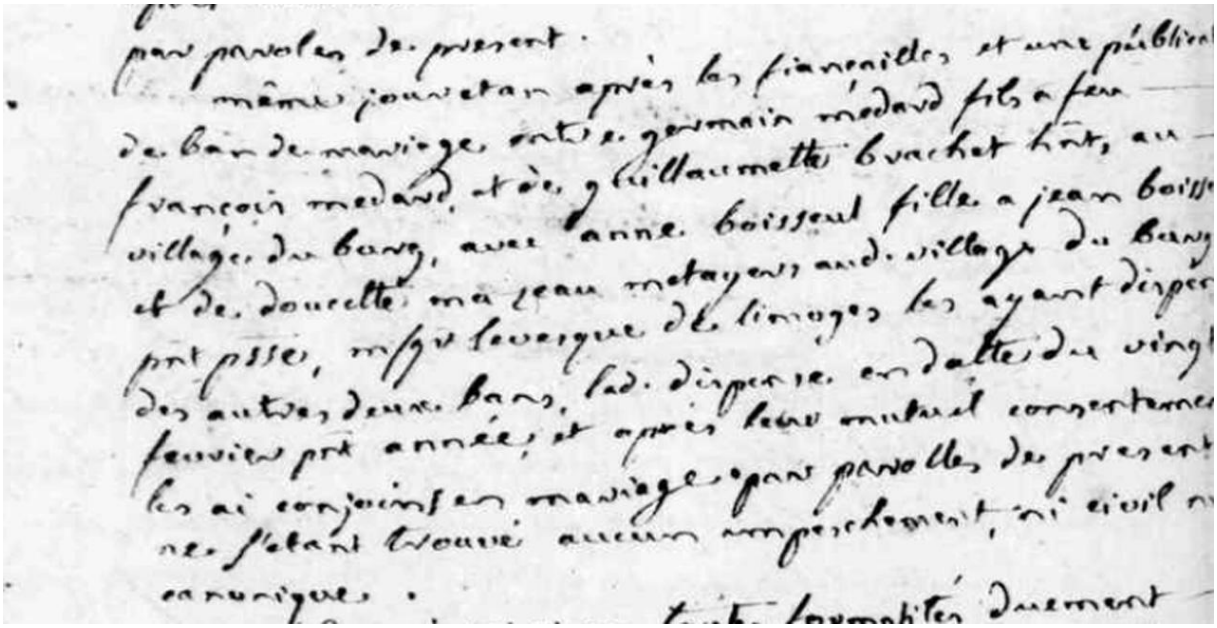

Sosa 381
BOISSET Anne

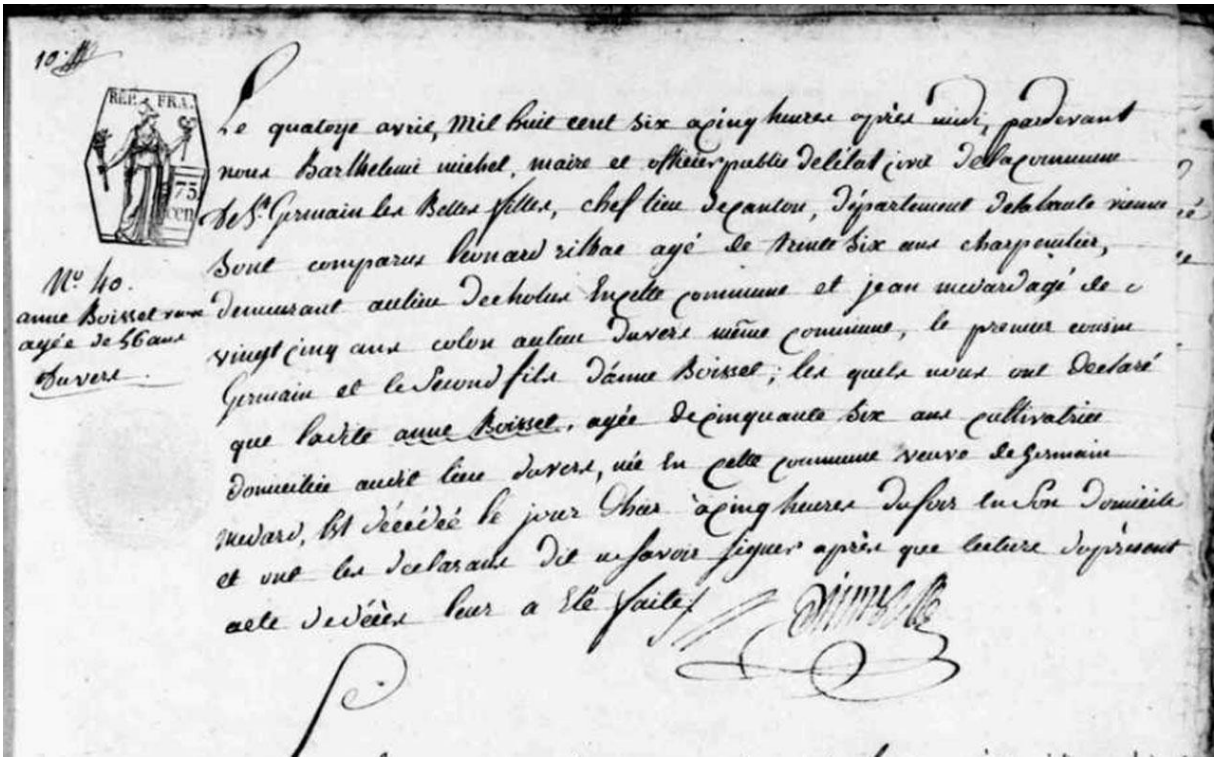

Sosa 382
HALARY Jean

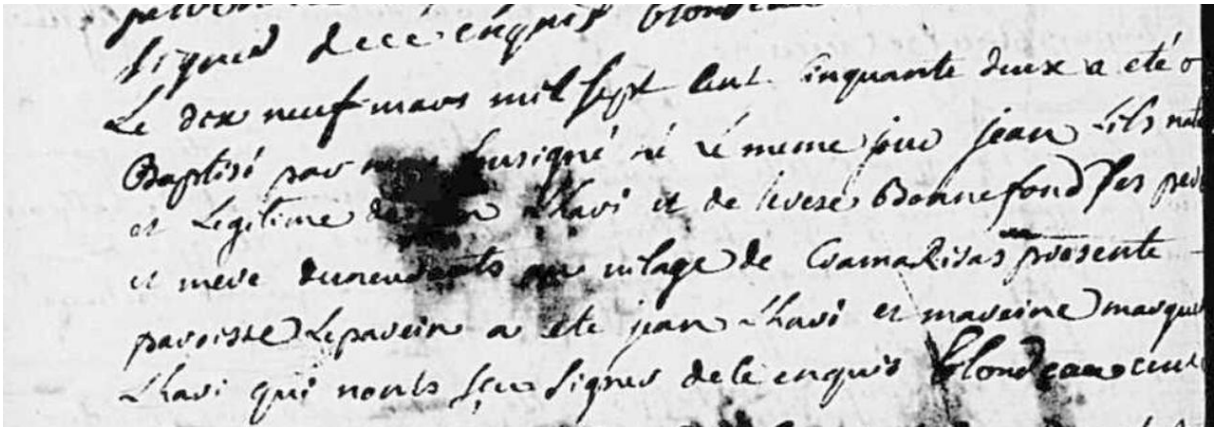

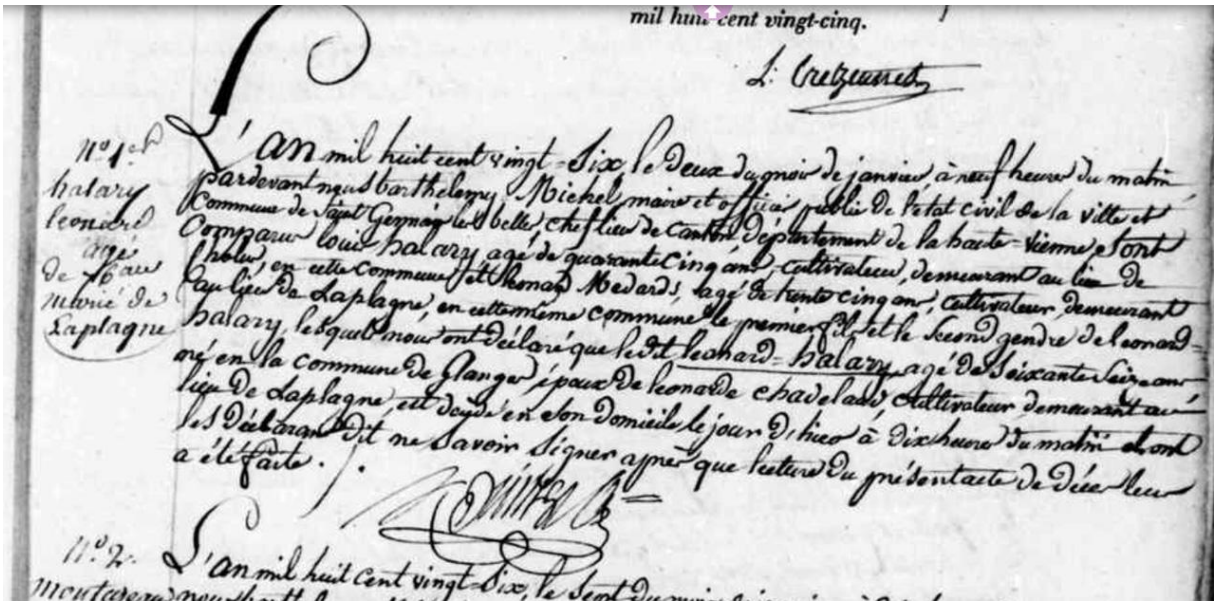

mil huit cent vingt-cinq.

L. Cretzmeyer

L'an mil huit cent vingt-Six le Deux du mois de janvier à neuf heures du matin
pardevant nous Barthelemy Michel maire et officier public de l'état civil de la ville et
Commune de Saint Germain les belles, chef lieu de Canton, département de la haute-Vienne, sont
comparus Louis Halary agé de quarante cinq ans, cultivateur, demeurant au lieu de
Laplagne, en cette Commune, et Renaud Nedard, agé de trente cinq ans, cultivateur demeurant
au lieu de Laplagne, en cette même Commune le premier fils et le second gendre de Leonard
Halary, lesquels nous ont déclaré que ledit Leonard Halary agé de Soixante Sept ans
marié en la Commune de Flavignac époux de Leonarde Chadelaud, cultivateur demeurant au
lieu de Laplagne est decédé en son domicile le jour d'hier à dix heures du matin et dont
les Déclarants ont dit ne savoir signer après que lecture du présent acte de Décès leur
a été faite.

L'an mil huit cent vingt-Six, le Sept du mois

Sosa 382-383
HALARY Jean-CHADELAUD Léonarde

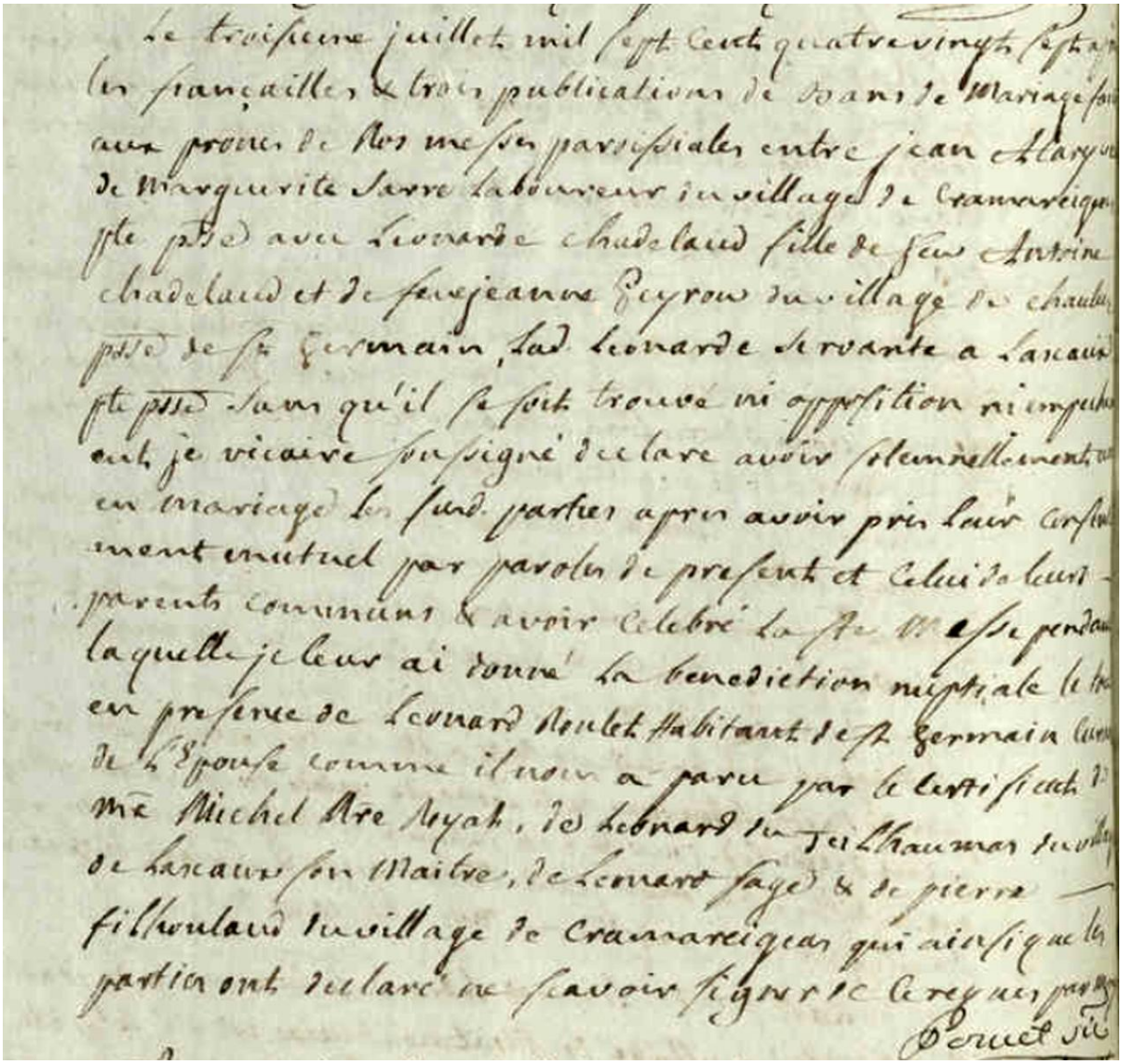

le troisieme juillet mil sept cent quatrevingts sept a
les fiançailles & trois publications de bans de Mariage fait
aux prones de Mes me ses paroissiales entre jean Halary
de Marguerite Sarre laboureur du village de Cramarcigeas
ste pse d'une part et Leonarde Chadelaud fille de feus Antoine
Chadelaud et de feu jeanne Feyrou du village de Chaulet
pse de ste Germain, dad Leonarde de cette pse de Lascaux
ste pse dautre part sans qu'il se soit trouvé ni opposition ni empeche
ment, je vicaire soussigné declare avoir solemnellement reçu
en mariage les susd. parties apres avoir pris leur consente
ment mutuel par paroles de present et celui de leurs
parents communs & avoir celebré la ste Me se pendant
laquelle je leur ai donné la benediction nuptiale le tout
en presence de Leonard Roulet habitant de ste Germain Leonard
de l'Epouse comme il nous a paru par le certificat de
Mre Michel Mre Noyal, de Leonard Jean Chaumar du village
de Lascaux son Maitre, de Leonard Sage & de Pierre
Filhoulaud du village de Cramarcigeas qui ainsi que les
parties ont declaré ne scavoir signer de ce requis par nous
Cornet vic

Sosa 383
CHADELAUD Léonarde

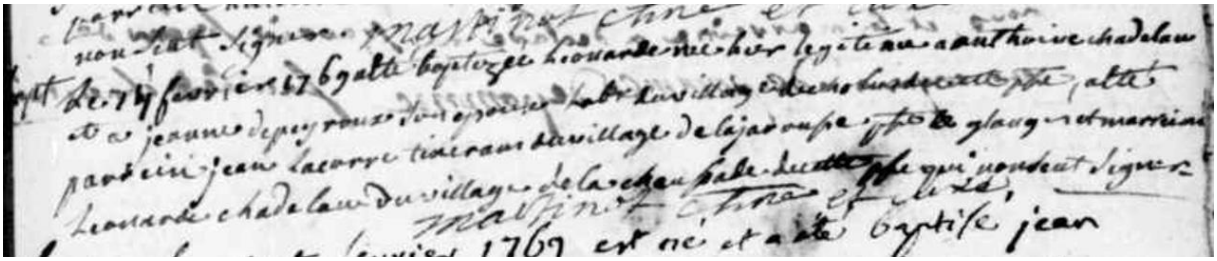

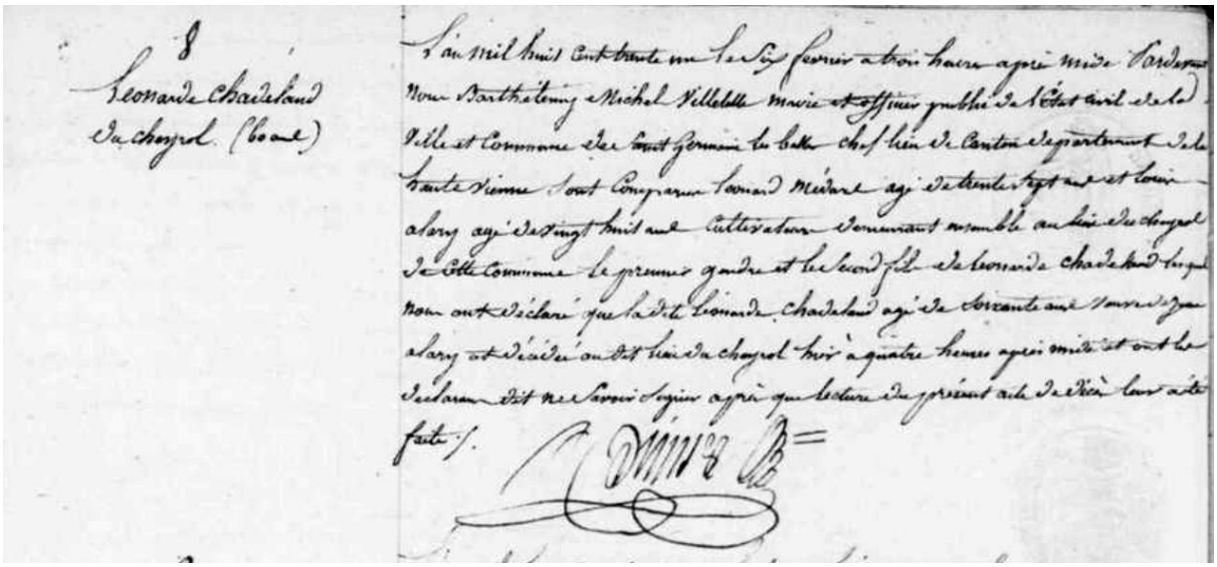

8
Léonarde Chadelaud
de Chegrol (Coral)

Sosa 392
GAVINET Jean

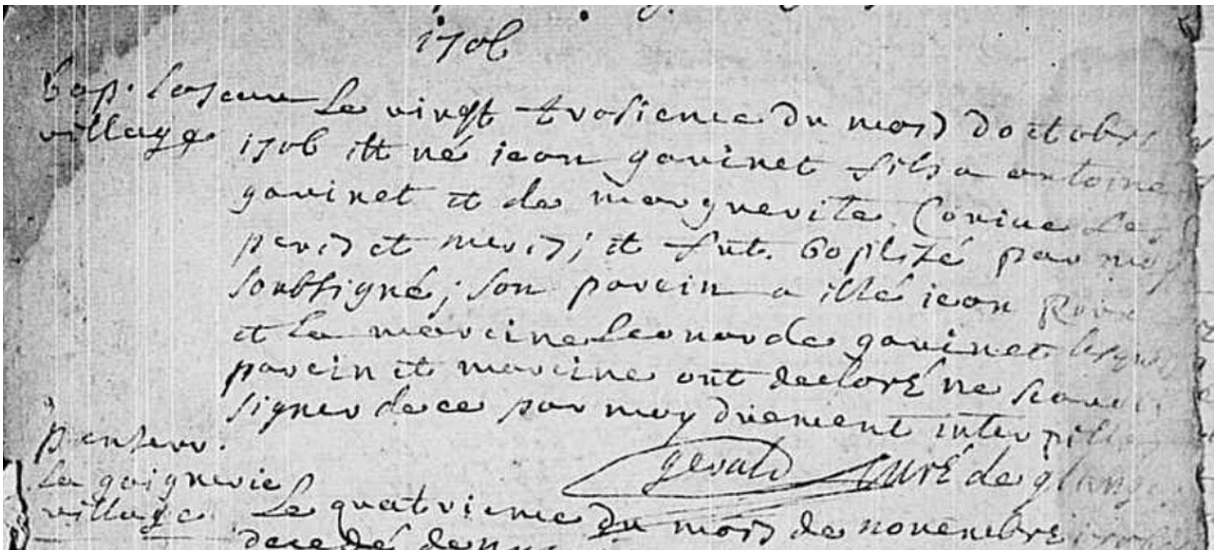

Sosa 398-399
DANEM Léonard-BRIANSOULET Catherine

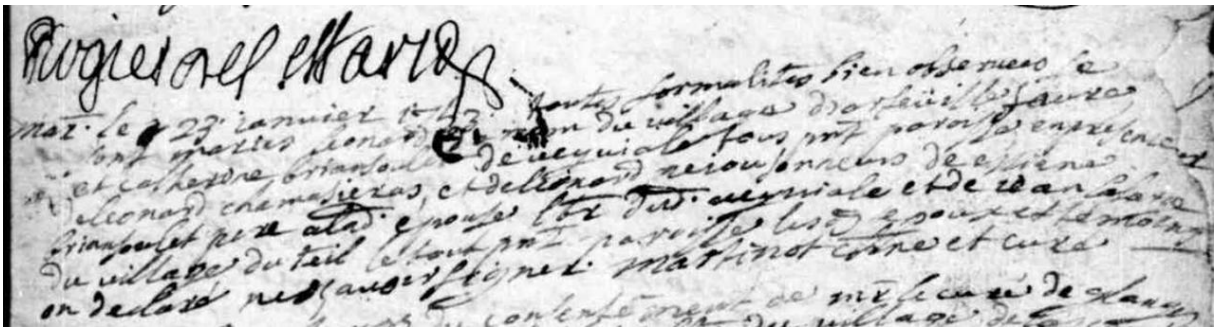

Sosa 405
GAVINET Marie

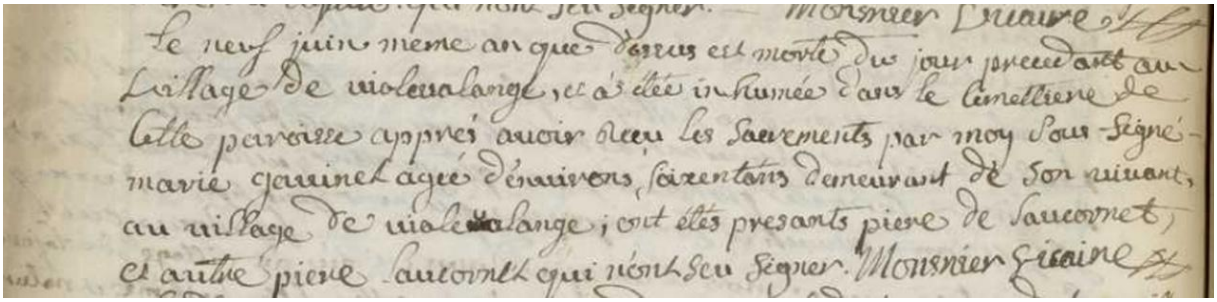

Sosa 418-419
BARNOUILLE Léonard-BUXERAUD Léonarde

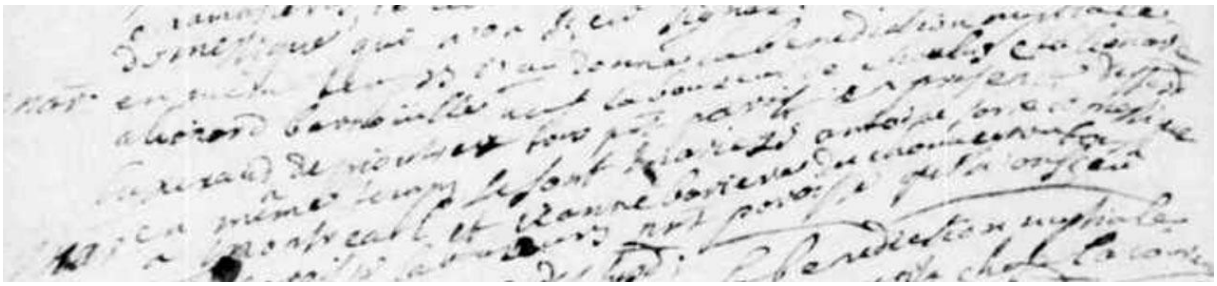

Sosa 430-431
CELERIER Antoine-FILHOULAUD Léonarde

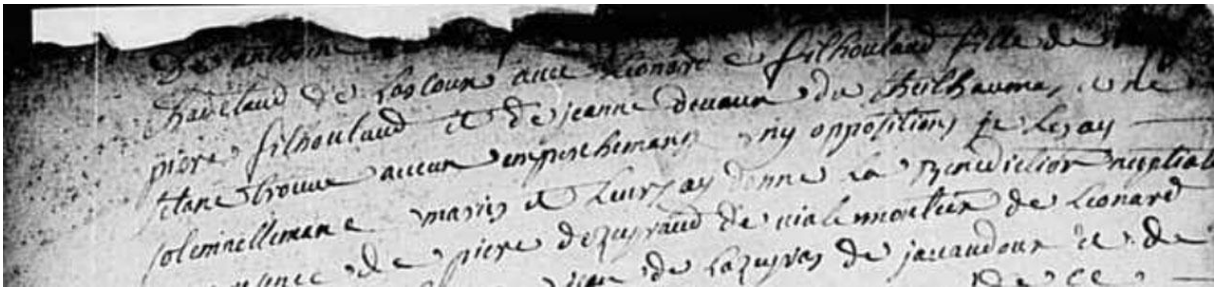

Sosa 434
LAFOREST Denis

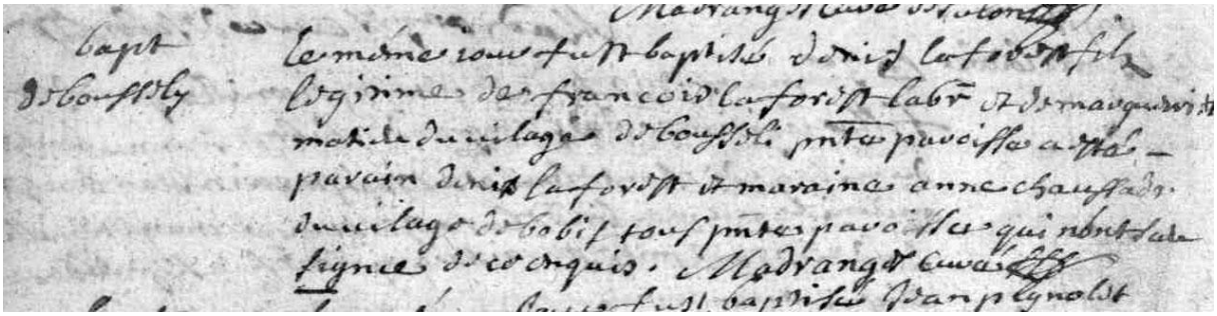

Sosa 434-435
LAFOREST Denis-SADERNE Françoise

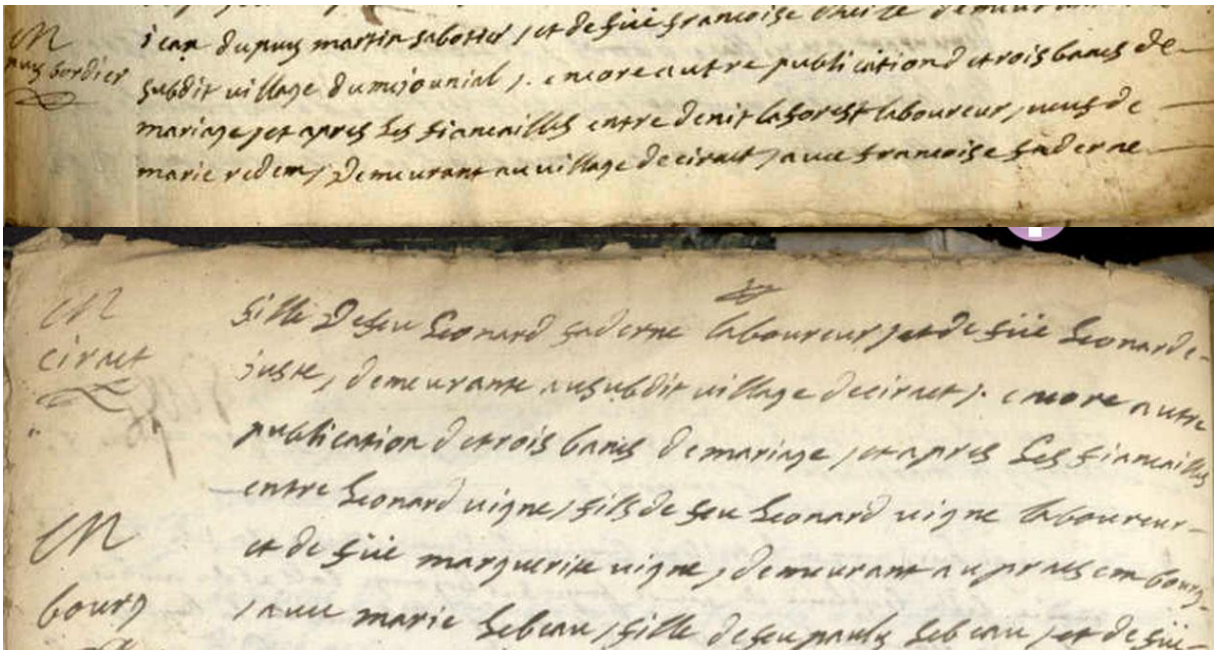

Sosa 4435
SADERNE Françoise

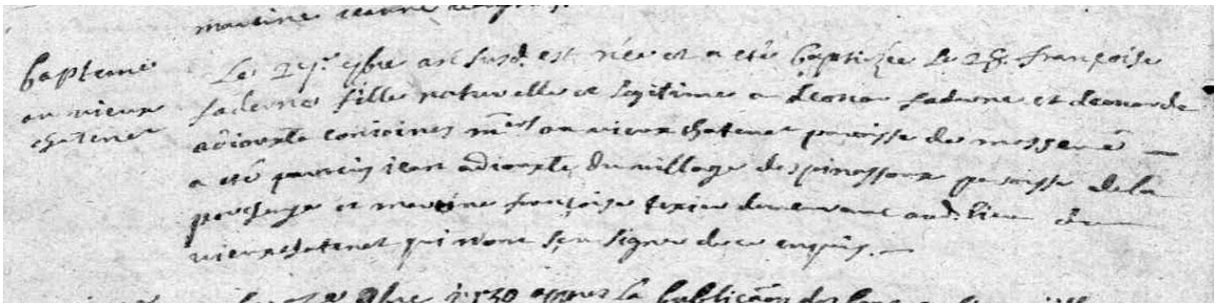

Sosa 436
DELOMBRE Jean

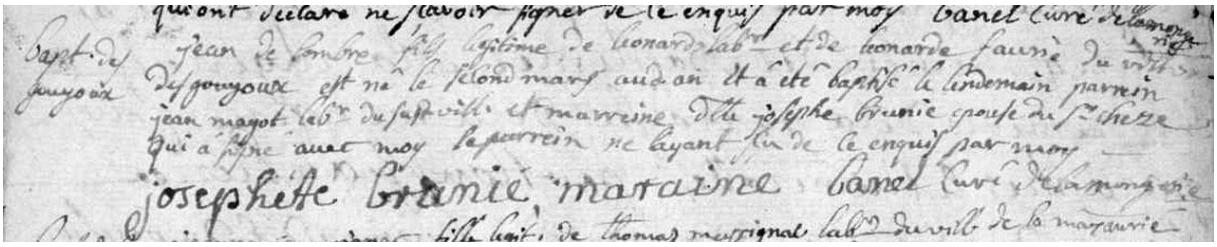

Sosa 436-437
DELOMBRE Jean-PEYTOUR Léonarde

Masseret le Jeudi 26 Juin 1777,
Mariage de Jean DELOMBRE, demeurant au Mas, paroisse de Lamongerie, fils de Léonard et de défunte Léonarde FAURIE
avec Léonarde PEYTOUR, demeurant à Bobis, fille de Louis et de Catherine DAUDINOT (c'est écrit PEITOUR)
En présence de :
Léonard DELOMBRE, père de l'époux
Louis PEITOUR, père de l'épouse
Etienne DELOMBRE, Simon PINTOU
- avec la permission du curé de Lamongerie signée LAROQUE
Commentaires : acte retrouvé dans les feuillets de Masseret inclus dans les registres de Salon (série 2 E 250, non numérisée)

Sosa 437
PEYTOUR Léonarde

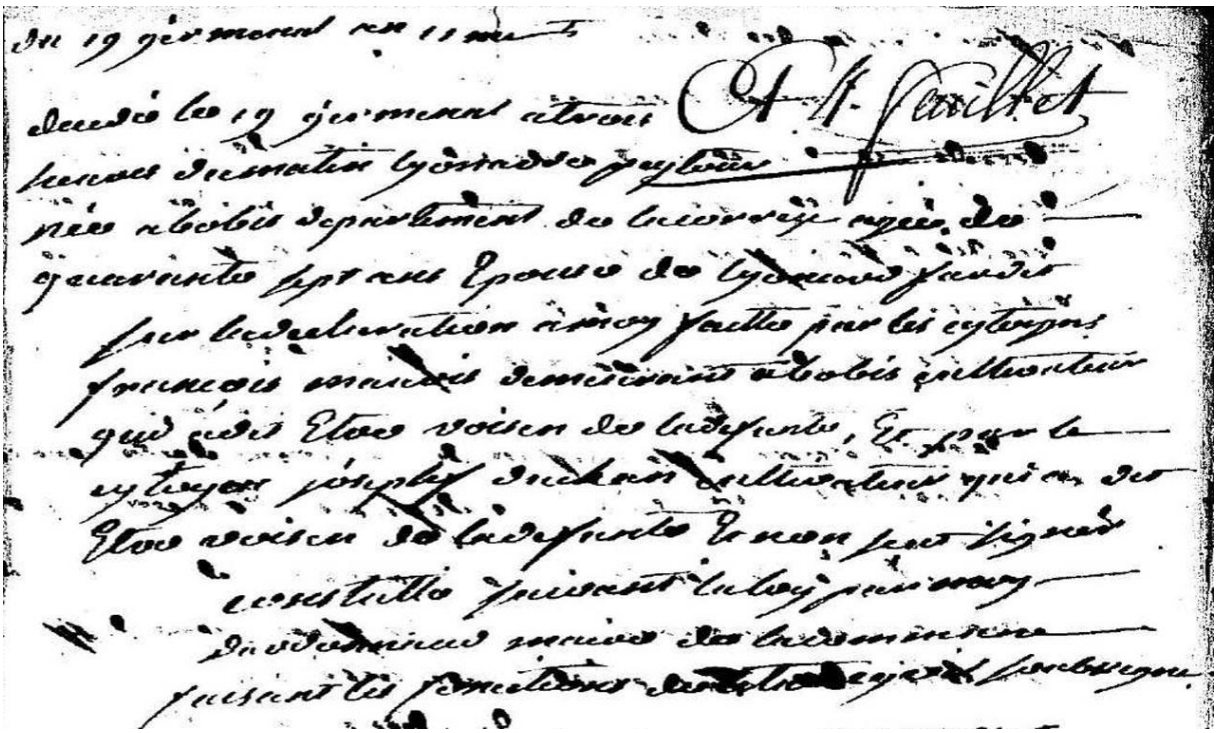

Sosa 438
GAVINET Léonard

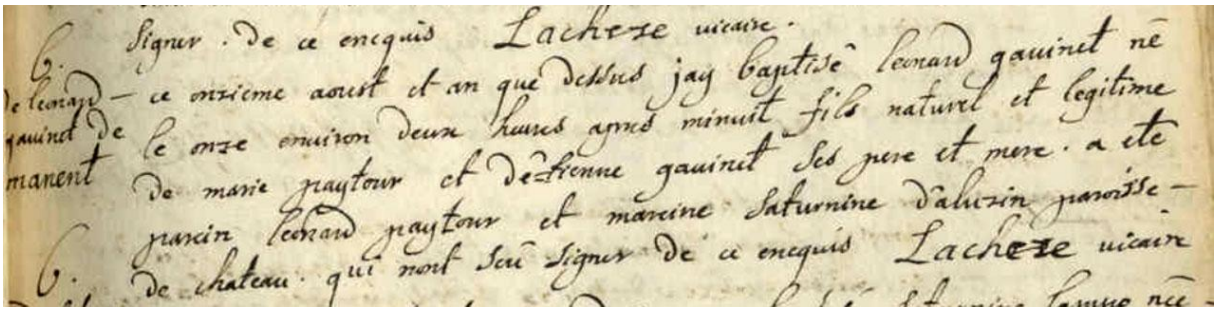

Signer. De ce enquis Lachèze vicaire.
De Leonard gavinet demanent — ce onzieme aoust et an que dessus jay baptisé Leonard gavinet né le onze environ deux heures apres minuit fils naturel et legitime de marie praytour et de Etienne gavinet ses pere et mere. a été parein Leonard praytour et marene Saturnine dalizon paroisse de chateau. qui mont Seu Signer de ce enquis Lachèze vicaire

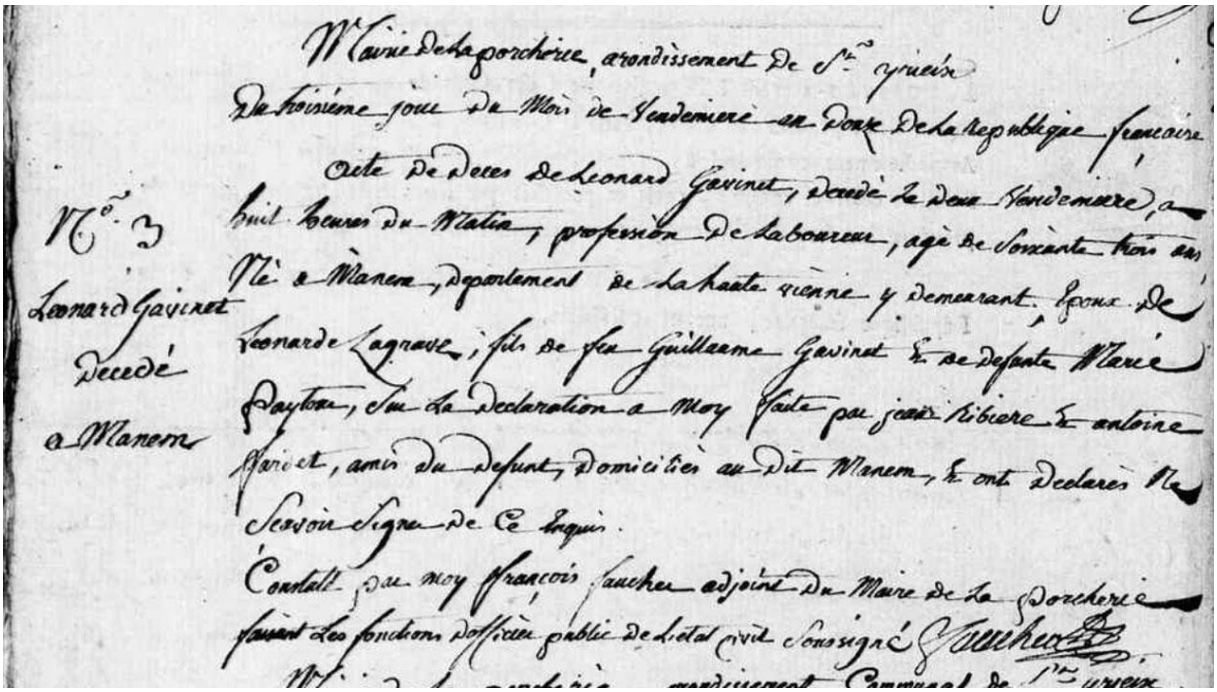

Mairie de la porcherie, arrondissement de St Yrieix
Le troisième jour du Mois de Vendemiere an Dixe de la Republique francaise
Acte de Deces de Leonard Gavinet, decedé le deux Vendemiere, a
huit heures du Matin, profession de laboureur, agé de Soixante trois ans
Né a Manem, departement de la haute vienne y demeurant. Epoux de
Leonarde Lagrave, fils de feu Guillaume Gavinet et de defunte Marie
Praytour, Sur la declaration a Moy faite par jean Ribiere et antoine
Gavinet, amis du defunt, domiciliés au dit Manem, et ont declaré ne
Sçavoir Signer de Ce Enquis.
Contatté par moy françois Lauchere adjoint du Maire de la Porcherie
faisant les fonctions dofficier public de letat civil Soussigné Lauchere

N°. 3
Leonard Gavinet
Decedé
a Manem

Sosa 438-439
GAVINET Léonard-LAGRAVE Léonarde

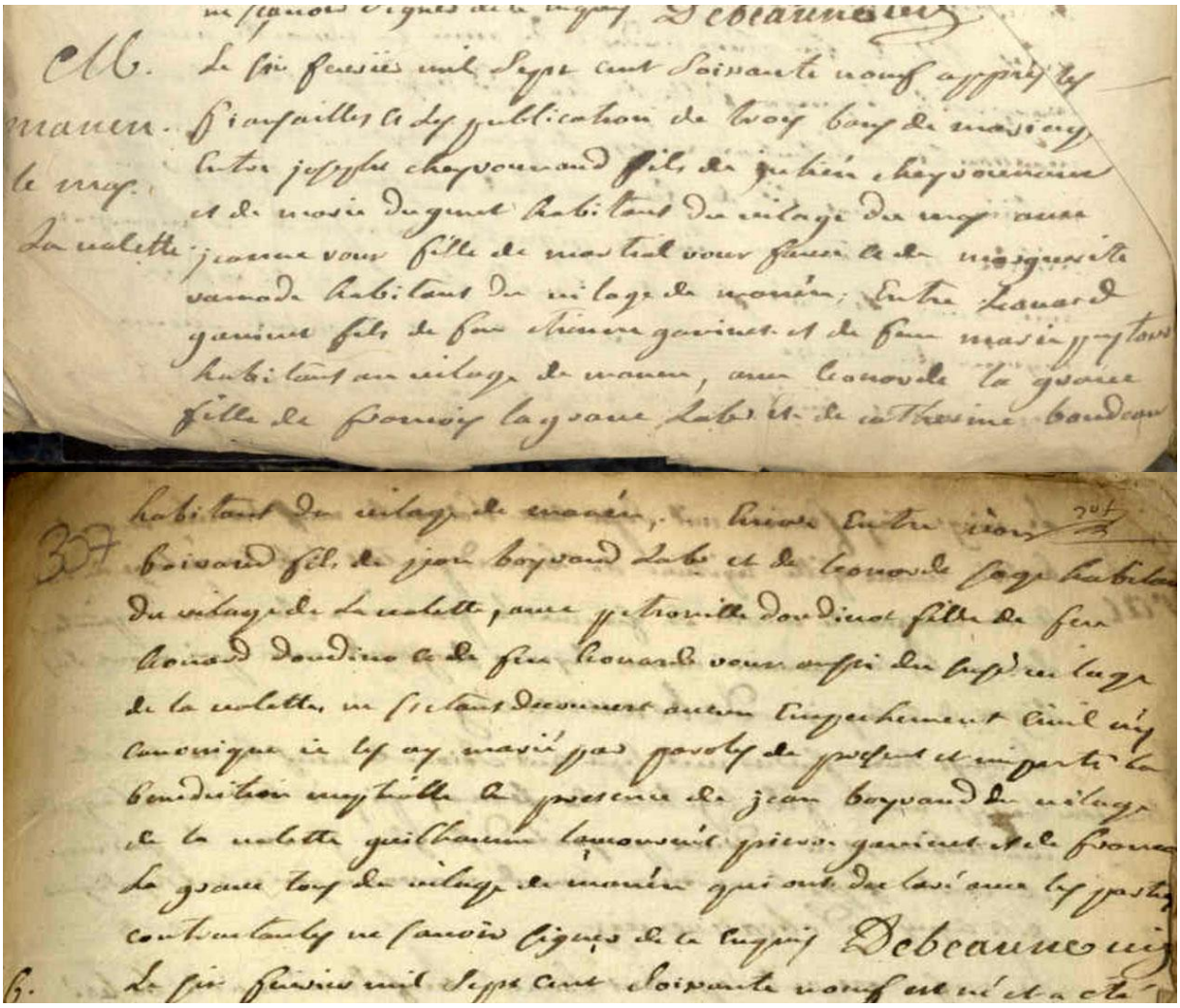

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 439
LAGRAVE Léonarde

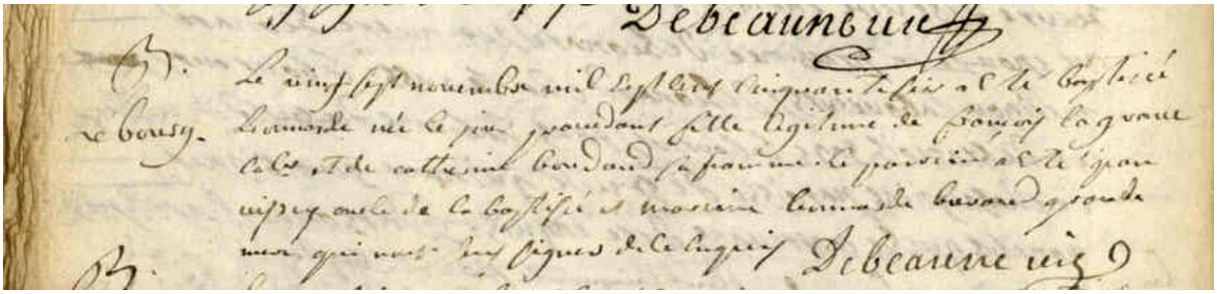

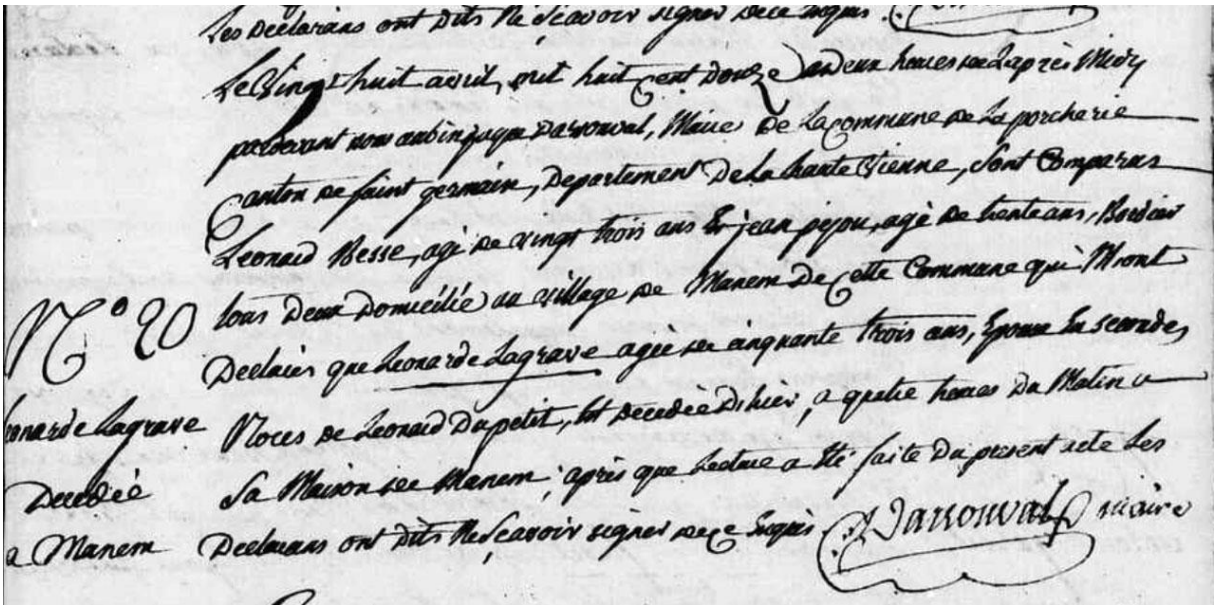

Sosa 440
REDEMPT Blaise

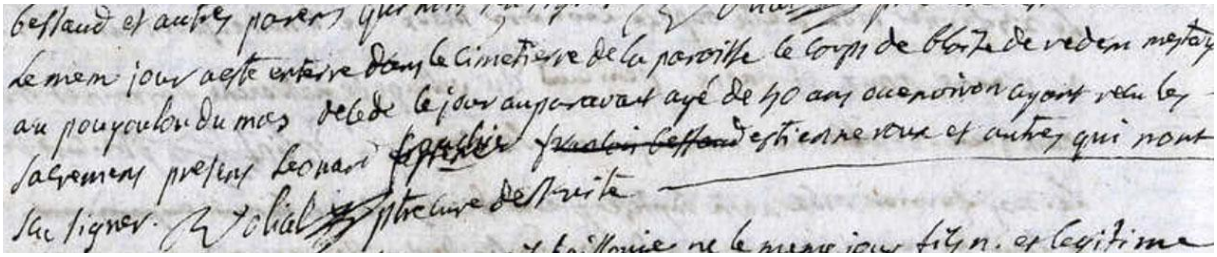

Sosa 440-441
REDEMPT Blaise-MARBOUTY Françoise

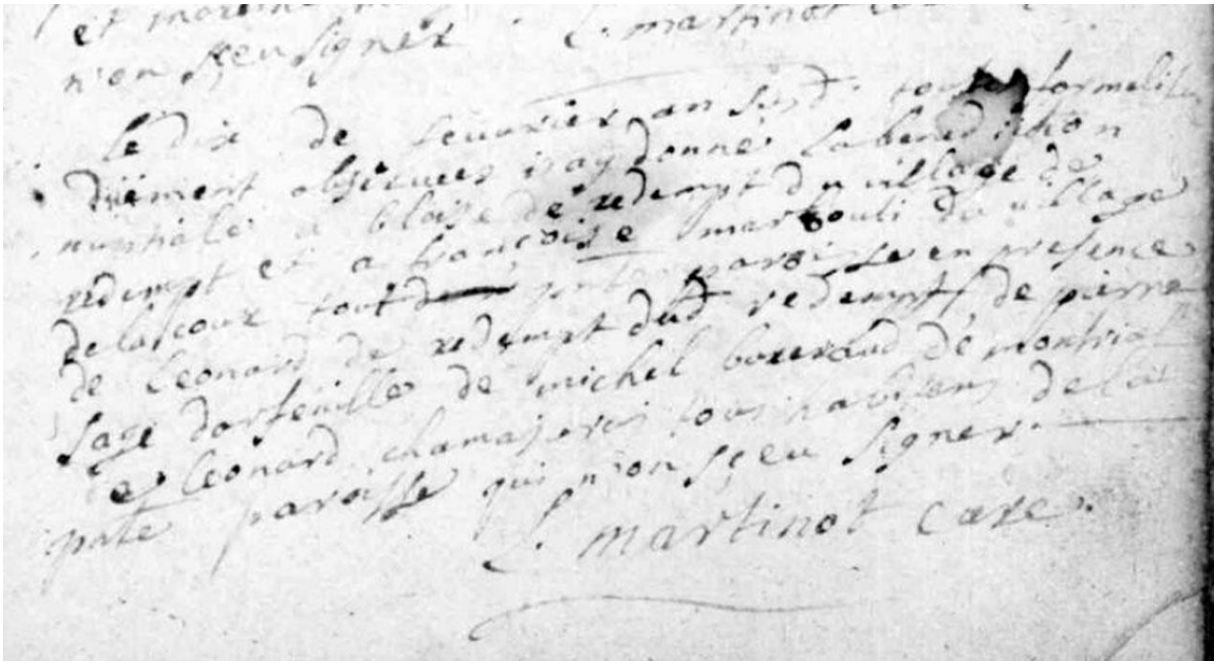

Sosa 441
MARBOUTY Françoise

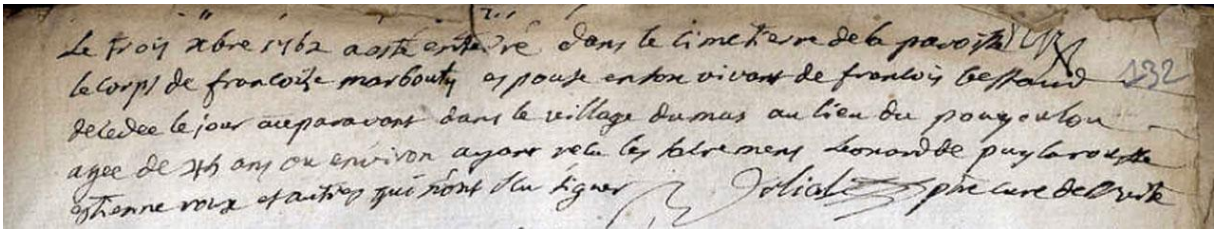

Sosa 444
PEYRONNET Antoine

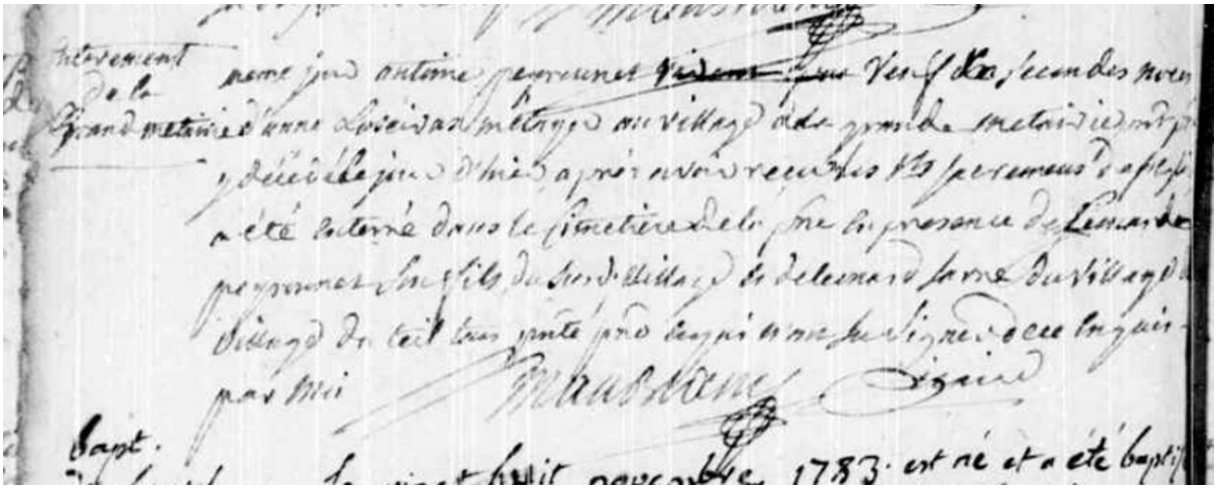

Sosa 444-445
PEYRONNET Antoine-FRACHET Marguerite

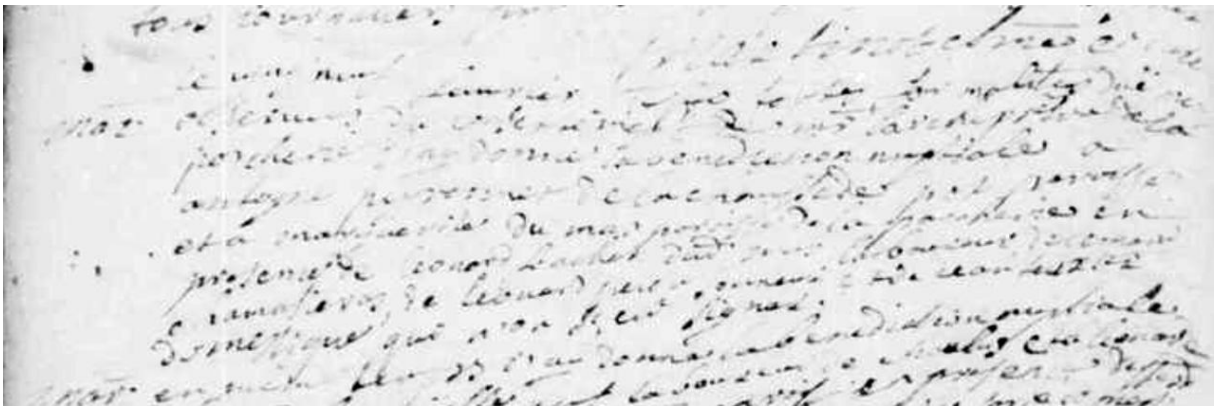

Sosa 445
FRACHET Marguerite

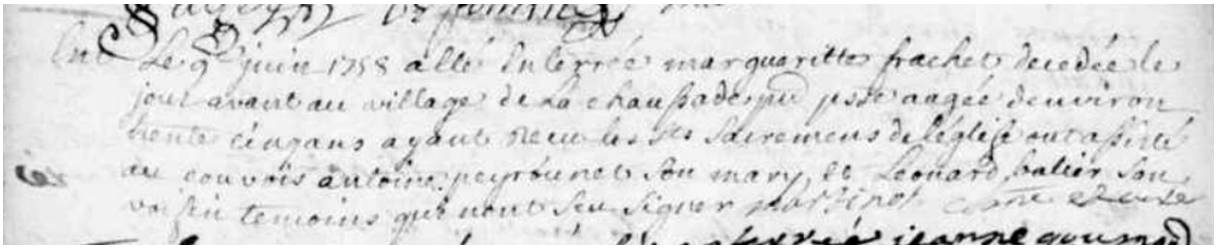

Sosa 448
MADESCLAIRE François

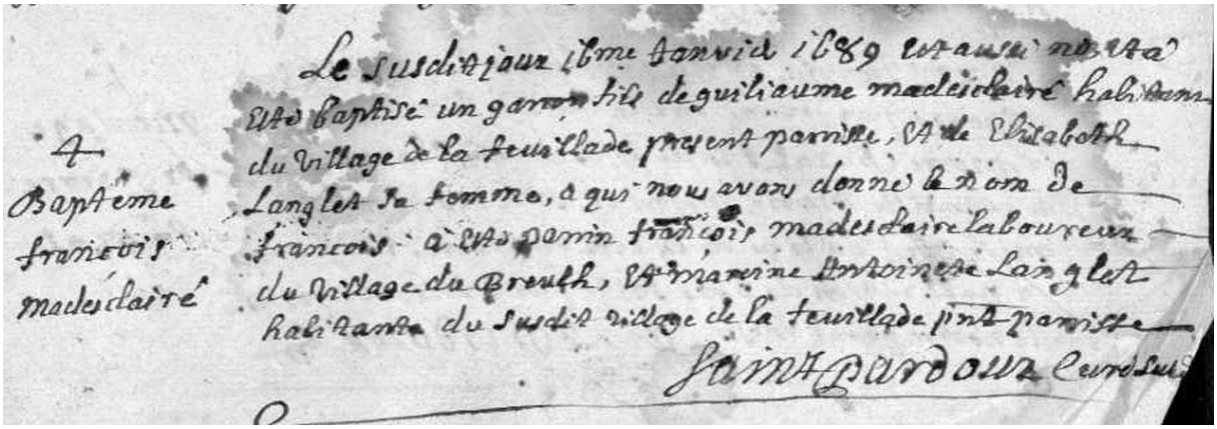

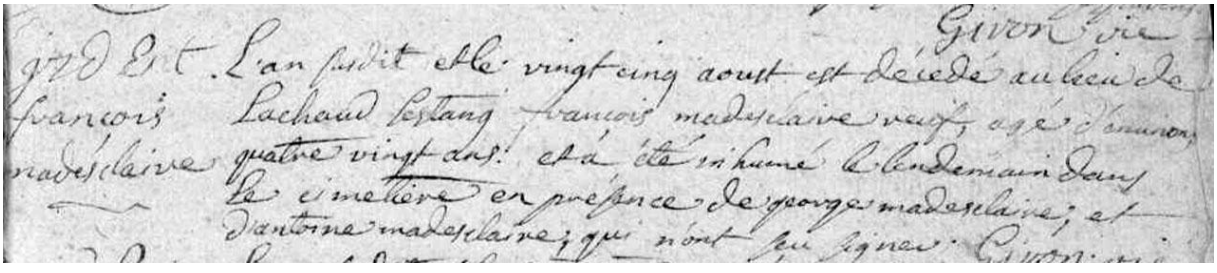

Sosa 448-449
MADESCLAIRE François-MALPERTUS Léonarde

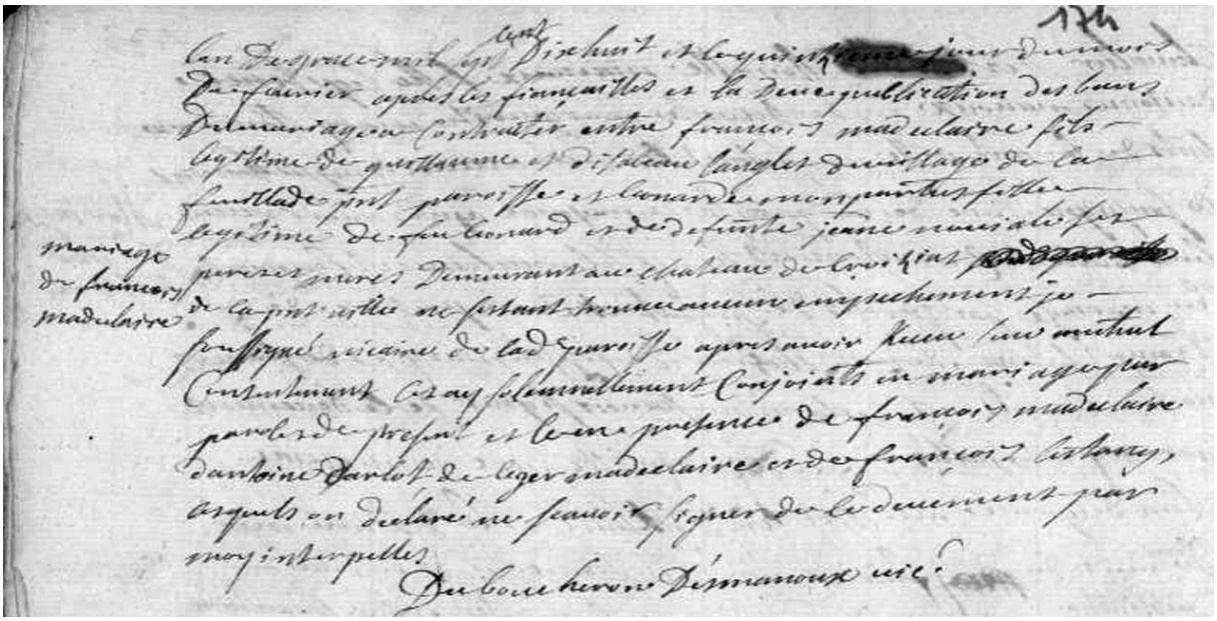

Sosa 449
MALPERTUS Léonarde

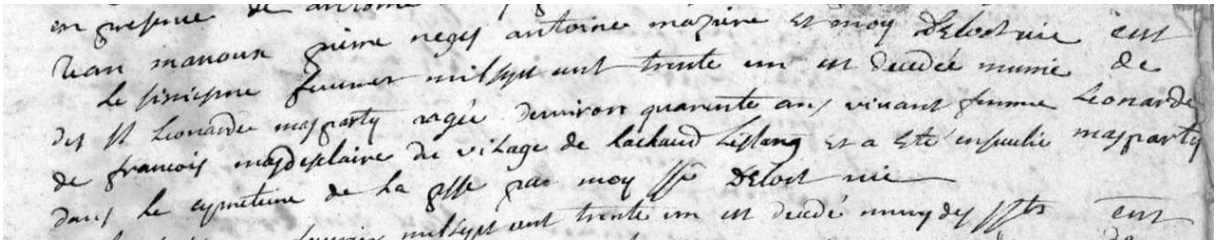

Sosa 450
BRINDEL Jean

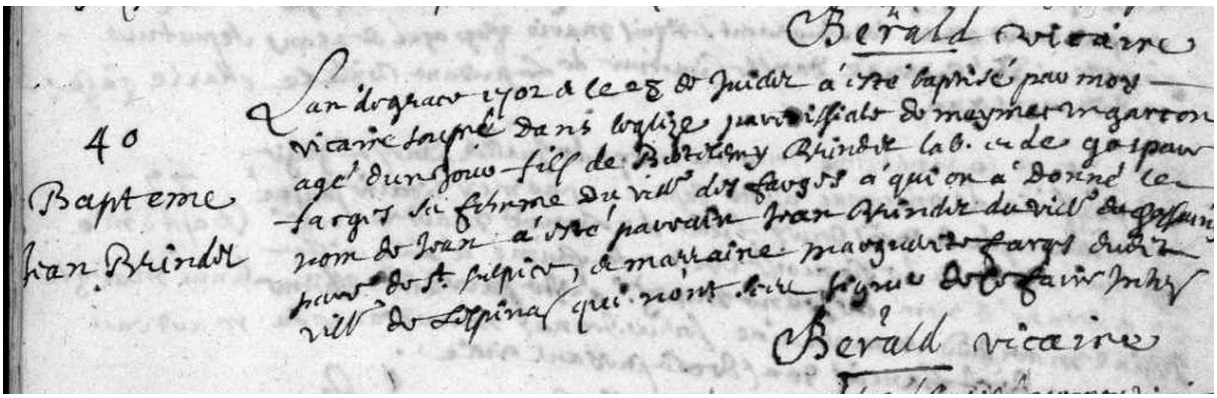

Sosa 450-451
BRINDEL Jean-VINCENT Louise

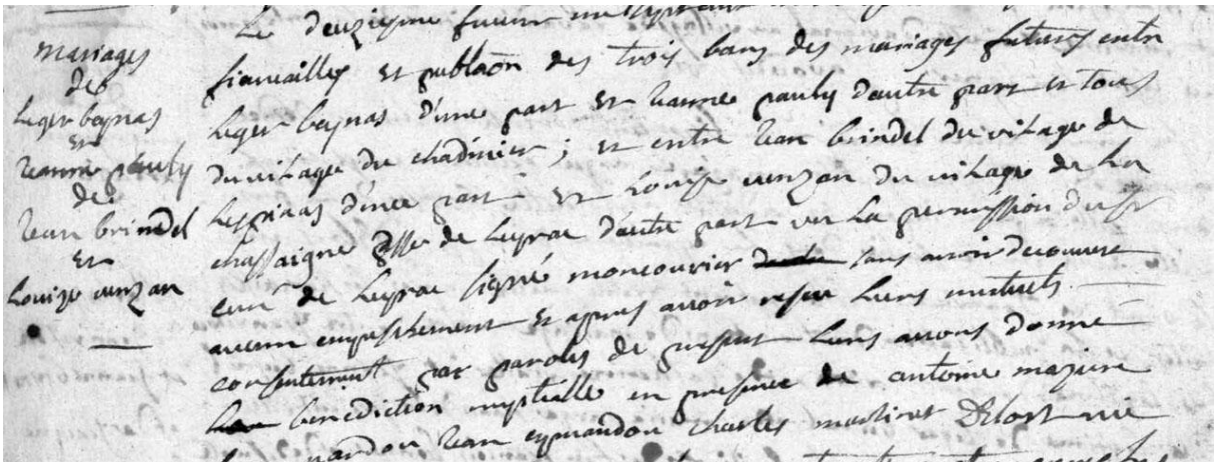

Sosa 451
VINCENT Louise

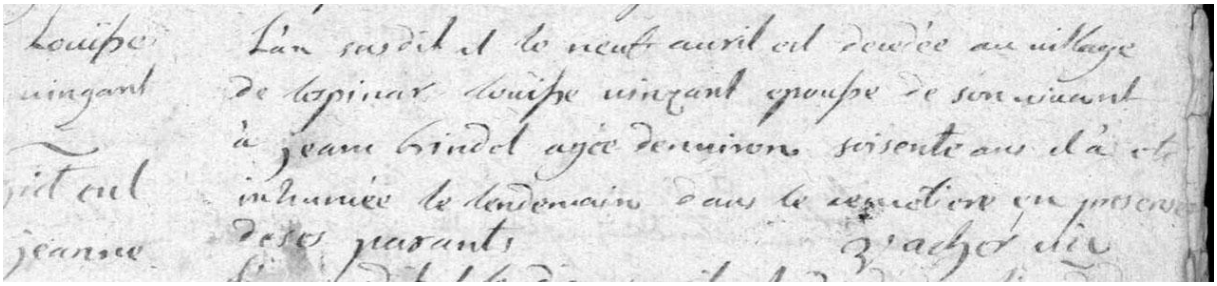

Sosa 452
MONBAZET Jean

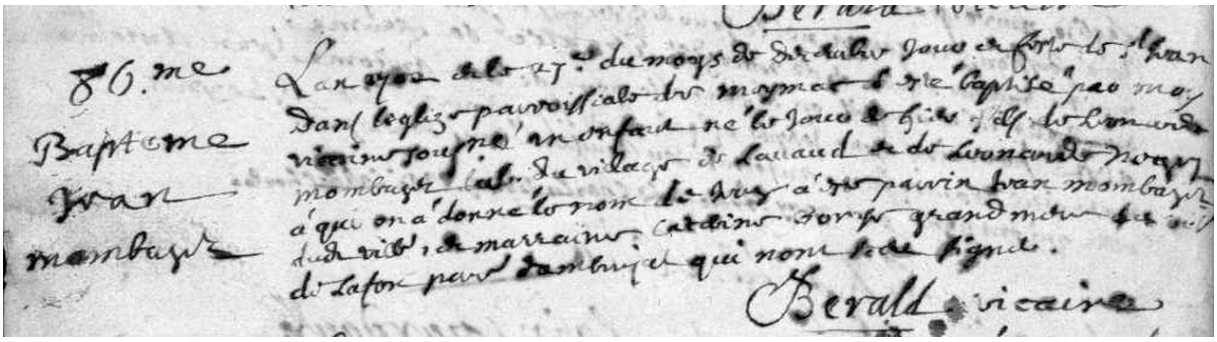

Sosa 452-453
MONBAZET Jean-FARGES Marguerite

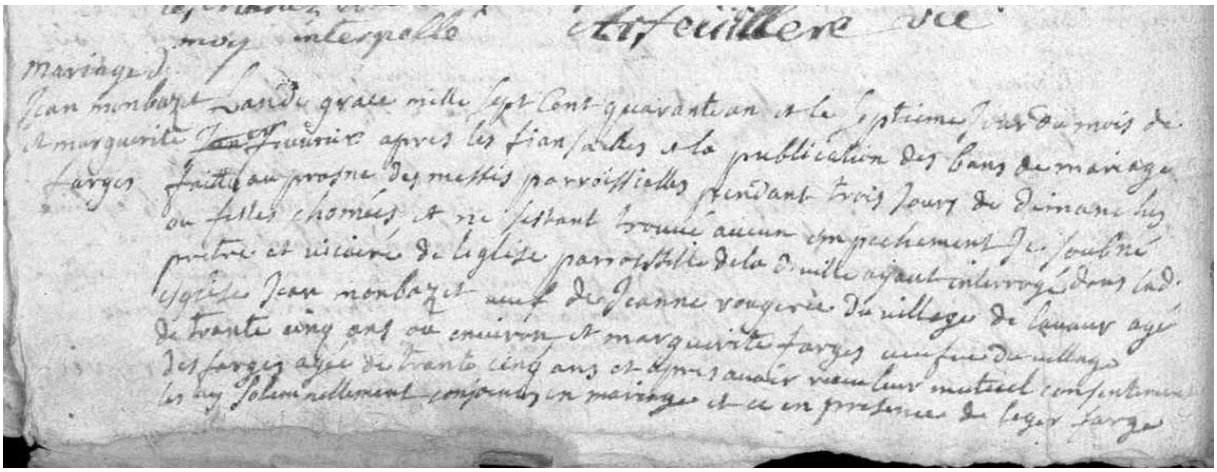

Sosa 454
POUJETOUX Pierre

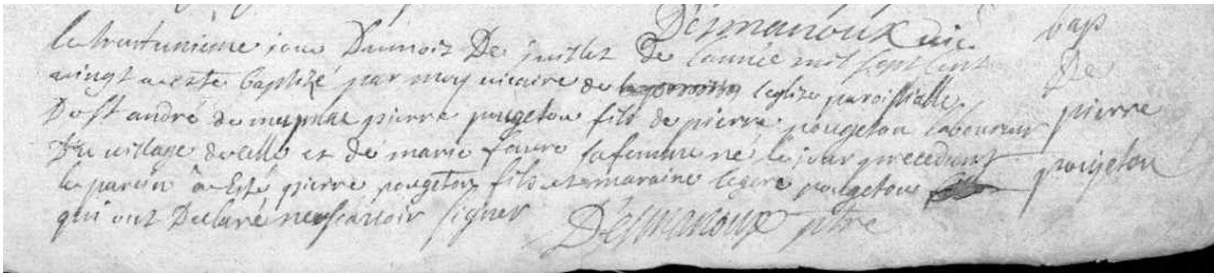



Sosa 454-455
POUJETOUX Pierre-VINSANT Léonarde

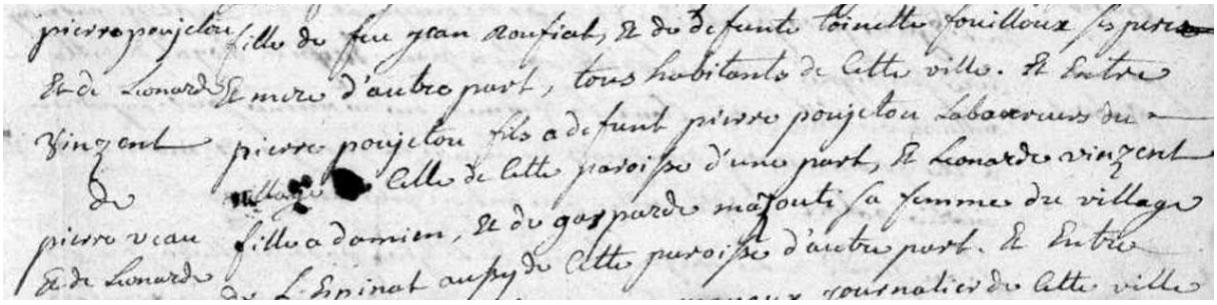

Sosa 455
VINSANT Léonarde

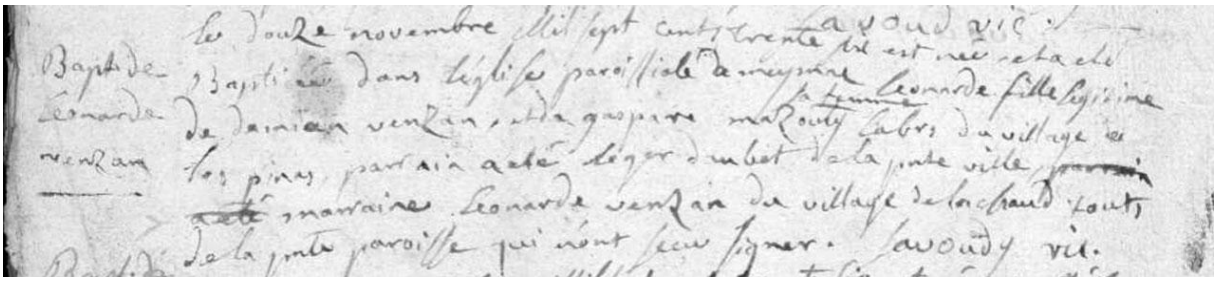

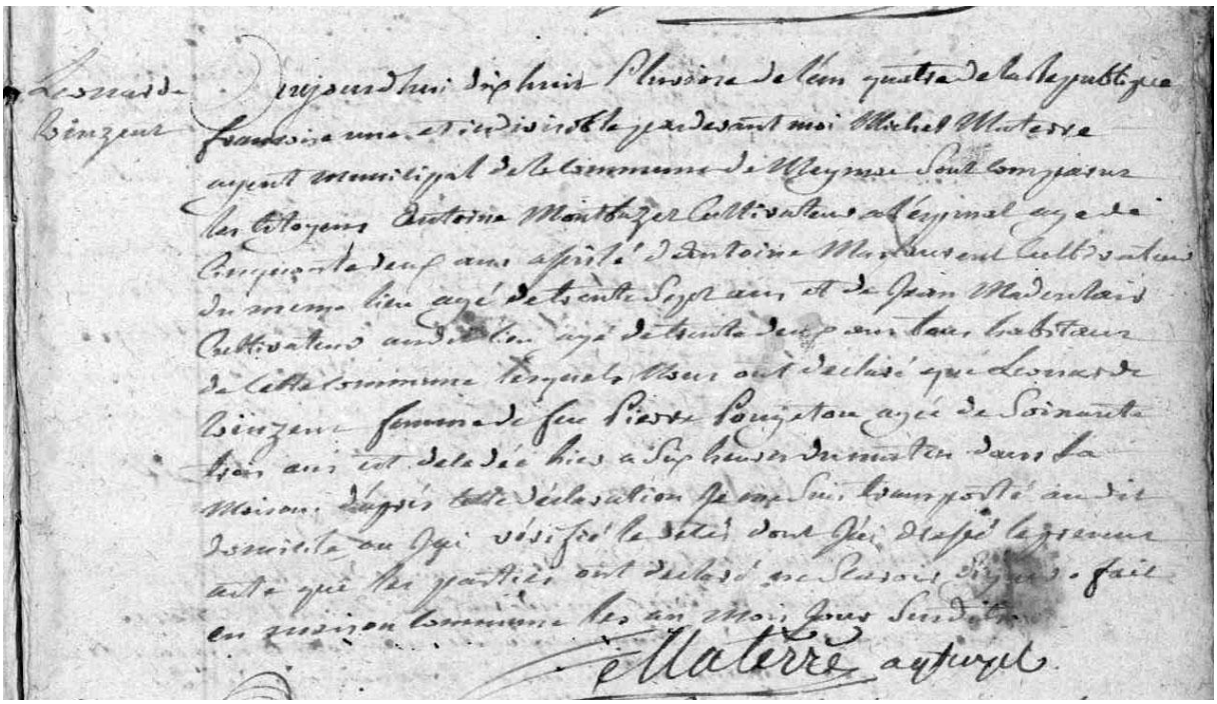

Sosa 462-463
ESTERRE Joseph-DEJOUX Antoinette

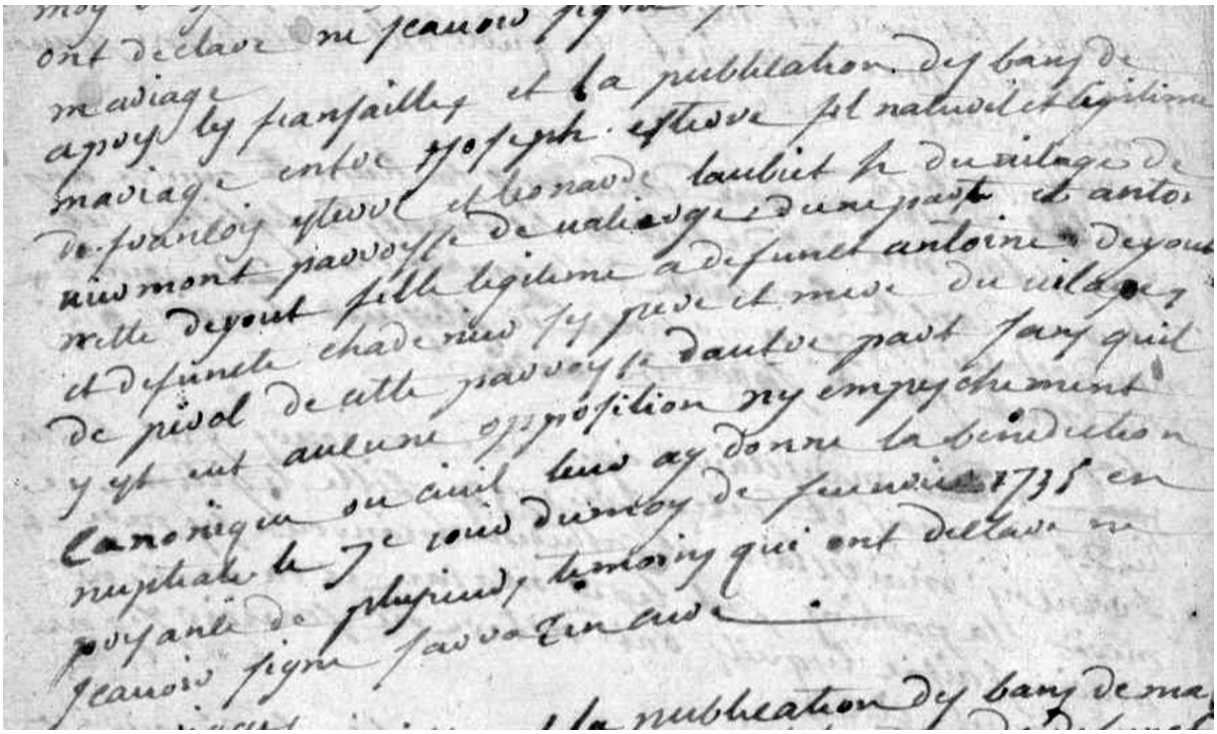

Sosa 468-469
FEYSSAGUET Michel-REISSAC Marie

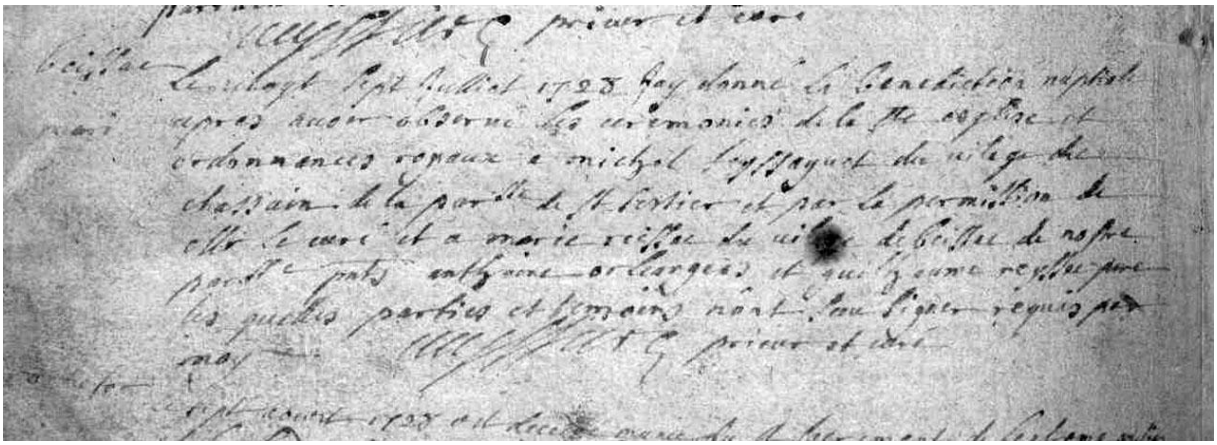

Sosa 469
REISSAC Marie

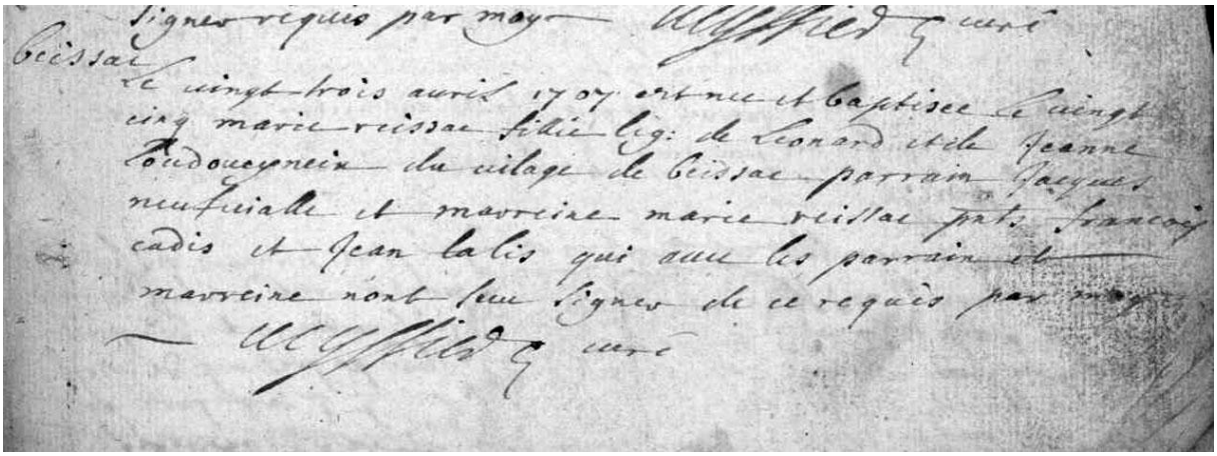

Sosa 476
TAGUET Laurent

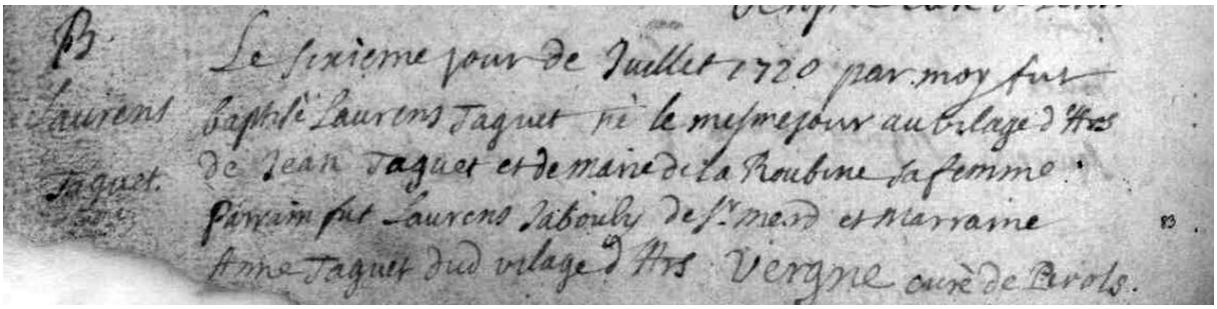

Aujourd'hui le premier ventose l'an sixieme de la republique
francaise une et indivisible a onze heures du matin
par devant moi jean Denis agent municipal de la
Commune de St mene Les aussines Departement de la Correze
nommé pour Constater Les actes de naissance mariages et
deces des Citoyens. est Comparu a la maison Commune
michel taguet agé de quarante ans du lieu de la Corde
Section Commune de St mene accompagné de Leonard Courtieux
agé de cinquante ans de pierre malzaud agé de quarante
ans tous Cultivateurs et domiciliés dans la dite Commune
les quels m'ont declaré que Laurent taguet agé de
quatre vingt ans Epoux de sa vivant a autre d'oreillal
est decedé hier le trente pluviose a six heures du matin

177

en sa domicile. Jerome Lemoine
Cette declaration je me suis transporté au lieu de
Ce domicile je me suis assuré du decez de dit Laurent
taguet A quoi ai dressé le present acte que les
temoins ont declaré ne savoir signer fait en maison
Commune de St mene Les aussines les jour, mois et an
que dessus. Dedenis

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 476-477
TAGUET Laurent-DROUILLAC Anne

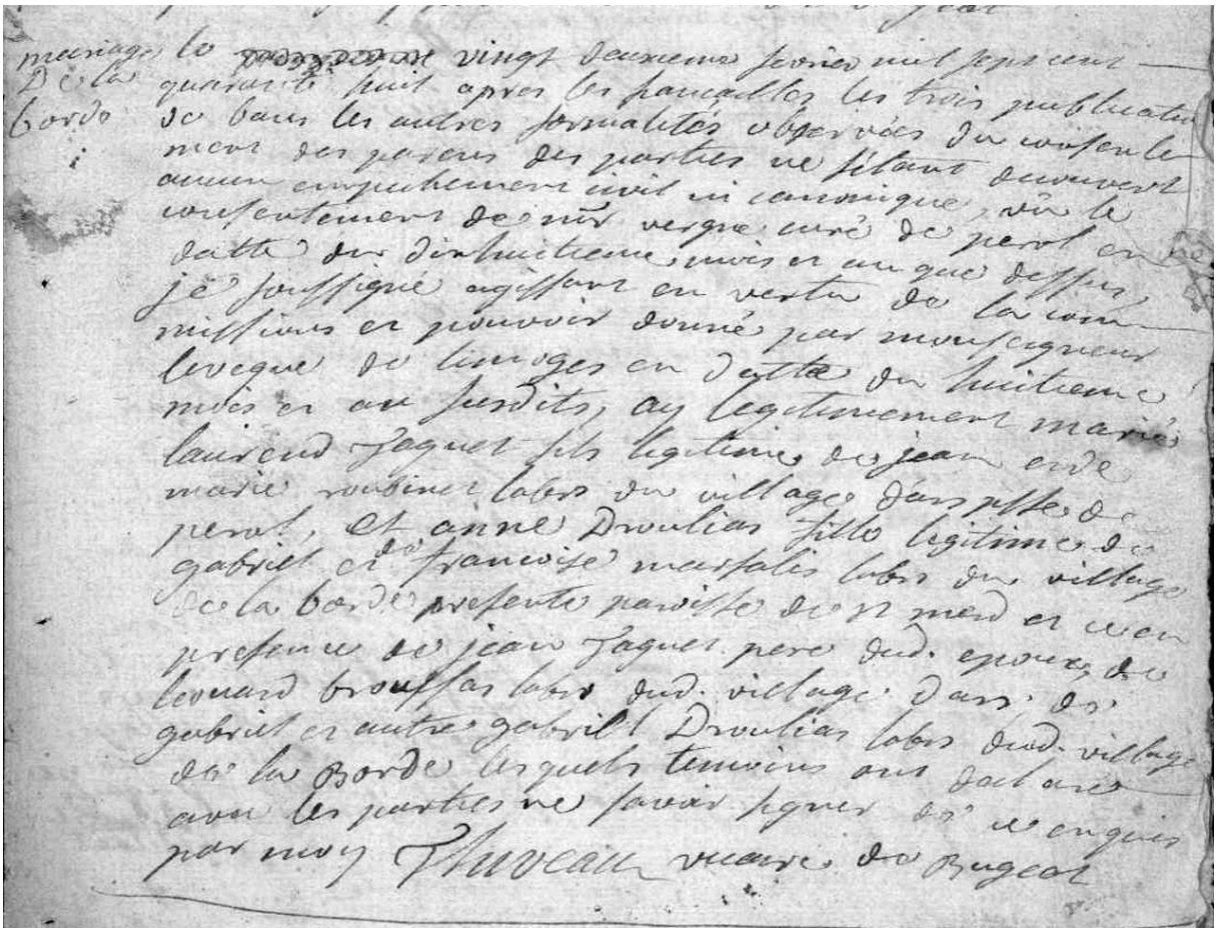

Sosa 477
DROUILLAC Anne

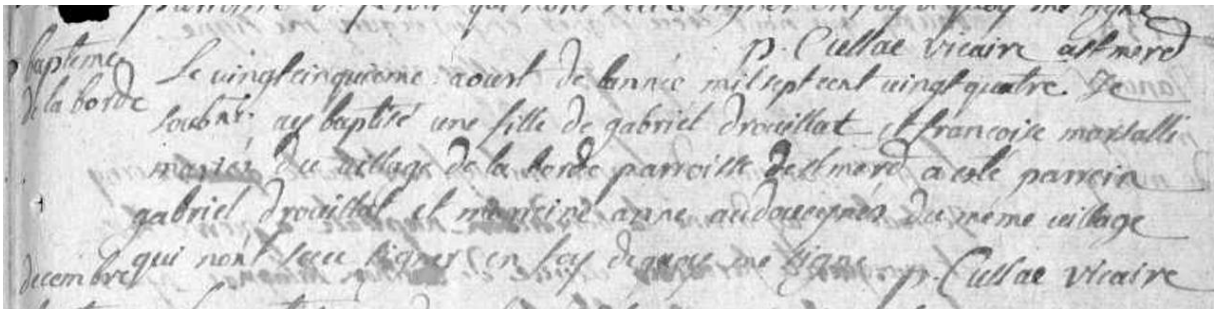

Sosa 490-491
PEJOUT Jean-GAUMONDIE Antoinette

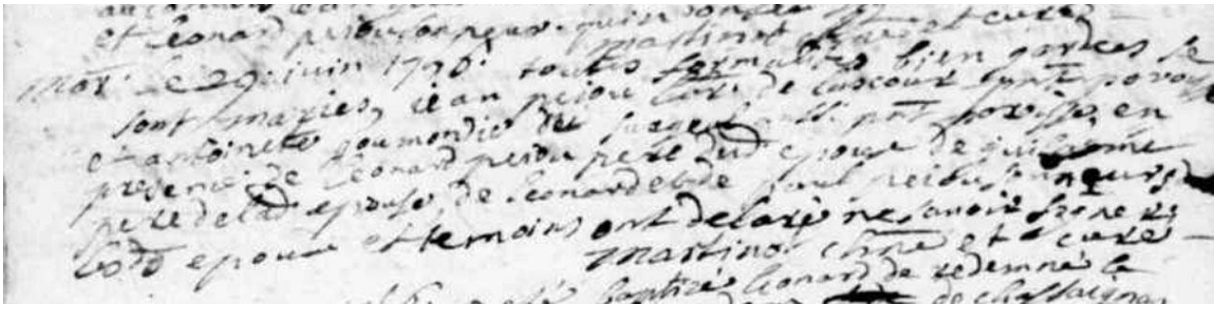

Sosa 491
GAUMONDIE Antoinette

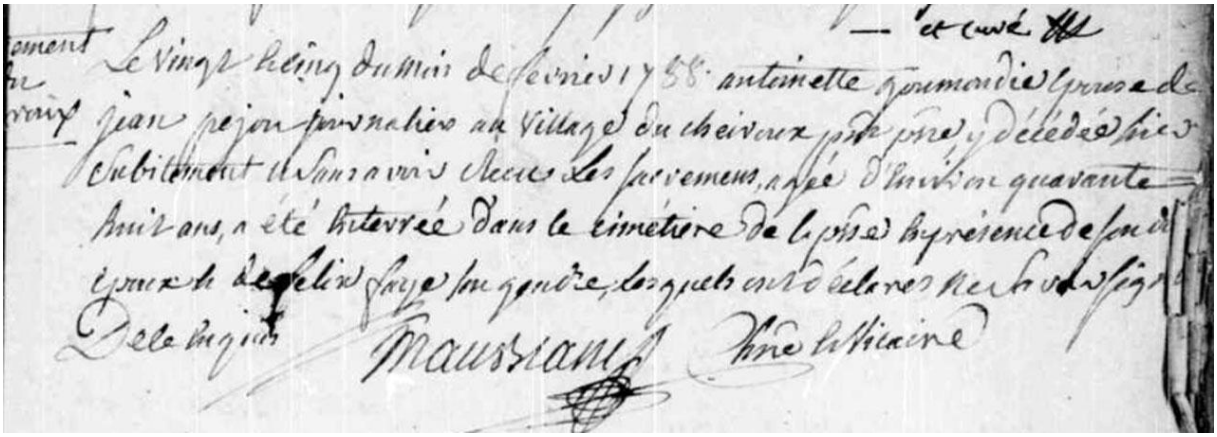

Sosa 504
MAGENOUX François

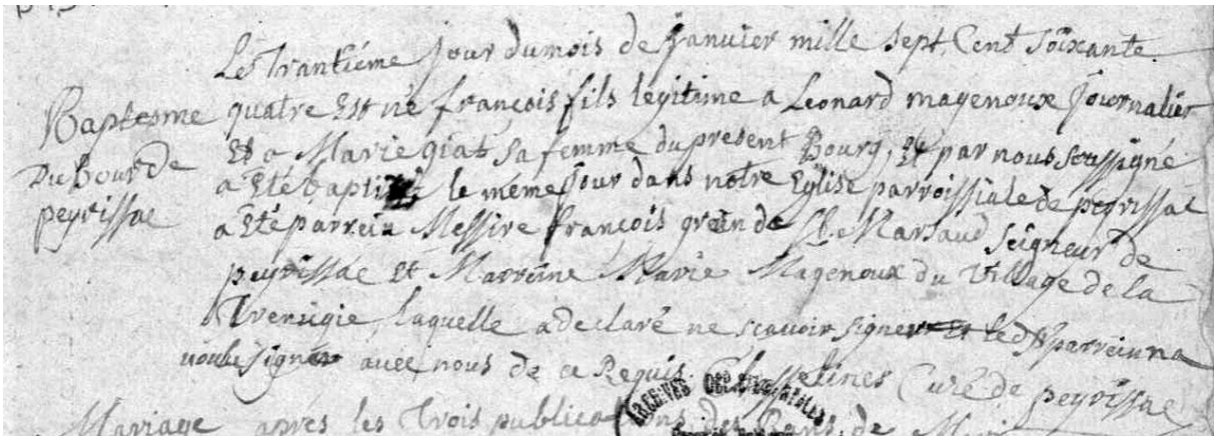

Le trantiéme jour dumois de Janvier mille Sept Cent Soixante
Baptesme quatre Est né François fils legitime a Leonard magenoux Journalier
Du Bourg de & a Marie giat Sa femme du present Bourg, Et par nous Soussigné
peyrissac a été baptisé le méme Jour dans notre Eglise parroissiale de peyrissac
a été parrein Messire francois grain de St Marsaud Seigneur de
peyrissac et Marreine Marie Magenoux du Village de la
Venugie laquelle a declaré ne scavoir signer et le Parrein na
voulu signer auec nous de ce Requis Chapelines Curé de peyrissac

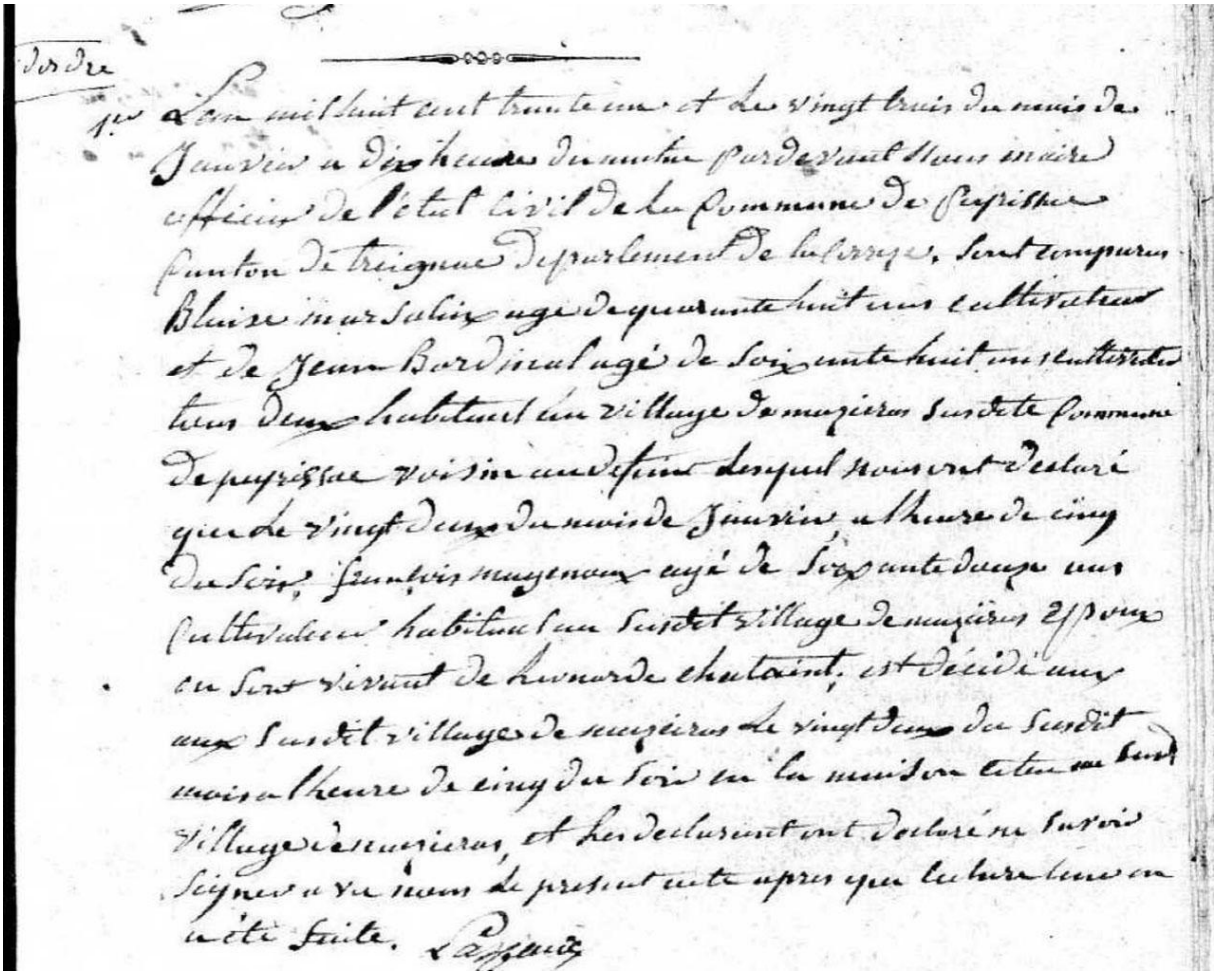

Jan mil Sept cent trente neuf et Le vingt trois du mois de
Janvier a dix heures du matin par devant Nous maire
officier de l'etat civil de la Commune de Peyrissac
Canton de Treignac Departement de la Correze, Sont comparus
Blaise maurSulpice agé de quarante huit ans cultivateur
et de Jean Bardinat agé de Soixante huit ans cultivateur
tous deux habitant un village de maziéres Sur dite Commune
de peyrissac voisins ausdessus lesquels nous ont declaré
que de vingt deux du mois de Janvier a lheure de cinq
du Soir Jean françois magenoux agé de Soixante dix neuf
ans cultivateur habitant Sur dit village de maziéres Est mort
en Sa dite demeure de Leonard chastaing, et déclarés aux
Sus dit village de maziéres Le vingt deux du Sus dit
mois a lheure de cinq du Soir en la maison Situé au Sus dit
village de maziéres, et les declarants ont declaré ne Savoir
Signer de ce Requis de present acte apres que lecture leur en
a été faite.

Sosa 504-505
MAGENOUX François-JARRIGE Françoise

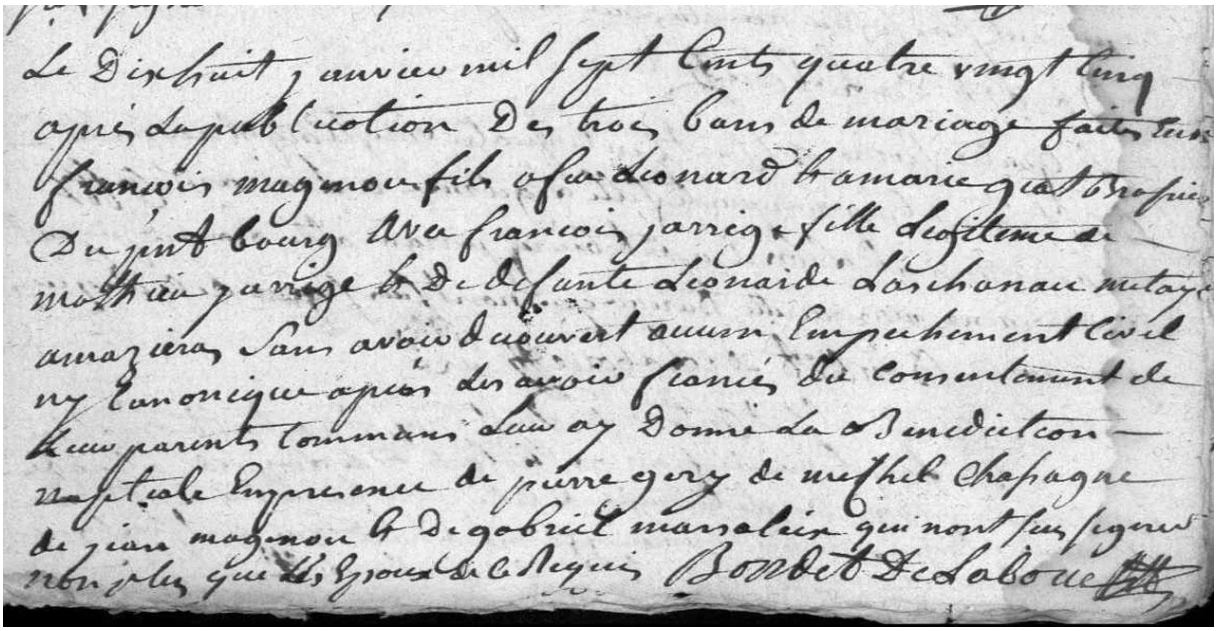

Le Dix huit, an mil sept cent quatre vingt cinq
après la publication de trois bans de mariage faite entre
François magnoux fils ofsu de Leonard et Marie Catherine
Du pont bourg et Anne françois jarrige fille de feu Pierre
Matthieu jarrige et de defunte Leonarde Larchanau mariés
ansemble sans avoir découvert aucun empechement civil
ny canonique apres les avoir fiancés du consentement de
leurs parents comme aussy Donné la Benediction
nuptiale suivant la permission de Monsieur Chapagne
de jean magnoux et de gabriel manaleix qui ont signés
avec les parties et les Temoins de Requis Bordet Delabouche

Sosa 505
JARRIGE Françoise

Du quinze — jour du mois de vendemiaire — l'an douze —
de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de François jarrige — décédé
le quinze vendemiaire — à dix heure du soir — profession
de Cultivateur — âgé de quarante cinq ans, né à mazieres —
Département de la Corrèze — demeurant à mazieres épouse —
fil de François magenoux — et de

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen michel chapagne —
demeurant à mazieres — profession de Cultivateur — qui a dit
être Voisin — de la défunte, et par le Cit. blaise boyol —
demeurant à mazieres — profession de Cultivateur — qui a dit
être aussy Voisin — de la défunte, Et ont declarés
ne Scavoir Signer de ce Requis —

Constaté suivant la loi, par moi Leonard mouret — maire
de Sadroc (commune) faisant les fonctions d'officier public de l'état civil,

Mouret Maire

Sosa 506
ENSERGUEIX Jean

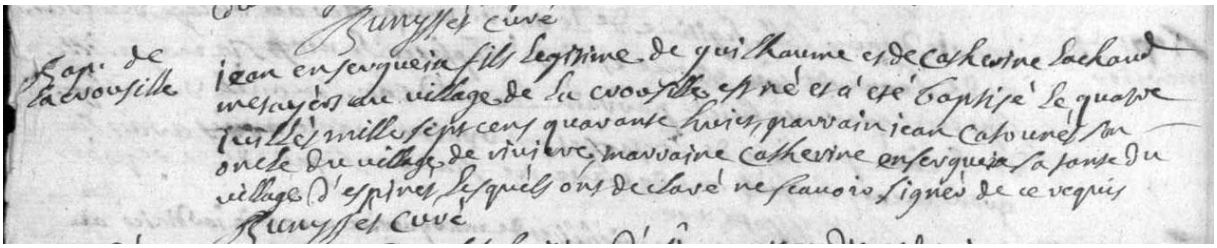

Sap. de
la Croisille

Jean enserguieix fils legitime de guillaume et de catherine lachaud
mes payens du village de la croisille est né et a été baptisé le quatre
juillet mille sept cens quatre vingt huit, parrain jean catoire oncle
du village de vitrac, marraine catherine enserguieix tante du
village d'espinet, lesquels ont declaré ne scavoir signer de ce requis

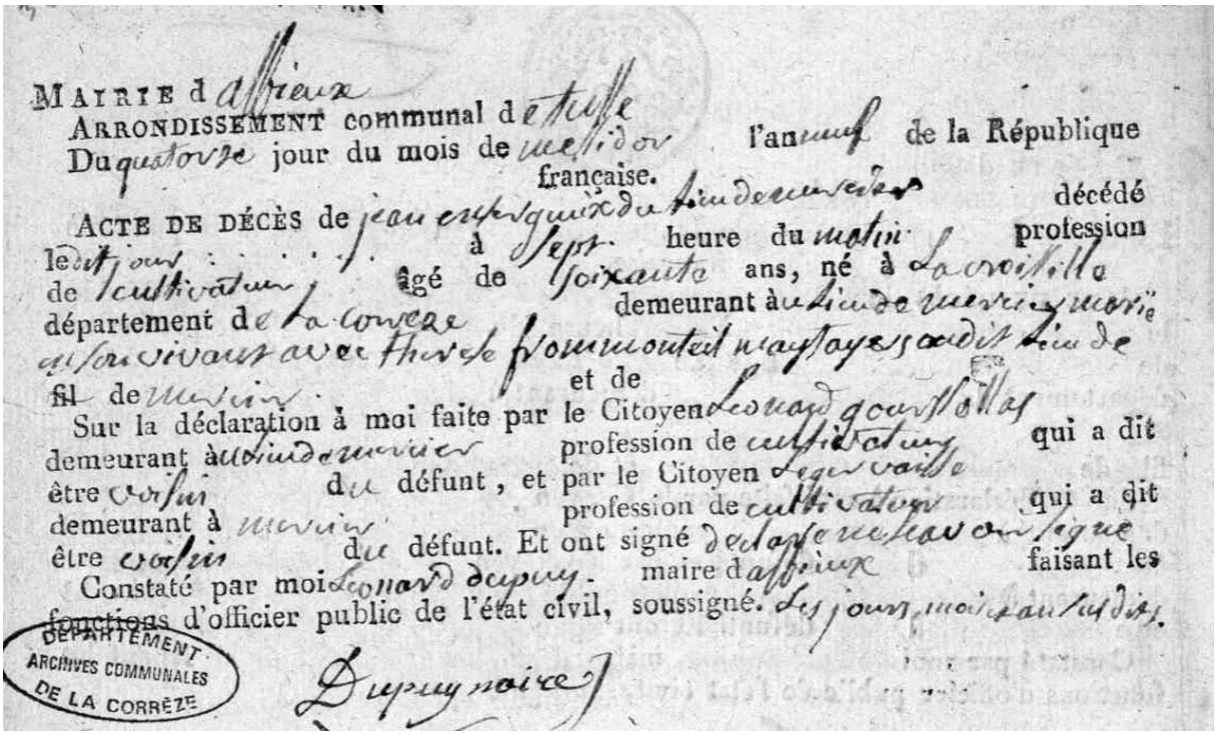

MAIRIE d'Affieux
ARRONDISSEMENT communal d'Ussel
Du quatorze jour du mois de Messidor l'an mil de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de jean enserguieix décédé
le dit jour à sept heure du matin profession
de cultivateur âgé de soixante ans, né à La croisille
département de la correze demeurant au lieu de merviel mort
et de
fil de merviel.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Leonard gourdollas qui a dit
demeurant au lieu de merviel profession de cultivateur
être voisin du défunt, et par le Citoyen Leger vaisse qui a dit
demeurant à merviel profession de cultivateur
être voisin du défunt. Et ont signé declaré ne savoir signer faisant les
Constaté par moi Leonard dupuy. maire d'affieux
fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné. Les jours, mois et an susdits.

DÉPARTEMENT
ARCHIVES COMMUNALES
DE LA CORRÈZE

Dupuy maire

Sosa 506-507
ENSERGUEIX Jean-FROMONTEL Thérèse

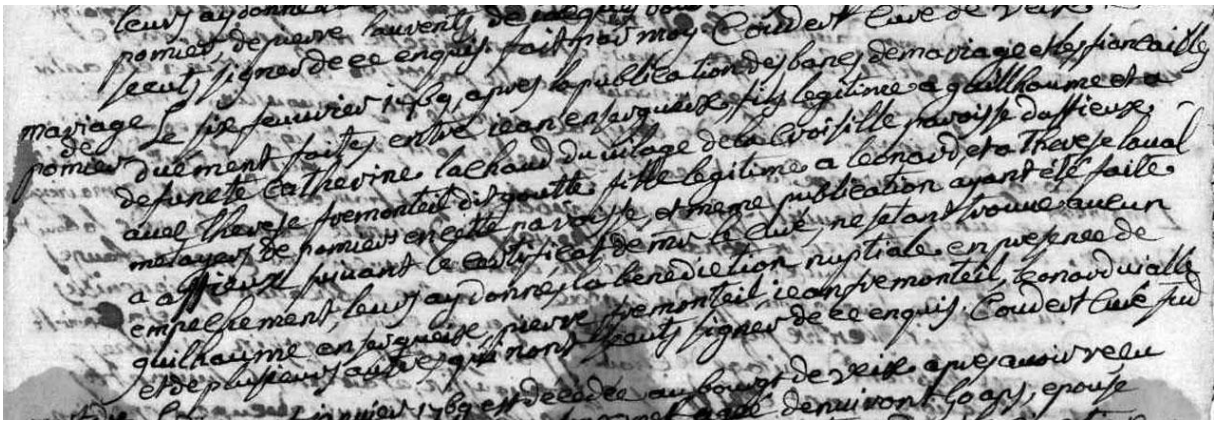

Recueil des actes "généalogie LORNAC Hervé"
relevés par Patrick RENAUDIE - 2020

Sosa 507
FROMONTEL Thérèse

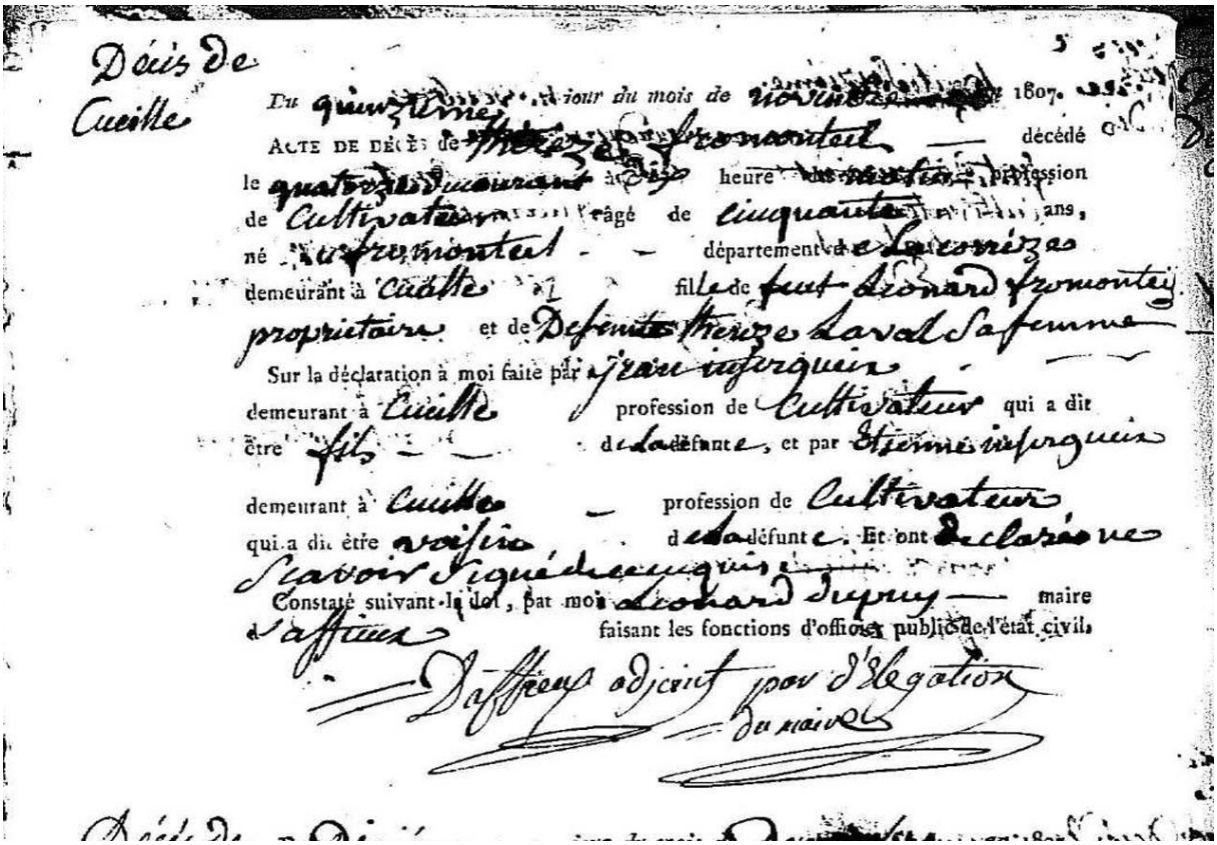

Décès de Cueille

Du quinzième jour du mois de ... 1807.
Acte de décès de Thérèse Fromontel — décédé
le quatorze courant à ... heure du matin, profession
de Cultivateur, âgé de cinquante ... ans,
né à Fromontel — département de la Corrèze
demeurant à Cueille, fille de feu Léonard Fromontel
propriétaire et de Défunte Thérèze Laval sa femme
Sur la déclaration à moi faite par Jean Lafarguette
demeurant à Cueille profession de Cultivateur qui a dit
être fils ... de la défunte, et par Etienne Lafarguette
demeurant à Cueille — profession de Cultivateur
qui a dit être voisin ... de la défunte. Et ont déclaré ne
savoir signé de ce requis.
Constaté suivant la loi, par moi Léonard Dupuy — maire
d'Affieux faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Affieux adjoint pour délégation
du maire

Sosa 508
GENET Jean

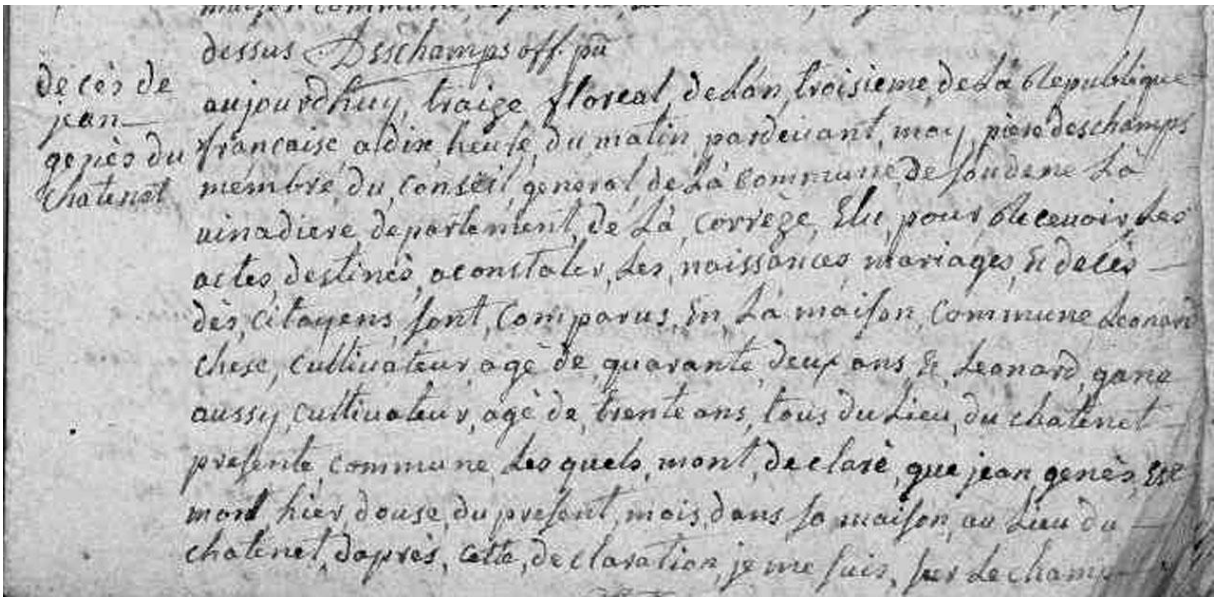

De cès de jean genès du Chatenet

dessus Deschamps off. pu
aujourd'huy, traize floreal, de lan, troisieme de la Republique
francaise a dix heure du matin pardevant moy, pierre deschamps
membre du conseil general de la Commune de Soudeine la
rivadiere, departement de la correze, Elu pour Recevoir les
actes destinés a constater les naissances mariages et deces
des citoyens sont Comparus, en la maison Commune Leonard
chese, cultivateur, agé de quarante deux ans et Leonard, gana
aussy, cultivateur, agé de trente ans, tous du Lieu du chatenet
presente Commune, les quels, mont declaré, que jean genès est
mort hier douze du present, mois dans sa maison, au Lieu du
chatenet, Dapres, cette, declaration je me suis, sur le champ

Sosa 508-509
GENET Jean-CHEZE Marie

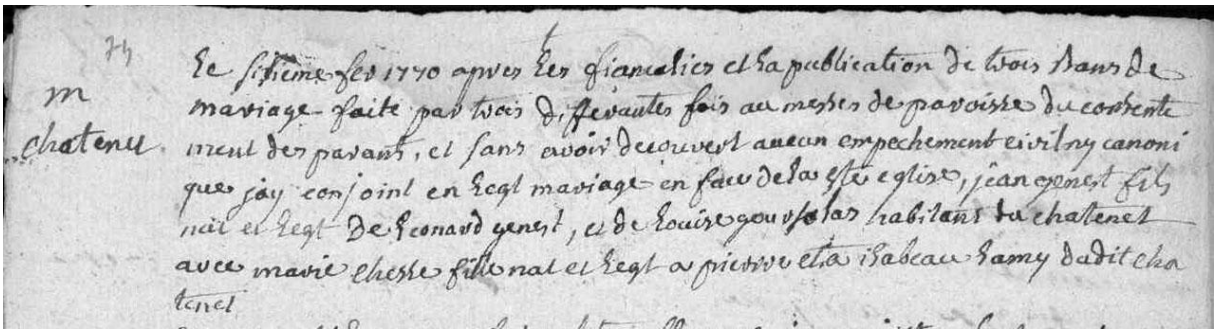

m
Chatenet

Le sixieme fev 1770 apres les fiancailles et la publication de trois bans de mariage faite par trois dimanches fois au messes de paroisse du consentement des parents, et sans avoir decouvert aucun empechement civil ny canonique jay conjoint en legt mariage en face de la ste eglise, jean genest fils nat et legt de Leonard genest, et de louise gouyssolas habitans de chatenet avec marie chesse fille nat et legt a pierre et a Isabeau Lamy dudit chatenet

Sosa 509
CHEZE Marie

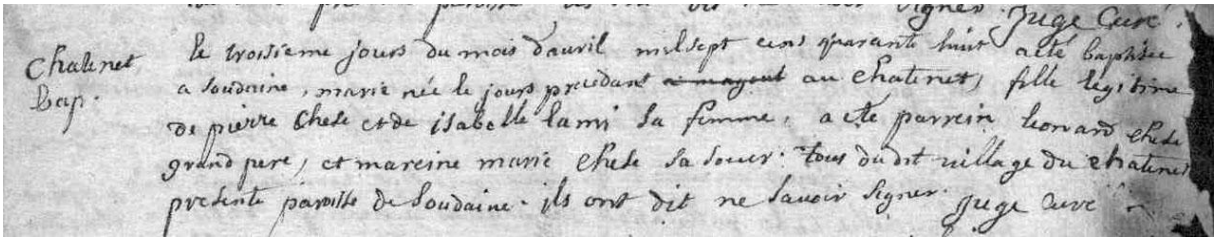

Chatenet
Bap.

le troisieme jours du mois davril mil sept cens soixante huit a été baptisée a soudaine, marie née le jours precedant au chatenet, fille legitime de pierre Chese et de Isabelle Lamy sa femme, a été parrein leonard Chese grand pere, et mareine marie Chese sa soeur: tous du dit village du chatenet presente paroisse de soudaine. ils ont dit ne savoir signer. juge cure

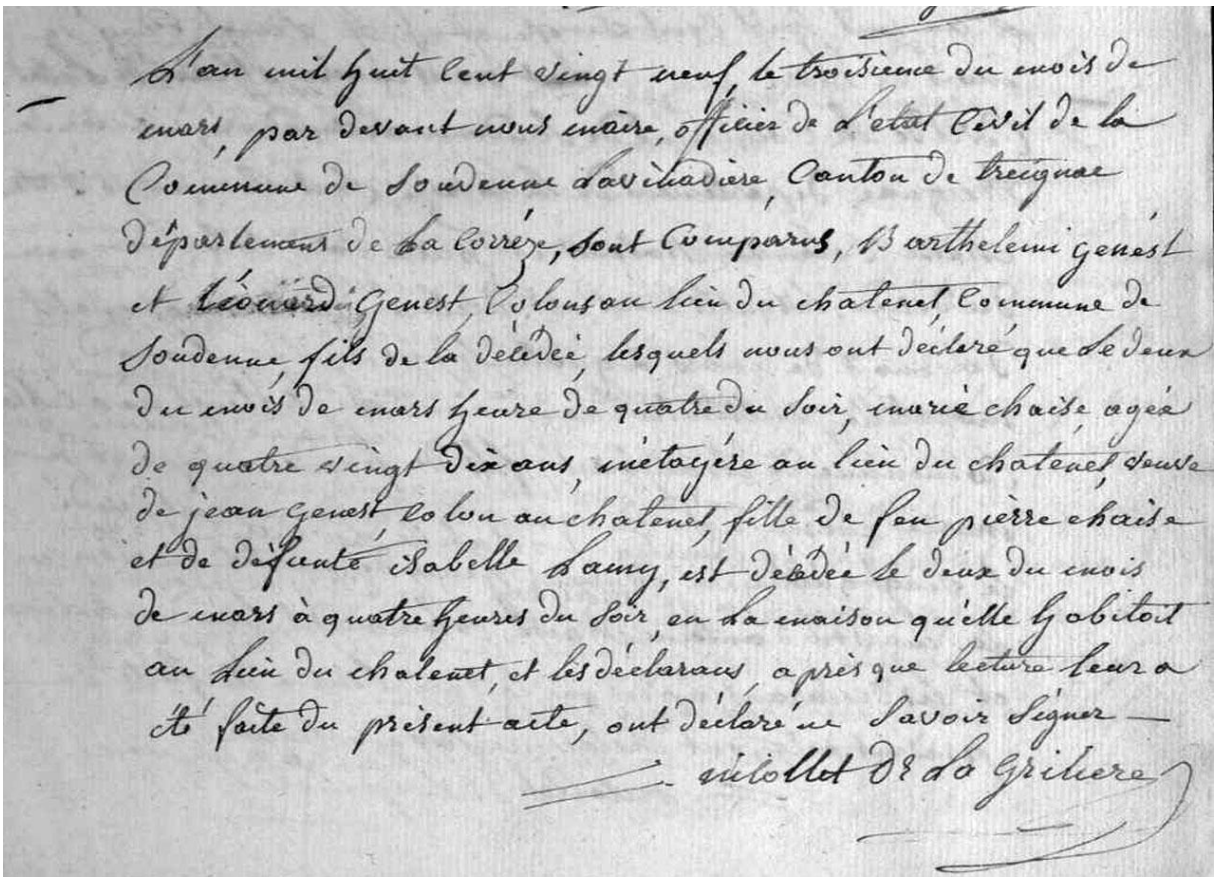

L'an mil huit cent vingt neuf, le troisieme du mois de mars, par devant nous maire, officier de l'etat civil de la Commune de Soudeune de Lavialdiere, Canton de treignac Département de la Correze, sont Comparus, Barthelemi genest et Léonard Genest Colons au lieu du chatenet Commune de Soudeune fils de la Défunte, lesquels nous ont déclaré que le deux du mois de mars heure de quatre du soir, marie chaise agée de quatre vingt dix ans, metayère au lieu du chatenet veuve de jean Genest colon au chatenet, fille de feu pierre chaise et de Défunte Isabelle Lamy, est décédée le deux du mois de mars à quatre heures du soir, en la maison qu'elle habitoit au lieu du chatenet, et les déclarans après que lecture leur a été faite du présent acte, ont déclaré ne savoir signer —

— nicollet officier de la Grilliere

Sosa 510
LORNAT André

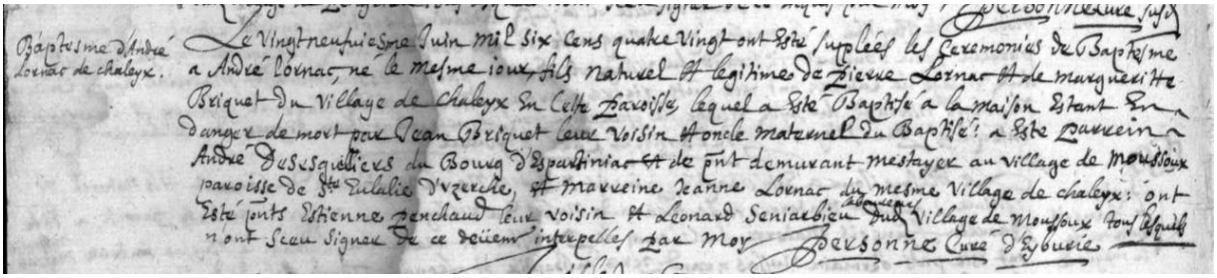

Baptesme d'André Lornat de chalyx.

Le Vingt neufiesme Juin Mil six cens quatre Vingt ont Esté supleés les Ceremonies de Baptesme a André Lornac, né le mesme iour, fils naturel et legitime de Pierre Lornat et de marguerite Briquet du Village de Chalyx en cette Paroisse, lequel a Esté Baptisé a la maison Etant En danger de mort par Jean Briquet leur Voisin et oncle maternel du Baptisé: a Esté Parrein André Desesquelieres du Bourg d'Eyrautinias et de fait demurant mestayer au village de Mousoux paroisse de Ste Eulalie d'Ezeche, et Marreine Jeanne Lornat du mesme Village de chalyx: ont Esté Joints Estienne Penchaud leur Voisin et Leonard Seniaubien dud. Village de Mousoux Tous Lesquels n'ont Sceu Signer de ce deüement interpellés par Moy Personne Curé d'Eybouleuf

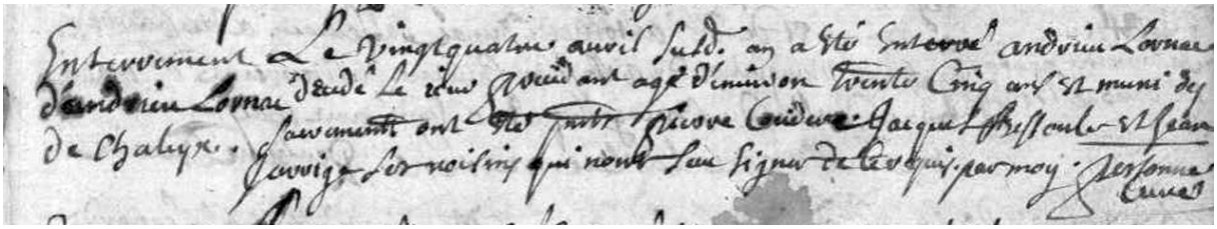

Entterrement de Vingtquatre auril Suld. an a Esté Enterré andrieu Lornac d'andrieu Lornac decedé Le Jour Precedent age d'environ Trente Cinq ans et muni de Sacrements ont Esté Tous Preste Confrere Jacques Brissaud et Jean Javige Voisins qui ont Signé de ce requis par moy Personne Curé

Sosa 510-511
LORNAT André-MONTAGNAC Jeanne

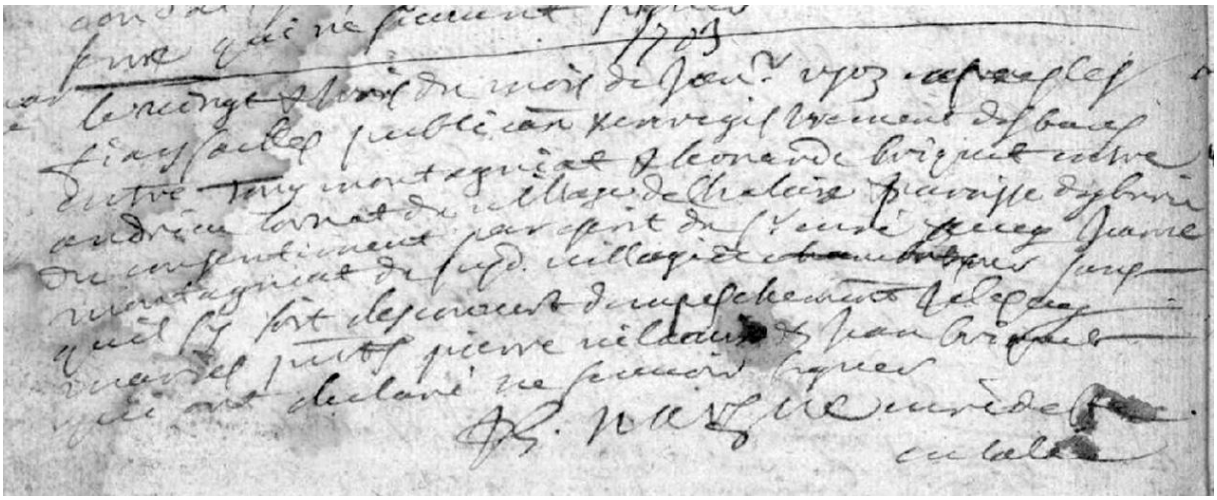

Sosa 511
MONTAGNAC Jeanne

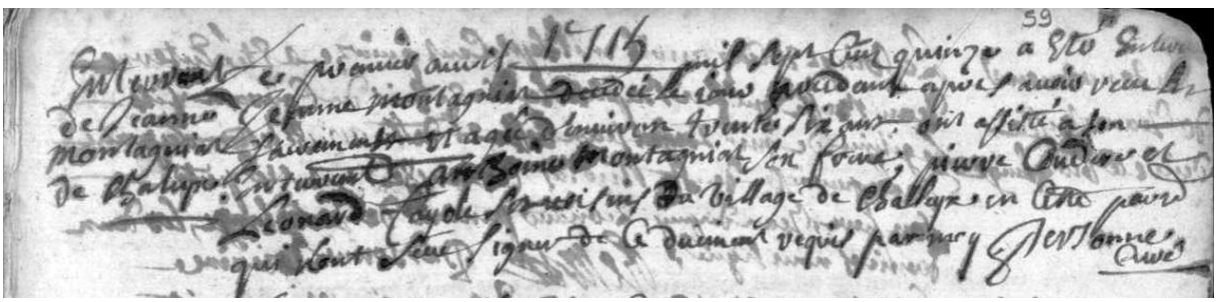

Sosa 514
PRADEAU Antoine

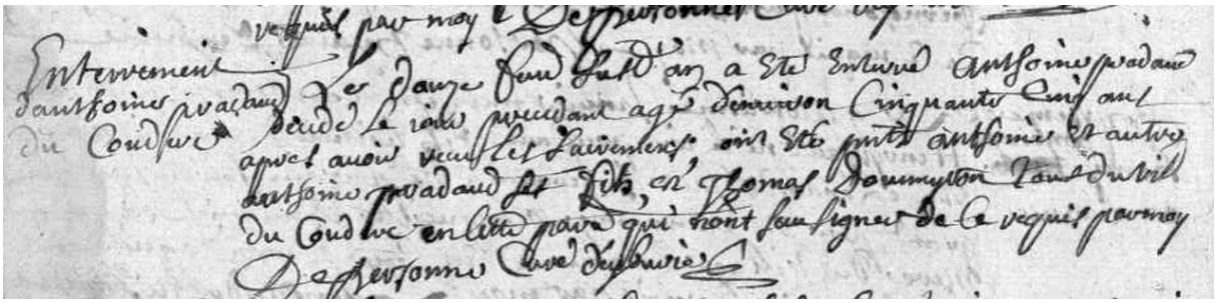

Sosa 514-515
PRADEAU Antoine-PENCHAUD Léonarde

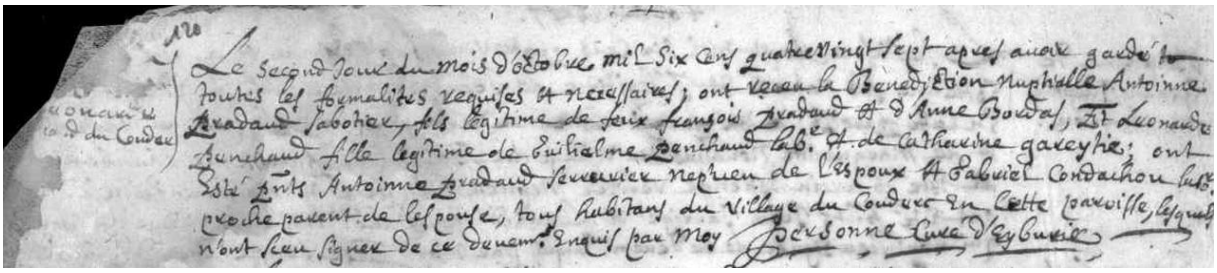

Sosa 516
FARIEYRAS Léonard

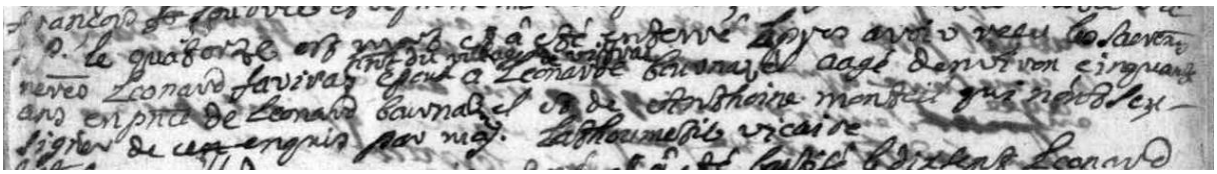

Sosa 517
BOURNAZEL Léonard

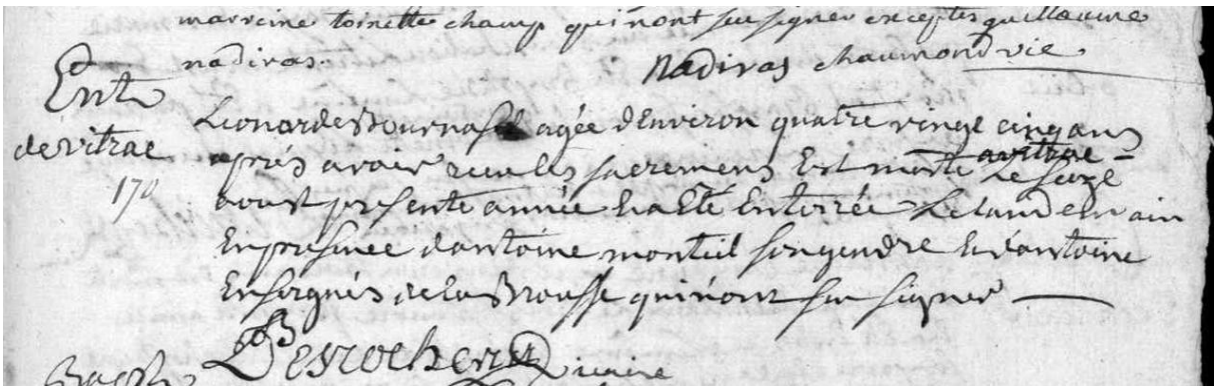

Sosa 518
DUMONT Jean

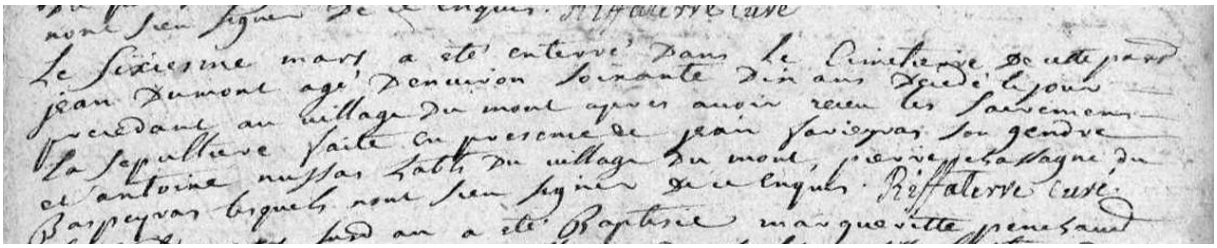

Sosa 518-519
DUMONT Jean-VERDIER Catherine

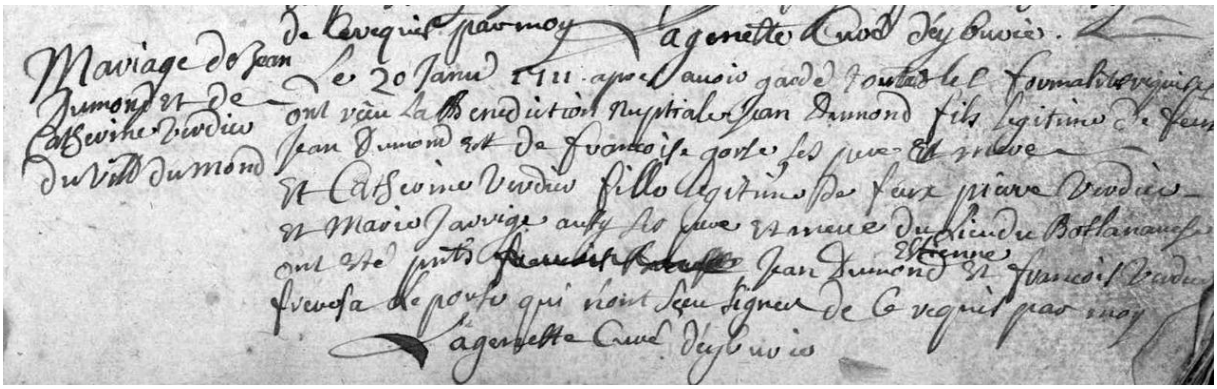

Sosa 519
VERDIER Catherine

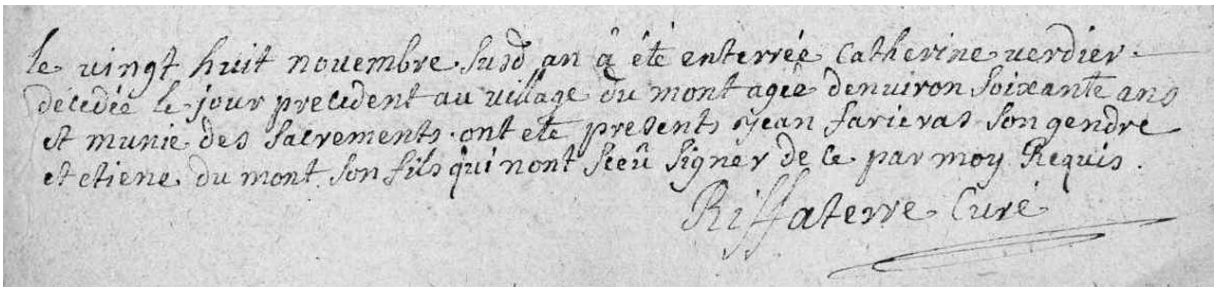

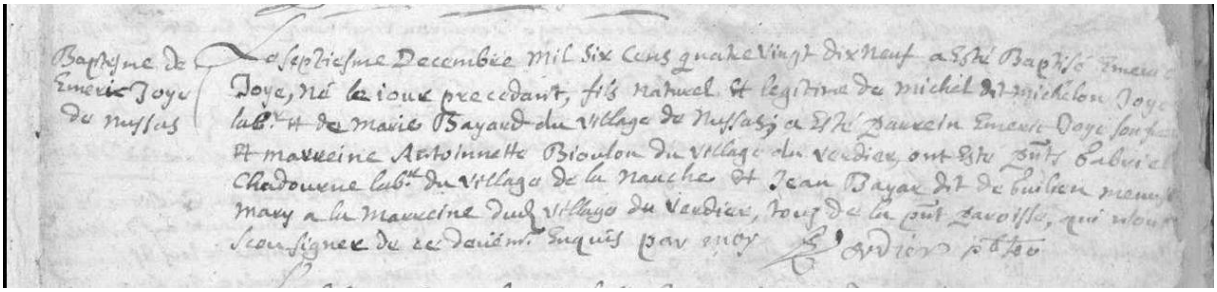

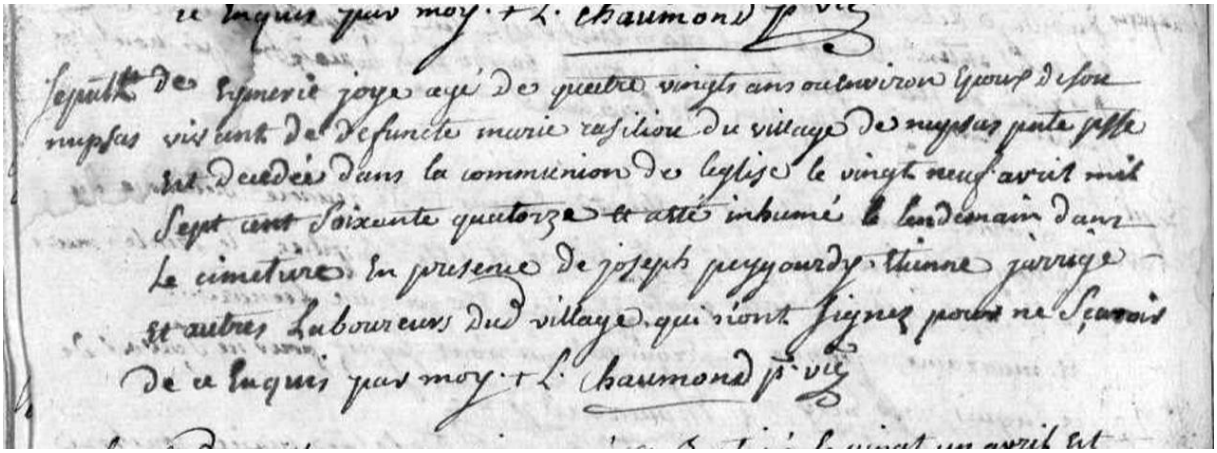

Sosa 520-521
JOYE Eymery-RASILLOU Françoise

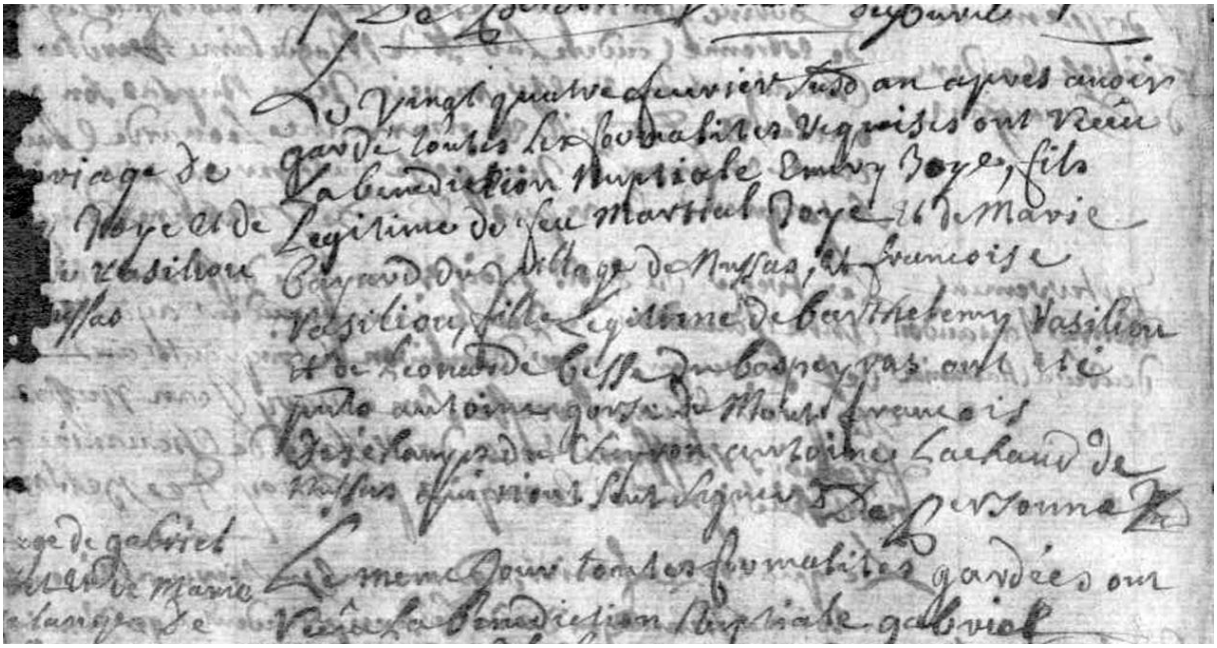

Sosa 521
RASILLOU Françoise

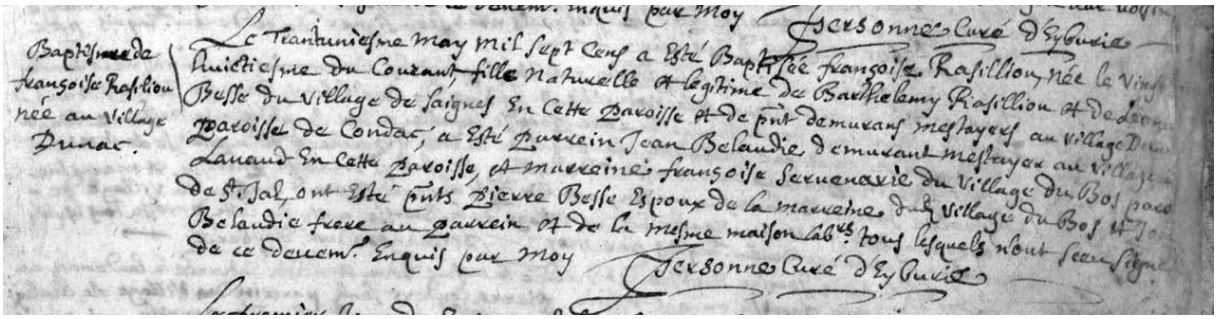

Baptisme de françoise Rasillou née au Village Dunar.

Le Trantuniesme may mil sept Cens a Esté Baptisée françoise Rasillou, née le Vingt huictiesme du Courant fille Naturelle et legitime de Barthelamy Rasillou et de Leonarde Besse du Village de Saignes En Cette Paroisse et de Pierre demurant mestayers au Village Dunar Paroisse de Condat, a Esté Parrein Jean Belaudie demurant mestayer au Village Lavaud En Cette Paroisse et Marreine françoise Serruenaxie du Village du Bos paroisse de St Jal ont Esté Tenus Pierre Besse Espoux de la marreine dud Village du Bos et Jean Belaudie frere au Parrein et de la Mesme maison Lab.rs tous lesquels n'ont Scen Signer de ce Denem.t Enquis pour Moy

Personnes Curé d'Eyburie

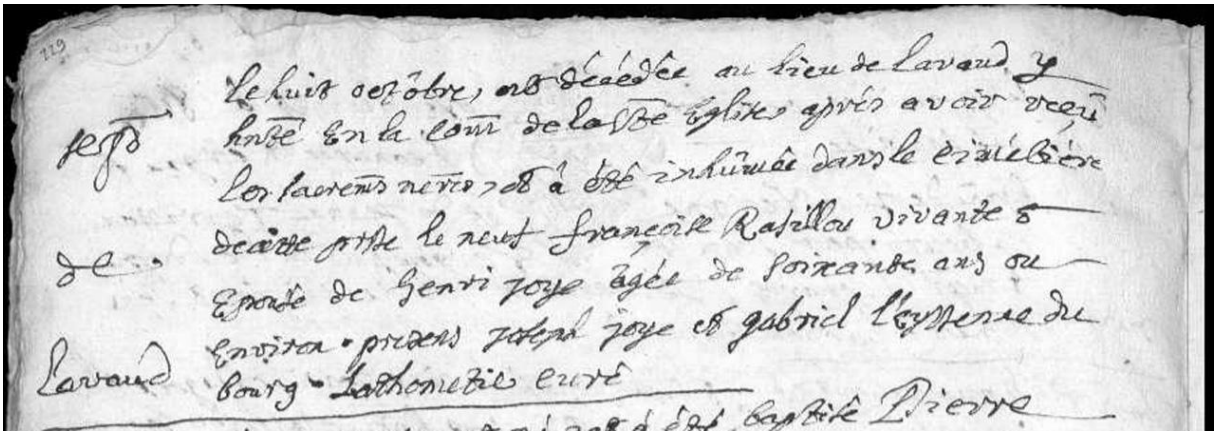

719

Le huit octobre, an dessus, est décédée au bien de Lavaud Y
hesto enterrée en la cour de la Ste église après avoir reçu
les sacrements nécessaires a été inhumée dans le cimetière
de cette ville Françoise Rasillou vivante
de Ennemie de Henri Joye âgée de soixante ans ou
Lavaud environ présents Joseph Joye et Gabriel L'Hermite de
bourg Lathonetie curé

Sosa 522
BARDY Joseph

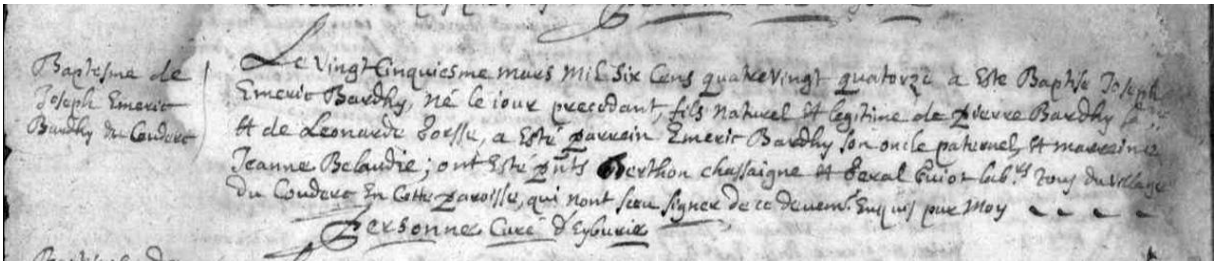

Baptisme de Joseph Emeric Bardhy du Condaro

Le Vingt Cinquiesme mars Mil Six Cens quatre Vingt quatorze a Esté Baptisé Joseph Emeric Bardhy, né le jour precedant, fils Naturel et legitime de Pierre Bardhy et de Leonarde Boesse, a Esté Parrein Emeric Bardhy son oncle paternel et Marreine Jeanne Belaudie; ont Esté Tenus Berthon chassaigne et Pascal Guiot Lab.rs tous du Village du Condaro En Cette Paroisse, qui n'ont Scen Signer de ce Denem.t Enquis pour Moy

Personnes Curé d'Eyburie

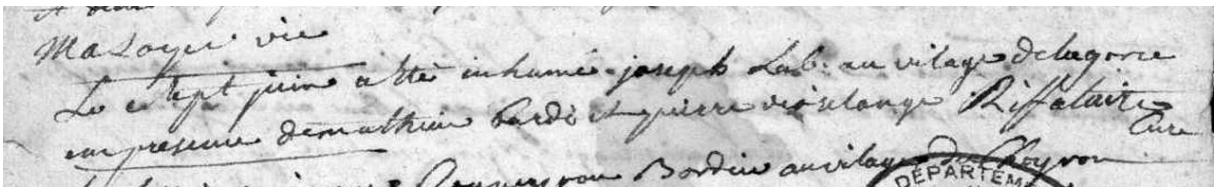

Mr Lavaud vie
Le sept juin a été inhumé joseph Lab. au village de Lagorce
en presence de Mathieu Bardy et Pierre de Lange Riffaterre Cure

DÉPARTEM

Sosa 522-523
BARDY Joseph-DUMONT Françoise

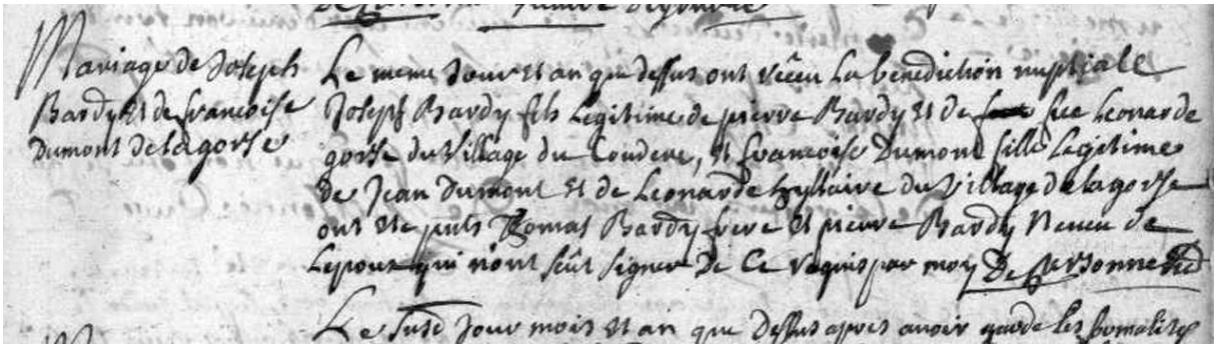

Sosa 523
DUMONT Françoise

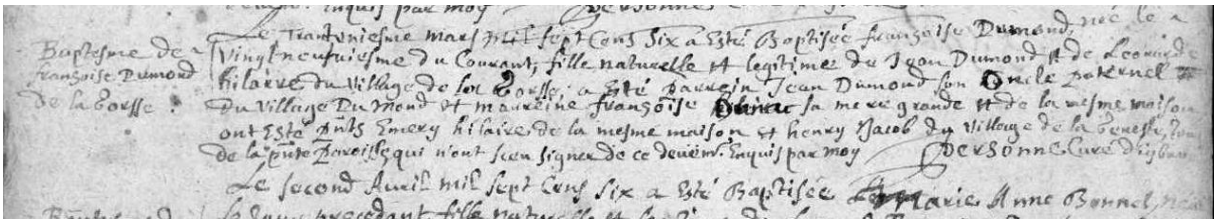

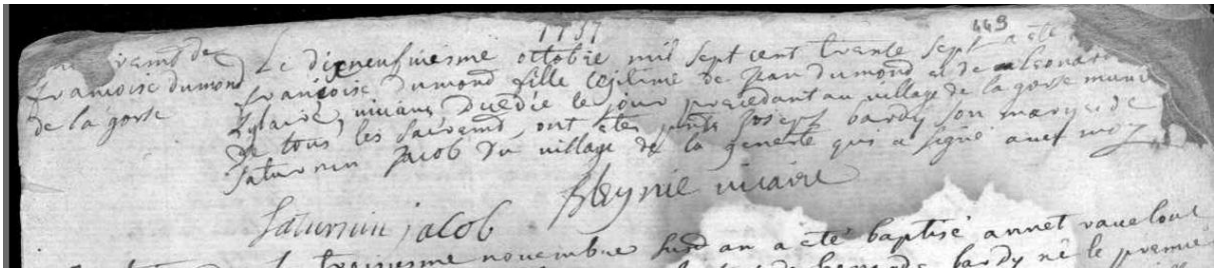

Sosa 524
MERLE Jean

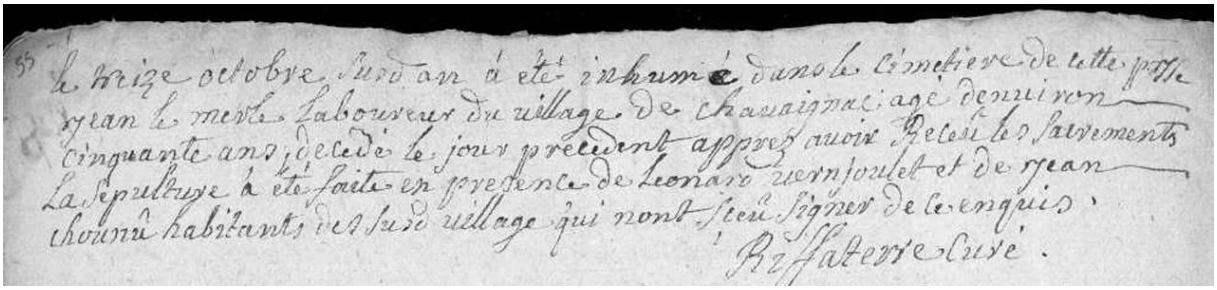

Sosa 524-525
MERLE Jean-BONNEL Léonarde

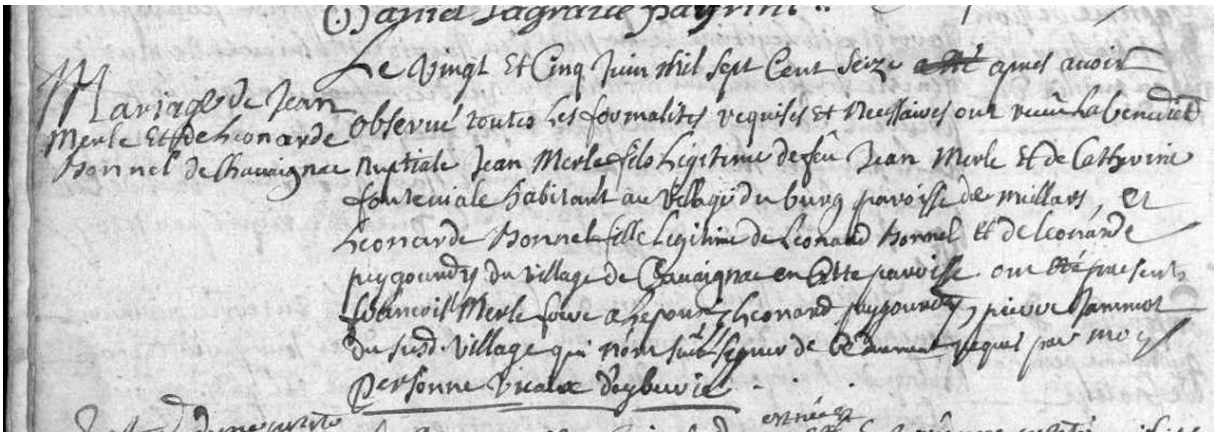

Mariage de Jean Merle et de Leonarde Bonnel de Chamaignac

Le Vingt et Cinq Juin mil sept Cens seize a été apres avoir observé toutes les formalités requises et Necessaires ont reçu la Benediction nuptiale Jean Merle fils legitime de feu Jean Merle et de Catherine Lourenciale habitant au Village du Burg paroisse de Millars, et Leonarde Bonnel fille legitime de Leonard Bonnel et de Leonarde Puygoundy du Village de Chamaignac en cette paroisse, ont été presents Blaise et Merle frere et Leonard Puygoundy, pierre Lammor du dit Village qui n'ont scu signer de ce enquis par moy Personne Curé d'Eybuvie

Sosa 525
BONNEL Léonarde

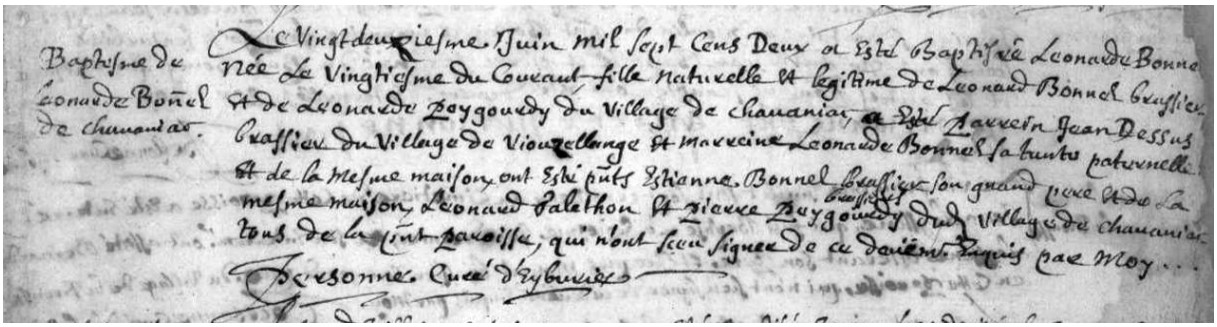

Baptisme de Leonarde Bonnel de Chamaniac.

Le Vingt deuxieme Juin mil sept Cens Deux a été Baptisée Leonarde Bonne Née Le Vingtieme du Courant fille naturelle et legitime de Leonard Bonnel Brassier et de Leonarde Puygoundy du Village de Chamaniac, a été Parrein Jean Dessus Brassier du Village de Viouzellange et Marreine Leonarde Bonnel sa tante paternelle et de la Meme maison ont été puts Etienne Bonnel Brassier son grand Oncle de la meme maison, Leonard Palethon et Pierre Puygoundy dud Village de Chamaniac tous de la dite paroisse, qui n'ont scu signer de ce daiement enquis par Moy ...

Personne Curé d'Eybuvie

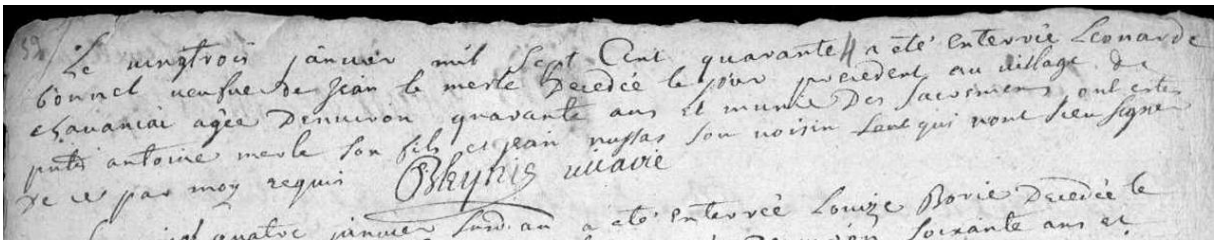

Le vingt troi janvier mil Sept Cent quarante a été enterrée Leonarde Bonnel veuve de Jean le merle Decedé le jour precedent au Village de Chamaniac agée d'environ quarante ans et munie des Sacrements ont été puts antoine merle son fils ce jourd'hui present lequel n'a pas Sceu signer de ce enquis par moy requis Bkyris vicaire

Sosa 526
PRADEAU Jean

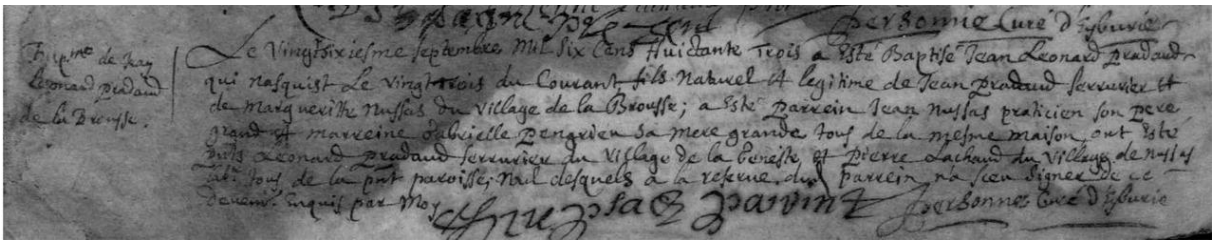

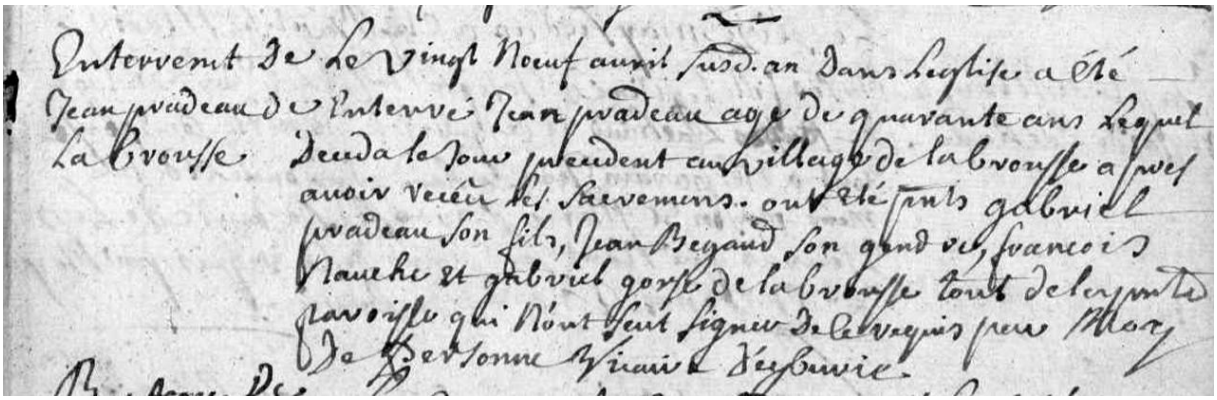

Sosa 526-527
PRADEAU Jean-ANGELIE Jeanne

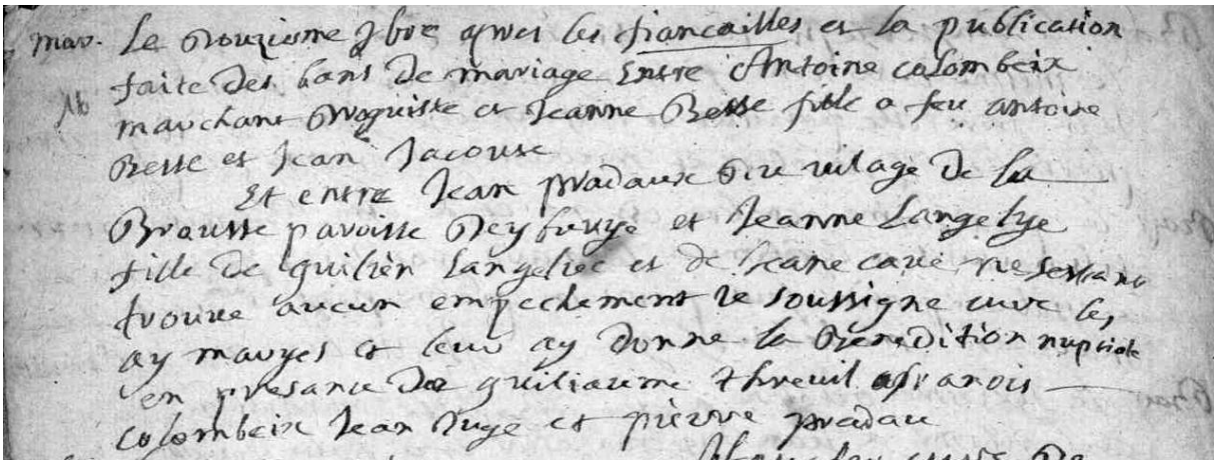

Sosa 527
ANGELIE Jeanne

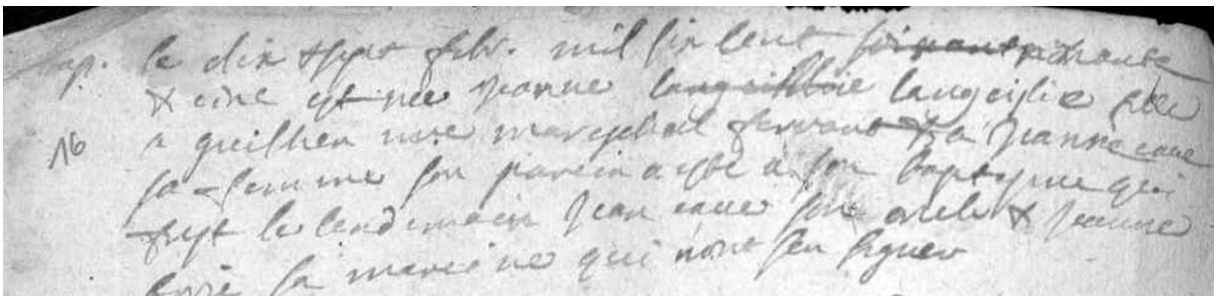

Sosa 536
GOURSELAS André

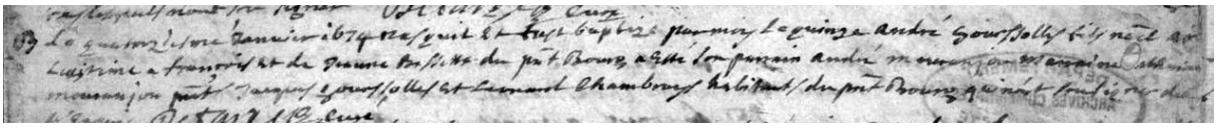

Sosa 537
DEGERY Monique

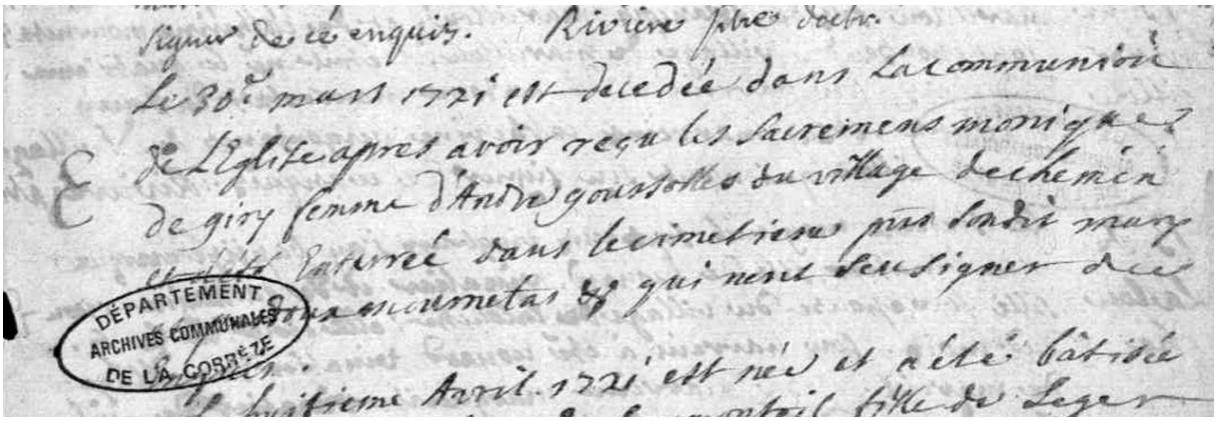

Sosa 540
CHABRILANGE Léonard

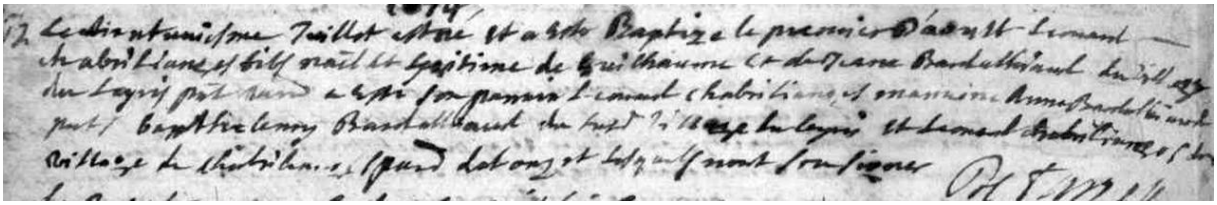

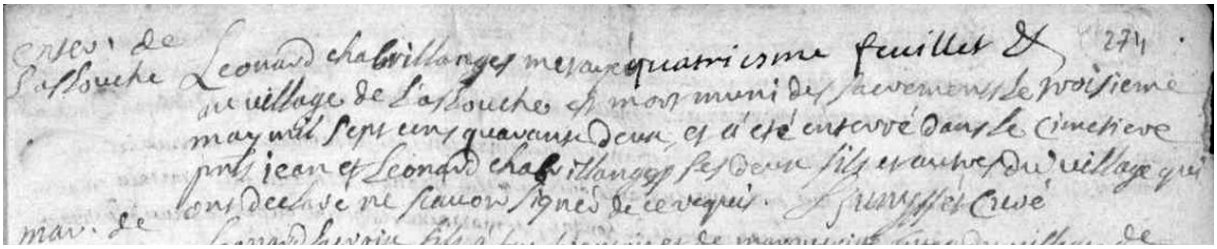

Sosa 540-541
CHABRILANGE Léonard-LACHAUD Marie

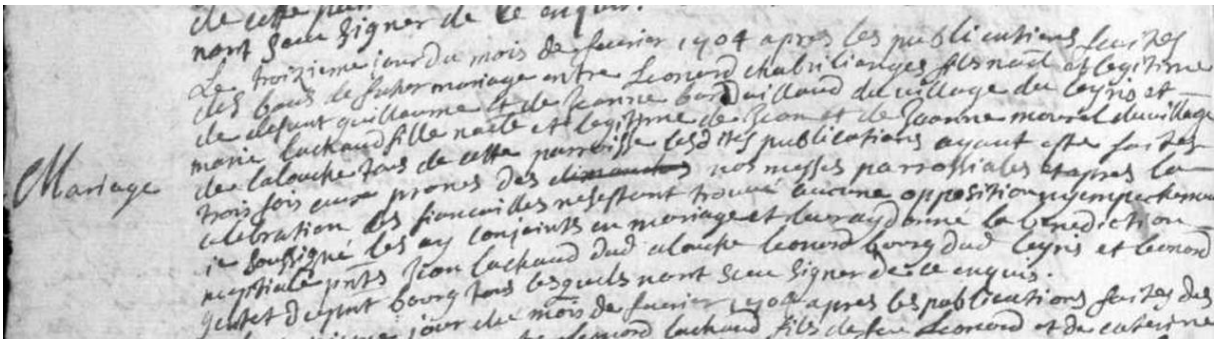

Sosa 541
LACHAUD Marie

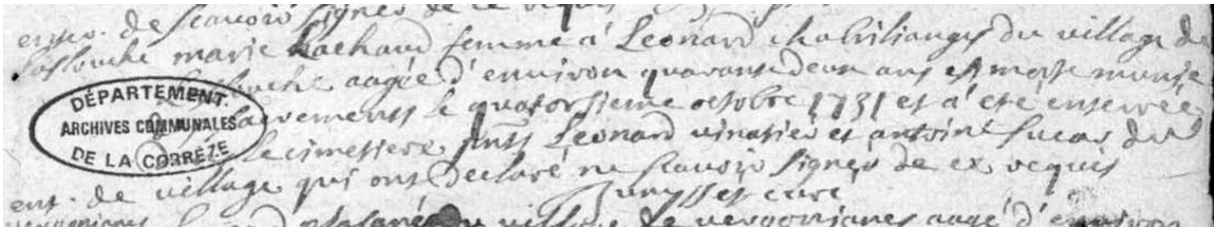

Sosa 542
MOURY Jean

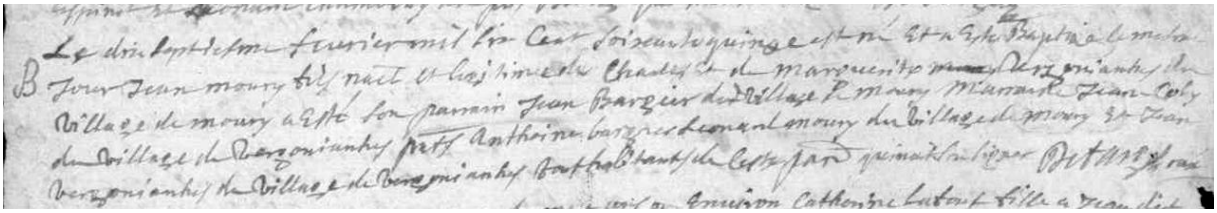

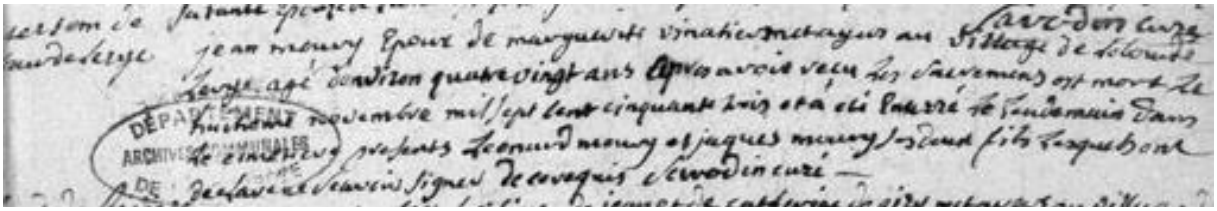

Sosa 542-543
MOURY Jean-VINATIER Jeanne

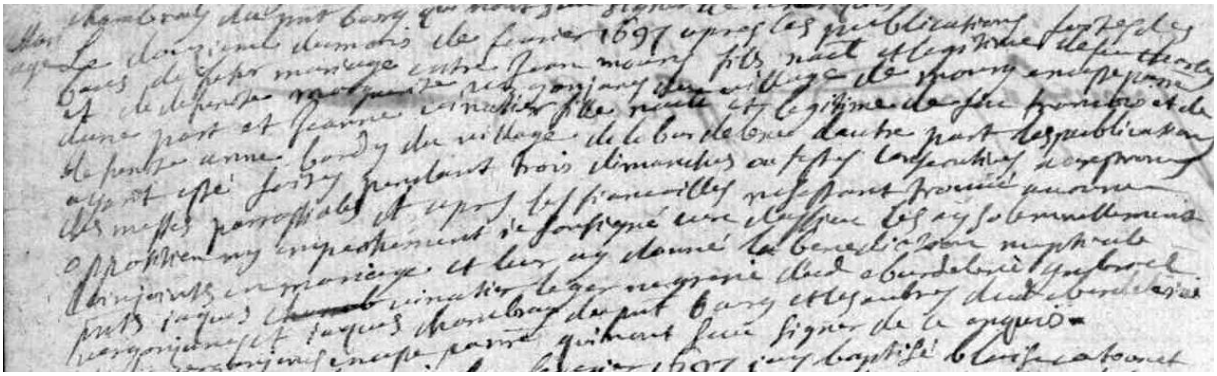

Sosa 543
VINATIER Jeanne

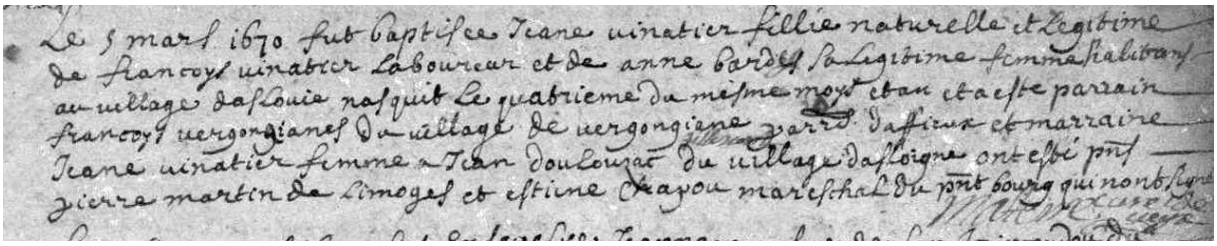

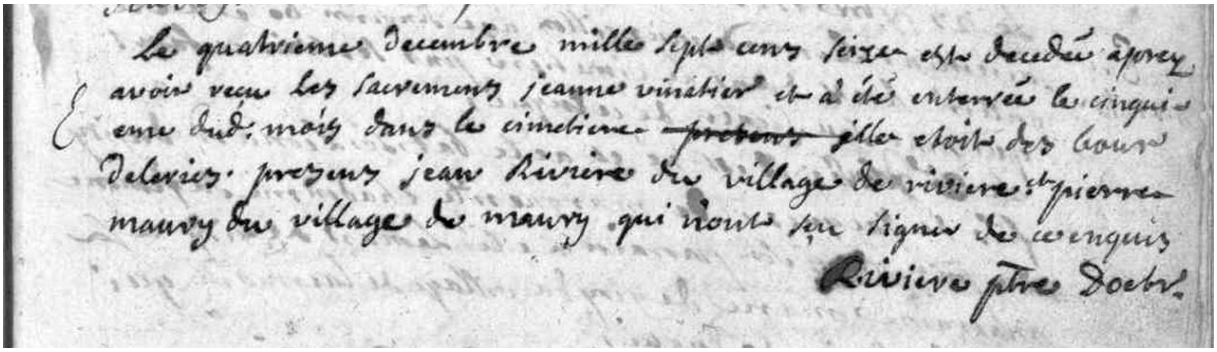

Sosa 544
DECHAUD Léonard

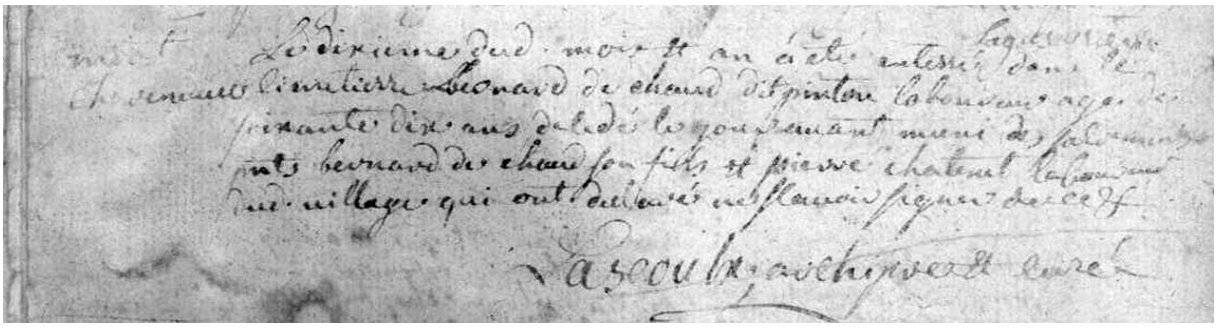

Sosa 544-545
DECHAUD Léonard-CHATENET Catherine

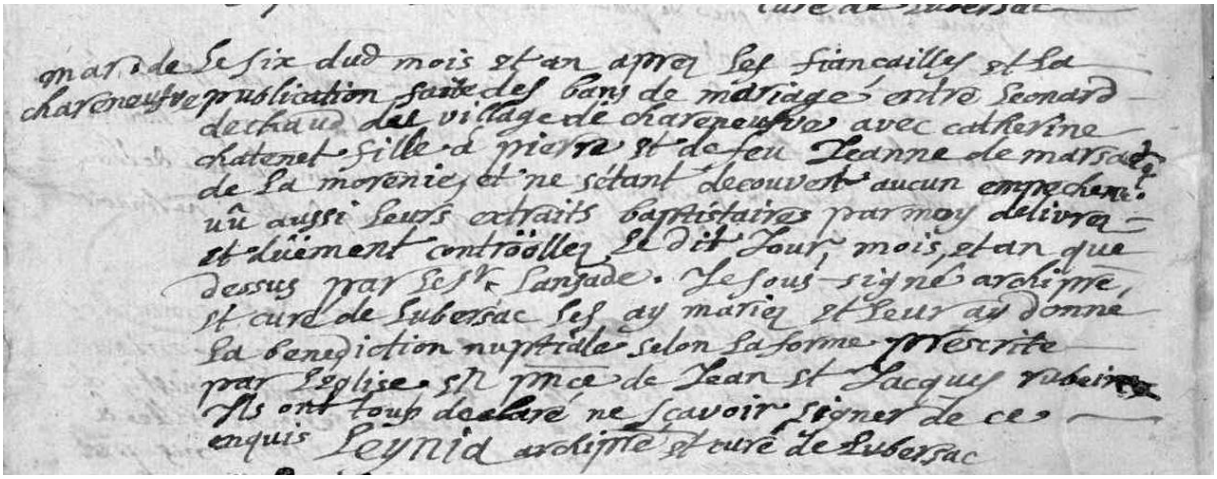

Sosa 545
CHATENET Catherine

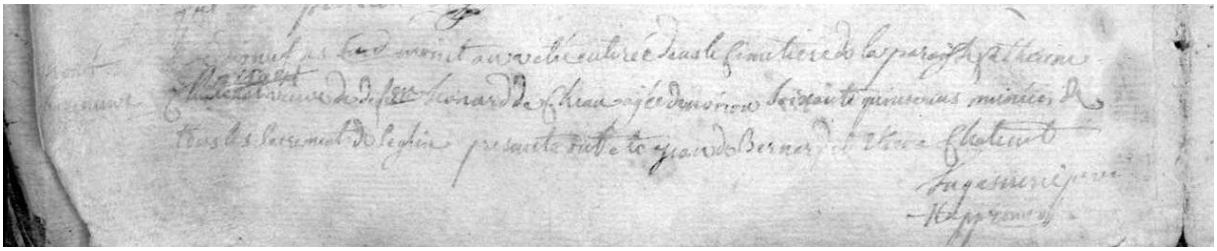

Sosa 546
CHATENET Pierre

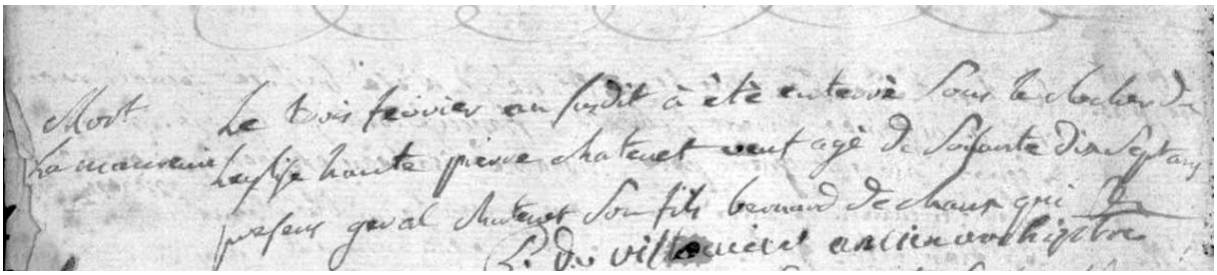

Sosa 546-547
CHATENET Pierre-de BARDOU Marie

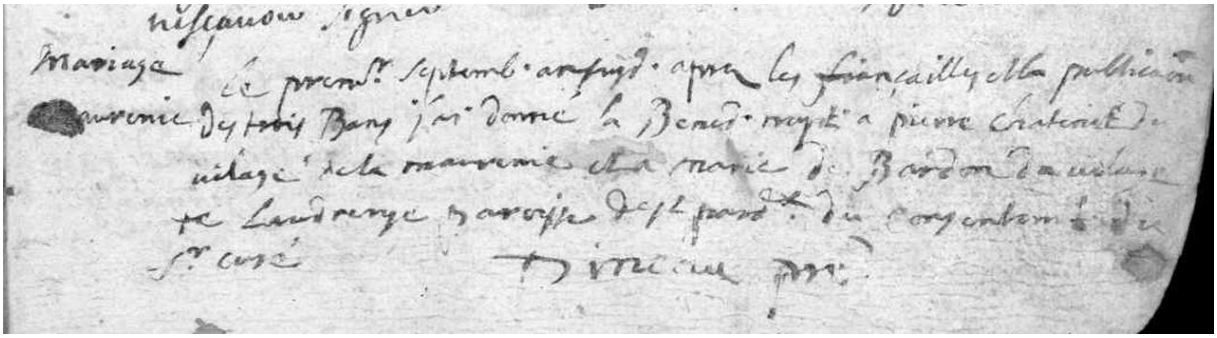

Sosa 547
de BARDOU Marie

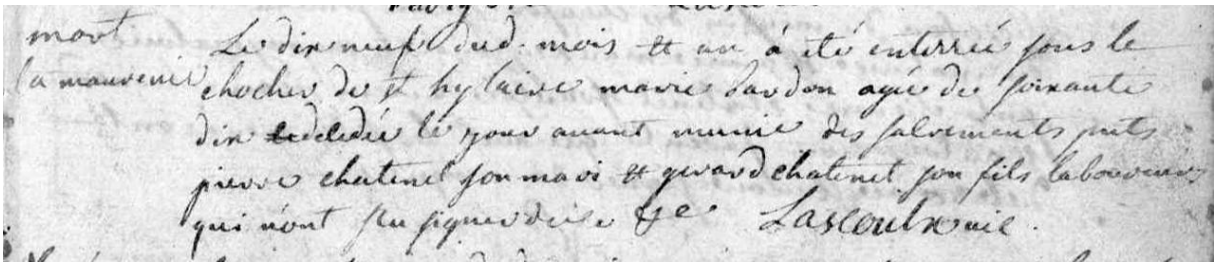

Sosa 560
FRANGNE Jacques

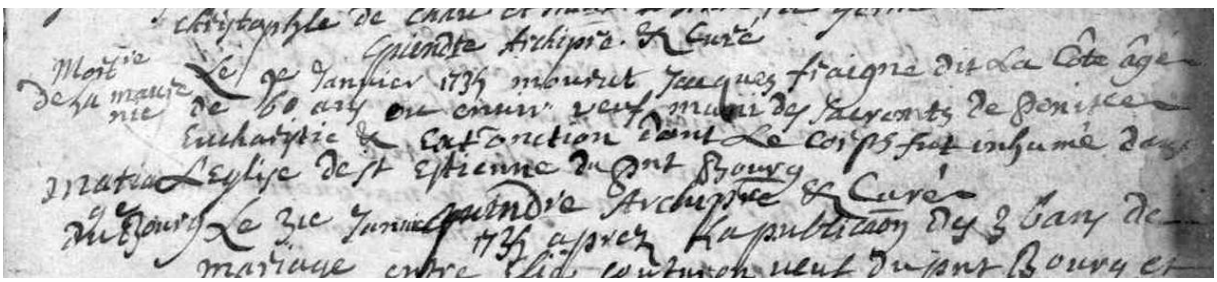

Sosa 562
RENAUDIE Antoine

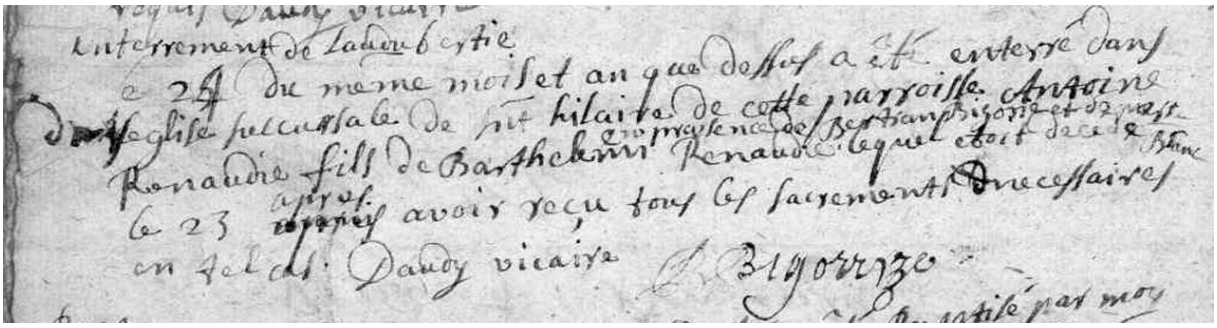

Sosa 562-563
RENAUDIE Antoine-FAYOLLE Jeanne

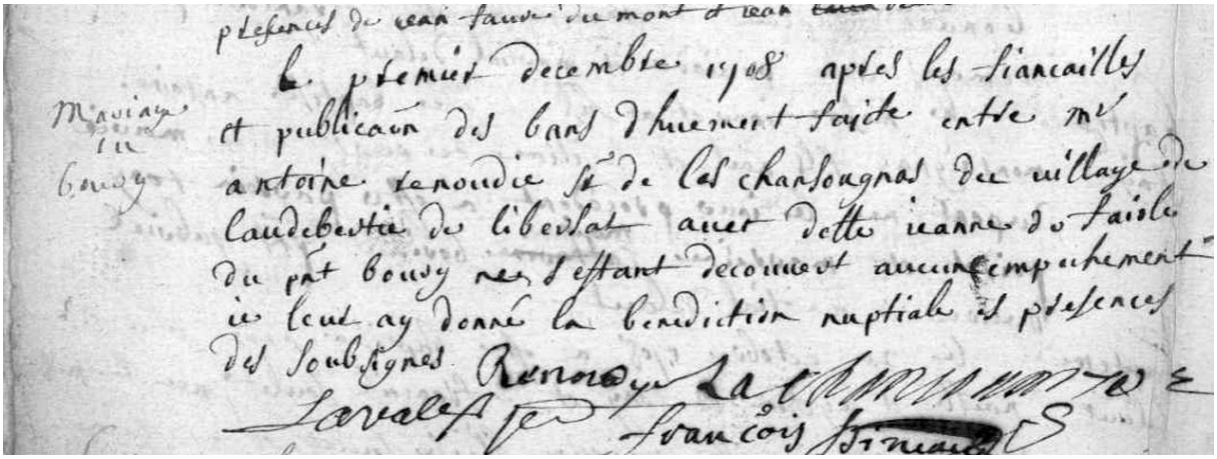

Sosa 563
FAYOLLE Jeanne

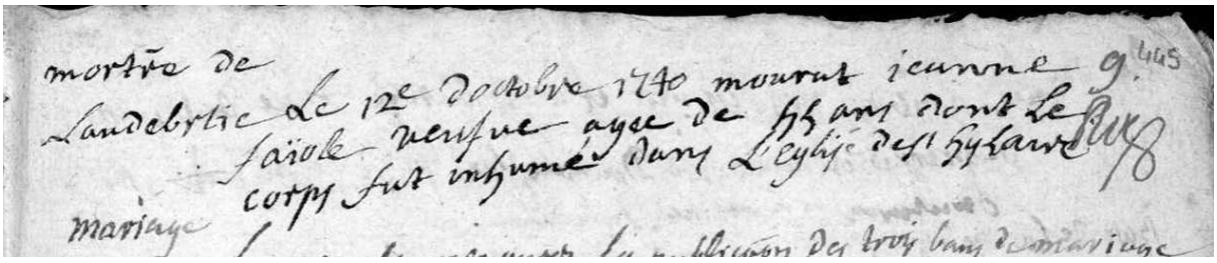

Sosa 566
BOURBOULOU Jean

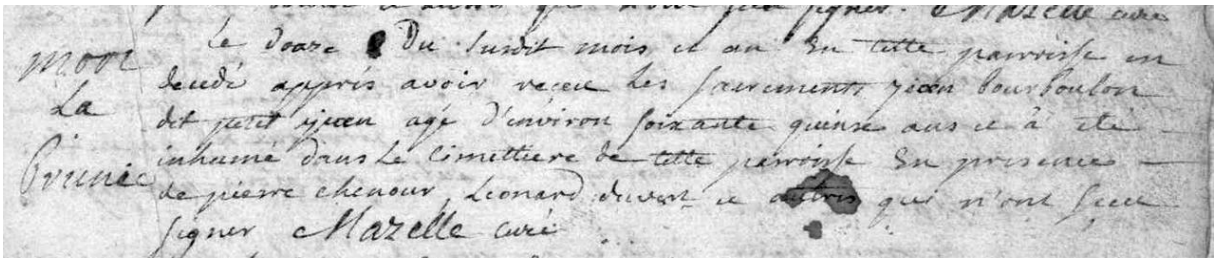

Sosa 567
CHAPOULOU Jeanne

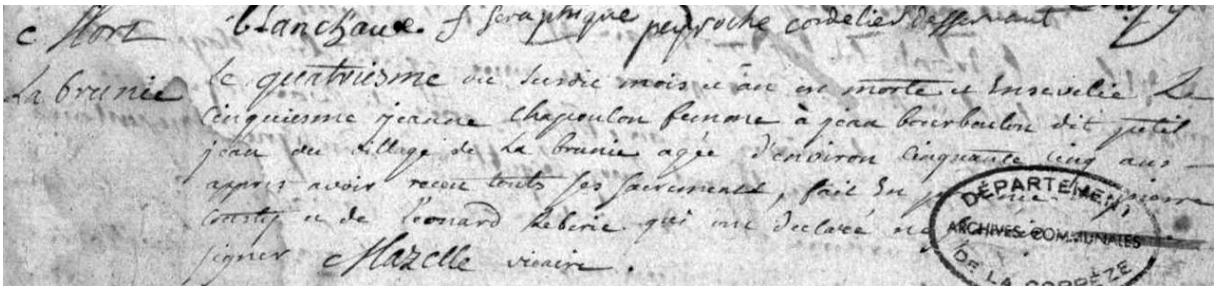

Sosa 568
LOUVIER Guy

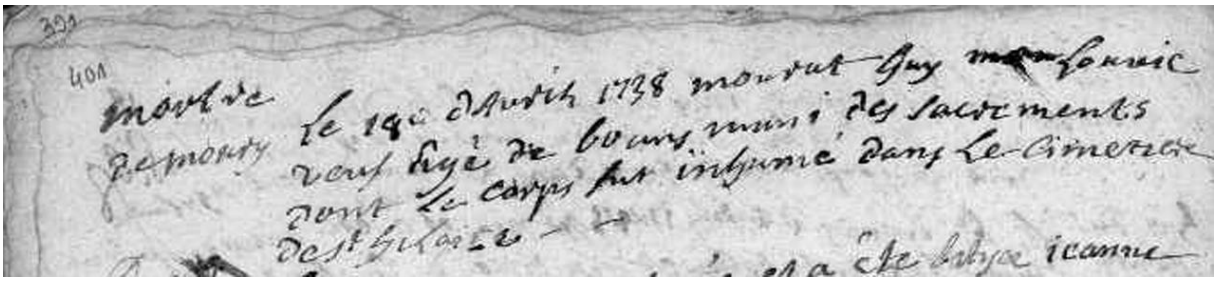

Sosa 569
DEBERNARD Marguerite

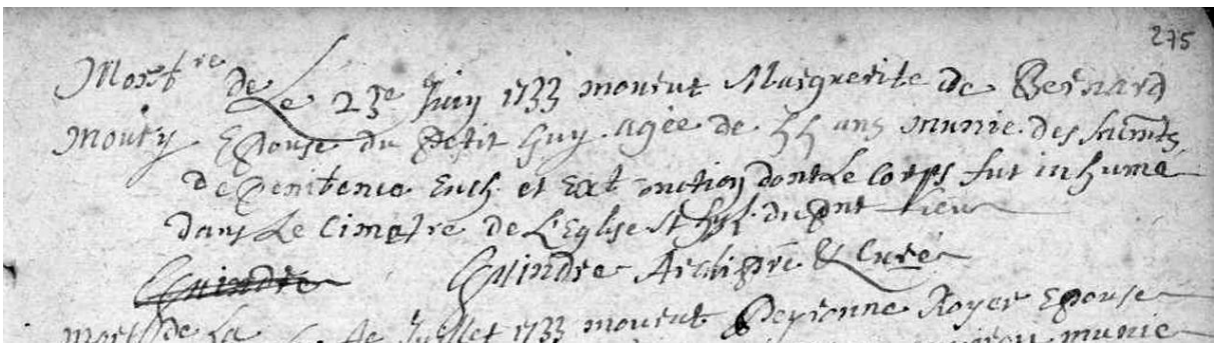

Sosa 570
CUBERTAFOND Jean

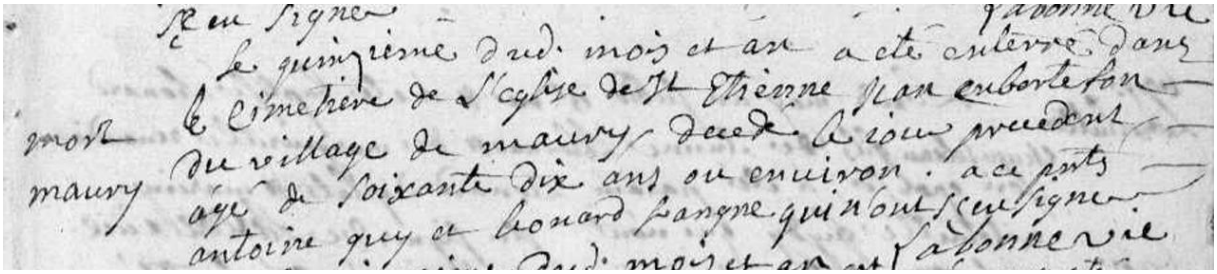

Sosa 571
BOISSE Françoise

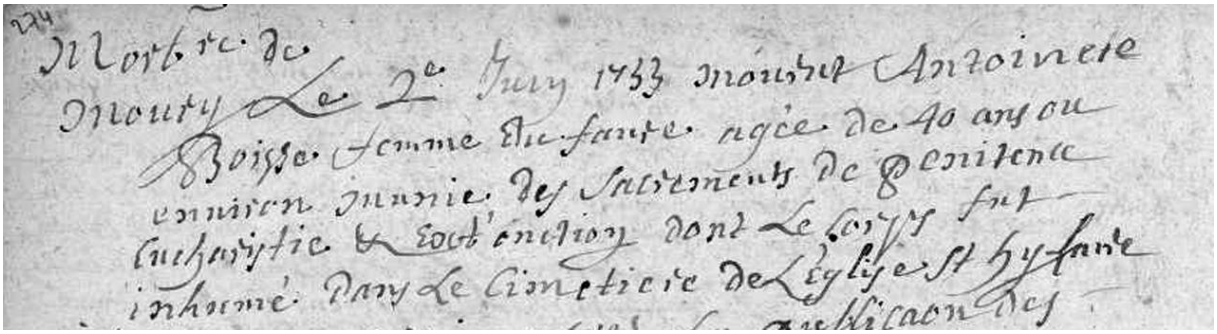

Sosa 572
BOISSERIE Jean

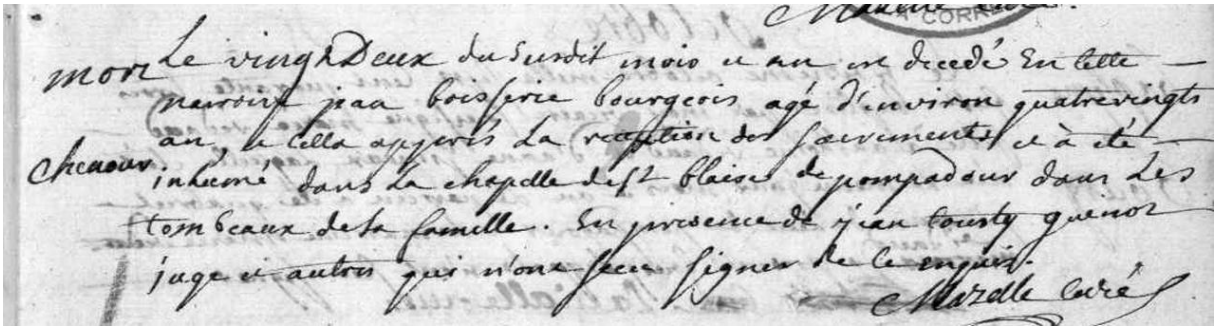

Sosa 604
SARRE Pierre

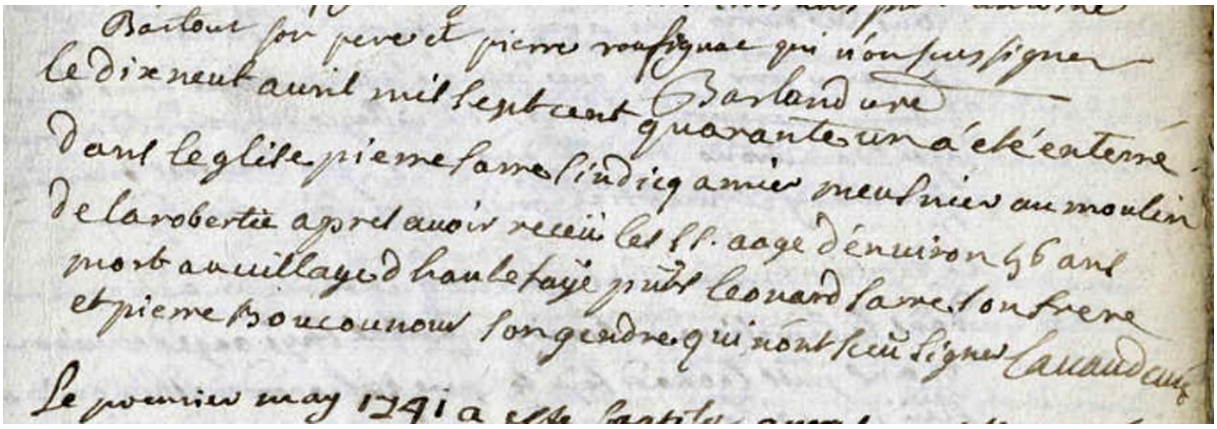

Sosa 604-605
SARRE Pierre-YZER Catherine

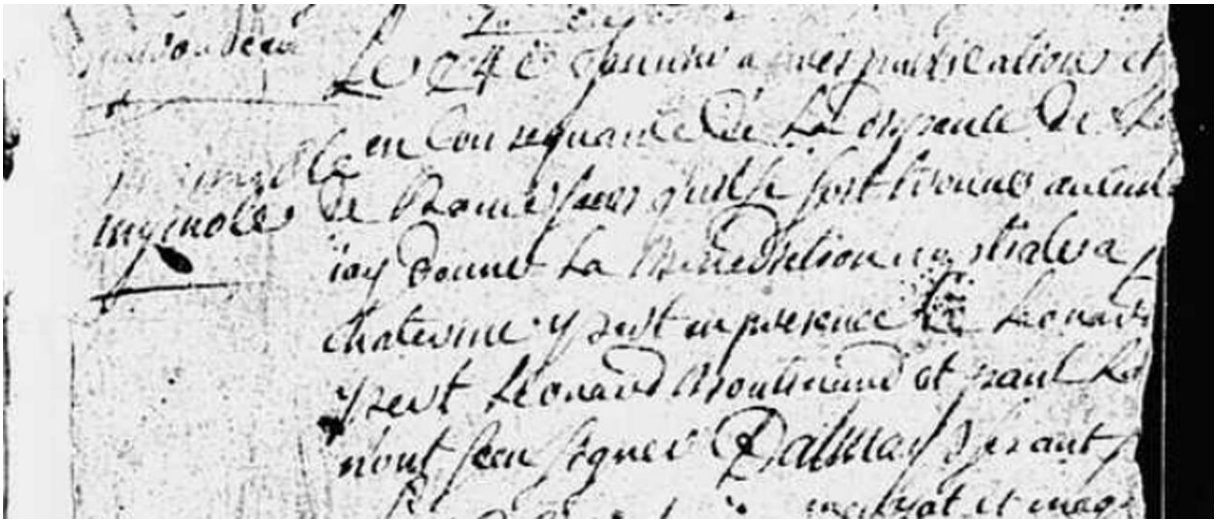

Sosa 606
MERIGOU Jean

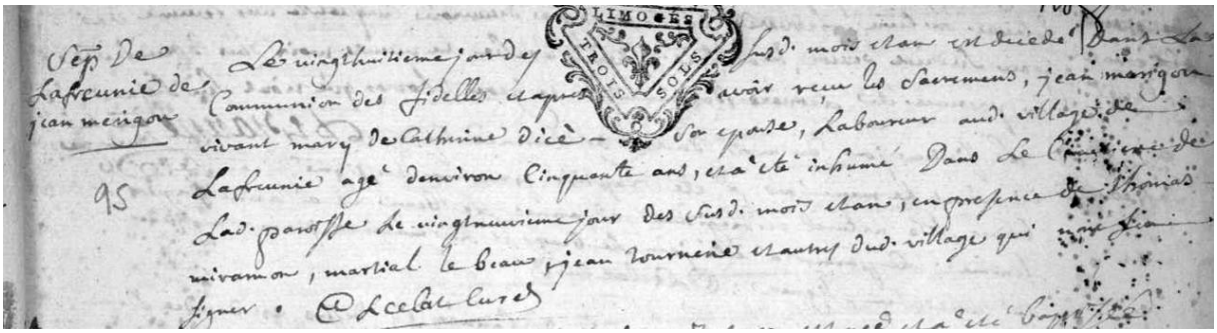

Sosa 620
DELORT Louis

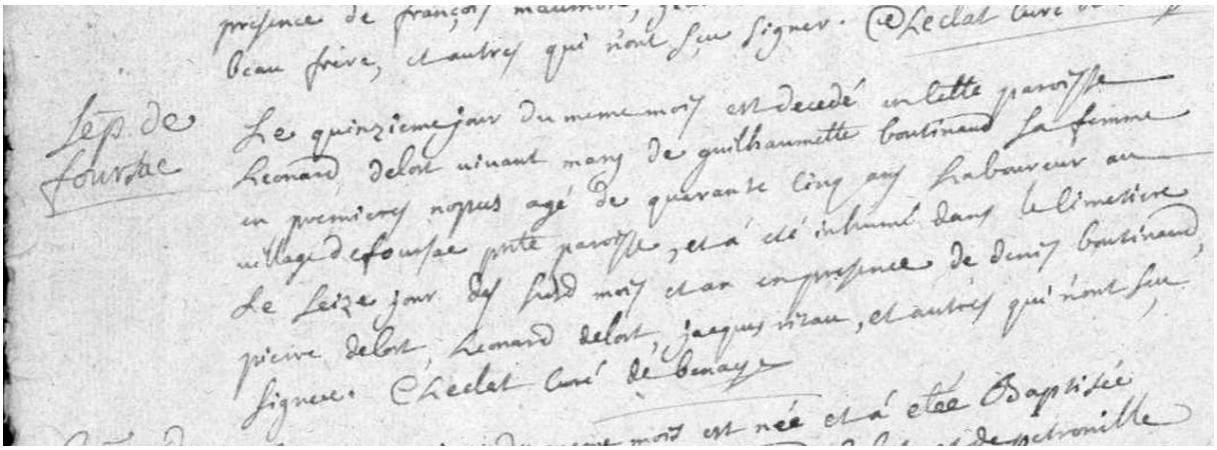

Sosa 621
BOUTINAUD Guillaumette

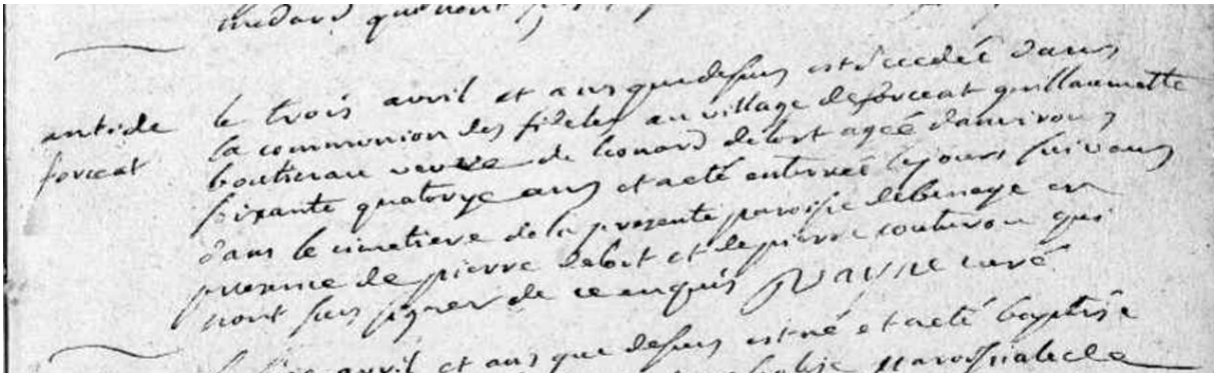

Sosa 640-641
BISSOL Pierre-CHAMBOUX Catherine

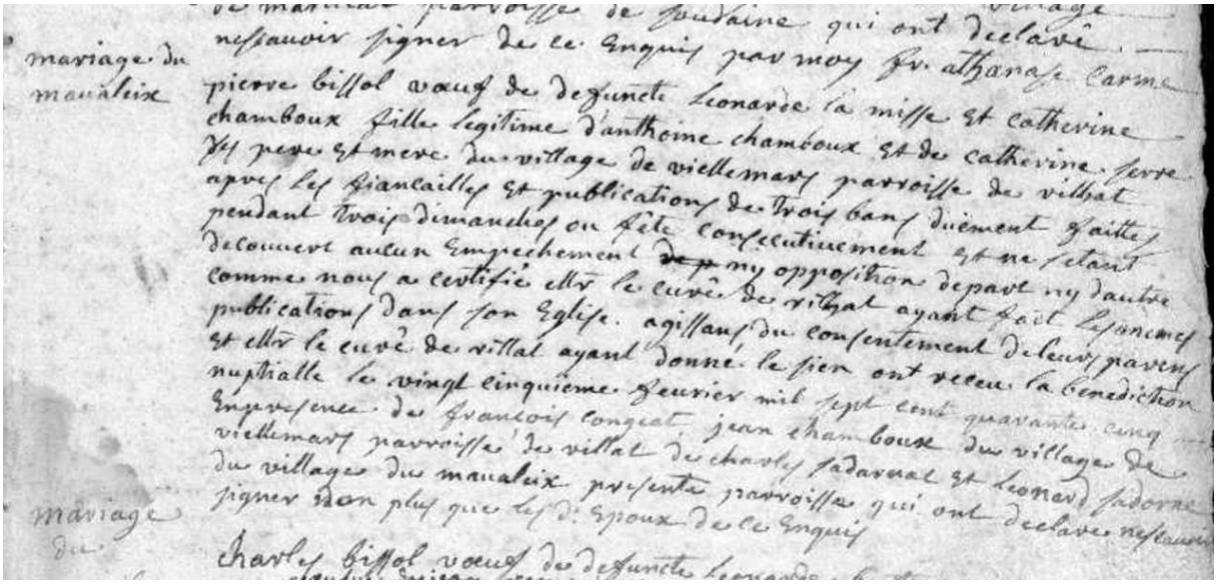

Sosa 642
MAZEAUD Estienne

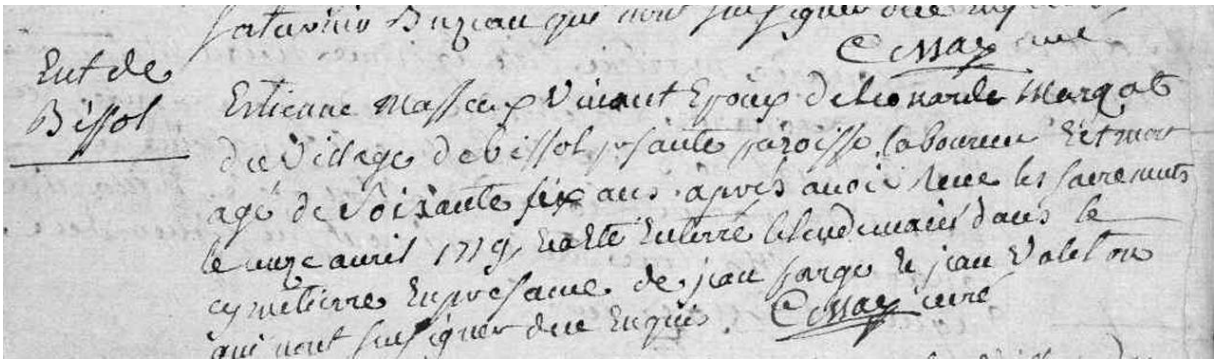

Sosa 642-643
MAZEAUD Estienne-MARZAT Léonarde

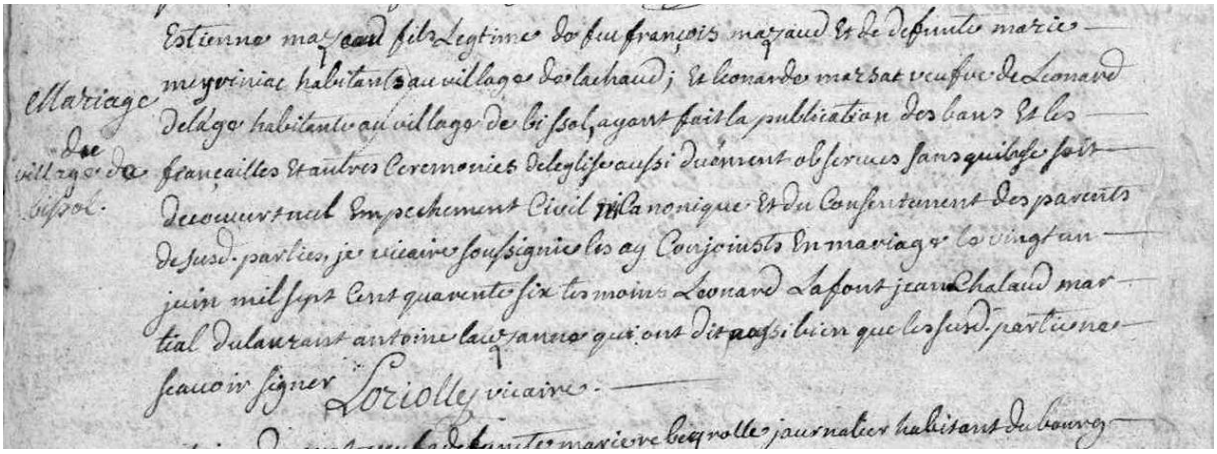

Sosa 644-645
LAGARDE François-GUILLOU Léonarde

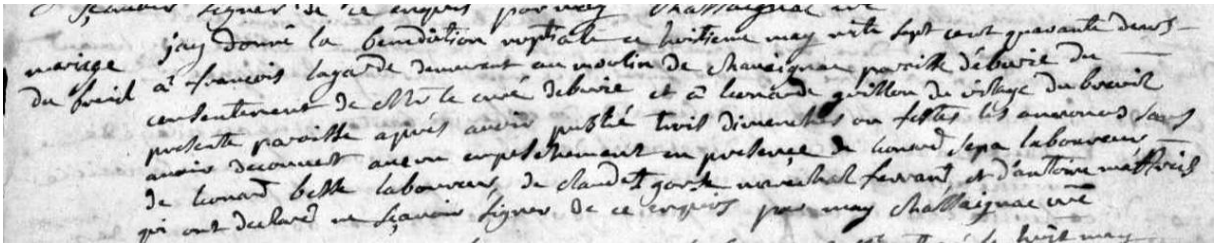

Sosa 645
GUILLOU Léonarde

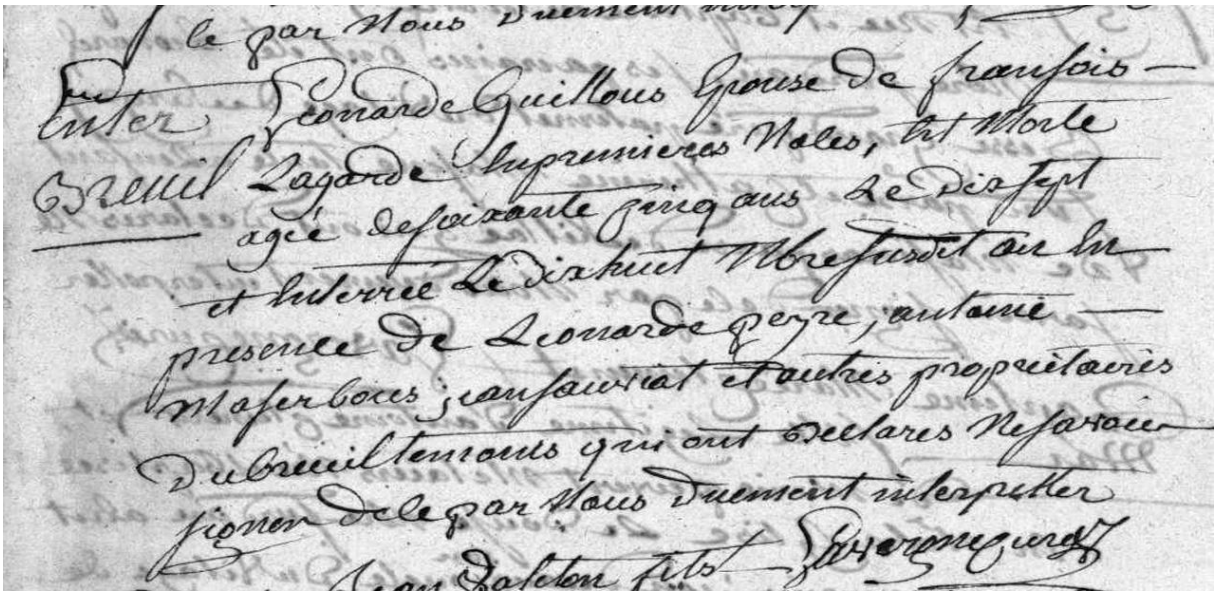

Sosa 646
BOUDET Jacques

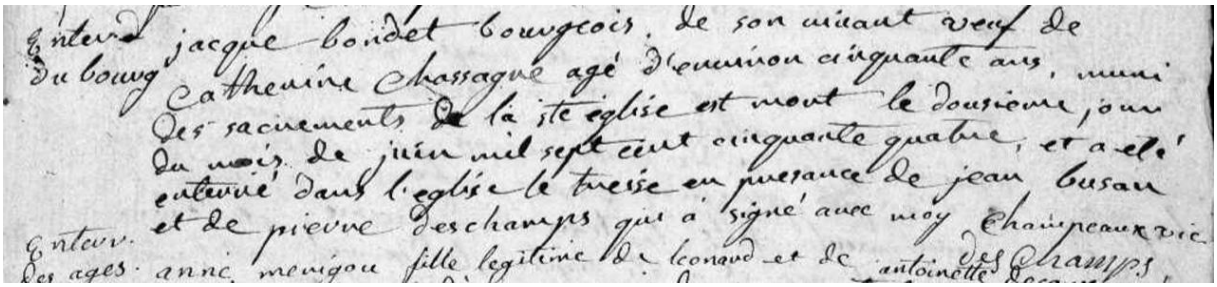

Sosa 647
CHASSAGNE Catherine

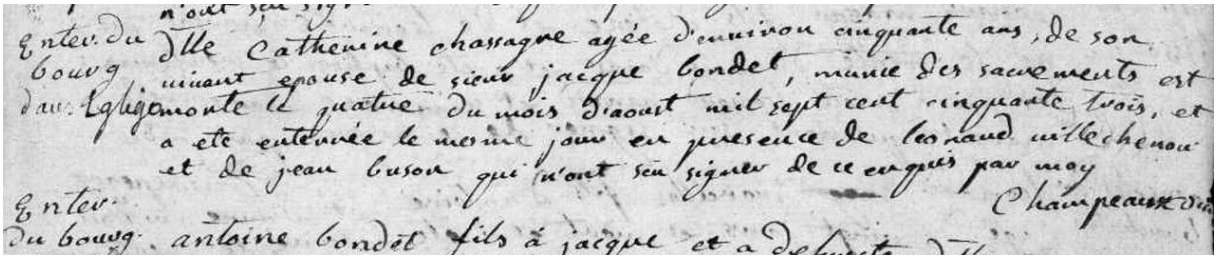

Sosa 652
TEYSSIER Louis

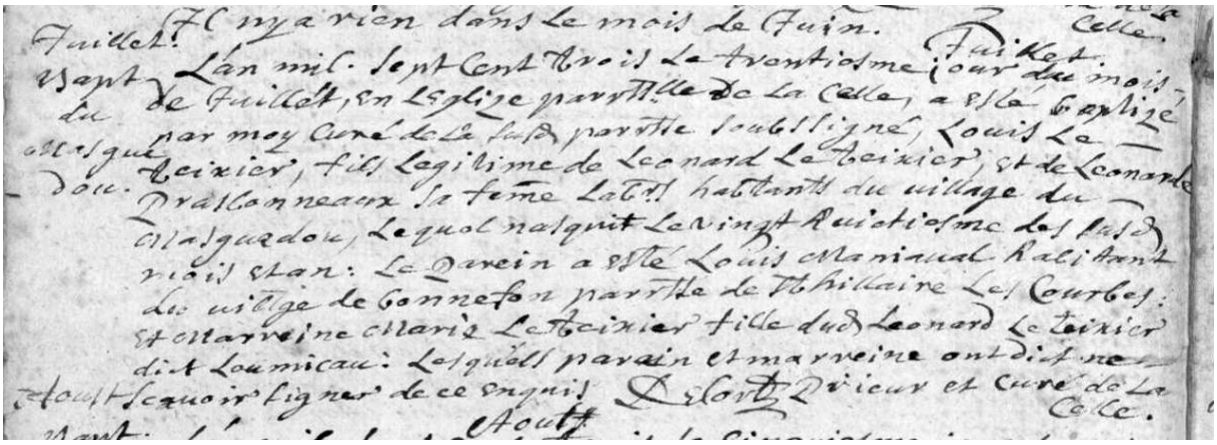

Sosa 652-653
TEYSSIER Louis-ROUMINIERAS Jeanne

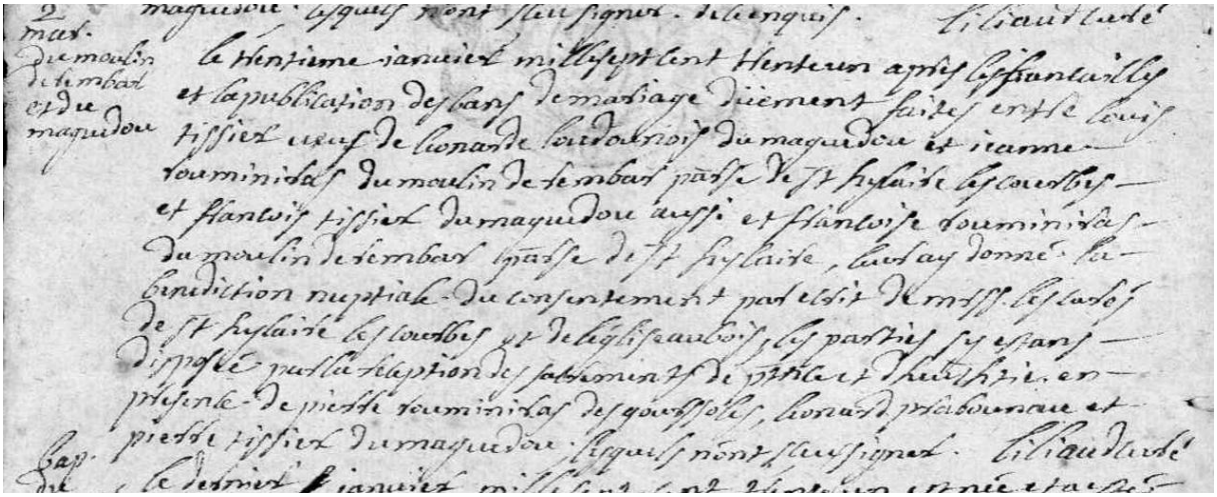

Sosa 653
ROUMINIERAS Jeanne

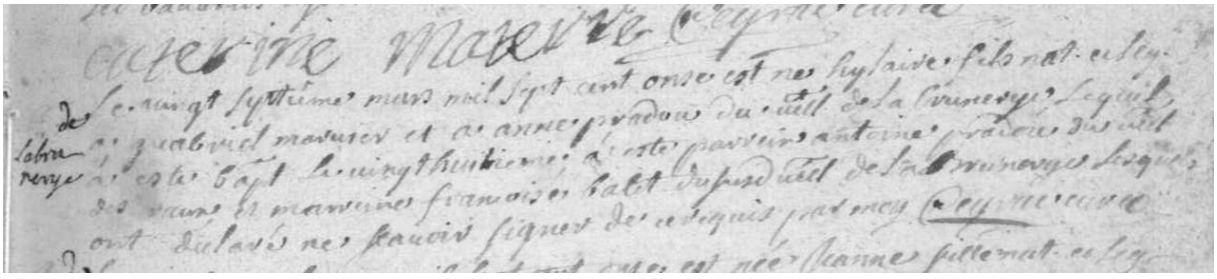

Sosa 654
GIOUX Léonard

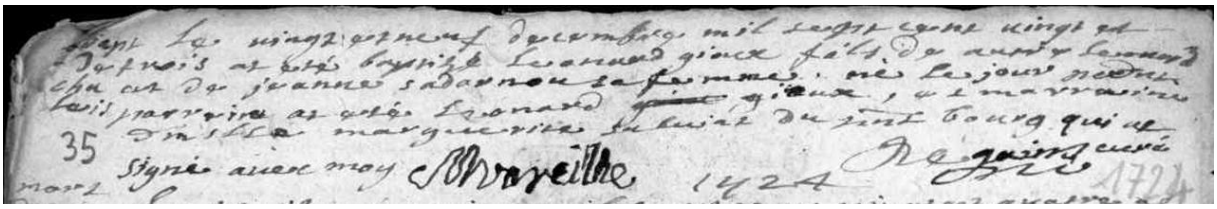

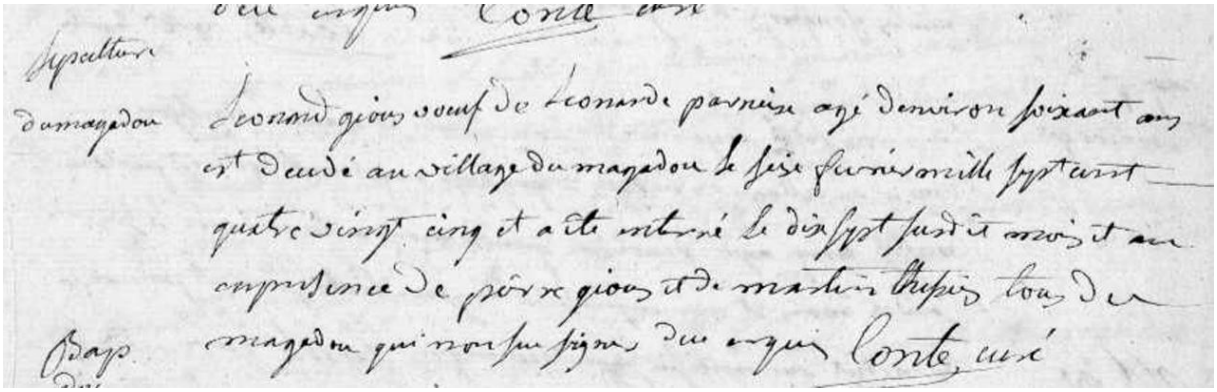

Sosa 654-655
GIOUX Léonard-PARNEIX Léonarde

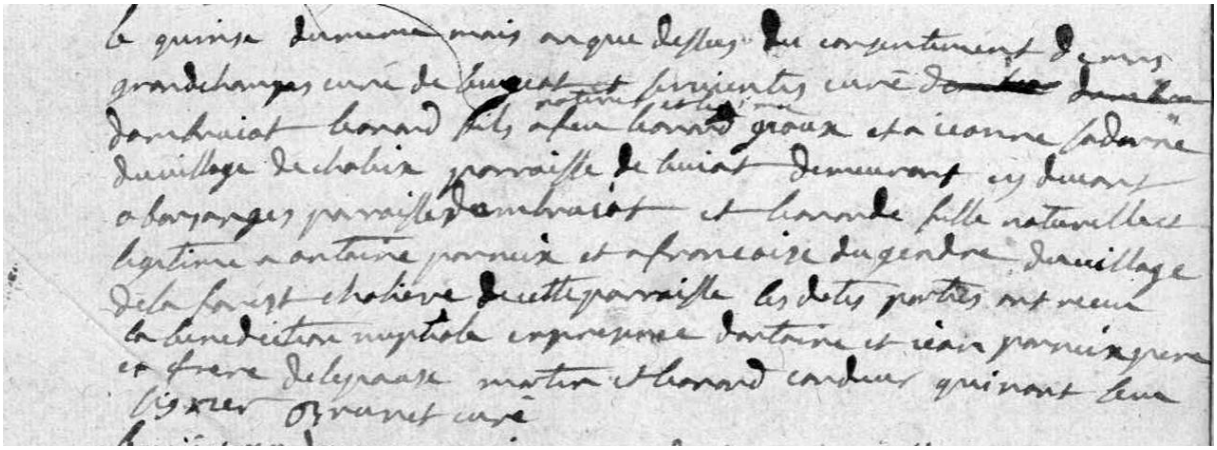

Sosa 655
PARNEIX Léonarde

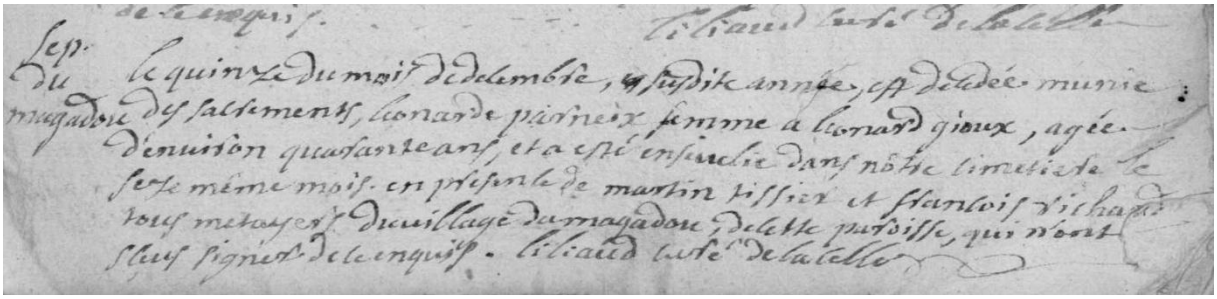

Sosa 656-657
GOURSEYROL Pierre-DU THEILLAUMAS Léonarde

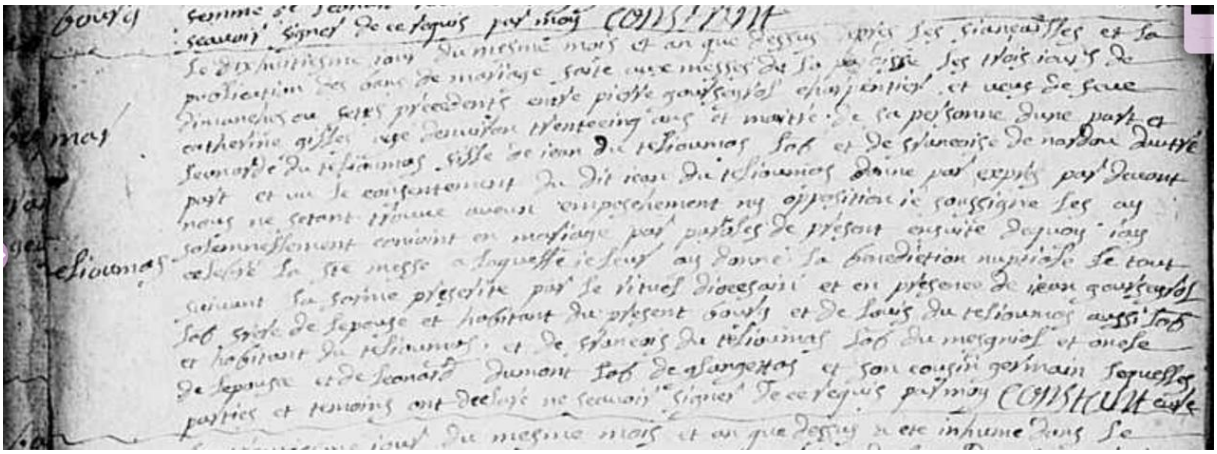

Sosa 658-659
ANDRIEU Jean-MERIGOU Catherine

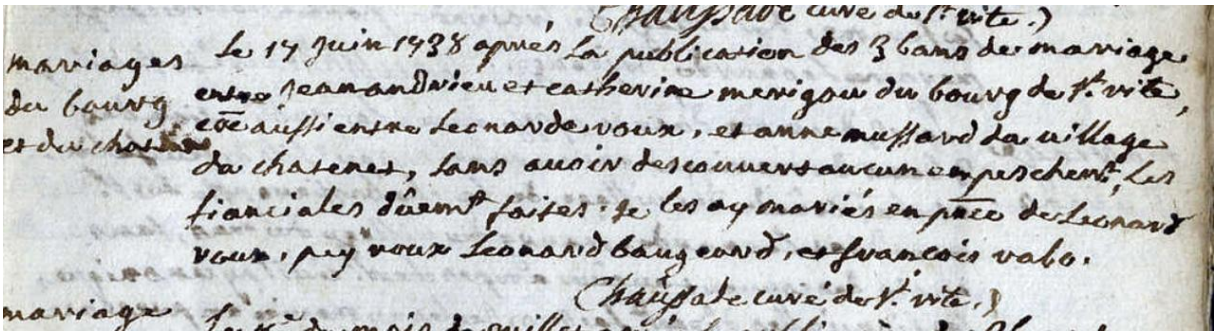

Sosa 664
MANAUD Léonard

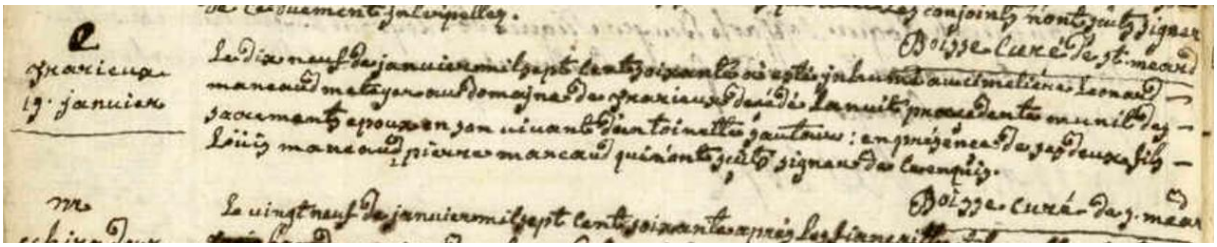

Sosa 664-665
MANAUD Léonard-de SAUTOUR Antoinette

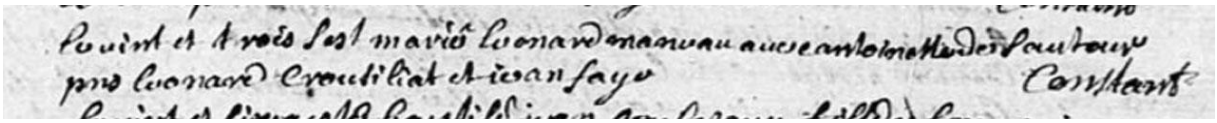

Sosa 666-667
HABEILLON Pierre-DENARDOU Anne

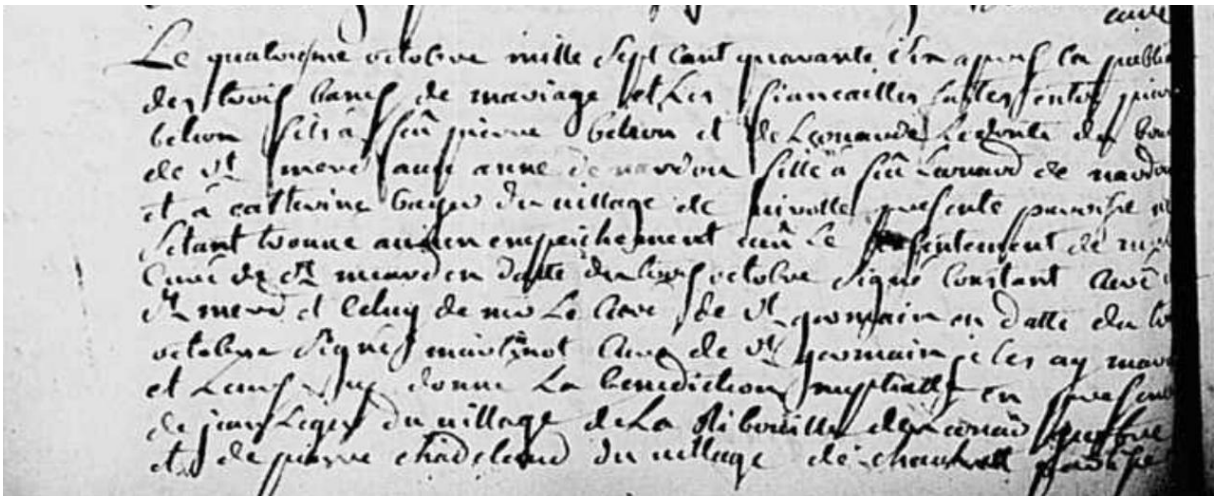

Sosa 668-669
FAYE Léonard-BRUEL Anne

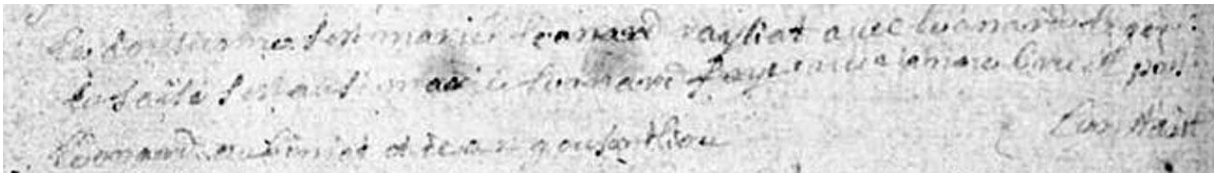

Sosa 669
BRUEL Anne

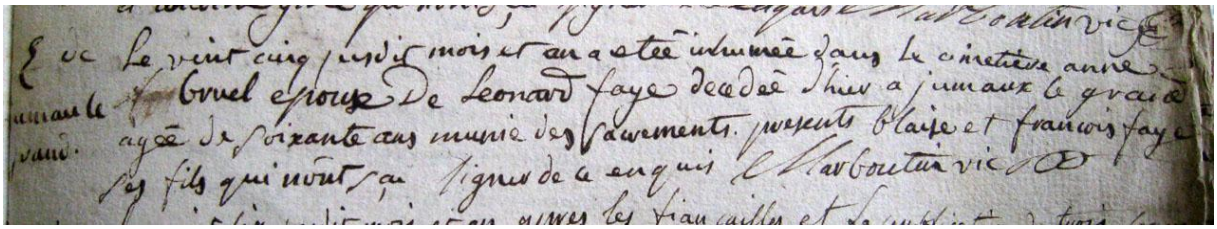

Sosa 670-671
JAUFFRE Jean-GOUMILLOU Léonarde

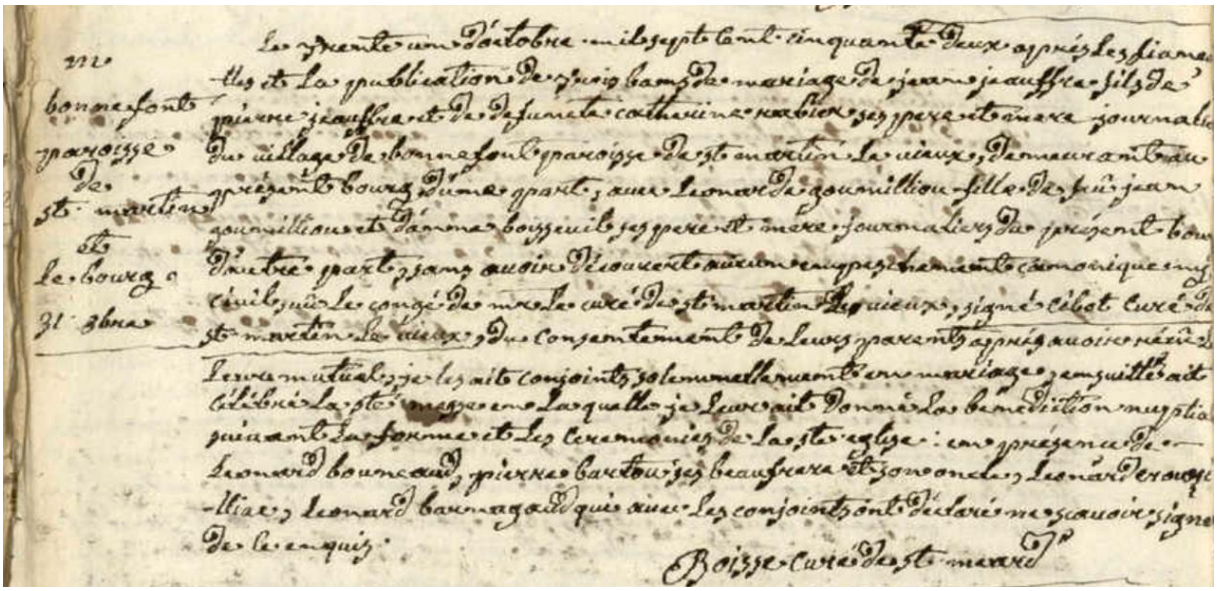

Sosa 672
FAURE Jean

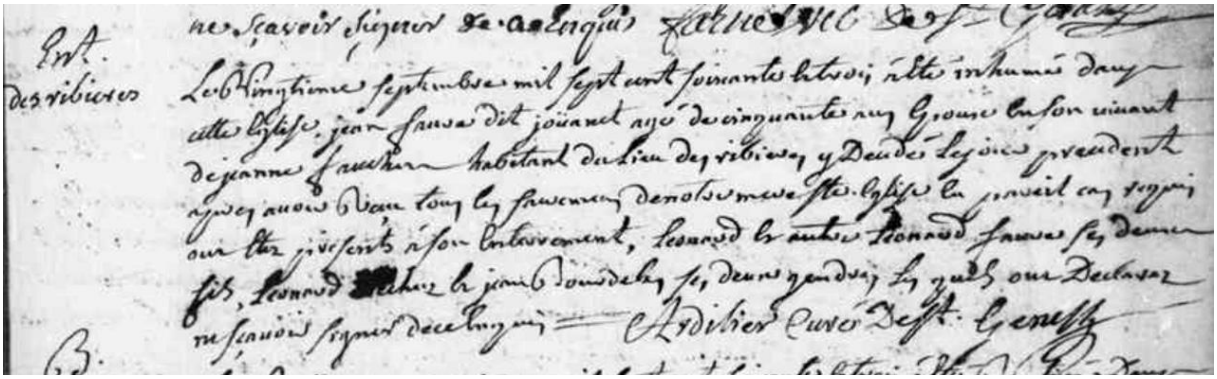

Sosa 673
FAUCHER Jeanne

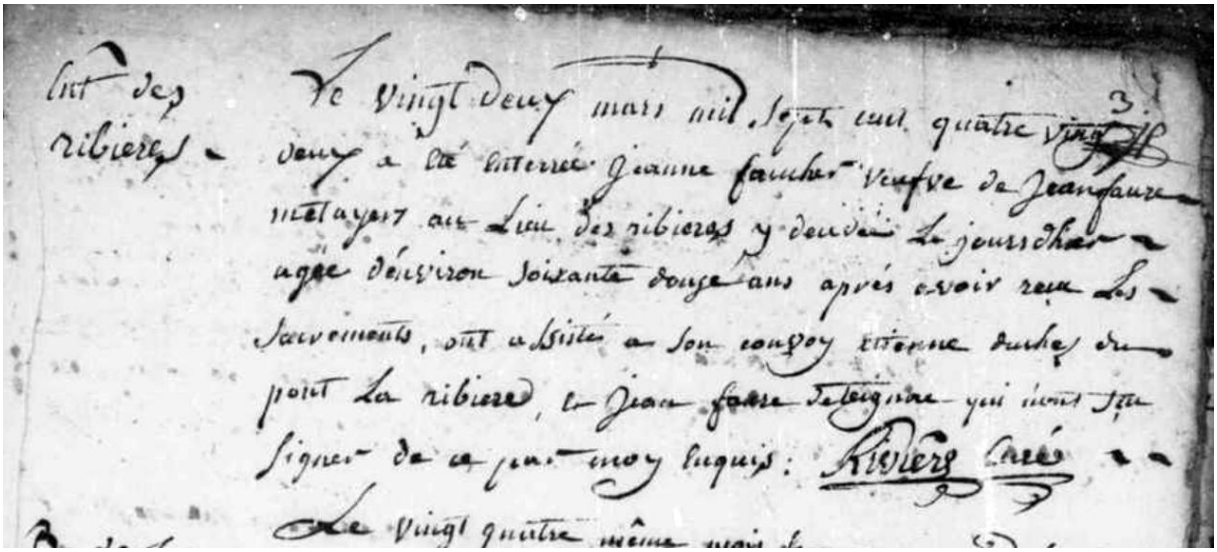

Sosa 676
BURELOU François

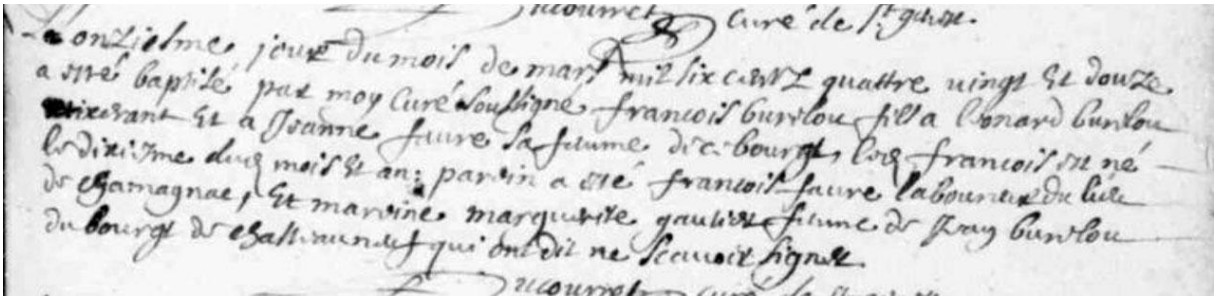

Sosa 677
DUBOIS Françoise

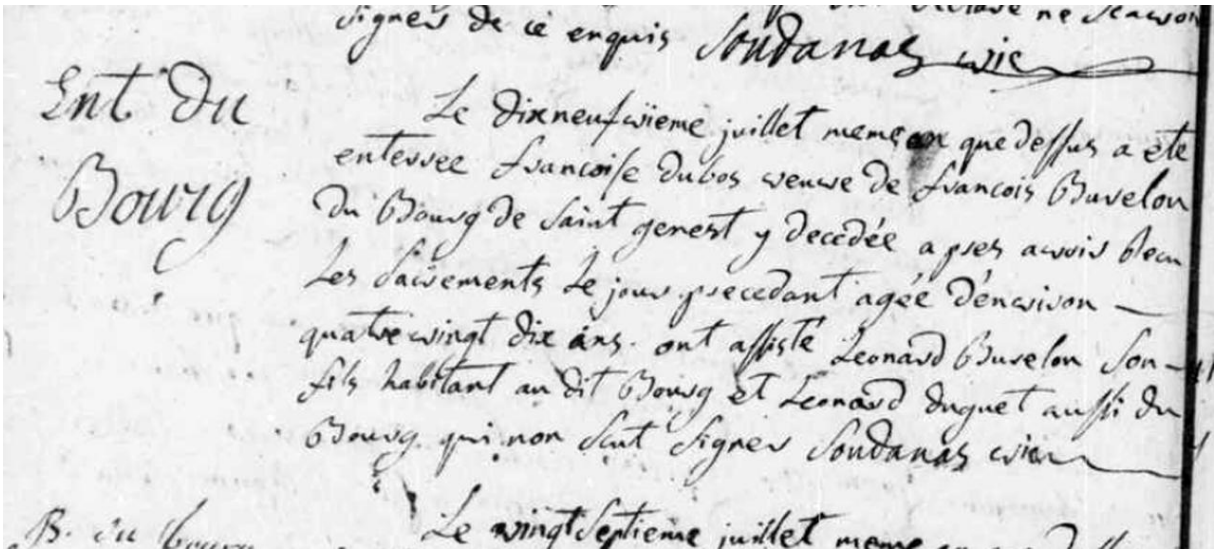

Sosa 680
BAUD Léonard



Sosa 680-681
BAUD Léonard-MOURET Jeanne

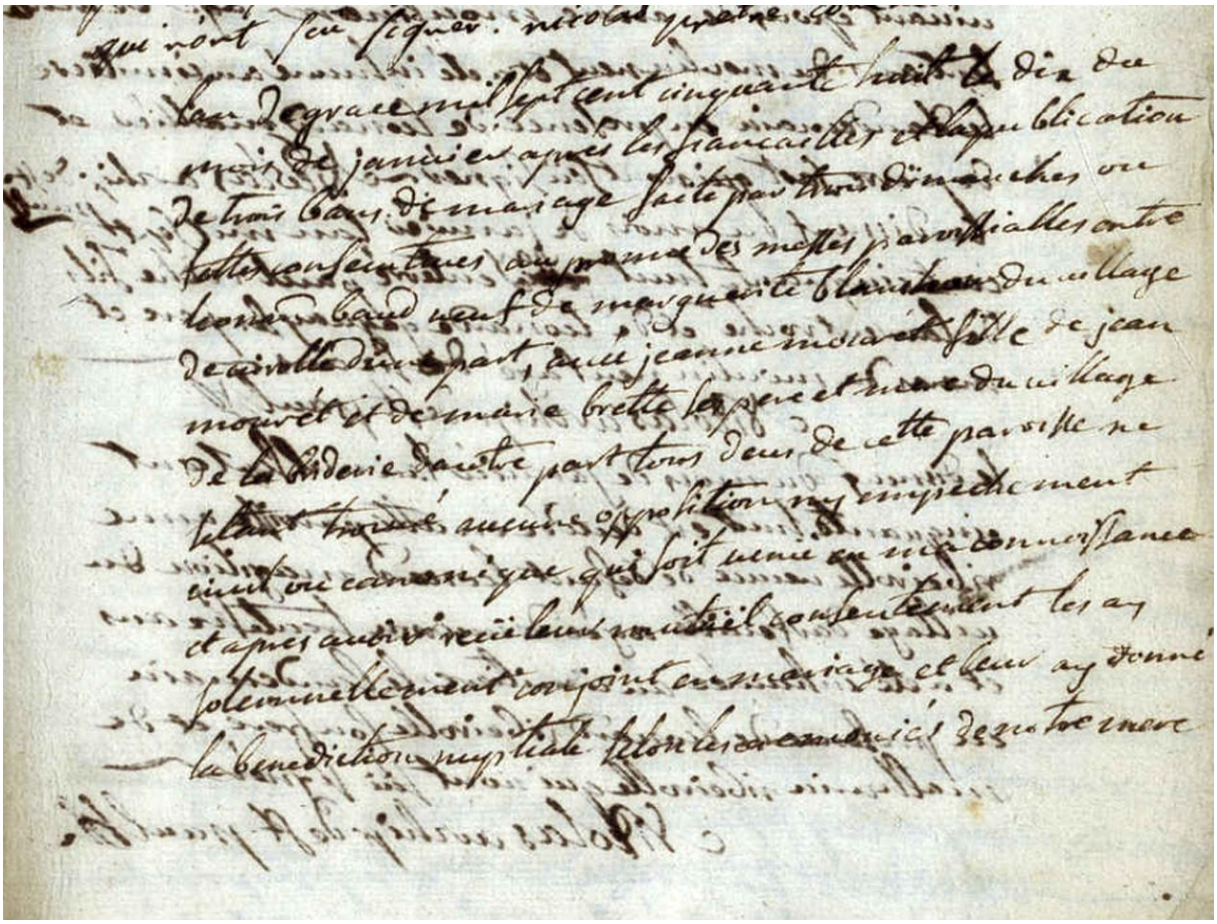

Sosa 681
MOURET Jeanne

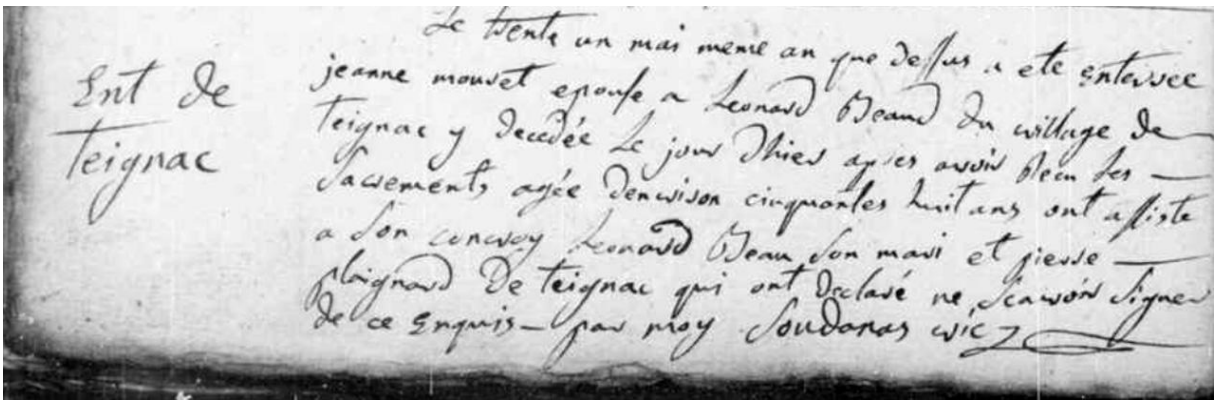

Sosa 682-683
ROUX Guillaume-CHABRELY Marie



Sosa 684
LEBLOIS Martial

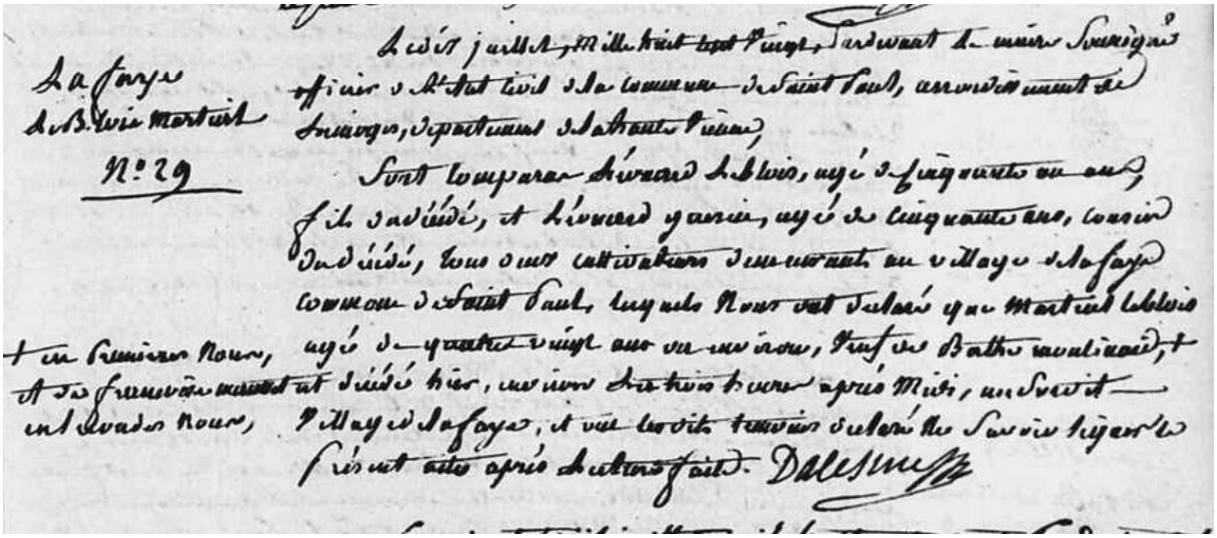

Sosa 684-685
LEBLOIS Martial-MOULINARD Berthe

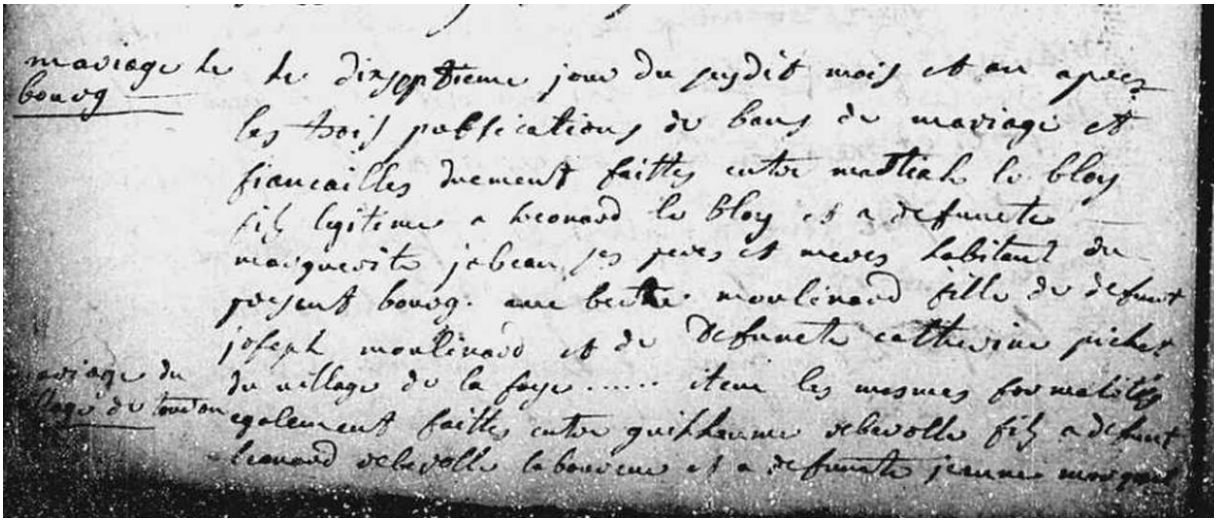

Sosa 685
MOULINARD Berthe

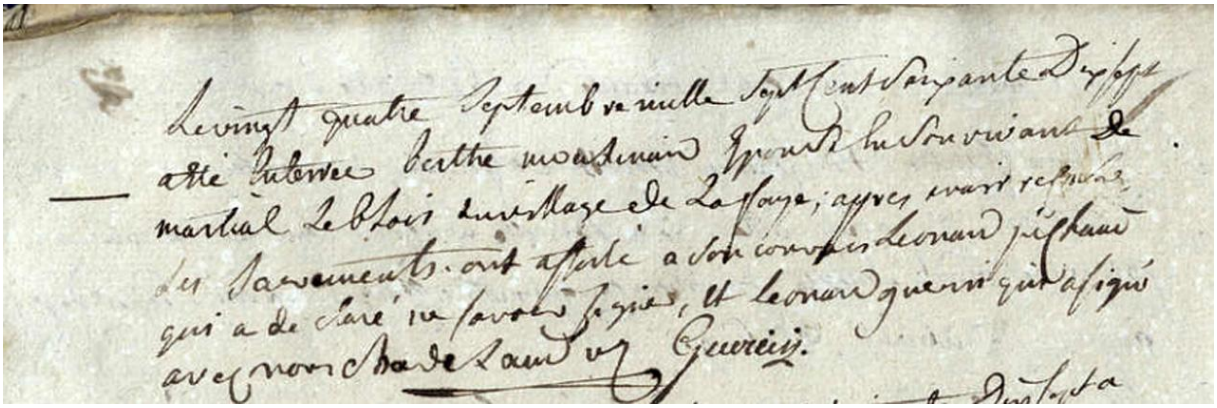

Sosa 686
BIDAUD Blaise

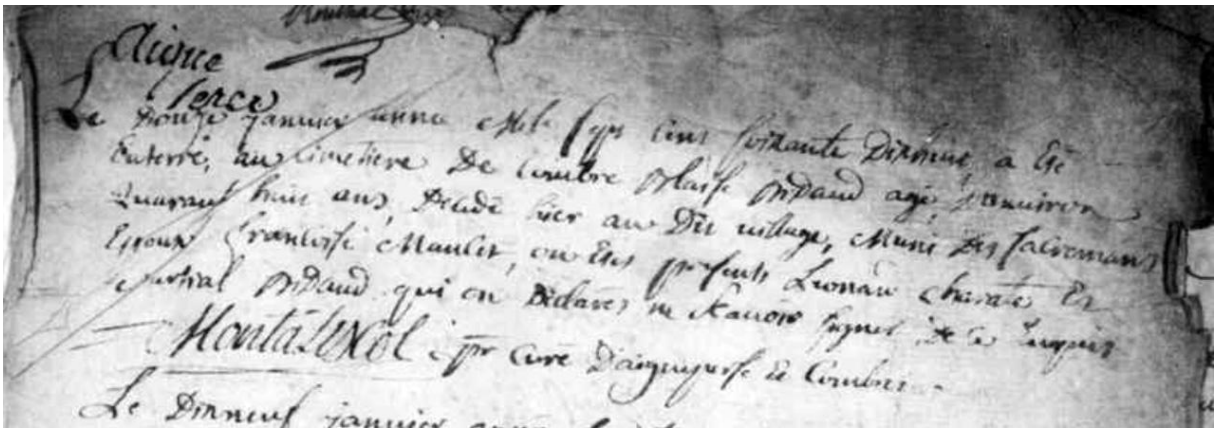

Sosa 687
MOUSSET Françoise

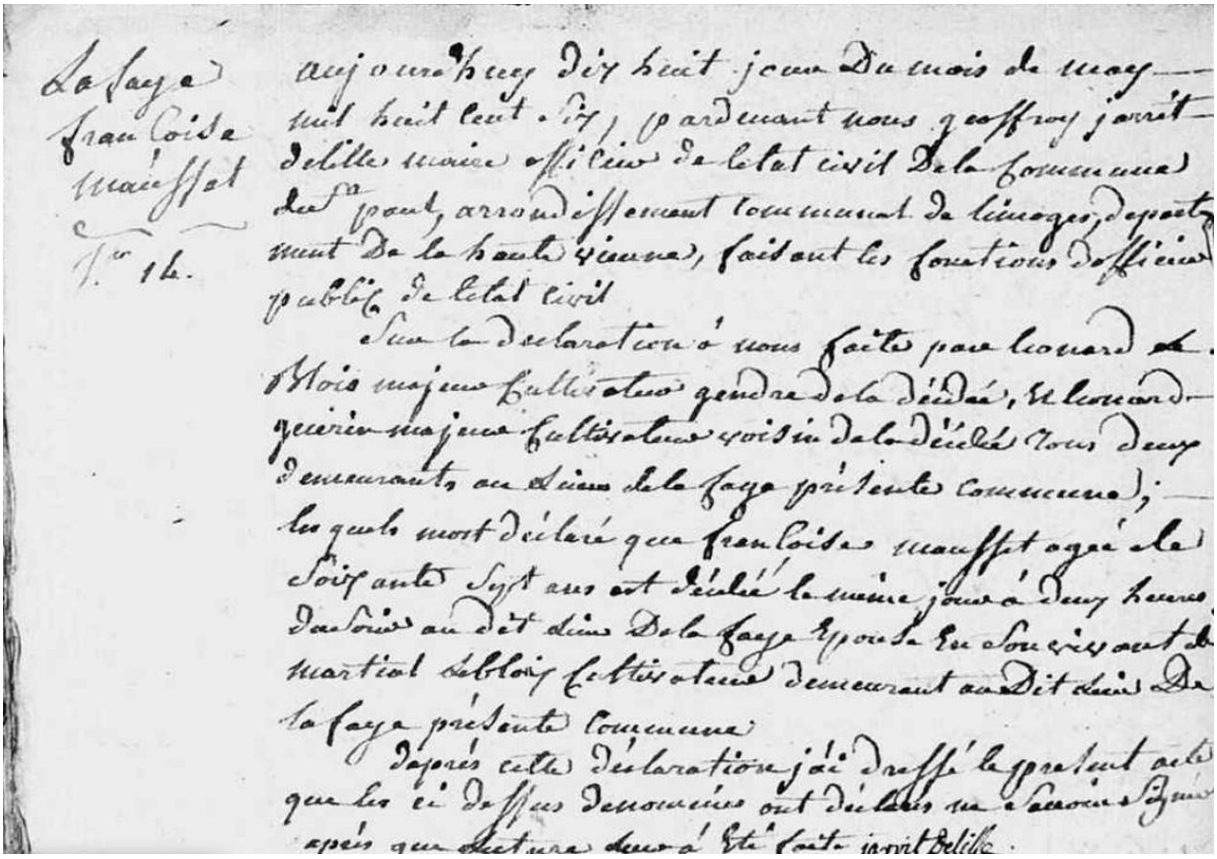

Sosa 688-689
FAYE Léonard-PENAUD Antoinette

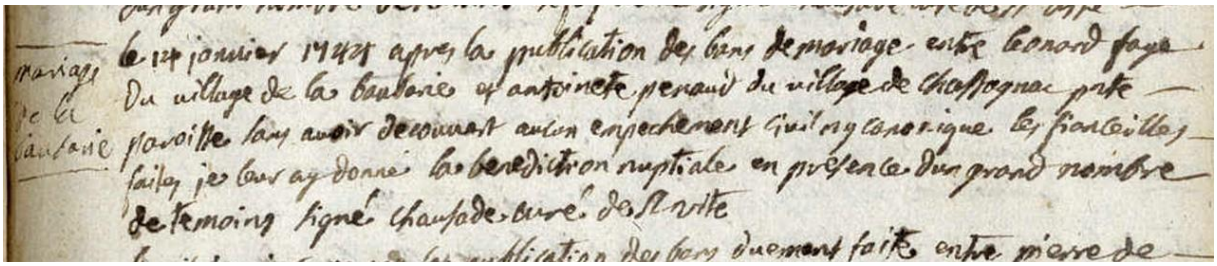

Sosa 690-691
RILIAT Pierre-BOISSEUIL Léonarde

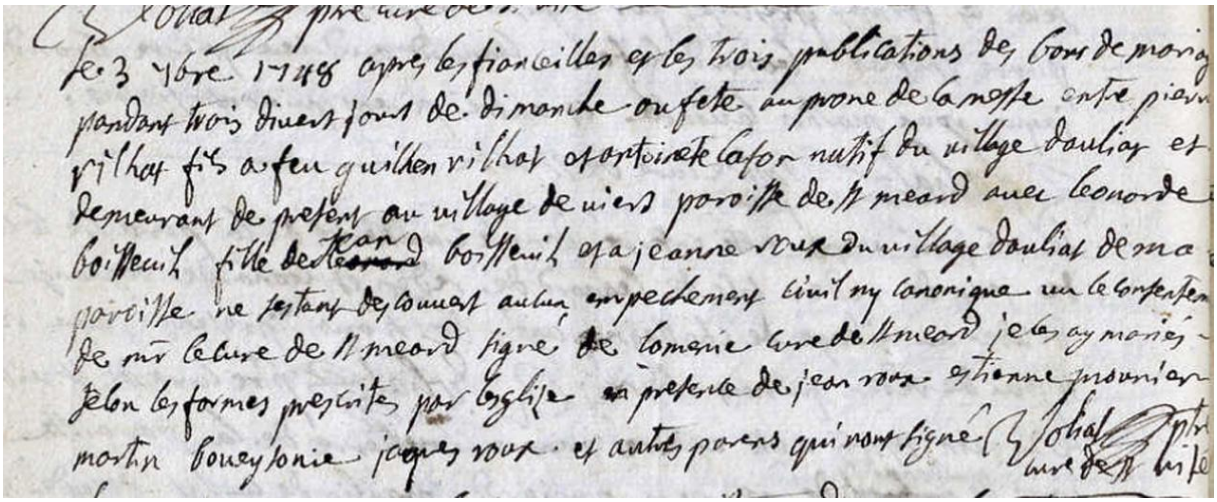

Sosa 692-693
HABEILLON Pierre-MADORE Françoise

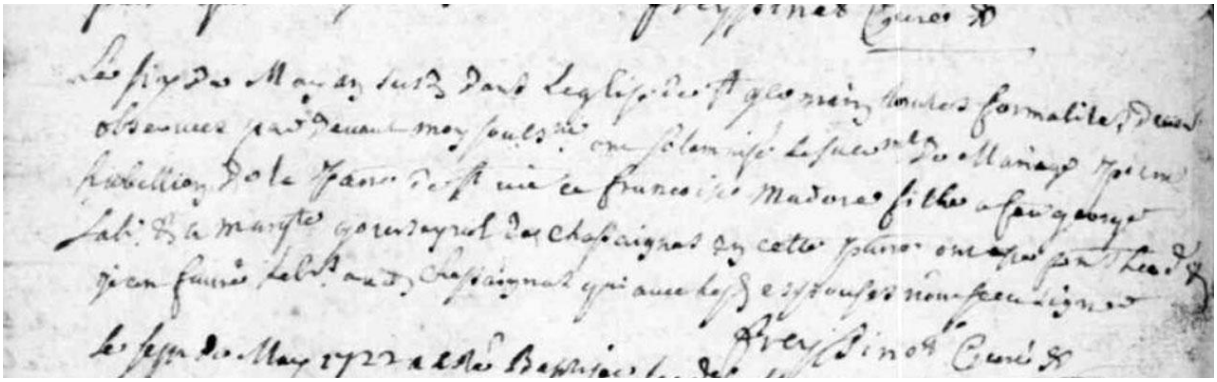

Sosa 694-695
VALADE Léonard-MOUNIER Anne

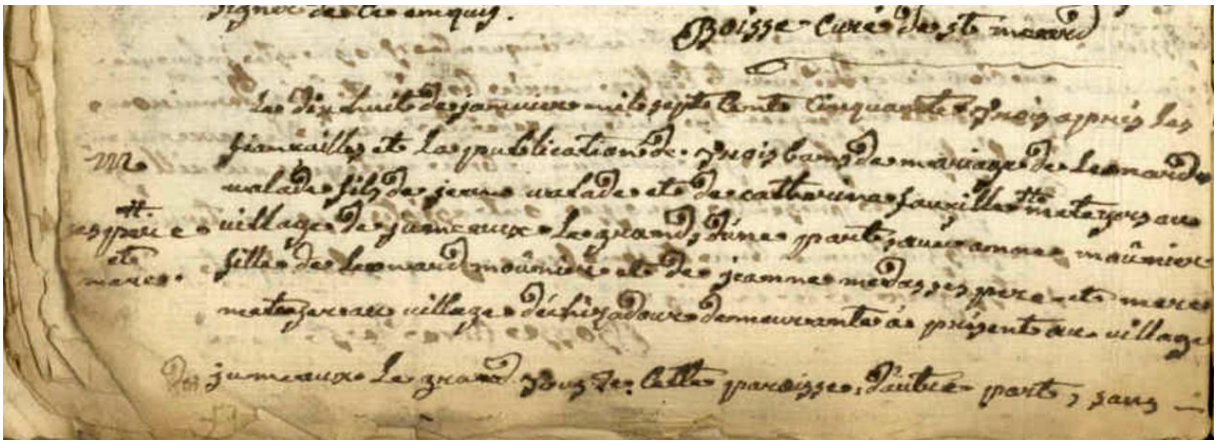

Sosa 696
DEBLOIS Martial

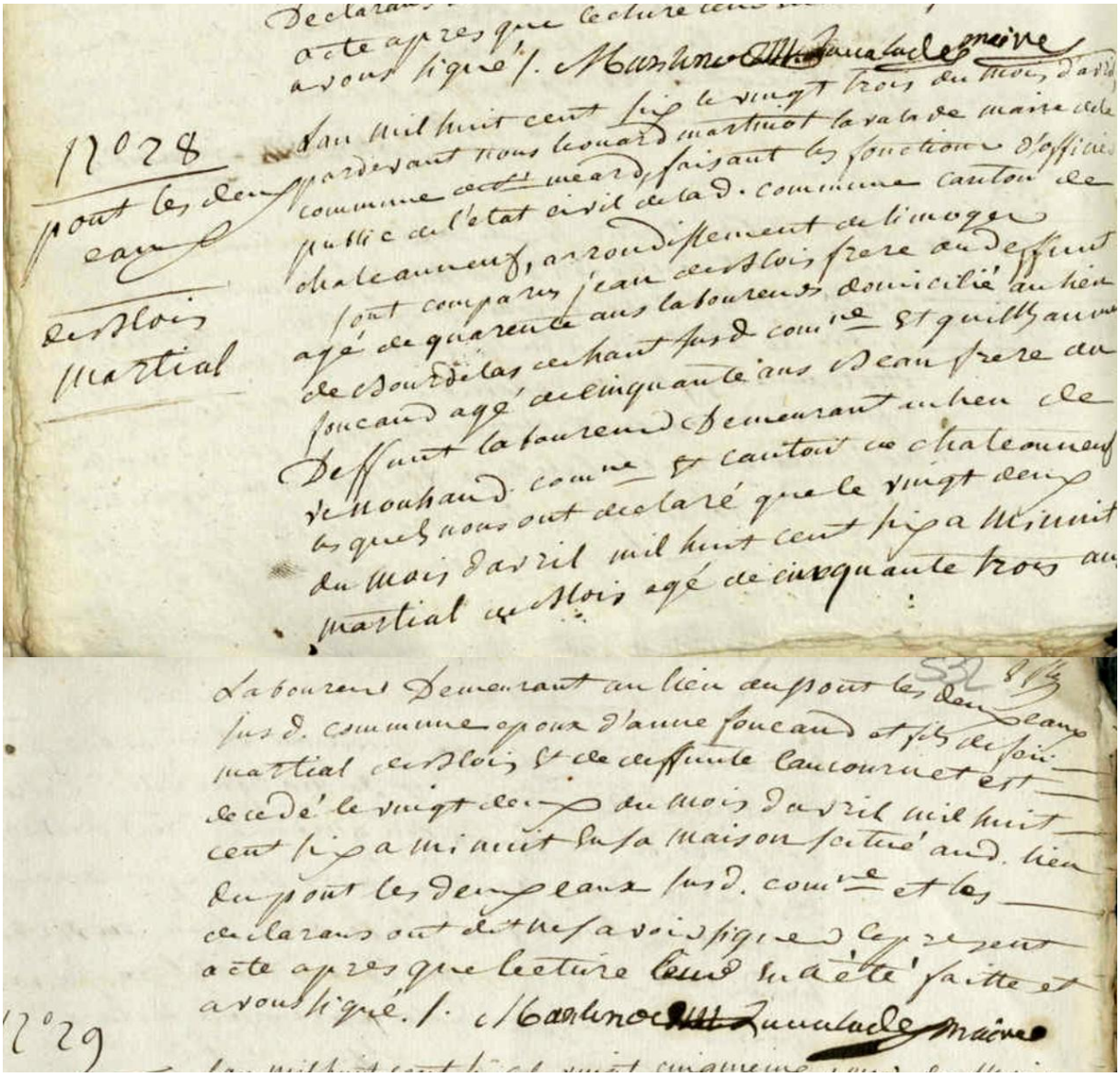

Sosa 696-697
DEBLOIS Martial-LAUCOURNET Françoise

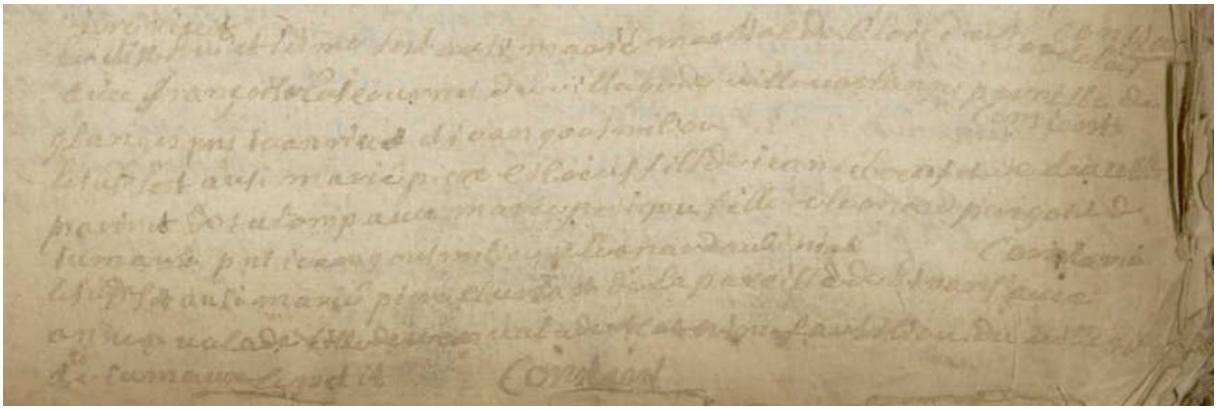

Sosa 697
LAUCOURNET Françoise

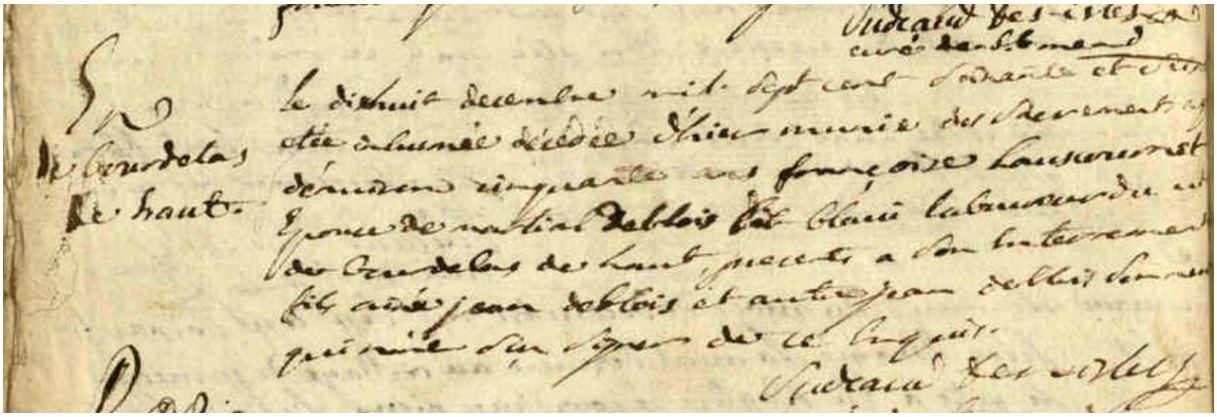

Sosa 698-699
FOUCAUD Léonard-BRUT Marie

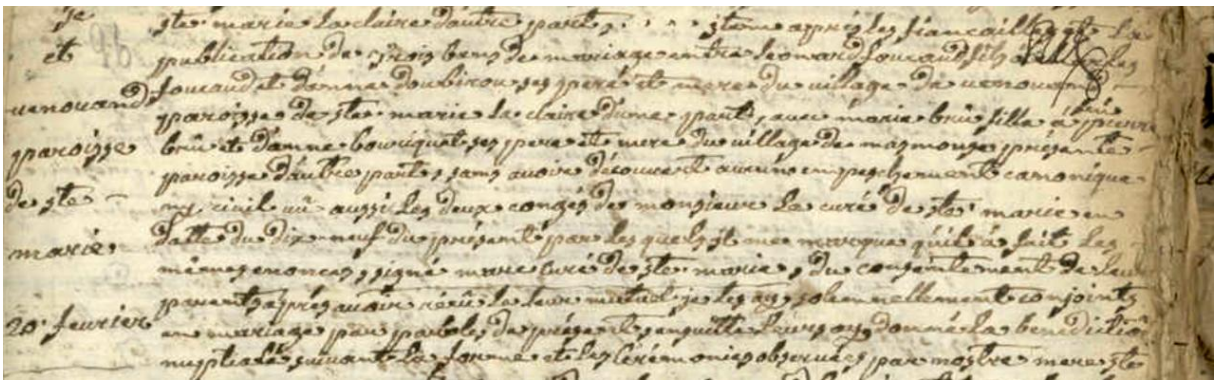

Sosa 700-701
FAYE Pierre-BERNARD Catherine

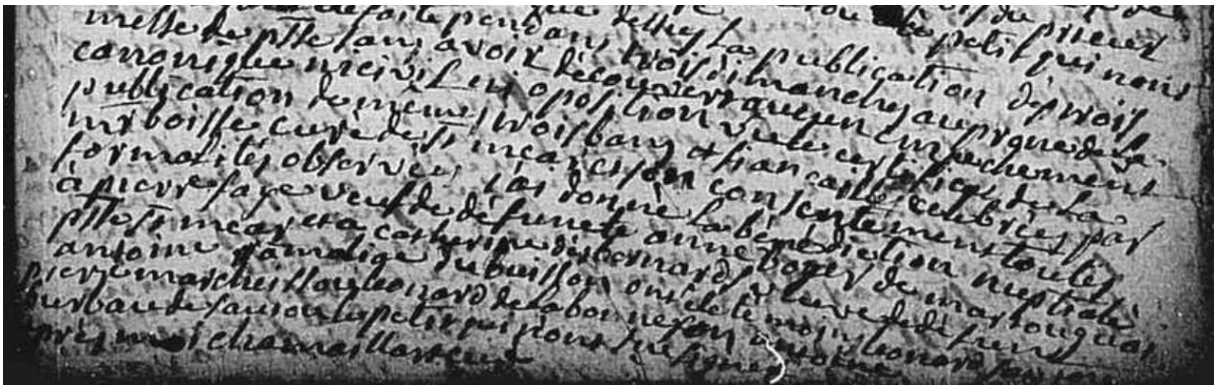

Sosa 702
RIBIERE Jean

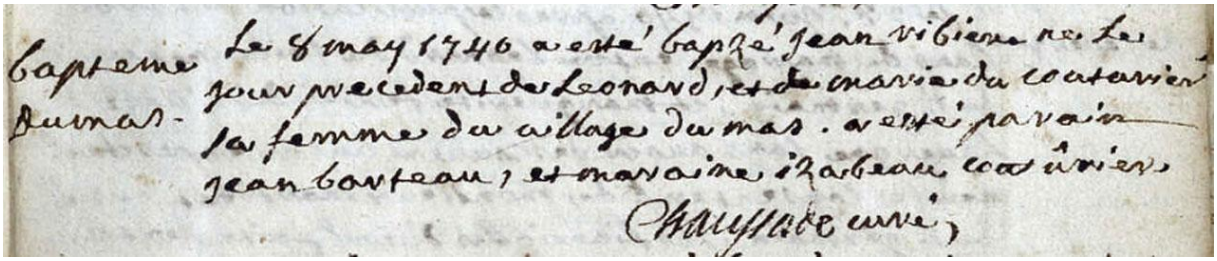

Sosa 702-703
RIBIERE Jean-MAURELAUD Françoise

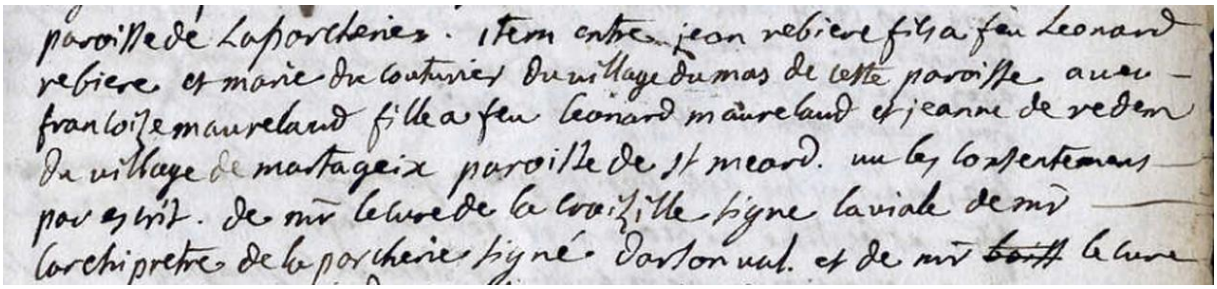

Sosa 710-711
GOUMONDIE Guillaume-GARLANDIER Marie

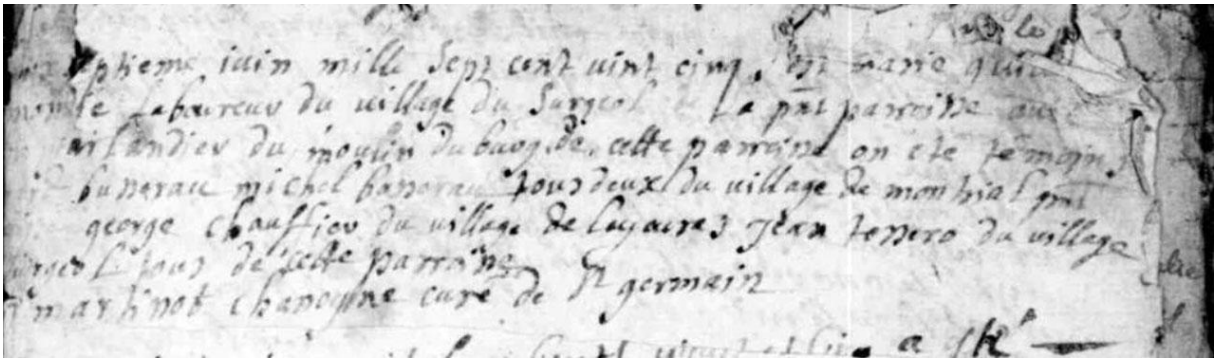

Sosa 716-717
MAZEAU Pierre-MISSOTTE Marie

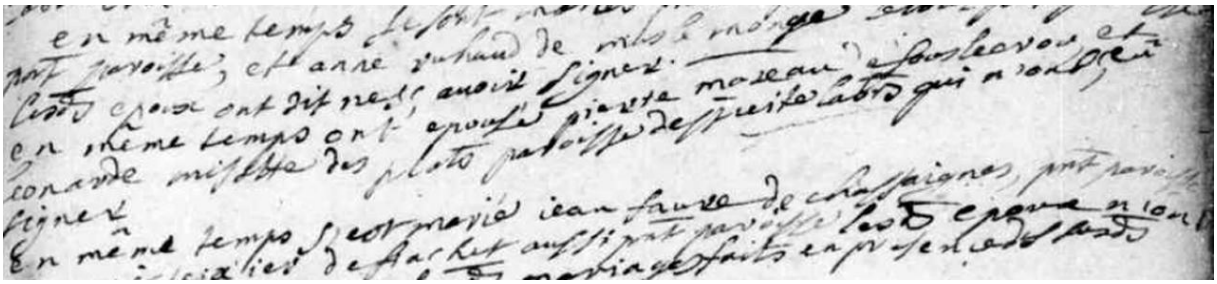

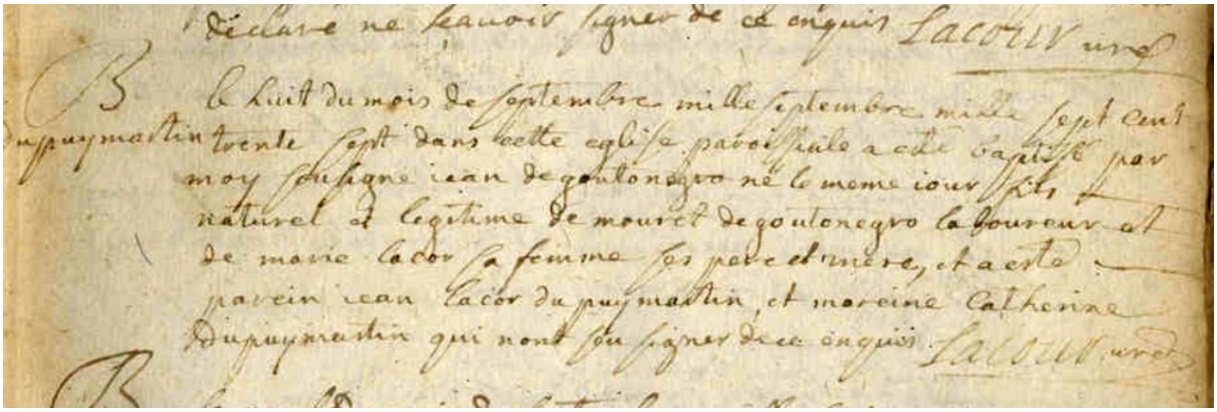

Sosa 720
FRANCILLOU François

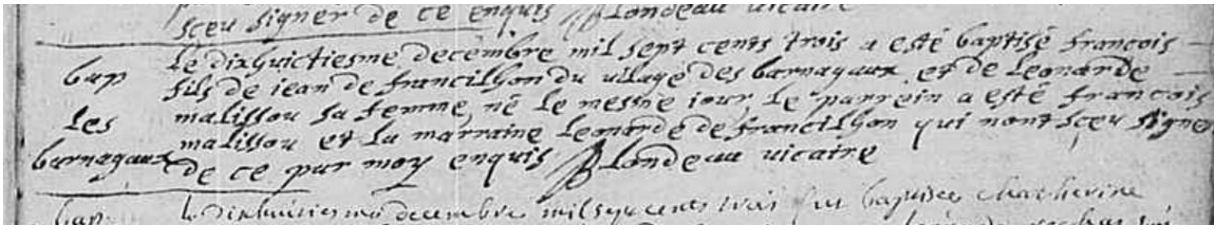

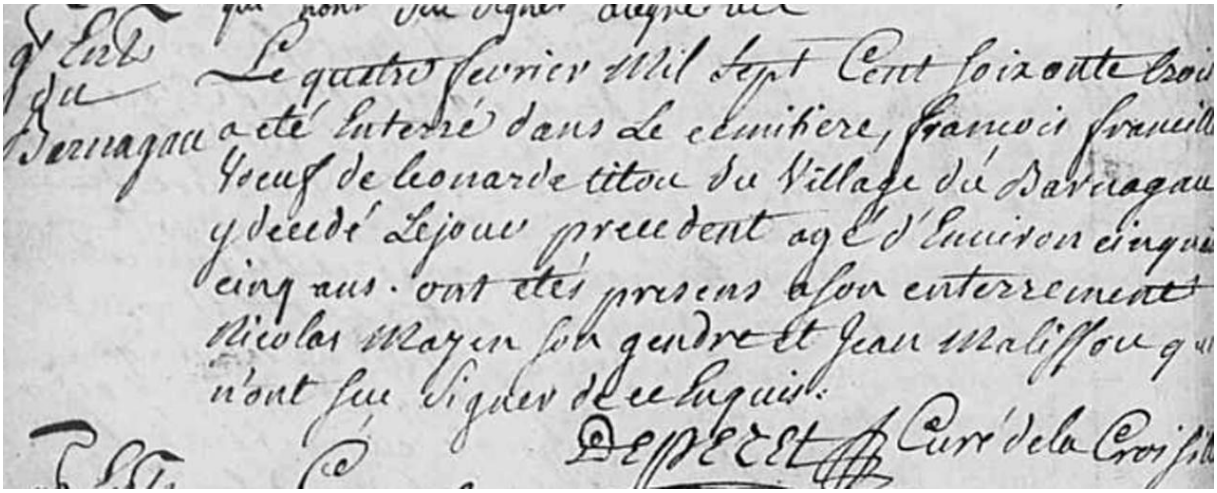

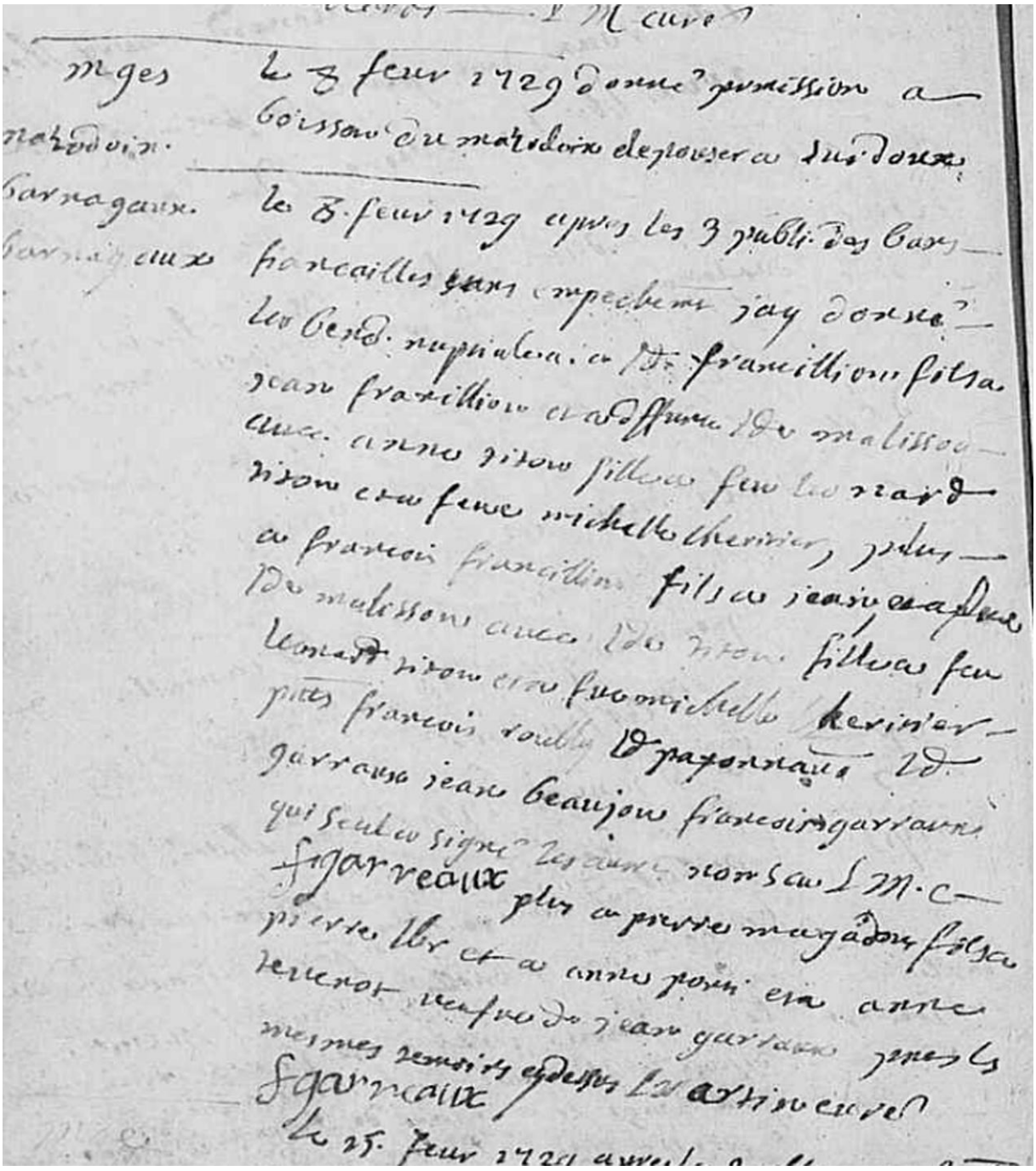

mges
Le 3 feur 1729 donné permission a
Boisson du mariage de proceder au Sr Doux
mariage.

Garnagaux.
Garnagaux
Le 8. feur 1729 après les 3 publi. des Bans
Garnagaux sans empechem jay donné
les Bened. nuptiales a Pre francillon fils a
jean francillon et de feue marie de malisson
leur. avec ditton fille feu leu pierre
ditton et feue michelle cherivier, jadis
a françois francillon fils a jean et a feue
de malisson avec ditte ditton fille feu
leonard ditton et feue michelle cherivier
jadis françois coublé de paroissiens de
garrauva jean beaujon françois garraux
qui seuls ont signé avec nous Sr M. C.
f garreaux plus a pierre magadon fils a
pierre labr et a anne pouy ens anne
jeune not mere de jean garraux jeune
mesmes temoins et dessus la dite cerem
f garreaux
Le 25. feur 1729 avec

Sosa 721
TITOUT Léonarde

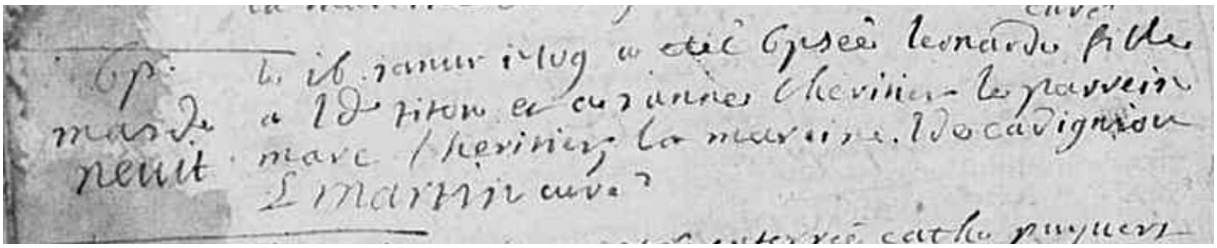

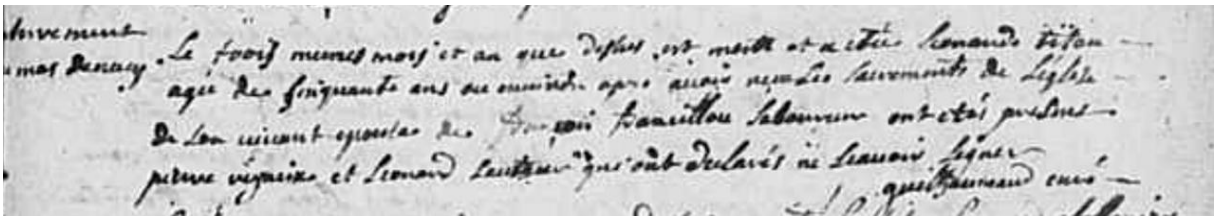

Sosa 722
DEMATHIEUX Léonard

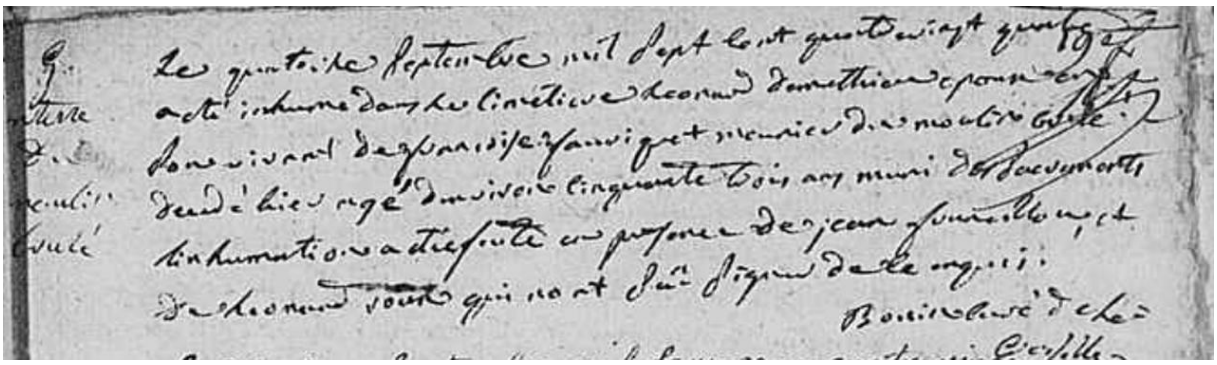

Sosa 722-723
DEMATHIEUX Léonard-FAURIQUET Françoise

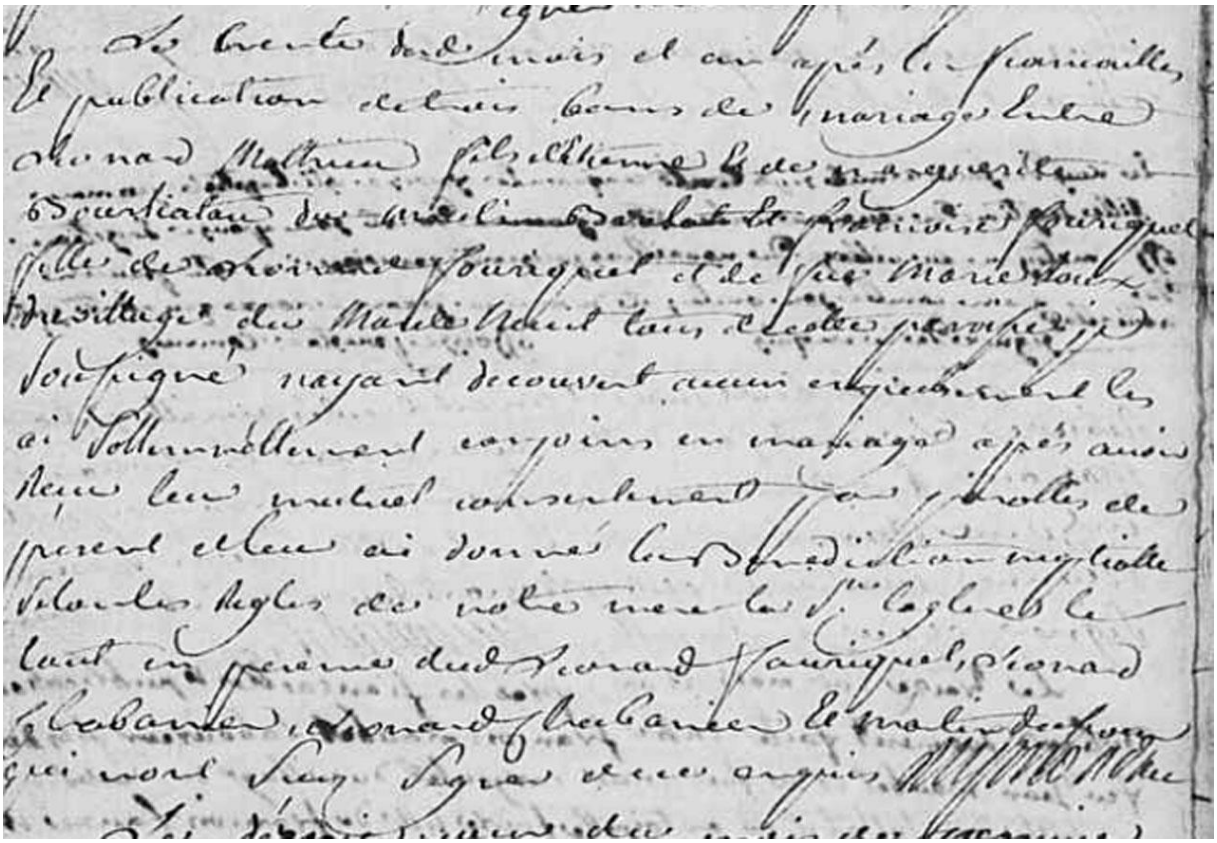

Sosa 723
FAURIQUET Françoise

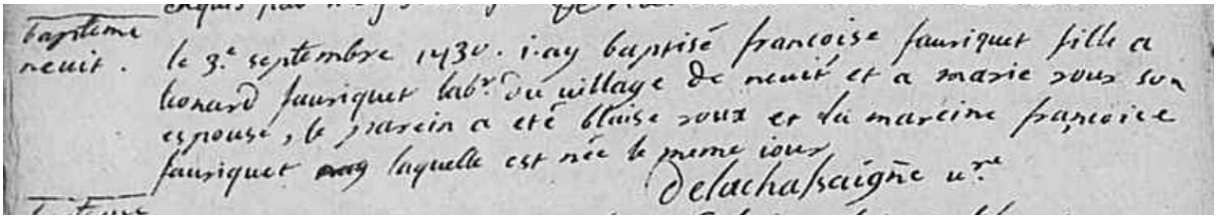

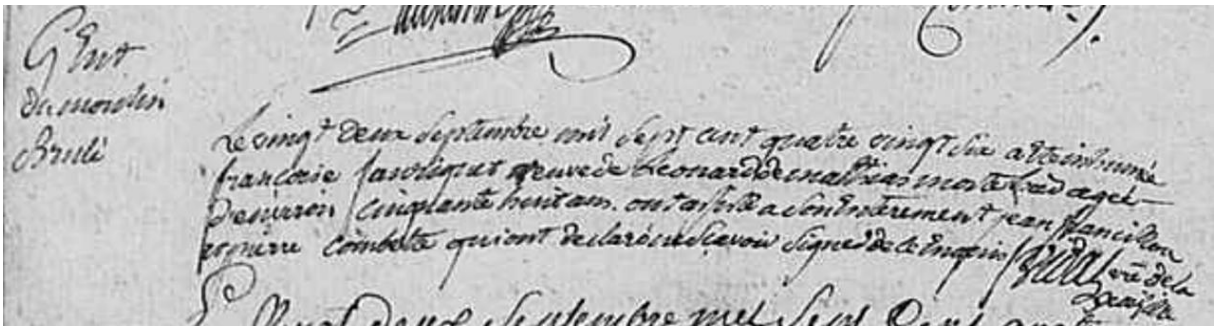

Sosa 724
DESRAINES Léonard

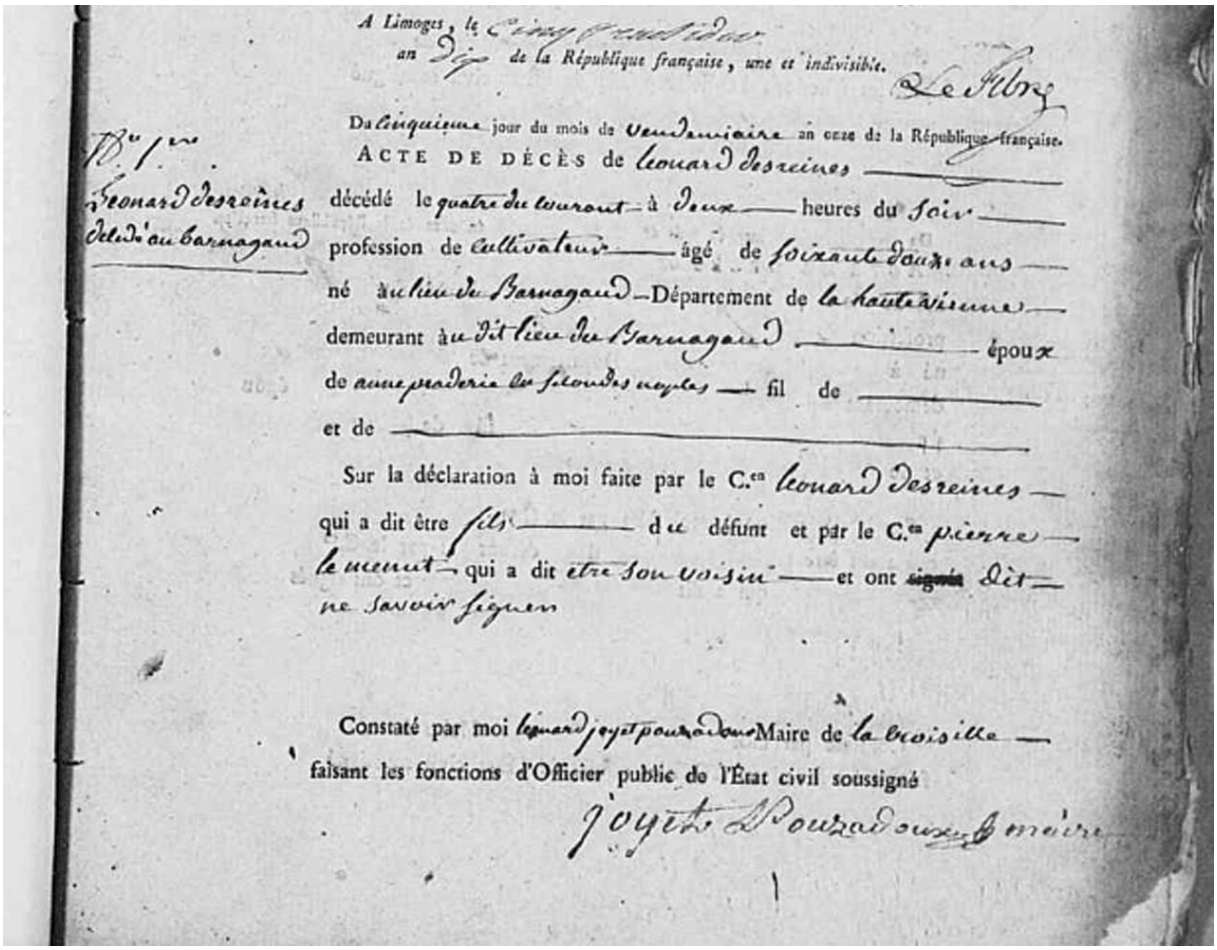

A Limoges, le cinq pour 1 dor
an Dix de la République française, une et indivisible.

Le Fbre

Du Cinquième jour du mois de Vendemiaire an onze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de Leonard Desreines

décédé le quatre du courant à deux heures du soir

profession de Cultivateur âgé de soixante douze ans

né au lieu de Barnagaud Département de la haute Vienne

demeurant au dit lieu de Barnagaud époux

de Anne Praderie de Seconde noces fil de

et de

Sur la déclaration à moi faite par le C.en Leonard Desreines

qui a dit être fils du défunt et par le C.en pierre

le meunt qui a dit être son voisin et ont dit

ne savoir signer

Constaté par moi Leonard Joyet pour adjoint Maire de la croisille

faisant les fonctions d'Officier public de l'État civil soussigné

Joyet Pour adjoint Maire

Vu pour
Leonard Desreines
Deudit au Barnagaud

Sosa 724-725
DESRAINES Léonard-CHABANIER Léonarde

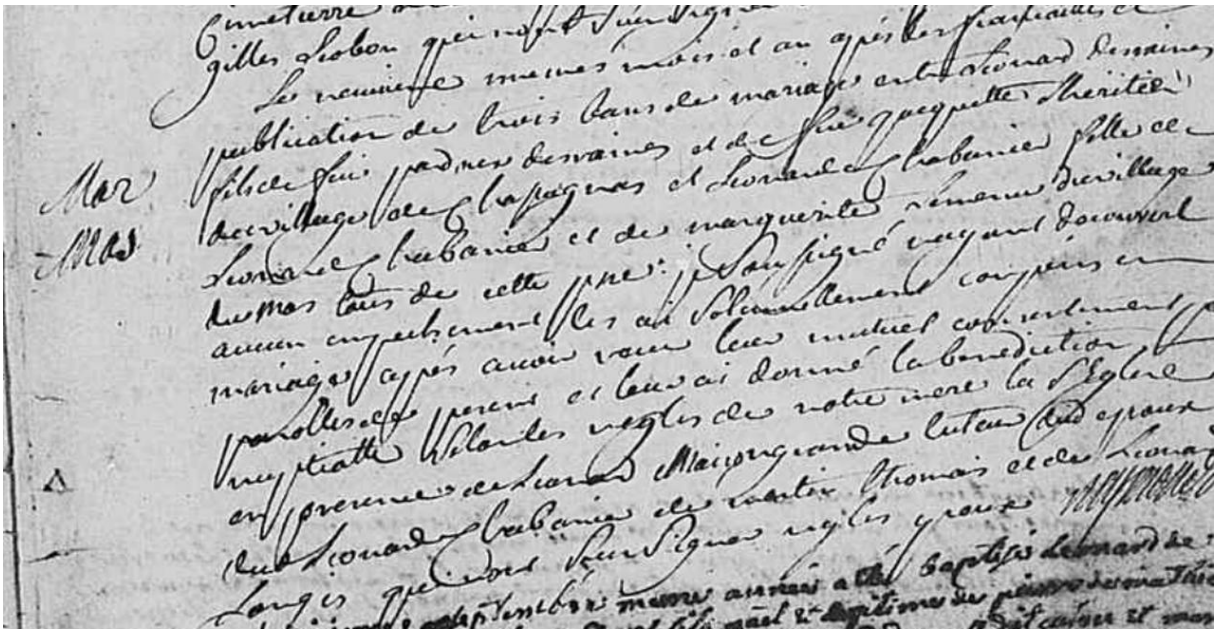

Sosa 725
CHABANIER Léonarde

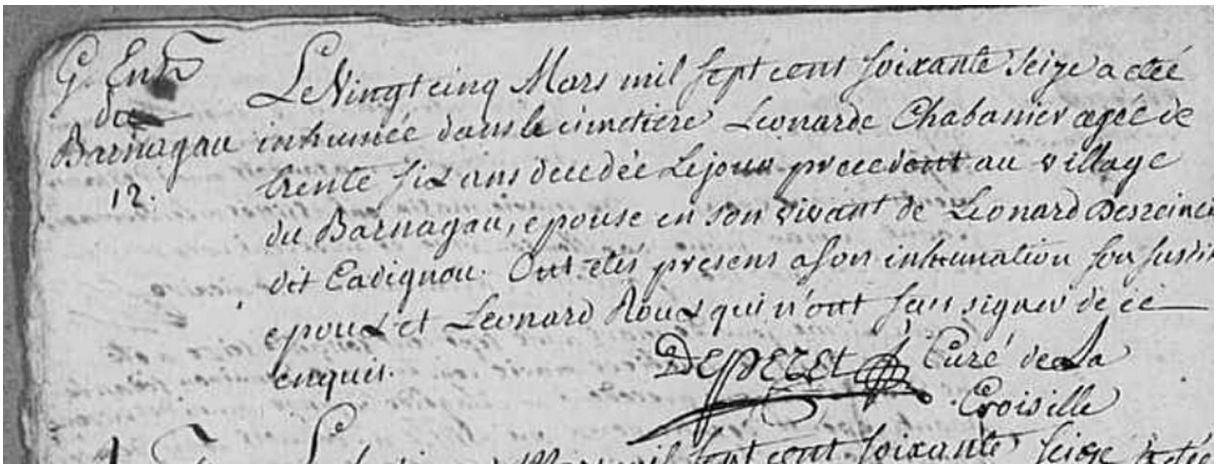

Sosa 733
MAURY Maurélie

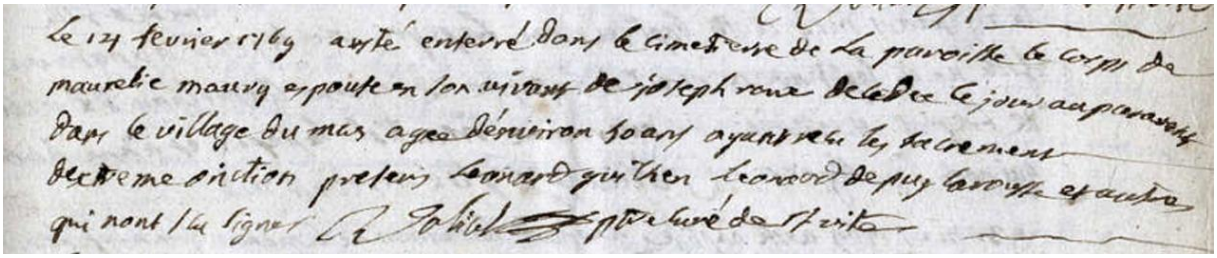

Sosa 734-735
BRIANSOULET Etienne-LEYSSENNE Léonarde

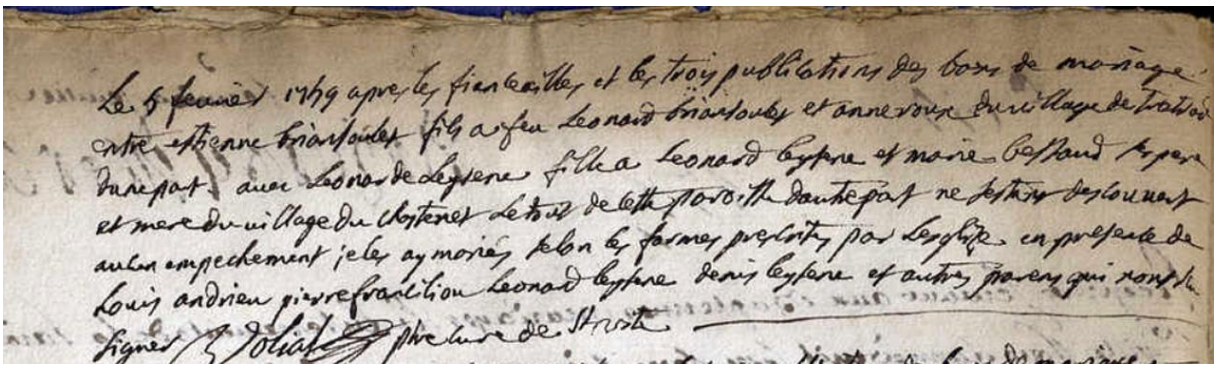

Sosa 735
LEYSSENNE Léonarde

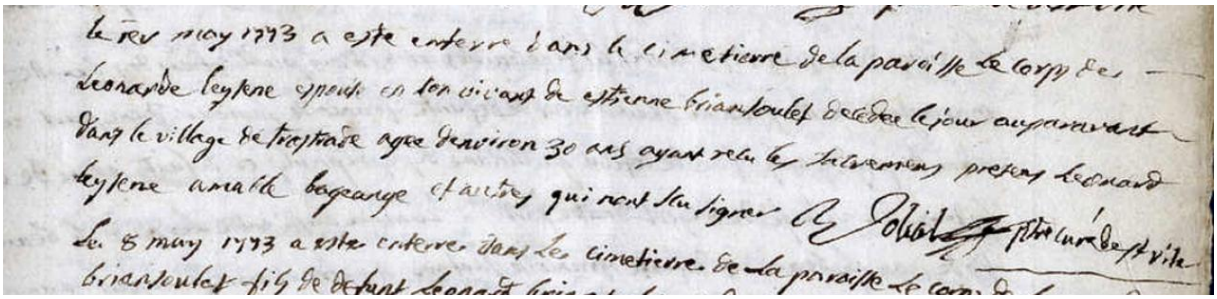

Sosa 736-737
CROUZILLAC Jean-BESSOU Jeanne

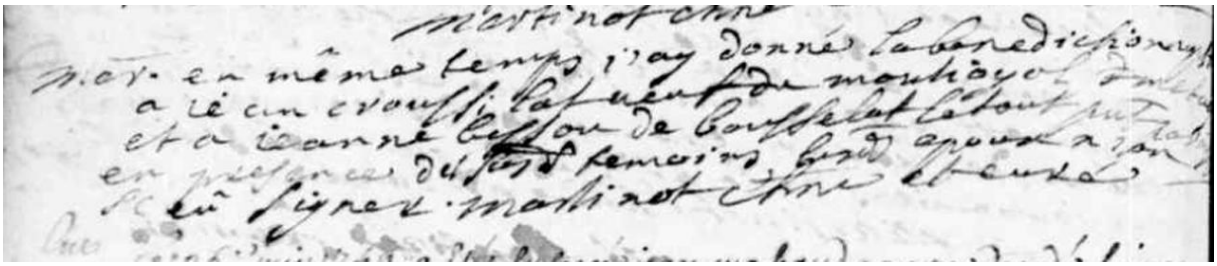

Sosa 750-751
FARGE Léonard-GOUTENEGRE Marie

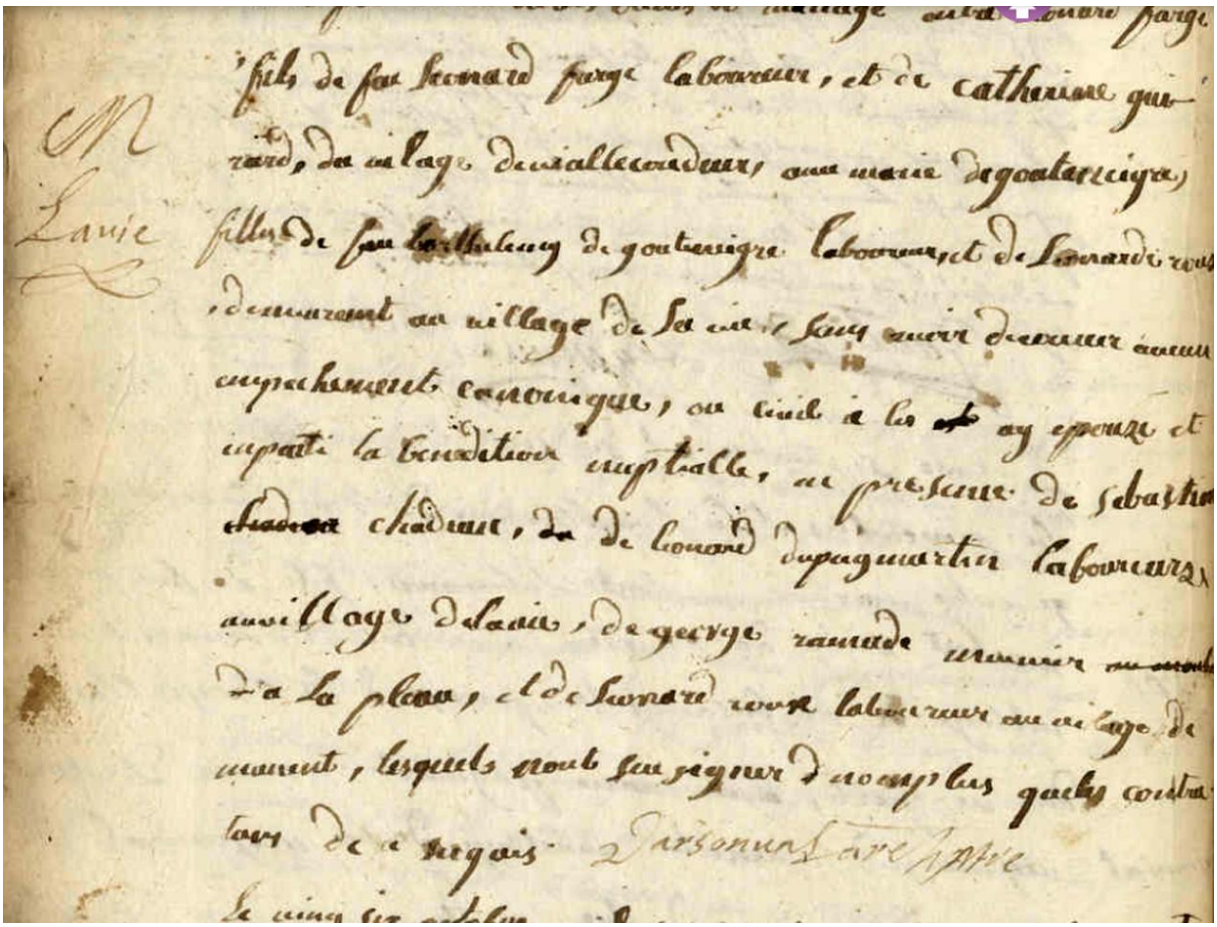

Sosa 752
PAULHAT Blaise

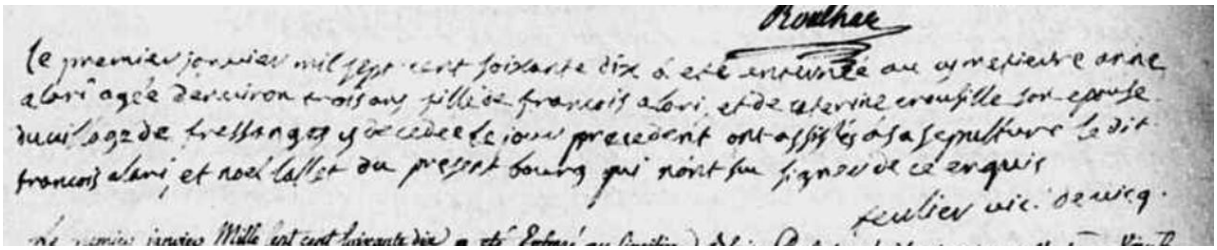

Sosa 752-753
PAULHAT Blaise-CATHALIFAUD Françoise

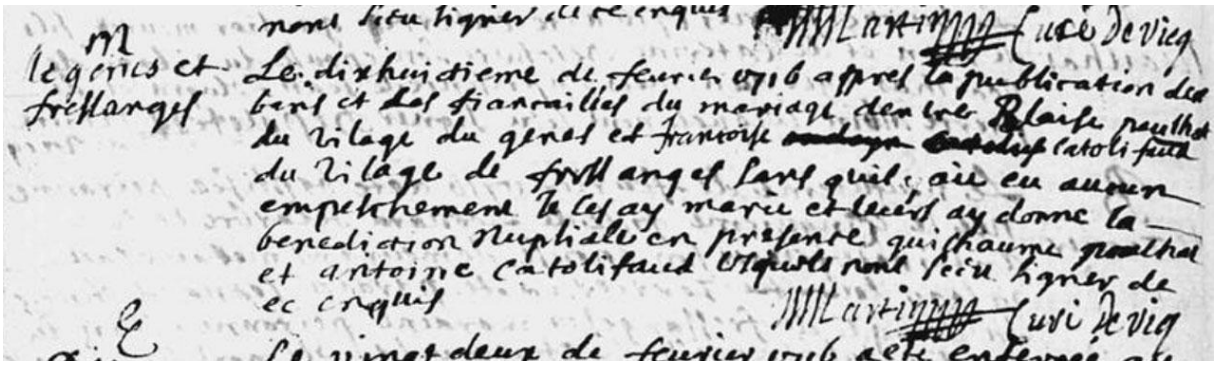

Sosa 753
CATHALIFAUD Françoise

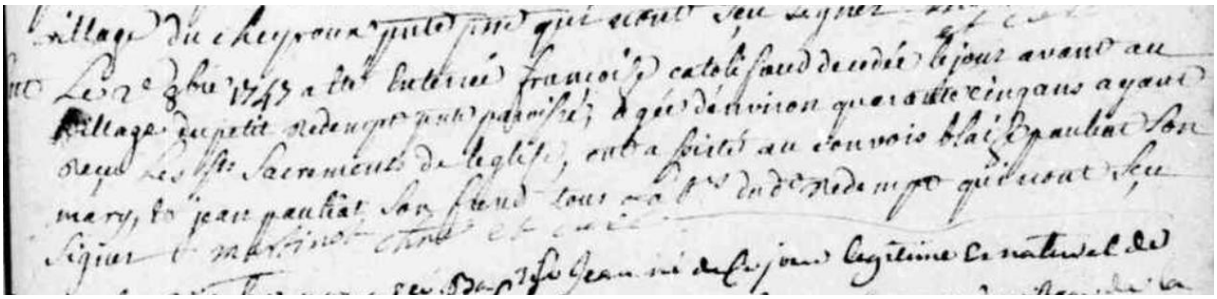

Sosa 754
TARRADE Antoine

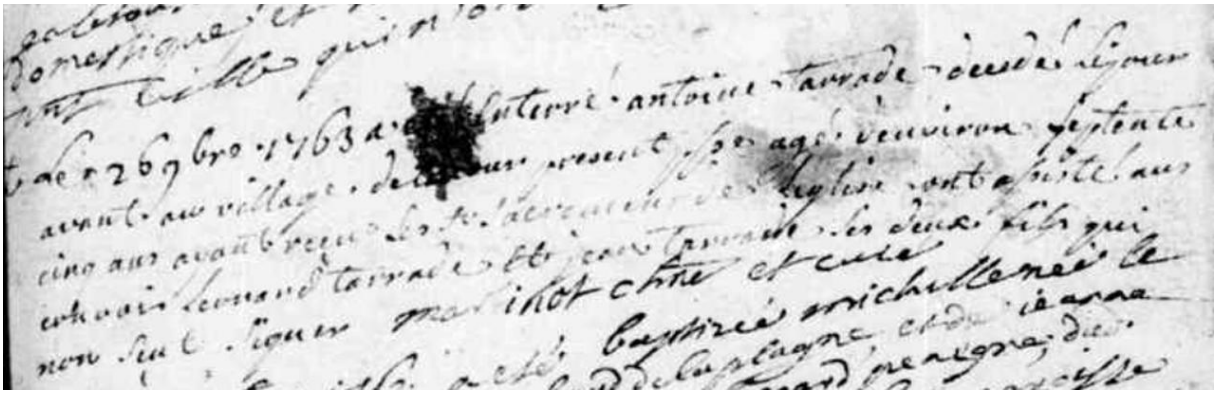

Sosa 754-755
TARRADE Antoine-CHEYROUX Léonarde

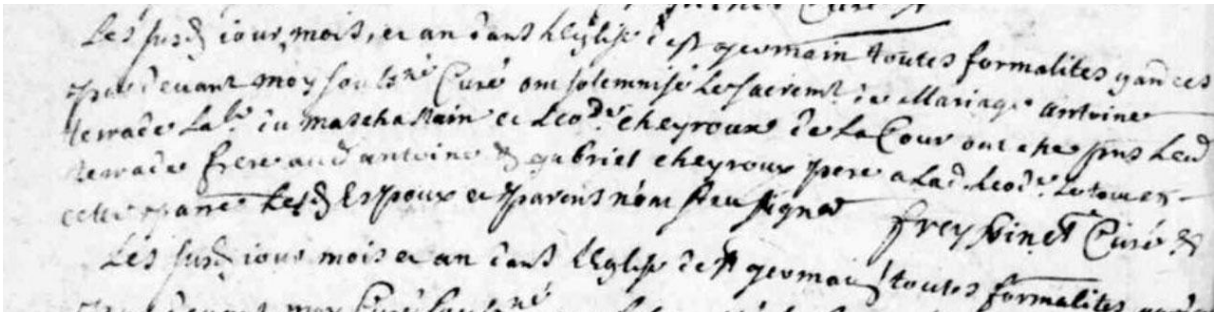

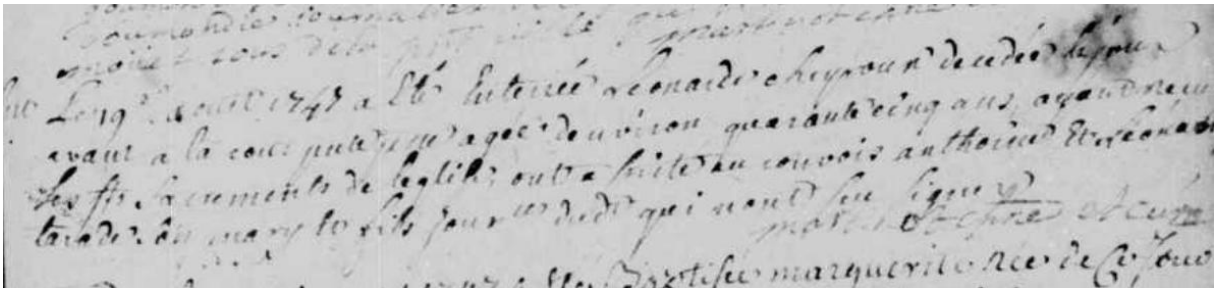

Sosa 760-761
MEDARD François-BRACHET Guillaumette

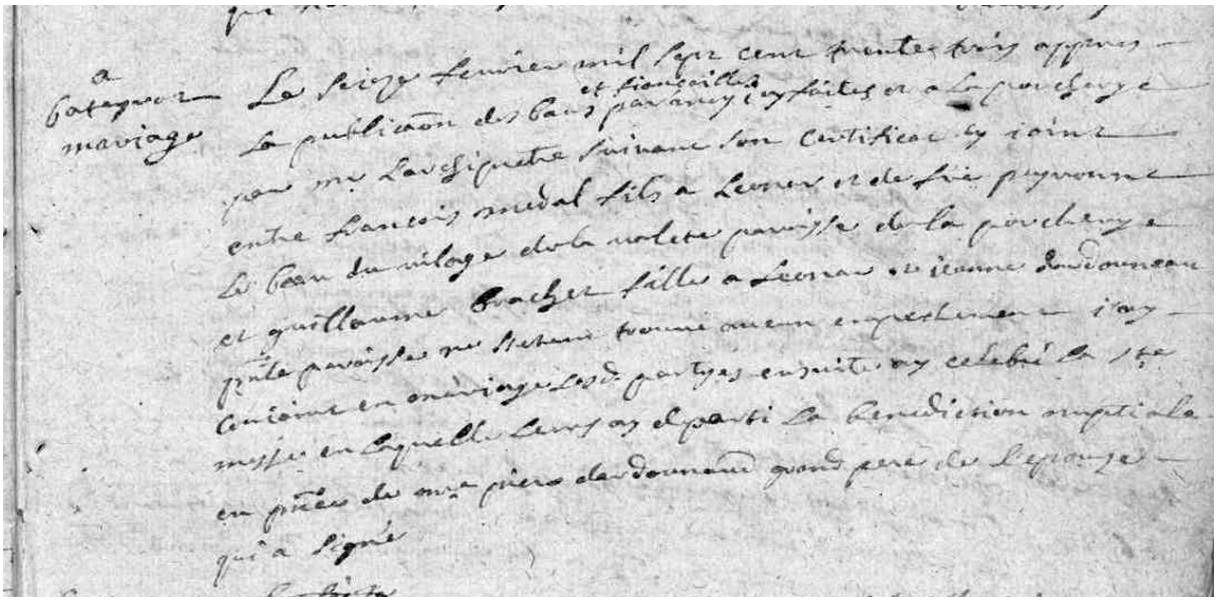

Sosa 761
BRACHET Guillaumette

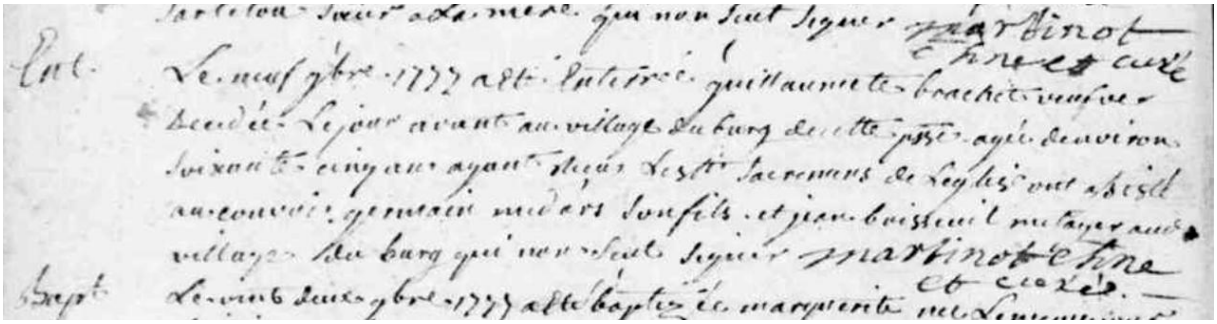

Sosa 764
ALLARY François

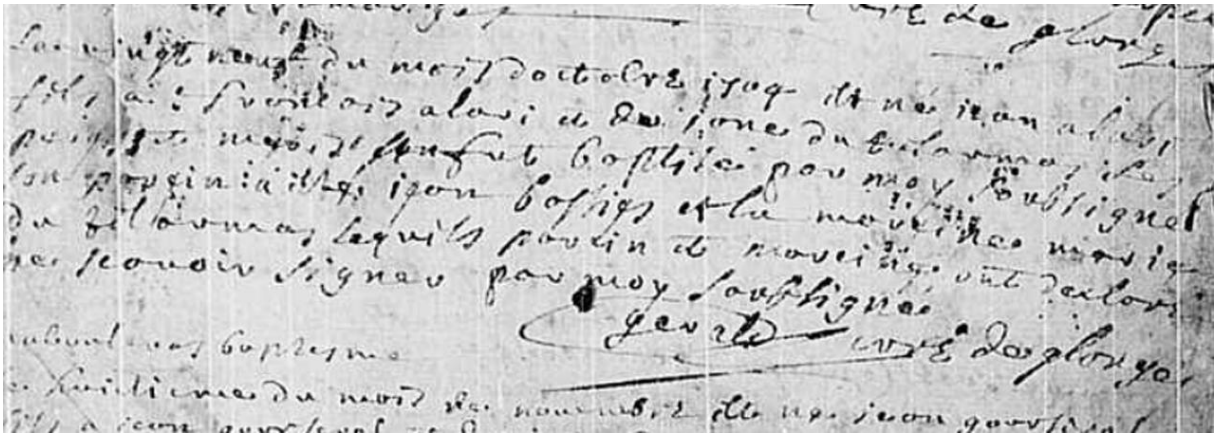

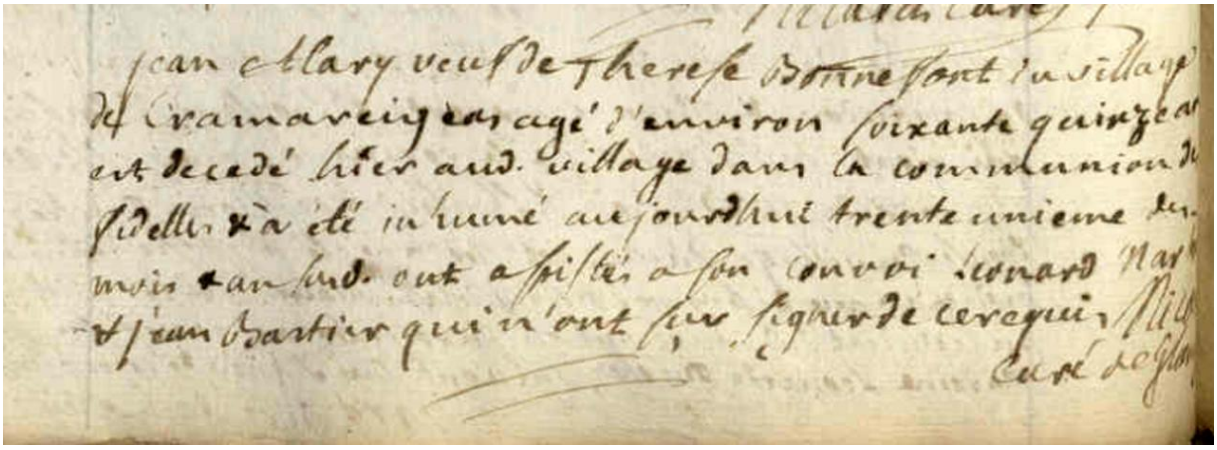

Sosa 764-765
ALLARY François-BONNEFOND Thérèse

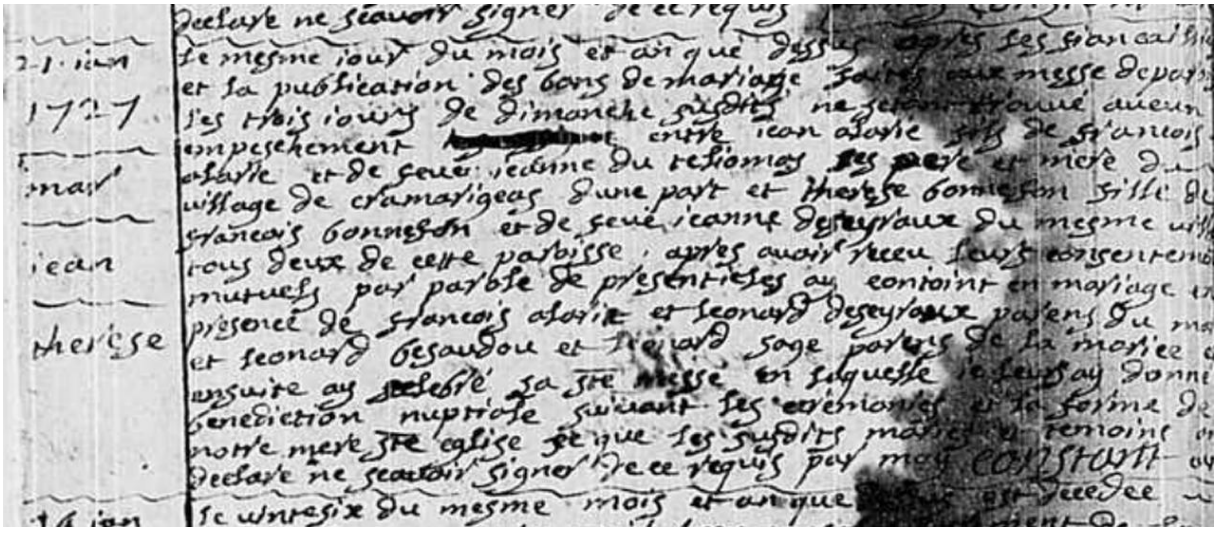

Sosa 765
BONNEFOND Thérèse



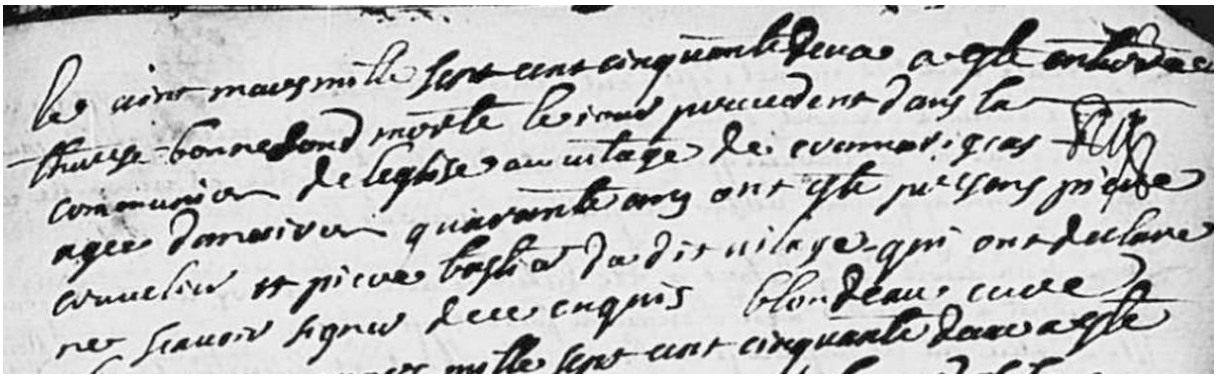

Sosa 766
CHADELAUD Antoine

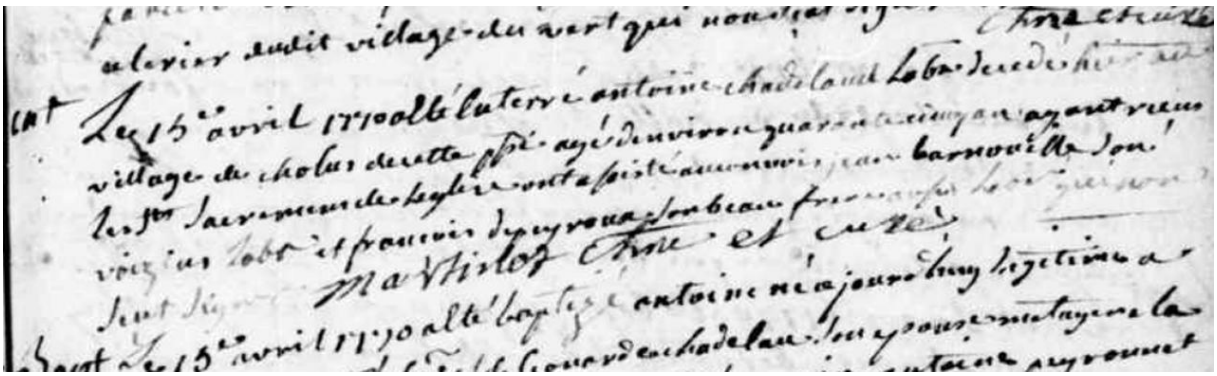

Sosa 766-767
CHADELAUD Antoine-PEYROUX Jeanne

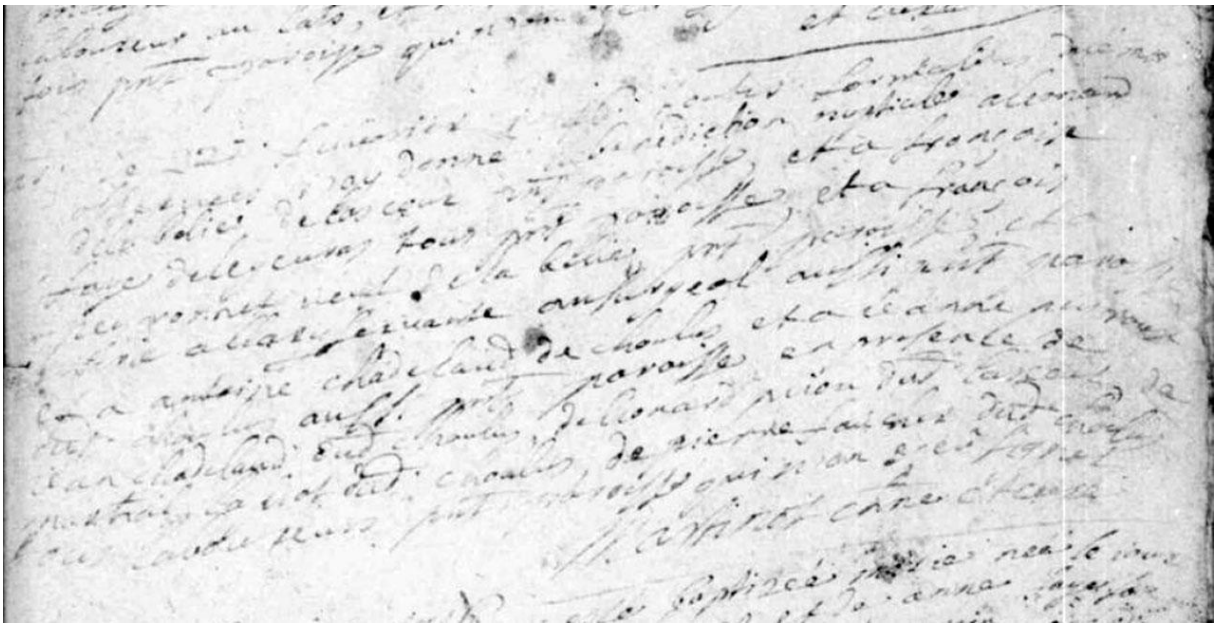

Sosa 767
PEYROUX Jeanne

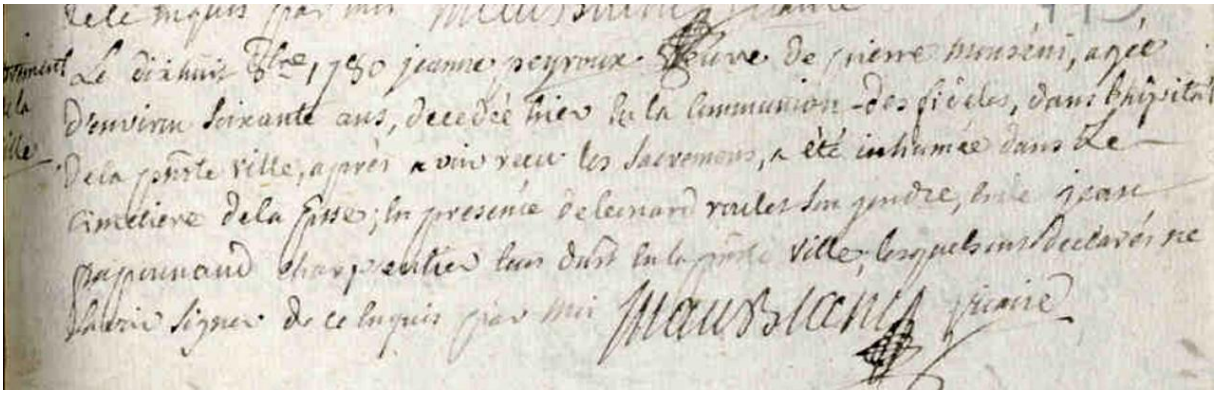

Sosa 784
GAVINET Antoine

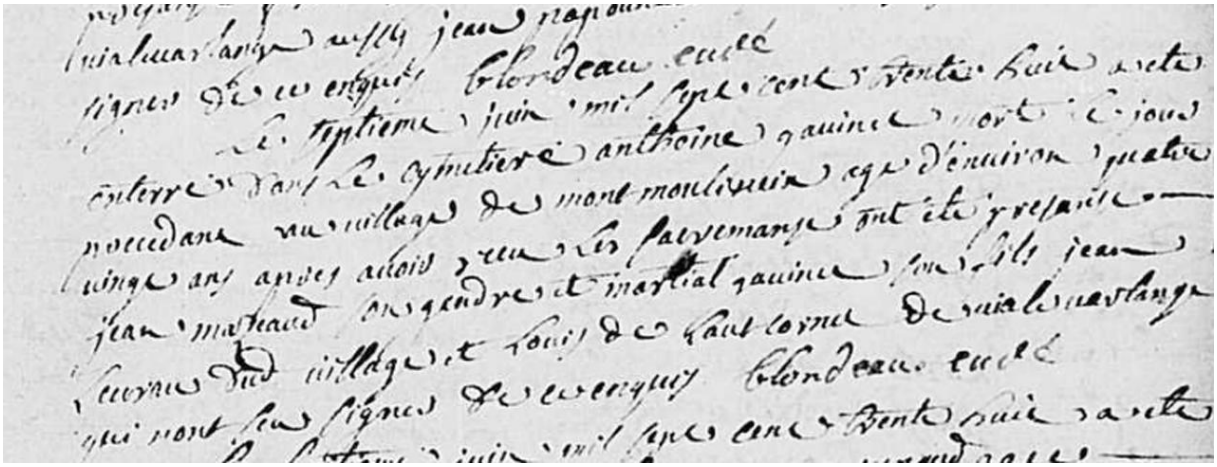

Sosa 784-785
GAVINET Antoine-CONIAT Marguerite

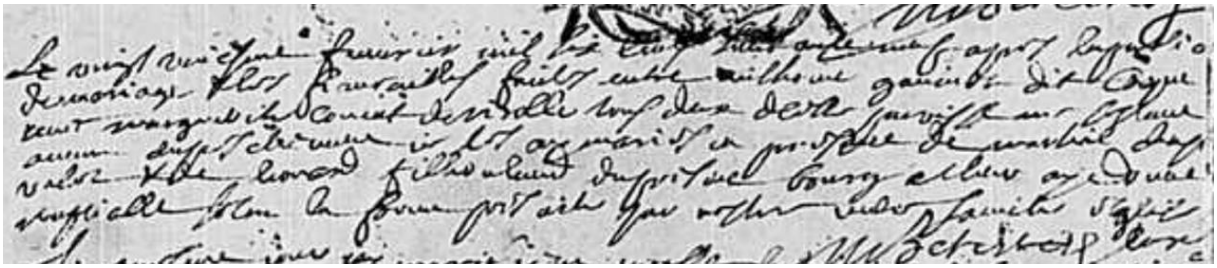

Sosa 860-861
CELERIER Pierre-CHADELAUD Anne



Sosa 861
CHADELAUD Anne

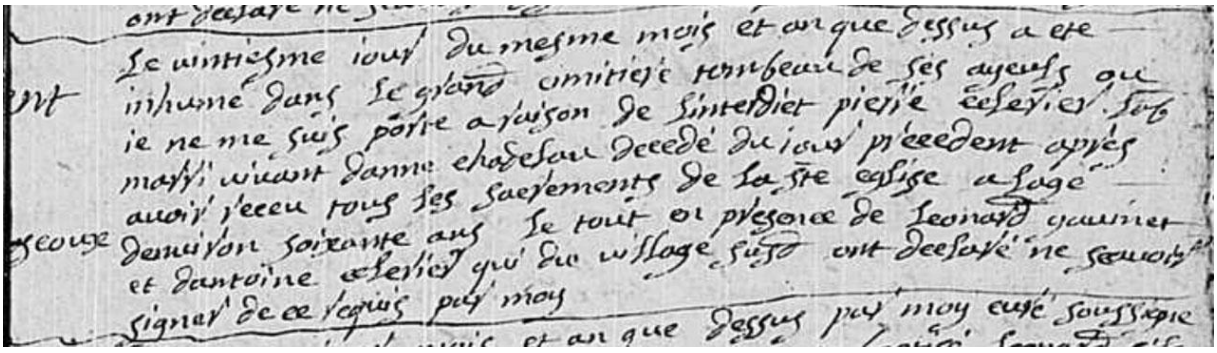

Sosa 868
LAFOREST François

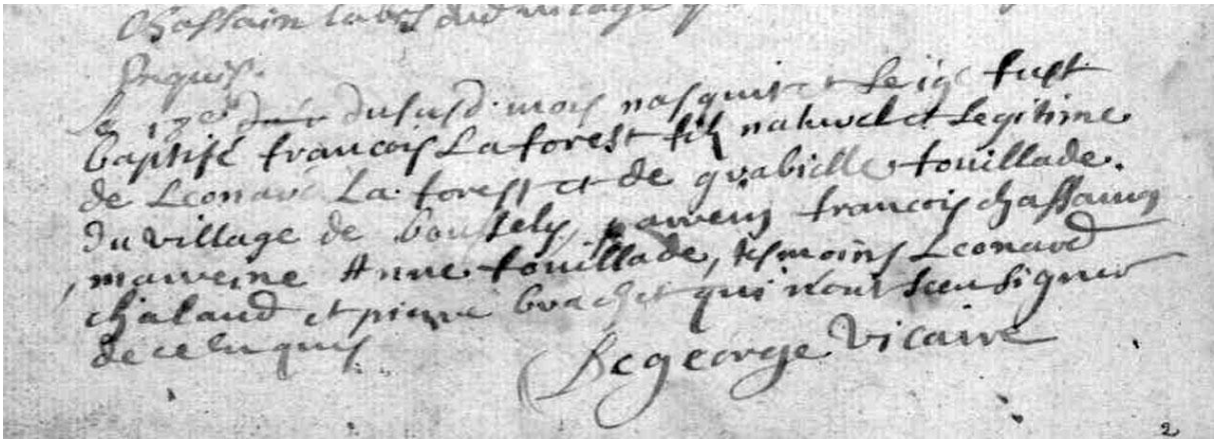

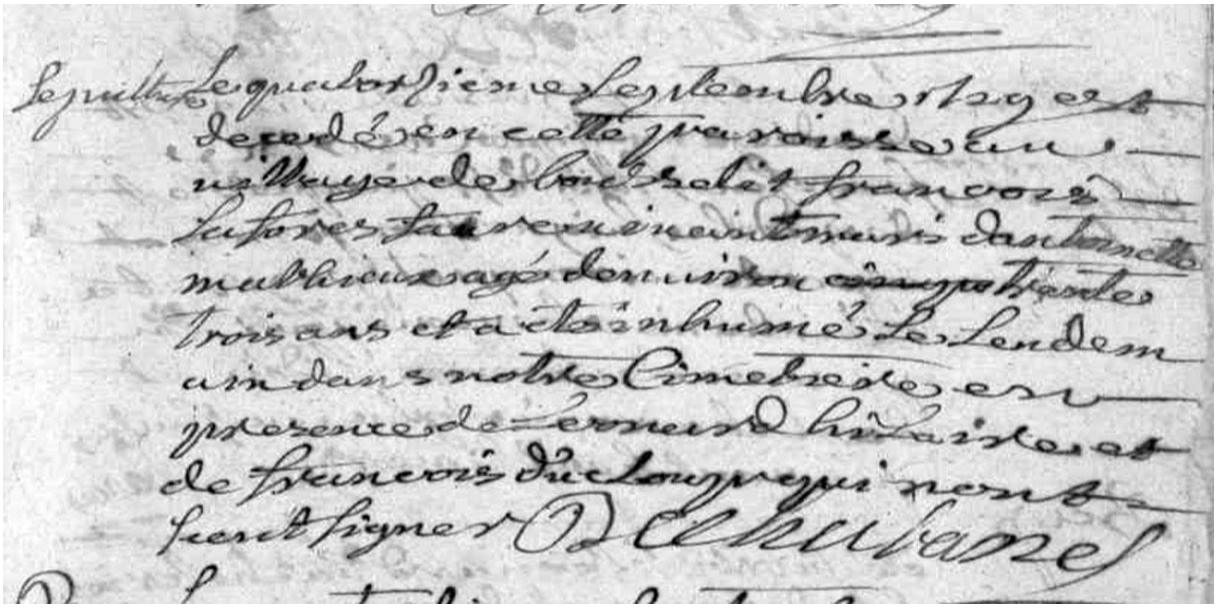

Sosa 870-871
FADERNE Léonard-ADJUSTE Léonarde

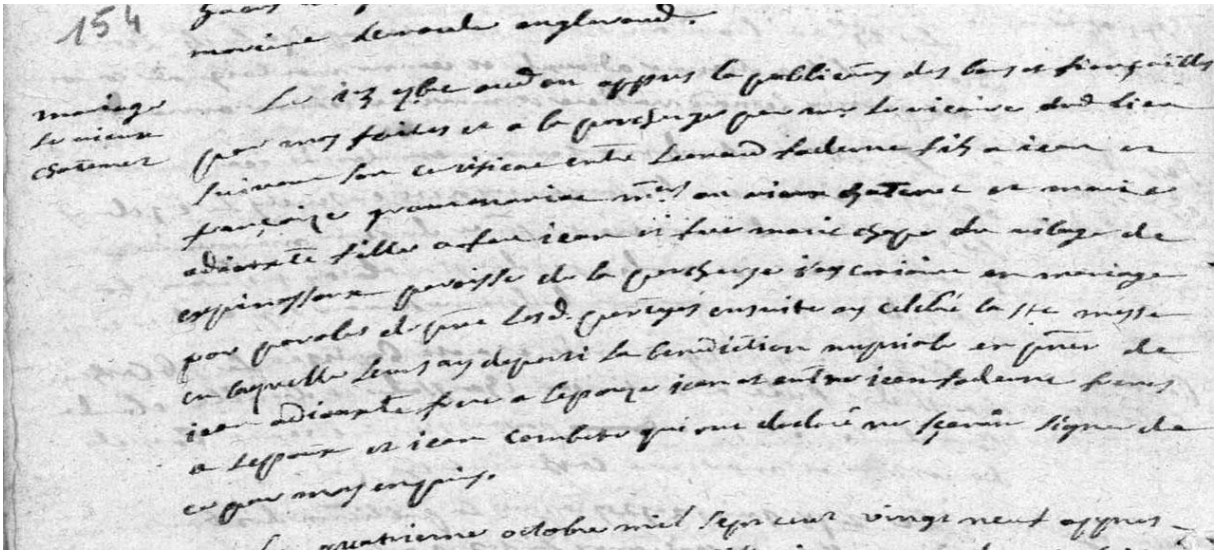

Sosa 872
DELOMBRE Léonard

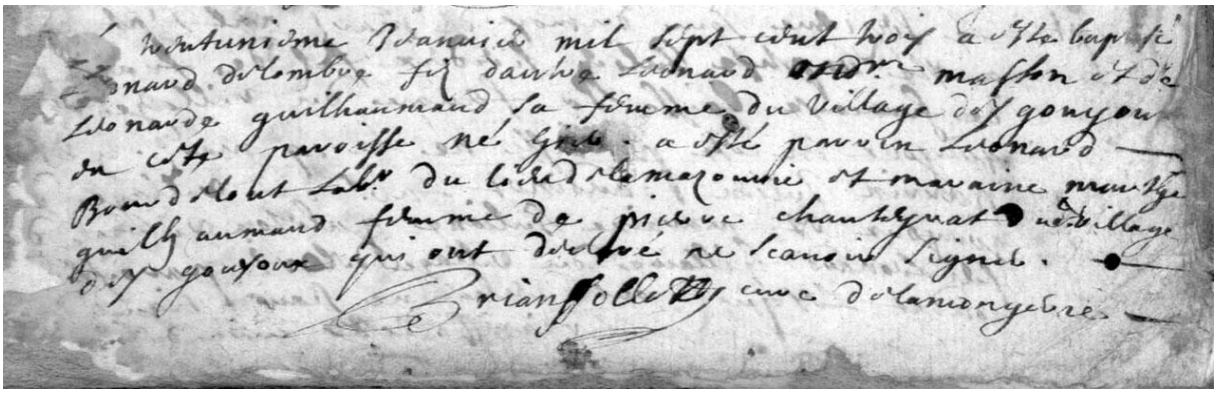

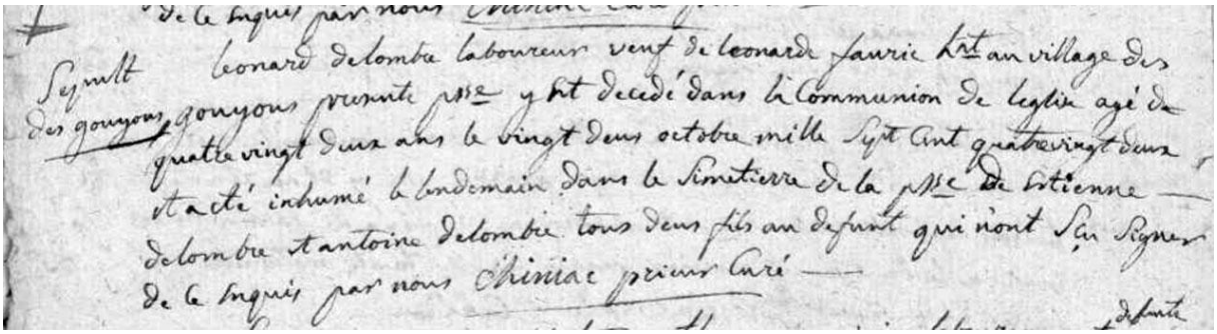

Sosa 872-873
DELOMBRE Léonard-FAURIE Léonarde

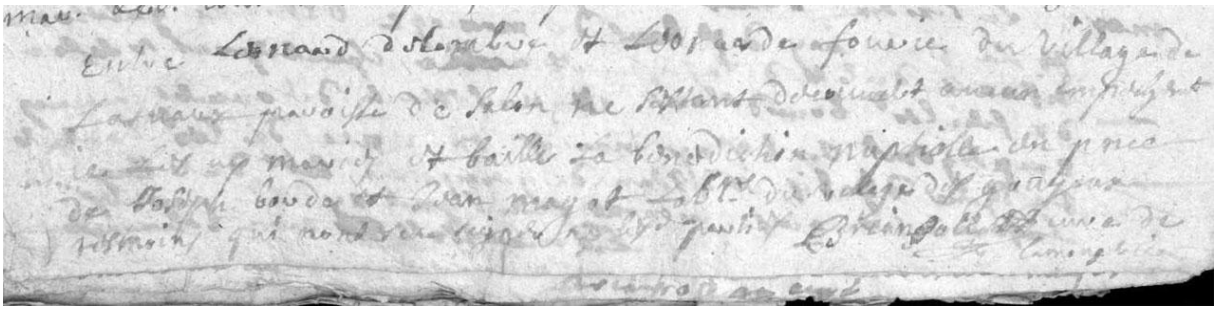

Sosa 873
FAURIE Léonarde

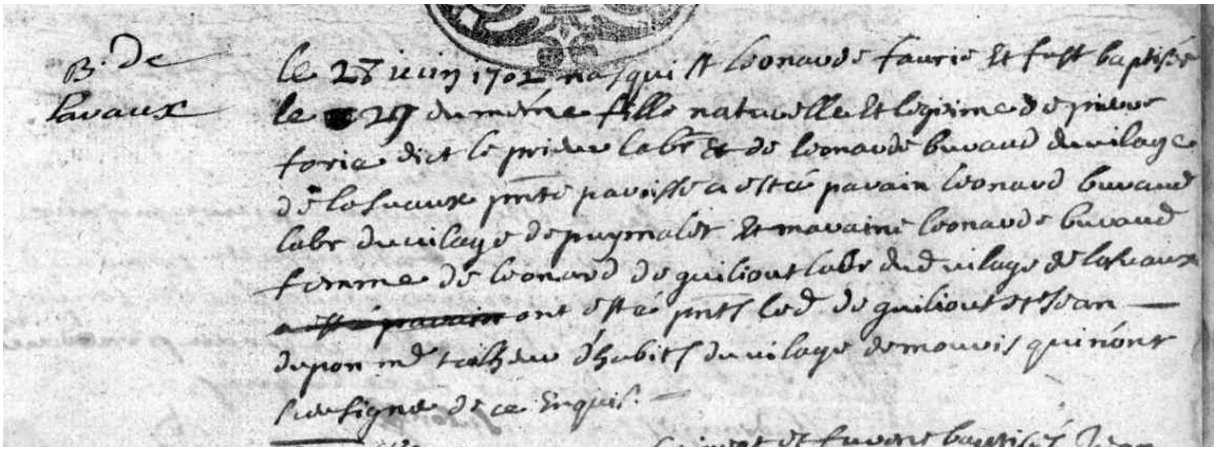

B. de Lavaux

le 27 juin 1702 naquit Léonarde faurie et fut baptisée le 29 de même fille naturelle et légitime de Pierre faria dit le prieur labr et de Léonarde Durand du village de la source paroisse de Lavaux et eut pour parrain Léonard Durand labr du village de Lagrange et pour marraine Léonarde Durand femme de Léonard de guilioux labr du village de Lavaux ont déclaré ne savoir signer de ce enquis

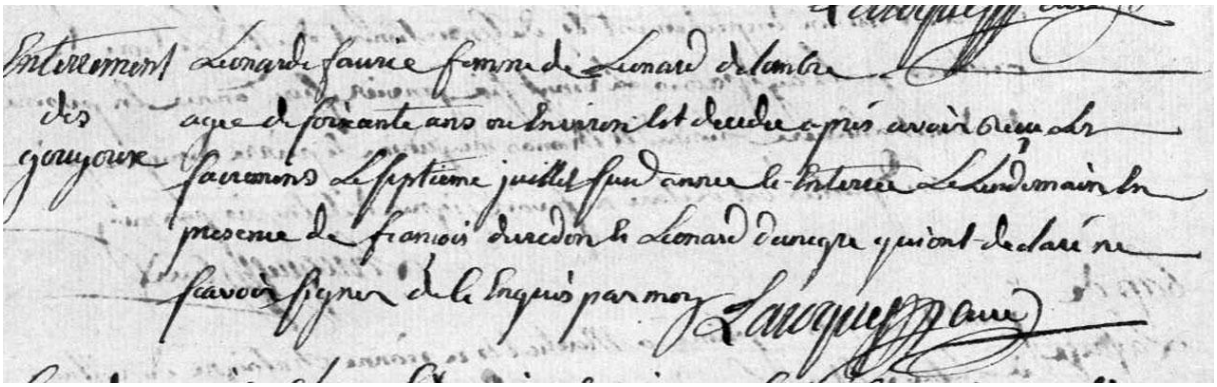

Enterrement des gangoux

Léonarde faure femme de Léonard delambre âgée de soixante ans ou environ est décédée après avoir reçu les sacrements le septième juillet mil sept cent onze et le lendemain la présente a été inhumée en présence de françois durandon et Léonard dumoyne qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis par moy Lavaquerie curé

Sosa 874
PEYTOUR Louis

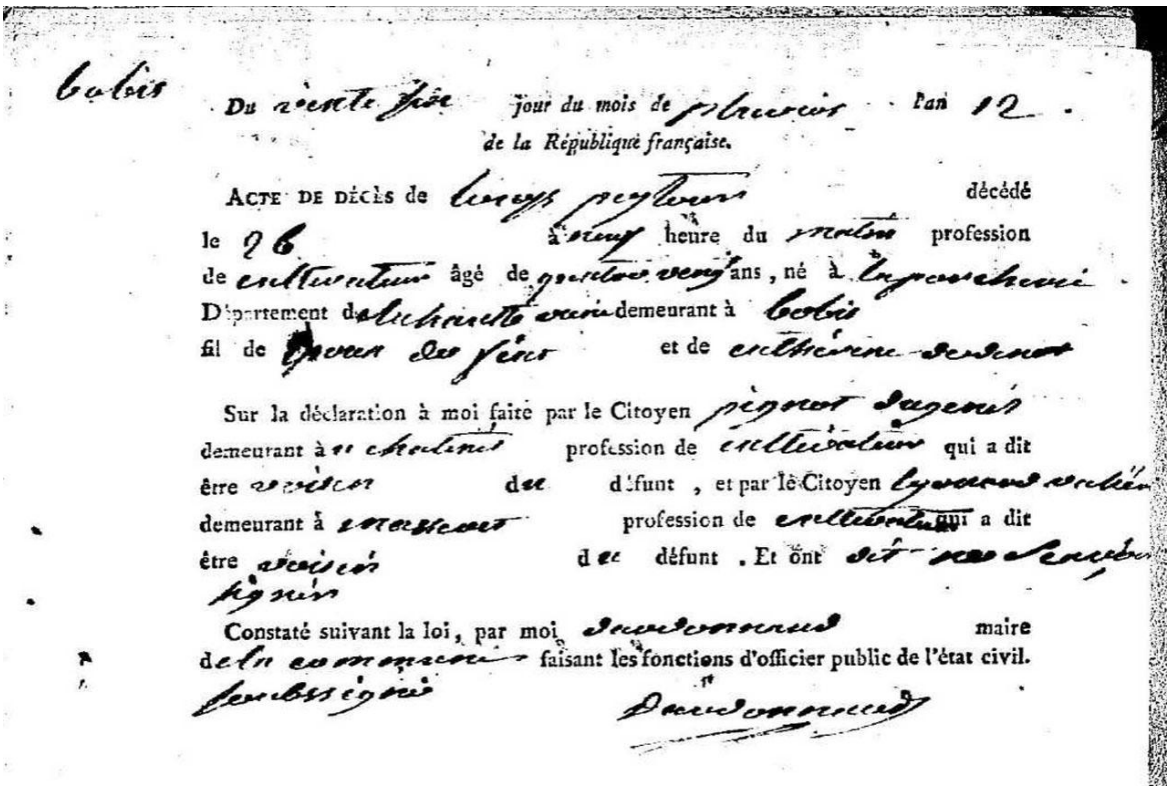

Cobis

Du vingt-six jour du mois de pluviôse an 12 de la République française.

Acte de décès de Louis peytour décédé le 26 à cinq heure du matin profession de cultivateur âgé de quatre vingt ans, né à Lapeyrouse Département de la Charente demeurant à Cobis fils de Pierre peytour et de catherine [illegible]

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen pierre dageau demeurant à Cobis profession de cultivateur qui a dit être voisin du défunt, et par le Citoyen Lyonnet cadet demeurant à Cognac profession de cultivateur qui a dit être voisin du défunt. Et ont dit ne savoir signer

Constaté suivant la loi, par moi Jean Simonneau maire de la commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Simonneau

Sosa 875
DOUDINOT Catherine

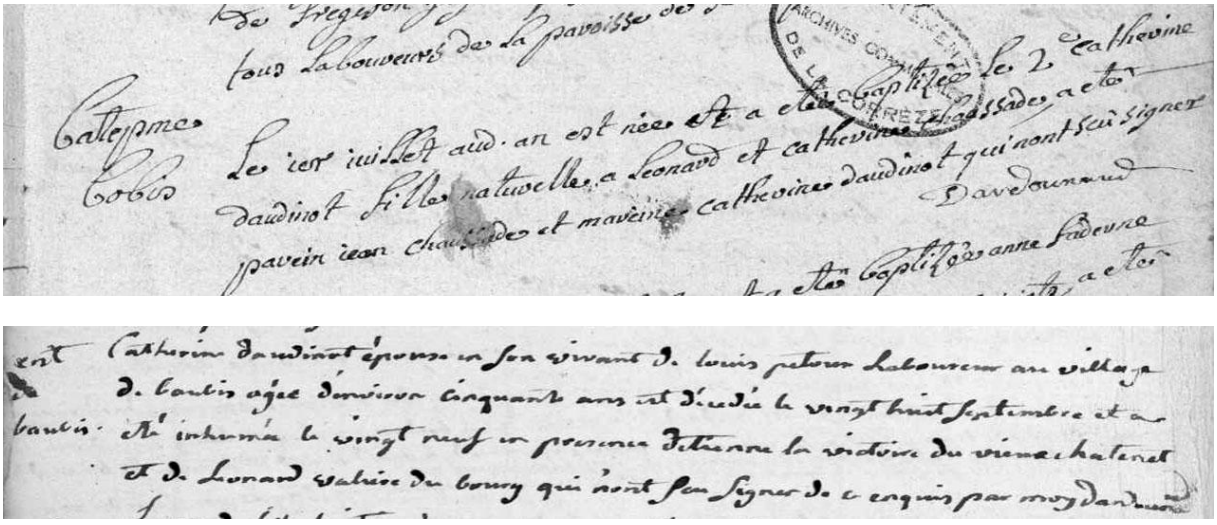

Sosa 878
LAGRAVE François

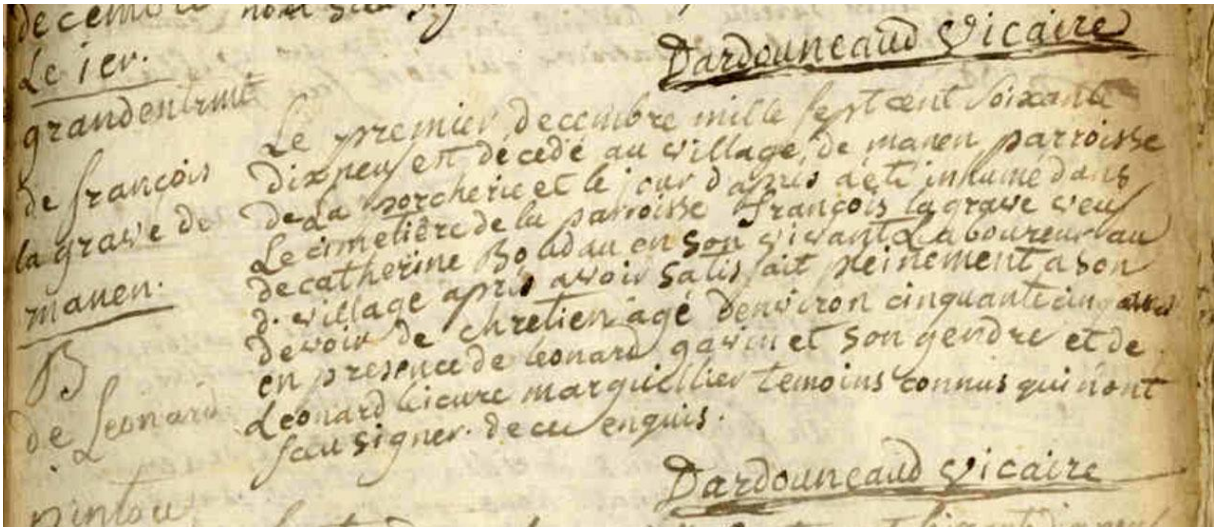

Sosa 878-879
LAGRAVE François-BOUDEAU Catherine

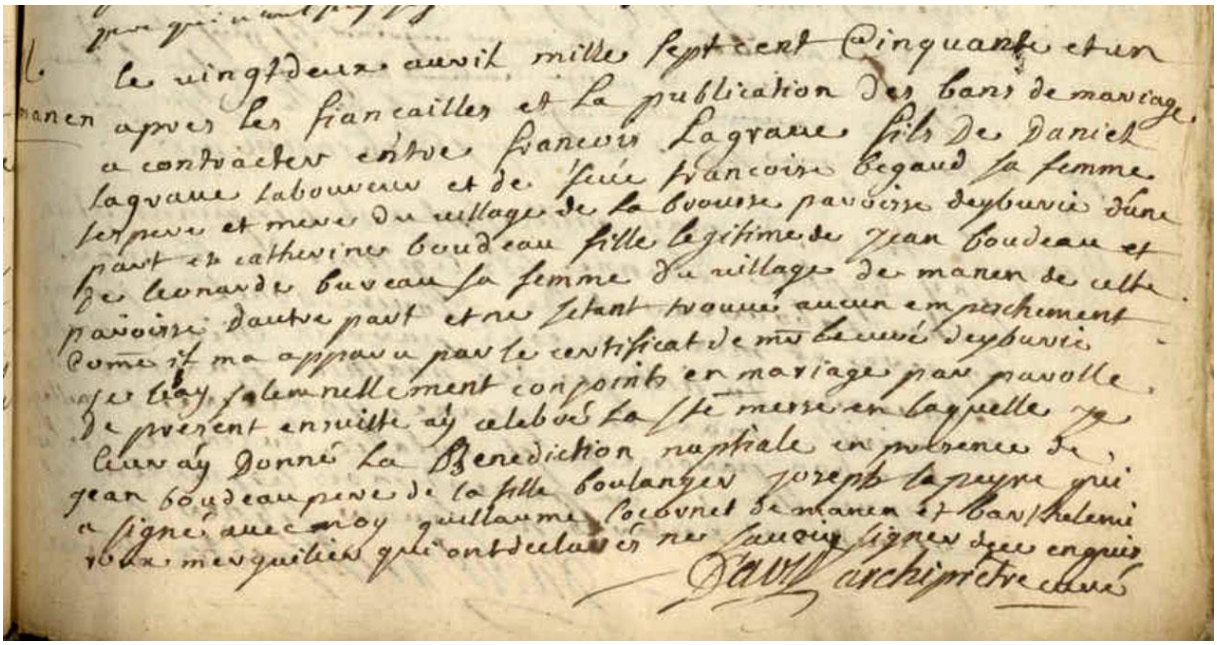

Sosa 879
BOUDEAU Catherine

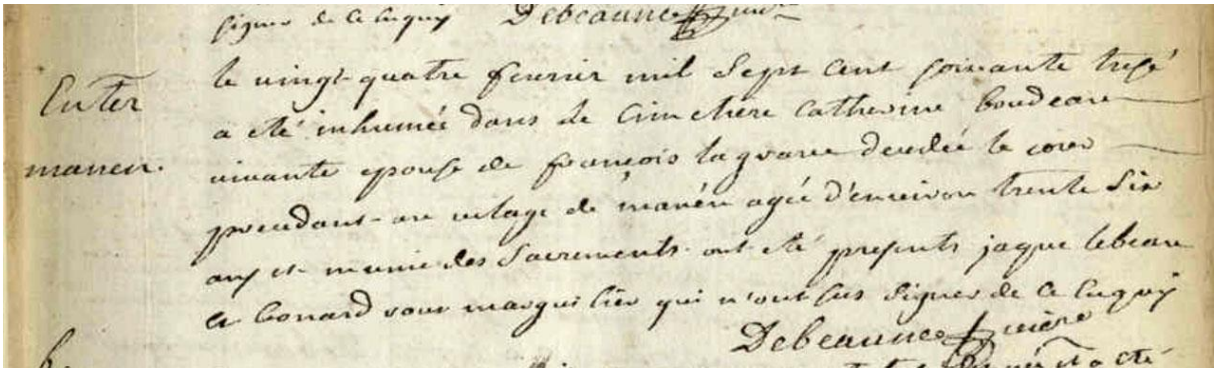

Sosa 880
de REDEMPT Jean

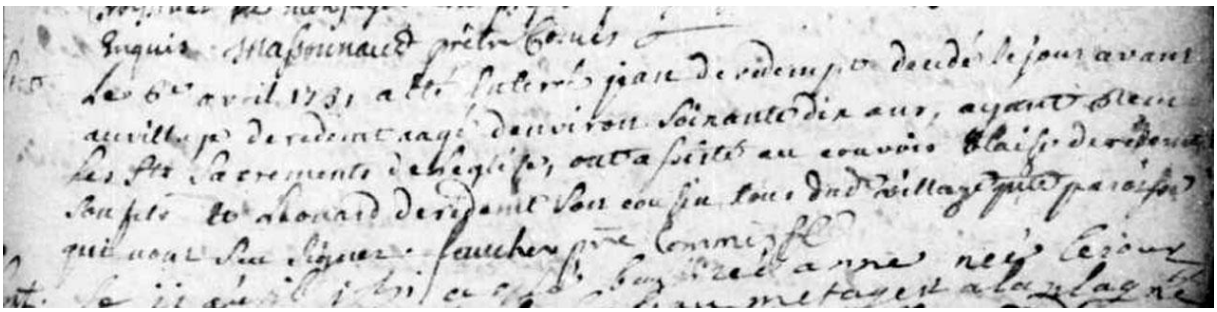

Sosa 881
de LEYCURE Jeanne

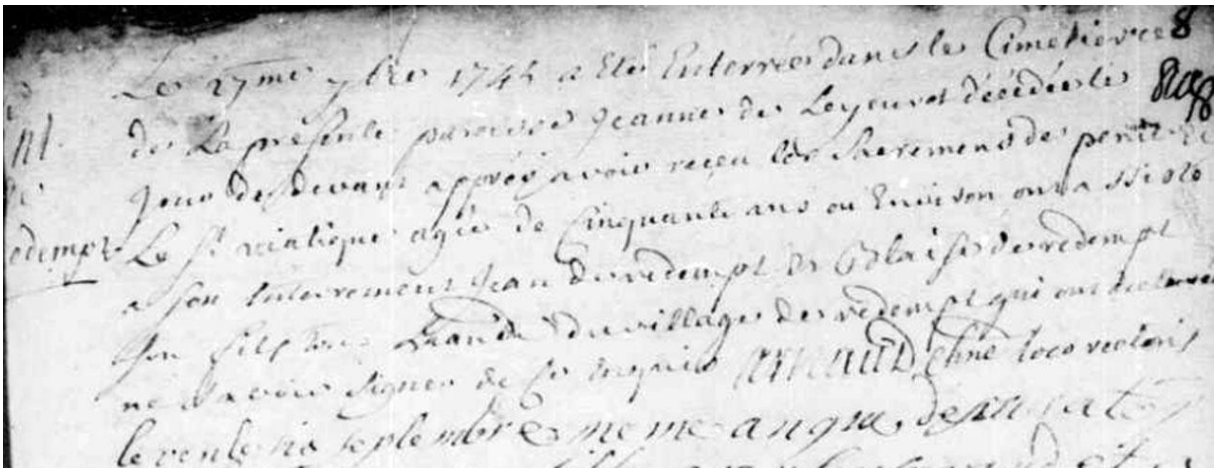

Sosa 882-883
MARBOUTY Guillaume-PEJOU Barbe

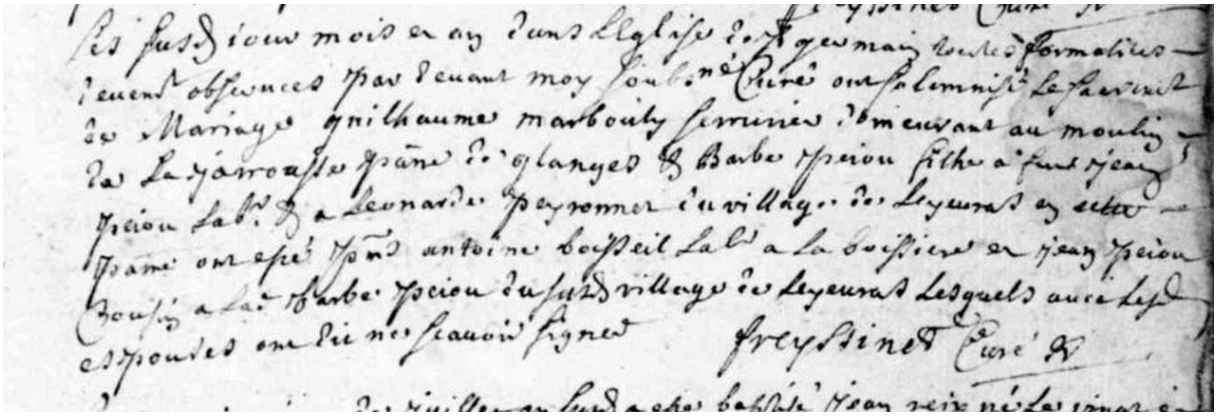

Sosa 883
PEJOU Barbe

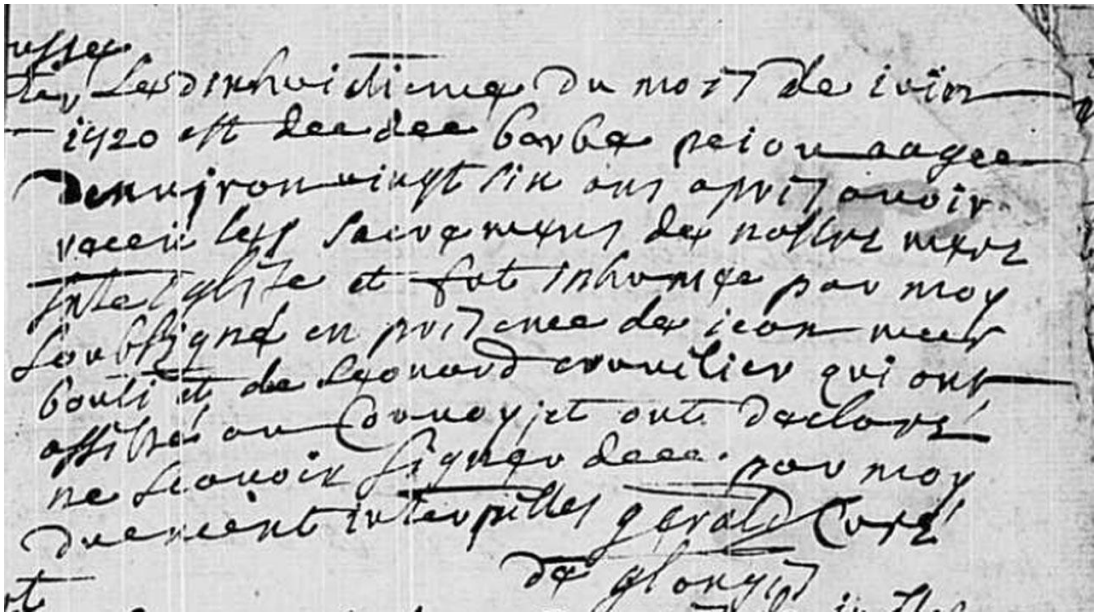

Sosa 896
MADESCLAIRE Guillaume

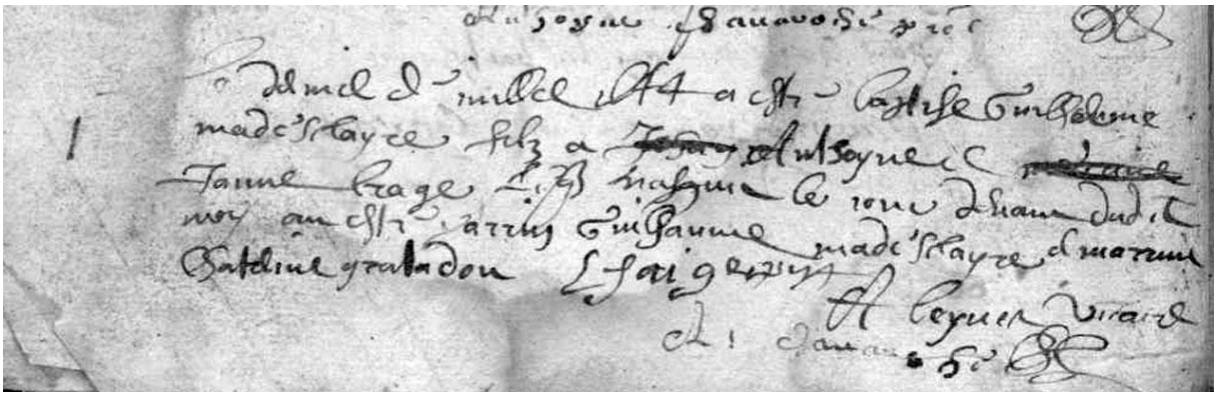

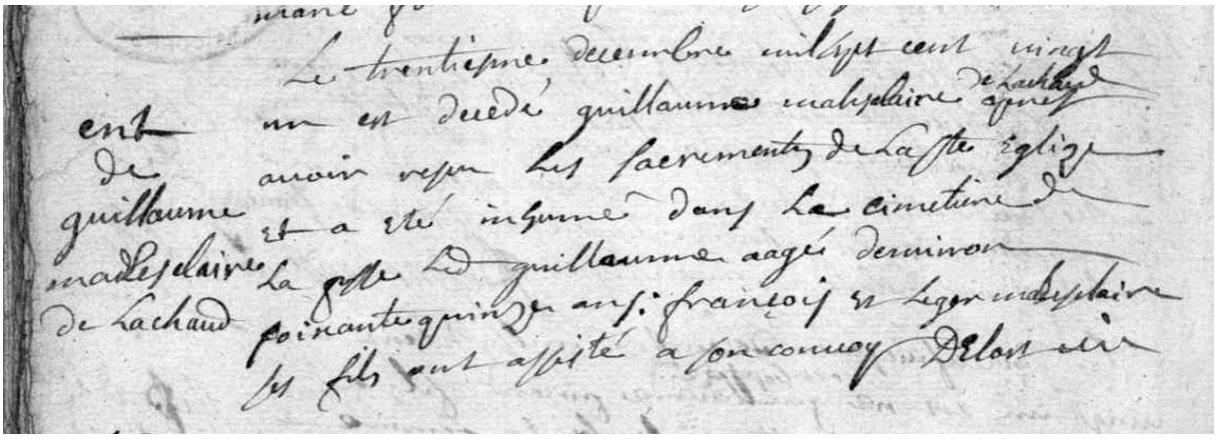

Sosa 896-897
MADESCLAIRE Guillaume-LANGLET Elisabeth

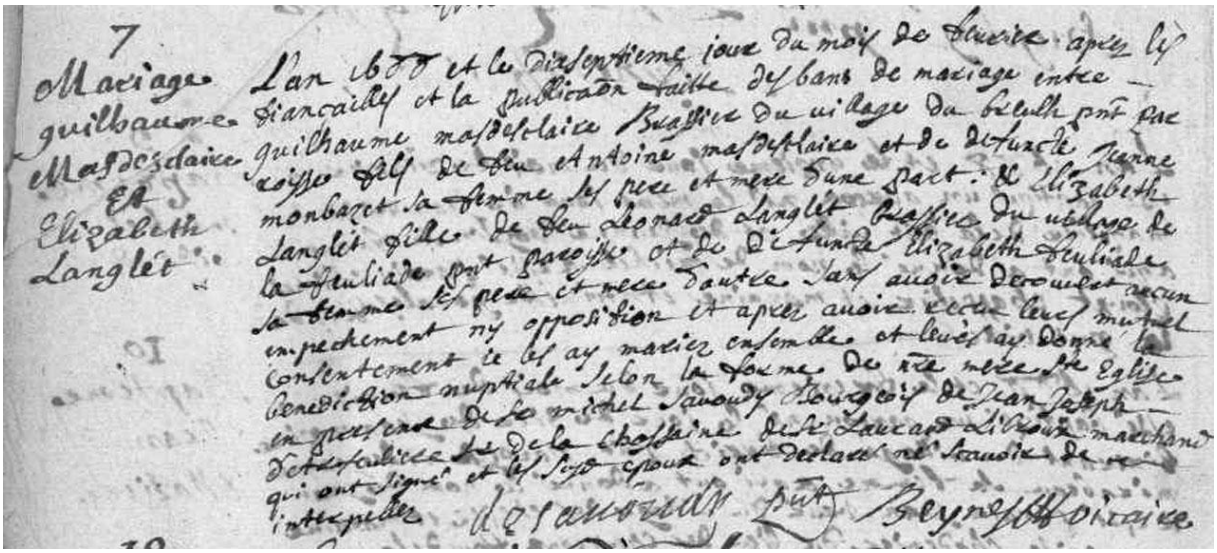

Sosa 897
LANGLET Elisabeth

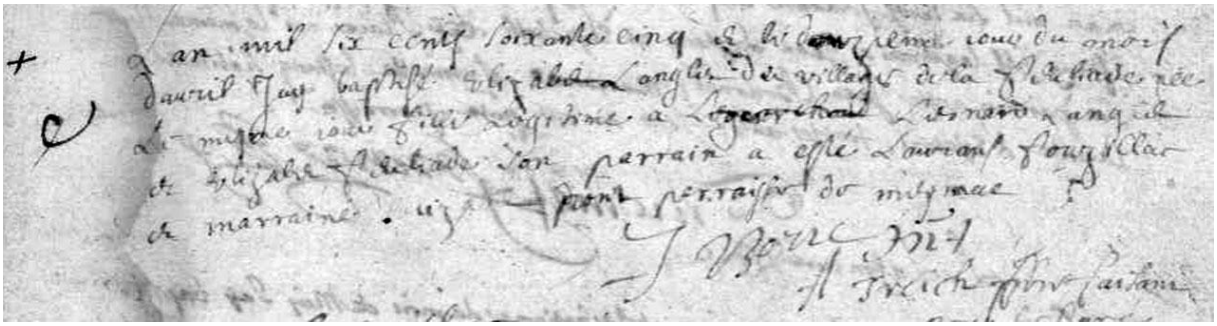

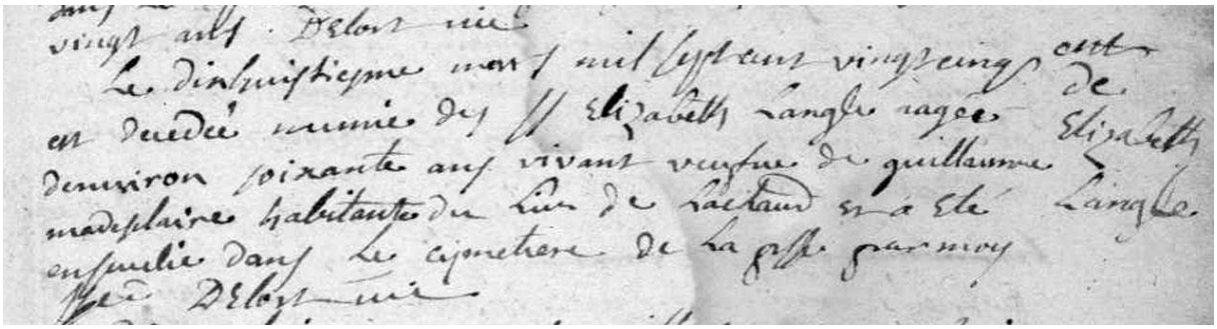

Sosa 900
BRINDEL Barthélémy

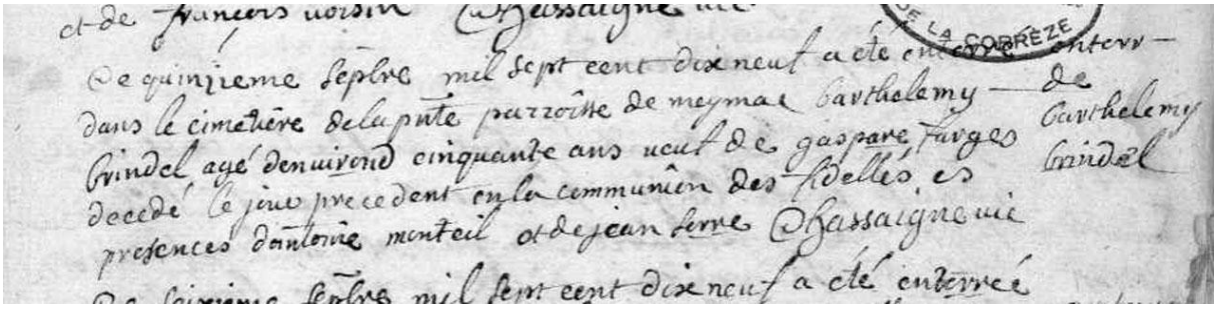

Sosa 900-901
BRINDEL Barthélémy-FARGES Gasparde

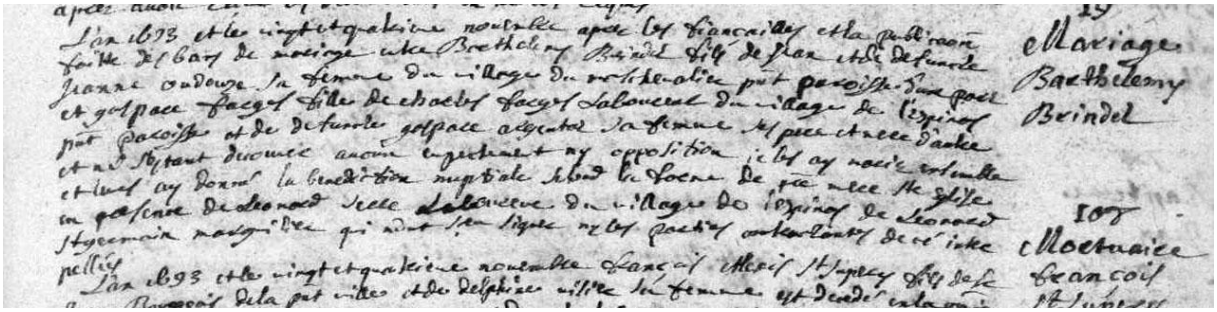

Sosa 901
FARGES Gasparde

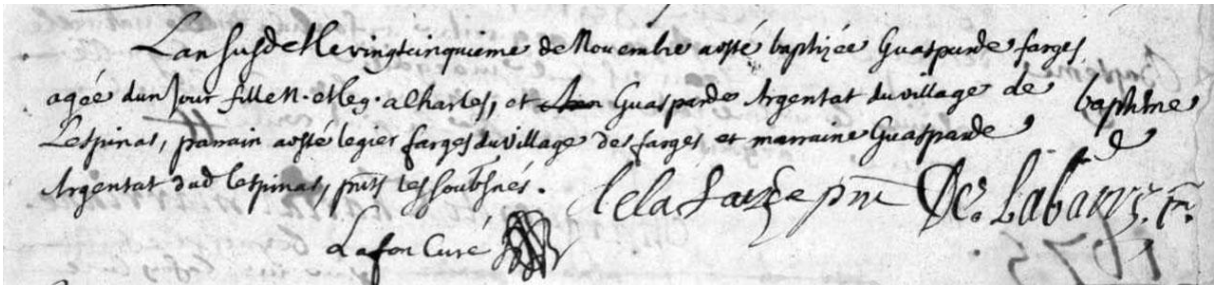

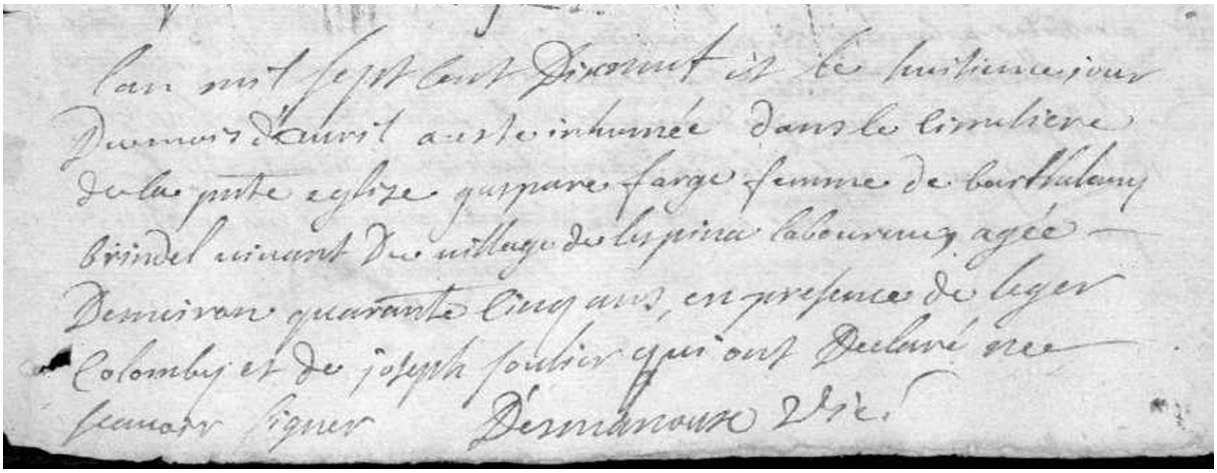

Sosa 904
MONBAZET Léonard

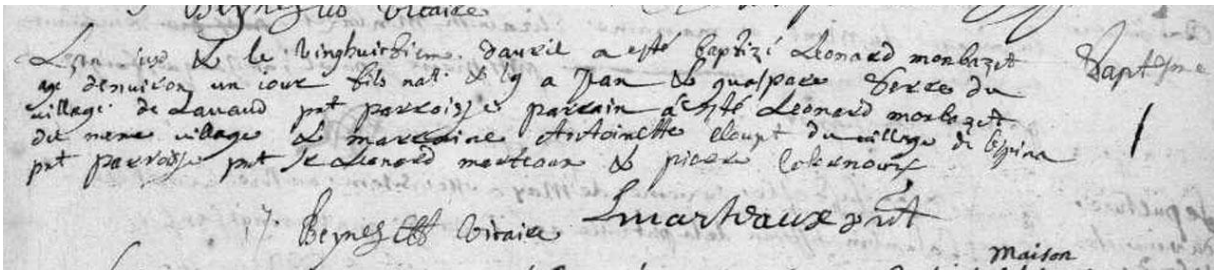

Sosa 904-905
MONBAZET Léonard-NEIGE Léonarde

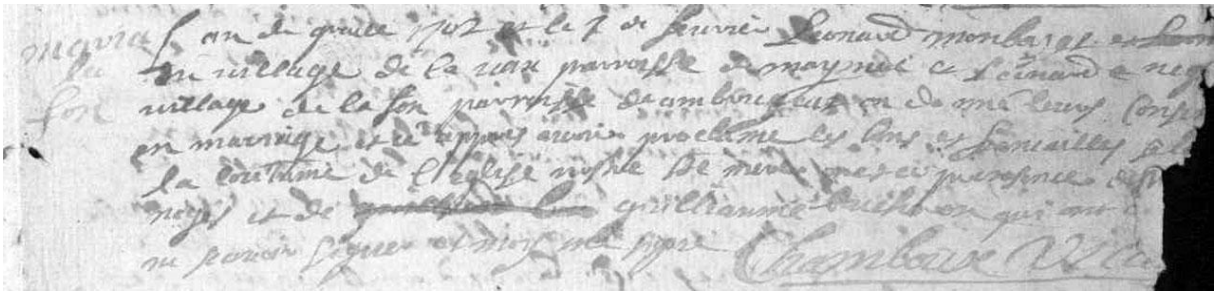

Sosa 905
NEIGE Léonarde

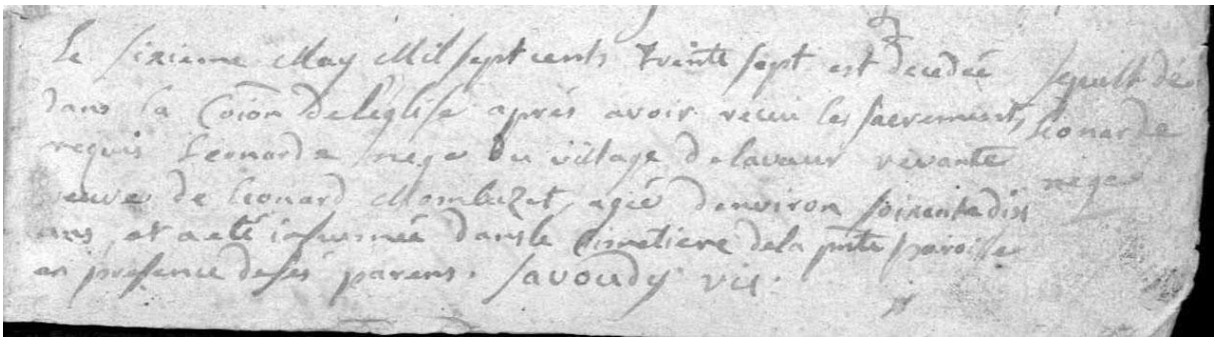

Sosa 908
POUGETOUX Pierre

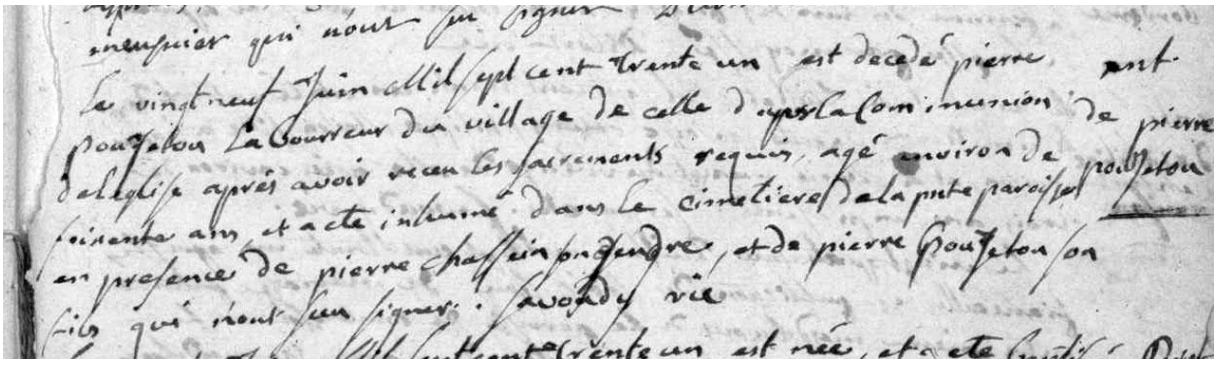

Sosa 909
FAURE Marie

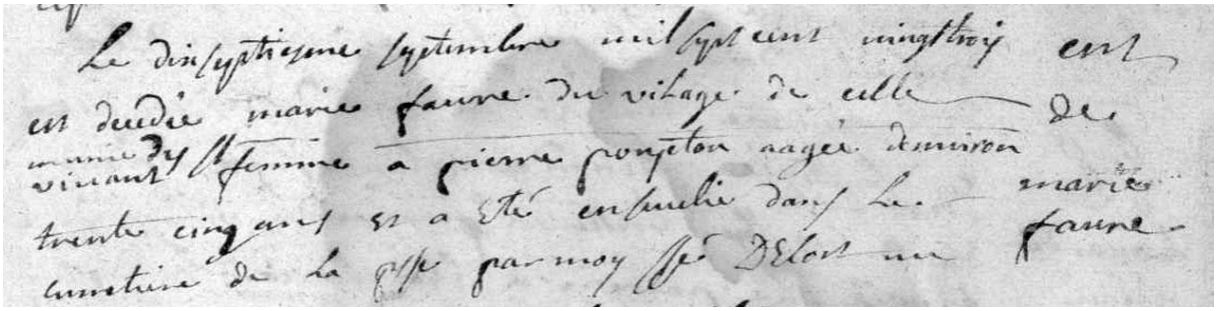

Sosa 910
VINSANT Damian

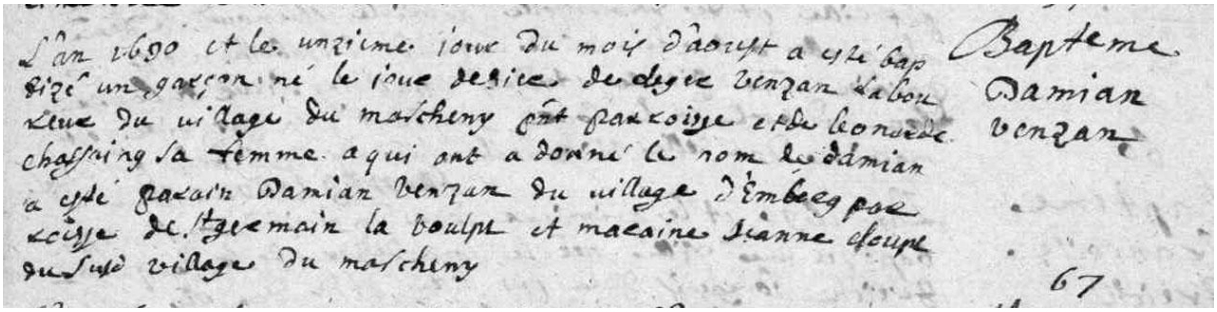

Baptême
Damian
Venzan

L'an 1690 et le unzième jour du mois d'aoust a été baptizé un garçon né le jour de hier de legez Venzan laboureur du village du marcheny cet paroisse et de leonarde chassaing sa femme a qui ont a donné le nom de damian a été parain Damian Venzan du village d'Embeg paroisse de St Germain la boulpt et marraine Jeanne Goupy du susd village du marcheny

67

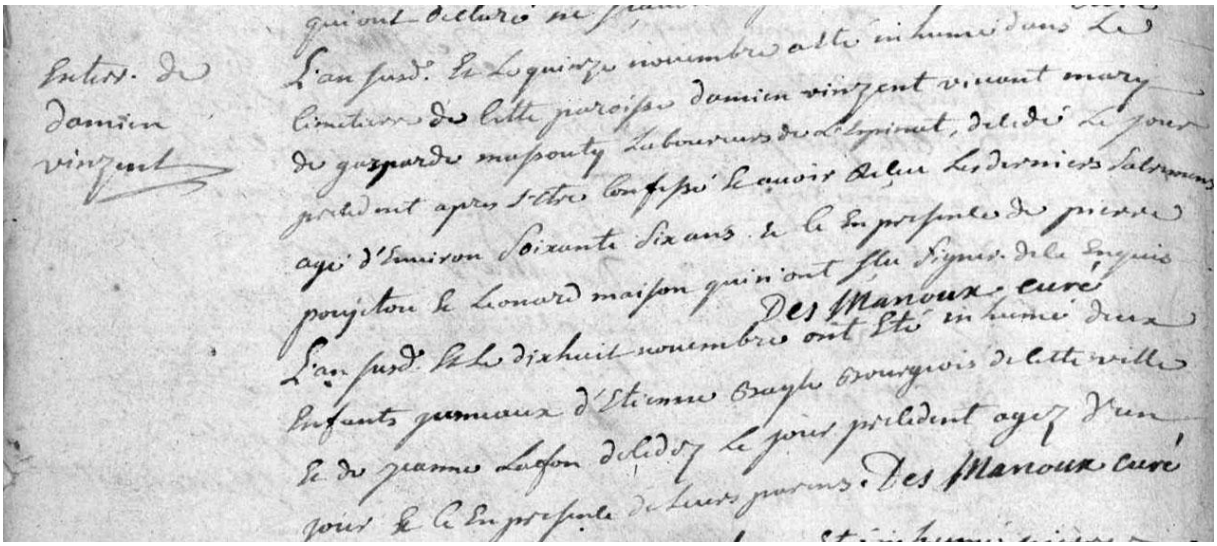

Enfans de
damien
vinzent

qui ont declaré ne sçavoir signer de ce par moy duement requis

L'an susd. le quinzze novembre a été inhumé dans le Cimetiere de cette paroisse damien vinzent vivant marchand laboureur du village de l'espinat, decedé le jour de gasparde mazouty laboureuse du dit espinat, decedé le jour precedent apres s'etre confessé et avoir reçu les derniers sacrements agé d'environ soixante six ans. a été en presence de pierre poujalon et Leonard maisonneuve qui ont signé avec nous Des Manoux curé

L'an susd. le dix huit novembre ont été inhumé deux enfants jumeaux d'etienne Bayle bourgeois de cette ville et de jeanne Lafon decedez le jour precedent agez l'un jour et l'autre de trois jours en presence de leurs parens. Des Manoux curé

Sosa 910-911
VINSANT Damian-MAZOUTI Gasparde

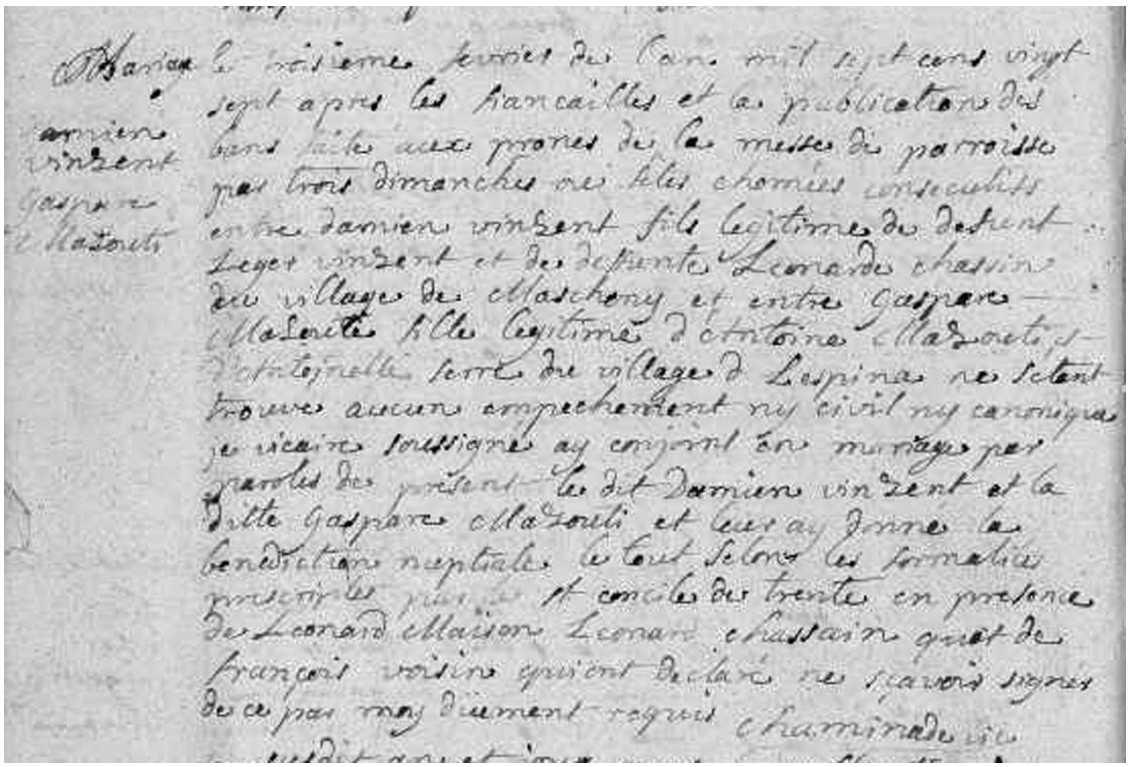

Mariage
damien
vinzent
Gaspare
Mazouti

Le troisième fevrier de l'an mil sept cent vingt sept apres les fiançailles et la publication des bans faite aux prones de la messe de paroisse par trois dimanches ne s'etant trouvé aucun empechement ny civil ny canonique je vicaire soussigné ay conjoint en mariage par paroles de present le dit Damien vinzent et la ditte Gaspare Mazouti et leur ay donné la benediction nuptiale le tout selon les formalités prescrites par le st concile de trente en presence de Leonard Maisonneuve Leonard chassaing gendre de françois voisins qui ont declaré ne sçavoir signer de ce par moy duement requis Charminade vic

Sosa 911
MAZOUTI Gasparde

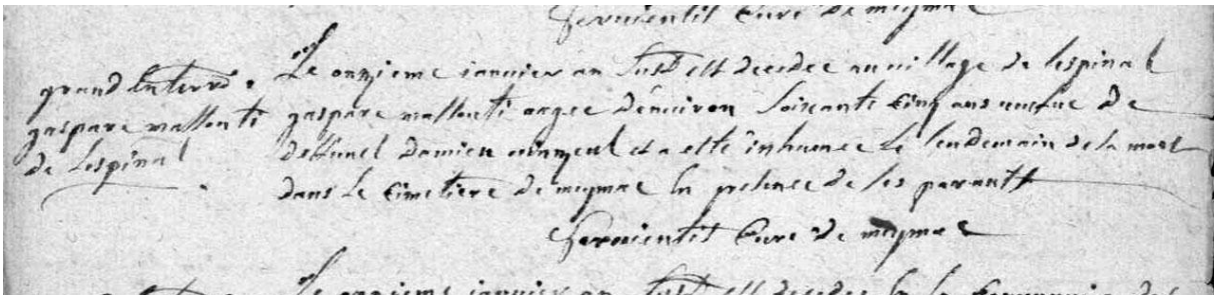

Sosa 926-927
DEJOUX Antoine-CHADENIER Antoinette

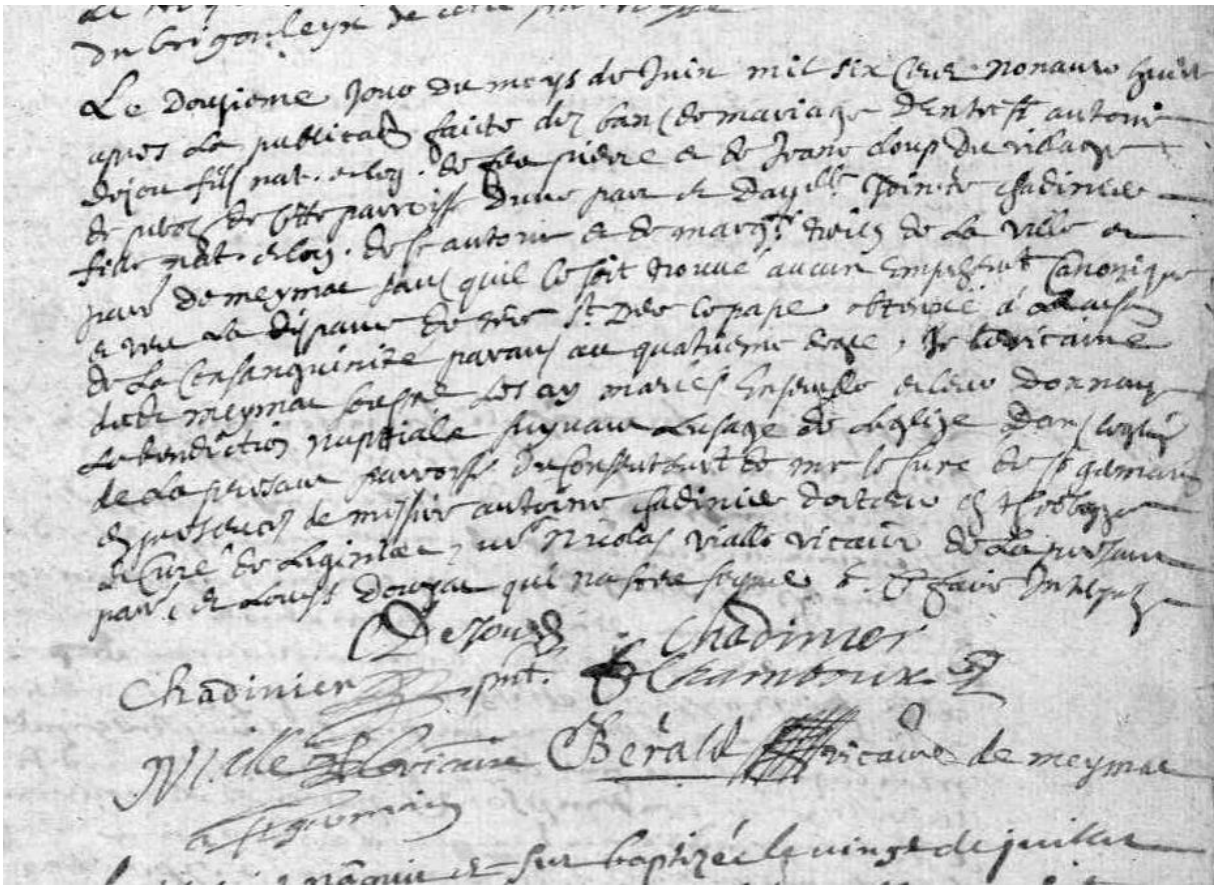

Sosa 936
FEYSSAGUET Léonard

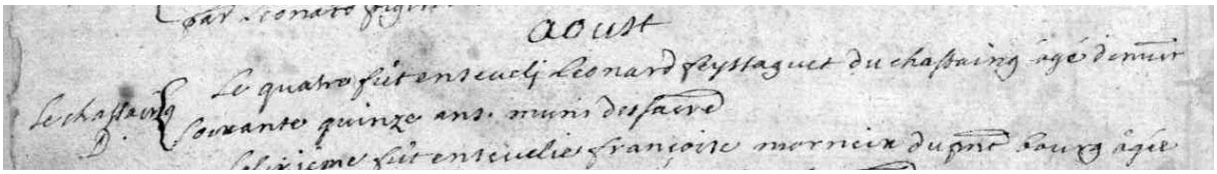

Sosa 937
BEILLOU Anne

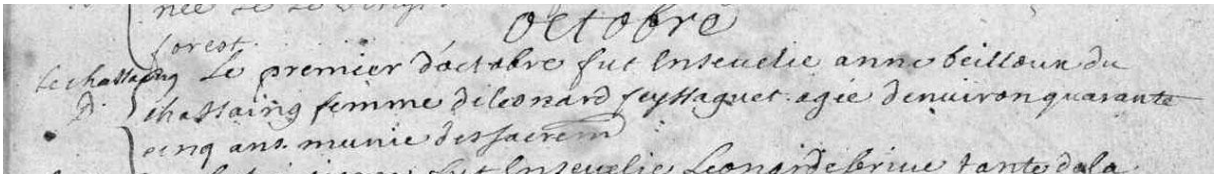

Sosa 953
ROUBINET Marie

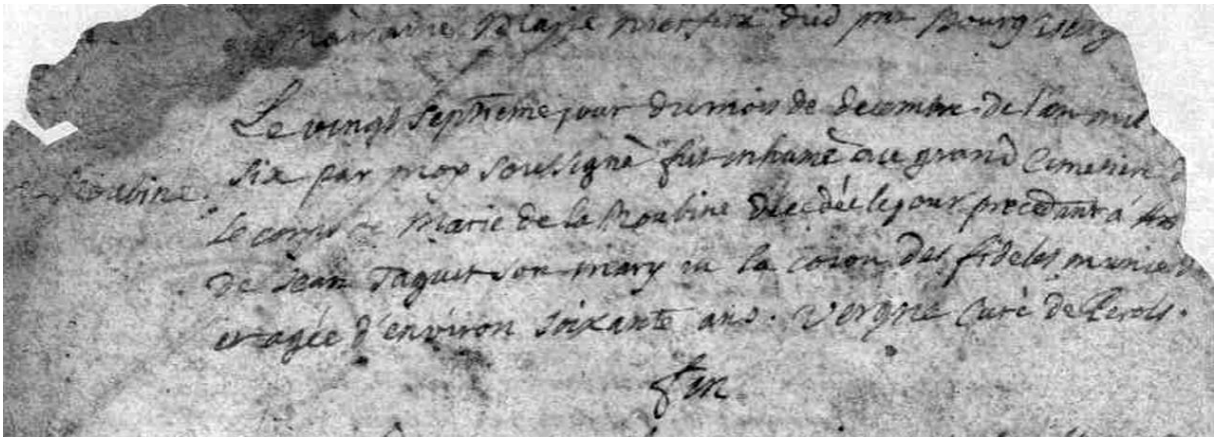

Sosa 954
DROUILLAC Gabriel

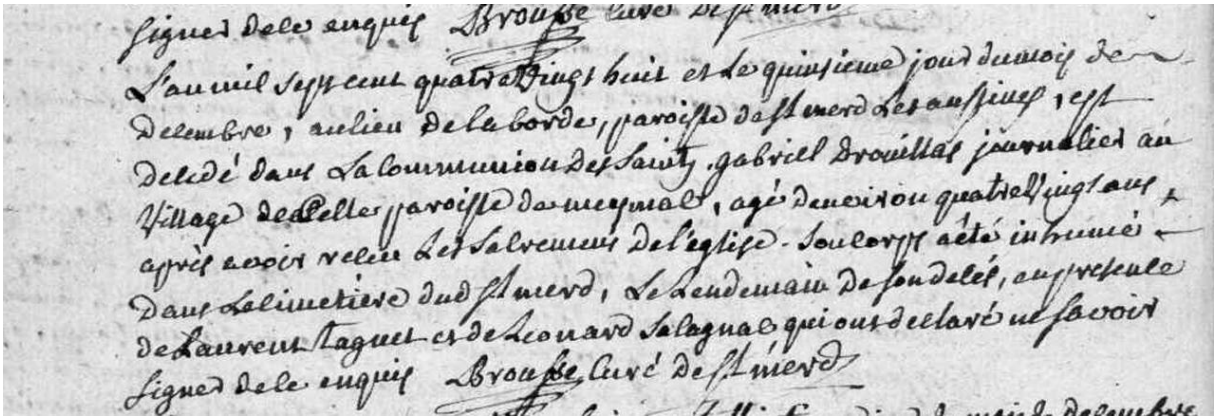

Sosa 954-955
DROUILLAC Gabriel-MARSELY Françoise

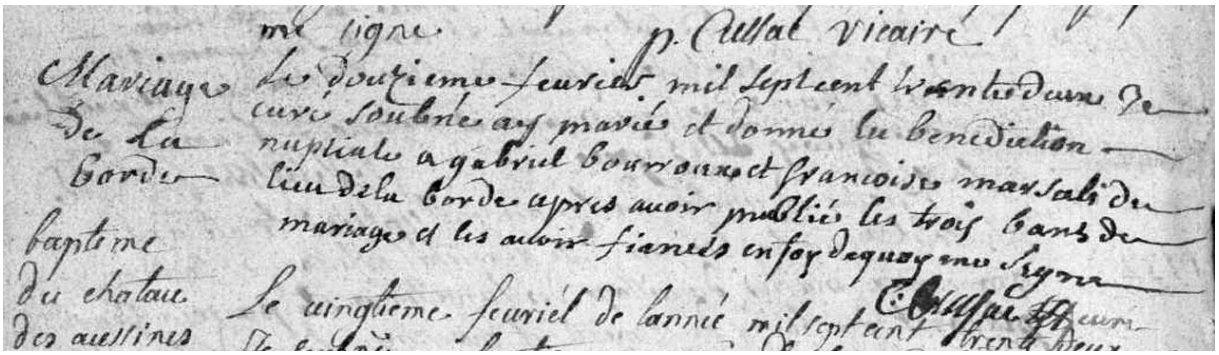

Sosa 955
MARSELY Françoise

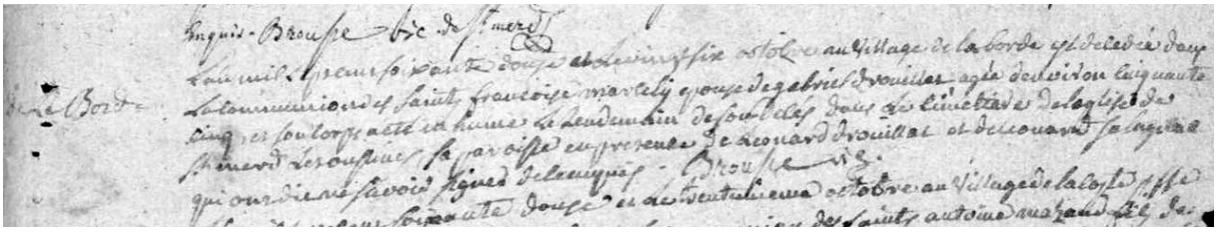

Sosa 1008-1009
MAGENOUX-GIAT

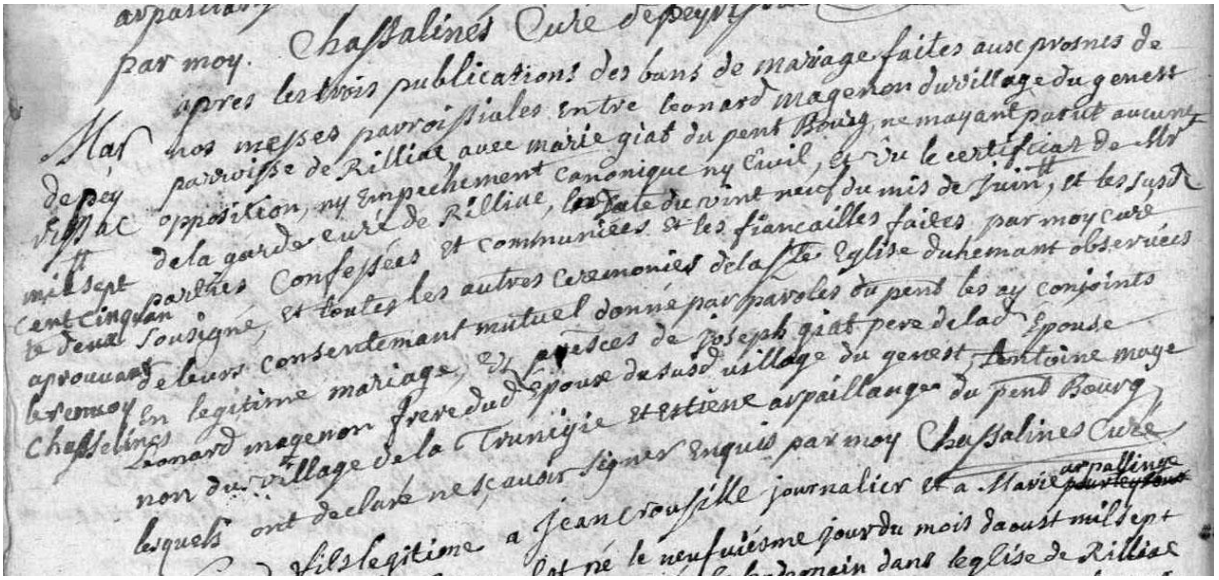

Sosa 1012
ENSERGUEIX Guillaume

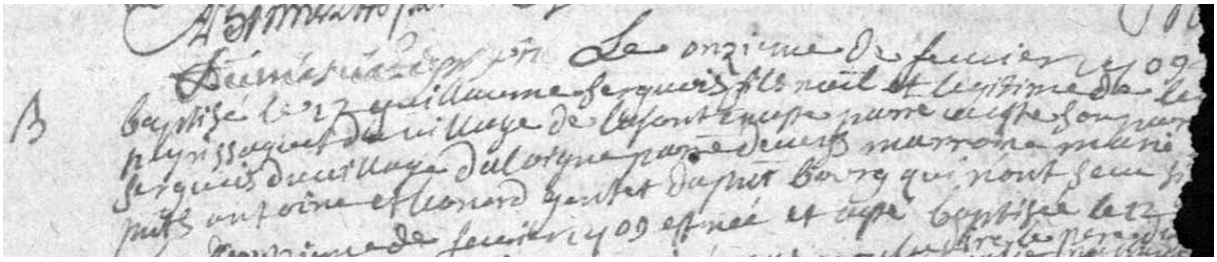

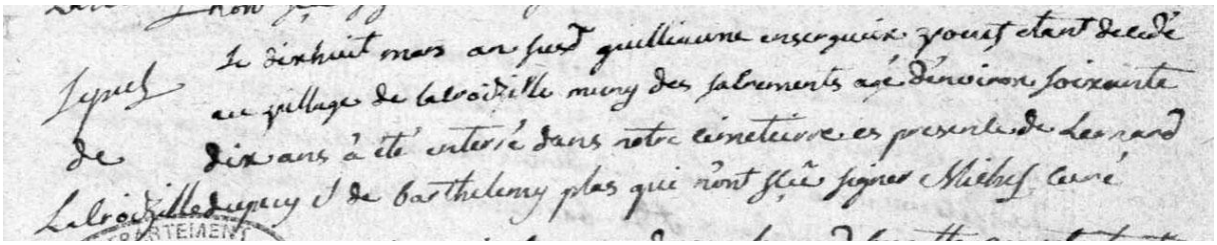

Sosa 1012-1013
ENSERGUEIX Guillaume-LACHAUD Catherine

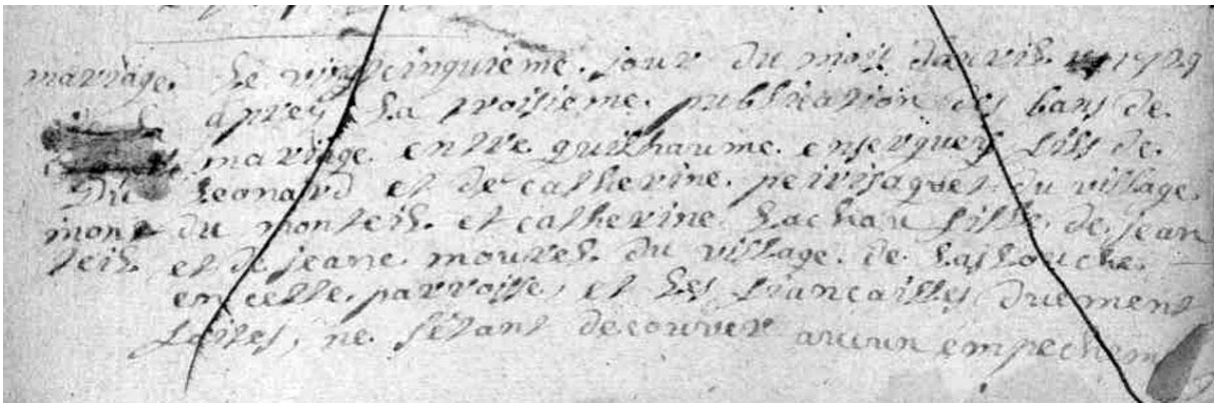

Sosa 1013
LACHAUD Catherine

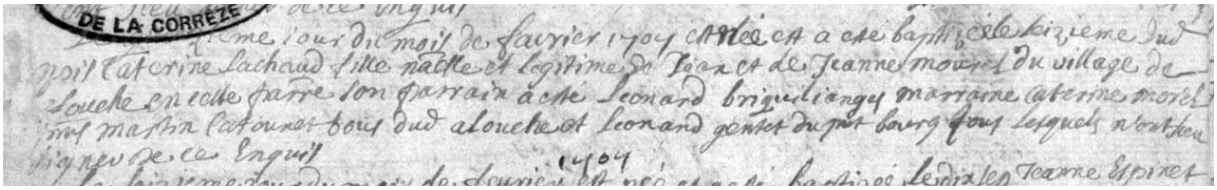

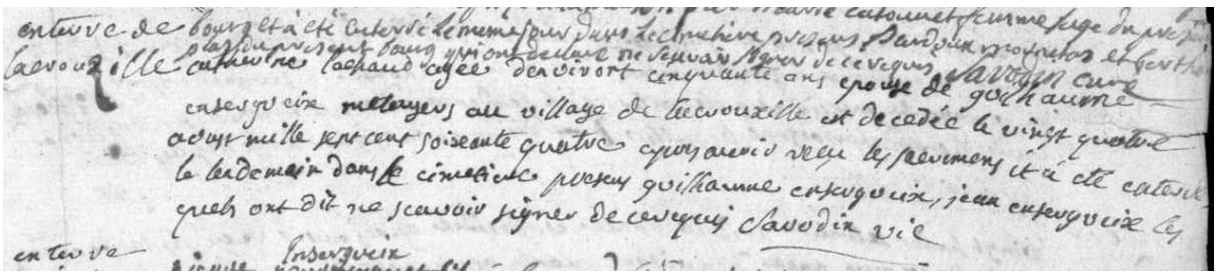

Sosa 1018-1019
CHEZE Pierre-LAMY Isabelle

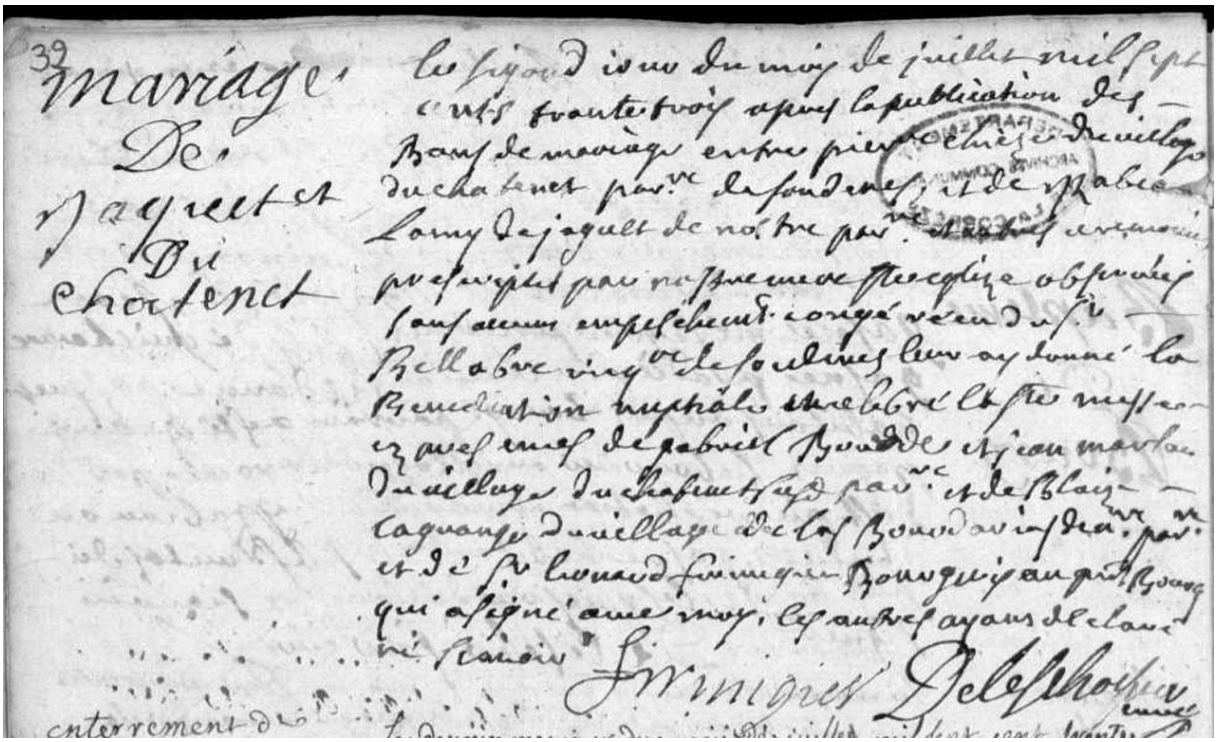

Sosa 1024
LORNAT Pierre

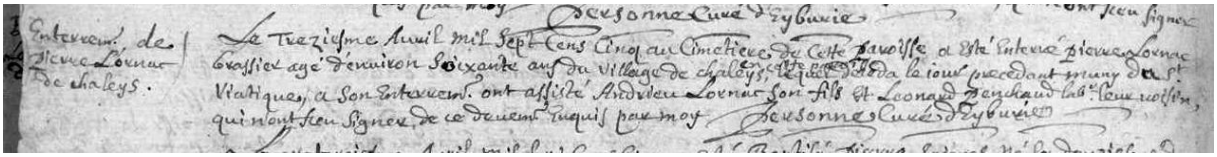

Sosa 1025
BRIQUET Marguerite

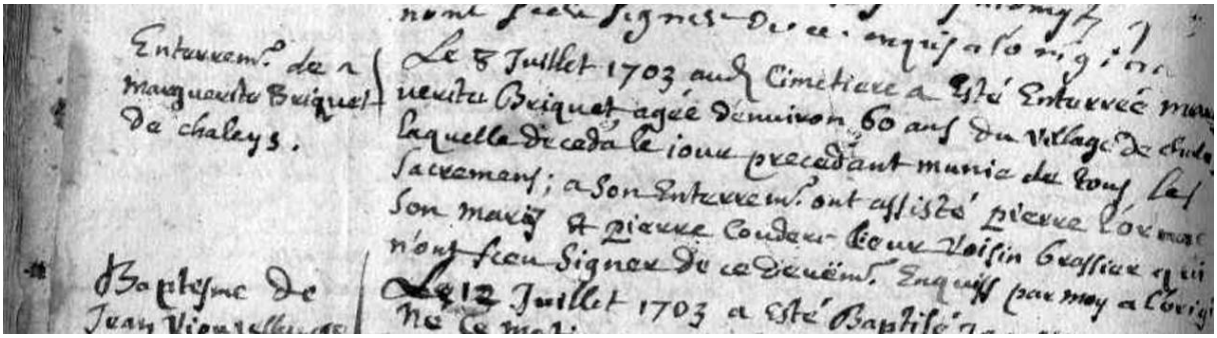

Sosa 1030
PENCHAUD Guielme

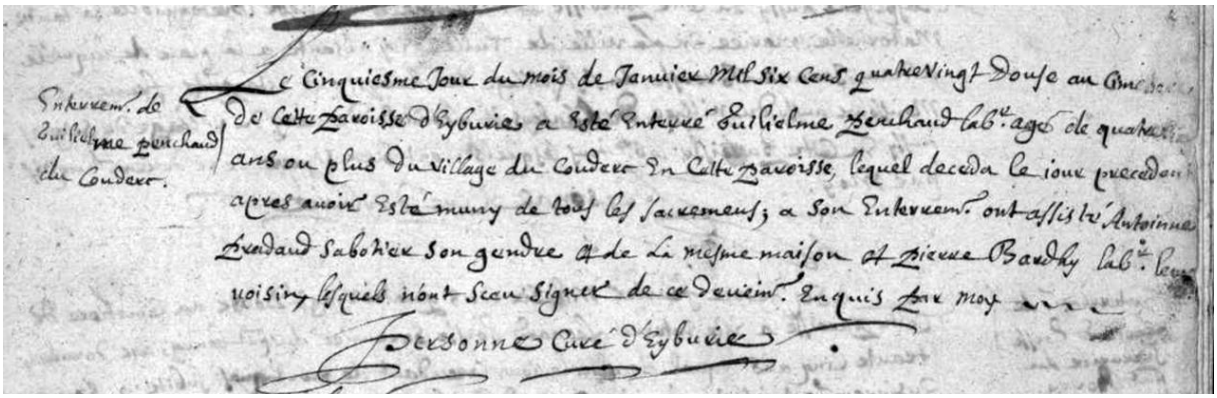

Sosa 1038
VERDIER Pierre

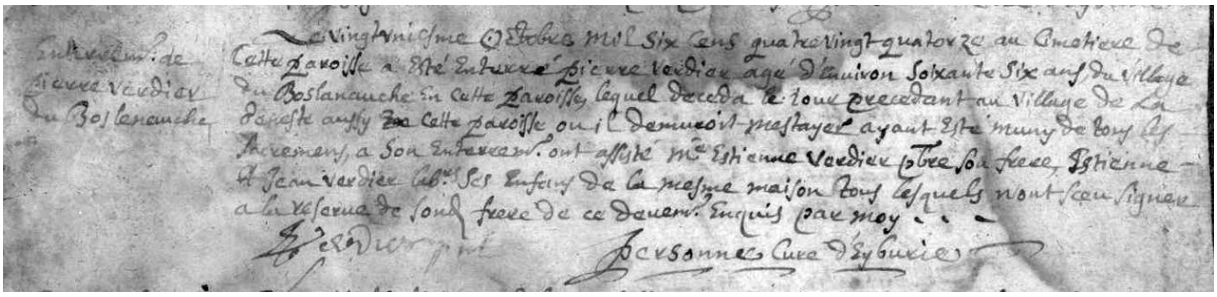

Sosa 1039
JARRIGE Marie

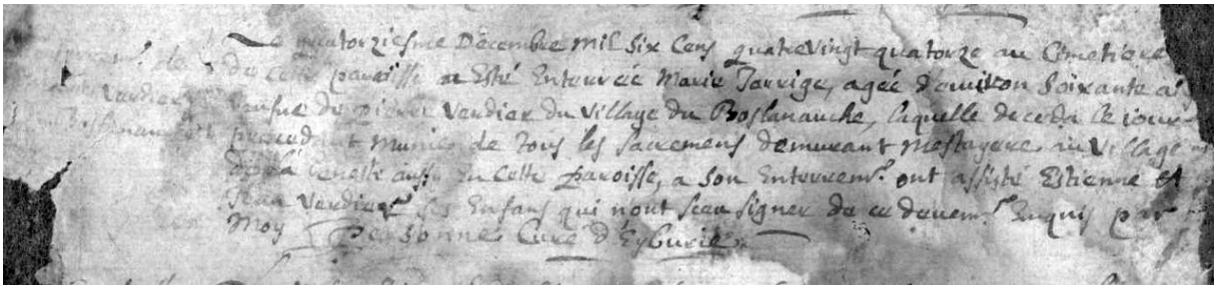

Sosa 1040
JOYE Michel

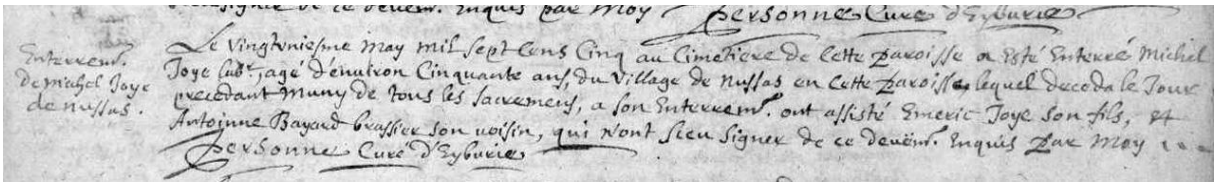

Sosa 1040-1041
JOYE Michel-BAYARD Marie

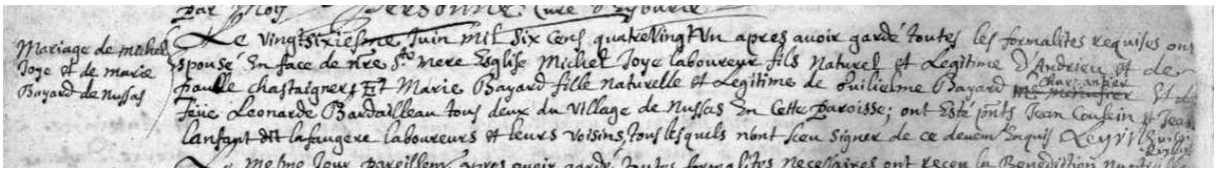

Sosa 1041
BAYARD Marie

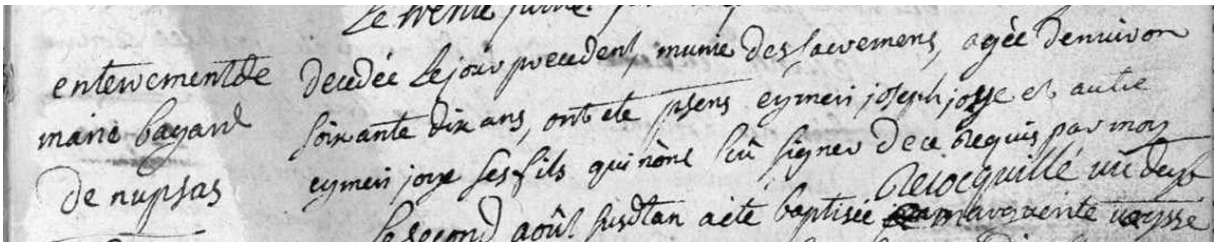

Sosa 1042
RASILLOU Barthélémy

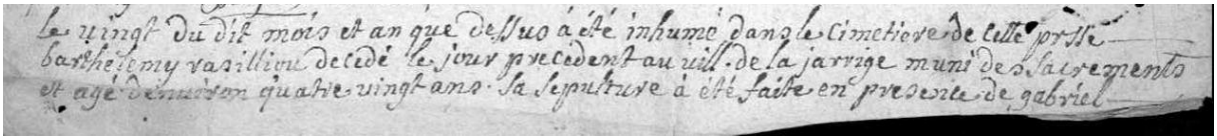

Sosa 1043
BESSE Léonarde

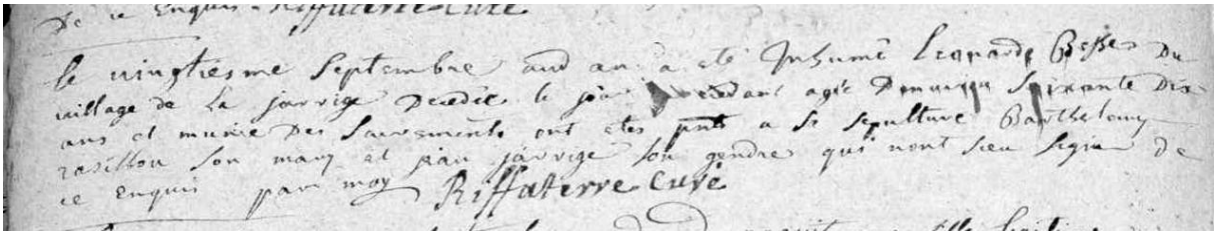

Sosa 1047
HILAIRE Léonarde

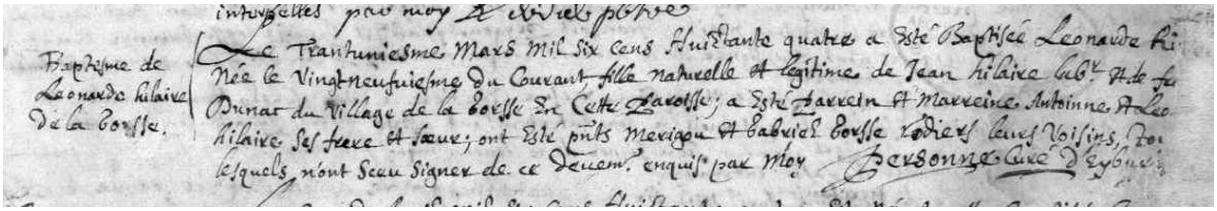

Sosa 1048-1049
MERLE Jean-FONTEVIALLE Catherine

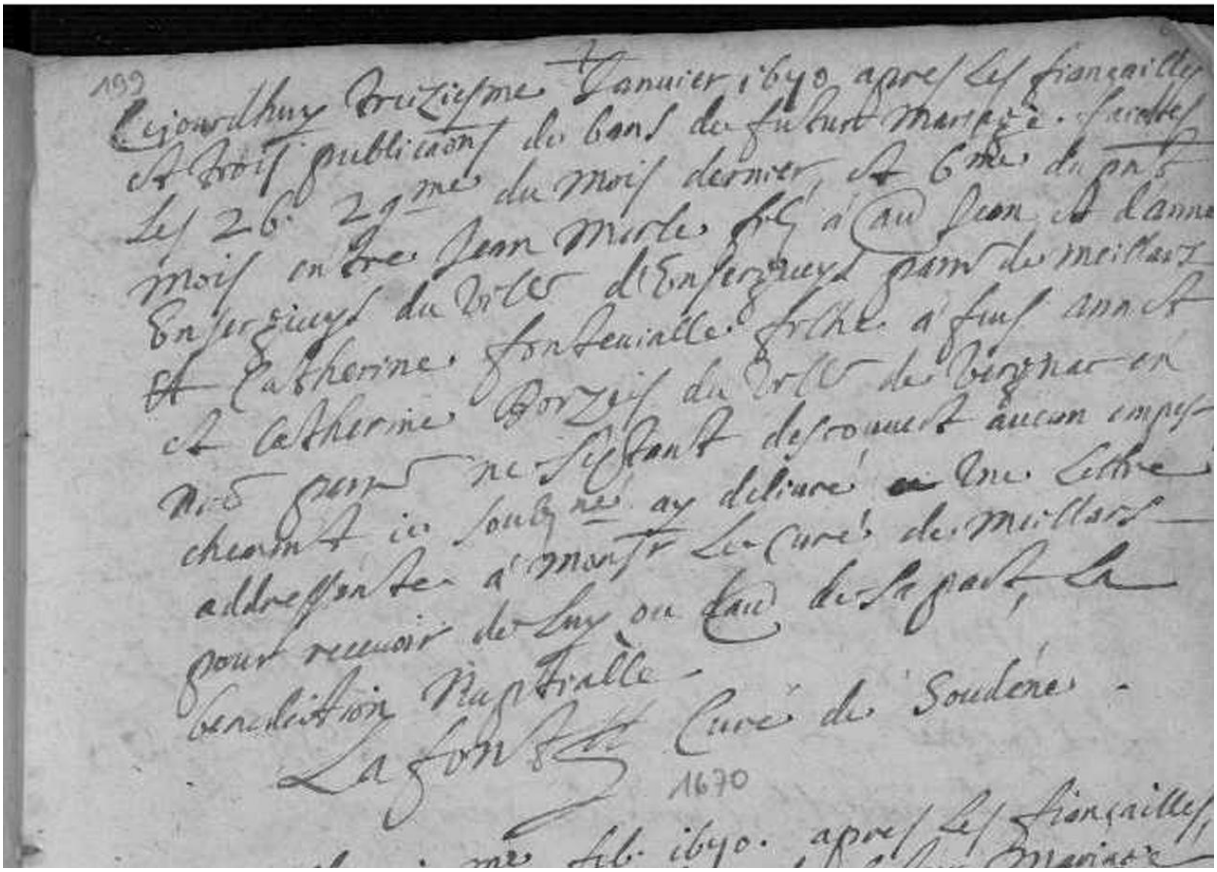

Sosa 1082
LACHAUD Jean

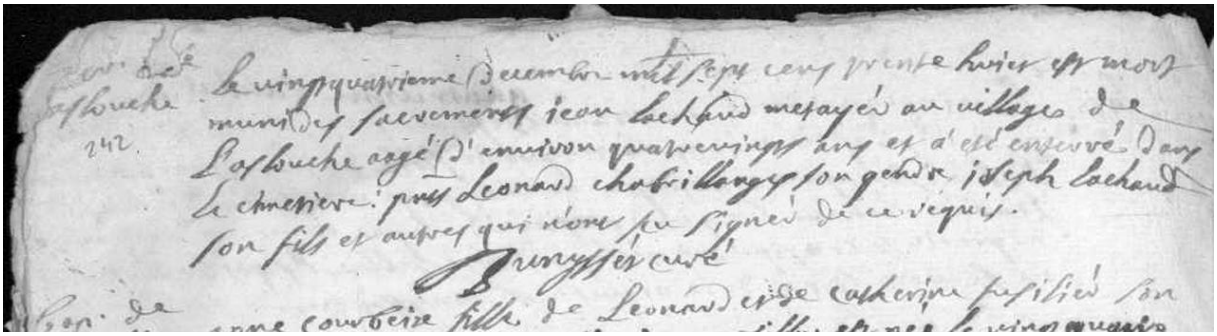

Sosa 1083
MAURY Jeanne

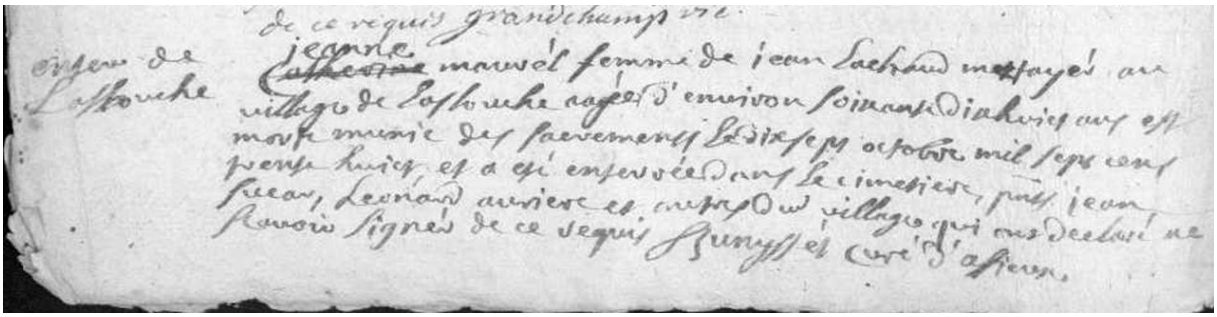

Sosa 1086
VINATIER François

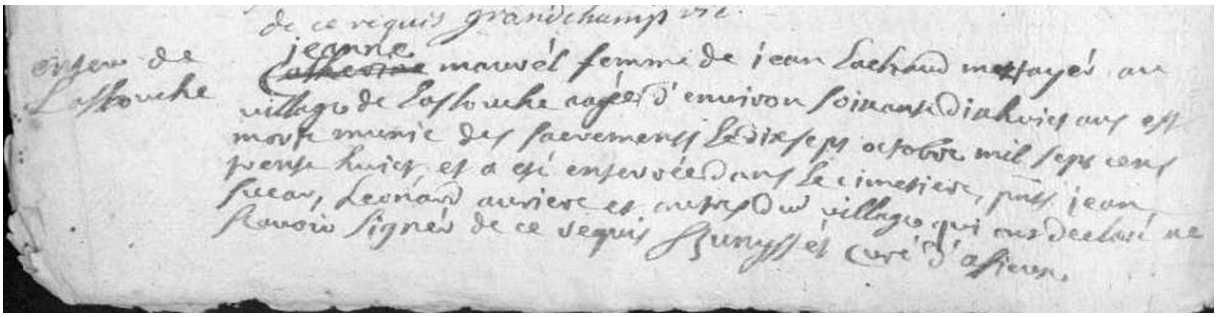

Sosa 1210
YZER Jean

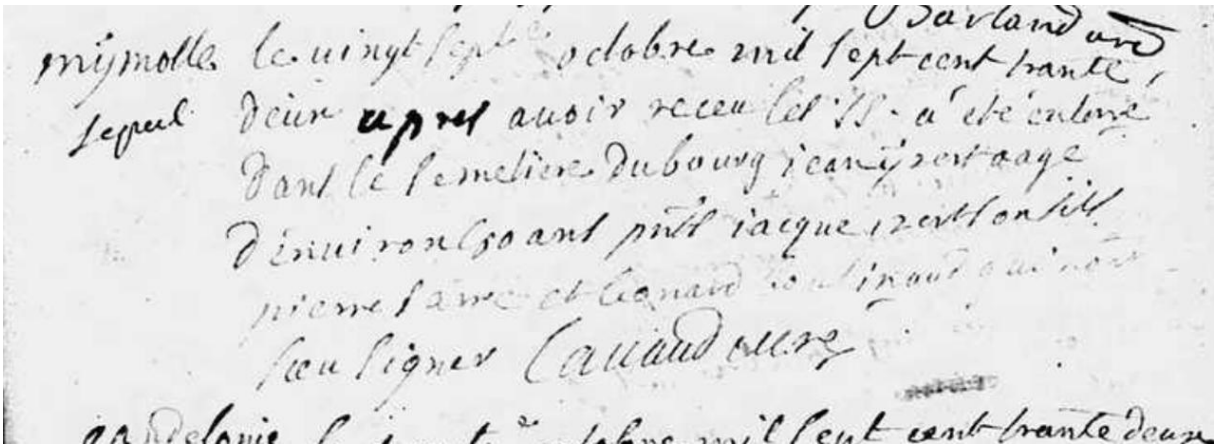

Sosa 1287
MOURINAUD Léonarde

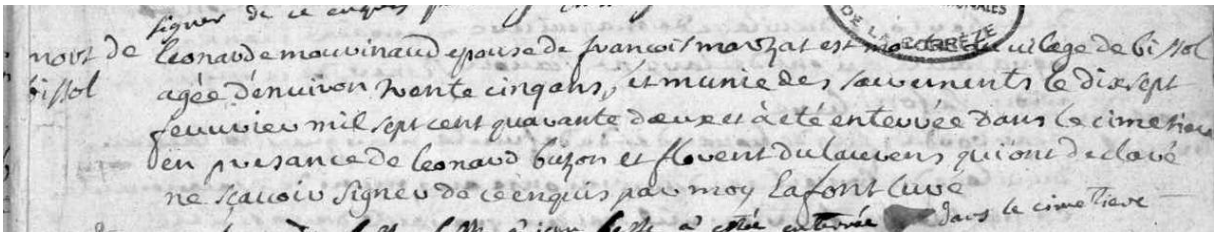

Sosa 1304-1305
TEYSSIER Léonard-PRASBONNEAUX Léonarde

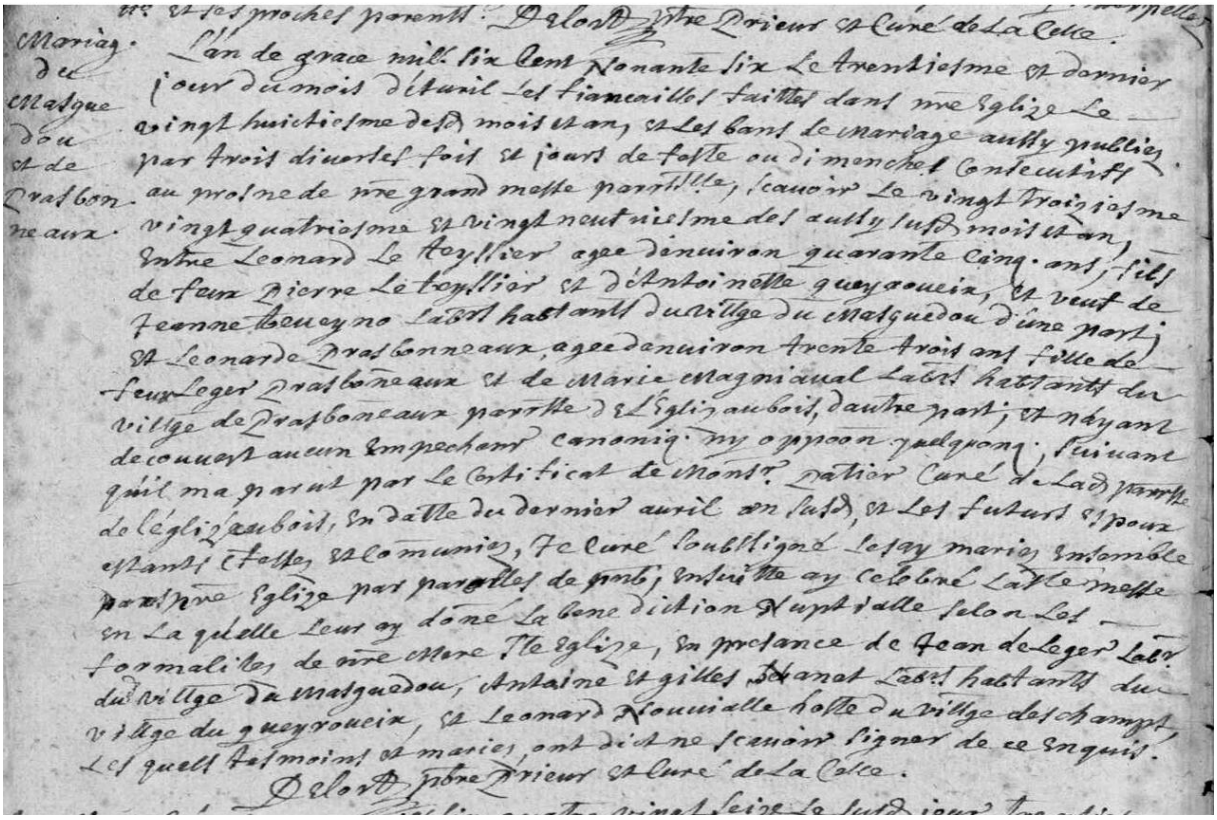

Sosa 1305
PRASBONNEAUX Léonarde

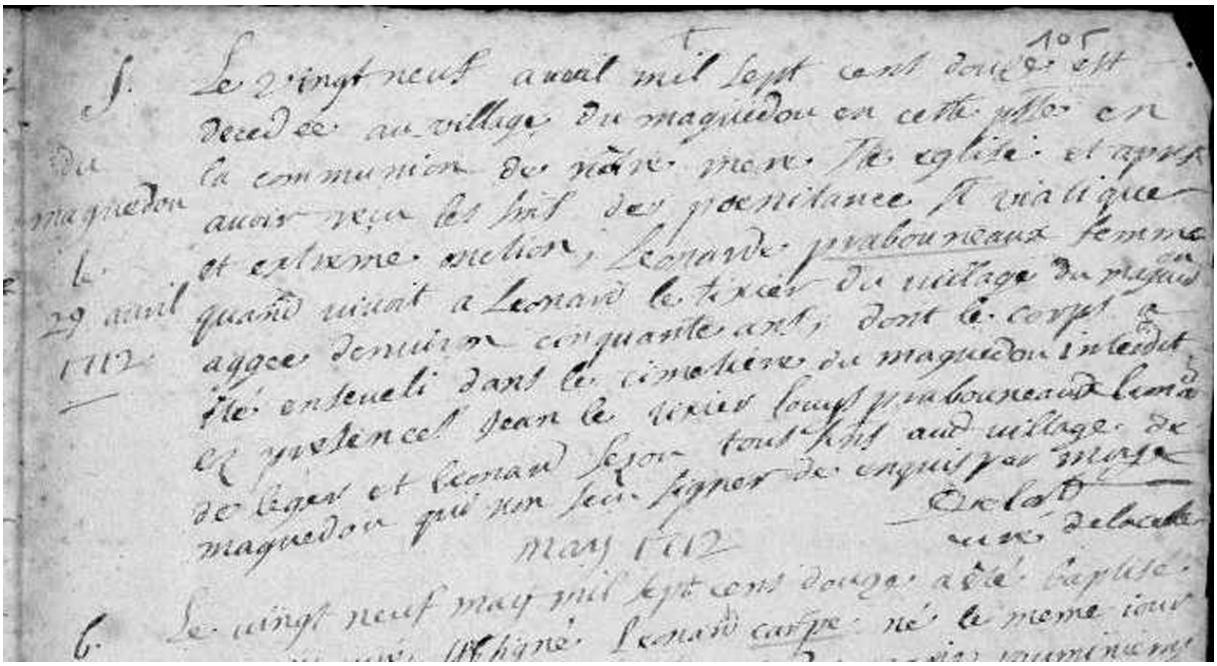

Sosa 1308
GIOUX Léonard

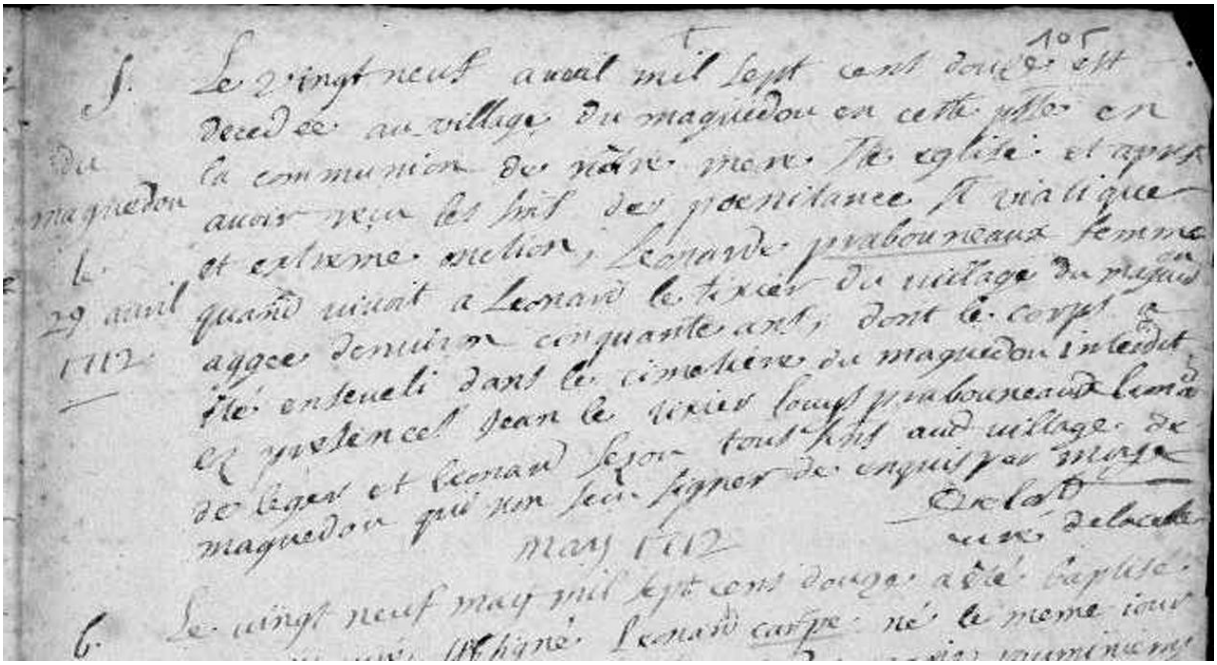

Sosa 1309
SADARNOU Jeanne

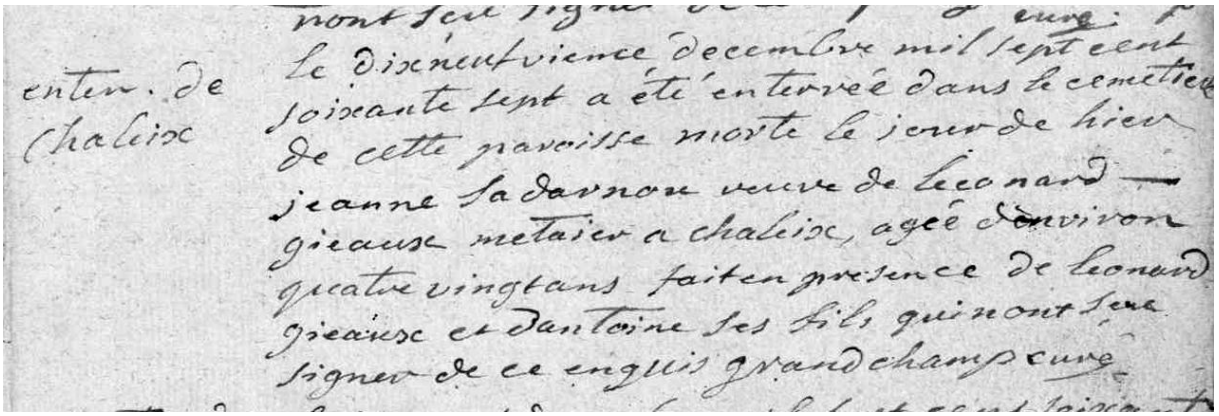
enter. de Chaleix

Le dix neuf vience decembre mil sept cent soixante sept a été enterrée dans le cemetiere de cette paroisse morte le jour de hier jeanne sadarnou veuve de leonard gieause metaier a chaleix agée denviron quatre vingt ans faite en presence de leonard gieause et dantoine ses fils qui nont sceu signer de ce enquis grand champ curé

Sosa 1310
PARNEIX Antoine

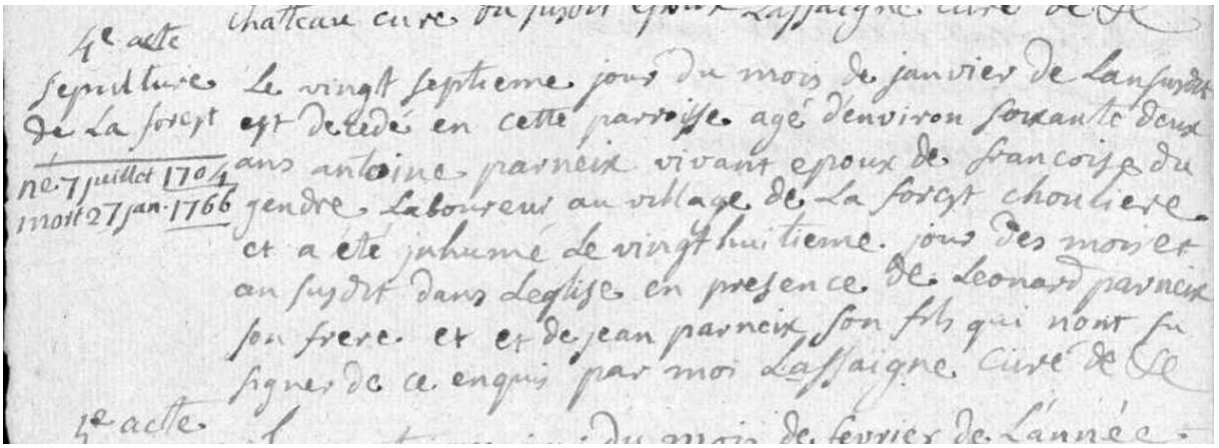
4e acte
Sepultures de La forest
Nes 7 juillet 1704
Morts 27 jan. 1766

chateau curé de Lassaigne curé de

Le vingt septieme jours du mois de janvier de lan mil sept cent soixante six est decedé en cette parroisse agé denviron soixante deux ans antoine parneix vivant epoux de francoise du gendre Laboureur au village de La forest chouliere et a été inhumé le vingt huitieme jours des mois et an susdit dans leglise en presence de leonard parneix son frere et et de jean parneix son fils qui nont su signer de ce enquis par moi Lassaigne curé de

4e acte

Sosa 1352
BURELOU Léonard

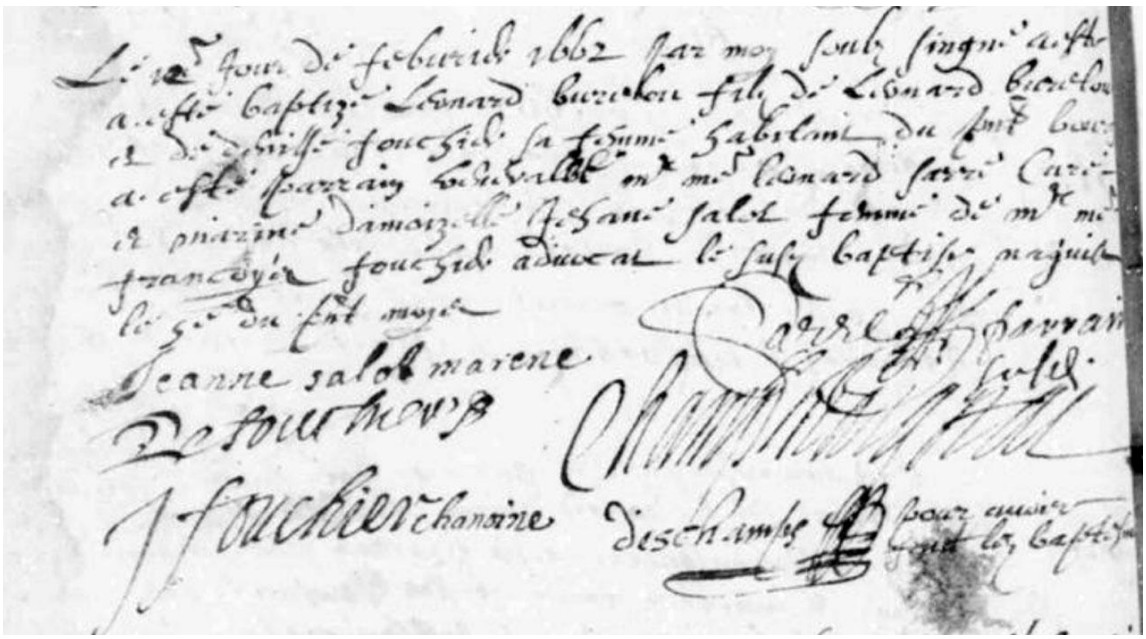
Le 5e jour de feburier 1662 par moy soub. signé a este
a este baptizé Léonard burelou fils de Léonard burelou
et de christe fouchier sa femme habitans du fort bourg
a este parrain Léonard burelou oncle et Marraine damoiselle Jeanne salot femme de Mre mre
francois fouchier advocat le soub. baptisé maguille
le 5e du fort moyse

Jeanne salot marene

Desfourchons

J fouchier chanoine

Deschamps

pour avoir
tenu le baptisé

Sosa 1353
FAURE Jeanne

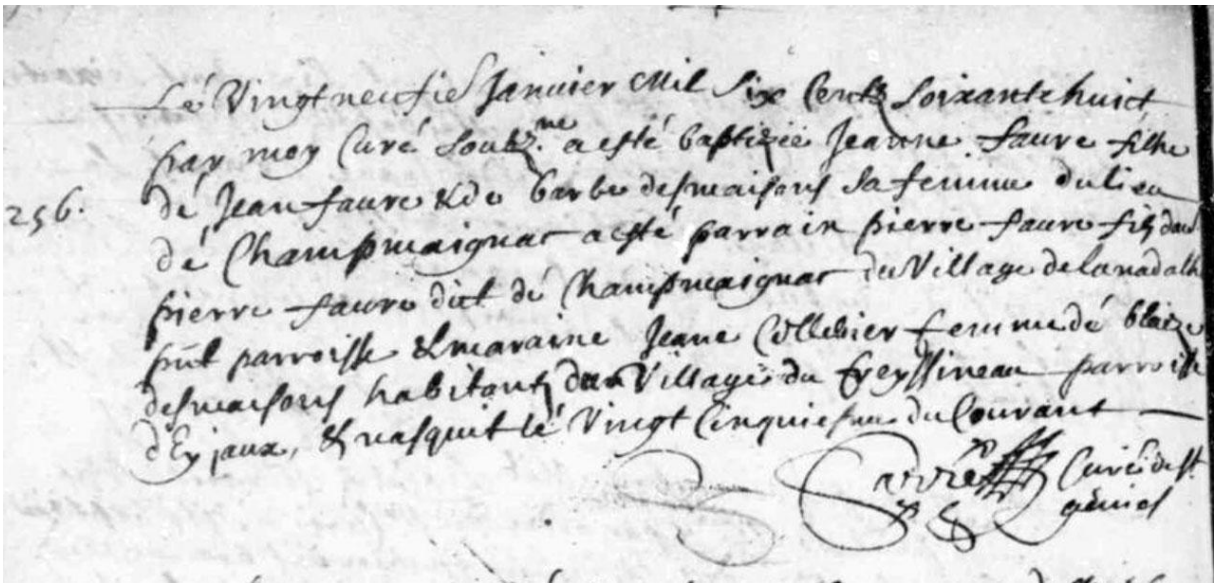

Sosa 1354-1355
DUBOIS François-FAUCHER Léonarde

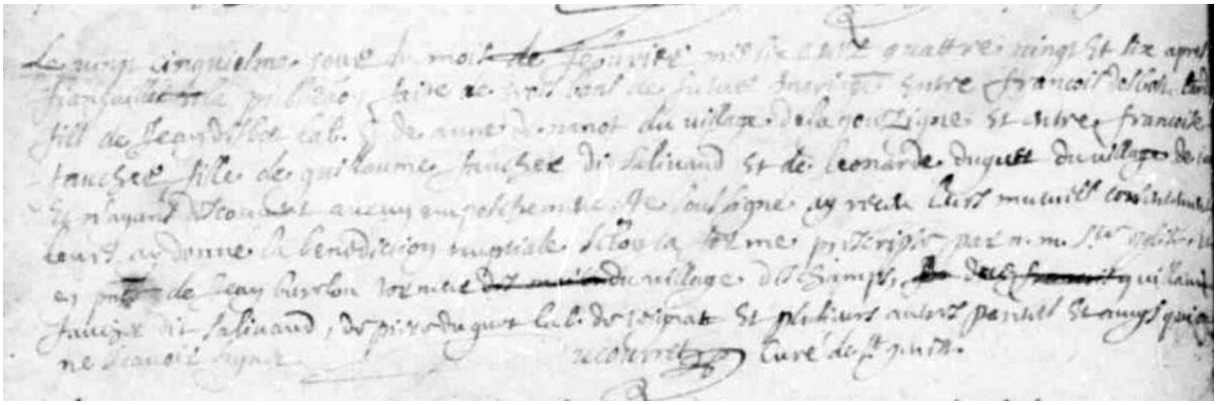

Sosa 1360
BAUD Léonard

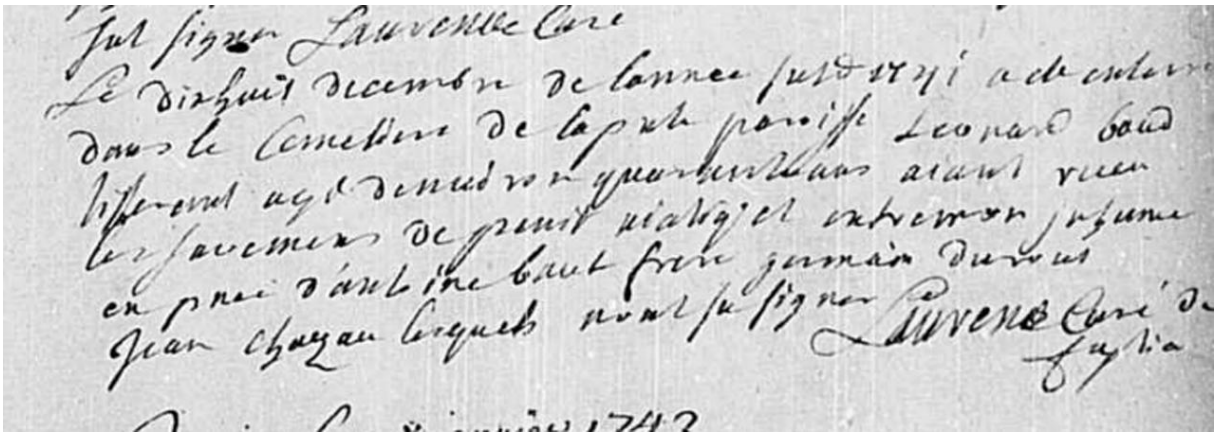

Sosa 1361
CELERIER Antoinette

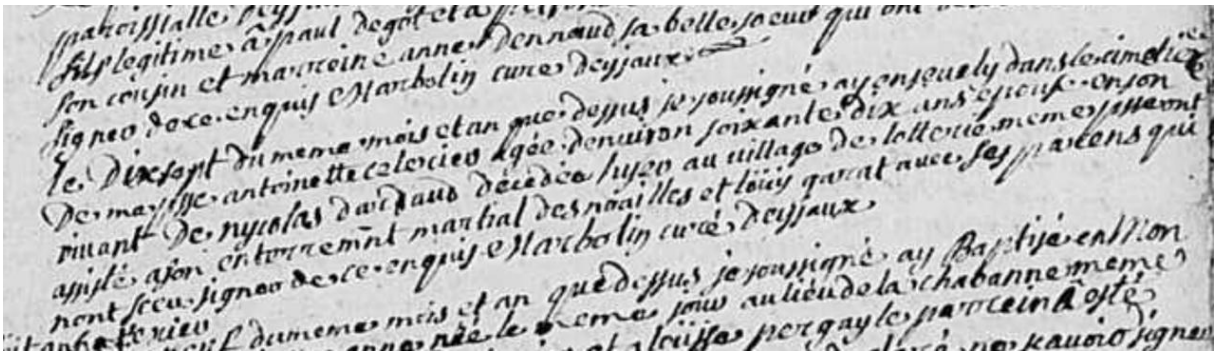

Sosa 1364
ROUX Pierre

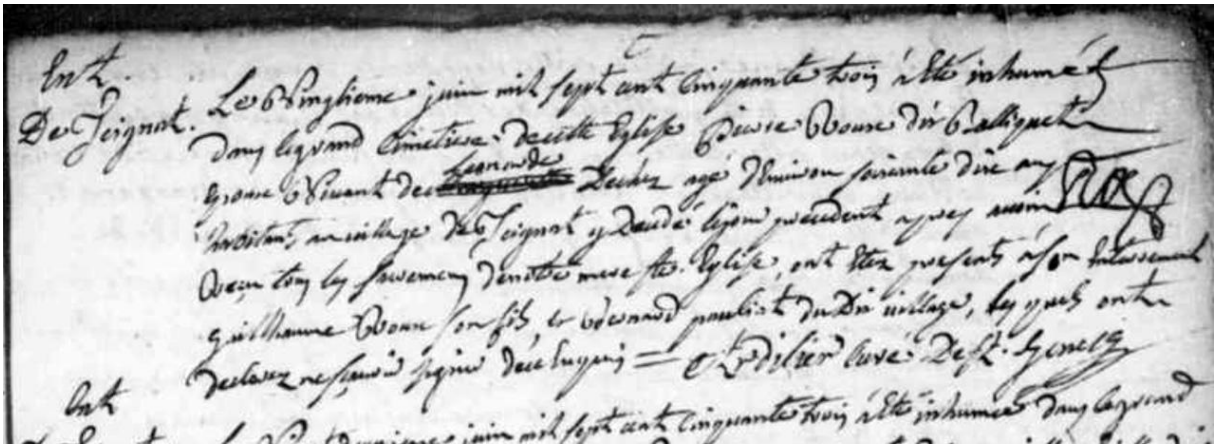

Sosa 1366
CHABRELY Pierre

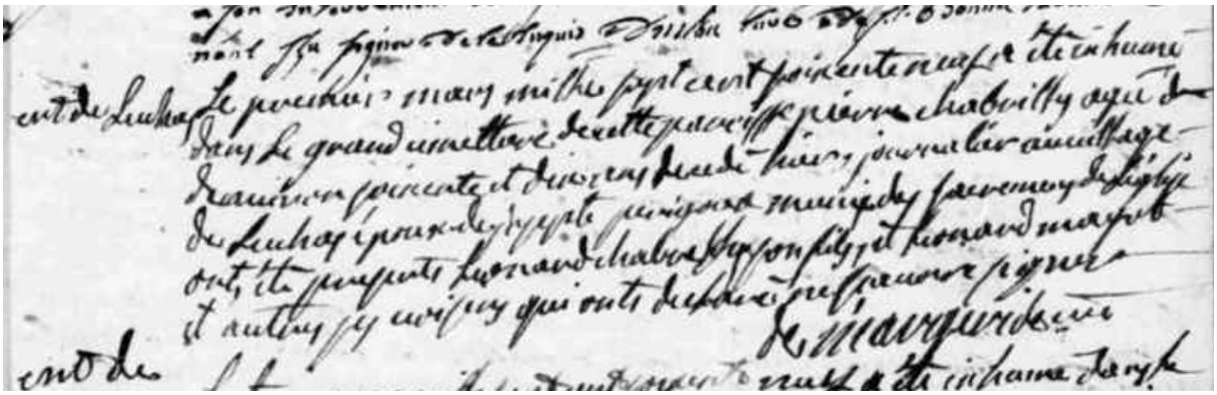

Sosa 1367
CHATEAU Marguerite

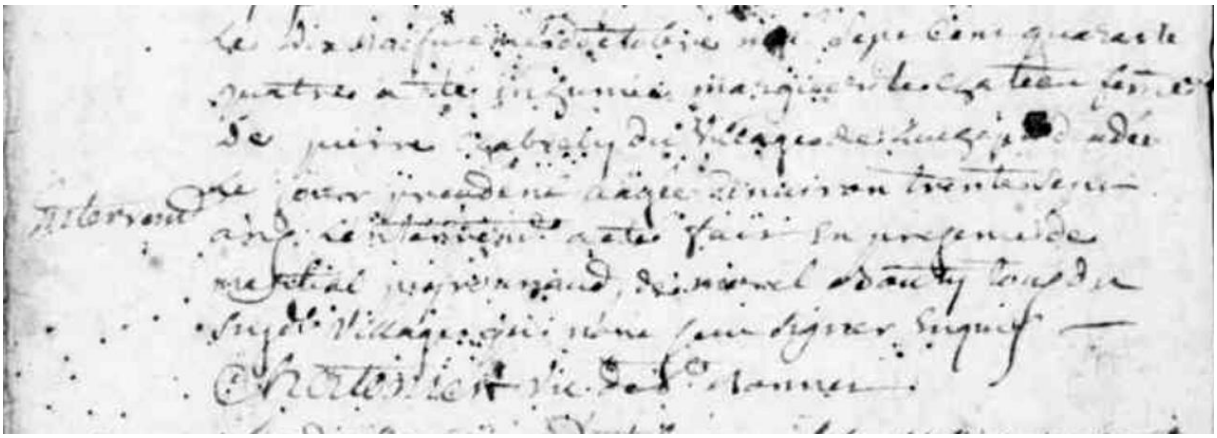

Sosa 1382-1383
BOISSEUL Jean-ROUX Jeanne

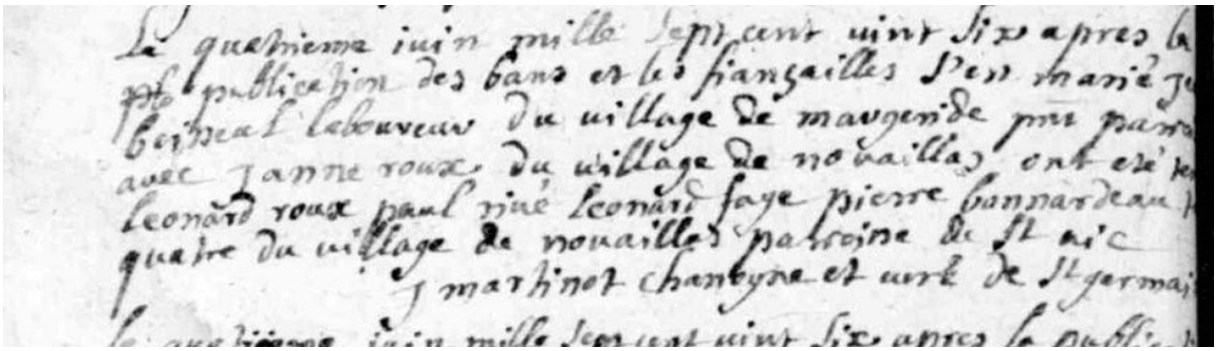

Sosa 1392-1393
DEBOIS Blaise-RIVET Marguerite

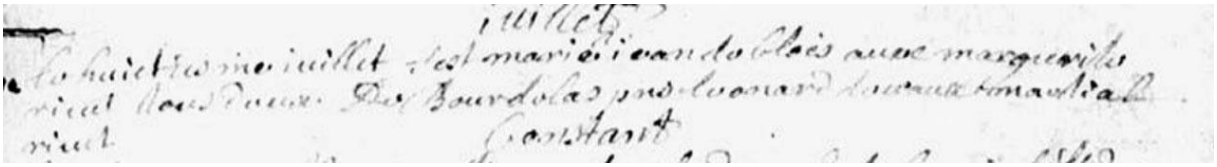

Sosa 1406
MAURELAUD Léonard

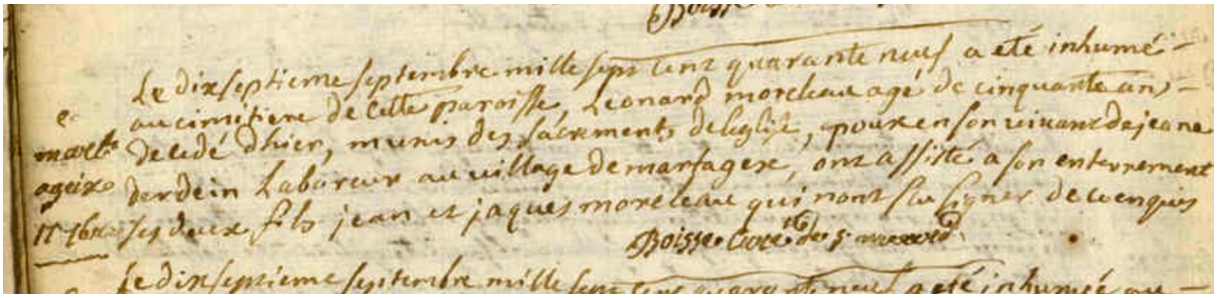

Sosa 1407
de REDEM Jeanne

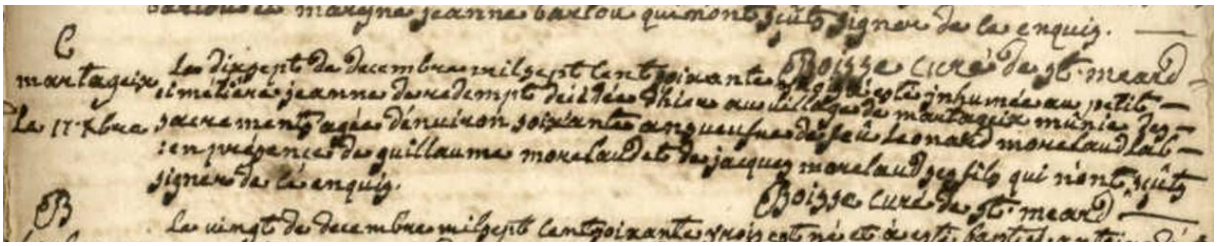

Sosa 1436-1437
GOUTENEGRE Maurice-LACORD Marie

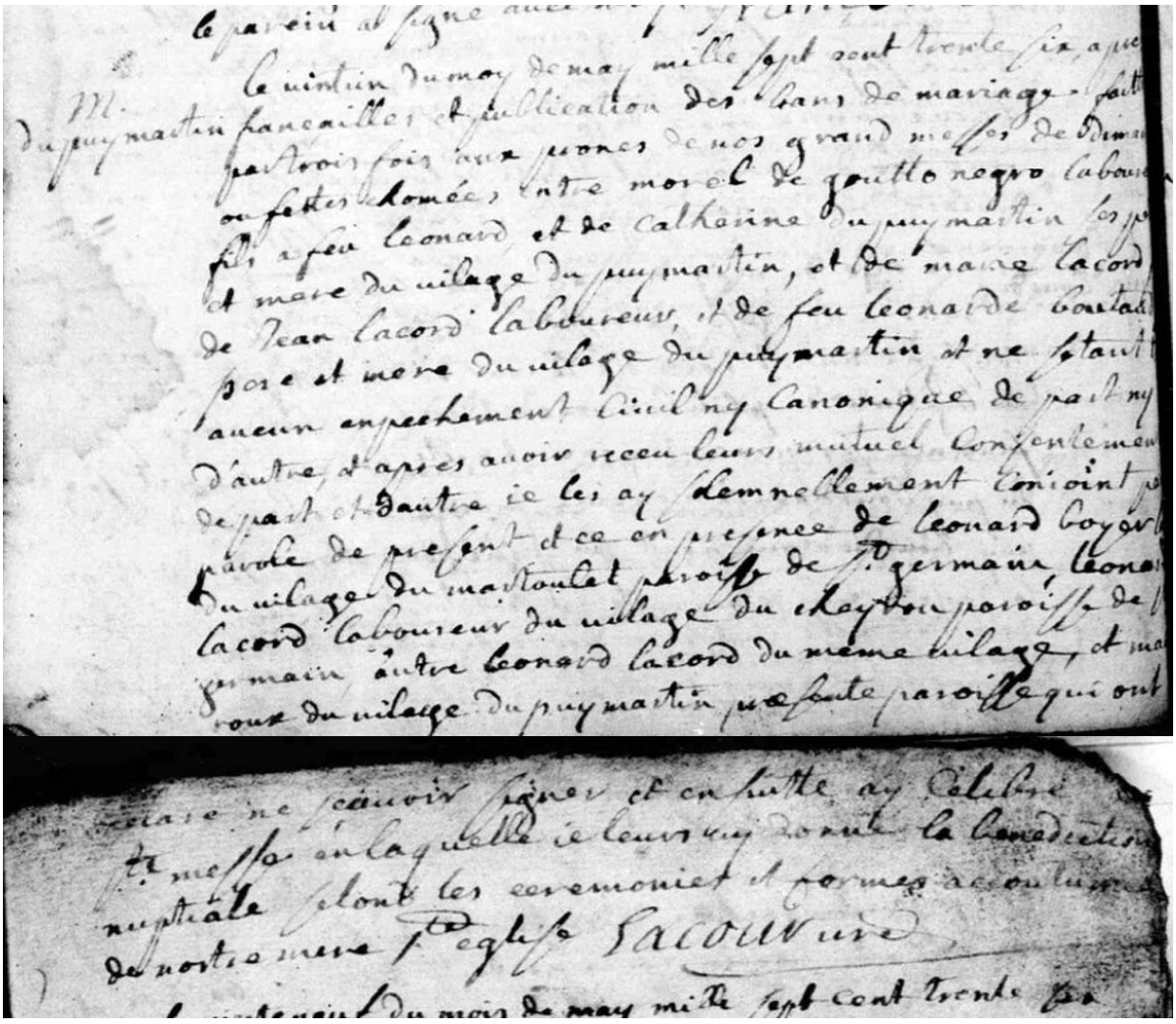

Sosa 1440
FRANCILLOU Jean

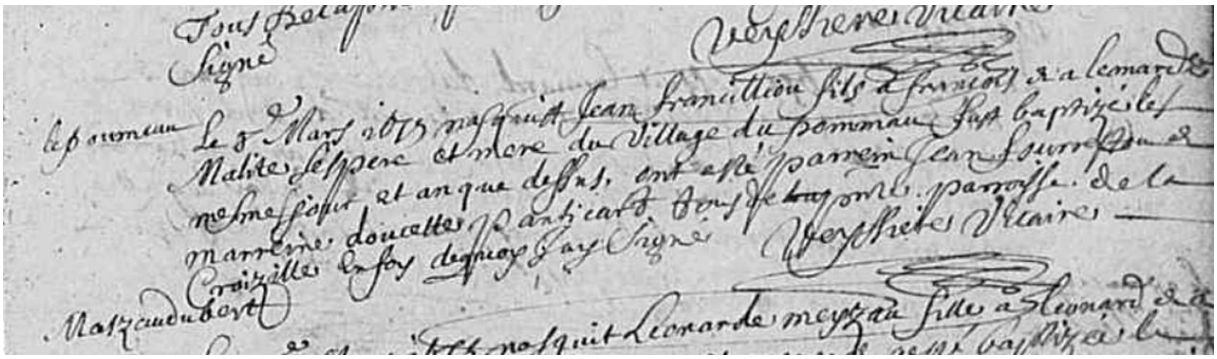

Sosa 1441
MALISSOU Léonarde

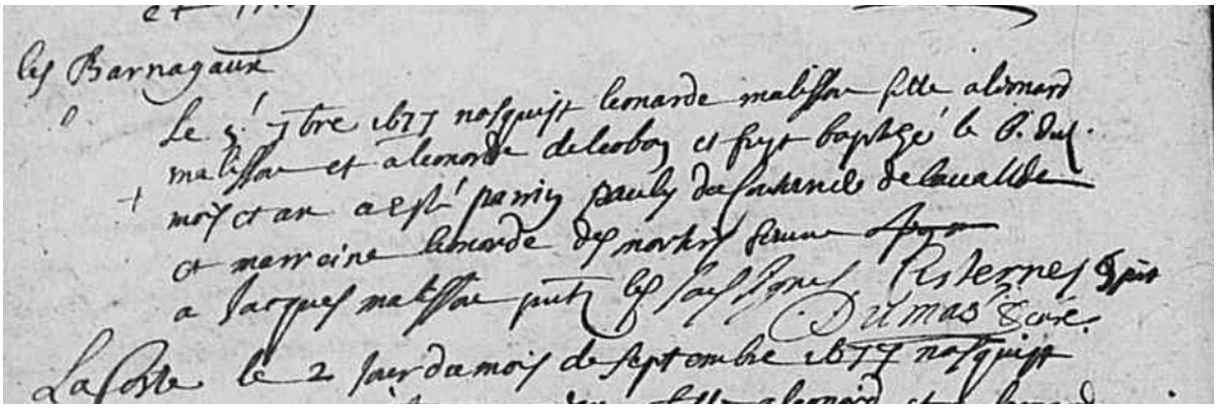

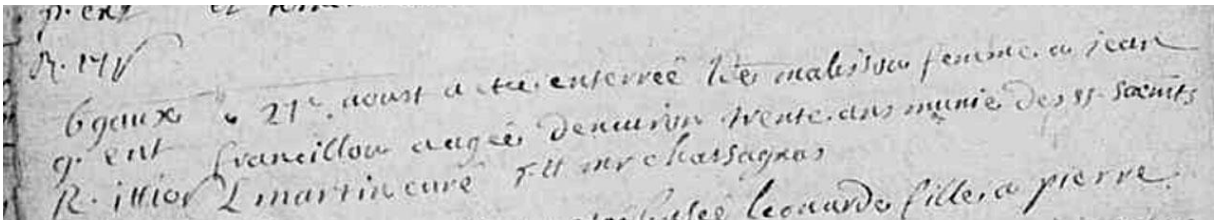

Sosa 1442-1443
TITOUT Léonard-LHERITIER Michelle

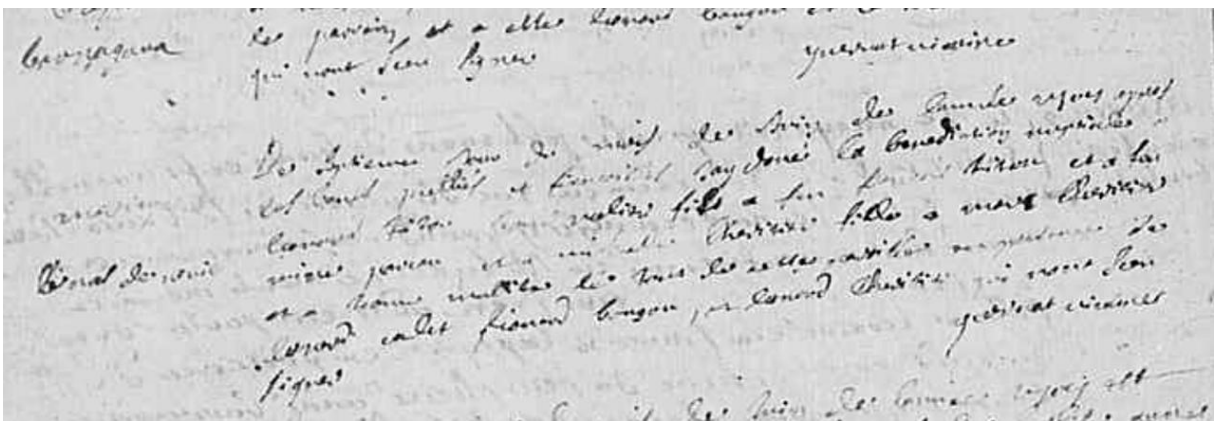

Sosa 1445
BOURLIATOU Marguerite

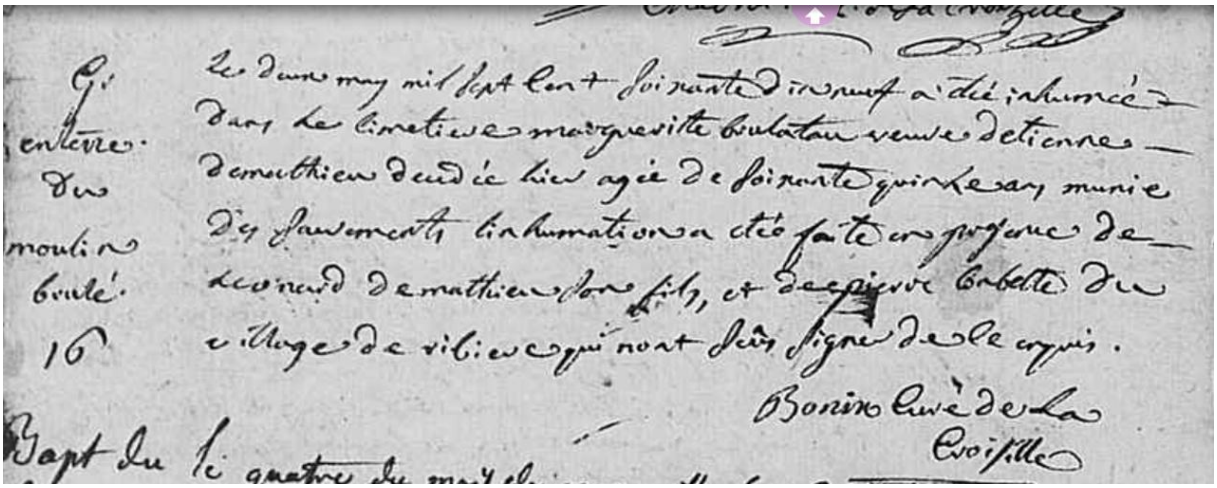

Sosa 1446-1447
LAFAIRIQUE Léonard-ROUX Marie

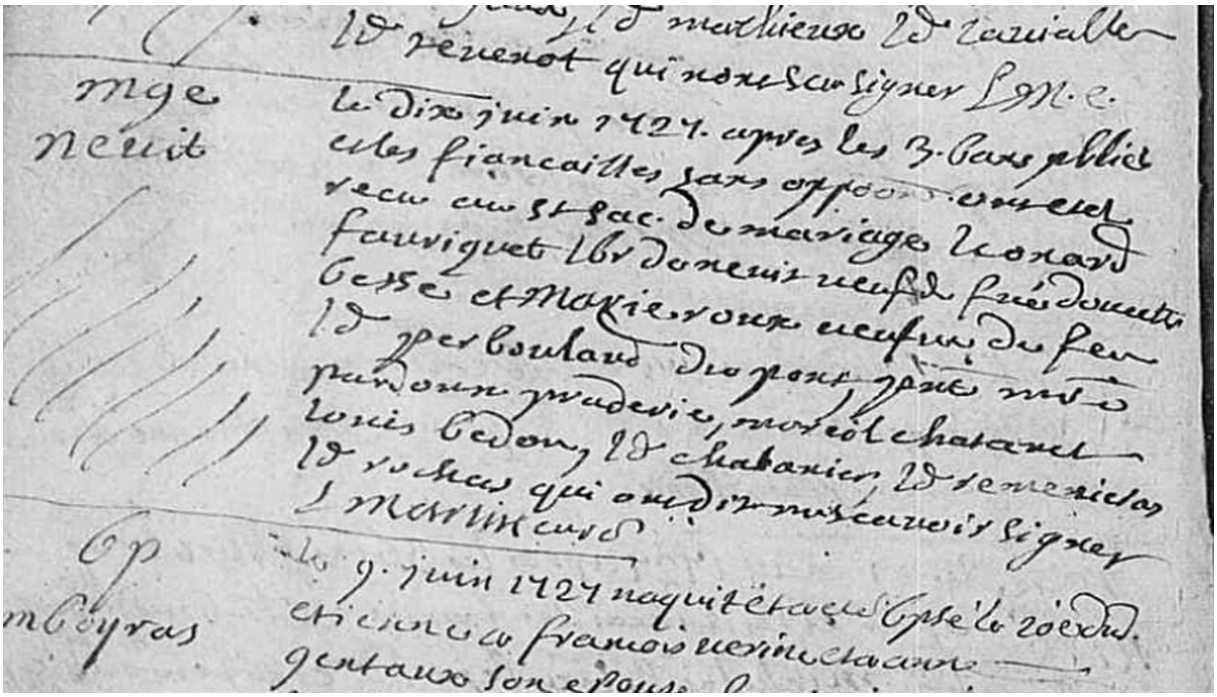

Sosa 1448
DESRAINES Pardoux

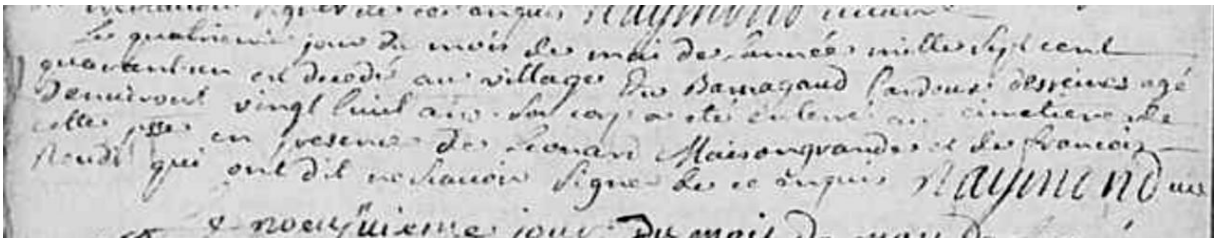

Sosa 1470-1471
LEYSENE Léonard-BESSAUD Marie

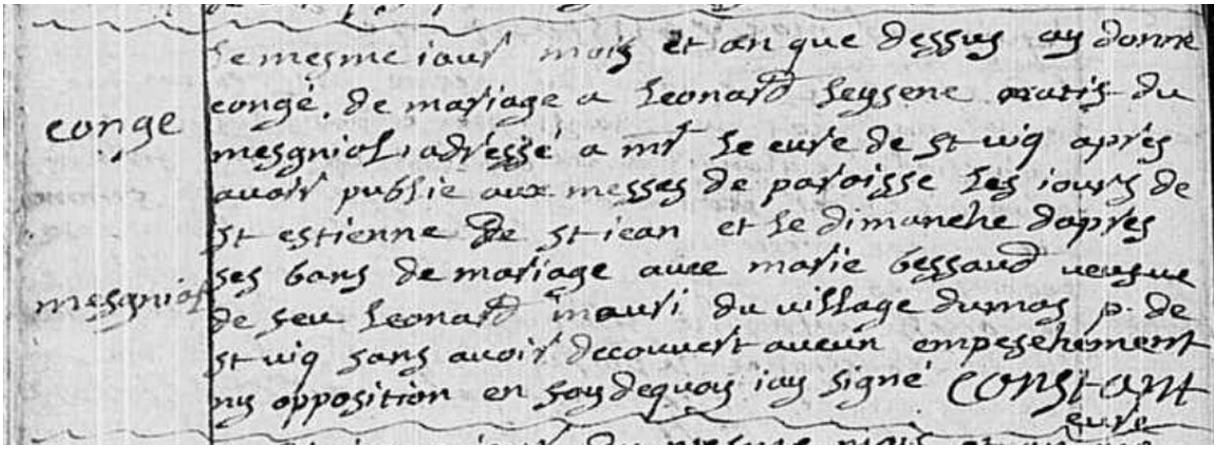

Sosa 1504
PAULIAT Clavaud

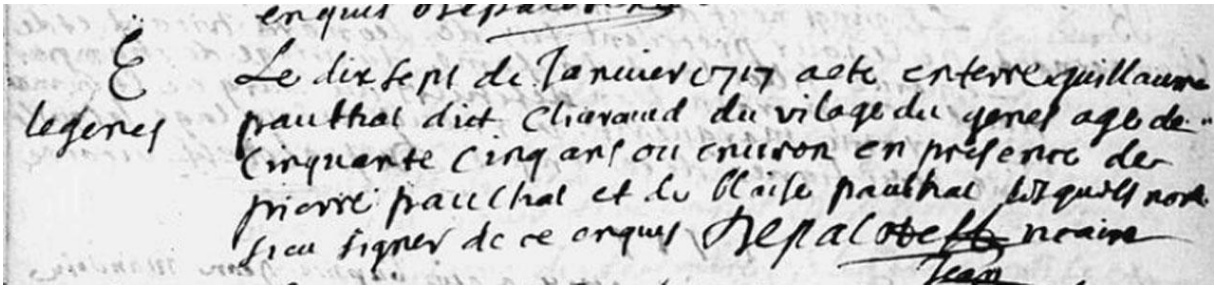

Sosa 1505
DUGENEST Anne

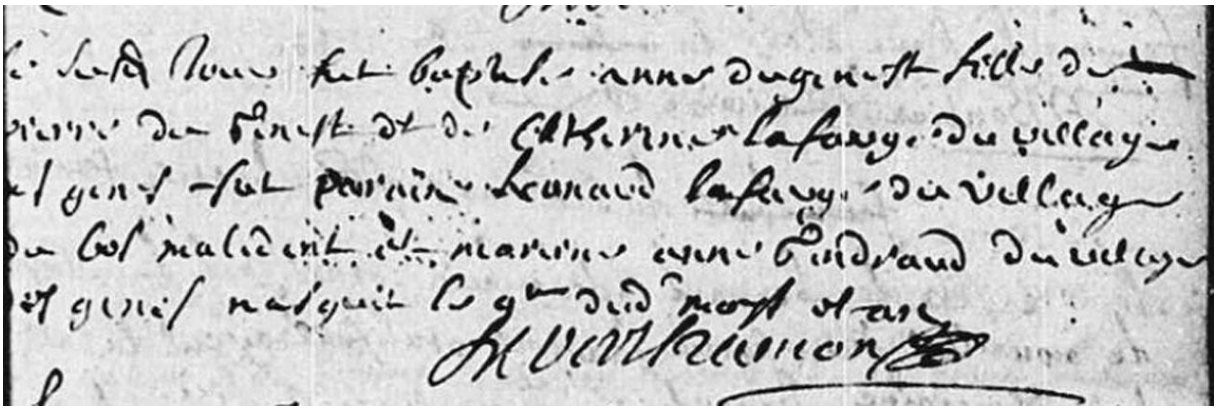

Sosa 1723
CHASSAU Marguerite



Sosa 1736-1737
LAFOREST Léonard-FEUILLADE Gabrielle



Sosa 1744
DELOMBRE Léonard

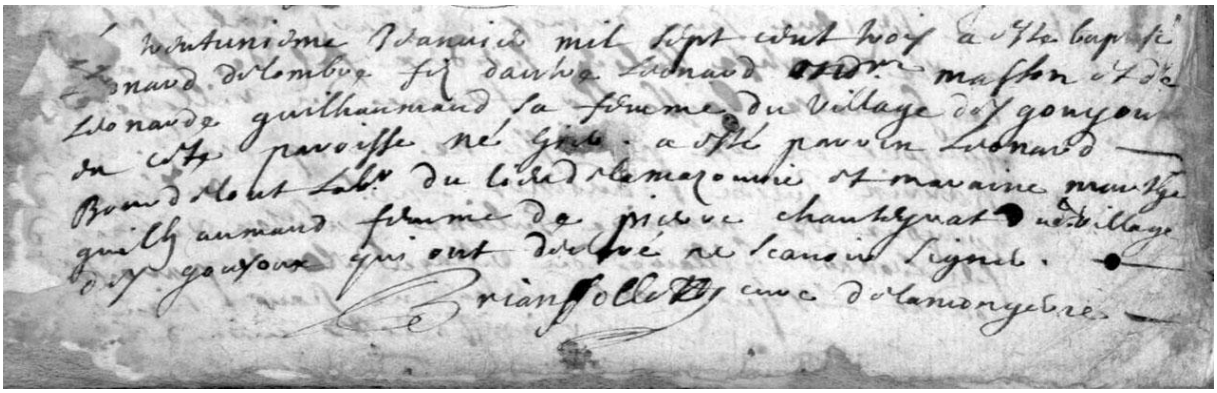

Sosa 1744-1745
DELOMBRE Léonard-GUILHAUMAUD Léonarde

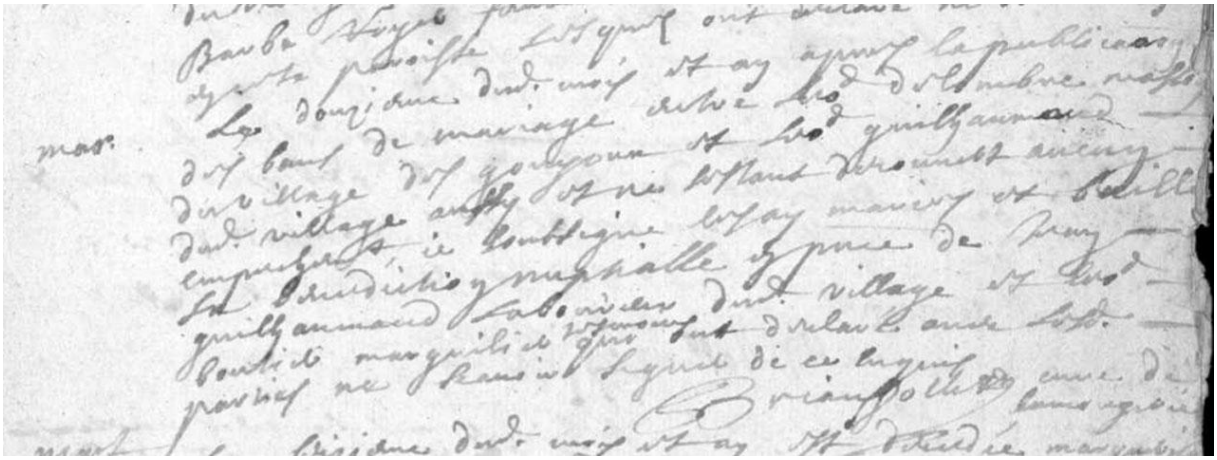

Sosa 1745
GUILHAUMAUD Léonarde

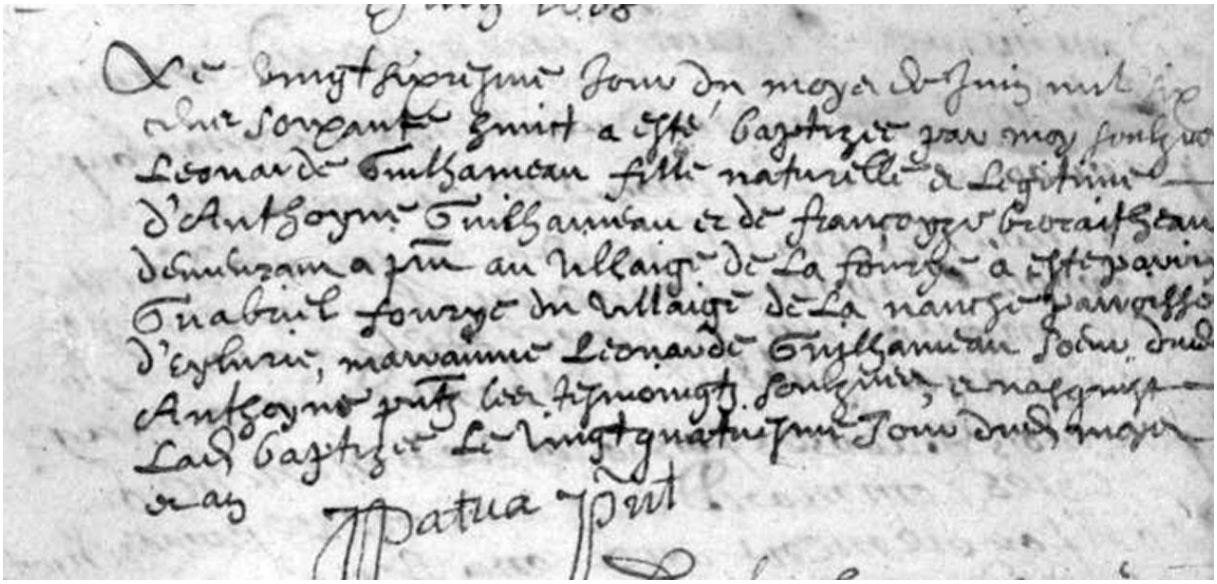

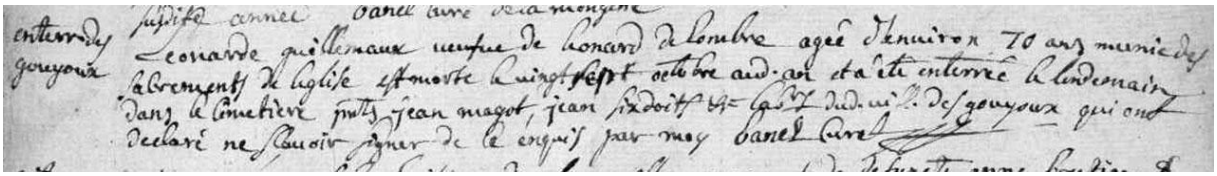

Sosa 1746-1747
FAURIE Pierre-BURAUD Léonarde

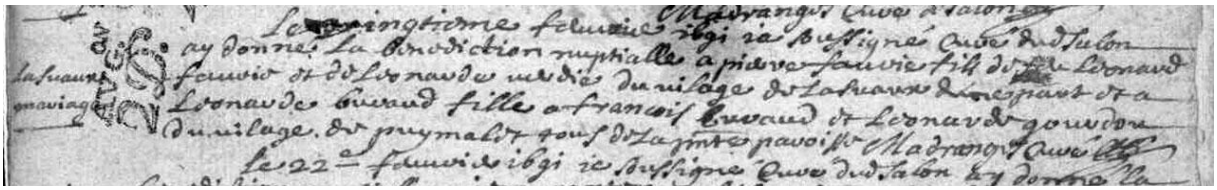

Sosa 1748
PEYTOUR Léonard

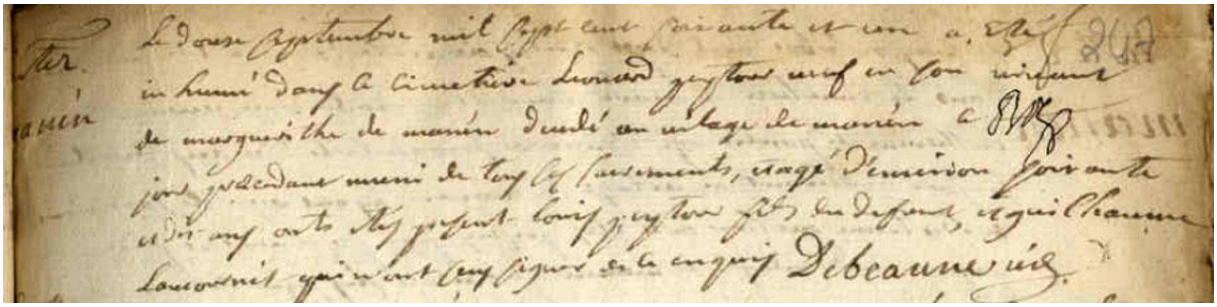

Sosa 1750-1751
DOUDINOT Martial-CHAUSSADE Catherine

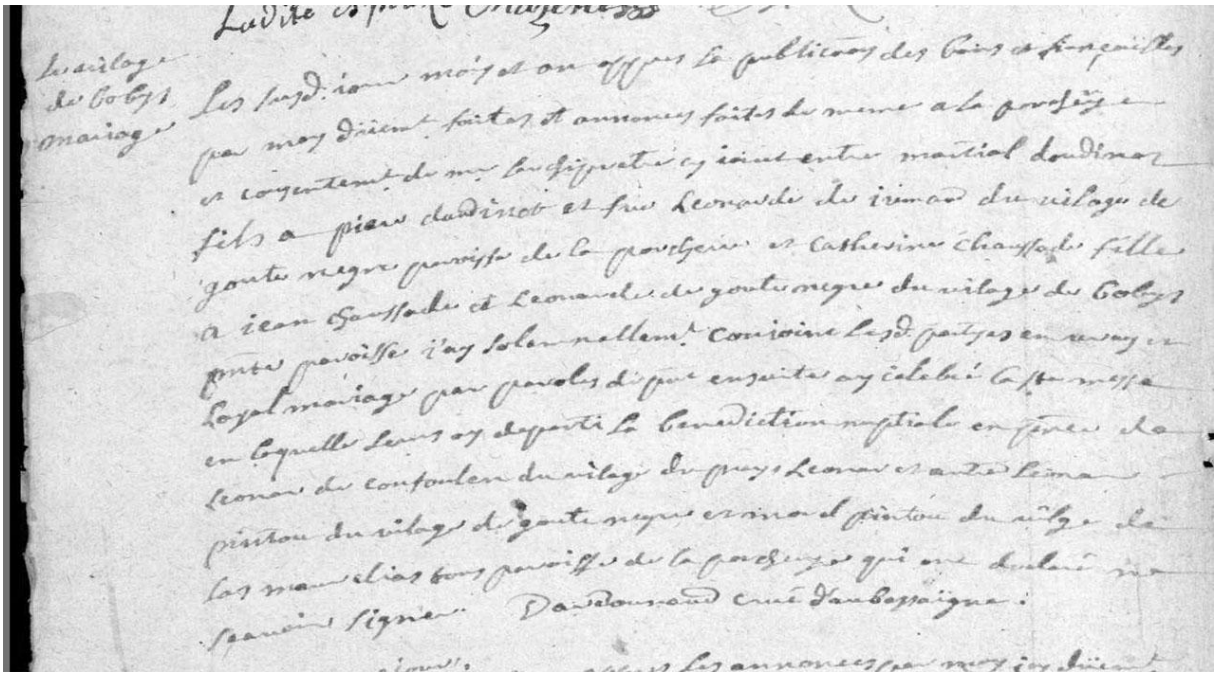

Sosa 1756
LAGRAVE Daniel

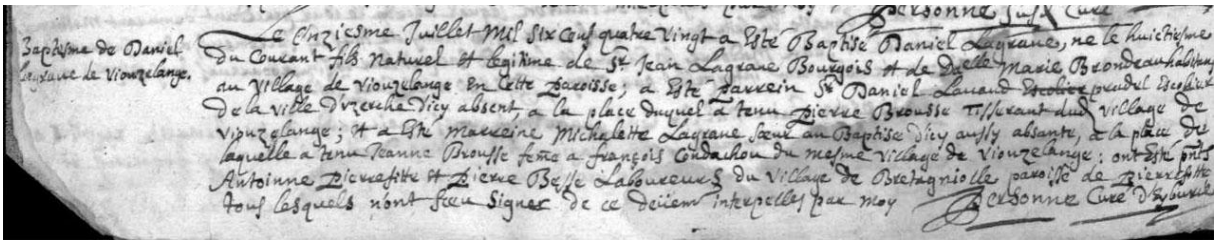

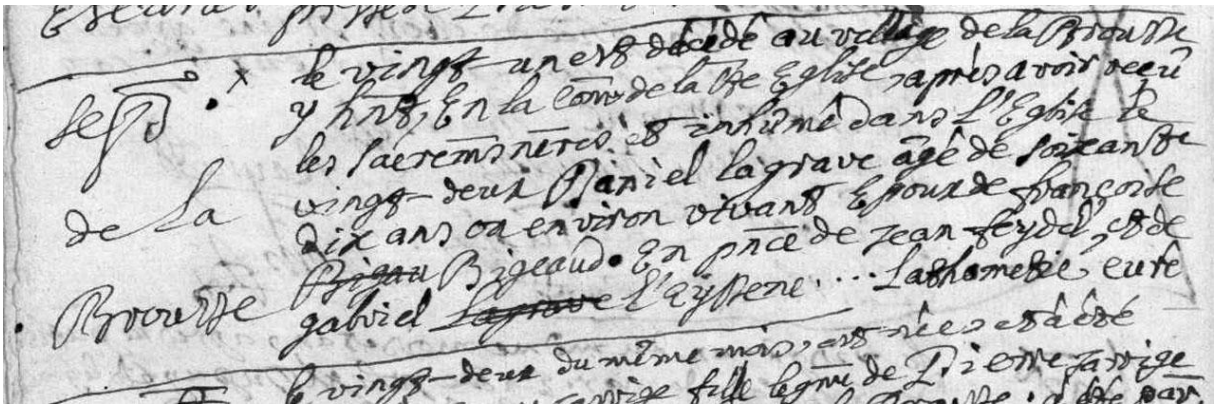

Sosa 1756-1757
LAGRAVE Daniel-BEGAUD Françoise

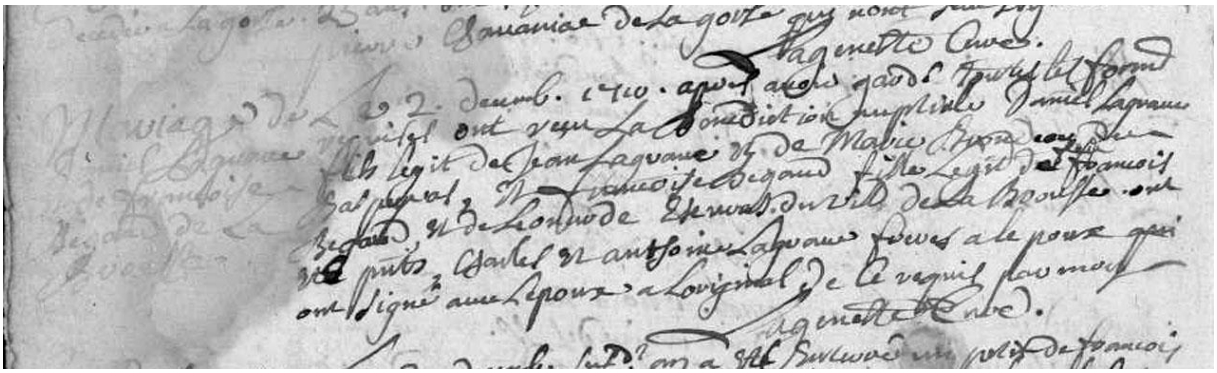

Sosa 1757
BEGAUD Françoise

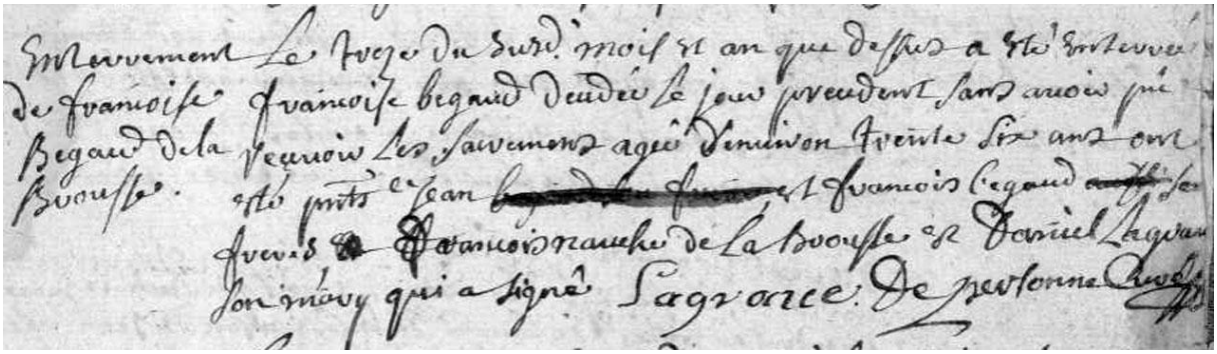

Sosa 1758-1759
BOUDEAU Jean-BURAU Léonarde

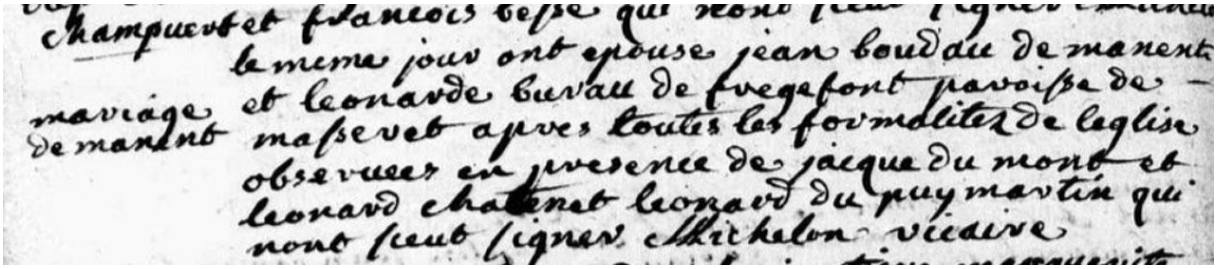

Sosa 1792
MADESCLAIRE Anthoyne

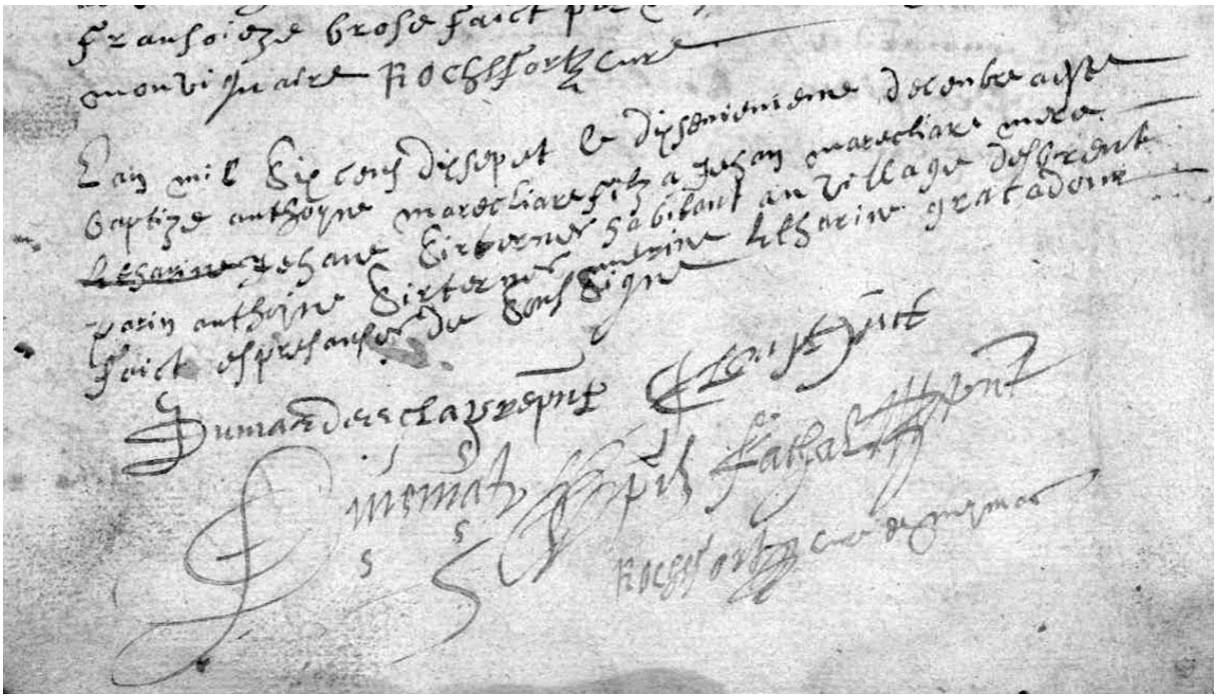

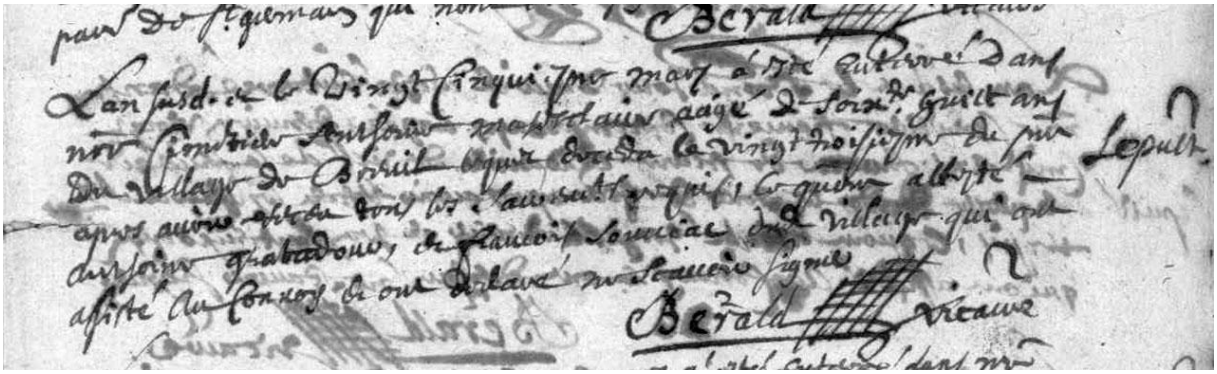

Sosa 1793
MONBAZET Jeanne

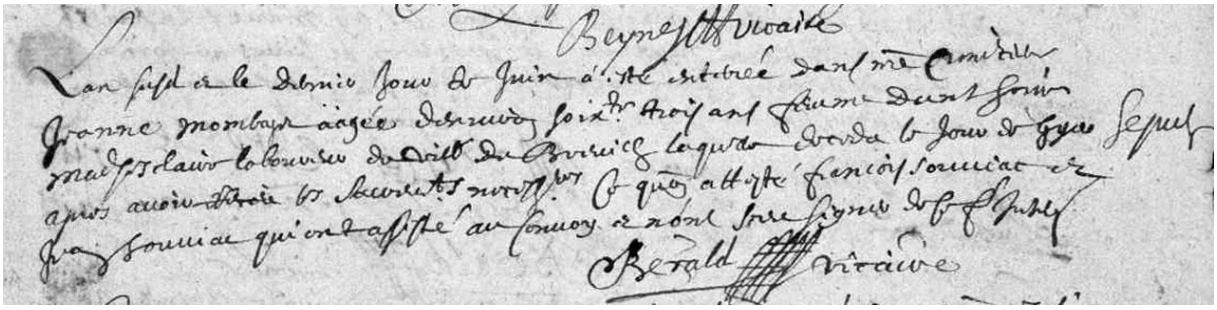

Sosa 1794
LANGLET Léonard

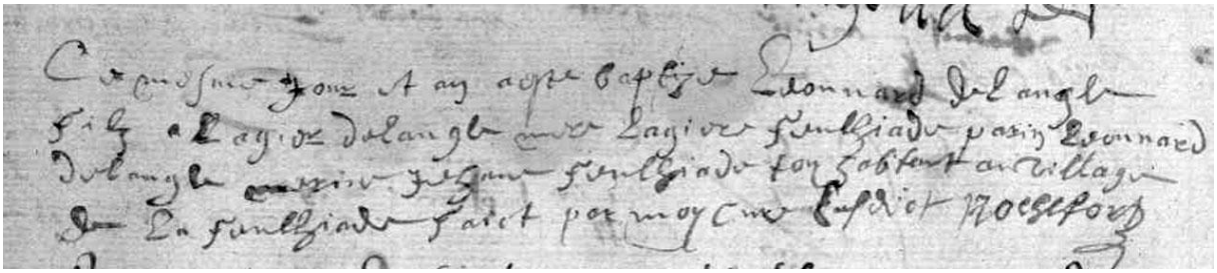

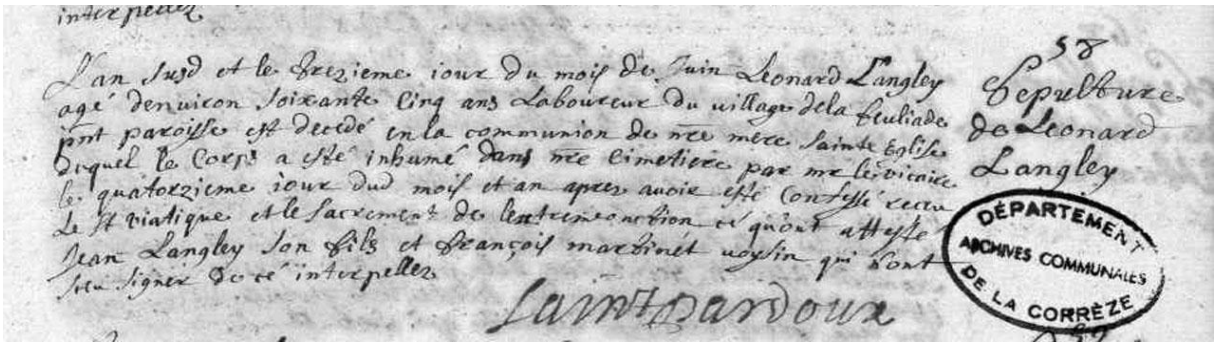

Sosa 1795
FEUILLADE Elisabeth

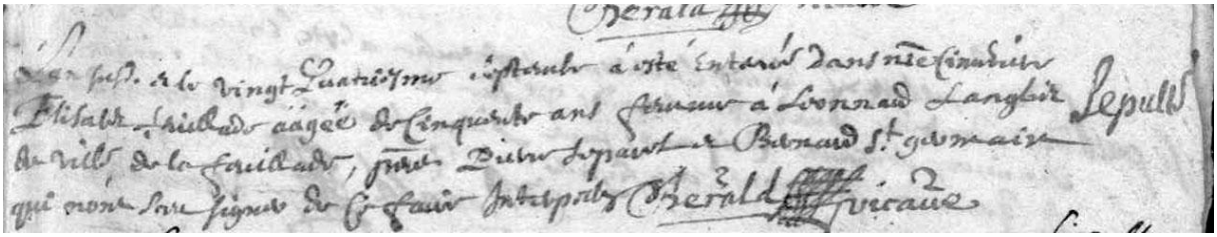

Sosa 1802-1803
FARGES Charles-ARGENTAT Gaspare

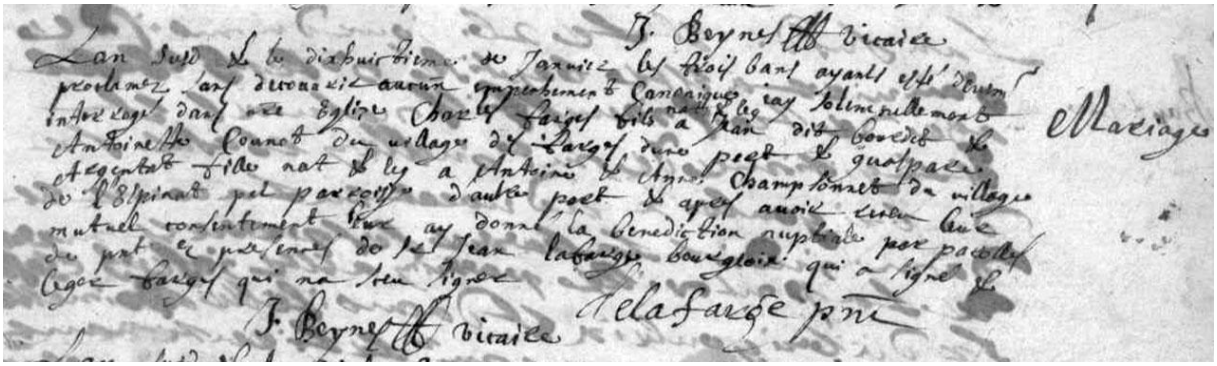

Sosa 1808
MONBAZET Jean

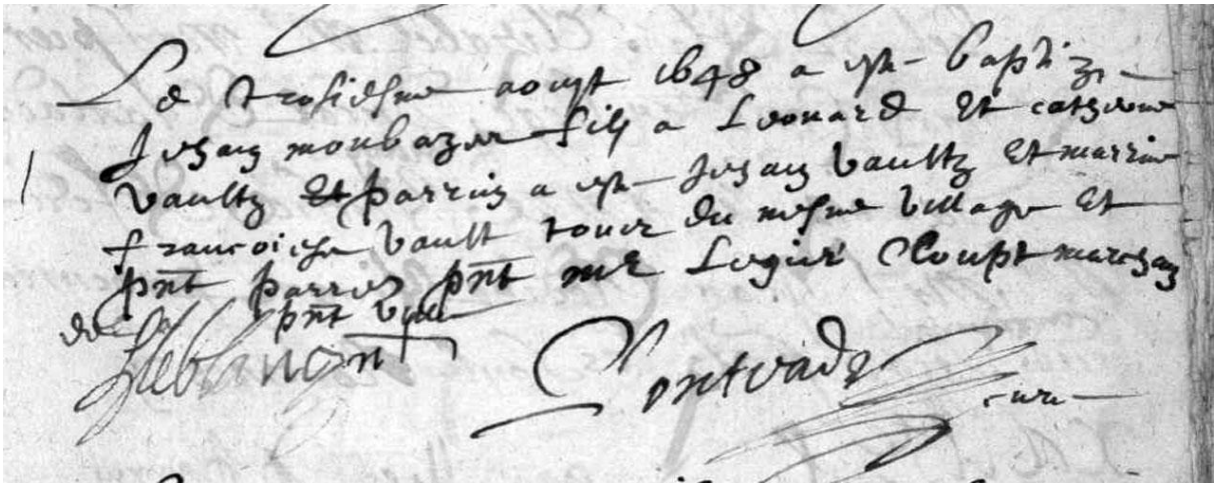

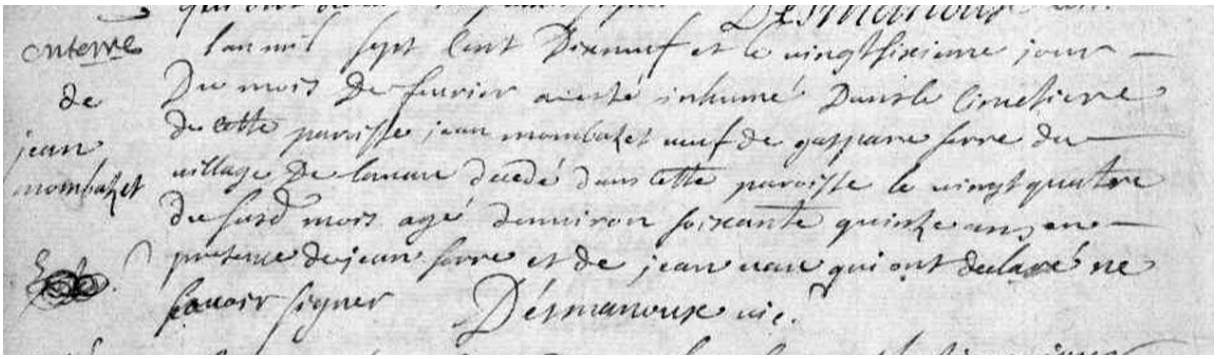

Sosa 1808-1809
MONBAZET Jean-SERRE Gaspare

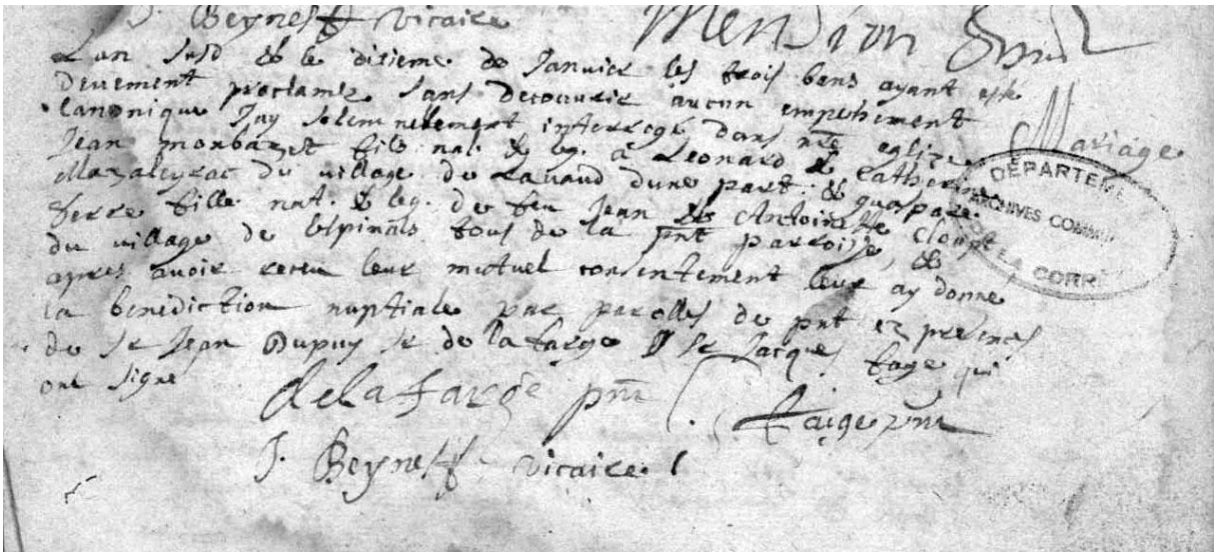

Sosa 1809
SERRE Gaspare

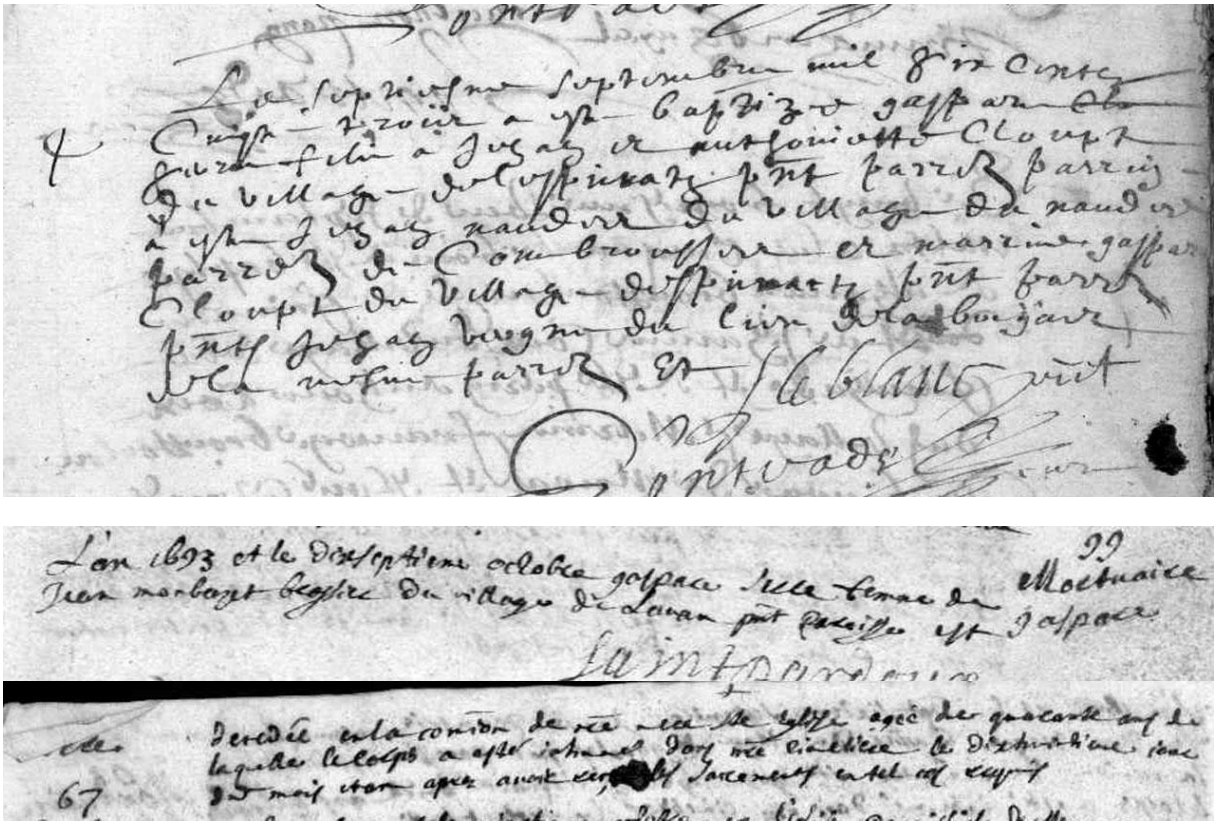

Sosa 1810
NEIGE Antoine

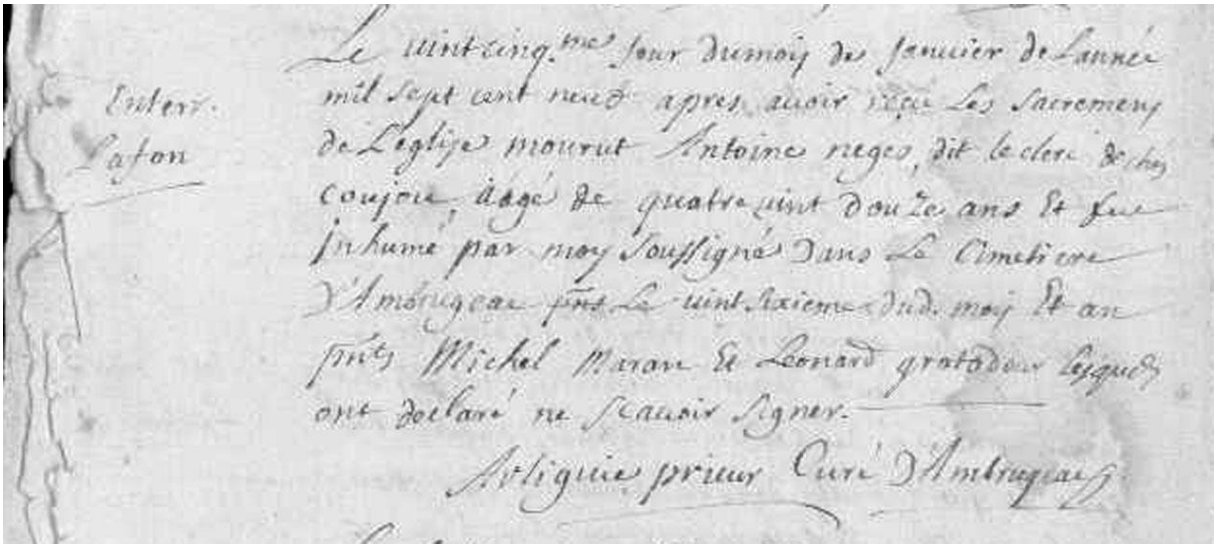

Sosa 1810-1811
NEIGE Antoine-BORIE Catherine

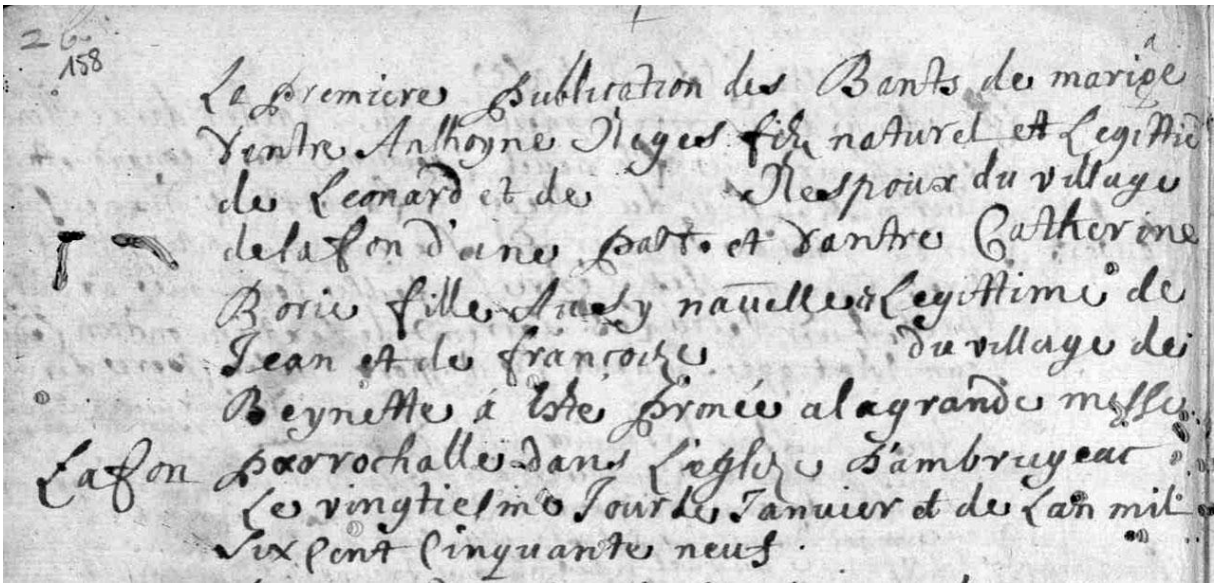

Sosa 1820-1821
VINSANT Léger-CHASSAING Léonarde

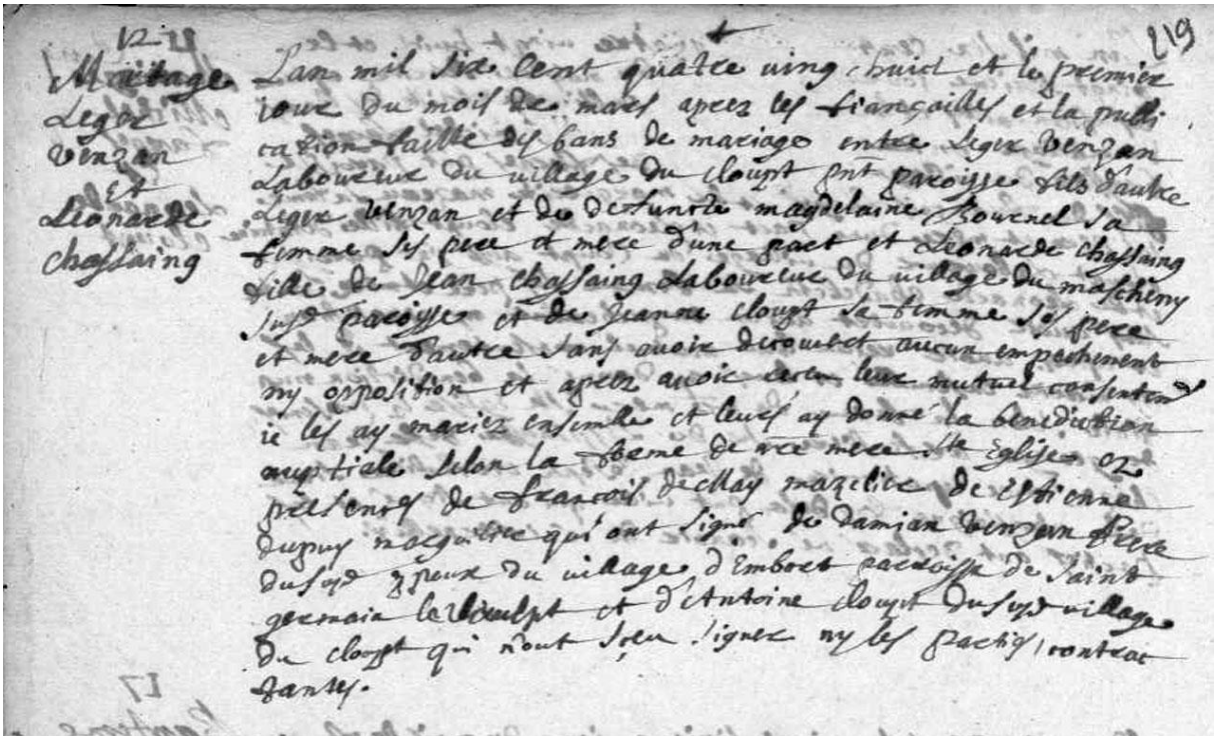

Sosa 1821
CHASSAING Léonarde

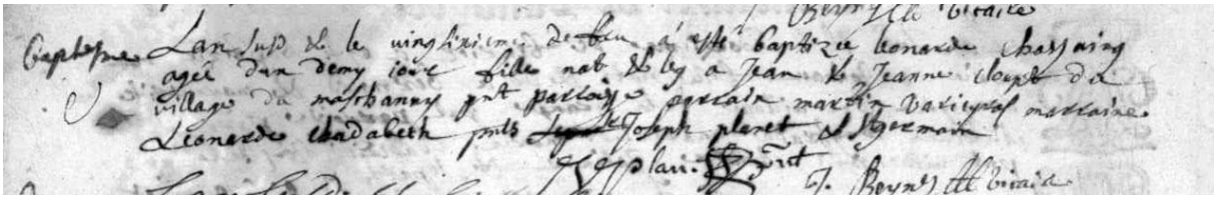

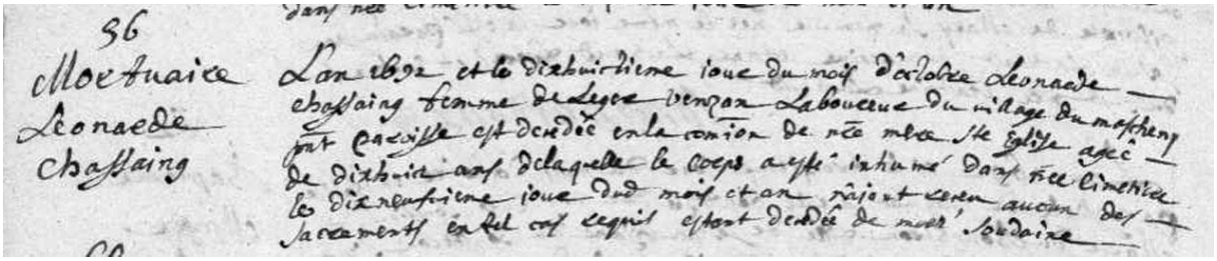

Sosa 1822-1823
MAZOUTI Léger-SERRE Antoinette

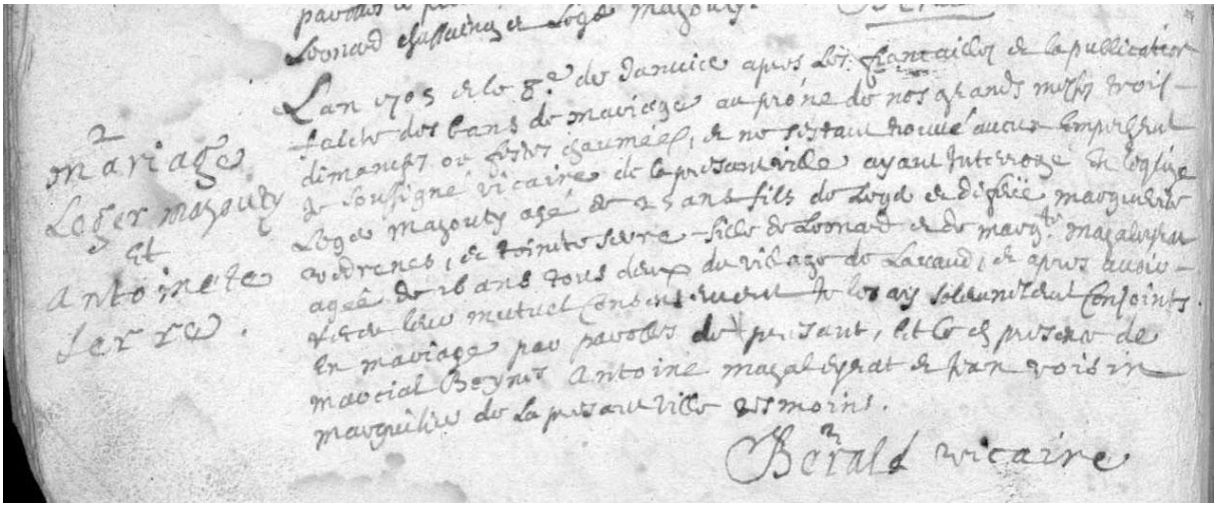

Sosa 1823
SERRE Antoinette

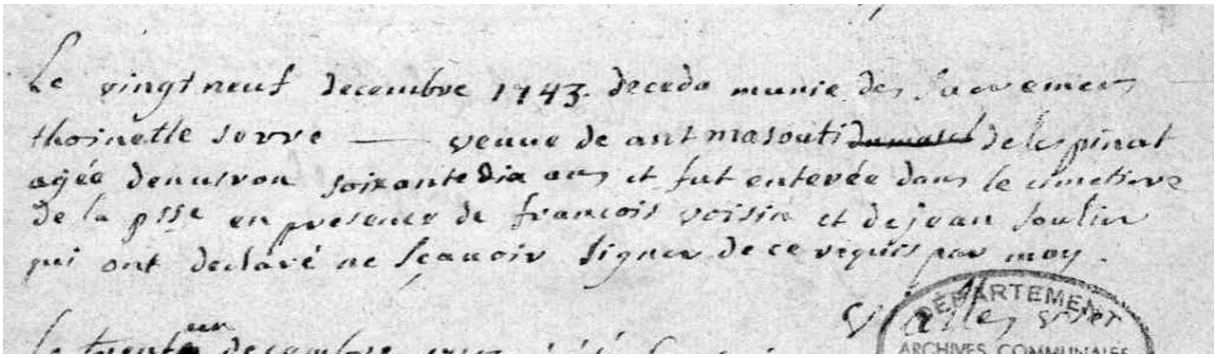

Sosa 2024
ENSERGUEIX Léonard

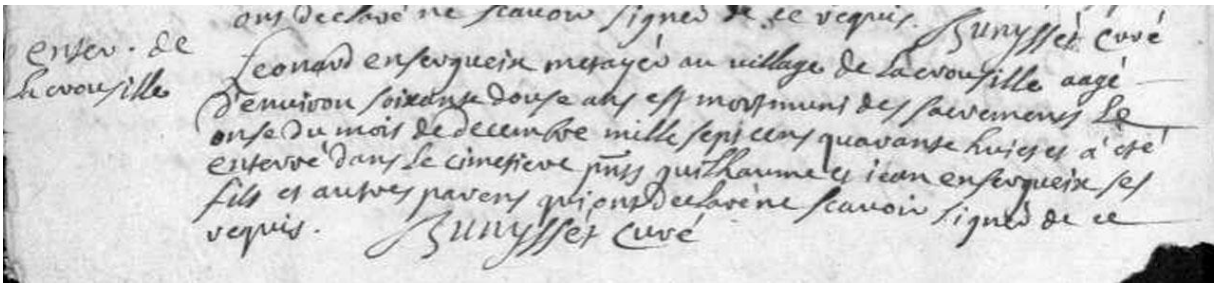

Sosa 2024-2025
ENSERGUEIX Léonard-PEYRISSAGUET Catherine

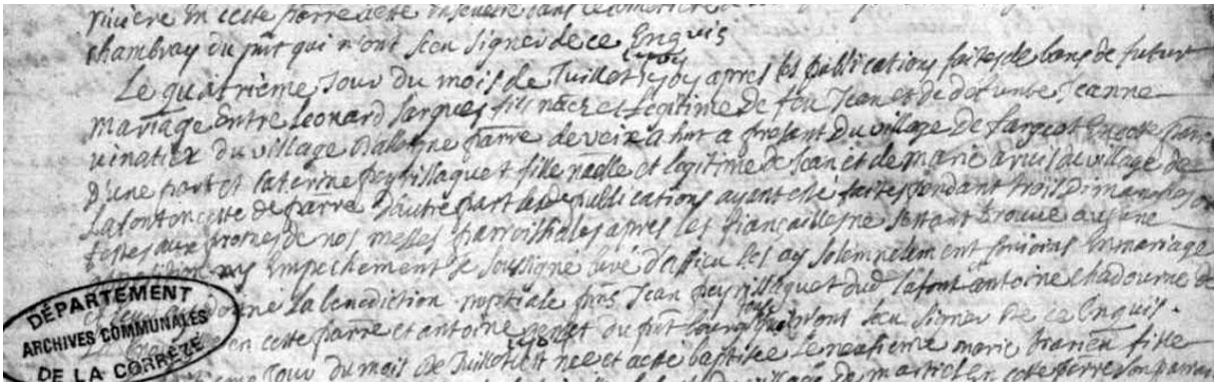
DÉPARTEMENT
ARCHIVES COMMUNALES
DE LA CORRÈZE

Sosa 2026
LACHAUD Jean

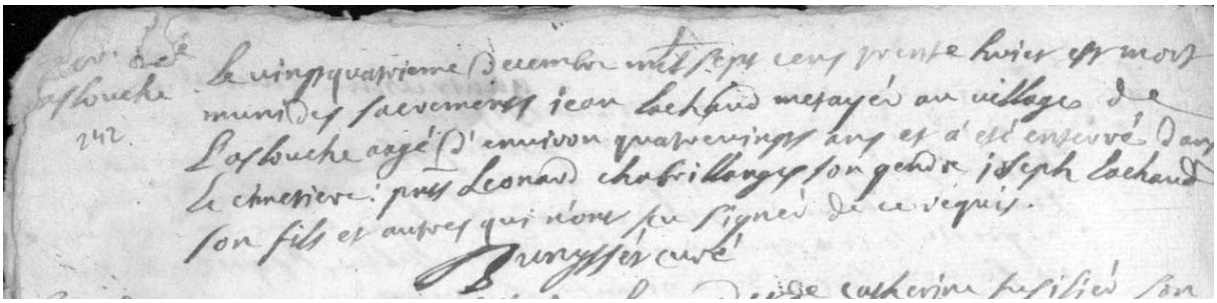

Sosa 2027
MOUREL Jeanne

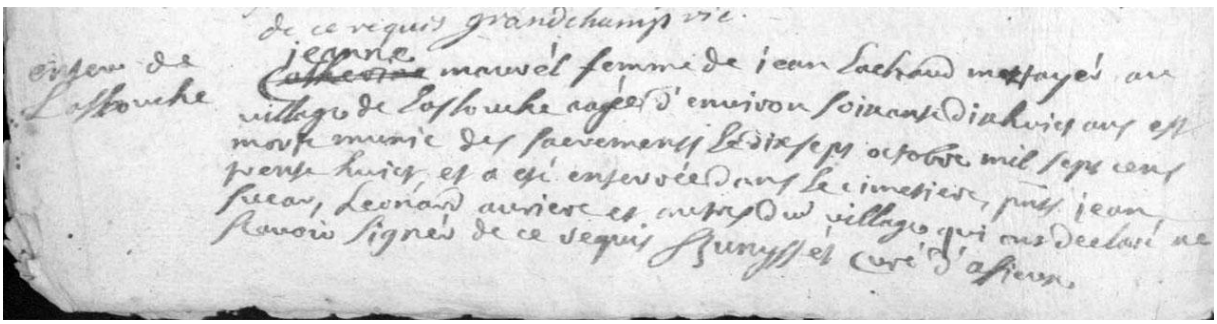

Sosa 2048
LORNAT Léonard

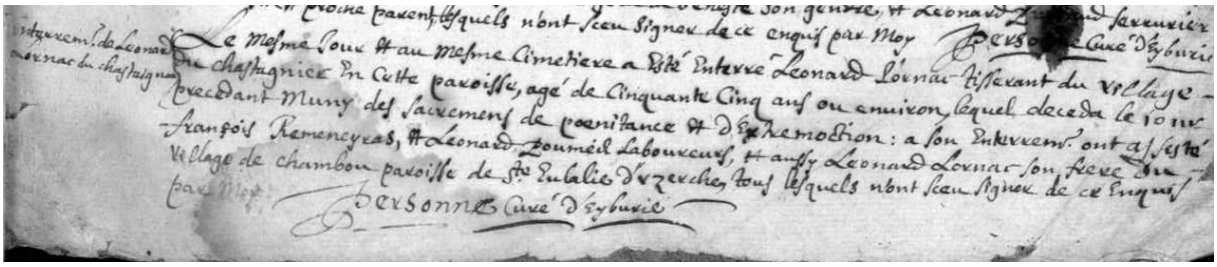

Sosa 2076
VERDIER Jean

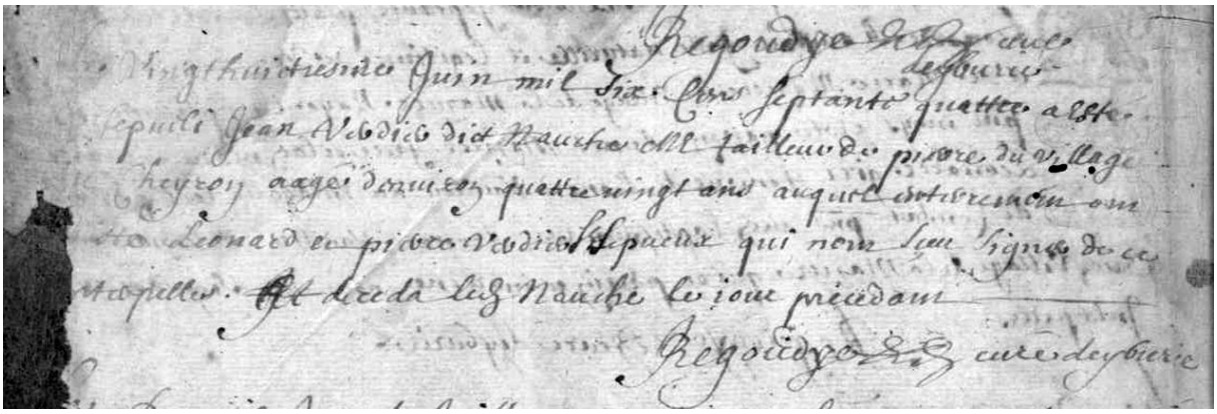

Sosa 2078
JARRIGE Jean

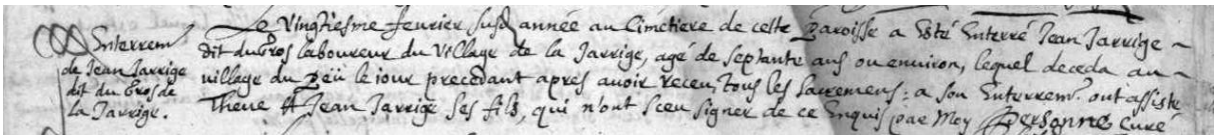

Sosa 2080
JOYE Andrieu

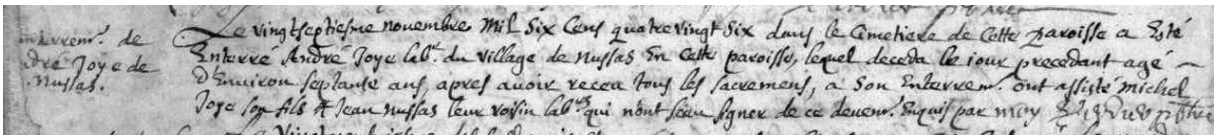

Sosa 2081
CHASTAGNIER Paule

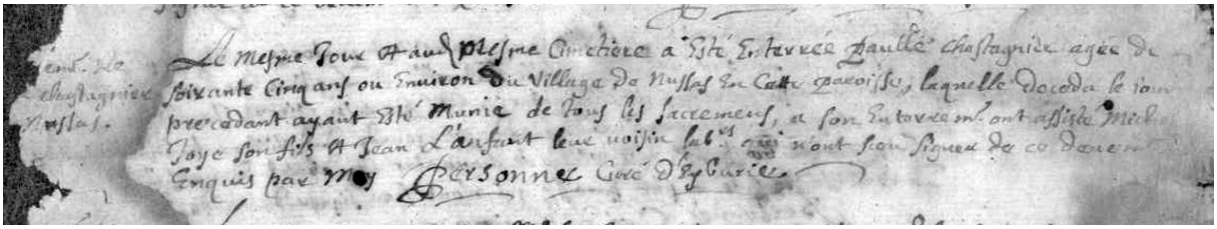

Sosa 2082
BAYARD Guilelme

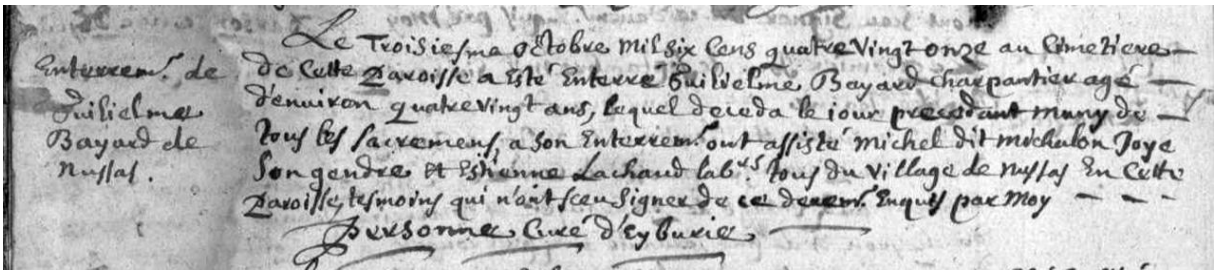

Sosa 2083
BARDEILLEAU Léonarde

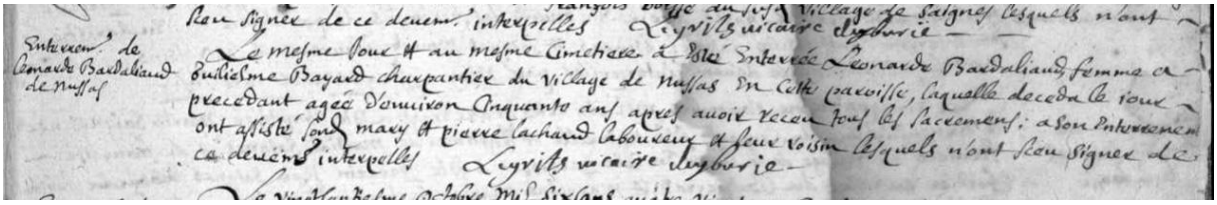

Sosa 2084
RASILLOU Jean

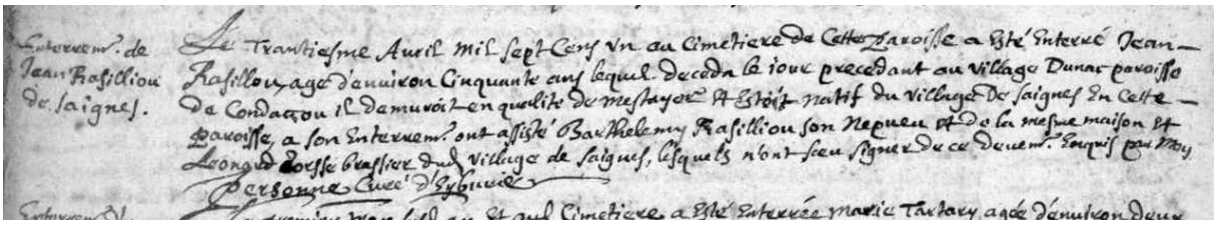

Sosa 2085
VIOZELANGE Léonarde

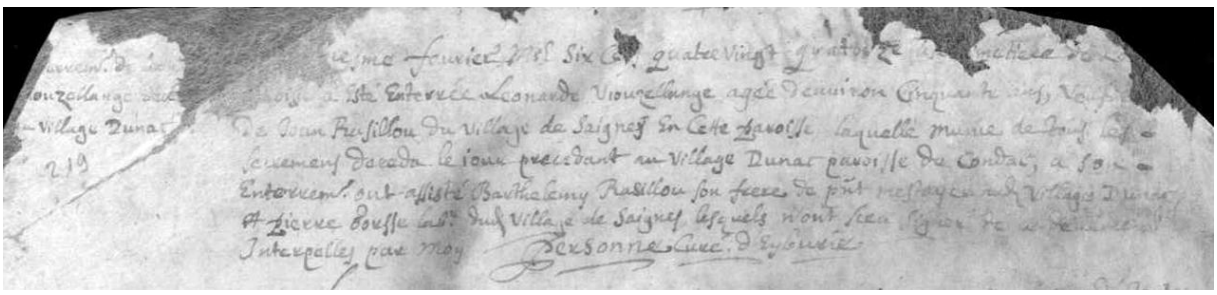

Sosa 2170
VERGONZANNE Blaise

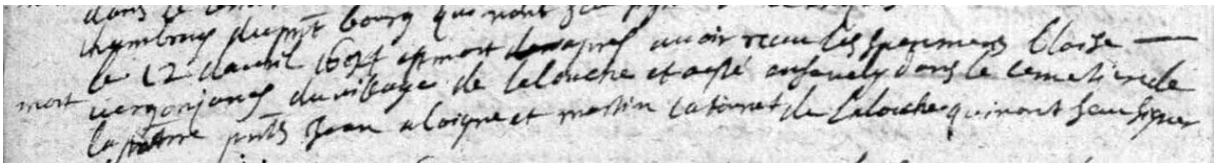

Sosa 2170-2171
VERGONZANNE Blaise-ALLOUCHE Marie Jeanne

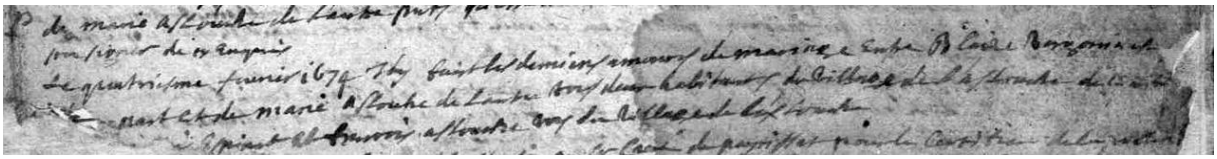

Sosa 2618-2619
SADARNIOU Léonard-VACHIER Jeanne

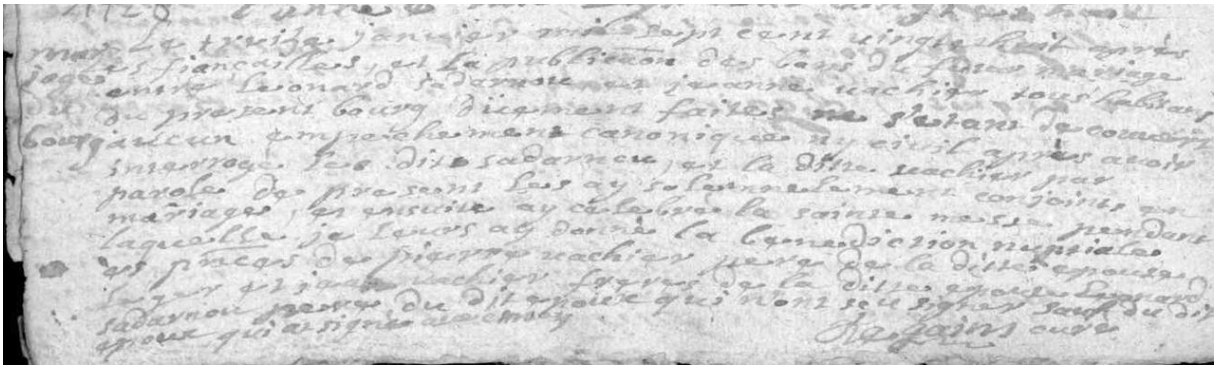

Sosa 2619
VACHIER Jeanne

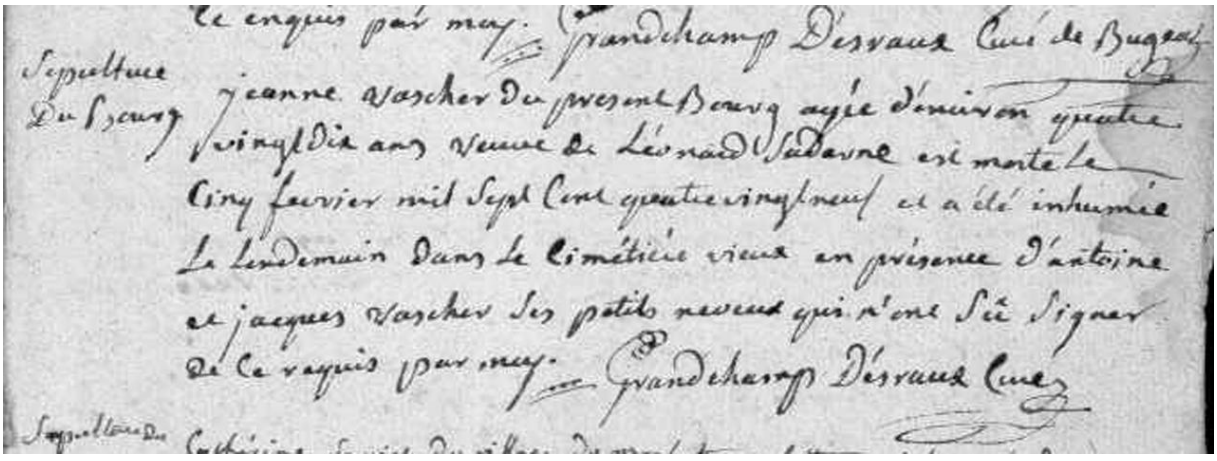

Sosa 2742-2743
PICHAUD Guy-PRASSAUD Berthe

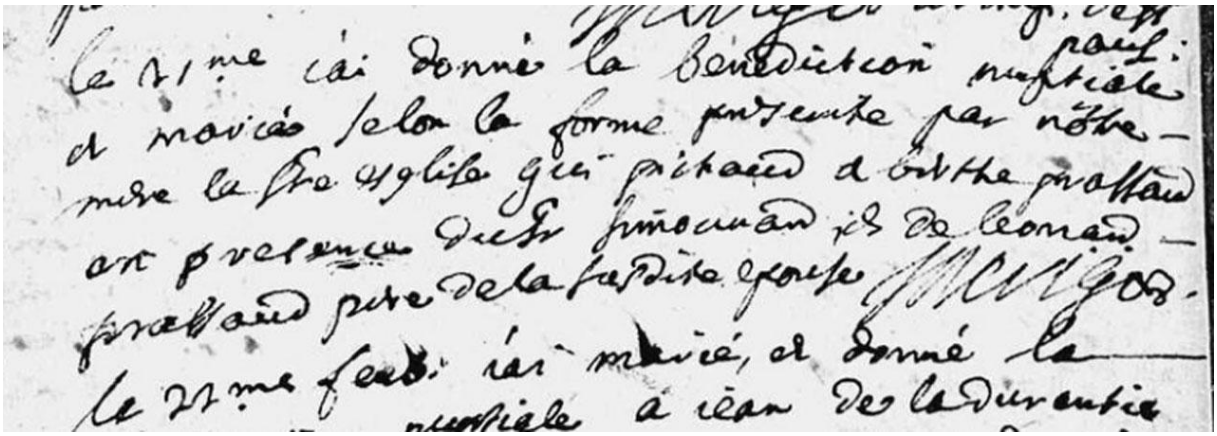

Sosa 2814
de REDEM Etienne

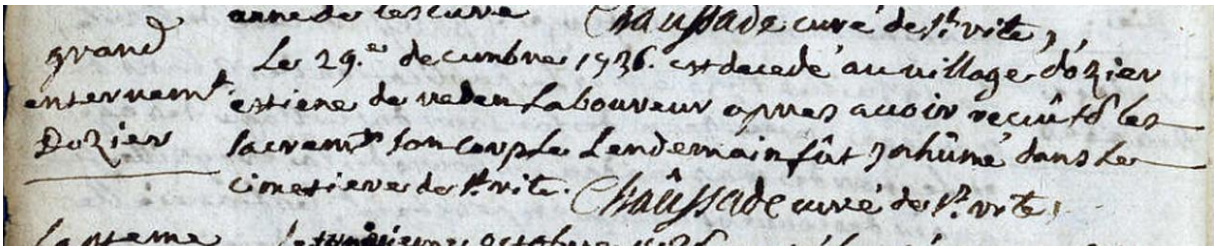

Sosa 2815
MAURELAUD Françoise

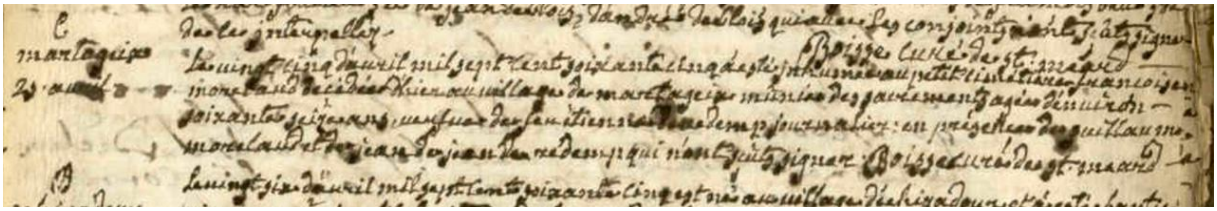

Sosa 2886
LHERITIER Marc

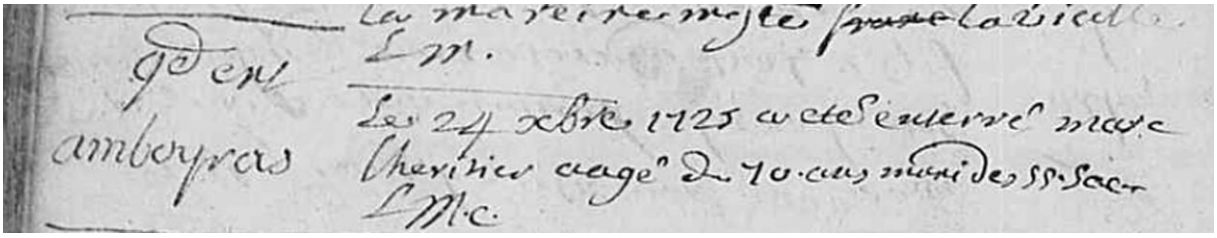

Sosa 2887
MALITTE Jeanne

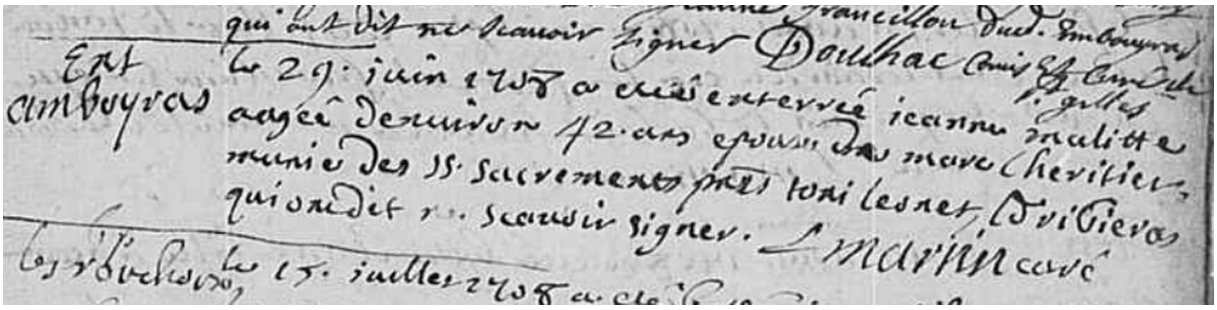

Sosa 2890-2891
BOURLIATOU Léonard-ROUX Paule

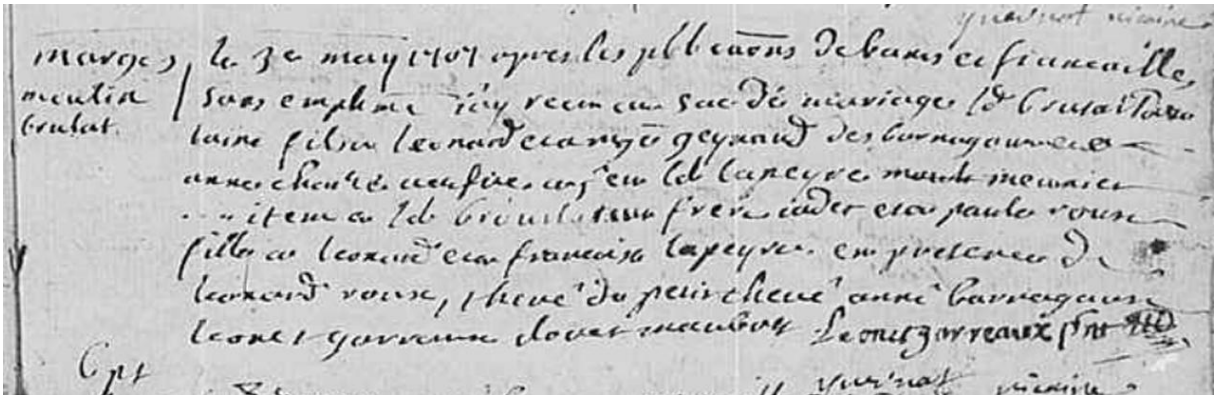

Sosa 2891
ROUX Paule

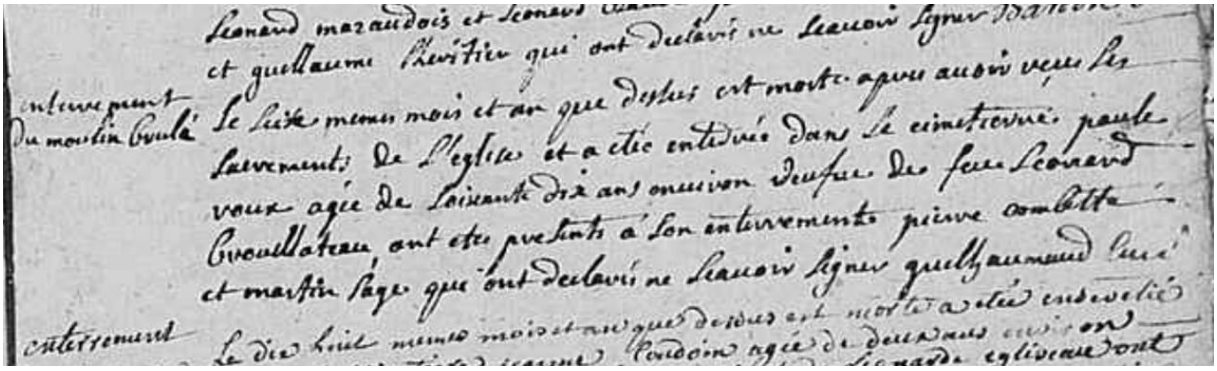

Sosa 3011
LAFARGE Catherine

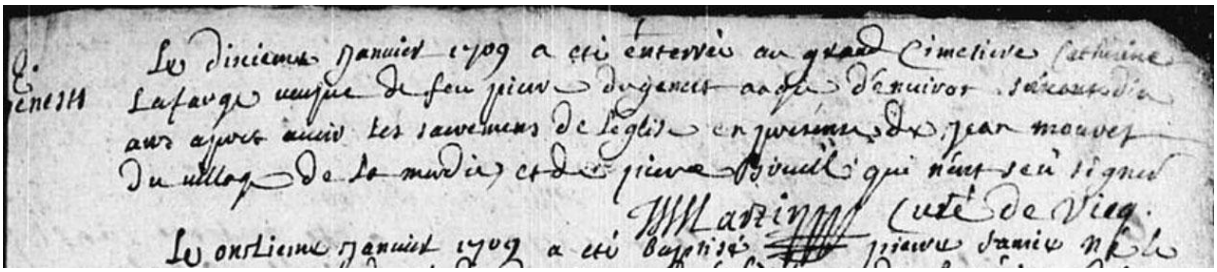

Sosa 3488-3489
DELOMBRE Pierre-de JEAN JEAN Anne

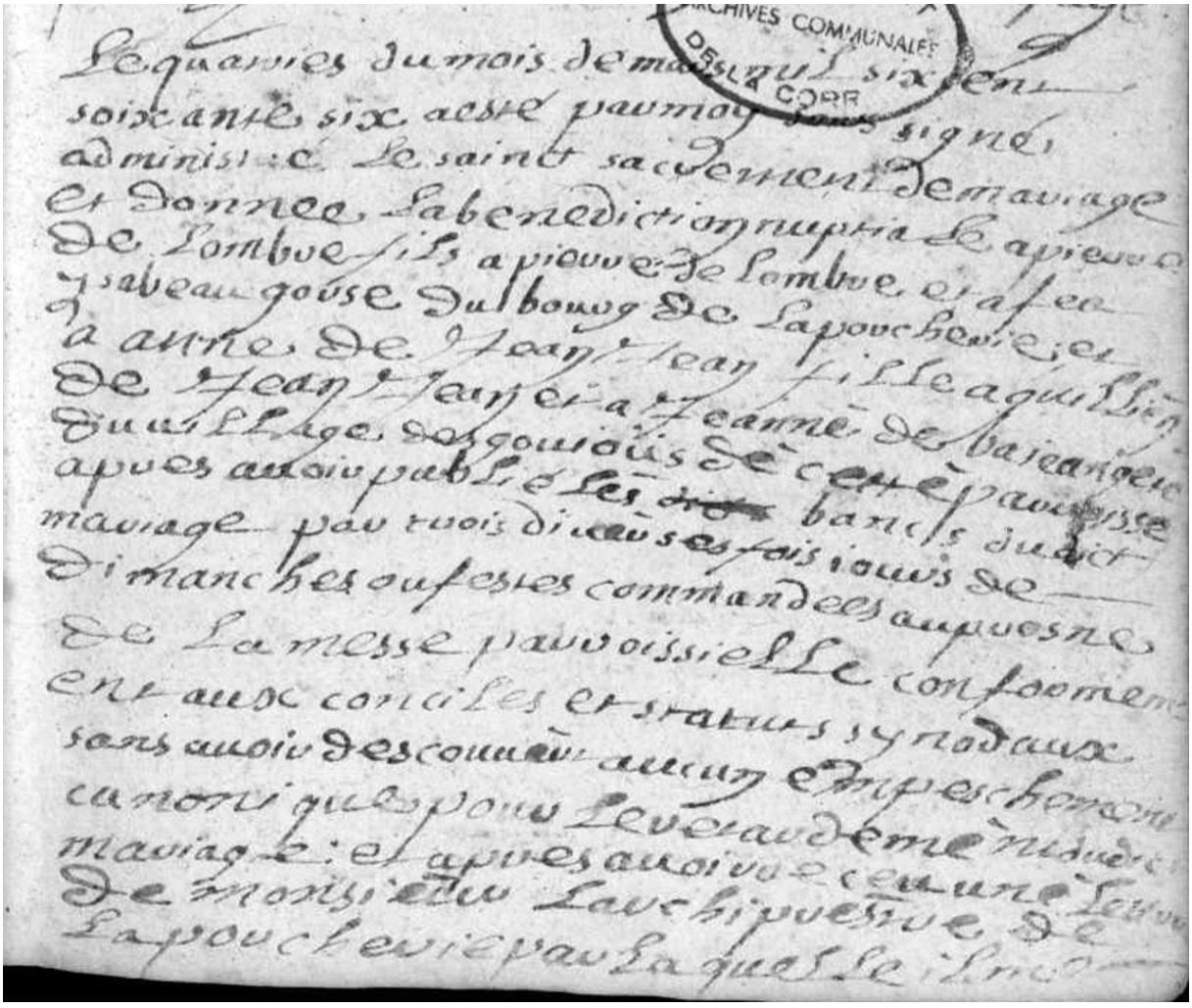

Sosa 3490
GUILHAUMAUD Antoine

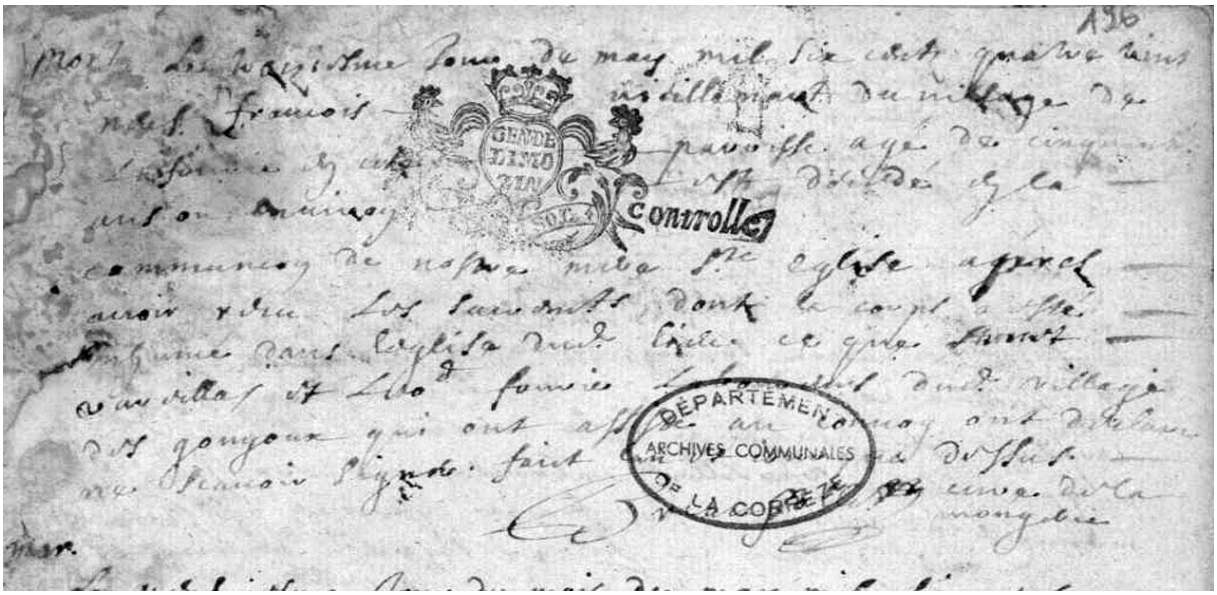
Controllé
DÉPARTEMENTALES
ARCHIVES COMMUNALES

Sosa 3490-3491
GUILHAUMAUD Antoine-BOULIATAUD Françoise

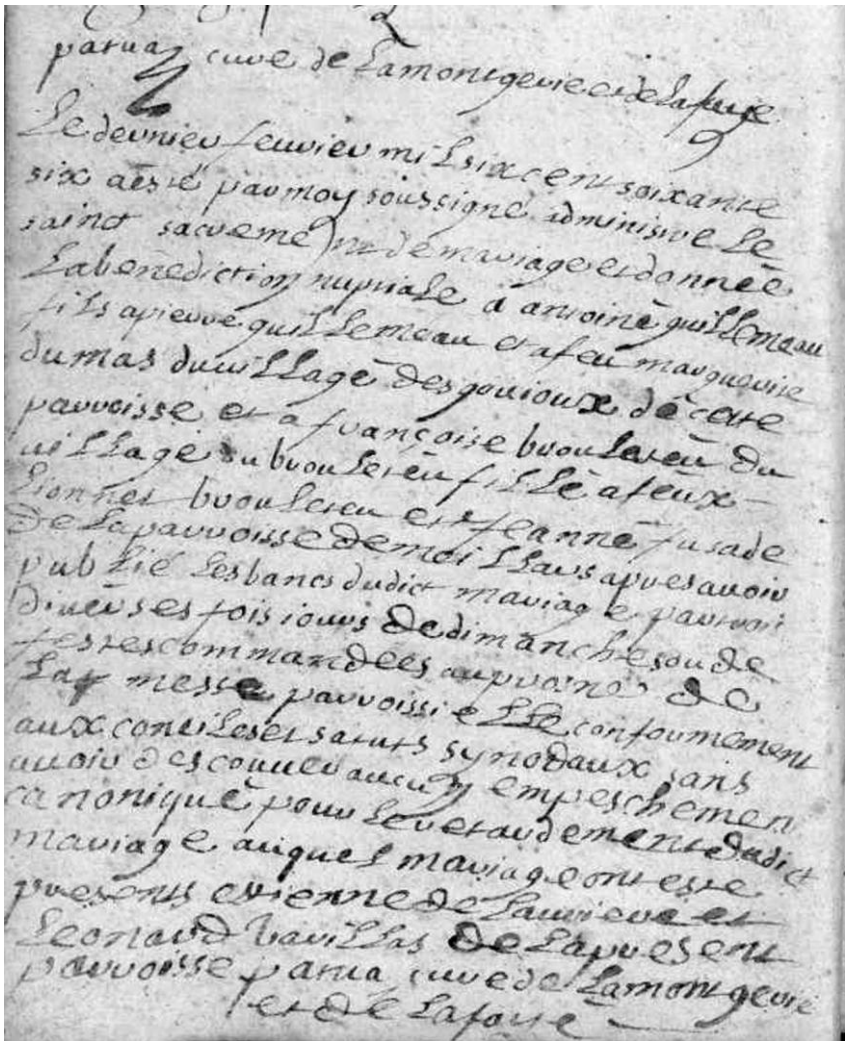

Sosa 3512
LAGRAVE Jean

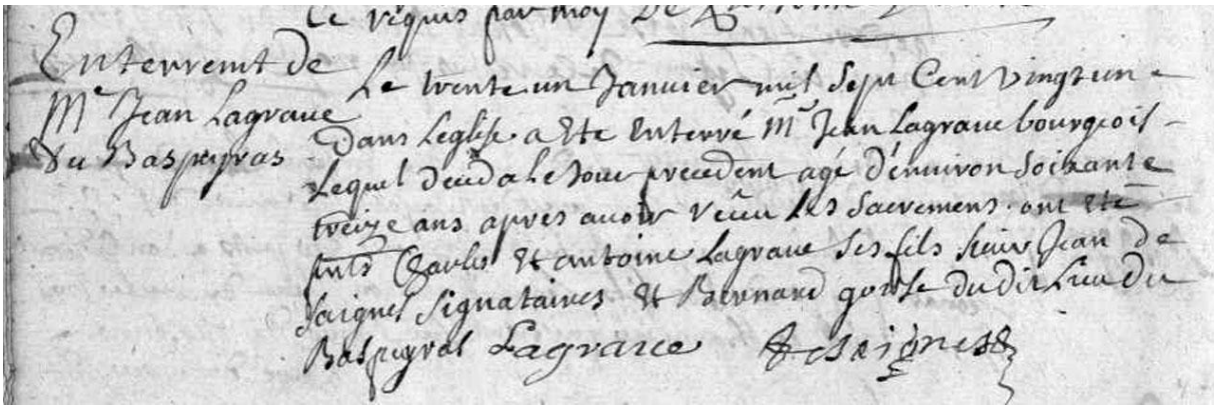

Sosa 3513
BRONDEAU Marie

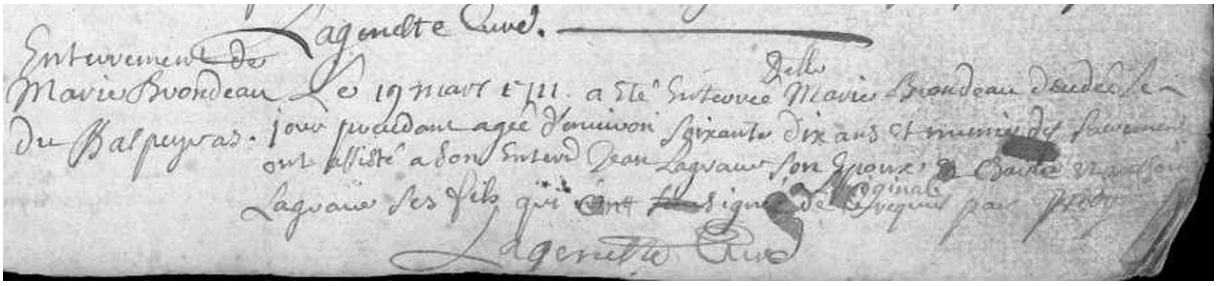

Sosa 3514
BEGAUD François

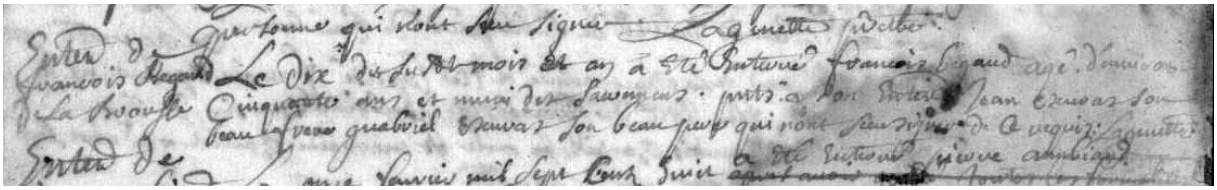

Sosa 3514-3515
BEGAUD François-ESCURAS Léonarde

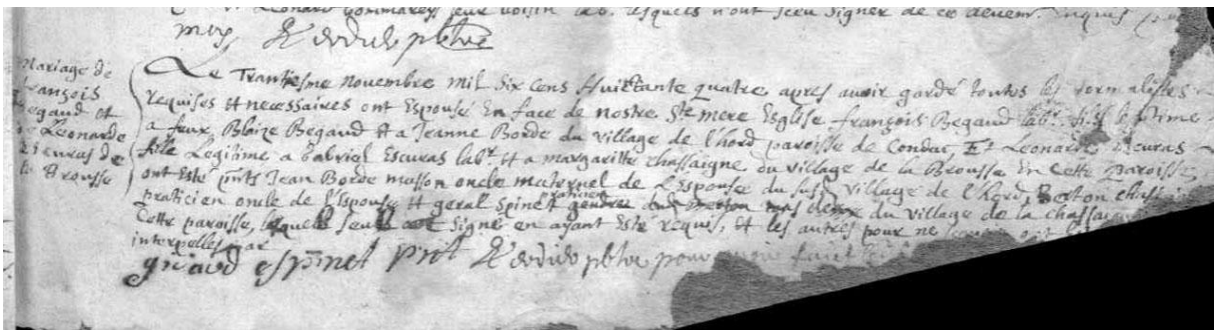

Sosa 3515
ESCURAS Léonarde

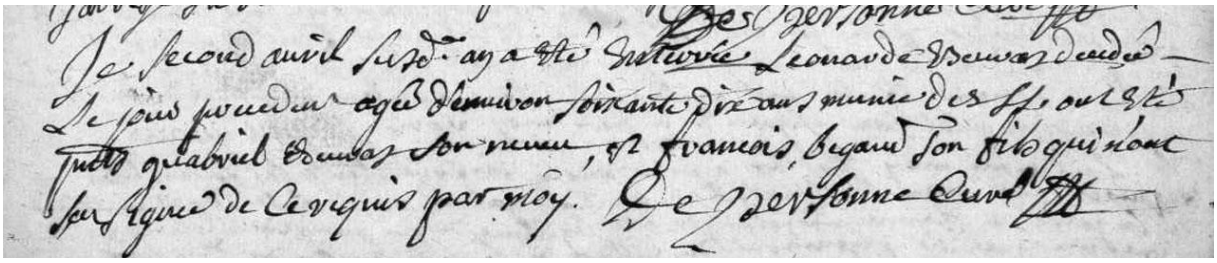

Sosa 3584
MADESCLAIRE Jehan

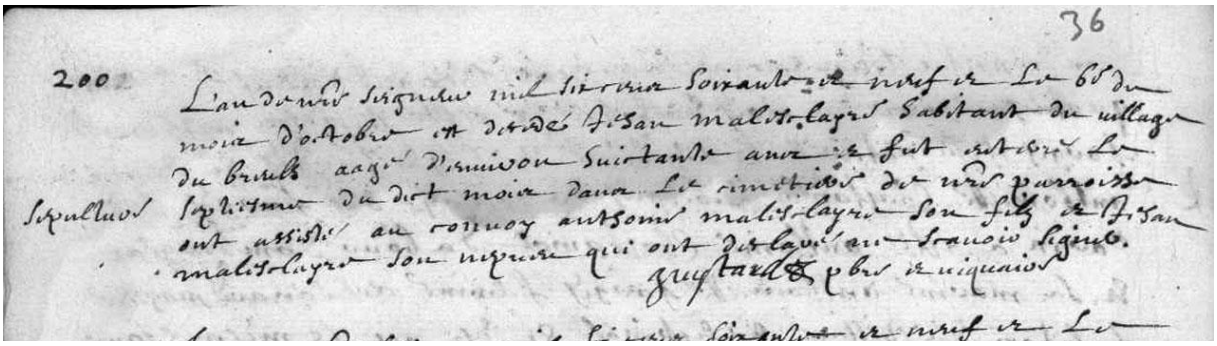

Sosa 3616
MONBAZET Léonard

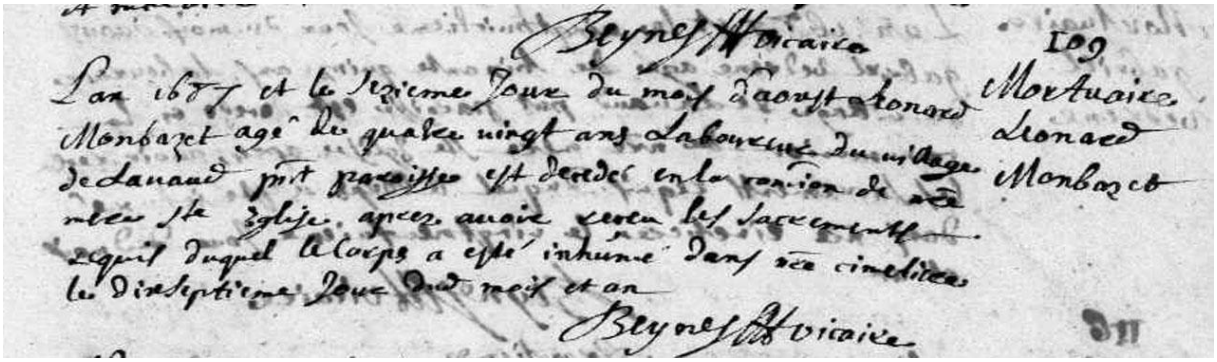

Sosa 3617
MAZALEYRAT Catherine

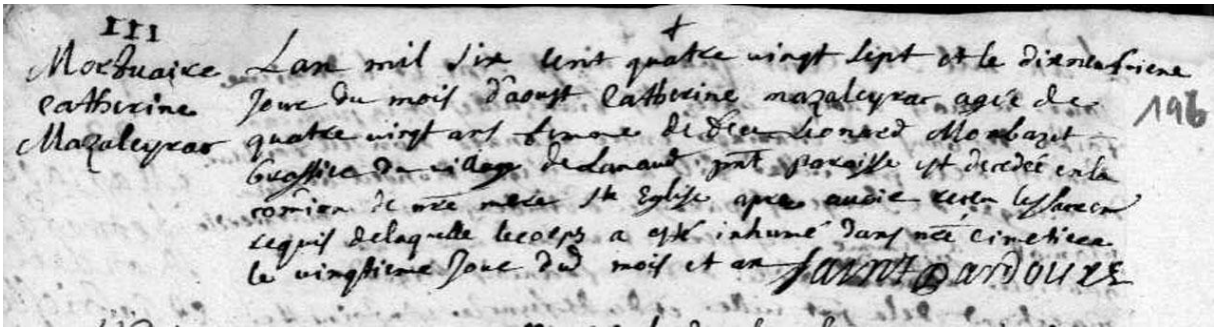

Sosa 3619
CLOUP Antoinette

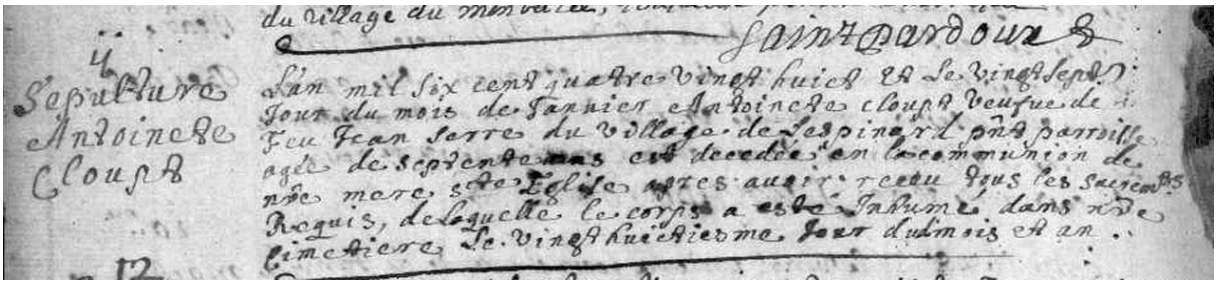

Sosa 3642
CHASSAING Jean

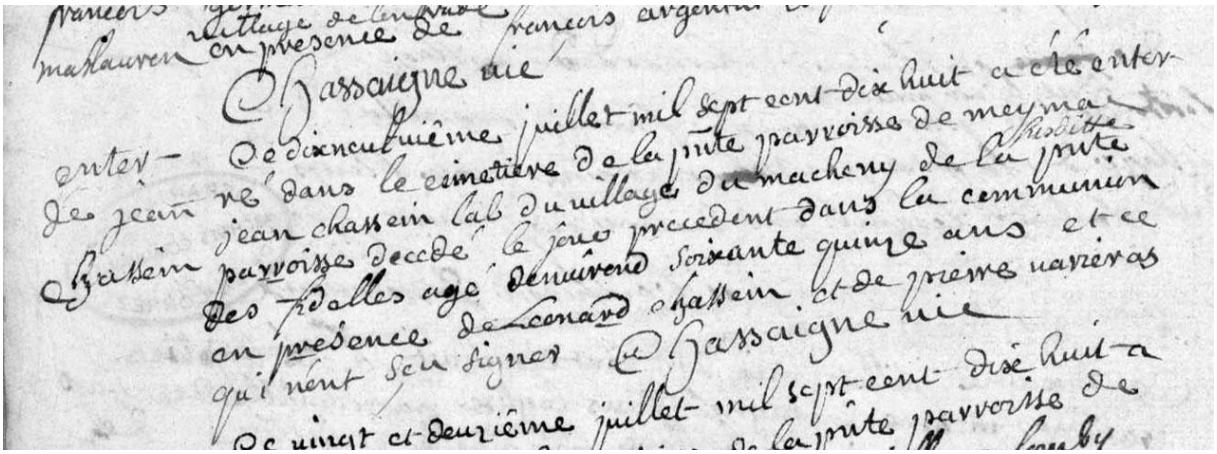

Sosa 3643
CLOUP Jeanne

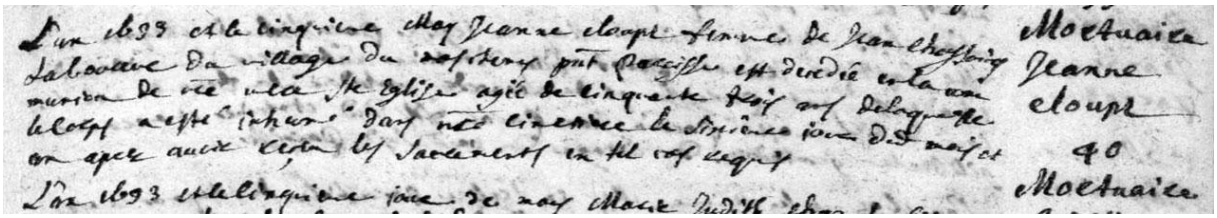

Sosa 3644
MAZOUTI Léger

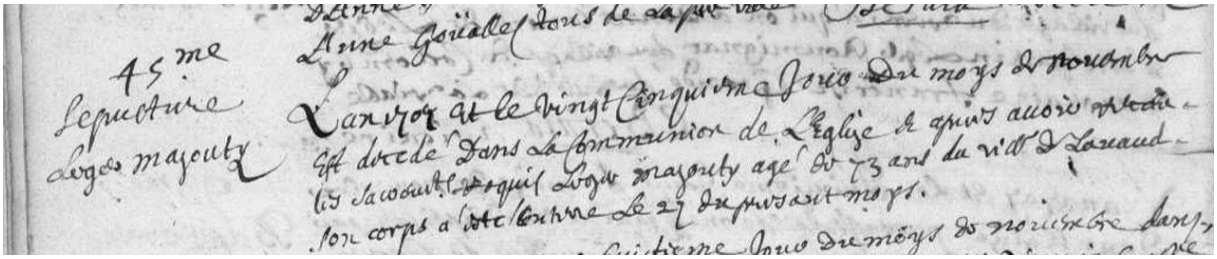

Sosa 3646-347
SERRE Léonard-MASALEYRAT Marguerite

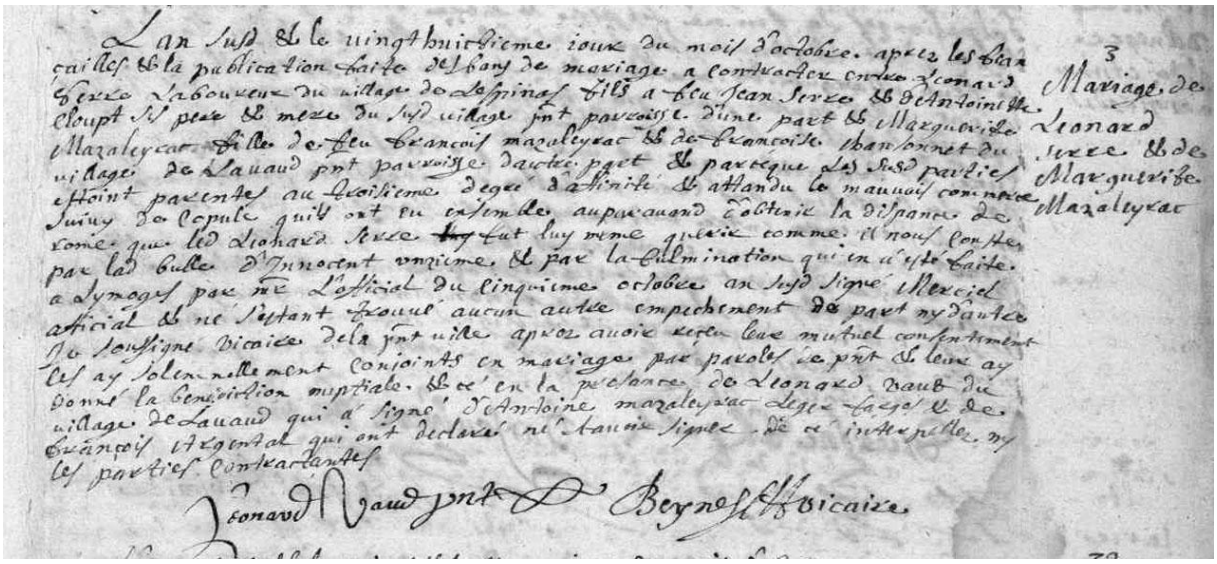

Sosa 3647
MASALEYRAT Marguerite

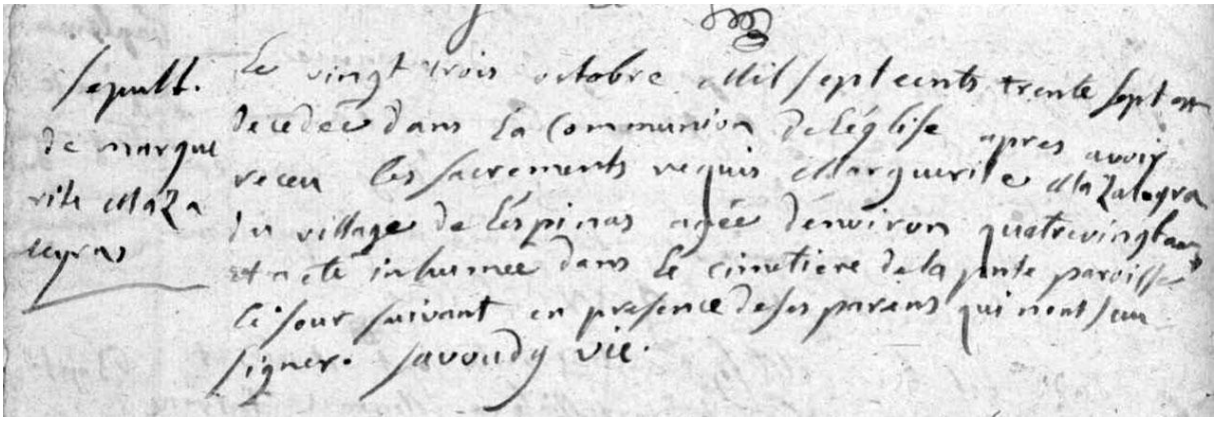

Sosa 4050
PEYRISSAGUET Jean

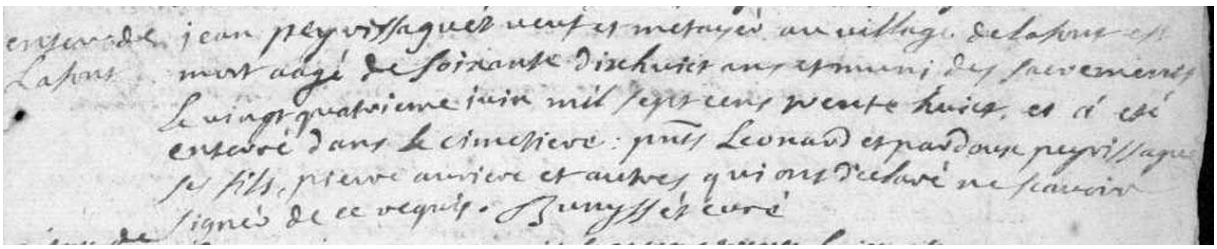

Sosa 4051
ARVIS Marie

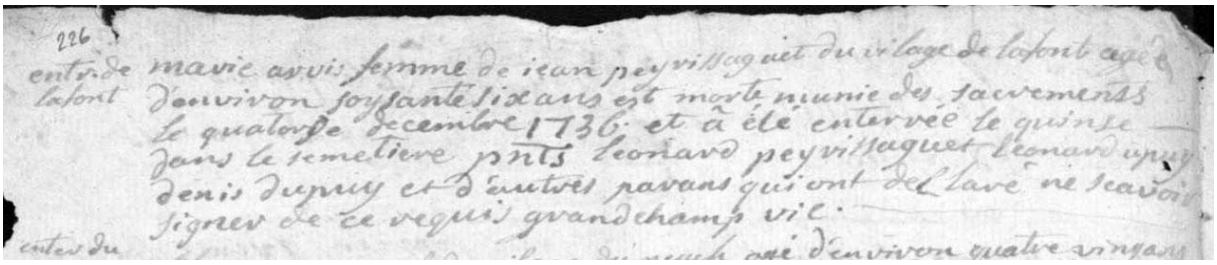

Sosa 5238
VACHIER Pierre

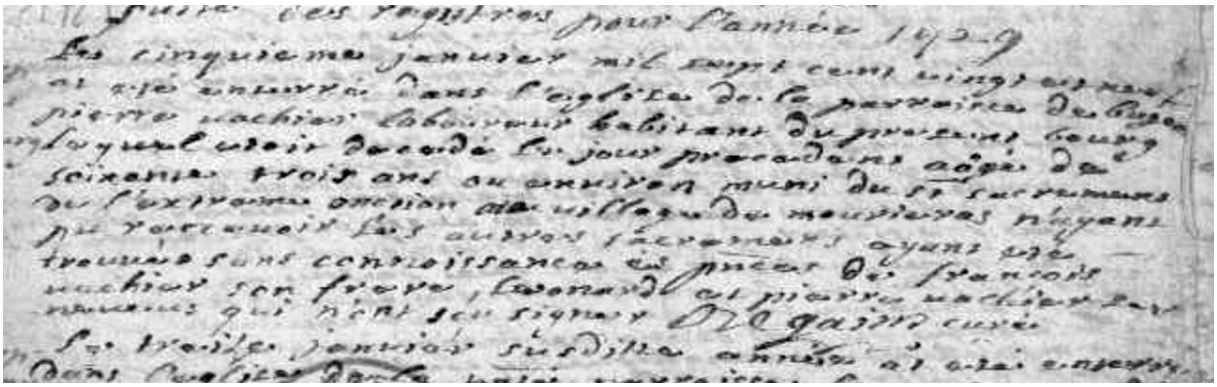

Sosa 5239
DUFAURE Marie

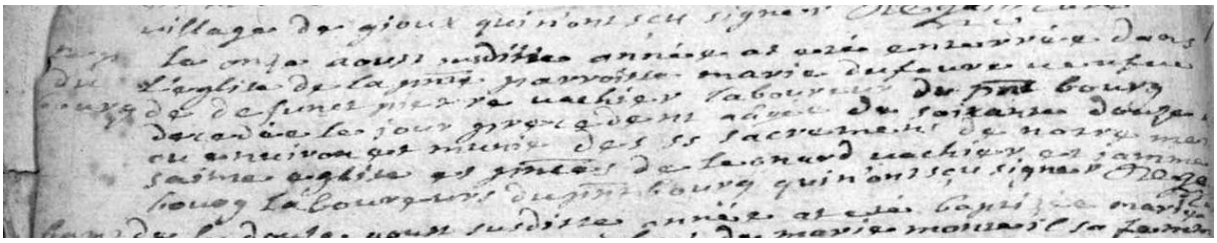

Sosa 5782
ROUX Léonard

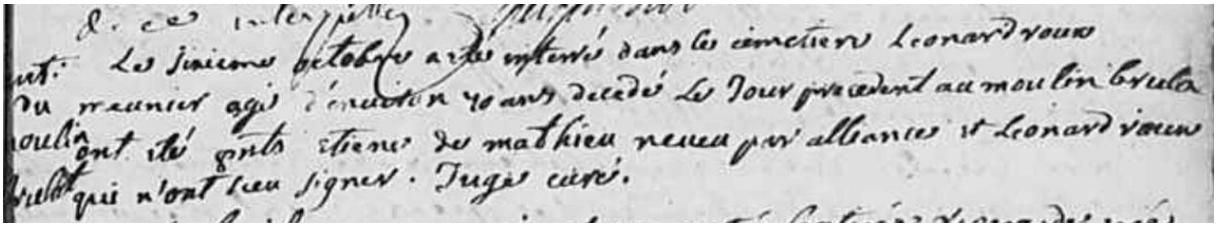

Sosa 7030
ESCURAS Gabriel

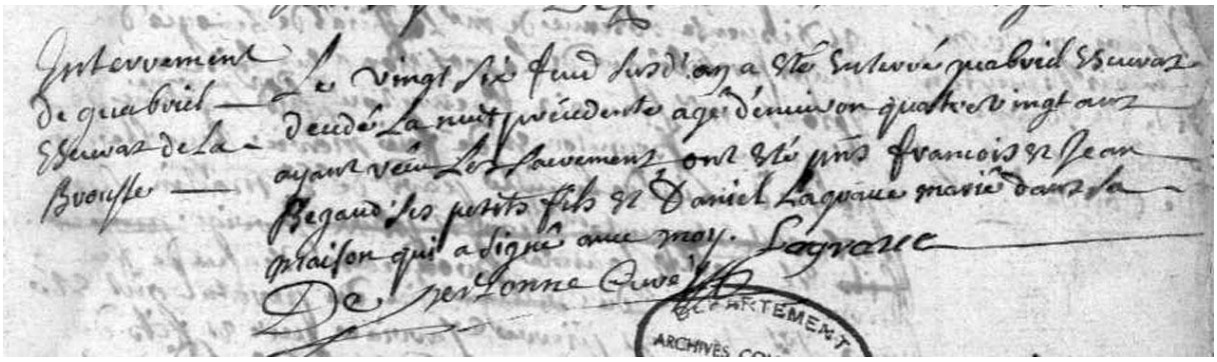

Sosa 7031
CHASSAIGNE Marguerite

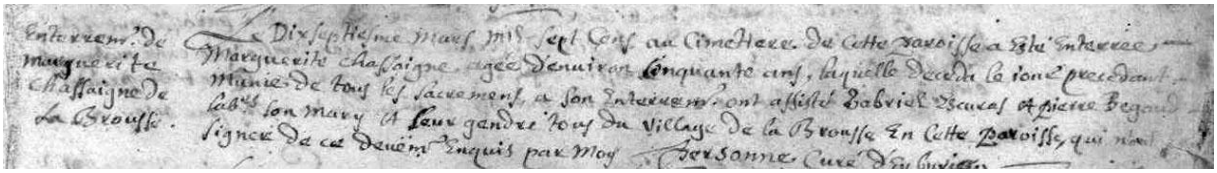

Sosa 14060
ESCURAS Jean

